

amphi



Yves Schemeil

Introduction à la science politique

Objets, méthodes, résultats

2^e édition revue et augmentée

PRESSES DE SCIENCES PO et DALLOZ



Digitized by the Internet Archive
in 2023

https://archive.org/details/isbn_9782247116201

Introduction à la science politique

Objets, méthodes, réflexions

Yves Schemeil

Introduction à la science politique

Objets, méthodes, résultats

2^e édition revue et augmentée

PRESSES DE SCIENCES PO ET DALLOZ

Catalogage Électre-Bibliographie (avec le concours de la Bibliothèque de Sciences Po)

Introduction à la science politique : objets, méthodes, résultats / Yves Schemeil. – 2^e édition revue et augmentée. — Paris : Presses de Sciences Po / Dalloz, 2012. – (Amphi)

ISBN 978-2-7246-1252-3 ISBN 978-2-247-11620-1

RAMEAU : Science politique : Manuels d'enseignement supérieur.

DEWEY : 320 : Science politique.

Table des matières

PRÉFACE À LA 2 ^e ÉDITION	13
AVANT-PROPOS	19
REMERCIEMENTS	27

Chapitre I

La « science » de ce qui est « politique » ?

Section 1

COMMENT LA NOMMER ?	36
A Science... politique	36
B Sciences politiques	36
C Politologie, etc.	37
D Politique	38
E Science du politique	38

Section 2

QUEL CONTENU LUI DONNER ?	39
A La, le, les politiques	40
1/ La politique	40
2/ Le politique	40
3/ Les politiques	41
B La politique ordinaire et la politique extraordinaire	42
1/ La politique extraordinaire	43
2/ La politique ordinaire	44

C Le politique et le public	45
<i>Section 3</i>	
QUELLE EST SON UTILITÉ ?	46
A Pour rendre le monde plus juste ?	47
B Pour prendre des décisions plus efficaces ?	48
<i>Section 4</i>	
COMMENT LA SCIENCE POLITIQUE A-T-ELLE ÉTÉ FAITE DANS LE PASSÉ ?	49
A Leçons de l'histoire des sciences	49
B Leçons de l'histoire de la science politique	50
C Leçons de l'histoire des idées et des institutions politiques	51
D À l'origine de la science politique contemporaine	54
E Se repérer dans le foisonnement théorique mondial	58
F Les particularités de la science politique en France	60

Chapitre II

L'objet de la science politique

<i>Section 1</i>	
LES CINQ QUESTIONS DE BASE	65
A Première question : pourquoi y a-t-il un ordre politique et non pas du chaos ?	66
B Deuxième question : quelle est la place de ce qui est légal en politique ?	67
C Troisième question : comment rendre compte de ce qui est brutal et barbare ?	70
D Quatrième question : peut-on distinguer ce qui est politique de ce qui ne l'est pas ?	73
E Cinquième question : quels sont les rôles respectifs de la compétition et de la coordination ?	76
<i>Section 2</i>	
UNE RÉPONSE : LA SCIENCE POLITIQUE A POUR OBJET PRIORITAIRE L'ÉTUDE DE LA DÉCISION COLLECTIVE	79
A Une liste d'objets spécifiquement politiques ?	80
B Petites et grandes décisions d'importance collective	82
C De la spécificité éventuelle du débat public	83
D Le débat public, un instrument politique occidental ?	85

E Débat et espace publics, les lieux du politique ?	87
---	----

Section 3

DEUX REPRÉSENTATIONS GRAPHIQUES DU CHAMP DE FORCES

DES OBJETS DE LA SCIENCE POLITIQUE	89
--	----

A Le triangle des contradictions politiques	90
---	----

B L'octogone des médiations politiques	92
--	----

Chapitre III

Une matière concrète

Section 1

LE POUVOIR ET SES DÉRIVÉS	97
---------------------------------	----

A Le pouvoir comme décalage	99
-------------------------------------	----

B Définitions	100
-----------------------	-----

C Repérer et mesurer le pouvoir	105
---	-----

Section 2

LE CONTRÔLE DE LA VIOLENCE	106
----------------------------------	-----

A Dispositifs d'évitement, de contrôle et d'autocontrôle de la violence	107
--	-----

B La ritualisation	111
----------------------------	-----

Section 3

LES CROYANCES ET CONDUITES	115
----------------------------------	-----

A Un cas particulier, le comportement électoral	118
---	-----

B Cultures politiques	119
-------------------------------	-----

C La transmission de la culture	122
---	-----

D Les relations interculturelles	124
--	-----

E Quelques problèmes posés par l'étude des cultures politiques	128
---	-----

Section 4

LES INSTITUTIONS	129
------------------------	-----

A Les institutions religieuses	132
--	-----

B Les institutions démocratiques	136
--	-----

C Les institutions sociales	146
-------------------------------------	-----

Chapitre IV

Une vraie science ?

Section 1

DE LA CONNAISSANCE ORDINAIRE À LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE	154
A La science : une connaissance « extraordinaire »	158
B De la difficulté de connaître	160
C Les différentes formes de connaissance scientifique	165

Section 2

DU POSITIVISME À SES CRITIQUES	169
A Comment s'est formée la science ?	170
B Qu'est-ce que l'esprit scientifique ?	174
C Le positivisme dépassé par ses critiques	176
D Les théories selon Popper	178
E Les « paradigmes » selon Kuhn	179
F Les programmes de recherche :	
la tentative de conciliation de Lakatos	184
G Dépassement ou fin de la science ?	
Bachelard et Feyerabend	185

Section 3

DE L'ÉPISTÉMOLOGIE DES SCIENCES DE LA NATURE À CELLE DES SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ	187
A Recherche de régularités ou quête de significations ?	188
1/ Objectivité, subjectivité, intersubjectivité	189
2/ Explication, compréhension, interprétation	189
3/ Objectivation et « subjectivation »	190
B Intérêt intellectuel ou intérêt social à faire de la science ?	195

Chapitre V

Une science complexe !

Section 1

LES RÈGLES DE LA MÉTHODE POLITIQUE	211
A Les obstacles à l'explication politique	211
B Comment surmonter les pièges ?	215

Section 2

LES ÉTAPES DE LA RECHERCHE	216
A Définir	218

B Problématiser	221
C Observer	222
D Classer	224
E Modéliser	228
F Comparer	232
G Expérimenter	233
H Codifier, calculer, cartographier	238
1/ Les techniques quantitatives	239
2/ Les techniques à la fois quantitatives et qualitatives	245
3/ Les techniques purement qualitatives	246

Section 3

LA STRATÉGIE DE RECHERCHE	248
A Avoir une conception de la société	249
B Avoir une conception de la science	250
C Trouver le niveau d'explication adéquat	252

Chapitre VI

Une science stratégique

Section 1

LES APPROCHES CENTRÉES SUR L'INDIVIDU	260
A L'individualisme méthodologique	260
B L'école des choix rationnels	261
C L'analyse stratégique	263
D Critiques des approches rationalistes	266
E Le cognitivisme	269
F Le comportementalisme	270

Section 2

LES INTERACTIONNISMES : CONCILIATION DE L'INDIVIDUALISME, DU RATIONALISME ET DU HOLISME.....	270
A L'interactionnisme symbolique	271
B L'interactionnisme stratégique	272
C Les approches pragmatiques	273

Section 3

LE HOLISME : DÉPASSEMENT DES APPROCHES INDIVIDUALISTES	275
A Le matérialisme	275
B Le fonctionnalisme	276
C Le structuralisme	277

D Le systémisme	279
-------------------------	-----

Section 4

LES APPROCHES GÉNÉTIQUES : RENOUVELLEMENT DU HOLISME.....	281
---	-----

A L'histoire régressive	282
---------------------------------	-----

B Historicisme et sociohistoire	283
---	-----

C La sociologie historique comparative	285
--	-----

D Apports et limites des sociologies historiques	287
--	-----

Section 5

LES APPROCHES FONDÉES SUR L'IDENTITÉ : THÉORIES CRITIQUES, « POST » ET « NÉO »	288
---	-----

A Le constructivisme	288
------------------------------	-----

B Le postmodernisme	290
-----------------------------	-----

C Les institutionnalismes	292
-----------------------------------	-----

Chapitre VII

Une science hybride

Section 1

L'ENRICHISSEMENT DE LA SCIENCE POLITIQUE PAR LES AUTRES SCIENCES SOCIALES	301
--	-----

Section 2

L'HYBRIDATION DE LA SCIENCE POLITIQUE PAR LES AUTRES SCIENCES SOCIALES	304
---	-----

A La théorie politique et la philosophie politique	307
--	-----

B La sociologie politique	316
-----------------------------------	-----

C L'économie politique	322
--------------------------------	-----

D La géographie politique et la géopolitique	326
--	-----

Section 3

L'IMBRICATION DE LA SCIENCE POLITIQUE ET DES AUTRES SCIENCES SOCIALES	329
--	-----

A L'analyse des politiques publiques, la science administrative et celle du gouvernement.....	329
--	-----

B L'étude des relations internationales	337
---	-----

1/ La politique internationale	338
--------------------------------------	-----

2/ Le monde actuel : pourquoi avons-nous besoin de théories et de doctrines pour l'expliquer?	343
--	-----

C La politique comparée.....	348
--------------------------------	-----

Chapitre VIII

Une science évolutive ?

Section 1

LES SAVOIRS ISSUS DE NOUVELLES FORMES DE CONTESTATION DE LA DOMINATION	355
A Les études de genre	355
B Les recherches sur l'ethnicité (<i>race, ethnicity and politics</i>)	361
C Les études postcoloniales	368

Section 2

LES SAVOIRS NÉS D'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU CORPS HUMAIN	373
A La biologie politique (ou <i>biopolitics</i>)	373
B La psychologie politique	379

Section 3

UN SAVOIR QUI REPOSE SUR LE PROGRÈS TECHNIQUE : LA COMMUNICATION POLITIQUE	383
---	-----

Section 4

LES SAVOIRS QUI RAPPROCHENT LES ÊTRES SOCIAUX PAR-DELÀ LE TEMPS ET L'ESPACE	388
A L'anthropologie politique et « l'archéopolitique »	388
B Les études régionales	391

Chapitre IX

Une meilleure connaissance de l'action politique

Section 1

L'ACTION POLITIQUE	399
A Les fondements anthropologiques de l'action	400
B Les fondements psychologiques de l'action	405
C Les fondements logiques de l'action	407
D Les fondements sociaux de l'action	409
E Les fondements institutionnels de l'action	412
F Les fondements politiques de l'action	415

Section 2

LES ORGANISATIONS POLITIQUES ET LES MOUVEMENTS SOCIAUX	418
A Les partis politiques	418
B Les groupes d'intérêt	424

C Les mouvements sociaux	428
D Les générations	431
E Les élites et le <i>leadership</i>	433

Section 3

IDÉOLOGIES ET RÉGIMES	434
A Les idéologies	436
B Les régimes politiques	438

Chapitre X

Un savoir consolidé sur l'action publique et les ordres politiques

Section 1

L'ACTION PUBLIQUE ET SA FABRIQUE SOCIALE.....	448
A Les acteurs des politiques publiques	449
1/ L'administration et la justice	449
2/ Les agents publics et les juges	455
3/ La police et les forces de sécurité	457
4/ L'armée, les agences de contrôle et de renseignement	462
B La gouvernance et la légitimation du processus de décision	468
C L'influence des médias	471
D Les mesures publiques	476

Section 2

ORDRES POLITIQUES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX	477
A Formation et transformations des États	477
B Fédéralisation : dévolution et décentralisation	480
C Guerre et pacification : à la recherche d'un ordre international	485
1/ Un monde globalisé en voie d'institutionnalisation ?	487
2/ La montée en puissance des organisations internationales	488
3/ Les négociations multilatérales	491
4/ La violence maintenue ?	496

CONCLUSION	501
------------------	-----

BIBLIOGRAPHIE	517
---------------------	-----

LISTE DES ENCADRÉS, TABLEAUX ET FIGURES	595
---	-----

INDEX	597
-------------	-----

Préface à la 2^e édition

Lors de sa parution fin 2010, ce manuel a trouvé son public. C'est un soulagement, car l'obsession de tomber juste en rédigeant un livre bute souvent sur l'imprévisibilité des acquéreurs une fois l'œuvre en rayon. Dans la rencontre heureuse d'un projet et d'une conjoncture (ou, si l'on veut, d'une offre et d'une demande), il y a beaucoup de travail, certes, mais aussi une grande part de hasard. Lentement mûri, trop longtemps différé, ce texte est finalement arrivé au bon moment – alors qu'au regard du passé, la politique donnait l'impression de devenir moins intelligible, et son étude moins légitime. Au même instant, d'autres sciences faisaient des pas de géant, éclairant leurs lecteurs sur des continents inconnus comme le cerveau, la matière, les primates ou des civilisations disparues. Renforcer nos moyens intellectuels de résoudre les contradictions d'un monde qui change si vite sous nos yeux devenait donc urgent, car nous n'aurions aucune excuse à ne pas en chercher l'explication avec tous les instruments aujourd'hui disponibles dans les milieux académiques.

Cette stratégie rejoint celle des auteurs de traités les plus récents, comme l'encyclopédie éditée par l'Association internationale de science politique (IPSA). De façon indépendante, nous avons ainsi été plusieurs à considérer que les fondements scientifiques de la discipline devaient être étudiés sérieusement, et ses origines historiques et géographiques élargies (en deçà des Grecs, au-delà de l'Occident), tout en faisant une place honorable à ses développements les plus actuels. Le présent ouvrage est évidemment moins riche en entrées traitées, sinon indexées, mais il pousse plus

loin la conception de la politique en s'intéressant aux relations sociales politiquement pertinentes et pas seulement à celles qui sont considérées comme directement politiques parce qu'elles concernent « une institution centrale » ou « un détenteur de pouvoir considéré comme légitime » – un choix restrictif qui est aussi celui de Mauro Calise et Theodore Lowi dans leur superbe *Hyperpolitics*, où les principaux concepts de la discipline sont interconnectés par des matrices. Pas plus que l'encyclopédie de l'IPSA, l'ouvrage ne sépare artificiellement l'ordre interne et l'ordre externe : les considérations d'habitude distinctes sur les questions internationales sont ici très intégrées au cœur de la démonstration.

Lors des séminaires aux cours desquels ce livre a été présenté à des étudiants et à des collègues une discussion très enrichissante s'est déroulée sur le rapport entre sciences sociales et sciences naturelles. Ses enseignements me donnent l'occasion de préciser quelques idées qui font débat. Une lecture rapide peut donner l'impression que je plaide pour une vision à la Popper de l'avenir de notre discipline. Ce n'est pas le cas, je suis assez critique il me semble à l'égard de ce franc-tireur de l'épistémologie. Il nous a juste lancé une double invitation : invitation à mieux comprendre les obstacles à l'explication auxquels la science politique fait face pour mieux les surmonter et à oser dire que les sciences sociales n'étaient pas plus délicates à faire que d'autres. Certes, il est plus compliqué d'avancer des explications robustes dans notre discipline, au point que les physiciens disent de nous avec malice que nous faisons des sciences « difficiles » par rapport aux leurs. Mais nous ne sommes pas en quête obsessionnelle de l'explication la plus éprouvée possible par des tests divers – sinon dans les œuvres de jeunesse de jeunes collègues, surtout anglophones, et publiant dans des revues souvent électroniques. D'ailleurs, nous gardons toujours à l'esprit l'imprévisibilité de l'Histoire (qui nous impose ce fameux « toutes choses égales par ailleurs », alors qu'elles ne le sont jamais).

Un second point de débat mérite lui aussi quelques précisions. Faire un catalogue des approches usuelles donne faussement l'impression qu'elles sont étanches les unes par rapport aux autres. C'est évidemment un effet didactique : dans la pensée et le travail quotidien des savants plusieurs d'entre elles se combinent, et il est même de plus en plus fréquent que des travaux concluent à un besoin de syncrétisme (notamment en relations internationales où l'exposé méthodique des innombrables théories qui se sont succédé depuis les origines se termine fréquemment par un plaidoyer pour les concilier). Dans le monde réel, il n'y a ni individus isolés ni sociétés indifférenciées ; ni acteurs parfois libres ni systèmes toujours contraignants ; ni dispositifs achevés ni interactions désordonnées, mais un peu de tout cela. Les distinguer artificiellement pour mieux les connaître ne conduit pas à se retrancher derrière leur pureté supposée.

De l'ensemble des constats de convergence enregistrés, des interrogations sincères qui m'ont incité à améliorer le contenu, la présentation et le message du livre, et des réactions bienveillantes qui me sont parvenues depuis sa sortie, j'ai tiré des idées de révisions et de compléments qui, je l'espère, devraient en faciliter la lecture. Modifications et ajouts se voient surtout dans les trois derniers chapitres, moins longuement réfléchis que les autres en première édition – et aussi plus difficiles à réussir. J'ai inséré dans le corps du texte plusieurs rubriques nouvelles, absentes jusque-là faute de les avoir suffisamment creusées dans mes enseignements et dans mes recherches. Leurs domaines me sont aujourd'hui plus familiers.

Pour ce qui est des objets d'étude, on trouvera de nouveaux paragraphes sur la science administrative, sur le fédéralisme, sur les relations interculturelles, sur les négociations internationales. Quant aux approches nouvelles et aux sous-disciplines en voie de consolidation, j'ai fait une place aux études postcoloniales, à la géographie politique et à la géopolitique. Les pages traitant de la biologie politique ont été largement remaniées. C'est aussi le cas pour les passages sur l'administration publique (révisés) et sur le vote (complétés). Des observations supplémentaires sur les institutions et la théorie des organisations tentent de rendre compte de travaux majeurs publiés ces deux dernières années. Moins porté que d'autres, par tempérament, à chercher avec suffisamment de conviction les ouvrages portant sur la sécurisation, je les avais négligés à l'excès. J'essaie de leur rendre maintenant justice en signalant ce qu'il faut savoir dans notre discipline sur l'armée et le renseignement. Dans l'ordre des avancées, les explications données de la naissance des comportements individuels et collectifs par la littérature académique sont passées en revue afin de traiter avec plus de soin les facteurs culturels, sociaux et institutionnels.

Surtout, la dernière section du dernier chapitre a été augmentée pour faire place à une synthèse de ce que la discipline peut dire sur des crises aussi sérieuses que le « printemps arabe », les risques de faillite d'États incapables de résister à l'éclatement de bulles financières et au gonflement de leur dette, leur émergence (Bosnie, Kosovo, Soudan, voire Palestine) ou leur déclin (Somalie, Libye, Afghanistan). Que serait, en effet, une science politique qui n'aurait rien à dire sur des bouleversements qui ont à ce point surpris ceux qui s'y intéressent ? En cherchant à les expliquer à l'aide des théories existantes on s'aperçoit que la discipline reste tendue entre deux objectifs qui l'obligent au grand écart : une philosophie morale, qui la dépasse mais la rend possible, et une visée pratique, tournée vers l'action (*policy-oriented*), qui la prolonge sans être totalement dépendante d'elle.

Pour illustrer cette tension, des auteurs de manuels récents se penchent sur les enjeux qui mettent à l'épreuve la capacité de la discipline à rendre le monde plus intelligible. Ils se posent (par exemple Raymond Hudon et Christian Poirier) les questions suivantes : les

marchés font-ils l'élection, sont-ils plus forts que les gouvernements ou est-ce l'inverse ? Sommes-nous entrés dans l'ère des juges ou les tribunaux restent-ils sous le contrôle des gouvernements ? La politique perd-elle irrésistiblement de son attractivité ou est-elle seulement en voie de recomposition ? On peut y ajouter des interrogations tout aussi pressantes : les catégories populaires se radicalisent-elles ou cèdent-elles de façon croissante au populisme ? La mondialisation produit-elle un monde mieux ordonné et plus participatif, ou bien détruit-elle des équilibres institutionnels, politiques, économiques et sociaux bien rodés ? Je ne répondrai ici qu'indirectement, préférant donner aux lecteurs les moyens intellectuels permettant d'y répondre eux-mêmes.

Du côté de l'équilibre entre motifs de satisfaction et améliorations possibles, les commentaires que mes collègues et parfois des lecteurs étudiants m'ont aimablement livrés se sont concentrés sur quelques points. Quelques motivations ont été appréciées : la volonté de réunir en un seul volume les divers composants d'une science ; le double souci de présenter ensemble, sans les séparer, des objets d'étude et les problèmes méthodologiques qu'ils soulèvent ; la volonté de replacer la science politique au cœur des sciences sociales et, au-delà, de toutes les sciences ; une curiosité pour les travaux récents quelles que soient les convictions épistémologiques de leurs auteurs ; une prudence scientifique qui n'interdit pas les développements ambitieux sur des avancées récentes de la discipline ; son aspect cumulatif (elle ne commence pas au début du XIX^e siècle) et son universalité (elle ne se limite pas à l'Occident) ; enfin, un souci de clarté.

Ce qui a surpris, en revanche, c'est l'ampleur et la complexité du matériau offert à des lecteurs réputés débutants (sont-ils toujours assez avancés pour le travailler seuls ?), et la présentation inédite des références, y compris dans la liste finale (sont-ils capables de s'y retrouver aisément et de relier les lectures conseillées aux analyses faites dans le corps du livre ?). Il est encore trop tôt pour dire si l'arbitrage fait entre désir de concision et vœu de citer les sources pertinentes était le bon, ou s'il était judicieux de livrer aux lecteurs novices des commentaires qui pourraient leur faire croire que les acquis de la discipline sont tous fragiles, et ses approches trop diverses pour que celle-ci paraisse suffisamment consolidée. Entre risque de labelliser certaines « avancées » au détriment d'autres et crainte de rompre avec un principe de cumulativité des découvertes qui devrait rendre prudent, je penche naturellement pour la seconde, mais ce n'est pas forcément la seule position tenable. En attendant, je fais entièrement confiance aux étudiants (ainsi qu'aux élèves de lycée ou de prépas) pour trouver la bonne stratégie de lecture et à leurs enseignants pour en faciliter l'assimilation*.

* Voici l'occasion d'ajouter aux remerciements de la première édition ma gratitude pour la lecture attentive et encourageante qu'ont bien voulu en faire Érik Neveu à Rennes et Alain Beitone à Marseille.

À l'expérience, l'ouvrage peut se lire de deux manières : soit en continu (certains lecteurs expérimentés l'ont fait en quelques jours !), soit en trois temps successifs. Dans ce dernier cas, le plus fréquent, les trois premiers chapitres constituent le cœur de cette « introduction » générale ; on y découvre les objets de prédilection et les préoccupations des politistes. Les trois chapitres suivants se lisent plus tard, notamment lorsque les questions de méthode sont au programme et qu'il faut réfléchir à une stratégie de recherche adaptée aux travaux assignés. Les quatre derniers, sortes d'états de l'art dans différents compartiments de la discipline, sont abordés par fragments, à divers moments d'un parcours de formation, chaque fois que les thèmes présentés sont d'actualité. Conçus à l'origine comme la matière d'un second tome, ces « résultats » sont évidemment ceux qui varient le plus d'une édition à la suivante, et aussi ceux qui suscitent le plus de questions. Par définition, leur réécriture devrait être permanente, car les découvertes récentes, un périmètre changeant, et des événements inattendus empêchent encore de stabiliser leur contenu.

Que le manuel se lise d'un trait ou par strates me semble plutôt efficace : il prend ainsi la forme de ces ouvrages « compagnons » des lecteurs dont la popularité croît chez les éditeurs internationaux. Je ne pourrais lui souhaiter de meilleur sort, en effet, que d'« accompagner » les étudiants dans leur scolarité et les autres lecteurs dans leur réflexion sur des sujets vécus, mais pas toujours compris.

Le manuel semble par ailleurs plus complémentaire que concurrent des ouvrages disponibles en français. Il est bien inséré dans le catalogue des textes pédagogiques disponibles dont le nombre augmente chaque année, qui va des gros traités encyclopédiques aux textes ramassés faisant le point sur un objet précis. Il lie entre elles les œuvres de sociologie politique et historique très appréciées en France, et les analyses institutionnalistes ou comportementalistes qui prévalent ailleurs. Il met en perspective ces divers travaux en les resituant dans un monde académique élargi, celui qui consacre outre-atlantique nombre de débats aux enjeux de philosophie morale ou de théorie normative, d'une part, aux enjeux internationaux et globaux, d'autre part.

Bref, qu'il faille le rééditer aussi vite est la preuve concrète d'un besoin, sinon celle de sa qualité intrinsèque dont chacun sera juge, sauf son auteur, évidemment. Ce n'est pas seulement une bonne nouvelle pour qui a consacré beaucoup de temps à sa conception, à sa rédaction, à sa correction et à sa promotion, mais aussi pour tous ceux qui croient à la formation d'une science politique globale – ni locale ni fragmentée – comme pour tous ceux qui croient encore à la complémentarité d'un raisonnement linéaire et d'un raisonnement modulaire. Ou qui persistent à trouver des vertus au texte imprimé – ni photocopié ni électronique.

Yves Schemeil, 7 décembre 2011

Avant-propos

Pendant quelques années, les manuels de science politique francophones étaient rares. Leur plan et leur contenu n'obéissaient à aucun impératif, chaque auteur s'appuyant sur ses notes de cours et les publiant chez un éditeur assez peu familier de la discipline. Certains commençaient classiquement par le haut : l'État, l'organisation des pouvoirs publics et les textes qui la régissent ; les idéologies et les partis ; les syndicats et les groupes d'intérêt. Puis ils terminaient par les élections. D'autres, à l'inverse, partaient du bas : la société, la socialisation et les apprentissages politiques, l'acceptation ou le refus de l'ordre existant, donc les mouvements sociaux exprimant ce soutien ou cette opposition. Pour simplifier, les premiers étaient rédigés par des professeurs de faculté de droit (des juristes) et les seconds par des professeurs de faculté de lettres (des sociologues). On pourrait dire qu'ils se complétaient et, en un certain sens, c'est exact. Toutefois, comme la science politique n'était pas encore un savoir reconnu dans leurs facultés respectives, les différents domaines qu'elle recouvre étaient très inégalement traités d'un ouvrage à l'autre.

Aujourd'hui, les manuels rédigés en français foisonnent. À la question traditionnelle (la science politique existe-t-elle ?) s'est substituée une interrogation nouvelle (est-elle vraiment scientifique, peut-elle le devenir, le doit-elle ?). La première conduisait les auteurs à regrouper des fragments de savoir éparpillés en histoire, en droit, en sociologie. La seconde ouvre de nouvelles pistes de réflexion. On se demande maintenant si la science politique est la

même partout, si ceux qui l'enseignent peuvent désormais la présenter de façon similaire. Une science établie se caractérise en effet par la faible variabilité de ses manuels, quelles que soient les origines intellectuelles ou nationales de leurs auteurs. Bien que nous nous rapprochions de cet objectif, nous ne l'avons pas encore atteint. D'excellents livres parus en France, en Belgique, au Canada et en Suisse traitent en français de certains aspects de la discipline, mais les réunissent rarement tous.

À vrai dire, cela devrait être réalisé par des équipes et non par des individus, tant les domaines connus se sont multipliés en trente ans. En français, la parution récente d'un *Nouveau manuel de science politique*, un quart de siècle après celle du *Traité de science politique* – dont l'apport reste indépassable –, s'inscrit dans cette tradition : en dépit de la qualité des équipes chaque fois réunies, les lacunes et les points de vue particuliers décalés de la communauté scientifique dans son ensemble sont inévitables, et l'écart avec le contenu de l'*Encyclopédie* en cours de publication, commanditée par l'Association internationale de science politique, est visible. Un auteur généraliste couvrira moins de terrains, mais sa vision sera plus homogène. Je vais exposer la mienne dans les pages qui suivent, espérant que les lecteurs la reconnaîtront tout au long du livre. Malheureusement, les généralistes sont peu nombreux et se comptent peut-être de moins en moins – surtout dans notre pays où la tradition britannique d'obliger un jeune enseignant à donner des cours dans tous les domaines (des idées politiques aux relations internationales, en passant par l'étude de la vie politique) avant de prétendre connaître son métier cède le pas, de ce côté-ci de la Manche, à une joyeuse indépendance.

Dans le monde anglophone, la situation est différente. Tout d'abord, la science politique y existe depuis longtemps ; ensuite, elle règne de façon incontestée sur les programmes des universités dans chaque pays où l'anglais est la langue d'enseignement ; enfin, elle s'exporte d'autant plus aisément dans les universités étrangères que l'anglais y est plus répandu que le français. Aussi les débats contradictoires y sont-ils moins fréquents : là où un auteur francophone prend grand soin d'émettre des réserves sur des explications fragiles et laisse pointer un esprit critique « terriblement français » aux dires de nos collègues étrangers, les manuels anglophones exposent sans les discuter les travaux des scientifiques les plus éminents. Même les plus anciens ne sont pas oubliés, alors que nous tendons chez nous à les juger « dépassés ». Les ouvrages étrangers intègrent une dimension civique, puisque nombre d'entre eux sont utilisés pour enseigner le fonctionnement des institutions nationales à tous les étudiants, qu'ils soient inscrits en physique, en biologie ou dans les humanités. Pour cette raison-là aussi, ils doivent être assez uniformes et très affirmatifs. Nous n'avons pas cette mission en France (peut-être est-ce regrettable, mais c'est ainsi). Nous avons donc plus

de liberté pour présenter nos vues sur la science politique et critiquer celles des autres. En tout cas, nos ouvrages n'évitent aucun sujet, même les plus débattus, à la différence de pays autoritaires où la science politique est justement vue comme une fâcheuse source de contestation. Des lecteurs pourraient trouver anarchiques de telles différences, je préfère y voir de la diversité créative et y puiser des sources d'inspiration.

En contrepartie, nos manuels francophones vieillissent plus vite que leurs équivalents anglophones. Ils sont également moins « cumulatifs » (autrement dit, ils n'intègrent pas toujours l'ensemble des résultats acquis par les auteurs précédents). Enfin, ils font moins autorité, suscitant des réserves chez les « prescripteurs », ces titulaires de cours qui les conseillent du bout des lèvres à leurs auditoires sauf quand ils en sont eux-mêmes les rédacteurs.

Pourquoi un individu isolé, qui aurait déjà publié il y a plus de quinze ans un manuel de base, en écrirait-il un nouveau alors que le marché est saturé ? Répondre à cette question, c'est donner des raisons de le lire au lecteur pressé qui parcourt ces lignes en diagonale ! Le pari de ce livre est en effet assez original (je le dis d'autant plus volontiers que c'est une idée de l'éditeur). Il s'agit de prendre la science politique au sérieux, en tant que discipline scientifique à part entière, offrant quelques résultats incontestables, obtenus grâce à des méthodes rigoureuses, donc de lui trouver une unité. En même temps, il faut rendre sa découverte le plus facile possible pour ceux qui l'abordent en débutants. Ces deux objectifs sont en partie contradictoires, car plus un savoir est « scientifique », plus il est complexe et plus il est difficile de l'exposer clairement, dans un langage accessible à des non-savants. La chose est plus dure en science politique, car sa matière même est encore plus floue que celle d'autres disciplines proches de la nôtre, comme la sociologie, le droit public, l'histoire. L'originalité de ce manuel est donc de parler de problèmes compliqués, mais de le faire dans une langue simplifiée, débarrassée de la plupart des incises, parenthèses, notes de bas de pages, citations et références dont sont habituellement peuplés les ouvrages pédagogiques.

Une seconde particularité de ce manuel réside dans l'identité de son auteur : une suite d'heureux hasards lui a fait enseigner des cours très différents dans des universités différentes, et cela dans plusieurs pays dont il a pu découvrir les systèmes universitaires, les programmes, les thèmes de prédilection. Voilà un atout dans la rédaction d'un manuel généraliste, car les réactions de publics étudiants (et professionnels) très divers permettent au fil du temps de modifier des présentations et des analyses afin de les rendre plus claires et plus convaincantes. Les concepts et les définitions peuvent également varier d'une langue à l'autre. En connaître plusieurs aide à relativiser le sens des notions les plus usitées en

français (comme les mots « État » et « parti »). Être compris par tous et partout suppose que l'on se soit plié de bon gré à la dure loi des publics différents, qui expriment des attentes variées, dans des contextes divers. Ainsi, le mot « démocratie » n'a pas le même sens dans un pays comme la France ou la Suisse et dans un pays comme l'Égypte; l'égalité n'est pas entendue de la même manière en Belgique et au Japon.

En dernier lieu, l'auteur de ce manuel a une conception globale de la discipline. Selon lui, les problèmes mondiaux ont tous une dimension principalement politique, et les politistes sont les mieux placés pour en rendre compte en s'appuyant sur les excellents travaux de leurs collègues d'autres disciplines. Tous ses collègues ne partagent pas cette idée, qu'ils soient francophones ou non. Nombre de Britanniques et d'Allemands par exemple considèrent aujourd'hui que l'étude des relations internationales est une discipline en soi, car elle s'appuie sur des connaissances juridiques, économiques, historiques, géographiques, psychologiques et sociologiques, et pas seulement sur une vision politique du monde. Une majorité de Français englobent la science politique dans la sociologie politique. Pourtant, on ne résoudra pas tous les problèmes politiques en faisant uniquement appel à la sociologie. Une bonne connaissance du droit, de l'histoire, et aussi de la littérature abondante qui est propre à chaque secteur (comme l'étude de la coopération et des conflits entre États) est indispensable.

Il reste un dernier problème dont il faut dire quelques mots à l'ère cybernétique : les manuels ont-ils un avenir quand chacun peut librement se former sur internet ? Des ouvrages imprimés, non modifiables avant une hypothétique prochaine édition, font-ils encore sens quand les compléments et corrections peuvent se faire en temps réel sur la toile ? Il est évident que ce débat dépasse la question posée par l'existence de manuels, il met en cause les cours en amphithéâtre eux-mêmes. Rien ne dit que ce type de support se maintienne dans le proche avenir. Mais rien ne permet d'affirmer qu'il disparaîtra bientôt. Dans le doute, on continue d'en produire, sans ignorer que les apprentissages se transforment rapidement et profondément. Une compétence minimale dans la production de nouvelles technologies de l'information et de la communication appliquées à l'enseignement supérieur est aujourd'hui primordiale. Appartenir à une génération intermédiaire entre les jeunes experts en électronique, encore trop spécialisés pour opérer des synthèses globales, et les anciens généralistes qui en savaient bien plus que nous tous, sauf sur les moyens de diffuser leur savoir et de dialoguer avec leur public, peut être un avantage supplémentaire dans le lancement d'un livre sur le marché des manuels.

Ce manuel existe donc. Et il répond à trois questions : comment procéder pour faire de la science politique ? Pourquoi en faire ? Comment en faire ? La réponse à la première de ces interrogations n'est pas la plus facile. Plus l'expression « science politique » se répand, moins l'on voit ce qu'elle désigne : est-ce un savoir politique, une science politique, une science de la politique ? Plus nombreux sont ceux qui l'apprennent, moins ceux qui la leur enseignent s'entendent sur sa définition et sa dénomination. Enfin, plus on la dit scientifique, plus elle paraît intuitive : qu'il s'agisse d'estimations électorales, de la probabilité d'un conflit, de l'issue d'une négociation, ses « prévisions » sont souvent fausses ou imprécises. Pourtant, la réussite académique et médiatique de la discipline justifie à elle seule qu'on tente de mieux la connaître. On parvient ainsi à la distinguer d'autres formes de pensées qui semblent proches, alors qu'elles ne le sont pas vraiment :

- la formation dite « sciences po », d'abord, celle que l'on retrouve dans les écoles de la haute fonction publique (comme l'ENA, héritière des plans en deux parties et deux sous parties qui évitent soigneusement de prendre position) où l'on cultive la platitude, la prudence, et la discrétion ;

- ou, au contraire, le style journalistique, avec ses déballages publics, ses jugements tranchés, l'exigence de rapidité dans l'information et l'analyse des faits. En effet, les journalistes sortent souvent des Instituts d'études politiques (IEP), et la presse a adopté le fameux « grand oral » pour scruter les intentions des candidats aux élections. Tout cela a établi un lien durable entre le monde universitaire et le monde des médias ;

- enfin, les commentaires juridiques sur les lois, les règlements, les Traités et les Constitutions, que l'on doit à l'un des fleurons de l'Université française, les écoles de droit. Ces commentaires s'appuient avec beaucoup de compétence sur les textes institutionnels. Mais ils ne suffisent pas à la tâche. Il faudrait aussi expliquer la genèse de ces textes, se pencher sur les conditions qui les ont rendus nécessaires et suivre leurs effets réels sur les pouvoirs publics et sur la société.

Ces trois démarches n'émargent que de façon limitée à la science politique. Celle-ci se caractérise plutôt par deux éléments :

- un ensemble de connaissances spécialisées que les fonctionnaires, les journalistes et les publicistes n'ont guère eu la possibilité d'approfondir au cours de leurs études et qu'ils n'ont pas le temps de mobiliser dans leur travail ;

- un raisonnement logique fondé sur des faits historiques, anthropologiques ou statistiques, qui devrait permettre à chaque personne ainsi « introduite » à la discipline de mieux comprendre le monde dans lequel elle vit et sur lequel ses actes pèsent.

Parce qu'elle est spécialisée et logique, on ne peut pas avoir fait de la science politique sans l'appeler ainsi, ni avant d'avoir lu des

pages qui la décrivent avec précision, comme celles qui suivent. Quelle que soit la jeunesse ou l'ancienneté de la réflexion en la matière, les lecteurs et les lectrices de ce livre ont bien peu de chances de se trouver dans la peau du *Bourgeois gentilhomme*, qui s'émerveillait d'avoir parlé en prose sans le savoir. Bien au contraire, des activités que l'on pensait sans rapport avec la politique leur apparaîtront vraiment liées à elle. En revanche, d'autres activités qui semblent au cœur de ses interrogations, comme le pouvoir et les institutions, se montreront sous des aspects nouveaux.

Comme l'indique son titre, cet ouvrage cherche à familiariser avec la science politique ceux qui la découvrent. Il sera aussi utile à ceux qui veulent un peu mieux comprendre ce qu'elle a de scientifique. Ce ne sera pas simple. Il n'est pas facile d'introduire quiconque à une forme de connaissance dont un premier apprentissage n'a pas déjà été fait, tandis que son objet, la politique, est, lui, bien présent dans notre vie quotidienne. Dans ce domaine, d'autres disciplines sont mieux servies : l'initiation à l'économie, à la sociologie ou à l'histoire se fait avant d'arriver à l'Université. Sauf dans de récentes options en classe de première en France, la science politique en est absente. La politique, en revanche, est omniprésente dans la littérature et les journaux, et nombre de personnes en parlent ouvertement autour de nous : elle nous paraît donc familière, sans que nous sachions vraiment ce qu'elle recouvre. À la différence d'autres ouvrages consacrés à la science politique, aux études politiques, à la sociologie politique ou tout simplement à la vie publique (sans parler de la « politologie », comme le font les Russes, ou de la « politico-logie », comme le font les Néerlandais), ce livre-ci ne tient pas pour acquis la légitimité d'un savoir dans ce domaine. Il ne se contente pas non plus d'énoncer des problèmes, puis de passer en revue toutes les solutions qu'en proposent les « politistes » ou « politologues » en désaccord entre eux sur ces explications.

Ce manuel a donc trois objectifs : il invite à découvrir une démarche, celle de la science politique ; il examine ses méthodes d'investigation ; il tente de présenter quelques-uns de ses acquis. Et ceux-ci ne sont pas négligeables. La science politique peut en effet être utile dans la vie de chacun, car elle parvient de temps en temps à éviter des crises politiques ou des interventions armées. Elle permet donc d'acquérir des connaissances dans de nombreux domaines, et pas seulement dans celui des institutions ou de la compétition électorale. En donnant à chacun la possibilité de comprendre les décisions importantes qui affectent sa vie, elle le libère déjà un peu de ses chaînes. Et elle l'aide, parfois, à émanciper les autres. Elle nous donnera ainsi l'occasion, si nous le souhaitons, de dénoncer la domination, même quand elle est inconsciente, parce qu'elle n'est pas consentie ; de critiquer l'influence quand elle est invisible ; de refuser la puissance quand elle est mal utilisée par un pays envers ses partenaires et ses adversaires. Grâce à elle, nous

comprendrons mieux le pouvoir, et en particulier le pouvoir politique et les choix publics. Elle nous permettra d'énoncer des principes de gouvernement donnant aux agents de l'État une autorité acceptée pour qu'ils convertissent les préférences individuelles et les intérêts sociaux en choix publics, avec le double souci de l'efficacité et du caractère équitable des décisions prises.

Il faut espérer qu'à ce stade, le lecteur et la lectrice de cet avant-propos ont compris que la rédaction d'un manuel dans cette discipline si spéciale, dont quelques-unes des principales notions sont discutées dans d'autres sciences ou tout simplement dans la vie de tous les jours, n'est pas une sinécure. Se lancer dans l'aventure n'est pas toujours aussi raisonnable ou naturel que cela en a l'air. Ceux qui accompagneront l'auteur jusqu'au bout auront compris que l'ouvrage n'a pas été rédigé par plaisir, mais par devoir – bien que le plaisir n'ait pas été absent de sa rédaction. Tout scientifique aspire surtout à poursuivre ses recherches en cours. Fixer sur le papier l'état des connaissances de sa communauté à un moment donné n'est donc pas une priorité. Accepter l'invitation de publier ce livre, c'est le croire capable d'apporter des compléments utiles aux manuels existants.

En dépit de sa complexité, la science politique peut faire l'objet d'une présentation ordonnée et argumentée, chapitre après chapitre, la lecture de l'un permettant d'accéder sans difficulté au suivant. On peut même en donner une version simple : l'ouvrage aurait pu s'appeler « éléments de science politique », mais en la matière rien n'est vraiment « élémentaire ». Comme chacun le sait, le mot élémentaire signifie à la fois fondamental et facile. Certes, ce livre devrait enseigner les bases de la discipline, mais à aucun moment ces analyses ne paraîtront évidentes à ceux qui les découvriront. Les étapes du raisonnement devraient leur faciliter la tâche. Elles sont suffisamment visibles dans la table des matières pour que le lecteur ou la lectrice y soient directement renvoyés. Notons simplement que ce manuel répond d'abord aux questions les plus fréquentes posées aux politistes par leurs collègues, leurs étudiants, des journalistes, un public éclairé et toujours exigeant. Il porte ensuite sur le contenu de la discipline, ses héritages, ses controverses et ses découvertes en matière d'action politique, d'action publique et d'ordre politique national ou international. Des encadrés, tableaux, figures, les plus simplifiés possible, mais aussi des références bibliographiques complémentaires pour des lectures plus avancées, aideront chacun à se repérer dans le foisonnement d'idées et de trouvailles de la science politique contemporaine.

Le livre est rédigé dans un langage simple, évitant le jargon professionnel quand il n'est pas indispensable, avec l'espoir d'être accessible à des publics inégalement préparés à se former en science politique. Il s'agit d'une véritable invitation à découvrir la science

politique, une introduction à l'introduction, que les « grands débutants » peuvent lire aussi bien que des lecteurs et lectrices plus avancés. C'est aussi un ouvrage pour lecteurs francophones, pas seulement pour lecteurs français. Il doit pouvoir servir de manuel de référence dans de nombreux pays où l'enseignement de la science politique à l'Université se fait aussi dans notre langue. Les exemples pris viennent délibérément de contextes variés, ils sont choisis en fonction de leur probabilité d'être familiers aux lecteurs et aux lectrices. Il est conçu « en spirale » : comme en musique, les thèmes abordés au début sont repris, complétés et approfondis chapitre après chapitre, ce qui entraîne quelques retours en arrière, voire quelques redites (mais ne dit-on pas que la pédagogie, c'est la répétition ?), néanmoins plus solidement argumentées à chaque courbe ou section conique de la spirale.

Enfin, ce manuel rend indirectement justice à tous les chercheurs qui ont contribué à faire la science politique dans le monde (et pas seulement en France) : grâce aux moteurs de recherche aujourd'hui, la seule mention d'un nom, d'un titre et d'une date (quelquefois une ou deux de ces indications seulement) suffit à retrouver un texte sur internet. C'est donc par choix délibéré que les références bibliographiques ne figurent pas toutes dans le corps du texte avec la précision recommandée par les documentalistes.

En remerciant tous ceux qui ont l'esprit curieux de se lancer sans plus tarder dans un voyage à travers le monde de contradictions que je leur ferai visiter, je leur souhaite d'arriver à bon port. Et de savoir eux-mêmes éviter les contresens à l'avenir sans avoir besoin d'un navigateur.

Remerciements

Rédiger un manuel n'est pas vraiment raisonnable, je l'ai dit. Ce serait franchement impossible si l'on ne bénéficiait pas, comme j'en ai eu la chance, de la sollicitude de nombreux collègues qui ont amicalement pris de leur temps pour examiner ce projet et m'aider à l'améliorer autant que possible. Parmi eux, Dominique Chagnollaud, Wolf-Dieter Eberwein, Jean Leca, Patrick Lecomte, Jean-Louis Marie, Arnaud Mercier, Jean-Louis Quermonne, Marc Sadoun et Christophe Traïni méritent une mention spéciale. Je les remercie de tout cœur, tout en réclamant leur indulgence pour mon éventuelle incapacité à suivre toutes leurs recommandations. Il est rare que le dialogue convivial entre politistes aboutisse à réviser des plans de manuels !

C'était une expérience originale de solliciter l'avis de mes collègues avant de passer à la rédaction, et non pas après publication. L'acuité de leur regard m'a permis de rectifier mon projet sous plusieurs aspects. D'abord, j'ai essayé de montrer que la science politique pouvait être une science sociale et humaine à la fois. Comme science sociale, elle prend pour modèle les sciences expérimentales, elle explique ; comme science humaine, elle ne s'éloigne jamais beaucoup de son ancrage philosophique et historique, elle rend le monde plus intelligible, elle l'interprète. Ensuite, j'ai tenu à conserver un parti pris qui m'avait déjà valu nombre de réactions, souvent positives, quelquefois sceptiques, lors de la sortie de mon précédent manuel : affirmer que la discipline puise son inspiration non seulement dans la sociologie mais aussi dans l'économie, l'anthropologie et la psychologie. Quant à l'histoire j'en ai étendu la profondeur en

remontant jusqu'au sixième millénaire avant notre ère, au lieu de m'en tenir aux points de départ habituels dans la littérature, l'époque moderne et les Lumières (une question que Jacques Lagroye considérait comme centrale et souhaitait que je développasse afin que l'on en discutât davantage dans la communauté des politistes). Mon usage de ces quatre savoirs n'est pas seulement fait d'emprunts ou de métaphores : non, ils sont tous aussi sollicités les uns que les autres dans la construction d'une véritable science de ce qui est politique. Dans un autre registre, celui du contenu idéal d'une *Introduction à la science politique*, d'intéressantes suggestions m'ont été faites, qui m'ont conduit à remanier très largement mon plan initial, et rechercher le plus possible la clarté et la simplicité. J'ai donc donné davantage de place à la représentation, au vote, aux suffrages, tout en sachant qu'il faut leur consacrer des livres entiers pour être complet. J'ai accordé plus d'importance aux groupes d'intérêt et aux intégrations régionales, sans avoir encore réussi à leur rendre pleinement justice. J'ai essayé de mieux traiter des identités, « héritées », « imaginées » ou « en recomposition », au fur et à mesure que le débat à leur sujet prenait de l'ampleur depuis que j'ai conçu ce manuel, sans parvenir à le rattraper. Je n'ai en revanche pas bougé sur la place de l'histoire politique et de l'histoire diplomatique, dont je persiste à croire qu'elles alimentent les recherches de faits, mais qu'elles ne sont pas en elles-mêmes des sciences. Surtout, je suis resté évasif face aux suggestions de traiter en profondeur du rôle des églises ou d'insister davantage sur la religion : non qu'elles échappent à une étude scientifique (d'ailleurs, quelques politistes de talent s'y sont livrés, sans parler de Max Weber lui-même, dont nous nous inspirons tous), mais plus simplement par absence de familiarité avec la littérature pertinente.

Enfin, l'idée de restituer à des étudiants et à des lecteurs débutants ou grands débutants tout le parfum des controverses en cours en France et ailleurs a séduit mes collègues, mais elle les a également inquiétés : comment le pourrais-je sans me poser en arbitre ou prendre parti, et distribuer des bons et des mauvais points ? Aurais-je la capacité de présenter avec objectivité, simplicité et élégance des débats complexes, parfois même obscurs, et pas toujours menés de bonne foi ? Comment distinguerais-je sans me tromper des savoirs établis et des savoirs nouveaux, des connaissances conventionnelles tenues pour suffisantes dans des disciplines voisines et les « avancées » de la nôtre ? Et où, dans ce cas, situer la sociologie historique par rapport aux cadres de référence que partagent les politistes ? Pourquoi la théorie politique devrait-elle avoisiner l'histoire des idées, au lieu d'irriguer l'ensemble des contenus de notre science ? Sur ce dernier point, la réponse est simple : il y a, bien évidemment, de la théorie partout, mais l'usage désormais consacré sous l'impulsion des universitaires américains est d'appeler *political theory* une « philosophie » politique utilisée par

des politistes, s'élevant au-dessus de la lecture rétrospective des doctrines et cantonnée à ses aspects normatifs, sans se lancer dans des conjectures positivistes ou des injonctions « prescriptives ». Sur les autres, je serais moins tranchant : je n'ai pas voulu établir un palmarès de la science politique contemporaine, et encore moins jeter aux orties des points de vue qui ont eu leur utilité dans le passé, mais sont considérés aujourd'hui comme datés. Mon but était simplement de prendre la mesure des termes du débat, d'en rendre conscients les lecteurs novices, et non de prendre systématiquement position sur les arguments avancés.

Un homme averti en vaut deux, dit-on : je ne sais pas si je suis parvenu à satisfaire mes conseillers bénévoles, auxquels nul ne saurait imputer mes erreurs ou mes lacunes ; en tout cas, j'aurais essayé de contenter les étudiants qui m'ont posé mille questions sur ce sujet au cours de mes enseignements. Sommé de donner de la discipline et de ses objets une définition qui ne soit « ni anhistorique, ni nominaliste », j'ai opté pour une constellation d'objets liés entre eux par des relations d'intensité variable selon le lieu et l'époque. Invité à ne pas mélanger les doctrines politiques aux décisions publiques, je m'en suis prudemment tenu à évaluer ces dernières à l'aune d'un double standard (sont-elles plus justes qu'efficaces ? ou plus efficaces que justes ? ou équilibrées ?) qui ne les qualifie ni de conservatrices ni de progressistes, mais signale bien les contraintes éthiques auxquelles elles sont soumises. Sollicité de ne pas oublier le droit, je l'ai inséré dans le chapitre II, mais pas encore dans les chapitres VII et IX, où il y aurait beaucoup de choses à dire à son sujet. Conscient que les phénomènes d'intégration et le fédéralisme devraient être mieux traités, j'ai d'abord cherché à restituer leurs bases, renvoyant leur développement à plus tard.

Reste un point presque unanimement relevé par mes interlocuteurs : comment distinguer, voire simplement séparer action politique et action publique ? Ceux qui ne trouvent guère à redire à la division canonique entre sociologie des mobilisations (ou de l'action collective) et analyse des politiques publiques (héritiers sans le savoir de la sacro-sainte coupure entre sociologie et droit – droit de l'État, des administrations publiques, des institutions internationales, etc. – hésitent à les unir dans un même cadre « pragmatique » (le mot convient puisqu'il s'agit d'action). Je crois pour ma part que ces deux domaines sont indissociables et que l'on ne saurait s'en sortir en plaçant les élections à leur charnière (en deçà, le « peuple », ou les gouvernés ; au-delà, les « élites », ou les gouvernants). J'ai en effet des doutes sur de pareilles fractures, elles me semblent ignorer l'histoire longue d'un monde qui ne serait pas seulement moderne et occidental. Néanmoins, je suis sensible au raisonnement tout en nuances de Jean Leca, mon maître auquel je voue un affectueux respect, selon lequel l'un des problèmes majeurs de la discipline est de savoir quand et comment séparer l'art de gouverner et la science

politique. Je cite ici un extrait de nos échanges auquel je souscris entièrement et qui répond mieux que j'aurais pu le faire à la double question de l'action politique et de l'action publique d'une part ; de la science et de l'action, d'autre part : « C'est à nos yeux qu'Aristote fait de la "science" politique en même temps qu'il enseigne l'art de gouverner, car, pour Aristote, la politique étant faite d'art et d'éthique, elle ne peut être objet de science [cf. la distinction établie par lui entre la physique et la métaphysique]. Notre problème moderne est de parier que l'on peut faire la science d'un art ! » Cela vaut pour les dispositions qui conduisent les êtres humains à agir au lieu de se tenir à l'écart de l'histoire en train de se faire.

La liste de ceux auxquels ma gratitude va ne se résume pas à mes collègues et amis français. Je n'oublie pas non plus les étudiants francophones des IEP d'Aix et de Grenoble ni ceux de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth et de l'Université du Caire, ou encore ceux de l'Université de Genève, sans lesquels je n'aurais jamais pu me documenter sur toutes les parties de ce livre restées obscures au temps de ma propre formation. Grâce à eux, j'ai fini par répondre à des questions difficiles dans des termes que j'espère simples. Je garde également à l'esprit les interrogations pertinentes (et parfois impertinentes, mais toujours stimulantes) de mes auditeurs de tous niveaux, notamment ceux des Universités japonaises Waseda, Hokkaido, Tokyo, Chuo, Sophia ; des Universités nord américaines de Berkeley, Chicago, Harvard, Laval, Princeton, et UCLA ; des facultés de Droit d'Aix, Bordeaux et Nice ; et de l'IEP de Paris. Tous m'ont entendu sur des sujets abordés par ce manuel, et leurs réactions m'ont été particulièrement utiles.

Quant à Bertrand Badie, Guy Hermet et Mireille Perche, tous trois à l'origine de ce projet, et un relecteur anonyme d'une avant-dernière version du manuscrit, j'espère avoir répondu à leurs attentes. Avoir imprudemment accepté la mission qu'ils m'ont confiée ne me blanchit pas pour autant des critiques que je vois poindre pour un travail difficile.

L'Institut universitaire de France m'a permis de trouver le ressort nécessaire pour mener cette entreprise à bien parmi plusieurs autres, y compris l'assistance précieuse de Claire Brachet, puis de Monique Martin, et celle de Cécile de Cossé Brissac et Laurence de Bélizal pour la révision du manuscrit, ainsi que le regard bienveillant de Nadine Dada pour la documentation : merci à ceux qui ont pris le risque de me recommander auprès du jury de cette institution (en particulier Jean-Claude Thoenig et Jean-Louis Quermonne), ma reconnaissance leur est acquise. Louées soient la République française et les facilités qu'elle sait parfois donner à ses agents ! C'est dommage que ces conditions de travail privilégiées ne soient pas celles de tous les universitaires français qui le mériteraient bien.

Enfin, j'ai une pensée pour des personnalités dont le regard critique mais constructif sur mes travaux m'a fait beaucoup réfléchir,

et dont nous regrettons tous la disparition : Jacques Lagroye, qui se donna la peine de rédiger quatre pages de commentaires fournis et lucides du plan de cet ouvrage quand j'en étais encore à croire qu'il me faudrait trois volumes pour l'écrire ; Frédéric Bon et Georges Lavau, qui m'ont enseigné chacun à sa manière beaucoup de ce que je sais en science politique et sur la politique telle qu'elle est pratiquée dans le monde réel ; Pierre Bourdieu, qui a réagi avec beaucoup de bienveillance à la lecture de mon manuel de 1994 et m'a aidé en le critiquant par écrit à en reformuler certaines propositions ; Claude Lévi-Strauss, enfin, que j'avais découvert très jeune, et qui m'a généreusement encouragé dans une lettre émouvante à poursuivre mes recherches comparatives. Sans eux, je n'aurais probablement pas mis tant d'énergie à réfléchir à la discipline dans son ensemble, à sa place parmi les sciences sociales et à son avenir en tant que science.

Mes éditeurs se sont montrés patients : ils ont toute ma gratitude pour m'avoir permis de faire évoluer ce texte et de l'avoir enrichi de mes recherches les plus récentes.

La « science » de ce qui est « politique » ?

Faire de la science politique soulève quatre problèmes : comment appeler ce qu'on fait ? Que faire exactement ? À quoi cela sert-il ? D'où cela vient-il ? Il serait évidemment bien difficile d'introduire à une science que l'on ne saurait pas nommer, dont on contesterait l'objet, voire la nécessité, et qui n'aurait pas d'histoire. Longtemps, la science politique a souffert de plusieurs défauts : on lui a reproché d'être trop liée à la politique. En témoigneraient notamment sa désignation, qui la rapprocherait excessivement du gouvernement, son origine, qui la rendrait suspecte de sympathies atlantistes, ou, en sens inverse, sa difficulté à être politiquement utile, à satisfaire la curiosité de ceux que la politique intéresse. Comme le montre l'encadré n° 1, aucun de ces reproches n'est vraiment fondé, mais il est nécessaire de les examiner tous avant de s'aventurer en toute sécurité sur le domaine du politiste.

Certes, il existe un lien indissoluble entre vie politique et science politique. Pourtant, il s'agit bien de deux registres différents de l'activité humaine. La science politique étudie en partie la « politique ». Néanmoins, elle n'est pas la seule à le faire, et elle ne s'y limite pas. Si l'on croit que notre discipline est une « science » de la politique, c'est qu'elle est mal nommée. Bien au contraire, elle n'est ni la science du pouvoir, ni une science au service du pouvoir (ou contre les pouvoirs établis), ni une science consacrée aux pouvoirs publics. En tant que science, elle a vocation à donner de tous ces objets une explication distanciée, même si c'est difficile – comme nous le verrons dans les chapitres III et IV –, car les connaissances produites

sont inévitablement réutilisées par les acteurs eux-mêmes (citoyens, élus, décideurs, journalistes, etc.) pour défendre leurs propres intérêts. Par un effet boomerang, l'objectivité que les politistes tiennent pour acquise quand ils donnent leurs propres explications de la réalité peut en être affectée : l'image de la discipline qui leur est ainsi renvoyée par les médias n'est pas celle qu'ils ont en tête. Faire des efforts pour rectifier de telles interprétations du travail scientifique peut conduire à s'impliquer dans la vie politique de façon peu compatible avec la production d'un savoir à la fois fondamental (au lieu d'être appliqué) et neutre (au lieu d'être impliqué). Mais le problème est accru en économie, par exemple, et pourtant la science économique passe sans difficulté pour une science objective.

Encadré 1. *Les critiques faites à la science politique*

Première critique

- *La science politique est mal nommée* : selon ses détracteurs, une science ne pourrait pas être politique, au risque de passer pour une science au service de la politique (ou, pis encore, au bénéfice de ceux et celles qui font de la politique un métier).

- *Justification de son appellation* : Il n'y a pas de nom qui convienne parfaitement à ce que nous faisons. De toute évidence, nous n'avons rien de mieux à proposer que « science politique », mais nous ne devrions pas en être trop déçus : les historiens ont le même problème avec l'histoire et les juristes avec le droit. Les seuls savants mieux servis par le vocabulaire sont les sociologues (ils pratiquent littéralement une « science de la société »), ce sont eux qui critiquent l'intitulé de notre discipline. Malheureusement, nous ne pouvons pas les satisfaire en parlant de politologie depuis que ce terme est surtout utilisé pour décrire les analyses projectives de la vie politique et les résultats prévisibles ou acquis des élections.

Deuxième critique

- *La science politique est importée*, donc suspecte, liée au libéralisme anglo-américain, jetable avec le bain de la mondialisation si décriée en Europe (qui en profite pourtant davantage que d'autres régions du monde compte tenu de sa richesse relative).

- *Justification de son universalité* : bien qu'elle soit très nourrie par les auteurs américains, la science politique européenne a exporté ses découvertes outre-atlantique (le théorème de Tocqueville, les lois de Duverger, la « loi d'airain de l'oligarchie » de Michels, « l'espace public » selon Habermas, les théories des élites de Gramsci, Mosca, Pareto, etc.). Lorsqu'elle nous est parvenue au milieu du XX^e siècle, la science politique américaine n'était pas encore néolibérale, bien au contraire. Tous ses auteurs étaient fortement marqués par les grands penseurs européens de la politique (Durkheim, Marx, Weber). De surcroît, la discipline américaine s'était très tôt séparée de l'activité politique afin de s'organiser de façon académique. Nombre de ses membres étaient en réalité des Européens émigrés pour fuir le

fascisme ou le communisme. Parmi eux, il y avait beaucoup de radicaux, d'autant plus critiques envers le fonctionnement des institutions que leur faillite avait conduit à la seconde guerre mondiale, puis à la guerre froide.

Troisième critique

• *La science politique est ennuyeuse* à force de vouloir être neutre. La science politique traite des passions politiques avec des pincettes, elle les aplatit. Elle étudie les croyances et les intérêts qui motivent les citoyens avec tant de distance et de jargon qu'elle fait disparaître la vie sous les chiffres et les sigles. Elle cache la violence, la cruauté, la tragédie humaine derrière des concepts techniques et des énoncés logiques.

• *Justification de son intérêt* : la science n'est ennuyeuse qu'aux personnes impatientes d'agir. Connaître et s'impliquer dans l'action sont deux moments distincts. On peut traiter froidement des émotions pour en connaître les aspects généraux, sans s'attacher aux cas particuliers et terriblement émouvants dont la réalité fourmille.

Quatrième critique

• *La science politique est inutile*. Si elle invite à se méfier des convictions et des recommandations, à quoi peut-elle donc bien servir ?

• *Justification de son utilité* : elle sert au moins à apprendre à vivre avec les autres, tous ceux auxquels on est indifférent ou hostile (et aussi ceux dont on est solidaire, et que l'on aime). La vie n'est pas faite que de bonheurs communs, comme l'espèrent de nombreux sociologues (et tous les militants). Elle n'est pas non plus la guerre de tous contre tous ou la désignation franche de ses ennemis, telles que les ont décrites de grands penseurs très commentés et souvent cités. Enfin, la science sauve parfois des vies en empêchant de prendre des mesures brutales, provocatrices, ou, au contraire, en se montrant lénifiant et trop conciliant au point d'encourager les agresseurs potentiels. Une fois au moins, la planète tout entière aurait pu être menacée d'une guerre thermonucléaire si les décisions prises à la lumière des connaissances politiques de l'époque n'avaient pas été judicieuses (il s'agit de la crise des missiles de Cuba en 1962).

La façon dont on désigne notre discipline a son importance. Il n'est pas anodin, comme on l'entend parfois, de dire sciences politiques, sciences du politique, politologie, politicologie, études politiques ou sciences de gouvernement. Chacune de ces appellations a des avantages et des inconvénients – souvent plus d'inconvénients que d'avantages. Passons-les tout d'abord en revue afin d'y voir plus clair. Nous changerons ensuite de méthode en nous tournant vers le contenu : il est plus simple de se demander ce que le mot politique veut dire, et donc ce qu'est le contenu de la discipline, que de débattre à l'infini du contenant. Nous nous demanderons alors pourquoi il faudrait faire de la science politique. Nous chercherons enfin la réponse à toutes ces questions dans l'histoire de la discipline.

Section 1

COMMENT LA NOMMER ?

De quoi est faite la science politique et pourquoi l'appeler ainsi ? À la réflexion, cette dénomination est un peu étrange. Voyons pourquoi.

A | SCIENCE... POLITIQUE

Qualifier une science de politique n'est pas très heureux. L'idée qu'on se fait des sciences, c'est qu'elles sont neutres ; l'espoir qu'on place en elles, c'est qu'elles nous servent. On accepterait mal qu'un gouvernement les mît sous sa coupe. Une science politique est donc une contradiction dans les termes. À moins que ce libellé ne trahisse les objectifs inconscients ou cachés de ses inventeurs, comme le pensent tous ceux qui y voient la science du gouvernement des gens (une sorte de « manipulation » des citoyens) et pas seulement celle du gouvernement des choses (ce qui serait plutôt appelé aujourd'hui du « management public ») ?

Il y a cependant une explication plus simple à cette dénomination surprenante. Pour en finir avec l'idée que les sciences seules seraient sérieuses, alors que les « humanités » ne le seraient pas, on a distingué dès le XIX^e siècle deux types de sciences : les sciences de la nature et les sciences de la culture (ou de l'esprit). Pour nommer ces dernières, on a eu recours à un adjectif, et elles sont devenues « sociales », plutôt qu'« humaines », comme on avait tendance à les appeler au début. Ensuite, il a bien fallu désigner chacune de ces sciences sociales, en commençant par les plus anciennes comme l'économie – la science dite « économique », pourtant non limitée à épargner ou à faire de bonnes affaires comme semble l'indiquer cet adjectif lui aussi malheureux.

B | SCIENCES POLITIQUES

Sur ce modèle, on a forgé au XX^e siècle les sciences politiques, les sciences juridiques, les sciences historiques, avec un « s » rassurant : ces disciplines rassemblaient des spécialistes venus d'horizons divers. L'usage du pluriel était également un moyen naïf d'affirmer que l'on se voulait savant, et non point simple technicien : faire des sciences juridiques, c'est se situer en amont du droit, avant qu'il ne

soit créé, en bon savant désintéressé par la mise en œuvre de ses découvertes ; être juriste, c'est se placer en aval du droit, au moment où il est appliqué. On pourrait faire le même raisonnement avec l'histoire. Le mot ne nous pose aucun problème, et pourtant il est équivoque, car il s'applique aussi bien à ce qui s'est passé qu'à ce que l'on en dit plus tard : il y a l'historien qui raconte (il fait de l'histoire, peut-être avec un grand « H ») et celui qui explique (son travail relève alors des sciences historiques). Notons que ni l'un ni l'autre ne considère sa science comme historique au sens où elle serait ancienne. Par analogie, il n'y a pas de raison de considérer la science politique comme « politisée ».

Parler de sciences politiques, comme on le lit parfois, ne règle aucun problème : s'il y a une chose dont nous sommes bien sûrs, c'est que la science politique au singulier et les sciences politiques au pluriel ne recouvrent pas la même réalité. Ceux qui viennent d'une autre discipline s'accommodent aisément du pluriel, justement parce qu'ils ne croient guère possible d'aboutir à une science politique au singulier.

Les sciences politiques sont d'autant plus accueillantes qu'une science politique unifiée n'existerait pas. Ou pas encore. Ou alors, sous la plume de quelques auteurs d'avant-garde qui voudraient s'en réserver l'usage. Dans les trois cas, elle serait trop compliquée pour être enseignée. À moins que la réalité politique ne soit si complexe que personne ne soit encore parvenu à en rendre compte, comme le croyait le père fondateur de la sociologie française, Émile Durkheim (et aussi le père fondateur de la biologie expérimentale, Claude Bernard).

C | POLITOLOGIE, ETC.

Il existait une autre solution, recourir au grec et au latin, de préférence mélangés contre toute logique. Ceux qui ne trouvent rien à redire à sociologie (du grec *logos* et... du latin *socius*, science de la société) ou ethnologie (forgé avec deux termes grecs, dont *ethnos*, peuple) sont mal à l'aise avec science politique et ils ont raison : on devrait dire politologie (science de la *polis*, donc science de la cité, des affaires publiques et de la politique). Mais on mélangerait là encore un mot grec et un mot latin. L'expression se serait imposée si les prévisionnistes de tous pays et de toute formation ne s'en étaient emparés au risque de la dévaloriser en la diluant dans le « prévisionnisme » : aujourd'hui, le mot « politologue » désigne souvent des experts échafaudant en direct à la télévision ou dans les journaux des scénarios pour soirs et lendemains d'élection, de guerre ou de révolution.

Or, nous le verrons, la science politique aide à imaginer les chemins du futur mais elle ne peut pas, et ne doit pas, dire lesquels il faudrait emprunter (une modestie qui ne coûte pas cher, alors que les économistes ont perdu bien du crédit à force d'erreurs de prévision). Si elle était employée dans ce sens-là, la politologie ne serait pas très éloignée de la théologie, la science de Dieu. Bref, user du terme politologie n'est pas non plus la solution. Elle a pourtant été adoptée en Russie et dans nombre de pays de langue slave, pour sa consonance scientifique, afin de bien marquer la rupture avec l'enseignement de l'ère soviétique : à l'époque, son contenu était purement idéologique et les enseignements de science politique étaient des leçons de marxisme.

On a aussi essayé politicologie, mais le mot était trop disgracieux pour s'imposer.

D | POLITIQUE

D'autres possibilités existaient, certes, et y recourir n'aurait pas été illogique. Par exemple, on aurait pu se servir de la méthode élémentaire consistant à ériger un adjectif en substantif (l'économie devenant ainsi l'économique ; la mercatique traduisant en français le mot anglais *marketing*). Appliqués à d'autres domaines que le nôtre, de tels termes sont si lourds qu'ils suffisent à disqualifier toute proposition de ce genre chez nous.

De plus, la politique étant un métier, si j'utilisais ce terme, lecteurs et lectrices attendraient sans doute des anecdotes sur la vie publique plutôt que des explications scientifiques. Observons, toutefois, que certains manuels plutôt destinés à informer les étudiants sur la vie politique ont adopté pour titre *Introduction à la politique*, tout en y incluant de véritables éléments de science politique.

E | SCIENCE DU POLITIQUE

Finalement, la seule expression techniquement adéquate était « science de ce qui est politique » ou, en raccourci, science du politique, tout au singulier. Elle aurait dû s'imposer (il y a bien des sciences du droit ou du langage, et pas seulement des sciences de l'entreprise). Mais voilà, ce bel intitulé n'est pas d'usage ou, quand on s'en sert, c'est pour combiner deux perspectives différentes : ce que nous faisons, nous politistes, et ce que font les sociologues des organisations. C'est dans ce sens qu'il faut entendre la dénomination

passée d'une section du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) en France : sciences du politique, le pluriel marquant ici aussi la variété.

Pour qu'il y ait une science de ce qui est politique, il faudrait que l'on soit bien d'accord sur cet objet, donc sur le contenu de cette nouvelle discipline. Est-ce le cas ?

Section 2

QUEL CONTENU LUI DONNER ?

Après avoir buté sur le terme de science, nous fonçons vers un autre mur d'incompréhension, le mot politique. On peut avoir en tête des aspects très différents les uns des autres :

- la politique au quotidien (comment négocier avec ses proches pour leur imposer ses propres préférences en matière de loisir, de logement, de prénoms des enfants, etc.) ;
- la politique professionnelle (désignée par défaut dans des expressions comme « moi, je ne fais pas de politique ») ;
- un ensemble de mesures prises par les pouvoirs publics (les politiques publiques, par exemple la politique de la ville) ;
- la société politique tout entière (la communauté politique) ;
- l'espace public qui donne de la visibilité à cet ensemble (les lieux où l'on discute en public des affaires communes et où se forme une opinion publique).

Ces niveaux sont distincts. Bien qu'ils aient des points communs, ils ont aussi des particularités. Nous comprendrons mieux ce qui les rapproche et ce qui les sépare en nous posant trois questions. Pourquoi dit-on « le » politique aussi bien que « la » politique ? Faire de la politique exige-t-il des connaissances particulières ? Ce qui est politique, n'est-ce pas tout simplement ce qui est public ? Ces questions sont peut-être élémentaires, mais les réponses ne sont pas simples, loin de là. Chacune de nos réponses à ces trois questions entraînera une définition possible de la science qui tente de les étudier. Après avoir énoncé ces trois définitions potentielles, nous serons vraiment en mesure d'arriver à une définition globale, et une seule. Qu'est-ce que la politique, et pourquoi entend-on parfois parler aussi du politique ou des politiques (en anglais, ces termes se distinguent plus facilement les uns des autres, car on dit respectivement *politics*, *polity*, *policy*) ? Comment distinguer, au sein de la politique, la politique ordinaire et la politique « extraordinaire » ? Comment distinguer du politique de ce qui relève simplement du domaine public ?

A | LA, LE, LES POLITIQUES

1/ La politique

Chacun croit savoir ce que c'est : un monde où l'on s'affronte pour occuper des positions dominantes ; une compétition féroce entre partis, syndicats, mouvements associatifs pour conquérir le pouvoir puis l'exercer, ou simplement l'infléchir, que ce soit au niveau du gouvernement, de l'administration, d'une mairie ou d'une université ; un univers séparé de la vie ordinaire, doté de ses propres usages, marqué par une tolérance incompréhensible – pour ne pas dire répréhensible – envers les coups bas, les scandales et les privilèges acquis au frais de l'État. Si c'était vrai, faire de la science politique serait bien facile ! Il suffirait d'apprendre les règles de cet univers parallèle, soit pour s'y orienter et gravir les barreaux de sa hiérarchie, soit pour le moraliser, le modifier, l'éliminer peut-être. Dans le premier cas, la science politique serait une connaissance du pouvoir. Dans le second, un ensemble d'idées et de doctrines sur l'art de gouverner avec justice. Dans le dernier, un savoir critique permettant de lutter contre la domination de tous les puissants.

Mais c'est inexact : nous devons aussi à l'existence de la politique la possibilité de suivre des études, notamment universitaires, car il faut bien qu'elles aient été programmées, financées, homologuées ; nous lui sommes également redevables d'être garantis contre les risques de la vie (santé, maternité, chômage, agressions, guerres) ; nous lui devons enfin l'émancipation des pauvres, des femmes, des victimes du racisme, tout comme la coopération avec d'autre pays que le nôtre. Tous ces bienfaits constituent la face noble de la politique : s'il est acquis que la domination des puissants sur les faibles existe, elle a aussi pour effet d'être parfois utile aux faibles eux-mêmes.

Comment la domination devient légitime et à quel moment ? A *contrario*, dans quelles conditions elle n'est plus acceptée ? Tel est l'un des objets possibles de la science politique. Dans ce cas, celle-ci nous dit comment la politique permet d'imposer à tous des mesures générales, une fois tous les points de vue confrontés, avec de bonnes chances que la plupart de ceux qui s'opposaient à ces mesures les acceptent parce qu'elles sont devenues majoritaires.

2/ Le politique

À côté de la politique, qui divise, il y a le politique, qui réunit. Est politique, dans une société, le lien entre tous ceux qui se doivent obligation d'assistance. Est donc politique tout ce qui permet de distinguer autour de soi les gens dont on peut légitimement espérer solidarité et réciprocité, de ceux sur lesquels on n'est pas sûr de

pouvoir compter. Les uns et les autres font partie de communautés politiques distinctes (une communauté politique, j'y reviendrai, rassemble des gens différents dont les visions sont opposées, mais qui se comprennent mutuellement et se considèrent comme appartenant à un même ensemble). On pourrait les appeler « polités », comme on dit « sociétés » (et comme l'énonce tout simplement le mot anglais *polity*), mais le mot passe mal en français.

On nomme ayants droit ou citoyens les gens solidaires les uns des autres ; étrangers, alliés et bien entendu adversaires ou ennemis ceux envers lesquels on n'a pas d'impératif de solidarité. Une distinction si grossière permet de savoir à qui sont réservés les bénéfices de l'action collective. Elle aide à estimer d'où proviennent les risques d'éclatement d'une société : ses contours sont en effet constamment redéfinis par ceux qui en font partie, ils sont sans cesse contestés ou au contraire validés par leurs voisins.

Le travail de définition permanent de ce qui est proche et de ce qui est lointain est fait par des professionnels, bien que les amateurs ne puissent eux-mêmes s'en dispenser. Mais c'est aussi le travail des savants. Ceux qui font de la science politique cherchent ainsi à expliquer pourquoi ces frontières existent, comment des sociétés parviennent mieux que d'autres à durer, sous des formes plus paisibles que d'autres. Ils se demandent grâce à quelles vertus ou à quels hasards des identités survivent longtemps et d'autres non.

3/ Les politiques

Ce qui est politique dans une société ne se perçoit pas toujours dans son processus de fabrication, parfois occulte ou discret. On parvient à le connaître par ses manifestations extérieures et ses effets apparents. Tout d'abord, la politique ou le politique produisent des Constitutions, des lois, des règlements ; des nominations, des distinctions et des promotions, des révocations ; des subventions, des impôts ; des projets, des programmes. En second lieu, bien que les contours de ce qui est politique ne soient pas faciles à dessiner, il est facile de distinguer les lieux publics de tous les autres lieux où se déroulent nos activités privées. De plus, la plupart des contraintes pesant sur chacun de nous naissent dans cet espace qui nous est commun, que l'on appelle parfois espace public. Sans être entièrement d'accord avec tout ce que les philosophes placent sous ce vocable, on admettra que les problèmes ne deviennent véritablement politiques qu'une fois discutés de façon ouverte, dans un débat impliquant les gouvernants et tous les citoyens qui parviennent à se faire entendre.

Dans cet espace central de la vie en société, les mesures prises sont déclarées publiques parce qu'elles sont supposées connues de tous et profitant équitablement à chacun, parce qu'elles sont prises en public par des autorités publiques. Les politiques publiques sont des mesures de ce genre. On emploie l'expression quand, au lieu

d'être isolées, elles constituent des ensembles présumés cohérents de solutions à des problèmes posés dans chaque secteur de l'activité sociale (agriculture, industrie, éducation, santé, culture, défense, etc.). De là vient le pluriel (les politiques), qui découpe une réalité unique en de multiples morceaux.

Si la politique divise et le politique unit, les politiques font à la fois l'un et l'autre : quand elles redistribuent les ressources en prenant aux uns pour donner aux autres, elles les opposent ; quand elles améliorent le sort de tous (si mon voisin se porte mieux, moi aussi), elles les unissent. Une politique de taxation des revenus divise ; une politique de prévention des risques unit. Vue sous cet angle, la science politique étudie la transformation d'opinions divergentes sur ce qu'il conviendrait de faire en mesures s'appliquant à tous ceux qui font partie d'une même communauté politique et qui sont débattues à un moment ou à un autre en public par la plupart des citoyens concernés.

B | LA POLITIQUE ORDINAIRE ET LA POLITIQUE EXTRAORDINAIRE

On pourrait aussi bien faire une autre distinction entre politique « amateur », politique « professionnelle » (ou, pire encore, « politicienne ») et politique « experte » (celle qui produit des mesures gouvernementales, comme augmenter ou baisser les impôts, déclarer une guerre ou signer un traité de paix, etc.). La réponse la plus simple serait alors celle-ci : la politique ordinaire est celle à laquelle se livrent les citoyens et les électeurs, sans même savoir qu'ils en font ; la politique professionnelle est le domaine des élus et de tous les dirigeants politiques, persuadés d'y consacrer leur vie ; la politique experte est le règne des fonctionnaires et des agents publics, qui en vivent. Néanmoins, ces catégories ne sont pas étanches. Voilà pourquoi je préfère parler ici de deux formes élémentaires de la politique. Elle est soit extraordinaire (faite par certaines personnes d'exception, pour le compte de toutes les autres, ou bien faite dans des circonstances exceptionnelles), soit ordinaire (faite tous les jours par tous sans que personne n'en ait conscience). La politique est conçue ici comme ordinaire ou extraordinaire selon le statut et la profession de ceux qui s'y livrent (les gouvernants font de la politique extraordinaire, les gens ordinaires non). On peut les distinguer autrement, selon le niveau et la gravité des décisions à prendre : une activité politique serait alors jugée extraordinaire quand les mesures auxquelles elle conduit ne sont pas banales, quand il faut prendre garde à chaque instant à l'inattendu, à l'imprévu et aux coups bas, ou bien encore quand on se trouve dans

une situation d'urgence et que les décisions doivent se prendre à chaud ; elle serait réputée ordinaire lorsque l'on expédierait les affaires courantes, bien rodées, qui relèvent de la routine et se gèrent donc de façon administrative, comme d'habitude, sans surprise, avec tout le temps nécessaire devant soi. Certains auteurs, anglophones surtout, préfèrent ainsi parler de *high politics* (haute politique) et de *low politics* (basse politique), ce qui évite de réserver la première à une élite et la seconde au peuple, car il s'agit simplement d'une différence d'intensité et de niveau (entrer en guerre n'est pas de même nature que refuser un permis de construire, mais ceux dont ces actions dépendent sont tous des élus). Toutefois, je préfère conserver l'idée de métier et réserver l'extraordinaire à ceux qui en font profession, qu'ils soient ou non placés dans des circonstances critiques ou dans la gestion quotidienne de la cité.

1/ La politique extraordinaire

Supposons provisoirement que la politique soit l'objet principal de notre discipline. De tout temps, la politique entendue comme l'art de se comporter dans des circonstances imprévues a été considérée comme un véritable savoir-faire. Apprendre à surmonter des crises graves ne s'improvise pas. Acquis par l'expérience, le métier politique n'est maîtrisé que par un petit corps de spécialistes sachant survivre à de nombreux moments de déstabilisation. Ceux qui y parviennent sont réputés avoir du *leadership*, de l'autorité, du charisme. De tels spécialistes sont en effet suffisamment talentueux pour jouer avec le feu : ils attisent les tensions sociales nées des différences individuelles, mais juste ce qu'il faut pour leur permettre de s'exprimer, au lieu de rester contenues avant d'exploser – car il est alors bien trop tard pour les contrôler. À l'inverse, ils stoppent l'expression de plus en plus forte du mécontentement juste avant qu'il ne les emporte eux aussi dans une véritable révolution. Cet art du dosage justifie leur rôle de médiateurs indispensables entre les adversaires potentiels que sont les personnes les plus ordinaires, car ce sont eux, les politiques, qui forcent leurs concitoyens à vivre en bonne entente.

La plupart du temps, au moins dans les sociétés les plus riches de la planète, cela a bien fonctionné. Ce succès a pourtant des limites : tout d'abord, même les contradictions les mieux gérées finissent par se transformer un jour en conflits mal résolus qui empoisonnent la vie quotidienne des gens ordinaires. Ensuite, la persistance de difficultés qui semblent toujours se reproduire au lieu d'être réglées une fois pour toutes sape la confiance du peuple dans ses leaders. Enfin, parvenir tant bien que mal à se maintenir au pouvoir n'est souvent possible qu'en payant de sa personne, et parfois ce prix est élevé. L'exercice de métiers politiques est donc plus difficile et plus risqué que d'autres vocations. Procès, attentats, ingratitude sont le lot commun de nombreux élus ou dirigeants :

certains finissent en prison, d'autres dans l'oubli, d'autres encore s'estiment diffamés, salis, déshonorés ou injustement traités par les médias. Les plus lucides savent que leurs meilleures décisions ont des effets indésirables, voire des conséquences désastreuses pour un petit nombre de personnes qui peuvent en mourir : ministres et maires savent qu'autoriser des bus à circuler à contresens, un convoi de déchets nucléaires à emprunter une route nationale ou une société pharmaceutique à vendre un vaccin n'est pas sans risque pour leurs administrés. Notons au passage que ces dangers pour soi ou pour les autres ne dissuadent personne de tenter sa chance dans l'arène politique. Pas même ceux qui ont déjà la richesse et la célébrité, voire un vrai talent artistique. Réussir en politique (donc entrer dans l'Histoire) semble être un objectif encore plus prisé que beaucoup d'autres buts, déjà difficiles à atteindre comme faire fortune ou être reconnu dans la rue. Pour ces deux raisons (risques élevés, mais fascination accrue), la politique comme profession est exceptionnelle, elle est extraordinaire.

Conçu comme un art de gouverner, le savoir-faire politique s'apprend, c'est évident. Il se transmet dans des livres ou par l'enseignement d'un maître à ses élèves : les princes ont tous été éduqués par des précepteurs gagnant leur vie en appliquant aux décisions publiques les connaissances acquises dans le dialogue avec d'autres auteurs, vivants ou morts (l'opinion de ces derniers étant présumée connue grâce aux jugements exprimés dans leurs manuscrits). Ainsi Aristote a-t-il façonné le personnage d'Alexandre le Grand, tandis que la lecture de Machiavel inspirait Frédéric II. Mais ce n'est pas grâce à leurs préceptes que ces deux auteurs sont connus comme importants en science politique : c'est en analysant l'histoire de leurs pays respectifs – Athènes, Florence – qu'ils ont rendu la lecture de leurs livres incontournables. Ils ont pratiqué à la fois une science politique et un art de gouvernement, mais ils ont su les dissocier – Machiavel prétendant ensuite au-delà d'Aristote qu'il était possible de les réunir, affirmant que l'on pouvait sans peine faire la théorie d'une pratique. Ces deux disciplines sont les deux faces d'une même pièce, mais elles sont distinctes. On ne peut ni les disjoindre ni les confondre.

2/ La politique ordinaire

La transmission de recettes pour arriver au pouvoir, y rester ou en avoir plus n'est pourtant pas le seul aspect qui nous concerne ici, ni même le plus important. Ne concluons pas de ces histoires de grands qui nous gouvernent que seuls des professionnels de la politique seraient compétents dans les affaires publiques. Pour en débattre, ils n'utilisent pas non plus des moyens très différents de ceux dont se servent les citoyens de base, les petits et les faibles qui ne connaissent de la politique que ce que l'instruction civique leur en apprend. Nous, les amateurs, nous sommes tous dotés de capacités politiques dans

nos relations avec nos semblables. De même, la vie quotidienne n'est pas moins faite que la vie politique de ce qui donne à celle-ci son caractère de compétition permanente. On dit que « gouverner, c'est prévoir », « gouverner, c'est choisir » : dans notre vie de tous les jours, nous anticipons, nous faisons des choix difficiles. Notre agenda personnel est en partie semblable à celui d'un élu. Il est lui aussi fait de discussions, de négociations, de compromis. Comme les politiciens, nous classons ceux qui nous entourent en trois catégories : amis, alliés et adversaires. Tout cela se fait sur une petite échelle et sur un rythme sans commune mesure avec celui d'un professionnel. Les profanes ne sont pas instruits dans les sciences de gouvernement. Ils essaient seulement de gouverner leur vie.

Deux constats s'imposent quand on compare politique ordinaire et extraordinaire : la science politique ne se réduit pas à l'art de faire de la politique, mais elle le prend pour l'un de ses objets d'étude.

C | LE POLITIQUE ET LE PUBLIC

Ce qui est politique dans une société est certainement plus vaste et plus ambitieux que ce qui y est simplement public. Comme le disait à peu près en ces termes un philosophe américain célèbre, John Rawls, quand on discute de voirie, d'éclairage urbain ou de transports en commun, il n'y a pas besoin d'invoquer à chaque fois des conceptions divergentes de l'avenir de l'humanité tout entière. Point n'est besoin non plus de confronter ses vues sur le devenir posthume des êtres humains (y a-t-il une vie après la mort et comment se conduire ici bas pour que notre vie soit la meilleure possible ?). En bref, on peut s'entendre sur des questions techniques ou pratiques sans refaire le monde à chaque fois.

Les affaires publiques sont celles qui nous concernent tous (ou devraient être ainsi perçues, même si certains d'entre nous s'en rendent si peu compte qu'ils s'en désintéressent). Elles diffèrent évidemment des questions privées n'impliquant que certains d'entre nous. Il y a aussi des croyances personnelles (morales ou religieuses), dont la portée sur la vie de chacun est bien plus grande que les croyances publiques que l'on appelle en science politique des « idéologies », qu'elles soient de gauche ou de droite, républicaine ou démocrate, travailliste ou conservatrice, libérale ou socialiste, etc.

Pourtant, faire des choix publics n'est pas neutre. Toute décision administrative reflète une conception philosophique de la vie. Toute mesure publique est le fruit d'un affrontement entre des idées largement opposées les unes aux autres. La science politique se préoccupe, certes, des questions publiques, mais elle ne peut pas se

désintéresser des questions privées (ne serait-ce que les mœurs ou les styles de vie : pensons aux débats autour de l'*American way of life* ou du voile islamique). Disons qu'elle s'en saisit dès que ces questions risquent de devenir des problèmes collectifs, voire un problème national. Avoir un régime carné ou végétarien est une affaire de goût ou de foi ; risquer la contamination par un prion, un virus, ou un germe peut dépendre de la compétence des autorités publiques.

Quand celles-ci décident-elles d'intervenir, de régler, d'interdire ? Au moment où les gouvernants sont convaincus qu'ils ne peuvent plus ignorer un problème jusque-là traité sur des bases purement privées. La politique permet à un peuple (ou à plusieurs peuples) de se construire une représentation de la réalité qui rend l'inaction insupportable, alors qu'auparavant ils n'imaginaient ni nécessaire ni possible d'intervenir. On le voit à l'aide d'exemples simples : la canicule a toujours fait des morts chez les personnes âgées ; des jeunes gens et des jeunes filles ont toujours affiché leur appartenance à une communauté religieuse ou à des groupes radicaux ; maniaques sexuels et enfants noyés par un raz-de-marée ne sont malheureusement pas des nouveautés. Mais, à un certain moment, il est tenu par tous pour évident que c'est intolérable. En faisant de la politique, on trace la frontière entre trois catégories de conduites : celle qui est tolérée comme un comportement privé non répréhensible ; celle qui est réglementée comme une manière d'agir non admise en public ; celle qui est empêchée parce qu'elle a des effets collectifs indésirables.

Section 3

QUELLE EST SON UTILITÉ ?

Certains se disent à ce stade de leur lecture : très bien, la science politique existe, on voit qu'elle a de la matière, mais à quoi servirait-elle si elle ne permettait pas d'empêcher la guerre et les conflits sociaux graves ? Vaudrait-elle une heure de peine si elle n'aidait pas à éliminer la domination (à l'intérieur) et l'hégémonie (à l'extérieur) – deux expériences très ordinaires de la vie pour beaucoup d'êtres humains sur cette planète ? À ces lecteurs et lectrices lucides, je répondrai simplement que ces deux façons de voir le monde sont complémentaires. Il ne suffit pas de rendre le monde plus intelligible qu'il ne le paraît pour être un savant heureux, mais la curiosité sans but pratique n'est pas illégitime : avant de changer le monde dans lequel on vit, il faut commencer par le connaître. Après avoir compris pourquoi le monde est mal fait, en revanche, qui resterait

insensible à cet amer constat ? Quand on sait d'où vient le mal, ne peut-on le guérir ? Mieux, ne faut-il pas tenter de le prévenir ? On le voit, il y a au moins deux raisons de faire de la science politique : rendre le monde plus juste ou, plus modestement, prendre des décisions plus efficaces.

A | POUR RENDRE LE MONDE PLUS JUSTE ?

Voyons pourquoi la tentation curative qui semble toute naturelle ne l'est pas du tout. Il se peut en effet que le désir compréhensible d'améliorer la politique interne et internationale aboutisse au contraire de ce qui est visé. Si le seul ressort de la recherche était le désir de faire le bien, nombre de causes du mal n'auraient même pas été découvertes. On s'arrêterait à la première et aussi la plus ancienne des deux significations possibles de la science politique, comprendre son temps, une activité partagée par les acteurs et les observateurs de la vie politique et diplomatique (politistes, gouvernants, fonctionnaires) dont les ouvrages se mêlent sur les présentoirs intitulés « politique » des libraires. On ne serait pas en quête d'explications traversant les époques et les lieux. Rétrospectivement, cette seconde conception de notre discipline, celle des savants, est en effet celle qui nous a permis le plus d'avancer dans la voie d'une description satisfaisante des processus politiques. La science politique vaudrait donc d'être faite même si elle n'était pas une arme contre les puissants (ni une arme des puissants contre les faibles, cela va de soi).

Dans l'histoire de la discipline, le désir d'une société plus juste et d'un monde plus paisible en a motivé plus d'un. Les auteurs du passé ne se sont pas privés de fustiger les puissants, et leurs lecteurs les ont suivis dans cette voie. Qui sont-ils donc, ces oppresseurs potentiels ? Quand on pense à des individus, les riches et les forts sont de bons candidats à la vindicte populaire. En matière de classes sociales, les capitalistes, les financiers, les banquiers sont tout désignés. Dans le cas d'ethnies, la race blanche est critiquée parce qu'elle s'est longtemps approprié le monde. Quant au genre, les hommes, machistes, brutaux et accapareurs, sont dignes d'être épinglés. En fait de nations, les pays colonialistes puis impérialistes ont de nombreux torts. L'énumération n'est pas complète, elle n'est pas non plus tout à fait vraie : le pays le plus grand et le plus peuplé de la planète n'est pas sous la coupe des *white anglo-saxon protestants* (WASP). Il est dominé par l'ethnie asiatique des Han, laquelle a imposé sa propre langue à plus d'un milliard de Chinois qui parlent encore des dizaines d'autres dialectes et que le gouvernement de Pékin tente aujourd'hui de réunir bon gré mal gré

en une seule nation. En Afrique, des Noirs oppriment d'autres Noirs avec une dureté égale à celle dont ont fait autrefois preuve les planteurs sudistes pour exploiter leurs esclaves. Au fond, la hiérarchie est un principe universel d'organisation sociale. Le constat ne dispense pas d'en rechercher les formes particulières pour les combattre ou pour les débarrasser de leurs effets indésirables. Il évite de se fixer des cibles que l'on ressent intuitivement comme méritant de l'être par nature.

Une conception émancipatrice de la politique attesterait le tempérament généreux et donc estimable de celui ou de celle qui la formulerait. À ce titre, l'auteur gagnerait donc sûrement à l'adopter. Mais, au vu des exemples précédents, pareille vision serait bien trop restrictive. L'intuition et la bonne volonté ne suffisent pas pour définir ce que la politique est vraiment. L'intuition repose sur une expérience personnelle forcément limitée. La bonne volonté peut utilement motiver un individu pour s'impliquer dans les affaires publiques, mais elle ne lui permettra pas de les aborder avec compétence et efficacité.

B | POUR PRENDRE DES DÉCISIONS PLUS EFFICACES ?

Faire de la science politique, c'est d'abord essayer de comprendre comment ceux qui nous dirigent y parviennent, pourquoi ils recherchent le pouvoir et arrivent à le conserver. En observant leurs actes sans idée préconçue, on en apprend beaucoup sur la science de ces actions. Gouvernants et opposants font tout pour fonder leurs décisions sur des connaissances, que celles-ci portent sur les problèmes à résoudre ou sur la meilleure façon de les traiter.

Envisagé comme l'objet d'un art qui serait réservé à ceux qui nous gouvernent, faire de la politique est plus riche qu'il n'y paraît. Celle-ci ne se réduit pas à éviter des pièges, à saisir des opportunités, à viser des positions élevées. Pour faire de la politique, arriver au pouvoir et s'y maintenir, il ne suffit pas d'être le bon interprète d'une partition, d'un livret ou d'un scénario. Il faut aussi connaître les institutions, les textes fondateurs d'un régime politique organisant les pouvoirs publics. Bref, il faut avoir des connaissances en droit, connaître la constitution et l'histoire des régimes politiques, sans oublier celle des idées (savoir ce que sont le socialisme, le communisme, le libéralisme, le nationalisme, etc.).

Envisagé comme l'objet d'un savoir nécessaire pour vivre en société, avoir du sens politique permet de faire les choix qui nous concernent tous. Ce n'est donc pas un savoir utilitaire et égoïste, mais une nécessité sociale. Ce savoir-faire ordinaire n'est pas uniquement requis pour réaliser des ambitions personnelles extraordinaires (être

élu ou nommé), il donne l'occasion de mieux comprendre les contraintes qui pèsent sur les décisions publiques. Donc, de mieux évaluer les conséquences qui en découlent pour soi.

Ce n'est pas tout : la science politique aide à éviter des morts, à limiter le nombre de victimes d'un conflit, en donnant aux acteurs les moyens d'analyser leur situation et leurs forces respectives, en les encourageant indirectement à négocier. Il a pu être ainsi établi que l'initiative de Genève (la rencontre fructueuse de Palestiniens et d'Israéliens de bonne volonté dans l'université de cette ville) a été l'une des causes principales du retrait israélien de la bande de Gaza. Des analyses fondées sur la science politique ont permis d'éviter au monde un hiver nucléaire lors de la crise des missiles de Cuba. C'est grâce à sa capacité à éclairer les décideurs que la science politique a séduit les plus grands penseurs du passé.

Section 4

COMMENT LA SCIENCE POLITIQUE A-T-ELLE ÉTÉ FAITE DANS LE PASSÉ ?

On entend parfois que la science politique n'est pas encore une science achevée, mais seulement un savoir naissant. C'est inexact, car la science politique ne se réduit pas à un savoir professionnel, l'art de faire de la politique ; elle le prend pour l'un de ses objets d'étude parmi d'autres et elle essaie d'en traiter scientifiquement. Je dis qu'elle essaie, je ne dis pas qu'elle y parvient, parce qu'il est difficile de parler politique tout en restant scientifique. C'est à l'histoire générale des sciences et de la nôtre en particulier qu'il faut demander si cette ambition est excessive ou si elle est vraiment à notre portée. Nous verrons ensuite comment la science politique s'est lentement écartée de la politique pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui.

A | LEÇONS DE L'HISTOIRE DES SCIENCES

Dans l'histoire des sciences, une discipline nouvelle s'impose quand ceux qui l'ont conçue lui attribuent un domaine et refusent désormais de le partager avec d'autres savants. Autrefois, les philosophes étaient juges de tout : Platon faisait aussi de la géométrie, et Aristote de l'astronomie ; Descartes était bon mathématicien (et

médiocre physicien); Kant enseignait aussi l'histoire et la géographie; les philosophes musulmans, comme Avicenne, étaient passionnés de médecine. Plus tard, les connaissances se sont précisées. Les penseurs généralistes ont continué de poser des questions sur tout, mais ils ont laissé à chaque science le soin de faire progresser une branche spécialisée du savoir scientifique. Et les savants en ont profité pour délimiter progressivement (et jalousement) leur domaine de compétence, comme l'ont fait les botanistes, les zoologistes, les géologues, etc.

Les sciences sociales elles-mêmes ne sont apparues que tardivement et en ordre dispersé. Elles se sont tout d'abord différenciées de la philosophie en s'éloignant de la métaphysique et de la morale. Ensuite, elles se sont distinguées de l'histoire et de la géographie en ne se définissant plus uniquement comme des savoirs reposant sur le temps et sur l'espace : l'économie, par exemple, s'est ajoutée à la géographie. Elles se sont enfin compliquées : la grammaire a donné naissance à la linguistique, la théologie ou l'éthique ont conduit au droit, la statistique ou la psychologie ont rendu la sociologie possible.

B | LEÇONS DE L'HISTOIRE DE LA SCIENCE POLITIQUE

On comprend pourquoi les politistes, derniers arrivés dans la grande famille des spécialistes de sciences sociales, cherchent à définir un domaine de savoir qui leur soit propre, où leur compétence serait reconnue. On devine aussi que cette tentative ne va pas sans résistance de leurs collègues jusqu'à présent en charge de ce domaine – les sociologues notamment, que l'on considère comme leurs prédécesseurs immédiats dans cette grande entreprise de différenciation des savoirs, ou encore les juristes, qui s'occupent beaucoup de l'État et du cadre légal dans lequel se déroule la lutte pour le pouvoir. Pourtant, délimiter un terrain dont on aurait la propriété exclusive n'a pas grand sens. La politique est un ensemble complexe et emboîté de registres et de niveaux très difficiles à séparer. Chacun d'eux est un objet en soi, mais c'est aussi un objet partagé avec d'autres sciences. Cela, nous ne le savons que depuis peu : à l'origine, ceux qui s'intéressaient aux aspects politiques de la vie sociale et internationale croyaient fermement détenir le monopole de la connaissance d'une partie de la réalité.

La science politique fut d'abord la science de la guerre, ou celle de l'État, ou celle du pouvoir. On raisonnait alors par analogie : puisque les savants les plus prestigieux avaient la chance de définir leur objet à l'aide de quelques mots, il fallait les imiter. Les astronomes, par exemple, s'étaient adjugé l'étude des « corps » célestes, les médecins celui des corps humains. N'était-il pas judicieux d'affirmer que les

politistes étudiaient le corps politique ? L'expression fut en vogue au XVIII^e siècle en Angleterre : on parlait de *body politics*. Les socialistes français du temps de Jean Jaurès l'ont remise à jour pour souligner le lien organique entre un peuple en corps et ses représentants « incarnant » la volonté générale. Les sociologues ont parfois été tentés de recourir à la métaphore du corps humain pour figurer la société (le corps social), avec un cœur, un cerveau, des organes, etc. – une dérive de la pensée scientifique que l'on qualifie justement d'« organiciste ». Pourtant, dire que la science politique étudierait le corps politique ne serait ni convaincant, ni suffisant.

Cela ne convaincrerait pas : ce qu'il nous faut comprendre, c'est comment des êtres différents et changeants parviennent à constituer une communauté unifiée et durable. On ne peut pas se contenter de croire que cette communauté (ou ce corps) existe naturellement, comme les corps célestes et les corps humains. Et puis, notre science ne pourrait se contenter d'étudier l'aboutissement des luttes pour constituer des institutions et des États : elle s'interroge aussi sur ces conflits eux-mêmes, sur ce qui les provoque, sur la façon dont ils se terminent – tout ce qui relève de la force et du pouvoir, de la négociation et du débat, de la coordination et de la coopération. S'il y a corps, c'est d'abord le corps réel de tous ceux qui sont martyrisés pour des raisons politiques au cours de ces conflits violents : corps des torturés et humiliés, des femmes battues et violées, des enfants prostitués et forcés à travailler, des esclaves marqués et enchaînés, des prisonniers maltraités, etc. Ce corps-là est un corps individuel, pas un corps collectif, il est symbole de division et pas d'union, d'humanité et non pas d'humanité. Et c'est aussi sur lui que s'opère la conversion d'un monde sans règles, celui dont les corps individuels sont de simples matériaux, à un monde de droit, celui dont le corps social est l'objet de réflexion et de codification.

C | LEÇONS DE L'HISTOIRE DES IDÉES ET DES INSTITUTIONS POLITIQUES

Observer, classer et même préférer des formes d'organisations politiques résultant de ces conflits – ces formes que l'on qualifie de « régimes » –, au lieu d'étudier les conflits eux-mêmes, est un exercice très ancien. Au moins aussi ancien qu'essayer de comprendre l'univers. Les êtres humains s'y essaient depuis cinq mille ans au bas mot, date à laquelle nous pouvons faire remonter la rédaction des premiers « manuels » sur l'art de gouverner, l'origine des cités et de l'État, les objectifs de la démocratie, la place de la guerre dans la civilisation, etc. – des objets toujours et partout associés à la politique.

On observe les régimes politiques pour les comparer, donc pour trouver les meilleures formes d'organisation possibles et éviter les plus mauvaises. Plutôt qu'une science éprise de réalité, si déplaisante soit-elle, les Anciens ont ainsi contribué à édifier un savoir justifié par des idéaux. La science politique est aussi le fruit de cette quête originelle du bon gouvernement, de la recherche des solutions optimales aux problèmes sociaux. Ce sont ces nobles préoccupations qui font le lien entre savoirs anciens et visions modernes de la discipline.

Donnons des exemples de cette recherche de la meilleure façon de gouverner, en commençant par les premiers régimes qui ont servi de sources d'inspiration aux penseurs ultérieurs. Snéfrou, le pharaon égyptien dont les architectes ont trouvé par tâtonnements successifs le plan des pyramides (il était aussi père de Kheops, le bâtisseur de la plus grande d'entre elles), est ainsi réputé pour la « Constitution » qu'il aurait rédigée. Il est également célèbre pour sa manière de gouverner par la consultation. Gilgamesh, un héros mésopotamien rescapé du Déluge, a fait don aux siens d'une conception pacifiée et sage de la vie en société, entraînant la construction de murailles autour des villes pour dissuader tout agresseur potentiel ; un usage volontairement restreint de la force même quand elle est immense ; un recours à la consultation des représentants de la population. Dans ces deux pays, les institutions publiques ont progressé en même temps que l'architecture et l'urbanisme. On trouve aussi en Inde (selon Amartya Sen) et en Chine des « sages » codifiées à une époque plus récente, mais toujours influentes : le confucianisme a clairement pour noyau un ensemble cohérent de conceptions politiques, ce n'est pas seulement une philosophie de la vie. Au Japon, enfin, les contacts avec les étrangers susceptibles d'importer leurs croyances (comme le christianisme et même, à une autre époque, le bouddhisme) ont été limités voire proscrits. Le savant néoconfucianiste Ogyu Sorai énonce au XVIII^e siècle la distinction entre ce qui est moralement juste et ce qui est politiquement légal : dans l'un de ses jugements célèbres, les quarante-sept rônins, ces samouraïs sans maître depuis que le leur a été assassiné et qui l'ont vengé un an après sa mort en tuant son meurtrier, sont d'abord félicités au nom de la morale et de la société pour leur loyauté et leur bravoure, avant d'être condamnés, en vertu du droit et de la raison d'État, à se suicider dans un pays où la vengeance est dès ce jour interdite. Les moines votent cagoulés, dans l'obscurité, en déclamant avec emphase leurs arguments afin de ne pas être reconnus par leurs coreligionnaires, ce qui garantit l'indépendance de leurs propos critiques envers les maîtres féodaux qui contrôlent leur domaine.

Dans les pays occidentaux, les sources anciennes du droit public et de la philosophie politique moderne sont grecques. C'est dans la Grèce antique que des livres entiers ont été rédigés par des auteurs qui les ont signés de leur nom. Platon et Aristote, Hérodote ou

Thucydide sont sans surprise quatre auteurs des plus utilisés depuis toujours par les politistes du monde entier. Bien qu'il soit abusif d'attribuer à Platon l'invention de la philosophie politique, à Aristote celle de la sociologie politique (et aussi de l'étude des régimes constitutionnels et des institutions publiques comparées), à Hérodote celle de l'anthropologie politique et à Thucydide celle de l'étude des relations internationales, ces appariements sont éclairants pour l'esprit. Ils montrent que les principales sous-disciplines de notre science sont apparues en même temps qu'elle, au IV^e siècle avant notre ère. Ce sont ces quatre savants qui ont donné la plus grande notoriété aux idées de république et de démocratie, de politique et de civisme, de différences culturelles et de civilisation, de guerre et de diplomatie.

Au Moyen Âge, les sources étaient presque exclusivement religieuses (on se souvient du récit imaginaire de la bibliothèque incendiée pour interdire la lecture par les moines d'un livre d'Aristote sur le rire, tel qu'il fut écrit par Umberto Eco et filmé par Jean-Jacques Annaud). En sortant d'une période mal connue pendant laquelle on a pourtant continué d'écrire sur la politique et les institutions, des auteurs modernes ont eu davantage de postérité en renouant avec la lecture des textes classiques, moins marqués par la spiritualité que ceux du Moyen Âge. Citons-en quelques-uns :

- Machiavel tout d'abord, l'auteur florentin de la Renaissance, qui a su renouer avec la tradition antique, mêlant justice sociale et raison d'État, tout en distinguant l'analyse de l'action (mais en subordonnant celle-ci à celle-là) ;
- Montesquieu, Rousseau, Voltaire, ensuite, pour s'en tenir à des exemples de Français, comparant leur société avec celle de pays voisins ou imaginaires. Laissant de côté leurs recommandations pour vivre mieux, nous leur devons un savoir exhumé des rayonnages poussiéreux de leurs bibliothèques. Travaillant sur la Grèce et surtout Rome, les comparant avec l'Angleterre ou l'Orient contemporains, ils ont fait avancer la science politique en décrivant des modes de vie et des institutions publiques variées. Ils ont montré la continuité entre le contexte historique, l'environnement géographique, l'architecture juridique. Ils ont réfléchi aux procédures permettant de réaliser des objectifs communs en surmontant tous les obstacles imaginables à l'expression publique d'opinions personnelles. Ils ont décrit la société de leur temps, l'ont comparée à celles des pays voisins, à l'état du droit. Ils ont montré au peuple ce qu'étaient leurs dirigeants en analysant froidement l'administration, la justice, le gouvernement. Bref, ils ont fait de la science politique sans le savoir, en se disant « philosophes » ou « juristes » ;
- Dans d'autres pays européens, des historiens (en Prusse), des économistes férus de logique (en Angleterre et en Écosse), des psychologues et des criminologues (en Italie) ont suivi le même chemin. En fin de compte, cette variété d'origines intellectuelles

et le nombre d'initiatives partagées entre de très nombreux penseurs ne permet pas de faire comme la sociologie, laquelle a des « pères fondateurs » (tels Auguste Comte, Émile Durkheim ou Max Weber). C'est plutôt un avantage qu'un inconvénient : en science politique, on ne peut attribuer à personne un magistère moral suffisant pour fixer une ligne de pensée et s'y tenir, même quand elle n'est plus en accord avec la réalité observée – ce qui obligerait à des contorsions intellectuelles pour sauver la théorie.

D | À L'ORIGINE DE LA SCIENCE POLITIQUE CONTEMPORAINE

La science politique a-t-elle des pères fondateurs ? Les seuls respectés sont ceux... des sociologues. Toutefois, notre discipline doit beaucoup à un homme inclassable et sans postérité immédiate, Alexis de Tocqueville. Il y a en effet une grande continuité entre cet aristocrate français libéral du XIX^e siècle et les grands auteurs de la science politique américaine du XX^e siècle, eux-mêmes à l'origine de la discipline telle que nous la connaissons aujourd'hui : on trouve dans leurs travaux respectifs les mêmes réflexions normatives sur l'originalité et la supériorité de la démocratie, une même préoccupation empirique pour l'observation concrète des systèmes politiques.

Au lieu de se fonder sur le récit des autres (comme le fait Durkheim), Tocqueville mène l'enquête en personne, il voyage (plus que Weber), il compare (davantage que Bourdieu). Contrairement aux essayistes, il tente de trouver un fondement scientifique à ce qu'il écrit. À la différence des sociologues, il s'intéresse directement aux institutions et pas seulement aux sociétés. Comme les juristes (et plus que Montesquieu), il part d'un modèle étranger (anglais chez celui-là, américain chez celui-ci) pour comparer les régimes politiques. Il a d'ailleurs une expérience pratique des variantes de la démocratie acquise lors de ses voyages d'étude en Angleterre, en Irlande, en Suisse et en Amérique (dont il étudie le système pénitentiaire), ou encore comme témoin des révolutions de 1830 et de 1848 en France. Ne séparant pas artificiellement la démocratie de la société qui l'a rendue possible, il décrit ainsi la nôtre avec une prémonition étonnante : il l'imagine en effet plus uniforme, plus centralisée, plus tournée vers la consommation que celle de son temps. La société politique qu'il décrit se répandra sur la planète. Elle sera participative, égalitaire et libérale. Elle connaîtra moins d'émeutes et de guerres. Mais elle restera menacée par l'uniformisation, la centralisation, et la « tyrannie de la majorité ».

Une telle acuité de vision repose sur une aptitude à expliquer la réalité en montant en généralité à partir de l'étude de cas particuliers

(les causes et les suites des révolutions en France et en Amérique). Tocqueville a ainsi montré que la démocratie naissait et se consolidait dans un pays quand elle parvenait à combiner liberté et égalité – une impressionnante anticipation de l'œuvre de Rawls aujourd'hui. Quant à l'objet de la discipline, il est l'un des premiers à dire que les institutions et les usages pèsent davantage sur l'histoire d'une nation que sa structure sociale ou ses particularités géographiques et économiques.

Tocqueville a compris que l'émergence d'un Nouveau Monde démocratique et libertaire, différent de l'Ancien Régime et de la vieille Europe, nécessitait la constitution de nouveaux savoirs : à un monde nouveau, il fallait une science nouvelle. Ses successeurs aux États-Unis s'en sont inspirés pour développer les bases de la science politique telle que nous la connaissons aujourd'hui. Cherchant à renforcer ses arguments sur la supériorité du régime démocratique, ils ont tout d'abord conforté sa théorie des associations, en axant leur recherche sur les groupes sociaux cherchant à influencer le pouvoir, comme les élites et les groupes de pression. On retrouve ce fil directeur dans les premières œuvres de la science politique américaine : celles de Bentley à Columbia sur les *lobbies* ou de Harold Lasswell à Chicago sur la communication ; de William Whyte à Harvard sur les gangs urbains italo-américains de Boston ; de Robert Dahl sur le poids relatif de différents groupes sociaux sur les décisions municipales à New Haven. Les auteurs américains ont de la sorte développé une science de gouvernement local, national et fédéral qui a fini par produire à la fin du XIX^e siècle une science politique authentique (en d'autres termes, plus académique et moins utilitaire). La complexité de la société et des institutions américaines, la richesse des universités et leur dette reconnue envers leurs homologues européennes, le besoin de donner à des citoyens provenant de nombreux pays une éducation publique commune, la responsabilité croissante des États-Unis dans le monde, tout cela a contribué au développement de la science politique telle que nous l'entendons aujourd'hui.

Ce progrès a été facilité par des moyens techniques et une volonté de transparence des décisions publiques sans commune mesure avec leurs équivalents en Europe. Moyens techniques, tout d'abord : des équipes d'enquêteurs ont sillonné villes, quartiers, banlieues, ateliers, bureaux, en prenant des notes selon des consignes rigoureuses, en enregistrant ou filmant leurs observations, en administrant des questionnaires traités mécaniquement. Les résultats électoraux et les jugements publics, pourtant beaucoup plus nombreux et hétérogènes qu'en Europe, ont été répertoriés dans des banques de données pour être mis à la disposition de chercheurs. Transparence voulue, ensuite : aucun site n'est resté complètement opaque à l'investigation : ni les tribunaux (et la Cour suprême elle-même), ni les commissions du Sénat, ni même les lieux où s'exerce l'influence

supposée clandestine de groupes d'intérêt sur les décisions politiques. La réussite de cette entreprise tient également à l'absence de règles sur ce qu'il convient d'observer: de là vient cette prédilection vivace pour des objets auparavant jugés secondaires dans l'analyse de la politique. Pensons aux arts, aux styles de vie excentriques, à l'organisation du travail, à la mise en scène de la vie quotidienne, à la presse – domaines dans lesquels se sont illustrés d'éminents Américains, comme Robert Park.

Il est vrai que ces fantaisies apparentes étaient rendues légitimes par une vénération des grands auteurs allemands dont les universités – comme l'Université Humboldt à Berlin, celles d'Heidelberg et de Fribourg – étaient, au XIX^e siècle, les plus prestigieuses et les plus scientifiques de toutes. Kant, Simmel, Weber, et même Marx, tous très imbus de la validité et de l'universalité de leur savoir, ont inspiré les auteurs américains les plus prolifiques. Quelques-uns d'entre eux sont emblématiques de cet héritage, à commencer par un comparatiste auquel on doit des études précoces sur les sociétés politiques du Nord et du Sud, l'Américain Gabriel Almond. Sa carrière académique est révélatrice d'un climat intellectuel « tocquevillien », c'est pourquoi j'ai choisi cet exemple parmi beaucoup d'autres possibles. Dans son entourage, il y a quelques grandes figures de la discipline. Il a pour mentor à Chicago Charles Merriam, appliqué à fonder une véritable science du pouvoir et de l'opinion. Ses camarades d'études sont Edward Shils, V.O. Key, Herbert Simon, tous trois devenus aussi célèbres que lui. Une fois titularisé, ses collègues de travail sont Sidney Verba, Lucian Pye, David Apter – des personnalités scientifiques renommées pour leur curiosité envers les pays étrangers.

Gabriel Almond veut combiner une comparaison des sociétés politiques occidentales et non occidentales avec une étude scientifique de l'opinion publique. Il doit d'ailleurs l'essentiel de sa renommée à sa présidence du Committee on Comparative Politics (CCP) entre 1954 et 1964. Ce comité fut créé quand la décolonisation multiplia le nombre d'États. Les nouveaux venus étaient en effet fondés sur des bases institutionnelles, culturelles et idéologiques bien moins européennes que le Japon et la Turquie – les deux premiers pays à avoir rattrapé les puissances occidentales en dépit d'un développement plus tardif qu'elles. Il fallait donc étudier les pays émergents sur la scène mondiale pour mieux en comprendre le fonctionnement, évaluer leur aptitude à s'insérer dans le concert des nations, en anticiper les crises potentielles. La clé d'un bon fonctionnement de la démocratie représentative semblait alors être un vrai développement politique. Pour le prouver, les membres du comité se sont posé trois questions. D'abord, quelle est l'influence des croyances sur le comportement politique des individus et leur effet sur les performances du système politique ? Ensuite, quelles sont les connaissances et les valeurs les plus propices à l'installation et à la stabilité de la démocratie ? Enfin, dans quelle mesure

l'attachement à la démocratie de type occidental dépend-il des émotions suscitées par cette forme de régime ? Dans le langage des auteurs, il s'agissait d'étudier les facteurs évaluatifs, cognitifs et affectifs du soutien à la démocratie. Afin de répondre à ces questions, l'équipe du CCP s'est attelée entre 1959 et 1960 à une comparaison des attitudes politiques dans cinq pays (les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et le Mexique), grâce à des enquêtes quantitatives transnationales (*cross-national surveys*).

Un indice de continuité entre Almond et Tocqueville est l'importance qu'ils accordent tous deux aux faits anthropologiques, qui caractérisent des différences entre nations. Almond s'attache aux attitudes, Tocqueville aux mœurs (*the mores*, un terme également utilisé par Robert Park dans les années 1930 à Chicago). Il tente d'évaluer leur rôle dans l'émergence et la stabilité d'un régime démocratique. Les attitudes les plus propices à la démocratie ne sont pas participatives et égalitaires, comme on aurait pu s'y attendre. Elles combinent déférence et expression des revendications (comme en Grande-Bretagne, ainsi posée en modèle). Dans un pays démocratique durable, une socialisation réussie créerait de la « coopération civique ». Celle-ci entraînerait à son tour une plus grande responsabilité des citoyens (qu'Almond nomme « réactivité », ou *responsiveness*). Elle procurerait une compétence politique suffisante et aboutirait à une implication réelle dans la cité au sein d'associations volontaires (thème repris plus tard par Robert Putnam à propos de l'Italie).

Un autre auteur américain, Robert Dahl, a au même moment contribué à ancrer l'idée d'une supériorité politique de la démocratie en dépit des inégalités économiques exacerbées par le capitalisme. Pour l'estimer, il compare moins des systèmes politiques entre eux qu'il ne distingue les régimes qui se seraient succédés aux États-Unis (la démocratie de Madison, la démocratie populiste, la démocratie polyarchique, la démocratie américaine d'aujourd'hui, qu'il qualifie d'« hybride »). Je reviendrai sur son apport décisif à la connaissance de la démocratie comme régime dans le chapitre IX.

Dans la foulée de Tocqueville, on peut donc dire que la science politique mondiale a été lancée aux États-Unis. Depuis, elle s'est considérablement diversifiée, au point que les spécialistes eux-mêmes s'y retrouvent mal. Essayons de guider les non-spécialistes dans ce labyrinthe d'œuvres de tout calibre, grandes et petites, connues et moins connues, françaises et étrangères.

E | SE REPÉRER DANS LE FOISONNEMENT THÉORIQUE MONDIAL

Les connaissances sur la politique, le gouvernement, les institutions sociales (la famille, les églises, etc.) se sont développées presque partout au même moment. Après la seconde guerre mondiale, le mouvement s'est brutalement accéléré. Le souci d'éviter les écueils du passé est l'une des causes majeures de cet intérêt subit pour la science politique : guerres, révolutions, ethnocide ou crise économique avec tous les maux qu'elle entraîne (comme la Grande Dépression), voilà les problèmes auxquels les politistes s'attellent après 1945. En cette époque de socialisme triomphant, on travaille à nouveau sur la démocratie afin de savoir si l'on a tout compris à son sujet, pour se convaincre que son sort peut être dissocié de la croissance économique sauvage, ou, au contraire, que le triomphe du capitalisme la condamne à jamais.

Les travaux sur les partis politiques foisonnent, notamment centrés sur leur vigueur ou leur déclin programmé. En France, Maurice Duverger en fait la théorie et Georges Lavau lui reproche d'oublier les racines sociales des mouvements politiques, avant de se lancer lui-même dans une explication théorique de la survie d'un parti communiste français jamais devenu majoritaire. En Suisse, Jean Meynaud prolonge la tradition américaine d'étude des groupes d'intérêt. Plus tard, Alain Lancelot fera de même avec les élections, dont un centre parisien s'est fait depuis une spécialité, et Jean Leca avec l'analyse des décisions publiques, une préoccupation grenobloise due à Jean-Louis Quermonne. En sens inverse, un courant montant explique que la démocratie ne peut se réformer, qu'elle restera profondément inégalitaire. Bien incarné par Jacques Lagroye, ce courant se reconnaîtra dans les années 1970 en Pierre Bourdieu, dont il appliquera les théories à la politique. Aujourd'hui, la thèse du déclin de la démocratie est reprise par Robert Putnam aux États-Unis, mais l'explication qu'il donne de la baisse du « capital social » (ou civique) est très discutée en Europe.

Il y a eu d'autres motifs à la vogue croissante de la science politique après 1945, et ceux-là sont moins pessimistes. Le besoin de comprendre d'autres peuples dotés d'institutions différentes, avec lesquels désormais les relations seraient plus denses, a également servi de moteur à la croissance de la connaissance politique. Les systèmes culturels et politiques de pays du Sud comme la Chine et le Japon, les pays d'Asie du Sud-Est, l'Inde, les pays arabes, africains et latino-américains étaient jusque-là négligés. Ils firent dans les années 1950 l'objet d'études comparatives menées à grande échelle. On n'avait pas réussi à expliquer les crises et les guerres. On réussirait à comprendre le sous-développement, donc à le vaincre.

Après des siècles d'étude des régimes politiques démocratiques occidentaux, nombre d'auteurs se sont ainsi lancés dans l'étude des régimes autocratiques et des régimes non occidentaux (souvent confondus). En France, sociologues et politistes étudient les « pays en voie de développement » et pas seulement les « pays industrialisés » : Alain Touraine et François Bourricaud s'intéressent à l'Amérique du Sud, Pierre Bourdieu et Jean Leca à l'Algérie, Franz Fanon aux Caraïbes. À Paris, à Bordeaux et à Aix, de jeunes chercheurs se tournent vers les mondes africain, indien et insulindien, sud-américains, d'autres vers le monde musulman. Aux États-Unis, le mouvement d'étude des « aires culturelles » est lancé, il enrichit la science politique traditionnelle d'éclairages sur un univers qui ne lui était connu que sous l'angle ethnologique des rituels et des mythes, voire sous celui de l'histoire coloniale.

La phase suivante est celle de l'affrontement entre capitalisme et socialisme, avec les premiers travaux sur les origines des révolutions (Barrington Moore, plus tard Theda Skocpol), les études sur les relations inégales entre pays impérialistes et pays pauvres (Samir Amin, Gunder Frank, plus tard Immanuel Wallerstein), des travaux sur la guerre froide, parmi lesquels émergent l'analyse célèbre de la crise des missiles de Cuba par l'Américain Graham Allison et le *Paix et Guerre entre les nations* de Raymond Aron. Durant toute cette période, les réflexions sur la liberté se multiplient. C'est la vogue des grandes œuvres de la philosophie politique, celles de Isaiah Berlin, Hannah Arendt, Carl Schmitt, Leo Strauss, suivies des travaux sur la justice sociale de John Rawls et de ses émules comme de ses critiques, dont Michael Walzer est l'un des plus célèbres.

Enfin, la dernière phase s'ordonne autour de la mondialisation, de ses causes, de son ampleur, de ses effets. Elle est en cours, et l'on ne s'étonnera pas que les auteurs qui ont fait de l'étude des relations internationales une spécialité y soient au centre. Les Britanniques y tiennent une place prépondérante, peut-être parce que les étudiants du monde entier affluent vers leurs universités. Mais aussi parce que la grande tradition comparative et « exotique » de ces établissements a toujours été maintenue. En témoignaient avant l'explosion des frontières les travaux de Samuel Finer, Jack Hayward, Vincent Wrigth, etc. Désormais, ce sont les travaux d'Anthony Giddens, de Susan Strange et de l'English School en relations internationales qui font autorité (Hedley Bull, notamment), comme celle de spécialistes de politiques publiques et d'études européennes qui tentent de concevoir une autonomie de décision et le maintien d'une vraie faculté de gouverner dans un monde transnational.

F | LES PARTICULARITÉS DE LA SCIENCE POLITIQUE EN FRANCE

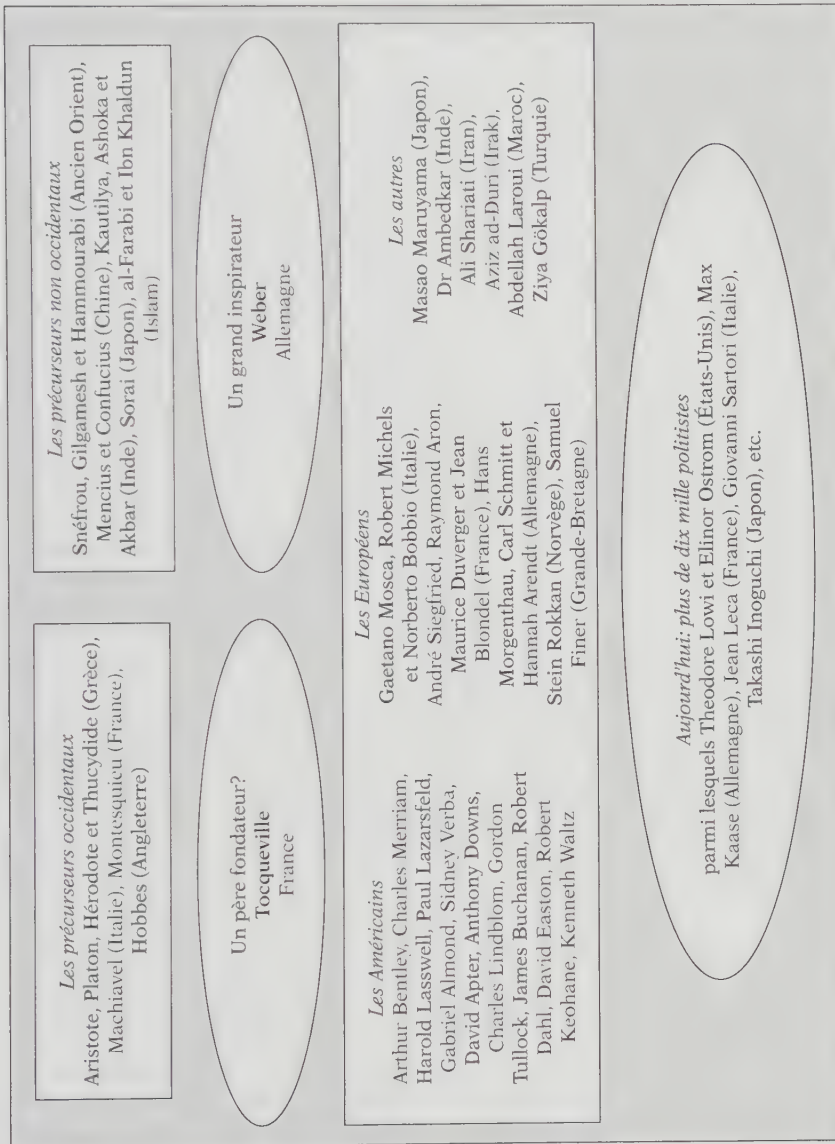
L'une de ces particularités, et probablement la plus flagrante, est justement le manque d'intérêt pour la mondialisation à laquelle nos collègues étrangers accordent tant d'attention. Ayant développé une compétence sociologique et historique exceptionnelle, les auteurs français ne sont pas encore tous parvenus à l'appliquer hors des frontières de leur pays. Ils se sont davantage attachés à creuser à l'aide de cas français les concepts fondateurs de Durkheim et Weber – les idées de « faits sociaux », de « conscience collective », d'*habitus*, de légitimité. Dans ce mouvement, il leur a fallu souvent défaire ce que leurs prédécesseurs croyaient avoir durablement établi. Contre les postulats de liberté et de rationalité des citoyens susceptibles de changer d'opinion, de vote, et même de convictions politiques, ils ont centré leurs analyses sur les notions de contraintes sociales et idéologiques, mais aussi sur les difficultés de revenir en arrière une fois un chemin pris (déjà maladroitement nommé en anglais *path dependency*, que l'on pourrait traduire de façon encore plus disgracieuse par « dépendance envers le chemin emprunté jusque-là », parfois même « théorie de l'ornièrisme »).

En contrepartie, sous l'influence d'un courant devenu dominant outre-atlantique, d'autres auteurs se sont souvent réfugiés dans la théorie dite des « choix rationnels », une version du comportement politique très inspirée par l'économie. Les êtres sociaux calculent, ils se livrent à des anticipations parfois risquées, ils sont infidèles à leur parti préféré, comme à leurs idées phares. Par exemple, un dirigeant politique passera d'un attachement public à l'idée de redistribution par l'État à une conversion proclamée à l'idée de marché. Les électeurs ne sont pas non plus contraints de voter par simple civisme, si ce n'est par intérêt d'aller aux urnes. Le citoyen, le bureaucrate, le leader partisan, tous adoptent un comportement individualiste, ils rompent leurs attaches. Aucun ne peut par conséquent être le seul produit de son passé, aucun n'agit de façon automatique comme permettrait de le prédire la place qu'il occupe dans la société.

On voit bien, avec la comparaison entre exemples américain et français, que la relation entre objet et méthode reste au centre de la discussion sur l'existence d'une science (quelle est sa place aux côtés de ses quatre principales rivales, les sciences du droit, de l'histoire, de l'économie et de la société, chacune dotée de sa méthode favorite ?) et sur son utilité sociale, une obsession de la philosophie (à quoi sert-elle, peut-elle aider à gouverner mieux et de façon plus juste ?). C'est donc dans cet ordre que nous allons aborder la question si délicate de l'existence d'un domaine par lequel les politistes seraient plus particulièrement concernés (chapitre II et III) et pour lequel ils auraient inventé les techniques permettant de le traiter

avec toute la rigueur voulue (chapitre IV), dans l'espoir de parvenir à établir une science comme les autres (chapitre V). Ensuite, nous examinerons ses relations avec les disciplines dont elle est complémentaire ou avec lesquelles elle est en concurrence (chapitre VI, VII et VIII). Nous terminerons par un examen de ses progrès (chapitres IX et X).

Figure 1. Une courte généalogie de la science politique mondiale



Commentaire de la figure 1

Cette figure illustre le passage d'une science politique générale, certes philosophique mais déjà empirique, telle que l'ont inventée les Grecs, à une science politique spécialisée et planétaire, popularisée par les auteurs américains et leurs lointaines sources antiques. Du ^v^e siècle avant notre ère au ^{xx}^e siècle (le nôtre, le ^{xxi}^e, sera celui des nouvelles générations), notre discipline a mis longtemps à se constituer. Les Athéniens s'interrogeaient sur la paix et la guerre, la justice et l'injustice, la démocratie et l'autocratie. Avant eux des Égyptiens, des Mésopotamiens (mais aussi des Chinois, des Japonais et des Indiens) nous ont laissé quelques analyses sur les cycles politiques, avec leur alternance de progrès et de crises, leurs périodes de prospérité et d'aventures extérieures, sur les régimes justes et durables reposant sur une circulation du pouvoir assortie d'une idéologie d'État à l'intérieur et sur des alliances équilibrées à l'extérieur. Tous ces auteurs ont tenté avec des succès inégaux d'étudier les transformations des régimes politiques, de la culture, des idées et du périmètre des États.

Jusqu'à Alexis de Tocqueville, au milieu du ^{xix}^e siècle, et avant que Max Weber ne brosse au début du ^{xx}^e siècle un tableau presque complet des enjeux de la politique (tous les deux introduisant dans l'objet de la science politique la société, le peuple, les groupes sociaux, les acteurs économiques, culturels, religieux), leurs prédécesseurs modernes ne s'intéressaient guère qu'à l'État et aux élites. Contrairement à ce que l'on pourrait imaginer, les analyses de la politique à ce niveau de responsabilité sont venues de tous les horizons, les pays musulmans et asiatiques ne faisant pas exception. Évidemment, ces sources possibles sont si nombreuses, et les relations d'influence entre elles aussi mal connues, qu'il est difficile de faire une généalogie complète, incontestable et linéaire de la discipline. La figure n° 1 n'a donc qu'une vertu illustrative.

Comme l'a montré Pierre Favre, la discipline s'établit vraiment en France entre 1913 et les années 1960. 1913, c'est l'année de publication du *Tableau politique de la France de l'Ouest* d'André Siegfried, à l'origine des études électorales qui ont fait la réputation de l'École libre de sciences politiques (celle aussi où Charles Merriam, fondateur de l'école de Chicago en science politique et initiateur de l'approche comportementaliste, est élu au bureau de l'American Political Science Association). Les années 1960, c'est la décennie où la science politique empirique comparative s'épanouit en raison de la multiplication du nombre des États due à la décolonisation. Elle s'enrichit ensuite de l'apport des sociologues, des économistes et des publicistes, pour mieux expliquer l'émergence de la démocratie électorale et sociale, ainsi que ses effets (les mesures publiques, la politique étrangère).

L'objet de la science politique

Une science, est-ce « un objet plus une méthode » ? On le croyait au XIX^e siècle, quand triomphait l'esprit scientifique synonyme de progrès et de modernité. À l'époque, on assignait à chaque science un domaine propre (son objet) et une façon particulière de l'aborder (sa méthode). Aujourd'hui, ce serait impossible : même les sciences les plus rigoureuses – comme l'astrophysique et la génétique – se situent au croisement de plusieurs autres. Néanmoins, la tradition est restée vivante en sciences sociales.

La science politique actuelle ne satisfait évidemment pas à cette condition démodée. Elle ne s'y est d'ailleurs soumise que rarement dans le passé. Pourtant, elle a des objets « naturels », autrement dit des objets que tout le monde trouve normal qu'elle traite. Mais ils sont si complexes qu'on n'imagine pas les étudier comme un entomologiste étudie les insectes ou un botaniste les plantes ! En première approximation, la science politique est la science de tout ce qui peut être considéré comme politique. Et qu'est-ce qui est politique ? Pour le dire vite avant de le démontrer longuement, il s'agit de tout ce qui est lié aux processus décrits dans l'encadré n° 2.

Néanmoins, on ne répétera jamais assez qu'aucun objet n'est naturellement porté à l'attention des politistes ; qu'aucun ne leur revient spontanément dans la grande encyclopédie du savoir. Afin de comprendre ce qu'est la science politique d'aujourd'hui, il faut se méfier des évidences apparentes sur la nature de la politique elle-même. Il faut donc bien se poser dans une première partie de ce

Encadré 2. *Les processus politiques*

Processus considérés comme politiques et relevant de la science du même nom :

- les efforts faits dans toutes les sociétés et tous les gouvernements connus de l'humanité pour dominer la violence, se dominer soi-même, ne pas être dominés par les autres ;

- les moyens que l'on se donne pour vivre avec ses voisins, ou vivre à nouveau avec eux après des dissensions durables et des conflits dramatiques, ou s'en séparer pour toujours en créant un autre État ;

- la fusion de groupes divisés en une seule communauté politique, et aussi l'épuisement de cette fiction quand un ou plusieurs de ces groupes font sécession et ne reconnaissent plus la légitimité d'un pouvoir central ;

- la coordination, la délibération, la négociation, le compromis, avec leur cortège de procédures, de discussions, de tactiques, mais aussi de convictions idéologiques, morales ou religieuses.

Les instruments disponibles depuis l'aube de l'humanité pour atteindre ces objectifs sont :

- les élections (et toutes les formes possibles de scrutin) ;

- les coups d'État (et autres interventions des forces de sécurité dans la vie civile) ;

- les révolutions (et toute autre forme de crises politiques) ;

- les guerres (civiles ou internationales) ;

- les négociations (internes ou internationales).

Les élections sont le moyen privilégié de parvenir à des décisions publiques, y compris quand il y a une personne ou un groupe de personnes capables de dicter aux autres leur vote. Elles peuvent être générales ou limitées à un petit groupe.

Les coups d'État évitent ou interrompent un processus de démocratisation et parfois même un processus électoral que leurs auteurs jugent source de désordres excessifs. Ils sont faits par des groupes d'individus persuadés qu'une population n'est pas mûre pour se réformer, que la majorité populaire n'a pas toujours raison, qu'un pays trop divisé est vulnérable dans ses relations avec les autres.

Les révolutions naissent d'un écart entre les décisions publiques prises (ou reportées) et les attentes d'une population ou d'une catégorie sociale jouant un rôle majeur à un moment de l'histoire de son pays.

Les guerres sont l'horizon indépassable du politique. C'est malheureux, mais la condition humaine est ainsi faite. Qu'elles soient « la continuation de la politique par d'autres moyens » ou le signe le plus patent de l'échec de la politique, elles existent et, quand on croit en avoir triomphé, elles reviennent, là où et quand on les attend le moins. Elles manifestent notamment l'échec de toutes les tentatives de compromis entre adversaires, dans lesquelles on reconnaît souvent la trace de ce qu'est la politique (savoir négocier).

chapitre plusieurs questions préalables à la définition de l'objet de la discipline. Nous le verrons, les réponses apportées ne vont pas de soi, car elles sont contraires à nos intuitions. Mais elles nous éclaireront sur ce que nous apporte vraiment la science politique moderne par rapport au savoir gouvernemental des Anciens.

Voici ces cinq interrogations :

- pourquoi y a-t-il un ordre politique et non pas simplement du chaos ?

- quelle est la place de ce qui est légal en politique ?

- comment rendre compte de ce qui est brutal et barbare ?

- peut-on distinguer ce qui est politique de ce qui ne l'est pas ?

- quels sont les rôles respectifs de la compétition et de la coordination ?

Une fois ces questions posées, et quelques réponses esquissées, il sera possible, dans une deuxième partie de ce chapitre, de donner un contenu plus précis à l'objet politique, avant de tenter de visualiser les rapports entre les différents objets particuliers de notre science. Leur présentation plus concrète sera faite dans le chapitre suivant.

Je suivrai ce parcours en énonçant au préalable deux principes :

- est politique le système de médiation entre les antagonismes qui s'expriment dans le débat public ;

- est politique dans la vie sociale ce qui est au centre d'un ensemble de rapports entre des termes symétriquement opposés (comme ordre et conflit, public et privé, national et international, etc.).

Section 1

LES CINQ QUESTIONS DE BASE

Je précise d'emblée que ces questions ne sont pas les seules imaginables. D'ailleurs, leur formulation pourrait être légèrement différente de celle que j'ai essayé de rendre la plus synthétique et la plus claire possible. Elles invitent les lecteurs à évaluer les apports respectifs de la science politique et des disciplines qui se sont en partie donné pour objet les mêmes problèmes qu'elle (une question que j'approfondirai au chapitre VII). Voyons maintenant ces questions une à une.

A | PREMIÈRE QUESTION : POURQUOI Y A-T-IL UN ORDRE POLITIQUE ET NON PAS DU CHAOS ?

Les interactions individuelles sont innombrables. De plus, elles se déroulent en situation d'anarchie (aucune règle ne s'impose avec évidence à tous). Pourtant, elles ne produisent pas toujours de conflit social. Est-il possible qu'au lieu d'entretenir le désordre, elles créent finalement de l'ordre politique ?

La diversité des individus se convertit mal en unité de tous au sein d'un même ensemble. C'est le processus de conversion difficile d'une multitude de divergences en une seule communauté d'appartenance qu'étudie notre discipline.

La politique est un fait social résultant d'actions individuelles : elle apparaît dès que deux personnes se font face. À cet instant précis, elles doivent agir en commun afin de partager de façon acceptable les coûts et les bénéfices de leur action. Voilà pourquoi les différences individuelles ne débouchent pas uniquement sur des différends entre personnes, qui resteraient dans le domaine privé. Elles sont à la racine de conflits sociaux qui sont, eux, au cœur de la sphère publique. Comment cela se fait-il ? Chacun se distingue de tous les autres par le genre, l'âge, la taille, la corpulence, la voix, l'apparence – des différences de capacités –, mais aussi par l'argent, la notoriété ou la considération – des différences de ressources. Les conflits sociaux opposent inévitablement des groupes fondés d'abord sur des ressemblances entre les personnes qui les composent, ensuite sur des revendications qui leur sont communes et qu'elles parviennent à exprimer ensemble. Si les tensions dont naît la société ne la font pas toujours éclater, c'est que le désordre social est mystérieusement converti en un ordre politique. Celui-ci est le troisième terme qui opère la médiation entre les deux premiers (les différences individuelles, les conflits sociaux).

Seule l'existence d'un ordre politique permet à chaque individu et à chaque groupe d'accepter des partenaires qu'il n'a pas choisis. Il encadre le recours à la violence engendrée par les écarts de capacités et de ressources entre les membres d'une même société. Pour que les différences individuelles ne débouchent pas sur un conflit social, une guerre civile ou la guerre tout court, il est bon que l'ordre politique remplisse une double mission : faire croire à la nécessité absolue de la hiérarchie sociale tout en donnant à la majorité des membres d'une unité politique le sentiment qu'elle n'est pas trop injuste à leur égard.

Vivre avec des étrangers sans les mépriser ni les envier en permanence est donc affaire de politique. La politique est nécessaire pour deux raisons :

- parce qu'elle délimite les contours de la société qu'elle défend contre des forces extérieures ;
- parce qu'elle maintient la société entière en dépit de ses propres démons.

Elle est ainsi toute désignée pour être l'objet privilégié de la science qui porte son nom. Mais elle n'en est pas le seul centre d'intérêt, ce serait trop simple ! Ce que nous entendons spontanément par politique n'est peut-être pas très glorieux, mais ce n'est pas très sanglant non plus. Le contenu habituel du mot la situe en deçà de ce qu'elle est vraiment. La politique, à l'intérieur d'un pays, et la diplomatie, qui la prolonge à l'extérieur, évoquent toutes les deux un univers feutré de gens évitant d'en venir aux mains et se critiquant les uns les autres en termes codifiés, sinon mesurés. Manipulations, pressions et invectives sont reléguées au second plan, un plan auquel on n'a pas immédiatement accès, celui du clandestin (l'action subversive) ou du privé (les confidences *off the record* non destinées à être diffusées). Hostilités, ingérence et invasions se placent, elles, au-delà des situations normales, dans l'univers de la guerre.

Pourtant, la politique n'est ni le régime du droit ni le règne de la force :

- elle se distingue de la violence : celle-ci la précède (quand elle n'est pas encore assez développée et codifiée pour la contenir, par exemple dans des sociétés pré-étatiques) ou la suit (quand son retour au premier plan dans des régimes pacifiques témoigne de l'échec de la diplomatie) ;

- la politique ne se résume pas non plus à la notion d'État de droit. S'il était pleinement réalisé, celui-ci rendrait en effet la politique presque inutile, car il donnerait à chaque individu des garanties constitutionnelles comme citoyen et accorderait à chaque personne humaine des droits imprescriptibles. Si chacun se pliait spontanément et sans effort aux règles sociales existantes, il y aurait toujours du droit. En revanche, il n'y aurait jamais de politique – sauf pour établir durablement ces règles et les codifier afin qu'elles gouvernent notre conduite.

Puisque la politique se situe entre la force et le droit, voyons donc maintenant ces deux autres registres d'intérêt de la part des politistes.

B| DEUXIÈME QUESTION : QUELLE EST LA PLACE DE CE QUI EST LÉGAL EN POLITIQUE ?

Si les conduites légales sont elles aussi des objets de science politique, quelle place accorder au droit, qui est un art ou une technique, dans une science sociale ?

Depuis que nous avons, grâce aux archéologues et aux historiens, des informations sur leurs activités, les sociétés humaines énoncent des lois... et les êtres humains les contournent.

L'activité au service de la *polis*, la cité idéale des Grecs, est une activité normative : les citoyens font les normes auxquelles chacun

doit se conformer. Ils votent des lois et des règlements ; ils interdisent des conduites (par exemple, la démonstration provocante de la richesse) et en autorisent d'autres (par exemple, l'insolence au théâtre). Ils admettent de nouveaux citoyens (des étrangers sont naturalisés) et ils en excluent d'autres (les personnes ostracisées sont exilées ; les métèques, les femmes, et les adolescents ne peuvent participer aux débats publics). À bien des égards, la politique dans une cité grecque est affaire de jugements rendus par des tribunaux sur des cas individuels. Elle est aussi affaire de commandement et d'obéissance, en vertu des lois qu'il faut défendre face aux étrangers. Le citoyen doit donc écouter des orateurs s'exprimer à tour de rôle, puis voter pour ou contre leurs propositions, même quand il ne les comprend pas très bien. Il doit élire des stratèges et leur obéir ensuite en se battant selon leurs plans, même quand il les juge désastreux.

On sait que ces nouvelles manières de se conduire, caractéristiques de la vie « civilisée » dont les anciens Grecs se sont tant vantés, n'étaient pas inscrites dans leurs gènes, comme ils se plaisaient à le dire. Elles se sont imposées contre les règles « archaïques » dont sont friands le théâtre grec (*Andromaque*, *Antigone*) et la littérature épique (*La Guerre de Troie*, *L'Odyssée*). En revanche, la nouveauté de ces régimes de droit dans les cités grecques n'a pas empêché le foisonnement de conduites illégales. Certaines d'entre elles sont d'ailleurs apparues en réaction aux prohibitions nouvelles, les êtres humains faisant partout et toujours preuve d'une grande ingéniosité pour contourner une loi à peine émise. D'autres activités se sont poursuivies comme si rien n'avait changé, les entreprises mafieuses par exemple. Dans l'Antiquité comme aujourd'hui, les États les plus legalistes connaissent ainsi de nombreuses formes illégales de comportement :

- corruption, avec ou sans enrichissement personnel ;
- *racket* au service de causes le plus souvent sécessionnistes, justifiant, selon leurs défenseurs, le prélèvement d'un impôt révolutionnaire ;
- piston déformant les systèmes de nomination de fonctionnaires ou affectant les files d'attente au guichet des administrations ;
- abus d'autorité par des agents de la police, de la justice, de l'armée, de la douane ou du fisc (c'est par exemple le cas quand les vérificateurs fiscaux sont intéressés aux redressements qu'ils ordonnent et sur lesquels l'administration leur ristourne un pourcentage variable selon les montants récupérés) ;
- détournement d'autorité par des milices ou des bandes privées faisant régner, non pas l'ordre public (celui que décrivent les lois), mais un ordre en public (celui qui règne dans les ghettos des pauvres ou les citadelles pour gens aisés), se substituant ainsi aux professionnels habilités à maintenir l'ordre (force de sécurité, brigades antigang).

Enfin, le régime du droit n'est pas toujours contourné par les contrevenants et autres « hors-la-loi », il est parfois affaibli par les législateurs eux-mêmes. C'est le cas quand ils affichent des exigences excessives, qui rendent improbable le respect de la loi par les particuliers. La philosophie du droit repose en effet sur un postulat : la nature humaine est bonne, ou du moins perfectible. Elle peut donc être encadrée par des normes éthiques auxquelles on donne force exécutoire. Or, les êtres humains ne sont ni bons ni mauvais, ils sont surtout opportunistes. Par conséquent, au lieu de reconnaître au droit les vertus que ses auteurs lui prêtent, les agents sociaux qui ne sont pas des juristes tirent le droit vers le bas, et ce de deux manières :

- en l'interprétant avec d'autant plus de flexibilité que ses principes ont été énoncés de manière inflexible ;
- ou bien, plus simplement encore, en ne l'appliquant pas du tout, laissant ainsi des pans entiers de la loi tomber en désuétude, devenir caducs.

Ces abandons progressifs du droit se font notamment en matière de mœurs (par exemple, sur le recours à l'euthanasie, aux manipulations génétiques, aux drogues douces, à la prostitution et à la pornographie, au mariage entre personnes de même sexe). Mais les atteintes au droit sont surtout tolérées par les gouvernements quand elles manifestent un malaise social, quand elles sont le fait d'organisations revendicatives (par exemple, quand un agent d'une compagnie de distribution d'électricité démonte le compteur d'une personne privée sous prétexte qu'elle a une opinion différente de la sienne sur l'avenir du service public). Les accrocs au droit sont également « admis » quand ils n'ont qu'une portée économique (les particuliers recourant au travail au noir au détriment du fisc et des systèmes de protection sociale).

Énonçant une harmonie sociale et donnant à chacun des garanties individuelles que nombre d'acteurs ne sont pas toujours en mesure de respecter sans faille, le législateur crée involontairement des espaces dans lesquels les « malfaiteurs » s'infiltrent, où des individus habituellement respectueux de la loi la transgressent au nom de leurs propres valeurs. La science politique ne peut pas se désintéresser de cette relation curieuse entre activité législative ou judiciaire et activité non légale, voire illégale. En effet, dans cet entre-deux, les responsables politiques sont particulièrement visibles, comme énonciateurs de règles (celles qui sont votées par des assemblées ou dictées par des gouvernements) et comme exécuteurs plus ou moins stricts de ces règles (contribuant ainsi à les transformer ou à les rendre caduques sans les avoir changées).

Les juristes disent très justement que le droit exprime un état des mœurs et des croyances, au lieu de les former à l'image d'un monde idéal. Ce ne sont donc ni les professeurs de droit, ni les législateurs, ni les juges qui sont responsables des contraintes

insuffisantes, ou au contraire excessives, que la loi fait peser sur les conduites individuelles. C'est la société tout entière. Dans cette conjecture, le droit ne serait au fond qu'une technique neutre. On ne devrait pas le désavouer pour des motifs idéologiques (il y aurait un droit prolétaire, un droit bourgeois ou patronal, un droit colonial ou occidental). Il ne faudrait pas non plus le respecter à l'excès, comme le font souvent les juristes néophytes affectés d'un fétichisme du texte pris trop à la lettre, avec des scrupules de débutants, se lançant ainsi dans d'interminables contentieux. Mais cette hypothèse d'un droit reflet des mœurs n'est pas toujours la bonne. Le droit peut aussi cacher des rapports de force. Les jugements d'experts en droit constitutionnel ne sont pas toujours aussi détachés du contexte politique que les juristes le souhaiteraient. Ce double constat n'invalide pas la démarche juridique en science politique. Montrer que le droit s'enracine pratiquement dans la vie sociale n'est pas rédhibitoire pour en faire bon usage dans l'explication théorique de la politique.

Les sciences juridiques sont d'un grand intérêt pour les politistes quand elles soulignent avec pertinence les logiques internes au raisonnement de droit. Or, ces formes collectivement admises dans les démocraties créent des contraintes de fond aux conduites des individus. Le droit et les institutions encadrent leurs comportements, ils pèsent sur leurs choix. Puisque les acteurs ordinaires sont obligés de connaître un peu la loi et les organisations qui la fabriquent et la mettent en œuvre pour agir collectivement, les politistes ont eux aussi besoin de les connaître pour expliquer l'action politique et les décisions publiques. On pourrait en conclure que le droit est un objet de la discipline, mais un objet mineur ou secondaire. Pour que ce fût vrai, il faudrait encore démontrer que la force en est l'objet majeur, ou principal. C'est le but de la réponse à ma troisième question.

C | TROISIÈME QUESTION : COMMENT RENDRE COMPTE DE CE QUI EST BRUTAL ET BARBARE ?

La force est-elle l'objet principal de la science politique et, si oui, quelle place faire, dans une science humaine, à ce qui est inhumain : à la violence, au terrorisme, à la répression, à la barbarie ?

Supposons que la politique soit faite pour éviter l'usage de la force, donc les situations d'anarchie – anarchie signifiant littéralement absence d'autorité ou absence de règles collectives. Comme l'a exprimé joliment Clausewitz, un général prussien contemporain de Napoléon, « la guerre est la continuation de la politique par d'autres moyens ». Que signifie cette phrase souvent citée ? Qu'il n'y a pas de différence de nature entre guerre et diplomatie, mais seulement une différence de degré. Afin de savoir si ce jugement est fondé,

interrogeons-nous sur les situations où prime la force brute et demandons-nous ce qui les distingue.

S'il y a de la politique en deçà de ce que l'on considère habituellement comme tel (l'individuel, le social), donc dans l'ordinaire de la vie collective, il y en a aussi au-delà, dans l'extraordinaire des situations de crise. L'ordinaire est un cran en dessous de la politique, mais l'extraordinaire se place un cran en dessus. Comment rendre compte des grandes tragédies collectives comme les génocides, les épurations ethniques, les déportations, les massacres ? Comment traiter de la torture, de l'emprisonnement, des enlèvements et autres disparitions forcées, de la mise à mort ? Les philosophes sont à peu près les seuls à s'y être essayé (avec des historiens et quelques ethnologues). Pour dire quoi ? Leur incapacité à expliquer l'inexplicable, à comparer l'incommensurable, à ramener l'exceptionnel au connu. Serait-il possible de faire mieux qu'eux ? Parmi les pionniers auxquels je pense, je mentionnerai en vrac Hannah Arendt, Carl Schmitt, Claude Lévi-Strauss, Philippe Descola et bien d'autres encore dont les travaux sur ces questions sont lumineux. Aucun d'eux n'a fait de la science politique.

Aux yeux d'un politiste de métier, politique et force sont indissociables. Ce sont le recto et le verso d'une même pièce. De petites sociétés isolées l'ont bien compris. Prenons l'exemple des tribus amérindiennes ou de celles qui peuplent l'île indonésienne de Sumatra (décrites par Edmund Leach). Elles distinguent avec précision les étrangers, auxquels on fait rarement la guerre, et les proches, avec lesquels on se dispute sans cesse. Les conflits larvés entre beaux-frères tuent à la longue davantage de monde que les expéditions militaires massives. Dans ces contrées, les invasions militaires sont jugées inévitables, certes, mais aussi rares que les catastrophes naturelles auxquelles elles sont assimilées. La vendetta, en revanche, est pensée comme un cycle de violence qu'il est possible d'interrompre en négociant avec les adversaires. Si l'on s'en tenait à ces deux exemples, la politique ne serait pas définie par l'opposition entre soi et l'autre, entre amis et ennemis, mais entre étrangers proches et étrangers lointains. Ce ne serait pas seulement la guerre avec les étrangers lointains qui rendrait la politique indispensable afin de l'éviter, mais la négociation avec les étrangers proches qui permettrait d'y mettre un terme. Ces étrangers-là seraient même les plus proches que chacun puisse connaître : ceux avec lesquels le mariage constitue une alliance. Le double sens, militaire et matrimonial, de ce mot est très révélateur.

De même que les rumeurs intestines sur les impertinences, les excentricités, les immoralités et les querelles d'héritage de toutes les personnes apparentées les unes aux autres affectent avec constance leur histoire – rythmée par ce que l'on appelle fort judicieusement des histoires de famille –, le commérage sur la moralité des personnalités d'envergure nationale et sur le partage des bénéfices de l'action

publique n'épargne pas la vie politique. Le scandale n'est pas réservé aux querelles entre personnes de même sang (les agnats, liés par la descendance) ou entre belles-familles (les cognats, liés par le mariage). Il fait partie de l'horizon normal de chaque acteur de la vie politique, un jour ou l'autre suspecté d'en tirer davantage de profit que sa position ne l'y autorise et présumé incapable de redistribuer équitablement les ressources qu'il contrôle à ceux qui dépendent de lui.

Prévenir les conflits, c'est donner à ses proches (par l'arbitrage) ce qu'ils espèrent obtenir et qu'on leur a promis, et non prendre par surprise à ses adversaires (lors d'une bataille) ce qu'ils ne s'attendent pas à perdre. La politique, c'est l'intendance, avec son lot de bénéfices volontairement attribués à chacun, supposés le détourner de toute entreprise belliqueuse. La guerre, ce sont des opérations contre un ennemi n'ayant aucun droit à s'approprier un butin s'il triomphait. Le déclenchement d'une guerre, qu'elle soit civile ou internationale, marque incontestablement l'échec de la politique. Elle révèle en tout cas la faillite d'une politique de distribution ou de redistribution pacifiques des ressources collectives disponibles.

Dans le monde occidental la guerre est confinée au registre de l'exception à la règle. C'est sans doute pour cette raison que la science politique (et pas seulement française) ne s'est donnée la violence pour objet que dans le monde non occidental. Alors qu'abondent les études portant sur les guerres civiles, les émeutes, les *rackets*, les massacres urbains ou ruraux dans des pays d'Afrique et d'Asie (Algérie, Liban, corne de l'Afrique, Afghanistan et Pakistan notamment), mais aussi d'Amérique du Sud (Colombie, Brésil), les travaux portant sur la violence en politique dans les pays européens sont rares. En dépit de contre-exemples, nombre d'auteurs se sont ralliés à la thèse de la paix démocratique (les pays démocratiques ne se font pas la guerre). L'intérêt pour la violence en Occident semble limité aux épisodes brutaux précédant immédiatement de longues périodes de paix.

Peut-être y a-t-il une autre cause à cette relative négligence de problèmes qui devraient pourtant être au cœur de la discipline : le génocide nazi. Par son incompréhensible barbarie, il a rendu impensable toute violence plus ordinaire. Jusqu'à la redécouverte des nettoyages ethniques à l'occasion de la guerre en ex-Yougoslavie, l'expression semblait tout aussi obsolète que le modèle de tous ces ethnocides, celui qui fut ordonné par Hitler à la fin des années 1930. On s'est depuis à nouveau consacré à l'épuration ethnique, en commençant par la Bosnie, avec son cortège de viols et de massacres, oubliant que de tels phénomènes étaient déjà connus et analysés dans d'autres régions du monde comme le sous-continent indien, avec les attaques des Sikhs contre les musulmans, ou le Rwanda, dont les atrocités sont encore présentes dans toutes les mémoires.

De telles explications du relatif désintérêt des politistes pour les aspects mortifères de la vie sociale sont pourtant secondaires. La cause principale de ce transfert d'attention de la violence ouverte, incontrôlée

et populaire, à la violence cachée et contrôlée de l'État moderne ne tient pas au fait que la science politique est surtout faite par des auteurs occidentaux. Certes, il leur est plus facile qu'aux auteurs non occidentaux de fermer les yeux sur la violence domestique et de croire que la sauvagerie est révolue, qu'elle est aujourd'hui réservée aux peuples dont l'histoire est encore balbutiante, qu'elle est cantonnée à des ghettos, des camps de réfugiés, des réseaux mafieux. Il leur est naturel de croire qu'en Occident la violence est désormais intériorisée, que la barbarie est enfermée dans les aspects les plus désolants de nos croyances, qu'elle est donc toujours capable de resurgir comme revivent des virus cristallisés lorsque les conditions requises pour leur réactivation sont réunies. Tout ceci est vrai, mais la cause du déplacement de l'intérêt de recherche vers des formes moins spectaculaires d'usage de la force doit d'abord être recherchée dans l'idée de politique elle-même. Celle-ci assure en effet et simultanément la médiation entre deux formes de violence entre individus, la violence réelle et la violence symbolique, mais aussi entre deux formes de rapports entre les peuples, la guerre et la paix. Elle se situe dans l'espace intermédiaire et donc instable entre un monde anarchique, donc brutal, et un monde ordonné, voire civilisé. Elle est justement dans le processus de conversion de la barbarie en civilisation. Elle est aussi, à l'inverse, dans la dissolution d'un état de paix et d'unité, avec le retour provisoire à une situation chaotique et sanglante.

Ce constat nous amène à la quatrième question fondatrice de la politique et donc de la science qui en rend compte. Supposons que la science politique ait pour objet ce qui se situe *entre* des réalités observables par d'autres sciences, dans l'interstice de ce qui fait la matière de chacune (le droit et l'économie étudiant les situations pacifiées, la sociologie et l'histoire s'attachant aux conflits sociaux, etc.). Dans ce cas, de quoi serait vraiment fait son objet propre ?

D| QUATRIÈME QUESTION : PEUT-ON DISTINGUER CE QUI EST POLITIQUE DE CE QUI NE L'EST PAS ?

Comment distinguer ce qui est politique de ce qui ne l'est pas, comment définir ce qui est politique, et le résultat serait-il le même quel que soit le contexte historique ou géographique ?

Essayons cet énoncé : est politique ce qui se rapporte à la coopération intentionnelle de groupes et d'individus, en désaccord sur les grands principes (philosophiques, moraux ou religieux), mais soucieux de tenir compte de ces différences, d'en tirer parti pour prendre des mesures publiques communes et les imposer par la coercition dans un contexte spatial et temporel qui donnera à ces activités des formes variables.

Afin de parvenir à cette forme résignée de coopération, il faut disposer de procédures et d'institutions : c'est l'aspect légal de la politique. Il est également nécessaire que celles-ci bénéficient d'un minimum de confiance : les anticipations ne sont possibles qu'à cette condition. Il faut enfin que les usages relatifs à ces dernières soient largement répandus : sans cela, la contribution des membres d'une société aux mécanismes qui la rendent vivable serait insuffisante et trop inégalement répartie. L'évitement de la force est donc difficile, mais il est volontaire et nécessaire, j'y reviendrai dans le prochain chapitre.

Qu'une société soit en tout point réglée par des personnes dont les modes de vie et de comportement sont radicalement différents et qui ne s'ajusteraient les unes aux autres que par le hasard des interactions ou la logique du marché est illusoire. Qu'une société soit harmonieusement réglée par des personnes en accord sur tout ce qui donne sens à leur vie est utopique. Ces deux cas de figure étant exclus, il faut donc bien trouver un lieu central, le plus transparent possible, où les ajustements s'opèrent sans trop de heurts entre tous ceux qui font partie d'une même société : c'est ce que je propose de faire dans la deuxième partie de ce chapitre.

Auparavant, il nous faut savoir si cette réponse fondée sur le postulat de nécessité du débat contradictoire en public n'est valable que dans un contexte historique et géographique précis – celui dans lequel nous vivons et ceux qui l'ont rendu possible. On peut le penser, et cette conception est largement partagée dans la science politique française contemporaine ; elle l'est moins dans d'autres communautés scientifiques qui travaillent sur les mêmes problèmes avec les mêmes faits. La politique est bien un ensemble d'activités qui varient dans l'espace et dans le temps : elle n'a donc pas de « fonction intemporelle » (*Nouveau Manuel de science politique*, 2009, p. 14). Telles que nous les connaissons depuis que l'Occident les a codifiées à la Renaissance et diffusées sur la planète à la faveur des grandes découvertes, ces activités reposent sur une organisation particulière : une distinction claire entre gouvernants et gouvernés, une administration de métier, un espace public où des voix dissidentes peuvent se faire entendre. Et c'est à peu près tout : les modes de dévolution du pouvoir comme l'élection, de recrutement des fonctionnaires comme le concours, de jugement des suspects comme le jury populaire, de revendication de droits personnels comme les procédures d'appel, rien de tout cela n'est indispensable dans une démocratie. D'ailleurs, aucun régime moderne ne déploie un ensemble aussi complet de procédures, il en manque toujours au moins une ou deux ; ou alors, elles n'ont pas le contenu que nous leur connaissons. Comparer les élections à Athènes, dans l'Angleterre de Cromwell, aux États-Unis après Lincoln, en Turquie ou en Suisse aujourd'hui, c'est tenir pour équivalents des processus qui ne le sont pas.

De plus, notre discipline ne porte pas seulement sur une activité politique conçue comme justifiant la coupure entre dirigeants et dirigés et permettant aux premiers de produire des mesures publiques. Les problèmes de cohabitation, de coordination et de collaboration se posent pour toute relation sociale, et la façon dont ils sont résolus hors de la politique institutionnalisée influence fortement le contenu de celle-ci. Ce qui n'est pas directement politique peut néanmoins être politiquement pertinent, comme la force de conviction. La mise en jeu de la responsabilité au sein de lignages, de clans, de familles, de communautés religieuses (comme les sectes protestantes ou l'islam wahhabite), ou les modes de consultation et de décision en leur sein (comme l'unanimité musulman, le « consensualisme » anglo-américain, le pluralisme français ou italien), situés hors de la politique, pèsent lourdement sur les conceptions qu'on s'en fait et la manière de la pratiquer. Les protocoles de décision collective mis au point dans ces groupements privés migrent ensuite vers les milieux politiques. Ainsi le mécanisme dit de « vérité et réconciliation », où l'aveu de culpabilité assorti d'un regret sincère et d'une humble demande de pardon entraîne le pardon et la réconciliation : inventé par des sectes protestantes il s'est répandu sur la planète et a permis de tourner la page dans des procès publics, comme dans des États – l'Afrique du Sud par exemple (Sandrine Lefranc). Ailleurs, les procédures d'audience publique et de tournoi littéraire inventées dans les tribus du désert arabe ont migré vers les centres de décision des pays de la Péninsule. En réalité, ce qui est variable, ce sont les solutions apportées aux problèmes de la vie en commun, mais ceux-ci semblent partout identiques. Dans toutes les sociétés connues, des choix doivent être faits entre équité et performance, justice et efficacité. Partout (hors d'Europe et en Europe) et toujours (dès les origines de l'humanité), sous réserve de la documentation, les questions à résoudre se présentent en termes similaires. Seules les réponses diffèrent selon le lieu et l'époque.

Enfin, l'activité politique consiste certainement à « faire des groupes avec des mots » (*Nouveau Manuel*, p. 15), mais elle ne se résume pas à cette opération. Bien que l'Europe occidentale à l'époque moderne ait poussé l'usage du discours politique plus loin que ne l'ont fait d'autres régions du monde, la politique, répétons-le, est langage partout. Ceux et celles qui en font, quelles que soient les modalités du moment, ont une même capacité à énoncer les enjeux, à nommer les parties prenantes, à désigner les gagnants et les perdants, à étiqueter les idées (Marcel Detienne, *Qui veut prendre la parole ?*). Le langage politique et ceux qui le parlent couramment sont au cœur de la gestion des affaires communes, du débat sur les décisions publiques et de l'évitement de conflits armés avant et après l'avènement du monde moderne (les trois types de discours des Jivaros décrits par Philippe Descola dans *Les Lances du crépuscule* jouent bien ce rôle). Si l'on devait distinguer une

activité politique par excellence, ce serait l'argumentation et la négociation ; or, on en trouve partout des spécialistes confirmés et légitimes.

E| CINQUIÈME QUESTION : QUELS SONT LES RÔLES RESPECTIFS DE LA COMPÉTITION ET DE LA COORDINATION ?

Comment s'organisent les rapports entre acteurs privés (opérant sur un marché concurrentiel) et acteurs publics (agissant au sein d'un État coordonnateur) ?

Les institutions privées et publiques sont rivales, mais elles s'ajustent mutuellement. Tandis que le marché est le lieu principal de la compétition, les États, les administrations et les organisations intergouvernementales sont les lieux de la coordination.

Plusieurs prix Nobel d'économie – il n'y a pas de prix Nobel de science politique – se sont posé cette question. Par goût personnel ou par nécessité logique, ils se sont, plus que d'autres économistes, intéressés aux affaires publiques. Or, que nous disent-ils des ajustements mécaniques entre offre et demande qui font habituellement l'objet de leur réflexion ? Ils commencent par affirmer que le marché concurrentiel permet de tels ajustements, et même les favorise. À les entendre, l'économie suffirait presque à faire fonctionner une société, voire le système international. Presque, la nuance compte. Selon eux, en effet, les responsables politiques seraient périodiquement contraints d'intervenir, même dans des sociétés libérales. Il leur faudrait d'abord fixer, ensuite réajuster périodiquement, le cadre légal dans lequel les agents économiques opéreraient à leur guise le reste du temps. De plus, le politique aurait un rôle propre à jouer dans au moins un cas particulier. Ce cas, c'est celui d'une catégorie de biens, les « biens publics ». On appelle bien public le paysage, la qualité de l'air, le climat et, par extension, la santé ou les infrastructures de transport, qui n'appartiennent à personne et dont chacun bénéficie ou souffre, qu'il contribue ou non à leur production. En dépit du constat que ces deux conditions requises pour rendre possible des échanges économiques durables sont politiques, les prix Nobel d'économie persistent à croire que la politique n'est pas une condition d'existence de l'économie. Ils la jugent spécialisée dans un secteur de la vie collective, parallèlement à l'économie qui régirait un autre secteur de la vie sociale. Selon eux, ces deux activités se complètent parfaitement. Ils ont tort. L'autorité circulant à l'intérieur de l'État est d'une autre nature que le marchandage caractéristique des marchés, elle ne se situe pas au même niveau que la négociation entre agents économiques. Au sein de la nation, les débats ont pour horizon une redéfinition de l'identité collective,

toujours remise en cause. Cette énonciation de valeurs est bien différente de la poursuite d'intérêts purement individuels en situation de concurrence, sans aucune critique du marché au sein duquel elle se déroule, et donc sans initiative pour le changer. Certes, les États se divisent ou se fédèrent comme les marchés se créent ou fusionnent (par exemple en bourse) ; mais il est beaucoup plus grave de voir des territoires nationaux se décomposer ou se recomposer que d'observer un changement de périmètre des entreprises ! La symétrie entre l'État et le marché est assumée par les économistes pour les besoins de la démonstration, non sans arrière-pensées chez certains d'entre eux. Ceux qui sont convaincus que l'État entrave l'initiative individuelle et perturbe le fonctionnement des marchés estiment que le marché libre doit l'emporter sur l'État autoritaire, au lieu de reconnaître la primauté du politique sur l'économique.

En science politique, le point de vue serait plutôt inverse. Il est vrai que la vie quotidienne semble réglée par une distinction majeure entre le respect des règles et des formalités imposées par l'État, d'un côté ; la liberté d'entreprendre, de travailler et de consommer, de l'autre. Il n'en reste pas moins que ce sont de pures apparences ou des arguments peu fondés : la politique et l'économie ne sont pas symétriques, elles ne se situent pas sur le même plan. Comme l'a montré l'économiste Karl Polanyi, sans autorité politique, il n'y a pas de marché. Les marchés « libres » ne se créent pas spontanément, leur existence doit être autorisée, les vendeurs doivent être agréés, les acheteurs sont soumis à des restrictions (de quantité, parfois, quand le nombre de billets pour un spectacle vendus à chaque personne est limité ; de qualité, le plus souvent, comme l'alcool, dont la vente aux mineurs est prohibée ou l'acquisition n'est possible qu'à certaines heures de la journée). L'hygiène et la régularité des opérations (poids, mesures, prix, dates de validité des produits, performances techniques et preuves de sécurité des instruments et des appareils, continuité du service rendu) doivent être garanties. Les conflits éventuels entre acheteurs et vendeurs, mais aussi entre salariés et employeurs, doivent être tranchés par des tribunaux. On le voit clairement avec cet exemple, la politique ne peut pas être mise au même plan que l'économie, pour trois raisons :

- parce qu'elle se superpose à toutes les sphères sociales, la politique n'est pas une sphère comme les autres ;
- la politique est donc le seul domaine où se discutent tous les problèmes dans toutes leurs dimensions ;
- dans le débat public contradictoire qui la rend le plus visible, les méthodes d'ajustement mutuel sont sublimées et affinées.

Contrairement à ce que pensent de grands économistes, le modèle de l'ajustement parfait entre acteurs sociaux n'est pas le marché privé. C'est dans l'espace public que cet ajustement est le plus précis.

Discutons donc maintenant cette notion contestée afin d'évaluer le plus précisément possible son rôle dans l'explication politique,

juste après un inventaire rapide (et cavalier) des ressemblances et des différences entre questions de recherche, objets d'étude et méthodes spécifiques de la science politique et des sciences dont elle est le plus proche – celles qui apportent aux cinq questions de base leur propre réponse (tableau n° 1). Précisons que ces disciplines n'y sont pas classées par ordre d'importance et qu'au lieu d'être opposées les unes aux autres, elles s'enrichissent mutuellement : elles ne s'excluent pas, mais elles recourent à des formes d'explication différentes, qui se répartissent sur un axe allant du plus concret au plus abstrait.

Tableau 1. *Différences et affinités de vues sur les objets politiques selon les disciplines*

Questions essentielles sur l'objet de la science politique	Objectifs de la principale discipline concernée et de la science politique	Objets politiques privilégiés par cette discipline	Techniques conçues dans ce cadre pour se saisir de ces objets
Les différences sociales créent-elles du désordre ou de l'ordre politique ?	Sociologie générale : la norme permet d'éviter le conflit, qui est à la source de nouvelles normes ; conformisme et transgression s'opposent.	Domination, hiérarchie sociale ; constitution de groupes, catégories, classes, castes, lignages, etc.	Collecte de données statistiques et de données d'enquête ; observation de l'intérieur (« participante »).
	Science politique : l'agrégation des choix individuels produit soit un ordre plus durable soit un plus grand désordre.	Interactions individuelles et constitution d'identités ; mobilisation des différences dans l'action collective.	Entretiens, contrôle croisé des réponses, confrontation des réponses avec les données d'archive ; sondages ; études de cas.
Quelle place pour le droit en science politique ?	Droit : la loi l'emporte sur la force, donc le droit prime la politique.	État, régimes, gouvernement, administration ; constitution, lois, règlements, codes ; élections, partis, associations.	Interprétation des textes juridiques ; discussion de la doctrine, des cas de jurisprudence et du contentieux (administratif, constitutionnel, extérieur).
	Science politique : l'usage des règles de droit par les acteurs politiques est plus important que leur contenu.	Gouvernance ; processus de politisation, légitimation, intégration, régulation, prise de décisions.	Connaissance des textes juridiques, de leur signification, des conditions de leur application ; étude des rapports entre juges, tribunaux, ordres judiciaires.
Comment rendre une société vivable et comprendre l'inhumain ?	Philosophie : éthique et logique engendrent des institutions acceptables et produisent des droits imprescriptibles.	Définition des principes de justice ; énonciation des droits de la personne humaine (liberté, égalité ou équité, solidarité, droit à consentir, <i>habeas corpus</i>)	Recherche d'un idéal à atteindre (un absolu, non réalisé) par une « expérience de pensée » ; travail interprétatif d'exégèse et de dépassement des œuvres de penseurs influents.

	Science politique : une société intelligible est une société où les choix publics sont argumentés et débattus.	Élimination des injustices ; obligation civique ; organisation d'un débat public contradictoire et équitable.	Recherche d'un équilibre entre justice et efficacité dans l'énonciation de mesures publiques.
La politique est-elle universelle ou « historicisée » ?	Histoire : la violence est progressivement contenue dans la longue durée, mais elle resurgit périodiquement avec brutalité.	Formation et transformation des ordres politiques locaux et globaux ; cycles politiques, successions de périodes et modalités de passage de la précédente à la suivante.	Travail sur archives et témoignages permettant de reconstituer le déroulement des événements passés ; comparaison de séquences historiques entre elles ; confrontation de l'histoire à la mémoire.
	Science politique : les problèmes sont universels, leurs solutions dépendent de contextes particuliers.	« Euphémisation » de la violence, civilisation des mœurs, oubli des origines ; continuité entre situations banales et situations exceptionnelles.	Étude de la genèse et de la trajectoire des institutions et des pratiques ; comparaisons transnationales.
La politique est-elle affaire de compétition, de commandement ou de coordination ?	Économie : à la concurrence sur le marché s'oppose l'autorité dans l'État et les organisations intergouvernementales (OIG), sans qu'un ordre l'emporte sur l'autre.	Relations entre organisations privées et institutions publiques.	Choix rationnels, choix publics, théorie des jeux, économétrie.
	Science politique : le marché est organisé par l'État, qui coordonne globalement les activités des acteurs institutionnels et celles des citoyens.	Interactions à la fois concurrentielles et hiérarchiques entre acteurs de toutes catégories, statuts et niveaux.	Étude historique de la transformation des économies (stagnation, développement, croissance) ; usages statistiques de la comptabilité nationale.

Section 2

UNE RÉPONSE : LA SCIENCE POLITIQUE A POUR OBJET PRIORITAIRE L'ÉTUDE DE LA DÉCISION COLLECTIVE

L'efficacité reconnue du débat sur la définition du bien commun est due à une histoire longue, plus longue encore que celle des échanges économiques marchands (lesquels supposent l'invention de la monnaie et de la banque ou des instruments qui leur ressemblent). Les techniques de l'ajustement des préférences individuelles en public grâce à la présentation d'arguments contradictoires ont été mises au point au cours de plusieurs millénaires, lors de discussions jugées inévitables pour parvenir à des accords, agréments, tractations, traités ou conventions de toute nature. Avec deux

objectifs communs dans tous les pays à toutes les époques : d'abord, économiser la force ; ensuite, minimiser les inégalités sociales. Objectifs que l'on pourrait résumer à deux impératifs de base : être efficace, être juste. Alors qu'en économie, ces deux buts sont dissociés, en politique, ils sont liés. La science politique a ainsi pour objet toute décision qui est contrainte d'être à la fois juste et efficace pour être acceptable. Ou tout au moins de le paraître ! Elle a donc aussi pour objet la manière de créer ce sentiment collectif ou d'échouer à le former.

Le lieu où les décisions collectives se prennent a un nom, bien qu'il soit discuté : c'est un espace public. N'allons pas y voir une localisation géographique précise (par exemple un parlement). Ne prétendons pas non plus que les débats politiques permettent de trouver en fin de compte une vérité qui s'imposera ensuite à tous (c'est le sens très limitatif que donne à cette expression l'intellectuel allemand Jürgen Habermas). Gardons néanmoins cette dénomination en lui donnant un contenu moins philosophique. Vecteur d'échanges sur les différentes conceptions et conduites possibles de tous les agents sociaux, l'espace public serait ainsi l'instrument central par lequel s'organiserait la société : la politique caractériserait le domaine où s'énoncent les règles de la vie en commun, l'espace où se constitueraient les autres sphères d'activité sociale.

Ainsi pensée à travers ses formes d'expression, la politique serait le domaine des chartes, des constitutions, des statuts, des organigrammes définissant la chaîne de commandement. Dans cette conception, il ne serait pas nécessaire, comme on le fait parfois, d'établir une liste des attributs jugés proprement politiques. Certains auteurs le font pour savoir ce qui est politique et public dans une société, pour les séparer de ce qui n'est ni l'un ni l'autre. En effet, pareil catalogue ne serait jamais clos : de nouveaux objets, de nouveaux domaines ou de nouvelles pratiques pouvant être à chaque instant jugés politiques et traités comme tels. En toute hypothèse, chaque fois que ces objets sont qualifiés de politique c'est à l'issue d'un débat public, même restreint à des experts se réunissant sans grande publicité. Je préfère donc distinguer ce qui est politique de ce qui ne l'est pas en insistant sur un point : tout problème est politisé par un débat en public, débat qui oblige les gouvernants à en discuter à leur tour, que ce soit publiquement ou à huis clos.

A| UNE LISTE D'OBJETS SPÉCIFIQUEMENT POLITIQUES ?

De nouveaux objets seront par exemple déclarés intéressants pour la science politique par de nouveaux savants ou découverts comme ayant des implications politiques à l'occasion de nouvelles recherches.

Ainsi, le protocole, l'étiquette, les décorations, les drapeaux et hymnes nationaux ; les aliments, les recettes de cuisine, les manières de table ou l'ordonnance subtile des banquets publics (qui est invité à consommer quoi, avec qui, où et selon quel protocole ?) ; les différences entre sports, selon qu'ils sont individuels ou collectifs, qu'ils mêlent ou pas les corps suintants d'humeurs (comme la sueur ou le sang). Tous ces objets de curiosité jugés mineurs dans le passé sont aujourd'hui considérés comme recelant des informations aussi capitales sur la politique que ne le font les élections, les manifestations, les grèves, la guerre. Mais ce n'est pas tout. Les savants ne sont pas seuls juges de ce qui devrait être politique, loin de là. De nouveaux acteurs eux aussi revendiquent comme tels de nouveaux domaines. Par exemple, on pourra considérer ou non comme politique la violence faite aux femmes pour se conformer à la tradition dans les pays où elles subissent des mutilations sexuelles, même quand ces atrocités restent sans effet sur la hiérarchie politique. On pourra procéder pareillement pour la contraception, l'avortement et la procréation médicalement assistée qui émancipent les femmes. La superstition, la sorcellerie et l'exorcisme qui semblent relever de la sociologie des croyances ou de la théologie pourront dans certains cas être considérés comme politiques. L'expérimentation sur les animaux pour des besoins thérapeutiques ou cosmétiques, longtemps considérée comme une nécessité purement technique, pourrait bien devenir un jour un grave problème de société. La seule justification logique de l'inclusion d'un thème dans une liste de domaines politiques est que le catalogue qui en résulte combine deux séries contradictoires de thèmes. Il y a tout d'abord des thèmes exprimant l'importance de l'autorité et de la hiérarchie en science politique. On trouve ensuite des thèmes qui attirent l'attention sur le désordre et le conflit (les différentes définitions données dans les traités et dictionnaires de la discipline, entre autres par Jean Leca, ont cette vertu). Cette préoccupation commune à tous les politistes dans le monde devient particulièrement visible quand on leur demande de dire ce qui leur vient à l'esprit dès qu'ils parlent de politique.

En revanche, la liste d'objets politiques a l'inconvénient d'attribuer aux politistes les aspects les moins reluisants de la vie sociale (violence, contrainte, force, ruse, duplicité, inimitié, voire hostilité ou haine, etc.) alors qu'ils ne sont justement pas les plus étudiés en science politique. Pareil catalogue donne aussi l'illusion que nos perspectives se réduisent aux questions de sécurité (ce que l'on appelait autrefois le domaine régalien de l'État, celui où le pouvoir royal s'exerçait), ce qui est inexact. L'insécurité est évidemment à l'origine de la réflexion sur l'ordre politique, comme l'a montré au XVIII^e siècle l'Anglais Hobbes (tant que la politique n'est pas inventée, « l'homme est un loup pour l'homme »). Mais elle n'en est pas le seul ingrédient. Se limiter à cet aspect central, mais qui n'est pas unique, ce serait oublier que la politique prend aussi naissance

dans les petites décisions de chaque jour, paisibles ou bénignes, sans rapport apparent les unes avec les autres et sans relation évidente avec l'État. Par exemple, plus nombreux sont les individus pieux acceptant que d'autres se déclarent incroyants dans une société où la religion joue un rôle central, plus ceux qui sont agnostiques cessent progressivement d'être persécutés pour leurs idées, plus la tolérance pour des opinions dissidentes dans des domaines autres que la religion est grande. Puisqu'il devient possible de tout exprimer, même le refus de croire en Dieu, il devient également possible de rendre publiques ses convictions politiques en toute occasion et en tout lieu, même quand elles déplaisent au souverain.

B| PETITES ET GRANDES DÉCISIONS D'IMPORTANCE COLLECTIVE

De telles microdécisions, qui ont finalement des effets sur l'ensemble de la société, ont deux caractéristiques : elles ne sont pas toujours prises par intérêt bien compris ; elles ne se limitent pas aux affaires publiques. En effet, elles sont souvent motivées par des émotions touchant à l'intimité de chaque personne, ce qui entraîne des choix parfois difficiles à comprendre en s'en tenant aux seuls intérêts des individus. Dans cette mesure, des questions privées, intimes, qui ne regardent pas les autres, finissent par concerner quand même les politistes. Mais elles n'attirent pas directement leur attention : le passage entre ordre privé et ordre public des microdécisions souvent peu rationnelles s'effectue par l'intermédiaire d'un débat collectif. Au cours de ce débat, les idées, les croyances, les opinions s'affrontent librement, sans que leurs auteurs se déchirent physiquement ou moralement.

Il est important de le souligner : sans contrainte publique, les décisions individuelles produiraient du chaos, de l'anarchie. Quand on vit dans un monde où chacun conçoit d'abord ses relations avec les autres comme une compétition qu'il pourrait gagner seulement s'il parvenait à éliminer tous ses concurrents, comment envisager sérieusement une conciliation des intérêts ou une réconciliation après un conflit acharné ? Comment concilier l'hostilité, la haine et la vengeance d'une part, la coordination, les ajustements mutuels, la négociation d'autre part ? Il n'y a pas de réponse claire à cette question, et c'est pourquoi on constate que des courants idéologiquement opposés ont fait des choix méthodologiques différents. Pour dépasser cet antagonisme ou essayer de rendre compatibles ces approches divergentes, j'avancerai une hypothèse. Elle est la suivante : le format du débat en public s'impose à tous, quelles que soient leurs ambitions personnelles. Chacun doit donc faire en sorte

que les autres le croient dévoué à l'intérêt général, prêt à se sacrifier ou à revoir à la baisse ses ambitions. Pour arriver à une position de responsabilité, il faut céder sur la forme, sinon sur le fond, et même parfois « avaler des couleuvres » ou « manger son chapeau », juste ce qu'il faut pour être crédible et rester dans le jeu. On ne peut pas toujours gagner, il faut savoir lâcher du lest, voire perdre franchement (et avec éclat). Pour réussir, il faut brider ses passions et camoufler ses intérêts personnels – ou les insérer dans un ensemble collectif, au nom de la défense d'intérêts sociaux. Il faut investir dans le futur, se rendre fiable, sinon incontournable.

Ce qui est vrai en général des individus ordinaires l'est en particulier des professionnels de la politique. Savoir se comporter dans tous les lieux où s'élabore progressivement une décision est la première des compétences politiques. L'art de parler en public est d'ailleurs pratiqué de façon experte par les personnalités éminentes de plusieurs sociétés amérindiennes ou africaines. Elles rappellent ainsi à leurs concitoyens belliqueux ou égoïstes ce qui les lie les uns aux autres, afin de les inciter à prendre leur part du fardeau commun ou à se plier aux usages. Se taire quand il le faut est aussi une qualité exigée des responsables politiques : ainsi seront-ils capables d'écouter les autres avant de former leur propre opinion et de l'exprimer à leur tour dans un débat public. Éviter de livrer son point de vue, c'est ménager ceux qu'il chagrinerait, en espérant qu'un autre participant au débat finira par exprimer le même sentiment à sa place, permettant ainsi d'économiser une prise de position coûteuse. C'est aussi laisser aux protagonistes que l'on souhaite rallier à sa vision le soin de s'engager en adoptant ses arguments à soi, et même en les faisant leurs (autrement dit, en croyant qu'ils en sont les auteurs, alors que l'on est à la source de leur opinion, contre laquelle ils ont peut-être résisté au début).

Comme ces propos s'appliquent aussi bien à une réunion familiale ou à une discussion entre amis qu'à une assemblée politique, on doit se poser la question de la spécificité du débat politique par rapport à d'autres formes d'argumentation.

C | DE LA SPÉCIFICITÉ ÉVENTUELLE DU DÉBAT PUBLIC

Commençons par soutenir l'hypothèse d'une similitude entre discussions privées et débat public, avant de montrer pourquoi, en dépit de nombreuses convergences utiles à connaître, le débat public est singulier.

Argumenter, c'est essayer de convaincre, de rallier à soi. Des tentatives banalement faites tous les jours par chacun dans sa vie privée et pas seulement en public. La science politique trouve ainsi

dans le quotidien matière à réflexion sur l'influence, le pouvoir, l'autorité, les échanges de services et de faveurs, la délégation, etc., sur lesquels nous reviendrons dans le chapitre suivant. Dans les deux registres, public et privé, il s'agit d'éviter l'agressivité, la violence, la force destructrice des dissensions. On y parvient en parlant, en séduisant, en désarmant, en préservant son intimité, en étant imprévisible. Qu'on le fasse pour son propre compte (dans sa vie privée) ou pour le compte d'autrui (sur la scène publique), les objectifs ne sont pas différents, et des moyens identiques sont mis en œuvre. Personne ne souhaite payer le coût d'un affrontement avec les autres, que ce soit ses voisins, ses camarades d'atelier, ses collègues de bureau, et même de parfaits inconnus, ou bien encore ses électeurs, ses camarades militants et tous ceux qui le soutiennent. Les politiciens évitent de mécontenter ceux dont ils ont besoin ou qui pourraient leur nuire. Les particuliers aussi : dans l'exemple donné par un sociologue canadien, Erving Goffman, ils font tout pour éviter que le fauteuil adjacent dans un transport en commun soit choisi par un nouvel arrivant, au risque d'avoir à s'excuser platement en le débarrassant à la hâte d'affaires personnelles négligemment jetées en travers du siège libre si un passager se montrait suffisamment entreprenant pour l'exiger. En sens inverse, rares sont les courageux qui interpellent eux-mêmes celui qui vient d'allumer une cigarette dans un espace non fumeur, plutôt que de passer par l'intermédiaire d'une personne à qui revient la charge de faire respecter l'interdiction (contrôleur, serveur, gardien, appariteur ou huissier). De tels exemples suffisent pour se convaincre que les savoir-faire et les modes de discussion utiles dans l'espace public peuvent être de même nature que les savoir-faire et argumentaires efficaces dans la vie privée ou dans la vie professionnelle (bureau, atelier, classe d'enseignement, etc.). Pourtant, il y a une différence cruciale : nous allons nous y attarder.

Les savoir-faire et modes de discussion les plus utiles dans l'espace public portent principalement sur les règles du jeu, sur les principes de base qui organisent la vie en commun et que l'on nomme souvent « constitutionnels ». À ce titre, les débats et les actes politiques portent sur l'ensemble de la société et non pas sur l'une de ses composantes seulement. Les mesures publiques concernent tous les membres de la société, directement ou indirectement, immédiatement ou à long terme. Elles sont prises ou devraient être prises en tenant compte des générations futures. La différence entre vie privée ou professionnelle, vie publique ou politique et débats éthiques est, certes, une différence de degré plutôt que de nature. Il n'en reste pas moins vrai que la politique est particulièrement visible et prend ses formes les plus caractéristiques dans les délibérations publiques, où l'on doit se prononcer sur des questions communes, au-delà des différences de style de vie, et en deçà des divergences de croyances.

Il n'est pas impossible qu'à un moment donné la manière généralement admise de résoudre les problèmes qui nous concernent tous, et non pas seulement une famille, une firme ou une armée, ait pour origine un seul secteur de la société, plutôt que l'espace public tout entier. C'est le cas, par exemple, du milieu médical pour les questions bioéthiques ou du milieu des affaires pour les questions économiques. Même dans cette éventualité, c'est seulement par sa traduction dans l'espace public que le débat né au sein d'un pan du monde social trouvera une conclusion capable de s'imposer à tous ceux qui n'en font pas partie. C'est seulement par ce biais qu'un enjeu limité deviendra global, comme l'a montré Jean Leca dans un article célèbre sur « le repérage du politique ».

Telle est d'ailleurs la mission reconnue à cet espace central par les théoriciens de la démocratie comme par les sociologues de la politique. Leurs conclusions, valables pour les sociétés complexes dans lesquelles nous vivons désormais, s'appliquent en partie aux sociétés moins hiérarchisées, moins peuplées et moins connectées aux flux d'échanges mondiaux. L'espace public est né en Europe avec les Lumières, de la séparation entre la politique et la morale (ou la religion) et de l'ouverture critique ainsi rendue possible, voire encouragée, par le mythe démocratique (un homme, une voix). Les systèmes politiques occidentaux disposent ainsi, depuis le XVIII^e siècle, d'espaces multiples où chacun peut s'exprimer indirectement ou directement : parlements et élections, médias et sondages, lieux publics où s'organisent les défilés et les manifestations.

À l'énoncé de ces exemples historiques, on pourrait juger le fait que la politique se déroule en public à la fois moderne et occidental. Certains politistes le pensent, d'autres non. Il ne s'agit pas de dire qui a raison. Mais les arguments plaçant pour une plus grande universalité du débat public doivent être entendus.

D | LE DÉBAT PUBLIC, UN INSTRUMENT POLITIQUE OCCIDENTAL ?

Quand on lit les travaux des archéologues et des anthropologues, on s'aperçoit que des sociétés sans lien avec celles de l'Europe révolutionnaire connaissent, ou ont connu, des lieux voués à la formation d'une opinion commune au cours de débats souvent libres et parfois vifs (une autre façon de définir la politique). Ces lieux prennent des formes variées, comme la maison des hommes, celle des hôtes, ou des Anciens, un carrefour routier, une agora comme chez les Grecs ou un forum de type romain, un marché, ou tout simplement les marches du palais. Ils sont au centre de la vie collective, ou à l'intersection des activités sociales. Mais leur rôle politique est partout similaire.

Le vizir égyptien, par exemple, n'était-il pas, dans la langue de son pays, un « gardien du rideau » chargé de faire communiquer avec ses concitoyens ordinaires le pharaon (et ses conseillers, juges ou administrateurs civils ou religieux de la « grande maison », signification exacte du nom que portent les souverains antiques de la vallée du Nil) ? Les assemblées d'Anciens n'existaient-elles pas dans de nombreuses cités-États des trois derniers millénaires avant notre ère, et pas seulement en Égypte ? On y délibérait constamment des problèmes collectifs entre représentants de chaque grande famille de la ville ou de la principauté, chargés de faire connaître à tous ses doléances. Exprimées publiquement, sans détour, souvent pertinentes (et parfois très impertinentes pour ceux qui gouvernaient), énoncées à autant de reprises qu'il en fallait pour arriver à une décision acceptable, les convictions de chacun participaient de la sorte à l'élaboration d'une politique conjointe, sinon à celle d'une croyance commune.

À Athènes, comme le rappelle Mogens Hansen, n'importe quel homme qui le voulait (*ho bouloménos*) pouvait prendre l'initiative de contester un texte de loi, un décret ou la gestion d'un magistrat. Il était même seul à pouvoir le faire, les personnages publics n'en ayant l'opportunité qu'en leur qualité de simples citoyens privés. Toute question, pour être discutée et donner lieu à une décision, devait être préalablement soulevée par un homme ordinaire dont la moralité n'était pas entachée par une quelconque affaire. Dans l'assemblée, les orateurs avaient un poids considérable face aux autres magistrats, militaires ou financiers. Prenant le plus souvent eux-mêmes l'initiative de textes juridiques, ces hommes déterminés et beaux parleurs (ou simplement capables de faire écrire leurs discours par de belles plumes, fussent-elles étrangères) cumulaient toutes les fonctions importantes dans une démocratie. Ils finirent par constituer une élite quasiment professionnelle assez inattendue dans un régime promouvant l'égalité d'expression en assemblée et l'égalité d'accès à la plupart des charges publiques par tirage au sort. Malgré un idéal de participation collective aux décisions, les Athéniens connurent eux aussi au IV^e siècle des décideurs de métier, mais ceux-ci ne purent se mettre en avant qu'en convaincant préalablement leurs pairs de s'en remettre à eux – non sans devoir préalablement écouter leur point de vue sur chaque problème en discussion.

Que la politique ordinaire et extraordinaire (celle des crises nationales et internationales) aient de nombreux traits communs ne signifie donc pas qu'elles sont identiques en tout point. À la différence de la façon de gérer les aspects publics d'une vie privée, la politique professionnelle est d'abord un métier – le plus vieux du monde si l'on en juge d'après les textes les plus anciens qui nous sont parvenus. Un métier dont on vit et qui ne s'improvise pas. Les amateurs arrivent quelquefois à faire croire que l'on peut diriger un État comme on gère une entreprise, voire un magasin ou un budget

familial, mais l'illusion se dissipe vite. S'ils n'acquièrent pas eux-mêmes le savoir-faire des « pros », ils doivent leur céder la place à l'occasion de nouvelles élections, de remaniements ministériels, ou de coups d'État.

E| DÉBAT ET ESPACE PUBLICS, LES LIEUX DU POLITIQUE ?

La focalisation sur le débat public permet de résoudre un autre problème redoutable auquel font face les politistes. Confrontés à des contextes historiques et géographiques très différents les uns des autres, ils se demandent souvent comment distinguer le politique du non-politique quand la frontière entre les deux se déplace dans le temps et dans l'espace.

Parfois désignée comme le problème de « l'essence » du politique (à la suite de Julien Freund), cette énigme a une solution, du moins je le crois. Si ce qui est politique dans une société était un stock de capacités et de pouvoirs, son périmètre varierait sans aucun doute avec les époques et les régions. Par exemple, tantôt la justice en ferait partie (comme dans l'Antiquité), tantôt elle en serait exclue (comme aujourd'hui) ; tantôt le public serait distinct du privé (comme dans le monde occidental développé), tantôt il l'engloberait (dans les sociétés où la nourriture est distribuée à chacun par un chef, où les mariages, la formation scolaire et les postes de travail sont attribués par le haut). Mais le politique n'est pas un état, c'est une relation ; il ne se trouve pas dans les structures, les institutions, les organisations, qui en seraient les dépositaires privilégiées. Au contraire, il se glisse dans les échanges entre elles. Ces derniers sont toujours discutés et les argumentaires finissent inmanquablement par être présentés en public. Ils deviennent alors objets de débat contradictoire, lequel n'est pas réservé à quelques détenteurs d'autorité ou d'expertise qui pourtant y excellent, chacun peut s'y introduire quand il le souhaite, à condition de s'en donner les moyens – même si c'est évidemment beaucoup plus difficile pour les plus démunis que pour les plus dotés en talents individuels et en ressources sociales.

Le politique se manifeste d'abord par l'énonciation de tout ce qui pose problème pour vivre ensemble : à un moment donné, dans un lieu donné, l'oppression des femmes par les hommes, le pouvoir discrétionnaire des patrons sur leurs employés, l'influence décisive de leaders politiques sur leurs électeurs ne sont pas sujets à controverse. À d'autres temps, d'autres mœurs : ce qui était considéré comme allant de soi (et donc non débattu) devient objet de conflit. Les habitudes, les traditions, les routines sont remises en cause. La frontière entre non-politique (ce qui ne fait pas problème) et politique se déplace. Des formes de pensée sont critiquées, voire censurées

(« la place des femmes est à la maison » ; « les pauvres sont des irresponsables qui n'ont que le sort qu'ils méritent », etc.). Certains jugements sont acceptables, d'autres non (l'inégalité entre pays développés et moins développés est un fait reconnu ; l'inégalité des races est une croyance prohibée).

Toutefois, en dépit du déplacement selon les lieux et les époques de la frontière entre public et privé, central et spécialisé, problématique et non problématique, ce qui est politique partout et toujours, et ce qui est uniquement politique et rien d'autre, c'est l'activité consistant à définir cette frontière, à en discuter le tracé, à le rectifier constamment. En effet, la politique, qui constitue l'objet principal, mais non exclusif, de la science politique, est « ontologiquement » ambivalente. Ontologiquement, cela signifie qu'il est dans sa nature d'être à la fois une chose et son contraire. La politique est au croisement des faits sociaux et des choix individuels. Elle est à la fois le règne des intérêts et celui des passions.

L'énoncé laisserait pantois plus d'un économiste. Et pourtant, c'est aux philosophes écossais du ^{xix}^e siècle qui ont constitué la science économique comme discipline que l'on doit les arguments subtils permettant de distinguer la sphère morale des sentiments, d'une part, de la sphère rationnelle des intérêts, d'autre part. La différence entre eux et nous, c'est qu'ils cantonnaient la politique à la première de ces deux sphères, alors que nous, nous la voyons à cheval sur les deux. La politique, certes, est forgée par des *passions*, au premier chef la passion du pouvoir ou celle, plus présentable, de léguer à la postérité le souvenir d'une personne éprise de bien commun. Les ressorts de la réussite ou de l'échec en politique sont l'antagonisme, l'opposition, le désir de prendre sa revanche, bref de l'emporter sur les autres et de faire prévaloir ses choix sur les leurs. Mais ces émotions sont converties en arguments qui échappent ensuite à leurs auteurs. Le fait que d'autres qu'eux les reprennent atténue leur potentiel subversif pour l'ordre politique et diminue la pression affective pesant sur tous ceux qui essaient de faire prévaloir leurs préférences sur celles des autres. Bref, les passions sont bridées par les intérêts, et les conduites agressives sont adoucies par les discours grâce au débat public. Quand elle est réussie, cette alchimie est justement due à « la politique ». Quand elle échoue, les intérêts eux-mêmes deviennent de dangereuses passions (l'avidité ou la haine, par exemple) qui font obstacle à la conversion des émotions en raisons ; ils contrarient aussi la substitution d'un « nous » unificateur à l'opposition du « je » et des « ils » – deux processus bien étudiés par Norbert Elias.

C'est ce que montrent les deux graphiques suivants, intitulés respectivement « le triangle de la politique » et « l'octogone de la politique ». Grâce à ces deux figures géométriques de base, il est possible de se représenter plus concrètement l'objet de la discipline.

Section 3

DEUX REPRÉSENTATIONS GRAPHIQUES DU CHAMP DE FORCES DES OBJETS DE LA SCIENCE POLITIQUE

On le voit au premier coup d'œil, ce sur quoi nous travaillons est au centre de gravité d'un champ de forces ou, si la figure est plus parlante, d'un champ magnétique. Cela explique l'instabilité des termes employés et des rapports qu'ils ont entre eux. Les petites différences de vocabulaires entre politistes, les prédilections ou les réticences des uns et des autres, les incertitudes sur la définition de ce qui est politique peuvent se justifier par des rivalités entre savants, et c'est parfois le cas. Mais elles s'expliquent mieux encore par les tensions inhérentes à leur objet d'étude, lequel n'est pas donné, visible, unique. Il est construit par les rapports entre les acteurs. Dans la vie réelle, comme l'a bien montré Michel Dobry, on ne distingue pas l'ordre du désordre, la guerre de la paix, la routine de la crise, aussi facilement que dans les manuels. On passe presque insensiblement de l'un à l'autre ; il y a toujours un peu d'illégal dans le légal, un peu de privé dans le public. Ce qui est politique naît dans les interstices entre des principes ou des fonctions antagonistes. Ou, pour employer d'autres termes, à l'interface entre des notions opposées et ce qu'elles désignent dans la réalité.

Pour construire les deux figures géométriques qui suivent, je suis parti de couples d'oppositions simples, les plus simples que l'on puisse trouver. Et j'ai cherché à savoir comment la science politique les liait les uns aux autres. Ensuite, j'ai compliqué (ou raffiné) ces oppositions de base, qui se sont ainsi multipliées (un peu comme la distinction entre le noir et le blanc se complique lorsque l'on ajoute les couleurs du spectre lumineux, puis les couleurs de la palette du peintre, beaucoup plus nombreuses que le rouge, le bleu et le jaune).

D'autres représentations des relations entre concepts et processus que la discipline étudie sont possibles. On en trouvera dans plusieurs manuels écrits en français, en anglais ou dans d'autres langues. L'une d'entre elles, en particulier, repose sur les mêmes principes de construction que les nôtres, mais elle a en plus le mérite d'être interactive et consultable sur internet. C'est le système de notions emboîtées que ses inventeurs, Theodore Lowi et Mauro Calise, ont appelé d'un nom évocateur *hyperpolitics*. Pour les accros de la toile et tous les étudiants dont la curiosité aurait, je l'espère, été éveillée par ce chapitre, la consultation du site de cette entreprise novatrice est vivement conseillée (www.hyperpolitics.net).

A | LE TRIANGLE DES CONTRADICTIONS POLITIQUES

Commençons par le triangle, qui a le mérite d'être le plus simple des deux. Ses trois sommets sont l'individu (les individus), la société (et ses subdivisions), l'État (et son appareil). L'objet de la science politique se situe au centre de gravité de ces trois pôles : il s'agit bien de maintenir entier le tout, alors que chacun des angles tire vers lui avantages et ressources au risque de faire vaciller l'ensemble. Le lieu géométrique, et parfois aussi le lieu physique où ces opérations se déroulent, est l'espace public. Si la figure était un cône au lieu d'être un triangle, l'espace public ne serait pas un cercle, mais la section conique du sommet. Par un jeu de triangles et de cercles emboîtés, cette première triade se réplique en plusieurs autres.

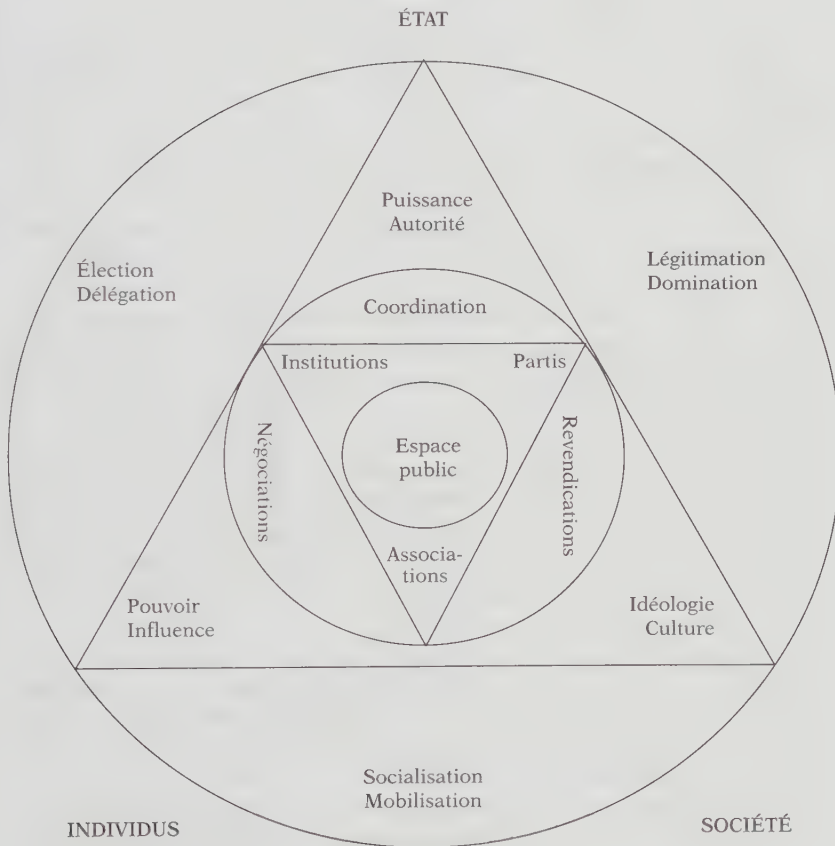
Les trois composantes font partie d'un même ensemble, représenté par le grand cercle extérieur (qui pourrait figurer une unité politique, un pays par exemple). Les individus s'intègrent à la société par un processus d'apprentissage de ses règles et de repérage de ses opportunités – que l'on nomme « socialisation » –, et aussi parce que la société les embrigade, les contraint à « jouer collectif » en les mobilisant. Par ailleurs, les individus n'exercent pas le pouvoir politique eux-mêmes, ils le délèguent à d'autres au sein de l'État en élisant leurs représentants (la délégation souligne que l'État finit par concentrer ce pouvoir d'origine individuelle ; l'élection répétée manifeste que les individus en détiennent encore une partie). Enfin, la société est liée à l'État par deux processus : l'État essaie de justifier son existence et ses activités par divers moyens, qui donnent à ceux qui commandent de la légitimité, alors qu'il s'agit pour partie d'une forme de domination des gouvernants sur les gouvernés (là encore, la légitimité est conférée par la base, autrement dit la société, et la domination est exercée par le sommet, c'est-à-dire l'État).

Les individus détiennent du pouvoir et de l'influence. La société pèse sur eux sans qu'ils le sachent par les croyances partagées qui se constituent et s'expriment collectivement : l'idéologie et la culture. L'État les contraint à agir, par la puissance s'il le faut, par l'autorité reconnue si cela suffit ; de même, l'État limite les effets subversifs des idéologies opposées et valorise l'impact rassembleur de la culture commune née dans la société.

Les institutions sont l'enjeu de cette lutte permanente pour concentrer le pouvoir, c'est à leur niveau que s'effectue la conversion des pouvoirs individuels (qui pourraient être des pouvoirs de nuisance et de subversion) en puissance publique (supposée bénéfique et généreuse). Les associations jouent le même rôle entre individus et société : elles permettent aux désaccords de produire malgré tout des valeurs partagées entre leurs membres. Les partis sont leur réplique sur l'axe allant de la société à l'État : pour exister politiquement, les désaccords sociaux ont besoin de se fédérer dans

des coalitions idéologiques qui les dépassent, tout en conservant intacte une partie de l'antagonisme qui les a fait naître et qui alimente le débat public. Les revendications sociales sont ainsi transmises (bruyamment) à l'État par l'intermédiaire des groupements politiques. En coulisses, des négociations (feutrées) se déroulent entre associations et institutions, qui aboutissent parfois à des accords nationaux (par exemple, entre syndicats et État, ou entre les défenseurs de la nature et les ministères en charge d'activités économiques polluantes). Afin que cet enchevêtrement ne tire pas à hue et à dia, la coordination entre tendances opposées se fait grâce aux majorités partisans qui se constituent habituellement au sein des institutions (parlement, gouvernement) et même dans les autorités administratives indépendantes (comme le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en France, la Food and Drug Administration aux États-Unis, les commissions de surveillance des opérations de bourse dans de nombreux pays, dont l'Italie et la Belgique).

Figure 2. *Le triangle politique*



B| L'OCTOGONE DES MÉDIATIONS POLITIQUES

Venons-en maintenant au second schéma qui a la forme d'un octogone (avec huit sommets et non plus trois). Cette fois, l'espace public n'est plus au centre de gravité du champ de forces. On y trouve l'État et le gouvernement (sans lesquels il n'y a pas d'espace public, et il n'y en aurait d'ailleurs pas besoin dans une hypothèse d'anarchie). La figure insiste donc sur les fonctions de médiation de l'État.

Les sept couples d'opposition majeurs sont : 1° ordre/conflit ; 2° cohésion/sécession ; 3° efficacité/justice ; 4° public/privé ; 5° communauté politique/communautés sociales ; 6° communauté politique/État (ou gouvernement) ; 7° communautés sociales/État (ou gouvernement).

Huit triangles et parallélogrammes sont dessinés par ces oppositions dualistes. Ils sont eux-mêmes en opposition les uns avec les autres, par exemple :

- institutions publiques/partis et associations ;
- protection physique/protection sociale ;
- protection des minorités et garanties accordées à l'opposition/anarchie organisée (qui repose sur la loi du plus fort ou du plus rapide) ;
- clans et tribus/castes et classes ;
- institutions publiques/clans et tribus ;
- partis et associations/classes et castes (l'adhésion aux premières est volontaire, alors que l'on naît dans les secondes, avec ou sans possibilité d'en sortir).

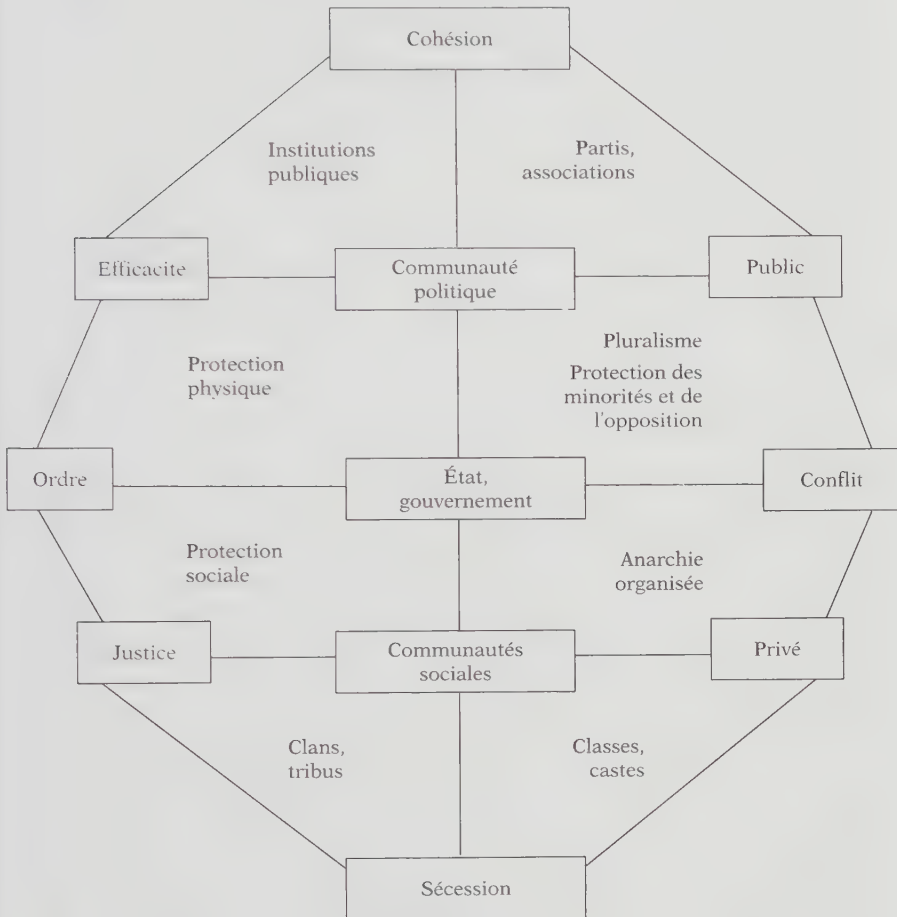
On pourrait aussi opposer d'autres segments de l'octogone (comme la protection sociale et celle des minorités, un grand classique : certains régimes politiques insistent sur les ressources qu'ils accordent aux individus, d'autres sur les droits qu'ils reconnaissent aux minorités). Mais le lecteur ou la lectrice pourra se livrer de soi-même à ce jeu, sans l'aide de l'auteur. Un sujet d'examen à l'issue d'un cours d'introduction à la science politique pourrait ainsi pousser à donner une formulation précise de la distinction entre protection physique (l'homme est un loup pour l'homme, l'État est un ennemi pour ses voisins) et anarchie organisée (certains désordres sont facteurs d'ordre car ils conduisent inévitablement à leur trouver une solution collective).

L'essentiel est d'avoir compris que les objets de la science politique sont à la fois ces structures et ces processus et leurs relations. Ce qui oblige la science rendant compte de ces distinctions à s'intéresser à chacune d'entre elles, dans le but de mettre en évidence leur réseau de relations.

Il n'y a donc pas un objet unique de la science politique, et la science politique ne possède pas un objet en propre. Telle est la leçon

de ce chapitre, que nous allons maintenant illustrer par l'inventaire des objets concrets de la discipline dans le chapitre suivant.

Figure 3. *L'octogone de la politique*



Une matière concrète

Nous venons de soulever cinq questions préalables à l'examen d'objets concrets de la science politique. Les réponses apportées à ces interrogations quasi philosophiques, en tout cas très abstraites, ouvrent la voie à une présentation plus terre à terre de la matière de notre science, à laquelle ce chapitre est maintenant consacré. Puisque les objets de la discipline comptent moins par leur nature que par leurs relations entre eux, il en découle que leur valeur pour nous dépend de leur position dans un ensemble où ils se côtoient tous et où chacun prend son sens en relation avec tous les autres. Nous allons en décrire ici quelques-uns afin de donner de la chair à des propos restés jusqu'à présent trop généraux. Les deux schémas du chapitre précédent montrent que l'on ne peut pas traiter de tels objets un à un car ils sont trop nombreux. Il faut donc les regrouper pour des motifs pratiques, et pas seulement parce qu'ils sont dans la réalité pris dans un tissu d'interactions dont on peut difficilement les extraire. Examinées par « paquets », des notions souvent utilisées par les politistes de toutes époques et de tous pays, mais qu'un manque de précision empêchait jusqu'alors de qualifier de vrais concepts, s'éclairent. La différence entre une simple notion et un véritable concept, précisons-le, c'est que le second s'inscrit dans une explication générale où sa valeur est définie par celle de tous les concepts voisins, ce qui n'est pas le cas de la première.

Le premier paquet de concepts qui vient à l'esprit comprend tous ceux qui sont le plus fréquemment associés par les membres d'une société à la politique, entendue dans le langage courant comme une

activité pratiquée dans des lieux publics. Toutes les hautes autorités de l'État ont leur siège dans des bâtiments souvent monumentaux et majestueux qui leur sont dédiés et que chacun identifie spontanément comme des centres de pouvoir : ils sont au cœur de la société, voire de la ville, constituant même parfois une ville haute, en surplomb de la ville basse où sont regroupées habitations et activités économiques, sociales, culturelles ; ils émettent des décisions contraignantes. Les objets les plus évidents de la science politique, ceux que l'on a le plus tôt dans l'histoire cherché à étudier, ce sont donc les hôtes de ces lieux : le gouvernement et l'opposition, les parlementaires et les équipes ministérielles, les juges. En bref, les institutions, donc aussi l'État (au centre du second schéma), et ceux qui les font vivre ont de tout temps et partout stimulé la curiosité des penseurs, la science politique a donc commencé par là.

Mais il y a plus : ces institutions n'ont de sens que comme moyens de parvenir à un ordre politique acceptable, dans lequel les affaires communes sont traitées sinon à l'avantage de tous, du moins en tenant compte des réactions possibles de chaque groupe social et en essayant de les atténuer. Dans cette vision du monde, les institutions ont pour but de contrôler et de canaliser la force brute, la violence qui est au cœur des rapports sociaux. Elles sont au centre d'un périmètre à l'intérieur duquel se côtoient des individus et des groupes qui auraient sans elles du mal à vivre ensemble et en paix. Laissant pour l'instant de côté les échecs de leur mission, comme les conflits armés, et notamment la guerre civile, la guerre ouverte, le terrorisme, etc. – objets politiques sur lesquels nous reviendrons plus tard –, nous allons nous concentrer sur la construction d'un ordre politique et d'une communauté politique viables. Nous aborderons cet ensemble de thèmes par celui que l'on a longtemps tenu pour central dans notre discipline, le pouvoir et ses différentes versions, car sans lui il ne saurait y avoir ni ordre, ni communauté. Puis, nous nous tournerons vers la prévention et le contrôle de la violence que l'on a eu trop tendance à abandonner aux philosophes et aux sociologues, alors qu'ils conditionnent l'existence et la survie de l'État. Nous nous pencherons ensuite sur les croyances et les comportements – culture, attitudes, valeurs, idéologies –, qui incorporent et formatent la violence pour la rendre tolérable, et même l'utiliser de façon efficace au service de l'intérêt général et de la paix civile ou internationale. Enfin, nous terminerons ce chapitre par une étude des institutions religieuses, politiques et sociales. Tout cela fonde incontestablement le cœur du métier des politistes. On y voyait déjà autrefois des objets majeurs d'interrogation inextricablement liés entre eux : les régimes, l'autorité, la contrainte et l'autocontrainte ; les partis, les élections, le pouvoir ou l'idéologie ; les groupes de pression, l'influence et la domination ; ou bien encore la politique étrangère et la puissance.

Bien que ce soit déjà très vaste, une approche complète de ces objets requiert une lecture complémentaire, celle des deux derniers chapitres sur les trouvailles les plus récentes de la discipline. En effet, je me contenterai pour l'instant de récapituler ce que l'on sait classiquement sur chacun de ces objets traditionnels. Dans les dernières pages de ce volume sur les « avancées » de la science politique et ses manières de voir des problèmes anciens sous un jour nouveau, seront discutées de nouvelles mises en perspective de ces mêmes objets, en guise de conclusions provisoires de cet ouvrage.

Section 1

LE POUVOIR ET SES DÉRIVÉS

Demandez à quelqu'un quels mots le terme politique lui suggère : pouvoir a toutes les chances d'arriver en tête de sa liste ! On croit donc tout connaître de ce vocable et de ceux qui lui sont associés (notamment : influence, autorité, puissance, domination). Très étudié depuis très longtemps, il reste pourtant une énigme aux yeux des philosophes : est-ce une capacité (ce qu'exprime bien le verbe pouvoir faire quelque chose) ou une relation (influencer quelqu'un) ? Partis de la première de ces deux conceptions, nous sommes aujourd'hui sûrs que le pouvoir naît dans l'interstice entre des individus, des groupes ou des États. Il surgit en effet de l'asymétrie d'une interaction, dont les deux parties (ou plus) sont inégales : c'est donc bien une relation et non pas une propriété, un flux et non pas un stock. Par conséquent, il ne peut pas engendrer à lui seul un ordre stable – et pourtant, c'est un ingrédient indispensable pour y parvenir.

Le concevoir ainsi conduit à se poser de nombreuses questions. Tout d'abord, pourquoi obéirait-on à quelqu'un d'étranger, dont on ne partagerait complètement ni les intérêts ni les idées ? Ensuite, d'où vient le désir de commander, de s'imposer aux autres, de leur dire comment ils doivent se comporter, de leur interdire ce qu'ils ne peuvent faire ? Enfin, comment est conféré et dévolu le pouvoir ? Plus encore, l'origine même du pouvoir reste encore matière à interrogation, nous l'examinerons dans un paragraphe distinct.

À la première de ces questions (pourquoi la « servitude » est-elle « volontaire », d'après La Boétie ; *why comply* ? en anglais, question posée par J. Checkel), on peut trouver plusieurs réponses. Il est, en effet, possible d'obéir par conviction, par conformisme, ou par crainte des sanctions : trois motivations parfaitement opposées.

À la deuxième interrogation, même variété des explications. Le désir de commander correspond soit à un besoin de servir la communauté (le dévouement), soit à une ambition personnelle (le carriérisme). En dépit des risques associés à la fonction (exercer le pouvoir est dangereux : l'histoire fourmille d'assassinats, de trahisons, de procès retentissants), nombre de personnalités qui ont réussi dans d'autres domaines (comme les affaires, les arts et les lettres, les sciences ou la médecine, le sport) ne semblent vraiment satisfaites de leur vie que lorsqu'elles entrent enfin en politique. Le philosophe américain Michael Walzer a ainsi montré que, dans notre monde capitaliste, même quand les nombreuses sphères d'activité étaient suffisamment différenciées pour que l'on ne puisse se hisser dans l'échelle du pouvoir plutôt que dans l'une d'entre elles seulement, il était toujours possible d'acheter une position élevée dans une autre sphère quand on était bien placé dans celle de l'argent. Une personne riche pourra donc s'offrir la gloire littéraire (en salariant une « plume »), la beauté (par une alimentation saine, de l'exercice physique, des vacances fréquentes, de la chirurgie esthétique), la grâce (en donnant aux bonnes œuvres et aux organisations humanitaires) et le pouvoir politique (en finançant une campagne électorale avec l'objectif de se faire élire soi-même ou d'obtenir une faveur de la personnalité soutenue, par exemple aux États-Unis sous forme d'un poste d'ambassadeur).

Enfin, la troisième question n'appelle qu'une réponse brève, tant elle a été balisée au cours de l'histoire de la science politique. L'attribution du pouvoir à un individu s'effectue de cinq façons : par héritage (c'est ce qui se passe dans les tribus ou dans les régimes monarchiques), par tirage au sort (c'est ce qui était pratiqué dans l'Athènes d'Aristote), par cooptation (beaucoup de corps de métier procèdent de la sorte : les pairs désignent ceux qui auront ainsi l'honneur de les rejoindre), par désignation (les « nominés » sont choisis par ceux qui se trouvent au-dessus d'eux dans la hiérarchie du commandement), enfin par élection (après une campagne plus ou moins longue et disputée). À ces processus individuels (il s'agit dans tous les cas de permettre à une personne d'accéder à une fonction), s'ajoutent des processus collectifs de dévolution du pouvoir : celui-ci peut être octroyé (bon gré mal gré, par des autorités contestées qui cherchent ainsi à mettre un terme au mécontentement), arraché (par une révolution ou par une guerre d'indépendance), ou obtenu à l'usure (comme en Écosse ou au Pays basque qui ont fini par obtenir le droit de lever l'impôt et de voter leur budget).

Reste la quatrième question, la plus difficile. D'où vient le pouvoir ?

A| LE POUVOIR COMME DÉCALAGE

Quelle est son origine ? À l'échelle de l'humanité tout entière, la proximité ! Sans relation de face-à-face ou sans voisinage, les éventuelles menaces ne sont pas immédiates. Les premières villes connues sont isolées les unes des autres, séparées par de grands espaces vides (comme je l'ai montré dans un ouvrage de 1999 comparant l'Égypte et la Mésopotamie). Un équivalent aujourd'hui se trouve en Amazonie où, entre l'Équateur et le Pérou, les Indiens jivaros sont de véritables misanthropes, fuyant leur belle-famille et s'éparpillant dans la forêt pour n'avoir aucun voisin (ainsi que les a décrits Philippe Descola). La perception des risques encourus engendre un besoin de protection. Mais l'appartenance à un groupe social en concurrence avec d'autres entraîne aussi une conséquence non prévue par le philosophe anglais classique Hobbes, théoricien du besoin de sécurité qui aurait conduit des individus en conflit à déléguer leur pouvoir à un Léviathan, un décideur au-dessus d'eux et bien plus grand qu'eux : les membres des différents groupes voisins ont besoin de biens communs. Or, ceux-ci (notamment les ressources naturelles comme l'eau, l'air, la terre, le climat ou l'énergie) ne peuvent être ni produits ni appropriés individuellement : en disposer nécessite la coopération, voire une organisation conjointe, comme l'a montré le prix Nobel d'économie de 2009, Elinor Ostrom.

Quand on oublie l'histoire planétaire longue et qu'on se penche sur la vie quotidienne, le pouvoir devient une affaire interindividuelle : il naît dans les interstices des rapports entre personnes. Il surgit en effet de leurs inégalités : la rencontre de deux personnes suffit donc à elle seule à créer un pouvoir. Toutefois, les différences individuelles ne débouchent pas uniquement sur des différends entre personnes (qui relèvent du domaine privé). Elles sont à la racine des conflits sociaux (se déroulant dans la sphère publique). Ainsi, le pouvoir né d'un décalage entre quelques individus finit par avoir en cascade des effets sur tous.

Le pouvoir est un concept générique, mais il se manifeste concrètement sous des formes variées. Pour commencer, quand l'obéissance peut raisonnablement être anticipée par tous, de façon transparente et sans avoir besoin d'employer la force ou la menace de l'utiliser, le pouvoir se montre sous l'aspect de ce que Philippe Braud a appelé dans son « Que sais-je ? » un « pouvoir d'injonction », autrement dit, une autorité. Le plus souvent, l'autorité suffit à assurer la bonne marche d'une société : on respecte celle de la police, des juges, des maîtres, des savants, de tous ceux qui avaient, ou ont encore, un uniforme. Mais, et c'est aussi fréquent, le pouvoir ne se montre pas avec tant d'éclat, il se cache au contraire derrière une de ses nuances les moins voyantes, l'influence. Celle-ci est discrète, peu visible, mais également pas très avouable car il s'agit d'un

pouvoir de séduction toujours suspect d'obéir à une volonté de manipulation cynique. Troisièmement, comme le pouvoir repose à la fois sur des capacités et des possibilités, il peut se concentrer sous forme de puissance : à l'instar de celle des grandes puissances, celle-ci peut être mobilisée ou pas, rester virtuelle ou devenir bien réelle. Dans ce cas, nous sommes face à un pouvoir d'incitation voire de dissuasion. Enfin, quand il est durablement concentré, on peut difficilement s'en débarrasser : il s'est cristallisé en domination d'un groupe ou d'une catégorie sur les autres et d'un leader sur ceux qui le suivent (on observe alors une possibilité d'incorporation plus ou moins consentante de la domination subie, jusqu'à transformer les apparences physiques des individus, et d'incarnation d'une revendication déléguée à un chef charismatique).

B | DÉFINITIONS

On ne compte plus les définitions existantes du pouvoir sous ses différentes formes dans la littérature : elles vont de l'autonomie individuelle (ou de l'indépendance nationale) à la capacité d'entraîner quelqu'un à faire ou dire quelque chose qu'il ou elle n'aurait pas fait ou pas dit sans y avoir été incité (une phrase que l'on doit en des termes à peine différents à Robert Dahl, entre autres auteurs, et, si l'on cherche d'autres définitions, on en trouvera dans le petit livre de Stephen Lukes qui est consacré au pouvoir). Comme ces définitions ont toutes pour ambition de s'appliquer aussi bien à des individus qu'à des États, elles sont imprécises. Elles ne distinguent pas assez entre pouvoir symbolique (la capacité de faire croire) et pouvoir réel (l'obligation d'agir). Elles ne permettent guère de comprendre que le pouvoir apparent peu fort bien être limité, par exemple quand il devient impératif, pour la personne qui décide, de prendre en compte les effets de ses décisions sur autrui, qu'elle le veuille ou non. Au lieu de décider de façon unilatérale, le détenteur de l'autorité doit se préoccuper des réactions des autres. Les considérer, et donc parfois les redouter, peut même conduire à ne plus rien ordonner : c'est ce que les Américains Barach et Baratz ont appelé des « non-décisions », perdues dans le cimetière des mesures qui auraient dû être prises mais ne le furent jamais par crainte d'une défaite parlementaire, d'un soulèvement étudiant ou syndical, d'un rejet des populations locales lors d'une intervention militaire, etc.

À l'inverse, ceux qui semblent dépourvus de pouvoir peuvent très bien peser sur les décisions collectives : c'est particulièrement vrai quand le pouvoir se manifeste sous forme de capacité d'empêchement, voire de véritable nuisance. Dans un ouvrage célèbre (*l'Acteur et le Système*) Michel Crozier et Erhard Friedberg ont ainsi

défini le pouvoir comme la capacité de se rendre imprévisible. Dans un autre texte (*le Pouvoir et la Règle*), Friedberg l'a pour sa part pensé comme un instrument de diffraction de la hiérarchie, le facteur qui explique les différences observées entre les circuits décisionnels tels qu'ils sont prédits par l'organigramme et la réalité du processus de décision. Dans ces deux livres, le pouvoir est diffus et non pas concentré, il ne se déploie pas sans heurt du haut vers le bas. Le pouvoir le plus politique, par opposition au pouvoir dans une organisation, est à la fois un pouvoir de rédiger les règles du jeu, donc de les changer, et la capacité de les contourner en édictant des « règles locales » comme celles du golf, ou du Monopoly, ou encore celles qui sont à l'origine du *beach volley*. Ces règles particulières s'écartent des règles officielles par consensus entre ceux que les premières favorisent et ceux qui préfèrent les secondes, mais acceptent, ne serait-ce qu'occasionnellement, d'y déroger. On se rend alors compte que les supérieurs hiérarchiques doivent en permanence négocier l'adhésion de leurs subordonnés aux règles de l'organisation supposées s'imposer à tous. Les premiers ne sont jamais certains que les seconds se comporteront comme prévu dans les textes, surtout quand ces derniers bénéficient d'une rente de situation leur permettant de bloquer le processus de décision ou de production (hier, les ouvriers d'entretien, rendus célèbres par un ouvrage de Crozier ; aujourd'hui, ceux qui assurent la maintenance d'un parc d'ordinateurs ou le contrôle de la qualité).

Dans l'étude des relations internationales, Michael Barnett et Raymond Duvall (auteurs d'un article écrit en 2005 et publié dans *International Organization*) se sont montrés tout aussi prolifiques que leurs collègues qui se sont illustrés dans l'étude des organisations. Ils ont ainsi distingué un pouvoir *d'édicter* (le *institutional power* des constructivistes ou le « pouvoir structurel » de Susan Strange, en économie politique internationale : dire les normes, rédiger les lois internationales, imposer ses codes, ses procédures, sans toujours le vouloir et sans même que les autres s'en aperçoivent), un pouvoir d'obliger (le *compulsory power* : employer la force ou menacer d'en faire usage) et un pouvoir « positionnel », le pouvoir de dissuader (lié à la force et aux ressources relatives d'un État par rapport aux autres, ou *structural power*, mais dans un autre sens que ci-dessus : le fait d'avoir les moyens de contraindre autrui grâce à sa position éminente dans le système international, du moins par rapport au problème en débat).

Attardons-nous un peu sur quelques facettes de ce pouvoir multiforme, perceptible aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, en commençant par le pouvoir symbolique. Celui-ci se comprend mieux comme un pouvoir sans injonction : plus il est fort, moins on a besoin de police, de prison ou d'armée. C'est aussi un pouvoir en paroles et non pas en actes : on le qualifie ainsi de temps en temps de pouvoir discursif et non pas objectif (il agit par la seule force de

conviction du discours); de pouvoir « illocutoire » et non pas « locutoire » (comme le disent les linguistes quand ils opposent ce que les textes font secondairement faire ou penser à ce qui est réellement écrit) ou encore de pouvoir « performatif » et non pas « exécutoire » (dire, c'est faire, par exemple dans un verdict, quand le juge lit une sentence).

Le pouvoir symbolique, c'est un pouvoir d'édicter des normes valables pour tous et respectables par tous, puis de critiquer publiquement les comportements qui les transgressent. Il est ambivalent, car il peut tout aussi bien légitimer ou justifier que maudire, bannir, exorciser, ostraciser ou condamner. Il est quelquefois dit symbolique non pas au sens de manipulation de symboles, comme les grands récits fondateurs, les valeurs les plus répandues dans une société ou des images fortes comprises par tous, mais au sens courant du terme (n'avoir que les apparences du pouvoir, ses signes extérieurs mais pas sa réalité). Il est alors au pouvoir réel ce que le pouvoir visible est au pouvoir caché : l'histoire est riche en exemples de cette dualité, qui profite au plus secret des deux titulaires de pouvoir. Pensons à l'empereur du Japon et à son généralissime, le shogun ; mais aussi à ce dernier et à son chambellan, ou à son double très discret, le « shogun de l'ombre » ; ou encore à Richelieu, un modèle célébré par les artistes et les historiens d'« éminence grise » ; et enfin au florentin Machiavel, conseiller du prince qui aurait tant voulu manipuler les Médicis.

L'opposition entre pouvoir symbolique et pouvoir réel en cache une autre, la distinction entre pouvoir dilué et pouvoir concentré, sur laquelle nous reviendrons dans le chapitre IX lorsque nous parlerons des régimes politiques. D'Aristote à Hobbes et à Marx, c'est cette opposition-ci qui a le plus stimulé la pensée. En comparant les régimes de son temps, le premier a ainsi distingué des degrés de concentration comme l'autocratie (le pouvoir d'un seul, absolu), la monarchie (le pouvoir d'un seul au nom de tous ou de Dieu), l'oligarchie (le pouvoir de quelques-uns, parfois les plus riches appelés alors « ploutocrates ») et la démocratie (le pouvoir du *demos*, le peuple, donc en principe le pouvoir de tous les citoyens). À cette liste antique, un auteur américain contemporain, Robert Dahl, a ajouté dans un ouvrage célèbre (*Qui gouverne ?*) la « polyarchie », un pouvoir alterné, car, selon les enjeux du débat public, ce ne sont pas les mêmes groupes sociaux qui sont puissants (les enseignants et les parents d'élèves compteront s'il s'agit d'éducation ; les entrepreneurs de travaux publics et les banques en matière d'urbanisme ; les officiers et les fabricants d'armes dans le cas des dépenses militaires, etc.). Ainsi, aucun groupe social ne détiendrait le monopole du pouvoir sur tous les enjeux à la fois : la composition du groupe des oligarques variant d'un problème public à un autre, on serait dans un cas de pouvoir de plusieurs, mais spécialisé. Ultérieurement, Dahl a complété sa théorie de la démocratie semi-pluraliste en faisant

l'hypothèse que la non-participation de tous les citoyens à toutes les élections et à tous les débats serait une bonne chose : le système de décision ne serait pas inutilement surchargé par un nombre excessif d'exigences qu'il serait incapable de traiter. Dans cette perspective, seuls ceux qui se sentent vraiment concernés par un problème public chercheraient à peser sur sa solution, les autres s'abstiendraient d'intervenir. Dans l'esprit de Dahl, qui écrivait vers les années 1960, il s'agissait de ne pas se laisser enfermer dans une opposition selon lui stérile entre ceux qui dénonçaient cyniquement la collusion d'élites au sommet de l'État (le « complexe militaro-industriel » de Wright-Mills) et ceux qui croyaient naïvement au pluralisme démocratique (les penseurs libéraux). Toutefois, nous y reviendrons quand nous parlerons des régimes politiques, le débat est loin d'être épuisé. On peut encore trouver d'autres désignations qui rendent l'analyse plus complexe encore, notamment en distinguant, au sein de l'autocratie, ce que les Grecs appelaient la tyrannie (on dirait aujourd'hui : la dictature) de ce que les modernes ont qualifié de « despotisme éclairé » (dont le bonapartisme en France, le règne des Tokugawa au Japon, ou celui des Khédives en Égypte sont de bons exemples).

Contrairement aux attentes, les penseurs anciens et modernes ont rarement préféré le pouvoir dilué de la démocratie, réputé plus juste, à un pouvoir concentré, estimé plus efficace. Aristote prônait ainsi le « juste milieu » (un régime constitutionnel ni trop démocratique ni trop autocratique), car il redoutait la « tyrannie de la majorité ». L'expression désigne le pouvoir illégitime, quoique parfaitement légal, d'une majorité pas toujours assez éclairée pour prendre de bonnes décisions : celle d'un peuple en tant que *populus*, autrement dit une masse prête à croire les démagogues « populistes », comme l'exprime le terme latin, et non pas un peuple en tant que *demos*, le mot grec plus noble qui insiste sur l'égalité de citoyens compétents (remarque justement faite par le politiste italo-américain Giovanni Sartori dans sa *Théorie de la démocratie*). Platon, lui, croyait que les élites du savoir avaient seules la capacité de gouverner une « République des idées ». Hobbes imaginait un Léviathan dont la grandeur pouvait aussi bien s'incarner dans un corps parlementaire que dans celui d'un monarque absolu. Tous craignaient l'anarchie, une situation sans normes ni règles supérieures qui n'est pourtant ni le désordre, ni le chaos : pour l'éviter, ils étaient prêts à accorder tous les pouvoirs à des autocrates.

Parmi les candidats potentiels à cette position privilégiée, les auteurs ont évidemment eu tendance à faire confiance à leurs semblables, des intellectuels comme eux ! Au minimum, ils se sont focalisés sur les élites en général, ces groupes dont les membres ont « réussi » dans la vie au point d'occuper des positions sociales élevées, qui souvent se connaissent voire se fréquentent, n'hésitant pas à s'entraider pour accéder au pouvoir. Dans la mouvance

marxiste, cette complicité globale peut s'accompagner de rivalités localisées entre factions dont le nombre et les noms varient selon les auteurs et les époques où ils écrivent (de Poulantzas à Bourdieu, en passant par Dahrendorf et Ralf Miliband) : la nuance permet à la fois d'expliquer la convergence des intérêts des classes dominantes, même à l'échelle planétaire, et leurs divergences temporaires, qui les affaiblissent. Contrairement aux premières théories de la lutte des classes, cette reformulation s'accommode d'un effet de *leadership* – les personnalités comptent, leur rôle peut expliquer des trajectoires non prévues par la théorie. Elle est plus riche que la version originale des Allemands Marx et Engels, car, au lieu d'opposer les détenteurs de capital à ceux qui en sont dépourvus, elle met en lumière l'affrontement universel entre ceux qui possèdent du patrimoine matériel et ceux qui ont un patrimoine culturel. La distinction compte, car les seconds parviennent souvent à détrôner les premiers ou à freiner leurs appétits (Weber l'a magnifiquement montré dans *le Judaïsme antique*, repris par Bourdieu dans *les Règles de l'art*).

Aujourd'hui, la science politique a progressé. Ses analyses ne se limitent plus à estimer le degré de concentration du pouvoir au sein d'une société nationale ou internationale, elles visent maintenant à comparer des niveaux de concentration en partant du local et en allant vers le global (ce que résume bien l'expression répandue en méthodologie d'analyse « multiniveaux »). Dans cet esprit, on peut opposer un pouvoir localisé, limité soit par son périmètre (un pouvoir territorial) soit par sa compétence (un pouvoir sectoriel), mais aussi un pouvoir concentré ou délégué. Quand il est centralisé, le pouvoir s'appuie sur une administration couvrant tout le territoire national et qui s'affirme compétente dans tous les domaines. Il s'oppose ainsi à deux cas de figure bien documentés. D'abord, le féodalisme médiéval dont on observe actuellement la résurrection en Russie, en Chine, au Moyen-Orient ou en Afrique, mais aussi dans le monde entier sous forme de « néomédiévalisme », étudié successivement par les Anglais Hedley Bull et Barry Buzan ou l'Allemand Jorg Friedrichs. Ensuite, le communautarisme postmoderne, une forme de multiculturalisme qui reconnaît à chaque groupe social autoproclamé le droit de déroger aux lois générales pour être soumis, au moins en partie, à ses propres lois. Celles-ci ne sont pas séculières, elles sont au contraire puisées dans des convictions métaphysiques, religieuses, morales ou idéologiques, si bien qu'il n'y a plus d'unité nationale. Enfin, on constate de plus en plus qu'émerge un pouvoir globalisé : un pouvoir d'édicter les normes à l'échelle mondiale soit en les prononçant soit en les imposant (pouvoir de projection et d'ingérence).

C| REPÉRER ET MESURER LE POUVOIR

Comme le pouvoir est le facteur expliquant une décision dont on peut croire qu'elle aurait été différente si celui ou celle qui en bénéficie n'avait pas pesé sur elle, il faut bien en évaluer les effets. En observant ceux-ci, on mesure le degré d'obéissance, la force de la dissuasion, le niveau d'alignement partisan (à l'intérieur) ou allié (à l'extérieur), la capacité de convaincre des gens indifférents, voire des adversaires. Les bonnes questions sont donc les suivantes : au cours d'une négociation ou d'un débat public, y a-t-il marchandage ou pas, mise à l'agenda ou non ? La décision est-elle prise sur le champ ou ajournée, voire reportée *sine die* (c'est-à-dire sans date pour en reparler, donc carrément abandonnée) ? Repérer les manifestations du pouvoir n'est pas simple, car les décisions prises ne se traduisent pas toujours en mesures appliquées.

D'une part, nul n'est jamais entièrement obéi. Les spécialistes des organisations savent pourquoi : la cause se trouve dans ce qu'ils nomment en anglais le *slack*. Celui-ci est un décalage dans le temps entre la décision et la mesure (inertie), entre l'intention et la réalisation (mauvaise volonté), entre le besoin de contrôler la chaîne de décision et l'autonomie de ceux qui la mettent en œuvre (manifestations d'indépendance). C'est aussi une dérive entre l'engagement pris de rendre des comptes et les informations réellement transmises à ceux qui doivent les examiner (une belle illustration de ces difficultés se trouve dans l'ouvrage collectif de Hawkins, Lane, Nielson et Tierney sur la théorie *principal/agent* en relations internationales).

D'autre part, beaucoup de déclarations ne sont pas suivies d'effets. L'exemple le plus frappant, car il a failli déclencher une guerre mondiale en 1962, est celui des missiles américains en Turquie, pas encore démantelés plusieurs mois après un ordre de Kennedy, persuadé d'avoir ainsi donné au Soviétique Khrouchtchev un gage que les militaires ne lui avaient en réalité pas encore accordé, car ils avaient tardé à déférer à la volonté du président américain (le livre déjà évoqué de Graham Allison sur la crise développe longuement ce point).

Une autre stratégie pour mesurer le pouvoir consiste à comparer le poids respectif de ses différentes formes (autorité, influence, puissance, domination) dans un système politique. On est de la sorte conduit à distinguer un pouvoir dépendant de l'emploi immédiat de la force du pouvoir qui fait disparaître la violence derrière la légalité – mais dont l'efficacité dépend de la possibilité toujours ouverte de faire usage de cette force refoulée, par exemple en cas d'émeute ou d'attentats. Cette forme de pouvoir est ce que l'on appelle en français la puissance, alors que le mot anglais *power* s'applique aussi bien à la capacité d'obliger autrui qu'à sa mise en

œuvre effective. La puissance, elle, est virtuelle : un pays riche et industrialisé, à la pointe de la technologie ou qui dispose d'une rente (une rente énergétique ou encore une rente de situation, s'il contrôle l'accès à la mer d'un autre, par exemple) dispose d'un avantage sérieux sur des États moins « puissants », avant même d'être contraint d'engager ses forces armées (pensons à l'Allemagne et au Japon). La puissance c'est du pouvoir non (encore) mobilisé.

Grâce à ces nuances, on ne mesure pas directement « l'accroissement » du pouvoir. Au contraire, on déduit indirectement l'effet potentiel de chaque forme de pouvoir en estimant le volume de réduction de la violence qu'elle rend possible.

Section 2

LE CONTRÔLE DE LA VIOLENCE

Partons du principe qu'à partir d'un certain moment dans l'histoire d'une société, la violence cesse d'être tolérée. Elle subit alors une transformation et devient presque invisible : comme on le dit dans le jargon des sciences sociales, elle est « euphémisée ». La voilà donc toujours présente, mais assagie. Incorporée, elle est désormais inconsciente ; intériorisée, elle est « naturalisée », considérée comme inévitable ; incarnée, elle sera déléguée à une personne qui y puisera son énergie et sa capacité à convaincre. À la place de la force brute, on trouve tout d'abord des simulacres de rapports de force : des spectacles (comme la tragédie grecque, les jeux du cirque romains, les stades anglo-saxons, les grands rassemblements culturels – parmi les auteurs qui l'ont le mieux montré, on trouve l'Allemand Christian Maier et le Français Paul Veynes). Viennent ensuite des moyens plus modernes ou plus techniques, comme les négociations salariales, les manifestations sur la voie publique et les élections (caricaturées par une série de peintures de l'Anglais Hogarth sur le déroulement d'une campagne, de la bataille de rue entre adversaires au banquet des vainqueurs, en passant par une sage file d'attente pour aller aux urnes). Et, bien sûr, entre États, la diplomatie remplace le combat.

Au fil du temps, les techniques de contrôle de la violence s'affinent, de nombreuses prohibitions sont édictées : les bagarres en public, le lynchage de présumés coupables ou responsables d'un préjudice subi, et même les duels, bien que tardivement interdits. Alain Corbin puis Alain Garrigou ont raconté ces évolutions vers des conduites pacifiées : le premier dans *le Village des cannibales*, récit terrible du martyre d'un noblaillon de province dans la France

bonapartiste dont les tortionnaires, quand on les juge et qu'on les condamne, ne comprennent même pas ce qu'ils ont fait de mal ; le second, dans *le Vote et la Vertu*, histoire raisonnée de l'instauration du suffrage universel et des fraudes dont il fut longtemps assorti sans que personne n'y trouve à redire. Au plus tard dans la seconde moitié du XIX^e siècle, sont désormais proscrits les coups bas (y compris à la boxe, les règles anglaises qui les limitent au haut du corps supplantant les autres), la trahison (comme on le voit dans l'élaboration du droit de la guerre et du droit à faire la guerre – *jus in bello*, *jus ad bellum*) et le droit de se faire justice soi-même (avec la montée en puissance des tribunaux nationaux et des cours internationales). Afin de vérifier que les citoyens ne s'adonnent plus à la violence ou les empêcher de récidiver, des dispositifs sont inventés pour surveiller les personnes dangereuses ou internées (comme l'astucieux *panopticon* de Jeremy Bentham, popularisé par un texte fameux de Michel Foucault), pour les séparer (par des barbelés, des filets comme ceux du tennis, des cellules et bien évidemment des frontières avec leur service d'immigration et leur poste de douane) et même pour inverser temporairement la hiérarchie afin de la rendre plus supportable le reste du temps (festivals, carnivals, rites d'initiation).

A| DISPOSITIFS D'ÉVITEMENT, DE CONTRÔLE ET D'AUTOCONTRÔLE DE LA VIOLENCE

Prenons les festivals. Ils sont à la fois périodiques et massifs, puisqu'ils reviennent tous les ans et qu'une majorité y participe. Lors d'un carnaval, par exemple, masques et déguisements permettent à chacun de se défouler exceptionnellement, en contrepartie du refoulement ordinaire des passions auquel on est habituellement contraint. Ces festivals donnent aussi et surtout la possibilité de se mettre à la place des autres au moins une fois l'an pour voir le monde avec leur propre regard. Les cérémonies d'initiation complètent le dispositif : on y apprend à ne pas faire aux autres ce que l'on n'aimerait pas subir soi-même si d'aventure ceux-là étaient un jour en position de vous rendre coup pour coup.

Dans cette stratégie d'évitement de la violence ouverte, la simulation des affrontements tient une bonne place. En Orient, les arts martiaux ont avant tout pour but de dissuader des adversaires potentiels. En Occident, le sport tient lieu de combat, et pas seulement le rugby : même dans des sports interindividuels comme le tennis ou le golf, l'athlétisme et la natation, ou plus tard les sports d'équipe, la violence est maîtrisée (comme l'ont montré Norbert Elias et Eric Dunning dans *Sport et Civilisation*).

Prévenir la violence, donc économiser l'usage de la force, est l'objectif de tous les décideurs. Savoir ce qui se passe en temps réel chez tous ses administrés en est le moyen privilégié. Le romancier et essayiste britannique George Orwell l'a admirablement montré dans *1984* (écrit en 1948) : la paix mondiale et sociale a un prix, le conformisme, et celui-ci est assuré par une surveillance permanente des gens jusque dans leur intimité. Elle est garantie par un pouvoir réputé bienveillant mais en réalité cruel, celui de *Big Brother*. Il est ironique que ce soit dans le pays d'Orwell, le plus démocratique du monde, que la vidéosurveillance triomphe aujourd'hui, puisque c'est en Grande-Bretagne que l'on compte le plus de caméras installées sur la voie publique.

On peut aussi préférer l'arbitrage entre parties adverses, avant que leur litige ne s'envenime : l'histoire fourmille d'exemples de recours aux oracles, à ce que l'on a appelé le « jugement de Dieu », aujourd'hui aux médiateurs internationaux cherchant une issue à un conflit durable. Plus en amont, tous les moyens de séparer les combattants potentiels et de les dissuader d'agir violemment ont été employés. Autrefois, le bornage remplissait cet office. Les avertissements ne manquaient pas : stèles ou panneaux énonçant les punitions terribles auxquelles s'exposeraient d'éventuels transgresseurs, sans besoin de personne pour les faire respecter, avant-postes isolés (habités par de minuscules garnisons), traces d'une grande puissance bien loin de ses bases, monuments colossaux érigés à grands frais au milieu de rien (notamment par les Romains au sud de la Méditerranée), voire signes extérieurs de cruauté (empalés et écorchés vifs le long des murailles des villes assyriennes, pyramides de crânes d'ennemis sacrifiés à l'entrée des villes aztèques). Aujourd'hui, les armes de destruction massive ont la même fonction. C'est pourquoi, au lieu d'être toujours cachées à l'adversaire potentiel pour qu'il en ignore le nombre, la localisation et les performances, elles sont parfois exhibées, offertes aux satellites espions, qui les comptent avec minutie (au gramme d'uranium enrichi près).

Au-delà de ces dispositifs de contrôle et de prévention toujours contournables car souvent considérés comme des pis-aller illégitimes, il existe un moyen plus définitif de bannir l'usage ouvert de la violence. De nombreux auteurs l'ont nommé « processus de civilisation » – non pas le fait de devenir plus civilisé, ce qui relève d'un jugement de valeur, mais celui de devenir plus « civil », un simple constat. Au cours de l'histoire, les rapports sociaux et internationaux se seraient ainsi polis, sinon policés. Tandis que le sociologue Norbert Elias parle de « civilisation des mœurs », Jon Elster préfère évoquer la « force civilisatrice de l'hypocrisie » : à l'intérieur d'un pays, chacun prend soin de ne pas froisser ses interlocuteurs en leur disant la vérité, qui pourrait les blesser, et chacun camoufle ses intérêts particuliers derrière une argumentation formulée en termes d'intérêt général. En relations internationales, l'Américain Stephen

Krasner épingle le mythe de la souveraineté, une notion bien pratique qui permet aux représentants des États de faire comme si les plus petits d'entre eux étaient les égaux des plus grands, leur territoire étant inviolable, et les ingérences extérieures condamnables : la souveraineté serait ainsi une « hypocrisie organisée » entre États, qui les arrangerait tous. Une idée de base est commune à ces trois analyses : pour vivre en paix, il faut se faire violence, ne jamais dire tout ce qu'on pense, se montrer plus pacifique que l'on en a envie, donc cacher ses vrais sentiments et taire ses intentions. Les citoyens y parviennent en s'éduquant, les membres d'un gouvernement en apprenant les règles de la société internationale et en s'y pliant bon gré mal gré (Hedley Bull a vu juste là-dessus en rappelant que les diplomates des pays décolonisés se sont vite conduits comme leurs colonisateurs autrefois, acceptant le droit international et le droit diplomatique).

En apprenant ces règles de bienséance, citoyens et gouvernants vont jusqu'à les incorporer : autrement dit, ils vont jusqu'au point où ces mécanismes de contrôle de soi deviennent réflexes et ne se devinent plus que sur des apparences fugaces : sur le corps, dans les choix vestimentaires ou dans la gestuelle physique. Les sociétés sans écriture et sans histoire « rédigent » ainsi sur la peau les règles de la vie sociale à l'aide de scarifications, mutilations, tatouages, *piercing*, modifications du système pileux (tonsure, rasage, pousse naturelle de la barbe et des cheveux), etc. Les nôtres ne le font plus, ou beaucoup moins. En revanche, des marques corporelles permettent toujours de distinguer les gens selon la nature de leur travail ou de leurs loisirs. Les mains trahissent le métier (qu'elles soient calleuses et noueuses ou, au contraire, qu'elles ressemblent à des « mains d'artistes »). La musculature, la taille, le poids, la morphologie trapue ou élancée dépendent toutes de la dureté du labeur quotidien et du régime alimentaire, notamment dans la petite enfance. La carnation, elle aussi, est un marqueur social (dans certaines sociétés à certaines époques, le bronzage est un signe de distinction, dans d'autres c'est le teint pâle qui est recherché). Enfin, le maquillage et le recours à des parures ou des postiches prolongeant le corps remplacent en plus discret les peintures faciales, mais leur aspect permet souvent de deviner les origines sociales ou les convictions morales de chacun.

Plus encore, ce que l'on appelle d'un mot grec *l'hexis* corporelle distingue des façons de se tenir et de se comporter en public suffisamment rodées pour devenir réflexes au sein de chaque catégorie sociale (autrement dit, pour être transformées en *habitus*, mot utilisé successivement par Weber, Elias et Bourdieu qui ont tous les trois choisi le terme latin pour que l'on ne confonde pas des habitudes individuelles, volontairement adoptées, avec des manières collectives de se conduire, qui sont imposées). *L'hexis* est adaptée à la condition sociale de chacun, elle se manifeste par une

physionomie, des mimiques, des gestes faits ou évités : parler fort ou bas, parler sans crainte ou se taire, bégayer ou non, parler tout seul ou s'en défendre quand on est surpris. Mais aussi, se tenir droit ou voûté, rougir, blêmir, transpirer, marcher sans hésitation en public ou être embarrassé (Goffman a rédigé sur ces thèmes de belles pages dans toute son œuvre).

Toutes ces formes d'évitement et de contrôle de la violence qui finissent par la dissimuler dans des corps individuels aboutissent aussi à la réserver à une personne qui représentera tous ses semblables et sera seule habilitée à exprimer publiquement la force d'une contestation de l'ordre établi. Elle seule sera détentrice d'un droit de vie et de mort sur les autres (la condamnation à la peine capitale, la mobilisation en cas de guerre, le droit de grâce). C'est ce que l'on appelle l'incarnation de la violence par des personnalités publiques qui portent dans leur chair ou par la voix les demandes de ceux qu'ils représentent (elle a été décrite avec précision par Marc Sadoun dans son livre sur le socialisme français). Ces « champions » sont seuls habilités à s'affronter verbalement – et l'on sait que les propos tenus peuvent parfois être si durs que les atteintes à l'intégrité morale d'un adversaire politique deviennent aussi graves que des blessures physiques. Le combat politique devient alors une joute oratoire qui se déroule dans un espace délimité (une assemblée, par exemple), selon des règles admises par tous (on peut s'en prendre ou non à l'intimité de l'adversaire : oui aux États-Unis, non en France, en principe). La participation de nouveaux venus doit y être ratifiée par ceux qu'ils rejoignent. Dans des régimes majoritaires, c'est la volonté générale qui est ainsi incarnée ; dans les pays colonisés ou dominés, c'est la volonté d'indépendance nationale qui s'incarne dans un leader charismatique et se manifeste sous forme de culte de la personnalité.

Une fois le processus de civilisation bien engagé sinon achevé, la violence n'est plus à l'extérieur des individus, elle est contenue à l'intérieur de soi. Confinée à l'espace intime (le for intérieur, la pudeur, le système nerveux autonome), elle devient imperceptible. Selon les psychanalystes, elle est même refoulée dans l'inconscient dont elle ne ressort que lors de névroses ou de psychoses.

Avec les trois processus que nous avons distingués, l'euphémisation, l'incorporation et l'intériorisation, la domination de groupes et d'individus par d'autres devient tolérable : on s'y résigne. Elle peut même devenir acceptable : on la trouve normale. Dans le premier cas, la domination peut être déléguée à une personne ou un groupe de personnes qui l'« endossent » à la place des autres. Si cela ne suffit pas, elle sera « sacralisée » : le détenteur d'autorité endossera son rôle institutionnel de façon solennelle, lors de son intronisation, qui pourra s'accompagner d'un rituel quasiment religieux (nous y reviendrons). Dans le second cas, elle devient naturalisée : on considère comme une évidence de la nature qu'il y ait des forts et des faibles, des dominants et des dominés.

En bref, par une sorte d'alchimie, la violence se cache, l'anarchie est convertie en ordre. En fin de compte, la force et la domination se transforment en autorité légitime, bien que la légitimité ainsi produite reste à chaque instant fragile, car contestable par chacun. Mieux vaut donc parler d'un processus durable de légitimation et en privilégier l'étude par rapport à celle de la légitimité temporaire, qui en résulte parfois, mais pas toujours. La légitimation, que nous retrouverons au chapitre X, est un effort permanent pour se justifier sans avoir besoin de recourir à la force – tentative d'autant plus réussie qu'elle s'accompagne, selon Jacques Lagroye, de rituels destinés à la consolider, l'extrayant de l'univers profane pour l'inscrire dans celui du sacré.

B| LA RITUALISATION

L'usage de tels rituels permet de transformer un événement singulier limité dans le temps en un véritable pilier de la structure sociale et politique : quelque chose qui se répète à long terme. La ritualisation y parvient en imposant aux individus des gestes qu'ils doivent accomplir ensemble (ou tout au moins en même temps, s'ils ne sont pas réunis), afin de rendre effective une intention commune (faire pleuvoir, gagner une bataille) ou bien encore de canaliser la protestation et de mobiliser des soutiens. Toute ritualisation réussie suppose trois conditions : il faut que soient distingués des moments à célébrer en commun (pourquoi assigner à la fête nationale une date plutôt qu'une autre, pourquoi retenir un épisode à célébrer plutôt qu'un autre ?) ; les raisons de ces choix doivent être oubliées lorsque leur commémoration sera devenue une routine ; il faut enfin que l'idée de revenir sur ces décisions paraisse sacrilège, car elles seraient désormais sacrées et se réfèrent à un événement mythique.

Pourtant, un rite n'est pas un mythe. Le rite est un acte situé dans le temps et l'espace, qui sépare un avant et un après (par exemple, un rite d'initiation) et qui fait revivre l'acte fondateur de la société (par exemple, la prière, qui est universelle, l'eucharistie chrétienne ou le jeûne musulman, ou encore une fête nationale). Le mythe, à l'inverse, est un récit intemporel racontant la naissance d'un monde différencié, distinguant un âge d'or d'un présent en déclin. Le rituel n'est pas non plus une liturgie, car celle-ci est sacrée ; elle est difficile à pratiquer, ce qui nécessite l'intervention d'interprètes autorisés, et elle presque impossible à transformer (elle est imposée par la parole divine) ; enfin, elle se réfère à l'au-delà (susitant l'espoir d'un monde meilleur). Par contraste, le rituel est profane, il change donc plus facilement et il tient sa légitimité d'une référence à ce monde-ci (ce que l'on exorcise, c'est la crainte d'un

avenir plein de risques, pas ce qui pourrait se produire dans l'au-delà). Il est donc un « acte stéréotypé, symbolique et répétitif » accompli grâce à un support corporel (verbal, gestuel, postural) qui renvoie à un « ordre prescrit » (latin *ritus*, voir Claude Rivière) et qui est associé ou non à une croyance profonde dans son efficacité. Il s'inscrit quelque part sur un axe qui va du routinier au sacré et à l'exceptionnel. Il symbolise une démarcation entre deux stades, c'est pour cela qu'on le dit « liminaire » : c'est un état limite, temporaire, un entre-deux ; il assure le passage entre deux moments de la vie. C'est donc une forme de communication, qui incite au conformisme et au mimétisme, en contrepartie d'une sortie de l'isolement individuel. Il encadre la *philiae*, le besoin d'amitié et d'amour, il autorise le contact et l'échange en les réglementant (salutations, embrassades, serrements de main, applaudissements). Enfin, le rite est une forme de catharsis, il est réputé éviter une crise ou en sortir. Il réduit l'angoisse de chacun et l'angoisse collective lors d'un désordre inattendu, en permettant de revenir à l'ordre antérieur.

Peut-on vraiment parler de rituels politiques, à la fois moins sacrés que les liturgies et plus ordinaires que les mythes ? Oui, car les rites politiques remplissent finalement les mêmes fonctions que les mythes sociaux et les rites religieux. Ils rappellent l'origine des institutions, énoncent à nouveau les principes philosophiques qui les sous-tendent, les obligations qui en découlent. Ils attribuent une cause à ce qui est énigmatique (le pouvoir, l'autorité) ou encore à ce dont on souffre (la domination, la violence). Ils intègrent à la communauté politique ou en excluent les individus (service militaire, naturalisation, déchéance des droits civiques ou de la citoyenneté et ostracisme). Ils instaurent ou valident des différences et des identités de statuts sociaux (classes d'âge). Ils révèlent ou confirment des positions dans la hiérarchie politique (fonctionnaires recrutés par concours, gouvernants élus). Ils transmettent des savoir-faire indispensables à une bonne intégration dans l'ordre politique et fabriquent ainsi des citoyens participatifs. Ils enseignent les façons de faire et de penser en société et en public (les protocoles à suivre sans se poser de question, les procédures imposées) : savoir se situer et agir en conséquence, se tenir, tenir son rang, se tenir à sa place, devenir un bon citoyen sachant respecter les vertus civiques et ne pas contester l'ordre politique établi. Enfin, quand une atteinte à l'ordre a été observée, les rites rassurent et assurent le retour à un état calmant. Par parallélisme avec les rites religieux dont ils s'inspirent, les rites politiques sacralisent la séparation entre les détenteurs d'autorité et les autres. Ils assurent un passage temporaire ou définitif entre une position et une autre (la position de gouverné et celle de gouvernant), grâce à des vecteurs qui ressemblent aux prières, aux sacrifices et aux sacrements sans être religieux (comme l'élection). La ritualisation opère ainsi de façon à la fois impérative et inconsciente, car ceux qui accomplissent un rite participent sans toujours le savoir

à la reproduction de l'ordre politique et à la consécration de la coupure entre gouvernants et gouvernés.

Donnons maintenant quelques exemples de rites politiques qui ont été bien analysés par la littérature récente. Tout d'abord, le vote, bien étudié par Frédéric Bon. Le jour du scrutin, la fiction selon laquelle c'est le *demos* qui dirige devient réalité : l'électeur assume pour une fois tous ses pouvoirs avant de les déléguer le soir même à ses représentants comme il l'avait fait jusque-là. L'élection a un côté magique, elle rapproche les citoyens de ceux qui s'éloigneront à nouveau d'eux dès qu'ils seront devenus (ou redevenus) législateurs ou gouvernants. Elle distingue les élus des électeurs, mais elle les coupe aussi les uns des autres (de plus, la campagne électorale elle-même permet de louer en public pour leur dévouement les contributeurs en argent ou en efforts, ainsi séparés des simples votants).

On peut trouver d'autres illustrations de cette alchimie qui convertit l'inégalité sociale en égalité politique, avant de légitimer une nouvelle hiérarchie – entre gouvernants et gouvernés, cette fois. Ainsi, la visite officielle distingue les acteurs des spectateurs (mais aussi, les invités du premier rang des simples passants). L'ethnologue britannique Victor Turner le dit bien : le rituel, c'est du théâtre. Le pouvoir est mis en scène avec soin, comme le montrent les travaux de Nicolas Mariot sur les déplacements en province, mais aussi les voyages de chefs d'État à l'étranger, les inaugurations, les exploits sportifs (de Pharaon courant autour du stade le jour de son couronnement à Mitterrand escaladant la roche de Solutré avec ses proches et ses fidèles, en passant par le jeune Louis XIV dansant ou le vieux Mao Zedong se plongeant dans le Yangzi Jiang). Quand il ne s'agit plus d'exploits physiques, mais de performances médiatiques, une émission télévisée (succédant elle-même aux « causeries au coin du feu » autrefois diffusées par la radio) et les conférences de presse présidentielles deviennent à leur tour de véritables rites planétaires.

Certains rituels sont plus efficaces que d'autres, car ils impliquent plus de monde et durent plus longtemps. Les plus banals d'entre eux sont les rituels de rentrée : rentrée parlementaire ou vœux de chefs d'État ou de gouvernement aux corps constitués à l'occasion du Nouvel An. Les plus exceptionnels, ce sont les commémorations qui construisent une mémoire politique distincte de l'histoire des historiens (un thème bien creusé par Pierre Nora dans ses *Lieux de mémoire*). Elles distinguent les héros du passé et les érigent en exemples édifiants, mais elles distinguent aussi les héros du présent par des décorations, afin d'encourager leurs pairs à servir l'intérêt général. Pareils rites constituent un « ordre des mérites » qui consolide l'ordre politique (détaillé par Olivier Ihl). Comme cet ordre symbolique est parfois l'inverse de l'ordre de la réussite, les décorations et les félicitations publiques compensent un déficit de ressources tangibles – argent, carrière – par une ressource intangible – l'honneur (ce que préconisait déjà en son temps Auguste Comte).

Entre les deux, les fêtes nationales célèbrent une identité collective réputée sans tache (comme le 14-Juillet, thème d'un premier livre du même Olivier Ihl).

Attardons-nous sur un cas très particulier de célébration, les banquets publics. Ceux-ci sont des repas collectifs annoncés avec publicité : banquets de citoyens, d'élus, de militants, de voisins de quartier, banquets de maires et banquets républicains. Ce rituel opère sur plusieurs plans. Comme les autres rites, il distingue ceux qui sont invités de ceux qui ne le sont pas ; il enseigne les manières de table (patience avant d'être servi, propreté, courtoisie envers ses voisins) et la civilité (l'art de devenir un convive agréé en se conformant à des règles établies : tour de parole, toasts). Au-delà des fonctions également remplies par les autres rites politiques, il atteste solennellement la réalité d'un acte (serment, alliance ou réconciliation, traité, autrefois mariage). Il convertit les inégalités sociales en égalité politique, car tous ceux qui sont conviés sont réputés égaux en dépit de leurs inégalités de condition sociale. Mais il fait plus : il reconstitue immédiatement une nouvelle hiérarchie, acceptée celle-là, et non pas imposée. C'est pour cette raison que la forme de la table (ronde, orthogonale, en fer à cheval), le plan de table (qui est à côté de qui et de quel côté, gauche ou droite ; qui est en face de qui) et l'ordre des discours ainsi que l'« applaudimètre » comptent tellement.

Toutefois, il est bon de préciser que les applaudissements n'obéissent pas tous aux mêmes motivations, une remarque qui vaut aussi pour tous les autres rites spectaculaires. On peut en effet applaudir par conviction, par enthousiasme ou tout simplement pour la chance que l'on a eue d'être là au moment où il se passait quelque chose d'extraordinaire que l'on pourra ensuite raconter fièrement (« j'y étais ! »). Mais on peut aussi applaudir par conformisme, par cynisme, par crainte d'être dénoncé comme opposant par une foule dévouée aux gouvernants ou par leurs agents secrets infiltrés dans la foule. Autrement dit, les rites, quels qu'ils soient, engagent imparfaitement et inégalement ceux qui y participent. Chacun se dédouble, se voyant prendre part au rite et gardant en même temps une certaine lucidité sur la valeur de celui-ci. La ritualisation ne fait donc pas plus de miracles que la légitimation : elle assure déjà, et c'est beaucoup, la cohésion sociale et politique, mais sans garantie que celle-ci ne s'affaiblira pas en dépit de tous les efforts faits pour canaliser la violence, la transfigurer, l'ancrer dans l'histoire. L'irruption du désordre est toujours possible, n'importe quand. Tout dépend de l'étendue et de la profondeur des croyances partagées. Quand celles-ci sont très largement acceptées, l'ordre politique a toutes les chances d'être stable et d'évoluer en douceur. En effet, les actes sont le plus souvent liés aux convictions. Pour comprendre vraiment comment la violence est contrôlée puis canalisée, il faut donc se pencher maintenant sur les croyances, sur leurs formes, sur leur genèse et étudier leurs effets sur les actions et les choix, personnels ou publics.

Section 3

LES CROYANCES ET CONDUITES

Dans la science politique de langue anglaise, un seul mot résume à lui seul tous les types de convictions et de comportements, c'est le mot « attitudes » (dans le sens courant de « quelle attitude adopter ? »). L'équivalent français serait « représentations », qui ne signifie pas tout à fait la même chose. Voyons pourquoi.

Chacun ou chacune a, même vaguement, une image mentale de ce que devrait être le monde dans lequel il ou elle vit, de l'origine des événements qui se produisent (des croyances sur leurs causes ou *causal beliefs*). Mais chacun se représente aussi à sa façon la signification morale de tout ce qui arrive (des croyances sur la valeur et le sens de ces événements ou *principled beliefs*). Donc, chacun ou chacune a des règles, des préférences et des convictions. On les appelle aussi « valeurs », car elles sont hiérarchisées (certaines valent plus que d'autres à nos yeux, nous les valorisons plus que d'autres). Pour aller vite, nous pourrions dire des valeurs que ce sont des visions globales et organisées du monde politique qui donnent sens à toutes les opinions et à tous les comportements d'une personne. Le politiste ne s'intéresse pas également à toutes ces valeurs : c'est seulement quand elles portent sur l'organisation sociale et qu'elles sont normatives qu'elles deviennent politiques. Il faut donc que ces deux conditions soient réunies pour que des valeurs deviennent un objet d'étude de la discipline. Combinées entre elles, les valeurs politiques donnent naissance à des attitudes (ou à des représentations). Quelques grandes catégories d'attitudes attirent particulièrement l'attention des politistes. D'abord, les attitudes envers les institutions (l'ordre, le régime, le gouvernement, la majorité que l'on peut soutenir ou critiquer). Ensuite, les attitudes envers l'avenir (optimisme, environnementalisme), envers l'au-delà, envers autrui (confiance), envers soi-même (humeur, bonheur). Enfin, des attitudes envers la différence (tolérance ou intolérance, solidarité) ou envers l'étranger (amitié, neutralité, indifférence, hostilité).

Les attitudes, expressions des valeurs profondes des individus, sont à l'origine des opinions et des comportements. Ce que l'on nomme « opinion » n'est en effet que la manifestation particulière d'une attitude sous-jacente plus générale : c'est un énoncé, une affirmation qui porte sur un objet précis. Ainsi, alors que la tolérance est une attitude (on est tolérant en général), la tolérance envers une catégorie particulière d'individus est une opinion (la tolérance générale est mise à l'épreuve dans un cas particulier). L'opinion, c'est aussi une revendication (par exemple, la demande qu'une mesure publique soit prise) : sachant que l'on a adopté une attitude globale envers la mission prioritaire de l'école (soit enseigner des contenus,

soit habituer les élèves à la vie en commun et à la discipline, soit encourager l'esprit critique, soit favoriser toute combinaison possible de ces buts), on aura ensuite une opinion sur la façon de faire pour que l'école aujourd'hui, dans son quartier, atteigne cet objectif. L'opinion est aussi plus superficielle et plus instable que l'attitude, on en change donc plus vite et plus profondément sans avoir à se remettre en question à chaque fois qu'on est tenu ou sommé d'en avoir une sur un problème public.

Elle ne diffère pas seulement des attitudes, elle se distingue aussi des conduites. En effet, à la différence d'un comportement, elle est verbale : elle se présente le plus fréquemment sous la forme d'un énoncé (une phrase, un jugement, un diagnostic ou un verdict). Pour passer de l'opinion à l'action, il faut s'activer, faire des efforts, prendre des risques au service d'une cause. Les comportements sont physiques, ils s'accompagnent de gestes et de mouvements. On les appelle parfois conduites pour ne pas donner l'impression que les agents sont des acteurs totalement libres de leurs actes. Notons, là encore, que ces nuances sont relatives car en anglais un seul mot est utilisé : *behaviour* (américain *behavior*). Les comportements dont nous parlons ici sont surtout politiques, nous ne passons pas en revue tous les comportements possibles dans la vie, même s'il y a une relation entre les deux registres (le registre politique et le registre quotidien). On peut, par exemple, être discipliné à l'école et respecter les autorités légitimes.

Est vraiment politique le fait d'entreprendre une démarche visant à déclencher, à empêcher ou à changer une décision publique, par divers moyens. En général, on considère qu'il y a deux types de comportements politiques : conventionnels (plutôt participatifs) et non conventionnels (plutôt protestataires). La plupart des auteurs qui les étudient les répartissent ainsi : sont considérés comme conventionnels les faits de voter, de signer une pétition, de manifester, d'assister à une réunion électorale ou publique, d'aider financièrement ou occasionnellement un mouvement politique, d'adhérer à une association, un syndicat, une organisation non gouvernementale (ONG) ou un parti (coller des affiches, distribuer des tracts), de faire la grève (sans porter atteinte aux biens ni aux personnes) pour forcer le gouvernement à se mêler des relations professionnelles ou à donner des garanties à un mouvement social. Sont à l'inverse jugés plutôt non conventionnels les *sit-in* (avec ou sans évacuation des protestataires de leur plein gré), des opérations « escargot » ou « congestion de trafic », des occupations ou blocages de locaux ou de la voie publique, des interruptions dans des séances de négociation auxquelles on n'a pas été invité, des déversements ou jets de produits et de déchets (fruits et légumes, vin ou lait, œufs et tomates, parfois pourris, ordures, fumier, produits toxiques, pierres), la casse de vitrines et de matériel urbain ; des séquestrations de personnes (patrons, agents publics), des faits de désobéissance civile

(refus de payer ses amendes, ses impôts, d'obtempérer, d'être mobilisé). Entre ces deux types de conduites, il y a de la continuité plutôt qu'une véritable coupure. On pensait autrefois que les comportements non conventionnels étaient non seulement illégaux mais rares, car leurs conséquences étaient graves. On admet aujourd'hui que le recours à des comportements moins pacifiques ou plus violents devient fréquent, voire banal (comme la grève passée du statut de mouvement révolutionnaire à un droit acquis), et qu'on parvient plus ou moins bien à les gérer avec doigté. Ne restent donc plus hors champ que des conduites vraiment exceptionnelles (résistance armée, terrorisme clandestin, attentats), certes spectaculaires, mais statistiquement peu significatives.

Encadré 3. *Attitudes (ou représentations), opinions, comportements (ou conduites)*

Exemples d'attitudes :

- « En pensant à l'école, laquelle de ces deux opinions est la plus proche de la vôtre ? » (question posée telle quelle dans de nombreuses enquêtes par sondage)
- « L'école devrait donner avant tout le sens de la discipline et de l'effort » (jugement associé à des attitudes conservatrices, plutôt « de droite »)
- « L'école devrait former avant tout des esprits éveillés et critiques » (jugement associé à des attitudes libérales, plutôt « de gauche »)

Exemples d'opinions :

- « Voici certaines opinions qu'on entend aujourd'hui. Êtes-vous tout à fait, plutôt, plutôt pas ou pas du tout d'accord avec ces opinions ? »
- « On a besoin des immigrés pour faire marcher l'économie. »
- « Quand les emplois sont rares, les employeurs devraient embaucher en priorité des nationaux. »
- « Il y a trop d'immigrés dans ce pays. »
- « Il n'y a pas assez de diversité culturelle dans ce pays. »

Exemples de comportements :

- rechercher des informations pour se positionner dans un débat (campagne électorale, enjeu disputé : par exemple, faut-il se retirer d'Afghanistan ?)
- se déplacer pour voter, manifester, soutenir un candidat
- chercher à convaincre des inconnus, à les rallier à sa cause (prosélytisme).

A | UN CAS PARTICULIER, LE COMPORTEMENT ÉLECTORAL

Ce que l'on nomme un peu pompeusement « comportement électoral » est d'abord un domaine d'études spécialisé, bien identifié au sein de la science politique, et depuis longtemps. L'analyse des comportements électoraux s'est en effet développée au croisement de la sociologie, de la psychologie sociale et de l'économie (grâce à l'approche par les choix rationnels). Elle se pose des questions spécifiques : le comportement électoral est-il stable ou instable ? Est-il réflexe ou réfléchi ? Comment expliquer l'abstention ou la volatilité électorale (le fait de changer de position entre deux scrutins), soit quand elle se manifeste dans des conjonctures particulières, soit quand elle est récurrente, d'une élection à une autre ? Pourquoi les électeurs soutiennent-ils durablement un parti ou un mouvement politique, pourquoi leur voix fait-elle parfois défaut et qu'est-ce qui rend compte des mécanismes d'alignement, de désalignement, mais aussi de réalignment ? De très nombreux auteurs se sont attaqués à ces problèmes : la littérature américaine est immense ; en France, les élections sont régulièrement couvertes par le Centre d'étude de la vie politique française (Cevipof) ; aux États-Unis, elles le sont par le Survey Research Center de l'Université du Michigan à Ann Arbor. Je reviendrai sur ces questions et leurs solutions dans l'avant-dernier chapitre.

Le comportement électoral a tellement été étudié dans les pays démocratiques où l'on vote souvent et depuis longtemps qu'il passerait presque pour le comportement politique le plus exemplaire. Or, ce n'est pas tout à fait vrai, même dans les régimes occidentaux où la participation électorale est vieille de deux ou trois siècles. En effet, pour aller aux urnes régulièrement et soutenir des partis qui ont une chance de gouverner, il n'est pas nécessaire de croire à l'utilité ou à la nécessité de son vote. On peut continuer à voter tout au long de sa vie sans illusion sur l'efficacité de son comportement : on votera alors par civisme, par routine, par solidarité, ou encore parce que c'est un privilège arraché au cours de l'histoire, à conserver absolument, surtout quand il n'a été accordé qu'assez récemment, et aussi parce que ce n'est pas encore le cas partout. On peut voter en sachant que les résultats sont acquis d'avance, soit parce que les élections sont peu disputées (peu de candidats, avec des chances très inégales d'être élus) ou parce qu'elles ne sont pas concurrentielles (il y a un parti dominant qui ne laisse aux autres que des miettes de pouvoir). Même des pays comme la France ont connu ce que l'on a appelé des élections plébiscitaires (le peuple, ou *plebs* en latin, vote en masse pour le même parti ou le même homme, par exemple Napoléon Bonaparte en 1848). En Belgique et dans d'autres pays moins démocratiques (comme l'Union soviétique [URSS] autrefois), des lois électorales ont rendu le vote obligatoire, ce qui ôte

toute signification aux taux de participation. Sous d'autres cieux, enfin, il y a tant d'élections « pas comme les autres » (autrement dit : pas comme les nôtres) qu'elles ont fait l'objet d'un livre portant ce titre et publié sous la responsabilité de Guy Hermet.

Il serait d'ailleurs bien imprudent de faire du comportement électoral un baromètre de l'activité politique des citoyens. Les évolutions en cours se caractérisent en effet par des phénomènes qui rendent perplexes tous ceux qui lient la démocratie à une participation électorale minimale et stable dans le temps (Braconnier et Dormagen). On observe ainsi une baisse tendancielle de l'implication politique, laquelle se traduit par moins de participation électorale, moins d'adhésions partisans et une mutation des formes d'engagement. On se détourne des causes politiques pour se consacrer à des causes sociales et humanitaires. On abandonne les mouvements politiques et associatifs nationaux pour se tourner vers des ONG internationales. C'est tout un ensemble de croyances et de conduites qui change, presque partout en même temps (Pascal Perrineau). Là où l'engagement politique était autrefois dirigé contre un ennemi de classe, de caste ou de communauté émergera un militantisme de l'universel, sans adversaire précis (sinon impersonnel, comme le changement climatique, étudié par Sylvie Ollitrault). On passerait ainsi sans crier gare d'une « culture civique » (celle sur laquelle Gabriel Almond et ses acolytes s'étaient penchés) à une culture protestataire. Cela nous conduit tout naturellement à nous demander maintenant ce qu'est une culture et quel rôle elle joue dans l'agencement des attitudes, des représentations, des valeurs, des opinions et des comportements.

B | CULTURES POLITIQUES

Au premier abord, nous pourrions dire que la culture est à un groupe social (ou à une société) ce que les attitudes sont à une personne : c'est une combinaison de croyances et de conduites, qui caractérisent des acteurs collectifs au même titre qu'ils distinguaient des acteurs individuels dans la section précédente. Il ne s'agit donc pas du tout du sens habituel du terme, mais du sens anthropologique. Dans son acception usuelle, le mot désigne les œuvres de culture, celles que l'on admire en art, en littérature, en musique, en architecture, etc. – ou encore, une érudition qui permet de briller dans un *quiz*. Dans sa signification scientifique, le terme englobe des explications plausibles de la réalité, des convictions éthiques et des manières de se conduire qui sont tenues pour acquises et sont en tout cas comprises par tous, sinon partagées par tous.

Quelques exemples feront mieux comprendre qu'un discours la subtilité de la différence entre les deux significations du mot culture.

Ainsi, le langage, les coutumes, les usages et les mœurs sont des faits culturels, qui constituent le patrimoine collectif de ceux et celles qui les partagent. Un patrimoine culturel, au sens usuel, c'est ce qu'il faut avoir lu, vu ou entendu pour être membre légitime d'une communauté culturelle. C'est aussi vrai dans le cas de la culture au sens scientifique. Pour différencier les patrimoines culturels, toutes les variations possibles sur un même thème comptent (accent, vocabulaire, façons de s'adresser aux autres, tenue vestimentaire, genre de musique écoutée, lectures, etc.). Ils permettent de repérer un groupe particulier au sein de la nébuleuse des groupes sociaux souvent très nombreux dans une même société. Ils sont donc des signes de ralliement et de distinction, des indices donnés aux autres pour qu'ils puissent vous situer dans l'espace social.

La qualification de politique ajoute une précision importante à l'idée de culture au sens anthropologique du terme : une culture politique est faite de deux types de contenus. Elle est tout d'abord une compétence en politique et à propos des institutions (ou, si l'on veut, un savoir-faire et une capacité de compréhension respectivement utiles dans l'action politique et dans l'action publique). Dans ce cas-là, sa signification politique se rapproche de sa signification générale (elle inclut des connaissances sur des faits et des idées). Une connaissance de base permet de comprendre « comment ça marche », d'avoir des connaissances civiques (au sens de l'éducation civique), mais aussi un minimum de familiarité avec les jeux et les enjeux de la politique contemporaine. Dans une seconde acception, la culture politique c'est ce que les membres d'une même communauté politique considèrent comme naturel, tout ce qui serait de sens commun, donc tout ce qui les distingue des autres communautés politiques où c'est parfois l'inverse qui est jugé normal (Hérodote a écrit là-dessus il y a fort longtemps quelques pages remarquables, notamment sur la façon d'honorer les morts, celle des Perses étant jugée barbare par les Grecs, et réciproquement). Cela va bien au-delà des cultures jeunes ou ethniques, ou des cultures de résistance étudiées par les *Cultural Studies*. Né en Angleterre, ce mouvement de pensée bien décrit par Armand Mattelard et Érik Neveu combine des réflexions sur les deux formes de culture (œuvres culturelles et compétence/sens commun politiques) et une vision critique du fonctionnement de la société. Répandu en Amérique du Nord, il est assez largement ignoré en Europe. En effet, dans la conception que les politistes se font de la culture, il ne s'agit pas seulement de codes sociaux et de phénomènes de club, mais d'identité nationale ou subnationale. Il ne suffit pas de créer une « contre-culture » dont les éléments sont opposés à ceux de la culture dominante ou centrale (*mainstream*), pour que cette culture-là soit politique. Il faut encore que ceux qui s'y reconnaissent en fassent un emblème de leur particularisme politique et demandent à jouir de droits spécifiques au nom de leurs différences avec le reste de la population du pays où ils vivent.

Au sein de la culture politique, on observe donc très logiquement deux types de cultures : une culture au sens large du terme et une culture au sens restreint. Commençons par celui-ci. Almond et Verba ont appelé « culture civique » un ensemble de dispositions spécifiques : avoir une perception suffisante des institutions ; comprendre le régime, le gouvernement, l'alternance majorité/opposition, donc connaître les modes de dévolution du pouvoir et de l'autorité ; avoir des attitudes stables envers les acteurs et les structures politiques (être constant dans ses préférences, soutenir la démocratie et les mouvements politiques qui l'incarnent, rester idéologiquement aligné dans le long terme). Cette culture-ci unit plutôt qu'elle ne divise, elle permet d'acquérir des « *vertus* civiques » (selon l'heureuse expression de Richard Dagger). Sont des vertus civiques le fait de s'informer régulièrement, de voter souvent (donc participer à la vie publique), de chercher à servir l'intérêt général, mais aussi de bien connaître ses droits humains (les droits imprescriptibles de la personne humaine et les droits particuliers qui s'appliquent à chacun, *hic et nunc*, ici et maintenant) et enfin d'accepter ses devoirs de citoyen (payer des impôts, être mobilisé en cas de conflit, savoir que « nul n'est censé ignorer la loi » et chercher à l'appliquer correctement). On peut évidemment étendre la notion de civisme au-delà de ce qui lui a été imputé comme s'il s'agissait d'une évidence lors de la naissance des grands régimes démocratiques occidentaux. On considérera dans ce cas que militer contre la domination culturelle d'une classe (celle qui a imposé la « grande musique ») ou d'un pays (la télévision et le cinéma hollywoodiens), travailler auprès de ceux qui souffrent (au sein d'associations d'entraide), être proche du « peuple », toutes ces façons de faire de la politique sont civiques, en tout cas utiles à la démocratie. Toutefois, bien qu'un tel élargissement du civisme enrichisse la vision que l'on en a traditionnellement et qui reste perceptible dans les travaux sur les cultures civiques, il n'est pas exempt de risques pour la démocratie. Citons-en deux : le populisme (tout ce que le peuple veut est bon) ou le relativisme culturel (toutes les cultures se valent). Yves Mény et Yves Surel, ainsi que Guy Hermet, ont écrit des pages éclairantes sur le premier de ces deux risques. Pourtant, même aussi étendue, la notion de culture civique est loin d'épuiser ce que désigne l'idée de culture politique au sens le plus large : un incroyable bric-à-brac de façons de faire et de penser. Pour un individu, une culture politique sert d'abord à répondre à quelques questions élémentaires qui facilitent la vie ou la rendent au contraire impossible. Qu'est-ce qui est faisable et infaisable, dicible et indicible en politique ? Comment éviter les erreurs qui coûtent cher en termes de popularité ? Que faut-il savoir et par quelles étapes faut-il passer pour réussir une carrière politique ? Tout ce savoir est procédural (il s'agit de connaître la bonne procédure pour se repérer dans le maquis des statuts, des textes, des modes de délibération et de bien connaître les règles du jeu), mais

il semble aussi intuitif : pour réussir en politique, ou tout simplement pour ne pas se tromper en émettant une préférence (sous forme d'une opinion ou d'un vote), il faut avoir un minimum de sens politique. Celui-ci se décline en aptitudes à faire les choses au bon moment (le *tempo*), à se projeter opportunément dans l'avenir (la *vista*), à se connecter à des réseaux porteurs (avoir un bon carnet d'adresses), à adopter les bonnes stratégies, etc.

On découvre l'importance de ce qu'il faut savoir pour vivre en commun ou pour en faire bon usage politique, au moment même où il faut transmettre ce savoir procédural et pratique à d'autres. Ceux-ci, nés dans un groupe social, en profitent pour devenir des membres à part entière de la communauté politique à laquelle ils sont destinés, ils se socialisent. Il faut donc examiner maintenant comment on hérite de ces cultures politiques et comment elles se diffusent.

C | LA TRANSMISSION DE LA CULTURE

Que doit-on transmettre aux nouveaux venus (adolescents, jeunes adultes, novices ou encore « bleus ») ? Quelles consignes leur donner pour bien se conduire, être intégrés, être des citoyens à part entière ? Les réponses à ces questions se trouvent dans les études de la socialisation. Celles-ci se demandent comment chacun acquiert une expérience politique et devient un membre reconnu de la société. Par exemple, que faut-il savoir pour être Américain ? Sans doute des choses au moins en partie différentes de celles que l'on exige pour devenir Japonais !

Dans un jeune âge, la socialisation reçue est une forme de transmission « primaire » de la culture politique – primaire au sens où c'est la première étape d'un processus qui durera ensuite toute la vie. Ses sources sont d'abord les pairs (camarades de jeu ou de classe, plus tard collègues de travail sources de socialisation « secondaire »). Ensuite, les parents (ascendants et autres proches), l'école (et l'université), les médias. Elle passe par plusieurs étapes, bien identifiées par la littérature scientifique : on a beaucoup étudié les premières années de la vie, marquantes à divers titres comme on le sait par les neurosciences, la psychologie génétique et même la psychanalyse. Annick Percheron, à la suite de Fred Greenstein, a autrefois beaucoup travaillé sur les apprentissages de la politique chez les enfants, montrant notamment comment les enfants américains en avaient une vision affective et personnalisée, alors que les enfants français la voyaient déjà, dès 7-8 ans, comme leurs parents : plus idéologique et impersonnelle. Il y a aussi l'adolescence, qui se traduirait souvent par un « moratoire » politique (l'expression est d'Anne Muxel), car, au moment même où ils deviendraient citoyens

à part entière, les jeunes auraient tendance à remettre à plus tard les choix à faire en matière de mesures publiques et d'alignements idéologiques. Enfin, ce que l'on appelle parfois la « resocialisation » des seniors, ou leur « réinsertion », pour parler comme Hélène Thomas (une fois retraités de la vie active, ils se réintègrent dans la société par d'autres voies que le travail), est un phénomène plus récemment observé (Bernard Denni s'est ainsi intéressé aux votes des personnes âgées), mais très révélateur des mécanismes à l'œuvre dans les processus de transmission de la culture politique.

La socialisation utilise des vecteurs très politiques ou au contraire pas du tout. Sont les plus étudiés parmi ces derniers les rites d'initiation (qui marquent, par exemple, le passage à l'âge adulte), les fables, les comptines et les anecdotes, les œuvres du répertoire théâtral et cinématographique, les jeux d'enfants. En effet, les récits faits à ces occasions disent comment se comporter pour être un homme ou une femme pleinement intégrés dans la société. Quant aux vecteurs plus politiques encore, on pense en premier aux manuels d'histoire et aux cartes de géographie, toujours centrées sur le pays dont on est citoyen, ou aux discours historiques comme celui de Churchill en 1939 sur « le sang et les larmes », l'appel du 18 juin 1940 en France, l'annonce de la nationalisation de la compagnie du canal de Suez par Nasser en 1956.

Plus tard dans la vie, les adultes continuent de se socialiser. Les formes de transmission de la culture politique auxquelles ils sont alors exposés sont dites « secondaires » : l'apprentissage d'un métier en fait partie, notamment quand il s'agit de se former aux métiers de la politique. Comment y parvient-on ? Par de multiples voies : soit par cooptation ou parrainage de professionnels de la politique, donc de façon artisanale, en travaillant auprès d'eux, en les observant, en se formant sur le tas ; soit en passant par des écoles et des filières de sélection des élites politiques. Dans les deux cas, ceux qui veulent faire de la politique un métier passent par des étapes qui sont presque autant de figures imposées, comme la traversée du désert (suite à un épisode peu glorieux, une personnalité politique est oubliée pendant quelque temps), l'état de grâce (à peine élus, les nouveaux dirigeants bénéficient de la bienveillance de leurs électeurs durant une période souvent égale à cent jours), la rédemption (leur faute lavée, ils reviennent au premier plan), etc.

Tandis que la socialisation est une transmission de la culture dans le temps, l'acculturation est une diffusion de cette même culture dans l'espace. Quand une personne quitte son milieu social, elle doit résoudre plusieurs problèmes pour s'insérer dans un autre : comment être acceptée dans la société d'accueil (en cas de mobilité sociale ascendante ou, plus fréquemment encore, d'immigration) ? Faut-il substituer à la culture d'origine celle de la société de destination (c'est alors un cas d'assimilation, certaines personnes changeant de nom pour ne pas être immédiatement stigmatisées au seul énoncé d'un

patronyme à consonance étrangère, d'autres se convertissant à la religion dominante, etc.) ? Il est clair que pour vivre avec sérénité dans un nouvel environnement social, il convient d'en connaître les codes. Décider ensuite de conserver certains aspects de son style de vie antérieur dépend de chacun et du contexte dans lequel il ou elle vit. Quand l'acculturation se fait à l'échelle individuelle, les probabilités qu'elle ne soit pas trop douloureuse sont plus grandes que lorsqu'elle opère au niveau de l'ensemble d'une société (par exemple, lors de la colonisation ou dans des phases aiguës de mondialisation). Il est vraisemblable qu'une personne trouvera par tâtonnements, essais et erreurs, ce qui constitue son identité du moment, tandis qu'une population ou une communauté ethnique, linguistique, religieuse, confrontée à la force d'attraction ou à l'imposition d'une autre culture y parviendra moins facilement. L'acculturation ne prend pas toujours la forme d'une perte de repères et du démarrage d'une nouvelle vie : elle est aussi créative, les nouveaux venus apportent avec eux de nouvelles façons de concevoir le monde ou de se comporter en public. Les Italiens, par exemple, ont beaucoup apporté aux pays dans lesquels ils se sont installés, qu'il s'agisse de cuisine, d'architecture, de musique, mais aussi, plus pertinent pour leur comportement politique, de volonté de s'intégrer pleinement dans leur nouveau pays, les États-Unis, la France ou l'Argentine – pour s'en tenir à trois exemples. Bref, par nombre de signes, on les reconnaît comme italiens (surtout dans leur vie sociale), par d'autres, tout aussi nombreux, on les juge plus américains, français ou argentins que leurs concitoyens.

D | LES RELATIONS INTERCULTURELLES

Les émigrés sont les premiers à faire l'expérience de l'identité et de l'altérité. En les observant, on s'explique mieux que des étrangers puissent se comprendre. Reste à savoir comment des personnes issues de cultures distinctes surmontent leurs différences pour décider ensemble. C'est l'objet de l'étude des relations interculturelles, lesquelles peuvent soit favoriser soit miner la compréhension mutuelle et le consensus.

Elles peuvent compliquer l'action collective, voire rendre impossible la conclusion d'accords, ou même conduire les partenaires à les remettre en cause une fois qu'ils sont signés. Pire encore, elles peuvent empêcher la mise en œuvre d'arrangements laborieusement négociés. Ainsi, au Moyen-Orient, Leon-Carl Brown a montré que de nouveaux partenaires étaient sans cesse introduits en cours de discussion. Au moment même où les négociateurs croient être parvenus à un accord, de nouvelles revendications sont immédiatement formulées à la suite

de pressions venant de l'intérieur ou de l'extérieur de la société. Ces influences imprévues ruinent alors le consensus péniblement construit dans un cadre plus limité. En contexte interculturel il est donc difficile d'atteindre la « condition de félicité » découverte par Erving Goffman – celle-ci se produit quand il est inutile de rappeler le contexte du dialogue pour se faire comprendre. Afin d'établir ou de rétablir cet état favorable à l'entente, il faut même faire appel à des institutions spécialisées (comme les centres de formation à la communication interculturelle ou les lieux d'arbitrage entre communautés ethniques et linguistiques travaillant ensemble dans les mêmes lieux).

À l'inverse, un milieu transnational est propice à l'effacement des différences grâce à l'acquisition d'une même culture cosmopolite (Jean Joanna et Andy Smith l'ont montré pour les agents de la Commission européenne). En effet, les acteurs ont une identité stratégique, fruit du contexte de la négociation, et pas seulement une identité nationale formée avant leur arrivée sur le site des discussions. En dépit de leurs origines, diplomates, experts et militants de cultures variées parviennent donc de plus en plus souvent à coopérer au sein des grandes organisations intergouvernementales, car une culture propre au multilatéralisme s'y est imposée. L'usage d'une langue vernaculaire principale sinon unique, l'anglais, est à la racine de ce mouvement vers davantage de cosmopolitisme. Au lieu d'être des « arènes » où s'affrontent des partenaires dont les trajectoires et les croyances ne se recoupent pas, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales se transforment en « forums » où un langage commun permet d'avancer vers des solutions mutuellement avantageuses bien que respectueuses des spécificités culturelles.

Évaluer le poids respectif de chacun de ces deux processus implique de nombreuses études de cas. On peut aussi se lancer dans des conjectures abstraites, fondées sur des objectifs à atteindre. Commençons par les faits, qui sont contradictoires. On constate un retour de la violence interculturelle dans les études internationales, dont les objets usuels semblaient plutôt pacifiés depuis la fin de la guerre froide et le développement des intégrations régionales. On signalera ainsi, en Europe, les conflits en Tchétchénie, en Géorgie, en Bosnie ; au Moyen-Orient, ceux du Liban, de Chypre, d'Irak, d'Afghanistan ou entre Israël et la Palestine ; en Afrique, dans la région des Grands lacs, en Somalie ; dans le sous-continent indien, au Cachemire, au Sri Lanka, au Népal ; en Asie du Nord, entre les deux Corées, au Tibet, à Taiwan ; en Asie du Sud-Est, au Myanmar, en Thaïlande, aux Philippines. Notons toutefois qu'à l'inverse d'autres conflits se sont entre-temps terminés – au Timor, au Kosovo, en Érythrée, en Angola, au Libéria. Il serait donc imprudent d'en conclure que les différences culturelles expliquent tous ces conflits. Les arguments identitaires reposent certes sur des symboles intangibles, mais

ceux-ci sont souvent mis au service d'intérêts tangibles, qui relèvent d'un simple calcul d'utilités. On s'en sert alors pour approuver un partenaire ou disqualifier un adversaire (en le traitant de « colonialiste » ou « néocolonialiste », de « raciste », etc.).

Du point de vue normatif, et non plus empirique, certains auteurs opposent au « choc des civilisations » (imaginé par Samuel Huntington) des formes d'intercompréhension et de symbiose (selon l'expression de Paul Taylor) : « l'alliance des civilisations », le « dialogue des cultures », l'œcuménisme, le métissage. Pourtant, on ne peut pas trancher entre ces hypothèses, car elles sont trop générales. Seule la recherche empirique pourrait dire à quelles conditions l'appartenance à des civilisations différentes serait ou non source de conflits armés ; quand et où l'interpénétration des identités se produirait (par exemple, au sein des diasporas et des élites transnationales) ; jusqu'à quel point les « valeurs islamiques », les « valeurs asiatiques », les « valeurs africaines » et les « valeurs bolivariennes » différencieraient vraiment des valeurs universelles. La réponse est compliquée : les valeurs qui sont au cœur d'une civilisation sont celles qui lui donnent son identité durable. Mentionnons des candidats possibles à ce statut de différenciateur en dernier ressort : l'honneur (dans les civilisations méditerranéennes), le mérite (dans les sociétés continentales européennes), l'argent (dans les Amériques, en Océanie), le travail (en Europe protestante, en Chine), la dignité (dans la civilisation islamique), la grâce (pour le catholicisme), le respect (en Polynésie et en Mélanésie, dans le monde orthodoxe, etc.).

Mais la réalité est bien plus complexe. En dépit de tels efforts d'imagination, le contenu réel d'une « civilisation » continuera donc de nous échapper, et nous ne saurons jamais jusqu'où il faudrait remonter dans l'histoire pour la voir se former. Huntington a choisi une autre voie : indexer les civilisations sur les États hégémoniques qui les incarnent le mieux – par exemple les États-Unis pour l'Occident, l'Arabie Saoudite pour l'islam, la Chine pour le confucianisme, l'Inde pour le bouddhisme –, mais cette approche trop tranchée laisse des trous béants (comme l'Afrique et l'Eurasie) et ignore les rivalités entre champions d'une civilisation (l'Arabie Saoudite ou l'Iran ?). On peut également penser qu'à chaque période de l'histoire, un État incarne la civilisation à laquelle il appartient mieux que ses rivaux : la civilisation occidentale ne fut-elle pas portée par les Espagnols, puis les Français, ensuite les Anglais, avant de l'être aujourd'hui par les Américains ? Les limites de cette solution intellectuellement élégante restent néanmoins fortes. D'une part, les civilisations ne sont pas des nations, elles ne sont pas contenues dans des frontières (la Chine est une nation composée de plusieurs pays). D'autre part, ni les langues ni les religions, ni les styles de vie ne sont homogènes dans les États réputés pour être les meilleurs représentants de leur civilisation : bien souvent la langue écrite, celle des élites, est distincte de la langue vernaculaire (le mandarin fait face à plusieurs dizaines de langues qui ne

communiquent pas entre elles ; l'arabe littéral est assez différent d'au moins vingt dialectes).

Deux domaines de recherche permettent de confronter ces hypothèses : celui des négociations interculturelles dans des organisations internationales (sur lesquelles je reviendrai au chapitre X) ou celui du management interculturel dans des entreprises (que je ne traiterai pas ici). Dans les deux cas, on cherchera à savoir ce qui compte vraiment dans la culture et laquelle de ses composantes explique le mieux des différences observées entre attitudes au travail et styles de négociation. Est-ce la religion ? La langue ? L'histoire longue ? Des règles de mariage, donc d'alliances avec des étrangers et des étrangères à la famille élargie ? Son efficacité provient-elle de manières politiques établies qui prescrivent et surtout proscrivent certains comportements, certaines déclarations, certaines actions ? Ou encore, la culture est-elle contenue dans des systèmes juridiques ? On observera, sur ce dernier point, que la *Common Law* anglaise est opposée au droit germanique ou continental ; que le *due process of law* britannique est distinct de la pyramide des normes du Tchèque Kelsen ; que le « patriotisme constitutionnel » (l'Europe selon Habermas) ou « la culture publique » (l'Occident selon Rawls) font face à la *umma wahida* arabe et musulmane ; que le fédéralisme (canadien, suisse) favorise le multiculturalisme, tandis que la laïcité républicaine le nie (en France, en Turquie).

Afin de départager ces hypothèses, tenons-nous en brièvement aux négociations interculturelles. Les spécialistes (dont Ronald Walker) se demandent comment surmonter les différences collectives entre équipes de négociateurs d'origines diverses. Ils pensent ainsi que les Japonais ne répondent ni directement ni immédiatement à une question, que les Brésiliens parlent fort et tous ensemble, que les Américains s'en tiennent strictement à l'agenda, que les Arabes mêlent constamment les affects et le raisonnement argumenté, etc. Pour éviter les gaffes et les erreurs de compréhension mutuelle, il faudrait donc connaître toutes ces différences. Pourtant, de telles attitudes ne sont pas gravées dans le marbre. Les négociateurs se comportent souvent de façon raisonnable, en poursuivant leurs intérêts plutôt qu'en cultivant leur identité. Plus encore, ce qui semble culturellement figé et intemporel est souvent le fruit d'une méthode de travail qui conduit les membres d'une délégation nationale à réagir de façon similaire – c'est un effet de carrière au sein d'une administration caractérisée par des formes d'organisation et de communication construites au fil du temps.

Comme le montrent ces exemples, utiliser le concept de culture permet parfois de mieux comprendre les interactions politiques, mais il pose plusieurs problèmes qu'il convient maintenant d'examiner.

E | QUELQUES PROBLÈMES POSÉS PAR L'ÉTUDE DES CULTURES POLITIQUES

Mettre en avant la culture n'est pas sans risques. Le premier d'entre eux, et le plus important, est ce que l'on nomme « culturalisme », un parti pris méthodologique qui consiste à tenir les facteurs culturels pour des facteurs explicatifs en dernière instance, autrement dit plus importants encore que tous les autres. Certes, il a permis des avancées dont nous reparlerons surtout dans le chapitre VII, mais que nous retrouverons sous d'autres formes dans les chapitres VIII et IX : il a conduit les politistes à s'intéresser à des phénomènes que seuls les ethnologues étudiaient avant eux, comme la parenté, les mythes et les rituels, les textes fondamentaux (ce que les auteurs américains appellent des « narrations » ou *narratives*). Mais il pose problème à la fois comme orientation théorique et comme méthode empirique.

Parmi les problèmes théoriques que le culturalisme soulève, mentionnons les deux principales erreurs auxquelles il invite : tout d'abord, les culturalistes font fausse route quand ils postulent que les cultures sont homogènes, car elles ne le sont pas ; en second lieu, ils se trompent en attribuant aux facteurs symboliques une primauté par rapport aux facteurs matériels : les deux s'influencent mutuellement, on ne peut pas les séparer dans l'explication. Il y a aussi des problèmes empiriques sérieux. Comment fait-on pour observer et décrire des cultures politiques concrètes ? De tout ce que nous avons dit, il ressort que l'on ne peut observer une culture qu'indirectement : elle ne se voit que quand elle se transmet ou quand un citoyen en transgresse les normes. De plus, il est bien difficile d'en trouver les bons indicateurs : faut-il opter pour une comparaison des attitudes et des représentations, des valeurs et des opinions ? Faut-il se focaliser sur l'influence de signes identitaires comme les langues régionales et les dialectes ? Faut-il faire la liste de « répertoires d'action collective » admis dans une communauté politique qu'a bien étudiés l'historien Charles Tilly (faire grève, ériger des barricades, par exemple : ce n'est pas considéré comme légitime partout). Comment distinguer entre cultures sociales, cultures politiques et toutes les sous-cultures qui prolifèrent ? Enfin, comment surmonter les problèmes posés par la réalisation d'enquêtes transnationales qui seules permettent vraiment d'évaluer les différences culturelles entre les pays ? Les difficultés soulevées par la méthodologie comparative et par l'interprétation des résultats sont considérables. Donnons-en deux illustrations : la croyance en Dieu (la notion même n'existe pas au Japon, comme l'a noté Jean Stoetzel) et la fierté nationale (les Hollandais sont beaucoup moins fiers de leur pays que les Italiens, mais ils sont davantage disposés à mourir pour elle, un paradoxe que Pierre Bréchon a bien expliqué).

Plus encore, la frontière entre culture politique et idéologie est parfois difficile à tracer. Or, nous en reparlerons dans le chapitre IX sur les avancées de la discipline, l'idéologie est une notion bien moins étrangère à la science politique que ne l'est la culture, ce qui la rend plus aisément utilisable qu'elle. Toutefois, une idéologie est tout aussi complexe qu'une culture, nous allons le voir. Contentons-nous pour l'instant d'en savoir deux choses. Une idéologie, ce n'est pas seulement un système d'idées : c'est aussi un savoir social, un langage politique et une passion militante. Une idéologie naît d'abord sous la forme d'un idéal inatteignable avant de devenir parfois, et partiellement, réalité quand le contexte le permet. Elle est intégrée aux éléments constitutifs d'un régime politique : en un mot, elle est institutionnalisée.

Section 4

LES INSTITUTIONS

Une institution est « instituée », elle est donc établie, stable, neutre, le plus souvent publique, et toujours au service d'une communauté politique dans son ensemble, pas seulement au service de l'une de ses composantes. Elle repose sur un besoin, un projet, une idée qui sont ainsi pérennisés. Mais, derrière ce tableau idéal, une institution est aussi une organisation, et, comme toutes les organisations, elle est soumise à des lois structurelles qui règlent son fonctionnement et parfois l'entravent. C'est un acquis de la sociologie des organisations que chacune doit s'adapter, donc évoluer tout en conservant son identité qui la distingue aux yeux du public, mais il est tout aussi établi que les problèmes de coordination, de collaboration et de coopération entre bureaux, services ou institutions sont formidables. En d'autres termes, les relations entre elles et entre leurs propres composantes sont des sujets de préoccupation constants et des objets d'étude croissants.

En tant qu'organisation, une institution facilite la mise en œuvre de stratégies individuelles pas toujours compatibles avec ses buts collectifs. Certains acteurs, redoutant que le changement ne porte atteinte à leurs intérêts personnels, essaient ainsi de dissuader les autres de réaliser des réformes indispensables. En contrepartie, l'institution a des vertus : elle apporte des solutions à des problèmes publics. Elle seule garantit que des règles du jeu seront élaborées et respectées (comme le dit Erhard Friedberg, dans *le Pouvoir et la Règle*). Elle seule assure l'échange d'informations sur les intentions, l'identité et les ressources respectives des acteurs (fonction de *switchboard*, de

stock exchange). Ces deux processus ont de grands avantages. Ils limitent les affrontements ouverts, voire les conflits armés (Robert Keohane). Ils encadrent les façons de faire de la politique dans des limites acceptables (processus dit de *framing*).

Parmi ces institutions publiques, on trouve des collectivités locales, des établissements publics d'enseignement, de santé, de culture, des institutions régaliennes (l'armée, la police, la justice : tout ce à quoi tenait autrefois le pouvoir du roi et qui reste au cœur de l'activité étatique aujourd'hui) et surtout l'État, qui les englobe et les dépasse. Toutes les grandes organisations internationales sont elles aussi des institutions, car elles sont à la fois les émanations des États (leurs « principaux » dont elles sont les « agents » censés leur obéir) et des regroupements d'États s'imposant à chacun d'entre eux, notamment l'Organisation des Nations unies (ONU), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Fonds monétaire international (FMI), etc.

L'État est une institution à un triple titre : dans sa forme organisationnelle tout d'abord (il est centralisé ou décentralisé), dans sa forme constitutionnelle ensuite (il peut se présenter sous la forme d'une fédération, d'une confédération, d'une monarchie, d'une république parlementaire ou d'un régime présidentiel), dans son principe fondamental enfin (ainsi la Confédération helvétique, mais aussi la République française sont-elles des institutions, au-dessus des autres institutions publiques, tout en étant de mêmes natures qu'elles). De surcroît, l'État détient en principe trois monopoles : celui de l'exercice de la force publique, celui de l'émission de monnaie et celui de l'énonciation des règles de droit. Je dis bien « en principe », car, dans la réalité, tout ne se passe pas comme prévu sur le papier. Le monopole de l'usage de la force, par exemple, n'implique pas l'absence de toute force armée privée dans un pays, il signifie simplement qu'aucune milice ou compagnie de sécurité n'opère sans autorisation et que les individus ne peuvent se faire eux-mêmes justice. Tout autre groupe armé, non reconnu comme un auxiliaire de l'État, est illégitime. Il suffit d'observer ce qui se passe dans nombre d'États pour réaliser que ce « monopole de la violence légitime » (comme l'avait appelé Max Weber) est presque partout et tout le temps battu en brèche.

En revanche, l'État et les institutions interétatiques restent les seules sources d'énonciation des règles juridiques qui encadrent la vie collective, ce sont bien les lieux du droit. Dans les pays européens, en Amérique du Nord et en Océanie, ces règles juridiques sont même le fruit d'un processus de formation particulier, prévu dans un ou plusieurs textes fondamentaux et soutenu par un important mouvement d'idées : un processus dit « constitutionnel », promu par le constitutionnalisme. Qu'apporte une Constitution à une communauté politique, selon ses promoteurs ? C'est une loi

fondamentale qui dit comment, par qui, pourquoi, dans quelles conditions, et avec quelles voies de recours ou de révision les autres lois sont votées, les règlements pris, les nominations faites, les verdicts prononcés. Elle donne un véritable statut aux institutions publiques et privées, et permet d'en créer autant que de besoin. Elle garantit la division du travail entre elles (en distinguant les rôles de l'exécutif, du législatif, du judiciaire, des autorités administratives indépendantes, des partis et des médias). Comme on le dit dans le langage du droit public, elle organise les rapports entre les pouvoirs publics et cherche à donner une mission de service public ou d'intérêt général à chaque institution étatique. La Constitution, ou ce qui en tient lieu (en Grande-Bretagne, un ensemble de plusieurs textes distincts en sont l'équivalent), dit aussi comment régler les différends entre les citoyens ordinaires et l'administration ou le gouvernement. Mieux, elle encadre les conflits, prévoit des moyens pacifiques de les résoudre. Il n'est donc pas étonnant qu'un tel instrument ait fait l'objet de réflexions approfondies, regroupées sous le vocable de « constitutionalisme ». Celui-ci est un mouvement de pensée qui vise au XVIII^e et au XIX^e siècles à obtenir des monarques, pour les gouvernés et leurs représentants, des garanties sur lesquelles il sera difficile de revenir, car ces textes constitutifs d'un ordre politique vivable sont sacralisés (autant que pouvait l'être la monarchie de droit divin auparavant). Les signes de cette sacralisation sont nombreux : les textes constitutionnels sont signés solennellement et revêtus de cachets qui en garantissent l'authenticité ; pour être révisés, ils requièrent une majorité qualifiée et, bien souvent, la réunion plénière des deux chambres. Ils obligent les souverains (que la souveraineté réside dans le peuple ou soit concentrée entre les mains d'un monarque) à énoncer les principes de base sur lesquels le régime repose, principes qui incorporent eux-mêmes les mythes fondateurs de l'État et de la nation (par exemple, la laïcité en France, la démocratie directe en Suisse, l'unité arabe en Syrie, l'esprit pionnier aux États-Unis) et qui forment ce que l'on nomme le socle constitutionnel sur lequel les juges suprêmes fondent leurs décisions particulières à propos de la conformité d'un acte, d'un texte ou d'un processus avec les règles fondamentales.

Parce que la politique moderne s'est progressivement élaborée dans les pays occidentaux, la plupart des institutions existantes trouvent leur origine dans les régimes démocratiques. Toutefois, d'autres pays ont eu leur propre version de ces institutions et en ont même inventé de très originales. Pour traiter de la démocratie, il faut donc prendre grand soin de la voir comme un problème à l'échelle du monde entier et de l'histoire longue, et non pas seulement comme la solution adoptée assez récemment dans quelques pays de l'hémisphère nord. Cela nous conduit à exposer les modèles de gouvernement séculier qui les ont précédées en Occident et dans d'autres parties du monde : ceux des institutions ecclésiastiques.

Celles-ci sont en effet de véritables sources d'inspiration ou de lointaines origines à oublier lors de la création d'États. On peut y voir des héritages du passé ou des leviers sur le présent. Partout, les clercs et leurs livres sacrés ont influencé l'organisation sociale. Ils ont aussi formaté l'ordre politique et sont toujours susceptibles de le transformer à l'occasion.

A | LES INSTITUTIONS RELIGIEUSES

L'influence des autorités ecclésiastiques évolue par cycles : grande à une époque, elle peut décliner à une autre. Toutefois, il faut garder à l'esprit que les institutions religieuses ont été des institutions politiques au moment même de leur conception, quand il s'agissait de remplacer des formes d'organisation sociale existantes et de rendre possible un monde meilleur (on le voit bien, pour l'islam, dans le livre d'al-Baladhuri sur les conquêtes du VIII^e siècle). Il a également fallu protéger des communautés émergentes vulnérables et des personnes fraîchement converties contre des chefs politiques adhérant à d'autres croyances, ce qui a motivé une architecture complète, pas seulement réduite au contrôle du culte et de ses fidèles. De plus, le système des États que nous connaissons aujourd'hui n'est pas seulement le fruit des négociations de Münster et Osnabrück en 1648. La fin du Saint Empire romain germanique s'est certainement traduite par la séparation du spirituel et du temporel, mais les modèles institutionnels ecclésiastiques ont surtout migré de la Papauté et de l'Empire vers les nouvelles monarchies fondées sur des principes d'administration issus de la religion et souvent mis en œuvre par des clercs désormais au service de princes laïcs. En Asie, la diffusion du bouddhisme a entraîné de grands changements dans les formes de gouvernement : là encore, des moines se sont parfois trouvés en position de décision publique. Au Moyen-Orient et en Asie centrale, les chefs musulmans ont repris et amplifié les modalités mises au point par les Empires byzantin et sassanide, ils ont également lutté contre le tribalisme dominant et finalement édifié eux-mêmes de nouveaux empires constitués selon des principes similaires. En réaction, les communautés chrétiennes autrefois majoritaires se sont regroupées autour de leurs patriarches auxquels elles ont délégué des pouvoirs de nature politique. Elles se sont en outre spécialisées dans l'administration, leurs élites se mettant au service des dirigeants musulmans et leur apportant leur savoir-faire politique, comme dans la montagne libanaise.

Partout, des moines ont imaginé des lieux de vie idéale, comme les abbayes médiévales ou les monastères zen, avec leur règlement

strict, traduisant en règles de conduite les valeurs d'une véritable philosophie politique. Des modes de désignation des dirigeants y ont été inventés (selon Léo Moulin, le mot « voix » vient du chuchotement d'une oreille à l'autre du nom de l'élu, mais l'on retrouve un processus similaire au Japon, décrit par Pierre Souyri). Des formes délibératives ont été autorisées, notamment lors des conciles, puis des synodes catholiques, mais aussi dans les assemblées musulmanes fondées sur la recherche du consensus (*choura*). Elles restent aujourd'hui encore nécessaires (les travaux de Jacques Palard le montrent bien), car les relations entre les autorités ecclésiastiques et leurs ouailles sont suffisamment complexes pour justifier des formats de communication légitimes et solides. Samuel Finer a d'ailleurs affirmé que la Knesset était le modèle d'un régime d'assemblée. Par ailleurs, les gouvernements laïcs ont souvent besoin d'interlocuteurs religieux privilégiés, auxquels ils accordent une reconnaissance publique (ce qui explique pourquoi ils tiennent tant à les réunir eux-mêmes dans des consistoires ou des comités dont ils préconisent, voire contrôlent, les modalités d'élection et les sources de financement). Enfin, des autorités religieuses sont parfois en position de se substituer complètement aux autorités politiques au lieu de dialoguer avec elles, comme dans l'Iran des mollahs et des ayatollahs (le *vilayet el-faqih*), mais aussi en Irak où le clergé chiite et ses « sources » (*marjah* pour les individus influents, *hawza* pour le conseil des clercs de la ville sainte de Najaf) sont au sud du pays des autorités quasi confédérées.

Il est évidemment fréquent que des consignes soient données aux électeurs par des clercs autorisés. Les imams sunnites le font couramment, chacun étant en mesure de rendre publique sa propre interprétation de la loi religieuse en l'absence d'une autorité centrale semblable à celle du pape catholique, voire de rendre un verdict sans appel (une *fatwa*). Les prêches du vendredi (*khutba*) leur donnent l'occasion de faire connaître leur position sur les enjeux du débat public. C'est aussi le cas des évangélistes et autres prédicateurs protestants, dont les médias fustigent les pouvoirs publics ou bien les somment de s'incliner devant la volonté de Dieu telle qu'ils l'interprètent. Leurs appels à la communion des croyants sont autant de mobilisations d'une partie non négligeable d'un électorat dans de nombreuses régions du monde, et le prosélytisme dont ils font preuve est quelquefois source de crises entre leurs pays d'origine (les pays anglo-saxons) et des pays d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie où les prêcheurs chrétiens ne sont pas les bienvenus. Quant aux missionnaires musulmans, ils ciblent le plus souvent des musulmans passifs ou quiescents, cherchant à réactiver leur foi en devenant plus pratiquants (cette étape peut aussi être la première d'une longue marche vers la rédemption par le sacrifice).

Dans certains pays, la Constitution de l'État est d'origine religieuse (c'est la *charia*, la Thora, les textes sacrés tibétains ; ce furent

longtemps les Évangiles dans les monarchies européennes). Dans d'autres, c'est l'un des principaux partis qui l'est (le Hezbollah au Liban, le Hamas palestinien, les mouvements islamistes du Soudan, le Kometo japonais). Des ministres s'en réclament souvent, notamment en Israël où de petits partis religieux figurent toujours dans la coalition gouvernementale. Il se peut que la foi et la pratique déclinent dans la population, cela n'empêche pas la religion d'être présente en politique. D'ailleurs, la mesure de la pratique religieuse révèle que l'attachement à une communauté confessionnelle est une affaire de degrés, que seule une minorité parvient à respecter tous les préceptes de sa religion, ce qui n'empêche pas les croyants peu pratiquants de se réunir lors de célébrations comme Noël, Pâques, le *mouloud* (fête de la naissance du prophète Mohammed), l'aïd el-fitr qui clôt le Ramadan et, au cours de celui-ci, à l'occasion des *iftars* qui rompent le jeûne quotidien. Quant aux chrétiens quasi agnostiques, la religion se rappelle aussi à eux lors de l'administration des sacrements (baptême, mariage, extrême-onction) et il en va de même pour les musulmans passifs redécouvrant la religion à l'occasion de funérailles. Pour être épisodiques, ces moments de rupture avec la routine séculière entretiennent un lien plus ou moins fort entre les membres de la communauté.

Le rapport entre l'État et la religion est d'ailleurs un problème récurrent. Tantôt le premier érige la seconde en religion d'État, tantôt il persécute ses fidèles. Parfois, l'exercice du culte est garanti, dans d'autres cas, la liberté de croyance est compromise. Les règles s'appliquent différemment selon que l'on est en présence de courants dominants ou minoritaires d'une religion traditionnelle ou bien de religions nouvelles qui visent l'égalité de traitement avec celles qui les ont précédées. Nombre de pays ont ainsi été façonnés par les migrations que ces revirements ont entraînées – comme la Suisse romande et l'Afrique du Sud, qui auraient connu une histoire différente si les protestants français n'y avaient trouvé refuge ; mais aussi les États-Unis d'Amérique, fondés par des pionniers fuyant la religion anglicane ; les Hachémites chassés du Hedjaz par les Wahhabites et installés par les Britanniques en Jordanie et en Irak au prix d'un changement de cartographie. À l'inverse, une Église ou une secte peuvent se confondre avec une nation, comme l'Église orthodoxe dans la Russie des tsars et dans la Grèce moderne, arrachant à l'Empire ottoman son indépendance ; les Églises arménienne et éthiopienne ; les kharidjites d'Oman ; les juifs d'Israël ; les catholiques du Québec.

Le cas de la République française est révélateur à plus d'un titre, car elle doit sa véritable naissance à une coalition de protestants, de francs-maçons et de juifs qui n'avaient aucun intérêt à vivre sous le régime d'une monarchie catholique, comme l'a bien montré Pierre Birnbaum. Afin d'éviter la domination de la confession majoritaire, ils se sont alliés implicitement pour rendre la restauration impossible

après le vote d'une Constitution taillée pour un roi (celle de la Troisième République), donnant ainsi une forme plus démocratique que prévu au nouveau régime issu de la chute de l'Empire napoléonien. Ils l'ont fondé sur la laïcité, une règle qui assurait un équilibre entre les différents cultes au lieu de profiter principalement à l'Église romaine. Une stratégie d'autonomie, sinon de survie, de croyances religieuses s'est ainsi traduite par de nouvelles institutions politiques, dont un usage inédit s'est finalement imposé jusqu'à aujourd'hui.

Les institutions religieuses jouent également un rôle régulateur, en associant les profanes à leurs décisions ou, au contraire, en freinant les velléités d'opposition, voire d'insurrection, de leurs fidèles. D'une part, elles assurent la promotion de morales et d'humanismes insufflant de l'éthique en politique et donnant des repères aux personnalités politiques croyantes (notamment les démocrates-chrétiens européens, les membres des partis islamistes turcs, les élus américains qui rendent publiques leurs convictions chaque fois qu'ils prennent une décision, etc.). D'autre part, le réalisme qui les conduit parfois à se faire discrètes et à laisser le conformisme s'installer parmi les fidèles a pour contrepartie la multiplication de phénomènes mystiques, voire sectaires (les communautés charismatiques catholiques, les sectes protestantes, les groupes islamistes), dont les effets politiques peuvent être surdimensionnés par rapport à leurs capacités et à leurs moyens. Les divers courants fondamentalistes musulmans se nourrissent de ce désir de changer le monde en intervenant directement dans la vie politique, qui va bien au-delà de ce que les institutions représentatives de l'islam s'autorisent ou sont autorisées à espérer, même dans des États musulmans où les gouvernements nomment les imams (comme en Turquie), les grands muftis (dans les pays arabes), les recteurs d'universités islamiques (telle al-Azhar au Caire). La tension entre religion officielle et religion vécue tisse de cette façon la toile des relations complexes et changeantes entre croyants et dirigeants politiques dans de nombreux pays.

Enfin, les dialogues œcuméniques sont transnationaux, ils échappent aux États qui ne peuvent les contrôler, rappelant ainsi que les frontières sont des créations profanes, récentes, fragiles et pas toujours légitimes par comparaison avec un âge d'or des religions au cours duquel les croyants circulaient librement dans leur grande région du monde, et même dans le monde entier. Les rapprochements entre catholiques et protestants, orthodoxes de Russie et du Moyen-Orient, chrétiens et juifs, chrétiens et musulmans, sans oublier les rencontres avec des bouddhistes tibétains irritent les gouvernants des pays où ces religions sont influentes. L'État du Vatican, dont le Saint-Siège est l'hôte, a même une véritable politique extérieure, avec ses représentations diplomatiques dans la plupart des pays du monde (les nonciatures) et ses bulles pontificales qui gouvernent la vie de centaines de millions de fidèles sans égard pour les politiques nationales qui leur sont appliquées dans

les pays où ils vivent. Jusqu'en 1924, le commandeur des croyants fut à la tête de tous les musulmans du monde, et les États où il résidait furent de véritables puissances hégémoniques (les Empires omeyyade, abbasside, ottoman). Des ordres religieux s'érigent eux-mêmes en acteurs transnationaux, comme les jésuites, l'Opus Dei, les Frères musulmans, les salafistes, etc. De telles configurations associent les avantages liés à l'existence de *diasporas* (des communautés menacées, donc dispersées, mais solidaires dans l'exil et influentes auprès des États qui les accueillent) et à celle de réseaux (des liens multiples et solides entre élites de différentes nationalités, unies par une commune foi et convergeant vers une position unique : la divinité et ses commandements se situent au-dessus de la souveraineté et de l'autorité des États).

En résumé, les institutions ecclésiastiques sont politiques à plus d'un titre : par leur conception et leurs origines, par le cadrage des débats constitutionnels, par leurs mobilisations et leurs interventions, par le lien social qu'elles maintiennent entre leurs fidèles, lui-même à la source de clivages factionnels ou partisans, et par leur universalité, qui relativise l'importance de la démocratie comme modèle d'ordre politique. Néanmoins, les institutions démocratiques occidentales sont les références auxquelles toutes les autres se comparent. Nous allons donc nous attarder sur elles un instant.

B | LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

Dans l'histoire des institutions, la démocratie est cet ensemble d'institutions qui garantissent « le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple ». Littéralement, c'est l'autorité du *demos*, un régime dans lequel le consentement du peuple aux décisions qui le concernent est périodiquement recueilli. À ce principe d'alternance au pouvoir s'en ajoutent deux autres : d'abord, le principe de tolérance envers ceux qui n'appartiennent ni à la majorité politique ni à la majorité sociale, j'y reviendrai ; ensuite, des principes de justice, qui énoncent les exigences d'équité, d'égalité des chances, d'égalité de tous devant la loi et d'égalité de traitement des citoyens.

Longtemps, la science politique, ou ce qui en tenait lieu, s'est préoccupée des conditions requises pour qu'un ordre politique fût à la fois équitable et libéral. Des penseurs se sont ainsi essayés à faire de la théorie normative, autrement dit, ils se sont mis en quête d'une société où chacun jugerait acceptables les normes régissant le jeu collectif. Dans ce cadre, les auteurs sont à la recherche d'un arrangement institutionnel qui soit juste tout en garantissant les libertés (les libertés individuelles, comme le droit de s'installer où l'on veut ; les libertés publiques, comme la liberté d'expression ou de réunion).

Or, les objectifs d'égalité et de liberté ne sont pas aisément compatibles : le premier est plutôt social (les mouvements politiques de gauche ou progressistes le mobilisent beaucoup), le second plutôt libéral (il plaît à la droite et aux conservateurs). Se fonder sur la primauté de la justice conduit à privilégier une modalité parmi d'autres de la démocratie ; accorder la priorité à la liberté en donne une autre version. La démocratie que nous connaissons en Occident est une démocratie procédurale (la démocratie à l'anglaise). Elle énonce les droits individuels et garantit les individus contre l'arbitraire (principale préoccupation des anciens Grecs). Elle prévoit et organise des contrepoids aux pouvoirs nécessaires (*checks and balances*), ainsi que des procédures de recours (les appels). Elle n'impose pas d'adhérer sincèrement aux valeurs démocratiques, ni de croire à un projet collectif. Dans le reste du monde, et dans le passé, la forme la plus répandue n'est pas celle-ci : c'est une démocratie substantive. Elle accorde à chacun ce qu'il lui est légitime d'espérer. Elle redistribue en permanence les ressources collectives. Elle protège (physiquement et socialement) et émancipe (ceux qui ne jouissent pas pleinement de leurs droits). En Europe continentale aujourd'hui, on trouve un mélange des deux (la protection sociale s'ajoute à la protection juridique). Dans les pays anglo-saxons, la démocratie procédurale l'emporte (les libertés prévalent). Au Japon, à Taïwan et en Corée, c'est la démocratie substantive qui domine (parfois associée à l'idée de culture confucéenne).

L'existence de ces deux conceptions de la démocratie est elle-même un produit de la théorie normative. Les philosophes politiques débattent depuis des siècles des conditions qu'une société devrait remplir pour être vivable. La première de ces conditions est la liberté : un être qui ne serait pas libre, ou pas indépendant de ceux qui le font vivre, et qui n'aurait pas le droit de s'instruire, de bouger, de grimper l'échelle sociale, voire de changer de nationalité en vivant dans un autre pays, ne serait pas un vrai citoyen. Pour savoir où s'arrêtent les pouvoirs des États, il faut commencer par énoncer les libertés imprescriptibles dont les individus jouissent en droit et en morale (imprescriptibles signifie simplement que ni une autorité ni aucun texte ne peut les limiter). Même chez John Rawls, qui passe à juste titre pour l'un des plus grands théoriciens récents de la justice, celle-ci vient en second rang après le principe de liberté. Toutefois, les auteurs sont conscients des limites qui doivent s'imposer à la liberté individuelle pour que la vie collective soit possible (ne pas empiéter sur la liberté d'autrui, ne pas utiliser sa liberté pour réduire ou anéantir celle des autres – par exemple, en remportant une victoire électorale, puis en supprimant les élections comme mode de désignation des dirigeants). Les penseurs savent aussi qu'il faut se donner des moyens pour rendre les individus vraiment libres : leur permettre de jouir pleinement de leurs droits sans se heurter à une « barre de couleur », comme on disait en Afrique du Sud du temps

de l'apartheid, ou à un « plafond de verre », comme on le dit encore à propos des carrières des femmes dans des sociétés conçues par des hommes ; leur accorder une immunité pour les propos tenus en public (dans les limites évoquées au point précédent).

Pour la plupart des philosophes politiques, la liberté n'est cependant pas une fin, mais un moyen. Le but devrait être de parvenir à une société harmonieuse, dans laquelle les écarts de ressources seraient soit acceptables, donc faibles, soit justifiés par des différences de condition. Personne ne conteste que les handicapés aient des droits particuliers, car aucun non-handicapé n'accepterait de souffrir d'un handicap physique ou mental afin de profiter des « privilèges » qui vont avec (places et accès réservés, quotas d'emplois dans les entreprises, dispenses de service militaire quand il y en a un, etc.). L'accord est moins franc sur les métiers pénibles (faut-il payer les éboueurs davantage que les cadres ? Oui aux États-Unis, non en Allemagne) ou dangereux (partout, les soldats sont mal rétribués, mais ils peuvent devenir officiers, et ce statut-là est plus gratifiant). Est encore moins consensuel le traitement des différences de mérite : l'équité devrait aboutir à reconnaître sans réserve des droits supplémentaires (et un avantage de ressources) aux médecins spécialistes, par exemple, qui ont fait des études longues et difficiles et dont le savoir est indispensable à toutes les sociétés ; pourtant, ce ne fut pas le cas dans les pays communistes, voire certains pays sociaux-démocrates et ce n'est toujours pas le cas dans des sociétés pauvres, en Inde ou en Afrique. Néanmoins, il est en général admis que les différences de talent (qui, comme le mérite, est individuel ; mais, plus que le mérite, est en partie inné) peuvent donner lieu à de grandes inégalités de condition : partout les chanteurs, les acteurs, les sportifs et parfois les plasticiens et les écrivains sont admirés et rétribués bien au-delà de leur contribution réelle à la vie en commun. L'explication de ce paradoxe est simple : ces différences-là sont aussi exceptionnelles que les gains à la loterie ; elles sont utiles pour donner de l'espoir à ceux qui y aspirent, mais elles ne pèsent pas sur l'ordre politique. Des gains providentiels individuels rares ne provoquent pas de distorsions massives et permanentes de la justice sociale ; ce sont des exceptions à la règle de l'écart « raisonnable » entre les revenus les plus hauts et les revenus les plus bas, principe de justice sur lequel sont fondés tous les systèmes fiscaux progressifs assurant des transferts de ressources d'une catégorie sociale à une autre.

Ces normes de justice sont tellement fortes qu'elles contraignent ceux qui profitent d'injustices flagrantes à les justifier pour que leur pouvoir reste légitime. Ainsi, les propriétaires ont défendu le suffrage restreint de ceux qui avaient du patrimoine à l'aide de deux arguments : l'indépendance d'esprit et l'incorruptibilité supposée de ceux qui n'ont pas de problèmes d'argent. De la même manière, les hommes ont justifié l'absence ou la faible proportion de femmes dans les institutions publiques par une division du travail réputée

naturelle entre ceux qui délibèrent des affaires publiques à l'extérieur et celles qui gèrent les affaires privées à l'intérieur – le comble étant alors d'inverser les rôles en attribuant aux femmes au foyer plus de pouvoir qu'aux hommes politiques. Les vieux ont défendu la gérontocratie en privilégiant l'expérience sur l'impulsivité, mais aussi en rappelant que l'inégalité due à l'âge est toujours annulée par le vieillissement naturel et inévitable de tous. Les riches ont fondé leur droit à la fortune sur une aptitude et une efficacité au travail prétendues supérieures (c'est pour cette raison que l'héritage est plus facilement taxable partout, et pas seulement parce que l'impôt sur les successions est plus indolore que l'impôt sur le revenu ou les taxes à la consommation : la contrepartie de la possibilité de devenir extrêmement riche en une génération est que la suivante recommence à zéro).

L'idée de justice a aussi un autre contenu que celui de redistribution : la garantie que chacun pourra demander à des tribunaux réparation pour un préjudice subi, pour un grief à l'encontre d'un autre ou d'une institution. En ce sens, les institutions judiciaires sont universellement nécessaires, bien qu'elles prennent des formes différentes dans les systèmes politiques selon qu'ils sont traditionnels ou modernes, occidentaux ou non occidentaux, démocratiques ou autoritaires. Ici, la norme de justice est celle d'une demande d'examen bienveillant de la conformité d'un comportement individuel au droit commun. La neutralité des tribunaux qui ont à en connaître peut être garantie par différents moyens, comme la composition hybride des jurys (magistrats professionnels réputés objectifs, indépendants et désintéressés, mais aussi citoyens représentatifs, surtout quand ils sont tirés au sort), leur spécialisation horizontale (civile, pénale, commerciale, administrative, etc.) et leur structure pyramidale (tribunaux ordinaires, tribunaux d'instance, cours d'appels, cours suprêmes, auxquels s'ajoutent des conseils chargés de contrôler le bon déroulement des nominations et promotions de magistrats). Tous ces dispositifs et le foisonnement des tribunaux empêchent la collusion des membres d'un groupe social ou d'une classe dirigeante aux dépens des gens ordinaires. En permettant le calcul de compensations ou de sanctions proportionnées aux délits et aux crimes commis, ils contribuent à la mise en œuvre d'une norme de justice réparatrice (ou commutative) distincte de la justice distributive que nous avons examinée auparavant (celle qui consiste à égaliser les conditions).

Ce n'est pas tout. Au-delà des deux grandes conceptions des buts de la démocratie (assurer d'abord la liberté ou accorder la priorité à l'égalité) que nous venons de présenter, on compte trois, voire quatre, formes d'institutions qui l'incarnent (faisant chacune une place différente à la participation des citoyens aux discussions et aux décisions publiques). Il y a ainsi des institutions participatives (qui favorisent le pouvoir des citoyens, des habitants d'un pays), des

institutions représentatives (favorables aux notables, aux élus), des institutions délibératives (centrées sur le savoir des experts, des savants) et des institutions associatives (qui prennent en compte les responsables de groupes d'intérêts et plus largement tous les activistes au service de causes).

La forme réputée la plus pure de démocratie est la démocratie participative, à condition que le suffrage soit universel (et non pas censitaire, fondé sur le patrimoine ou l'impôt payé) et qu'il soit direct (et non pas indirect, à deux ou trois degrés, quand on élit ceux qui éliront les élus). On peut toutefois se demander s'il ne s'agit pas là d'une illusion, ou tout au moins d'un idéal difficile à atteindre. D'abord, en théorie normative, tout le monde devrait avoir le droit de participer : en effet, pour parler comme Robert Dahl, dans une démocratie « inclusive », tous participent, ou participent le plus possible, ou dès que possible dans la vie. Mais la démocratie est souvent « exclusive » : il faut remplir des conditions minimales pour y participer. Or, beaucoup n'ont pas la possibilité réelle de le faire. À côté des citoyens de plein exercice, il y a des citoyens « de seconde zone », qui hésitent à se rendre aux urnes (ou en sont parfois empêchés, mêmes dans les pays les plus démocratiques, comme en témoigne l'exemple de l'élection présidentielle en Floride en 2000, au cours de laquelle certains électeurs n'ont pu atteindre leur bureau de vote). Ou encore, ils ne parviennent pas à voter correctement (toujours en Floride, le bulletin était compliqué à poinçonner car il était fait d'une double feuille dont les lignes étaient décalées d'une page à l'autre). Dans certains pays, comme le Liban, les électeurs sont conduits aux urnes en groupe, quelquefois sans avoir vraiment l'intention de voter ou de se prononcer pour le candidat ou la liste de ceux qui les y aident ainsi en leur forçant la main. Il faut garder à l'esprit qu'aucune institution démocratique ne peut garantir le vote correct et libre de tous les citoyens. Dans la démocratie antique, notamment athénienne, seuls les hommes adultes originaires de la cité votaient, on le sait. Ce que l'on sait moins, c'est que, dès le IV^e siècle avant notre ère, ils n'ont plus voté que des décrets (s'appliquant à des personnes, comme des décrets de naturalisation) et non pas des lois (héritées en bloc des pères fondateurs de la Constitution de la cité, Solon et Clisthène). Dans les grandes démocraties contemporaines, réputées au contraire pour l'universalité du suffrage, ceux qui se sont battus pour avoir le droit de voter n'en usent pas toujours une fois qu'ils en disposent. C'est par exemple le cas des Afro-Américains et des femmes aux États-Unis, un problème bien analysé par Judith Shklar; et, en Europe, celui des électeurs dans les démocraties récentes, les anciens pays communistes. Aujourd'hui, dans la plupart des régimes démocratiques, une moitié des électeurs à peine votent régulièrement et un tiers seulement se prononcent pour les grands partis de gouvernement qui alternent au pouvoir. Pis, environ 15 % des électeurs, et parmi les mieux informés, ne s'impliquent pas du tout en

politique, même s'ils l'ont fait autrefois ou pourraient le faire à nouveau un jour. Enfin, jusqu'à présent, les consultations publiques (locales et nationales) de citoyens, les jurys de citoyens et les démarches participatives locales ne semblent pas combattre ces tendances à la dépolitisation, comme le montre l'exemple français (tableau n° 2).

Tableau 2. *L'écart entre le rêve et la réalité, données collectées en France en novembre 2009*

Q67. Avez-vous déjà entendu parler de démocratie participative, c'est-à-dire de démarches qui visent à associer les citoyens aux prises de décision ?			
Total	1 213	100,00 %	
Oui	575	47,40 %	
Non	635	52,35 %	
NR/NSP	3	0,25 %	
Q68. Connaissez-vous des exemples de ce type de démarches dans votre région ?			
Total	575	100,00 %	
Oui	100	17,39 %	
Non	473	82,26 %	
NR/NSP	2	0,35 %	

Source : Enquête par sondage sur le raisonnement politique, Grenoble, laboratoire Pacte, novembre 2009 (sous la direction de l'auteur).

Sans doute parce que ces déficiences de la participation étaient prévisibles et ont vite semblé inévitables, l'option de choisir des représentants mandataires de leurs mandants a été retenue dès la fin du XVIII^e siècle en Angleterre, en France et aux États-Unis (comme l'a montré Bernard Manin dans ses *Principes du gouvernement représentatif*). Ces représentants-là sont choisis par une élection pluraliste, à la différence de ceux des régimes non démocratiques, où ils sont désignés au sein de corps intermédiaires (familles, tribus, partis, communautés confessionnelles, professionnelles, ethniques, etc.). Ils ne sont pas choisis non plus par tirage au sort, comme les citoyens athéniens qui effectuaient des mandats très courts, mais ils sont au contraire élus et surtout réélus en raison de leur compétence supposée : les représentants sont choisis parce qu'ils sont plus compétents que leurs électeurs, donc différents d'eux (ils sont à la fois plus instruits, plus riches, plus puissants, etc.). Peu nombreuse, leur assemblée est un club de *gentlemen* qui ne reflète pas la société et la diversité des électeurs, alors que le choix inverse aurait pu être fait : pour que les élus ressemblent le plus possible au peuple, le Parlement aurait dû comprendre de très nombreux membres ; il aurait alors été un microcosme de la société. Surtout, les représentants conçus comme des élites sont libres de leur décision à l'assemblée, ils ne sont pas soumis à un mandat impératif (exécuter ce que les électeurs leur ordonnent de faire en les élisant). Ils choisissent librement les gouvernants, selon des dosages censés

garantir une meilleure représentation de tous les électeurs, puis ils les censurent au Parlement ou au Congrès, en se substituant aux citoyens afin d'éviter des affrontements entre eux dans la rue. Il reste toutefois dans les institutions représentatives un peu de l'esprit des institutions participatives : les mandataires ne sont pas seulement sélectionnés pour leur capacité à faire pression sur les gouvernants à la place de leurs mandants ; ils sont aussi choisis pour leur aptitude à transmettre fidèlement les doléances et les demandes de leurs électeurs (ils doivent donc être proches d'eux) et à exprimer le mécontentement ou l'incompréhension de la base (ils doivent être à son écoute).

Les institutions représentatives incluent également des bribes de conceptions délibératives, dans la mesure où des représentants délibèrent librement en assemblée, usant du même langage et se comprenant bien entre eux. Dans la vie réelle, les débats se déroulent à tous les niveaux, de la conversation privée au débat parlementaire, en passant par les campagnes électorales. Ils donnent naissance à deux formes d'institutions délibératives et non pas une seule. Tout d'abord, on en trouve une forme ouverte, dans laquelle tous les électeurs sont placés en situation de débattre en public de problèmes publics, dans des conditions d'égalité ou d'équité suffisantes en matière de prise ou tour de parole, de qualité d'écoute, d'immunité pour les propos tenus, quels que soient la condition sociale, le genre, l'âge ou encore l'expérience de celui ou celle qui les tient. À deux conditions, toutefois – des conditions imposées une fois de plus par la théorie normative : la personne qui s'exprime doit être suffisamment sincère, donc ne pas cacher des attitudes inexprimables (par exemple, racistes, sexistes, « jeunistes », homophobes, islamophobes, antisémites, etc.) derrière des propos lénifiants (donc rassurants) ou phatiques (donc vides, juste destinés à se montrer courtois) ; ses choix doivent être corrects, c'est-à-dire que la personne ne se trompe pas en les émettant ou en chargeant une autre de les défendre en son nom alors que cette dernière y serait opposée. Ensuite, on connaît une forme plus restreinte de démocratie, dans laquelle les citoyens et leurs représentants délèguent à des experts, par « remise de soi », la charge de préparer une décision collective par un rapport public ou encore celle de débattre entre eux de problèmes qui concernent tout le monde, à huis clos et dans un langage spécialisé qui leur est commun, car ils proviennent des mêmes formations (Gian Domenico Majone a écrit là-dessus des textes éclairants). Les exemples d'institutions délibératives ne manquent pas : mentionnons, en vrac, la Commission européenne, le conseil économique et social des Nations unies, le conseil de l'Organisation mondiale du commerce, la Cour européenne des droits de l'homme, la Cour suprême aux États-Unis et, très vraisemblablement, le bureau politique du Parti communiste chinois. Tous ces conseils d'experts sont davantage des autorités régulatrices que

des mécanismes de répartition des ressources, à la différence des parlements où l'on vote l'impôt.

Enfin, on peut également voir dans toutes les institutions de la démocratie des instruments de la vie associative (c'est ce qu'ont fait Emiliano Grossman et Sabine Saurugger ou Paul Hirst). Dans cette hypothèse, les associations ne seraient plus seulement à la source du régime démocratique, comme le disait Tocqueville (mais aussi les premiers politistes américains, notamment Arthur Bentley, David Truman et Charles Cooley qui écrivirent à la fin du XIX^e siècle), elles en seraient l'âme. En voici quelques traits caractéristiques. Tout d'abord, l'accès des associations aux centres de décision serait libre, ouvert, permanent (sur le modèle du Congrès américain où elles ont pignon sur rue et dont les représentants peuplent ses « halls », d'où le nom *lobby*). Ensuite, les associations représentatives d'un secteur seraient obligatoirement consultées avant toute décision publique du domaine d'activité en question. Enfin, parce qu'elles seraient purement volontaires et assumeraient les coûts de leur mobilisation (avoir un siège, payer du personnel et des frais de déplacement, commander des enquêtes et des rapports, etc.), elles seraient plus démocratiques que les entreprises et les bureaux d'une part, mais aussi plus démocratiques que les partis d'autre part, ceux-ci étant considérés comme trop idéologiques et surtout trop globaux pour tenir compte des besoins de chacune de leurs composantes. Le principe de telles institutions est simple : personne n'est mieux placé que les intéressés eux-mêmes pour donner des informations précises aux autorités avant qu'elles ne prennent une décision les concernant. Plus les institutions sont associatives, plus elles associent les groupes d'intérêt et les défenseurs d'une cause au processus de décision publique et plus elles le font tôt, en amont de la décision finale.

Comme les institutions participatives, représentatives et délibératives, les institutions associatives offrent des solutions astucieuses aux difficultés de la vie collective et des décisions communes, mais elles posent également problème. A-t-on vraiment affaire à une démocratie associative mondiale vers laquelle tous les régimes tendraient, qui serait une nouveauté, ou s'agit-il plus modestement de la résurgence d'un corporatisme bien connu comme une des plus anciennes formes d'organisation de la société ? Le corporatisme, en effet, obéit à quelques principes proches en apparence de ceux de la démocratie associative : représentation systématique des professions par des corps (magistrats, avocats, ingénieurs, médecins, universitaires, artisans, artistes, etc.), solidarité de corps (leurs membres se soutiennent mutuellement), délégation de certains pouvoirs de l'État à ces corps intermédiaires (qui agissent alors en son nom, que les citoyens de base le veuillent ou non). Ce corporatisme-là a été disqualifié par l'histoire, car il n'a été pratiqué que par des régimes autoritaires. Or, ce n'est pas vers ce passé peu glorieux

et en tout cas fort peu démocratique qu'il faut se tourner pour évaluer l'intérêt et la possibilité d'une démocratie associative, mais vers le futur. Quand le monde sera gouverné par une organisation supranationale – s'il l'est jamais un jour –, il pourrait alors y avoir une démocratie mondiale et celle-ci pourrait fort bien être une démocratie associative. Les firmes multinationales et les organisations patronales transnationales, mais aussi les fédérations syndicales et surtout les ONG seraient alors les fers de lance d'un pluralisme global. Le gouvernement du monde en serait plus démocratique qu'aujourd'hui, où seuls les États décident à la place de leurs citoyens. En effet, des coalitions d'ONG seraient plus efficaces que des États séparés pour obliger les OIG à se justifier et à rendre compte de leurs actes (*accountability*). Nous serions peut-être alors dans une société civile mondiale, composée d'associations diverses défendant des causes distinctes. Ou bien, nous nous trouverions face à un gouvernement par les groupes d'intérêt défendant ce que les économistes appellent leurs « droits de propriété » (autrement dit, leurs droits en tant que producteurs ou consommateurs, supposés garantis par des lois bien faites). Les principaux exemples de tels groupes d'intérêt sont les laboratoires pharmaceutiques, les représentants des industries pétrolières, des planteurs, des sidérurgistes, des banquiers, des financiers et des *traders*, des développeurs de logiciels, etc.

L'hypothèse est d'autant plus plausible que, dans la région du monde où un gouvernement quasiment supranational existe, l'Europe unie, ces groupes d'intérêt sont déjà très actifs : ils emploient nombre de *lobbyists* de toute nature ; ils sont indispensables dans le processus de décision européenne plutôt technocratique, très spécialisé, où les mesures publiques sont préparées et souvent prises par des experts et non par des élus qui n'en ont pas les compétences ; enfin, dans la mesure où le Parlement européen jouit de pouvoirs limités par rapport à la Commission et au Conseil, les consultants ont une marge de manœuvre bien supérieure à celle dont bénéficient leurs homologues sur une scène nationale (tout cela a été récemment analysé par Sabine Saurugger). Au cas où, comme semblent le penser nombre d'observateurs, les organisations régionales se multiplieraient sur la planète (c'est déjà en germe en Amérique du Sud avec le Mercosur), il serait alors vraisemblable que les groupes d'intérêt associés au processus de décision fussent de plus en plus incontournables, mais aussi, en retour, de plus en plus exposés à la critique des citoyens.

Ce scénario a un mérite : il place au centre de l'analyse les OIG. Celles-ci, il est vrai, montent progressivement en puissance, elles étendent leur influence, elles s'occupent de domaines qui s'élargissent sans cesse et elles réglementent la vie quotidienne d'un nombre croissant de citoyens, j'y reviendrai plus en détail au chapitre X. Créées à l'origine pour maintenir la paix (comme la Société des

Nations après la première guerre mondiale, puis l'ONU après la fin de la seconde), ou pour reconstruire l'économie et la société (comme l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture [FAO], l'Organisation mondiale de la santé [OMS], l'Organisation internationale du travail [OIT], la Communauté européenne du charbon et de l'acier [CECA], puis la Communauté économique européenne [CEE]), ou encore, pour assurer aux entrepreneurs un contexte favorable à leurs activités en libéralisant le commerce (l'OMC) ou en standardisant les informations et les normes industrielles (l'Organisation internationale de normalisation [ISO], l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle [OMPI], l'Organisation météorologique mondiale [OMM]), les organisations intergouvernementales ont survécu aux conditions qui les avaient rendues possibles. Alors qu'elles auraient dû fermer leurs portes une fois leur mandat rempli (par exemple, une fois l'économie à nouveau prospère), elles se sont donné de nouveaux objectifs et ont ainsi relancé leurs activités. L'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) elle-même n'a pas disparu une fois la guerre froide terminée : cette alliance militaire s'est reconvertie en organisme de défense des droits de l'homme, voire en organisation humanitaire, et elle participe désormais à la reconstruction de pays ravagés par la guerre civile (comme l'Afghanistan, la Bosnie, le Kosovo). Des organisations en perte de vitesse, telle l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), sont revenues au premier plan en inventant des buts inédits (la protection du patrimoine mondial de l'humanité, puis de son patrimoine immatériel, qui n'a plus grand-chose à voir avec la normalisation des programmes scolaires ou l'encouragement à la recherche scientifique). D'autres, qui vivaient dans la discrétion, sont désormais sous le feu des projecteurs (l'OMM, qui régentait tranquillement et confidentiellement les prévisions météorologiques, s'occupe maintenant aussi de la sécheresse et du changement climatique, bien plus médiatiques). Certaines, menacées par les transformations de leur environnement et presque tenues pour dépassées aujourd'hui, ont réussi un rétablissement spectaculaire : ainsi le FMI s'est-il récemment lancé dans l'aide au développement au lieu de se contenter de renflouer les États en faillite, puisque la plupart des pays débiteurs l'ont remboursé. Même les organisations à la traîne, comme la FAO, créent des programmes efficaces (comme le Programme alimentaire mondial, qui lutte contre la faim et le *codex alimentarius*, qui régit l'hygiène alimentaire). De plus, ces organisations peu actives savent se réformer pour jouer à nouveau un rôle de premier plan (la FAO l'a fait en octobre 2008).

Les institutions internationales contribuent non seulement à valoriser le régime associatif à l'échelle mondial, mais aussi et surtout, elles font beaucoup pour démocratiser la vie internationale.

Elles sont d'ailleurs calquées sur les institutions nationales des pays les plus démocratiques. Il reste qu'elles ne le sont pas plus que toutes les autres institutions examinées, et peut-être même moins que les États qui les ont créées ou qui les composent. Leur principal mérite est de jouer leur rôle dans la partition qui organise la vie sociale et qui l'encadre par des institutions et des processus politiques.

C | LES INSTITUTIONS SOCIALES

Passer en revue la diversité des institutions imaginables, comme nous venons de le faire, conduit à se demander si elles ont beaucoup de points communs et si elles sont toutes aussi intéressantes pour des politistes.

Pour répondre à ces deux questions, il faut en poser au préalable une troisième que nous nous sommes délibérément abstenus de soulever jusqu'à maintenant pour ne pas affecter l'étude des institutions les plus similaires et les plus politiques que l'on puisse trouver : qu'est-ce qu'une institution ? On ne peut se contenter d'en donner une définition juridique au sens des lois sur les associations connues dans de nombreux pays. On ne peut pas non plus la réduire à la vision sociologique d'un groupement organisé, avec des meneurs et des suiveurs. On ne s'en sort pas davantage en opposant cercles sociaux, organisations productives et institutions publiques : ce serait donner aux dernières une prééminence qu'elles n'ont pas forcément et, surtout, les extraire de la société dans laquelle elles opèrent. Ce serait aussi les déclarer un peu vite comme plus politiques par nature que toutes les autres, et plus autonomes que ne le sont des formes spontanées de regroupement social très dépendantes du contexte dans lequel elles naissent (comme les bandes de jeunes).

Dépasser ces perspectives restreintes pour donner une conception générale des institutions sociales n'est pourtant pas facile. Quand on en parle dans la discipline, s'agit-il d'une structure hiérarchisée et durable, disposant de ressources réservées à certains de ses membres au détriment des autres, qui leur donnent à eux seuls les moyens d'atteindre ses buts ? Ou bien est-il question d'un ensemble flou de relations fluides entre celles et ceux qui lui donnent vie par leur conduite de tous les jours et des façons de penser identiques ?

Le politiste norvégien Johan Olsen pense que l'une et l'autre de ces formes primordiales sont des institutions à part entière. La première, certes, est plus légale que vivante, tandis que la seconde est plus inachevée (*unsettled*) qu'établie (*settled*). Dans la première, le ciment des institutions est plutôt symbolique et identitaire. Dans la seconde, il est surtout matériel, il se traduit par des moyens d'action. Mais toutes deux reposent sur les mêmes mécanismes. D'abord,

on trouve des routines opérationnelles standardisées (*standard operating procedures*). Ensuite, des normes et des règles appliquées sans contestation majeure. Enfin, une architecture situant les composantes les unes par rapport aux autres, verticalement et horizontalement, qui obéissent aussi à une « logique comportementale » et des « attentes culturelles » les distinguant les unes des autres.

D'après Olsen (p. 36 de son livre de 2010, les parenthèses sont de moi), « une institution peut être conçue comme un ensemble relativement durable de règles de conduite imposées (dans des situations précises) et de pratiques organisées qui sont les fruits d'attachements (à des idées et) à des identités collectives inscrites dans des structures de signification ». C'est aussi un ensemble de « ressources ouvrant des opportunités d'action qui donnent du pouvoir aux acteurs mais aussi les contraignent inégalement ». Mais, quelle que soit leur définition *a priori*, les institutions sociales jouent toutes le même rôle *a posteriori*. Elles permettent à leurs membres de savoir qui ils sont et quelle image ils veulent donner d'eux-mêmes (ce qu'Olsen appelle « identification »). Elles leur donnent l'opportunité de proclamer les valeurs auxquelles ils croient (ce qui permet leur « internalisation »). Elles leur apprennent comment s'y comporter (ce qui facilite « l'habitation » à vivre dans ce nouveau cadre). Or, ces trois processus sont indispensables à l'émergence et à la persistance d'une institution sociale, quelle qu'elle soit : un club sportif, un mouvement artistique, un groupe de collectionneurs et de fans, un gang urbain, une clique d'adolescents désœuvrés, une association d'anciens élèves, et même les voisins qui, de temps à autre, pique-niquent ou se divertissent ensemble (objets de toutes les attentions de l'Américain Robert Putnam, obsédé par la tendance selon lui croissante de ses compatriotes à aller tout seuls au *bowling*). Il faut ajouter un quatrième processus à ces trois-là, qui fut surtout étudié par Jacques Lagroye comme nous le verrons plus loin : la « légitimation », en d'autres termes une distribution de l'autorité au sein de l'institution donnant à certains de ses membres des droits et des devoirs particuliers, avec l'aval de tous les autres qui acceptent ainsi de ne pas en bénéficier eux-mêmes. C'est la combinaison de ces quatre processus qui « établit » un groupe social, transforme ce qui n'était qu'un « instrument » au service du besoin immédiat de ses fondateurs en une « institution » qui leur survivra et fait ainsi des institutions sociales une catégorie d'institutions proches de celle qui regroupe, justement, toutes les institutions publiques. On trouvera en effet dans les unes comme dans les autres les mêmes ingrédients : de la socialisation, de l'acculturation, de l'allégeance à un « nous » qui nous dépasse et nous oppose aux « ils » (pour parler comme Norbert Elias), du respect de l'autorité.

Les institutions ne sont pas seulement héritées ou édifiées par paquets sur un plan préconçu (comme celles que nous avons étudiées dans les deux sous-sections précédentes, les institutions religieuses

et les institutions démocratiques). Elles sont également choisies, parmi nombre de possibilités (c'est ce que les Anglophones appellent le *design* institutionnel), en procédant de trois manières : soit par essais et erreurs, soit sur catalogue (par imitation et importation d'institutions existantes), soit encore par déduction logique en quête de l'arrangement idéal que l'on devrait raisonnablement, sinon rationnellement, préférer à tous les autres si on était bien formé et bien informé. Dans ce cas, on se procurerait des statuts (ou des constitutions) en vigueur ailleurs, afin de les adapter à ses propres besoins. Ou alors, de façon plus informelle, on se donnerait des règles inspirées de la littérature, du cinéma, de la télévision, des blogs ou de l'actualité.

Les institutions ainsi pensées ne sont pas éternelles, elles émergent, croissent, se stabilisent ; mais elles stagnent, aussi, et périssent, parfois même elles disparaissent. Celles que Pierre Bourdieu a étudiées en devenant sociologue et qui ont contribué à sa gloire paraissent aujourd'hui désuètes, comme les clubs photo ou les ciné-clubs, mais ce n'est pas toujours vrai : les amis du musée se portent bien, les agences matrimoniales et les marieuses ont été remplacées par des clubs de rencontre, et on trouve encore dans certains pays des clubs de danse traditionnelle si l'on en croit, par exemple, Nina Eliasoph (qui s'en sert pour discuter de ce qui est le plus politique : le machisme, le populisme, l'apathie). Désormais, d'autres institutions naissent et se développent rapidement, comme les réseaux sociaux. Il n'en reste pas moins vrai que l'institutionnalisation n'est pas garantie, on peut aussi rencontrer des phases de désinstitutionnalisation et donc de réinstitutionnalisation (là encore, c'est du Olsen). Pour s'institutionnaliser, les institutions doivent trouver un équilibre entre leur règlement intérieur, leur environnement extérieur et les comportements admis en leur sein. Or, cet équilibre est à la fois instable et multiple : instable, car le déséquilibre est toujours possible et les retours en arrière aussi ; multiple, car plusieurs équilibres sont concevables, donc acceptables, et non pas un seul qui serait alors un idéal à atteindre impérativement.

Toujours en mouvement, les institutions sociales font preuve d'une grande souplesse – à la différence des institutions publiques et politiques. Elles se transforment sans cesse, changeant de nom, de périmètre, d'objectifs. Elles s'éloignent de leurs modèles et se rapprochent de leurs rivales. Quand l'une s'efface, elle cède la place à une autre qui était peut-être au départ loin de pouvoir remplir la même fonction : les « grands frères » s'organisent ainsi pour empêcher les plus jeunes regroupés en bandes de faire les mêmes bêtises qu'eux au même âge ; les fêtes techno et les discothèques rendent possibles des rencontres amoureuses autrefois favorisées par des rallyes et autres thés dansants ; les cafés philosophiques attirent le public qui, autrefois, allait écouter des professeurs d'Université dans des amphithéâtres. Quelquefois, même ces institutions sociales se substituent

aux institutions religieuses ou démocratiques après les avoir modestement suppléées (par exemple, des *vigilantes* font des rondes dans les quartiers où la police s'aventure de moins en moins ; des sectes de plus en plus étranges captent les fidèles désabusés des Églises établies). Enfin, les institutions qui donnent dans la délinquance ne sont pas les dernières à exciper d'une forte politisation, ne serait-ce que par les obligations quasi militaires du secret et de l'obéissance absolue qu'elles imposent à leurs membres et surtout l'irréversibilité de l'engagement en leur sein (quand on a dénoncé, violé, torturé ou tué, il n'y a pas de retour en arrière possible). Des politistes qui négligeraient les formes les plus illégales et violentes d'institutions sociales parce qu'elles seraient en marge de la société feraient donc une erreur. Les « tournantes » (des viols collectifs répétés), les trafics, les courses de voitures volées, les jeux clandestins, les mafias, la piraterie et, bien sûr, les entreprises terroristes, même quand leurs membres sont de lamentables amateurs, sont bien des objets légitimes de science politique.

Aux yeux des historiens de l'économie, les marchés, les tribunaux de commerce, les corporations ou les fondations et même les banques et les assurances sont des institutions sociales. Comme elles n'existent que les unes par rapport aux autres, elles font système et se renforcent mutuellement. Ainsi, selon l'économiste institutionnaliste Avner Greif, « une institution est une régularité de comportements générés par la société » dans un secteur spécifique. L'idée de régularité est la clé de cette définition, car elle rend possible l'anticipation, le calcul pour savoir ce qu'il convient de faire, les choix en cascade. Il n'est pas nécessaire que ces régularités soient cristallisées dans des structures organisationnelles et codifiées par le droit : les partenariats fondés sur la confiance personnelle et soudés par la parole donnée sont des institutions au même titre que de très grandes sociétés anonymes ou un parti politique éminent. Toutefois, la possibilité juridique de règlement des différends à l'aide de codes et de juges ajoute un élément de stabilité et une flexibilité nouvelle dans des relations qui resteraient autrement figées et conditionnées aux rapports entre individus.

On le voit bien avec ce dernier exemple, la liste des institutions sociales est longue et hétérogène. Néanmoins, plus elles sont codifiées et protégées par un pouvoir politique établi, plus elles sont « institutionnalisées ».

Là s'arrêtent les connaissances élémentaires sur la vie publique et l'ordre politique, objets premiers et concrets de la science politique au sens large du terme, telle qu'elle a été pensée dans l'Antiquité, puis au Moyen Âge, à la Renaissance et à l'époque moderne dès le milieu du XVIII^e siècle. Pour appréhender les autres

objets de la discipline et les « problématiser », au lieu de les tenir pour évidents, mais aussi pour analyser la contestation, la protestation, les conflits de plus ou moins grande intensité, il faut disposer d'une méthode plus complexe. Au lieu de présenter de façon descriptive les principaux moyens de construire et de maintenir un ordre et une communauté politiques, il est en effet nécessaire d'évaluer la force des relations entre deux ou plusieurs facteurs et d'estimer le pouvoir explicatif de chacun : après avoir réfléchi sur les objets de la discipline, nous allons donc nous interroger au préalable sur la méthodologie indispensable à la quête d'une connaissance solide en science politique ; ce souci nous accompagnera tout au long des trois chapitres suivants.

Une vraie science ?

La science politique ne se réduit pas à un discours, même plus lucide que celui des essayistes et des journalistes, sur les rapports entre les gens ou entre les peuples. C'est une science à part entière. On peut certes douter de sa capacité à expliquer la vie avec la même rigueur que des physiciens parlant de la matière, et même de la nécessité de s'aligner sur eux. Faisons néanmoins un effort pour nous imaginer dans leur peau et faire de la « physique politique ». Cela nous permettra de savoir ce qui peut être amélioré dans notre démarche pour la rendre plus scientifique et ce qui lui restera toujours inaccessible sans recourir à des méthodes plus historiques. Pourquoi ce détour, assez fastidieux, parfois philosophique à l'excès, souvent sans surprise (que les lecteurs pressés pourront sauter pour aller directement au chapitre VII) ? Parce que nous ne savons pas si le monde social pourrait être expliqué scientifiquement ou seulement rendu plus intelligible par les sciences sociales. Nous ignorons si celles-ci peuvent devenir cumulatives ou si elles doivent rester interprétatives. Nous nous demandons encore si l'historicité de leurs objets les empêche d'être nomothétiques (d'élaborer des lois).

Le dossier de la scientificité des sciences sociales est connu. On lit que l'objectivation n'est pas simple chez nous, ou prématurée, ou impossible parce que nous ne disposons pas des instruments adéquats (des données suffisamment riches et exploitables, des enquêtes quantitatives robustes, des expérimentations directes). Un détour par l'épistémologie est donc impératif pour motiver nos décisions méthodologiques au lieu de faire des choix par défaut

(autrement dit, par ignorance ou par incapacité : incompétence, paresse, inculture scientifique, lacunes documentaires, manque de temps et de moyens, etc.). Un peu de réflexion sur les méthodes permet en effet de nous comparer à d'autres penseurs (les physiciens à une extrémité, les philosophes à l'autre) et nous fait connaître les conditions les plus favorables à la production de résultats de recherche opportuns. Des connaissances épistémologiques nous obligent à rationaliser nos intuitions et nos propres expériences de recherche, même *a posteriori* (par exemple, faire comme si les cas sous étude étaient ceux qui s'imposaient théoriquement et non par convenance personnelle). Il peut donc être utile à une politiste, avant de se lancer dans une recherche, de se demander ce qui se passerait si une physicienne décidait de faire de la sociologie ou de la science politique : quelles différences serait-elle éventuellement contrainte d'apporter à sa démarche en changeant d'objet ?

Seulement ensuite, on sera libre de refuser aux sciences sociales le statut de véritables sciences en raison de la spécificité de leur objet : nous sommes des êtres humains dotés de subjectivité et réactifs, qui défient l'analyste ; les explications données à nos conduites et à nos croyances sont incommensurables, car chacun de nous aurait sa propre vérité, etc. Certes, nous le verrons au chapitre suivant, tous les politistes ne sont pas convaincus que leur activité doit ou peut ressembler un jour à celle de la chimie, et pas un ne voudrait la décrocher de l'histoire sans laquelle la matière de leurs enquêtes fondrait comme neige au soleil. Leurs objets étant situés dans le temps et l'espace, ils ont un ancrage dans le passé qui affecte leur présent et leur avenir. Ils ont aussi une trajectoire longue qui rapproche ou écarte leurs évolutions respectives et nourrit les comparaisons. Mais les politistes s'accordent pour la plupart à construire leurs raisonnements le plus scientifiquement possible. Ils ne situent donc plus leur discipline dans le groupe des humanités, ces savoirs classiques, subjectifs et purement interprétatifs que privilégient les philosophes et les littéraires. Aujourd'hui, faire de la science politique est devenu un métier avant d'être un humanisme.

Il y a près d'un demi-siècle, Leo Strauss le regrettait amèrement. Il affirmait que la véritable science politique était celle des Grecs, parce que leur philosophie posait déjà les questions qu'il trouvait essentielles (des questions ontologiques, qui touchent à l'essence des choses). Selon lui, la science politique américaine de son époque – alors la plus avancée dans le monde – se contentait de résoudre des problèmes jugés secondaires par un philosophe : qui vote et pour qui, comment les décisions publiques sont prises et par qui. Le politiste le plus en vue aux États-Unis à cette époque, Harold Lasswell, se demandait ainsi « qui obtient quoi, quand et comment » du processus gouvernemental de distribution de droits et de devoirs, d'impôts et de ressources. Au contraire de ces considérations pratiques, les Grecs s'intéressaient à des énigmes majeures : ils se

demandaient ce qui pouvait bien unir des gens différents ou bien encore ce qui distinguait la civilisation de la barbarie. La critique de Leo Strauss est aujourd'hui dépassée parce que les politistes eux aussi se posent désormais ces grandes questions de façon explicite, au lieu de les abandonner aux philosophes. Ils savent que leur discipline est soumise à des contraintes particulières, car elle étudie des êtres parlants, qui ont des intentions, une histoire, et qui agissent de façon souvent incompréhensible, parfois monstrueuse. La science politique est donc faite de controverses et de points de vue concurrents ou complémentaires sur les petits calculs et les grandes idées. Elle abrite des recherches diverses aboutissant, en dépit de leurs divergences, à des résultats sur lesquels peuvent provisoirement s'accorder une majorité de politistes (nous passerons certains d'entre eux en revue dans les deux derniers chapitres).

Les politistes ont-ils renoncé pour autant à construire une science rigoureuse, cumulative, disposant de son propre langage, recherchant des explications générales, élaborant avec soin ses objets d'étude et ses instruments d'analyse, qui use des mêmes raisonnements et de la même démarche de recherche que les autres sciences reconnues ? Bien sûr que non, même si une lecture rapide de l'ouvrage, très populaire en science politique, de Jean-Claude Passeron consacré à l'épistémologie des sciences sociales incite à en douter, j'y reviendrai dans le prochain chapitre. L'idéal de la discipline, que certains jugent inaccessible, et d'autres indésirable, reste pour la majorité des politistes dans le monde celui d'une science qui présenterait quatre caractéristiques. Elle construirait des modèles théoriques et produirait des données empiriques ; elle allierait de façon complémentaire l'explication par les savants de régularités observables et la compréhension de leur sens par ceux qui les vivent (le monde serait donc à la fois explicable et intelligible) ; elle distinguerait jugements moraux et analyse objective des faits ; elle combinerait la comparaison dans le temps et la comparaison dans l'espace. Bref, le savoir auquel les politistes aspirent serait suffisamment systématique et cohérent pour mériter le beau nom de science, tout en s'appliquant à un domaine de la vie où les difficultés de connaître la réalité sont plus grandes qu'ailleurs.

Afin de définir notre savoir comme une science à part entière, il faut d'abord distinguer la science, en général, d'autres modes de connaissance comme la philosophie, la religion, la morale, l'art ou des savoir-faire comme la médecine traditionnelle. Il convient ensuite d'approfondir les conceptions et les usages de la science les plus débattus en épistémologie depuis un siècle, comme le positivisme et ses critiques. Enfin, nous tenterons de bien mesurer les particularités de notre discipline en la situant par rapport à des sciences aussi reconnues que l'astronomie ou la physique.

Section 1

DE LA CONNAISSANCE ORDINAIRE À LA CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE

Il y a bien des façons de connaître le monde qui nous entoure : la science n'est qu'une voie parmi d'autres. On peut en effet connaître avec sa raison (comme la science tente de la faire) ou avec ses émotions (en laissant « parler » ses sens). On peut expliquer intellectuellement le monde, mais aussi lui appliquer des jugements moraux ou idéologiques, des considérations spirituelles ou mystiques. Un artiste a une certaine compréhension du monde extérieur ; il en donne une forme particulière de représentation, pas toujours claire pour ceux auxquels il la destine. Le public a bien du mal à identifier dans nombre d'œuvres artistiques ce qu'y voient plasticiens, musiciens et littéraires (pensons à l'art abstrait, à l'art pauvre, aux installations éphémères, au nouveau roman, etc.). L'art est ainsi une forme de connaissance qui prend des valeurs très différentes selon le point de vue adopté (celui du créateur, celui du critique ou celui du public).

Il revient aux savants d'avoir systématisé les conditions d'une connaissance très particulière, différente de la connaissance ordinaire : une connaissance qui serait à la fois fiable et valide, voire exacte. Celle-ci serait caractérisée par les traits suivants :

- quand une personne prétend faire de la science, elle essaie de connaître le monde dans lequel elle vit par un effort de rigueur intellectuelle ;
- elle conçoit, puis construit les instruments et les dispositifs d'observation, de mesure ou de traitement de l'information les mieux adaptés aux besoins de l'enquête ou de l'investigation qu'elle conduira ensuite ;
- elle se donne les moyens de justifier les choix théoriques et pratiques faits à chaque étape de son raisonnement, sans se contenter de déclarations approximatives, confuses ou contradictoires ;
- elle adopte une méthode rigoureuse, réglée (il faut connaître les règles de la méthode scientifique), droite (il faut rechercher la « droite raison » des savants classiques au lieu de se répandre en considérations inutiles, au risque de s'égarer).

Dans notre domaine, un savant en herbe apprend vite à critiquer les énoncés trop rapides, peu fondés ou pas du tout justifiés, souvent entendus dans le débat public dès qu'il s'agit de problèmes aussi familiers en apparence que ceux qui relèvent de la politique. Ceux qui font de la science politique pour la première fois peuvent ainsi arriver, tout comme leurs maîtres ou comme les savants des sciences dites exactes à produire des analyses : élégantes de simplicité, robustes par leur capacité à résister aux tests, cohérentes dans leur raisonnement, adéquates à l'objet qu'elles expliquent.

Encadré 4. L'épistémologie

Qu'est-ce que l'épistémologie ? Pourquoi est-elle utile en science politique ?

D'un point de vue étymologique, l'épistémologie est un savoir critique et comparatif (*logos*) sur les différentes formes de connaissances (*épistèmè*).

Pour en faire, il faut s'intéresser à **quatre sources** : s'intéresser à l'histoire des sciences, mais aussi à la logique, à la psychologie cognitive, à la sociologie de la connaissance.

1. Il faut prendre la logique au sérieux afin de raisonner le plus justement possible. La logique permet de dire si un jugement est bien formé, s'il est cohérent, s'il est exempt de contradiction. Elle permet de distinguer les énoncés bien construits des dénonciations mal bâties. Elle s'interroge sur la genèse des catégories et des propositions.

2. Il est également utile de s'intéresser à la psychologie cognitive, qui nous explique comment fonctionne notre cerveau quand il cherche à connaître le monde extérieur. La psychologie cognitive donne les moyens d'explorer ce qui se produit dans chaque individu : non pas comment un jugement devrait être formé pour être cohérent, mais comment les individus forment réellement leur jugement. Elle étudie donc des états mentaux et découvre que l'on n'a pas une connaissance exacte du monde tel qu'il est, mais seulement des images de cette réalité, ce que l'on appelle des représentations. Celles-ci se sont formées au fil du temps sous l'effet de situations existentielles (rencontres, milieux de vie, traumatismes ou chocs émotionnels qui ont affecté le système nerveux autonome et donc laissé une trace dans le cerveau, tout en affectant de nombreux autres paramètres que des capteurs peuvent mesurer lors d'expériences cliniques). On peut en conclure que les jugements ne sont pas seulement logiques, ils sont aussi affectifs : les savants sont attachés à leurs objets.

3. On a aussi besoin de sociologie de la connaissance, grâce à laquelle on découvre les liens entre la position sociale d'un individu et le discours scientifique qu'il produit. La sociologie de la connaissance introduit le collectif dans le processus par lequel des connaissances sont acquises. Ce n'est pas tout seul que l'on découvre la réalité et les explications qui en sont données, mais en groupe. Il y aurait donc une correspondance entre la condition sociale d'une personne et ce qu'elle croit connaître du monde. Il y a des connaissances que l'on peut difficilement acquérir ou stocker, parce que l'on n'y est tout simplement pas préparé par le milieu social dont on provient, et d'autres que l'on perçoit mieux grâce à ses origines ou son mode de vie actuel.

4. L'histoire des sciences, enfin, permet de comparer les disciplines, de connaître les efforts faits dans chacune pour faire progresser le savoir et pour justifier ses procédés et ses résultats. Elle distingue les découvertes scientifiques qu'elle relate (celles de la pénicilline ou de l'électricité, etc.) des doctrines scientifiques qu'elle tente de reconstruire (le vitalisme et l'organicisme en biologie ; le béhaviorisme et le systémisme en sociologie ; le réalisme et le constructivisme en relations internationales, etc.)

On s'aperçoit ainsi qu'il y a quatre conceptions possibles de l'épistémologie : l'une, « universaliste », prétend que toutes les sciences

rencontrent les mêmes problèmes méthodologiques ; les plus récentes peuvent donc s'inspirer de la façon dont les plus anciennes ont résolu leurs difficultés. L'autre, « régionaliste », affirme que chaque science a ses propres problèmes et donc ses propres solutions et ses propres recommandations. À cette première opposition s'en ajoute une seconde, entre épistémologie « internaliste » (notre connaissance de la réalité vient de nos états mentaux et de notre façon de les nommer, de les classer) et épistémologie « externaliste » (nos états mentaux sont les reflets non déformés du monde réel, le fruit de nos observations).

Il y a **trois formes** d'épistémologie utiles à la science politique :

1. L'épistémologie des sciences dites « dures » permet de prendre conscience de la complexité de la démarche scientifique par rapport à une forme ordinaire de savoir sur le monde qui nous entoure (la science en est une connaissance experte, c'est un métier difficile). Elle obéit à des règles précises, à des protocoles d'expérience. Notons au passage que les classements en sciences dures et « molles », sciences exactes et « inexactes », sciences de la nature et de la culture, sont très révélateurs de la position dominée des sciences sociales par rapport aux sciences plus expérimentales, comme la physique, ou plus exactes, comme les mathématiques. Quand les spécialistes des sciences dures qualifient les sciences sociales de molles, les spécialistes de celles-ci leur répondent avec ironie qu'ils font des sciences humaines, et non pas des sciences « inhumaines ». On évite la caricature en parlant de sciences « difficiles » (sociales) face aux sciences « faciles » (naturelles).

2. L'épistémologie des sciences sociales soulève plus de difficultés encore que celle des sciences de la nature, car les objets de ces sciences sont en réalité des « sujets », tout aussi parlants et tout aussi conscients que ceux qui les étudient. Des sujets calculateurs, qui lisent parfois les textes écrits sur eux et modifient ensuite leurs comportements de façon à les rendre imprévisibles à ceux-là même qui les ont observés et racontés.

3. L'épistémologie de la science politique montre que cette discipline est l'une des formes de connaissances les plus difficiles à maîtriser en raison de l'intensité des émotions que les actions politiques soulèvent et des tragédies qui jalonnent l'histoire violente de l'humanité.

Après avoir lu un livre comme celui-ci, même la personne la moins intéressée par des questions de méthode devrait être capable de faire la différence entre démontrer un énoncé scientifique (expliquer) et donner des exemples d'un propos subjectif (illustrer) ; elle devrait tenter de comprendre et non essayer de convaincre. Sans vraiment faire de l'épistémologie (la science des conditions de validité d'une connaissance, voir encadré n° 4), de la méthodologie (la science des règles qui s'appliquent à toute recherche empirique) et sans se livrer de façon approfondie à une réflexion sur la technologie de la science politique (une panoplie de modèles, de techniques d'enquête, d'expérimentations, etc.), le lecteur et la lectrice de ce chapitre devraient être sensibilisés aux exigences de la discipline. Pour les

rassurer, ajoutons que le fait de prendre au sérieux l'ambition scientifique en science politique ne conduit pas pour autant à négliger les approches plus philosophiques ou littéraires, pourvu qu'elles soient organisées en théories critiquables et non pas en interprétations nées de l'imagination et de la subjectivité de chaque auteur.

Grâce à l'épistémologie, nous savons que la science est une forme de connaissance particulière. Pour la définir, il convient de savoir d'abord ce que connaître veut dire. Il faut à cet égard se poser deux séries de questions :

- La science est-elle une forme de connaissance différente des autres formes de connaissance ? Comment séparer la science de ce qui est préscientifique (les savoirs qui lui ont ressemblé dans le passé), des parasciences (qui seront peut-être un jour scientifiques), de la science-fiction (qui ne deviendra sans doute jamais de la futurologie), de la fiction, celle de la littérature et du cinéma décrivant la société (comme Shakespeare, Balzac, Flaubert, le cinéma expressionniste ou néoréaliste) ? Quels sont les points communs à la logique et aux mathématiques, à la physique et aux sciences du vivant, aux sciences sociales et humaines ?

- La science est-elle une forme de connaissance supérieure aux autres, que l'on pourrait ainsi hiérarchiser, en commençant par l'alchimie et l'astrologie et en terminant par la vulgarisation scientifique qui serait utile, quoique moins rigoureuse que la science elle-même ?

Répondre à ces questions n'est pas simple. Si l'on s'en tenait aux seules « pré-sciences », on pourrait croire qu'elles confondaient tout : la physique et la morale, la science et la technique. Mais on pourrait aussi dire qu'elles ont rendu possible l'avènement des vraies sciences : l'alchimie a ouvert la voie à la chimie, l'astrologie à l'astronomie, le travail social à la sociologie, l'étude des questions politiques à la science politique. Prenons-en quelques exemples. L'alchimie est presque aussi complexe que la chimie, mais elle n'a pas les mêmes objectifs : elle cherche à transformer le plomb en or, elle croit qu'il y a des humeurs essentielles et des principes élémentaires, des nombres d'or. La magie est pour sa part tout aussi causale que la science, mais elle explique les relations de cause à effet par une volonté maligne (la foudre frappe un toit parce qu'un sort a été jeté sur son propriétaire) ou par analogie (le clou de girofle soigne le mal de dent parce qu'il a la forme d'une dent, et non parce qu'il contient une substance analgésique). La télépathie repose sur des principes physiques (comme la mécanique ondulatoire), mais elle est incapable d'établir systématiquement une connexion expérimentale entre deux cerveaux. Les charlatans guérissent, parfois, mais ils ne peuvent dire pourquoi leur art est efficace dans certains cas et pas dans d'autres, ni transmettre leur savoir.

On le voit, définir *a priori* la science expose à de sérieuses difficultés. Doit-on vraiment le faire ? À supposer que l'on s'y essaie avec sérieux, fût-ce provisoirement, comment la définirait-on ?

A | LA SCIENCE : UNE CONNAISSANCE « EXTRAORDINAIRE »

La science implique l'usage de méthodes particulières (comme les méthodes expérimentales ou mathématisantes) et d'instruments précis (comme l'énonciation de lois, la définition de variables). Sa démarche n'est ni doctrinale (il n'y a pas de croyance imposée), ni morale (elle se distingue clairement de l'éthique), ni énigmatique (on ne fait pas la science de ce qui est mystérieux et inexplicable). Elle a des buts spécifiques : se donner des objets concrets, en fournir des explications universelles, codifier ses façons de travailler, tout cela afin de rendre ses résultats reproductibles. Bien que visant des retombées pratiques, elle n'en est pas moins sous-tendue par des philosophies. Trois d'entre elles au moins sont connues : le réalisme (le monde que l'on dit réel existe vraiment, indépendamment de nous), le rationalisme (en tout cas, il existe dans nos pensées) et l'instrumentalisme (nous ne le connaissons que par l'intermédiaire d'instruments comme le microscope, les télescopes, les sondages, ou encore les expériences scientifiques). Elle repose aussi sur des conceptions opposées de l'histoire, comme l'a montré Pierre Favre dans *Comprendre le monde pour le changer*.

Alors que les fondements de la connaissance, scientifique ou pas, nous sont peu à peu montrés par les sciences cognitives comme étant partout et toujours les mêmes, la science fait un usage spécifique de ces processus mentaux ordinaires par lesquels nous pouvons connaître le monde extérieur. Les procédés communs à toutes les façons de le découvrir sont : la perception et la mémoire, l'induction et la déduction, le raisonnement logique et les raccourcis heuristiques. On les trouve donc indifféremment dans les formes scientifiques et dans les formes non scientifiques de connaissance. Les passer brièvement en revue permettra de préciser l'usage contrôlé qu'en font les scientifiques.

Partons du plus simple : pouvons-nous faire confiance à nos sens (vue, ouïe, toucher, etc.) ? Des objets spécifiques existent-ils indépendamment des sujets qui en parlent ? Nos représentations sont-elles fidèles à la réalité qu'elles sont supposées refléter ?

Première question : pouvons-nous vraiment faire confiance à nos sens ? Les réponses apportées ont varié dans le temps. Les premiers savants modernes pensaient naïvement qu'ils pouvaient percevoir le monde sensible sans qu'il fût déformé par leur esprit. Ils étaient convaincus que l'on pouvait interroger la nature sans passer par des intermédiaires autorisés (religieux ou philosophes), voire sans utiliser d'instruments appropriés (lunette, microscope). Or, si la philosophie traditionnelle et les sciences cognitives modernes convergent sur un point, c'est celui-là : bien que nous ne puissions nous passer des cinq sens pour percevoir le monde extérieur, ils nous trompent. Voyons tout d'abord ce qu'en disent les philosophes. L'Anglais Berkeley

déclarait, à tort, que nos sens ne nous trahissaient pas. Pourtant, la perception artistique prouve le contraire : le talent, la foi ou les principes autour desquels s'organisent les écoles de peinture transforment la perception que nous avons des objets peints. Ce qu'on peut voir est donc affaire de convention sociale autant que de goût. Selon un autre Anglais, Locke, qui a raison, nous ne voyons les objets extérieurs qu'à travers les idées qu'ils nous inspirent. À la rigueur, nous les percevons à travers les noms qu'ils nous incitent à leur donner pour les reconnaître. Idées et noms convertissent ainsi le réel en mental, ce qui est extérieur à nous, sujets, en un objet internalisé. Nous doutons encore davantage de la fiabilité de nos sens à la lecture de textes cognitivistes. Selon ces travaux, notre représentation de la lumière, des formes ou du mouvement dépend de l'état de notre équipement cognitif : son stade de développement, nos interactions avec l'environnement qui nous permettent de spécialiser nos récepteurs neuronaux, notre condition physique (ne pas souffrir de déficiences cognitives, ne pas être aphasique, amnésique, dyslexique, autiste). En revanche, notre cerveau rétablit bien la réalité lorsqu'elle lui est cachée (par exemple, lorsque l'air est plein de particules et de gouttes d'eau qui limitent notre perception de la profondeur). Ou bien encore, quand une partie du cortex cérébral a été accidentée (traumatisme, accident vasculaire cérébral), une autre région du cerveau compense ce manque pour nous aider à nous forger les représentations les plus adéquates possibles de la réalité. Le cerveau est donc le premier de nos instruments d'expérimentation, sans cesse mis au point, réglé, ajusté pour nous permettre de voir le monde. Grâce aux progrès des sciences cognitives, nous savons qu'il nous faut médiatiser notre rapport au monde réel et que nous y parviendrons de deux manières : soit en construisant des instruments d'observation prolongeant notre cerveau, soit en traitant celui-ci comme une machine dont les performances peuvent être améliorées (ce sont les objectifs de ce savoir nouveau appelé « intelligence artificielle »).

Deuxième question : les objets existent-ils indépendamment des sujets qui en parlent ? Les médiations entre l'objet et le sujet sont nombreuses, on l'a vu : il y a des contraintes physiques, mentales, affectives, générationnelles, sociales. On sait aujourd'hui que les processus cérébraux et mentaux ont un effet sur la forme et le contenu de la pensée. Mais d'où viennent les processus mentaux ? De notre cerveau ou du monde qui nous entoure ? Il y a deux réponses possibles à cette interrogation, l'une internaliste, l'autre externaliste :

- l'internalisme dit que croyances et perceptions sont des états internes, auxquels nous avons un accès direct par notre conscience : nous serions entièrement responsables de la justesse de nos idées et aussi de nos erreurs ;

- d'après l'externalisme, au contraire, en tentant de connaître le monde naturel dont nous faisons partie, nous nous comportons

comme si nous étions des machines biologiques enregistrant mécaniquement les données qui leur parviennent : notre environnement serait la source de toutes nos représentations (nous pourrions également dire, en science politique, que *le monde social restreint* notre liberté de penser, car nous sommes pris dans un tissu d'habitudes, d'opinions, de conventions).

Troisième question : les représentations sont-elles fidèles à la réalité ? Pour qu'elles le soient, il faudrait que les êtres humains raisonnent logiquement. Mais ils ne le font pas (c'est probablement le cas de tous les êtres vivants dotés d'un cortex). Ils se contentent de « bricoler » un raisonnement approximatif dont ils sont assez contents pour ne pas s'interroger davantage (encadré n° 5).

Afin de valider une connaissance interne, pourtant basée sur des normes externes, il faut faire un effort. Il faut rechercher volontairement des moyens d'éprouver notre propre pensée (des *defeaters*), donc la concevoir comme pouvant être défaite (*defeasible*) par la réalité ou par d'autres locuteurs, même si cette idée nous chagrine (l'image est de John Pollock). Il nous faut donc cesser de la considérer comme dogmatique, subjective, personnelle. Mais d'où pourraient bien provenir ces sources opportunes de perturbation de notre pensée sinon de l'extérieur, donc du monde réel ?

Même en se plaçant d'un point de vue internaliste, tout ce qui nous permet de croire à la fiabilité de nos processus mentaux ne vient donc pas de l'intérieur de nous-mêmes, mais bien de l'extérieur : nous croyons à la validité de nos raisonnements quand ils sont validés par les autres. Il est donc plus prudent d'adopter un point de vue externaliste sur la connaissance. Ce constat amène à une autre interrogation, sur l'usage scientifique de l'intuition. Celle-ci est une forme de raisonnement que les savants appellent induction, car ces deux procédés mentaux partent de ce que l'on peut observer concrètement autour de nous, puis ils vont vers la formulation de principes généraux. Mais l'opération n'est pas sans risque, comme le montre la série de difficultés rencontrées lorsque l'on cherche à connaître un objet du monde réel.

B | DE LA DIFFICULTÉ DE CONNAÎTRE

Un trait des plus répandus au sein de l'espèce humaine serait la croyance dans la solidité de nos intuitions. Or, toutes ne sont pas bonnes. Il y a des intuitions opportunes, qui déclenchent la curiosité, conditionnant ainsi une découverte à venir et nous menant vers une explication scientifiquement correcte. Mais d'autres sont inopportunes : ce sont des impressions qui nous conduisent à des impasses. En physique, les philosophes grecs cherchant à expliquer la chute

Encadré 5. *Des raisonnements imparfaits*

- Parmi les moyens de fortune que les êtres pensants emploient en raisonnant de façon biaisée ou tronquée, signalons ce que les anthropologues, étudiant des sociétés où les moyens de calcul et de mesure diffèrent des nôtres, appellent des « ethnométhodes ». Les ethnométhodes, ce sont des méthodes propres à un peuple (*ethnos* en grec). Par extension, un groupe social, voire un individu, savant ou non, quand il oublie de raisonner selon des règles universelles, utilise des ethnométhodes, des méthodes peu orthodoxes, qui lui sont propres.

- Il y a aussi ce que les psychologues, étudiant les modes de raisonnement ordinaires, nomment des « heuristiques », c'est-à-dire des moyens de se rapprocher d'une explication (chacun sait ce que signifie *eurêka* !) sans parvenir à une explication complète.

- Les cognitivistes parlent également de la tendance très répandue des êtres humains à user de « raccourcis » (en anglais, *shortcuts*), autrement dit des formes de pensée tordues ou biaisées, des raisonnements approximatifs, des rationalisations *a posteriori* (justifiant ce qui se produit en des termes auxquels on n'aurait pas pensé avant que ce fût arrivé). Ils évoquent enfin cette meilleure explication, meilleure au sens où elle arrange celui qui s'en contente, pas au sens où elle s'imposerait logiquement à lui s'il était honnête. Par exemple, une personne aimant les crustacés tout en sachant qu'il faut les faire souffrir pour les cuire vivants dans l'eau bouillante se persuade que l'animal est insensible à la douleur, car il n'a pas le même système nerveux que nous, sans jamais chercher à le vérifier. L'usage fréquent d'une forme de raisonnement aussi impropre (*dirty thinking*) est en fait une véritable stratégie, visant à se satisfaire de sa propre argumentation (et non pas d'être convaincant aux yeux des autres).

- Avec ces diverses formes de contorsions de la pensée, nous ne serions plus dans le domaine de la connaissance vraie (*épistèmè*) mais dans celui de l'opinion (*doxa*). Appliquée à ces formes imparfaites de raisonnement, l'épistémologie consisterait alors à étudier ce qui autorise chacun à justifier ses croyances en fonction de critères personnels, au lieu d'examiner des raisonnements universellement fondés en raison, donc guidé par des « normes épistémiques », à l'aune desquelles nos interlocuteurs et nous-mêmes évaluons ensemble la validité de nos jugements. Or, ces normes épistémiques grâce auxquelles nous échaudons nos croyances et devenons capables de les comparer aux opinions des autres, *sont extérieures à nous* (elles nous viennent de notre entourage et surtout des savants qui nous ont précédés). C'est justement pour cette raison que nos jugements sont comparables, évaluable, hiérarchisable et non pas totalement incommensurable.

des corps ont eu très tôt l'intuition que les corps lourds tombaient vers le centre de la terre parce qu'ils étaient attirés par son noyau, présumé lui-même très dense. Cette idée fausse permit ultérieurement d'arriver à des résultats exacts : Galilée imagina ainsi sa fameuse expérience menée du sommet de la tour de Pise et que l'on réalise aujourd'hui dans l'espace ; puis Newton reçut sa trop célèbre

pomme sur la tête et énonça la loi de la gravitation universelle (les deux anecdotes sont en réalité inventées ou embellies par des vulgarisateurs qui trouvaient la véritable histoire de ces découvertes trop ennuyeuse ou trop difficile à raconter).

En sciences sociales, imputer un retard économique à la religion est une pure intuition, née d'observations multiples. Au premier abord, la croissance est née en Europe, puis s'est répandue dans le Nouveau Monde sous l'impulsion des sectes protestantes, tandis que stagnaient des continents entiers. Nombre d'auteurs s'y sont fait prendre, notamment Weber sur l'islam (Bryan Turner l'a magistralement démontré), mais pas sur le judaïsme, Marx sur l'hindouisme et nombre d'orientalistes contemporains (au point de nécessiter une mise au point de Maxime Rodinson dans *Islam et Capitalisme*). En creusant le sujet, il devient évident que cette loi est fausse, mais peut-être ne l'aurait-on jamais établi sans l'intuition première. En effet, des empires musulmans (ou des principautés catholiques) se sont distingués par un capitalisme actif : l'accumulation de richesses reproductibles et une solide organisation du travail ne sont donc pas les privilèges de l'Occident. À l'inverse, des sectes protestantes ont souvent pratiqué l'autarcie (une économie rustique en circuit fermé) et banni le profit nécessaire au réinvestissement, notamment en Amérique du Nord.

Un problème identique se pose avec le lien supposé entre régimes autoritaires et capitalisme libéral. Intuitivement, nous sentons bien que la croissance initiale de pays dont les économies sont restées à la traîne des autres durant des siècles suppose une lourde implication de l'État pour encourager l'investissement et contrôler ses effets sociaux et politiques – et interdire aux élites nouvelles de convertir leur fortune récente en capital politique ou les obliger à mettre cette richesse au service des détenteurs du pouvoir. La Chine, Singapour et la Tunisie, ou le Japon et la Corée d'après-guerre en sont de bonnes illustrations. Néanmoins, une fois dissipée l'euphorie de la découverte d'une loi, les exceptions se révèlent si nombreuses qu'elles l'infirmement. Les taux de croissance dans une Inde économiquement libérale et politiquement démocratique sont très supérieurs à ceux que ce pays a connus quand il était socialiste et protectionniste. La République sud-africaine pluraliste enregistre des performances supérieures à celles des économies contrôlées par des États autoritaires comme le Kenya ou la Zambie. Dans le monde arabe, la croissance des émirats du Golfe davantage pluralistes que le royaume d'Arabie Saoudite est supérieure à la sienne, et surtout bien plus auto-entretenu ; la croissance syrienne, sur le modèle tunisien ou marocain, reste limitée par rapport à celle du Liban. Et l'on pourrait multiplier les contre-exemples.

Un autre cas typique d'erreur de perception est ce que l'on appelle la « paix démocratique » (l'idée simple et apparemment incontestable que les démocraties ne se font pas la guerre). Des

dizaines d'articles scientifiques sont chaque année consacrés à cette question, certains corroborant l'hypothèse, d'autres la réduisant à néant. Si les régimes démocratiques occidentaux sont en paix les uns avec les autres, ils n'en déclenchent pas moins de nombreuses guerres avec des pays autoritaires au nom de leur supériorité idéologique et d'un devoir moral de disséminer le pluralisme, et pas seulement à l'époque de la colonisation. L'Angleterre s'est jadis battue contre la France, alors que les deux pays avaient à la fois des lois constitutionnelles et des élections pluralistes, et les États-Unis ont contraint Israël à évacuer le Sinaï à deux reprises (alors que ces deux pays sont, à l'intérieur, parmi les plus démocratiques du monde). À travers le conflit chypriote, la Grèce et la Turquie, toutes deux membres du Conseil de l'Europe, de l'Organisation de coopération et développement économique (OCDE) et de l'OTAN, se sont affrontées dans l'île. Là encore, les cas invalidant l'hypothèse peuvent être trouvés en nombre.

Prenons maintenant un exemple encore plus proche de la science politique. Assez vite, les politistes ont eu l'intuition que plus on vieillissait, moins on votait. Ce constat fait, ils n'ont pu l'expliquer. Pourquoi voterait-on moins en prenant de l'âge ? Manquerait-on d'énergie ? Se sentirait-on moins concerné par l'actualité ? Serait-on moins convaincu de la nécessité sociale et civique de voter ? Aurait-on cessé de croire à l'utilité du vote ? Ou pour d'autres motifs encore ? On le sait aujourd'hui grâce à de nouvelles observations, la plupart des électeurs forment très tôt leur jugement. Ils n'en changent guère au cours des quarante années qui suivent, une fois passés les premiers scrutins auxquels ils participent. Ce sont donc les générations qui comptent, et non les cycles de vie. Les événements marquants et parfois traumatisants au cours desquels on est amené à voter pour la première fois ont une influence durable sur le comportement électoral, nous l'avons vu au chapitre précédent. Des générations postérieures à une grande crise nationale ou internationale ont ainsi tendance à voter bien longtemps après de la même manière : ce sont les générations « post-Vietnam » aux États-Unis, « postcommuniste » en Union soviétique et dans les pays d'Europe centrale et orientale, « post-soixante-huit » en France, en Italie, et au Mexique, « postunification » en Allemagne et « post-coups d'État militaires » en Turquie (nous y reviendrons au chapitre IX).

Comme ces différents cas le montrent, il faut savoir contrôler son intuition et ne pas se limiter à des impressions superficielles. Au lieu de dire « je n'ai jamais vu que des cygnes blancs, donc tous les cygnes sont blancs », les savants s'attendent à l'existence possible de cygnes noirs bien avant d'en avoir observés. En critiquant les modes de raisonnement dont usent les personnes ordinaires, ils distinguent leur propre forme de connaissance (la connaissance scientifique) de toutes les autres. Dès le XVIII^e siècle et surtout au XIX^e siècle, des explications exactes sont ainsi substituées à des explications

apparemment justes : ne sont pas des connaissances exactes (au sens où $2+2 = 4$ est juste) des connaissances qui semblent assez bien décrire la réalité (comme un portrait bien fait semble assez juste, donc ressemblant). Il a donc fallu établir des critères de raisonnement impeccable, aboutissant à des explications considérées provisoirement comme exactes. C'est le cas des énoncés scientifiques, ces fameuses lois de la physique ou d'autres sciences de la nature (voir tableau n° 3).

Tableau 3. *Comment parvient-on à des lois scientifiques ?*

<i>Processus scientifiques durs</i>			
Énoncés singuliers	→	Induction	→ Énoncés universels
Énoncés théoriques (généraux, non observables)	→	Déduction Hypothèses Conjectures	→ Énoncés existentiels (singuliers, observables)
Énoncés formels (connaissance scientifique, en allemand <i>Erkenntnis</i>)	→	Vérification Modèles abstraits	→ Apparences, réalité (concrète, vécue, en allemand <i>Erlebnis</i>)
Énoncés théoriques simples	→	Réfutation Tests	→ Énoncés théoriques complexes

Commentons brièvement ce tableau. Dans les termes les plus simples possibles, l'induction consiste à aller d'énoncés singuliers vers un énoncé universel ; ou encore, dans le langage savant, à « inférer » l'abstrait à partir du concret. C'est un processus psychologique. La déduction, c'est exactement l'inverse : elle permet de « dériver » des énoncés prédictifs à partir de l'énoncé normatif qui les conditionne (un postulat). Elle relève donc de la *logique*, comme l'illustrent les fameux syllogismes que l'on apprend au lycée.

Prenons un exemple d'induction. Les consultations électorales étant fréquentes, nous en inférons qu'il y en aura bientôt d'autres : puisqu'il y en a toujours eu, il y en aura encore. Or, c'est inexact : la multiplication des élections dans le passé ne garantit pas leur existence dans l'avenir. Un *putsch*, une révolution ou une guerre peuvent conduire à suspendre le processus électoral, même dans des régimes démocratiques. La déduction, au contraire, consisterait dans ce cas à dériver à partir des traits caractéristiques propres à chaque type de régimes, autoritaires et démocratiques, la forme que prendra le processus électoral dans chacune (plébiscitaire dans les premiers – avec des « majorités » de plus de 70 % et souvent 90 % –, concurrentiel dans les seconds) et de se demander ensuite si c'est bien ce que l'on constate dans la réalité.

Les partisans de chacun de ces deux processus de raisonnement sont évidemment conscients de leurs limites respectives. Pour restreindre les inconvénients de l'induction, ceux qui croient encore à ses vertus parlent aujourd'hui de probabilité : on n'est jamais sûr de faire dans le futur des observations identiques à celles qui ont été

maintes fois répétées dans le passé, mais cette fréquence rend leur renouvellement probable. Pour rendre la déduction moins austère, ses pratiquants préfèrent quant à eux parler de « raisonnement hypothético-déductif ». Il s'agit de concilier induction et déduction par des aller et retour fréquents entre hypothèses et résultats, entre abstrait et concret. Il est clair qu'en dépit de la supériorité théorique de la déduction, les deux démarches sont indissociables dans la pratique de la recherche : après plusieurs séquences de va-et-vient entre théorie et observation, on ne sait évidemment plus si c'est l'observation ou la théorie qui est première.

Très tôt, les savants ont décelé ces pièges, mais ils n'ont pas toujours proposé les mêmes solutions au problème du rapport entre sujet connaissant et objet connu, que ce soit dans les sciences de la nature ou dans les autres sciences. Voyons maintenant comment cette forme extraordinaire de connaissance qu'est la science s'est progressivement extraite de la gangue de la connaissance ordinaire.

C | LES DIFFÉRENTES FORMES DE CONNAISSANCE SCIENTIFIQUE

Historiquement, la philosophie antique s'est bâtie contre le sens commun. Elle s'est aussi constituée contre les sciences non occidentales, des sciences tout aussi classificatrices que les nôtres, celles de la Chine et du monde musulman, qui ont assez peu mis en pratique leurs découvertes comme si le seul fait de satisfaire la curiosité intellectuelle était suffisant (comme l'a montré Joseph Needham). En Occident, au contraire, science et technologie sont liées dès les origines : elles ont un intérêt marqué pour les techniques d'observation et les applications techniques qui ont tant fait défaut dans des univers de pensée confucéens ou islamiques. Au-delà de cette préoccupation commune, elles divergent : les sciences « vinciennes » (celles de l'époque de Léonard de Vinci) ont précédé les sciences « galiléennes » (du temps de Galilée, qui a accordé plus d'importance à la mesure que son prédécesseur). La science classique (celle de l'Anglais Bacon et de Descartes) s'est à son tour faite contre la philosophie grecque encore trop présente chez Vinci. Descartes a appelé à « ne tenir pour vrai que ce que l'on a constaté soi-même » : c'est une position bien différente de celle d'Hérodote, qui rapportait sans les critiquer tous les propos collectés ; elle est très moderne, car elle évoque le principe de vérification des sources aujourd'hui communément admis comme un critère de scientificité. Descartes en a aussi énoncé trois autres : « diviser chaque difficulté en éléments plus simples à résoudre » (principe de parcimonie) ; « aller des objets de pensée les plus simples aux plus complexes » (montée en généralité) ;

« tout dénombrer et tout cataloguer de la façon la plus précise possible » (classification).

Plus tard, une version idéalisée de la science a été rendue possible par le progrès technique et les espoirs d'amélioration de la vie qu'il a fait naître. Le positivisme a ainsi connu son heure de gloire. Contre la science classique et « naïve » fondée sur des principes trop simples pour être vraiment scientifiques, le positivisme a instauré la primauté de la raison sur l'observation, il a codifié les procédés de vérification. Le XIX^e siècle et le premier quart du XX^e siècle furent ainsi le règne des modes de raisonnement hypothético-déductifs, supposés plus complets que le raisonnement inductif. Le monde extérieur n'était plus la source de la science, on le reconstruisait, on le façonnait par des théories internes à l'esprit humain. Refusant toute métaphysique, Henri Poincaré en mathématiques et Claude Bernard en physiologie jetèrent tous deux les bases d'une nouvelle conception de la science fondée sur les hypothèses et leur test, dans des domaines du savoir encore vierges (le hasard et le chaos pour le premier, la sémiologie médicale pour le second). Tous les deux sont des exemples édifiants de positivistes, car ils ont un esprit « positif » : les faits sont des choses, comme le dira aussi le sociologue Émile Durkheim, et ce ne serait pas moins vrai dans le monde vivant et dans le monde social que dans le monde naturel ; aucun ne résistera longtemps à l'explication ; le progrès de la connaissance est non seulement possible, mais il est aussi positif (il est utile, il fait avancer le savoir, il y a toujours plus de science).

Toutefois, ni Poincaré ni Bernard ne furent des positivistes purs, car cette étiquette est réductrice. Voyez Poincaré : il pense qu'en géométrie, où l'on ne fait pas d'expériences, on n'émet pas non plus de jugements *a priori* ; selon lui, la connaissance n'est ni d'origine externe, ni d'origine interne, tout repose sur des conventions entre mathématiciens (comme on le verra plus loin, c'est une idée que l'on attribue à l'Autrichien Karl Popper, qui passe parfois à tort pour un positiviste). Fabriquer un savoir cumulatif sur les objets que Poincaré a choisis d'aborder (le hasard, le chaos) n'est pas simple et ne se fera que par un dialogue entre raison et expérience. Dans ce registre comme dans des domaines plus habituels de sa discipline, il met en garde les savants contre les erreurs, même petites, car, quand elles sont commises au départ d'un processus scientifique, elles aboutissent finalement à de grands écarts finaux (une idée dont la paternité est imputée au Français Hadamard, selon Pierre Favre). Une cause minuscule peut être à l'origine d'effets considérables, mais sa petitesse même nous empêche de la repérer, et nous sommes alors contraints d'imputer ces résultats au hasard. Si le positivisme de Poincaré était conforme à l'idée que l'on se fait de cette école scientifique, il n'aurait pas travaillé sur de tels sujets et il n'aurait pas été sensible à de pareils problèmes.

Comme empiriste, Bernard est encore plus associé au positivisme: ne prétendait-il pas que tout fait biologique, aussi surprenant fût-il, était régi par des lois naturelles qui le rendaient prévisible? Certes, mais il croyait moins à la vérification des hypothèses avancées que la méthode positiviste stipule qu'à un « accroissement de la somme des vérités augmentant à mesure que la somme des erreurs diminue » (une anticipation de ce que Popper popularisera ensuite avec sa thèse sur la « vérisimilitude », analysée plus loin). Cet homme que l'on tient pour un partisan doctrinaire de la primauté des faits et du monde extérieur a aussi préconisé leur « observation rationnelle » (une association de deux termes contradictoires, l'un relevant d'une conception externaliste de l'épistémologie – observation –, l'autre d'une conception internaliste – raison –, association improbable que Gaston Bachelard rendra plus tard célèbre, nous y reviendrons).

Peut-être n'y a-t-il eu de savants positivistes que dans les manuels d'histoire des sciences. L'image qu'ils étaient supposés donner de la science était en effet beaucoup trop exigeante pour être réaliste. Le modèle ne coïncidait pas avec l'expérience qu'en avaient les positivistes eux-mêmes. À trop vouloir rompre avec les modes ordinaires de connaissance, ils ont fini par transformer leur vision de la science en une véritable religion. Alors qu'Auguste Comte prétendait que l'âge positif (celui des faits) avait succédé à l'âge métaphysique (celui des idées), ce dernier venant à la suite de l'âge théologique (celui des croyances), son positivisme ne fut-il pas à l'origine d'un culte encore pratiqué dans certains pays, comme le Brésil qui lui voue des temples ? Fondateur de la sociologie, Comte voulait détacher la science de la religion et de la morale, mais il n'a pas compris que l'autorité de la science n'avait pas plus de fondement que l'autorité spirituelle dénoncée pour ses effets de censure et de limitation de l'imagination créatrice.

Au début des années 1930, le positivisme a donc cédé la place à une vision critique de ses succès. Il a d'abord été révisé par Karl Popper. Cet épistémologue d'origine viennoise dont la carrière s'est terminée à Londres passe aujourd'hui pour un critique féroce du positivisme, mais son œuvre peut encore être classée comme une évolution de celui-ci. À l'inverse de l'idée de vérification, il a introduit une notion nouvelle qu'il a baptisée « réfutation » (en anglais, *falsification*), une notion qui a fait couler beaucoup d'encre chez les sociologues et les politistes (notamment Jean-Claude Passeron, j'y reviendrai dans le prochain chapitre). Il a érigé les erreurs et les crises en moteurs de la connaissance, à la place de la vérité et du progrès scientifiques. Il ne fut pas seul. Probablement influencés à la même époque par les grandes avancées de la physique qui bouleversaient les connaissances acquises (comme la théorie des quanta de Max Planck et la théorie de la relativité de Einstein), d'autres épistémologues ont eux aussi souligné les

faiblesses d'une conception idéalisée de la science. Au lieu de la concevoir comme une suite ininterrompue de progrès, ils ont évoqué des « anomalies » conduisant à des « révolutions scientifiques » (Thomas Kuhn) ou des « impulsions révolutionnaires » aboutissant à des « ruptures épistémologiques » (Gaston Bachelard). Comparant les méthodes scientifiques entre elles, ils ont adopté presque simultanément, et parfois sans se connaître, des positions plus souples et plus conciliantes de la science, abaissant son niveau d'exigence, combinant des procédés jugés incompatibles par leurs prédécesseurs. En fin de compte, il revint aux successeurs de Karl Popper (son ancien disciple, Imre Lakatos, et un dissident, Paul Feyerabend, franchement relativiste) de traiter son criticisme comme lui-même avait traité le positivisme de ses prédécesseurs : en le faisant à son tour apparaître comme une conception inaccessible de la science, œuvre de génies exceptionnels dont Popper s'inspire pour bâtir ses théories, bien loin de la vie des savants ordinaires faisant de la recherche un métier avant de faire de la découverte une vocation.

Cet assouplissement et cette banalisation de la science furent les signes d'un retour en arrière vers un monde où connaissance ordinaire et connaissance savante étaient moins séparées qu'à l'époque positiviste. En sens inverse, elles ont rendu possibles des progrès dans l'application des préceptes épistémologiques aux sciences sociales. Celles-ci ne se sont pas tardivement converties au positivisme, mais elles ont adopté un regard plus scientifique sur leurs propres objets. Là où c'était possible avec les instruments dont ils disposaient, les chercheurs ont établi des protocoles d'enquête calqués sur ceux des sciences expérimentales. Certains ont tenté de valider des hypothèses behavioristes : le comportement est une réponse adaptative à un *stimulus* extérieur ; c'est la plus petite composante d'une configuration sociale ; il se mesure avec précision, et l'on peut ensuite traiter les données recueillies à l'aide d'indicateurs statistiques ; il peut même se prévoir, grâce aux enquêtes d'opinion. Les sondages sont ainsi devenus dans les années 1930 les moyens ordinaires d'un travail scientifique positiviste, visant à prédire le résultat d'une élection, le succès d'un produit, l'acceptation d'un nouvel éclairage dans un atelier, la probabilité d'obtenir un soutien populaire en cas de conflit international, etc. C'est l'époque triomphante de cet outil, et son histoire (contée et évaluée par Loïc Blondiaux) est révélatrice de celle du positivisme : lors de son introduction, alors qu'il était beaucoup plus fruste qu'il ne l'est devenu, il était plus légitime qu'aujourd'hui, car on en voyait moins les insuffisances, et une croyance presque magique en ses capacités était assez répandue. En revanche, une condition importante de scientificité a été immédiatement comprise : un bon sondage est un sondage répété périodiquement, dont les résultats sont conservés pour une réutilisation ultérieure et

pour susciter la critique constructive des auteurs de questionnaires. Pour d'autres politistes, l'usage de la mesure s'est plus prudemment limité aux données électorales et aux recensements, voire aux indicateurs de richesse économique (produit intérieur brut [PIB], taux de croissance et de chômage, etc.). Les deux groupes ont en tout cas partagé la conviction qu'il fallait comprendre et utiliser les mathématiques et la théorie des probabilités pour être savant.

Un mouvement aussi cyclique, voire contradictoire, dans l'évolution des sciences intrigue : pourquoi passe-t-on d'un optimisme scientifique à un pessimisme critique, avant de repartir à la conquête d'une connaissance encore plus scientifique ? Pour mieux le comprendre et en évaluer la portée dans les sciences sociales, il est bon de consacrer un peu de temps à ces phases successives de la connaissance scientifique.

Section 2

DU POSITIVISME À SES CRITIQUES

Le positivisme, c'est un mouvement de pensée remontant au XIX^e siècle, qui repose sur une conviction morale : il y aurait une forme de connaissance du monde réel plus vraie que les autres, la science. En être persuadé conduit à une vision de la science comme un savoir plus complexe que les autres formes de savoirs ordinaires. Mais la concevoir comme supérieure à d'autres explications du monde et toujours en progrès est une proposition indémontrable, qui supposerait résolus deux problèmes difficiles.

Premier problème : qu'est-ce que le « monde réel », et quelle différence établir entre monde réel et monde rationnel ? La science a-t-elle ce pouvoir ? Le monde réel est le nom donné à l'univers qui nous entoure : nous ne sommes pas sûrs de sa réalité, mais nous postulons qu'il ne s'agit pas d'un monde imaginaire, qui n'existerait que dans notre cerveau (ce serait une pure illusion) ou dans nos livres (nous n'en aurions qu'une connaissance indirecte). La réalité vraie est sans doute inaccessible, ce que nous appelons ainsi par convention est ce que nous parvenons à en connaître. Parce que les savants changent d'avis, la réalité change aussi à nos yeux : autrefois le soleil tournait autour de la terre, maintenant c'est l'inverse. Autrefois, Pluton était une planète, depuis août 2006, ce n'en est plus une. Les habitants de la côte américaine découverts par Christophe Colomb ont d'abord été des animaux que l'on pouvait tuer, avant d'être considérés comme des êtres humains dotés d'une âme que l'on devait respecter (dans les deux cas, ce sont les savants de l'époque

qui ont défini leur condition, au cours d'une fameuse controverse, dite de Valladolid). Une guerre civile peut se transformer en guerre internationale si les savants le décident (autrement dit, tous les conflits internes sont plus ou moins internationalisés, mais ce sont les savants qui choisissent le seuil d'intervention extérieure au-delà duquel ils estiment que la guerre civile s'est transformée en guerre tout court). Et l'évolutionnisme a remplacé le créationnisme, lui-même devenu « conception intelligente ». Parce que les savants ne s'accordent pas sur la description du monde qui nous entoure, le monde réel n'existe pas, c'est une convention de langage pratique pour parler des objets de recherche des savants.

Deuxième problème : faut-il parler de la science ou bien de ceux qui la font, les savants ? Au lieu de chercher à définir la science par son caractère de connaissance vraie, ne devrait-on pas se contenter d'explorer l'état d'esprit de ceux qui en font (ce que Bachelard a très justement appelé « l'esprit scientifique ») ? On se détournerait ainsi d'une définition *a priori* de la science pour se tourner vers une histoire rétrospective des mentalités qui la rendent possible et observer la science en train de se faire.

A | COMMENT S'EST FORMÉE LA SCIENCE ?

L'histoire des sciences montre qu'elles se sont formées à partir d'une connaissance indifférenciée et abstraite (comme celle de Platon). Celle-ci s'est ensuite différenciée, elle est devenue plus concrète. Plus tard, elle est redevenue presque aussi indifférenciée et abstraite qu'à ses origines : c'est sous cet aspect que nous la voyons aujourd'hui, où la science devient hybride (autrement dit, pluridisciplinaire) et friande de modèles mathématiques, même dans le domaine du vote ou de la politique extérieure. En somme, la science progresse par cycles. Cela explique pourquoi elle prend par moments des apparences contraires à l'image qu'elle a donnée d'elle dans une phase antérieure de son développement.

Reprenons tous ces points. La science s'est d'abord forgée par spécialisation. La géométrie s'est ainsi distinguée de la philosophie sous Euclide. Puis, l'astronomie est apparue (Ptolémée), suivie de l'ethnologie et de la géographie (Hérodote), de l'histoire et de la stratégie (Thucydide), de la science politique (Aristote). Ces nouvelles disciplines spécialisées avaient en commun d'être plus concrètes que la philosophie, plus empiriques que normatives. Prenons l'exemple de la démonstration géométrique du théorème de Pythagore par Euclide, où l'on voit de ses yeux pourquoi « le carré de l'hypoténuse est la somme des carrés des deux autres côtés », un théorème bien abstrait tant qu'il reste purement algébrique. Le mouvement de

spécialisation n'est pas le seul, il s'est accompagné d'un processus de séparation avec ce qui précède la science (le préscientifique, comme la magie qui n'est pas de la médecine ; le paléoscientifique comme l'alchimie, qui n'est pas de la chimie, ou encore l'astrologie, qui n'est pas de l'astronomie), mais aussi avec ce qui l'imite ou lui ressemble sans être vraiment scientifique, et qui pourrait un jour *devenir* scientifique sans l'être encore (le parascientifique, comme la télépathie, les médecines traditionnelles, etc.). Une vision rétrospective de l'histoire de la science la fait pourtant apparaître davantage continue ou linéaire qu'elle ne l'est vraiment. Dans la pratique, il n'est pas toujours facile d'établir des distinctions claires entre des formes de connaissance qui se sont toutes prétendues scientifiques à un moment ou un autre.

Si les experts dans tous ces savoirs concurrents de la science moderne ne savent pas pourquoi ils obtiennent des résultats pratiques, c'est parce qu'ils ne parviennent ni à les généraliser ni à les théoriser. Or, la généralisation est la première des exigences scientifiques : c'est elle qui permet d'établir des lois, en tout cas d'étudier ce qui se reproduit. Selon Jean Piaget, en effet, on peut établir une loi quand on peut écrire : « toutes les fois que..., alors... ». Il n'y a pas besoin d'être en physique pour en énoncer une, cela peut être vrai aussi en sociologie. Généraliser suppose que la science se fixe aussi d'autres buts : expliquer, se pencher sur des faits ou des événements et leur trouver des causes. Celles-ci sont-elles vraies ou simplement probables, voire possibles ? Tout en maintenant une référence à la vérité (déclarée possible), la science ne recherche pas de certitudes. Elle ne doit pas tout expliquer, même ce qui lui échappe, mais seulement essayer d'expliquer ce qui peut l'être. On s'éloigne de l'idéal de Descartes et Bacon, tel que l'a bien décrit un épistémologue actuel, Alain Boyer, dans le livre de Pierre Jacob, *Épistémologie*, p. 107 : « Nous aimerions que tous les phénomènes puissent être explicables et prédictibles en étant déduits de descriptions exactes [...] et de principes universels vrais [...] et constituant des théories unifiées. »

Établir des lois suppose que l'on croie à la causalité, sinon au déterminisme, une véritable philosophie parfois embarrassante pour les savants. La différence entre causalité et déterminisme n'est pas toujours facile à faire. Elle est claire chez Bachelard : selon lui, la causalité est une qualité, elle définit la relation entre deux ou plusieurs objets, tandis que le déterminisme résulte de la quantité de causes accumulées pour produire un effet. Autrement dit, tandis que la recherche de la causalité est un moyen de progresser dans notre connaissance du monde réel, le déterminisme repose, lui, sur une croyance philosophique (tout est déterminé). Mais une vision inverse est avancée par d'autres épistémologues, qui intervertissent causalité (tenant alors ce principe comme une philosophie) et déterminisme (qui, selon eux, se résumerait à postuler l'existence de relations de cause à effet). Peu important les mots, retenons l'idée : on peut légitimement postuler que la science cherche à trouver des causes sans

pour autant juger que tout a une cause, qu'une cause principale est à l'origine de tous les phénomènes de causalité en cascade.

Comme nous venons de le voir, les sciences sociales peuvent être nomothétiques et donc causales, car elles énoncent des lois (*nomos* en grec), même si le consensus ne règne pas sur ce constat dans la communauté des politistes, nous le verrons dans le prochain chapitre. Elles peuvent aider un savant à dire ce qui se passerait si certaines conditions étaient réunies. Pourtant, toutes les sciences, y compris les sciences dures, sont probabilistes et non pas prédictives (même en physique, les probabilités théoriques d'occurrence d'un fait peuvent différer légèrement des différences constatées empiriquement). Beaucoup de raisonnements faits dans les sciences sociales sont même ouvertement « rétrodictifs » (l'imputation causale est faite *ex post*, une fois l'expérimentation terminée, et non pas *ex ante*, avant de commencer l'observation).

La science est donc limitée, même quand elle semble capable de grandes ambitions. Toutefois, nous pouvons dresser le tableau de ce que serait un type pur de connaissance scientifique, en partant de ses objectifs supposés afin de mieux juger par comparaison de ce qui est faisable dans notre discipline. Ces objectifs seraient les suivants :

1. Mathématiser, au moins partiellement, les relations entre objets, ou tout au moins les formaliser, et, si possible, les mesurer à l'aide d'instruments. Cela veut dire que tout n'est pas quantifié, voire quantifiable, mais que beaucoup pourrait l'être. Une science dont l'objet ne pourrait en aucune manière être quantifié ou formalisé ne serait pas une science ;

2. Opérer deux distinctions radicales, d'abord entre le sujet et l'objet (alors que l'alchimiste s'unit à lui dans une relation intime, morale, occulte, visant à le fouiller, à le pénétrer, à le décomposer et à le transformer, comme l'a montré Bachelard), ensuite entre le sacré et le profane (selon Francis Bacon, les causes des phénomènes doivent être trouvées dans la nature, et non pas dans la volonté divine) ;

3. Codifier des savoirs partiels et les réunir en un ensemble systématique de connaissances. Là réside la fameuse « unité de la science » : on la trouve dans l'édition scientifique, distincte des gazettes savantes d'autrefois, dans les traités, les manuels et dans l'épistémologie, qui vise à énoncer les conditions d'une compréhension globale de la nature (au lieu d'en donner une vision partielle ou partiale) ;

4. Utiliser un outillage mental et technique particulier, fait de postulats, de paramètres (voire de constantes), de lois et de variables (encadré n° 6), organisés en protocoles, autrement dit des séquences de gestes à accomplir dans un certain ordre, notamment au cours des expériences montées pour tester des hypothèses et lors d'investigations conçues pour collecter des données empiriques (comme des enquêtes) ;

Encadré 6. *Les instruments de la science*

La science dispose d'un outillage intellectuel précis. À la différence des pré-sciences ou des parasciences, on y parle de postulats, de paramètres, de lois, de variables.

Les **postulats** sont les points fixes des théories : des propositions tenues pour vraies, même au prix d'une distorsion provisoire ou d'une simplification initiale de la réalité, des suppositions ou des prémisses. Ces postulats conditionnent la validité de la démarche en la soumettant à la pertinence d'un point de vue (mais ce point de vue lui-même peut être trompeur : on le voit avec l'exemple de Richelieu comparant la gestion du royaume à la digestion par l'estomac).

Il en va de même des **paramètres** : ce sont des grandeurs que l'on isole et que l'on immobilise pour mieux faire varier les autres grandeurs. Cela ne veut pas dire que ces grandeurs sont toujours des **constantes**, mais qu'elles varient très lentement et qu'on peut donc négliger leurs variations pour les besoins de l'explication. Les paramètres donnent une impression de continuité, les privilégier entraîne le risque de rester statique. Utilisés en relations internationales (comme le fait James Rosenau dans son livre sur les *Turbulences*), les paramètres se situent au niveau du système international analysé (le tout), et non pas au niveau infrasytémique (les parties du tout, les États, les autres acteurs). Sont dans ce cas considérés comme des paramètres ceux qui sont relatifs à l'État et à la distribution des compétences, aux formes de gouvernance, à la répartition de la puissance.

Les **lois**, en revanche, diffèrent beaucoup des postulats et des paramètres. Le terme lui-même montre qu'à l'origine, lorsque le mot a été appliqué à la science, on ne distinguait pas entre lois de la nature et lois humaines : celles-ci sont faites par les juristes pour contraindre les hommes, celles-là sont faites par Dieu pour contraindre les choses. Selon Piaget, faire des lois scientifiques implique d'étudier l'aspect général, régulier, récurrent des phénomènes, et non ce qui fait leur singularité, leur originalité irréductible. Toutefois, il est possible de généraliser sans compter des quantités, à l'aide de seuls cas particuliers (*case studies*, école de Chicago).

Quant aux **variables**, elles sont interdépendantes et asymétriques (de type $y = f(x)$). Ces véritables facteurs de variation sont choisis par le savant en fonction de ce qu'il cherche à expliquer. Par exemple, le niveau d'éducation atteint est un bon « prédicteur » de la propension à s'informer sur la politique en sélectionnant les sources les plus fiables (les quotidiens politiques). Leurs effets sont mesurables en termes statistiques. Dans le cas du système international en évolution, toujours chez Rosenau, les variables seraient le nombre et la forme des acteurs transnationaux, les niveaux relatifs de légitimité qu'ils attribuent aux institutions internationales, l'accroissement inégalement distribué des capacités cognitives des individus dans un univers de haute technologie.

5. Viser des applications pratiques, une utilité sociale. Discuter des buts de la science n'a pas de fin, nous y reviendrons, et conditionner *ex ante* l'activité de recherche à ses possibles applications est contre-productif. Mais une chose est sûre : la science « ne vaudrait pas une heure de peine », comme l'a si bien dit Durkheim, si elle ne permettait d'améliorer nos vies.

Pour résumer, la science pure serait un savoir formalisé, codifié et réglé, portant sur des objets empiriques et concrets, dont on pourrait donner des explications abstraites et théoriques. Est-ce toujours le cas ? Non, car la science est aussi affaire de mentalité : elle n'existe pas en soi pas, elle est fabriquée par des humains dotés d'un esprit scientifique.

B | QU'EST-CE QUE L'ESPRIT SCIENTIFIQUE ?

Au lieu de postuler l'existence d'une science pure, existant indépendamment de ceux qui la font et dont on ne peut imaginer qu'ils la font tous en respectant à la lettre les préceptes dont la liste vient d'être faite, on peut raisonner *a minima* et se contenter de fixer aux savants les exigences de base à respecter pour mériter leur nom. Dans cette hypothèse, faire de la science prend une autre signification. La science n'est plus affaire de définition, mais de pratique. Elle ne vise pas un idéal inaccessible, car tout n'est pas totalement déterminé, néanmoins tout peut être étudié avec rigueur. Il ne s'agit plus de connaître les réponses de la science, mais de mieux interroger le monde. Il n'est pas question de savoir mais de douter. La science n'est pas donnée, mais conquise par un effort personnel, elle est construite (comme le dit si bien Gaston Bachelard).

L'esprit scientifique est d'abord érigé contre le sens commun des gens ordinaires (ce qui va de soi et que chacun diffuse autour de soi avec beaucoup de conviction sans l'avoir vérifié : en bref, un savoir mondain). Il diffère aussi du savoir conventionnel des autres savants, ce qui n'est plus mis en doute dans une communauté scientifique, alors que les interrogations se multiplient sur la justesse de ce savoir. L'un et l'autre se manifestent par exemple sous forme de pensée analogique (l'or est jaune parce qu'il capte la lumière, alors que c'est l'inverse : il est jaune parce qu'il la réfléchit). Dans les termes de Bachelard, il faut éviter l'accumulation de faits, fuir l'érudition (laquelle n'est jamais qu'un ensemble de savoirs hétérogènes). En bref, il faut « préciser, rectifier, diversifier » l'explication :

- rectifier les erreurs en étant « contre-intuitif » (ne pas se satisfaire de ses intuitions) ou « contre-factuel » (ne pas se laisser impressionner par les faits les plus évidents) ;

- préciser la connaissance en réduisant peu à peu le domaine du non-vrai (sans pour autant devenir approximatif !) ;
- compléter les résultats antérieurs.

La pensée scientifique s'oppose aussi à la pensée dogmatique (la raison s'oppose à la *doxa*, l'opinion des savants). L'esprit critique qui la caractérise permet de rejeter deux types d'arguments non scientifiques quoique souvent utilisés par les savants eux-mêmes : les arguments d'autorité (il faut démontrer ce qu'on affirme au lieu de s'appuyer sur des sources légitimes ou divines pour convaincre), les arguments de circonstance (lesquels ne s'appliquent qu'en un lieu et à un moment donné, à un objet particulier à l'exclusion de tous les autres).

Tableau 4. *Connaissance mondaine et connaissance scientifique*

	Connaissance mondaine (se trouve « dans son siècle »)	Connaissance scientifique (se trouve dans les laboratoires)
• Caractéristiques	Anecdote Analogique Intuitive	Nodale Logique Expérimentale
• Motivations du savant	Curiosité Érudition Connaissance en soi	Ascèse Utilité sociale Adéquation à la réalité
• Instruments de travail	Mots Images	Faits Preuves

D'après Gaston Bachelard, *La Formation de l'esprit scientifique*.

La pensée scientifique rencontre aussi d'autres obstacles, plus redoutables encore, car ils se situent au sein de la communauté scientifique elle-même. Les savants ont mis du temps à les identifier, puis à les surmonter. La science est en effet construite contre divers obstacles. Le nominalisme, tout d'abord, quand on croit que toute l'explication de l'objet se résume au nom qu'on lui donne (l'éponge absorbe l'eau ; la crise signale une rupture de l'ordre établi). Le substantialisme ensuite : l'objet a une ou plusieurs essences cachées, qu'il faut découvrir. L'obstacle de l'expérience première, enfin : l'objet se comporte de façon spectaculaire, il se révèle à nous fortuitement lors d'une expérience amusante à l'origine de la connaissance que nous avons sur lui (par exemple, recevoir une décharge électrique en chaîne en se tenant la main et croire ainsi que l'électricité se réduit à ce phénomène étrange).

La science est également bâtie contre trois pièges philosophiques. En premier lieu, le relativisme : rien n'est absolument vrai, tout dépend du point de vue que l'on adopte et chaque point de vue en vaut bien un autre. Puis, le scepticisme : rien du tout n'est vrai, aucune connaissance ne sera jamais valide, donc connaître ou ne pas connaître, et connaître scientifiquement au lieu de connaître de façon ordinaire, cela revient au même. Enfin, le syncrétisme : il y a

du vrai dans tout, on peut apprendre un peu de chaque objet en combinant les explications avancées même quand elles sont globalement incompatibles entre elles. Notons qu'il peut y avoir un bon syncrétisme, qui ne soit pas « éclectique », car il ne conduit pas à tout mélanger sans discernement, mais simplement à emprunter avec beaucoup de précaution à chaque théorie un éclairage susceptible de se marier avec des points de vue issus d'autres théories rivales.

C | LE POSITIVISME DÉPASSÉ PAR SES CRITIQUES

Comme on le constate, le positivisme est une conception quelque peu intégriste de la science, que les penseurs emblématiques de ce courant ont eux-mêmes du mal à promouvoir. On doit à Popper d'avoir été le premier à le reformuler et à le dépasser. Il a tout d'abord inventé la notion de « démarcation » entre la physique et la métaphysique, rejetant hors du domaine de la science toutes les formes de pensée qui sont trop vagues pour être testées. Cependant, il refusa d'opposer des connaissances « sensées » (les connaissances scientifiques) à d'autres (les formes morales ou philosophiques de connaissance) qui seraient « insensées ». Selon lui, en effet, la métaphysique aussi fait sens, mais autrement que la physique. La ligne de partage (ou ligne de démarcation) ne passe donc pas entre deux langages, l'un logique, l'autre illogique, comme semblent le croire les savants rejetant dans le domaine des superstitions tout ce qui n'est pas explicable scientifiquement. Elle sépare simplement ce qui peut être soumis à l'observation et à l'expérimentation de ce qui n'est ni observable ni testable. Popper remplace l'idée d'hypothèses vérifiables chère aux positivistes par celle de « conjectures et réfutations » ou encore ce qu'il appelle dans d'autres textes « essais et erreurs ». Selon lui, la science n'est pas faite pour être prouvée, mais pour être réfutée. On pourrait même dire qu'en science, les preuves sont toujours négatives (on est seulement certain qu'une idée est fausse ou qu'un fait est inexact). À la rigueur la science est faite de conjectures qui seront pour partie corroborées au cours de tests empiriques. Plus ces conjectures seront audacieuses, plus leur contenu sera nouveau et informatif, moins il est probable qu'elles passeront le test de la réfutation. Le savant doté d'un esprit scientifique doit être créatif, imaginatif, il doit savoir prendre des risques.

Paradoxalement, la version que Popper donne de la quête de vérité est donc plus contraignante que la version positiviste. Cela rend sa tentative vulnérable, car ce qu'il voulait au départ, c'était donner une vision plus réaliste de la science que celle du positivisme. Ainsi, contre « l'inductionnisme », il propose une forme complexe

de « déductivisme » ; contre le « justificationnisme » (l'idée de tout vérifier), il propose dans une autre étape de sa pensée le « faillibilisme » (ou « falsificationnisme », en mauvais français). Expliquer, dans son langage, c'est trouver des théories nouvelles qui soient à la fois réfutables et improbables. On peut, à la suite de Pierre Jacob, donner un exemple d'énoncé irréfutable : « Il existe une perle dix fois plus grosse que la plus grosse des perles qui sont plus petites qu'elles. » Et un exemple d'énoncé réfutable : « Il y a dans cette boîte à bijoux des perles, dont l'une est dix fois plus grosse que la plus grosse des autres perles contenues dans cette boîte. »

Enfin, et ce n'est pas son apport le moins important, Popper a remplacé la notion de progrès continu de la science par l'idée de croissance discontinue de la connaissance scientifique. La science est faite pour croître, pas par accumulation de connaissances vraies, mais par améliorations successives des connaissances anciennes peu à peu remplacées par des connaissances nouvelles de portée toujours plus grande. Il n'y a pas de loi universelle du progrès scientifique, mais des tentatives parfois réussies (et parfois non) pour en savoir plus et mieux. Certaines explications donnent, plus que d'autres, satisfaction à leurs utilisateurs. Notons que, dans le temps long, la science reste supérieure à d'autres formes de connaissances : en matière scientifique, le changement ne se traduit pas par une compensation entre avancées et reculs, il y a des progrès nets.

Marqué par le positivisme au cours de sa période de formation, Popper s'en est ensuite éloigné parce qu'il l'a jugé trop dogmatique. Il admirait justement les présocratiques grecs (les philosophes qui ont précédé Socrate) pour leur esprit critique, affaibli à l'âge d'or de la philosophie athénienne (le siècle de Platon et d'Aristote) : c'est la raison pour laquelle on le qualifie parfois de criticiste. Il admirait aussi les classiques (Newton, Descartes), mais pour une autre raison : parce que leurs conjectures souvent fausses ont permis de progresser vers des hypothèses dont le « contenu de vérité » est supérieur. De là vient sa théorie assez originale du progrès de la connaissance scientifique : des théories sont supérieures à celles qu'elles ont remplacées quand elles se révèlent moins fausses qu'elles.

La science selon Popper est pyramidale, elle est faite d'énoncés hiérarchisés. Cette structure particulière permet de réfuter la théorie tout en testant successivement ses énoncés. À cette fin, on va des plus précis, que l'on peut aisément tester, aux plus vagues, que l'on ne peut généralement pas invalider. Soit les trois énoncés suivants, en partant du plus général pour aller vers le plus concret : 1° la loi universelle de la relativité générale et donc de la gravitation ; 2° les lois particulières de la thermodynamique régissant la pression atmosphérique ; 3° l'énoncé de base (à la base du raisonnement) prédisant que l'eau pure bout à cent degrés. Si ce dernier énoncé était réfuté, alors la validité de tous ceux dont il découle par déduction serait mise en doute. Selon le criticisme, la science n'apporte pas de

solutions définitives, elle permet de formuler de nouveaux problèmes. On pourra renouveler des millions de fois l'expérience conduisant à l'ébullition de l'eau pour tenter de prouver que l'eau bout bien à cent degrés centigrades. Mais la vraie question est tout autre : pourquoi, dans certains cas, l'eau bout-elle à une température inférieure ? Si l'on ajoute deux conditions (récipient ouvert ou fermé, altitude élevée ou niveau de la mer), alors l'énoncé empirique initial une fois testé conduit à trois hypothèses et non pas une seule. Le contenu empirique de cette seconde formulation est supérieur, et sa testabilité plus grande (il y a maintenant trois tests possibles au lieu d'un seul). Au lieu de fixer aux savants des buts inaccessibles, Popper préfère ainsi leur demander d'être vigilants quand ils édifient leurs théories.

D | LES THÉORIES SELON POPPER

Une théorie, c'est un système d'idées qui fonde la pertinence d'observations concrètes, qui leur donne de la cohérence et qui rend leur explication adéquate à la réalité.

Ce mot a un avantage sur celui de science : il a une signification universelle. En effet, dans plusieurs langues très différentes les unes des autres (français, anglais, grec, latin, arabe, italien, etc.) la racine du mot théorie exprime l'idée de vision. Elle est à la source d'autres verbes, comme spéculer, conjecturer, réfléchir, reconsidérer, ou contempler, imaginer, comparer, ou encore discerner, décider, juger, trancher. Dans tous les cas, il s'agit d'un exercice d'abstraction ou de distanciation par rapport au réel, accompagné ou non d'un effort de conceptualisation et de systématisation. C'est aussi une décision volontaire de discriminer les faits observables pour ne retenir que ceux qui sont pertinents au regard de la théorie et ignorer tous les autres.

Pourquoi substituer théorie à science ? Parce que, d'après Popper, les savants formulent des théories de plus en plus adéquates à ce qu'elles cherchent à expliquer. Une bonne théorie (c'est-à-dire une théorie bien conçue) doit poursuivre des objectifs si précis qu'ils seront finalement plus faciles à atteindre que les buts vagues et ultimes de la science positiviste :

- la théorie permet des observations et des expériences, elle doit être compatible avec toutes les observations empiriques qu'elle rend possibles ;
- elle fournit la solution d'un problème qui nous intéresse et résiste à l'explication ;
- elle doit contenir toutes les théories précédentes.

La théorie de Newton, par exemple, explique bien le monde réel, et des milliards d'observations dans des dizaines de domaines

semblent en prouver la validité tant que nous n'avons pas découvert que la théorie d'Einstein explique elle aussi tout cela et bien davantage. La question pertinente n'est pas de savoir si la première est aussi scientifique que la seconde, mais de savoir pourquoi la théorie d'Einstein a plus de possibilités d'application que celle de Newton. La réponse de Popper est claire : c'est parce qu'elle est plus universelle et plus précise, que son contenu de vérité est plus grand, que sa testabilité est supérieure. On objectera qu'il n'est pas facile de trouver les bons indicateurs permettant de juger de ces différences de potentiel explicatif entre théories. Popper nous les fournit donc obligeamment, en les formulant sous forme de vade-mecum (le savant coche les bonnes réponses) :

- La théorie a-t-elle suscité un débat scientifique critique ?
- Jusqu'à quel point était-elle testable ?
- Quel était le degré de sévérité des tests qui l'ont éprouvée ?
- Dans quelle mesure y a-t-elle résisté ?

On le voit, il ne s'agit pas de dire que la nouvelle théorie est parfaite : on constate simplement qu'elle résiste mieux aux expériences que les précédentes. Nous devrions donc la préférer aux autres.

Tableau 5. *Les avancées du criticisme*

<i>Le criticisme de Karl Popper</i>	
Remplace	Par
Intuition	Imagination
Observation	Interprétation
Justification	Réfutation ou corroboration
Vérité, exactitude	« Préférabilité », vérisimilitude
Accumulation de connaissances empilées les unes sur les autres	Substitution d'une connaissance améliorée à une connaissance réfutée

Toutefois, quand nous choisissons de nous rallier à une théorie audacieuse et imaginative, nous contribuons à la banaliser : alors que ses inventeurs ont fait de gros efforts pour l'imposer, ceux qui la tiennent pour acquise ne se donnent plus ce mal. Là, on quitte Popper pour Kuhn, et les théories pour les « paradigmes ».

E | LES « PARADIGMES » SELON KUHN

Thomas Kuhn tient en effet compte de facteurs psychologiques et sociologiques qui, sans être absents chez Popper, ne jouent aucun rôle dans le contenu des théories provisoirement jugées les meilleures car les plus logiques. D'après Popper, un savant pourrait très bien parvenir à des résultats scientifiques en empruntant une méthode en

partie non scientifique (qui laisserait, par exemple, une place excessive à l'induction). Les moyens et les motivations d'une recherche pourraient être fort peu scientifiques (comme le goût du lucre ou du pouvoir), mais ils seraient sans effet sur ses résultats. La seule disposition d'esprit que Popper imagine, c'est la capacité à « préférer la critique à l'amitié » qui permet d'échapper aux phénomènes de chapelles (comme il l'a écrit, ne pas être prisonnier de « cadres de référence » qui nous disent quoi penser en toutes circonstances). Ce n'est pas ce que croit Thomas Kuhn. D'après lui, l'histoire des sciences montrerait plutôt l'inverse : dans la quête de la vérité, les facteurs psychologiques ne sont pas négligeables ; surtout, l'explication sociologique par les écoles de pensée permet de comprendre pourquoi les théories se renouvellent ou, au contraire, ne changent pas. La science selon Kuhn est moins faite pour être réfutée que pour être contestée ; elle est « polémique », comme le dirait Bachelard. On dirait aujourd'hui plus simplement que la science est faite de controverses.

Cela tient au fait que la science est fondée sur des paradigmes plutôt que sur des théories. Kuhn n'a pas toujours utilisé ce mot compliqué. Dans ses premiers cours à Harvard, il parlait, comme avant lui Popper, de théories et de modèles constituant des « guides dans la recherche », des « cadres de l'organisation des connaissances ». Il pensait lui aussi qu'on changeait de théories quand les « schémas conceptuels » n'étaient plus en accord avec les observations. En revanche, il en tirait une conclusion différente de celle de Popper et de la conception que se faisait ce dernier de ce qu'il appelait la « connaissance objective » : d'après Kuhn, au contraire, les théories sont subjectives, alors que les faits dont elles sont censées rendre compte ont, eux, une existence objective. Ainsi, les concepts sont avant tout des idées, qui doivent être replacées dans leur genèse : elles relèvent de l'histoire des idées politiques, et pas seulement de celle des sciences. Dès 1949, Kuhn enseignait que les théories avaient des causes externes à la science et surtout qu'elles avaient des effets complètement extérieurs à la connaissance. Un changement de théorie entraînait donc de multiples transformations dans d'autres domaines que la science. Grâce à Copernic et à sa théorie d'un monde centré sur le soleil (héliocentré) au lieu d'être centré sur la terre (géocentré), les changements de conceptions ne se sont pas produits seulement en astronomie, mais aussi en géométrie, en physique, en philosophie, et même dans notre vie quotidienne (avec une amélioration du calendrier).

Les conceptions que Kuhn se fait de la science sont justement tirées de son analyse de la révolution copernicienne. Celle-ci est riche d'enseignements à divers titres : elle n'apparaît pas tout de suite, et surtout pas à son inventeur, comme une vraie révolution ; elle repose sur des désaccords finalement mineurs avec ses prédécesseurs ; ce n'est pas lui mais Newton qui a résolu les

problèmes soulevés par l'astronome polonais, lequel meurt en 1543 au moment où son livre est publié. Kuhn montre que cette révolution était improbable, car l'univers décrit par Aristote correspondait mieux que l'univers théorisé par Copernic à la perception que les observateurs en avaient encore vingt siècles plus tard. En effet, Soleil, Lune et étoiles semblent tourner autour de la terre comme s'ils étaient peints sur un plafond sphérique amovible, tandis que le sol sur lequel nous nous tenons semble immobile ; notre planète est boueuse, sombre et lourde, tandis que les astres paraissent légers et lumineux. Il était donc aisé d'imaginer que notre petite sphère terrestre était le centre de gravité d'une gigantesque sphère céleste dont elle attirait vers elle tous les corps lourds, les corps les plus légers étant en sens inverse aspirés vers le ciel au-delà des étoiles, dans l'éther. C'est « l'économie conceptuelle » de ce schéma des deux sphères emboîtées qui l'a rendu si résistant : il était en effet plus élégant et plus simple que des modèles plus proches de la réalité que lui, et conçus bien avant lui. Kuhn, à la suite de Popper, songe notamment aux conceptions cosmologiques de deux visionnaires grecs, Aristarque (inventeur possible de l'idée de rotation de la planète) et Démocrite (qui a le premier imaginé les atomes). De plus, le modèle était souple, il pouvait être aisément enrichi de nouvelles sphères chaque fois qu'une nouvelle planète serait découverte. En dépit d'une longévité exceptionnelle de plus de deux millénaires, le modèle aristotélicien buta toutefois sur trois séries de problèmes :

1. L'irrégularité du mouvement des planètes : certaines d'entre elles semblent rétrograder de temps à autre sur la sphère céleste avant de reprendre leur rotation et leur progression habituelle ;

2. Le problème de l'*impetus* : pour expliquer le déplacement des objets dans l'espace (une lance, un ballon) au cas où la Terre tournerait sur elle-même, il faut les imaginer dotés d'une force propre (sans laquelle les plus lourds retomberaient à l'endroit où ils ont été lancés en l'air, et les plus légers s'envoleraient) ;

3. L'hypothèse de plus en plus invraisemblable que le monde est limité, qu'il est fini : il est évident qu'il y a quelque chose de non sphérique et de non brillant au-delà de la sphère des étoiles, qui reste inexplicable en termes aristotéliciens.

Ainsi, les successeurs d'Aristote se sont acharnés à sauver sa théorie en dépit des contradictions entre ses postulats et les observations qui se sont accumulées au fil des siècles. L'astronome Ptolémée d'Égypte rédigea un épais traité sur le premier de ces trois problèmes, celui du mouvement irrégulier des planètes. Pour en rendre compte sans abandonner le postulat d'un monde géocentré, il inventa des mouvements compliqués, par exemple ceux des planètes : elles n'auraient pas été situées sur la sphère des étoiles, mais accompliraient leur rotation sur une orbite circulaire dont le centre se trouverait, lui, exactement placé sur celle des étoiles (un

peu comme les mouvements accomplis par les nacelles d'un manège tournant à contresens de celui-ci). Ces mouvements dessinant des boucles, un observateur terrestre voit régulièrement les planètes rétrograder. Mais les schémas successivement conçus pour éliminer toute différence entre la trajectoire prévue et la trajectoire effectivement observée sont devenus si complexes que l'une des conditions de base de la théorie scientifique a fini par être violée : la simplicité ! De plus, l'écart entre théorie et observation a diminué, mais il n'a jamais complètement disparu.

Un renversement de perspective était donc inévitable, surtout pour un mathématicien aussi exigeant que Copernic, que la gymnastique intellectuelle de ses prédécesseurs ne pouvait satisfaire. Mais ce retournement n'est pas venu seulement d'un besoin de résoudre ces problèmes cosmologiques : il fut aussi dû à des facteurs extérieurs à l'astronomie. Par exemple, lorsque les théories de Copernic commencèrent à être acceptées, les explications existantes de la chute des corps venaient justes d'être révisées par Galilée ; les grandes découvertes bouleversaient l'idée que l'on se faisait du monde fini (Copernic lui-même avait 19 ans lorsque Colomb aborda l'Amérique) ; et l'on avait besoin d'améliorer la précision des horloges et des calendriers. Bien que sa portée théorique ait été intellectuellement considérable, la révolution copernicienne s'est donc en partie produite pour satisfaire des besoins techniques, elle s'est faite sur des détails. En sens inverse, la recherche désintéressée de l'harmonie mathématique avait tout autant stimulé Copernic que le besoin d'expliquer la réalité : à ce titre, elle fut peu compréhensible aux astronomes non mathématiciens et elle passa à peu près inaperçue en son temps tant elle était compliquée. Enfin, en tant que moine catholique, Copernic lui-même ne tint son explication que comme une hypothèse d'école, destinée à améliorer son raisonnement, et non pas comme une vérité : il ne crut pas à l'inversion géniale des positions de la Terre et du Soleil, qui lui avait pourtant permis de résoudre élégamment tous les problèmes de mesure astronomique qui subsistaient (la Terre tournant sur elle-même et autour du Soleil, la vision que nous avons des planètes qui tournent avec nous, mais à leur rythme, les fait fatalement apparaître de temps en temps en retard sur notre propre progression d'est en ouest).

Un paradigme n'est donc pas une véritable théorie. Généralisant son analyse en l'étendant à toutes les autres découvertes, Kuhn précise alors le concept : les paradigmes deviennent des « matrices d'idées », des « ensembles de solutions exemplaires » à des problèmes voisins. Comme en grammaire (d'où vient le mot), le paradigme illustre un bon usage de la théorie. Il est composé de propositions théoriques, certes, mais pas aussi systématiques que quand elles sont contenues dans une théorie unifiée, une Théorie que l'on noterait avec un « T » majuscule. Ces propositions sont diffusées sous forme de thèses de doctorat, de plans de cours, de

manuels, de collections scientifiques, de colloques des sociétés savantes et même de conférences grand public. L'ensemble encadre la connaissance et la norme, c'est pourquoi Kuhn l'appelle « science normale ». C'est une forme de « pensée unique », comme on dirait aujourd'hui. À la limite, les paradigmes pourraient ne pas être fondés en réalité : du moment que les disciples d'un maître y croient, son paradigme triomphe (et, parce que Copernic n'y a pas cru, son explication a mis beaucoup de temps avant de devenir un paradigme). Mais leur durée de vie est limitée : ils s'imposent jusqu'au moment où ils ne peuvent plus résoudre les énigmes que le maître confie à ses doctorants. Ceux-ci savent qu'une énigme est faite pour être résolue, qu'elle a forcément une solution. Quand elle n'en a pas, elle se transforme en anomalie. Las de ces impasses, certains disciples cessent de s'acharner sur le problème qu'on leur a attribué, ils n'acceptent plus les postulats de leurs maîtres, lesquels les regardent désormais avec méfiance, condescendance ou hostilité. Peu à peu, les maîtres eux-mêmes sont pris de doute sur la validité de leur propre méthode. Progressivement, le nouveau paradigme remplace l'ancien ; il le remplacera un jour complètement. C'est une révolution scientifique calquée sur le déroulement historique des révolutions politiques.

Popper, Kuhn : voilà deux visions presque antagonistes de la science (tableau n° 6). En dépit de leurs différences, elles ont néanmoins stimulé la quête de nouvelles conceptions de la recherche. Au-delà de l'opposition stérile entre logique de la découverte et psychologie de la découverte, il y a en effet une troisième voie. C'est celle d'un progrès de la science à partir de « programmes de recherche » (comme les nomme un « poppérien » évolué, Imre Lakatos) ou de « projets initiaux » (l'inclassable Gaston Bachelard). La similitude des mots programmes et projets employés par des épistémologues qui s'ignoraient n'est pas un hasard.

Tableau 6. Deux conceptions néopositivistes de la science :
la vision criticiste (Popper) et la vision critique (Kuhn)

Popper	Kuhn
Rejette la psychologie (individuelle)	Restaure la psychologie (sociale)
Fonde la science sur la « réfutabilité » (erreurs de la théorie)	Fonde la science sur la solution d'énigmes (erreurs du savant)
Distingue conjectures théoriques et réfutations empiriques (ou encore essais et erreurs)	Distingue paradigmes et révolutions scientifiques (ou encore paradigmes concurrents)
Insiste sur les découvertes (extraordinaires)	Met l'accent sur la science normale (ordinaire)
Les conjectures = énoncés universels	Les paradigmes = lois, postulats, théorèmes admis par une communauté scientifique
Les réfutations des énoncés de base = tests	Les révolutions = crises du paradigme dominant
La réfutation substitue un énoncé à un autre énoncé	La solution d'énigmes substitue une réalité à une autre réalité
Une théorie corroborée succède à une théorie réfutée	un paradigme nouveau coexiste avec un paradigme ancien

F | LES PROGRAMMES DE RECHERCHE :
LA TENTATIVE DE CONCILIATION DE LAKATOS

Imre Lakatos a tenté de synthétiser les avancées épistémologiques de Popper et de Kuhn autour desquels il a organisé un colloque célèbre à la London School of Economics. Selon lui, Kuhn voit juste quand il dit que les programmes se concurrencent, mais il a tort de parler de révolution, car le passage d'un programme de recherche ancien à un programme nouveau se fait graduellement et raisonnablement : tout le contraire d'une soudaine conversion religieuse. Popper a pour sa part raison de penser que la critique s'exerce de façon *permanente*, et pas seulement dans les circonstances exceptionnelles d'une révolution, mais celle-ci ne réfute que certains aspects du programme, pas l'ensemble d'une connaissance scientifique qui serait jugée en bloc dépassée. Les programmes se décomposent en effet en plusieurs composantes : le « noyau dur » de postulats principaux qui donnent au programme sa stabilité ; le « glaci protecteur » d'hypothèses auxiliaires, toutes réfutables sans dommage pour le noyau dur ; les heuristiques négatives et positives, des voies de recherche fécondes ou non, qui conduisent à la confirmation des hypothèses par des tests ou à leur infirmation.

Il y a des conjectures naïves, celles de la science immature, et des conjectures spéculatives, audacieuses. Celles-ci passent d'un modèle initial à un modèle affiné, puis à un modèle final évolué par une série de séquences ou de « déplacements successifs du problème » :

réfutation apparente tout d'abord (on ne connaît pas encore la portée réelle de l'invalidation d'un énoncé théorique), contre-épreuve expérimentale ensuite (les expériences départagent les versions successives du programme). Il n'est donc pas nécessaire que le programme soit parfait dès qu'il est conçu : le moment venu, les corrections seront faites. Les plus grands savants l'ont d'ailleurs entendu ainsi : ils ont négligé tous les problèmes qu'ils n'étaient pas en état de résoudre sur-le-champ pour mieux se concentrer sur les questions auxquelles ils se croyaient capables de répondre.

Contrairement à l'idéal scientifique positiviste, toutes les explications comportent des erreurs, et s'accommodent d'approximations, aucune ne résout entièrement l'ensemble des énigmes. Certaines seulement conduisent à accroître le contenu empirique de la théorie et permettent de mieux la systématiser. À partir d'un certain moment au cours de leur recherche, les savants s'accrochent à des programmes défectueux qu'ils ne parviennent plus à corriger. Il y a de plus en plus d'anomalies et de moins en moins de « faits inédits » expliqués : ces programmes dégénèrent inévitablement. Des programmes plus audacieux apparaissent alors plus convaincants : ils progressent. Il y aurait ainsi deux sciences normales et non pas une seule, l'une mauvaise et dégénérative, l'autre bonne et progressive. Kuhn lui-même a appelé dans certains de ses travaux « programmes de recherche monopolistiques » (au pluriel) ce que dans d'autres textes, plus connus, il a baptisé « science normale » (au singulier).

Avec Lakatos s'achève un parcours commencé à la charnière du XIX^e siècle et du XX^e siècle. Il reviendra à deux penseurs particulièrement originaux et un peu artistes (Bachelard était aussi poète, et Feyerabend violoncelliste) de sortir de ce modèle encore très rationaliste et de proposer des visions moins normées de la science.

G | DÉPASSEMENT OU FIN DE LA SCIENCE ? BACHELARD ET FEYERABEND

Ces deux personnages viennent de milieux scientifiques et culturels très différents, mais ils ont des points communs. Ils sont tous deux iconoclastes, et tous deux attachés à l'idée d'une pédagogie critique. Bachelard vise à renverser l'image de la science chez ceux qui l'apprennent et à en changer profondément la pédagogie. Feyerabend plaide pour une « anarchie épistémologique » : seul le refus de respecter les autorités scientifiques établies permettrait à des théories novatrices de percer le bouclier des certitudes sur le contenu (celles des positivistes) ou sur la démarche (celle des criticistes et des critiques). Ces deux auteurs sont d'ailleurs plus populaires dans les sciences sociales que Popper, Lakatos, voire Kuhn lui-même. Ils contribuent à

miner le mythe d'une science naturelle, théorique, expérimentale, et exacte – mythe qui a survécu pour l'essentiel à la remise en question de Popper, Kuhn et Lakatos. Dans des travaux très documentés, ils montrent des physiciens, chimistes, biologistes et astronomes des plus connus si incertains de leur démarche qu'ils font appel à des arguments non scientifiques pour convaincre tous ceux qui sont réfractaires à leurs explications de la justesse de leurs idées : Galilée, notamment, a prouvé à ses compatriotes la fiabilité de sa lunette astronomique en l'utilisant comme des jumelles entre deux villes toscanes, et non en la pointant vers l'infini en quête d'étoiles invisibles ; si l'instrument montrait avec fidélité ce dont on connaissait l'existence (des animaux de zoo, par exemple), alors ce qu'il montrait du ciel, même incroyable, devait être vrai. Dans ses relations avec les autorités ecclésiastiques, Galilée a fait davantage preuve de sens politique et d'opportunisme que d'autorité intellectuelle, et il a toujours su user de sa notoriété et des ressources financières considérables dont il disposait.

De plus, Bachelard et Feyerabend enfoncent le clou planté par leurs collègues dans le mur du positivisme, en insistant sur les nécessaires réconciliations de l'abstrait et du concret, de l'induction et de la déduction, de la théorie et de l'expérience. Selon eux, il ne sert à rien d'établir la supériorité de l'empirisme sur le rationalisme ou l'inverse, on ne choisit pas entre internalisme et externalisme. Il vaut mieux réunir ces deux positions épistémologiques dans une synthèse difficile à imaginer, que Gaston Bachelard nomme « rationalisme appliqué » et dont il donne avec brio la présentation suivante :

Tableau 7. *La synthèse bachelardienne*

Le rationalisme appliqué : un ordre abstrait et concret à la fois					
Ordre prouvé	Mathématiques	Concept	Sujet	Raison	Déterminisme
Ordre « abstrait-concret »	Physique mathématique	Signes	Projet	Rationnel appliqué	Probabilité, causalité
Ordre trouvé	Physique	Nombres	Objet	Réel	Fréquence, expérience

On a parfois l'impression que Paul Feyerabend va encore plus loin que Gaston Bachelard. Ne préconise-t-il pas, au commencement d'une recherche, de ne s'interdire aucune piste, de ne pas limiter les expériences et les instruments choisis aux procédés déjà homologués ? On connaît sa célèbre formule : « tout se vaut » (*anything goes*) pourvu que ce « n'importe quoi » fonctionne ! Elle signifie qu'au départ d'une recherche, il n'y a aucune voie privilégiée, car en choisir une risquerait d'étouffer la créativité en faisant passer la curiosité pour de l'incompétence, voire de l'insolence. Préconiser l'ouverture maximale et l'absence totale d'idées préconçues, est-ce tomber dans le relativisme (l'un des obstacles épistémologiques rencontrés plus haut) ? On comprend que Feyerabend ait souvent fait l'objet de cette critique (si « tout se

vaut », comment savoir ce qui est plus scientifique et ce qui l'est moins ?). La critique est injuste : les résultats, eux ne se valent pas, c'est seulement sur les moyens d'y parvenir que Feyerabend se montre plus ouvert que ses prédécesseurs.

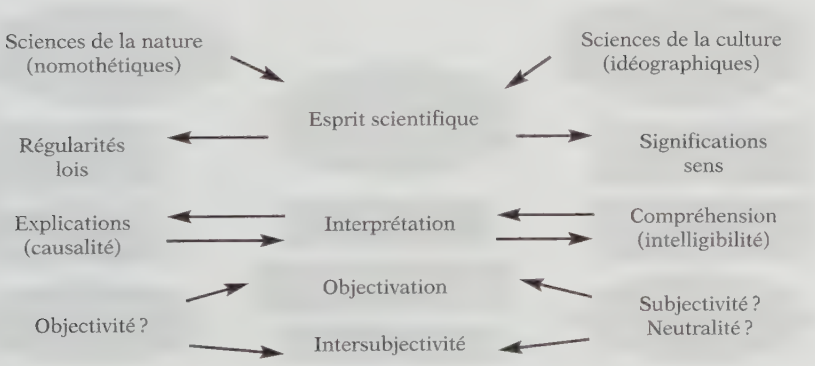
Si le doute et l'approximation sont permis en sciences dures, alors les auteurs de sciences molles n'ont pas à avoir de complexe d'infériorité. Pourtant, le doute des sciences dures est contenu dans des limites étroites, alors qu'il est extensible à l'infini dans les sciences humaines et sociales : la complexité de leur objet étend considérablement la marge d'erreur. Il faut donc prendre encore plus de précautions dans ce domaine quand on prétend en donner une représentation scientifique qui satisfasse aux critères de rigueur et de validité des sciences établies.

Section 3

DE L'ÉPISTÉMOLOGIE DES SCIENCES DE LA NATURE À CELLE DES SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ

Entre sciences de la nature et sciences de la culture, y a-t-il une différence de degré ou une différence de contenu ? La différence serait substantielle s'il était vrai que la vérité, la science, l'objectivité, la mesure existaient en soi. Mais ce n'est pas exact, même dans les sciences les plus rigoureuses, celles qui reposent sur des lois. On n'y est jamais sûr qu'elles ne connaissent pas d'exception, ni sûr d'atteindre une objectivité parfaite. La figure n° 4 compare les protocoles idéalisés des deux types de sciences et propose un protocole intermédiaire plus réaliste fondé sur l'interprétation et l'intersubjectivité.

Figure 4. *Sciences expérimentales et sciences sociales*



Pour mieux évaluer l'écart entre les deux types de science et le minimiser, tournons-nous vers Jean Piaget. Dans son essai de classification des sciences sociales, il distingue, à la suite de l'Allemand Windelband, les sciences nomothétiques (qui peuvent aussi être en partie historiques, comme l'économie, la démographie, la psychologie) des sciences complètement historiques (qu'il appelle sciences « idéographiques »). Les premières donnent lieu à des lois, « au sens parfois de relations quantitatives relativement constantes et exprimables sous forme de fonctions mathématiques, mais au sens également de faits généraux ou de relations ordinales ». Toutes les sciences sociales ne sont pas aussi idéographiques que les sciences historiques, mais elles se heurtent toutes aux mêmes problèmes : leurs sujets parlent et ils ont une histoire ; cela est également vrai du savant les observant.

Les spécialistes des sciences sociales que les problèmes épistémologiques intéressent se demandent donc s'ils sont capables de surmonter les difficultés accrues du travail scientifique dans leur domaine : leur est-il possible de trouver des régularités et de les mesurer quand des êtres sociaux libres et uniques en leur genre ont des stratégies et qu'ils ne se privent pas d'en changer sans prévenir ? Ne faut-il pas plutôt se demander quel sens ces derniers trouvent à ce qu'ils font ?

A | RECHERCHE DE RÉGULARITÉS OU QUÊTE DE SIGNIFICATIONS ?

Compter et comprendre : s'il y a une différence principale entre sciences de la nature et sciences de la culture, c'est entre la quête du nombre et celle du sens qu'il faut la chercher. Prenons l'exemple du *Suicide*, le célèbre ouvrage de Durkheim : à première vue, il n'y a rien de plus personnel que de se tuer, la signification d'un tel acte variant d'un individu à un autre, puisque chacun a des motifs bien à soi de se donner la mort ; mais les probabilités de se suicider peuvent se calculer, elles varient en fonction du degré d'intégration de l'individu dans une communauté. Plus on est intégré socialement, moins on se suicide. Toutefois, cette mesure statistique ne nous dit pas pourquoi certains individus mal intégrés ne se tuent pas, alors que des individus bien intégrés se donnent la mort. Répondre à la question en général, c'est donner une explication qui vaut en moyenne ; c'est se demander comment on peut traiter des êtres humains comme des choses (les sujets chers à la philosophie se transforment en objets quand ils tombent sous la coupe de la science politique). Répondre à la question au cas par cas, c'est découvrir les ressorts cachés d'une décision individuelle, prise à un moment précis de la vie. C'est aussi se demander comment on peut se mettre à la place de ceux que l'on observe.

1/ Objectivité, subjectivité, intersubjectivité

Bien que l'objectivité soit parfois considérée comme un privilège des sciences naturelles, qui seraient bien aise de pouvoir la pratiquer, on la trouve aussi en sciences sociales. La réciproque est vraie : la subjectivité existe en sciences dures. Elle s'y présente sous une autre forme, le consensus des sujets sur la validité d'un résultat de recherche (ce que Popper a appelé « intersubjectivité »).

- Objectivité. Le terme peut signifier deux choses : que nous sommes *impartiaux* (nous nous efforçons de ne pas juger ce que nous observons) et que la réalité a une existence objective indépendante de nous.

- Subjectivité. Dans son livre, *The Interpretation of Cultures*, l'ethnologue américain Clifford Geertz résume admirablement le problème en écrivant : « J'ai une philosophie, vous avez des opinions politiques, il a une idéologie. » La formule montre que ce que nous tenons pour objectif n'est en fait que le fruit d'une décision personnelle et, comme toutes les décisions de ce genre, elle est arbitraire.

- Intersubjectivité. Comme Popper le montre dans son article sur « le mythe du cadre de référence », nous ne sommes pas les prisonniers d'une cage dorée, celle du cadre interprétatif que nous avons en commun, car nous pouvons et nous devons nous en échapper pour affronter la critique, même si c'est plus agréable de rester entre partisans convaincus d'une même théorie. Dans ce cas, la connaissance dite objective est en réalité une « convention intersubjective » entre savants, considérant comme établi dans les faits ce qui est provisoirement corroboré par la résistance de la théorie aux tests qu'on lui fait subir.

2/ Explication, compréhension, interprétation

Voici une autre série de termes très usités en sciences sociales. Les nuances entre ces trois termes sont minces. Les trois processus sont donc difficiles à mettre en œuvre et parfois même à distinguer, car la pratique se définit souvent comme l'une de leurs combinaisons possibles. Dans ses *Essais sur la théorie de la science*, un ouvrage difficile qui n'est pas exempt de contradictions, Max Weber parle ainsi d'« explication compréhensive », de « compréhension explicative », d'« interprétation explicative », et même d'« interprétation compréhensive » !

- Explication. « Imputation causale » valable en tout temps et en tout lieu : on cherche à assigner une cause inconnue à un effet observé. C'est plus facile dans les sciences expérimentales : les objets naturels sont explicables, les objets sociaux sont surtout intelligibles.

- Compréhension. Reconstitution d'un raisonnement par empathie (*Einführung*) : le savant procède par expériences mentales que

les sociologues allemands Simmel ou Weber ont appelées des « tableaux de pensée ». Il se met à la place des acteurs, sans sympathie ni antipathie préalable. Simmel, dans la continuité d'un autre savant allemand, Dilthey (lequel parle de *Geist Wissenschaften*, des sciences de l'esprit), veut faire de la science sociale à partir de la connaissance des états mentaux. Il essaie donc d'interpréter (psychologiquement) des « contenus de conscience » et (logiquement) des situations historiques pouvant être opaques à ceux qui en sont les acteurs. Selon lui, l'histoire et la science politique sont les sciences des processus psychiques (individuels) qui constituent une totalité sociale (c'est-à-dire une réalité collective indépendante de ces processus individuels).

- Interprétation. Elle n'est pas expérimentale, mais existentielle. À la question « que se passe-t-il ? » que l'on se pose dans une situation inquiétante, la réponse dépend de l'interprétation que chacun en donnera en scrutant la scène qui se déroule sous ses yeux (sera-t-on victime d'une agression imminente ou pas ?). L'interprétation est baptisée « description épaisse » par Geertz (épaisse, car elle superpose trois niveaux d'observation). Vue sous cet angle, l'interprétation se situe entre la description ordinaire (celle que l'on trouvera dans un récit de voyage), critiquable pour ses insuffisances et ses préjugés, d'une part, le diagnostic, propre aux sciences du vivant, d'autre part et la véritable explication enfin (qui est la règle en physique). Elle permet de trier les « structures de signification » en s'immergeant dans l'univers imaginaire des acteurs et des auteurs qui s'y sont déjà plongés et les ont étudiés avant soi.

Tous ces processus scientifiques ont leurs limites en science politique. Chaque individu, historien compris, a sa propre grille de lecture de l'événement ; aucun ne se situe complètement en surplomb de la réalité. La part d'inconscient et d'irrationnel de tout acte est d'ailleurs un obstacle à la compréhension et à l'interprétation d'un fait : son auteur ne peut ni l'interpréter lui-même, ni le livrer à la sagacité interprétative de l'observateur. Comment s'en sortir ? En se posant la question classique de l'objectivité (un état de félicité) sous la forme un peu moins traditionnelle de l'objectivation (un processus difficile).

3/ Objectivation et « subjectivation »

En pratique, les savants font bien la différence entre expliquer et comprendre. Pour expliquer, ils objectivent : objectiver, c'est placer à distance de soi des objets qui n'ont pas l'aspect d'objets, au sens que les physiciens donnent à ce mot. Pour comprendre, ils « subjectivent » : subjectiver, c'est se déplacer vers son objet, se situer à sa place et voir le monde de là où il se trouve. Pourquoi faudrait-il objectiver ? Parce qu'en sciences sociales, les objets humains sont aussi des sujets retors dont il convient de se méfier. Pourquoi faudrait-il subjectiver ? Parce que les spécialistes de sciences

sociales ne peuvent se contenter de critiquer l'objectivité des sciences dures sans rien lui substituer de suffisamment défendable, sinon il n'y aurait pas de science sociale. De quels moyens dispose-t-on en science politique pour se livrer à ces deux opérations ?

Commençons par l'objectivation. Pour objectiver, il faut être indifférent aux intentions et aux motivations des acteurs que l'on observe (le problème est connu sous le nom de « neutralité axiologique »). Il est indispensable d'utiliser pour en rendre compte un langage distinct du leur (que l'on appelle « métalangage »). Il convient enfin de répéter les expériences et les observations dans des circonstances identiques à celles de la recherche initiale (c'est la condition de « réplabilité » des démonstrations).

1. La neutralité axiologique. Selon la très célèbre expression de Max Weber, l'observateur est sans préjugé, il étudie avec le même détachement la conduite d'un saint charitable et celle d'une prostituée vénale, il n'a ni sympathie pour l'un, ni antipathie pour l'autre, juste de l'empathie pour les deux. Il convient toutefois de noter que Weber limite les objectifs et intentions que l'on peut comprendre par empathie à tous les buts rationnels, qu'il s'agisse d'une rationalité par rapport à des convictions (le pacifiste troublé par l'idée qu'il favorise le succès d'un agresseur en ne l'affrontant pas, mais ne pouvant renier sa vision du monde) ou par rapport à des instruments (pour la prostituée, la fin commande les moyens). Nombre d'actions restent passionnelles, voire inconscientes, on ne peut donc se mettre à la place de ceux qui s'y livrent. C'est particulièrement ennuyeux en science politique, où une grande majorité des actions ne sont pas rationnelles. Ce qui marche bien en sociologie est moins utile chez nous, à cause de cette particularité émotionnelle de l'action politique. Rester neutre par rapport aux objectifs (*axios* en grec) de ceux que l'on étudie est évidemment plus vite dit que fait. C'est bien difficile quand l'on a affaire à des objets compliqués, incohérents, voire provocateurs. En effet, en tant qu'objets d'étude les êtres sociaux ont quatre spécificités par rapport aux objets non pensants de sciences comme la physique, la biologie, l'astronomie (encadré n° 7).

2. Le recours au métalangage (encadré n° 8). Le savant s'interroge sur la nécessité d'employer un langage distinct de celui des personnes qu'il étudie : doit-il absolument construire un métalangage (le jargon de la science politique) au-delà du langage naturel (le français ou toute autre langue dans laquelle il s'exprime), au risque de trop s'éloigner des significations premières que les acteurs donnent de leur comportement ? Dans le cas contraire, ne sera-t-il pas victime du sens commun, de la banalité ? Le langage politique et le langage de la science politique doivent-ils différer ? Si oui, jusqu'à quel point ?

3. La réplication des expériences et des démonstrations. Sans même se donner pour but la corroboration ou l'infirmité des

résultats trouvés par d'autres que soi, on peut trouver scientifique de ne pas croire sur parole ses collègues, de ne pas avoir une confiance absolue dans leur capacité de déjouer les pièges de ceux qu'ils observent. Quand on a pour but de présenter ses découvertes comme s'inscrivant dans la continuité de découvertes antérieures, il faut retourner sur le terrain, refaire des calculs sur les mêmes données, interroger les mêmes personnes, relire les mêmes sources archivistiques. On a évidemment peu d'exemples de ce perfectionnisme en sciences sociales. La critique des travaux de Margaret Mead en Mélanésie par Derek Freeman venu expressément interroger les mêmes peuplades est exceptionnelle. Ce qui s'en approche le plus, ce sont les préfaces données par des auteurs aux rééditions successives de leurs ouvrages, par exemple ceux de Lawrence Wylie sur Roussillon, dans le Luberon, et de William Foote Whyte sur Boston. On y apprend comment les observés ont réagi à la sortie de la première version du livre, quelles explications, justifications ou correctifs ils ont donné de leur comportement, et comment leur vie en a été transformée. Les erreurs commises lors de la première enquête sont dans ce cas soigneusement relevées.

Poursuivons notre revue des positions méthodologiques par la subjectivation. Les spécialistes de sciences sociales savent que l'exactitude absolue n'existe pas en physique. Ce constat les aide à justifier le caractère très personnel de leurs interprétations, mais ils n'en tirent pas toujours toutes les conséquences pour améliorer leurs propres recherches.

D'une part, il est établi depuis longtemps que l'erreur existe même dans les sciences dites « exactes » où elle est jugée féconde. D'autre part, la vérité ne peut être qu'approchée (« approximée » en jargon scientifique). Popper parle de « vérisimilitude » plutôt que de vérité (à distinguer du mot ordinaire vraisemblance : être proche de la vérité, ce n'est pas ressembler à la vérité). L'ambition d'objectivité dont les positivistes témoignaient est évidemment mise à mal par ces faits. Raison de plus pour que les spécialistes des sciences sociales assument sans fard ni honte leur subjectivité. L'assumer, c'est lui donner un vrai statut épistémologique au lieu de négliger les règles de la méthode sous prétexte que l'on parle à la première personne de sujets et non d'objets. À cette fin, trois possibilités leur sont offertes :

- aller au-delà des apparences. On peut ainsi recourir à l'herméneutique, la science des significations profondes, cachées derrière ce que l'on peut décrire superficiellement. Une autre voie consiste à reconstruire les trajectoires des acteurs, et donc la genèse des processus et des institutions comme les élections et les commémorations. Enfin, certains auteurs vont jusqu'à déconstruire la réalité sociale pour savoir comment les acteurs eux-mêmes se la représentent, puisque cette réalité est présumée construite par leurs actions, au lieu d'exister indépendamment d'elles ;

Encadré 7. Les difficultés de la neutralité axiologique

Les acteurs sociaux et politiques ne peuvent pas facilement être observés avec neutralité, car ils réagissent sans cesse à l'observation. Notons toutefois que cette difficulté n'est pas propre aux objets des sciences sociales : en physique aussi, les conditions de l'observation modifient les propriétés des objets observés, car les particules et les molécules ne sont pas inertes. Le physicien Heisenberg l'a montré dans un texte souvent cité en science politique (comme un exemple d'indéterminisme) : pour voir un élément et déterminer sa position, il faut l'éclairer ; or, un électron illuminé par un photon change de position, tandis que le photon change de longueur d'onde.

Pourquoi les acteurs sociaux sont-ils des sujets et pas seulement des objets ? Pour quatre séries de raisons :

1. D'abord, ils ont des intentions qui les opposent entre eux et aux chercheurs qui les étudient ; elles ne sont pas toujours claires ni à leurs propres yeux ni aux yeux des observateurs, qui doivent pourtant les reconstituer avec le plus d'indifférence possible ;

2. Ensuite, ils ont des stratégies qui les rendent à la fois incompréhensibles et imprévisibles. S'ils étaient parfaitement rationnels, ils seraient prévisibles, sous réserve de modifications de leur environnement naturel (catastrophes, épidémies) et d'affections individuelles (maladies, accidents, mort)

3. Puis, ils dotent de sens leur propre histoire, qui entre en phase ou au contraire en conflit avec celle de l'observateur. Il ne suffit pas d'affirmer, comme on l'entend souvent, que le monde social est un monde historique, fait de singularités (les événements sont contingents, les individus sont uniques), car cela est également vrai du monde naturel. D'une part, le climat a une histoire, comme l'univers, comme les êtres vivants dont on peut reconstituer la phylogénèse et l'ontogénèse. D'autre part, les conjonctures et les catastrophes comptent aussi bien en physique qu'en science politique. Ce qu'il convient de dire, c'est que le monde social est travaillé par un problème d'identité. Selon James March, les êtres sociaux ont en effet le choix entre deux logiques : celle de l'adéquation (être fidèles à l'image qu'ils ont d'eux-mêmes, valoriser l'estime de soi) et celle des conséquences (calculer les effets de leurs décisions sur les autres et aussi sur eux-mêmes). Comme Herbert Simon l'a montré en parlant de « rationalité limitée » (*bounded rationality*), leurs préférences ne sont pas toujours pures, elles sont souvent subordonnées à la satisfaction produite par une consommation ou un investissement. On retrouve chez les deux auteurs américains la distinction faite par Weber entre rationalité en finalité et rationalité en valeur. Si tous les êtres sociaux étaient uniquement « instrumentaux » (adaptant leurs instruments à leurs buts, donc justifiant leurs moyens par leurs fins), il serait facile d'expliquer leur comportement de l'extérieur, sans essayer de se mettre à leur place ;

4. Enfin, ils vivent dans un univers de symboles aux significations multiples échappant en partie à ceux qui les étudient. Le monde social est fait d'accumulation symbolique, ce qui vient compliquer les relations naturelles entre êtres sociaux. Par exemple, la peinture catalane du xx^e siècle (celle de Picasso, Dali, Tàpies, etc.) exprime la

rencontre entre les parcours individuels de chaque artiste et les significations collectives de ce qu'ils peignent : le nationalisme et le catholicisme austère et expiatoire d'une part, le postimpressionnisme, le cubisme, le surréalisme et l'humour farceur d'autre part. Difficile de s'y retrouver quand on n'est pas soi-même peintre, catalan, nationaliste, catholique, cubiste, surréaliste, etc.

• être critique. On entend ce mot dans le sens que lui donnent les auteurs qui critiquent la société (par exemple, ceux qui se sont regroupés au sein de l'école de Francfort et se livrent dans leurs propres termes à la « théorie critique ») et non pas dans le sens de ceux qui critiquent la science (Popper, les mouvements antiscientifiques) ou le langage (l'école de Vienne, Wittgenstein) ;

Encadré 8. *Langage naturel et métalangage*

Opérons deux distinctions, qui séparent le langage que nous parlons et celui dans lequel nous écrivons ou que nous lisons.

Première distinction, celle du langage « indigène » et du langage savant. La question de leurs relations n'est pas tranchée uniquement par les savants : les observés, eux aussi, contribuent à y répondre, car ils tiennent des propos qui ne reflètent pas leurs opinions réelles, mais l'opinion qu'ils veulent donner d'eux-mêmes, et ils réagissent aux propos que l'on tient sur eux puisqu'ils peuvent les lire ou les entendre. Résultat : ils modifient inévitablement leur conduite en fonction des analyses scientifiques qui en sont faites ! Au moment même où elles sont rendues publiques, elles risquent de devenir caduques, et il faut reprendre la recherche à zéro. C'est pour ces raisons que les savants optent parfois pour leur propre métalangage, réputé moins affecté par le « bruit » ambiant, moins contaminé par les calculs des acteurs que le langage indigène.

Seconde distinction : le métalangage lui-même se présente sous deux formes, un langage abstrait (conceptuel, jargonnant) et un langage formel (logique, voire mathématique). Il est en effet composé de concepts théoriques qui échappent au vocabulaire ordinaire où l'on ne trouve que des notions peu formalisées, voire des préjugés. Objectiver, c'est donc transformer des observations faites et des mots entendus en indices formels de leur réalité : schémas, tableaux, graphiques, organigrammes, généalogies, cartes, et modèles qui les synthétisent et en donnent une représentation distanciée, presque au second degré. Dans le *Sens pratique*, Pierre Bourdieu incluait dans le métalangage les transcriptions écrites d'observations de terrain, comme celles qui sont consignées dans les fameux carnets des ethnologues. Il notait justement qu'objectiver, c'était refuser d'être pris dans l'objet, c'était rompre avec l'expérience indigène et la façon dont les indigènes en rendaient compte, donc en parler différemment.

• mélanger les genres. Cette recommandation est assez postmoderne. Geertz commente ainsi sans les hiérarchiser des sources artistiques, littéraires, historiques, ethnologiques et contemporaines de statut très divers. Il en fait une méthode (travailler en usant de ces *blurred genres*) dont on peut parfois penser qu'elle brouille surtout les pistes au lieu de les croiser.

Il est bien difficile d'arbitrer entre objectivation et subjectivation, car chaque procédé a des avantages et des inconvénients, chacun est adapté à certains domaines d'observation et pas à d'autres. On le voit bien aux propos pleins d'humour que tient un ethnologue américain racontant les difficultés qu'il a rencontrées avec ses informateurs marocains, que ceux-ci acceptent de se tenir à distance de lui ou qu'au contraire, ils cherchent à l'impliquer dans leur vie quotidienne (encadré n° 9). En objectivant, on se conforme dans les grandes lignes au modèle des sciences expérimentales, quoiqu'en l'adaptant au social (on remplace ainsi l'objectivité par la neutralité axiologique ou bien on quantifie le qualitatif). En subjectivant, on se donne la possibilité de rendre compte finement de conduites et de pensées répétées, certes, mais difficiles à saisir autrement que par « entropathie », voire par sympathie. Le choix entre ces deux postures dépend quoi qu'il en soit de l'analyse que chaque savant établit de ses propres motivations à faire de la science.

On voit à la lumière de cet exemple que les motivations du savant ne peuvent être tenues pour neutres, ni sans effet sur ceux qu'il ou elle observe. Il est donc important de savoir pourquoi l'on pourrait bien décider de faire de la science, une activité somme toute peu ordinaire. Une motivation à la *Bouvard et Pécuchet*, ces savants autoproclamés du XIX^e siècle, tuant le temps d'une retraite provinciale anticipée à changer sans cesse de sujet d'intérêt et de posture méthodologique – personnages que Flaubert caricature féroce dans le roman qui porte leur nom –, n'est pas celle qui devrait pousser à se lancer dans l'aventure scientifique. Mais alors, quels seraient les bons motifs de le faire ?

B | INTÉRÊT INTELLECTUEL OU INTÉRÊT SOCIAL À FAIRE DE LA SCIENCE ?

Pourquoi devient-on savant ? Une posture scientifique peut prendre trois modalités. La première est intellectuelle : on fait de la science pour le plaisir d'en faire (c'est que l'on appelle « l'art pour l'art »). La deuxième est utilitariste : on cherche à changer le monde (on vise l'utilité sociale de sa recherche). La troisième est critique ou réflexive : on cherche à éviter ce que l'on appelle la « naturalisation » des objets sociaux, car, à trop les considérer comme des

choses, on finit par les trouver naturels, donc on perd toute distance critique à leur égard ; à trop les prendre pour des faits humains, on les valorise ou on les dévalorise, donc on n'est plus à même de savoir pourquoi on les étudie plutôt que d'autres.

Encadré 9. *De la difficulté de la subjectivation*

Un ethnologue américain au Maroc et ses informateurs indigènes (Paul Rabinow, morceaux choisis).

Dialogue avec Ben Mohammed, qui garde ses distances avec l'ethnologue

« Que je sois parti au Maroc me confronter à autrui est une démarche typique de ma culture [...]. Que Ben Mohammed ait pu nouer avec moi ce type de dialogue d'égal à égal était une chose en soi fort remarquable. »

« À travers une confrontation mutuelle, nous avons pu établir des rapports d'intimité et réaffirmer par là même notre altérité fondamentale. »

« Notre altérité n'était pas d'essence ineffable, mais bien plutôt la somme d'expériences historiques différentes. »

« Nous appartenions à des réseaux de significations différentes, mais à présent ces réseaux se trouvaient au moins partiellement imbriqués. »

« Toutefois, le dialogue n'était possible que lorsque nous reconnaissons nos différences, lorsque nous demeurions loyaux – encore que critiques – envers les symboles que nous avaient légués nos traditions respectives. »

Dialogue avec Ali, qui tente au contraire d'inclure bon gré mal gré l'ethnologue dans son propre cercle de sociabilité

« Ali avait entrepris de me mettre à l'épreuve, un peu comme ont coutume de faire les Marocains entre eux pour apprécier à leur juste mesure la force ou la faiblesse de l'autre. »

« J'essayais d'éviter de réagir à la manière des Marocains – qui contre-attaquent en s'affirmant –, proposant vainement, en lieu et place de mon moi, la *persona* de l'ethnologue qui endure tout avec longanimité. »

« Ali n'en continuait pas moins à interpréter mon comportement en ses termes à lui : il me voyait comme un être faible, prêt à céder chaque fois qu'il poussait sa pointe. »

« Et le cycle se poursuivait : il tentait d'aller toujours un peu plus loin, d'affirmer sa position dominante et de donner à voir ma soumission et mon manque de caractère. »

Dans l'histoire des sciences, il y a des cas emblématiques de recherches faites pour le plaisir : Pierre et Marie Curie découvrant le principe de la radioactivité « dans leur garage » (en réalité, un laboratoire public) ou celui des créateurs d'Apple et de Microsoft, puis de

Google, bricolant dans le leur un monde nouveau en donnant libre cours à leur passion. Les vrais génies n'auraient ainsi d'autres moteurs à leur curiosité que l'impulsion de la découverte. Dans une version minimaliste, mais psychologiquement plus réaliste, de la quête de la vérité, on dira qu'ils veulent au moins avoir raison contre ceux qui ne croient pas à leurs capacités scientifiques.

Ce mythe est-il aussi fort en sciences sociales ? On ne peut pas exclure *a priori* que les motivations supposées des physiciens y soient complètement étrangères : la recherche de la vérité peut être le fruit de motifs personnels nobles (la passion de l'explication, le souci de comprendre, la curiosité intellectuelle) à l'exclusion de tout profit matériel, mais ce n'est sans doute pas la seule, ni même la principale motivation de la recherche en sciences sociales. Dans ces disciplines, on constate fréquemment que les « génies » sont socialement programmés par leur milieu social et leur formation antérieure : les goûts et les talents ne sont pas distribués au hasard.

Il est donc légitime de se demander si les savants n'ont vraiment comme valeur que la vérité, comme le croyait Weber, si la vérité peut être interprétée différemment selon les individus, si la vérité qu'un savant croit établir est le fruit d'un ego démesuré qui le pousse à combattre la mort en tentant de passer à la postérité ou simplement le produit de la position privilégiée qu'il occupe dans le monde social. Dans le langage utilisé en sociologie de la science, on dira qu'une recherche peut aussi être suscitée par des « intérêts socialement constitués » (la nécessité de faire carrière, le besoin d'être reconnu, d'être distingué dans un monde de concurrence et de division du travail, où la demande sociale oriente des travaux de recherche censés être utiles aux décideurs publics). Pour toutes ces raisons, il convient de réfléchir à sa propre activité de recherche afin d'être vraiment scientifique en science sociale. Il est bon de savoir que, dans nos disciplines, l'observateur est tout aussi impliqué que ceux qu'il observe. Il ne peut donc être ni neutre, ni objectif, ni détaché. Il doit même se demander, en sens inverse, s'il ne doit pas assumer cette absence de neutralité et donc s'engager afin d'être socialement utile. Dans ce cas, il se livrerait à ce que Pierre Bourdieu a appelé une « socioanalyse », sur le modèle de la psychanalyse, mais avec pour objectif de découvrir les déterminants sociaux inconscients d'une carrière de chercheur, et non pas ses facteurs psychologiques inconscients.

Finalement, cette distinction à première vue convaincante entre sciences de la nature et sciences de la culture (ou de l'esprit) est peut-être tout simplement une question datée. Les différences entre sciences dures et sciences sociales ne sont pas aussi tranchées que les auteurs allemands ont voulu nous le faire croire. Rickert, Dilthey, Weber se sont tous les trois penchés sur ce problème, qui était un vrai problème de l'âge positif au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. Mais pourquoi est-ce surtout en Allemagne que cette

question a été soulevée ? Sans doute parce que le problème de l'unité allemande était alors posé à tous les intellectuels germanophones, lesquels ne pouvaient le résoudre qu'en passant par l'invention d'une culture unifiée, légitimée par une science nouvelle.

Nous venons de montrer que la science politique était confrontée aux mêmes problèmes que les autres sciences. Nous pouvons maintenant tenter d'évaluer son potentiel scientifique et imaginer son avenir.

Encadré 10. *Le paysage de la science*

Résumons les différentes positions tenables sur la connaissance dans les sciences en général, et dans les sciences sociales en particulier. Elles sont présentées ici en exagérant leurs différences afin de visualiser l'ensemble des possibilités qui s'offrent aux chercheurs. Dans la pratique, des auteurs sont passés de l'une à l'autre, ont prolongé l'une par l'autre ou ont combiné deux ou trois de ces variantes.

Position 1. Toutes les sciences peuvent être scientifiques, quel que soit leur objet.

- Variante 1 : *naturalisme*. Que l'objet soit naturel ou social, la méthode est toujours la même : observation, expérimentation, formalisation.
- Variante 2 : *positivisme*. À objets différents, méthodes différentes, mais avec le même degré de rigueur dans le recours aux instruments de la science : le métalangage et les protocoles de recherche.
- Variante 3 : *néopositivisme ou criticisme*. À ces conceptions idéales de la science, il faut substituer une vision plus réaliste et plus facilement praticable, fondée sur les propriétés de la théorie et sur l'idée d'esprit scientifique.

Position 2. Les sciences de la nature sont scientifiques, les autres philosophiques et historiques.

- Variante 1 : *régionalisme épistémologique*. On peut construire avec rigueur un savoir réglé sur les objets de recherche non naturels, et certains d'entre eux (marché, vote) peuvent être modélisés pour permettre la prévision, mais pas les explications les plus globales du monde social.
- Variante 2 : *ethnométhodologie*. Parler de « sciences sociales », c'est user d'une contradiction dans les termes, car ce qui est social est intentionnel, s'exprime par la parole, se réalise par des actes singuliers (les acteurs doivent être pris au sérieux par les auteurs, leurs concepts pratiques valent bien les concepts scientifiques élaborés pour les étudier).
- Variante 3 : *herméneutique et historicisme*. On ne peut pas donner une explication objective des conduites d'acteurs et on ne doit pas les croire sur parole ; il faut douter des justifications qu'ils donnent à leurs actes et à leurs déclarations, puis les reconstruire en les réinterprétant.

Position 3. Aucune science n'est objectivement scientifique, la vérité d'un objet est purement argumentative, et cet argument doit être socialement légitimé, d'abord par les savants, ensuite par les autres.

- Variante 1 : *positivisme logique*. Le savoir construit à propos du monde dit réel est langage pur ; en tant que discours, il obéit aux règles de la logique des catégories et de celle des propositions.
- Variante 2 : *paradigmes*. Une science acceptée par tous (la science « normale ») ne dure jamais longtemps ; elle est concurrencée puis remplacée lors de révolutions scientifiques par des explications rivales portées par des mécontents butant sur des énigmes insolubles avec les outils de la science établie, ou « anomalies », dont l'une finit par s'imposer temporairement et fait alors office de théorie générale légitime.
- Variante 3 : *pragmatique ou praxéologie*. Dans la science, il y a toujours de la politique, des rapports de pouvoir. Ce qui est scientifique est ce qui est décrété ainsi par les savants ; ceux-ci dominent un domaine de recherche à un moment donné ; la science se fait sous nos yeux ; la « vérité » est cristallisée à chaque instant par une découverte ratifiée par une communauté savante à l'issue d'une ou de plusieurs controverses.

Une science complexe !

Passer de l'épistémologie des sciences à celle des sciences sociales est déjà compliqué, nous l'avons vu. Au sein des sciences sociales, la science politique pose des problèmes encore plus difficiles. Ce n'est pas étonnant : comme l'ont montré tous les épistémologues, le niveau de difficulté croît sur un axe allant des sciences de la matière à celles de la vie, puis de la société et, pour finir, à celle de la politique. C'est aussi l'ordre d'apparition des savoirs dans l'histoire des sciences. Pourquoi en est-il ainsi ? Parce que la matière de notre discipline est très largement historique. Elle n'est pas seulement complexe par sa méthode, elle a aussi un objet contingent (autrement dit, produit par le hasard, fruit d'événements singuliers). Pourtant, même en histoire, faire œuvre scientifique, c'est faire des choix. Il faut décider de s'attaquer à des objets précis plutôt qu'à d'autres, en fonction du degré de généralité des leçons que l'on espère en tirer : on les découpe dans le monde réel, et ce fractionnement est réducteur, car la réalité est continue. Il faut aussi choisir une méthode de travail dont on attend le meilleur rendement explicatif (du moins dans le cas que l'on a choisi d'étudier) et qui limite les risques de biais et d'erreur. Il faut enfin avancer des postulats indémontrables sur la nature des objets étudiés (ce qu'en anglais on appelle des *assumptions*) avant d'énoncer des hypothèses testables, elles, par divers moyens, en les confrontant avec la réalité.

Le fait que le matériau de la science politique soit événementiel ne la disqualifie pas comme science historique. L'Histoire avec un grand « H » peut se contenter de raconter... une histoire, mais elle peut aussi

montrer comment celle-ci prend place dans une explication plus générale. Deux exemples sont très connus : la spécialisation croissante des professionnels de la politique, laquelle parvient à son apogée au moment de la Renaissance en Occident, celui-ci étant ensuite rejoint par les autres civilisations ; l'euphémisation croissante de la violence, qui devient de moins en moins ouverte et de plus en plus symbolique ou de moins en moins flagrante, et de plus en plus dissimulée. Du point de vue de l'historien, néanmoins, la science politique reste affectée d'un gros handicap : contrairement à la sociologie, par exemple, elle est récente (on peut discuter de sa date de naissance, mais la discipline sous sa forme moderne est l'héritière de travaux publiés au début du ^{xx}e siècle, comme l'a bien montré Pierre Favre). Mais ce n'est pas son seul inconvénient : à la différence du droit ou de la psychologie, elle s'intéresse à tout et pas seulement à une partie bien délimitée de la réalité.

Troisième difficulté : tandis que les historiens ou les géographes se spécialisent respectivement dans une période du passé et dans un espace du présent, elle couvre, elle, toute l'histoire de l'humanité. De façon exemplaire, des spécialistes connus des relations internationales, que l'on croit habituellement tournés vers l'étude de l'actualité, se sont ainsi penchés tout récemment sur la genèse des États, des frontières, de la guerre, de l'impérialisme, etc. (comme Buzan et Little, ou Ferguson et Mansbach).

Tous ceux qui ont essayé de classer les sciences par ordre de complexité croissante l'ont bien compris : ils ont mis sans hésiter la science politique en dernier. C'est le cas d'Ampère, de Cournot et de Comte. Dès 1834, le premier distingue les sciences de la matière, déjà bien établies, des sciences de la politique, alors balbutiantes (dans lesquelles il inclut la philosophie politique). En 1851, Cournot oppose lui aussi les mathématiques, la physique et la biologie aux sciences politiques et à l'histoire. Quant à Auguste Comte, il affine son propre système de classification des sciences entre 1822 et 1852 : au début, il sépare l'astronomie et la physique (les plus anciennes des sciences et aussi les plus mathématisées, qui sont d'ailleurs parfaitement indissociables). Il mentionne ensuite la science politique (la plus jeune, la moins positiviste). Trois ans plus tard, il ajoute la physiologie aux deux premières, dans le haut du tableau (par ordre d'ancienneté et de niveau d'abstraction) et il rebaptise la science politique « physique sociale ». L'emploi du mot physique est destiné à lui donner un véritable statut scientifique, car Comte préconise le recours à un regard positiviste sur la société et sur la politique. En 1830, une année de révolutions en France et en Europe, il couronne ce schéma en plaçant les mathématiques là où les avait mises Cournot, tout au sommet de la hiérarchie du savoir : totalement abstraites, elles se passent même de toute expérience ; contrairement aux deux physiques (celle de la matière et celle de la société), elles sont déconnectées de la vie. Enfin,

entre 1852 et 1854, il divise la physique sociale en sociologie et en morale (car l'ordre politique selon lui est affaire de normes, de valeurs et de croyances). Où est passée la science politique dans cette aventure ? Dans le futur ! Un jour disait Comte, et plus tard à sa suite Durkheim, on pourra en faire. Peut-être.

Tableau 8. *La place de la science politique ou de ce qui en tient lieu dans les premières classifications des sciences au XIX^e siècle*

Ampère (1834)	Cournot (1851)	Comte			
		1822	1825	1830	1852-1854
Sciences	Mathématiques	Astronomie	Astronomie Physique	Mathématiques Astronomie	Mathématiques
	Physique	Physique	Chimie	Physique	Physique
	Biologie	Chimie	Physiologie	Chimie	Biologie
Sciences politiques (dont théorie politique)	Science politique et histoire	Science politique	Physique sociale		Sociologie, morale

D'après Pierre Favre, *Naissances de la science politique*.

Dernière venue des sciences sociales, la science politique a donc du mal à s'imposer. Le terrain sur lequel elle se déploie est déjà largement occupé. Comme nous l'avons vu, on lui laisse le soin de s'attaquer aux problèmes restés insolubles, dont le seul énoncé glace d'effroi : trouver des explications à tout ce qui est ignoble, hideux et atroce (génocides, déportations, holocaustes nucléaires, racisme, antisémitisme), aux représentations que les acteurs s'en font, aux justifications qu'ils en donnent. Non seulement les gens auxquels la science politique s'intéresse parlent, réfléchissent, calculent ou se comportent de façon inintelligible, comme le font bien entendu les êtres humains étudiés par la sociologie ou l'ethnologie ; mais encore, ils font assaut d'imbécillité et de méchanceté. Dès qu'il est question de politique, ils se montrent incompetents, vociférateurs, agressifs et cruels. Dans le partage des tâches, la science politique est donc mal lotie, car elle est confinée à l'étude de ce qui sort de l'ordinaire : vue par les spécialistes des autres sciences sociales, elle serait vouée à se pencher sur les situations critiques. Comme s'il y avait des états normaux de la vie sociale et des états « pathologiques ».

Il ne faudrait pas croire cependant que les obstacles à la connaissance politique ont été sciemment érigés par ceux qui nous ont précédés dans les essais de classification universelle des sciences : ils n'ont fait que les constater. La science politique, c'est vrai, rencontre de sérieux problèmes pour rendre compte des objets qu'elle étudie. Elle est empêtrée dans des pièges méthodologiques qui ont été déjoués depuis longtemps par la plupart des autres sciences établies. Il lui arrive aussi de rencontrer des obstacles spécifiques auxquels

celles-ci ne sont habituellement pas confrontées. Rappelons que l'un de ces obstacles propres à la discipline vient de ses objets. En effet, elle s'intéresse à tout ce qui est en surplomb des collectivités humaines et englobe tous les faits sociaux : cela fait beaucoup pour une seule science. De plus, elle doit traiter avec raison d'un univers de passions, il lui faut cacher la violence et la tragédie d'êtres de chair et de sang derrière des concepts et des énoncés purement logiques. Au passage, comme l'a dit Jean Leca, elle risque surtout d'être jugée par ses étudiants moins passionnante que la philosophie, l'histoire ou la littérature, du moins lorsqu'elles tentent à leur tour d'expliquer ce qu'est la politique en prenant moins de précautions que ne le feraient des politistes en quête de science. Enfin, les personnes qu'elle étudie tentent de mettre de l'ordre dans le désordre le plus débridé (dont les guerres civiles ou internationales sont d'excellentes illustrations) et de la hiérarchie dans l'anarchie, ce qui n'est évidemment pas facile à faire et encore moins à expliquer. On peut donc hésiter à classer la science politique parmi les sciences normales. Après tout, l'expression pourrait désigner un simple savoir-faire, un art que l'on découvrirait en le pratiquant. Il faudrait donc avoir du talent ou de l'érudition pour y exceller. Ainsi conçue, la science politique serait plus proche de l'activité politique que de la science. Même dans le cas où les politistes s'entendraient tous sur la différence entre ce qu'ils font et ce que font des politiciens professionnels, la science politique pourrait être aussi éloignée de la science véritable que l'alchimie l'est de la chimie, ou l'astrologie de l'astronomie. Enfin, au cas où il s'agirait d'une forme de connaissance sérieuse, aurait-elle la rigueur qu'ont atteinte des sciences expérimentales jeunes comme la génétique ?

Prenons d'abord le problème à son terminus, la discipline comme savoir scientifique ; nous reviendrons ensuite vers son point de départ, l'art de gouverner. Dans son livre sur *le Raisonnement sociologique*, Jean-Claude Passeron écrit que jamais les sciences sociales ne rempliront les critères de scientificité des sciences expérimentales, telles que Popper les a formulés. En revanche, ce sont des savoirs systématiques, réglés, codifiés et empiriques, à la différence de la philosophie. Ne pouvant atteindre le niveau de formalisation et de généralisation des premières (comme le croient leurs promoteurs par « myopie scientifique »), elles ne doivent pas tomber pour autant dans la subjectivité et l'herméneutique métaphysique (qui tentent les spécialistes de la seconde). Les arguments de Passeron sont si solides qu'une grande majorité de politistes s'y retrouvent : la science politique est tout aussi historique que la sociologie, car ses objets sont toujours situés dans un contexte spatio-temporel. Parce que le raisonnement scientifique du sociologue (et du politiste) s'exprime dans un langage proche de celui des gens qu'ils observent, c'est un raisonnement naturel et non pas logique (comme en mathématiques) ou encore expérimental (comme en physique). Les sciences sociales relèveraient ainsi d'une « épistémologie particularisée » : elles ignoreraient la preuve (au profit

de la présomption) ; elles procéderaient par constatation, et non par démonstration ; elles reposeraient sur l'exemplification (par études de cas) et non sur la « probation ». En bref, les sciences sociales seraient un sous-ensemble de sciences, mais, à la différence des sciences naturelles, leurs affirmations et leurs argumentaires ne se révéleraient ni entièrement formalisables ni empiriquement testables.

Pour l'essentiel, les particularités énoncées par Jean-Claude Passeron affaiblissent considérablement l'ambition de fonder une science sociale sur le modèle de la physique, un modèle à la fois « nomologique » (qui établit des lois) et expérimental (qui construit des expériences). Toutefois, l'auteur lui-même reconnaît dans une nouvelle préface à la réédition de son livre que la politologie (et l'économie) échappe(nt) en partie à sa critique. En tant que sciences sociales spécialisées, elles parviennent en effet à « faire tourner des modèles expérimentaux de taille certes réduite [...], mais capables d'expliquer, comme dans une science naturelle, un échantillon délimité de variations empiriques ». Autrement dit, dans de telles disciplines, on peut dresser « une liste définie de variables dont la pertinence pourrait être expérimentalement établie ou, au moins, progressivement stabilisée ». Cette focalisation singularise donc la science politique face aux trois grandes sciences sociales généralisantes « à ambition synthétique » (l'histoire, l'anthropologie, la sociologie). Cet argument épargne-t-il la science politique telle que nous la faisons ? Oui et non. Oui, si l'on s'en tient aux objets qui lui sont depuis longtemps associés (comme le vote, la grève, la révolution, la guerre, le militantisme, etc.), objets que l'on peut étudier à l'aide de l'analyse des choix rationnels, à l'image de l'économie. Non, car la science politique est encore plus généralisante et synthétique que la sociologie. De ce point de vue, elle est même à égalité avec l'anthropologie ou l'histoire : le domaine de ces deux disciplines sociales est tout aussi global, mais la montée en généralité y est plus timide, car on ne tire jamais aisément des lois générales de l'accumulation de cas particuliers (ce serait tomber dans l'erreur inductionniste).

J'invite les lecteurs à suivre Passeron dans cette révision de son analyse, car l'édition originale était moins bien étayée que celle de 2006. Le choix de Popper n'était pas des plus heureux. D'abord, il était dicté par le besoin de critiquer un « brûlot » sur l'historicisme, plutôt que par le souci d'évaluer le socle de son épistémologie originale (décrit dans *la Logique de la découverte scientifique*), ou même de s'attaquer au livre qui avait fait sa réputation (*La Société ouverte et ses ennemis*). De ce fait, les ouvrages tardifs dans lesquels la pensée de Popper est mûrie, où des ajustements sont faits pour tenir compte des remarques de ses contradicteurs, sont peu commentés. Et puis, nous l'avons vu au chapitre IV, Popper est le dernier positiviste qui s'ignore, il a de la science une vision idéalisée dont nous avons conclu qu'elle était impraticable, même en physique. Enfin, la matière des sciences naturelles elle aussi a une histoire ;

elle donne également lieu à des interprétations divergentes ou juxtaposées (au moins trois en physique et deux en astrophysique, cela fait beaucoup de paradigmes concurrents). Soumise à des lois qui comprennent de nombreuses exceptions et ont une durée de vie limitée, elle change simplement un peu moins vite que la nôtre, mais elle change aussi, elle est historique. Il n'y a pas que l'astronomie qui a une histoire, l'univers aussi en a une, sans cesse rectifiée.

Prendre au sérieux comme elle le mérite cette double charge contre le mimétisme scientifique et contre la tentation historiciste n'implique donc pas de renoncer à objectiver, à formaliser, à monter en généralité, donc à s'éloigner de la langue naturelle pour se rapprocher, chaque fois que c'est possible, d'une langue « artificielle » (ce terme choisi par Passeron est plus péjoratif que celui de métalangage). Il s'agit encore moins de renoncer à l'idée de cumuler des résultats, au motif qu'étant chaque fois limités à un ou plusieurs cas, ceux-ci ne pourraient pas servir à l'explication dans d'autres circonstances. Non, ce que Passeron vise vraiment, c'est le discrédit porté au travail historique, d'une part ; et l'illusion de « grande théorie », d'autre part. L'accord sera facile à trouver sur cette position médiane. Dire comme il le fait qu'entre les deux on passe d'un cas à un autre et non d'un niveau de généralité à un autre, c'est en revanche déséquilibrer sa position au détriment de la patiente construction d'un savoir de plus en plus rigoureux, dense et convaincant, qui soit confronté à de moins en moins d'exceptions. Je n'en vois pas la nécessité, une fois rejetée la téméraire idée poppérienne selon laquelle il n'y aurait de science que du réfutable. Passeron ne me semble pas aller aussi loin : après avoir comparé la croissance de la connaissance sociale à une « agriculture sur brûlis successifs » plutôt qu'à une « agronomie rationnelle », il nuance son jugement en évoquant des « degrés de sévérité » croissants dans l'usage d'exemples et de contre-exemples – un substitut pratique à l'opposition de conjectures et de réfutations, qui aboutit au même résultat : conforter la « force démonstrative » du raisonnement et lui donner un plus grand contenu de vérité.

Quand le *Raisonnement sociologique* a été écrit, son auteur pouvait légitimement croire que l'information donnée sur leurs objets par les sciences sociales ne relèverait jamais de l'expérimentation directe, celle qui cherche à provoquer sciemment un effet reproductible, ni même d'une expérimentation indirecte, comme la comparaison de cas et de contextes. Ce n'est plus possible aujourd'hui, nous le verrons à la fin du chapitre suivant, car deux phénomènes nouveaux se sont produits : la comparaison a fait des progrès spectaculaires, tandis que des expériences simulant la réalité ont été conduites dans de nombreux domaines de notre discipline (la relation à l'autorité, les conflits internationaux, les débats contradictoires, les choix électoraux, etc.). Toutes deux permettent d'isoler avec confiance des facteurs au pouvoir explicatif particulièrement fort. Juger que l'on n'a pas de certitude sur le déterminisme qu'elles esquissent, c'est croire naïvement que les objets

des sciences physiques sont, eux, entièrement déterminés, ce qui est inexact pour la climatologie et la météorologie (qui en douterait ?), mais aussi pour l'astrophysique et l'océanographie (certes, leurs domaines sont difficiles d'accès), comme pour la biologie et la génétique (et là, que dire ?). Il n'y a pas de raison d'abandonner toute ambition scientifique dans notre discipline où des objets politiques font, à l'inverse, preuve d'une surprenante constance. Pour s'en tenir à une illustration classique, l'historien Paul Bois s'est attaqué à ce problème dans ses *Paysans de l'Ouest*, en tentant d'expliquer pourquoi le département de la Sarthe était en permanence coupé en deux de part et d'autre d'une diagonale nord-ouest/sud-est depuis la Révolution et la guerre de Vendée.

Une dernière remarque n'est pas superflue. Même en l'absence d'expérience construite pour déclencher des effets prévus et pouvoir les attribuer à une cause particulière, la vie politique et internationale en fournit parfois d'intéressants substituts : on sait ainsi avec beaucoup de précision quel type de décision universitaire en France, tarifaire en Égypte ou militaire aux États-Unis, entraînera des manifestations de masse croissantes, dont la seule issue sera de retirer les mesures prises et de changer de politique. Ce ne sont ni les mêmes mesures, ni les mêmes formes de mobilisation, et elles n'ont ni la même ampleur ni la même durée ; mais elles sont au rendez-vous, là où on les attend. Un autre exemple serait la « solidarisation » de civils victimes de raids de représailles militaires contre les résistants qu'ils sont obligés d'héberger : au lieu de les conduire à leur interdire l'asile, ou d'en être les bases arrières, lesdits civils s'en prennent à l'armée d'occupation, qui prétend les protéger s'ils coopèrent ou les punir s'ils refusent. Et cela est vrai aujourd'hui de la Palestine à l'Afghanistan, comme c'était vrai hier de l'Algérie à l'Indochine. La science politique est confrontée à des types de faits que les sociologues en général ne rencontrent pas. Ainsi s'explique sans doute qu'elle nous donne les moyens de constater par l'observation combien les cas historiques et empiriques dont elle se nourrit obéissent à des règles (si l'on veut éviter le mot loi).

Une science non cumulative, non expérimentale, non formalisée ne pourrait rendre compte de tels effets. À l'opposé, toute montée en généralité, toute comparaison dans le temps et l'espace, toute tentative de donner une explication générale à des faits particuliers est une perte d'information sur la réalité, nous sommes tous d'accord là-dessus. Faut-il pour autant condamner la science politique à n'être que récit historique ou à se cantonner à la rationalisation savante d'une pratique ? Entre art et science, on peut en effet hésiter, car la science politique est aussi une science de gouvernement, un ensemble de recettes destiné à aider ceux qui font de la politique un métier. Ses progrès sont trop récents pour qu'elle puisse présenter des résultats spectaculaires qui l'imposeraient avec éclat comme science. Et puis, comment dissocier le jugement scientifique du jugement politique ou

éthique? Les grands politistes du passé sont presque tous des inventeurs de doctrines politiques dont le contenu moral est flagrant (c'est notamment le cas de Platon, de Machiavel et de Rousseau en Occident, du chinois Confucius, de l'Indien Kautilya, des penseurs japonais en Asie, d'al-Ghazali et d'Ibn Taïmiyya dans le monde musulman). Des politistes éminents du présent ont conseillé les gouvernements, surtout aux États-Unis ; au Canada, en Belgique ou au Liban, pour s'en tenir à des cas bien connus, certains sont devenus ministres (notons toutefois qu'un sociologue a été chef d'État au Brésil).

À la limite, la science politique pourrait se passer de la science en tant que telle pour évaluer les chances qu'un événement politique se produise. Faisons le rapprochement avec la météo. On peut dire le temps qu'il va faire en regardant le ciel, en se fondant sur les phases de la lune, les dictons paysans, les rhumatismes ou les allergies : certains paysans ont un vrai talent pour ça et ils sont fiers de leur « art ». Mais on peut aussi se fonder sur des modèles mathématiques complexes, comme le font les météorologues. On se trompera plus ou moins dans les deux cas. Toutefois, il y aura une différence incontestable entre ces deux façons de procéder. Le savoir intuitif a été établi sur la longue durée par des générations de personnes dont les activités ne pouvaient réussir qu'à condition de savoir si le moment où elles se déroulaient serait propice à leur succès – c'était particulièrement important pour semer, arroser et récolter, produire et vendre, acheter, se battre ou négocier. Ce savoir-là ne progresse plus, il ne sera pas amélioré. Le savoir scientifique, au contraire, est sans cesse rectifiable, sa marge de progression est très grande. Ainsi, la possibilité de prévoir le temps qu'il va faire avec un minimum de confiance s'accroît d'un jour tous les sept ans grâce aux avancées scientifiques de la météorologie. On aimerait que la fiabilité des prévisions politiques s'améliorât elle aussi, mais à cette fin il faudrait d'abord consolider notre savoir dans ce domaine.

Encadré 11. *Science de ce qui est politique plutôt qu'art de gouvernement*

La science politique est-elle une science dont le but est de savoir comment s'enchaînent les processus et les séquences de décisions dont la politique se compose ? Ou est-ce un art de gouvernement visant à changer la réalité au nom de deux principes de base, l'efficacité et la justice ?

Plusieurs faits plaident pour lui reconnaître le statut de science : tout d'abord, elle dispose de son propre langage que même des chercheurs proches d'elle comme les juristes et les sociologues comprennent de moins en moins. Ce métalangage dont nous faisons tous les jours l'amère expérience est, rappelons-le, un langage crypté, un jargon de la profession, mais aussi un langage mis au point par nécessité, afin d'aller plus vite, plus loin, avec davantage de précision et moins de risques d'incompréhension ou d'erreur que si l'on parlait

sa langue maternelle. Ensuite, elle a une visée cumulative : elle est faite de controverses et de points de vue concurrents ou complémentaires qui nourrissent de vifs débats en cours. Et aussi, elle use des mêmes raisonnements et de la même démarche de recherche que les autres sciences reconnues : elle construit des modèles théoriques et produit des données empiriques ; elle manie à la fois l'explication des régularités observables et la compréhension de leurs significations aux yeux de ceux qui les vivent ; elle distingue entre analyse objective et jugements de valeur ; elle combine comparaison dans le temps et comparaison dans l'espace. Enfin, elle s'interroge sur l'origine et sur le sens de la causalité. Ceux qui croient que la science politique est une science pensent que l'on peut sélectionner et hiérarchiser des facteurs explicatifs des attitudes, des comportements, des institutions qu'ils appellent variables. Mais ces auteurs espèrent en même temps ne rien perdre de la compréhension du sens que les acteurs donnent à leur action, ni de la pertinence de ces facteurs globaux à leurs yeux d'individus singuliers.

Quelles que soient ses ambitions épistémologiques, la science politique reste néanmoins soumise à des contraintes particulières :

- par rapport aux sciences de la matière : les êtres sociaux sont plus compliqués et plus incohérents que les objets des sciences dures ; ils parlent, ils répliquent, ils s'adaptent, ils ont des intentions, ils font des calculs, ils se trompent ;

- par rapport aux sciences sociales : elle a une position en surplomb de la société, elle est donc au sommet de la pyramide des savoirs sur la société, elle les englobe tous.

Comme l'a bien montré Pierre Favre, l'acquis des sciences de la nature procure un avantage mitigé à la science politique. Dans les premières, en effet, on peut donner des explications de tout ce qui s'est déjà produit ; il y a des relations nécessaires entre les objets du monde réel ; mais l'avenir est difficilement prédictible, car, dans le monde réel, il y a une part d'imprévisibilité. Cette imprévisibilité serait partielle dans la nature, mais elle serait complète dans le monde social. En science politique aussi le monde est déterminé, mais il est encore moins prévisible.

Selon Pierre Favre :

1. Ce qui s'est déjà produit dans notre histoire est entièrement explicable (déterminé) ;

2. Dans le monde social, ce qui se produira à l'avenir est imprévisible (indéterminé) ;

3. Pour agir politiquement, il faut donc avoir des valeurs et pas seulement des arguments rationnels.

Un politiste anglais célèbre résume ainsi ces problèmes connus de toutes les sciences : « The error lies in assuming that no "scientific theory" is worthy of that name unless it permits us to predict with a near mathematical certainty. But Biology cannot do this: it must accept "mutations" and "freaks" as unpredictable intrusions [...] It is a science not so much because it can predict with certainty but because it can offer reasons and causes for events *once those events have happened*. » (Samuel Finer). Un autre politiste britannique (Jack Hayward) est encore plus concis : « Political scientists have the capacity to offer some *hindsight*, a little *insight*, and almost no *foresight*. »

Les questions auxquelles ce chapitre tente de répondre sont donc les suivantes : la science politique est-elle aussi scientifique que l'économie ou la psychologie prétendent l'être devenues ? Pourrait-elle un jour être aussi scientifique que la physique ou la biologie ? Qu'est-ce qui la différencie vraiment des autres sciences, qu'il s'agisse des sciences de la société ou des sciences de la matière ? Pour savoir si la science politique est scientifique, il n'y a qu'un moyen vraiment convaincant : il faut comparer ses méthodes de travail avec celles des autres sciences.

Les vrais savants en effet – ceux dont on ne met pas en doute la science – sont plus réputés encore pour leur manière de travailler que pour leurs découvertes : leur renommée commence par leurs instruments. La lunette astronomique, le microscope, les accélérateurs de particules, les éprouvettes, les souffleries sont des instruments bien connus de tous ; même ceux qui, dans la vie quotidienne ou dans les sciences humaines et sociales, ne s'en servent jamais ont une petite idée de la façon dont les spécialistes les utilisent. Chacun sait qu'ils se livrent à des calculs de position des corps célestes, qu'ils cherchent à percer le code génétique, à décomposer la matière, à observer les réactions chimiques ou les évolutions virales, à connaître les coefficients de pénétration dans l'air. On sait plus vaguement que certaines méthodes leur sont communes – comme les calculs faits sur ordinateurs ou l'usage de la radioactivité afin de dater ou de marquer des éléments organiques, végétaux ou minéraux. Et il est de notoriété publique qu'ils se livrent tous à des expériences : de cela au moins même les plus ignorants d'entre nous sont sûrs.

La science politique fait-elle de même ? Mais oui, très largement. Elle modélise, elle compare, elle expérimente ; et dans ces entreprises délicates, elle rencontre les mêmes difficultés que les autres sciences, peut-être légèrement accrues du fait des particularités de son objet. En somme, elle adopte les mêmes règles de méthode que les autres, tout en les adaptant à ses propres besoins, comme le fait le bricoleur avec des matériaux qui n'ont pas toujours été conçus pour l'usage qu'il s'apprête à en faire. Enfin, les solutions apportées à ces différents problèmes n'ont de sens que si elles sont placées dans une véritable stratégie de recherche que chacun serait capable de défendre.

Section 1

LES RÈGLES DE LA MÉTHODE POLITIQUE

La première de ces règles, c'est de connaître avec le plus de précision possible les obstacles épistémologiques propres à la politique, qui s'ajoutent aux autres difficultés déjà mentionnées dans le chapitre précédent pour faire barrière à l'explication. Même si ce passage en revue est parfois troublant et souvent ennuyeux, il est indispensable. Une fois ce bilan fait, nous pourrions avancer quelques suggestions sur la manière de procéder pour éviter les pièges méthodologiques et décrire quelques solutions astucieuses apportées au fil des décennies à ces problèmes persistants.

A | LES OBSTACLES À L'EXPLICATION POLITIQUE

Tout d'abord, il est difficile de faire de la science à partir d'un savoir-faire pratique (comment gagner une élection ou signer un traité de paix, sortir indemne d'une crise, réussir une réforme, négocier à son avantage, etc.). C'est encore plus vrai quand les problèmes à expliquer ont une dimension spectaculaire, car ils attirent l'attention pour le sensationnel, l'attachement aux faits et gestes de personnalités, ce que l'on appelle dans la presse la « peopolisation » de la vie politique, un privilège indûment accordé aux anecdotes par rapport aux enjeux du débat public, les premières étant jugées plus croustillantes que les seconds.

Dans le domaine politique, l'information pose encore davantage de problèmes qu'en histoire. Elle est souvent lacunaire, puisque ce qui est important est souvent confidentiel, caché, parfois travesti, en tout cas difficilement accessible. Elle peut au contraire être trop abondante pour être aisément et rapidement triée : pensons aux résultats des enquêtes d'opinion, aux dépêches d'agences, aux archives du KGB ou de la CIA, sans parler du décryptage des « blogs » politiques. À cet égard, la lecture d'un journal est très instructive : nombre d'événements n'apparaissent pas tout de suite importants au lecteur, qui ne sait pas sur le moment lesquels retenir. Comment distinguer ceux qui feront boule de neige et deviendront incontournables de ceux qui n'auront pas de suite ? Enfin, l'information politique est parfois manipulée. C'est le cas quand on observe une tentative (politique) de désinformation (laisser filtrer de fausses informations) ou une entreprise (scientifique) de « redressement » de données (redresser, c'est ce que font les sondeurs quand leurs échantillons ne comprennent pas assez d'extrémistes, ou de jeunes, ou de

femmes, par rapport à la population de référence). On peut en dire autant des personnalités que l'on interroge qui parlent la « langue de bois » (*Washington speak*, aux États-Unis) : on entend par là un langage ampoulé qui permet de cacher ses convictions derrière des clichés, avec pour principal effet de noyer une information précieuse dans une masse de discours sans intérêt. C'est un langage passe-partout, permettant d'avoir réponse à tout de façon efficace (ceux qui le maîtrisent ne sont jamais pris de court), mais peu convaincante (ceux qui l'entendent n'y croient pas).

Les phénomènes politiques sont difficiles à saisir parce qu'ils sont contemporains de ceux qui les observent. Par conséquent, ils s'imposent souvent à eux sans que ceux-ci aient la liberté de les choisir eux-mêmes après mûre réflexion. Voilà pourquoi l'on parle de « tyrannie de l'air du temps » ou d'« irruption de l'histoire réelle » (selon Pierre Favre, qui reprend là une expression de Louis Althusser) : il y a des sujets dont on ne peut s'abstenir de parler, même si on ne les connaît guère, sinon on passerait pour ignorant ou indifférent, ou pire, insensible (Daniel Gaxie a relevé ce trait dans des entretiens). Certains auteurs redoutent même que leurs problématiques scientifiques leur soient imposées par les journalistes et les acteurs de la vie politique : la guerre contre le terrorisme, le choc des civilisations, l'impossible réforme de l'État providence ou la démocratie participative font partie de cette liste de problèmes qui ne sont pas nés d'un accord au sein de la communauté scientifique sur l'urgence de s'en saisir, mais qui sont venus du débat public. Les politistes reconnaissent d'ailleurs volontiers que la science politique est la science du présent, un présent dont ils font eux-mêmes partie. Cet état de fait nuit à leur objectivité et les oblige souvent à réagir trop vite à des interpellations médiatiques, dans l'urgence, sans recul.

Dans leur rapport au monde politique, les politistes sont partagés entre deux attitudes : l'améliorer de l'intérieur ou le changer de l'extérieur. Ils peuvent espérer que leur science contribuera à elle seule à modifier des comportements et à les rendre à la fois plus justes, plus efficaces, moins violents. Le public ne le sait pas, mais il y a de nombreux exemples de morts évitées par un savoir académique indépendant du pouvoir de décision (soit dit en passant, comme ces morts se comptent par centaines de milliers, voire par millions, on tient là une bonne raison de juger la science politique aussi utile que la médecine). Cependant, au lieu d'attendre que les idées émises en toute indépendance d'esprit cheminent toutes seules ou qu'elles soient vulgarisées par des journalistes et des essayistes, il peut sembler plus efficace de donner directement des conseils aux professionnels de la politique, de répondre aux journalistes et de faire des prévisions qui les intéressent (enquêtes d'opinion, estimations électorales, évaluation des risques courus dans une intervention diplomatique ou militaire). Il ressort de cette hésitation entre

isolement académique et engagement public que la science politique ne s'est toujours pas séparée de la politique aussi franchement que la sociologie s'est autrefois distinguée du travail social. Les fondateurs de cette discipline comprirent assez vite qu'étudier le monde ne conduisait pas à vouloir soi-même en soigner tous les maux, qu'il n'était pas raisonnable de conditionner l'intérêt de sa recherche à ses retombées positives sur les nécessiteux, à ses effets visibles sur la réforme sociale. Vouloir faire le bien n'était pas un motif suffisant d'investigation : être un *do-gooder*, comme on le disait aux États-Unis dans les années suivant la Grande Dépression, n'était pas la garantie que l'on ferait une bonne sociologie. En science politique, nous pouvons seulement constater que ce choix entre s'impliquer directement, s'impliquer indirectement et ne pas s'impliquer du tout n'est pas encore clair pour tous.

Les citoyens ont une vision péjorative de l'univers politique. Un peu partout dans le monde, les enquêtes montrent qu'ils n'y voient que de la corruption, de l'incompétence, de l'inefficacité, de l'indifférence à leurs vrais problèmes. Les professionnels de la politique sont réputés se servir les premiers quand il y a quelque chose à distribuer, ne tenir qu'à leur carrière, donc justifier les moyens employés, même les plus inavouables, par les fins poursuivies (le service de la collectivité, un motif évidemment plus noble et donc plus acceptable, la raison d'État, un impératif difficile à critiquer). Les politistes ne sont pas victimes de cette myopie, ils connaissent trop bien la politique pour la caricaturer ainsi. Toutefois, il leur arrive eux aussi de constater que les législateurs ne respectent pas leurs propres lois (infractions au code de la route, emplois fictifs, financement occulte des campagnes électorales, attribution opaque de marchés publics). Les spécialistes finissent alors par nourrir les mêmes préjugés sur la politique que le grand public. Au minimum, ils répugneront à se compromettre avec des personnes suspectes d'indélicatesses ou d'absence d'états d'âme, leur rendant ainsi malaisé de connaître un milieu qu'ils n'auront pas envie de fréquenter ! Une d'attitude de ce genre ne facilite pas la recherche de neutralité empirique (positive). Elle ne favorise pas non plus la distinction entre science positive (explication des variations que l'on observe et décrit), science normative (énumération des conditions à remplir pour qu'un acteur atteigne ses objectifs) et science prescriptive, en réalité une véritable doctrine politique reposant sur des exigences et des prohibitions (liste de ce qu'il faut faire et ne pas faire, établie avec toute l'autorité de la science).

Surmonter de tels obstacles n'est pas simple. Il n'est d'ailleurs pas sûr que tous les politistes s'accordent sur la meilleure manière d'en triompher. Le tableau suivant attire l'attention sur ces difficultés, au risque de simplifier pour le rendre plus clair le raisonnement complexe que j'ai tenté de restituer le plus fidèlement possible.

Tableau 9. *Pourquoi la science politique est-elle plus ardue que d'autres sciences ?*

	Les obstacles à la connaissance		Comment les surmonter ?
Du côté de l'objet	Le passionnel	Indignation, ressentiment, ambitions, déceptions, envie, haine	Combiner le rationnel et l'affectif
	L'insupportable	Barbarie, cruauté, inhumanité, traumatismes, génocides	Mettre un minimum d'intelligibilité dans le monde social, même quand il reste en partie inexplicable
	L'éphémère	Actualité, événements, immédiateté, urgence	Partir du présent, mais ne pas se laisser imposer ses questions par le débat public et médiatique
	L'extrême	« Paroissial »/parochial (politique nationale, politique ordinaire) ou global (« cosmopolitique », politique extraordinaire)	Circuler sur l'échelle d'abstraction entre le micro et le macro, en visant le niveau « méso »
Du côté de la méthode	Des sources peu fiables	L'opinion publique existe-t-elle ? Est-elle consistante ? Est-elle cohérente ?	Interroger périodiquement les citoyens pour disposer de données longitudinales
		La vérité peut-elle surgir de la langue de bois, en dépit de la confidentialité et du secret ?	Interroger les dirigeants en recoupant leurs réponses
		Pertinence des penseurs influents et des grands témoins morts il y a longtemps dont ne survivent que des écrits philosophiques ?	Relire les œuvres du passé pour les réinterpréter et faire parler leurs auteurs à la lumière du présent
	Une méthode peu originale ou peu objective	Aucune technique propre à la discipline (vs ethnologie, histoire, psychologie, linguistique, droit qui ont chacune les leurs)	Combiner expérimentation micro et comparaison macro, perfectionner et adapter les outils importés des autres sciences
		Mélange de méthodes « descriptives » et de méthodes « normatives »*	Rester le plus possible « axiologique » et « positif », éviter le prescriptif et le doctrinal*
Du côté des buts	Une ambition excessive ?	Une science plus globale, plus complexe, plus morale, plus douloureuse à faire que d'autres disciplines	Appréhender la totalité des faits, ne pas éviter les données pénibles, rechercher systématiquement les sources manquantes (et choisir ses cas d'étude en fonction d'une théorie)

* axiologique = « si X est le but visé subjectivement, Z est le moyen le plus sûr de l'atteindre » ; positif/descriptif = « si X se produit objectivement, Y en est la cause » ; normatif = « Si X est collectivement préféré à Y, alors le moyen Z est plus opportun que le moyen W » ; prescriptif/doctrinal = « Si X est collectivement préféré à Y, alors il y a un seul moyen Z de l'atteindre et il faut impérativement l'utiliser ».

B | COMMENT SURMONTER LES PIÈGES ?

On peut néanmoins faire une recommandation au débutant : si nous sommes concernés en priorité par les aspects les plus politiques de la vie en société, essayons autant que possible d'expliquer des faits politiques par des causes politiques avant de nous intéresser aux autres facteurs sociaux et économiques qui les expliquent également. Tout bon politiste devrait avoir à cœur de ne pas systématiquement commencer ses investigations en recherchant les effets directs de la condition sociale ou du contexte économique sur les positions politiques. Pour prendre un exemple banal, il est tentant de dire qu'une idée est naturellement défendue par une personne car cette dernière est socialement programmée pour y croire : les riches sont conservateurs, les ouvriers sont progressistes, les jeunes sont humanistes. Quelquefois, c'est exact, d'autres fois, non : il y a des ouvriers conservateurs, des bourgeois révolutionnaires (Karl Marx lui-même), des intellectuels non engagés et une écrasante majorité de musulmans qui ne sont pas islamistes. De plus, une personne nantie de tous les attributs qui la prédispose, selon l'observateur, à adopter un certain type de conduite a de faibles probabilités de s'y livrer vraiment : seuls quelques chômeurs cultivés mais d'origine modeste militent à l'extrême gauche ; seuls quelques musulmans diplômés et sans histoire deviennent des poseurs de bombes, et l'on ne sait jamais lesquels en particulier passeront à l'acte, ce qui invalide ce genre d'explications. Même si les causes les plus « lourdes » des comportements et des opinions sont souvent déterminantes, mesurer leur seule influence sur les agissements réels des individus ne suffit pas. Il est très séduisant de privilégier les seuls facteurs sociologiques (comme la profession et l'éducation) ; mais on peut aussi mettre l'accent sur les facteurs psychologiques (l'émotion et les passions, sans oublier l'inconscient) ; et plus rarement, se tourner vers des causes *biologiques* (le genre, le corps, l'état de santé, la production d'hormones, le fonctionnement du cerveau, nous y reviendrions au chapitre VII). Les facteurs qui expliquent une attitude sont plus nombreux que ne le laisse croire le privilège accordé à un point de vue sociologique en science politique. Parmi eux, les facteurs politiques sont tout aussi importants, sinon plus, que beaucoup d'autres.

Pour remettre les facteurs politiques au premier plan de l'analyse, il faut tout d'abord essayer de rapprocher des attitudes et des comportements politiques que l'on cherche à expliquer d'autres attitudes et comportements, également politiques, que l'on considérera comme explicatifs (*intervening variables*). Militer soi-même peut être mis en relation avec le fait de provenir d'une famille où les parents étaient ou sont encore politiquement actifs et ont parfois travaillé toute leur vie pour le service public. S'inscrire sur les listes électorales peut être le fruit de l'appartenance à un milieu de fonctionnaires habitués à servir

l'État et à se conformer à ses procédures. Dans un second temps, il faut relier ces actions et ces représentations à des contextes, à des conjonctures et à des institutions politiques. Ainsi, la complexité d'un mode de scrutin peut encourager l'abstention, laquelle peut également être favorisée par le type d'éducation reçue dans sa famille. En étant d'origine maghrébine et en vivant dans un État qui a occupé autrefois les pays d'où sont provenus parents ou grands-parents, on peut être sensibilisé à une campagne visant à attirer les jeunes issus de l'immigration vers la politique et les inciter à s'inscrire sur les listes électorales.

Expliquer le politique par le politique conduit parfois à découvrir des facteurs que l'on aurait peut-être négligés en insistant d'emblée sur des variables plus sociologiques. Par exemple, quand on parvient à distinguer ceux qui ont des connaissances correctes sur la politique ou bien qui n'en ont qu'une idée approximative, d'une part, de ceux qui sont très ignorants, d'autre part, on arrive à prédire avec une marge d'erreur réduite les opinions que ces différents types de personnes ont les plus grandes chances d'avoir sur la mondialisation, l'Europe, l'éducation, la justice ou l'environnement. Certes, plus le niveau d'éducation générale est élevé, plus il est probable que la compétence politique le soit aussi – l'éducation est justement l'une des plus importantes variables sociales lourdes –, mais ce n'est pas tout à fait vrai, car des enquêtes montrent que, justement, elle est sans effet significatif sur l'acquisition de connaissances politiques. En revanche, que l'on soit très instruit ou pas du tout, connaître avec précision la liste des membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU est un excellent prédicteur des positions prises sur les grands sujets du moment. Ici, le facteur dominant n'est pas l'éducation, mais l'intérêt pour la politique et les débats publics, l'information recherchée, obtenue et bien sûr mémorisée, et la facilité de s'en servir quand son avis est sollicité (à l'occasion d'un sondage ou d'un scrutin, voire au cours d'une conversation). Or, l'intérêt pour la politique n'est que partiellement lié au niveau d'instruction : on peut ne pas avoir le baccalauréat tout en étant un bon observateur de la vie politique et de l'actualité internationale.

Section 2

LES ÉTAPES DE LA RECHERCHE

Plus que les positions méthodologiques parfois opposées et en tout cas différentes d'une école de pensée à une autre, les moyens d'investigation et de traitement des problèmes distinguent la science politique d'autres sciences sociales. Ces outils la rapprochent tantôt

Encadré 12. *Expliquer le politique par le politique :
comment procéder ?*

1. D'abord, repérer les variables politiques les plus discriminantes.

Ces variables sont :

- l'implication politique (intérêt pour la politique, politisation) ;
- l'orientation politique (idéologie, vote) ;
- la compétence politique (connaissances acquises, capacités de jugement).

2. Ensuite, et seulement ensuite, remonter de proche en proche vers les autres variables explicatives possibles, qui sont elles-mêmes de deux types : objectives (c'est la situation réelle des personnes interrogées) et subjectives (c'est la façon dont elles se la représentent ou lui donnent vie).

Variables objectives

Niveau d'instruction
Revenu
Origine des ressources
(privées, publiques)

Type d'activité
(libérale, salariée)
ou d'inactivité
(études, retraite)

Appartenance religieuse
Santé
Genre
Ethnie, race, langue

Variables subjectives

Sens de l'efficacité ou de l'inefficacité
Confiance ou méfiance
Optimisme ou pessimisme

Sentiment d'indépendance
ou d'aliénation

Pratique, croyances
Bonheur, humeur
Orientation sexuelle
Identité

des sciences de la matière ou de celles du vivant, tantôt des sciences historiques et phénoménologiques. C'est donc grâce aux techniques de recherche que l'on peut vraiment comparer les sciences entre elles et distinguer éventuellement d'un simple bricolage artisanal le travail rigoureux auquel se livrent les politistes. Une recherche n'est jamais improvisée, elle doit être organisée, construite étape par étape, avec le souci d'éviter les pièges propres à chacune. Sinon, on reste naïf et l'on ne fait pas de bonne science. L'accent mis sur certaines étapes de la recherche plutôt que d'autres détermine le côté vers lequel penchent les politistes : plus ils franchissent d'étapes au sein de l'ensemble des phases qui composent un programme de recherche idéal et plus ils se rapprochent des sciences dures. Ces étapes qui souvent se chevauchent dans la vie réelle sont grossièrement les suivantes : définir, observer, classer, modéliser, comparer ou expérimenter. Voyons-les en détail.

A | DÉFINIR

Définir, c'est littéralement tracer des limites à un objet d'étude, qui devient un objet fini avec une frontière entre ce qu'il est et ce qu'il n'est pas. Comme les frontières sont toujours artificielles, elles se déplacent au fur et à mesure que l'investigation progresse.

Au début d'une recherche, par exemple, la définition préalable consiste à écarter certains aspects de l'objet que l'on n'entend pas pour l'instant étudier. Ainsi le linguiste Ferdinand de Saussure bannit-il de son étude du langage les phénomènes acoustiques, historiques, syntaxiques et morphologiques (comme la grammaire), ainsi que la parole, au seul bénéfice des phénomènes sémantiques qui se présentent sous leur forme écrite (la langue). La linguistique qu'il fonde au début du ^{xx}e siècle à Genève a pour objet le langage. Celui-ci est justement composé de la langue et de la parole, mais Saussure s'en tient strictement à l'analyse de la première. Il faudra attendre des linguistes contemporains pour lire des travaux sociologiques, psychologiques ou phonétiques qui nous livreront, par exemple, d'admirables études sur la prononciation selon les classes sociales. Quant au sociologue Marcel Mauss, il a montré au même moment le chemin à suivre dans ses travaux sur la prière (est-elle identique dans toutes les religions et, si oui, quels sont, parmi les traits qui la caractérisent, ceux que l'on retrouve partout ?) et ses recherches sur la magie (comment la distinguer de la religion et limiter ses investigations aux phénomènes qui en relèvent ?). En science politique, Alain Lancelot s'est demandé ce que l'on pouvait retenir comme de l'abstention électorale véritable, et ceci l'a conduit à défalquer du nombre de non-votants les non-inscrits, les « ratures », les surcharges des listes d'émargement, les inscriptions multiples, les personnes décédées ou ayant déménagé, etc. Pourtant, la passivité de ces électeurs potentiels écartés de la définition préalable de l'abstentionnisme n'est pas seulement un signe d'indifférence ou de désinvolture : certains d'entre eux manifestent de la sorte qu'ils ne veulent pas voter : en ne s'inscrivant pas dans la mairie de leur nouveau lieu de résidence, ils se condamnent à devenir de vrais abstentionnistes.

On le voit, la définition préalable soulève deux types de problèmes : d'abord, en y recourant, on distingue mentalement ce qui continue d'être réuni dans la réalité ; ensuite, on gagne en précision, mais on perd en adéquation avec le phénomène décrit. S'ils s'y étaient tenus, les linguistes William Labov et Claude Hagège n'auraient découvert ni l'« hypercorrection » (une prononciation excessivement pure du « r » qui trahit une origine sociale modeste et un désir de s'en extraire en se conformant aux normes des catégories sociales supérieures, surtout chez les vendeuses de grands magasins pour clientèle aisée, phénomène mis en évidence par le

premier) ni les « idiolectes » (des langages qui ne sont pas répertoriés comme autant de langues distinctes, mais qui sont plus que des dialectes, car ils expriment des convictions idéologiques et des croyances culturelles, ainsi nommés par le second). En science politique, la comparaison des taux de participation électorale en France et aux États-Unis aurait été impossible, car on la calcule différemment dans les deux pays (population en âge de voter aux États-Unis ou population inscrite sur les listes électorales en France).

La définition préalable a des avantages au début d'une recherche, car elle évite de disperser ses forces en allant dans trop de directions à la fois. Mais elle doit s'effacer lorsqu'elle a rempli son office. Elle est alors remplacée par un autre type de définition, que nous pourrions qualifier de générique. C'est celle des dictionnaires, sauf qu'en science politique une définition de ce type ne se contente pas de distinguer un mot de tous ses synonymes et antonymes, ni d'en évoquer les différentes significations. Elle dit aussi comment un terme du langage courant est compris dans le métalangage scientifique (il est évident que le mot force ne signifie pas la même chose dans la vie quotidienne, en physique et en relations internationales). Elle invite enfin à se demander pourquoi tous les faits qui se rapportent à ce sens du mot sont considérés par le savant comme relevant d'un même genre, donc susceptibles d'avoir la même explication (par exemple, comment tous les problèmes liés aux rapports entre hommes et femmes sont englobés par la notion de « machisme », ou *male chauvinism* en américain).

La définition du dictionnaire (ou plus exactement du traité de science politique) est un progrès par rapport à une définition liminaire. Toutefois, en l'employant sans précaution, on court de nouveaux risques. On peut tomber dans l'essentialisme et le « nominalisme » déjà décrits au chapitre précédent (la définition formelle de l'objet, par ses attributs et ses apparences, est prise pour une définition ontologique, disant quelque chose de sa nature profonde et justifiant qu'on ne se préoccupe plus des variations de l'objet dans la réalité). À l'inverse, on peut basculer dans la pure convenance : convenance personnelle (« j'entends par "X" un objet caractérisé par les caractères "Y", "Z", "W" que j'énonce, parce que cela m'arrange et non pas parce que ce sont des composantes inhérentes à cet objet ») ou convenance professionnelle (« c'est ainsi que l'on comprend la notion dans la communauté scientifique à laquelle j'appartiens, je vais donc faire de même pour ne pas m'en distinguer »).

Donnons une illustration célèbre de cette difficulté. Quand Max Weber emploie le mot État en sociologie politique, il le définit à la fois comme une communauté naturelle (dans laquelle on naît) et comme une société (à laquelle on décide volontairement d'être rattaché), alors que, dans le reste de son œuvre, ces deux formes de vie en société sont distinctes (la famille est une communauté, tandis qu'une association ou un parti sont des sociétés). En dépit de la

rigueur méthodologique qui le caractérise d'habitude, il ne parvient pas à placer l'État dans l'une ou dans l'autre des catégories dont il se sert. En droit, des auteurs aussi fameux que Kelsen, Carré de Malberg ou Hauriou voient dans l'État un sujet de compétences propres et générales comme le monopole de la violence, l'énonciation de la loi, la production d'une souveraineté territoriale, l'exercice des fonctions exécutive, législative, judiciaire, mais leur vision est assez formelle, elle est éloignée de la réalité. En politique comparée, le mot État signifie « établi », « institutionnalisé », et donc durable, stable. Il s'oppose à la notion de dynastie instable, qui sera un jour remplacée par une autre, ou encore à celle d'« ères confucéennes » représentant autant de cycles de communautés politiques se succédant sur un même territoire – une idée également émise par le savant arabe Ibn Khaldun au ^{xiv}^e siècle. Qui a raison : les juristes, les sociologues, les comparatistes ? Guidons le lecteur vers la bonne réponse en lui rappelant que, dans de nombreux pays du monde, l'idée de révolution l'emporte sur celle de continuité. Le mot État crée à l'inverse le sentiment que ce qui est ainsi désigné est une réalité établie. Or, cette situation a beau être banale en Occident aujourd'hui, elle n'est pas universelle. Définir l'État comme le fait le dictionnaire est donc loin de correspondre à toutes les observations possibles.

À l'inverse, créer un mot inconnu pour désigner une réalité connue sans être encore nommée permet de progresser vers une explication satisfaisante. Ce troisième stade du processus de définition, c'est l'invention d'une définition créatrice. Il n'oppose pas un segment de réalité à un autre (comme dans les deux cas précédents : l'abstention est opposée au vote, l'anarchie est opposée à l'État). Il substitue une conception théorique à une autre conception théorique, afin de lancer un programme de recherche nouveau. L'auteur qui l'a trouvée peut ainsi en espérer une reconnaissance en paternité. En bonne logique, les usagers futurs devraient le citer avec honnêteté ! On pourrait en donner de nombreux exemples. Parmi ceux que nous avons déjà rencontrés, sont des définitions de ce type la notion de « pouvoir structurant » due à Susan Strange (dans l'interstice qui sépare le pouvoir sur les choses du pouvoir sur les gens, il y a une place pour un pouvoir sur les règles, les idées, les croyances) et celle de « culture civique » inventée par Almond et Verba (qui, nous l'avons vu, n'est ni une façon d'être cultivé en étant érudit en politique ni une manière d'être conformiste ou déferent envers les institutions et les gouvernants, mais un peu des deux). On peut en trouver d'autres, comme les « intellectuels organiques », de Gramsci (face aux intellectuels traditionnels qui font l'éloge des classes au pouvoir, il y a, au sein des classes dominées, des penseurs qui émergent et annoncent ce que seront les idées dominantes de demain en se faisant l'« organe » de leur groupe social) ou encore le « concernement politique » (être préoccupé – *concerned*, en anglais –

et intéressé à la fois par la politique, car on sait qu'elle s'applique à soi, que l'on est donc concerné).

La définition créatrice clôt l'effort de dire ce qu'est l'objet. Le plus souvent, elle ne vient qu'une fois cet objet questionné et transformé en problème, donc problématisé.

B | PROBLÉMATISER

Une fois l'objet de sa recherche défini, il faut avoir une question de recherche à poser à son sujet. Quelle problématique choisir pour le traiter ? Quelles hypothèses formuler afin de les tester ?

Aucun objet de recherche ne parle spontanément à ceux qui l'ont défini : pour qu'il nous dise quelque chose, il nous faut faire de ce qui paraît simple un problème, puis concevoir une stratégie de recherche qui se déroulera ensuite sans trop de heurts. La définition permet de circonscrire le domaine d'enquête, elle n'indique aucune direction particulière à suivre. Il est donc opportun de poser une question de départ (*research question*), celle qui va motiver le chercheur et l'orienter dans ses investigations, avant qu'il ne fasse la liste des objectifs à atteindre. Émile Durkheim passait ainsi en revue les explications existantes en les présentant avec le plus de force de conviction possible ; puis il montrait leurs lacunes et leurs contradictions ; enfin, il annonçait sa propre explication, avant de développer ses hypothèses. Dans le monde anglophone, on fait aussi une « revue de la littérature », en exposant des faits stylisés qui donnent déjà des indications sur ce que l'on compte en faire ; ensuite, on construit une problématique (en français dans le texte ou, en anglais, *research design*) ; on présente les données empiriques recueillies ; on les discute, avant de résumer les résultats obtenus. C'est en ce sens que la science politique est cumulative : quand les nouveaux travaux s'appuient sur les précédents afin de les compléter ou de les dépasser. Il faut néanmoins savoir qu'une bonne partie des découvertes faites en sciences sociales sont « contre-intuitives » et « incidentes » (autrement dit, elles sont faites par hasard – c'est ce que l'Anglais Walpole avait appelé *serendipity*, du nom de l'île atteinte accidentellement par Gulliver alors qu'il était en route vers une autre destination). Robert Merton, grâce auquel le mot est passé en sciences sociales, a consacré un ouvrage entier à cette question.

Pour lancer une recherche il faut avoir un bon motif et une idée originale. Être animé de curiosité intellectuelle et d'un désir de vérité, comme l'affirme Max Weber, n'est pas suffisant. Donner libre cours à son indignation est inutile. C'est même le plus sûr moyen de faire fausse route. Or, en science politique, les sujets de mécontentement ne manquent pas, il est donc conseillé de se méfier plus encore

qu'ailleurs des raisons pour lesquelles on déclenche une recherche. Même si, une fois connues, elles ne nous dissuadent pas de poursuivre notre quête d'explication, il faut au moins être conscient de ces motivations non académiques avant de se lancer dans une étape plus pratique, l'observation. Sinon, on risque fort de ne voir que ce que l'on peut ou veut regarder et pas ce que l'on refuse inconsciemment de voir, même si c'est là, devant nos yeux.

C | OBSERVER

On n'observe pas tout, on n'observe pas n'importe quoi, on n'observe pas n'importe comment. On ne le fait pas pour décrire ce que l'on voit (car nos sens ne sont pas toujours fiables, nous l'avons dit), mais pour recueillir des données empiriques (en anglais, *data*). Le mot est ambigu : rien n'étant donné par la nature, il serait faux de croire qu'une observation faite est donnée une fois pour toutes, qu'elle est en quelque sorte invariable. Ce sont au contraire les variations observées de certains éléments dont l'objet se compose qui sont intéressantes aux yeux de l'observateur ou de l'observatrice.

Il y a deux sortes de données, qualitatives et quantitatives. Les données quantitatives sont surtout recueillies au cours d'enquêtes ou obtenues lors de recensements. Les données qualitatives dont les politistes se servent sont plus variées : certaines sont textuelles (romans, contrats, textes religieux et comptables, lois et règlements, etc.), d'autres contextuelles (archéologiques et architecturales comme les plans ou les relevés de fouilles, objets domestiques artisanaux ou industriels), d'autres enfin sont iconographiques (photographies, films, peintures, gravures et dessins, caricatures). D'intéressantes recherches ont été conduites sur les affiches électorales, le feuilleton télévisé, les tableaux représentant des manifestations et des processions, les *mangas*, les plans de capitales, les monuments funéraires, les cartes géographiques, etc. Des politistes ont aussi examiné avec soin les récits faits d'activités politiques ordinaires, comme les déplacements de chefs d'État ou les grandes grèves, en s'appuyant sur la presse et des documents audiovisuels d'époque.

L'observation peut également être directe, sans passer par l'intermédiaire des images ou des sons que d'autres ont préalablement recueillis, des relevés qu'ils en ont faits. On la nomme dans ce cas observation « participante », terme qui suppose que l'on s'immerge dans son objet d'étude. L'Américain William Whyte est l'un des premiers à en donner une analyse précise. Voulant étudier à Boston, dans les années 1930, la « société du coin de la rue » (*street corner society*), il ne sait pas de prime abord comment s'y prendre pour la pénétrer. Après plusieurs échecs racontés non sans humour, il

rencontre, grâce à une assistante sociale connaissant bien le terrain, un « informateur indigène » qu'il baptise « Doc ». Doc est un chef de bande intelligent qui lui fait d'emblée confiance, et le fait passer pour un ami « accrédité » auprès de ses acolytes. Chaque jour, Doc décrypte avec Bill les événements dont ils ont été tous deux témoins ou acteurs, ce qui permet à Whyte d'éviter les contresens. Apprenant l'italien, délaissant sa chambre toute proche de Harvard pour vivre chez des Italo-Américains du quartier, il se fait vite adopter par ceux qu'il observe. Il doit néanmoins cacher ses intentions scientifiques, présenter ses projets de façon vague (et prendre des notes en cachette, parlant d'un « livre qu'il écrit sur le quartier »). Il paie aussi de sa personne en animant le club social, en devenant secrétaire adjoint d'une équipe de campagne électorale et en votant quatre fois pour le même scrutin sous des noms d'emprunt, au prix de graves dilemmes moraux. Enfin, découvrant que la hiérarchie de l'autorité et le *leadership* sont distribués proportionnellement à la réussite au *bowling*, il devient assez fort à ce jeu. L'enquête a été participante à plus d'un titre : non seulement Whyte est devenu un *corner boy* (*corner* = coin, comme le coin de la rue) et s'est éloigné de plus en plus de son université d'origine, mais son action a changé la vie des personnages qu'il a observés, y compris lors de la publication du livre, et bien plus tard encore, quand ceux qui l'avaient autrefois aidé dans son enquête sont devenus eux-mêmes des professionnels de l'investigation sociologique capables de réfléchir à ce qui leur était arrivé dans leur jeunesse, à l'époque où Whyte les observait.

Plus récemment, des auteurs qui ont étudié des mouvements idéologiques ou des partis politiques ont été confrontés au même dilemme que William Whyte autrefois : jusqu'où faut-il pousser la participation ? Comment rester soi-même, tout en se conformant à la fois aux normes du groupe étudié et à l'image que ses membres se font d'un observateur instruit et neutre ? La réponse varie d'un chercheur à un autre : les uns distribuent des tracts, d'autres deviennent végétariens, voire défenseurs des animaux, d'autres encore deviennent des piliers de comités de quartier ou de casernes de gendarmerie (Faucher, Patsias, Brunetaux). Tout cela est pourtant moins impliquant que de devoir vivre entièrement et tout le temps selon les règles du groupe observé, comme le font les ethnologues. Paul Rabinow (nous l'avons vu) raconte ainsi comment il est tombé dans le piège de relations inextricables avec ses informateurs marocains. Veillant sans cesse à ne pas les choquer, il ne pouvait guère refuser leurs sollicitations et proscrire les échanges de service, y compris en acceptant un soir une courtisane chargée de passer une nuit avec lui (un autre anthropologue, Jacques Lizot, s'est carrément marié avec une indienne d'Amazonie). Selon Rabinow les différences de culture provoquent de grandes incompréhensions. Celles-ci entraînent à leur tour un essai d'immersion encore plus

profonde. L'observateur se lance alors dans une surenchère de gages donnés aux observés, jusqu'au moment où il refuse de transgresser davantage ses propres règles et tombe dans le piège inverse : il fait la leçon à ceux qu'il étudie et perd immédiatement leur confiance et leur amitié.

À ce stade, il est temps de se rappeler les acquis du chapitre précédent. Il faut prendre ses distances avec son objet et ne pas transformer sa participation en implication. C'est justement ce que permet l'observation « objectivante » : quand, au lieu d'une société traditionnelle existant depuis des siècles, on a affaire à un objet éphémère (une fête, une commémoration, une manifestation, une élection), observer de l'extérieur est de toute façon la seule manière de procéder. De plus, c'est la meilleure pour recueillir les points de vue opposés sur la réalité et sur la signification de l'événement (manifestants et policiers, patrons et grévistes, électeurs et sympathisants de partis rivaux, belligérants des deux camps, etc.). La confiance accordée à l'enquêteur ne dépend plus de sa capacité à « s'initier » au milieu et à s'y faire admettre, elle repose au contraire sur le fait qu'il y est étranger, qu'il ne fait que passer, que se confier à lui n'a donc pas d'importance et restera sans effet sur la suite de son existence. Là où les ethnologues participants tendent à prendre parti, donc à ne pas avoir un égal accès à tous les protagonistes d'un différend, le politiste présumé neutre consigne les divergences entre les sujets observés. Les techniques de recueil et de traitement des données peuvent d'ailleurs accentuer cet éloignement volontaire : c'est le cas de la sociométrie (sorte de cartographie des relations de distance ou de proximité entre individus au sein de petits groupes), de l'analyse des réseaux, des « sondages manifestants » faits en marchant aux côtés des personnes qui défilent, etc. Ainsi l'observation objectivante aide-t-elle à travailler sur un milieu connu dans lequel on est inconnu, plutôt que d'étudier un milieu inconnu dans lequel on est reconnu interlocuteur valable, comme le fait l'observation participante.

D | CLASSER

Quand on dispose de données en quantité suffisante (en gros, plus de cent mesures pour que leur traitement soit sérieux et que l'on donne des pourcentages, littéralement des fractions de 100), il devient nécessaire de les ordonner. Pour les trier il faut disposer d'un principe de classement. C'est également vrai des données qualitatives : dès qu'elles deviennent trop nombreuses pour être maîtrisées intuitivement, mieux vaut les répartir en catégories. Dans les deux cas, on réalisera des tableaux à double entrée ou croisés, c'est-à-dire

faits de deux ou plusieurs lignes et de deux ou plusieurs colonnes : chaque cellule du tableau donnera ainsi une idée de la valeur que prend la catégorie qu'elle représente dans l'ensemble des données recueillies. Ce classement aura déjà une vertu explicative, car on y lira très vite des relations entre lignes et colonnes.

Comment procéder en science politique ? Certainement pas de façon « cartésienne » : la méthode que l'on appelle communément ainsi depuis Descartes consiste à décomposer un ensemble complexe en sous-ensembles plus simples, donc apparemment plus faciles à étudier. On parvient ainsi à trouver des points de bifurcation et à reconstituer des enchaînements logiques (c'est ce que les informaticiens appellent des algorithmes), mais toutes les positions sur ce diagramme ne se valent pas, elles n'ont pas toutes le même pouvoir explicatif, sans compter que certaines sont irréalistes : elles ne figurent là qu'en raison de la logique lignes-colonnes. Soit un tableau sur la guerre où figurent en ligne « colombes » et « faucons », et en colonne « négociation » ou « intervention militaire », il est clair que la case située au croisement de la ligne « faucon » et de la colonne « négociation » sera le plus souvent vide.

Bien que les tableaux à double entrée soient utiles, et d'ailleurs très fréquemment utilisés, il existe un autre moyen de fabriquer des catégories. C'est celle qui a rendu Max Weber célèbre, la méthode de l'« idéaltype » (*Idealtypus*). Un type idéal (qui donne l'adjectif « idéaltypique ») est une figure de l'esprit, un « tableau de pensée », et non pas un fidèle reflet de la réalité. Cet outil est fabriqué à partir des observations du passé dont le chercheur fait la synthèse. Il accentue ensuite de façon artificielle certains traits de l'objet en fonction de ses propres hypothèses de recherche. Les faits concrets s'effacent ainsi derrière une abstraction, ce qui est un peu « factice » mais souvent opportun (c'est-à-dire, rappelons-nous, menant à bon port et donc heuristique).

Prenons l'exemple bien connu des premiers capitalistes : nombre d'entre eux étaient protestants, et même, pour beaucoup, calvinistes. Tous étaient à la fois bourgeois et ascétiques, une contradiction dans les termes ! L'idéaltype est dans ce cas celui du « bourgeois-capitaliste-protestant-ascétique ». Plus exactement, c'est le comportement standard des entrepreneurs modernes qui intéresse Weber : voilà des gens riches qui ne jouissent pas de leur fortune, des travailleurs infatigables qui ne prennent aucun repos, des inventeurs qui ne se contentent pas de profiter de leur génie comme on empoche des gains au jeu, mais passent du temps à organiser durablement la production. Est-ce irrationnel ? C'est en tout cas bien différent du comportement des gens qui s'enrichissent dans d'autres religions : soit ils font des coups (comme les musulmans, à l'époque de Weber considérés comme des pirates, des « razzieurs », des conquérants ou commerçants au long cours); soit ils se ruinent en dépenses somptuaires (comme les catholiques qui font construire des

bâtiments magnifiques, commandent des œuvres à des peintres ou à des sculpteurs, organisent de gigantesques banquets).

Weber trouve néanmoins très sensé l'étrange comportement « typique » des capitalistes calvinistes. En effet, ils croient à la prédestination (leur sort dans l'au-delà serait fixé dès leur naissance) ; ils sont aussi convaincus que rien de ce que l'on fait dans ce monde-ci ne permettra de se racheter (la charité est inutile). Vivre en ignorant son sort après la mort est insupportable. Pour oublier cette souffrance et éviter de penser à leur disparition, les calvinistes travaillent jusqu'à épuisement. De ce fait, ils gagnent beaucoup d'argent, mais, comme ils n'ont aucun besoin, ils réinvestissent sans cesse leurs profits. Ils enclenchent ainsi le processus vertueux de la création de richesses, alors que, partout ailleurs, ce qui est vite gagné est aussitôt dilapidé (et l'on arrête de trop travailler dès qu'on peut se le permettre). Plus tard, les pasteurs calvinistes, confrontés à l'angoisse de leurs ouailles, parviendront à leur faire croire que la réussite économique était le signe d'un destin faste, mais cet infléchissement doctrinal n'a fait qu'accélérer la propension à réinvestir les marques de son succès, tenues uniquement pour des signes de grâce divine dans l'au-delà, et non pour des gratifications dans ce monde-ci.

L'idéaltype permet de comparer l'expérience historique collective d'un groupe social particulier avec un modèle de comportement rationnel. Il échappe donc à la logique des faits (les anglophones disent qu'il est *counterfactual* : on en use pour mesurer un écart entre ce qui s'est passé et ce qui aurait pu se passer ou aurait dû se produire). Il permet aussi de voir jusqu'à quel point les acteurs concrets qui ont incarné dans l'histoire ce type abstrait se sont comportés conformément à son idéal, et pourquoi d'autres s'en sont écartés. On peut ainsi classer les comportements en quatre catégories au moins : rationnels par rapport à des convictions spirituelles, rationnels par souci d'améliorer leur condition matérielle, irrationnels (que ce soit envers le premier but ou le second, quand la conduite adoptée va sciemment à l'encontre du résultat souhaité) et irrationnels par inconscience de ce qu'il conviendrait de faire, ignorance des buts que l'on aurait intérêt à se fixer. Le tableau à double entrée est fabriqué à partir de l'idéaltype, on peut ensuite l'alimenter en données empiriques nouvelles provenant d'investigations sur le présent et sur d'autres régions du monde. Notons que l'idéaltype n'est pas idéal au sens moral du mot : ce n'est pas un idéal à atteindre, mais au contraire une idée dont on part. C'est un instrument intellectuel et logique, et non pas un jugement moral.

Le fait de distinguer des catégories d'acteurs et de styliser leurs attitudes, leurs conduites et leurs représentations du monde est désormais banal en science politique (pensons aux *yuppies*, aux « bobos », aux « baby-boomers »), au risque d'en abuser (quand on parle de « l'homme quelconque italien », de la « rue arabe », du « Sud

profond »). Dans ce dernier cas, ce ne sont plus des types, mais des stéréotypes. En revanche, l'application de la méthode wébérienne aboutit à des trouvailles heureuses, comme « l'ouvrier conservateur » (*the affluent worker*) ou encore les générations empreintes de « libéralisme culturel » qui votent pour des idées progressistes.

Afin d'éviter les dérives ou les biais, on demande de plus en plus à ceux que l'on observe de se classer eux-mêmes. Quand on a les moyens de faire les deux et que l'on compare le classement par le chercheur à l'autoclassement par les acteurs, on aboutit parfois à des résultats différents : les derniers votes déclarés et la proximité envers les partis ne se superposent pas, l'autopositionnement sur l'axe droite-gauche diffère de la position idéologique revendiquée. Toutefois, se placer soi-même n'est pas évident, comme le montrent les expériences faites avec différents indicateurs et décrites dans un livre publié sous la direction de Jean-Luc Parodi et Élisabeth Dupoirier. Quand on propose aux enquêtés de se classer sur un axe, sur une échelle, sur les marches d'un escalier ou plus ou moins loin du centre d'une cible, on n'obtient pas du tout les mêmes résultats – sans compter le nombre de positions suggérées, qui varie de trois à onze, rien que pour mesurer leur orientation idéologique. Dans tous les cas, les modalités de classement dépendent en définitive du seul chercheur, et seul il a la responsabilité de les définir de façon rigoureuse et féconde. Répartir discrétionnairement les résultats en catégories n'est pas facile. Il faut bien entendu avoir reçu la formation adéquate sur les techniques de codage. Mais il faut aussi savoir distinguer avec lucidité les oppositions les plus significatives, dans les cas de classement objectif, et repérer des catégories incohérentes, dans les cas d'autopositionnement (appartenir à la classe privilégiée et gagner moins que le salaire minimum, se dire tolérant et voter à l'extrême droite.). Travailler en finesse, c'est aussi apprendre à combiner les critères pour s'approcher le plus possible de la réalité (associer par exemple statut, profession, style de vie, classe sociale ; ou encore, compétence et poste).

Au-delà des différences entre les techniques, toutes sont confrontées aux mêmes problèmes. Tout autant que définir une notion, comme nous l'avons vu, classer correspond à découper dans la réalité des types homogènes et comparables qui ne correspondent pas forcément à la réalité historique hétérogène. On le voit quand il s'agit de répartir les citoyens en catégories socioprofessionnelles : celles-ci sont peu fidèles à la réalité (il y a des inactifs rentiers et d'autres chômeurs, des classes moyennes faites d'employés mal payés et de fonctionnaires aisés, des travailleurs indépendants qui font faillite et d'autres qui sont très riches, des enseignants instituteurs ou professeurs d'université). Fruit de l'observation et des besoins de la recherche qui ont permis de les concevoir puis de les imposer aux organismes chargés par les administrations de collecter des statistiques, ces catégories résultent aussi de la structure sociale

propre à chaque pays. Dans le domaine de la mobilité sociale (ascendante ou descendante, très utile aux politistes) il y a de grandes différences entre des nations pourtant proches les unes des autres : en France, les enfants se targuent d'avoir de meilleures situations que leurs parents; en Grande-Bretagne, ils sont au contraire fier d'appartenir à une même classe de génération en génération (Bruno Cautrès a discuté ce problème et d'autres liés aux changements structurels des économies). Parfois, ces catégories ne sont pas le fruit de l'imagination des savants, mais le résultat de négociations entre partenaires sociaux (l'exemple le plus connu en France est celui des cadres, nés de négociations acharnées entre statisticiens et syndicats). Comment utiliser avec profit des catégories aussi peu fiables ?

Définir des notions, puis bâtir des catégories, est nécessaire mais pas suffisant pour faire de la science. Il ne faut pas trop attendre des classifications ou taxinomies (du grec *taxis*, classe, et *nomos*, ordre), que l'on appelle souvent des « typologies » parce qu'elles reposent sur des types idéaux. Ce qui leur manque, ce sont les tendances, les perspectives. On ne saisit celles-ci qu'en recourant à un nouvel instrument, le modèle.

E | MODÉLISER

Construire un modèle vise à étudier les relations empiriques existant entre chacune des catégories préalablement établies et à prévoir leurs transformations en simplifiant la réalité par réduction du nombre de facteurs et de l'échelle d'observation (un peu comme on le fait en aérodynamique avec une soufflerie ou un simulateur de vol). En réduisant un objet à certaines de ses caractéristiques jugées essentielles, et seulement à celles-ci, on peut en effet formuler plus aisément des propositions générales. Bien qu'elles ne soient pas vraiment des lois, elles permettent de prédire la forme que prendra le modèle à différents moments de sa transformation. Comme les états successifs du modèle sont supposés équivalents aux phases de la réalité, on peut ainsi avoir une idée ce que le monde réel pourrait devenir si certaines conditions étaient remplies.

Tandis que la classification reste statique, le modèle est dynamique : il permet de visualiser toutes les évolutions possibles des relations entre les catégories sélectionnées. Par exemple, un modèle de négociation imaginera ce qui se passerait si l'on agissait sur l'un de ses enjeux ou si l'un des adversaires se contentait d'objectifs plus limités. Les équilibres de départ figés par les tableaux à double entrée en seraient inévitablement affectés. Grâce à la modélisation, on sait dans quelle direction, avec quelle intensité, avec quelle

probabilité ces équilibres seraient changés. Concevoir un modèle suppose ainsi que l'on aille au-delà des types dont se contente la démarche classificatrice et que l'on énonce des propositions générales. Celles-ci supposent elles-mêmes que l'on ait préalablement fait des hypothèses sur les acteurs qui comptent le plus dans le changement, sur leurs comportements prévisibles et sur leurs effets d'entraînement. Au lieu de se contenter de types prédéfinis, on tente de les relier les uns aux autres en une séquence logique prédisant l'évolution probable du modèle et les modifications enregistrées au niveau de chacun de ses éléments. La transformation morphologique du modèle abstrait et de l'objet concret dont il simule le comportement est liée au changement initial d'un paramètre : celui-ci entraîne une réorganisation de l'ensemble du système politique ou international décrit, mais il n'implique pas un changement de système, qui appellerait à son tour la conception d'un nouveau modèle mieux adapté au nouvel équilibre entre ses composantes.

En général, pour fabriquer un modèle, on s'appuie sur deux types d'observations. Les modèles reposant sur les calculs et les intentions des acteurs dont les décisions individuelles supposées rationnelles sont agrégées et simulées sont dits axiologiques (du grec *axios*, intention). On les trouve surtout en économie publique ou en psychologie cognitive. Les modèles fondés sur l'étude des comportements collectifs sont dits sociologiques. Ils sont très utilisés dans les études historiques et comparatives. Il y a aussi des modèles hybrides, incorporant des trajectoires historiques, comme ceux qui sont utilisés en relations internationales.

Commençons par les premiers, les plus purs en termes logiques et mathématiques. Ils supposent d'abord que des acteurs soient capables de définir et d'ordonner leurs objectifs, qui sont transitifs (A est supérieur à B qui est préférable à C, etc.) ; ils supposent ensuite que les résultats des coups joués soient à la fois chiffrables (en termes de gains ou *pay-offs*) et *divisibles* (ils peuvent être « privativement » appropriés). Quant aux modèles sociologiques ou historiques, ils sont fondés sur d'autres postulats : sur le long terme, il y a de l'ordre, de la continuité, des constantes (stabilité du macrosystème), mais le désordre reste latent (instabilité des microsystèmes) ; de temps à autre, par conséquent, le désordre se manifeste et le hasard perturbe le déroulement prévisible des événements (il y a des crises, des ruptures, des bifurcations ou encore, pour reprendre la distinction de Michel Dobry, des « conjonctures fluides » qui se transforment en « conjonctures critiques »).

Prenons deux exemples de modélisation : la modélisation du vote et celle des changements brutaux, qu'ils soient nationaux ou internationaux. Dans le premier cas, il s'agit de repérer tous les facteurs susceptibles d'influencer le vote : les variables sociales et démographiques (y compris la sociabilité et le capital social, les héritages de la socialisation, etc.), les variables de politisation

(comme l'orientation idéologique et l'intensité de l'implication), des variables de compétence (les connaissances politiques, leur niveau et leur qualité), des variables conjoncturelles tenant au déroulement de la campagne électorale en cours (les enjeux, les personnalités, la conjoncture économique ou internationale). Pour construire son modèle, il suffit de privilégier certaines de ces variables par rapport à d'autres. C'est ce que les concepteurs des trois principaux modèles explicatifs du comportement électoral ont fait : on dispose ainsi, d'après les universités dont ils sont initialement les produits, du modèle de Columbia selon lequel les variables indépendantes sont les variables dites lourdes ou sociodémographiques, du modèle de Michigan centré sur l'identification partisane, l'alignement sur les positions d'un parti et le modèle du choix rationnel ou de Chicago, dont la variable indépendante (explicative), celle qui est la plus déterminante pour prédire le vote, est son utilité individuelle pour chaque électeur. Chaque modèle repose sur un pari : les relations entre les facteurs explicatifs et les effets à expliquer ne sont pas identiques. Par exemple, les modèles de Michigan et du choix rationnel sont centrés sur des variables politiques, intermédiaires ou semi-indépendantes (information, identification partisane ou alignement, mais aussi intérêt pour la politique et proximité envers un parti). D'autres variables, qui n'apparaissent pas dans ces deux schémas simplifiés, mais font partie intégrante du modèle de Columbia, peuvent être considérés comme indépendantes : l'éducation et l'âge. Il y a aussi des métavariations contextuelles, comme les cultures politiques, les systèmes institutionnels, les modes de scrutin, qui sont ignorées par les modèles américains, mais à partir desquelles on pourrait très bien fabriquer un modèle plus historique. D'ailleurs certains modèles sont beaucoup plus dépendants de l'histoire que d'autres.

C'est le cas de ce que l'on appelle la « courbe en J » de James C. Davies (en termes plus français, c'est le « paradoxe de Tocqueville » sur les révolutions) ou encore du modèle fondé sur les « turbulences » du système international (James Rosenau). Il s'agit tout simplement de prévoir à l'aide d'une lecture attentive du passé soit les révolutions nationales à venir, soit les grandes réorientations internationales probables, en partant du principe qu'elles ne se produisent jamais quand on les attend. L'histoire nous montre en effet que les peuples ne se révoltent pas quand la pénurie et l'oppression qu'ils subissent sont les plus fortes, mais quand leur situation s'est au contraire bien améliorée. Pourquoi ? D'une part, le dénuement n'est pas propice à la mobilisation, chacun cherchant à survivre sans se préoccuper des autres, et cette situation est la plus répandue dans l'histoire de l'humanité. D'autre part, un début de croissance soutenue et d'ouverture politique libérale soulève des espoirs fous : les gens font des anticipations qui, tout d'abord, sont proches de la réalité (l'économie est effectivement en croissance, les réformes démocratiques se succèdent). À un moment, toutefois, les

bénéfices qu'ils en tirent baissent subitement sous l'effet de mauvaises récoltes, d'une guerre qu'il faut financer, du raidissement des élites au pouvoir lasses de faire des concessions qui ne calment pas les ardeurs de ceux qui les exigent, bien au contraire. Comme les espérances continuent d'augmenter, le décalage entre les attentes et les résultats réels devient insupportable (maintenant que chacun a pris l'habitude d'une amélioration progressive de sa condition). Les temps sont alors mûrs pour la révolution, et elle se produit étrangement au moment même où les ressources et la liberté des populations révoltées n'ont jamais été aussi grandes.

Quant aux « bifurcations » du système international, comme le suggère James Rosenau, elles ont l'apparence de ce que les aviateurs appellent des turbulences par temps clair : la météo ne les a pas prévues, on n'en est donc averti que par l'appel radio d'un pilote venant d'en faire les frais. Toutefois, les pressions qui ont conduit à ces désagréments (voire à des accidents) peuvent être prévues, elles, grâce à des modèles thermodynamiques complexes. Par analogie, les systèmes internationaux les plus stables sont susceptibles de connaître de brusques trous d'air, à moins que l'on se soit donné la peine d'imaginer comment pourraient varier les différents facteurs qui les caractérisent. Que l'on se trouve dans un système multipolaire (avant la première guerre mondiale), bipolaire (durant la guerre froide) ou unipolaire (depuis la fin de celle-ci), il y a des signes avant-coureurs et des indicateurs de changement qu'il faut savoir reconnaître. Mentionnons à ce titre des changements démographiques ou technologiques (moins d'enfants, moins d'hommes ou de femmes au travail pour produire la même quantité de ressources), des changements dans les programmes éducatifs (davantage d'initiative attendue des élèves qui apprennent de façon différente de leurs prédécesseurs à lire et à calculer), mais aussi des changements de comportement vers plus d'individualisme, voire d'hédonisme (se faire plaisir égoïstement, donc accroître la demande de biens de consommation). Selon la nature, l'ampleur et la direction de ces divers changements, le résultat agrégé sera peut-être un nouveau système centralisé par une grande puissance, donc assez stable, ou au contraire un système très décentralisé, peuplé de très nombreux mouvements revendicatifs (ONG, coalitions de cause, communautés de savants, etc.) et présumé plus instable.

Construire des modèles a une autre vertu : on doit pouvoir retrouver grâce à eux les relations qu'ils postulent entre des variables quand on se penche sur des situations différentes du cas initialement analysé. En d'autres termes, modéliser conduit à comparer : comparer des situations réelles par l'intermédiaire d'une grille de questions et d'un faisceau d'hypothèses apporte incontestablement un plus dans une recherche scientifique.

F | COMPARER

On ne reste jamais longtemps dans la seule modélisation : on commence par comparer différents modèles entre eux, puis on compare les situations réelles dont ils ne sont que des représentations simplifiées et miniaturisées. Comme l'avait écrit Durkheim (en dépit de la critique de Passeron), « la comparaison, c'est le substitut de l'expérimentation » : les sciences sociales comparent, tandis que les sciences naturelles expérimentent.

Pour tester un énoncé, il faut comparer, car ce qui paraît vrai dans un cas pourrait bien n'être qu'une illusion de spécificité révélée quand on dispose d'autres points d'observation. On n'arrivera pas à valider universellement une explication à partir d'un seul cas, et encore moins quand celui-ci est tiré de l'expérience immédiate du chercheur (un Français travaillant sur la France, un musulman sur l'islam, etc.). On peut comparer de différentes façons : dans l'espace (deux ou plusieurs unités politiques entre elles), dans le temps (la même unité politique à deux ou plusieurs moments de son histoire), mais il est aussi possible de comparer des systèmes politiques tout entiers ou se contenter de quelques-unes de leurs composantes seulement, accentuant ainsi certains de leurs traits particuliers. Enfin, on peut comparer en compréhension – peu de cas, davantage de variables – ou en extension – beaucoup de cas, peu de variables. Illustrons ces choix possibles par les enquêtes de Ronald Inglehart, qui s'est attaqué à un nombre croissant de pays (plusieurs dizaines aujourd'hui). Afin de les situer les uns par rapport aux autres, ce dernier a retenu plusieurs axes (par exemple, l'axe autorité et liberté individuelle, ou l'axe tradition et modernité). Sur ses graphiques, l'axe horizontal oppose les valeurs matérialistes (le fait d'être attaché à sa survie) et les valeurs postmatérialistes (être en quête de davantage de liberté d'expression et d'indépendance personnelle). L'axe vertical oppose attachement à la religion et désir de sécularité (ou encore respect pour l'autorité et quête d'indépendance). C'est d'évidence une comparaison en extension (il y a de très nombreux pays et ils se distinguent selon plusieurs axes), mais, comme chaque axe est construit avec plusieurs variables permettant d'approfondir l'analyse, c'est aussi une comparaison en profondeur, donc en compréhension. Mieux, au sein de chacun des regroupements auxquels Inglehart procède de façon parfois arbitraire, on peut se concentrer sur une paire de pays et examiner en détail leurs ressemblances et leurs différences.

Dans le cas de « la satisfaction envers la démocratie », une question classique, fréquemment posée dans les mêmes termes dans les grandes enquêtes internationales comparatives (Eurobarometers, Asiabarometers, Word Value Surveys, European Value Surveys, etc.), l'évolution constatée est à peu près la même dans la plupart des pays démocratiques (on observe partout un léger déclin dans le temps de

l'indice de satisfaction). Comment l'interpréter ? Il est possible que le mécontentement croisse de façon plus ou moins linéaire envers chacun des gouvernements qui passent les uns après les autres, sans que cette perte de légitimité n'affecte les régimes qui durent, eux. Est-il possible d'infirmier l'hypothèse ou de la corroborer ? La comparaison des courbes de satisfaction dans les grands pays européens se caractérise par une exception, l'Italie (où la chute est sévère). On ne pourra comprendre cette particularité qu'en s'interrogeant en profondeur sur les facteurs habituellement mentionnés pour expliquer cette anomalie. Est-elle due à un autoritarisme plus grand des Italiens ? À la religion catholique plus hiérarchique qui est aussi une source alternative de légitimité (avec le Vatican) ? Ou bien encore, est-elle attribuable à une culture politique caractérisée par la confiance envers autrui dans le Nord et la méfiance envers les étrangers dans le Sud (selon Putnam et, avant lui, Banfield), sentiments qui viendraient modifier la signification de la satisfaction envers la démocratie et la feraient passer d'une confiance envers les institutions à une confiance interpersonnelle ? Seule une lecture attentive de la vie politique italienne, mais aussi de la situation dans les autres pays européens, permettrait d'avancer dans cette voie. La comparaison serait alors compliquée, car il faudrait connaître tous les événements significatifs susceptibles d'affecter la confiance dans chaque domaine (économique, social, politique, diplomatique, ce que font des spécialistes comme Marc Lazar, Christophe Bouillaud ou Jean-Louis Briquet). Pour être une vraie comparaison en compréhension (au double sens du mot : on comprend mieux et on inclut le plus possible de facteurs), elle devra donc se limiter à deux ou trois pays seulement, car au-delà personne ne maîtrise plus le contexte des enquêtes, et encore moins les trajectoires antérieures qui ont conduit à la présente situation.

Nous avons dit que la comparaison était le substitut d'une expérimentation impossible en sciences sociales : c'était sans doute vrai au XIX^e siècle, mais pas aujourd'hui. Désormais, il est possible de concevoir et de mener à bien des expériences en science politique aussi. C'est ce que nous allons voir maintenant.

G | EXPÉRIMENTER

Les principes d'une expérimentation ne nous étant pas familiers, il faut donc les rappeler à des politistes qui la pratiquent peu. Les voici :

- manipulation de sujets naïfs ignorant l'objet exact de l'expérience (dédommagés ou rétribués, recrutés par petites annonces ou sélectionnés au hasard, en milieu étudiant ou au-delà) ;

- complicité de compères jouant des rôles définis à l'avance, dont les sujets naïfs croient qu'ils ont été recrutés comme eux-mêmes et qu'ils participent à l'expérience pour la première fois, alors qu'ils travaillent avec les organisateurs ;

- modifications successives des conditions d'expérience (au moins deux : le groupe test ou de contrôle et le groupe d'expérience), pour mesurer les effets des variations de dispositifs sur les résultats enregistrés ;

- variation de support, de durée, de lieu, de nombre de sujets impliqués et de proximité physique entre eux (en face-à-face, à distance, à portée de vue ou pas) ;

- modifications de l'énoncé et de l'ordre des questions ainsi que des possibilités de réponse (exemple : recueillir des intentions de vote ou demander aux personnes interrogées de donner une probabilité de vote pour chaque candidat, de zéro – aucune chance de voter pour ce ou cette candidate – à cent, ce dernier chiffre exprimant une certitude absolue de choisir cette personne) ;

- variations des consignes destinées à cadrer l'expérience, à orienter le comportement des sujets naïfs (par exemple : plus ou moins autoritaires, plus ou moins précises, plus ou moins amicales).

Récemment, plusieurs auteurs se sont lancés dans de telles expériences en science politique : Paul Sniderman a testé les effets d'arguments contradictoires sur la solidité des opinions à propos de mesures publiques. Le simple énoncé d'un contre-argument bien vague – du genre : « si l'on pense aux problèmes que cela va poser... » – entraîne des repentirs, mais une déclaration plus précise – s'il s'agit des indemnités de chômage : leur nécessité pour des familles démunies ou l'inverse, leur influence négative sur la recherche d'un nouvel emploi – a des effets encore plus nets. Les Suisses Marquis et Gilliland-Lutz ont fabriqué de pseudo-magazines destinés à mieux informer les citoyens appelés à voter dans un référendum pour voir si cela changeait quelque chose à leur suffrage. Les Américains Prior et Lupia ont montré que les personnes invitées à répondre à un *quiz*, soit en une heure soit en vingt-quatre heures, avec ou sans rémunération à la clé, donnaient des réponses plus exactes quand elles avaient plus de temps et qu'elles étaient récompensées. Pour leur part, Marcus, Neuman et MacKuen se sont livrés à plusieurs expérimentations. Au cours de l'une d'entre elles, ils ont établi que l'inquiétude induisait une recherche d'information dans un faux site web, tandis que la colère en dispensait. Au lieu de l'hypothèse classique selon laquelle une prédisposition active en faveur d'une mesure (par exemple, l'avortement) résiste à une information dissonante (qui soulève un problème inattendu), tandis qu'une prédisposition moins active permet de l'accepter, ils adoptent une nouvelle hypothèse ainsi formulée : quand une information est inquiétante, elle affaiblit le pouvoir calmant de la prédisposition et

suscite une quête d'informations supplémentaires, même chez ceux qui ont des convictions bien ancrées. Le dispositif d'expérience qui permet de corroborer cette seconde hypothèse et d'invalidier la première a été le suivant. L'expérimentation a mobilisé, en 1997, 235 étudiants en Government du Texas et 184 non-étudiants du Nebraska. Ils ont d'abord rempli un questionnaire sur leurs prédispositions, puis on leur a projeté des extraits de journaux télévisés réels, ainsi qu'un faux journal, chacun en version positive et en version négative (administrés à deux sous-échantillons). Quand les individus interrogés étaient tolérants et qu'ils avaient été exposés à un message sur la liberté d'expression, puis à un sujet télévisé sur des manifestations raciales, enfin à une proposition de solution venue d'un parti politique, ils accordèrent peu d'attention à la vidéo. Quand ils étaient moins tolérants, la vidéo négative (manifestants agressifs, désordres) les inquiéta ; ils abandonnèrent alors les heuristiques habituelles grâce auxquelles ils décidaient et cherchèrent à mieux s'informer. La vidéo positive (celle où les manifestants sont respectueux) les calma, surtout quand elle était suivie de l'évocation d'une solution, et ils n'allèrent guère plus loin dans ce cas de figure. Plusieurs combinaisons possibles du message de cadrage (inquiétant ou calmant) et du sujet TV (idem) furent ensuite testées, avec les mêmes effets dont la solidité est donc assez bien établie.

Deux autres expériences sont décrites ci-dessous dans deux encadrés.

Ces exemples montrent qu'il est possible de se livrer à des expériences en science politique de façon variée, avec des résultats souvent convaincants. Cela n'implique pas que toute recherche dans cette discipline doive se conclure par une expérience, mais simplement qu'à l'horizon de tout politiste, ce qui a fait autrefois la fortune des physiciens est devenu aujourd'hui possible.

Encadré 13. L'expérience de manipulation du taux de participation sous l'effet d'une pression morale ou sociale

Green et ses collègues se sont livrés à une expérience dans le Michigan, juste avant les primaires d'août 2006 (pour l'élection du gouverneur, d'un sénateur, etc.). Certains sièges étant peu disputés, le taux de participation final n'a été que de 17,7 %. 180 002 foyers ont été répartis de façon aléatoire en quatre conditions d'expérience et un groupe de contrôle. Les électeurs de chacun des quatre types de groupes d'expérience ont reçu un courrier différencié (le groupe de contrôle n'a pas reçu de courrier).

Première condition d'expérience. « Faites votre devoir électoral, votez »

Deuxième condition d'expérience. La phrase précédente est suivie de celle-ci : « Vous êtes l'objet d'une étude sur la participation, mais nous ne dirons à personne si vous avez voté ou non. »

Troisième condition d'expérience. Au « Faites votre devoir » s'ajoute l'énoncé suivant : « Qui vote, c'est une information publique ! Nous savons si vous avez voté ou non lors des scrutins précédents, si vous vous abstenez cette fois, nous laisserons vide la case correspondant à ce scrutin-ci. »

Quatrième condition d'expérience. La lettre contient maintenant cette formulation : « Que se passerait-il si vos voisins savaient que vous n'avez pas voté ? »

Les résultats figurent dans le tableau suivant, où l'on voit que plus la pression sociale ou morale croît, plus le taux de participation le jour du scrutin est élevé !

Résultats

Courrier envoyé avant le scrutin	Groupe de contrôle, aucun courrier	Condition 1. « Faites votre devoir ! »	Condition 2. « Vous êtes observés. »	Condition 3. « Votre éventuelle abstention sera rendue publique. »	Condition 4. « Nous en informerons le voisinage. »
Nombre de foyers	99 999	20 001	20 002	20 000	20 000
Nombre de votants	191 243	38 218	38 204	38 218	38 201
% de votants*	29,7	31,5	32,2	34,5	37,8

* Ces taux, tous plus élevés que la participation effective, s'expliquent par l'élimination de l'échantillon des personnes susceptibles de voter par correspondance et des ménages isolés.

Source : Gerber (Alan S.), Green (Donald P.) et Larimer (Christopher W.), « Social Pressure and Voter Turnout: Evidence from a Large-Scale Field Experiment », *American Political Science Review*, 102 (1), 2008, p. 33-48.

Encadré 14. *Une expérience destinée à aider les électeurs à émettre le vote le plus en phase avec leurs convictions*

Lau et Redlawsk ont découvert que les électeurs ne votaient sur des apparences qu'en l'absence d'autres informations ; celles-ci étant apportées par les expérimentateurs, les citoyens interrogés rectifiaient alors leur choix pour qu'il soit plus « correct » (plus en phase avec leurs convictions profondes).

Définition préalable : un vote correct est celui qui aurait été fait dans des conditions d'information complète. Pour le mesurer, on calcule l'écart entre un choix émis avec peu d'informations et un choix émis après ajout d'informations nouvelles.

Principe de l'expérience : elle consiste à simuler une campagne présidentielle américaine (*mock election campaign*). Elle mobilise 303 sujets de plus de 18 ans, payés 20 dollars, dans le New Jersey, en 1994. Il s'agit tout d'abord d'évaluer six candidats lors d'une primaire, puis de sélectionner deux candidats pour l'élection finale. Les sujets peuvent se servir d'un ordinateur pour rechercher sur un site factice des informations complémentaires préparées par les expérimentateurs.

Déroulement de l'expérience en quatre phases successives :

- Phase 1 : les deux cents à trois cents volontaires (selon l'expérience) déclarent leur identification partisane (démocrates ou républicains) et leurs préférences sur des enjeux du débat national.
- Phase 2 : ils choisissent un candidat sur six à partir de son apparence (faite pour être soit attractive soit peu attractive), tous ces candidats et candidates étant de parfaits inconnus.
- Phase 3 : le choix est maintenant refait en vertu des prises de position de ces candidats, connues par la navigation *on line* (codées comme proches de celles de l'enquête ou éloignées de ses idées).
- Phase 4 : les sujets sont invités à dire si ce choix a été facile ou difficile et si des informations complémentaires ont été recherchées *on line* avant de se décider ou s'ils ont seulement fait appel à leur mémoire.

Résultats : ils varient selon que les sujets ont de bonnes connaissances préalables de la politique ou non. En l'absence d'informations suffisantes apportées par les expérimentateurs, entre 18 % et 44 % des électeurs se trompent (c'est le pourcentage de ceux qui rectifient leur choix une fois qu'ils sont mieux informés) : 17 % se sont trompés quand l'image choisie était celle du candidat vraiment le plus proche d'eux et 44 % lorsque ce candidat initialement préféré était en réalité le plus éloigné de leurs idées. Une fois les informations nécessaires apportées, en revanche, plus les électeurs adhèrent au programme du candidat et à son parti, plus facilement ils le sélectionnent même quand ils n'apprécient pas son look : les « experts » votent à 82 % sans se préoccuper de l'image du candidat, les « novices » à 61,5 %.

Conclusion : le vote est donc « incorrect » à 18 % chez les experts, à 38,5 % chez les novices (et la validité statistique de l'effet « information supplémentaire » est forte, avec un coefficient B à 0,28 et un taux de significativité à 0,01).

Source : Lau (Richard) et Redlawsk (David), « Voting Correctly », *American Political Science Review*, 91 (3), 1997.

H | CODIFIER, CALCULER, CARTOGRAPHIER

Avec ou sans modèle explicite, que l'on puisse comparer et expérimenter ou pas, les conjectures ne sont testables que si les données recueillies sont bien codées, puis mesurées avec précision. Ces deux opérations sont plus difficiles qu'il n'y paraît. Certes, chacun comprend spontanément ce que recouvre le mot « compter ». Toutefois, on ne compte ni pour le plaisir ni pour impressionner le lecteur d'une enquête. On compte parce que c'est nécessaire, pour trouver une relation entre un ou plusieurs facteurs explicatifs et un objet à expliquer. On compte et on code – autrement dit, on étiquette et on classe : soit on évalue le poids d'une occurrence en termes de présence/absence (notées 1 ou 0, + ou –) soit on le fait en termes de fréquence (en pourcentages relatifs). Calculer, c'est traiter les résultats à l'aide de techniques statistiques et probabilistes.

Les techniques de recherche ne sont que des instruments au service d'une démonstration : le but que l'on se propose d'atteindre déterminera donc le choix des plus adéquats. La remarque est triviale, mais pas superflue, car la tentation de recourir à des méthodes sophistiquées ou nouvelles simplement parce que l'on en a l'opportunité est bien souvent le motif de s'en servir, même quand ce n'est pas justifié par les besoins de la recherche. D'ailleurs, la multiplication des techniques obéit à un processus classique de spécialisation croissante qui en met sans cesse de nouvelles sur le marché, parfois sans grand progrès en termes d'explication. Dans certains cas, en revanche, les gains sont évidents. C'est vrai quand une méthode nouvelle offre des perspectives jusque-là inédites. Ce que l'on attend de l'innovation, c'est justement qu'elle nous permette de progresser dans la recherche de relations : les méthodes quantitatives, notamment lorsqu'elles s'appliquent à des échantillons de population, se distinguent surtout les unes des autres par leur plus ou moins grande aptitude à garantir que les relations trouvées entre variables ne sont ni dues au hasard ni le fruit d'une interprétation subjective. Le problème se pose moins pour les méthodes qualitatives, soit parce qu'en les employant on ne cherche pas à établir de relations de causalité ; soit parce que celles-ci sont attestées par des témoignages ou des faits historiques indéniables.

Se prépare-t-on à recueillir et à travailler des données en balayant au préalable l'ensemble des possibles, comme on préparerait ses ingrédients et ses instruments avant de cuisiner ? Telle est la question que l'on devrait chaque fois se poser avant de se lancer dans un travail empirique. La place manque évidemment pour faire une liste complète de la panoplie existante, et même pour sélectionner quelques outils afin d'en approfondir le fonctionnement (les textes méthodologiques cités en bibliographie devraient suffire à la tâche). Ce que je me propose de faire maintenant est plus simple : donner

aux lecteurs les moyens de comprendre les principes de base à partir desquels les méthodes les plus utilisées en science politique sont élaborées. Acquérir ces clés de compréhension leur en facilitera le choix, elle leur donnera aussi un accès plus facile à la lecture des tableaux de résultats et autres graphiques dont de nombreux travaux regorgent.

Ces techniques sont regroupées ici en trois catégories, pas toujours aussi distinctes dans l'activité quotidienne des chercheurs que dans cette présentation simplifiée : les techniques essentiellement quantitatives ; les techniques à la fois quantitatives et qualitatives ; les techniques purement qualitatives. Toutes ont un point commun : elles reposent sur la capacité des chercheurs à constituer ce que l'on appelle un « corpus » de données – autrement dit un ensemble homogène et fermé d'informations qui constituent un répertoire précis, et dont on peut évaluer la fiabilité afin de les traiter ensuite avec les moyens de son choix.

1/ Les techniques quantitatives

En sciences sociales, le recours aux mathématiques peut dissuader celles et ceux qui sont intéressés par un objet de recherche de l'expliquer, juste parce qu'il faudrait s'initier aux équations indispensables à un traitement convenable des mesures effectuées. Pourtant, l'usage qui en est fait chez nous est assez rustique, les plaisirs de la découverte de relations cachées sont motivants, les principes sur lesquels ils reposent ne sont pas difficiles à comprendre.

Afin de s'assurer que les relations apparentes ne sont pas accidentelles, mathématiciens et statisticiens ont fait assaut d'imagination. L'habitude a été prise tôt de donner le nom de son inventeur ou une lettre de l'alphabet grec à chaque outil permettant de tester la force d'une relation entre deux ou plusieurs faits. On dispose aujourd'hui de divers indices de significativité et d'intensité d'une relation, et leur seule énumération peut s'avérer pittoresque : elle va du « tau de Kendall » à « l'alpha de Crombach », du fameux « χ^2 » aux coefficients « eta » et « gamma », sans oublier le « V de Cramer ». Cet attirail s'explique par la prudence nécessaire dans ce domaine : derrière une relation surprenante peut s'en cacher une autre, qui est à la racine de la première. Par exemple, pourquoi se montrer plus conservateur quand on détient un bien ? Est-ce le fait d'être propriétaire plutôt que locataire, ou bien faut-il prendre en considération le montant du patrimoine ? Est-ce la valeur de ce que l'on possède aujourd'hui ou l'illégitimité de la propriété privée dans l'histoire du socialisme en Europe qui explique pourquoi, à droite, l'on a tendance à se méfier du changement et des candidats de gauche ? Est-ce l'ancienneté de la possession (depuis combien de générations on est possédant) ? Il se peut que la cause la plus discriminante soit l'appartenance religieuse : ainsi, diriger une petite ou une moyenne

entreprise familiale quand on est protestant à Genève (Max Weber), mozabite en Algérie (Pierre Bourdieu), catholique en Italie du Nord (Robert Putnam), musulman en Anatolie turque, inclinerait à plus de solidarité que d'égoïsme.

Parce que les relations entre facteurs sont toujours multiples et qu'ils interagissent entre eux, on cherchera à limiter l'aléa dans la quête d'un lien entre deux facteurs ; à éliminer l'éventualité qu'un facteur caché soit le vrai responsable d'une relation apparente ; à esquisser avec le maximum de confiance l'ordre d'influence des facteurs pouvant concourir à l'explication, en les rangeant du plus déterminant au moins discriminant. Il est possible, à titre d'illustration, que le niveau d'éducation atteint explique davantage que l'âge ou le revenu des opinions humanistes. Si les adolescents ont souvent une position libérale sur une mesure contestée (l'immigration, le féminisme, l'homoparentalité), ce n'est pas seulement dû à la générosité de la jeunesse. De nombreux travaux montrent en effet que, dans toutes les générations, être ou ne pas être diplômé fait une grande différence quand on est sommé de prendre position sur des sujets aussi complexes. Et parfois, c'est une troisième variable qui joue : plutôt que la compétence présumée acquise par les bacheliers, c'est une plus grande curiosité envers les affaires publiques (mesurée par un fort intérêt pour la politique, une information puisée aux bonnes sources, le goût de la discussion politique) qui pousse certains diplômés et pas d'autres à être libéraux plutôt que conservateurs. De plus, être libéral à 20 ans peut être dû à l'âge biologique (on le sera moins en vieillissant), au cycle de vie (la plupart de ceux qui sont tolérants à 20 ans le seront moins lorsqu'ils auront charge de famille) ou à la génération (ceux qui ont eu 20 ans dans les années 1960 et 1970 auront été plus libéraux que les générations suivantes).

Les méthodes d'analyse des données destinées à les décrire constituent la base de la statistique descriptive, autorisant des calculs de moyenne et des tris à plat que l'on nomme aussi analyse univariée. Dans ce cas, les conclusions de l'analyse portent sur les données observées. Quand celles-ci portent sur la population dont est issu l'échantillon étudié, on parle plutôt de statistique inférentielle ou confirmatoire et d'analyse multivariée. La statistique descriptive traque des relations entre variables (par exemple, le niveau de revenu des parents et la taille des enfants, étroitement dépendante de la richesse du régime alimentaire). Elle offre donc, non sans rusticité, des moyens variés d'observer des phénomènes de covariation et de corrélation. Cet ensemble de techniques repose sur un fondement logique très simple : si l'on prend une variable supposée explicative (mettons : le niveau de revenu) et une variable à expliquer (mettons : la taille) et que l'on relève la situation de chaque étudiant dans une classe sur ces deux registres, on parvient alors à représenter la réalité forcément hétérogène d'un groupe de jeunes d'une façon ordonnée.

L'échelle des revenus étant graduée sur un axe vertical et celle de la taille sur un axe horizontal, chaque mesure reportée sur l'espace ainsi défini entre les deux axes constituera un point. L'objectif sera alors d'interpréter la forme du nuage de points correspondant à toutes les observations faites (soit, pour trente étudiants, trente points de croisement entre le niveau de revenu de leurs parents en monnaie locale et leur taille en centimètres). Un nuage aplati indiquera une relation forte entre les deux, un nuage informe, non. On mesure alors la « dispersion » plus ou moins grande des mesures de part et d'autre d'une diagonale allant de 0 à N. La moyenne des écarts de chaque point par rapport à la droite de régression (souvent proche de la diagonale) est ce que l'on appelle « l'écart-type » ou *standard deviation*. La variance, autre indice de dispersion, est la moyenne au carré des écarts à la moyenne. Grâce à elle, on évalue le degré de concentration du nuage autour de la droite de régression : plus elle est faible, plus les variables sont liées. Quand la variance est élevée, cela signifie que la distribution des observations est dispersée (il n'y a pas de relation entre le revenu des parents et la taille des élèves). L'étape suivante consiste à trouver la cause vraisemblable de tels écarts et surtout à découvrir pourquoi ils sont petits ou grands. C'est une affaire d'interprétation, parce qu'en dépit de toutes les précautions prises, il y aura toujours un doute : supposons que les étudiants trouvent le moyen de se regrouper par affinités, les basketteurs seront dans une même classe et les forts en thème dans une autre ; la cause des variations observées n'aura donc rien à voir avec le revenu des parents.

Le problème posé aux chercheurs est donc très simple, il se décline en trois précautions : il ne faut ni inventer des relations de cause à effet en réalité dues au hasard, ni attribuer à une cause unique ce qui relève d'un enchevêtrement de facteurs, ni se tromper sur le sens de la causalité quand on pense en avoir identifié une.

Un exemple humoristique adapté de Raymond Boudon invite à faire bon usage de la statistique. C'est une observation de bon sens que plus les camions de pompiers sont nombreux et plus le feu à éteindre est grand. Croire que les pompiers attisent l'incendie au lieu de l'éteindre serait stupide. Mais il faut aussi s'abstenir d'en conclure trop vite qu'un attroupement de pompiers indique un sinistre grave, car ils peuvent se retrouver tous ensemble pour d'autres raisons. Leur rencontre peut être due à une commémoration (celle du 11 Septembre à Ground Zero est la plus connue), à une protestation (contre l'insuffisance de moyens ou l'irresponsabilité de constructeurs qui n'appliquent pas les règles de sécurité), à un embouteillage (les camions reviennent de missions multiples au cours desquelles chacun a servi à éteindre un départ de feu, à sauver une personne de la noyade, à enlever un nid de frelons ou à évacuer des blessés à la suite d'un accident, et tous se trouvent par hasard coincés au même carrefour en retournant à la caserne), à l'importance des bâtiments ou à l'éminence des

personnes à protéger (on enverra proportionnellement plus de camions pour sauver le siège d'une organisation internationale que pour protéger une résidence secondaire privée) ou encore à un simple exercice. De plus, les différences de conception du combat contre les sinistres influencent le rapport entre nombre de camions et incident supposé : les Américains appliquent leur règle habituelle de la surcapacité (plus de matériel qu'il n'en faut, pour ne pas être pris de court) ; la mémoire du feu des Japonais justifie l'envoi d'équipes nombreuses pour éviter sa propagation dramatique dans des quartiers dont les maisons flambent rapidement (autrefois toutes en bois, elles sont aujourd'hui préfabriquées). Ce qui surprendrait en Italie (la congestion du trafic par des camions de pompiers) paraît donc normal aux États-Unis et dans l'archipel nippon.

Faire de la recherche en science politique, c'est donc expliquer les écarts observés à l'aide de toutes les variables actives – en termes techniques, expliquer le plus grand pourcentage possible de variance. On le fait d'abord avec une première variable, puis avec une autre, et ainsi de suite. Ainsi le revenu des parents explique-t-il, disons, la moitié des écarts à la taille moyenne constatés, l'autre moitié étant due à des facteurs tels que les loisirs préférés (soit la lecture et les jeux électroniques, soit le sport et la randonnée), l'origine ethnique (les Masai sont grands, les Zoulous, petits) ou le régime alimentaire (plus ou moins carné). Dans un article célèbre, Robert Putnam passe en revue les facteurs pouvant expliquer pourquoi, à la différence de ce qu'avait en son temps observé Tocqueville, les Américains se fréquentent et s'associent de moins en moins après 1950. Les premiers facteurs qui viennent à l'esprit, les « suspects usuels », sont l'éducation et le revenu (leur hausse favorise l'individualisme), mais aussi le lieu de vie qui disperse les foyers dans des banlieues lointaines (leur éloignement conduit au repli sur le voisinage). Toutefois, ces variables ne jouent pas le rôle qu'on leur prête. L'invention de la télévision devant laquelle on passe tellement d'heures chaque jour que l'on n'a plus le temps d'aller vers autrui provoque une baisse de la sociabilité. Celle-ci conduit au désintérêt envers la politique. Ce désintérêt, à son tour, prive les partis d'une base de militants suffisamment habitués à débattre et prêts à travailler en commun.

Pour distinguer la part relative de chaque variable dans l'explication, on fait appel à des techniques complexes, issues de la statistique confirmatoire, comme celle des régressions logistiques ou de l'analyse factorielle. Commençons par celle-ci. Comme son nom l'indique, il s'agit d'identifier des paquets de facteurs liés les uns aux autres. Le logiciel de traitement statistique des données recueillies « tourne » jusqu'à ce qu'il trouve la combinaison de facteurs qui résume le mieux l'information traitée (un premier paquet de facteurs précède un deuxième, puis un troisième, et ainsi de suite, chacun étant indépendant des autres). Une fois combinés, ces facteurs dessinent des nuages de points partageant des caractéristiques communes – être

étudiant, de classe moyenne, issu de parents libéraux, votant à gauche (ici, quatre séries de facteurs). Comme chaque facteur est représenté par un axe allant d'une position plus à une position moins en passant par un niveau 0, quand on croise les deux premiers, on obtient un graphique en croix (l'axe nord-sud coupe l'axe est-ouest en son milieu), avec quatre quadrants (nord-est, sud-est, sud-ouest, nord-ouest). Les données collectées se répartissent inégalement sur ces quatre quadrants. Quand l'axe nord-sud figure, par exemple, le rapport à l'État providence, et l'axe est-ouest l'orientation idéologique, on observera une concentration de points au nord-est (désignant une constellation d'enseignants et de fonctionnaires libéraux votant à gauche) et une autre au sud-ouest (les professions libérales et indépendantes votant à droite). L'avantage de cette méthode est d'être très parlante ; on visualise vite les attributs sociaux et politiques qui s'attirent les uns les autres, au risque de surinterpréter les relations qu'ils entretiennent, surtout quand ils sont proches du centre du graphique. Ce qui est vraiment parlant, ce sont les groupements les plus éclatés vers les coins du graphique.

Quant aux régressions logistiques, elles sont plus complexes à utiliser et ne rendent pas aussi facile la lecture des résultats obtenus. On commence par tester les relations possibles entre trois variables (mettons : le niveau d'instruction, l'âge et le vote ; c'est le modèle 1) ; on obtient alors des mesures indiquant la probabilité que le choix d'un candidat soit davantage déterminé par l'âge que par l'instruction – ou l'inverse. On passe à un modèle 2 en ajoutant une variable supplémentaire, ce qui permet de constater l'effet propre de celle-ci (disons : le niveau de revenu) ; avec une cinquième (la profession), puis une sixième (l'intérêt pour la politique), on construit deux autres modèles, 3 et 4, visualisant ainsi les biais apportés par ces insertions aux relations apparentes entre variables. La courbe de ces relations est comme diffractée par ces ajouts successifs. En procédant par petites touches, on affine de la sorte la connaissance des relations de cause à effet, découvrant progressivement un tableau quelque peu différent de ce que l'on aurait pu croire si l'on s'était arrêté au premier modèle. Surtout, une variable en particulier se tire souvent mieux de cette épreuve que les autres, c'est donc celle-là que l'on peut légitimement tenir pour la plus déterminante, dans les limites des modèles que l'on a conçus.

Afin de faire tourner les logiciels qui mettent en œuvre ces deux types de technique, il est nécessaire de disposer de séries de mesures importantes. Quand les statistiques disponibles sont insuffisantes (celles qui sont issues de recensements, de relevés faits dans les bureaux de vote, de séries historiques – par exemple, celles qui énumèrent tous les conflits documentés à haute intensité ayant fait plus de mille victimes militaires), on fabrique soi-même ses données. Le moyen privilégié est alors l'enquête par sondage sur un échantillon représentatif. La difficulté principale est de sélectionner ses cibles de

telle sorte qu'un nombre restreint d'entre elles suffira à estimer la position de toutes les autres. La théorie des grands nombres montre qu'au-delà d'un seuil minimal d'observations, les données additionnelles ne modifient guère les résultats obtenus (exemple : dans une population divisée sur la nécessité de déclencher une guerre préventive, quand on a interrogé 2 500 personnes, il y a peu de chances qu'en interroger le décuple change le rapport de force entre ceux qui sont favorables et ceux qui sont opposés à la décision, mais le pourcentage d'erreur reste non négligeable : entre deux et quatre points selon les effectifs). Avec une population répartie en deux groupes (les « pour » et les « contre » une intervention extérieure), le « mode » (les catégories d'observations les plus fréquentes) sera parfaitement au centre, et la courbe aura l'air d'une cloche (une courbe dite « de Gauss », dont la moyenne des réponses obtenues est exactement au sommet de la courbe) ; avec plus de « pour » que de « contre », le pic de la courbe sera décalé vers la gauche (la « médiane » située de façon à compter autant d'observations à sa gauche qu'à sa droite ne sera pas au centre de la distribution) ; si c'est l'inverse, il sera décalé sur la droite. On peut aussi travailler avec des échantillons construits comme des modèles réduits à l'aide de quotas, par exemple en se donnant une proportion d'étudiants à atteindre au-delà de laquelle on cesse d'interroger des personnes se trouvant dans cette situation. Dans cette hypothèse, 1 200 personnes, parfois moins, suffisent à approcher la réalité avec suffisamment de précision, au moins pour ce qui concerne les variables servant de quotas (par exemple : le genre, l'âge ou la taille de l'agglomération).

Ce qui est délicat, dans le premier cas, c'est de s'assurer du caractère vraiment aléatoire des choix d'entretiens et, dans le second cas, du bien-fondé des quotas retenus. Afin de parvenir à sélectionner des répondants au hasard et non par commodité (on va au plus proche), distraction (on se trompe de rue) ou affinité (on tend à interroger des gens qui nous ressemblent) lorsque l'on peut réaliser un grand nombre d'entretiens, il faut respecter un protocole très strict. En face-à-face, on suivra le cheminement aléatoire (*random route*) suivant : tirage au sort d'une adresse domiciliaire, déplacement vers le dixième logement à droite de celle-ci, interrogation de la personne dont la date anniversaire est la plus proche de celle du jour de l'entretien. Par téléphone, on tirera au sort des numéros de postes fixes, de portables et de lignes dégroupées.

Dans le second cas, établir des quotas est plus simple pour les données démographiques discontinues, comme le genre (homme ou femme), l'âge (on fait partie d'une tranche ou d'une autre), la taille de la commune (on vit dans une agglomération plus petite ou plus grande que d'autres), que pour les données continues (on passe insensiblement d'un niveau de revenu à un autre et d'une idéologie à une autre). Il convient donc de privilégier les premières, quitte à corriger l'échantillon *ex post* pour éviter d'avoir trop de démocrates

et pas assez de républicains, trop de libéraux et pas assez de conservateurs. Cette dernière opération, appelée « pondération », consiste à donner à chaque catégorie de l'échantillon le poids qu'elle devrait avoir dans la population tout entière, quitte à éliminer certaines observations (quand il y a trop de retraités ou pas assez de conservateurs).

2/ Les techniques à la fois quantitatives et qualitatives

Est-il possible de quantifier ce qui est par définition qualitatif, comme les déclarations spontanées de personnes qu'on laisse librement s'exprimer au lieu de leur demander d'être « pour » ou « contre » une proposition ? Oui, en recourant à la technique dite des Caqdas (pour *Computer Analysis of Qualitative Data Software*). Ou bien dans celle des événements (par définition singuliers) regroupés en séries tendanciellles que l'on nomme *Event Analysis*. Ou encore dans celle des forums interactifs en ligne (*bulletin boards*, blogs, *panels*). Enfin, les équations conçues pour analyser la rationalité des choix faits par des acteurs (*rational choice*) transforment en calculs des décisions individuelles irréductibles à des quantités.

Toutes ces techniques ont en commun de reposer sur un lent travail de codification des données de façon à pouvoir compter ce qui a d'abord été recueilli comme une qualité (une attitude, un argument, une conviction, un épisode passé). Il faut disposer de clés avec lesquelles les récits disponibles (archives, témoignages, entretiens en profondeur) seront découpés en unités « discrètes » (une notion linguistique indiquant une autonomie de chacune par rapport à celles qui l'entourent). Leur homogénéité résulte de la pertinence des options méthodologiques retenues : on parviendra ainsi à classer ces segments de discours dans des catégories prédéfinies, afin de comparer leur fréquence et de savoir qui en use ou en abuse. Par exemple, les justifications apportées par une personne interrogée à une croyance ou à une conduite seront automatiquement réparties par un logiciel correctement programmé en arguments logiques étayés (« si... alors... »), affectifs (« j'aime/je n'aime pas... »), tautologiques (« je pense ou fais cela parce que je suis comme ça, moi »), évaluatifs (« c'est bien/juste ; c'est mal/injuste »). Une même personne pouvant passer d'un registre à un autre et revenir au précédent, les données une fois quantifiées seront démultipliées pour chacune : en partant de qualités difficiles à compter, on parvient finalement à disposer de plus de données quantifiées qu'en les saisissant directement grâce à des techniques statistiques.

La cartographie relève elle aussi de l'usage combiné de données quantifiables et de faits qualitatifs (au premier rang desquels les frontières politiques). De plus, elle se fait aujourd'hui avec des logiciels variés, permettant d'obtenir des représentations très différentes des mêmes observations. Les cartes ne sont plus plates et oblongues,

mais obéissent à des principes de projection qui déforment nos représentations mentales en prenant en compte, par exemple, la taille de la population et non pas seulement la surface plane occupée par un État, ou encore un recentrage autour du Groenland à la place du positionnement habituel du monde autour du pays où la carte est éditée (Jacques Lévy en donne de lumineux exemples dans sa *Géographie de la mondialisation*). La technique consiste ainsi à substituer aux traditionnels « cartogrammes » réputés aussi neutres que plats (ou euclidiens) des « projections » plus interprétatives, car elles sont lourdement chargées en conjectures sur le monde réel. Comme pour les techniques statistiques, ces méthodes sont nommées d'après leurs inventeurs (projections Fuller, Mollweide, etc.). Leur mise en œuvre repose sur une hiérarchisation des facteurs explicatifs (la superficie du territoire, la taille de la population, la répartition des ressources, les flux connectant une partie du monde à une autre, ou une région à ses voisines). Les logiciels existants permettent ensuite de calculer les déformations graphiques nécessaires pour faire coller au mieux les cartogrammes au monde réel sans perdre en précision ni en proportion. Ils y parviennent en superposant sur un fond de carte plusieurs couches cartographiques (par exemple, la densité démographique figurée par des cercles de circonférences différentes) et en comparant les uns aux autres les effets d'étirement des surfaces occupées par les États selon les logiciels utilisés (Visual Basic, Pajek, Netdraw, Philcarto, Arctique, MapInfo, ArcGIS, Geoconcept, etc.).

3/ Les techniques purement qualitatives

Pratiquées bien avant l'introduction des mathématiques en sciences sociales, ces techniques sont très anciennes, mais aussi assez approximatives. Elles sont assurément interprétatives, donc subjectives. On dit parfois que l'on commente les observations faites à l'aide d'un « doigt mouillé », en appliquant la « règle du pouce » (*the rule of thumb*), soit, en langage ordinaire, au « pifomètre », « à la louche », « à la gomme et au crayon ». Les utilisateurs de telles méthodes préfèrent évidemment d'autres dénominations, comme le latin *cum grano salis* (avec un grain de sel). Il reste qu'elles suscitent parfois de belles intuitions, donc des trouvailles inattendues et astucieuses.

La plus utilisée est sans doute l'analyse de discours. Basée sur un comptage élémentaire de mots-clés, elle relève de la catégorie précédente (en particulier lorsque ce décompte de mots est systématique, comme dans la lexicométrie). Conçue pour ressembler à un simple commentaire de texte, la voilà centrée sur la signification et l'intentionnalité de messages découpés dans un document. Des « thèmes » (*themata* ou topiques) ressortent alors de ces récits (en anglais, *narratives*). La technique est très utile quand les discours étudiés sont décousus, contradictoires ou évolutifs (les thèmes du début ne se retrouvent pas à la fin). Elle devient indispensable quand le but est

d'identifier les sources intellectuelles d'une pensée, donc d'attribuer à un auteur non cité l'origine des propos tenu par celui ou celle sur lesquels on travaille. En effet, l'inspiration prise dans différents textes, dus à divers auteurs, rédigés à des époques variées, ne se perçoit pas en première lecture si l'on n'est pas équipé des moyens d'en retrouver la source. Deux phrases anodines ou neutres en apparence dans le texte analysé pourraient prendre une tout autre signification si l'on réussissait à savoir de quels discours plus extrêmes elles proviennent.

Une autre technique très utilisée est l'historiographie. Elle consiste à puiser ses données dans les archives. Dans ce cas, il faut savoir les trouver et les utiliser. La première question qu'on se pose est de savoir qui a conservé certains textes, où ils sont déposés, sous quelle forme (cartons, dossiers, boîtes, feuillets agrafés ; originaux ou copies ; en bon ou en mauvais état ; complets ou incomplets, etc.), avec quelle possibilité d'y accéder (il y a des documents « classés » et d'autres dont l'ouverture est pour plus tard). Puis, d'estimer leur représentativité, donc leur valeur (si l'on ne dispose que d'une version d'un conflit par une seule partie ou bien encore d'écrits rédigés par une petite élite de lettrés, les archives sont moins intéressantes que quand elles sont pluralistes et rédigées par des personnes de toute condition). Il faut aussi ratifier l'authenticité d'une signature et évaluer son importance relative par rapport à d'autres voix jugées plus importantes mais inaccessibles, ce qui nécessite des enquêtes visant à reconstituer les biographies de celles et ceux dont on étudie les discours.

L'écueil est connu : ceux qui rédigent des documents passés à la postérité ne sont pas des gens ordinaires, ils ne le font pas par curiosité intellectuelle. Il s'agit le plus souvent de représentants du pouvoir chargés de consigner leurs observations sur des cibles choisies ou tentés de rendre compte de leurs actes dans des autobiographies quelque peu arrangées. On ne connaît ainsi que ce que Nathan Wachtel a appelé « la mémoire des vainqueurs », celle des notables romains comme Jules César en Gaule et Flavius Josèphe en Palestine, ou de *conquistadors* en Amérique latine – et non pas celle des vaincus (Vercingétorix, les nationalistes juifs, Moctezuma). Même quand les auteurs ont éprouvé spontanément le besoin d'écrire pour la postérité, c'est souvent pour se justifier, dissiper des malentendus, rectifier les jugements négatifs portés sur eux. Il est difficile de leur faire aveuglément confiance, et un autre bloc d'archives pourra invalider un jour d'un seul coup celui que l'on aura mis tant de temps à rendre intelligible. Sans parler des faux (comme les tristement célèbres « protocoles des sages de Sion ») ou de textes prétendument écrits à une époque mais rédigés plus tard (ce qui rend impossible le décryptage des effets de contexte sur leur écriture). Enfin, ce qui est habituellement attribué à un auteur peut être dû à plusieurs plumes successives, avec des écarts chronologiques considérables (comme les grands textes philosophiques anciens).

Quelles que soient la ou les techniques retenues, leur qualité intrinsèque et leur efficacité réelle, elles ne dispensent pas les chercheurs et les chercheuses de s'interroger sur la signification de leur travail. Il leur faut en particulier savoir comment ce qu'ils font se compare à ce qui s'est déjà fait. En un mot, ils doivent adopter une véritable stratégie de recherche, cohérente et réfléchie, en effectuant plusieurs choix successifs que nous allons maintenant détailler.

Section 3

LA STRATÉGIE DE RECHERCHE

Avoir une stratégie d'explication suppose que le chercheur ou la chercheuse fasse des choix fondamentaux, qui vont être détaillés maintenant, mais dont certains éléments ont déjà été examinés. Notons auparavant que, dans la vie réelle, ces choix ne sont pas faits successivement mais simultanément. Par facilité de présentation, nous raisonnons comme s'ils pouvaient s'enchaîner dans le déroulement d'une recherche. Ajoutons aussi qu'une fois faits, certains choix en impliquent d'autres, car ils ne sont pas tous compatibles entre eux : il y a des affinités entre certaines démarches de recherche, tandis que d'autres se rejettent mutuellement.

Les grandes décisions à prendre sont les suivantes :

1. Avoir une conception de la société : est-elle un tout qui nous contraint et qui vit sa propre vie en dehors de nous (elle existe sans nous) ou bien est-elle renouvelée, voire créée, quotidiennement par nos innombrables actions (elle existe grâce à nous) ?

2. Avoir une conception de la science : peut-on faire de la science politique avec les méthodes positives des sciences de la nature, ou doit-on se situer dans le postpositivisme, voire le postmodernisme, tous deux très critiques envers la science ?

3. Trouver le bon niveau d'explication, ni trop abstrait, ni trop concret, ni trop général, ni trop descriptif : est-ce le niveau méso (ou médian), plutôt que les niveaux micro et macro (trop petit ou trop grand) ?

4. Choisir une approche, un courant reconnu (ou encore un paradigme) parmi tous ceux qui existent (et qui sont aisément reconnaissables par les spécialistes). Nous traiterons ce dernier thème dans le prochain chapitre.

A | AVOIR UNE CONCEPTION DE LA SOCIÉTÉ

Commençons par le premier choix, celui que l'on suppose pour la clarté de l'exposé se présenter en premier. Il faut trancher entre deux possibilités, sachant qu'elles sont toutes les deux réductrices, car le monde réel ne se laisse pas aisément emprisonner dans des cadres aussi simplistes. Ou bien l'on considère que la société et donc la politique se fabriquent au sommet, et qu'à ce titre elles pré-existent à toute action sociale et à toute décision publique, ou bien l'on estime que ce sont les individus qui, à la base, font vivre les institutions et les règles du jeu et qui reproduisent ou modifient sans cesse la société et la politique en se conduisant comme il le faudrait si leur objectif était de donner vie aux institutions.

Prenons la première branche de l'alternative. Si la société était vraiment construite par le haut, cela voudrait dire que les règles du jeu social et politique nous seraient imposées par ceux qui nous dominent et ceux qui nous dirigent (gardons à l'esprit que ce ne sont pas toujours les mêmes qui ont l'argent et le pouvoir). Tout au moins, elles nous seraient léguées par nos prédécesseurs. Dans cette hypothèse, la société contraindrait les agents sociaux à se conformer à certaines règles, elle moulerait donc leurs conduites. Ses règles s'imposeraient à nous sans que nous nous en rendions compte. D'autres auteurs ajoutent que les individus vivant en société n'ont que deux possibilités : être passifs et ne rien faire s'ils n'y sont pas obligés (ce qui leur permet d'économiser leurs engagements dans des activités collectives) ou réagir automatiquement à des informations nouvelles, en jouant alors parfaitement le rôle qui leur est imparti par la structure sociale tout en se croyant libres de leurs opinions et de leurs actes.

Venons-en à la seconde branche de l'alternative. Si la société était construite par le bas, les règles du jeu seraient produites par la répétition de comportements individuels socialement significatifs. Suivre un cours, lire un manuel et même aller voter ou manifester, c'est donner vie au lycée, à l'université, à la démocratie électorale et au mouvement social. Toujours accepter les règles des échecs ou du poker, se rendre à un match de football ou à un tournoi de tennis, c'est faire en sorte que ces jeux continuent d'exister. Un accord massif sur la nécessité d'en changer les règles ou d'en bannir l'usage, ou le simple fait de s'en désintéresser massivement, les ferait tout simplement disparaître. Prenons maintenant un exemple plus proche de nous, politistes : faire de la politique à travers les partis ou en s'en remettant à des leaders, c'est renouveler à l'infini un mode de participation particulier, qui s'est un jour imposé dans certains pays au détriment d'autres possibilités. Contester ce cadre qui nous est familier, c'est inventer de nouvelles modalités de rapport à la politique qui rendront un jour caduques les précédentes. Même un mode

de scrutin n'a de sens et de vie que s'il encourage la participation : si les électeurs ne votent plus, il faut bien en changer.

Notons que l'idée d'une société entièrement contraignante (donc construite par le haut) permet de résoudre quelques problèmes difficiles. Pourtant, dans le monde réel, on observe que les comportements des acteurs changent, et même qu'ils changent souvent. Les règles qu'ils appliquent, quand ils ne les contestent pas ou ne les ignorent pas, ne sont pas toutes héritées en bloc de leurs ancêtres *via* ce que nous avons nommé culture. Rappelons qu'elle inclut l'ensemble des règles, des institutions, des convictions et des conduites considérées comme acceptables, que nous apprenons en grandissant et que nous comprenons facilement.

Les acteurs ne se contentent pas de réagir à des *stimuli*. Si l'on en croit Howard Becker, un sociologue très apprécié des politistes, les individus reprennent toujours l'initiative d'agir une fois terminée l'inévitable pause à laquelle ils procèdent quand un problème nouveau leur est posé. Ils élaborent des stratégies, ils communiquent entre eux, ce qui signifie que leurs conduites dépendent les unes des autres. La seconde conception de la société a le mérite de se fonder sur une idée réaliste, le fait que les acteurs ajustent mutuellement leurs comportements. C'est ainsi qu'ils fabriquent ensemble un « monde commun » et un « vécu partagé » dans lequel ils affichent des identités diverses. Dans « Quelques idées sur l'interaction » (*L'art du terrain*, 2004), Becker écrit : « L'ordre social et la structure sociale ne sont pas extérieurs à l'action, mais plutôt produits dans et à travers les structures localisées de l'interaction », autrement dit en « situation d'interaction » (un concept utile à la science politique aussi). Comme les situations changent, il faut souvent s'adapter à des circonstances nouvelles, tout en inventant parfois de nouveaux comportements. Cette part d'invention justifie la primauté proclamée de l'initiative individuelle sur les cadres sociaux dans lesquels elle naît.

B | AVOIR UNE CONCEPTION DE LA SCIENCE

En sciences, on peut expliquer le monde. En science politique, on peut chercher à comprendre ceux qui l'habitent. Expliquer, nous l'avons vu dans un chapitre précédent, c'est décrire des phénomènes jugés universels (ils se reproduisent dans l'histoire et dans le monde) à l'aide de catégories générales, comme des lois valables partout et toujours ; c'est souvent recourir à des nombres. Comprendre, c'est s'attarder sur des aspects particuliers de l'activité humaine que l'on observe, donc situés dans le temps et dans l'espace, et qui constituent autant d'événements singuliers, différents

de tous les autres, qui ne se répéteront jamais à l'identique, sans être purement accidentels – auquel cas, ils ne nous intéresseraient pas, car nous ne pourrions jamais en rendre compte.

On explique du dehors, sans se préoccuper de ce qui se passe dans la tête ou le corps des individus. On comprend du dedans, par empathie (en allemand, *Einfühlung*). Celle-ci se pratique de trois façons : elle consiste d'abord à se mettre à une place différente de la sienne, celle d'un autre que l'on ne pourra jamais être, ensuite à se représenter dans une position que l'on ne pourra jamais atteindre ou tout au moins que l'on a très peu de chances d'occuper (par exemple, chef de l'État), enfin à se projeter dans une situation totalement hypothétique que l'on a même de la peine à imaginer. L'empathie n'implique pas la sympathie, on peut se mettre mentalement dans une position moralement inconfortable que l'on refuse d'adopter soi-même quelles que soient les circonstances (celle d'un tortionnaire ou encore celle d'un président déclenchant une guerre). Il est possible, en faisant de gros efforts, de se demander ce que l'on aurait fait si l'on avait été dans la peau d'un monstre (comme Hitler). En recourant à l'empathie, on a la possibilité de comprendre pourquoi une décision apparemment illogique ou que l'on trouve fort peu intelligible a quand même été historiquement prise par une personne en particulier. On découvre, même dans la douleur, les raisons d'agir de cette personne antipathique. On parvient à distinguer les comportements intelligibles (quoique condamnables) des conduites inintelligibles qui, elles, ne sont pas socialement significatives. En effet, ce qui n'a pas de sens pour les acteurs et pour les observateurs n'est pas socialement significatif (un accident de la circulation est le fruit du hasard quand il n'est pas dû à une addiction, à une absence de signalisation, à une infrastructure mal entretenue ou à une défaillance mécanique dont on peut au contraire retrouver les racines dans les comportements des conducteurs, des fabricants, des représentants de l'administration, etc.).

En restant à l'extérieur des acteurs, au contraire, on refuse de croire que si l'on avait été à leur place on aurait peut-être fait comme eux. Surtout, on exclut de les croire sur parole : comme il est difficile d'avoir de l'empathie pour une personne réelle ou imaginaire sans avoir un minimum d'informations sur ses croyances et ses opinions, on ne voit pas pourquoi faire appel à leur témoignage économiserait du temps de recherche. Dans une controverse célèbre avec un historien fameux au début du xx^e siècle (Seignobos), Durkheim plaidait pour l'explication en disant : « N'y a-t-il vraiment pas d'autre méthode pour découvrir les causes que de faire appel aux indications des témoins ou des agents ? Pourquoi, vis-à-vis des phénomènes humains, des phénomènes sociaux, serions-nous dans des conditions plus défavorables que vis-à-vis des phénomènes de la nature ? Pourquoi là aussi ne pourrions-nous pas chercher les causes et les lois du dehors ? »

Expliquer, il est vrai, exige plus d'observations empiriques que comprendre. Tant d'observations, d'ailleurs, qu'on s'interroge sur nos capacités à les recueillir dès que l'objet étudié dépasse une certaine taille. S'il s'agit d'un mouvement étudiant au cours de la période assez brève durant laquelle il a fait parler de lui, l'affaire est plus simple que lorsque l'on cherche à trouver une explication générale commune à plusieurs dizaines de systèmes politiques. En penchant plutôt pour la compréhension que pour l'explication, on tend à privilégier de petits objets, en tout cas des objets limités, dont l'analyse scientifique est elle aussi de portée réduite. En espérant que l'on pourra donner une véritable explication générale, on s'engage sur la pente glissante, mais souvent opportune, des objets de taille si grande qu'on ne parvient même pas à les imaginer lorsque l'on en parle. La solution de ce dilemme est probablement dans la recherche d'un niveau d'observation intermédiaire, que l'on appellera ici le niveau méso.

C | TROUVER LE NIVEAU D'EXPLICATION ADÉQUAT

Les trois niveaux micro, méso et macro se situent tous les trois sur une échelle que l'on appelle à la suite du politiste italien Giovanni Sartori « l'échelle d'abstraction ». Pourquoi ? Parce que sur cet instrument on passe du niveau du sol, concret, proche de nous, familier, à celui du sommet, éloigné, difficile à atteindre, d'où le point de vue sera panoramique, mais aussi très différent de ce que l'on voit depuis le bas. Voilà pour l'analogie. En réalité, aux échelons les plus bas, on a besoin de beaucoup plus de notions pour décrire minutieusement ce que l'on voit, chaque observation appelant des mots appropriés, mais qui restent proches de ce que l'on observe et relèvent parfois de la langue des acteurs plutôt que du langage savant. Aux échelons les plus hauts, au contraire, les concepts se raréfient : ils deviennent de moins en moins contradictoires, donc de moins en moins originaux. En bas, par exemple, on distinguera rassemblement, association, bande, gang, etc. En haut, on confondra toutes ces structures qui non seulement se distinguent mais parfois même s'opposent les unes aux autres, sous un unique vocable, celui de groupe ou groupement, une notion pauvre, mais évidemment plus générale, plus abstraite, que celles auxquelles elle se substitue. On peut employer une autre métaphore utilisée aussi par Sartori : quand les mailles du filet sont trop larges, elles laissent passer trop de petits poissons, quand elles sont trop petites, on ne peut pas en tirer de conclusions sur la diversité de la faune marine dont les plus grosses pièces les évitent ou les déchirent. La solution de ce dilemme est probablement celle que le bon sens recommande : trouver un

moyen terme entre le bas et le haut, entre le petit et le grand, autrement dit le niveau méso.

En effet, le micro reste forcément descriptif : les monographies portent bien leur nom, elles disent (presque) tout sur trop peu de choses, car ce sont des études de cas. Travailler au niveau micro tendrait à donner de chaque cas une vision complète, bien située dans son contexte géographique et historique, avec des noms, des dates, des récits particuliers, des anecdotes qui accentuent, à chaque fois qu'on les rappelle, la singularité de la situation. Évidemment, l'exhaustivité est possible par ce biais, quoiqu'elle reste limitée par les sources, le temps qu'on peut consacrer à une observation, les capacités d'analyse et les bonnes ou moins bonnes perceptions qu'ont les chercheurs de ce qu'ils étudient. Mais ce qu'on gagne en précision, on le perd en généralité : le cas singulier sur lequel on écrit a déjà changé, voire disparu, au moment où on en livre au public (ou à ses collègues) une description complète.

Tandis que le micro se suffit à lui-même, le macro nécessite la comparaison. Travailler au niveau macro permet de comparer des cas les uns aux autres. L'ambition théorique est plus grande, mais le résultat plus fragile parce qu'il restera fatalement superficiel – chacun de ces cas serait étudié de trop loin. Ce serait également beaucoup plus difficile, car on en viendrait vite à comparer des régimes politiques tout entiers (comme la France, l'Allemagne, l'Italie, les États-Unis) ou des formes de démocratie et d'autoritarisme, au lieu de se contenter d'une seule institution (une école, une université, un hôpital, une élection, etc.). Les limites d'une telle opération sont évidentes : combien de cas faudra-t-il étudier pour que la démonstration soit convaincante ? Le niveau macro est très ambitieux, presque trop (pensons à la politique mondiale, qui se situe à l'échelle de toute la planète).

Travailler au niveau méso est donc par défaut la meilleure porte d'entrée possible, celle qui ouvre le plus de possibilités de déplacements ultérieurs vers le haut ou vers le bas, donc vers le général ou vers le particulier. Depuis ce niveau médian, il est plus facile de naviguer entre les niveaux d'explication, passant de l'un à l'autre grâce au procédé dit *top/down* (de haut en bas) ou au procédé dit *bottom/up* (de bas en haut), au lieu d'avoir à graver ou à dégringoler l'échelle tout entière. À cet échelon, on peut donner vie à un précepte utile pour faire de la science politique : « simplifier une réalité complexe sans verser dans le simplisme. » Simplifier la réalité, c'est en effet trouver le niveau d'analyse permettant à la fois d'en donner l'explication la plus complète possible et se fixer une tâche qui reste à la portée du chercheur. Enfin, c'est ici, à mi-chemin du particulier et du général, que les sciences sociales se rapprochent le plus des sciences physiques, dans lesquelles il s'agit du niveau intermédiaire entre l'infiniment petit et l'infiniment grand. Depuis Robert Merton, nous sommes tous en quête de ce fameux « rang

moyen » (*middle range*) entre grande théorie (qui voudrait tout expliquer avec des lois valables partout et toujours) et « monographies » (décrivant complètement un cas unique). En n'étant ni trop abstraite ni trop concrète, la science politique se montrerait conforme aux préceptes de Gaston Bachelard que nous avons examinés au chapitre précédent.

Il ne faut toutefois pas se cacher que la quête du bon niveau n'est pas facile : où le situer ? Se trouve-t-il à l'échelle de l'acteur ou à celui du système ? Pour l'étudier avec le plus d'efficacité, faut-il partir du bas ou du haut de la société ? Certains auteurs tentent d'illustrer des lois générales par des exemples précis ; d'autres additionnent les études de cas afin d'en tirer des observations plus générales. Les deux démarches présentent des inconvénients : la première risque de substituer des images ou des intuitions à une bonne démonstration (on extrapole au lieu de déduire) ; la seconde, risque de prédire que ce qui est valable dans quelques cas le sera dans tous (c'est l'erreur de l'inductionnisme que nous avons déjà rencontrée). D'autres raisons encore conduisent à multiplier les angles d'attaque : au niveau le plus abstrait et le plus théorique, le plus général au sens de la science finit par être le plus général au sens du langage ordinaire, autrement dit le plus vague. Dire que la société se subdivise en groupes est très général au sens d'universel, mais aussi au sens d'indémontrable, car on n'imagine pas de sociétés sans groupes. En d'autres termes, la notion de groupe ne s'oppose à aucune autre (il n'y a pas de non-groupe, les individus ne sont jamais isolés). On ne peut pas en débattre, c'est une notion peu utile.

Que font les autres spécialistes de sciences sociales confrontés comme nous à ce même problème ? Ils choisissent habituellement entre deux types de théories (telles que les a identifiées parmi les premiers l'anthropologue Louis Dumont). Les théories holistes, tout d'abord (d'un mot grec ancien signifiant le tout repris par l'anglais en 1924) : elles se focalisent sur le système ou sur sa structure. Dans leur logique, les êtres sociaux subissent sans le savoir les contraintes que la société fait peser sur eux. Émile Durkheim et plus tard Claude Lévi-Strauss sont devenus célèbres pour avoir fait cette hypothèse (les structures sociales sont contraignantes et les individus en sont inconscients). Les théories individualistes, ensuite : elles sont centrées sur les individus que l'on appelle « acteurs » (si on les croit plutôt libres de leurs actes) ou « agents » (si on les juge libres d'interpréter une partition écrite à l'avance pour eux, adoptant délibérément un comportement sans savoir que c'est justement celui qui est le plus adapté à leur situation et qu'en réalité ils ont peu de marge de manœuvre). Selon ces théories, si la société existe en dépit des divergences permanentes entre individus, c'est parce qu'elle est en permanence construite par les multiples interactions de tous ses membres. C'est en effet en communiquant entre eux qu'ils créent un monde commun. C'est en répétant certains gestes et certains discours

qu'ils font en définitive de la réalité ce qu'elle nous paraît être. Parmi les tenants de cette approche (parfois qualifiée de phénoménologique ou de constructiviste) distinguons Peter Berger et Thomas Luckmann ; Alfred Schütz ; Erving Goffman.

Alors qu'en sociologie, le débat fait toujours rage sur le meilleur angle d'attaque possible, en science politique les deux points de vue sont parfaitement conciliables. Le politique est, certes, le produit des interactions humaines. C'est une construction sociale de la réalité qui aurait pu être bien différente si certains choix ne l'avaient pas emporté autrefois. On aurait pu, par exemple, tirer au sort les citoyens qui assument la responsabilité temporaire des décisions publiques au lieu d'élire des représentants dont le mandat tend à être reconduit. Mais le politique, c'est aussi une structure qui préexiste aux citoyens et encadre leurs conduites, un ensemble d'institutions qu'ils ne réinventent pas tous les jours. C'est une réalité vraie, déjà là avant que nous n'intervenions, que nous ne prenions des décisions, que nous ne fassions des choix. Cette complémentarité est appelée en anglais *the structure/agency problem*.

En visant un moyen terme entre haut et bas de l'échelle d'abstraction, la science politique cherche à être à la fois précise et comparative, car, dans cette entreprise, elle quitte les lieux du pouvoir central de chaque pays pour des espaces moins nationaux. Elle entre alors en synergie avec les disciplines voisines qui tentent elles aussi d'expliquer ce qui est politique à l'aide de notions intermédiaires entre niveaux micro et macro. L'usage répandu chez nos collègues du niveau méso nous rassure sur notre propre démarche, car les disciplines proches recourent toutes à des notions intermédiaires. Citons en exemple les cadres d'interaction ; les jeux organisationnels ou les systèmes d'action concrets ; les champs ou les marchés ; l'espace public que les ethnologues, les sociologues et les philosophes politiques sont obligés de concevoir pour leurs propres fins (tableau n° 10). Savoir ce qui se passe chez nos collègues permet aussi de constater qu'ils ont dû affronter les mêmes obstacles que nous avant nous : tous ces termes furent utilisés pour dépasser des oppositions binaires et un peu abruptes entre bas et haut de la société, comme acteur et système ou agent et structure en sociologie. Chaque science sociale a en effet inventé ses propres clés pour ouvrir les portes du savoir, mais les serrures mentales auxquelles elles s'adaptent, comme les vraies serrures, ont toutes en commun de se situer à hauteur d'homme, au milieu de la porte : entre l'individuel et la totalité, le local et le global, le micro et le macro, le haut et le bas.

Tableau 10. *Le recours au niveau « méso » dans les disciplines voisines*

Ethnologie		Sociologie		Philosophie politique	
Culture	Système/ Organisation	Société	Effets agrégés	Principes constitutifs	Espace politique
Cadres d'interaction	Jeu	Champ	Situation	« Société bien ordonnée »	Espace public
Soi/ego	Acteur	Agent	Individu	Institutions et procédures	Espace privé
(Goffman)	(Crozier/ Friedberg)	(Bourdieu)	(Boudon)	(Rawls)	(Habermas)

La science politique rendant possible la combinaison de théories, il s'ensuit très logiquement qu'elle recherche une voie médiane entre approche micro et macro. La première est celle des phénomènes qui se manifestent à une petite échelle, comme l'engagement politique en Flandre ou en Wallonie, ou un comité de citoyens québécois, ou encore une votation dans un canton suisse. De plus, cette taille limitée rend possible un travail détaillé, qui restitue avec richesse et finesse des visages, des tempéraments, des événements. La seconde étudie des phénomènes de grande ampleur, comme un régime politique ou le terrorisme mondial. L'approche micro se justifie souvent, car la politique est trop riche en faits pour que l'on en rende compte globalement : il faut donc bien la détailler morceau par morceau. L'influence de l'histoire sur la science politique plaide aussi pour avoir une vision la plus complète possible d'un cas (par exemple, l'adoption d'un mode de scrutin : quand, par qui, sous quelles formes successives). En revanche, quand elles sont trop monographiques, les études de cas n'autorisent guère la comparaison, les détails qui diffèrent d'un cas à un autre et d'un pays ou d'une époque à l'autre empêchant de voir les grandes lignes partagées en commun par des sociétés très différentes. Elles ne peuvent pas non plus tenir lieu de théories générales : l'approche macro est donc inévitable.

L'approche macro est certainement plus difficile et plus risquée, mais elle est intellectuellement justifiée par la nécessité d'aller à l'essentiel, de trouver ce que des cas fort différents en apparence ont profondément en commun. Ce sont justement de telles similitudes qui constituent l'objet de la discipline et lui permettent de considérer comme vraies des propositions générales, sinon universelles. On s'aperçoit ainsi, pour prendre un exemple parmi d'autres, que s'assembler pour délibérer des affaires communes est un phénomène mondial et intemporel. Bien que les modalités de la réunion et de la discussion varient beaucoup, quelques-uns de leurs aspects sont tellement indispensables à la prise de décisions légitimes qu'on les retrouve partout, avec des modalités légèrement ou profondément différentes. Leurs traits les plus saillants figurent dans l'encadré n° 15.

Encadré 15. *Délibérer en assemblée : un problème universel, des dispositifs variables*

1. **La séparation des délibérants** : elle est plus ou moins tranchée, avec le reste de la population, ainsi qu'avec le chef, le roi ou le président et son équipe administrative. Des rites signalent le passage d'un état ordinaire à celui de délibérant, comme le fait de manger ensemble (l'assemblée sumérienne il y a cinq mille ans) ou de boire ensemble (le symposium de la cité grecque) ; des serments jurés à la communauté ou à la nation (le Sénat américain, le Grand Conseil de l'État de Genève) ; des autorisations de circuler dans une enceinte délibérative, avec des badges (l'Assemblée nationale française) ou leur équivalent. Dans l'assemblée elle-même, le gouvernement est parfois mêlé aux parlementaires (c'est le cas en France et au Royaume-Uni) ou, au contraire, il siège sur des bancs distincts face à eux (au Bundestag allemand, en Italie).

2. **L'architecture** : les bâtiments affectés à ces réunions se ressemblent même s'ils sont plus ou moins majestueux ou gigantesques. Leurs façades sont souvent ornées et solennelles, ils sont toujours coûteux sinon somptueux, et même le plus souvent dotés de parois aveugles qui protègent les délibérants des curieux (comme à l'Assemblée nationale en France, derrière les colonnes cannelées qui donnent sur la Seine).

3. **Les plans** : rectangulaires ou circulaires (et toutes leurs variantes du carré à l'ellipse et au fer à cheval). Rectangulaires, ils traduisent une compétition politique polarisée, un penchant pour l'invective, et un principe de majorité, avec leurs stalles qui se font face, et leurs allées centrales que personne ne franchit. Circulaires, ils signalent un goût pour l'égalité et une ouverture aux compromis (avec des groupes de délibérants s'étalant au-delà des limites physiques indiquées par les travées, ou ce qui en tient lieu, et se côtoyant les uns les autres en dépit d'idéologies opposées).

4. **Les votes**, par acclamation, à main levée, à bulletins secrets, en se levant de son siège ou en se rendant à la tribune du président qui a convoqué la réunion et en a organisé les débats.

La spécificité de la science politique par rapport aux sciences voisines vient du fait qu'elle ne peut pas se passer du travail sérieux au niveau le plus englobant. Si les autres peuvent éviter de parler de systèmes politiques tout entiers, nous ne pouvons nous en dispenser, car nous savons que la politique encadre la vie en société dans tous les domaines. Cette singularité, pourtant, ne vient pas forcément de la focalisation de la science politique sur le niveau central et le plus englobant des sociétés, puisque la discipline étudie aussi des niveaux intermédiaires d'activité politique comme les modalités de regroupements politiques, les formes de mobilisation, les formes de sociabilité : c'est même par son insistance sur l'étude des partis, des syndicats, des groupes d'intérêt, des campagnes électorales et militaires (sans oublier

les banquets publics et les fêtes nationales) que la science politique se distingue du droit constitutionnel. Son originalité tient donc à autre chose : à l'intérêt tout particulier qu'elle place dans la mise en relations de facteurs politiques les uns avec les autres.

Il nous reste un quatrième choix à faire, celui d'une école de pensée, d'une approche ou encore, comme on le dit dans le jargon scientifique, d'un paradigme. Nous allons voir comment le problème se pose dans le chapitre suivant.

Une science stratégique

Nous avons annoncé dans le chapitre précédent qu'il nous restait une ultime décision à prendre : le choix d'un angle d'attaque, une façon d'approcher un problème, ce que l'on appelle couramment une approche ou un paradigme dans la communauté scientifique. Un paradigme, comme nous l'avons vu dans le chapitre IV, est un ensemble de règles et de méthodes qu'une majorité de savants ne remettent pas en cause parce qu'elles les aident la plupart du temps à résoudre les problèmes qu'ils se posent. On en distingue cinq grands groupes : certains sont axés sur l'individu, d'autres sur les interactions entre individus ou entre individus et le tout, d'autres encore sur le tout ou le système. On compte aussi celles qui se focalisent sur la genèse des conduites et des institutions et enfin celles qui valorisent les identités collectives. Toute la finesse de la stratégie de recherche repose sur le bon choix de paradigme, une difficulté plus grande dans la discipline que dans d'autres sciences sociales où les oppositions bloc contre bloc de deux théories antagonistes et donc incompatibles entre elles sont la règle. Parce que l'examen de ces approches donne fatalement aux lecteurs l'impression qu'ils feuilletent un catalogue (au fond, ce n'est pas faux : il faut bien choisir une stratégie parmi d'autres, en les comparant) un tableau récapitulatif de leurs convergences et de leurs divergences, mais aussi de leurs forces et de leurs faiblesses figure en fin de chapitre.

Section 1

LES APPROCHES CENTRÉES SUR L'INDIVIDU

Parmi elles, on peut distinguer ce que l'on appelle communément l'individualisme méthodologique, mais aussi l'approche par les choix rationnels, la théorie des jeux et l'analyse stratégique. On les distinguera toutes du cognitivisme et du comportementalisme, également centrés sur l'individu, mais un peu moins que les précédentes.

A | L'INDIVIDUALISME MÉTHODOLOGIQUE

Selon Raymond Boudon auquel on doit l'expression, « expliquer un phénomène *social*, c'est toujours en faire la conséquence d'actions individuelles » ou, en termes plus savants : « on a affaire à une méthodologie individualiste lorsque [...] la relation entre un phénomène P et un phénomène P' est explicitement analysée comme une conséquence de la logique du comportement des individus impliqués par ce ou ces phénomènes ». N'importe quel phénomène peut être appelé « P » ou « P' », ça n'a pas d'importance. Ce qui compte pour Boudon, c'est qu'il faut trouver une relation de nécessité entre P et P'. Il n'y a par exemple aucune nécessité de passer par une auto-école avant ou après la messe car la fréquentation des auto-écoles n'est en rien liée à celle des églises. Donc, si le phénomène P était l'assistance à la messe, l'achat de gâteaux dans une pâtisserie ferait un bien meilleur phénomène P' que le paiement de leçons de conduite dans une auto-école.

Dans son *Dictionnaire critique de la sociologie*, Raymond Boudon donne de cette relation l'analyse suivante : « Une corrélation entre un phénomène P et un phénomène P' ne saurait, quelle que soit son intensité, passer pour une "explication" de P. Il faut encore mettre en évidence la logique des actions individuelles sous-jacente à la corrélation. » Par exemple, « une corrélation macro aussi simple que celle qui lie les prix agricoles aux conditions météorologiques n'a de signification que si on en fait la conséquence de microcomportements obéissant à une certaine logique ». Évidemment, Raymond Boudon sait bien que « l'action individuelle est soumise à des contraintes sociales ; il est rare de pouvoir agir à sa fantaisie ». Mais, ajoute-t-il, « cela n'implique pas que les contraintes sociales déterminent l'action individuelle. Ces contraintes délimitent le champ du possible, non le champ du réel ». Il faut donc savoir que certains possibles seulement deviendront réels.

Les intentions des individus comptent, parce que c'est ce qui permet le changement en dépit des contraintes sociales, structurelles. Comme le poursuit Boudon, « la notion de structure sociale ne peut recevoir de signification que si on la réfère aux intentions et projets des acteurs ». Ainsi, le dimanche, dans un pays rural, familial et catholique, on va d'abord à la messe, on achète ensuite des gâteaux, on prend enfin un repas en famille. Mais, si les individus jugeaient dans leur majorité les repas familiaux ennuyeux, comme cela s'est passé après 1968 en France, si, de plus, ils estimaient sans gravité de ne pas rendre visite aux parents puisque frères, sœurs ou amis le feraient sûrement, si tous agissaient ainsi, il n'y aurait plus de repas le dimanche, ni de gâteaux offerts. Finalement il n'y aurait peut-être plus de messe chaque semaine (mais seulement une fois sur deux ou trois, faute de monde).

On le voit, chacun est parfaitement rationnel en imaginant que son comportement n'affectera en rien un rituel social comme la messe ou le repas en famille, mais l'addition de tous ces comportements ne l'est pas. Cette observation est si énigmatique qu'elle a conduit de nombreux auteurs à réfléchir attentivement à l'idée de rationalité. Ils sont habituellement regroupés au sein d'une école de pensée, celle des choix rationnels.

B | L'ÉCOLE DES CHOIX RATIONNELS

L'exemple le plus parfait de choix rationnel vient de la notion très utilisée en économie d'un consommateur doté d'une psychologie simplifiée, que l'on suppose : parfaitement informé, guidé par la logique et non par ses émotions, ayant des préférences et des goûts stables (« préférence pour la liquidité »), qu'il ou elle peut hiérarchiser, incapable en tant qu'individu égoïste de se lancer dans une action collective pour un bénéfice commun (ou, en termes plus économiques, produire des biens publics). En science politique, on s'inspire plutôt des travaux d'économistes intéressés par les partis, les élections, les manifestations, les grèves, qui tentent de les expliquer à l'aide des modèles dont ils se servent pour rendre compte des comportements des agents économiques. Parmi eux, Mancur Olson se distingue. Il se demande pourquoi des individus égoïstes parviendraient malgré tout à se lancer dans une action collective. Il écarte la première réponse qui vient à l'esprit (par conviction), car les militants de partis politiques connaissent mal la doctrine et le programme de leur organisation et ils ou elles sont encore moins bien informés de l'idéologie de ses pères fondateurs (combien de socialistes et de communistes ont-ils lu Marx dans le texte ? Combien d'islamistes ont-ils réellement lu les textes de Sayyid Qutb,

auxquels Gilles Kepel a consacré un livre ?). Ce n'est pas non plus parce qu'ils espèrent des bénéfices qui leur profiteront tous. Pour deux raisons : personne ne peut s'approprier un profit collectif, car il est indivisible, et ceux qui n'ont rien fait ou très peu fait pour l'obtenir en profiteront autant que les autres (des non-grévistes verront leur salaire augmenté si un syndicat dont ils ne sont pas membres arrache une hausse aux patrons à la suite d'un mouvement de grève qui aura exigé des sacrifices). Non, on ne milite pas pour ces raisons-là, au contraire, le comportement le plus rationnel consiste à « tirer les marrons du feu » en laissant les autres payer les coûts de l'action collective (par exemple : journées de salaire perdues) et d'en empocher discrètement les gains. Selon Olson, il n'y aura d'action collective qu'une fois les conditions réunies pour limiter les comportements de passager clandestin. Ce *free rider* est celui qui n'a pas de ticket, mais arrive quand même à destination (les passagers clandestins voyagent, sans avoir acheté de billet, dans le même bateau ou le même train que les passagers détenteurs d'un titre de transport). Il est rationnel de ne pas être en règle s'il n'y a pas de contrôle dans les transports ou si les contrôles sont tellement rares que l'amende éventuelle est très inférieure au prix que coûteraient tous les billets pris pour tous les déplacements faits. Comment prévenir la « défection » ? C'est très simple : il faut gratifier personnellement les animateurs d'un mouvement social ou politique, à l'aide incitations sélectives ou, en termes plus banals, en leur attribuant des récompenses individualisées. En sont de bons exemples une carrière dans le journal du parti, un salaire confortable, des avantages en nature comme un logement ou une voiture de fonction ; un poste, une prime, une promotion, une mutation, et même, à la rigueur, une mention dans un article de la presse du parti ou dans un meeting électoral quand on remercie les militants qui ont le plus contribué à la campagne. Lorsqu'il est possible de récompenser ainsi l'effort altruiste d'une personne, elle est incitée à prendre la tête d'une action collective, et le groupe latent (celui qui est potentiellement organisable, mais qui reste totalement invisible et inactif tant qu'il manque de leader pour lui donner vie) devient alors manifeste.

Ne sont pas considérées comme incitations sélectives des mesures qui profitent à tous (par exemple, une augmentation simultanée de tous les salaires, une diminution de tous les impôts) ou simplement aux membres d'une même catégorie (les adhérents d'un parti, quand la grille de versements de contributions est révisée à la baisse ; ceux qui perçoivent un salaire minimal quand celui-ci est augmenté ; la gratuité des autoroutes pour ceux qui les empruntent). Les *free riders* bénéficient de ces mesures générales sans avoir fait d'effort ni dépensé d'argent pour les obtenir.

C | L'ANALYSE STRATÉGIQUE

Il existe une troisième déclinaison possible du rationalisme, ce que l'on nomme « calcul stratégique », une expression générale qui englobe la théorie des jeux et l'analyse stratégique.

Commençons par la théorie des jeux. L'idée de base est la suivante : quand la communication téléphonique entre deux personnes est coupée, il faut bien que les deux interlocuteurs trouvent le moyen de la rétablir. S'ils rappellent en même temps, leurs lignes seront occupées ; s'ils attendent tous les deux, la communication ne reprendra pas. En général, chacun tente de supputer les chances de réussite de sa décision (rappeler immédiatement ou attendre) en fonction de ce qu'il sait de l'autre. Qui a appelé le premier ? Qui veut le plus parler à l'autre ? Qui est le plus bavard ou le plus têtu ? Le concept majeur ici est celui d'anticipation ou attente (*expectation*), donc d'évaluation des mouvements de l'interlocuteur en fonction de la psychologie qu'on lui prête ou de toute autre connaissance du contexte (par exemple, la ligne téléphonique de l'un des deux est généralement ou occasionnellement plus mauvaise que celle de l'autre). Il en va de même pour se retrouver dans un grand magasin si l'on s'est perdu en route. Pour toutes ces situations ordinaires, il existe des solutions pratiques (chacun a ses méthodes), mais aussi des solutions mathématiques. Si les deux joueurs étaient des mathématiciens férus de théorie des jeux, ils trouveraient ce que l'on appelle le « point selle » ou *focus point*, prévu par les théorèmes d'équilibre de divers auteurs, celui vers lequel leurs raisonnements convergeront. Sinon, ils feront preuve d'autant d'imagination que de logique, comme le note Thomas Schelling dans sa *Théorie du conflit*.

Parmi les solutions mathématiques les plus connues, il y a ce que l'on a coutume d'appeler le dilemme des prisonniers (*prisoners' dilemma*), pourtant un cas limite. Il a néanmoins l'avantage d'être facile à comprendre sous sa forme mathématique comme sous sa forme narrative (les exemples choisis par les auteurs sont très pédagogiques : deux suspects placés en garde à vue dans des cellules séparées risquent d'avouer leur délit ; un convoi japonais cherche à éviter une escadrille américaine). Les adversaires sont interdépendants les uns des autres, voire complices volontaires ou involontaires. Des informations antérieures ou nouvelles sont utilisables : loyauté ou fiabilité du partenaire ou de l'adversaire (connue avant l'arrestation des coupables ou avant la bataille entre les deux armées), évolution de son état d'esprit (rapportée par l'inspecteur qui a arrêté les deux suspects ou par un témoin qui aurait observé les mouvements de troupe).

Les jeux dont nous parlons sont donc des jeux de stratégie avec des joueurs placés en situation de dépendance mutuelle. Parmi les jeux possibles, on distingue : les jeux à deux joueurs et un seul enjeu, avec unité de temps, symétriques ; des jeux plus complexes

(N joueurs, N enjeux, se déroulant dans le temps, et asymétriques). Parmi les stratégies possibles, il y a des stratégies recourant à des menaces, promesses, sanctions positives et négatives, et des stratégies visant à prendre l'avantage sur l'autre par des mouvements initiaux comme des annonces (le « pouvoir de se lier soi-même ») et des coups imprévus (le « pouvoir des faibles », fondé sur l'asymétrie de l'agression et des représailles possibles). On le voit, la théorie des jeux a pour but d'analyser les interactions entre deux ou plusieurs adversaires, qui sont stylisées sous forme de paires de conduites possibles. Ces microdécisions sont prises lorsque les acteurs en présence ignorent des informations importantes sur leur(s) partenaire(s) ou adversaire(s) et qu'ils doivent quand même prévoir leur(s) comportement(s) et leurs réactions comme aux échecs, ou bien encore quand on essaie d'abattre un avion avec un missile.

Le principe sur lequel repose la théorie des jeux, c'est l'anticipation des prochains mouvements de chaque joueur par l'autre, afin de parvenir au gain maximum pour soi. Chacun fait une hypothèse sur le comportement futur de son partenaire ou adversaire à partir de ce qu'il ou elle connaît de son comportement passé ou encore de ce qu'il ou elle sait du comportement jugé normal dans ce genre de situation. Les joueurs sont interdépendants, puisque les gains de l'un dépendent des pertes de l'autre (dans les jeux dits à somme nulle) ou bien encore les gains individuels résultent des gains de tous les autres joueurs (dans les jeux à somme non nulle). Pour mieux les visualiser, on représente d'ordinaire ces anticipations sous la forme d'un tableau à double entrée avec l'acteur A et l'acteur B en colonne et les gains espérés comme les risques calculés par chacun en ligne (dans ce cas le plus simple, le tableau a quatre cellules). Il est également possible de représenter graphiquement un jeu sous la forme d'un *arbre de décision*, avec ses embranchements successifs.

Comment prévoir, à l'aide de cet instrument, les choix que chaque joueur fera ? En imaginant pour chaque paire de joueurs une façon de définir la nature du jeu auquel elle se livre : il y a ainsi, parmi d'autres, des jeux stratégiques (on s'affronte pour gagner, obtenir tout le gâteau ou en tout cas la meilleure part), mais aussi des jeux coopératifs (on coopère pour agrandir le gâteau afin que la part de chacun s'accroisse). On repère aussi des jeux uniques (qui ne se déroulent qu'une seule fois, sans revanche ni belle) et des jeux itératifs (qui se répètent dans le temps, au moins à trois reprises). Il y a également des jeux à un seul enjeu (gagner une bataille) ou à plusieurs enjeux (gagner sur un point majeur, quitte à perdre sur des points mineurs). Des jeux à deux acteurs et des jeux à plusieurs acteurs (dans ce dernier cas, la modélisation du jeu devient de plus en plus difficile). Ou encore, comme l'a montré Nash, des jeux dont la solution est optimale (« gagnant-gagnant ») et des jeux à solution « suboptimale » (tout le monde y perd, par rapport à un optimum possible mais difficilement atteignable).

Les joueurs sont supposés comprendre la signification du jeu auquel ils se livrent : on le nomme donc en essayant de s'approcher au plus près de la manière dont les joueurs comprennent ce qui leur arrive. La plus célèbre de ces dénominations est le jeu de la « poule mouillée » (*chicken*), grâce auquel les jeunes conducteurs qui s'affrontent dans une course folle soit l'un vers l'autre soit vers une falaise abrupte doivent éviter à la fois de perdre la course et de perdre la vie (comme James Dean dans le film *À l'est d'Eden* ou Richard Dreyfus dans *American Graffiti*). Mais il y en a bien d'autres : on peut ainsi penser que l'on est dans un jeu plus collectif (la « chasse au cerf »), plus héroïque (le « jeu du héros »), plus impitoyable (le « combat des sexes »), etc. Ces définitions de la situation facilitent les calculs d'avantages et de pertes liés aux coups successifs ou simultanés de chaque joueur, qu'ils soient bons ou mauvais.

Moins formalistes, d'autres analyses axiologiques (portant sur les buts que les acteurs poursuivent ou sont censés poursuivre et les intentions qu'ils sont réputés avoir) permettent d'imaginer toutes les raisons pour lesquelles un coup a été joué par un adversaire. Elles comparent de cette façon ceux qui sont attendus par les commentateurs (les bons coups) et les coups inattendus (ceux qui surprennent les observateurs). Leurs auteurs se représentent ensuite mentalement toutes les successions probables de coups qui seront joués par les adversaires, se projetant dans le futur selon des scénarios plus ou moins vraisemblables, imaginant les chemins par lesquels ces objectifs pourraient être réalisés, trouvant des relations entre les fins visées et les moyens mis en œuvre (promesses, menaces), en privilégiant le calcul instrumental, c'est-à-dire la capacité de mettre des moyens appropriés au service d'un objectif particulier. Au cours de ces anticipations, nombre de signaux sont émis par les parties, dont les choix finissent par converger vers une décision qui les arrange toutes.

Tableau 11. *Types de jeux et leurs principales caractéristiques*

Type de jeu	Information disponible	Relations entre les joueurs	Résultats
Jeux à somme nulle (agonistiques)	Aucune (à l'aveugle)	Pur conflit	L'un gagne, l'autre perd
Jeux à somme non nulle (coopératifs)	Communication	Pure coopération	Les deux gagnent ou perdent ensemble
Jeux mixtes (itératifs)	Concertation	Marchandage	Alternance de gains ou de pertes pour chacun

D | CRITIQUES DES APPROCHES RATIONALISTES

Toutes ces approches placent l'individu au centre de l'analyse. L'utilité recherchée est donc présumée égoïste, alors qu'elle pourrait également être altruiste : la politique est riche d'exemples de dévouement au service des autres, de comportements civiques et de prise en compte de l'utilité sociale d'une décision (« si les préférences de la majorité étaient satisfaites, mon environnement serait plus stable »). De plus, certains auteurs pensent que l'utilitarisme est une valeur occidentale et non pas universelle. Dans les sociétés dites « holistes » ce sont les comportements solidaires et basés sur la réciprocité qui sont rationnels. Enfin, même en Occident, la rationalité peut être limitée : dans ce cas, la satisfaction de se conduire raisonnablement, par exemple en se documentant un peu avant un vote, se substitue à la recherche de la rationalité maximale qui restera toujours inatteignable, car l'information nécessaire est toujours trop abondante pour être recueillie dans les délais impartis (la durée d'une campagne électorale, d'un mouvement social, d'une intervention militaire).

À leurs critiques, des spécialistes du choix rationnel comme Morris (dans un numéro consacré à cette approche par la *Critical Review*, voir encadré 15) répondent que le comportement qu'ils décrivent n'est pas toujours rationnel, mais qu'il est toujours intentionnel. Quant à la restriction dite *ceteris paribus*, elle est scientifiquement acceptable. Nous pouvons résumer la théorie d'Olson, déjà présentée, en disant que « toutes choses égales par ailleurs », il est plus difficile de mobiliser beaucoup de gens au service de causes générales que peu d'entre eux pour des causes restreintes. Enfin, la limitation du domaine d'application est normale, pourvu qu'elle soit intellectuellement justifiée, parce que la réalité politique est trop complexe pour être complètement élucidée par quelque théorie que ce soit à elle seule.

D'ailleurs, adversaires et partisans des choix rationnels s'entendent au moins sur trois points. Tout d'abord, l'agrégation de comportements individuels crée au niveau social des effets de composition indésirables ou en tout cas imprévus. Ce sont des effets « pervers », dont la somme est un composé des comportements de tous les individus. Dans ce cas, il ne sert à rien d'être utilitariste, car le résultat cumulé de tous les calculs rationnels de chaque individu peut être irrationnel pour tous. Ensuite, les comportements individuels peuvent être affectés de biais qui les empêchent d'être rationnels : par exemple, une information inexacte ou incomplète ou, au contraire, l'existence d'informations privées avantageant ceux qui les détiennent sur ceux qui les ignorent, mais aussi des routines et des habitudes (être toujours sensible aux mêmes arguments, par exemple ceux qui concernent l'insécurité ; ne jamais manifester même quand on y aurait intérêt), des croyances, comme les idéologies (progressistes, conservatrices), les alignements partisans (précoces, durables), les

Encadré 16. *L'approche par les choix rationnels, une approche exclusivement économique ?*

Certaines critiques portent tout d'abord sur la distinction entre rationalité fine et rationalité épaisse (*thin and thick rationality*). La première relève de l'économie : le marché est le seul endroit où l'on peut être légitimement égoïste ; la seconde, plus sociale, inclut une motivation égoïste à... l'altruisme. Autrement dit, il serait parfois rationnel de se montrer social, civique, voire généreux – pensons à ceux qui veulent se faire élire. Toutefois, à trop étendre les motifs de satisfaction du domaine strictement matériel qu'un individu pourrait s'approprier (de l'argent, une promotion, un raccordement routier) au domaine symbolique qui n'appartient à personne, on finit par tout englober. On passe, par exemple, d'une situation dans laquelle aucun électeur n'a intérêt à se déplacer un jour de scrutin, car les probabilités que son vote pèse sur le résultat sont très faibles, à une situation dans laquelle tous devraient voter par souci du bien commun ! Ou alors, il faut reconnaître qu'il est rationnel de justifier son attachement... émotionnel à une idéologie ou à un groupe (Fiorina et Lane).

D'autres critiques s'attardent ensuite sur l'universalisme présumé de l'utilitarisme. La maximisation des besoins est une idée purement occidentale, c'est le fruit de la constitution de la science économique depuis Adam Smith. Cette genèse particulière a d'ailleurs pour conséquence que les tests psychologiques singularisent ceux qui ont une formation en science économique : ils semblent les moins capables d'inclure des critères d'équité dans leurs calculs et de faire des dons publics, mais ils se montrent aussi les plus agressivement égoïstes dans des simulations de négociations, même quand cette position va à l'encontre de leur intérêt véritable (Abelson). Même en Occident, la rationalité diffère d'un domaine d'activité à un autre : Gellner, lui, parle ailleurs de « sous-royaumes ». Dans certaines de ces sphères, la confiance envers les autres ou l'estime de soi sont beaucoup plus déterminantes que l'utilité (on vote pour un parti parce que l'on a confiance en lui, pas à cause de ses réalisations ou de ses promesses).

Les auteurs d'un ouvrage provocateur et célèbre, Green et Shapiro, s'en prennent à l'arrogance des tenants du choix rationnel. Ils jugent leurs travaux très abstraits, au lieu d'être nourris de données empiriques, alors qu'ils donnent des leçons de scientificité les érigeant en « hyperpositivistes ». Ces deux auteurs trouvent l'approche par les choix rationnels trop dépendante de l'engagement militant de ses supporters, lesquels se montrent rarement disposés à comparer les avantages de leur démarche avec ceux des approches concurrentes. Ce n'est pas tout : les modèles rationnels leur semblent ajustés *post hoc* (pour tenir compte après coup de faits qui contredisent leurs prévisions initiales) ; ils prennent trop en compte des choses inobservables, comme la notion d'équilibre ; ils sont présumés ne s'appliquer qu'à une partie de la réalité empirique seulement (là où la théorie semble marcher et pas là où elle est prise en défaut) ; ils ne spécifient pas l'ampleur des effets qu'ils anticipent ; enfin, ce sont des modèles qui visent davantage à confirmer des énoncés qu'à les réfuter.

À ces critiques, les auteurs RC (*rational choice*) répondent qu'une théorie doit être jugée à ses résultats et non pas au fait que ses présupposés semblent irréalistes ou non aux yeux des historiens, des psychologues et des sociologues. Ils ajoutent que les vraies sciences ajustent toutes leurs théories en fonction des découvertes empiriques qui ne les confirment pas ; elles reposent toutes sur des inobservables, comme la masse ou la gravité, qui sont davantage liées au contenu de chaque théorie que réellement découvertes par l'observation ; toutes laissent également de côté, au moins provisoirement, des zones inexplicables (exemple : Newton et la difficulté de calculer l'orbite de la planète Mercure, d'après l'article de Dirmaier). Mieux, elles ont raison de le faire, car c'est à ce prix qu'elles restent modestes, « fines » ou parcimonieuses. Dans les sciences sociales, comme le dit Olson, le fait que la rationalité égoïste ne s'applique pas à tous les comportements dans tous les contextes « est en général sans importance pratique ». Parfois même, les défenseurs de cette approche prétendent que les acteurs pourraient être plus rationnels s'ils étaient entraînés à adopter des stratégies rationnelles. C'est bien là ce que font des élus en petits comités, instances les plus étudiées par les auteurs de ce courant de pensée, comme des commissions parlementaires.

convictions fausses mais persistantes (sur la corruption des responsables, leur inefficacité, leur éloignement de la réalité, etc.). Enfin, l'aptitude au raisonnement pur est inégalement distribuée selon le genre, l'âge, la condition sociale, l'occupation, mais aussi l'expérience biographique, la formation suivie, le diplôme obtenu.

À toutes ces causes de déviation du modèle rationaliste standard, il faut ajouter les émotions – qui faussent le calcul, car le citoyen fait souvent passer sa passion (comme l'enthousiasme ou l'indignation) avant sa raison – et la personnalité, opposant ceux qui aiment les paris à ceux qui ne veulent pas prendre de risques (en anglais les personnes prudentes, dites *risk averse*, se distinguent de celles qui ont l'esprit d'aventure, qualifiées de *risk seeking*) –, voire d'autres caractéristiques comme le sentiment de déférence envers l'autorité ou, à l'inverse, l'indépendance d'esprit, un besoin de remise de soi entre les mains des autres ou un esprit critique aiguisé.

C'est en partie pour échapper à ces critiques que les approches cognitives ont été développées.

E | LE COGNITIVISME

Vues par les neurosciences, nos décisions résultent de deux sources : la raison (le cortex), mais aussi les émotions (le système nerveux autonome). Contrairement aux énoncés du choix rationnel, l'information n'est jamais brute, elle est filtrée par les perceptions (qui peuvent être bonnes ou mauvaises), par les connaissances mémorisées (mémoire sémantique : se rappeler un visage ou un nom ; mémoire procédurale : faire du vélo), par l'humeur du moment ou l'état d'esprit général (optimisme, pessimisme), par l'état de santé (autisme, handicaps, maladie). Tout se passe donc dans chaque cerveau individuel, et plus encore dans son soubassement biologique (*brain*, le cerveau comme organe) plutôt que dans sa composante réflexive (*mind*, l'esprit). Ce constat est à l'origine de la création des neurosciences, qui naturalisent les choix sociaux (mais continuent de les situer au niveau des individus, puisque les préférences et les décisions ont leur siège dans le cerveau et le système nerveux central). Ce qui se passe dans le cerveau explique comment les individus raisonnent chacun à sa manière, en prenant des chemins de traverse, en fonction de leurs capacités neurologiques.

Parmi les affects qui jouent un rôle majeur en politique, on compte notamment : l'anxiété (angoisse, inquiétude, perplexité), l'aversion (le dégoût, la méfiance, la colère, l'indignation), l'enthousiasme (la passion, l'impulsivité). Ces émotions entraînent des conduites distinctes, voire opposées : par exemple, l'angoisse développe le besoin de s'informer afin de décider de l'attitude à adopter face au risque. Au contraire, l'aversion conduit au refus de s'informer davantage (on croit en savoir déjà assez et l'on est indigné, en colère, on refuse donc de raisonner face à une menace). Ajoutons à cela que la cognition est un processus d'acquisition d'informations, puis de conversion de ces informations en connaissances mémorisées (c'est ce que l'on appelle l'encodage de l'information) en vue d'une réutilisation de ces connaissances le moment venu (le décodage ou *memory retrieval*). Ce n'est pas la raison qui aide les individus à décider, mais leur système cognitif, lequel est en partie affectif. Selon les cognitivistes, les phénomènes sociaux sont bien le fruit de l'agrégation de décisions individuelles, comme dans les approches plus rationalistes, mais ces décisions puisent leurs racines dans la nature et non dans la culture (dans le cerveau et non pas dans les usages).

F | LE COMPORTEMENTALISME

On ne s'attardera pas sur ce courant en perte de vitesse dans les sciences sociales. Désormais supplanté par le cognitivisme, qui étudie aussi des schémas de type *stimulus*-réponse, mais s'inscrit en rupture avec lui, le béhaviorisme étudie les comportements individuels, considérés comme des unités de base de l'analyse – comportements qui sont soit déterminés par des causes collectives, soit stimulés par des événements particuliers. Ces comportements se reproduisent automatiquement dans le temps quand les mêmes conditions sont réunies – à la différence de la vision cognitiviste selon laquelle le cerveau s'ajuste aux *stimuli* qu'il perçoit de façon très variable selon les personnes.

Prenons l'exemple des habitudes de vote. On le sait, l'identification partisane est souvent précoce et durable. Mais sa persistance dépend de son origine affective (elle est soit la reproduction soit la contestation de celle des parents), des effets de conjoncture (les incitations à voter émises durant une campagne), des attributs sociaux partagés (activité professionnelle, niveau de revenu, parcours biographique, etc.). Il est donc malaisé de prévoir un comportement en particulier, car, à la différence des approches rationalistes, un trop grand nombre de facteurs doit être mobilisé pour l'expliquer.

L'intérêt du béhaviorisme dans le passé fut de recentrer l'analyse sur les individus à une époque où la science politique était surtout une science du gouvernement (notamment de l'administration fédérale américaine). En revanche, il a trop réduit la complexité infinie de l'être humain à son aspect le plus visible, la façon dont les gens se conduisent en société, sans vraiment s'intéresser à leurs intentions, ni à l'effet agrégé de leurs actes.

Section 2

LES INTERACTIONNISMES : CONCILIATION DE L'INDIVIDUALISME, DU RATIONALISME ET DU HOLISME

Comment lier individualisme, rationalisme, structure sociale et institutions politiques ? On y parvient, bien sûr, en puisant son inspiration dans quatre autres approches aujourd'hui dépassées, le structuralisme, le systémisme, le fonctionnalisme et le matérialisme. Mais on y arrive mieux encore en passant par des voies plus récentes, toutes regroupées sous le vocable d'interactionnisme. C'est seulement

après avoir examiné celles-ci que nous présenterons brièvement les approches par la totalité sociale qui les ont précédées avant de décliner. Trois formes d'interactionnisme en particulier conduisent vers des approches plus holistes (autrement dit plus globales, partant du sommet de la société et de la politique) : l'interactionnisme symbolique de George Mead et Gregory Bateson ou Erving Goffman, l'interactionnisme stratégique de Pierre Bourdieu, le pragmatisme de Clifford Geertz ou Alfred Schütz.

A | L'INTERACTIONNISME SYMBOLIQUE

Dans le premier type, les observateurs considèrent que tout ce qui est social est fait de langage – que celui-ci soit verbal ou gestuel. Les rapports sociaux peuvent donc être lus comme des échanges permanents de signes et de symboles qui expriment des rapports de pouvoir ou d'influence. Bateson le voit dans les instructions contradictoires données sans qu'elle s'en aperçoive par une mère à son enfant, qu'elle câline puis repousse dans la même minute (le *double bind*), exerçant ainsi sur lui son autorité ; d'autres le repèrent dans les codes vestimentaires et les styles de coiffure qui en disent long sur les conceptions de la vie et, parfois, les idées politiques des gens et leur volonté de respecter ou de transgresser l'ordre politique existant.

La qualité de tels échanges conditionnant celle de la communication, il serait impossible de se comprendre sans effort et sans erreur en l'absence de cadres d'interaction communs (*frames*). Leur utilité est de limiter le champ des interprétations possibles d'un message (ce que l'on appelle du *framing*). Grâce à ce cadrage préalable, on parvient à se comprendre à demi-mot, très peu d'indices suffisent à atteindre cette « condition de félicité » (Goffman) où chacun des interlocuteurs sait exactement de quoi ou de qui l'autre parle sans qu'il y ait eu de précision avancée, et même est presque sûr à l'avance de la réaction de l'autre. Chacun sent bien qu'en faisant les choses d'une certaine manière, on s'expose aux interprétations de ses interlocuteurs, de ses voisins, du public, soit que l'on donne par avance une forme à ces réactions, soit que les usages admis contraignent à adopter un certain type de conduite. Par exemple, attendre un ami à l'aéroport, à l'arrivée de la navette en ville, dans la rue ou quand il sonne à la porte est un bon indicateur de ce à quoi l'hôte et son invité s'attendent mutuellement, et si c'est réussi cela ne devrait pas prêter à aigreur.

B | L'INTERACTIONNISME STRATÉGIQUE

Moins individualiste, l'interactionnisme stratégique de Pierre Bourdieu (mais aussi d'auteurs américains comme James Coleman) est plus directement fondé sur des rapports de force. Ainsi, les agents (plutôt que des acteurs, car il faut éviter en les nommant de donner l'impression qu'ils jouissent d'une trop grande liberté individuelle) agissent à l'intérieur d'un cadre qui préexiste à leurs interactions, mais que celles-ci reproduisent en se déroulant régulièrement. Ce cadre est nommé « champ », par analogie avec un champ de forces en physique, où poussées et résistances sont supposées s'équilibrer. Les champs sont le domaine où se rencontrent et s'affrontent des dominants et des dominés – et parmi eux, des « dominants-dominés » qui tentent de devenir dominants en dévalorisant les actifs dont disposent les « dominants-dominants » (et cela afin d'échapper durablement à la condition de « dominés-dominés » qui était celle de leurs parents ou grands-parents). Ces prétendants au pouvoir sont le plus souvent des clercs qui, comme les prêtres dans une religion, s'auto-proclament au détriment des profanes ou des laïcs seuls capables de dire ce qui est vrai et ce qui doit être fait.

Au sein d'un champ, les agents sont guidés par leur *habitus* (une notion déjà rencontrée, adaptée de Max Weber et de Randall Colins). L'*habitus* (différent de l'habitude) est une sorte de pente que l'on suit sans réfléchir lorsqu'il faut prendre une décision. Elle s'extériorise ou s'accompagne d'une *hexis* corporelle propre à chaque groupe social (se tenir droit ou courbé, parler bas ou fort, avec le palais ou en agitant les lèvres, en bougeant peu ou en faisant de grands gestes). *Habitus* et *hexis* sont générateurs de réponses quasi automatiques aux questions que ne manque pas de soulever chaque situation nouvelle. Ainsi, chaque agent fera ce que le champ lui permet, rien de moins et rien de plus. Les conduites les plus excentriques s'expliquent alors aisément : ceux qui s'en prennent à l'ordre établi le confortent sans le vouloir en jouant leur rôle dans la partition sociale. Chaque génération d'artistes ou de militants comporte son lot de transgresseurs apparents, qui vocifèrent contre les normes du système et prétendent leur substituer les leurs. Auteurs d'un coup de force qui délégitime rapidement les valeurs anciennes (comme un « coup de bourse », dit Bourdieu), ils inventent un nouveau langage, de nouvelles formes d'expression, un nouveau courant littéraire ou esthétique, et pourtant ils reproduisent sans le savoir la division qu'ils contestent : en vertu de cette *illusio* (distincte de la simple illusion que l'on peut perdre, elle), ils prendront à leur tour la place de ceux qui dominaient le champ avant eux (et se comporteront comme eux). On en a de bons exemples en poésie (Baudelaire, Verlaine ou Rimbaud), en littérature (Flaubert) ou en peinture (les impressionnistes), mais aussi en politique (les socialistes puis les communistes autrefois, les écologistes et les féministes aujourd'hui).

C | LES APPROCHES PRAGMATIQUES

Ces approches semblent compliquées, décrites dans un langage difficile, très philosophique donc assez peu familières aux étudiants en sciences sociales, surtout débutants. Il y est en effet question de « gros mots » comme phénoménologie, ethnométhodologie, voire agir communicationnel. Mais à y regarder de plus près, elles partent d'un postulat simple à saisir (d'ailleurs accepté par Raymond Boudon, un individualiste méthodologique) : les acteurs ont de bonnes raisons de faire ce qu'ils font ; ils ont donc des intentions assez claires pour eux et aussi pour leurs interlocuteurs. Ceux qui les observent, les auteurs, devraient essayer de restituer de l'intérieur l'intelligibilité du monde social et non vouloir en expliquer de l'extérieur le fonctionnement. Au lieu de trouver aux acteurs sociaux et politiques des motifs que ces derniers ignoreraient, ou encore de sonder leur inconscient, ou enfin de lier leur activité mentale au fonctionnement de leur cerveau, il s'agit de se demander quel sens ils trouvent eux-mêmes au monde dans lequel ils vivent. À cette fin, on devrait prendre leurs déclarations au sérieux et ne pas plaquer nos propres explications sur les leurs. On verrait alors que, dans le cours de leurs actions, les personnes en relation les unes avec les autres se réfèrent à un « monde commun » (pour parler comme le phénoménologue Alfred Schütz), autrement dit un univers de sens que toutes connaissent car elles le fabriquent quotidiennement ensemble (elles collaborent ainsi à une définition collective de ce qui est tenu pour vrai par chacune). De ce fait, elles sont capables de comprendre à la fois leurs raisons d'agir et celles de toutes les autres, et aussi les raisons de se comporter d'une façon qui est unique à chacune. C'est là un point commun avec les démarches ethnométhodologiques que nous avons déjà rencontrées, celles qui s'efforcent de reconstituer les manières de penser et d'agir propres à un individu ou à un groupe, les cheminements intellectuels et émotionnels qui diffèrent des méthodes jugées logiquement nécessaires pour obtenir le résultat visé, mais qui permettent tout de même de l'atteindre.

Pour les pragmatistes, il est donc évident que l'institutionnalisation durable d'une forme particulière de relations sociales et politiques (par exemple : le vote, la négociation, un parlement, le gouvernement) dépend de la capacité d'argumentation et de justification de chaque individu concerné par ce processus et appelé à le discuter pour le valider. L'aptitude à la collaboration et à la coordination des membres d'une société – engagés en permanence dans une entreprise d'interprétation de ce qui arrive, de sa signification, de ses possibles effets – compte également beaucoup. La vie est faite de rencontres, d'influences, de plaisirs, voire de bonheurs simples, vécus comme des évidences partagées. Communiquer, c'est

trouver un sens à des actions diverses et simultanées, leur trouver une certaine cohérence et en être satisfait au point de poursuivre sa route de conserve avec autrui. C'est aussi définir et redéfinir sans cesse notre environnement social et politique et juger cette définition à la fois raisonnable et acceptable en se référant à des critères admis par tous. Le philosophe Vincent Descombes a réfléchi sur ce qu'il a nommé « institutions du sens », Virginie Tournay a observé l'introduction de standards et analysé leur rôle dans la consolidation d'agences administratives.

Difficiles d'accès, les approches pragmatiques ne sont pas à la portée de tous. Elles en recourent d'ailleurs d'autres (l'interactionnisme, le constructivisme, la sociohistoire ou l'institutionnalisme, par exemple) qui ont pour mérite d'être plus simples à manier. Elles soulèvent également un problème méthodologique redoutable que nous avons déjà abordé au chapitre IV, celui du langage naturel et du métalangage (bien posé par Baudouin Dupré et Jean-Noël Ferrié dans un article de 2010) : est-ce le langage indigène ou le langage de l'observateur qui est le plus porteur de compréhension ? Enfin, elles sont bien adaptées à certains types d'objets de la discipline (tout ce qui relève de la politique ordinaire, de la communication au quotidien, des petites décisions, comme l'a montré Jean-Louis Marie) et moins bien à d'autres (les mesures publiques, l'entrée en conflit, la sortie de crise). Appliquées à des sociétés où les styles de vie ont peu changé depuis des siècles, les approches pragmatiques montrent comment les controverses sont conduites et tranchées, comment les différends sont réglés et comment les problèmes sont évités : tout cela se voit bien à une petite échelle, celle d'un quartier ou d'une société savante. Entre ces deux extrêmes, les institutions, l'État, le débat public, elles contribuent à l'explication, mais elles n'y parviennent pas à elles seules.

Avec le pragmatisme et l'interactionnisme stratégique, le poids des structures sociales et des institutions politiques est reconnu, on entre déjà dans une vision plus globale des comportements politiques, ce qu'il est convenu d'appeler des approches holistes de la politique. Même si les individus donnent vie et sens aux formes que prennent les situations d'interaction (les cadres, les champs, les controverses), leurs façons de se comporter sont aussi les produits de la structure sociale (dans chaque société, il y a une logique propre à chaque lieu de sociabilité, dont dépendent les conduites individuelles). De plus, les agents obéissent à la même logique, quel que soit le domaine dans lequel ils agissent (champs religieux, scientifique, académique, idéologique, littéraire ou artistique ; institutions savantes ou politiques – Bruno Latour a essayé de justifier ce rapprochement). C'est d'ailleurs ce qui pêche dans la plupart de ces analyses : la synchronisation automatique de tous les comportements au sein d'une grande horloge sociale est à la fois peu probable et incompatible avec l'idée de changement – du moins, un

changement qui ne se limite pas à remplacer une élite par une autre. Quitte à être holiste, nombre d'auteurs ont souhaité l'être plus franchement. Ce sont leurs idées que l'on va maintenant passer en revue.

Section 3

LE HOLISME : DÉPASSEMENT DES APPROCHES INDIVIDUALISTES

Aux yeux de nombreux spécialistes, l'objet d'une science sociale, c'est la société prise comme un ensemble, et accessoirement les éléments qui la composent (les individus). Ce qui compte d'abord, c'est la contrainte que font peser sur nous l'organisation et le fonctionnement de la société et, au-delà des sociétés de chaque pays, la société internationale. Dans cet esprit, notre environnement naturel et matériel est très déterminant. Nos besoins vitaux, les dangers mais aussi les bienfaits de la technologie, les menaces auxquelles nous sommes soumis avant même que nous n'ayons commencé à nous organiser politiquement : tout cela structure nos attitudes et nos actes.

A | LE MATÉRIALISME

C'est le plus ancien et le plus célèbre des holismes. Selon Marx, par exemple, il y aurait des « lois de l'histoire », qui ne viennent pas de la « superstructure » (les croyances idéologiques et religieuses), mais de notre « infrastructure » (surtout l'économie et la technique, comme le tour de potier, la métallurgie, la machine à vapeur, mais aussi le troc ou le marché). Ces lois sont subies et non pas forgées par les acteurs politiques qui ne peuvent pas s'en émanciper, mais seulement accélérer leurs effets. Ainsi, ils peuvent déclencher une révolution quand le système capitaliste ne s'effondre pas assez vite selon eux. Parmi les exemples classiques de telles lois figurent : la baisse tendancielle du taux de profit, l'impérialisme, la révolte du prolétariat qui n'arrive plus à reproduire sa force de travail (à se reposer, à faire des enfants qui deviendront à leur tour ouvriers). On trouverait sans peine des illustrations plus contemporaines du matérialisme, comme la destruction du travail sous l'effet du capitalisme financier international (fonds de pension, souvent détenus par des salariés d'un pays, qui obligent des entreprises étrangères à

délocaliser pour payer des salaires moins élevés et donc mieux rémunérer les actions). Néanmoins, l'échec économique et social des pays communistes et la chute du mur de Berlin ont porté un coup sévère à la pertinence de telles explications. Leur recul n'a pas profité à leurs concurrents les plus directs de l'époque de la guerre froide, le fonctionnalisme et le structuralisme, eux aussi en perte de vitesse.

B | LE FONCTIONNALISME

Le principe de base du fonctionnalisme est simple : toutes les sociétés, quelles que soient leur organisation et leurs ressources matérielles doivent remplir certaines fonctions naturelles et donc universelles : elles doivent produire (pour s'alimenter, se loger, se soigner, se distraire) et se reproduire (en organisant les conséquences de la sexualité, donc la parenté). Elles doivent aussi assurer la protection de leurs membres (fonctions de défense, et de solidarité).

Pour distinguer les sociétés les unes des autres, il faut donc savoir comment ces fonctions dites latentes sont remplies de façon manifeste par des institutions culturelles. En effet, des institutions différentes peuvent remplir des fonctions identiques : l'apprentissage des règles sociales peut se faire par imitation dans les banquets, par fusion dans les fêtes ou par transmission dans les écoles. Ces trois exemples de formes de socialisation sont ce que l'on appelle des « équivalents fonctionnels » : ils diffèrent par leur forme, pas par leur fonction.

En anthropologie, où le fonctionnalisme est né, ses fondateurs britanniques se nomment Radcliffe-Brown (dont l'œuvre est proche du structuralisme, nous le verrons) et Malinowski (peu éloigné de l'organicisme autrefois condamné pour son côté excessivement naturaliste). En science politique, ce sont des auteurs américains qui l'ont popularisé. Le sociologue Robert Merton, tout d'abord, a montré comment le Parti démocrate aux États-Unis s'était approprié le soutien des immigrants lors de leur arrivée à New York en échange de ses services. Les fonctions remplies par ce que cet auteur a appelé une « machine politique » furent ainsi d'intégrer les nouveaux venus au système politique et de leur redistribuer généreusement des ressources publiques auxquelles ils n'auraient pas eu accès aussi aisément. Le politiste Gabriel Almond a distingué quant à lui trois fonctions du système politique : l'expression des opinions, l'articulation des intérêts et l'agrégation des préférences. D'autres auteurs ont opposé les fonctions de l'État (la sécurité physique, interne et externe, la sécurité sanitaire et sociale, la sécurité humaine, désormais, à l'échelle mondiale) et les fonctions des partis (socialisation, recrutement des élites, canalisation des revendications).

C | LE STRUCTURALISME

Dans une troisième déclinaison de la primauté du social sur l'individuel, chaque société est considérée comme structurée au sens où elle n'est pas composée de façon aléatoire : ce n'est pas un agrégat en désordre, elle a une architecture qui la distingue de toutes les autres. Au sein de cette Structure (avec un « S » majuscule, au singulier), il y a des structures (« s » minuscule, pluriel). Ces dernières sont les éléments constitutifs de la première : à tous les échelons de la société, même les plus petits (comme les relations de couple), ces structures sont des répliques locales de l'architecture globale. Ce qui est très important dans le structuralisme, c'est que ni la Structure verticale ni les structures horizontales ne sont visibles. Par exemple, la signification des mythes et des récits fondateurs est toujours une source de perplexité pour les membres d'une société quand on les interroge à ce sujet. Les acteurs n'ont donc pas conscience qu'en se mariant ou en faisant la fête, en chassant ou en cultivant leurs champs, ils obéissent tous et toujours à une loi cachée dont ils ignorent le sens et parfois même l'existence.

Dans sa version la plus achevée, celle de l'ethnologue français Claude Lévi-Strauss, toutes les formes de vie, organique ou sociale, sont structurées (il en donne un exemple frappant dans *Tristes Tropiques*, celui du pissenlit, une fleur sauvage qui pousse de façon apparemment désordonnée, mais qui est en réalité parfaitement structurée). L'ordre sous-jacent à tout organisme (en d'autres termes, la Structure) repose sur des jeux d'opposition (les signes + et -, qui distinguent ce qui est permis de ce qui est prohibé) et sur des écarts significatifs (selon le Suisse Ferdinand de Saussure dans son *Cours de linguistique structurale*, les écarts de prononciation des consonnes sont constants chez chaque locuteur, mais différents d'un locuteur à un autre).

Selon les structuralistes, c'est la structure qui compte, pas l'événement qu'elle engendre et qui lui donne temporairement forme, car celui-ci est accidentel et local, tandis que la première est invariante et universelle. Pour paraphraser Saussure disant du langage qu'il se décompose en une langue (« synchronique », c'est-à-dire invariante pour tous les locuteurs) et une parole (« diachronique », autrement dit variable d'une personne à une autre et d'un moment à l'autre), on pourrait dire de la politique qu'elle se compose d'une structure (le pouvoir et une forme de gouvernement des affaires communes sont nécessaires partout et toujours) et d'une histoire (chaque pays a la sienne).

Un autre principe est également central dans cette approche : tout est langage ou du moins, chaque domaine de la vie sociale est organisé comme l'est le langage. La sexualité et la parenté, l'architecture et l'urbanisme, les mythes et les rites, les fêtes et les célébrations, la

désignation des dirigeants (chefs, élus, gouvernants) : toutes ces relations sociales ont leur propre langage. Puisque le langage est toujours structuré, tout est structuré dans tous les domaines, comme chez le linguiste genevois, selon lequel il y avait un rapport étroit (et phonétiquement arbitraire) entre ce qui est désigné (le signifié : par exemple un animal que nous nommons « cheval » en français) et ce qui permet de le désigner (le signifiant : le latin *equus*, l'anglais *horse*, l'arabe *fars*, etc.). De plus, tout comme en linguistique, tous les mots ont une valeur qui dépend de leur place dans un système structuré (Saussure donne l'exemple de la série de mots « craindre », « redouter », « avoir peur » : si le mot du milieu disparaît de la langue, les deux autres voient leur sens renforcé). Il s'ensuit que toutes les relations sociales se présentent comme une combinaison de relations prescrites, proscrites et préférentielles. Comme le nombre de lettres de l'alphabet ou celui de sons physiologiquement prononçables, le nombre d'éléments de base à partir desquels se fabriquent des architectures politiques est réduit. En revanche, le nombre de combinaisons de tous ces éléments est illimité (c'est ce qui explique l'extraordinaire variété des langues parlées dans le monde, mais aussi la diversité des régimes politiques). De plus, au sein d'une même langue, la variété est grande : on peut écrire un roman, parler la langue de bois politique, ou s'exprimer dans le langage des rappeurs.

Quelles applications possibles du structuralisme trouve-t-on en science politique ? Donnons-en une, l'incarnation périodique du mythe démocratique et égalitaire dans les discours de campagne ou les élections (bien étudiée dans de nombreux textes, dont ceux de Philippe Braud et de Frédéric Bon), pourtant prononcés seulement par des chefs auxquels le scrutin confèrera tout le pouvoir. Pour sacraliser leurs fonctions, les politiques, comme les prêtres, les pasteurs ou les imams, parlent un langage d'initiés, en recourant à des figures obligées du discours, comme l'enseigne la rhétorique. Ils useront et abuseront ainsi de l'antiphrase (par exemple : « la politique de notre parti est claire » quand, justement, on ne connaît pas bien son contenu), de l'oxymore (dans l'expression « un ordre juste », les deux termes sont contradictoires : le mot *ordre* relève du vocabulaire de la droite, le mot *juste* vient de la gauche), de la prosopopée (en faisant parler les morts, en faisant d'un objet – comme un État – un sujet qui pense). Une personnalité politique manie ainsi plusieurs langages ou idiolectes (autrement dit des langages singuliers, du grec *idios*, appropriés à leur audience du moment) : elle peut « parler le communiste » (plein de beaux exemples : « se placer résolument dans la perspective d'une remontée de notre influence » après une défaite électorale cinglante ; « lutter contre les méfaits du grand capital et de la mondialisation libérale » quand on est impuissant à éviter les licenciements) ou, au contraire, le « démocrate chrétien » (« ensemble, nous serons plus forts » quand les alliances à gauche ou à droite sont impossibles).

D | LE SYSTÉMISME

Dans cette dernière version du holisme méthodologique, la Structure est appelée « système ». Pourquoi ce changement de nom ? Pas seulement parce qu'il est ainsi plus simple de distinguer entre l'architecture globale (la Structure) des éléments locaux qui la composent (les structures) en parlant de système dans le premier cas et de structure dans le second. C'est aussi et surtout pour mettre, encore plus que dans le structuralisme, l'accent sur les relations entre les éléments qui composent la société et l'ordre politique plutôt que sur ces éléments eux-mêmes. Le systémisme est une approche par le tout, et non par les parties, mais aussi une approche dynamique et non pas statique. Le système est moins opposé aux structures que distingué de son environnement. En effet, à l'intérieur d'un système, les relations entre composantes sont plus nombreuses et plus fortes qu'entre le tout auxquelles elles appartiennent et ce qui l'entoure. On en déduit que le changement de système est le produit des échanges avec l'environnement, tandis que le changement *du* système se fait en son sein.

Tout système est régulé : en temps normal, afin de se maintenir en état de marche, il s'ajuste tout seul aux différences extérieures (aux perturbations venues de son environnement, par exemple un voisin subitement agressif, un excès de population, une crise alimentaire). Comment ? Grâce à un « régulateur » central (ou, en langage ordinaire, une soupape de sécurité), qui équilibre les pressions (*inputs*) par des émissions – en thermodynamique, le système libère de la chaleur – qui peuvent être, en politique, des décisions (*outputs*). Enfin, ce qui est émis ou produit par le système retourne vers son environnement, avant de revenir éventuellement vers le système parce que la réaction de celui-ci a été insuffisante (processus de rétroaction, en anglais *feedback*).

C'est au Canadien David Easton que l'on doit d'avoir appliqué le systémisme à la science politique. Enseignant aux États-Unis, il a été fortement influencé par la révolution systémique en thermo-dynamique, en cybernétique et en climatologie, dont les prémisses apparaissent au cours de la seconde guerre mondiale. Initiateur de la « révolution postbéhavioriste », Easton met l'accent sur le tout et non sur les parties, comme on avait tendance à le faire depuis Montesquieu, mais aussi sur les processus quelque peu mécaniques à l'œuvre au sein du système, et non sur les comportements individuels réfléchis. Il lie tous les éléments d'un système entre eux, imaginant ainsi que l'environnement du système politique lui transmet en permanence des signaux, lui fournit sans cesse des matériaux, lesquels transforment les relations entre les acteurs du système (individus, partis, leaders). Par exemple, la simple variation d'un taux de fécondité peut rendre les femmes plus nombreuses dans les mouvements

sociaux, sur le marché du travail ou sur les listes de candidats aux élections. Un changement climatique mettra des paysans dans la rue, voire à la rue, ou bien il occasionnera un afflux de réfugiés dans des pays voisins moins touchés par une catastrophe naturelle. Une invention technologique, comme la puce d'ordinateur, aura des effets démultipliés dans le long terme. Mais ce n'est pas tout : au sein même du système politique, indépendamment de ce qui provient de son environnement, les choses changent aussi : des générations se succèdent, des leaders naissent ou se retirent, les partis fusionnent ou se scindent, etc. En conséquence le cœur du système (qui comprend ses centres de décision comme le parlement, le gouvernement, la présidence) est la cible de revendications (*demands*), tandis que les soutiens (*supports*) dont il bénéficie fluctuent. Risquant la surcharge (un problème bien identifié par Robert Dahl dans ses propres travaux), ce cœur est protégé par des médiateurs qui en gardent les portes (ce sont donc des *gate keepers*), filtrant les demandes de débat sur un enjeu public, les hiérarchisant, en oubliant certaines pour en privilégier d'autres et choisissant de satisfaire une partie de leur clientèle électorale au détriment d'une autre. De ce fait, il arrive moins d'incitations à réagir dans la « boîte noire » (une *black box* où les politiques publiques sont conçues, mais qui reste difficile à pénétrer) que l'on pourrait l'imaginer. Le système est alors davantage capable de trouver une réponse appropriée aux défis venus soit de son environnement (les fameux *inputs*) soit de l'intérieur (des *withinputs*). Les solutions apportées (ou non) auront à leur tour des effets (*feedback loop*) sur les flux de demandes et les offres de soutien, certains acteurs étant renforcés dans leurs convictions, d'autres étant déçus, d'autres enfin s'estimant satisfaits, et tout cela affectera la cohérence et la solidarité de la communauté politique. Il est important de comprendre que le cœur du système de décision gouvernemental est ce que David Easton appelle un « régime politique », dans un sens un peu différent de ce que l'on entend d'habitude par là (voir chapitre IX), car c'est le régulateur du système, celui qui en contrôle le fonctionnement et tente de le rendre le plus harmonieux possible, alors qu'il est soumis à rude épreuve la plupart du temps (comme le ferait un organe de mise en sécurité sur un appareil électrique ou un autocuisseur).

Une version plus récente et plus philosophique que celle d'Easton est due à l'Allemand Niklas Luhmann. Selon lui, le système ne peut pas s'adapter à son environnement dont la complexité est trop grande (les possibilités d'action sont toujours plus nombreuses que les expériences réelles de la vie). Il régule (difficilement) le « bruit » émanant de l'environnement pour permettre la communication vraie, sensée, entre citoyens et autorités. Il réduit donc la complexité afin de se légitimer : sa fonction est de permettre la confiance entre communicants à l'intérieur du système. À ce titre, il est « autoréférentiel » et il se produit lui-même (ce phénomène est baptisé du nom pompeux d'« autopoïèse »). Au fil de l'histoire, le système hiérarchisé initial se

différencie. Un système politique spécialisé se distingue peu à peu des autres systèmes (éducatif, économique, etc.), et notamment des systèmes psychiques qui restent néanmoins couplés au régime politique (démocratie ou autoritarisme). Plus encore, le système politique se complique jusqu'au chaos, le contraire de l'ordre qu'il est supposé produire.

Les systémismes de Easton et Luhmann ont des versions internationalisées, mais elles sont loin d'atteindre la complexité des systémismes construits par de vrais auteurs internationalistes. C'est en particulier au sein des mouvances du réalisme et du néoréalisme que l'on en trouve les formes les plus achevées. On y parle en effet d'« équilibre des puissances » (*balance of power*), de « polarité », de « quête du pouvoir absolu » (Hans Morgenthau) ou encore de « distribution relative de la puissance », d'« *autosécurité* » (Kenneth Waltz), d'« interdépendance complexe » de tous les acteurs et non plus de la seule souveraineté des États (Robert Keohane et Joseph Nye).

Le principal apport du systémisme à l'explication tient à son traitement de l'ordre politique : l'ordre lutte contre le désordre qui le mine constamment (processus dit d'« entropie »). La régulation du désordre (ou « néguentropie »), quand elle est réussie, limite les risques de changement de système et permet à l'inverse des changements dans le système. L'approche met ainsi l'accent sur ce qui devait être un objet prioritaire de la discipline (le maintien de l'ordre, au sens littéral).

Les deux principales critiques qu'on peut adresser au systémisme en général sont simples. D'abord, ce n'est qu'une métaphore, même si celle-ci a une triple inspiration qui la rend scientifique : thermodynamique (maintien de la température moyenne quand les flux froids et chauds varient), cybernétique (adaptation de la vitesse et de la direction du missile à une cible mouvante) ou biologique (homéostasie, c'est-à-dire maintien des fonctions vitales en dépit de conditions extrêmes). Ensuite, le systémisme est certes dynamique (il est centré sur des flux), mais il n'est pas historique. Il revient aux approches génétiques de combler cette lacune.

Section 4

LES APPROCHES GÉNÉTIQUES : RENOUVELLEMENT DU HOLISME

Plutôt qu'à la chronologie des événements, ces approches-ci s'intéressent aux alternatives auxquelles les acteurs ont été confrontés dans le passé, donc aux choix qu'ils ont faits, aux

décisions qu'ils n'ont pas prises, à leur effet cumulé aujourd'hui sur les institutions. Plutôt qu'une reconstitution minutieuse de l'histoire réelle, les auteurs qui utilisent de telles démarches procèdent à un examen de la mémoire (l'histoire telle qu'on se la représente aujourd'hui, non pas l'histoire telle qu'elle fut jadis). Au lieu de partir du passé pour aller vers le présent, ils partent du présent pour remonter dans le passé.

A | L'HISTOIRE RÉGRESSIVE

Les politistes qui suivent cette voie font alors ce que les historiens appellent de l'« histoire régressive », utilisée aussi par des ethnologues comme Nathan Wachtel dans ses travaux sur un village de Bolivie. Ainsi participent-ils délibérément à la réécriture permanente de l'histoire.

D'après l'historien allemand Reinhardt Koselleck (dans *l'Expérience de l'histoire*), il y aurait trois niveaux d'interprétation historique : celui de l'historiographe, un collecteur de faits qui établit avec le plus de certitudes possibles des séquences d'événements, celui de l'historien d'une région ou d'une période (le médiéviste, le « dix-neuviémiste » ; l'orientaliste, l'américaniste, etc.), qui arrête à un moment du savoir la signification des événements replacés dans leur contexte spatial et temporel, et le niveau le plus élevé, celui du théoricien de l'histoire, sorte d'historien global, qui tenterait de leur trouver des causes, voire de tirer des leçons à portée universelle des travaux des premiers et des seconds (savoir si, en agissant ainsi, le théoricien parviendra à établir des lois de l'histoire, une entreprise voulue par Karl Marx et jugée impossible par Georg Simmel, est sans importance pour notre propos).

De cette vision de l'histoire, il résulte que le passé ne peut éclairer le présent que si on lui pose les questions qui font sens aujourd'hui, pas seulement si l'on dispose de nouvelles archives ou traces historiques (on pourrait par exemple bénéficier de découvertes épigraphiques ou archéologiques). Il revient donc au politiste de se plonger dans le temps avec son expérience actuelle, car il la vit subjectivement, au-delà de l'objectivisme qu'il cherche à introduire dans son rapport aux acteurs et aux historiens qui l'ont précédé. Il en dépend pour ses sources, mais ne veut pas rester prisonnier de leurs interprétations. Bref, le politiste recourant à l'Histoire se sert d'hier pour comprendre aujourd'hui, ce qui le libère en partie des contraintes propres aux historiens de métier : la précision des faits et de leur enchaînement, qui devrait être toujours plus grande ; les lacunes dans la documentation, qui obligent à extrapoler ; la singularité et la spécificité de chaque terrain, qui le rendent

incomparable aux autres. Le but de ces approches n'est ni de dire de quoi hier était vraiment fait ni de savoir comment l'ont compris ceux qui vivaient ces événements, c'est de nous éclairer sur les origines de notre vie sociale. En effet, de cette comparaison surgira soit une radicale différence avec le passé, soit la certitude que la situation actuelle prend place dans une trajectoire historique longue. Dans les deux hypothèses, l'histoire régressive modifie notre perception des idées, des faits et des institutions dont nous sommes les contemporains.

Au-delà de ces points communs, toutefois, les auteurs se distinguent les uns des autres sur plusieurs questions qu'il faut maintenant examiner en détail.

B | HISTORICISME ET SOCIOHISTOIRE

Dans cette version récente des paradigmes génétiques, le retour à l'histoire est d'abord justifié par un rejet de l'évolutionnisme tel qu'il se présente dans les théories développementalistes de la modernisation. De ce point de vue, les autres approches holistes sont jugées excessivement déterministes, ce qui expliquerait leur échec. Leur conception de l'histoire est en effet trop linéaire et sans doute trop occidentale : l'État-nation, État de droit, capitaliste et démocratique, ne s'est jamais imposé sur l'ensemble de la planète, loin de là. Afin de ne pas tomber dans la même erreur, il faut reconstituer la genèse et les transformations des phénomènes sociaux et politiques que nous observons aujourd'hui : ce que nous tenons pour banal (*taken for granted*), consensuel, est, en un mot du métalangage scientifique, naturalisé. Ce que l'on croit être un fait de nature qui s'imposerait à nous partout et toujours est en réalité le fruit de l'histoire et de la culture. Le suffrage universel, la fête nationale, les décorations, l'enseignement du civisme républicain, et même les peines de prison, furent, à leurs débuts, problématiques. Leur instauration a donné lieu à des combats politiques aujourd'hui oubliés, mais parfois très durs, dont les résultats à l'époque étaient incertains aux yeux de ceux qui les vécurent et qui furent bien loin d'imaginer nos attitudes aujourd'hui à l'égard de la nation, du vote, des commémorations, etc. On ne devrait donc pas considérer comme normal ce qui a été disputé, car tout aurait pu être différent : il faut au contraire insister sur ce qui a fait problème, les conflits du moment et les contre-offensives idéologiques.

L'objectif est à la fois de refuser les distinctions de l'histoire politique, en ne séparant pas le politique de l'économique et du social, ni le privé du public ou le global du local, et celles de la science politique classique dont les concepts et les méthodes doivent être

historicisés (replacés dans leur contexte d'époque), car ils sont eux aussi le résultat de luttes et de conflits d'interprétation entre savants. À l'opposé des recherches sur les lois et les institutions actuelles, qui en négligent la genèse, les sociohistoriens se proposent de travailler en profondeur, sur l'intimité, la vie privée, et dans la longue durée. Donnons-en quelques exemples tirés de trois disciplines. En économie tout d'abord, Karl Polanyi a montré il y a déjà longtemps que le marché et l'idéologie qui l'ont rendu possible (le libéralisme) ne se sont pas naturellement incarnés dans des institutions, sans intervention humaine. Au contraire, la liberté d'entreprendre a dû être imposée autoritairement, et les premiers marchés (ceux de la terre, de la monnaie et du travail, trois composantes de l'économie qui ne devraient pas avoir de prix) ont dû être organisés par l'État. C'est donc une illusion de croire que le développement économique a commencé par des marchés libres et que les gouvernements ne s'y sont intéressés que plus tard, pour y mettre bon ordre ou accroître leur puissance dans leurs relations avec les autres. Le libéralisme économique ne s'impose pas tout seul, par la seule force de ses vertus, et il n'a pas toujours été solidaire d'un libéralisme politique qui en semble aujourd'hui indissociable. Un pays comme la Chine fournit une excellente illustration de cette analyse : après une longue période collectiviste, les marchés y ont été fabriqués et sont encore protégés par un État resté politiquement répressif.

Deuxième exemple, tiré des travaux d'historiens européens : le tact, la réserve, l'autolimitation de la violence ne sont pas des marques intemporelles de civilisation (les colonisateurs britanniques de l'Inde au XIX^e siècle, et notamment leurs officiers pleins de sang-froid et d'humour noir, auraient été, selon ce critère, plus civilisés que les habitants du sous-continent), mais le fruit d'un long travail d'éducation des corps. Michel Foucault l'a bien montré en substituant à la notion de gouvernement (par les autorités publiques) celle de « gouvernementalité » (le contrôle de soi, à tous les niveaux).

Ici, nous ne sommes pas loin de la science politique. Au sein de celle-ci, néanmoins, nombre de travaux ont fait progresser notre connaissance des objets habituels de la discipline. On sait désormais grâce à eux que la liberté et l'universalité du suffrage ne sont pas nées spontanément, qu'elles résultent de choix stratégiques et tactiques sur leurs usages possibles (et les recettes pour les contourner en fraudant). Le vote n'est pas naturellement le meilleur moyen de régler sans heurt les conflits sur la gestion des affaires publiques. Considéré comme civique aujourd'hui, cet acte est aussi le fruit de luttes pour prescrire ou proscrire des formes de suffrage qui ont changé dans le temps et dans l'espace. À titre d'illustration parmi tant d'autres, il a fallu trancher entre deux principes, le principe d'unanimité (encore en vigueur dans les pays musulmans dont la Constitution se réfère à l'islam) et le principe de majorité. Lors des premières élections municipales en France, celles de 1830, les électeurs ont découvert avec

stupéfaction qu'une campagne électorale les divisait au lieu de les unir, comme l'a montré Christine Guionnet : des opinions opposées, jusque-là latentes, s'exprimèrent alors publiquement. Ce qui fut vrai en France le fut aussi en Inde où récemment encore (selon Christophe Jaffrelot) le vote réputé individuel est resté communautaire chez les paysans : bien que chaque citoyen passe par l'isoloir, le choix de voter pour un candidat ou un autre est préalablement fait lors d'une réunion de tous les villageois qui s'engagent ainsi à appliquer cette consigne le jour du scrutin. Il a également été impératif de choisir entre deux conceptions de la démocratie, une vision exclusive (élitiste) et une vision inclusive (égalitaire), incarnées réciproquement par le suffrage censitaire et le suffrage universel, le vote secret (impliquant l'usage de l'isoloir et d'urnes cadenassées) et le vote public (à main levée ou en répartissant les pour et les contre de part et d'autre d'une ligne invisible). Enfin, il a été nécessaire de se prononcer pour un dispositif de campagne, l'un étant moins favorable aux pressions et aux incitations, l'autre permettant le vote protestataire, notamment les votes blancs ou nuls (sur lesquels, par exemple, l'électeur griffonne des insultes).

Tous ces cas montrent bien qu'une institution apparemment bien établie et bien comprise par ceux qui s'en servent reste toujours tributaire de ses origines : il reste une trace de ces luttes initiales dans ce qu'elle est devenue aujourd'hui. Il a fallu longtemps pour apprendre à voter selon les règles, et, même dans les pays qui ont commencé plus tôt que d'autres, ces savoirs ne sont jamais complètement acquis par tous les électeurs : les élections de 2000 en Floride ont montré que même dans un pays où l'on votait beaucoup et depuis longtemps, nombre de citoyens ne savaient pas cocher correctement un bulletin (selon le titre d'un texte américain, « the butterfly did dit ! »).

C | LA SOCIOLOGIE HISTORIQUE COMPARATIVE

Une des questions posées par la sociohistoire de la politique est celle du choix d'un acte au sein d'un répertoire d'actions collectives. Des auteurs qui se pensent davantage comme des comparatistes dans l'espace que comme des comparatistes dans le temps se sont moins focalisés sur des phénomènes particuliers que sur des actions collectives massives, par exemple des révolutions. En les mettant en parallèle (surtout la Révolution française et la révolution bolchevique d'une part, les révolutions anglaise, américaine, mais aussi chinoise ou égyptienne, d'autre part, et, bien sûr, toutes les guerres d'indépendance), on parvient à trouver des explications générales, qui semblent s'appliquer à tous ces mouvements de

contestation généralisée et permettent de bien situer les vraies différences entre trajectoires nationales. On repère ainsi les facteurs qui ont rendu possible des itinéraires plus pacifiés que d'autres (la révolution anglaise fut plus courte, moins violente et beaucoup moins radicale que la Révolution française, bien que, dans les deux cas, le roi ait été décapité) ou, à l'inverse, beaucoup plus brutaux selon Victoria Tin-bor Hui (la proportion de morts russes et chinois est sans commune mesure avec celle des victimes des révolutions occidentales, cela étant probablement dû à une moindre réserve dans le recours à la force dans les Empires tsariste et han). On parvient enfin à situer avec précision le moment où la grève devient un moyen légitime et privilégié de contester les décisions privées (celles du patronat) et publiques (celles du gouvernement).

On peut également rapprocher les trajectoires des États, par exemple les États d'Europe occidentale et ceux d'Europe orientale ou du sud de la Méditerranée, comme l'a fait Bertrand Badie dans *les Deux États*, pour mieux comprendre les transformations plus rapides des premiers par rapport aux seconds. Sont également considérés comme comparables des pays qui partagent une caractéristique commune, par exemple ceux qui se sont modernisés tardivement par rapport à l'Europe, mais d'un seul coup, à la différence des pays asiatiques, grâce à la détermination d'un leader inspiré (la Turquie d'Atatürk, le Japon du Meiji), ou encore les pays qui ont connu les premiers un décollage économique (les pays capitalistes occidentaux, plus le seul Japon). Dans le premier cas, l'explication repose sur la priorité accordée au maintien de l'État dans le club des grandes puissances, qui explique les concessions faites à la modernité (les Empires ottoman et nippon se transformant presque du jour au lendemain en démocraties représentatives séculières). Dans le second cas, le point commun imaginé par Perry Anderson semble être la combinaison d'un système féodal (avec son héritage en matière de production agricole et de « contrats » entre seigneurs et vassaux) et d'un droit romain (favorisant les contrats).

Ces explications générales sont parfois excessives : pour ce qui concerne le seul Japon, la transition a été beaucoup plus longue qu'en Turquie ; de plus, le droit romain n'est arrivé dans l'archipel que fort tard, comme un objet d'importation, voire sous l'effet de l'occupation américaine après la seconde guerre mondiale. La sociologie historique comparative vise un autre niveau que la socio-histoire. Elle gagne donc en généralité ce qu'elle perd en précision.

D | APPORTS ET LIMITES DES SOCIOLOGIES HISTORIQUES

Le détour par le passé permet de croiser le politique et le social. Comme le dit Yves Déloye, on combine ainsi « l'histoire sociale du politique » et « l'histoire politique du social ». Il a aussi pour effet de replacer les grands universalismes dans leur contexte, permettant de mieux trier entre invariants que l'on retrouve dans tous les cas documentés et trajectoires singulières que les autres théories ont plus de mal à expliquer. Enfin, la transdisciplinarité permet de restaurer la complexité des trajectoires historiques et la singularité de l'autonomisation et de la différenciation de l'État occidental dans l'histoire de l'humanité.

Il y a toutefois des limites à l'usage systématique de tels paradigmes. La première, c'est la difficulté à concilier une démarche historique (qui insiste sur les singularités, la liberté individuelle) et la démarche sociologique (qui met l'accent sur les structures sociales et les contraintes qu'elles font peser sur les agents). La deuxième, c'est la dépendance envers les sources documentaires disponibles. Comme le précise lui-même Yves Déloye, le chercheur a besoin d'archives : quand il n'en trouve pas à sa convenance, il risque la « frilosité documentaire » en négligeant d'autres sources d'information possibles, mais moins solides du point de vue historique. La troisième limite naît de l'impossibilité de maîtriser simultanément la comparaison dans le temps et la comparaison dans l'espace. Ce dernier écueil est largement responsable du fait que les tenants de ces approches ont tendance à se focaliser sur le pays qu'ils connaissent le mieux. D'autres auteurs espèrent se mettre à l'abri d'un usage aussi géographique de l'histoire en faisant du monde un univers sans cesse construit par ceux qui l'habitent – processus qui, certes, a des origines historiques, mais qui aurait l'avantage de se reproduire à l'identique partout et toujours (ou tout au moins dans des zones qui ont connu la même histoire). À cause de cet intérêt pour la construction du monde, on les appelle (et ils se reconnaissent eux-mêmes dans ce terme) constructivistes. Mais le terme met autant l'accent sur un parti pris méthodologique (déconstruire, se méfier de toutes les « constructions sociales de la réalité », selon l'expression fameuse de Berger et Luckmann) que sur le choix de substituer aux notions individualistes, interactionnistes, structuralistes ou génétiques un ensemble de termes appartenant au champ sémantique de l'identité. Or, cette insistance n'est pas propre aux constructivismes, nous le verrons avec le post-modernisme et les institutionnalismes.

Section 5

LES APPROCHES FONDÉES SUR L'IDENTITÉ : THÉORIES CRITIQUES, « POST » ET « NÉO »

« Qui est Américain ? » écrivait récemment Samuel Huntington. Quelle image les Arabes ont-ils de la politique des États-Unis au Moyen-Orient ? Pourquoi des présidents démocrates *a priori* peu favorables aux interventions militaires sont ceux qui en ont le plus déclenché ? Les réponses tournent toutes autour de la notion d'identité. Définir puis stabiliser une image internationale, la faire vivre en cherchant à être à la hauteur des buts qu'elle incorpore, c'est à la fois construire le monde, le constituer, vouloir le défaire pour le changer et imaginer un monde meilleur. Identité que l'on s'est donnée, image de soi et image que les autres ont de soi, imaginaire qui donne du sens à ce travail identitaire : trois concepts que l'on retrouve dans les théories centrées sur l'identité.

A | LE CONSTRUCTIVISME

On pourrait décrire ce courant complexe en deux phrases simples. D'abord, les acteurs construisent un monde, le leur, tandis que les auteurs le déconstruisent afin de lui en substituer un autre, qu'ils jugent plus proche de la réalité, y compris la réalité telle qu'elle est vécue par les acteurs – à l'opposé des approches dites pragmatiques pour lesquelles, nous l'avons vu, le point de vue de l'acteur compte. Ensuite, la société n'existe pas en elle-même, elle est construite par ceux qui imposent aux autres leur propre version de la réalité et leur disent ce qu'ils doivent croire ou penser. Dans les termes du sociologue américain Howard Becker, ce sont soit des « entrepreneurs de morale », soit des personnes expérimentées qui apprennent aux novices à fumer de la marijuana au lieu du tabac ou à apprécier le jazz d'auteur plutôt que le jazz de piano-bar. Par analogie, on pourrait dire qu'il faut avoir été initié à la politique pour y prendre plaisir, faute de quoi elle serait rébarbative.

En science politique, les notions de guerre contre le terrorisme et de choc des civilisations ont été fabriquées puis promues par les membres de l'administration de George W. Bush. En face, les Arabes parlent, eux, de résistance légitime à l'occupant, voire de guerre sainte. Dans les deux cas, une fois forgées par des membres des élites influentes (intellectuels du monde académique aux États-Unis, imams et mollahs au Moyen-Orient), ces notions s'imposent à leurs concitoyens et forment leur conception du monde.

Pourtant, il serait plus exact de dire que la société est « coconstruite » par tous : elle est en effet bâtie aussi bien par les dominés que par les dominants, elle l'est autant par la structure que par les agents. Le constructivisme est donc à la fois un structuralisme et une phénoménologie qui reposent sur l'analyse des comportements répétitifs et des événements singuliers : c'est pour cette raison que Pierre Bourdieu lui-même, dans son introduction au *Sens pratique* de 1980, s'est dit autant influencé par Lévi-Strauss (le structuraliste) que par Sartre (le phénoménologue). Mettre le constructivisme en pratique, c'est décomposer ce qui paraît homogène en séquences d'action.

Prenons-en deux exemples. À l'intérieur d'un État, comme le montrent Pierre Favre et les peintures qu'il analyse (mais aussi d'autres tableaux qui consolident sa thèse), une manifestation peut être étudiée en distinguant la procession sacrée et consensuelle des origines (curés et enfants de chœur en tête) de sa forme actuelle (défilé autorisé, service d'ordre, face-à-face plus ou moins tendu avec des policiers entraînés, avec un espace vide au milieu), en passant par une modalité intermédiaire où règnent la violence et la confusion (notamment lors de la dispersion par la police et l'intervention de casseurs). À l'extérieur, Alexander Wendt conteste que l'état d'anarchie mondiale existe en soi, il affirme que seuls comptent les usages qu'en font les États, représentatifs de trois philosophies qui se sont succédé dans le temps : l'anarchie entre ennemis (telle que la conçoit Hobbes), une forme à peine évoluée de désordre contrôlé ; l'anarchie entre rivaux (selon la vision de Locke), où la concurrence et l'émulation organisent les rapports entre puissances ; l'anarchie entre amis (Kant), au fondement de la « paix perpétuelle » et donc plus proche d'un ordre utopique que d'un chaos primordial.

Dans ces approches, on retrouve deux points forts : tout d'abord, les idées comptent aussi, et pas seulement les rapports de force ou les intérêts matériels. Pèsent notamment l'idée que l'on a de son identité nationale et de ce qui la menace ou la conforte, la définition que l'on donne de l'état du système, les représentations mutuelles des intérêts et de la puissance. Ensuite, il ne faut pas considérer les identités des acteurs comme stables : ils découvrent leur identité au cours de leurs interactions les uns avec les autres, ce qui implique qu'ils en changent, qu'ils la précisent, qu'ils la modifient aussi. On peut ainsi expliquer pourquoi l'administration américaine a donné autant de versions différentes de ses buts de guerre lors de sa confrontation avec le régime de Saddam Hussein en Irak ou avec al-Qaida et les talibans en Afghanistan – une énigme que les théories réalistes et rationalistes ne parviennent pas à expliquer.

Le constructivisme est séduisant, il est à la mode. À la différence des courants jusqu'ici discutés, il semble indemne de défauts majeurs. En dépit de ses certitudes et de ce qu'il nous montre souvent avec intelligence, il reste vulnérable à une critique méthodologique sérieuse : il est très difficile de concevoir et de réaliser les tests

empiriques des hypothèses que ses auteurs avancent. Déconstruire, c'est bien ; reconstruire serait encore mieux.

B | LE POSTMODERNISME

Ce chapitre serait incomplet sans une mention, même rapide et grossière, d'un ensemble d'approches rejetant à la fois le positivisme et la quête d'objectivité ou de neutralité. Liée à l'avènement du monde moderne, la science croit au progrès et à l'universalité. Ce qui est vrai en Occident devrait donc l'être ailleurs – Weber disait avec candeur « pour un Chinois », mais, question d'époque, il n'allait pas jusqu'à croire cette communion possible avec un « cafre ». Or, un regard critique sur les Européens, les Américains et les Océaniens d'Australie et de Nouvelle-Zélande, accusés d'être à la fois masculins, blancs, chrétiens, capitalistes et impérialistes, jette le doute sur la validité de leurs approches. Après tout, les avancées des sciences sociales sont largement concomitantes de la conquête du globe et des améliorations de la technologie. Elles sont donc suspectes de servir d'abord les intérêts et les identités de leurs inventeurs, et il ne manque pas de politistes à travers le monde pour leur chercher des substituts.

Les *Cultural Studies*, que nous avons rencontrées au chapitre III, tombent à pic. Avec leur point de vue synchrétique, pour ne pas dire éclectique, et la distance qu'elles prennent envers les travaux *mainstream* dont les auteurs dominent le marché des publications, elles restituent une dignité aux styles de vie ordinaires, aux patois, aux Créoles. Elles confèrent ainsi une identité à des groupes sociaux restés aux marges des sciences sociales – à l'exception notable des travaux de l'école de Chicago sur les clochards et ceux qui menaient la vie de Bohême (*the hobos and the bobos*) publiés avant la seconde guerre mondiale ou immédiatement après. Ces approches ont eu leur pendant dans le monde francophone avec les études sur l'imaginaire (opposé aux récits dominants sur l'origine des groupes et des nations), mais les travaux sociologiques, historiques et philosophiques qui s'en sont inspirés sont souvent présentés de façon volontairement provocatrice. Ils ont donc eu peu d'écho en science politique.

Ce n'est pas la première fois qu'une « théorie critique » se développe en réaction à une autre ou à un ensemble de paradigmes dominants. Cette expression fut déjà utilisée dans les années 1930 à 1960 par les membres de l'école de Francfort (Adorno, Horkheimer – et son *Éclipse de la raison*, au titre si révélateur –, mais aussi Fromm et Marcuse, moins connus désormais que le cadet de la bande, Jürgen Habermas). Ils l'ont brandie contre le

marxisme classique, car ce dernier tenait pour négligeables la musique, la poésie, et surtout l'inconscient. Rétrospectivement, la charge montre surtout que les paradigmes marxistes étaient eux aussi positivistes et européens, au détriment d'une vision plus équilibrée du monde. Toutefois, les membres de cette école étaient restés très universitaires dans leurs travaux. De plus, ils n'avaient pas pour ambition de légitimer des identités sociales, ethniques ou linguistiques : leur souci était plutôt de percevoir les changements et leurs porteurs, la jeunesse que l'on appellerait plus tard « hippie », ou les musiciens novateurs comme Schoenberg. Aujourd'hui, les auteurs postmodernes revendiquent le droit de mélanger les genres (les disciplines littéraires, artistiques, historiques cohabitant avec les recherches scientifiques) et de se livrer à des interprétations forcément subjectives (le savoir devient un récit parmi d'autres). Ils s'intéressent beaucoup à toutes les formes de langage (y compris plastique et cinématographique), voyant dans les usages linguistiques et les formes de communication des indices de relations conflictuelles entre genres, groupes sociaux, ethnies, pays, etc. De surcroît, cette ouverture va jusqu'à inclure le langage corporel, non seulement la gestuelle (le *body language* proprement dit), mais aussi des formes d'incorporation du destin de chacun qui plie les personnes au pouvoir dominant, les forcent à se contrôler, à pratiquer le mimétisme sans le savoir et sans le vouloir.

Viennent se greffer sur ces postulats assez largement antiscientifiques des approches récentes, trop jeunes pour trouver place dans les paradigmes les plus légitimes de la discipline. On ne s'étonnera pas d'y trouver des approches dites « vertes », qui prennent pour objet notre rapport à l'environnement et au climat, car leur adversaire politique est bien le capitalisme triomphant, destructeur de nature, réducteur de biodiversité, voire dangereux pour l'avenir (comme le montrent les débats sur les organismes génétiquement modifiés [OGM] et les nanotechnologies). Et, bien sûr, les études de genre, d'ethnicité, et les travaux sur le postcolonialisme que nous retrouverons au chapitre VIII. Le point commun de ces discours « anti » est d'abord leur opposition parfois virulente à toute tentative d'explication générale, sinon la leur. S'il devait y avoir une science politique postmoderne, elle serait d'abord politique, avec une vocation affirmée à résister au discours dominant comme à ceux qui le tiennent, et en lien avec la pédagogie. Tout au moins, elle ne devrait pas se priver d'étudier les conditions d'émancipation des individus et des peuples ou encore la recherche hédonique du bien-être, du plaisir, voire du bonheur – des objets absents des approches jusqu'ici présentées, trop utilitaristes dans leurs présupposés théoriques et trop productivistes par leurs retombées pratiques.

L'étiquette postmoderne recouvre (comme dans nombre d'approches précédentes) des visions diverses de la réalité politique, souvent aux antipodes de celles qui ont marqué la science politique

classique. L'inspiration est clairement philosophique, historique et artistique. Les œuvres des intellectuels (comme Jacques Rancière), des dramaturges (les auteurs du théâtre engagé), des poètes et romanciers (Alan Ginsberg, Jack Kerouac, Bob Dylan, Leonard Cohen, Joan Baez), des cinéastes sociaux (l'école anglaise, celle des successeurs de Ken Loach) sont jugées plus stimulantes que la lecture des classiques de la sociologie, du droit et de la science politique. Il ne faudrait pas pour autant en sous-estimer le pouvoir explicatif : derrière la vision en partie romancée et à la limite du relativisme culturel, on découvre, si on s'en donne la peine, des travaux qui s'inscrivent dans la suite d'auteurs très académiques, comme le linguiste Bakhtine. Un des indicateurs les plus sûrs de l'appartenance d'un auteur à un courant postmoderne est d'ailleurs ce dosage de travaux sérieux et iconoclastes, voire ludiques. C'est aussi une raison de ne pas s'y attarder dans un ouvrage présentant une discipline qui se veut scientifique.

Notons toutefois que le postmodernisme a fait une percée récente dans l'étude des relations internationales, dans la foulée du constructivisme qui s'y trouve désormais très installé (une belle démonstration en est donnée dans l'ouvrage dirigé par Jennifer Sterling-Folker, *Making Sense of International Relations Theory*, où des vues concurrentes de la crise du Kosovo sont présentées). Il y fait face à un ensemble d'approches renouvelées des institutions, un vieil objet du droit, que nous allons maintenant examiner.

C | LES INSTITUTIONNALISMES

On inclut dans ce lot le néo-institutionnalisme (à l'intérieur) et la théorie des régimes (à l'extérieur). Être institutionnaliste, c'est tout simplement prendre au sérieux les institutions (comme on le lit souvent en anglais : *institutions matter*), leur trajectoire historique (un point commun avec la sociohistoire) et aussi leur fonction d'attribution d'une identité à leurs membres (comme le constructivisme). Car ces institutions ne sont pas seulement des institutions au sens juridique (un parlement, une procédure législative ou judiciaire) : dans ce cas, leur étude relèverait de l'institutionnalisme classique plutôt que « néo ». Ce ne sont pas non plus des organisations au sens des *organization studies*, qui insistent sur leurs structures, leurs performances, leurs rapports à leurs environnements. Ce sont aussi des « règles, procédures, routines, modes de gouvernance » (selon les maîtres du genre, les sociologues des organisations James March et Johan Olsen, mais aussi l'internationaliste Oran Young), ou encore des usages établis de délibération et de négociation, ou enfin des règles, normes et usages qui sont énoncés, diffusés, imposés par

des acteurs. Du coup, dans la liste des institutions ne figurent pas seulement des gouvernants et des opposants, mais aussi des syndicats, des *lobbies* ou des mouvements sociaux (à l'intérieur), des « communautés épistémiques », des coalitions de cause et des réseaux de politiques publiques (à l'extérieur). De plus les phénomènes de *leadership* et les aspects organisationnels et cognitifs pèsent de tout leur poids sur les conduites des acteurs, qui ne sont donc pas seulement modelées par des institutions.

Dans les travaux sur la politique intérieure, on prend les institutions au sérieux parce qu'elles sont à la fois des règles du jeu politique, des cadres de l'action individuelle et collective, des « structures d'opportunités politiques » et des sources d'identification. March et Olsen insistent sur les contraintes qui pèsent sur les décideurs au sein de toute institution : ils sont mus à la fois par la logique de la « conséquentialité » (ils font attention aux effets de leurs décisions sur les autres, ils sont conséquents) et par la logique de « l'adéquation » (ils essaient d'être fidèle à l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et qu'ils cherchent à donner aux autres).

D'autres auteurs introduisent dans leur analyse une distinction entre ceux qui décident en ultime ressort (les décideurs principaux, par abréviation, les principaux) et ceux qui décident en second (leurs agents, qui sont agis par eux ou qui agissent pour eux). Cette théorie, dite *principal/agent theory*, est assez en vogue dans les études sur les organisations, elle perce timidement en science politique. Parfois compliquée par le fait que les agents eux-mêmes peuvent être à leur tour des principaux d'agents secondaires, elle vise à démonter la chaîne de responsabilités dans une prise de décision publique, de façon à en imputer le succès ou l'échec à ceux qui, au sein de cette chaîne, font vraiment la différence : dans ce domaine, elle a peu de rivales. Le défaut de cette approche, en revanche, c'est de toujours rechercher des principaux là où, parfois, chaque institution est à la fois le principal et l'agent d'une autre. On le voit bien quand on s'interroge sur les raisons pour lesquelles la Banque mondiale s'est longtemps désintéressée de l'impact environnemental de ses interventions : d'après Nielson et Tierney, il a fallu attendre que le gouvernement américain, lui-même sensibilisé par des militants d'ONG environnementalistes, fasse pression sur les responsables de la Banque, mais aussi que les organisations environnementales, comme le Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), s'agissent, pour que ceux-ci entendent enfin les voix qui s'élevaient ici ou là pour leur demander de ne pas prêter d'argent à des États désireux de mettre en œuvre des projets pollueurs. Dans cet enchevêtrement d'influences croisées, on serait bien en peine de savoir quelle institution a été la cause de ce « verdissement » de la Banque (l'administration fédérale ? des ONG ? l'ONU et ses organes ? un groupe de décideurs au sein de la Banque ?).

Avec ce dernier exemple, on se situe déjà à l'extérieur des États, registre pour lequel a été forgée une autre explication, que l'on nomme « théorie des régimes internationaux ». Popularisée par Stephen Krasner, elle affirme qu'un ordre limité peut régner dans un domaine d'action extérieur aux États, ce que l'on appellerait ailleurs un « secteur ». Cet ordre se caractérise par des conventions internationales, des traités, des organisations spécialisées dans le problème en question, des procédures adaptées au traitement de ce problème, des normes et des règles propres au secteur d'activités concerné. Comme exemple de secteurs (puisque ce n'est pas l'ensemble de l'activité internationale qui est ainsi régulée, mais seulement une de ses composantes), on pense à l'environnement, à la défense, au commerce, à l'information, etc. Pourtant, il serait plus juste de dire que les régimes s'appliquent à des problèmes précis (limiter le trou dans la couche d'ozone, sauver les baleines, dépolluer la Méditerranée, nourrir les affamés, bannir les armes de poing, dans l'ordre d'exemplarité ou de réussite du régime effectivement étudié par des auteurs). Pour bien comprendre la portée de cette explication, il suffit d'imaginer ce que serait le monde si tous les secteurs finissaient un jour par être ainsi régulés : il n'y aurait qu'un seul État mondial. Mais justement parce que cet horizon-là semble très lointain, les ambitions explicatives de la théorie des régimes sont quelque peu excessives.

Est-il possible de concilier toutes ces approches, voire de réconcilier leurs auteurs qui se croient très opposés les uns aux autres ? Si c'était le cas, on additionnerait les avantages et on retrancherait les inconvénients de chacune. Mais cette belle entreprise se heurterait immédiatement à un nouvel obstacle : on l'a senti au fil de la lecture de ce chapitre, chaque approche : 1° se rattache à une autre science sociale voisine ; 2° produit des résultats convaincants, dans son propre domaine de prédilection. Afin d'évaluer la portée de ces avancées, il faut donc passer préalablement par une discussion sur les sous-disciplines de la science politique dont plusieurs ont déjà été présentées (la sociologie politique, l'analyse des politiques publiques et les relations internationales, notamment). C'est ce que nous allons voir dans les deux chapitres suivants.

Tableau 12. Les familles d'approches utilisées en science politique

Type	Variante	Points forts et avancées	Fragilités et problèmes	Concepts et exemples marquants
Individualistes	Individualisme méthodologique	Logique. Le changement social est possible et il est indéterminé.	L'individu ne poursuit pas toujours des objectifs clairs. L'agrégation des conduites individuelles n'est pas toujours transitive.	Effets « pervers » (effets de composition), bonnes raisons d'agir, empathie.
	Choix rationnels	Parcimonie. Explication de paradoxes comme l'impossibilité d'une action collective motivée seulement par les idées et les convictions.	L'utilitarisme égoïste n'explique pas tout, les croyances comptent aussi. La rationalité est limitée. Economisme. Négligence des faits contraires aux prévisions.	Passager clandestin, incitations sélectives, sanctions, défection, calcul d'utilité, optimum de Pareto.
	Analyse stratégique	Mathématiques. Solutions aux jeux coopératifs et agonistiques. Les intentions comptent encore plus que la raison.	Préférence pour les jeux coopératifs, par paires de joueurs, à un seul enjeu ; négligence envers les jeux itératifs (répétés dans le temps), à plusieurs acteurs et plusieurs enjeux.	Dilemme des prisonniers, points nodaux (points selles), points de veto, suboptimalité, « minimax » (maximisation du minimum espéré).
	Cognitivisme	Réunit nature et culture, affects et raison. Les perceptions sont déterminantes.	Physicalisme (cerveau et esprit), psychologisme (appréhension limitée des mécanismes collectifs : imitation, émulation).	Cortex, système nerveux autonome, encodage/décodage, mémorisation/information en ligne, consonance/disonance, représentations.
	Comportementalisme	Mécanique (dans les mêmes situations, les comportements se reproduisent).	Centré sur des réflexes conditionnés, néglige les intentions et l'agrégation des conduites.	Stimulus/réponse, attitudes, opinions, comportements.
Interactionnistes	Interactionnisme symbolique	Linguistique et sémiotique. La communication sociale est un échange de symboles.	Lien non établi entre les microdécisions de la vie quotidienne et les choix publics. Attention excessive au langage corporel et vestimentaire.	Cadres (<i>frames</i>), <i>double bind</i> , condition de félicité, stigmates, mise en scène
	Interactionnisme stratégique	Réunit agent et structure, actes et contraintes. Les conduites sont à la fois structurantes et structurées.	Synchronisation improuvable des structures de domination, explication du changement social difficile, absence de spécificité reconnue au champ politique.	Champ, <i>habitus</i> , <i>hexis</i> , <i>illusio</i> , sens pratique, distinction, inversion de la domination.

Type	Variante	Points forts et avancées	Fragilités et problèmes	Concepts et exemples marquants
Interac- tionnistes	Pragmatisme	Intentionnalité à visée pratique : se coordonner avec autrui. Les institutions n'existent que si elles sont entretenues par nos actes.	Relativisme, pas de supériorité du métalangage savant sur le langage indigène, les institutions ne comptent que par la signification qu'on leur prête.	Fabrication permanente d'un monde commun, « en train de se faire », dans la quotidienneté des actions ordinaires, au fil des différends et controverses.
	Matérialisme	Économique. Les rapports entre capital et travail déterminent la forme du conflit social	Grande théorie invalidée par l'histoire récente, privilège le rôle des intérêts par rapport aux idées, considérées comme de purs reflets des rapports de production.	Infrastructure et superstructures, lutte des classes, conflits entre prolétariat, petite bourgeoisie et bourgeoisie, impérialisme.
	Fonctionnalisme	Mécanique. Des besoins universels sont remplis par des structures changeantes.	Néglige l'évolution des besoins dans le temps et les variations de préférences individuelles (« des goûts et des couleurs »). Tombe vite dans le naturalisme et l'organicisme.	Équivalents fonctionnels, machine électorale (américaine).
	Structuralisme	Linguistique. Structuration logique de tout le réel selon les mêmes principes, mise en évidence d'universaux.	Anhistorique. Code en négatif et positif toutes les relations sociales possibles. Tout n'est pas langage. Ce qui varie est négligé par rapport aux invariants.	Règles de parenté et d'alliance, écarts significatifs, structures et événement, structures et Structure.
Généti- ques	Systémisme	Dynamique. Interdépendance entre les structures, différenciation et coordination des agents.	Anhistorique (cyclique), métaphorique (par rapport à la thermodynamique). Met l'accent sur le changement du système plutôt que sur le changement de système.	Système et environnement, perturbations et régulateur, <i>inputs/outputs</i> , rétroaction (<i>feedback</i>).
	Histoire régressive	Historique. Inférences faites à partir du présent vers le passé sans cesse recomposé par de nouvelles questions.	Liberté de l'interprétation historique, privilège du présent, remise en cause permanente des reconstitutions de ce qui s'est déjà produit.	Histoire qui raconte, histoire qui interprète, histoire qui théorise.

Type	Variante	Points forts et avancées	Fragilités et problèmes	Concepts et exemples marquants
Génétiques	Sociohistoire	Génétique. Explique la naturalisation des trajectoires sociales et l'oubli de l'itinéraire des institutions.	L'historicité des institutions et des comportements ne les rend pas toujours comparables dans l'espace. Dépendance envers les sources, focalisation sur la société dont on est le plus familier.	Genèse, naturalisation des conflits sociaux, gouvernementalité, intimité, for intérieur.
	Sociologie historique comparative	Comparative dans le temps et dans l'espace à la fois. Étudie les mouvements sociaux dans le temps long de façon transfrontalière.	Difficile de concilier histoire et sociologie, des unités politiques distinctes situées dans des contextes historiques différents – parfois décalés dans le temps (Angleterre, Amérique, Japon). Nécessité de collationner un nombre considérable de données.	Répertoires d'action collective, développement politique, État importé, révolutions et réformes, néoconservatisme, transitions démocratiques.
Identitaires	Constructivisme	Critique. Déconstruit les explications existantes. Étudie les identités en interaction, leur coconstruction mutuelle, l'image de soi des individus, des groupes et des États, les idées.	Déconstruit mais ne reconstruit pas toujours, difficile à rendre opérationnel (quels tests empiriques ?). Excessivement interprétatif au lieu d'être explicatif.	Politique de la reconnaissance (<i>recognition</i>) et de la réconciliation, reconnaissance sincère des différences, respect des normes, ou <i>othering</i> et stigmatisation.
	Institutionnalisme	Comment les institutions complètent : règles du jeu politique, cadres de l'action politique, structures des opportunités politiques, rapports entre « principaux » et « agents ».	Distinction subtile entre institutions (idées, normes, procédures, règles) et organisations (firmes, bureaux, ateliers, administrations, organisations internationales, ONG). Nuance fine entre institutionnalisme interne et externe, classique et néo.	Intérêts, idées, institutions, logique de l'adéquation et logique des conséquences, normes et règles, coûts de transaction, <i>path dependency</i> .
	Postmodernisme	Antipositiviste. Met en doute le progrès, la science et la technique, donc l'universalité des savoirs et des valeurs d'Occident qui en sont les porteurs, au profit d'une réévaluation des récits indigènes.	Mélange les genres et les époques, les disciplines, les statuts des travaux utilisés comme sources. Confond le langage autochtone et le métalangage scientifique, relativisme culturel et scientifique des travaux et des œuvres. Pointillisme, monographisme, pas de logique de la probation.	<i>Cultural studies</i> , culture de la pauvreté, invention de la tradition, statut de la personne dans des cultures différentes, individuation.

Une science hybride

Résumons-nous : au-delà de la diversité des approches (les objets de la science politique pouvant être des individus, des systèmes ou des institutions en formation), nous avons le choix entre deux grandes conceptions de notre discipline. L'une, par le haut, la distingue pour sa complexité et son ambition, car elle englobe les connaissances partielles venues des autres sciences et vient les couronner. L'autre, par le bas, la cantonne dans ce que les autres disciplines ne veulent pas traiter : disons, la politique politicienne. Dans le premier cas, la science politique risquerait de s'étendre à la connaissance de tous les phénomènes sociaux, quels qu'ils soient. Elle se fondrait dans cette ambition avec la sociologie, telle que l'ont conçue en France Auguste Comte puis Émile Durkheim. Tous les deux, nous l'avons vu, la pensaient en effet comme une science globale, celle qui couronnerait un jour toutes les connaissances acquises dans les autres branches de la recherche. Dans le second cas, elle disparaîtrait, chaque discipline reconnue créant à partir de ses interrogations à elle, à l'aide des méthodes qu'elle privilégie, une branche spécialisée dans l'étude de la politique, tout au moins la partie noble de la politique. Les sciences politiques (notez le pluriel) seraient alors un amalgame de droit politique, d'économie politique, d'histoire politique, de philosophie politique, de sociologie politique, de psychologie politique, de géopolitique et de géographie électorale, d'anthropologie politique, etc.

Nous ne pouvons nous satisfaire de cette alternative. Dire que la science politique incorpore et dépasse toutes les autres sciences

sociales est peu susceptible de nous rendre sympathiques aux yeux de nos collègues. Leur reconnaître une compétence égale à la nôtre sur nos centres d'intérêt exclusifs, c'est nous effacer sans contrepartie derrière eux et ne leur être d'aucune utilité. Nous ne pouvons pas non plus ignorer la question de l'inévitable collaboration entre savants de disciplines diverses. Le domaine des connaissances accumulées depuis que la politique fait l'objet d'observations consignées par écrit est si vaste qu'il ne pourrait être appréhendé dans son ensemble par personne. Les politistes eux-mêmes se spécialisent par nécessité, afin de mieux maîtriser le flux continu de recherches et de publications.

Il nous faut donc poser la question différemment, avec un point de vue conciliant sur les apports de chaque discipline, mais du respect pour les spécificités de chacune. Afin d'y parvenir, nous essaierons de montrer comment les apports des autres sciences sociales et humaines peuvent se combiner avec une vision panoramique des faits de société, un but que nous cherchons à atteindre encore plus que nos collègues. Tout d'abord, nous verrons comment enrichir l'explication des questions politiques à l'aide des savoir-faire longuement édifiés par nos collègues de disciplines plus anciennes. Selon la nature et le degré d'apparement et de filiation, une telle combinaison peut être plus ou moins « hybridée » (si l'on retenait l'usage que fait Mattei Dogan de ce terme, plus précis selon lui que pluridisciplinaire, assez vague, ou interdisciplinaire, réservé aux ponts construits entre sciences sociales et sciences naturelles). Cela nous conduira ensuite à passer en revue les savoirs qui ont pignon sur rue dans les filières de formation en science politique (comme la théorie politique, la sociologie politique et l'économie politique, internationale ou non, la géographie politique), savoirs qui sont aussi les plus fortement irrigués par d'autres disciplines, donc les plus hybridés de tous. Enfin, nous nous pencherons sur des domaines plus décisionnels, donc plus directement liés à l'activité de réflexion sur ce qui est politique, comme l'administration et le gouvernement, les relations internationales, la politique comparée dans le temps et dans l'espace, où l'hybridation est moins achevée parce que les savoirs que nous pouvons importer sont plus lacunaires. Les savoirs les plus récemment adoptés et adaptés à leurs objets par les politistes (comme les études de genre, l'anthropologie politique, la communication politique, etc.), où l'hybridation est au contraire la plus grande, feront l'objet du chapitre suivant.

Section 1

**L'ENRICHISSEMENT DE LA SCIENCE POLITIQUE
PAR LES AUTRES SCIENCES SOCIALES**

Chacun peut faire de l'histoire des idées politiques ou des relations internationales, mais le résultat n'est pas identique selon le point de vue adopté et les sources d'observation et de réflexion choisies. Des politistes replaceront toujours leur analyse dans le cadre plus large de l'ensemble des connaissances acquises sur les objets politiques ; ils s'appuieront d'abord sur les travaux des auteurs se situant dans le même réseau scientifique. L'un des moyens les plus simples pour repérer le point de vue adopté par un auteur est en effet de consulter la liste des auteurs qu'il (ou elle) cite : si, en dépit d'un sujet relevant prioritairement de la science politique au sens où nous l'avons définie, il (ou elle) ne se réfère pratiquement qu'à des sociologues, à des juristes ou encore à des historiens (etc.), alors l'on a affaire à une recherche non politiste.

Ce qui est limpide pour les enseignants n'est pourtant pas facile pour les étudiants ! Il faut donc trouver à leur intention un autre outil, plus facile à manier. Une comparaison de la manière dont un sociologue et un politiste traitent du même problème permettra d'y voir plus clair. Pour s'en tenir à l'exemple le plus évident, celui des rapports entre science politique et sociologie, une sociologie du pouvoir pourra ainsi être faite de deux façons bien différentes. Les sociologues chercheront à compléter ou à corriger, grâce aux enseignements tirés d'un cas particulier d'influence (par exemple, dans un quartier, dans une administration ou dans une entreprise), les énoncés de la sociologie générale ou les supposeront applicables sans modification aux groupements politiques. Les politistes s'en serviront afin d'éclairer un problème plus global, celui des luttes pour conquérir et exercer le pouvoir : qu'est-ce qui permet aux sociétés de se créer, de se transformer ou de se maintenir comme elles sont ?

La différence de perception entre les deux communautés professionnelles se voit bien dans le conflit qui oppose les spécialistes des idées politiques aux sociologues de la politique. Selon les premiers, l'objet de la science politique ne se réduit ni aux décisions dictées par ses origines sociales et ses conditions de vie ni aux coups tactiques que des individus égoïstes joueraient librement. La vie n'est pas uniquement faite de choix bien pesés, de considérations rationnelles sur la meilleure façon de défendre ses intérêts, d'avantages escomptés mis en balance avec ce qu'il en coûte de les obtenir. Les croyances, morales ou religieuses, les convictions, professionnelles ou idéologiques, comptent tout autant que les actes calculés. Elles sont certes engendrées par une forme de structure sociale particulière, située dans le temps et dans l'espace (avec sa proportion spécifique de

riches et de pauvres, de bien logés et de sans-abri, de diplômés et d'illettrés, etc.). Mais les idées et les opinions publiques ne sont pas de purs reflets des positions occupées dans la société. Si c'était le cas, les sociétés se reproduiraient à l'identique sans jamais se transformer.

Comme branche de la sociologie générale, la sociologie politique met en rapport des dispositions sociales et des prises de position politiques ; elle souligne ainsi le peu de liberté dont les êtres sociaux jouissent quand ils agissent, même quand ils croient le contraire. Elle montre que des attitudes apparemment originales, héroïques et même révolutionnaires, sont simplement le fruit d'un conformisme inconscient. Chacun accomplirait sans le savoir un programme écrit à l'avance pour lui. N'importe qui ne pourrait pas se révolter contre les usages, les croyances établies, et s'ériger en procureur des traditions. Pour passer à l'acte, il faudrait par exemple faire préalablement l'expérience d'un changement profond de condition sociale. Pour les uns, une descente sociale (chute des revenus, baisse du statut, perte d'influence) prédisposerait à contester un ordre social dont ils ne bénéficieraient plus autant que leurs parents. Pour les autres, une ascension sociale freinée, voire stoppée, par des difficultés économiques ou politiques les inciterait à prendre la place de ceux qui les dirigent par la force plutôt qu'en attendant patiemment que leurs descendants arrivent à des positions de responsabilité par leurs études, leurs alliances matrimoniales, un héritage, etc.

À l'inverse de cette version déterministe de l'histoire, une branche de la science politique prend au sérieux le rôle des idées et des personnes qui les formulent, sans se limiter pour autant aux postulats volontaristes de l'histoire des idées. La théorie politique s'intéresse ainsi en priorité aux motivations logiques de ceux qui font l'histoire, ceux qui parviennent à changer les conditions de vie de leurs concitoyens, peut-être même celles de leurs voisins étrangers, alors que ce n'était pas joué d'avance. Pensons aux fondateurs du premier véritable État japonais au ^{viii}e siècle, aux conventionnels américains de 1776, aux révolutionnaires français de 1789, aux vainqueurs de Napoléon en 1815, aux communistes russes de 1917, aux nationalistes arabes de 1952 en Égypte, aux islamistes iraniens de 1979. Pourquoi ont-ils adhéré aux idées de progrès, de nation, d'autodétermination, de constitution, de nationalisation des richesses, d'isolationnisme ou d'internationalisme ?

La différence de regard entre politistes et sociologues sur de tels sujets est utile, car elle permet de donner une meilleure explication de la réalité. Pourquoi des gouvernants adoptent-ils une autre conception de la justice sociale que celle dont toutes les personnes de même origine sociale qu'eux se contentaient jusque-là ? Quelle fut la force des idées nouvelles, pourquoi les ont-elles séduits en dépit de leurs origines sociales ou nationales et non pas grâce à elles ? Pourquoi les Britanniques, triomphant sur les mers et sur le continent européen après Waterloo, ont-ils renoncé, lors du congrès

de Vienne, à tirer tous les bénéfices possibles de leur hégémonie et des subventions qu'ils avaient généreusement accordées aux Prussiens, aux Autrichiens, aux Suédois, aux Russes et à leurs alliés plus modestes, et pourquoi ont-ils renoncé à leurs prétentions sur les Pays-Bas, leurs concurrents directs sur les mers, au moment même où ils étaient en position de les leur imposer ? Pourquoi les Autrichiens, si puissants jusque-là (mais au bord du déclin), ont-ils eux aussi fait preuve d'une autolimitation de leur pouvoir sur leurs plus petits voisins, comme la Bavière, qu'ils auraient pu absorber ? Comment, en bref, expliquer la promotion d'une justice sociale ou d'un ordre international défavorables à ceux qui cherchent à les imposer ? Rendre compte de ces comportements étranges est une priorité de la science politique qui incite à mobiliser toutes les sciences sociales et pas seulement la sociologie.

Il lui faut donc puiser aux explications disponibles, d'où qu'elles viennent. Pour s'en tenir à la situation européenne avant et après 1815, les facteurs de changements ne furent pas seulement sociaux, comme l'ascension fulgurante d'un Bonaparte et des membres de sa famille, qui régnèrent sur de nombreux pays du continent, et celle de futurs leaders des révolutions et des guerres d'indépendance à venir à partir de 1830. En effet, les initiatives nouvelles vinrent surtout d'aristocrates et d'officiers monarchistes, acquis à l'ordre établi et prêt à le défendre militairement, mais pour la plupart convaincus qu'était dépassée la doctrine de l'équilibre de puissances surarmées afin de se dissuader mutuellement d'intervenir dans leurs propres affaires (le fameux *balance of power*). De plus, la certitude que le changement social et international était inévitable s'accompagna, à partir de cette date, de la conviction nouvelle que les aspects les plus brutaux de ces bouleversements à venir (la guerre mondiale, les guerres civiles) pouvaient, eux, être évités. Enfin, le partage effectif du monde entre une puissance maritime (la Grande-Bretagne) et une puissance continentale (la Russie) permit de limiter les conflits potentiels dans l'espace qui les séparait, tout en les tolérant à l'extérieur (outre-mer pour les Britanniques, dans le monde musulman pour les Russes).

De tels exemples (tirés de Paul Schroeder) montrent tout l'intérêt de combiner les apports de la sociologie, de la philosophie, de l'histoire, de la géographie et des relations internationales. Il est de la sorte possible de mieux expliquer comment des personnages ayant joué un rôle majeur dans leur pays et dans le monde ont cru à leurs idées et comment ils ont réussi à mobiliser leurs concitoyens pour les défendre. Ces personnages sont d'ailleurs plutôt atypiques, qu'il s'agisse de Napoléon et de Talleyrand, de Metternich, du tsar Alexandre II, de Castlereagh, tous prompts à agir contrairement à leurs intérêts immédiats, tous des « originaux » sortant des sentiers battus.

S'inspirer de la sociologie est nécessaire, il n'y a pas de doute là-dessus, mais ce n'est pas suffisant pour faire de la science politique.

Grâce à elle, on déplace vers la société le centre de gravité d'un pays que les constitutionnalistes ont toujours situé du côté de l'État. Indispensable en France et en Italie, marquées par une grande tradition de dialogue critique entre juristes et sociologues, un tel déplacement ne le fut pas dans les pays de langue allemande ou anglaise : la formation de la science politique y fut plutôt le fruit d'un croisement entre économie et philosophie. L'économie y fut une source inépuisable d'inspiration, située en deçà des faits sociaux, prenant sa source dans la technologie de la production et des échanges. La philosophie, nourrie de l'histoire des faits et de la pensée, visait surtout l'au-delà de la vie politique, un régime idéal de justice, de performance et de paix. Les témoignages livrés par des professeurs éminents (comme le Britannique Jack Hayward, dans *The Political Science of British Politics*, et l'Américain Gabriel Almond, dans *A Discipline Divided, Chicago Days*) nous disent d'ailleurs qu'une fois recruté dans une université anglophone, les enseignants de leur génération devaient donner des cours de relations internationales, d'administration publique, de politique comparée, d'histoire des idées et de sociologie politique (parfois appelée plus modestement « étude du comportement politique »).

Section 2

L'HYBRIDATION DE LA SCIENCE POLITIQUE PAR LES AUTRES SCIENCES SOCIALES

Pour donner une explication complète et globale du changement, il convient donc de mettre à contribution des démarches scientifiques qui ne se résument pas à des applications en politique des apports d'une discipline voisine. Jusqu'où aller dans cette hybridation ? Comme il est devenu malaisé, voire impossible, de suivre le progrès des connaissances dans toutes les branches du savoir qui pourraient être utiles aux politistes, il faut bien en choisir une ou deux et tenter de rester au fait de leurs avancées. Après la sociologie politique et la théorie politique, dont j'ai déjà parlé, et l'économie politique, sur laquelle je vais revenir, ainsi que la géographie politique, deux nouveaux rameaux ont d'ailleurs poussé, qui ont vite trouvé leur place dans la division du travail entre politistes : à l'intérieur d'un État, la science de l'administration et des décisions publiques ; à l'extérieur, celle des relations internationales. N'oublions pas non plus la politique comparée, qui traverse toutes ces spécialités y compris l'histoire politique, et les méthodes étudiées dans les deux chapitres précédents.

Désormais divisée en plusieurs sous-disciplines principales, la science politique couvre aujourd'hui un immense espace où se déploient la plupart des activités humaines : les spécialistes de chaque domaine de connaissances se répartissent les tâches pour rendre respectivement compte de l'ordre politique, de son soubassement économique et territorial, de la société, de l'administration et de l'insertion de ces objets nationaux dans le monde. Rétrospectivement, la répartition semble pratique (chacun fait ce qu'il sait faire de mieux et parvient à maîtriser). Elle est aussi fondée sur un raisonnement logique assurant la complémentarité entre les travaux conduits dans chaque branche.

Tandis que la théorie politique prend pour cible ce qui unit les membres d'une société politique (*polity*), une *polité*, en tâchant de puiser ses sources dans l'histoire des idées et des doctrines et son inspiration dans la philosophie, la sociologie politique s'attache plus particulièrement à tous les écarts qui donnent à la vie politique son apparence, pour en livrer les fondements sociaux, la psychologie politique faisant de même pour les attitudes individuelles dans des situations particulières, et l'anthropologie pour des sociétés moins marquées par l'individualisme que les sociétés industrielles complexes. La sociologie politique explique les ressorts du travail politique de spécialistes de la décision gouvernementale ou locale (*politics*) et les raisons pour lesquelles ils parviennent à convaincre les gouvernés de les appliquer ou de ne pas les contester trop ouvertement.

L'étude de la bureaucratie et des choix publics – souvent appelée analyse des politiques publiques, expression bien mal traduite de l'anglais *policy analysis* – s'attache pour sa part aux mesures prises aux différents niveaux de l'administration, en lien avec de nombreux acteurs privés qui tentent de produire, d'infléchir ou de pérenniser des règles qui les favorisent. Comme toutes ces décisions publiques affectent la distribution des capacités et des ressources individuelles aussi bien que les rapports entre forces collectives, l'étude des politiques publiques s'appuie sur des travaux réalisés par les sociologues des organisations et du travail, par des spécialistes du droit administratif, par des experts de la gestion publique, voire du management privé.

Ce qu'il est convenu d'appeler relations internationales, enfin, n'est pas beaucoup mieux nommé que la sous-discipline traitant de l'administration. Désigné ainsi à l'époque où tout ce qui était étudié sous ce label relevait de l'interaction d'États bornés par des frontières constituant les limites de leur souveraineté et engagés dans un jeu structuré (hégémonique, bipolaire, etc.), ce domaine d'étude partagé avec des juristes (droit international), des économistes (*international political economy*), des géographes (géopolitique) doit aujourd'hui composer avec la « transnationalité », la coopération décentralisée, les flux migratoires ou électroniques qui échappent au contrôle des États et des organisations intergouvernementales

dans un monde en mutation depuis la fin de la guerre froide. On en voit ainsi poindre de nouvelles déclinaisons, comme les études globales (*global studies*), les études sur la paix (*peace studies*) ou sur la résolution des conflits (*conflict resolution*), chacune dotée de ses propres revues et collections.

Là ne s'arrête pas le mouvement de spécialisation en cours que rien ne semble pouvoir stopper. Aujourd'hui, de nouvelles hybridations naissent, comme la biologie politique, l'anthropologie politique, la cognition politique, l'écologie politique, les études féministes, les recherches sur l'ethnicité, les relations entre langues, langage et politique, les études européennes, sud-américaines, moyen-orientales ou asiatiques, etc. Reprenons la plupart de ces domaines un par un, afin de mieux les décrire, dans l'ordre d'apparition de ces spécialisations.

Chaque savoir spécialisé peut être compris comme une sous-discipline interne à la science politique, fruit du travail des politistes eux-mêmes, ou, à l'inverse, comme un savoir hybride, dans lequel les politistes auraient greffé sur des connaissances existantes la conception qu'ils s'en font de l'extérieur. L'étude des politiques publiques est un bon exemple de sous-discipline ayant émergé de l'intérieur, celle des idées politiques, un cas édifiant d'hybridation de l'histoire des doctrines, de la philosophie, de la logique et de l'éthique. Remarquons au passage que les dénominations varient souvent, mais pas toujours, selon que l'on s'inscrit dans le cadre de la science politique (sous-discipline) ou dans celui d'une discipline voisine (discipline hybride, en partie fabriquée chez nous, en partie faite chez d'autres). « Chez nous », par exemple, on parlera de « biopolitique » (au lieu de biologie politique), de « psychopolitique » (au lieu de psychologie politique), etc. Pour ce qui concerne les sous-disciplines les plus anciennes, on dira parfois sociologie du politique (au lieu de sociologie politique) et théorie politique (au lieu de philosophie politique ou histoire des idées). Qu'il s'agisse de sous-discipline ou de savoir hybride, ce qui compte, c'est son adéquation aux problèmes posés par le monde réel. C'est pourquoi nous mêlerons les dénominations dans la suite de ce chapitre et ailleurs dans le livre. Ce qui sera privilégié ici, c'est la richesse explicative d'un ensemble de savoirs liés à un objet particulier de la science politique (la société, l'État, le monde, les idées). La seule distinction utile, nous la ferons passer entre savoirs bénéficiant déjà d'une bonne diffusion et d'une légitimité sûre au-delà de notre communauté de politistes et savoirs aux frontières encore mal définies mais prometteurs (qui feront l'objet du chapitre VIII). Mêlant, selon ce principe d'efficacité, les labels dont l'usage est le plus répandu et communément admis et des labels nouveaux encore en quête de reconnaissance, partons d'un rapide panorama des domaines de spécialisation classiques de la discipline, que l'on retrouve généralement dans la plupart des départements où la science politique est enseignée dans le monde :

- l'histoire des idées et des doctrines, la théorie politique et la philosophie politique ;
- la sociologie politique et la sociologie historique ;
- l'économie politique et l'économie publique ;
- la sociologie de l'administration, de la bureaucratie et de l'action publique, la gestion publique (ou le management public), l'étude des politiques publiques et des processus gouvernementaux ;
- l'analyse des relations et des organisations internationales, de la mondialisation et des flux transnationaux, de la médiation et de la pacification et les études globales sur la gouvernance mondiale ;
- l'histoire et la politique comparée des institutions, du gouvernement et des régimes politiques, une « spécialité » quelque peu... générale. Dans ce registre (celui que les anglophones nomment plus simplement *comparative politics*), la connaissance d'une « aire politique » particulière et les recherches sur les intégrations régionales seront présentées au chapitre suivant.

Pour devenir politiste, il conviendrait dans l'idéal d'acquérir de bonnes bases dans au moins deux spécialités. Il faudrait aussi connaître le mieux possible au moins deux pays partageant des caractéristiques communes (la langue, la religion, les conceptions politiques) ou encore deux époques de l'histoire de la région dans laquelle on vit, l'une dans le passé, l'autre au présent (dont l'on est forcément plus familier). Il serait profitable, mais plus difficile, de connaître des sociétés très éloignées les unes des autres dans le temps et dans l'espace, et ce serait encore plus dur de convertir une connaissance de ce type en enseignements compréhensibles pour les étudiants. Mais une chose est sûre : on est meilleur politiste quand on peut comparer « en extension » des États, des régimes, des systèmes, des trajectoires, et en tirer les enseignements avant de plonger « en profondeur » dans une spécialisation géographique ou historique.

Examinons une à une ces perspectives complémentaires, en commençant par celle qui fut historiquement la première, née des réflexions philosophiques de penseurs antiques (grecs, égyptiens, mésopotamiens, chinois, japonais, etc.).

A | LA THÉORIE POLITIQUE ET LA PHILOSOPHIE POLITIQUE

Ce que l'on a aujourd'hui tendance à appeler théorie politique recouvre des secteurs divers, mais dont l'existence est certainement la plus anciennement établie en science politique (songeons aux philosophes grecs). La définir est donc un exercice difficile. On n'a qu'une certitude, elle se situe entre trois sources d'inspiration :

- tout d'abord, le programme historique de l'histoire des idées et de leur généalogie (qui en énonce les sources et en décrit l'évolution) ;
- ensuite, l'intention normative de la philosophie politique (qui trie les bonnes et les mauvaises théories, dit ce que sont le bien commun et le mal social ou l'ennemi international, prescrit directement ou indirectement des conduites, comme le devoir de révolution ou de guerre préventive) ;
- enfin, la neutralité de la sociologie de la connaissance, qui ne juge pas les croyances des individus, mais cherche simplement à les replacer dans leur contexte social.

La théorie politique est donc complexe et ambiguë. Ainsi conçue, elle est bien davantage qu'une simple histoire des doctrines politiques, ou même un amalgame d'histoire et de philosophie. Elle n'est pas non plus théorique au sens scientifique du terme (celui qui souligne le rôle des explications abstraites et des systèmes de propositions générales dans l'explication). En effet, elle repose en partie sur une théorie morale (qui énonce les conditions permettant à une doctrine d'être juste) et en partie sur une théorie cognitive (qui énonce les conditions auxquelles est soumise une connaissance pour être vraie). On observera à cet égard que les anciens Égyptiens et les anciens Mésopotamiens plaçaient précisément ce qu'ils appelaient la « vérité-justice », sans distinguer les deux termes, au cœur de leurs conceptions de la politique : pour être efficace, donc accepté, un bon gouvernant devait parler vrai et être juste.

La théorie politique prend les idées et les doctrines pour des matériaux, au lieu de ne s'intéresser qu'aux intentions et aux actes, comme le font d'autres approches théoriques au sein même de notre science. Elle les décrit, les trie, les insère dans des ensembles cohérents. Certaines associations de croyances sont en effet très improbables (il est difficile d'être à la fois progressiste et raciste ou socialiste et libéral en économie), d'autres sont possibles (socialiste et démocrate, comme dans social-démocrate). Ainsi, faire de la théorie, c'est faire de la science, tout simplement. Mais une science un peu particulière, une science des convictions plutôt que des actions. Dans l'exercice quotidien de la théorie politique, il est néanmoins bien difficile de distinguer les deux (les idées et les actes). Il n'est donc pas surprenant qu'une partie de cette sous-discipline travaille sur des doctrines (ce qui la relie à la philosophie), l'autre sur des conduites (ce qui la rapproche de la sociologie). Une bonne théorie politique recherchera un équilibre entre les deux.

Encadré 17. *Les vertus d'une analogie : théorie et sociologie ou les deux équipes d'une partie de water-polo*

Pour illustrer tous ces aspects de la théorie politique, imaginons une partie de water-polo jouée dans une piscine olympique dont les deux équipes n'occupent que le milieu (le terrain de jeu). Sur le rebord de la piscine, la chaise d'arbitre surélevée lui permet de surveiller le jeu sous l'eau. De part et d'autres des lignes de flotteurs auxquels sont suspendus les buts des deux camps, les gardiens vont chercher dans une zone hors limite les ballons tirés à côté de leur lucarne. Entre les deux buts, la partie se déplace à grande vitesse, non sans une certaine confusion. Si l'un des camps était celui de la sociologie politique, et l'autre celui de la philosophie politique, les deux équipes se déplaçant en tous sens dans la piscine et ne pouvant jouer l'une sans l'autre, la bataille pour la maîtrise du centre du plan d'eau serait un effort constant pour placer la théorie politique en son milieu, ni trop proche d'un but, ni trop proche de l'autre, mais jamais dans une position fixe. À une exception près : les temps morts et les arrêts de jeu décidés par l'arbitre, en l'occurrence le politiste non engagé dans les querelles d'écoles, qui sanctionne les mauvais joueurs, ceux qui dépassent les limites du jeu, en trichant sous la surface de l'eau et en envoyant leur ballon derrière les buts.

Filons la métaphore : ballons perdus dans la zone hors limite et coups bas sous l'eau seraient l'équivalent des « ballons d'essai » lancés par des théoriciens attirés respectivement par la sociologie et par la philosophie afin de tester la pertinence de leurs idées (la zone située derrière les filets de la sociologie serait ainsi celle de l'objectivisme et de l'observation et la zone située derrière ceux de la philosophie serait celle de la subjectivité et des convictions).

Entre les procédures (assurant mécaniquement le déroulement de la partie) et les valeurs (qui lui donnent une signification), les théoriciens politiques tentent de garder la part égale. Il ne leur appartient pas de juger les acteurs, ni d'évaluer leurs convictions à l'aune d'une échelle morale universelle. Il leur revient uniquement de se mettre à leur place en imaginant ou reconstituant l'ensemble des convictions qui les animent et donnent un sens à leur action.

La théorie politique ne se réduit donc pas à ce que le découpage académique traditionnel appelle l'histoire des idées (ou des doctrines) politiques. Cette dernière fournit seulement les matériaux concrets nécessaires à la constitution d'un point de vue abstrait sur la politique, elle offre de nouveaux points de vue sur des textes anciens, afin de montrer leur pertinence pour résoudre les problèmes d'aujourd'hui. Bien qu'elle s'intéresse à la chaîne des penseurs qui se sont succédé depuis les premiers textes connus, notamment *la Politique* d'Aristote, *la République* de Platon, *le Prince* de Machiavel, etc., la théorie politique est située au-dessus de l'histoire. Elle puise dans des doctrines pourtant datées les éléments d'une réflexion universelle sur la nature de l'ordre politique. Les

auteurs dont les travaux relèvent de cette démarche restent proches de l'histoire des idées lorsqu'ils s'inscrivent volontairement dans une grande tradition où ils cherchent à situer leur propre contribution. Ils s'en éloignent quand ils recherchent la place qui leur revient dans une structure logique intemporelle (certains, par exemple, sont égalitaristes ; d'autres préfèrent l'équité à l'égalité, voire la liberté à l'équité ; d'autres encore privilégient la solidarité, la réciprocité, en un mot, la fraternité).

La tentation (ou le devoir ?) de classer les croyances et les formes d'organisation politique par ordre de préférence ou d'acceptabilité travaille les théoriciens politiques. Cela explique que, parmi les objets classiques de leurs investigations, le pluralisme des convictions et des régimes politiques soit le plus fréquent. Récemment, à l'inverse, la théorie politique s'est davantage centrée sur la possibilité de parvenir à des décisions collectives à la fois efficaces et équitables, en posant des questions que l'on retrouvera plus loin. Comment former une opinion commune à partir d'opinions individuelles divergentes ? Quelle structure un ordre politique idéal quoique inégalitaire doit-il avoir pour être à l'avantage des plus défavorisés tout en respectant la liberté de chacun ? Comment s'accommoder de biais dans la représentation des intérêts et des catégories de la société et quelle liberté de décision faut-il laisser aux délégués lors de délibérations publiques ?

Ainsi John Rawls, qui fut philosophe à Harvard, imagina-t-il une « position originelle » parfaitement fictive dans laquelle l'on demanderait à chacun de fixer librement les conditions de son entrée en société, alors qu'il ignorerait les ressources dont disposeraient les autres et lui-même une fois cette société établie. Agissant alors sous le « voile de l'ignorance », cette personne aurait tout intérêt à choisir un ordre qui ne la pénaliserait pas, elle ou ses descendants, dans un futur incertain. Comme le dit un autre philosophe politique anglo-saxon très connu, Friedrich Hayek, si l'on s'imagina être riche et si l'on est confiant dans ses capacités à le rester, un ordre aristocratique ou oligarchique est acceptable, mais s'il pouvait arriver que l'on fût ou que l'on devint plus pauvre que d'autres, on n'aimerait pas prendre le risque de figurer un jour dans la catégorie la plus désavantagée si le sort de ceux qui en font partie était insupportable ! Le seul ordre qui réponde dans l'idéal à ces exigences purement rationnelles serait, selon Rawls, un ordre libéral où les inégalités seraient réduites par la nécessité de ne prendre aucune décision collective qui ne serait pas à l'avantage de ceux auxquels elle coûterait le plus. Dans l'absolu, chaque « constituant » devrait préférer le risque (statistiquement élevé) d'être ouvrier ou employé dans une société capitaliste à la probabilité (statistiquement faible) d'être un *apparatchik* dans un régime socialiste, car l'ouvrier américain jouit de plus de libertés et a un droit de propriété qui manque à ses semblables en Chine communiste et dont

les cadres soviétiques de haut rang étaient eux-mêmes dépourvus du temps de l'URSS.

Encore s'agit-il, avec le libéralisme de Rawls ou de Hayek, d'une vision individualiste de l'univers politique. Nombre d'auteurs en critiquent le manque de réalisme. Amartya Sen nie l'intérêt d'une telle expérience de pensée visant à définir *a priori* un ordre juste grâce à une Constitution sociale équitable. Il propose de lui substituer un travail empirique basé sur la comparaison des sociétés afin de déterminer lesquelles sont les moins injustes, moyennant des mesures publiques ciblées sur la réduction des injustices sociales constatées. D'autres auteurs plaident pour une conception communautaire. Dans sa version minimaliste, celle-ci fonde le bonheur, ou tout au moins les possibilités d'épanouissement personnel, sur l'existence de groupes d'appartenance (familles, confessions, associations de défense des droits d'une minorité, etc.). Mais le communautarisme existe aussi dans une version maximaliste, qui fait passer les individus au second plan, les cache presque complètement derrière des communautés que l'État moderne avait justement fait disparaître pour instaurer un face-à-face entre le citoyen et la République. On peut aussi opposer un communautarisme de concurrence entre communautés sociales (celui des communautaristes) et un communautarisme où la communauté politique tout entière l'emporte sur toutes les autres (celui des « communautariens », ce qui conduit à user d'un mot très lourd en français, le « communautarianisme », le Canadien Daniel Bell n'hésitant pas à le faire dans son *Communitarianism and its Critics*).

En France, la fameuse loi Le Chapelier, qui supprima les corps intermédiaires après la Révolution, avait déjà pour objectif d'émanciper les individus en leur permettant d'agir directement dans l'espace politique. Émile Durkheim s'en inquiéta à la fin du XIX^e siècle. Il constata que la suppression des associations et des organes professionnels avait inéluctablement conduit à une absence de déontologie (des codes de conduite professionnels ou catégoriels). De ce fait, entre morale civique (ensemble des principes républicains) et morale individuelle (ensemble des positions personnelles), il n'y avait plus rien. Craignant que la loi du marché fût impuissante à prévenir ce que l'on appellerait aujourd'hui la « fracture sociale », il plaida pour un corporatisme moderne qui ne séduisit personne.

Les communautaristes qui s'opposent à la théorie libérale ne vont pas toujours aussi loin. La plupart d'entre eux se refusent à adopter des positions politiques dont la compatibilité avec la démocratie représentative serait problématique. Ni le corporatisme ni le triomphe des communautés religieuses n'ont leur faveur. Ils souhaitent simplement inverser la perspective des penseurs individualistes, rationalistes et libéraux, lesquels ne nient pas non plus l'importance des liens primordiaux dans la vie des individus, mais ne les mettent pas au centre de leurs analyses. Aux yeux des

communautariens, les individus existent bien, néanmoins ils ne peuvent s'exprimer, voter, manifester, qu'encadrés par les groupes auxquels ils s'identifient et qui donnent un sens à leur vie. Leurs actes ne sont pas déterminés par un calcul utilitaire, cyniquement élaboré dans le cadre de ce que Rawls appelait la position originelle, leur existence n'est pas faite d'une addition de contrats passés avec la société et avec d'autres acteurs rationnels. Au contraire, ils savent qu'au soir de leur vie, la seule question importante pour eux sera d'évaluer le bien qu'ils ont fait à leurs proches : dans cette position finale, comme la nomme Daniel Bell, la famille et les êtres aimés compteront plus que tout, l'affection des siens et l'attachement commun à une église ou une patrie, par exemple, l'emporteraient toujours sur les petits comptes égoïstes. La générosité (certes grande, mais limitée aux cercles rapprochés de l'individu) se substituerait au civisme minimaliste et assurerait la continuité de l'ordre politique. En se comportant avec civilité (version « libertarienne ») et en remplissant ses obligations de solidarité (version communautaire), chacun contribuerait au maintien du lien civique beaucoup mieux que dans le cas où celui-ci ne reposerait que sur l'élection démocratique et le service public.

Il ne faudrait pas croire que le communautarisme se limite à un simple renversement de perspective. Dans leur élan, les auteurs qui s'en réclament s'en prennent aussi à la frontière entre l'espace public et l'espace privé dont le respect caractérise l'État de droit. Certains imaginent, par exemple, que les liens familiaux ne jouent plus leur rôle à cause de la facilité avec laquelle il est aujourd'hui possible de divorcer ou d'avorter. Ils n'hésitent donc pas à réclamer une législation qui allonge la période de réflexion accordée par le juge aux époux qui veulent se séparer l'un de l'autre ou réduise celle qui est accordée à la mère ne voulant pas garder l'enfant qu'elle porte. Ils souhaitent tellement favoriser les liens primordiaux qu'ils évoquent un monde où la compétition serait supprimée et la coopération exaltée dès l'école primaire, des récompenses – mais aussi des punitions – assurant la promotion des valeurs collectives et du travail d'équipe, la substitution d'une émulation sociale aux rivalités personnelles. Le triomphe des exigences d'un monde « politiquement correct », où personne n'aurait de motif de s'offusquer d'une agression, fut-elle verbale, où chacun espérerait de l'État le bonheur et non pas seulement la justice, est l'horizon normal du communautarisme. Les interventions autoritaires pour interdire certains comportements, même quand ils sont d'ordre privé, et en promouvoir publiquement d'autres (grâce à la discrimination positive) en seraient donc justifiées au détriment de la liberté individuelle chère aux libertariens.

Si ce que prétendent les communautariens était vrai, toute la théorie de la décision – de l'explication des votes à celle des lois et règlements – s'en trouverait affectée. Loin d'être un choix rationnel affirmant une préférence sagement ou sagement calculée, un vote

serait d'abord l'affirmation d'un loyalisme envers sa communauté – qui ne serait pas nécessairement une famille au sens généalogique, mais toute structure pouvant susciter un attachement de même nature que celui ressenti par des parents (identification à une famille politique, solidarité de corps, discipline d'un groupe parlementaire). Un citoyen défilerait aussi pour ne pas trahir l'affection et l'estime des autres, avant de soutenir la plate-forme revendicative d'un syndicat ou d'un parti (dont il critiquerait en privé de nombreuses propositions, et dont il ne trouverait pas toujours les leaders sympathiques). Un fonctionnaire ou un ministre prendrait des mesures publiques non par conviction de leur nécessité absolue, mais pour donner suite à un mouvement né au sein de sa mouvance idéologique. En se déterminant, les plus rationnels ne chercheraient pas à obtenir le plus grand profit de choix sans entrave, en comparant l'utilité et le coût de leurs actes : ils pèseraient, au mieux, les avantages et les inconvénients d'une défection risquant de les discréditer.

Les deux types de théories apportent chacune une part d'explication de ce qui se passe dans la vie. En confrontant les modèles auxquels elles réduisent volontairement une réalité trop complexe pour être analysée simultanément dans tous ses aspects, elles isolent des causes différentes des conduites individuelles et des trajectoires collectives. Le politiste avisé tentera d'obtenir le meilleur des unes et des autres, en les combinant, sans tomber dans l'éclectisme ni penser que toutes les explications se valent. Il ne se satisfera pas d'un arbitrage entre elles qui l'obligerait lui-même à trancher dans les propositions symétriquement inverses de ceux qui partent de l'individu et de ceux qui partent de son environnement social. Sous des formes changeantes, la querelle est trop ancienne et l'équilibre des camps trop bien établi pour qu'une seule interprétation triomphe de sa rivale. Depuis des siècles, la controverse agite tous ceux qui réfléchissent sur la vie sociale. Elle oppose, par exemple, les historiens croyant au rôle des grands personnages ou passionnés par les événements à ceux qui travaillent sur les modifications à long terme des forces collectives (opposition bien connue des acteurs et des facteurs) et de leur environnement naturel ou matériel (le climat, la technique). Elle divise aussi les spécialistes des rituels religieux ou politiques, répartis entre psychologues sociaux en quête de raisonnements personnels et sociologues posant un regard extérieur sur des agents aussi peu libres de leur choix que des boules de billard. Comme l'écrivait Durkheim, « les faits sociaux sont des choses » : il conviendrait par conséquent d'observer de l'extérieur des consciences individuelles. Selon lui, il ne pourrait y avoir de conscience véritable que collective – sorte de pression sociale empêchant ou promouvant certaines conduites, semblable à l'atmosphère qui pèse sur nos épaules sans que nous ne nous en rendions compte. Il rejoignait ainsi Karl Marx qui affirmait : « Les hommes font l'histoire, mais ils ne savent pas qu'ils la font. »

Une manière plus simple de présenter la théorie politique est de lui demander de comparer avec des régimes politiques réels, situés dans l'histoire, des modèles construits pour que certaines exigences fonctionnelles et morales soient remplies. Exemple de nécessité fonctionnelle : il faut que chacun soit capable de se nourrir, de se loger, de se soigner, de vivre en paix. Type d'exigence morale : les êtres humains doivent être égaux en droit.

Supposons que nous nous demandions, comme l'ont fait autrefois les philosophes des Lumières, à quoi ressemblerait une communauté politique d'individus autonomes, chacun disposant librement de soi, poursuivant en toute indépendance ses intérêts, jouissant d'immunités dans la vie publique ; une communauté où l'égalité politique serait stipulée aussi bien que l'égalité des chances serait recherchée, où l'équité empêcherait la discrimination tout en obligeant à la réciprocité, donc à la solidarité ; une société tolérante envers les différences individuelles et l'altérité sociale de personnes jouissant avec une égale dignité de leur citoyenneté en échange de leur civilité et de leur civisme. Pareille société sans domination (comme le préconise Philip Pettit) est peut-être idéale : ni esclavagiste, ni arbitraire, ni autoritaire, ni totalitaire, ni aristocratique, ni communiste, ni discriminatoire, ni égoïste, ni fanatique, ni anarchique. Elle est en tout cas « idéelle », au sens où elle se situe au niveau de la pensée. Jusqu'à quel point cet idéal est-il incarné dans des sociétés réelles ? Un philosophe comme Leo Strauss énonce une liste de conditions préalables à l'établissement d'un État de droit (respect des libertés dans la légalité), d'un État démocratique (respect de l'égalité dans la légitimité), d'une société civile juste (respect de la fraternité dans la réciprocité et la communication). Dans quelle mesure les considérations qui le conduisent à établir cette liste mènent-elles aussi les constituants et les penseurs politiques engagés dans le combat public à effectuer les choix inscrits dans la loi fondamentale, dans les règles de fonctionnement des institutions, dans les usages sociaux, dans les présupposés éthiques de leur propre civilisation ?

Poser ainsi la question ouvre des perspectives auparavant impensées. En voici des exemples. Peut-on obliger ceux qui ont une compétence inégalement distribuée à en faire profiter les autres ? Ceux qui ne veulent pas travailler ont-ils droit à un revenu minimum (comme le croit Van Parijs) ? L'égalité absolue des hommes et des femmes suppose-t-elle que celles-ci payent « l'impôt du sang » et soient mobilisables en cas de guerre, ou bien doit-on considérer que la maternité les en dispense ? En ce sens, la théorie politique est moins abstraite et certainement moins artificielle qu'il n'y paraît, puisqu'elle permet de s'interroger sur les justifications de mesures publiques concrètes touchant à la distribution de ressources, aux droits individuels (droit de propriété, droit d'expression, droit de vote, droit d'éligibilité, droit de choisir sa vie) et aux devoirs sociaux

(devoir de solidarité, illustré par l'impôt – qui plus est, progressif – la conscription, le civisme, la protection sociale, etc.). Contrairement aux apparences, la théorie politique s'interroge vraiment sur des sociétés existantes dont la philosophie dominante est soit celle du marché soit celle de l'État, soit une combinaison des deux. Ces sociétés sont supposées façonnées par un pacte social-démocrate, l'échange de la protection sociale contre un droit de suffrage équivalent à la renonciation à prendre soi-même des décisions publiques. Elles ne sont pas fondées sur une alliance avec Dieu à la source d'un ordre providentiel, alliance présentée par des croyants comme la réponse à tous les problèmes réels (de l'Arche d'alliance d'Israël au slogan islamiste *al islam wa huwa'l hal* : « l'islam est la solution à tout »). Enfin, elles sont pluralistes (encadré n° 18).

Encadré 18. *Le pluralisme, entre théorie sociologique et philosophie politique*

- En théorie sociologique, on distingue deux formes de pluralisme, comme l'a montré Jean Leca :

- le **pluralisme social** = diversité des agrégats observables dans la société réelle ;

- le **pluralisme associatif** = distinctions entre groupes constitués au sein de la société civile.

Ces deux formes de pluralisme sont comme le recto et le verso d'une même pièce : la seconde annule les effets disruptifs de la première et leur combinaison produit une alchimie réussie entre les différences sociales et leur expression civique.

- En philosophie politique, on distingue :

- le **pluralisme culturel** : c'est la tolérance envers les écarts à la norme (il permet à des individus d'être reconnus comme différents de la plupart des autres) ;

- le **pluralisme moral** : c'est soit la tolérance envers le « différentialisme » (la demande de discrimination positive, d'*affirmative action*), soit l'indifférence envers toutes les différences (l'affirmation d'un relativisme culturel).

Ces deux autres formes de pluralisme sont elles aussi le recto et le verso d'une même pièce : mais la seconde amplifie les effets disruptifs de la première, au lieu de les compenser, parce que les différences individuelles deviennent sources de droits collectifs.

Ainsi, ce qui paraît simple et fonctionnel en théorie sociologique (jugement positif) devient complexe et éventuellement dangereux pour l'État en philosophie politique (jugement normatif).

B | LA SOCIOLOGIE POLITIQUE

La science politique étant née après la sociologie et la politique étant la chose du monde social la mieux partagée, toute explication de phénomènes politiques est aussi une explication de faits de société. La sociologie est donc la principale partenaire de la science politique, c'est par elle qu'il faut poursuivre cet examen des disciplines hybrides. Les critiques les plus solides de notre discipline viennent de la sociologie, et c'est encore d'elle que la plupart des politistes tirent leur inspiration quand ils veulent construire une science politique rigoureuse, qui fasse sens pour ceux qu'elle observe. C'est si vrai que faire de la sociologie politique conduit certains de ceux qui en font une priorité à vouloir traiter de l'intégralité des objets de la science politique avec les seuls instruments de la sociologie générale.

Les emprunts de la science politique à la sociologie sont considérables. Pour les politistes, la sociologie fut d'abord une « invitation » (l'expression est de Peter Berger, qui en fit un livre) à envisager un problème dans son ensemble, comme un fait social total, autrement dit culturel, économique et politique, sans séparer ces composantes de la relation entre membres d'une même société ou de deux sociétés distinctes. En sont de bons exemples le don et contre-don de Mauss, l'effervescence sociale de Durkheim, le type idéal du calviniste capitaliste bourgeois de Weber. Dans cet esprit, les sociologues recherchent le principe constitutif de la formation de groupes conscients d'eux-mêmes, qui ne soient ni de simples agrégats statistiques ni des catégories juridiques – groupes qui peuvent rester latents, donc ne pas exprimer publiquement leurs revendications, ou provisoirement vides. Ce principe, les sociologues le trouvent dans l'énonciation de normes (lesquelles respecter pour rester au sein du groupe et se différencier des membres des autres groupes ?), la répartition des rôles (qui fait quoi au sein du groupe et vis-à-vis de l'extérieur ?), la hiérarchie des statuts (quelle est l'échelle des positions au sein du groupe ?), l'affirmation d'une identité (qu'est-ce qui distingue le groupe des autres ?), les rites de séparation entre les membres du groupe et les autres. Parfois même, ils s'interrogent sur la fonction remplie par ce dispositif social. À quoi sert-il ? À intégrer de nouveaux venus (comme l'a écrit Merton) et à transmettre des savoirs collectifs par apprentissage ? À se faire accréditer par les pouvoirs publics – être considéré comme un interlocuteur représentatif que l'on peut inviter à prendre part à des négociations et subventionner en conséquence ?

Une conséquence non nécessaire mais fréquente de ce parti pris est d'élaborer une typologie de tous les groupes possibles ou observés, de les distribuer entre des catégories (comme l'on fait jusqu'à l'excès Gusdorf et Gurvitch en France et avec plus de lucidité Park et Whyte

aux États-Unis), en trouvant à chaque type des propriétés spécifiques (la fameuse distinction entre bandes, classes et partis de Weber est une illustration de cette approche). On en escompte moins une cartographie des formes de regroupements que la découverte d'un processus unificateur, expliquant par exemple les transformations des sociétés dans l'histoire générale et dans leur propre histoire (qu'il s'agisse de la division du travail de Durkheim, de la différenciation des modalités d'organisation de Parsons, de la civilisation et de l'individuation d'Elias). Les groupes ainsi définis sont ensuite considérés comme des espaces de rivalité, où l'on peut faire carrière, aiguïser ses arguments, imposer ses normes, prendre le pouvoir et le perdre, faire défection ou sécession, etc. Parmi les auteurs qui ont le plus contribué à formuler sur tous ces points de bonnes questions – des questions pertinentes pour des politistes –, on trouve des fondateurs d'écoles opposées, comme Pierre Bourdieu, James Coleman, Peter Berger d'un côté, James March, Michel Crozier, Jean-Claude Thoenig de l'autre. Ainsi conçu, le groupe est alors une sorte de microcosme de ce qui se reproduit à l'échelle de la société tout entière, donc en politique. Il représente un fort potentiel de changement, qu'une sociologie de l'action au sein d'une société ou face à d'autres sociétés a essayé de capter. Des acteurs collectifs agissant en politique peuvent en effet naître de ces recompositions sociales permanentes, au point de lier les niveaux microscopiques et macroscopiques. Peter Blau, Alain Touraine et Michel Wieviorka ont éclairé ces mécanismes de conversion d'un agrégat virtuel passif en un groupe volontaire dynamique, contribuant à façonner son propre destin au sein d'un système politique national. Parfois, ces acteurs collectifs sont considérés comme des émanations de divisions exclusivement économiques, comme dans les sociologies inspirées du marxisme quand elles distinguent la classe sociale objective (celle qui naît de la place du groupe dans une économie) et la classe sociale subjective (dont les membres sont conscient de ce qui les unit et agissent au nom de leur intérêt commun). Guy Michelat et Michel Simon ont consacré d'intéressants travaux à ce thème.

Dans le développement de la sociologie, des domaines prioritaires comme l'éducation, la religion, la consommation, la médecine furent des cibles préférées. Nous disposons ainsi d'une excellente sociologie de la famille et de la jeunesse, mais aussi d'une sociologie des professions assez complète (Blau, Freidson, Cicourel, Boltanski), par exemple celle du personnel médical, des enseignants, des policiers, des magistrats et avocats, des musiciens, des sportifs, etc. La sociologie des professionnels de la politique a été établie dans cette droite ligne pour l'administration (Bodiguel, Kessler et Eymeri-Douzans pour la France, Joanna et Smith pour la Commission européenne), pour les journalistes politiques (Neveu, Le Grignoux, Le Bohec) et pour les sondeurs (Blondiaux, Legavre). C'est moins vrai pour les élus et encore moins pour les ministres

(Pierre Chabal), ces professions étant moins immédiatement accessibles que les précédentes aux auteurs venus de la sociologie du travail ou de la sociologie des organisations.

La préférence pour l'étude sociologique de la formation et de la dissolution des collectivités fut un bon préalable aux travaux sur la sociologie de l'action collective et des mobilisations qui ont été parmi les plus poussés en science politique dans les quarante dernières années. Complétant un regard juridique sur les institutions (État, gouvernement, administration, justice, élections, etc.) et les acteurs sociaux (syndicats, partis), une vision sociologique de l'activité politique permet de discerner avec finesse les prémisses d'une mobilisation collective, d'identifier les milieux sociaux dont elle surgira, les porteurs du projet qui lui donneront une identité, de deviner les normes qu'elle permet peut-être d'imposer (voire les règles qu'un parti politique qui en serait issu ou allié édictera une fois arrivé au gouvernement). Les probabilités d'émergence de tels acteurs appelés à jouer un rôle historique seront soupesées et leurs atouts comparés (des ressources financières, des activistes en nombre, des normes emportant la conviction, une conjoncture favorable, un *leadership* efficace ?).

Dans l'histoire de la science politique, ce regard sociologique n'a pas simplement complété d'autres perspectives, juridiques, historiques ou philosophiques, auparavant dominantes dans les études sur le pouvoir et l'État. Il s'est souvent substitué à lui. Le principe de changement perpétuel qui est au fondement d'une sociologie dynamique de la formation et de la transformation des groupes et des règles du jeu auxquels ils prennent part s'accommode mal de la vision statique des institutions par les juristes (qui les prennent dans l'état où elles se trouvent au moment où ils en parlent) ou de la vision quelque peu sacralisée des événements par les historiens (qui en ont cristallisé la signification au point que la Révolution française, le New Deal ou le *baby-boom*, la Longue Marche ou la guerre froide deviennent des entités insécables dont l'effet ultérieur est réputé constant). Le stade suivant dans la progression de l'interrogation sociologique est celui de la déconstruction de ces regards antérieurs, du doute sur les raisons pour lesquelles des décisions politiques ou à portée politique ont été prises, avec un effort réel pour en trouver les racines au sein de groupes d'acteurs distincts et pas seulement dans la société tout entière.

La sociologie politique cherche ainsi à comprendre comment des facteurs sociaux influencent, voire déterminent, les comportements et les institutions politiques, ou encore comment ces derniers s'analysent aussi comme des expressions, en politique, de phénomènes sociaux à l'œuvre dans tous les domaines du social. Elle est donc concernée par les relations entre variables sociales et variables politiques. Les premières, que l'on appelle parfois sociodémographiques, sont la position occupée dans la société (donc le niveau de

vie et le degré de considération reçue), le niveau d'instruction, le genre, la tranche d'âge ou la génération, le type de métier, le fait d'avoir un travail, un domicile, un patrimoine, et même la pratique religieuse. Les secondes sont des dispositions acquises (comme l'autorité personnelle, le sens politique, etc.), traduits en indicateurs d'implication dans la vie politique (comme l'information politique détenue, le militantisme, la participation aux élections, le rôle joué dans l'administration ou le gouvernement, etc.).

La sociologie politique fait l'hypothèse qu'il y a une relation de cause à effet entre les positions tenues dans la société, d'une part, et les dispositions politiques (droite-gauche) ou les positions occupées dans l'appareil d'État (élus, hauts fonctionnaires, bureaucrates), d'autre part. Autrement dit, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, elle explique des faits politiques par des faits sociaux. Elle fait par exemple l'hypothèse que plus on a d'argent (un fait social), plus on a de pouvoir (un fait politique). Sans aller jusqu'à cette vision extrême de la vie en société, elle postule que la détention d'un pouvoir politique dépend de la capacité à acquérir des ressources de tous types. Celles-ci sont économiques, bien sûr, mais il y a d'autres ressources rares qui sont capables de compenser le manque d'argent : par exemple, la notoriété. La sociologie politique montre que certaines de ces ressources ne sont pas du tout matérielles, comme le dévouement dans l'animation d'une communauté religieuse qui rend une personne crédible et fiable au point d'encourager les autres croyants à la désigner à des fonctions politiques (d'abord au sein de l'Église ou de la communauté, ensuite dans l'État ou dans un parti). Le grand sociologue allemand Max Weber avait déjà noté il y a plus d'un siècle que la respectabilité sociale pouvait être un facteur d'élection à un siège parlementaire ou à un poste gouvernemental. D'après lui, le raisonnement de l'électeur américain serait simple : une personne qui réussit parfaitement dans sa carrière peut aussi bien réussir en politique ; si elle a été digne de confiance dans son métier ou dans ses activités sociales, elle se montrera digne des suffrages recueillis. Plus récemment en France, Marc Abélès a montré que, pour être candidat, il fallait remplir des conditions sociales et pas seulement juridiques. Avant d'être élu, il fallait être éligible : même une personne qui ne songerait pas à devenir maire (et n'a pas les ressources estimées nécessaires pour y parvenir) pourrait être tenue d'y postuler parce que les autres l'attendraient d'elle en vertu de son histoire familiale (au cas où sa famille aurait donné de nombreux maires dans le passé).

Il n'y a guère que dans les sociétés où il est presque impossible de changer de statut (les sociétés de caste en sont une bonne illustration) que l'équation « position dans l'échelle sociale = position dans la hiérarchie politique » explique la majorité des cas observés (mais pas tous : un intouchable peut devenir Premier ministre en Inde). La sociologie politique ne peut donc pas se préoccuper

seulement des ressources mobilisables à des fins individuelles (être à l'aise) ou collectives (être solidaire). D'ailleurs, distinguer entre ce qui est égoïste et ce qui est altruiste n'est pas simple : imprimer sa marque à une politique publique, c'est aussi se montrer digne de passer à la postérité.

Une autre branche de la sociologie politique s'intéresse ainsi plus particulièrement à ces comportements hybrides. Elle étudie ce qui rend les gens fiers d'eux et pas seulement ce qui les rend riches ou puissants. Plus exactement, elle part de l'idée simple selon laquelle c'est parfois grâce à l'estime de soi que l'on obtient du pouvoir sur les autres. Savoir qui l'on est (autrement dit qui l'on veut être aux yeux des autres) aide à choisir son camp en politique ; modifier cette identité, même très peu, permet de rallier à sa cause de nouveaux soutiens. Le sens de l'honneur (puissant facteur de compétition politique dans de nombreux peuples vivant ou ayant existé), la volonté inébranlable de ne jamais rien devoir à personne (très répandue chez des individus d'origine modeste habitant des contrées plutôt rurales ou éloignées des grands centres urbains), la fidélité à des traditions et à des croyances héritées de ses ancêtres (perceptible chez de nombreux autochtones) ou tout au moins une certaine continuité dans la façon de prendre des décisions publiques (par exemple, les traditions interventionnistes et isolationnistes contradictoires des élus américains), tous ces motifs ont des effets sur la façon dont on se conduit en politique, et sur les positions qu'on parvient à y détenir.

Au croisement des intérêts et des idées, des ressources et de l'identité, on trouve enfin une troisième branche de la sociologie politique, la plus répandue en France aujourd'hui (Bernard Lacroix). Elle part du principe que l'ordre politique n'existe pas en soi, qu'il ne se superpose pas exactement à la société et qu'il n'est pas dans l'ordre des choses. Autrement dit, il n'est pas naturel qu'il y ait des dominants et des dominés. Il n'est pas plus évident de devoir manifester son mécontentement seulement lors des élections, ou au cours de manifestations, ou encore par le biais d'une presse d'opinion. L'objectif poursuivi par ceux qui ont construit un tel ordre politique sur plusieurs siècles, c'est justement de faire croire et de faire admettre par tous que les institutions d'un pays sont incontestables, qu'elles font corps avec son peuple. Et, bien sûr, qu'il est inévitable d'être dirigé par des gouvernants dont certains seront arrogants, d'autres incompetents, d'autres enfin corrompus.

Tout cela est également vrai en politique mondiale : c'est pourquoi il y a aussi une sociologie politique des relations internationales, dans laquelle des auteurs français comme Bertrand Badie ou Didier Bigo se sont fait une solide réputation. Moins centrée sur les institutions souveraines que sur les interactions et l'interdépendance des acteurs, elle souligne le rôle des mouvements sociaux nationaux dans la fabrique de la politique étrangère et le façonnement des cultures

diplomatiques, les contraintes que les courants transnationaux font peser sur les États, la construction d'identités nationales (et de subjectivités assumées) au cours de dialogues interculturels (parfois voulus, le plus souvent subis), le poids des normes sur les décisions gouvernementales et intergouvernementales, etc.

L'anthropologie politique peut être rapprochée de la sociologie politique avec laquelle elle partage les mêmes intentions (expliquer le social par le social, expliquer la totalité d'une société sans distinguer ce qui relève de l'économie, de la culture, de la religion, de la politique). Elle s'en distingue pourtant (c'est pourquoi nous l'étudierons pour elle-même, dans le chapitre suivant). Par ses objets : elle travaille sur des petites sociétés souvent isolées, n'écrivant pas leur propre histoire, ne réfléchissant pas sur elles-mêmes. Par ses méthodes : elle pratique d'avantage ce que l'on appelle l'observation participante, une façon de se plonger dans un milieu et de s'y fondre pour mieux l'étudier, plutôt que l'observation objectivante, qui collecte les informations chiffrables et les compile dans des statistiques.

Qu'il s'agisse d'une étude des sociétés modernes nationales, de la société internationale, de sociétés sans écriture ou de celles du passé, les travaux qui s'inscrivent dans cette tradition complètent les recherches faites sur les idées et les institutions politiques. D'après les auteurs qui font de la sociologie politique, connaître les convictions personnelles de quelqu'un est moins important que de repérer son origine et sa position sociales, le contexte dans lequel il se trouve pris bon gré mal gré, la situation d'interaction dans laquelle il est plongé, les règles du jeu auquel il joue et la trajectoire préprogrammée à laquelle il déroge rarement. Ainsi pourrait-on comprendre les ambitions et les calculs d'une personne, sans avoir à estimer son degré d'attachement réel à des idées. Par exemple, les chrétiens qui se sont convertis à l'islam au moment où les armées musulmanes ont envahi le territoire byzantin l'ont peut-être fait parce qu'ils ont découvert avec enthousiasme la simplicité et l'unité de la nouvelle religion, mais aussi pour ne pas payer d'impôt direct dont les musulmans étaient dispensés, et rester des partenaires fiables en affaires. Autre illustration : les Japonais qui se sont convertis au catholicisme au XVIII^e siècle sous l'influence des missionnaires portugais ont sans doute été impressionnés par l'image du Christ, mais ils l'ont également fait pour survivre à la défaite dans un monde où le code de l'honneur prescrivait aux très jeunes vaincus de se suicider par éventration. Enfin, les Républicains américains qui ont décidé d'envahir l'Irak en 2003 croyaient probablement démocratiser ce pays, mais ils étaient surtout liés par une commune appartenance à deux milieux sociaux très conservateurs, celui des fondamentalistes chrétiens ayant réussi dans les affaires et celui des intellectuels juifs déçus du traitement de la question israélo-arabe par les administrations démocrates.

Au-delà des déterminants sociaux des choix et des actes personnels, des courants profonds pèsent sur les sociétés tout entières. Ils prennent leur source non seulement dans les différences de condition, mais encore dans les transformations plus globales qui en sont à l'origine. Des transformations technologiques et économiques – comme une révolution agraire, l'invention de nouveaux moyens de communication (la poste à cheval vers la fin du troisième millénaire avant notre ère, le télégraphe au XIX^e, internet aujourd'hui) et de travail (le métier Jacquard, la machine à vapeur, l'ordinateur) – agencent différemment les structures sociales et les rapports sociaux, donc les forces politiques et les institutions. Pour affiner notre connaissance des processus au cours desquels les conflits politiques (nationaux et internationaux) émergent, durent, puis s'effacent, il faut se tourner vers l'économie politique.

C | L'ÉCONOMIE POLITIQUE

Parmi les savoirs consolidés de longue date, l'économie politique est certainement l'un des plus anciens. Elle revient d'ailleurs au premier plan et se développe à nouveau très vite, après avoir subi la concurrence hégémonique d'une autre forme de science économique appliquée à la politique, celle de l'école des choix rationnels (que nous avons examinée au chapitre précédent). Enfin, elle a le mérite de s'appliquer aussi bien à la politique interne qu'à la politique extérieure.

On pourrait dire, et ce ne serait pas une boutade, que l'économie politique est l'un des ancêtres les plus sérieux de la science politique dans la mesure où la première fut d'abord une science de gouvernement, comme la seconde. Les physiocrates français, tenus pour avoir été à l'origine de la science économique moderne, visaient ainsi à accroître la richesse nationale, celle du royaume, donc de l'État. Produire pour tous et donner à chacun la possibilité de mieux vivre afin d'éviter les crises sociales et les conflits internationaux, tels étaient les buts fixés à ce savoir. Les économistes classiques, puis keynésiens ou marxistes, et les théoriciens de la dépendance ont conservé ces mêmes préoccupations en les complétant. Tous partagent les mêmes postulats : au fondement d'un mouvement social ou politique, il y a d'abord une transformation des modes de production et de répartition entre le capital et le travail qui induit elle-même un changement de rapports de force entre intérêts sociaux constitués, avant d'être politiquement représentés (des intérêts catégoriels, comme ceux des paysans ou des cadres ; des intérêts de classe, comme ceux des prolétaires ou des bourgeois ; des intérêts nationaux, comme ceux des pays colonisés et des pays impérialistes, des

pays producteurs de matières premières et des pays importateurs d'énergie, etc.).

Allant plus loin encore, ceux et celles qui se servent aujourd'hui des préceptes de l'économie politique préfèrent parfois la nommer en anglais *political economy*, afin de souligner sa nouveauté et surtout ne pas la confondre avec le marxisme classique, considéré peut-être temporairement comme inexact et daté. Toutefois, cet usage dilue quelque peu la signification du terme, en allongeant la liste des objets de ce courant de recherche. On y inclut ainsi des travaux qui ne se contentent pas d'imputer à l'action des partis et des groupes d'intérêt une réforme des institutions, mais qui cherchent à situer au sein des syndicats et des associations patronales le départ des trajectoires d'idées finalement mises en œuvre, elles-mêmes produites par des transformations technologiques et organisationnelles profondes. Des coalitions formées autour d'intérêts particuliers, même dans des mouvements politiques et sociaux à vocation nationale, sont ainsi recherchées, et trouvées. Le moment auquel elles apparaissent, les causes de leur constitution, leur force relative par rapport à leurs rivales sont identifiées et soupesées. La traduction de leurs revendications spécifiques en propositions concrètes inscrites dans un programme de gouvernement est analysée. L'économie politique établit ainsi une relation causale entre innovation technique, changement social, et pouvoir politique.

On en trouverait d'innombrables exemples. Donnons-en deux. L'extraction d'hydrocarbures a fait émerger aux États-Unis de puissants groupes d'intérêt (les pétroliers, les conducteurs de camion ou *teamsters*, le *lobby* automobile et les syndicats des grandes firmes de Détroit). Elle a, dans le même temps, permis la création d'un État nouveau, le royaume d'Arabie, où une tribu (les lignages des Séoud) soutenue par des clercs religieux (les imams wahhabites) et financée par les majors pétroliers (réunis au sein de l'Aramco) s'est emparée des leviers de décision. Elle y est parvenue au détriment d'autres groupes sociaux : la tribu des Rached et la famille du chérif Hussein, dont descendent les rois de Jordanie (pays lui-même créé à partir de rien pour leur donner asile après leur expulsion du Hedjaz), les populations yéménites et chiites, les commerçants de Djeddah, les ouvriers de Dhahran, etc. Deuxième cas, la réforme de la loi électorale au Japon n'a été possible que grâce au remplacement d'une coalition (celle des familles pilotant de grands conglomérats, des entrepreneurs de travaux publics, des administrateurs locaux, voire des sectes religieuses et même des *yakusas*) par une autre (unissant les syndicats les plus puissants aux partis minoritaires et aux sommets de l'administration publique, avec le soutien croissant des écologistes et des seniors). Cette substitution s'est opérée quand le Japon est passé de l'étape de la reconstruction, puis de la période où il fut le plus grand compétiteur des États-Unis en matière de haute technologie, au statut de puissance économique stagnante et

vieillissante. Le Japon est aujourd'hui en phase de dépollution environnementale et de réorganisation sociale (avec la fin de l'emploi à vie, donc aussi le déclin de l'idéal de la femme à la maison), processus qui sont assortis de la quête d'une insertion dans la communauté asiatique émergente pour éviter qu'elle ne soit uniquement pilotée par la Chine et la Corée du Sud (on doit à Hideo Otake des réflexions stimulantes sur ces sujets).

En attirant le regard sur ces imbrications et évolutions complexes et globales, l'économie politique oblige à étirer le territoire du politiste. Il lui faut se hisser au niveau le plus macro possible (parfois trop, comme je disais le redouter au chapitre V en lui préférant le niveau méso). Elle permet de prolonger les travaux anticapitalistes sans épouser l'idéologie qui en fut à l'origine. Elle ouvre des perspectives de diversification, en se subdivisant à son tour en plusieurs écoles, comme celle de la régulation, mais aussi l'économie politique internationale (EPI), dans laquelle se sont illustrés Susan Strange ou Dani Rodrick (dont les propositions théoriques sont présentées par Pierre Berthaud et Gérard Kebabjian). Ces différentes écoles ont un point commun : elles identifient des flux (flux de ressources, de populations, de redistribution, etc.) et examinent leur convergence ou leur divergence.

D'abord, elles insistent sur la taxation sous forme d'impôts et de droits de douane : celle-ci est-elle progressive, donc redistributive (l'impôt sur le revenu et la taxe sur la valeur ajoutée [TVA] à la française), ou forfaitaire (la *flat tax* identique pour tous les flux et tous les contribuables, par exemple un prélèvement libératoire de 10 % sur toutes les transactions) ? Est-elle unifiée ou éclatée (en une multitude de contributions prélevées à tous les niveaux territoriaux et assorties de presque autant d'exemptions et de « niches » fiscales) ? L'État bénéficie-t-il de rentes, comme les *royalties* pétrolières ? Des catégories particulières de citoyens ont-ils « capté » une partie de cette rente ? Des contribuables profitent-ils d'avantages acquis ? Les droits de propriété des producteurs sont-ils protégés ou menacés par une extraction de rente excessive (des commissions, des confiscations, des expulsions) ? La croissance est-elle auto-entretenu, profite-t-elle à tous ou seulement à des groupes limités capables de contenir les demandes du peuple par la force (des aristocrates guerriers autrefois, des milices surarmées aujourd'hui) ? Est-elle extravertie, avec des commerçants ou des marchands capables de vendre leurs produits et leurs services loin de chez eux, ou intravertie, fonctionnant en circuit fermé ?

Ensuite, ces écoles s'interrogent toutes sur les effets du commerce mondial : le protectionnisme ou la libéralisation du commerce, un développement économique par substitution aux importations ou par soutien aux exportations, une croissance dépendante de la structure des prix relatifs des matières premières et des produits finis – ce que l'on appelle les « termes de l'échange » entre ces deux types de produits – et le cours des devises. Elles portent un intérêt fort aux

effets des politiques sociales (ou à ceux de leur dissymétrie, voire de leur absence) qu'il s'agisse d'une politique des revenus, d'assistance aux plus démunis (chômeurs, inactifs, handicapés, pauvres) ou d'encouragement à des ayants droit comme les mères au foyer. Elles ciblent en particulier les changements politiques induits par des tendances démographiques (l'évolution de la fécondité, des taux de divorce et de l'âge au mariage, les flux migratoires).

Enfin, toutes ces variantes de l'économie politique surveillent les fondamentaux de l'économie et en tirent des projections sur les rapports de force futurs. D'abord, les rapports de force nationaux (entre agriculteurs, industriels et fournisseurs de services; entre concepteurs, producteurs et distributeurs; entre professions indépendantes, salariés et agents publics). Ensuite, les rapports de force mondiaux entre États hégémoniques et leurs rivaux (dont les dirigeants semblent désireux de transgresser le *statu quo* et de répartir autrement les ressources).

Pratiquée avec un souci de ne pas oublier le social ni le politique au bénéfice de ce qui est purement économique, l'économie politique s'interroge sur l'avenir de l'État (est-il en progression ou au contraire en retrait ?) et de chaque État (est-ce un État émergent ou un État déclinant ?). Quel rôle joueront les gouvernements dans la grande transformation en cours ? Conserveront-ils un pouvoir de contrôle et de régulation, une capacité d'initiative et une force d'impulsion, ou même une simple capacité d'empêchement ?

En bref, l'économie politique s'occupe des variations sociales, politiques et institutionnelles qui se produisent de façon concomitante. Elle porte sur des systèmes tout entiers, sur des structures lourdes, sur des flux et des processus inscrits dans le temps long, mais dont les cycles sont parfois très courts. Elle donne donc un tableau assez convaincant de l'évolution des États, des sociétés, des économies et des régimes (un domaine très politique dans lequel un prix Nobel d'économie, Douglass North, s'est aventuré en opposant les États naturels autoritaires et stagnants aux États en croissance, libéraux).

Notons que cet usage politique de l'économie, pour être le plus ancien et le plus répandu, est loin d'être le seul, nous le verrons dans un instant avec la géographie politique. Mais les théories d'un autre Nobel, Elinor Ostrom, relèvent moins de l'économie politique proprement dite que de la théorie des choix rationnels et des biens publics – domaine de prédilection des politistes qui étudient en priorité le fonctionnement de l'administration publique, que nous aborderons ensuite.

D | LA GÉOGRAPHIE POLITIQUE ET LA GÉOPOLITIQUE

Un dernier ensemble d'approches transversales anciennes ancre les processus et les flux politiques dans des territoires. Les politistes qui y ont recours puisent donc au savoir-faire des géographes, qui aide à comprendre comment notre monde évolue et comment les territoires se connectent les uns aux autres à l'échelle régionale ou mondiale, et pas seulement nationale.

De même que l'histoire tourne autour des effets d'un facteur, le temps, sur une situation actuelle, la géographie met l'espace au rang de variable explicative. Les géographes ont moins bien réussi à imposer leur approche spatiale que les historiens leur vision chronologique. Cela tient aux usages excessifs faits par des géographes physiques d'une part (quand ils prétendaient que la morphologie ou le climat déterminaient les modes de vie, voire les façons de penser) et par les idéologues de « l'espace vital » d'autre part (ceux qui ont tenté de justifier l'expansionnisme de leur nation d'origine, en particulier l'Allemagne), en tout cas tous ceux qui croient au déterminisme absolu des lieux. Il y a aussi une autre cause : l'association étroite entre la discipline et l'un de ses produits les plus connus, les cartes, a injustement cantonné les géographes à une conception moins réfléchie de leur pratique, parfois réduite à un objectif technique. Négligée, jugée peu gratifiante, la cartographie n'en a pas moins évolué, et les cartes elles-mêmes sont déjà le fruit d'hypothèses sur le monde réel et ce qui en explique le mouvement : un fait avéré pour tous ceux qui ont manipulé des cartes spécialisées dans une branche particulière de l'activité naturelle ou humaine, comme les migrations, les vecteurs de transports d'énergie ou tout simplement l'accès à une mer libre. On peut même considérer les cartes comme le produit d'une volonté politique (au lieu de montrer ce qui existe, elles essaieraient de démontrer ce qui devrait être), voire juger celle-ci illégitime (les frontières sont toujours construites, elles sont donc arbitraires et l'on peut douter de la nécessité de les respecter pieusement comme si elles étaient « naturelles »).

Bref, la géographie permet tout autant de contribuer à expliquer certains comportements ou certaines formes d'organisation qu'à figer des rapports de force (entre pays voisins, entre régions productives et régions assistées, entre citoyens et migrants) et à attribuer des *labels* (pays, régions, sites), des étiquettes (zones prioritaires), voire des marques (comme les Appellations d'origine contrôlées des boissons, des fromages, des viandes, etc.). C'est évidemment la première de ces deux activités qui sera présentée ici car les concepts utilisés y sont compris comme chez nous et sont, parmi ceux qui sont venus de la géographie, ceux dont la science politique a le plus l'usage, comme peuplement, enclavement, etc.

Tandis que la géographie politique a le plus souvent pris la forme de la géographie électorale à l'intérieur des États, à l'extérieur, elle s'est transformée en géopolitique, un label mieux accepté aujourd'hui que lors de son apparition.

La géographie électorale a pour objet de trouver une relation entre l'espace de vie et le vote. Sans aller jusqu'à imputer le vote au relief et à la nature du terrain, vivre dans un milieu hostile ou confortable n'est pas sans effet sur les conceptions que l'on se fait de la politique : l'indifférence, le ressentiment ou l'enthousiasme peuvent aussi résulter des conditions de travail, et surtout du sentiment partagé qu'elles s'améliorent de génération en génération ou pas. Les « pays » (au sens de territoires dotés d'une identité reconnue) se caractérisent ainsi par une « vie dure » ou, au contraire, une « douceur de vivre » ; ils sont plus ou moins éloignés des grands centres urbains où l'offre de produits, de services et d'idées est plus abondante que dans les régions escarpées ou isolées. Les modes de production et de distribution varient beaucoup, du village-atelier indien aux rizières thaïlandaises, des quartiers ouvriers rhénans aux souks yéménites, des banlieues uniformes aux quartiers chics. Mais ils varient aussi des ports de pêche bretons, basques ou japonais aux entrepôts maritimes vénitiens autrefois, néerlandais aujourd'hui. Vivre dans des milieux difficiles oblige à s'organiser, à se discipliner, à se solidariser, à rester fidèle à ses engagements, car l'individualisme et le changement sont risqués. On est plus libre de ses choix dans un milieu intellectuellement riche surtout si l'on se trouve matériellement à l'abri de mauvaises surprises comme du besoin de gagner laborieusement sa vie.

Sur la base de ces constats, des relations ont été trouvées entre milieux de vie et comportements électoraux. Depuis longtemps déjà (les travaux d'André Siegfried au début du ^{xx}e siècle), on s'interroge sur la continuité des votes dans des circonscriptions électorales pourtant soumises à des transformations profondes de leurs économies et de leurs sociétés. Des conditions de vie nouvelles devraient logiquement entraîner des changements d'opinion. Vrai au niveau individuel, ce postulat est contredit au niveau collectif. Tandis que des individus profitant d'une mobilité sociale ascendante tendent à se montrer moins critiques envers leur régime politique, les territoires dans lesquels ils habitent restent globalement étiquetés « à gauche » ou « à droite », « conservateurs » ou « libéraux », « nationalistes » ou « progressistes », etc. Afin d'expliquer l'étonnante survivance d'une idéologie à la disparition des facteurs qui l'avaient jadis rendue possible, les politistes cherchent à reconstituer la chaîne causale qui relie l'organisation de l'espace (une variable objective) au mode de vie, et celui-ci aux usages que des habitants font de leur habitat (une variable subjective). Ils opposent aussi les habitats entre eux, des effets de contraste ou, au contraire, de contagion distinguant les unes des autres les circonscriptions électorales : certaines s'opposent à leurs

voisines pour s'en distinguer, d'autres les imitent pour leur ressembler, sans rapport de nécessité avec les réalités de chacune. On parvient ainsi à identifier non seulement des continuités dues au besoin de conserver une différence locale avec d'autres territoires, mais aussi des discontinuités annonçant des basculements nationaux à venir.

D'autres conduites que le vote ont elles aussi été passées au crible de la géographie. La séparation des sociétés et des ensembles politiques par des murs et des barrières en est un des exemples les plus récents et les plus spectaculaires. Avec lui, on passe des scrutins locaux ou nationaux à des processus géopolitiques qui traversent les espaces étatiques, comme le font aussi les migrations, un autre objet d'étude privilégié par cette sous-discipline. Les gardes-frontières illustrent ainsi un récit national, faisant de leur pays un conservatoire de styles de vie et de pensée, dont sont tenus à l'écart tous ceux qui n'y voient qu'un moyen d'améliorer leur vie comme ceux qui risquent de la perdre en restant chez eux au lieu de trouver asile ailleurs. Comme la narration évolue au fil du temps et des événements, les lignes sur lesquelles les obstacles à l'immigration sont édifiés se déplacent, et leur représentation cartographique aussi. Les cartes d'Israël et de la Syrie utilisées dans les manuels scolaires, par exemple, changent d'une décennie à l'autre. D'abord, elles incluent ou excluent certaines zones géographiques ; ensuite, elles matérialisent ou font disparaître les traces de leurs ambitions internationales (en substituant à des lignes pleines des lignes en pointillé ou en harmonisant les couleurs des territoires qu'elles séparent).

Au-delà de l'étude de ces manifestations de souveraineté, la géopolitique a pour ambition de combiner et de synthétiser les approches stratégiques sur la sécurité des États, des sociétés et des individus, d'une part ; et l'étude des effets spatialement différenciés des phases successives de mondialisation, d'autre part. Ainsi conçue (notamment par Jacques Lévy), la géopolitique est en quête d'espaces pertinents dans lesquels se déroulent des actions socialement significatives. Elle prend pour indicateurs des échelles de représentation cartographique, des distances entre lieux, leur topographie qui les distinguent les uns des autres. Elle est aussi porteuse, selon lui, d'une violence plus extrême que les sociétés nationales dont elle accentue les fractures, à la différence du politique qui, comme nous l'avons vu au chapitre I, unit en créant des solidarités. Les cartes qu'elle produit sont à la fois techniques et mentales, elles simplifient les phénomènes réels, accentuent les tendances observées, projettent le lecteur dans un monde reconstruit et un peu effrayant où les conflits à venir sont nombreux. Bref la géopolitique est prospective, elle n'invite pas seulement à la réflexion, mais aussi à l'action. À ce titre, soit elle sort du cadre de la science, soit elle débouche sur une autre sous-discipline encore plus étroitement liée à l'itinéraire de la science politique, la science administrative.

Section 3

L'IMBRICATION DE LA SCIENCE POLITIQUE
ET DES AUTRES SCIENCES SOCIALES

Quand les politistes se penchent sur les choix faits au cours de débats publics ou au fil d'un processus complexe de prise de décision (*decision making*), leur contribution à l'élaboration d'un savoir spécialisé est plus originale (ou, si l'on veut, leur valeur ajoutée est plus grande) que lorsqu'il s'agit d'objets mieux couverts par les autres sciences sociales. C'est évidemment le cas de l'activité administrative, gouvernementale et internationale.

A | L'ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES, LA SCIENCE
ADMINISTRATIVE ET CELLE DU GOUVERNEMENT

Comment nommer le domaine de la vie politique où sont en permanence prises des mesures affectant différents secteurs de la vie économique, sociale et institutionnelle d'un pays ? La réponse tient dans l'expression « politiques publiques », que l'on aurait aussi bien appelées politiques gouvernementales si elle n'avait pas également pour vocation de s'appliquer aux décisions prises par des autorités administratives de tout calibre, y compris locales, éducatives ou hospitalières. L'adjectif public est ici déterminant : il s'agit de connaître, d'expliquer, d'évaluer un ensemble d'activités publiques, au sens où elles sont le fait d'agents publics, qu'elles se déroulent en public, à destination d'un public précis (les étudiants, les paysans, les immigrés, les chômeurs) ou plus large (les femmes, les contribuables, les conscrits). On pourrait même ajouter que des campagnes publiques accompagnent le plus souvent ces activités quand elles doivent se concrétiser sous forme de décisions qui soulèvent évidemment des réactions improprement regroupées sous le vocable « opinion publique ». On pourrait aussi dire que la vocation première de ces politiques est de produire et de distribuer des biens publics. Bref, il est ici question de tous les métiers publics et de leur utilité ; il est aussi question de l'État et de toutes les institutions nationales, déconcentrées ou décentralisées qui en dépendent (préfectures, mairies, écoles, universités, hôpitaux).

L'expression consacre aussi un besoin de cohérence que ressentent tous les agents publics et aussi tous les usagers des services publics (parfois nommés *utilities* dans le monde anglo-saxon ou services d'intérêt général en Europe). Une politique s'inscrit dans la durée et elle agrège tout ce qui converge vers une même solution :

elle se distingue donc d'une mesure publique isolée (par exemple, la suppression de la peine de mort ou celle du service militaire). Elle se présente au contraire comme un cycle de mesures envisagées en même temps, bien que leur mise en œuvre s'étende dans le temps, mesures qui sont planifiées afin d'améliorer le fonctionnement d'un secteur de l'action publique (un problème d'affaires étrangères, la santé ou l'éducation, l'immigration, les tribunaux, etc.). C'est l'aspect sectoriel qui justifie ici l'emploi du pluriel dans l'expression politiques publiques, car il y en a autant que l'on peut distinguer de domaines dans lesquels se déploie l'action publique.

Autrefois, ce registre de la science politique se confondait avec la science administrative dans les pays francophones. Elle était déjà baptisée administration publique dans le monde anglophone, où elle se distinguait alors en tant que *public administration* de *business administration*: la gestion d'entreprises principalement privées. Puis est venue l'expression management public, insistant sur la direction et l'organisation de ces agences publiques, y compris dans les départements de *Government* des universités anglophones. Enfin, une forte implication des sociologues a finalement abouti à l'idée de science des organisations, publiques ou privées, et sur ce que Herbert Simon a nommé « comportement administratif ».

À la suite de ces remaniements successifs du périmètre de la sous-discipline, l'idée s'est répandue que l'on pouvait gérer avec plus ou moins d'efficacité les institutions publiques comme l'on gérât des entreprises privées, que le budget de l'État, par exemple, ne différerait guère du bilan d'une entreprise. Parallèlement, des enseignements tirés de la sociologie du travail incitèrent à croire que le facteur humain ou, dans le langage convenu du management, les ressources humaines pesaient beaucoup sur le résultat. À la bonne gestion de l'argent public s'est ainsi ajoutée la prise en compte du bien-être des agents publics et des usagers de l'administration. À l'obligation de moyens (les agents publics sont payés pour travailler au service de l'administration) s'est substituée une obligation de résultats (travailler sans déboucher sur des solutions acceptables ne sert à rien). Les notions de cercles de qualité ou de démarche qualité sont apparues. Les administrés toujours écrasés de formalités officielles sont devenus des clients de l'administration, et celle-ci, au lieu de les désorienter, voire de les rabrouer, les a désormais considérés comme des usagers dotés de droits. Au besoin d'être performant dans les bureaux fermés au public s'est ajoutée la nécessité de traiter correctement les bénéficiaires d'une politique aux guichets (voir sur ce point les travaux de Philippe Warin). Tous ces critères qualitatifs nouveaux et en grande partie subjectifs ont pris le pas sur l'utilisation brutale d'indicateurs statistiques objectifs (nombre de plaintes reçues par la police, nombre de dossiers traités par la justice, nombre de postes créés ou supprimés dans l'éducation, et tous les

ratios possibles de l'économie comme le taux d'endettement public). Ainsi est-on progressivement passé d'une vision statique de l'administration (divisée en corps, branches et niveaux) à une vision dynamique de ses bureaux (considérés comme des entreprises) : la gestion publique a enrichi la vieille science administrative, au risque parfois de faire oublier les réelles spécificités du secteur public par rapport au secteur privé. Citons notamment l'emploi à vie et la perspective d'une carrière, qui dissuadent les agents de prendre des risques. D'abord, ceux-ci ne cèdent pas facilement aux injonctions de changer de comportement (et même parfois de changer de fonctions) et la hiérarchie est souvent impuissante face à cette inertie, puisqu'elle ne peut sanctionner aisément ceux qui n'en font qu'à leur tête. Ensuite, les agents sont excessivement complaisants les uns envers les autres, de peur de se retrouver demain dépendants (ou subordonnés) de ceux qu'ils contrôlent aujourd'hui (le numéro deux d'une ambassade, une fois retourné à l'administration centrale dans la capitale, pourrait se retrouver sous l'autorité du numéro quatre, entre-temps nommé directeur de cette même administration).

Pareille petite histoire de la sous-discipline n'est pas innocente : on voit que son véritable objet est double. Elle aborde à la fois le rendement et la légitimité des agences publiques, situées dans un contexte plus large, celui de tous les réseaux, de tous les groupes et de tous les corps de métier mobilisés pour affecter ou infléchir certaines décisions, en empêcher ou en faciliter d'autres. Il est également clair que les politiques publiques sont jugées à l'aune de principes philosophiques venus de la théorie politique. Ces principes sont tout aussi antagonistes que le rendement et la légitimité, car il s'agit surtout de justice et d'efficacité. S'y ajoutent d'autres valeurs solides comme l'égalité, l'équité et la solidarité, mais aussi la liberté. Enfin, deux pôles encadrent les mesures auxquelles les gouvernants peuvent penser : le premier, c'est le marché, la concurrence, le privé ; le second, c'est l'État, la coordination, le public. De nombreux auteurs comme Lindblom et Williamson ont réfléchi à cette opposition polaire fondamentale et imaginé qu'entre manifestations de la liberté absolue et de l'autorité centralisée, il y avait place pour nombre de formules intermédiaires.

En d'autres termes, aucune politique publique ne peut s'affranchir d'un arbitrage permanent entre, d'une part, sa vitesse d'exécution et le ciblage de ses bénéficiaires et, d'autre part, la nécessité d'associer à la décision le plus possible de parties prenantes (*stakeholders*, par analogie avec les porteurs d'actions en bourse, les *shareholders*), invitant à en débattre tous ceux qu'elle peut le plus concerner – au prix d'une lenteur qu'on lui reproche souvent. Réussir techniquement exige parfois de rester discret, entre experts du problème examiné, et de ne pas alerter trop tôt tous ceux qui pourraient réagir trop vite en étouffant dans l'œuf une initiative. Mais un succès politique ne se juge pas à cette aune : il faut encore

que les destinataires de la politique y consentent ou alors qu'ils ne se prononcent ni pour ni contre. Ces deux objectifs sont évidemment contradictoires, et bien des difficultés rencontrées dans l'élaboration, puis la mise en œuvre d'une politique publique, tirent leur source de cette contradiction. Dans le premier cas, on travaille en cabinet ministériel, c'est une affaire de spécialistes qui réfléchissent à huis clos sur des documents provisoires. Dans le second cas, les ministres compétents invitent dans leur ministère des syndicats, le patronat, des associations diverses, qui tous sont impliqués dans les mesures à prendre, et la presse consacre avec éclat le caractère public, voire solennel, de ces rencontres. Entre les deux, des nébuleuses d'acteurs fort divers se constituent autour d'un problème, sans qu'aucun n'ait vraiment le pouvoir de trancher en dernière instance, même les ministres en charge du secteur. Le gouvernement ne gouverne pas seul, il associe nombre d'agents et de groupes d'intérêt à son processus de décision, sinon à la décision elle-même, puisque celle-ci reste de son ultime ressort. On dit qu'il n'y a pas là un acte de gouvernement, mais un exemple de gouvernance (voir aussi sur ce point l'encadré n° 20). On dit aussi que la décision n'est pas prise selon un processus hiérarchique (de la base de l'administration vers le sommet de l'État) et séquentiel (autrement dit, elle ne chemine pas étape après étape, suivant des règles invariables, du bureau où elle est imaginée jusqu'au Parlement où elle est votée).

Au cours de ce processus, beaucoup d'événements ne sont pas conformes à l'idée que l'on s'en ferait si on se contentait de lire l'organigramme de chaque administration, alors que des acteurs absents de cet organigramme y jouent un rôle décisif. En bref, la charte constitutive de chaque administration ou organisation concernée ne correspond pas à l'influence réelle des agents qui s'impliquent dans la décision. Des agents qui ne font pas partie de l'administration compétente interviennent dans son processus de décision : comme l'ont montré March et Simon, l'environnement d'une organisation est tout aussi déterminant que ce qui se passe à l'intérieur. Pour étudier une politique publique il faut donc la replacer dans l'ensemble des processus qui aboutissent à en donner une image publique, à la fois officielle et connue de la plupart des citoyens, sans en isoler aucun. C'est pourquoi il n'est plus aujourd'hui question de céder à la tentation de découper ce processus en séquences et de distinguer en son sein ce qui relève de l'État et des institutions, d'une part, de ce qui relève du secteur privé et du monde associatif, d'autre part. Toutefois, il peut être utile de garder à l'esprit la chaîne de décisions dont les mesures publiées dépendent : nombre d'auteurs ont ainsi identifié des phases qui ont chacune leur originalité, mais que l'on ne doit plus considérer comme ayant toutes la même importance, exigeant les mêmes délais ou les mêmes moyens. Avant même qu'une politique publique ne soit conçue, elle est induite par des revendications (dans le langage de David Easton, des « exigences » du public,

canalisées, voire anticipées, par des mouvements politiques ou des groupes d'intérêt).

Au cours de cette première période, une cause prend forme, elle trouve des porte-parole habiles et discrets ou bien au contraire populaires et célèbres. Une coalition se forme, faite d'acteurs variés, de groupes hétérogènes, de personnalités qui ont parfois peu en commun, sinon la volonté de résoudre un problème à leurs yeux majeur. On parle ainsi de coalitions de plaidoyer (*advocacy coalitions*) ou de réseaux de politiques publiques, qui contribuent à énoncer de nouvelles normes auxquelles se rallie un nombre croissant d'acteurs (y compris des citoyens ordinaires). Les exemples ne manquent pas, notamment dans le domaine de la santé publique, de l'aide au développement, de conflits interminables sans cesse relancés par des opérations humanitaires ou militaires maladroites : le fameux principe de précaution illustre aussi bien ce propos que la lutte contre l'alcoolisme, le tabagisme, la vitesse au volant, le traitement des déchets industriels, l'oppression de communautés au Moyen-Orient, etc. Ce qui était jusqu'à présent admis, tenu pour évident ou ne posant aucun problème politique, demande désormais une réponse collective. L'État est sommé de s'en saisir, et on le voit intervenir dans des domaines qui relevaient auparavant soit de la vie privée des individus (comme le traitement des femmes et des enfants), soit de la souveraineté des États (comme le traitement des minorités dans l'hémisphère Sud).

Au cours de l'étape suivante, les autorités publiques, alertées sur la gravité d'un problème ou son urgence, peuvent choisir d'attendre que la pression retombe ou, à l'inverse, se lancer dans une entreprise destinée à répondre aux attentes populaires. Dans ce cas, elles passent à la phase d'analyse du problème, elles commandent des études pour se faire une idée sur les solutions possibles, leurs avantages et leurs inconvénients, leur niveau de faisabilité économique et politique. Des experts sont nommés, des rapports produits ou ressortis des tiroirs où ils dormaient faute d'accord sur leurs conclusions lors d'un précédent cycle de débats sur le même thème. Des commissions se réunissent, ainsi que des comités composés de représentants de chaque administration concernée – par exemple, dans le cas d'une politique de la ville destinée à traiter les problèmes d'inégalités entre quartiers et entre origines sociales et ethniques de leurs habitants, l'équipement, l'urbanisme, l'intérieur, l'économie et les finances, la culture, la jeunesse et les sports. Cette phase peut être brève ou durer des dizaines d'années. Un tournant sécuritaire entraînant des créations de postes dans la police et la justice peut être vite pris ; le feroutage et la limitation de l'effet de serre relèvent en revanche du temps long. Lorsque les différents experts s'accordent sur la définition du problème et sur sa solution optimale, quand ils disposent de rapports documentés successifs restés lettre morte, tout peut aller très vite. Quand les experts ont des conceptions divergentes

de l'urgence, de l'ampleur, du coût des difficultés à surmonter, rien ne se passe pendant longtemps. La rivalité entre laboratoires de recherche sur les causes du changement climatique en cours illustre ce second cas de figure, car les équipes américaines et européennes ont eu longtemps sur ce point des conceptions antagonistes. La réforme des retraites est aussi l'un de ces serpents de mer dont on parle beaucoup et partout, mais qui n'aboutit que tardivement en raison de son coût politique très élevé certes, mais aussi à cause de la difficulté qu'ont les experts à trouver la solution la mieux adaptée à un pays (comme l'a montré Bruno Palier).

Une fois le problème identifié et les solutions explorées, il faut trancher : c'est le moment où le pouvoir doit être « endossé », pour reprendre l'expression de Claude Gilbert ; il faut que le gouvernement gouverne ! Autrement dit, la mesure ou les mesures à prendre, qui sont à l'étude depuis un temps plus ou moins long, doivent être maintenant mises en forme, au format juridique qui est celui de l'État. Il y aura donc besoin de rédiger des textes. D'abord, des textes de lois. Ensuite, plusieurs décrets d'application de chaque loi et des arrêtés concernant des aspects pratiques, nommant des personnes à des postes ou dans des fonctions qui permettront de la mettre en œuvre, énonçant les conditions dans lesquelles recettes et dépenses seront faites. Enfin, des circulaires interprétatives qui, en principe n'ajoutent rien au droit tel qu'il a été fait par le législateur (en réalité préparées par l'exécutif, elles se contentent de préciser le sens d'une formule, d'un mot, d'un alinéa). Des règles sont ainsi produites, elles cheminent à travers l'État, allant des ministères vers les assemblées élues et retournant ensuite vers l'administration pour qu'elle revoie sa copie ou qu'elle mette en œuvre la volonté générale exprimée par le Parlement, à moins qu'elle ne rectifie les textes sanctionnés par l'appareil judiciaire (dont le nom varie selon les pays : Conseil d'État et Conseil constitutionnel en France, Cour suprême ailleurs). Au cours de cette étape, ce qui est déterminant ce sont les textes qui sont ainsi publiés au *Journal officiel* (quel que soit le nom qu'on lui donne dans chaque pays), car ils énoncent la doctrine des autorités publiques et la façon dont elles entendent la traduire en actes de façon visible (chacun peut lire ces textes, et ainsi, comme le dit l'adage, « nul n'est censé ignorer la loi »).

Les textes encadrent l'action publique, ils ne la déterminent pas. Lors de l'étape suivante il s'agit de rendre le droit exécutoire, de concrétiser les principes incorporés dans les textes juridiques, bref d'entrer en action. Ce n'est pas le plus facile. La mise en œuvre d'une politique (en anglais, et désormais aussi en français, *implementation*) est délicate, car de nombreux obstacles se dressent sur le chemin de ceux qui en sont chargés. Ils ont d'abord besoin d'y croire eux-mêmes, sinon ils la détournent de ces objectifs en l'appliquant (par exemple, une mesure destinée à distinguer des usagers en difficulté afin de les aider se traduit en saupoudrage de crédits à de nombreux citoyens

moins prioritaires, ce qui annule l'esprit de la décision prise, car les montants répartis à chacun se sont dans l'intervalle rétrécis comme peau de chagrin). Il leur faut ensuite trouver des relais dans d'autres départements ministériels, des « personnes-ressources » qui s'emploieront à faciliter la mise en œuvre de la politique en question. Enfin, ils doivent compter avec des alliés objectifs qui sont peut-être ceux-là même qui les ont obligés à construire une nouvelle politique par leurs critiques répétées, comme des associations, des ONG et des groupes d'intérêt. Ces conditions ne sont pas les seules : les agents d'exécution doivent changer leurs habitudes et adhérer à la nouvelle philosophie ; le public concerné doit y croire lui aussi, il ne doit pas interpréter les mesures nouvelles comme pire que le mal. Le gouvernement a aussi sa part dans le succès ou l'échec de la politique qu'il a pourtant décidée : il lui faut voter à temps les crédits indispensables et ne pas reporter indûment leur affectation. Une fois l'annonce publiquement faite de la nouvelle politique (par exemple, des mesures d'aide au développement solennellement décrites dans un discours lors d'une visite officielle d'un pays destinataire) des autorisations de programmes sont parfois décidées. Alors, les subventions correspondantes seront notifiées aux agents qui vont les gérer, mais les crédits de paiement peuvent tarder à venir jusqu'au moment où l'on passera d'une année budgétaire à une autre. Il faudra aussi que les postes prévus au budget soient pourvus : s'ils le sont par concours, comme c'est le principe dans l'administration de nombreux pays, du temps pour les organiser sera nécessaire. Inertie, tricherie, habitude, méfiance, absence de connexion entre départements ministériels (les Finances bloquant ce qu'un autre ministère promeut), tout cela jonche les pas des agents publics dévoués à la nouvelle donne, dont on peut redouter le découragement. Enfin, des contraintes bien identifiées par les théoriciens des politiques publiques existent aussi indépendamment de la bonne volonté de ceux qui contribuent à leur mise en œuvre : la difficulté à sortir de la trace creusée par les décisions précédentes, cette incapacité à sortir du « sillon » (certains traduisent par « ornière »), que les Anglo-Saxons (comme Pearson) appellent la *path dependency*, est bien réelle. Il y a des « algorithmes » de la décision, des « arbres décisionnels » qui font qu'une fois partis dans une direction, il devient impossible, après avoir bifurqué, de revenir à l'embranchement précédent et de choisir une autre route, sinon au prix de coûts très élevés, comme le montre la politique des transports : une fois les rails de tramways démantelés dans les villes, construire un nouveau tram est une gageure, car il faut déplacer les voies réservées aux autres véhicules et les canalisations souterraines qui souffriraient des vibrations en surface.

Une fois réalisée, l'intention qui présidait à la recherche de solutions publiques doit maintenant être évaluée. Était-il judicieux, opportun, adéquat, pertinent, d'agir de la sorte ? Les critères de

succès propres à chaque étape précédente ont-ils tous été respectés ? Les coûts ont-ils dépassé les prévisions ? Les résultats ont-ils été à la hauteur des espérances ? On sait que toute action publique (et aussi privée) rencontre inévitablement, à un degré plus ou moins élevé, certaines des difficultés décrites au paragraphe précédent. Les évaluateurs se penchent donc avec attention sur les problèmes identifiés par eux et leurs pairs comme les plus fréquents : gaspillage (dénoncés par les organismes chargés d'attester la régularité des comptes publics et l'efficacité des dépenses), voire corruption, ou en tout cas conflit d'intérêt et complicité au moins objective entre agents publics et bénéficiaires privés des ressources distribuées ; absence de formation ou formation insuffisante des exécutants, qui peuvent aussi être trop peu nombreux pour remplir la mission qui leur est confiée ; complexité inutile de la chaîne de commandement, incomprise par les agents ; improvisation fâcheuse dans l'action quand des problèmes imprévus se révèlent ; manque de communication entre responsables et agents de terrain, insuffisance de coordination entre agences publiques, redondance des missions (il y a plusieurs centres de décision simultanés, qui agissent parfois de façon contradictoire, ou bien il y avait déjà une administration capable de résoudre le problème et on en a créé une seconde qui a généré plus de dépenses que de bénéfices et occasionné des coûts de transaction élevés lors de la répartition des compétences entre l'ancienne et la nouvelle). Les coûts de transaction, c'est ce qu'il faut dépenser pour obtenir qu'une mesure pourtant impérative soit exécutée : comme dans la corruption, un service attendu de façon normale doit se payer. Dans le premier cas – la transaction –, il s'agit, pour un supérieur hiérarchique, d'obtenir de ses semblables au sein d'un autre département ou de ses subordonnés dans le sien qu'ils ne torpillent pas la politique définie. Pour ne pas se trouver dans le second – la corruption –, il faut que ces mêmes agents n'exigent aucune contrepartie personnelle pour des services qui relèvent à la fois d'une volonté étatique et de leur charge normale de travail. Pour éviter de tels coûts, nombre d'entreprises privées préfèrent satisfaire des exigences dénuées de fondement plutôt que de perdre du temps à justifier leur position : elles reprennent des produits pourtant sans défaut, indemnisent des plaignants au-delà de leurs attentes, etc. L'affaire est plus délicate dans les services publics où des logiques de l'honneur peuvent être à l'œuvre (personne ne veut être dessaisi d'un dossier sous peine de déchoir).

On peut penser à une sixième phase, qui serait en réalité la première d'un nouveau cycle : compte tenu des succès et des échecs antérieurs, et sachant que l'administration dispose de moyens permanents de connaître la situation dans son secteur, elle peut être tentée par la prévision. Réfléchissant aux conditions de réussite d'une politique particulière, des agents publics peuvent aussi énoncer des principes généraux. Des processus idéaux sont alors imaginés pour

simplifier la chaîne de décisions, éviter des redondances et des blocages, limiter les coûts de transaction et de gestion des produits délivrés (il serait malheureux, par exemple, qu'un budget fût aux trois quarts consommé par l'appareil qui les administre au lieu d'aller directement dans la poche des destinataires présumés). Enfin, les politiques sectorielles ne sont plus jugées en elles-mêmes, mais comme les parties d'un tout : la politique gouvernementale globale. À ce stade, si l'on y parvient, le bon instrument de travail des politistes est ce que l'on appelle « l'approche cognitive » des politiques publiques, popularisée par Paul Sabatier et Pierre Muller : une vision un peu décalée des processus de décision publique, moins prévisibles, moins rationnels que les travaux sur les organisations ne le font croire. Tout d'abord, dans une version douce ou *soft*, des connaissances et des idées s'ajoutent aux intérêts en jeu. Ensuite, dans une version plus exigeante ou *hard*, les processus de choix eux-mêmes sont affectés par la capacité corticale (celle du cerveau) et réflexe (celle du système nerveux central) à identifier rapidement les problèmes, à les rapprocher de cas connus, à faire la liste des solutions possibles. Je reviendrai sur cette dernière version dans le paragraphe et le chapitre suivants. La première (la version *soft*), est parfois, nommée comme chez Peter Hall (en 1997) puis chez Yves Surel, « théorie des trois "i" » (pour intérêts, institutions et idées). Il s'agit d'ajouter au stock de connaissances permettant de comprendre un problème, et même de le percevoir comme sérieux, voire urgent, les facteurs qui président à la mise en œuvre de ces connaissances. Un savoir est toujours coloré par des principes et des croyances (les idées), à la fois sur les causes, sur les solutions et sur les valeurs que ces solutions véhiculent (une idéologie) ; par des intérêts (nous ne voyons bien que ce qui nous concerne de près) ; par des identités (la décision reflétera l'image que l'on a de soi-même, ce qui implique que certains choix sont impossibles quand on n'est pas prêt à les défendre).

B | L'ÉTUDE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Analyser sommairement la politique internationale est encore moins facile que se laisser guider par son intuition pour comprendre la politique intérieure. On se sent en effet plus concerné par l'actualité à l'étranger et dans le monde. On est persuadé qu'il faut choisir son camp au lieu de se lancer dans des analyses objectives. On croit qu'il est possible de prédire les événements futurs. On ignore la plupart des travaux scientifiques faits pour en rendre compte. Ou bien encore, ces travaux paraissent aussi abstraits que l'actualité internationale semble concrète. L'écart entre faits et explications, beaucoup plus grand qu'en science politique interne, est une source

d'embarras – d'autant plus que nombre de termes d'origine anglo-américaine employés dans ce domaine accaparé par des chercheurs anglophones sont malaisément traduisibles.

Prenons un exemple de ces difficultés, la chute du mur de Berlin et l'unification allemande. D'abord, la fin de la guerre froide est venue par surprise, elle n'avait pas été prévue par les spécialistes des relations internationales. Ensuite, ses effets n'ont pas été conformes à ceux qui avaient été anticipés par les théoriciens lorsqu'ils élaboraient des scénarios futuristes : ils pensaient que le centre de gravité de l'Europe basculerait vers l'Est, peuplé d'États sous forte influence germanique, dont les élites étaient souvent germanophones. Le contraire s'est produit : les élites d'Europe centrale sont très vite devenues américanophiles, tandis que les grands États européens, Allemagne en tête, commençaient à s'éloigner des États-Unis. On avait dit que la Grande-Bretagne s'ancrerait à l'Europe continentale : elle a refusé d'adhérer à l'euro et elle s'est mise inconditionnellement au service du président des États-Unis au Moyen-Orient.

1/ La politique internationale

En dépit des limites de la théorie, nous devons garder confiance dans les modèles explicatifs de la politique internationale. Nous en avons besoin, comme nous avons besoin d'histoire des faits, d'une part, d'histoire des idées et d'histoire des doctrines en politique étrangère, d'autre part. Le premier domaine (l'actualité) est le domaine par excellence de la comparaison des politiques étrangères ; le second (l'histoire contemporaine) est celui des politiques de sécurité, le domaine de la guerre et de la paix, de la diplomatie et de la défense. Or, les travaux d'histoire diplomatique et de stratégie qui rendent compte de chacun de ces deux domaines sont un peu dépassés. Ils sont en tout cas insuffisants.

L'étude de la politique étrangère se réduit souvent à une vision factuelle et superficielle de celle-ci, sans aucun apport des théories des politiques publiques, par exemple. Elle ne puise pas suffisamment dans l'analyse institutionnelle dont les juristes se sont fait une spécialité. Elle ne s'intéresse pas assez aux liaisons (*linkages*) entre ordre interne et ordre externe que les amateurs de choix rationnels placent au centre de l'analyse (en postulant que les décisions extérieures sont commandées par le désir de rester au pouvoir à l'intérieur, c'est le *two level game* de Robert Putnam). Il ne faudrait pas non plus oublier tout ce que l'étude des questions internationales doit à l'économie politique, voire à la géopolitique, lesquelles montrent que les choix envisageables par l'esprit ou pour lesquels on a une préférence morale ne sont pas tous possibles en pratique. Aucun responsable gouvernemental ne peut ignorer les avantages comparatifs des pays émergents où les entreprises délocalisent leur production ; aucun ne peut rester indifférent aux conflits du Caucase à travers lequel passent ou vont passer nombre de gazoducs et

Encadré 19. *La mondialisation*

Qu'est-ce que la mondialisation ? C'est un processus assez mécanique de contraction du temps et de l'espace qui se déploie dans tous les domaines (économique, politique, social, culturel) à la suite des innovations technologiques dans les échanges et les communications. Le terme peut avoir au moins trois significations.

Il désignerait tout d'abord une américanisation du monde. Elle se manifesterait à son tour sous trois formes : une interdépendance croissante des unités politiques par le biais de l'économie (notamment libérale, surtout financière), une imprégnation des espaces publics nationaux par les enjeux des débats publics externes, et une homogénéisation des différences nationales ou culturelles sous la pression d'une puissance économique hégémonique tentant de libéraliser les échanges de services, y compris dans l'audiovisuel. Notons qu'américanisation est un mot mal choisi, car ce sont les valeurs des émigrés venant de pays nordiques et non celles des pèlerins du *Mayflower* qui sont ainsi diffusées à travers le monde.

Le mot recouvrirait ensuite une institutionnalisation du monde qui passerait par la création d'organisations intergouvernementales de plus en plus spécialisées et aux compétences de plus en plus étendues, d'une part, et par l'intégration d'ONG dans leurs processus de délibération, négociation, prise de décision, mise en œuvre, vérification, d'autre part. En contrepartie, des mouvements antimondialisation se multiplient et se coordonnent (certains sont fonctionnels : ils cherchent à améliorer le rendement des organisations intergouvernementales ou limiter leur potentiel de nuisance ; d'autres militants, voire terroristes).

Enfin, plus ambitieux encore, il s'agirait de décrire une civilisation du monde. On assisterait à une évolution au cours de laquelle les économies convergent, un gouvernement mondial se dessine, une société civile internationale se constitue en transcendant les différences culturelles nationales, régionales, ethniques, religieuses, etc. Deux phénomènes opposés peuvent en résulter : une diversification ou une uniformisation du monde. Dans le premier cas, la tolérance, le respect de la diversité (biologique et humaine) entraîneraient une multiplication des conceptions de la politique et de l'économie (il n'y aurait pas de chemin imposé vers la démocratie, les droits de l'homme, la concurrence libre sur un marché ni même la forme étatique, etc.). Dans le second cas, on irait vers un ordre mondial gommant les différences nationales (élections, juridictions et marchés étant désormais réputés nécessaires partout et à tout niveau).

Quel que soit son contenu véritable et le nom qu'on lui donne, ce processus de planétarisation prend la forme d'une multiplication des espaces publics au sein desquels ses effets sont discutés (forums, conférences, conseils) et où s'observent des réactions contradictoires : des réactions de compensation, qui tendent à le contrôler (régulation, gouvernance, institutionnalisation) et des réactions de rejet, qui visent à l'interrompre, à le ralentir, à le détourner (antimondialisation, altermondialisation, sabotage, chantage).

Notons que ce n'est pas nouveau : à d'autres époques, on parlait déjà d'impérialisme, d'internationalisme, de tiers-mondisme. Les mots changent, mais les réalités qu'ils désignent sont parfois identiques.

Encadré 20. *La gouvernance mondiale*

Quand on parle de gouvernance en science politique, c'est d'abord pour ne pas parler de gouvernement. Comme il n'y a pas de gouvernement mondial, il ne peut y avoir de contrôle du désordre au niveau de la communauté internationale tout entière. L'usage de la notion permet aussi de montrer que l'autorité gouvernementale est désormais partagée avec d'autres acteurs : dans le domaine interne, les décisions collectives ne sont plus le monopole de l'État. Par extension, les États agissant dans le domaine externe ne sont plus seuls responsables des décisions de politique étrangère.

Pourtant, la gouvernance du monde est aujourd'hui le fruit d'une activité intergouvernementale ; de plus, elle est justifiée par la gestion, la distribution et aussi la conservation des biens communs qui transcendent les frontières entre les pays. Comment expliquer cette contradiction ? De la façon suivante : dans l'étude des relations internationales on désigne par gouvernance une forme de coordination sans hiérarchie, sans corruption, sans souveraineté, voire sans démocratie :

- sans hiérarchie : les acteurs ne s'entendent pas sur les fins ultimes de l'action collective ; ils ne sont pas soumis à l'autorité d'un pouvoir central ;

- sans corruption : il n'y a ni détournement de fonds publics à des fins privés ni gaspillage des crédits publics ;

- sans souveraineté : le contrôle exercé n'est plus territorial, mais fonctionnel ;

- sans démocratie : le triomphe du régime représentatif sur la démocratie participative dans l'ordre interne s'étend désormais à l'ordre mondial.

Reprenons rapidement tous ces points.

- La gouvernance est une forme de coordination des acteurs sans hiérarchie.

Dans le domaine des politiques publiques, chaque acteur est conçu comme un détenteur de droits, un « propriétaire » : tous se surveillent et se contrôlent réciproquement, de façon croisée. L'État n'a pas de prééminence (il peut néanmoins avoir plus d'initiative que les autres acteurs publics et privés).

Dans le domaine international, existe-t-il d'autres acteurs que les États ? Oui. Pensons aux négociations sur l'environnement, le climat ou le commerce : les groupes d'intérêt et les ONG agissent indirectement sur les sources des normes internationales, ils tentent d'infléchir les politiques publiques nationales et les positions des États dans des forums de discussion mondiaux. En matière financière, ces acteurs non étatiques opèrent directement (c'est le cas des fonds de pension, des bourses des valeurs, des groupements d'actionnaires, des firmes de notation).

- La gouvernance est une forme de coordination sans corruption.

C'est le sens même de ce que l'on appelle « bonne gouvernance » depuis la constitution du régime britannique en Angleterre entre 1350 et 1550. Ce n'est donc pas une vision américaine, et sa propagation doit beaucoup aux théoriciens anglais et écossais libéraux, comme aux pratiques de gouvernement germaniques et scandinaves. Il s'agit de

respecter la liberté de chaque détenteur de droits (liberté de faire ce que bon lui semble sans empiéter sur la liberté des autres, donc liberté négative), de respecter ses valeurs ultimes (métaphysiques, morales, religieuses) et de s'entendre ainsi *a minima* sur les règles de la discussion publique.

Pour qu'il y ait bonne gouvernance, il faut et il suffit que la confiance règne (une confiance institutionnelle, pas interpersonnelle), car la confiance rend les anticipations possibles. C'est pourquoi les mesures prises dans le milieu international sont souvent qualifiées de mesures destinées à instaurer ou restaurer la confiance entre les parties (*confidence building measures*).

- La gouvernance est une forme de coordination sans souveraineté.

Désormais, les gouvernements passent moins de temps à coordonner les acteurs placés sous leur souveraineté, au sein d'un territoire qu'ils contrôlent. En revanche, ils se coordonnent davantage entre eux au sein d'organisations spécialisées. La fonctionnalité se substitue ainsi à la territorialité. La meilleure preuve en est l'invention de la notion de biens publics mondiaux, produits distribués et maintenus à un niveau jugé nécessaire par les organisations multilatérales. Celles-ci inventent ces biens publics, elles créent les conditions de leur provision, de leur conservation, de leur gestion et de leur distribution ou redistribution.

De plus, les acteurs non étatiques concurrencent les États en faisant valoir mondialement leurs droits de propriété (*copyright*, brevets, marques, appellations contrôlées) et en exigeant partout la garantie de leurs droits individuels et collectifs. De ce point de vue, on passe insensiblement d'un régime de démocratie représentative nationale à un autre : soit un régime technocratique, soit une démocratie participative mondiale assez conforme à l'idée que s'en faisaient les découvreurs modernes de la démocratie (anglais, écossais, américains, français, entre le milieu du ^{xvii}e siècle et la fin du ^{xviii}e siècle). L'histoire de l'internet le montre à l'évidence : dynamique de réseau sans noyau ni hiérarchie offrant à chaque participant la possibilité de se créer des droits, il risque aujourd'hui d'être approprié, « cadastré ».

On est donc passé, ou l'on est en train de passer, d'un monde d'États à un monde d'organisations intergouvernementales (OIG), d'un univers de territoires nationaux à un univers de problèmes transnationaux. Le paradoxe est que ces problèmes mondiaux trouvent leurs solutions grâce à des États nationaux qui s'accordent pour les trouver. Plutôt que de gouvernance mondiale, il vaudrait mieux parler d'intergouvernementalité.

- Enfin, la gouvernance peut être suspectée de devenir une forme de coordination sans démocratie.

On est passé d'un monde de délégation du pouvoir à un monde qui la refuse. Toute la question est en effet de savoir si seuls les riches propriétaires de biens ou tous les propriétaires de droits personnels imprescriptibles, même pauvres et sans patrimoine, ont la possibilité de faire valoir leurs droits directement.

Les États délèguent avec parcimonie et répugnance leurs pouvoirs à des OIG, mais celles-ci ne peuvent pas fonctionner si d'autres acteurs que les États prennent part à leurs délibérations.

Ainsi, on assiste aujourd'hui à un déplacement vers l'international de la contestation interne (refus de l'opacité, refus de faire confiance à des experts délégués et soupçonnés de corporatisme, d'arrogance, d'ignorance des conditions de vie des profanes, réputés corrompus ou jouissant d'un mode de vie privilégié). Comme dans la vie politique nationale, on trouve désormais des mouvements radicaux décidés à en finir avec cet écart entre les « gros » (les pays riches) et les autres, en usant de moyens violents (ceux-là même que la démocratie représentative avait réussi à réduire, parfois à éliminer, de l'ordre interne). Plutôt que de montée en puissance de la contestation transnationale, il vaudrait mieux parler de contestation généralisée de la représentation.

d'oléoducs. Frontières et paradis fiscaux ont beau être artificiels, il faut bien s'en préoccuper sérieusement, au même titre que les zones de non-droit international et national (comme la Somalie).

Enfin et surtout, l'instabilité et la complexité qui caractérisent l'une comme l'autre le monde social sont encore plus grandes à l'extérieur des États qu'à l'intérieur, ce qui rend toute histoire et toute théorie à la fois difficiles et indispensables. La science moderne des relations internationales s'est constituée après les événements stupéfiants et pour tout dire philosophiquement incompréhensibles des années 1930 et 1940. D'emblée, l'anarchie a été pensée comme l'état normal du monde, en raison de ce que Kant a appelé « l'insociable sociabilité de l'homme », une impulsion qui nous pousse à rentrer en société sans toutefois nous donner les moyens d'en supporter les contraintes et qui vaut encore plus pour les États que pour les individus. Ce postulat semble correspondre à ce que nous savons de la « nature humaine ». L'anthropologie de la guerre revue par Jack Snyder montre que la probabilité d'occurrence de conflits armés est identique dans toutes les sociétés sans écriture. Ce qui varie, ce n'est pas la fréquence des combats, ce sont leurs modalités et leur intensité. La nature de l'homme est belliqueuse ; sa culture n'élimine pas la guerre, au mieux, elle la civilise. Quand nous parlons de nature humaine, nous faisons une hypothèse sur l'essence du monde : est-il anarchique (sans ordre), anomique (sans normes), agressif (sans paix) ? Est-ce un espace de guerriers où tous les coups sont permis, un chaos primitif comme le disait Hobbes, ou bien un monde de marchands et de diplomates qui parviendra un jour à se donner le gouvernement planétaire qu'évoquait Kant et dont les organisations internationales en charge de la gouvernance mondiale assurent dès à présent la gestion ? On ne peut répondre à ces deux questions qu'en en posant une troisième : entre ces deux états caricaturaux du monde, où en sommes-nous aujourd'hui ?

2/ *Le monde actuel : pourquoi avons-nous besoin de théories et de doctrines pour l'expliquer?*

Entre les deux hypothèses classiques, celle de Hobbes le pessimiste et celle de Kant l'optimiste, le monde dans lequel nous vivons met lentement en place des normes universelles. Cela ne va pas sans soubresauts, pensons aux guerres qui durent comme en Palestine et au Cachemire. Néanmoins, les acteurs des relations internationales se donnent progressivement des principes auxquels il devient de plus en plus coûteux de déroger : la multiplication des procès pour crimes contre l'humanité le montre. On peut ainsi comprendre la mondialisation comme une forme de régulation des déséquilibres entre puissances, sinon comme l'annonce d'un règlement définitif des conflits. En effet, la régulation rend seulement les conflits gérables ou supportables, tandis que leur règlement les ferait vraiment disparaître.

Mettons de côté l'hégémonie visible d'un État, d'une économie et d'une culture sur la planète et admettons que la politique mondiale a des aspects plus égalitaires ou plus universels qu'autrefois. Elle s'organise sous nos yeux, elle repose de plus en plus sur la négociation et de moins en moins sur l'usage de la force. Au minimum, on assiste à une densification des institutions multilatérales. Au maximum, ce qui se mettrait lentement en place serait une véritable organisation du monde. Pourtant, croire que l'organisation du monde se résume à une formule serait simpliste. Il faut réaliser que nous ne savons même pas ce que des phénomènes désignés par des mots apparemment aussi simples que mondialisation ou gouvernance veulent dire. Nous savons simplement ce qu'ils ne signifient pas : un monde en paix durable doté d'un gouvernement unique. C'est pourquoi nous avons besoin d'instruments intellectuels qui rendent notre monde plus intelligible qu'il ne paraît l'être. Ces instruments sont de deux types, on distinguera :

- les théories des relations internationales d'une part (celles des savants), qui rendent compte de l'état du système international sans que leurs auteurs aient pris sur les événements ;

- les doctrines ou interprétations à usage pratique d'autre part (celles des diplomates), qui tentent de donner un sens à une politique internationale à laquelle ils contribuent comme acteurs.

Commençons par les théories, dont certaines ont déjà fait l'objet d'un premier commentaire dans le chapitre précédent. Elles sont en concurrence les unes avec les autres pour expliquer le monde. Sur ce marché des explications, les courants théoriques se multiplient au fur et à mesure que les problèmes réels s'accroissent. Les plus fréquemment utilisées sont le réalisme (et le néoréalisme, mais aussi : le « réalisme offensif » et le « réalisme défensif »), le libéralisme, l'institutionnalisme libéral (et le néo-institutionnalisme ou la théorie des régimes), le structuralisme, le systémisme, le fonctionnalisme (et le néofonctionnalisme), le rationalisme, le constructivisme (et le cognitivisme qui les combine). Et je fais pour l'instant grâce au

lecteur des approches critiques, dites postmodernes, féministes ou écologistes, qui ont toutes pour points communs de refuser les certitudes positivistes et de se focaliser sur des questions « dialogiques » et identitaires.

Devant ce foisonnement d'idées, le premier réflexe sera de se précipiter vers un dictionnaire de science politique ou de relations internationales où tous ces courants sont définis. Ensuite, on opérera des regroupements. Certains le feront autour de notions clés, par exemple le pouvoir ou plus exactement la puissance, l'intérêt, la connaissance (c'est ce que fait l'école allemande dite de Tübingen animée par Volker Rittberger). Toutefois, cette entreprise est limitée, car elle nous mène à vingt-et-un regroupements possibles, ce qui est beaucoup trop ! Mieux vaut classer les théories en fonction d'un autre critère : leurs auteurs situent-ils les principales catégories dans lesquelles ils pensent plutôt dans la colonne de gauche ou plutôt dans la colonne de droite du tableau n° 13 ?

Tableau 13. *Quelques notions théoriques centrales pour caractériser l'état du monde*

Conceptions réalistes et rationalistes	Conceptions institutionnalistes et constructivistes
Nécessité	Moralité
Sécurité	Équité
Prudence	Confiance
Efficacité	Justice
Puissance	Croissance
Honneur	Sagesse
Gloire	Réserve
Liberté	Solidarité

À côté des théories, les interprétations que les acteurs eux-mêmes ont de leurs propres décisions viennent un peu brouiller l'analyse. Elles nous fournissent en effet des notions pratiques se présentant comme de véritables concepts théoriques. Citons, par exemple, les biens publics mondiaux (BPM), la décennie du développement puis l'ère du développement durable et, maintenant, les objectifs du millénaire ou la lutte contre la pauvreté. Tandis que ces notions-ci décrivent des missions d'intérêt général sur lesquelles il n'y a pas de grands désaccords, les doctrines stratégiques opposent, elles, les États entre eux. Certaines sont baptisées du nom de leur inventeur, comme les doctrines Monroe, McNamara, Kissinger, Monnet, Brejnev, etc. D'autres se réfèrent à leur application géographique, celle des « dominos » en Indochine, aujourd'hui adaptée au Moyen-Orient, celles du *containment* de l'Union soviétique et de ses alliés, du non-alignement des pays pauvres, de la promotion des

droits de l'homme, née dans les pays occidentaux. D'autres encore sont militaires, elles établissent ou défont la légitimité de la dissuasion nucléaire, des représailles massives, des boucliers antimissiles, etc. Difficile de s'y retrouver, de ne tomber ni dans la banalité ni dans le contresens. Pour y voir clair, des exemples concrets ne seront pas de trop. Prenons-en deux : la mondialisation et la gouvernance mondiale.

En dépit de leur apparente modernité, institutionnalisation du monde, globalisation et gouvernance mondiale ne font pas disparaître ce qui a été au cœur de l'étude des relations internationales depuis toujours : la guerre et la paix, les conflits militarisés et la diplomatie. Certes, la multiplication des *stakeholders*, ces parties prenantes à toute tentative de mettre les relations extérieures d'une société en ordre, donne le sentiment que la résolution des conflits et les études sur la paix progressent (c'est même le titre de deux revues scientifiques de premier plan, le *Journal of Conflict Resolution* et le *Journal of Peace Studies*). En revanche, la guerre continue de faire rage sur tous les continents, même quand elle prend la forme de « conflits à basse intensité » ou de guerres civiles attisées de l'extérieur (étudiées par Jean-Pierre Deriennic). De plus, les organisations internationales les plus investies dans la prévention et la résolution des conflits restent les alliances militaires, comme l'OTAN et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Asean). Les interventions armées dans des pays étrangers se multiplient : parmi les exemples les plus récents, mentionnons celles des États-Unis en Irak et en Afghanistan, de la Russie dans le Caucase, de l'Éthiopie en Somalie, de la France en Côte d'Ivoire, de l'Australie en Indonésie. L'influence extérieure d'un voisin hégémonique continue de peser sur la vie politique de nombreux pays (la Syrie au Liban, la Chine au Népal) et plusieurs autres n'ont pas renoncé à empiéter sur la souveraineté de leurs homologues (Cuba et le Venezuela dans les autres pays d'Amérique latine). Il y a des guérillas et des milices armées dans de très nombreux États, et pas seulement ceux du Sud ou de l'Est.

Il s'ensuit que les notions philosophiques de « guerre juste » (très bien présentée par l'Américain Michael Walzer) et de « paix juste » (imaginée par le Suisse Pierre Allan) sont au premier plan des préoccupations, alors qu'elles auraient dû logiquement s'effacer de l'horizon de relations internationales mondialisées et apaisées, où les principaux problèmes seraient devenus économiques et environnementaux. Il est vrai que replacer la justice au centre de l'analyse est en phase avec une focalisation nouvelle sur nos rapports à la nature : dans les deux registres, assez postmatérialistes (dans le sens que Ron Inglehart donne à ce terme), il s'agit de se préoccuper de l'intérêt général et non de l'intérêt national trop centré sur des objectifs égoïstes à un moment précis de l'histoire (ce que le progrès et la modernité ont apporté aux États les plus avancés

technologiquement) et pas assez sur des objectifs collectifs, pendant des générations. Il est également vrai que les notions de guerre et de paix justes ont été forgées dans un monde d'affrontements violents et de graves menaces. Walzer a écrit son livre à propos de la guerre du Vietnam et de la première intervention américaine en Irak ; Allan a rédigé son texte à l'issue d'une négociation internationale à Genève entre Israéliens et Palestiniens. Les deux auteurs ont énuméré les conditions requises pour que la guerre ou la paix puissent être caractérisées comme justes. D'après Walzer, il faut que l'État déclenchant une guerre, notamment une guerre préventive, ne le fasse qu'en toute dernière instance, quand la menace est devenue trop forte pour l'ignorer sans risque ; il faut aussi qu'il n'ait aucun objectif de conquête territoriale ou de contrôle des ressources du pays adverse ; il faut ensuite qu'il épargne au maximum des vies, en respectant les non-combattants, qu'ils soient civils non armés ou militaires blessés ou au repos ; il faut enfin que les politiques et les officiers supérieurs qui déclenchent puis supervisent les opérations militaires soient comptables de leurs actes, que l'on puisse éventuellement les juger pour crimes de guerre. Selon Allan, sur une échelle de un à dix partant de l'« éradication de l'humanité » et se terminant avec « le paradis sur terre », la paix juste vient en septième position, immédiatement après la « paix stable » (position 6) et la guerre juste (position 5). Passer d'un ordre à un autre suppose que soient combinées une vision normative (ce qui devrait être fait) et une vision utilitariste (ce qu'il est profitable de faire) : la paix juste est à la fois plus utile et meilleure que la paix stable, mais moins que la « paix positive ». Remplacer l'objectif de ne livrer que des guerres justes par celui de parvenir à une paix juste, c'est donc progresser à la fois en utilité collective et en légitimité, un but qui devrait être rationnellement et idéalement choisi par les leaders s'ils n'étaient uniquement gouvernés par l'égoïsme ou, à l'inverse, motivés par l'altruisme.

Tandis qu'évolue d'une façon encore très incertaine le rapport global entre conflit et coopération, ce que l'on appelle *hard power* (le pouvoir militaire et financier) l'emporte encore sur le *soft power* (celui du droit et des idées) et même sur le *smart power* (une combinaison des deux, inventée par Joseph Nye, pour désigner un usage intelligent de toutes les formes de pouvoir). Même si la puissance se décline aujourd'hui en différentes versions, elle reste à la source de relations asymétriques : derrière l'égalité proclamée de tous les États (et derrière eux de tous les citoyens de ce monde), les inégalités persistent et, surtout, elles restent à la racine des conflits armés. Il y a des puissances hégémoniques (les grandes puissances, capables d'intervenir à distance en y projetant leurs forces, dotées de l'arme nucléaire et membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies) et d'autres secondaires. Mais il y a aussi des puissances émergentes (comme la Chine, l'Inde, le Brésil ou l'Australie) et

d'autres déclinantes (comme les puissances européennes qui furent longtemps présentes sur la scène mondiale). Il y a des puissances susceptibles de façonner les manières de faire et de penser des autres, en imposant leur droit, leurs procédures, leurs conceptions morales sinon religieuses, et d'autres qui subissent ce formatage de leur activité. Les États qui sont capables d'obliger les autres à négocier selon leurs propres codes, à exprimer les accords passés dans leur vocabulaire, à tenir pour incontournable le traitement de questions qui concernent surtout leur opinion publique intérieure, ces États-là n'ont pas besoin de faire pression sur leurs interlocuteurs, car ces derniers jouent le jeu selon les règles des premiers. Dans l'histoire, les exemples ne manquent pas : il fut un temps où l'Espagne dictait les règles du jeu, puis ce fut la France, puis l'Angleterre, enfin les États-Unis, demain peut-être la Chine (ces cycles longs ont été découverts par George Modelski en 1962).

Ces classements s'éloignent beaucoup des traditionnelles distinctions entre système international unipolaire, bipolaire ou multipolaire, que les auteurs de l'école réaliste jugent fondamentales. Il n'est en réalité pas très productif de s'en tenir à cette vision trop simple de la hiérarchie de la puissance. La raison pour laquelle on en parle est d'abord idéologique (les uns préfèrent un « équilibre de la terreur », qui empêche la guerre mondiale ; les autres estiment que les plus grands ont des devoirs envers les autres, il est donc normal qu'ils les exercent tout seuls ; les derniers pensent que le monde doit être plus équilibré, que les décisions globales doivent être mieux partagées). On en parle aussi pour des raisons théoriques : au lieu de compter le nombre de puissances majeures et de pôles d'alliances possibles, le but est surtout de fixer à l'équilibre des puissances (*balance of power*) un rôle central dans le maintien d'un semblant d'ordre international. Le pouvoir explicatif de cette notion d'équilibre de la puissance est pourtant contestable : Paul Schroeder, notamment, a montré que les exemples historiques sur lesquels les auteurs s'appuient pour la définir (en particulier la période qui a précédé, au XVIII^e siècle, le Concert européen) ne sont pas concluants, d'autres facteurs étant en réalité à la source de paix armées durables, comme le caractère dynastique des successions, tandis que la politique territoriale a continué sous la forme d'absorption de voisins faibles durant tout le XIX^e siècle. L'équilibre de la terreur qui a obligé les États-Unis et l'Union soviétique à ne pas s'affronter directement entre 1945 et 1989 ne les a pas empêchés de se battre indirectement en soutenant leurs alliés (en Corée, au Vietnam, en Amérique latine, au Moyen-Orient), tandis que le mouvement des non-alignés lancé par Nehru, Nasser et Tito, n'a jamais cessé de gagner du terrain.

Le rôle des personnalités et de leurs perceptions – ou absence de perceptions – correctes des événements et de leur portée, justement,

est aussi un facteur explicatif puissant (Robert Jervis fut l'un des premiers à s'y intéresser, avant les cognitivistes). Disons-en deux mots ici, avant d'y revenir au chapitre VIII. Qu'il s'agisse des obligations créées par leur propre image, de leur pouvoir charismatique, de leur détermination fondée sur des rapprochements anachroniques souvent erronés, de leur esprit d'entreprise, de leur capacité à forger des solutions consensuelles ou à mobiliser toutes les ressources dont ils peuvent disposer, ces leaders comptent dans les conflits et dans les négociations. Ils incarnent des principes certes, mais ils sont aussi les représentants de pays dotés de ressources qui pèsent dans une négociation à un moment donné de l'histoire pour des causes très variables. Ils sont surtout sujets comme les gens ordinaires à des pressions psychologiques fortes et contradictoires, ainsi qu'à des contraintes cognitives dures : ils ne voient que ce qu'ils sont préparés à voir, ils n'agissent qu'en fonction de l'image d'eux-mêmes qu'on leur renvoie, ils prennent des décisions hâtives dans des délais trop brefs pour qu'elles soient soupesées, ils sont taraudés par le besoin de loyauté et la crainte de trahison (d'après Jerel Rosati et Aaron Vertzberger).

Les unités politiques de la planète et la marge de manœuvre de ceux et celles qui les dirigent diffèrent décidément trop les unes des autres pour que leurs variations n'aient pas d'effet sur les équilibres entre pays. Comme ce sont justement de tels écarts entre unités politiques actuelles et futures qui sont l'objet de la dernière sous-discipline classique de la science politique, la politique comparée, nous allons maintenant l'examiner.

C | LA POLITIQUE COMPARÉE

Comparer est un moyen de tester la validité des explications, il est donc normal que la science politique soit comparative dans toutes ses dimensions : on compare ainsi des principes philosophiques, des attitudes, des mesures publiques et des décisions internationales. Néanmoins, il y a un domaine de la réalité où la comparaison a toujours été la règle, y compris dans les études juridiques : celui des systèmes politiques. Pour prendre la mesure de l'originalité d'une institution ou la classer dans une catégorie qui lui donne son sens (par exemple démocratique ou autoritaire, libérale ou conservatrice), il faut bien l'étudier dans plusieurs contextes nationaux. C'est ce que font les publicistes, les premiers à avoir travaillé sur les régimes politiques à l'époque moderne (Aristote l'avait déjà fait avant eux). Prenons le mode de désignation d'un chef d'État : une personne propulsée au sommet du pouvoir peut être issue d'une même famille (dans les monarchies héréditaires occidentales, mais aussi dans

nombre de républiques dont les économies sont en développement), désignée par ses pairs (après un vote au sein d'un comité régulièrement réuni ou d'un groupe putschiste), choisie par d'autres élus (quand les représentants réunis votent pour elle en congrès), légitimée par le suffrage universel direct (le peuple tout entier participe à un scrutin présidentiel). Comprendre le mécanisme retenu en France depuis 1962 (l'élection du président au suffrage universel direct), c'est le comparer à d'autres procédures pratiquées ailleurs. Comme aux États-Unis, le système est personnalisé ; mais, à la différence du régime fédéral d'outre-atlantique où, de surcroît, ce sont des délégués spécialement élus à cette fin dans chaque État fédéré qui élisent le président, le chef de l'État français préside aux destinées d'un État unitaire, héritier d'une monarchie absolue (celles de Louis XIV et de Napoléon Bonaparte). Dans un pays de tradition centralisée et paternaliste, il concentre tous les pouvoirs entre ses mains. Il a de plus la capacité de dissoudre l'Assemblée. Aux États-Unis, en revanche, où le veto présidentiel aux décisions des *Congressmen* est soumis à des règles limitatives, la procédure d'*impeachment* (dont Nixon a été victime après le Watergate et qui a menacé Clinton lors de l'affaire Lewinski) donne aux représentants la possibilité d'obliger le président à démissionner.

La comparaison peut aussi aboutir à l'effet inverse, au lieu de distinguer, elle peut rapprocher les situations : après tout, en dépit de ces différences, les présidents français et américain ont beaucoup en commun. Depuis Lincoln, et plus tard Roosevelt, les Américains ont pris l'habitude de voir un sauveur dans leur président, tout comme les Français depuis de Gaulle. Les délégués ont perdu leur indépendance des débuts et votent selon les instructions des électeurs de leur État. Les États-Unis étant une puissance hégémonique, le pouvoir présidentiel en principe limité aux affaires communes des États fédérés a un quasi-monopole dans la politique étrangère et de défense et dans la politique économique, dans la mesure où celle-ci a un fort impact sur celle-là : on reconnaît sans effort une double tradition française. Enfin, comme en France, le président est un guide qui énonce les objectifs à atteindre. Sa parole est aussi déterminante pour son peuple que celle du pape pour les catholiques, et son interprétation de la Constitution des États-Unis presque aussi importante que celle des juges de la Cour suprême : il est lui aussi un « pontife constitutionnel » (l'expression est de Bastien François).

On procède ainsi pour toutes les institutions, pour tous les mécanismes décisionnels, pour les opinions et les comportements, deux à deux (en comparant deux pays) ou par groupes d'États et de régimes (les démocraties occidentales, les démocraties imparfaites, les régimes autoritaires, les dictatures, etc.). À chaque fois, les singularités sont mises en évidence, avec leurs effets différenciés sur le fonctionnement des systèmes politiques. Les similarités sont cataloguées jusqu'à définir des types d'institutions. Par-dessus tout ça, les

différences de contexte et de conjoncture sont soigneusement notées, car elles donnent un sens particulier aux institutions et à leur fonctionnement. Restent les disparités culturelles, déjà rencontrées au chapitre III. Comme l'énoncent ses définitions classiques, la notion de culture souligne que, dans la vie, nombre de choses sont tenues pour acquises (*taken for granted*), qu'on ne les remet pas constamment en cause et qu'on n'a pas besoin de s'interroger sur leur origine ou leur fonction pour se faire comprendre. Néanmoins, la seule chose qui soit vraiment considérée comme évidente par les membres d'une même communauté politique, c'est qu'ils ont tous de bonnes raisons de s'opposer entre eux au nom d'arguments archiconnus de chacun et en tout cas toujours compris (« si j'étais à leur place, je penserais et je me comporterais comme eux, mais justement, je suis à la mienne et je vois donc très légitimement les choses autrement »). Ainsi les antagonismes les plus farouches et les plus durables n'empêchent pas les citoyens de communiquer, chacun comprenant aisément pourquoi les autres pensent différemment. En effet, les problèmes discutés sont familiers (un conservateur sait ce qui peut conduire un réformateur à se radicaliser, et ce dernier imagine très bien les motifs du premier de s'opposer à tout changement), et les divisions à leur sujet naturelles. Il suffit de se livrer à une petite expérience pour s'en convaincre. Lire dans sa langue des articles de journaux sur la vie politique d'un pays étranger n'est pas facile, parce qu'il y a trop d'éléments du contexte que l'on ignore. Ces textes ont beau être écrits avec un style superbe, ils décrivent une situation qui nous reste hermétique. La culture, c'est comme les jeux de mots, c'est toujours ce qu'il y a de plus difficile à comprendre quand il vous manque des éléments pour rire avec les autres.

La culture politique, on le voit, ne permet pas à elle seule d'analyser les variations d'organisation sociale et politique entre pays. Elle nous montre ce qui est jugé familier, compréhensible, naturel, dans des attitudes et des actes que par ailleurs on n'accepte pas forcément. À cause de cette insistance sur le « déjà vu, déjà entendu », elle donne l'illusion que rien ne change jamais et surtout que rien ne peut changer même quand on le souhaite. C'est évidemment faux, aussi faux que de croire qu'une langue ne change jamais parce que nous ne sommes pas toujours capables d'en identifier les sources d'innovation. À l'opposé, la politique comparée peut tirer de la notion de culture une conclusion tout à fait inverse de la précédente : toutes les cultures, aussi variées soient-elles, finiront un jour par se ressembler, par converger comme l'idée en a parfois été émise. Pareil jugement entraînerait la quasi-certitude que certaines cultures ont déjà commencé à converger plus vite que les autres et qu'elles se rapprochent avant elles d'un idéal universel. Dans ce cas, étudier les différences n'a d'autre but que de mesurer la distance séparant chaque culture de toutes les autres (un point très justement critiqué par Yves Mény et Yves Surel).

Afin de résister à un effet de nivellement (toutes les cultures se valent, elles sont incomparables) ou, au contraire, à un effet de hiérarchisation (certaines sont meilleures ou plus modernes que d'autres), la politique comparée combine une revue des institutions et du régime auxquels elles se rattachent dans plusieurs pays, avec l'étude de leur genèse, celle du contexte ou de la conjoncture dans lequel elles se trouvent et les résultats de leur processus décisionnel : les mesures publiques prises ou différées. Tout cela ramène la politique comparée soit à des considérations de méthode – comme nous l'avons vu au chapitre V – soit à une branche de la sociologie politique, de la philosophie politique, de l'analyse des politiques publiques, voire de l'étude des relations internationales, telles qu'elles ont été rapidement présentées dans ce chapitre. À moins qu'elle n'ait à voir avec d'autres types de recherches, comme l'anthropologie politique ou les sciences cognitives, que nous allons examiner dans le chapitre suivant.

Une science évolutive ?

La discipline étant hybride, elle se nourrit sans cesse des progrès effectués dans les autres domaines de la connaissance. Ces dernières années, de nouveaux objets sont ainsi apparus, dont les politistes ont vite perçu l'intérêt pour répondre aux questions qu'ils se posent. Parmi d'innombrables tentatives de fonder un nouvel objet d'investigation, sinon une nouvelle science, on peut citer, sans forcément tout présenter en détail : les études de genre, les études sur l'ethnicité, la biopolitique, la psychologie politique et les sciences cognitives, les relations entre langues, langage et politique, les études régionales (notamment, les études européennes, latino-américaines, moyen-orientales, asiatiques, africanistes), l'anthropologie politique, la communication politique. Tous ces regroupements existent, et on en trouverait d'autres encore, qui seraient trop spécialisés pour être de bons candidats au statut de savoir à part entière (comme l'écologie politique, la résolution des conflits, les relations interculturelles ou, dans un autre ordre d'idées, le postmodernisme). Par conséquent, je n'en traiterai pas directement ici, faute de pouvoir le faire sérieusement.

Ces croisements prolongent les savoirs établis au sein de la discipline ou dans les disciplines voisines. Ainsi, travailler sur le genre, c'est s'inspirer de l'histoire des femmes en politique, comme sur l'histoire des corps. S'intéresser à l'ethnicité, c'est renouveler les analyses anciennes des rapports entre les races et les nationalités (lancées par l'école de Chicago, avec Robert Park et Louis Wirth, ou, à ses marges, complétées par William F. Whyte à Boston) et l'enrichir

de travaux démographiques et sociologiques sur les migrations, philosophiques sur la citoyenneté, politiques sur la colonisation. La communication englobe les recherches sur le langage politique (dont la revue *Mots* est l'un des porte-drapeau) et les publications consacrées au journalisme, aux médias, à la couverture des campagnes électorales ou des interventions extérieures.

Ces greffes ont enrichi la science politique. Elles lui ont aussi posé des problèmes de légitimité, à cause d'un éloignement apparent de son objet (ce que l'on considère comme faisant partie de la discipline) ou de sa méthode (son refus d'être prescriptive). Certaines ont inévitablement une inspiration militante, car elles sont nées d'une prise de conscience des injustices : entre hommes et femmes, entre peuples. D'autres tirent la discipline vers la technologie et la biologie (les sciences de l'information et de la communication, les neurosciences), des formes de matérialisme et de « physicalisme » qui suscitent la perplexité. D'autres enfin semblent si éloignés dans le temps ou l'espace des sociétés sur lesquelles portent en priorité les regards des politistes – comme l'anthropologie et l'archéologie, ou les travaux sur le fédéralisme à l'échelle d'une région du monde – qu'elles paraissent à la fois trop différentes de nous pour nous être utiles et entachées soit d'anachronisme soit d'utopisme. Parfois, ces quatre types de risques sont présents simultanément dans une nouvelle sous-discipline, par exemple « l'archéopolitique » : elle prend ses sources dans la datation chimique ou radiologique des traces historiques (tessons de poterie et de céramique notamment) ; ses hypothèses viennent de l'anthropologie physique, en particulier pour ce qui concerne l'humanisation et la diffusion des races sur la Terre, la sédentarisation et l'urbanisation ; son regard historique est soit rétrospectif – elle part de nous et remonte vers nos ancêtres – soit prospectif – d'eux à nous, nourrissant la conviction qu'ils furent de « bons civilisés », meilleurs que nous grâce aux formes d'ordre politique qu'ils auraient inventées en Grèce ou même avant Athènes.

Quoi qu'il en soit, il y a beaucoup de choses à apprendre de ces nouveaux savoirs quand on les aborde sans préjugé. Il est vrai que ce n'est pas facile : les sarcasmes, l'indifférence ou l'incrédulité de ceux qui ne suivent pas de près l'actualité de notre discipline accompagnent souvent ses nouvelles orientations intellectuelles ; il est malaisé d'en comprendre la portée quand on n'a pas la formation nécessaire. Ainsi, il n'a jamais manqué d'hommes pour se moquer des critiques féministes et leur faire un procès d'illégitimité (les féministes étant supposées moins féminines que d'autres). Nombre d'Occidentaux, dont les ancêtres furent jadis colonisateurs ou esclavagistes, ont ironisé sur les capacités d'innovation des sociétés métisses (ils ont jugé exagérées les attaques contre la colonisation ; ou bien, ils ont imputé à une religion comme l'islam des retards économiques ou scientifiques qui ne lui doivent rien). On ne compte

plus les observateurs de la vie politique nationale pour se montrer sceptiques face à l'irrésistible montée des études sur l'intégration européenne et ses effets (nation et souveraineté étant présumées éternelles), et l'on pourrait multiplier les exemples de scepticisme.

Le parti pris de ce chapitre est bien différent : j'y attribue d'éventuelles lacunes de chaque nouveau savoir examiné à sa jeunesse et au nécessaire activisme de ses promoteurs, pas à des contradictions logiques insolubles qui obéneraient sérieusement son avenir. Nous évaluerons ensemble et avec la meilleure volonté les apports de ces nouvelles tendances de la recherche en étudiant successivement les nouvelles approches du vieux problème de la domination, les études de genre, de l'ethnicité et du rapport colonial, puis celles qui font un usage étendu de la nature, comme la biologie politique et la psychologie politique, suivies d'une approche reposant en partie sur les progrès de la technologie, comme l'étude de la communication politique, enfin des savoirs qui s'écartent de plus en plus du cadre à la fois national et occidental des recherches en science politique, comme l'anthropologie et l'archéologie politique (vers le passé) et les études régionales (vers le futur).

Section 1

LES SAVOIRS ISSUS DE NOUVELLES FORMES DE CONTESTATION DE LA DOMINATION

L'ordre dans lequel ces nouveaux savoirs sont abordés n'a aucune valeur de classement en terme de priorités, de résultats déjà obtenus ou de densité du réseau de savants impliqués. Ce n'est pas non plus un ordre chronologique, car nous serions bien en peine de dire quelles préoccupations sont apparues avant les autres. Cela étant dit, il semble raisonnable de commencer par les études de genre, en prenant au sérieux le slogan de leurs promoteurs (« les femmes constituent la moitié de l'humanité », ce n'est donc pas un petit problème).

A | LES ÉTUDES DE GENRE

Les relations entre êtres humains sont marquées de façon primitive par ce que Bourdieu a appelé la « domination masculine », venue bien avant la « domination de classe », dont l'existence était

pourtant un postulat pour lui et pour nombre de ses contemporains au début des années 1960. À cette époque, la plupart des spécialistes de sciences sociales étaient des hommes, justement.

L'irruption de chercheuses de talent, ou tout simplement très motivées par le sujet, en particulier des littéraires contestant le point de vue presque exclusivement masculin sur le roman, a mis au premier plan les « relations sociales genrées », autrement dit des rapports toujours marqués par l'inégalité entre femmes et hommes et construits autour d'elle. Cette asymétrie liée à la naissance est aujourd'hui étendue aux inégalités subies ultérieurement, celles qui résultent de choix faits au cours de la vie : les orientations sexuelles (hétérosexualité, homosexualité, etc.). Elle se complique encore dans les derniers travaux scientifiques par une discussion sur les catégories avec lesquelles les êtres et les choses sont classés, car ces nomenclatures sont favorables aux hommes hétérosexuels. Le discours politique fourmille ainsi d'expressions faites par des hommes, comme les travailleurs et les patrons. Au-delà des mots, les modes de recrutement, d'élection et de promotion ont été conçus par des hommes, puisque autrefois il n'y avait aucune femme (ni homosexuel-le déclaré-e) dans les instances où se décidaient les règles du jeu. Au Japon, par exemple, le dévouement à l'entreprise dans laquelle s'effectue une carrière à vie en échange de la protection de l'emploi s'accompagne d'une difficulté pour les Japonaises à reprendre le travail après avoir élevé un ou deux enfants, puisque entre-temps elles se sont éloignées de la « famille » de salariés à laquelle elles appartenaient. En France, les concours de recrutement de la fonction publique défavorisent les femmes (sauf dans l'enseignement), car leurs épreuves supposent une quête de la performance, une combativité, une volonté d'éliminer les concurrents (et souvent une formation mathématique et scientifique préalable) que l'on croit moins attestées chez les femmes que chez les hommes au vu des résultats d'enquêtes sans doute mal conçues.

Le constat est donc vite fait : toutes choses égales par ailleurs (au même âge, avec la même formation, la même profession et la même trajectoire familiale) les femmes d'abord, les homosexuel-le-s ensuite, sont toujours plus discriminé-e-s. Les femmes, notamment, sont moins influentes, moins rémunérées et moins reconnues que leurs collègues masculins. Elles sont aussi moins souvent élues à des postes de responsabilité locale, nationale ou mondiale. L'écart entre les genres varie évidemment d'un pays à l'autre (les Scandinaves sont moins mal loties que les femmes du sous-continent indien), et d'une époque à une autre (les Grecques d'aujourd'hui sont plus intégrées que leurs ancêtres athéniennes, privées de délibération en assemblée), mais il existe toujours. De ce point de vue, il n'est pas superflu de noter que l'hypothèse d'un matriarcat originel dont les femmes auraient été dépossédées (comme le prétend entre autres l'Australienne Patricia Springborg) est un mythe qui, comme celui

des Amazones, relève de l'affabulation. Ce qui est historiquement et ethnologiquement attesté, en revanche, c'est la « matrilinearité » (qui fait passer de mère en fille la transmission du nom, des rôles et de la propriété), peut-être jadis plus répandue que la « patrilinearité » (mais sans certitude).

Parce que leur capacité de reproduction est évidente (la grossesse et l'accouchement) et qu'elle est vitale dans toutes les sociétés, les femmes sont étroitement surveillées. Elles sont dispensées de combats contre des adversaires qui pourraient en les tuant menacer de disparition de tout leur peuple. Elles sont très vite spécialisées dans l'éducation des enfants. L'accès à l'espace public ou ce qui en tient lieu leur est barré ou restreint, alors que cette exclusion n'est pas une conséquence logique de leur maternité potentielle ou réelle. Celle-ci est d'ailleurs considérée à tort comme une fragilité individuelle et non comme une ressource pour la société. Afin de légitimer cette exclusion, les femmes sont réputées dépendantes de leurs proches de sexe masculin (pères, oncles, frères, maris, fils), trop faibles pour bien figurer dans une confrontation, volatiles (changeant facilement d'opinion), voire ignorantes (un reproche d'autant plus facile quand les filles sont moins scolarisées que les garçons). Des doctrines élaborées par des hommes en font la « meilleure moitié de l'humanité », celle qui fait preuve de compassion, de valeurs morales, de sens du sacrifice – et non pas un ensemble d'êtres parfaitement indistincts des autres par les convictions, les tempéraments, les intérêts et les capacités.

Depuis que l'on fait des sciences sociales, on dispose d'observations qui contredisent ces préjugés. Les femmes sont souvent plus endurantes et plus déterminées que les hommes : il y a ainsi de nombreuses « dames de fer » dans l'histoire du monde (Élisabeth I^{re} et Catherine la Grande autrefois, plus récemment, Indira Gandhi, Golda Meir, Margaret Thatcher). La reine de Saba ou la reine Victoria ont aussi durablement marqué la planète que Salomon ou Napoléon. Ce qui est vrai, en revanche, c'est que le sexe féminin est perçu comme une menace potentielle : dans nombre de peuples, on croit que, si l'on ne prenait aucune précaution, les femmes pourraient s'emparer de l'âme des hommes, les ensorceler, leur faire perdre la raison. Tous les folklores ont leurs mauvaises fées et leurs sorcières : volantes (en Polynésie) ou chevauchant un balai (dans les pays nordiques), détenant le secret de recettes empoisonnées (dans le monde amérindien, en Europe celtique), revenant hanter comme des fantômes leur maison d'antan (dans les pays anglo-saxons, en Amazonie). Séductrices (comme Ève), elles sont réputées être à la source de désordre social potentiel – un désordre marqué par des adultères, des rapt, des viols et des paternités incertaines. Évidemment, ces propos sont tenus par des hommes qui se considèrent comme réfléchis et cultivés, tandis que les femmes, plus spontanées, seraient du côté de la nature non domestiquée.

Les causes mythiques de ces représentations fallacieuses ne manquent pas. Menstruation et gestation se situent du côté de l'obscur, du mystérieux, de l'humide, comme le seraient les forêts primitives impénétrables et dangereuses. La capacité (ou l'incapacité) de donner naissance à des garçons permet d'assurer ou non la reproduction (ou la subversion) de l'ordre existant. Dans les mythes indigènes et la tragédie classique, les ambitions politiques et sociales de mères ou d'épouses conduisent leurs fils, leurs maris ou leurs amants à la catastrophe. Nombre de récits l'illustrent – à commencer par la *Genèse* – dont quelques-uns sont très connus (Antoine et Cléopâtre, Pâris et Hélène). L'histoire, la vraie, n'est pas avare de cas similaires, en particulier la rupture de l'Anglais Henry VIII avec l'Église catholique quand le pape refusa d'annuler son précédent mariage avec Catherine d'Aragon afin de lui permettre d'épouser Anne Boleyn.

Bref, le procès fait contre l'accès des femmes aux fonctions où se prennent les décisions engageant toute une société ne date pas d'aujourd'hui. Au fil des millénaires les hommes ont construit contre elles un dossier implacable, mais sans aucun fondement. Ils ont néanmoins réussi à les exclure plus ou moins durablement des cercles dirigeants. Le retour de bâton n'en a été que plus fort : les mouvements féministes ont remis radicalement en cause tout ce qui donnait aux hommes un sentiment de légitimité. En sont les fruits le respect public envers les femmes (utiliser des mots qui ne les blessent pas, s'abstenir de gestes déplacés, ne pas se livrer à des actes de séduction ou de courtoisie non désirés) et l'avènement du « féminisme d'État ». On désigne sous ce vocable l'objectif de placer le maximum possible de femmes dans des fonctions de responsabilité publique. Le bénéfice attendu est double : les décisions prendront davantage en compte leurs visions du monde ; en leur présence, même s'ils sont majoritaires, les hommes ne pourront aisément décider pour elles, voire contre elles – effet attribué par Ann Phillips à une « politique de présence ». Plus tard, un pas supplémentaire a été franchi avec l'invention d'une « approche intégrée du genre » dans les institutions et les entreprises (le *gender mainstreaming* si pratiqué par les Nations unies, qui invitent à toujours prendre en compte les effets de chaque décision sur l'équilibre entre hommes et femmes et à chasser l'homophobie des processus de recrutement, de promotion et d'affectation).

Les mouvements féministes ont montré combien la plupart des cadres de la perception étaient masculins : si les femmes sont moins présentes dans l'espace public, c'est parce que celui-ci a été conçu par des hommes et pour eux. Du vocabulaire à la grammaire, des sciences à l'enseignement, des jeux pour enfants aux stages de formation des adultes, le monde réel est toujours vu à travers un filtre masculin. Longtemps et partout, à titre d'exemple, il a été courant de dire les hommes (au masculin) pour parler des personnes composant l'espèce humaine ou l'humanité (trois féminins). La plupart des

chercheurs étant des hommes, les personnages dont ils parlent ou qu'ils imaginent sont eux aussi inconsciemment des hommes, et les sujets de leurs phrases sont plus souvent des « ils » que des « elles ». De même, en français, le pluriel désignant un collectif d'hommes et de femmes est toujours mis au masculin (un étudiant et une étudiante donnent des étudiants), et il y a des mots importants de la langue qui n'ont pas de féminin (maire, ministre) ; quand il en existe, comme directrice, doctoresse ou maîtresse de conférences, ils semblent un peu moins valorisants que leurs équivalents masculins.

Au-delà des mots, les faits : la réussite est liée à la fortune, au pouvoir, à la notoriété (des aspirations relativement masculines), plutôt qu'à l'épanouissement personnel (un objectif plus féminin) ; les valeurs réputées viriles (la bravoure, la fermeté, la résistance) sont davantage associées à la vie publique que les valeurs présumées féminines (la grâce, la compassion, le sens du compromis), surtout dans les périodes de conflits armés ou de crises sociales. Dans le même esprit, les méthodes de recrutement et de promotion favorisent les hommes (les tests et les évaluations valorisent l'esprit d'émulation, la volonté de gagner, l'absence d'états d'âme, etc.). Jusque dans les questions les plus intimement liées à la condition féminine, comme le divorce, l'adoption, l'avortement, la gestation au profit d'autrui ou la procréation médicalement assistée, ce sont encore en majorité des hommes (législateurs, médecins, religieux ou membres de comité d'éthique) qui décident de ce qui est légal ou non, souhaitable ou pas (comme l'a montré Isabelle Engeli à propos de la France et de la Suisse).

C'est donc dans la mouvance féministe que se situent les travaux les plus innovants sur les questions de genre, même quand ils restent motivés par une conviction éthique ou idéologique forte. Sans nous aventurer dans les méandres des distinctions fines entre courants théoriques (comme le féminisme essentialiste et le féminisme radical), nous allons mentionner quelques-uns des postulats scientifiques issus d'une démarche qui fut, à ses débuts, morale.

Tout d'abord, on observe une prise de conscience croissante de l'importance de la dimension de genre aussi bien chez les acteurs que chez les auteurs. Elle s'accompagne d'un effacement progressif des discriminations dont souffrent les femmes (et les homosexuels) aussi bien dans l'enseignement et dans le monde du travail qu'en politique. Jeanine Mossuz-Lavau a ainsi montré que les comportements électoraux des femmes se rapprochaient de plus en plus de ceux des hommes, au point de se confondre avec eux en matière de participation (elles vont davantage voter) ou d'orientation (elles sont moins spontanément conservatrices qu'autrefois). Des sociologues du travail (comme Margaret Maruani) ont observé que les capacités de se lancer dans une grève durable étaient encore plus grandes dans les entreprises dont les personnels étaient surtout des femmes ; elles ont montré que les capacités d'inversion de la hiérarchie dont les

ouvrières étaient capables, face à leurs « petits chefs » au cours de séances de négociation ordinaire au sein d'un atelier, étaient grandes (Anne Borzeix). Des politistes comme la Canadienne Jane Jenson (et ses émules, bien présentes dans un numéro de la *Revue française de science politique* consacré aux relations entre genre et mesures publiques) ont travaillé sur le rôle des femmes dans la fabrication des politiques sectorielles, montrant notamment comment la perception des enjeux et des solutions pouvait varier d'un genre à l'autre et comment des mesures publiques décidées par des femmes ou en leur faveur ne leur étaient pas toujours avantageuses (oui pour la libération sexuelle qui rend la femme libre de son corps et de son temps, non pour les politiques familiales qui donnent la priorité à l'enfant et à l'éducation sur la mère et ses besoins économiques).

Il reste néanmoins un désaccord majeur sur la nature du pouvoir féminin : certains ont fait observer que lorsqu'elles étaient dans des positions de décision, les femmes se comportaient exactement comme des hommes ; d'autres estiment que les femmes exercent le pouvoir différemment (avec plus de sens des responsabilités et une plus grande attention au consensus) : le monde se porterait donc mieux si elles prenaient les décisions de politique internationale à la place des hommes. Ces derniers n'hésitent pas, comme l'a fait l'Américain Francis Fukuyama, à ancrer dans la nature ce supposé penchant maternel et diplomatique, en l'inscrivant dans l'évolution des espèces.

L'accord règne ensuite sur un point plus pratique : les politiques favorables aux femmes ne sont obtenues que par la pression de groupes féministes – parfois relayés par des associations médicales ou humanitaires – et elles doivent s'incarner dans des mesures institutionnelles précises. La résistance des hommes, peu désireux de faire personnellement les frais d'une politique d'inclusion des femmes, est forte : par exemple, sur les listes électorales dont de vieux routiers sont parfois évincés au profit de femmes supposées inexpérimentées en politique, en dépit des services qu'ils pensent avoir rendus à la société. Les techniques dites de la parité (50 % de femmes dans les postes de décision ou parmi les candidats à ces fonctions) ou des quotas (un plancher variant d'un pays à l'autre de femmes sur les listes) sont donc nécessaires pour faire progresser la cause des femmes dans l'espace public au-delà du fameux plafond de verre, invisible mais néanmoins bien réel, qui les empêche d'atteindre les sommets de la société en proportion de leur nombre, alors que la féminisation devrait en bonne logique progresser toute seule avec le développement économique et la montée du libéralisme culturel. En effet, la croissance donne aux femmes les moyens de leur indépendance, elle permet d'ouvrir des crèches et d'employer des assistantes familiales. La tolérance rend plus favorable aux différences de mode de vie, aux comportements non traditionnels comme le divorce et l'avortement, les familles recomposées, l'adoption homoparentale, etc.

Les études de genre sont à la fois explicatives (elles identifient les causes et les effets des asymétries observées) et normatives (elles énoncent les moyens de les abolir). Elles sont ciblées (les départements universitaires en études de genre se multiplient), tout en étant diffuses (la préoccupation est forte dans tous les autres départements académiques). Elles traversent donc toutes les sous-disciplines établies. En théorie politique, on énoncera qu'il est à la fois plus juste et plus efficace que le monde ne soit pas sexué, dans la mesure où remédier aux déséquilibres de genre, c'est aussi bien abolir des différences arbitrairement construites entre eux que rendre les organisations plus performantes. La sociologie politique permet de dire combien les ratios et taux de femmes dans des positions conçues pour des hommes en disent long sur la domination et le degré d'ouverture ou de fermeture d'un système social, elle pointe les comportements d'adaptation aux règles non écrites de la domination masculine ou les stratégies de renversement de sa légitimité. Les spécialistes de l'action publique se livrent à une expérience de pensée en cherchant à savoir si le processus de décision gouvernemental serait affecté par un autre équilibre entre hommes et femmes au sein des grands corps de l'État, par exemple dans le domaine des centrales nucléaires et de leur sûreté. L'étude des relations internationales invite à se demander si la politique étrangère serait plus conciliante ou moins hégémonique si elle était conduite par des femmes. On retrouve également des préoccupations de genre dans des disciplines d'usage un peu plus récent en science politique, comme l'anthropologie, que nous étudierons dans la dernière partie de ce chapitre, ou l'économie politique, que nous avons vue au chapitre précédent.

Le genre est évidemment au centre d'un autre savoir émergent qu'on ne sait pas encore vraiment nommer : la biologie politique. En effet, parce que le corps est une des dimensions les plus déterminantes de la condition féminine, tous ceux qui visent à naturaliser la science politique sont tenus de traiter les questions de genre, mais aussi celles qui sont relatives aux races et aux ethnies ou aux relations entre colonisateurs et colonisés. Nos trois prochains paragraphes sont donc respectivement consacrés à l'ethnicité, puis au post-colonialisme (dans cette partie) et à la biopolitique (dans la suivante).

B | LES RECHERCHES SUR L'ETHNICITÉ (*RACE, ETHNICITY AND POLITICS*)

Au fur et à mesure que progressaient, parallèlement aux féminismes, d'autres groupes militants associatifs – les mouvements pour les droits civiques des dominés, des anciens esclaves, des

colonisés, des victimes de mesures ségrégationnistes –, le même phénomène s'est reproduit : afin d'étayer un dossier de revendications fourni, la recherche s'est tournée vers des sujets autrefois tabous, car ils étaient alors source de jugements péjoratifs et stéréotypés. À ce titre, l'étude des différences de race ou d'appartenance à des communautés, principalement mais pas exclusivement, ethniques s'impose aujourd'hui comme un nouveau domaine de recherche. Du fait que l'intention à l'origine de l'observation est désormais louable (veiller à l'équilibre entre peuples) au lieu d'être, comme autrefois, moralement condamnable (on ne parlait de races que pour légitimer la domination des Blancs sur tous les autres), le sujet est revenu à la mode.

De plus, au lieu de différences purement biologiques et héréditaires (comme la couleur de la peau, la forme des yeux et du nez, la texture des cheveux), les études modernes sur l'ethnicité s'appliquent aujourd'hui à des groupes vécus par ceux qui s'en considèrent membres ou construits par les chercheurs eux-mêmes. Sans en faire la liste, mentionnons les Hutu et les Tutsi du Rwanda, produits des colonisateurs belges à partir de différences de mode de vie (paysans contre pasteurs), les musulmans de France ou les Arabo-Américains, dont les groupes transcendent les races et les nationalités (ce que Walzer appelle des communautés à trait d'union, *hyphenated*, victimes d'intolérance) ; et toutes les communautés exhumées des profondeurs de l'histoire pour des motifs très politiques (les Zoulous en Afrique du Sud) ou économiques (les Japonais du Brésil revenus travailler dans l'archipel nippon). Compte tenu de ce principe de création et de recréation, le nombre de groupes ethniques est en perpétuelle croissance, sans que l'on sache quand ce phénomène s'arrêtera (il y a eu ainsi en France un mouvement indépendantiste en Savoie, représenté par un seul élu). Il est important de noter que ces communautés ethniques sont surtout des communautés linguistiques ou religieuses et rarement des communautés raciales. Le métissage croissant des populations rend à lui seul inopérant toute tentative d'isoler parmi de nombreux autres un seul facteur de différence (la race au sens biologique du terme et même l'ethnie au sens de la parenté). Qui est noir au Brésil ? Qui est kurde en Turquie ? Qui est vraiment corse en Corse ? Plus que tout autre, c'est le facteur minoritaire qui est déterminant : les races ou les ethnies n'ont été conçues et revendiquées que dans des situations où elles étaient en danger, dominées par d'autres, non reconnues par elles.

Les deux questions de la différence et de la reconnaissance sont ainsi à la base des études sur l'ethnicité. On le voit, celles-ci ont des points communs avec les études de genre, mais les questions ethniques ont aussi leur propre spécificité.

Alors que, depuis les Grecs, la science politique s'était peu préoccupée de la différence et de son corollaire, la discrimination,

laissant aux décideurs politiques le soin de corriger les inégalités en prenant les mesures adéquates, les travaux les plus récents tendent à inscrire la domination au cœur de la coexistence entre groupes sociaux ethniquement distincts. Quand, du point de vue social, les mariages entre membres de deux communautés sont rares et lorsque, du point de vue professionnel, s'associer est difficile si l'on provient de milieux ethniques différents, c'est tout le mythe de la démocratie représentative fondée sur une économie capitaliste qui s'effondre. En effet, sans intervention de l'État, les probabilités sont faibles qu'une personne sorte de sa communauté d'origine par son seul effort pour se fondre dans la communauté des citoyens indifférenciés, que l'on suppose tous correctement représentés au Parlement quel que soit leur lieu de naissance. L'idéal sur lequel sont fondés les grands régimes politiques occidentaux – celui d'une représentation nationale assez restreinte pour être efficace, car l'on n'attend pas d'elle qu'elle reflète le plus exactement possible les différences sociales existantes – devient inatteignable. C'est aussi le cas de l'individualisme, car les citoyens ne sont pas tous égaux devant la loi. Se présentant seule, armée de son unique mérite, devant un employeur, un juge, un responsable de parti, ou même à une audience quelle qu'elle soit, une personne issue d'une communauté ethnique minoritaire dans un pays n'est jamais certaine que justice lui sera rendue, qu'elle sera traitée comme n'importe quel autre membre de la communauté nationale.

Ce constat plaide pour que l'on identifie les moyens qui permettent aux minoritaires de s'intégrer, sans pour autant être assimilés s'ils ne le souhaitent pas. Il conduit aussi à mettre en place ce que l'on a appelé aux États-Unis (les premiers à l'avoir pratiquée) une « discrimination positive ». Plus encore, il mène presque inévitablement à imposer une reconnaissance sincère de l'altérité et de la dette envers les personnes issues d'un groupe qui a souffert injustement dans le passé – une « communauté de souffrance ». Voyons plus précisément la signification de tous ces termes.

L'intégration, tout d'abord, signifie simplement que l'on quitte sa communauté d'origine pour rallier une communauté de destin au sein de laquelle on est pleinement accepté. Elle se distingue de l'assimilation, qui fait disparaître, en les cachant s'il le faut, les indices d'une origine ethnique étrangère. Ce n'est pas non plus une acculturation (le remplacement de sa culture d'origine par la culture d'accueil), qui supposerait une censure ou tout au moins un oubli complet de ses origines, plus ou moins volontaires, afin de réussir dans la vie. D'ailleurs, la trajectoire sociale d'une famille en voie d'intégration n'est pas différente de celle d'une famille pauvre dont les descendants s'enrichissent, elle n'est donc pas révélatrice à elle seule d'une prise en compte de l'ethnicité en politique.

La discrimination positive, ensuite, est une doctrine politique mise en œuvre dans de nombreux pays afin de mieux représenter la

diversité dans l'État ou dans les médias. Sachant que les minoritaires ont plus de mal à faire des études qui leur ouvriront un accès aux postes et aux emplois les plus gratifiants, les conditions d'entrée dans de telles formations sont abaissées pour eux, et pour eux seulement. Cette exception à la règle du recrutement méritocratique s'est parfois accompagnée de mesures d'embauche préférentielle (à égalité de qualification, on embauche un membre d'une ethnie minoritaire) ou de privilèges éducatifs dès l'école primaire (tel le *busing* américain, consistant à transporter en car de ramassage scolaire des élèves noirs dans des écoles blanches et réciproquement, afin d'obtenir une mixité ethnique qui n'émergeait pas spontanément).

La reconnaissance, en troisième lieu, est encore plus ambitieuse (il suffit pour s'en convaincre de lire les textes des philosophes qui en ont parlé, comme Charles Taylor ou Axel Honeth) : elle désigne l'acceptation pleine et entière de la différence, appliquée non plus seulement à des individus, mais à tout un groupe. Celui-ci jouit alors de droits collectifs s'ajoutant aux droits individuels de chacun (par exemple, dans un pays majoritairement chrétien, le droit de ne pas avoir d'examens un samedi si l'on est juif ou un vendredi si l'on est musulman s'ajoute aux droits habituellement attachés à des indisponibilités personnelles comme un décès familial ou des problèmes de santé). Reconnaître l'autre avec sincérité, c'est en effet apprendre à mieux le connaître, l'apprécier pour ce qu'il apporte au groupe dont on fait partie : un style musical, une cuisine, un art de vivre, des formes de sociabilité originales.

La réconciliation entre d'anciens maîtres ou persécuteurs et une communauté de souffrance se présente comme le stade suprême de l'intégration collective sans condition préalable d'un groupe ethnique dans une communauté ethniquement différente de lui. Les causes de la non-reconnaissance sont le plus souvent les mêmes partout : un refus d'admettre que l'inadaptation de l'autre à soi est au moins en partie l'effet d'une responsabilité partagée qu'il convient d'assumer. Qu'il s'agisse de génocide, de colonisation, d'esclavage ou d'autres massacres et déportations de masse, le geste attendu est ici une demande de pardon pour les souffrances subies par les ancêtres de ceux qui recueillent cette requête et sont les témoins de l'humilité et de la sincérité qu'elle suppose pour être vraiment acceptée (Blaney et Inayatullah ont écrit des textes édifiants sur ce point).

Dans tous ces cas, la science politique récente a montré qu'il était illusoire de s'en tenir aux grands principes du droit public (l'égalité de tous les citoyens devant la loi et face à l'État), aux postulats de l'économie libérale (en investissant dans le capital humain, des immigrants toucheront vite le bénéfice de leur formation en accédant à des emplois convoités), aux acquis de la sociologie (c'est un fait attesté que les différences entre ethnies sont parfois comblées en trois générations, grâce au *melting-pot*, la marmite où les ingrédients

traditionnels se fondent en un plat nouveau, comme l'ont observé il y a déjà longtemps les sociologues américains Nathan Glazer et Patrick Moynihan ; mais les différences raciales peuvent également subsister durablement et se manifester par l'apparition de ghettos, un fait bien mis en évidence par Robert Park et l'école de Chicago), aux certitudes de l'ethnologie (le brassage ou le métissage seraient inévitables, selon l'exemple du Brésil, mais justement, c'est le seul que l'on donne habituellement) ou à l'évolution des conceptions philosophiques de la citoyenneté (le multiculturalisme aurait des justifications théoriques que l'on ne pourrait aisément ignorer, comme en Grande-Bretagne, où il était hier le prolongement d'une séparation des nations – anglaise, galloise, écossaise, irlandaise – avant de devenir aujourd'hui un sujet de perplexité).

Rien de tout cela ne se produit donc spontanément, sans une volonté politique forte. La raison en est simple : les relations de pouvoir ne se laissent pas aussi aisément rectifier que les différences d'argent, par exemple : autant il est possible (mais pas facile) à une personne d'investir dans son avenir et plus encore celui de ses enfants en coupant les ponts avec son groupe d'origine, autant il est presque impossible à une communauté ethnique tout entière de s'insérer sans heurt dans de vieux pays, où les habitants ont leurs manières de vivre et peuvent être victimes de préjugés. L'ethnie est le fruit d'un travail politique, puisqu'il a fallu la penser aux sommets de l'État ou dans l'espoir de les conquérir un jour pour lui donner forme et la nommer ; elle ne sera donc convertie en atout au lieu d'être un poids que par un travail tout aussi politique, quand l'État lui-même lui fera une juste place en son sein (un État canadien menacé) ou en deviendra l'expression (un improbable État kurde). Faute de quoi, il ne resterait que trois options : la lente sortie du ghetto, individu par individu, au fil des générations successives (trop lente), le communautarisme (trop proche de la ségrégation honnie, surtout depuis la forme que les Sud-Africains lui avaient donnée avec l'*apartheid*) et une guerre civile, comme en Irlande ou au Liban (trop douloureuse).

Ce serait néanmoins une erreur de croire que tous les membres d'une même ethnie sont soumis au même régime d'intégration et de reconnaissance. Dans les faits, nombre d'entre eux se comportent comme n'importe quel membre de l'ethnie dominante, ils aspirent à en faire partie ou s'en inspirent dans leurs styles de vie, leurs goûts, leur langue et leurs croyances. Une étude de Vincent Tiberj et Sylvain Brouard a ainsi montré que les jeunes Français d'origine musulmane (maghrébins et turcs) ressemblaient beaucoup aux jeunes plus ordinaires (un groupe témoin) dont ils partageaient les attitudes sur la plupart des points – sauf sur des questions aussi culturelles que les droits des femmes. Une autre, plus ancienne, conduite par Rémy Leveau et Gilles Kepel (dont les résultats ont été publiés dans la *Revue française de science politique* et dans un

ouvrage, *les Banlieues de l'Islam*), avait déjà introduit le doute sur l'homogénéité des populations ethniquement minoritaires en montrant que la relation entre immigrés musulmans et Français non musulmans variait beaucoup selon les individus. On ne peut donc pas considérer tous les musulmans vivant dans des pays historiquement chrétiens comme interchangeable entre eux et différents, au même titre et au même degré, des non-musulmans. Enfin, selon une recherche conduite aux États-Unis par Judith Shklar, les minoritaires (là-bas, les Noirs américains) se sont battus pour obtenir leurs droits civiques, alors que les majoritaires en jouissaient sans effort, mais, une fois qu'ils les ont obtenus, les premiers n'en ont pas fait pas grand usage contre les seconds : l'essentiel pour eux est aujourd'hui d'être reconnus citoyens à part entière, et cela n'implique pas toujours à leurs yeux de s'intéresser suffisamment à la vie politique pour voter, encore moins pour se porter candidats. L'abstention des Américains d'origine africaine ou des Français d'origine maghrébine est donc forte la plupart du temps. Ce trait les rapproche des femmes en général, un peu dans le même cas, et des derniers arrivés, qui ne songent qu'à améliorer leur situation économique et à envoyer de l'argent à leur famille restée au pays, plutôt que de jouer un rôle dans la vie politique de leur nouveau lieu de vie.

Un dernier volet des études sur l'ethnicité doit être mentionné ici brièvement (alors qu'il mériterait de plus amples développements) : l'identité. Placer son origine ethnique au niveau de sa citoyenneté juridique actuelle, ou même la mettre en avant, c'est convertir un fait naturel en une revendication sociale (la reconnaissance d'un droit individuel à la différence) puis en exigence politique (la demande d'une addition de droits collectifs aux droits personnels), voire celle d'une substitution de droits identitaires au droit national (par exemple, la *charia* musulmane présumée supérieure à la loi républicaine). Comme toute opération de ce genre, elle a toujours un aspect artificiel. Pourquoi telle ethnie serait-elle protégée dans les frontières territoriales d'un État (une « Nation », avec un N majuscule), au lieu d'en rester une simple composante (une « nation » avec un « n » minuscule) ? Pourquoi une communauté fondée sur l'origine ou la couleur de peau devrait-elle imposer ses particularismes à ses voisins ? Où arrêter la liste des revendications identitaires légitimes ? Pourquoi des divisions imposées par une puissance autrefois dominante (un empire, un État hégémonique, un pouvoir colonial) produiraient-elles aujourd'hui encore des effets sociaux durables ?

C'est justement ce côté volontaire, en partie arbitraire dans le sens où il n'est ni ethniquement, ni socialement, ni politiquement nécessaire, qui désigne la construction d'identité comme un objet de recherche pour les politistes. Ceux-ci naviguent entre plusieurs inspirations : une revendication identitaire peut relever de l'anticolonialisme

et de la « réinvention de la tradition » (un thème développé par Jean-François Bayart), de l'émergence d'« identités imaginées » (comme l'a joliment dit Benedict Anderson), ou encore d'un droit au nationalisme des cultures majoritaires et à la reconnaissance publique des cultures minoritaires subventionnées à cet effet (justifié en théorie par David Miller), ou, enfin, de l'avènement d'un multiculturalisme sociologiquement manifesté par un pluralisme de styles de vie, de croyances religieuses, de langues parlées, d'usages alimentaires ou vestimentaires, et philosophiquement entériné sous forme d'un fédéralisme ethnique (le dossier est bien étayé par le Canadien Will Kymlicka), dans lequel la loi n'est pas la même pour tous contrairement à la devise républicaine placardée dans les tribunaux italiens (*la legge è uguale per tutti*). Les recherches conduites dans ce domaine soulèvent donc des questions très variées, qui vont du traitement de l'immigration et de l'intégration (Peut-on avoir simultanément deux identités au lieu d'une ? La question des origines est-elle pertinente ? A-t-elle un impact sur la vie quotidienne et la citoyenneté et lequel ?) à celui de la sécession et de l'indépendance (celle des Kosovars est-elle plus évidente que celle des Abkhazes et des Ossètes, ou simplement plus facile à mettre en œuvre que celle des Kurdes ou des Tamouls ?), sans oublier les principes autour desquels s'édifient de grands ensembles régionaux (Qu'est-ce qu'être européen ? Existe-t-il une communauté asiatique ? Être riverain du Pacifique ou de la Méditerranée crée-t-il une identité commune ?).

Construire une identité n'étant jamais facile, l'étudier ne l'est pas davantage : il faut notamment s'interroger sur les supports et les vecteurs identitaires revendiqués par les nationalistes ou les communautaristes, en retracer l'origine quand c'est possible, afin d'évaluer les différences avec la pratique d'antan interprétée différemment ou plus strictement qu'autrefois, souvent devenue plus radicale (ce qui donne naissance à un islamisme radical – qui retourne aux racines –, un thème creusé par Bruno Étienne et François Burgat, ou encore à un fondamentalisme des *born again* chrétiens, consistant à revenir aux fondations d'une communauté, que l'on retrouve dans un ouvrage de Gilles Kepel). Il est clair que les identités sont à la fois compréhensibles (elles ne sont pas fictives) et discutables (d'autres découpages auraient été concevables). Ainsi, nul ne conteste celle des Japonais, suffisamment homogènes du point de vue ethnique après une politique vigoureuse de « nipponisation », laquelle n'a pourtant pas fait disparaître dans la réalité une composante multiculturelle. C'est moins clair pour les Égyptiens, à cause des Coptes, mais leur dossier identitaire est solide et bien enrichi par l'hégémonie de leur cinéma chez leurs voisins arabes. En revanche, celle des Chinois ou des Iraniens – des peuples dont les dirigeants successifs ont tout fait pour qu'ils fussent considérés comme uniques – pose problème, car on observe une montée des affirmations identitaires dans ces deux pays par

ailleurs si différents (tibétaine, ouïgour, taïwanaise chez les premiers ; kurde, azérie, arabe, chez les seconds). Il est donc tout aussi évident que l'intérêt des politistes pour l'identité s'élabore autour de deux idées : elles sont toujours multiples, même au sein d'un individu ; elles sont toujours manipulées, même avec bonne foi. On peut ainsi concevoir des stratégies identitaires dans lesquelles le périmètre de l'identité change (ainsi l'islamisme salafiste, wahhabite, anti-croisé, etc.). Ou bien des processus d'identification au cours desquels on passe d'une identité à une autre en fonction des intérêts défendus et des réactions d'autrui, tantôt encourageantes, tantôt hostiles ou méprisantes (né en Amérique un jour, Noir le lendemain et musulman noir le surlendemain ; à d'autres occasions encore, Afro-Américain, métis ou victime de l'esclavage).

C | LES ÉTUDES POSTCOLONIALES

Quand on observe le monde aujourd'hui, le décalage économique et l'inégalité de puissance entre la plupart des pays du Sud et ceux du Nord sautent aux yeux. Par son évidence même, ce constat brutal amène à se demander quelles peuvent en être les causes. Le plus facile, pour les auteurs occidentaux, est d'attribuer cet état du monde à des spécificités culturelles ou religieuses : elles seraient peu compatibles avec l'utilitarisme et le besoin d'anticiper propres à l'économie libérale aussi bien qu'à la démocratie parlementaire. L'islam, par exemple, semble à l'origine du décalage : il serait à première vue peu favorable au profit, à l'investissement, au travail productif, à la participation égalitaire des citoyens aux décisions publiques (tout cela sera discuté au chapitre suivant, dans le paragraphe consacré aux fondements institutionnels de l'action). Quant aux auteurs issus du reste du monde, ils imputent à l'inverse cette inertie apparente à une colonisation généralisée. Elle aurait pillé les ressources du Sud, privé ses sociétés de leur dynamisme endogène, utilisé leurs territoires lors des guerres entre puissances européennes et démotivé les élites locales que l'individualisme, l'hédonisme et le sécularisme occidentaux ne séduiraient plus.

Il ne s'agit pas de trancher entre ces deux explications, encore moins d'arbitrer entre les discours idéologiques tenus par les acteurs eux-mêmes sur l'actif et le passif de la colonisation (les progrès sanitaires, éducatifs et institutionnels compensent-ils en partie ou pas du tout les souffrances et les humiliations engendrées ?). Il n'est pas non plus question, en science politique, de se focaliser sur les seuls problèmes d'identité personnelle, qui relèvent davantage de la psychologie voire de la psychanalyse. En effet, les métis issus de la rencontre entre l'Ouest et le reste du monde qu'il a dominé se sont

approprié son répertoire de valeurs, ce qui n'a pas manqué de les troubler. Comme nous l'avons vu au chapitre VI, cette position inconfortable est un bon motif d'adhésion à un courant de pensée particulier, cela ne le rend pas forcément plus indispensable à la recherche.

D'un point de vue scientifique, il faut expliquer pourquoi les choix collectifs (et non plus individuels) des ex-colonisés peuvent être restreints par la poursuite de la colonisation sous d'autres formes. Il faut également trouver une ou plusieurs variables expliquant le sous-développement ou une croissance faible. À cet égard, les études post-coloniales ont pour principale justification leur aptitude à évaluer les effets à long terme d'un passé qui aurait dû en principe s'achever avec les indépendances nationales, mais qui pèse encore sur le présent. Cela va du manque d'estime du colonisé pour lui-même, qui se perçoit souvent avec le regard du colonisateur, aux obstacles sur la route de l'émancipation complète des peuples, dont l'accès à la souveraineté n'est qu'une étape.

Une histoire contrefactuelle (voir le chapitre V : imaginer ce qui aurait pu se passer, mais ne s'est point produit, pour comprendre ce qui arrive aujourd'hui) aide à deviner ce que l'avenir de ces sociétés aurait pu être sans l'expansion occidentale et la rencontre coloniale. Le Moyen-Orient n'aurait pas été expulsé de la géographie par les grandes découvertes qui ont permis aux commerçants européens et asiatiques de le contourner ; l'Afrique n'aurait pas été vidée de sa population, son déficit démographique n'aurait donc pas été aussi durable (sans même parler du traumatisme atroce de l'esclavage) ; la Chine aurait sans doute négligé ses propres découvertes, mais d'autres n'en auraient pas profité pour l'envahir ; l'Amérique latine n'aurait pas été créolisée par les aristocrates et les religieux ibériques qui l'ont déculturée (avant d'accaparer ses ressources). Ce jeu de l'esprit peut être poussé très loin, et certains en deviennent vite prisonniers : Que serait le monde arabe aujourd'hui sans Israël ? L'Inde aurait-elle été partagée entre musulmans et hindouistes sans les Britanniques ? La Russie aurait-elle dépassé les États-Unis si elle n'était jamais devenue communiste ? L'exercice cesse d'être fécond quand les trajectoires possibles s'excluent les unes les autres : la Turquie aurait pu se démocratiser davantage si elle s'était développée plus tôt et plus vite, par exemple si on y avait découvert autant de pétrole qu'en Iran. Mais l'inverse est tout aussi probable : elle aurait très bien pu être atteinte du mal que l'on a appelé *Dutch disease*, en référence à l'indolence économique qui a saisi les Pays-Bas quand ils ont soudainement exploité leurs énormes gisements de gaz.

Il est donc illusoire de rechercher les responsables hypothétiques d'échecs de toute nature (pauvreté, défaite, isolement) et les auteurs des mauvais traitements infligés aux victimes individuelles de ces maux collectifs. En revanche, il est utile de répertorier les effets visibles et durables de la colonisation sur les mentalités, les

institutions, les comportements. Effets positifs, comme la tolérance (celle de la nation « arc-en-ciel » voulue par Nelson Mandela en Afrique du Sud). Effets négatifs, comme le repli identitaire, qui conduit à de douloureuses sécessions (comme au Soudan). S'il est un domaine où les études postcoloniales ont fait progresser le savoir, c'est bien celui de la réconciliation entre peuples – entre colonisateurs et colonisés, et, au sein de ces derniers, entre les différents peuples coalisés pour obtenir l'indépendance. La fonction libératrice de l'aveu et du pardon n'est plus à démontrer (comme l'a fait Sandrine Lefranc). La reconnaissance sincère, sans arrière-pensée, des colonisateurs par les colonisés et réciproquement, sinon celle des bourreaux et des victimes, relance la dynamique de sociétés temporairement bloquées par leur mémoire ou leur refus de se souvenir des moments tragiques de leur histoire.

Se remémorer, c'est assumer émotionnellement ce qui fait l'objet de travaux historiques, donc substituer à l'histoire froide et objective du colonisateur l'expérience chaleureuse et subjective du colonisé – un thème abordé surtout par des intellectuels indiens. Dipesh Chakrabarty raconte ainsi comment le vocabulaire quotidien de sa jeunesse à Calcutta lui semblait naturel. Il fallut des années d'expatriation pour juger que des concepts forgés en Europe par des Européens afin de rendre compte de situations européennes ne pouvaient s'employer ailleurs sans effort d'adaptation. Surtout, ajoutait-il, le langage du colonisateur a pris pour une évidence le « retard » indien, donc la nécessité de le combler en suivant exactement le même chemin que les sociétés coloniales, en se laissant guider par elles dans cette voie. Gayatri Spivak montre comment la philosophie anglaise occulte la signification de coutumes que l'on ne peut comprendre sans un détour par l'analyse des textes où sont exposés dans leur langue d'énonciation les principes de l'hindouisme (comme le Dharmaśāstra). Le suicide des veuves (*sati*) n'est pas, selon elle, le signe que les femmes indiennes sont des objets d'oppression dont on aurait dû les libérer. D'une part, le suicide est punissable ; d'autre part, les rites funéraires doivent être observés avec vertu. Il en découle que des femmes peuvent décider d'elles-mêmes de témoigner leur attachement à leur mari défunt en allant bien au-delà de la conduite ordinaire. Dans ce cas, elles n'agissent pas en objets maltraités, mais en sujets héroïques. De plus, cette coutume est surtout pratiquée dans les régions (comme le Bengale) où les lois successorales n'excluent pas une femme de l'héritage des biens de son époux, ce qui peut très logiquement pousser la famille du défunt à profiter du désarroi de la veuve pour qu'elle y renonce en s'immolant. Cette solution, certes inhumaine, n'est pas dictée par une soumission irrationnelle à la tradition, car la pression exercée sur la veuve est intéressée. De surcroît, elle est imposée par des hommes, mais également souhaitée par les autres femmes de la famille. Enfin, dans un sens védique, brûler c'est aussi renaître dans

une condition meilleure, un but proche de celui des chrétiennes vouées au martyre par les Romains que les Anglais n'ont jamais qualifiées d'infantiles, elles. Ce que Spivak veut dire, ce n'est pas que l'immolation des veuves est recommandable, mais qu'elle n'est pas condamnable au seul nom de la philosophie morale européenne – et cela, qu'elle s'exprime dans le langage des droits humains ou dans celui de la domination masculine.

Les auteurs de ce courant de pensée invitent donc les Occidentaux à oublier le « Tiers Monde », une façon européenne jugée péjorative de parler d'eux, au profit d'un « monde postcolonial » qu'ils construisent et expliquent différemment. Le risque encouru sur le plan scientifique (un point relevé par Jean Leca dans son compte rendu du livre où Dipesh Chakrabarty suggère de « provincialiser l'Europe ») est alors de rejeter toute forme d'universalisme, donc de science globale. L'universel serait une catégorie imposée par l'Occident et non pas une authentique source de valeurs partagées dans le monde entier. Au nom de l'universalité, les savants de l'Ouest auraient relativisé l'apport des cultures non occidentales, voire dénigré l'Autre (ce qui s'est produit dans la forme la plus extrême de ce savoir arrogant, « l'orientalisme », critiqué par Edward Saïd). D'autres reproches portent sur les incohérences de l'approche postcoloniale. Elle unit artificiellement ce qui ne l'est pas – des sociétés colonisées très différentes les unes des autres ; les ex-colonisés et les néocitoyens immigrés ; des victimes sans grand rapport entre elles, comme les descendants d'esclaves de statut très inégal –, ce qui tend parfois à « racialisier » les différences économiques et sociales. Elle ignore des pans entiers de son objet (le colonialisme des pays du Sud comme l'Inde elle-même, l'Empire ottoman turcophone, et même l'impérialisme japonais). Enfin, elle étudie surtout les récits et les discours, donc le langage, au lieu d'apporter des explications nouvelles à des pratiques bien connues (toutes ces critiques sont étayées avec fougue par Jean-François Bayart).

Parce que la mémoire repose sur des épisodes tragiques dont tout le monde se souvient, des lois iniques, des lieux sinistres, l'analyse de ce que l'on appelle aujourd'hui « les politiques symboliques » est assez liée au postcolonialisme. L'espace et le temps sont marqués par des symboles forts, voulus par des gouvernements : ici, on déplace une capitale ou on en crée une de toutes pièces sur un plan destiné à valoriser l'identité nationale ; là, on change le nom du pays ; ailleurs, on arrête des jours fériés et des dates de commémoration en rupture avec le passé colonial ou un régime déchu ; ailleurs encore, on vote des lois sanctionnant le déni du passé. Partout, on remanie les livres d'Histoire. Les programmes scolaires, les projets urbains, les cartes géographiques, les noms de baptême des écoles, les règlements internes des institutions (qui organisent les usages de leurs abords, de leurs cantines, de leurs vestiaires), les cérémonies de naturalisation, les expositions (de peinture, mais aussi l'Exposition

universelle, l'Exposition coloniale, etc.), les décorations remises, les monuments aux morts et les musées d'Histoire : tout ou presque peut exprimer des choix arbitraires faits pour mettre en évidence des convictions identitaires. La manipulation des symboles est un art politique qui repose beaucoup sur une aptitude à en modifier la signification. Ainsi Jeanne d'Arc est-elle fêtée comme l'héroïne d'un monde nouveau ou une légende du passé ; Lincoln, comme le fondateur des États-Unis ou l'émancipateur des Noirs ; Nasser, comme le sauveur des Arabes ou celui qui causa leur perte ; Napoléon, comme un génie ou un tyran. Les ancêtres célébrés seront celtes ou saxons, gaulois ou francs, créoles ou indiens, étrusques ou latins, ottomans ou turcs, etc. À la base de l'énoncé symbolique, le matériau est le même, seul son façonnement par le discours et par la loi en inverse le sens.

Une politique symbolique est intentionnelle, étalée dans le temps, justifiée par la croyance dans l'efficacité sociale et politique des signes et des mots. Celle-ci peut s'observer dans divers domaines, comme l'intégration des immigrés, l'éducation civique, la mémoire, la propagande, la réconciliation. L'objectif peut être de protéger une vision du monde, une communauté identitaire, un terroir menacé, ou, au contraire, de promouvoir une nouvelle interprétation du passé et d'orienter des peuples vers un avenir encore incertain. Savoir reconnaître les errements d'autrefois pour accroître ses marges de manœuvre dans le futur : voilà un aspect non négligeable de ces politiques. En effet, il n'y a pas que des motivations morales à des mesures symboliques. Avoir les mains libres en se débarrassant d'un poids trop lourd pour mener une politique étrangère autonome est un objectif moins philosophique que pratique. Comme l'a montré Élise Féron dans le cas des colonies européennes de la Grande-Bretagne (l'Irlande, Malte et Chypre) dont le traitement fut inégal, le dosage de ces deux logiques dépend plus des intérêts en jeu et des rapports de puissance que de considérations purement éthiques.

Réfléchir à ces nouvelles identités fondées sur des différences entre les êtres humains conduit inévitablement à mettre en doute un autre postulat de la science politique telle qu'on la pratique dans le monde occidental. L'étude des relations interethniques à l'intérieur d'un pays, à un moment donné, invite à s'interroger sur ces mêmes relations à l'échelle des nations, à travers les phases successives de leur histoire commune. La question de l'égalité réelle entre des communautés dont l'une était autrefois dépendante de l'autre est donc au cœur de ce nouveau domaine de spécialisation en science politique.

Section 2

LES SAVOIRS NÉS D'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE
DU CORPS HUMAIN

Se focaliser sur les différences entre genres, ethnies et peuples suppose que l'on prenne au sérieux les usages sociaux de faits naturels, comme le sexe, la race ou la langue (des « communautés naturelles » au sens de Daniel Bell). D'autres savoirs vont encore plus loin en partant du postulat physicaliste que notre nature physique détermine en partie nos usages sociaux et nos attitudes politiques. Bien qu'elles donnent l'impression d'un rééquilibrage excessif des rôles respectifs de la nature et de la culture au profit de la première, la biologie politique et surtout la psychologie politique nous invitent plutôt à compléter notre connaissance de nos objets de recherche, en remplaçant ce qui est politique dans son contexte physique.

A | LA BIOLOGIE POLITIQUE (OU *BIOPOLITICS*)

Les progrès de la génétique et de la biologie, comme ceux des recherches sur les origines des espèces et leur évolution, ont durablement bouleversé les certitudes établies dans les sciences sociales. Il ne sera sans doute pas longtemps possible d'ignorer le rôle du physique et du corporel par rapport au mental et au social. Le programme que se sont fixé les inventeurs de la biologie politique est de replacer les humains dans leur milieu naturel, parmi les êtres vivants, mais aussi de les étudier en tant que corps.

Dans cette entreprise, ils se distinguent clairement des tentatives qui, dans nos disciplines, ont eu pour but d'ancrer le social dans la vie organique. D'abord, celle des philosophes, en particulier Foucault et son histoire du biopouvoir – qui, en dépit de la parenté de vocabulaire, ne relève pas de la biopolitique, sinon à la marge. Certes, des biologistes, fascinés par l'idée que le pouvoir politique puisse contrôler si durablement des corps individuels et sociaux qu'il en aurait des effets organiques traçables, sont partis en quête d'une « biopolitique molécularisée » – autrement dit, faite par chacun, librement, grâce à la dissémination des connaissances biologiques. Selon des sociologues spécialistes de la génétique, comme Sujatha Raman et Richard Tutton, cette conception de la biopolitique se situerait bien en deçà du niveau d'un individu, d'une population, d'un gouvernement. Pourtant, en dépit de ce déplacement, ce type de recherches n'a débouché que sur une banale « politique de la vie » – un ensemble de

mesures réglementant les aspects naturels de notre existence, pas de vraies relations causales entre notre nature et notre culture.

Ensuite, la biopolitique se différencie des premières intuitions de l'éthologie animale rejetées dans un passé balbutiant, comme celles qui avaient autrefois conduit Jean-William Lapierre à publier son fameux ouvrage sur l'organisation sociale des insectes et des mammifères. Inclure le comportement humain dans l'ensemble des comportements animaux ne signifie pas qu'ils sont identiques, il reste donc crucial de connaître les spécificités de notre espèce.

Enfin, il est important de le savoir, toutes les recherches qui associent la politique et la nature ne font pas partie de la biologie politique, bien qu'elles s'interrogent sur les rapports entre ce qui est biologique et ce qui est politique (et en dépit des commodités de classement bibliographique qui les associent parfois mécaniquement dès que surgissent les mots « biologie » et « politique »). C'est par exemple le cas pour les usages du vivant dans l'action publique, lesquels alimentent d'importantes réflexions sur des enjeux de société et des sources de controverses – la bioéthique, la conservation des ressources naturelles et des paysages, le clonage, les recherches sur l'embryon, les cellules souches et les virus, l'eugénisme et l'euthanasie – qui ont en commun une grande incertitude sur les effets des expériences conduites, des lois votées et des mesures prises, face à des formes de vie dont l'évolution est imprévisible. Ici, le vivant est un objet parmi d'autres de science politique, il n'est pas abordé avec une méthode particulière – ce que la biologie politique prétend faire (sur ce point, un numéro de 2010 de la revue *Sociologie et Sociétés* est très éclairant).

La biopolitique aujourd'hui, telle que la conçoivent ceux qui la pratiquent, conduit à deux séries de travaux : ceux qui portent sur les gènes et notre patrimoine génétique commun avec les animaux ; ceux qui explorent les incroyables capacités des neurones et du cerveau. La combinaison des deux permet de mieux comprendre la part du social et du culturel (l'acquis) et celle du matériel et du naturel (l'inné) dans les activités sociales et les conflits politiques. Certains de nos choix sont déterminés par nos traits personnels, d'autres par des contraintes et des opportunités collectives. D'autres encore dépendent de facteurs physiques et physiologiques, car nos actes ne sont pas seulement définis par des habitudes, ils résultent aussi d'une chaîne de transmission d'informations. La seule liste de ces facteurs fait réfléchir sur l'impact causal des relations entre individus et entre groupes. On distingue ainsi des capteurs optiques, acoustiques, mécaniques et chimiques, biomécaniques, gravito-inertiels. Chacun répond à un type distinct d'excitation : les uns sont sensibles à des molécules, d'autres aux postures corporelles, d'autres encore à des récepteurs cutanés. Mais tous sont « transducteurs » : ils transforment une énergie mécanique initiale en un signal électrique lui-même véhiculé par le système nerveux jusqu'au cerveau pour y être interprété *via* des neurones

situés dans des ganglions de la moelle épinière, qui renvoient à leur tour les informations sensorielles au thalamus. Le mécanisme est mémorisé d'une génération à une autre (la saisie et le pincement d'un outil, d'un crayon ou d'une souris d'ordinateur en sont facilités). Dit comme cela, un geste qui passerait pour purement causé par des relations sociales ou des positions politiques s'avère conditionné par des facteurs extérieurs à son auteur.

La capacité de percevoir, de mémoriser et de transmettre des informations fait ainsi l'objet de recherches expérimentales sur des cobayes humains ou non humains. Dans celles qui sont consacrées au sommeil, par exemple, on découvre que la mémoire inconsciente et performative (et non pas la mémoire consciente et déclarative) permet aux mouches drosophiles aussi bien qu'aux humains d'apprendre plus vite et de stocker plus longtemps des informations. D'autres expériences ont montré que certaines espèces d'abeilles étaient capables de reconnaissance faciale. Elles parviennent donc à se distinguer les unes des autres pour participer plus efficacement à des tâches sociales et identifier les prédateurs, ce qui laisse supposer une spécialisation de leur cerveau dans cet exercice, tout comme chez les humains. Pareils travaux ne sont plus marqués par le darwinisme des origines : dans ce dernier exemple, on ne sait pas encore si cette aptitude est acquise ou si elle est le produit de l'évolution. Les vives controverses scientifiques auxquelles l'évolutionnisme a jadis donné lieu sont maintenant dissipées. Le consensus actuel porte sur une idée simple : chez les êtres humains comme chez les primates, ceux qui parviennent le mieux à se reproduire dans un environnement contraignant transmettent à leurs descendants les gènes qui leur ont conféré un avantage comparatif sur leurs rivaux. Plus que d'inégalités individuelles à la naissance, on s'attache désormais aux capacités collectives augmentées d'une génération aux suivantes. Ce n'est plus une vision mécanique de la phylogenèse (l'évolution de l'espèce) et de l'ontogenèse (la formation de l'individu), car les explications qui en sont données prennent désormais en compte les effets combinés de l'histoire et de la génétique. Des scénarios alternatifs sont présentés, sans que l'on connaisse leurs responsabilités respectives dans la fabrication du monde naturel et social actuel. À titre d'illustration, on sait que la musique naît avec les êtres vivants, que les bébés naissent avec une oreille musicale : on l'écoute et on en fait avant de parler et d'agir. Le lien social premier est donc celui de mères chantant une berceuse à leurs enfants, un fait universel, fruit de la transmission de gènes musicaux dans les familles où la musique avait toute sa place et dont les héritiers aujourd'hui ont une plus grande aptitude musicale. On s'éloigne de l'interprétation de Charles Darwin lui-même (si la musique est une affaire d'hommes et la danse réservée aux femmes, c'est parce que les premiers doivent séduire les secondes qui acceptent leurs avances en sélectionnant ceux dont la progéniture sera la plus robuste). Il en subsiste néanmoins l'idée que

certains hommes ont les moyens physiques, intellectuels ou matériels de subvenir durablement à une descendance commune.

Albert Somit a beaucoup fait pour populariser ces idées (son dernier livre date de 2011). Son ambition peut sembler excessive : il veut substituer au « modèle standard » des sciences sociales un « modèle évolutionniste » fondé sur le postulat que les comportements individuels et collectifs ont des causes naturelles. Il admet tout d'abord que la culture joue un rôle dans la faculté d'adaptation des êtres humains, mais il affirme qu'elle le fait sur des millions d'années, finissant par être incorporée. Il note ensuite que nous partageons avec les grands singes des conduites sociales similaires : en matière de domination ou de soumission, de quête effrénée d'un statut social, d'agressivité hors norme, d'égoïsme, de répugnance au célibat accompagnée d'une préférence pour la monogamie. Cette parenté est également vraie pour ce qui concerne la xénophobie, l'ethnocentrisme et le favoritisme. Toutes ces dimensions de la vie sociale se retrouvent dans tous les groupements d'êtres humains et de primates. Une aptitude à vivre en société y est particulièrement développée : l'empathie (qui est, comme nous l'avons vu, la capacité à se mettre à la place d'autrui, donc à le comprendre, à lui faire confiance, à se rapprocher de lui). Les travaux neuroscientifiques d'Emanuel Bigand et de ses collègues ont montré que cette faculté était liée aux aptitudes musicales : les zones du cerveau qui nous permettent d'identifier la prosodie musicale sont aussi celles qui sont impliquées dans la prosodie émotionnelle, donc dans la socialité ; l'éducation musicale, même brève, entraîne des réarrangements neurocérébraux qui favorisent la rencontre.

On commence ainsi à bien connaître le fonctionnement de nos cellules, de notre cerveau, de notre cortex, de notre système nerveux central et de tous nos autres organes. Ils ont des effets sur nos choix, on ne peut pas les réduire à des avantages ou à des gênes physiques. Certes, que des enfants issus de familles pauvres dans un pays pauvre se spécialisent dans le sport est certainement dû à des faits sociaux : seuls les plus forts survivent dans un contexte où la mortalité avant 18 ans est très grande ; il faut souvent marcher, voire courir, pour se rendre à l'école ou chercher de l'eau (pire encore, pour fuir des ennemis impitoyables) ; il faut se battre contre ses camarades ou des adultes ; enfin, il n'y a pas d'autre chose gratuite à faire quand on veut se distraire. Mais faire du sport quand on est né riche dans un pays riche – sachant que ce n'est pas le même sport, disons du tennis, du golf, de la voile, de l'équitation ou de la course mécanique au lieu du foot, de la natation au lieu de l'athlétisme – a probablement à voir avec une force, une énergie et une souplesse plus grandes que la moyenne (et tous les cas de figure intermédiaires peuvent exister). Les gênes transmis dans les deux cas ne sont pas identiques, car les couplages du système moteur (celui qui détermine nos gestes) et du système sensoriel (les multiples capteurs qui nous indiquent la

forme, la taille, la vitesse et le déplacement des objets) diffèrent d'un sport à un autre – un point bien étudié par Michel-Ange Amorim. De plus, notre cortex est fait de zones pilotant chacune un mouvement du corps. Comme celle qui commande la bouche et les mains est déjà surdimensionnée dans l'espèce humaine, d'autres à l'origine de gestes sportifs précis pourraient l'être ou le devenir chez des individus ou au sein de groupes aux caractéristiques différentes et passer d'une génération à l'autre.

Et il y a encore autre chose : on sait maintenant que nos neurones sont sélectifs, seuls survivent les arrangements corticaux dont nous avons besoin là où nous sommes nés (les Japonais ne prononçant pas le « r » grasseyé à la française, leur capacité de l'articuler phonétiquement est très vite perdue dans leur jeune âge). Quand, pour la survie du groupe, voir au loin est plus important qu'entendre finement, les synapses qui commandent la vue sont développées au détriment de celles qui conditionnent l'ouïe, et réciproquement. On distingue encore mal les applications possibles de ces découvertes en science politique, sinon par analogie : par exemple, en soupçonnant que les qualités utiles lors d'une bagarre ou pour gagner une guerre sont atrophiées dans des pays où règnent depuis longtemps la paix, la sécurité et une grande civilité. Les citoyens de tels pays seraient moins vindicatifs que ceux de pays où les pulsions ne sont pas domestiquées ou le sont depuis moins longtemps. Toutefois, on bute ici sur des temporalités différentes : le temps des dispositions psychologiques, comme l'agressivité ou l'altruisme, est en effet beaucoup plus long que celui d'une disposition sociale pacifique.

Dernier registre de naturalisation : nos émotions dépendent de faits physiques et physiologiques dont nous ne sommes pas du tout conscients. Ainsi, l'attirance réciproque – et pas seulement sexuelle –, si importante dans le domaine du militantisme, ne serait pas entièrement pilotée par nos histoires de vie, par nos aspirations et par nos dégoûts. Elle dépendrait aussi de nos hormones (comme chez tous les êtres vivants, celles-ci accentuent ou atténuent l'attraction mutuelle selon les périodes de l'année ou de la vie) et des phéromones (les odeurs même les plus imperceptibles qui sont émises par le corps). Les androgènes, et notamment la testostérone, ont de puissants effets chimiques sur le cerveau, comme le remarque Lee Ellis qui en décèle trois : une insensibilité à la douleur et au plaisir entraînant un besoin toujours croissant de stimulation pour ne pas s'ennuyer ; des décharges électriques saccadées dans la région limbique du cerveau, siège des émotions, qui les accentuent au point de déclencher des conduites violentes ou d'accroître la frustration ; une activation du cerveau droit au détriment du cerveau gauche, donc un recours croissant aux zones d'où sont commandées les actions, au détriment des zones du langage. En matière de sécurité, ces travaux montrent que la délinquance n'est pas seulement le fruit d'interactions sociales. Lutter contre l'insécurité suppose que l'on soit capable de

repérer les individus que de hauts niveaux de testostérone rendent agressifs et non pas créatifs (comme la majorité d'entre eux qui deviennent à l'inverse des exemples de réussite sociale). Les identifier permet de leur donner une éducation adaptée et de canaliser leur énergie. Une approche biopolitique justifiera ainsi leur emprisonnement au motif qu'ils auront alors moins de chances de transmettre leurs gènes que leurs pairs restés libres, loin de l'humanisme dont font le plus souvent preuve les sociologues de l'insécurité. Plus surprenant encore, nos conduites seraient déterminées aussi par l'ionisation de l'atmosphère (toujours selon Albert Somit) : une atmosphère chargée en ions positifs rendrait plus sociable qu'une atmosphère chargée en ions négatifs, laquelle tendrait au contraire à alimenter les tensions – elle serait en effet « électrique », comme on le dit dans le langage courant.

Dans cet ensemble de savoirs nouveaux, les neurosciences sont peut-être les plus prometteuses de toutes les tentatives de naturaliser la science politique, bien que les corps physiques soient aussi façonnés par les histoires sociales, que les apprentissages soient socialement possibles, voire programmés, que les itinéraires ne soient pas seulement parcourus individuellement, mais aussi collectivement, ce qui relativise toute ambition naturalisante.

Elles sont en tout cas les plus susceptibles d'introduire l'expérimentation dans notre discipline, un vecteur de scientificité comme nous l'avons vu au chapitre V. En effet, des expériences avec appareillage de capteurs et d'électrodes ont montré que la perception d'expressions ou d'images liées à la politique accroissait l'activité cérébrale de zones spécifiques du cerveau. Elle augmentait aussi la sudation, le rythme cardiaque, la température corporelle et la sensibilité électromagnétique de la peau. Il semble ainsi que les questions publiques, peut-être parce qu'elles divisent les citoyens, suscitent des réactions d'excitation ou de dénégation supérieures à leurs équivalents en sport, en art et en musique, en amour, etc. À l'inverse, selon une enquête conduite en 2008 en Finlande, la récupération des capacités cognitives après un accident cérébral se ferait plus vite en écoutant de la musique qu'en lisant. Quand on sait que le politique relève beaucoup du langage et le social plutôt des émotions, il est facile d'en conclure que le premier divise, tandis que le second unit, ce qui se traduit par une activation de zones du cerveau différentes – celles qui sont le siège de la musique sont aussi à la source des émotions, alors que le langage et l'action sont liés aux zones spécialisées dans la cognition. Enfin, le système d'alerte réflexe dont nous sommes naturellement équipés nous dit quand la routine est rompue par un événement susceptible d'entraîner un risque pour nous et quand nous devons, comme tous les êtres vivants, choisir entre la fuite et le combat.

Tous ces phénomènes ont en commun de se dérouler très vite et de façon inconsciente. Pourtant, certaines réactions sont un peu moins invisibles : c'est le cas de toutes les réactions psychologiques.

B | LA PSYCHOLOGIE POLITIQUE

La science politique a longtemps vogué de conserve avec la psychologie sociale. L'analyse des attitudes, par exemple, relève entièrement de ce savoir, qui est à la fois issu de la psychologie et de la sociologie. En effet, les convictions ne sont pas distribuées au hasard dans une population, elles sont liées aux catégories sociales et professionnelles. En revanche, la psychologie politique – qui analyse les effets des émotions sur les conduites – est assez peu fréquentée par les politistes francophones, c'est encore très largement un savoir américain.

Il y a de nombreuses raisons à ça. Tandis que la psychologie sociale est assez peu naturalisante (elle s'appuie moins que les sciences cognitives sur la science du cerveau et du système nerveux), la psychologie politique s'appuie, elle, sur les découvertes des neurosciences et elle s'intéresse même aux changements induits par l'évolution des espèces. Elle semble aussi très individualiste (ce qui se passe dans le cerveau humain n'est pas le pur reflet de la vie, c'est la vie elle-même). De plus, le culte voué à Durkheim par les politistes français est peu propice au développement de cette tendance de la recherche, car le fondateur de la sociologie dans notre pays l'a constituée contre la psychologie – en particulier, les explications des comportements par le mimétisme ou l'imitation, dont Gabriel Tarde fut le porteur le plus illustre à la fin du XIX^e siècle. Enfin, la vogue de la psychanalyse, dont les psychiatres mettent encore en doute la scientificité, n'a rien fait pour convaincre les politistes concernés par ce qui est à la fois collectif et conscient de s'intéresser de près aux approches « psychologisantes » subconscientes et purement individuelles, à l'exception de Raphaël Draï, qui plaide depuis longtemps pour que la science politique n'oublie pas la psychanalyse. En science politique il y a un « nous » et des « ils » (Norbert Elias a consacré des développements importants à cette opposition), il y a en revanche très rarement un moi et un « tu », et jamais un ça ou un surmoi. Les tentatives d'attribuer aux nazis et aux Soviétiques un caractère national singularisé par la répression et la censure de ses pulsions (notamment chez Wilhem Reich) n'ont pas convaincu. L'idée de personnalité autoritaire, lancée par l'Allemand Adorno lors de son séjour à l'Université de Columbia (dans la ville de New York) pendant la seconde guerre mondiale a davantage piqué la curiosité des politistes, c'est même devenu une de leurs lectures favorites, mais la démarche n'a pas eu de suite.

Non que les émotions soient tenues pour négligeables en science politique : on sait qu'elles jouent un rôle dans les campagnes électorales ou lorsque se propagent des rumeurs publiques soulevant l'indignation. La loyauté, par exemple, a une forte composante affective. Elle oblige à choisir entre la peur de trahir ses amis quand on est en désaccord avec eux et la crainte de ne pas être fidèle à soi-même si l'on camouflait ses sentiments profonds pour ne pas en subir les conséquences. La loyauté n'explique pas à elle seule comment chacun s'arrange pour maintenir l'estime de soi, si importante dans la vie publique (Philippe Braud l'a bien montré), mais il est clair que les deux sont liés. L'anxiété, au moins sous la forme d'une inquiétude pour son avenir, est reconnue comme une source possible de vote extrémiste. La tolérance envers les gens différents de soi est fortement corrélée à la peur de l'autre. On sait aussi que le goût du risque sourit aux audacieux, tandis que la peur de l'inconnu paralyse l'action. En analysant longuement le charisme – cette sorte d'attraction inexplicable exercée par les leaders politiques et ceux qui se présentent comme des prophètes –, Max Weber lui-même a fait une vraie place aux affects dans sa vision rationalisante des actions sociales. Enfin, les grands événements et leur commémoration ultérieure comportent une part inévitable d'enthousiasme collectif qui fait un instant croire que la paix sera perpétuelle : pensons à la Libération, au voyage de l'Égyptien Sadate à Jérusalem ou à la chute du mur de Berlin.

Mais deux mouvements de la pensée distincts l'un de l'autre ont conduit à minimiser ou à contester le rôle des émotions en politique : d'une part (à cause des usages politiques qui en ont été faits par les nazis et les fascistes), les analyses des comportements fous de la foule agissant d'un seul bloc et de façon imprévisible, donc déraisonnable (comme le croyaient le Français Gustave Le Bon ou l'Italien Pareto), ont déconsidéré pour longtemps l'usage des émotions dans notre discipline ; d'autre part, les passions ont été évacuées de l'analyse par plusieurs auteurs chevronnés. Albert Hirschman, par exemple, a montré comment les intérêts égoïstes et le calcul utilitaire les avaient fait disparaître de la recherche en économie politique dès la fin du XVIII^e siècle (alors que l'on trouve encore chez Adam Smith, le père de l'économie moderne, une théorie des sentiments moraux). La montée en puissance progressive, mais quelque peu irrésistible, des approches en termes de choix rationnels repose aujourd'hui entièrement sur le postulat selon lequel les émotions peuvent être négligées au bénéfice de calculs fondés sur la maximisation de son intérêt personnel.

La psychologie politique a pour but de remettre les émotions à la place qui leur revient : ni trop grande (comme en psychologie pure, où les domaines sujets au tabou, tels l'argent, le sexe et le pouvoir, sont réputés affectifs) ni trop réduite (comme en science politique, où on les tient pour secondaires). Elle y parvient en

travaillant sur un jeu d'émotions de base (de quatre – la peur, la joie, l'anxiété et la colère – à plus de vingt, et même bien au-delà encore) et en se focalisant sur les traits de personnalité des citoyens, des électeurs, des manifestants.

Commençons par les émotions, encore mal connues, car elles comportent un substrat biochimique. L'indignation, qui est la forme politique de la colère, est bien souvent le facteur déclenchant d'un engagement militant : le bref traumatisme initial (avoir été le témoin d'une profonde injustice) entraîne ensuite une adhésion durable et diversifiée à toutes sortes de causes, politiques ou humanitaires. Être en colère a aussi des conséquences sur la recherche d'informations calmantes : plus l'indignation est grande, moins l'on cherche à se renseigner – l'angoisse poussant, à l'inverse, à multiplier les sources d'information, nous l'avons vu. Mais, entre l'inquiétude et la peur, il y a plus que des nuances : si l'inquiétude commande de se rassurer, la peur paralyse, elle prive l'individu de toute initiative, elle se traduit notamment par un retrait de la politique, un abstentionnisme constant, une démission de ses devoirs de citoyen. L'abstinence civique peut provenir d'un désir de ne pas éprouver de douleur en étant déçu par ceux que l'on soutient. La joie, au contraire, pousse à donner un chèque en blanc à ceux qui sont capables de la procurer ou à se montrer pour le moins indulgents envers eux. Le plaisir peut lui aussi compter dans le regard que l'on porte sur la vie politique, car on peut être conduit, pour l'obtenir, à lire certains journaux, écouter ou regarder certaines émissions, participer à certaines réunions électorales, ou, à l'opposé, ceux dont la bonne volonté les conduit à participer à la politique pourraient réaliser combien ils se font du mal en se livrant à des actes civiques répétitifs accomplis sans aucune satisfaction personnelle et décider d'être plus hédonistes.

Quant à la personnalité, elle compte aussi. On distingue habituellement les personnalités effacées et déférentes des personnalités affirmées et indépendantes – les premières étant réputées plus facilement manipulables que les secondes. Mais on oppose aussi des caractères prudents à d'autres, plus aventureux (au fondement de ce qui distingue les conservateurs des progressistes), sans parler des personnalités autoritaires ou libérales, les premières étant moins flexibles que les secondes. Se laisser facilement convaincre par les autres ou tenter au contraire d'avoir toujours raison dans une discussion a des effets sur les conduites politiques. En dernier lieu, suivre les précédents établis ou ses propres élans, se conformer aux usages ou s'en démarquer, se contenter de jugements qui font autorité ou prendre au contraire le plus d'avis différents possibles avant de se décider, tout cela influence la façon de s'impliquer en politique (très peu ou beaucoup, souvent ou rarement, de façon conventionnelle par le vote ou moins conventionnelle par des actions spectaculaires).

On parvient aux limites de la psychologie politique quand, quittant le terrain des affects, on pénètre dans l'immense et mystérieux domaine des sentiments. L'Israélien Schwartz a élaboré un ambitieux tableau élémentaire des valeurs supposées partagées par toute l'humanité, dont certaines seraient à la source du bonheur. Curieusement, les données chiffrées recueillies dans de nombreux pays semblent corroborer ses hypothèses. Sans aller jusque-là, l'Américain George Marcus a fait le portrait d'un « citoyen sentimental », agité par des états d'âme, sensible, écorché même, et pourtant capable d'évaluer les chances que ses intérêts soient bien servis : un citoyen doté en deux mots d'une intelligence affective. Anne Muxel a également fait une incursion dans le domaine de l'affection et de l'amour, en s'interrogeant sur les convictions acquises par proximité avec des personnes aimées (compagnons, épouses, parents, enfants). On peut en effet se convertir à une idéologie par amour, donc par désir de faire corps avec la personne aimée, en allant à l'encontre d'une identification partisane pourtant durablement ancrée depuis l'enfance quand l'objet de son affection ne la partage pas.

Aujourd'hui, la psychologie politique s'intéresse beaucoup à la communication (car elle est à la base de la persuasion, voire de la conversion). Elle aborde donc la conversation, les débats, les médias. Les auteurs qui s'en réclament étudient les diverses façons d'appréhender autrui, de réagir à ses agressions ou à ses encouragements, faisant de cette capacité d'adaptation aux comportements et même aux intentions de l'autre une capacité spécifique de l'espèce humaine issue de son évolution. Ces auteurs, tel Darren Schreiber, se penchent sur les effets des perceptions et des erreurs de perception sur les conduites envers autrui, sur le cadrage des situations, leur définition (« qu'est-ce qui se passe ? », « qu'est-ce que je risque ? », « à quoi joue-t-on ? », « à quel événement antérieur ce qui se produit me fait penser ? »). Ils s'interrogent aussi sur la façon dont se fabriquent les raisonnements, avec leur part de mauvaise foi, de paresse intellectuelle ou de crédulité. Vus par les psychologues politiques, les citoyens s'adonnent aux raccourcis (« je ne comprends pas ce qui est en jeu, mais si ma star préférée prend position sur cet enjeu, je m'aligne »), à la paresse cognitive appelée plus banalement économie de moyens (« oui, je n'en sais pas assez pour décider à bon escient, mais je n'ai pas envie de trop travailler pour y parvenir »), aux heuristiques (« qu'est-ce que dit sur ce point le parti que je préfère ? Faisons comme s'il avait une fois de plus raison, même si c'est douteux »). Quant aux dirigeants, ils superposent des événements actuels à des événements passés, parfois sans justification (Nasser nationalisant le canal de Suez en 1956 n'était pas Hitler envahissant la Tchécoslovaquie en 1939). Ramener le comportement d'un Ahmadinejad ou d'un Kim Il-sung à Mussolini ou Mao, par exemple, n'est pas sans conséquence sur les décisions internationales d'un leader américain, européen ou asiatique.

Quand ils persistent dans ces erreurs de perception au lieu de tirer de vraies leçons du passé, les dirigeants s'abandonnent au confort de la pensée collective (*groupthink*), refusant toute information qui ne cadrerait pas avec elle, se ralliant aux opinions les plus farfelues dès lors qu'elles sont partagées par la majorité ou par ceux qui comptent le plus dans le groupe, surtout quand celui-ci est isolé de l'extérieur (par exemple, lors d'une crise internationale).

De façon plus générale, la mémoire est reliée aux émotions qui ont accompagné l'événement dont on se souvient (tristesse lors d'une déclaration de guerre, joie après la victoire), et les décideurs ont tendance à reproduire les décisions qui leur ont le mieux convenu dans le passé. À moins qu'ils ne songent à prendre leur revanche sur un épisode peu glorieux de l'histoire de leur pays, à prendre exemple sur des grands hommes (« qu'aurait fait Lincoln à ma place ? ») ou encore à se démarquer de leurs prédécesseurs – tous motifs pour lesquels leur décision sera finalement peu adaptée, et peut-être même dangereuse.

Comme la biologie politique, la psychologie politique s'est développée grâce aux progrès de la technologie (dans le domaine de l'imagerie cérébrale pour celle-ci et du rôle des hormones et des phéromones pour celle-là). C'est pourtant un troisième savoir émergent, l'étude de la communication en politique, qui a le plus bénéficié des progrès technologiques comme la télévision, les ordinateurs, l'internet ou la téléphonie mobile.

Section 3

UN SAVOIR QUI REPOSE SUR LE PROGRÈS TECHNIQUE : LA COMMUNICATION POLITIQUE

En politique, tout est langage ou peut se ramener à des discours. Dans ce domaine de l'activité humaine, on parle et on écrit beaucoup, le choix des mots compte. Il y a des débats et des textes qui en résument les conclusions avant de les transformer en lois et règlements, en cas de jurisprudence, en circulaires d'application, mais aussi en programmes électoraux, en slogans de campagne, en devises de partis. Chaque mouvement politique se distingue par sa manière de s'exprimer, un ensemble de mots et de phrases qui ne sont prononcés que par ses chefs et ses membres (souvent, avec les mêmes intonations). Surtout, la communication entre ceux qui sont gouvernés et ceux qui les gouvernent suppose que les seconds s'adressent périodiquement aux premiers. Au cours de ces exposés, ceux ou celles qui détiennent l'autorité parlent à toutes les composantes de la société et tentent de

justifier les transferts de ressources qu'ils ou elles opèrent *via* l'impôt des uns vers les autres. Les discours associent les riches aux démunis, les puissants aux impuissants. Ils sont faits de promesses d'embellie économique et de politique radieuse. Comme on le dit malicieusement dans les milieux politiques : « Les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent. » Un politiste américain, Murray Edelman, s'est d'ailleurs rendu célèbre en distinguant les « biens intangibles », distribués en égale quantité à tous sous forme de promesses, des « biens tangibles », dont quelques citoyens seulement bénéficient grâce à des mesures sélectives. Tandis que la proclamation de l'égalité est la plus sonore possible, l'attribution de privilèges est discrète, voire clandestine. Edelman prétend même que la distribution illimitée de « biens symboliques » (des paroles) ne sert qu'à cacher la complicité entre les dirigeants politiques et les dirigeants économiques.

Les discours justifient, ils dissipent (temporairement) les malentendus et les incompréhensions, ils assurent ceux qui les écoutent des bonnes intentions de ceux qui les tiennent. Ils mobilisent aussi, cela expliquant pourquoi seuls les plus déterminés à soutenir un mouvement politique, syndical ou associatif font l'effort de les écouter entièrement alors qu'ils les connaissent par cœur, si possible sur le lieu même où ils sont prononcés, au cours d'un de ces grands rassemblements que l'on appelle un *meeting*. Quelquefois, ils font les deux simultanément : les textes sacrés auxquels un parti se réfère (les ouvrages de Marx, Engels, Lénine, Mao, Nasser ou Kadhafi, mais aussi le Coran ou la Bible) en sont de bons exemples. Il y a aussi les dits des personnages illustres dont les livres ne sont justement que des recueils de discours (Jean Jaurès et Léon Blum pour les socialistes français, les fédéralistes américains aux États-Unis).

Pourtant communiquer est en principe à double sens (à la différence d'informer, qui va d'un acteur vers un autre et, le plus souvent en politique, du haut vers le bas en dépit de sondages d'opinion qui sont supposés remonter du peuple vers ses dirigeants). Le message envoyé par un locuteur (disons un Premier ministre en temps de crise) doit être renvoyé par l'interlocuteur (le citoyen auquel il s'adresse), donc reformulé avant d'être à nouveau transmis, et ainsi de suite. Ce que nous apprennent les théories de la communication fondées sur la linguistique et la sémiotique (la science du langage et celle des symboles), c'est que la communication est un dialogue, comme dans la conversation, les discussions, les débats. L'idée répandue chez les praticiens que la communication politique ne servirait qu'à faire élire et ensuite à maintenir au pouvoir ceux qui savent mieux que d'autres s'en servir grâce à des consultants plus doués ou plus imaginatifs vient brouiller la signification véritable de ce que l'on nomme ainsi dans les milieux académiques.

Quand on prend cette démarche au sérieux, on observe qu'à l'inverse du langage ordinaire, les discours politiques sont souvent faits pour ne pas communiquer de façon trop précise. Tous les politiciens

recourent à des expressions toutes faites, utilisables dans toutes les circonstances, comme si les paroles étaient prononcées pour ne rien dire de compromettant ou, à l'opposé, pour lancer des ballons d'essai – des extraits conçus pour être repris par tous les médias (des petites phrases ou *soundbites*, savamment distillées, destinées à faire *buzz*). Ces déclarations, si brèves soient-elles – la plupart ne durent qu'une ou quelques secondes –, sont des marqueurs du discours, elles lui donnent une connotation particulière au-delà de ce que dénotent les mots prononcés. Mais il y a des discours fleuves, comme ceux des leaders de pays en développement (Castro à Cuba, Sayed Nasrallah au Liban). Qu'ont-ils en commun ?

Ils produisent des raisons de s'identifier à une personne, à un mouvement, à des idées, dans lesquels on se reconnaît. C'est ici que fonctionnent les deux conceptions de la communication (théorique et pratique) : les mots ou les phrases sont des signes de ralliement qui aident les citoyens à se situer dans un espace politique complexe, à voter correctement, à trouver les bons arguments à défendre dans une discussion politique – puisque ceux-ci sont déjà rodés par le leader, et donc prêts à être réutilisés. On dit en linguistique que ce sont des marqueurs : ils donnent une tonalité particulière au texte, en indiquent l'intention principale, mettent en évidence ses lignes de force. Ils attirent l'attention (*awareness*), éveillent la curiosité, le désir d'en savoir plus : c'est la notion de *teasing*. Ils cadrent un problème, en disant à quels principes philosophiques, à quelles convictions idéologiques, il doit être attaché : c'est ce que l'on nomme le *framing*. Ils lui fixent une priorité et en parlent précocement dans un débat : c'est l'effet de *priming*. Notons que le style du message peut tenir lieu de marqueur, sans grand besoin de contenu sémantique. Les récepteurs du message ne s'y trompent pas, ils en identifient immédiatement l'auteur et repèrent grâce à ça ses positions dans l'espace politique. Il suffit donc que le message soit conçu en utilisant des formules rhétoriques classiques pour qu'il parle aux auditeurs, il n'est pas toujours nécessaire qu'il dise quelque chose d'original.

Les usages espérés du discours politique expliquent pourquoi il est décliné à tous les niveaux, local, régional, national, et même au-delà (européen, asiatique, latino-américain, arabe, slave, musulman, catholique, etc.). On distingue principalement la communication politique à l'échelon d'une collectivité territoriale de celle qui se situe au niveau de tout un État. On oppose également la communication de crise ou de période exceptionnelle (par exemple, en campagne électorale) à celle qui scande avec régularité la vie politique. On pourrait presque dire que la communication de campagne lors de scrutins nationaux est la plus intéressante à étudier, car elle stylise tout ce qui joue aussi dans d'autres circonstances : ici, les professionnels de la politique mettent en jeu leurs positions. C'est pourquoi elle a fait l'objet de toutes les attentions (en France, par

Jacques Gerstlé). Tout est de savoir, d'abord, dans quelle mesure la communication de campagne affecte les résultats électoraux. Quelle est la contribution nette des campagnes à la victoire ou à la défaite d'un camp ? Cette part varie-t-elle d'un pays à un autre et, si c'est le cas, quelle est l'explication de ces écarts, la campagne ou d'autres facteurs comme le mode de scrutin, la culture politique, la conjoncture internationale ou d'autres causes encore ? La réponse semble bien documentée maintenant : c'est une toute petite partie de l'électorat qui change d'avis à la dernière minute après avoir assisté à un débat télévisé, par exemple ; la plupart des électeurs, dans la majorité des pays où des études sont conduites, se sont forgés une opinion assez tôt par rapport au jour du scrutin. Mais comme il s'agit parfois du coup de pouce nécessaire pour l'emporter lors d'une élection disputée, aucun candidat ne s'abstiendra aisément de financer une campagne de communication coûteuse (on ne sait pas si cela accroît les chances de gagner, mais on redoute d'augmenter les risques de perdre). Et beaucoup devront arbitrer entre se lancer dans une campagne précoce, au risque de lasser les électeurs, et s'investir le plus tard possible dans le débat, quitte à ne plus être entendus par des citoyens peu mobilisés.

Ensuite, il s'agit aussi de savoir si ce sont les communicants qui imposent les thèmes à débattre au cours d'une campagne et la priorité qu'ils leur accordent ou le public lui-même qui aurait des demandes propres. Pensons simplement au cas de l'insécurité ou des erreurs judiciaires et aux accusations portées contre les journalistes pour avoir monté en épingle des incidents mineurs et leur avoir trouvé des causes inexactes, depuis les charniers de la ville roumaine de Timișoara aux agressions antisémites dans les transports en commun. Ce qui permet de faire de l'audience n'est pas toujours ce qui compte pour un auditoire.

On classe également les types de communication en fonction du vecteur qu'ils utilisent, le *medium* (d'où vient le pluriel médias). McLuhan, un des pères fondateurs de l'analyse de la communication, connu pour son idée de village global émise dans les années 1960 est également célèbre pour avoir écrit : « Le médium, c'est le message », autrement dit le canal est presque plus important que ce qu'il véhicule. S'exprimer au JT ou à Sixty Minutes touche une plus large audience que publier une libre opinion dans un grand quotidien national dit de référence (que tous les membres des élites sont pourtant supposés lire), être interrogé dans une émission de radio à une heure qui n'est pas de grande écoute ou... publier un livre (sachant que tous les éditeurs ne se valent pas en termes de diffusion). C'est aussi bien différent : à la télévision, l'image que l'on donne l'emporte sur les propos qu'on tient (et que les téléspectateurs ont souvent du mal à retenir, alors qu'ils n'oublient ni les tics de langage ni les signes de malaise ou d'aisance comme le sourire, l'ironie, la transpiration, les tremblements, les rictus, les lapsus, etc.). De plus, parce que les

journalistes sont maîtres chez eux face à leurs invités et parce que leur carrière dépend de ce qu'ils sont capables de leur faire avouer, le débat porte moins sur les enjeux réels du moment que sur ce que Shanto Iyengar a appelé les « jeux », des aspects anecdotiques et souvent intimes qui devraient logiquement relever de la vie privée et par conséquent ne pas être évoqués en public.

Mais internet a beaucoup changé cette hiérarchie. Les blogs concurrencent désormais les autres canaux, avec un avantage sur eux : ils sont beaucoup plus conformes à l'idée que l'on se fait de la communication bidirectionnelle, horizontale et non pas verticale (comme celle qui va du journaliste dont la signature est connue à son public anonyme) ; ils sont presque instantanés, reléguant l'art du *scoop* journalistique au rang de technique dépassée. En revanche, ils diffusent beaucoup plus vite de fausses informations, donnant naissance à des rumeurs incontrôlables et accentuant le bruit ambiant qui rend malaisé le décodage des discours pertinents, ceux qui comptent et qu'il faudrait entendre. Des travaux récents montrent que leur effet sur les choix électoraux, par exemple, est presque impossible à mesurer, alors qu'on a désormais les moyens d'évaluer l'influence des différents médias sur les électeurs (Pipa Norris l'a fait aux États-Unis et en Grande-Bretagne). En particulier, il est impossible de distinguer l'impact des blogs (un réseau social virtuel) par rapport aux influences qui s'exercent à l'intérieur du voisinage (un réseau social réel). C'est donc un effet de proximité que l'on constate, mais on ne peut ni l'imputer à un canal ni l'attribuer à une source identifiée avec certitude. À l'inverse, la possibilité de consulter n'importe quelle page en ligne au lieu d'être plus ou moins contraint par le caractère séquentiel d'un journal télévisé ou d'un texte publié qui se découvrent chapitre par chapitre favorise l'esprit critique, intéresse à la vie publique des personnes qui ne l'ont jamais prise au sérieux faute d'avoir le sentiment d'agir sur elle efficacement ou s'en sont détachées pour les mêmes raisons. Et, bien évidemment, ce ne sont pas les mêmes compétences qui sont mobilisées pour lire un journal d'opinion et naviguer de site web en site web.

En dépit de toutes ces différences, trois conclusions ressortent clairement des recherches récentes. D'une part, les usages différenciés de canaux multiples se renforcent mutuellement : ceux qui lisent les éditoriaux de quotidiens de référence, qui plus est dans une autre langue que la leur, sont également les plus susceptibles de lire des livres politiques et de regarder attentivement les journaux télévisés, notamment sur des chaînes spécialisées dans l'information politique et économique internationale. D'autre part, ces usages ne sont vraiment maîtrisés que par une proportion réduite du public potentiel de tous les moyens de communication existants, sans doute pas plus d'un cinquième de la population. Enfin, la diffusion des informations ayant changé d'échelle avec la mondialisation et les techniques de communication planétaires, les espaces de

référence de leurs destinataires se sont déplacés : désormais, les grandes régions du monde émettent des messages pertinents à l'attention de leurs publics, contribuant à les différencier les uns des autres tout en les nivelant au niveau du globe.

Au-delà d'un recours accentué aux connaissances sur notre nature humaine, les interrogations sur notre commune humanité et sur nos capacités à nous comprendre grâce à de nouvelles technologies de l'information et de la communication (les TIC, en anglais *ICT*) se sont surtout développées dans deux directions : vers le passé, un examen de plus en plus précis sur des données de plus en plus nombreuses ou de plus en plus anciennes invite à pratiquer une anthropologie politique ; dans le futur, s'esquissent de nouvelles configurations, comme l'Union européenne ou les communautés régionales, qui suscitent des travaux novateurs.

Section 4

LES SAVOIRS QUI RAPPROCHENT LES ÊTRES SOCIAUX PAR-DELÀ LE TEMPS ET L'ESPACE

Se tourner vers les origines de l'humanité (au double sens chronologique, en regardant les sociétés les plus anciennes que l'on connaisse et en observant des sociétés qui n'ont guère changé depuis des siècles) ; ou vers son futur (qu'esquissent peut-être les processus de recomposition des rapports entre ces sociétés), tel est l'objet de cette dernière section. Précisons d'emblée que la futurologie ne fait pas partie des sujets discutés ici. Non pas qu'elle soit impossible ou négligeable, mais parce que sa discussion nous emmènerait trop loin dans les hautes sphères de l'épistémologie (ce point a été développé par Wendt dans son article de 2003).

A | L'ANTHROPOLOGIE POLITIQUE ET « L'ARCHÉOPOLITIQUE »

L'ethnologie (le mot français qui désigne ce que les anglophones appellent l'anthropologie culturelle et sociale, par opposition à l'anthropologie physique – laquelle mesure les crânes, pour le dire vite) a été fondée sur la distinction entre deux types de sociétés : celles qui ont des institutions avec des règles écrites et des archives conservées et celles qui reposent sur l'oralité, les témoignages, les

usages. Les premières seules croissent démographiquement au point de nécessiter un jour la constitution d'un État ; les secondes restent le plus souvent menacées et isolées dans des zones d'accès difficile (jungle, forêt, montagnes, îlots, banquise). Deux approches en traitent : l'anthropologie politique et l'archéopolitique.

Ce que l'on nomme anthropologie politique est un savoir au croisement de la science politique, qui étudie le premier type de société, et l'ethnologie, qui a le second comme objet. Elle a deux ambitions. D'une part, montrer les relations de pouvoir, d'influence et d'autorité sous un autre angle que celui des relations de travail ou des activités politiques. Elle y parvient en faisant intervenir la parenté : la vraie (filiation et alliances matrimoniales) et l'analogique (les apparentements partisans, les clientèles sociales, les parrainages de carrière en politique, les parentés temporaires forgées par et pour des rituels, des fêtes, des célébrations, des banquets, etc.). D'autre part, elle cherche à connaître la gamme des choix possibles pour se gouverner, éviter les conflits et, sinon, gagner des guerres – un éventail de choix plus large que dans le monde réel, car certaines façons de gouverner théoriquement envisageables ne sont jamais observées dans l'histoire. En étudiant les sociétés qui semblent être des témoins de l'organisation sociale la plus ancienne que l'on puisse connaître (au sens littéral, des sociétés primitives ou, moins péjoratif, premières), les anthropologues politiques espèrent reconstituer la genèse des sociétés complexes actuelles, comme les astrophysiciens espèrent reconstituer l'histoire de l'univers en remontant vers le big bang, observé par des télescopes en orbite de plus en plus puissants. L'enjeu est évidemment de savoir s'il y a des contraintes universelles qui pèsent sur les ordres politiques, quelle que soient leur forme, contraintes qui forceraient des sociétés à se doter de mécanismes à la fois justes et efficaces de prévention et de gestion des conflits internes et externes.

Dans une lecture anthropologique de l'action politique, la politique est une activité hautement spécialisée, dangereuse à pratiquer et donc souvent réservée à des catégories sociales particulières : le pouvoir est alors concentré dans quelques familles, avec le consentement tacite de ceux qui l'ont perdu ou croient l'avoir délégué volontairement. La spécialisation des aristocraties dans la guerre et l'administration publique en contrepartie d'une protection des roturiers et des paysans en est le meilleur exemple, et on ne l'observe pas uniquement dans les systèmes féodaux (où des fiefs sont attribués par le monarque à des seigneurs en contrepartie de leur loyauté dans la guerre, un système favorable aux vétérans qui fut pratiqué entre autres dans l'Égypte pharaonique, dans l'Empire romain, au Japon ancien et dans l'Empire napoléonien). En Afrique, le pouvoir réel ou supposé des forgerons – ce sont les seuls qui manient à la fois le fer, qui sert à faire des outils et des armes, et le feu avec lequel on cuisine – suscite le respect, la crainte devant tant de pouvoir, et les distingue du reste de la population. À l'inverse, personne n'a jamais

souhaité nulle part que le pouvoir s'accumule trop longtemps dans les mêmes mains. C'est notamment le cas sur les hauts plateaux andins où de savantes divisions soigneusement entretenues au sein de chaque village garantissent l'existence de contre-pouvoirs face à l'administration locale, comme l'a montré Nathan Wachtel en Bolivie. Mais on observe une tendance similaire en Grèce antique où les ambitieux étaient expulsés de leur cité (ostracisés), à moins d'en refonder une autre outre-mer.

La solution de cette contradiction (distinguer des gens de pouvoir, les empêcher de le monopoliser) se trouve à la fois dans les rituels collectifs et dans les récits que toutes les sociétés élaborent, ces narrations (*narratives*) plus ou moins compliquées destinées à justifier leur existence et aussi leurs contradictions. Les mythes fondateurs, les contes pour enfants, les histoires et autres fables édifiantes pour adultes, tous ces textes contribuent à donner un sens à ce qui n'en a pas au premier regard. Les institutions étranges, les comportements mystérieux, les usages énigmatiques sont ainsi expliqués par ces récits épiques dont les acteurs sont souvent des dieux, des êtres imaginaires (licornes, trolls), des chimères (mi-animaux, mi-humains, comme les Centaures) ou des bêtes pensantes et parlantes (toutes celles qui sont supposées avoir peuplé le monde avant nous). Ce qui ne se comprend pas immédiatement, que ce soit d'ordre naturel (comme les catastrophes imprévisibles, l'immensité de l'univers, la vie et la mort) ou social (la guerre, la prohibition de l'inceste) devient intelligible grâce au grand récit des origines dans lequel on peut puiser une explication rassurante à défaut d'être pleinement convaincante.

Venons-en au second courant, tout nouveau, l'archéologie politique : on appelle ainsi une anthropologie politique des sociétés antiques, qui s'intéresse à leurs idéologies, à leurs institutions et à leurs usages politiques, et qui les compare avec les sociétés modernes complexes aussi bien qu'avec des sociétés isolées plus traditionnelles et plus simples. Ce n'est pas seulement une anthropologie culturelle de la Grèce, à laquelle Lévi-Strauss s'est essayé une seule fois (dans *Anthropologie structurale*, 1, où il analyse le mythe d'Édipe) avant de l'abandonner. Des travaux comme ceux de Moses Finley, qui comparent la Grèce et Rome avec la démocratie américaine d'aujourd'hui, sont exemplaires de ce courant de pensée (« comparer l'incomparable » est une incitation due à Marcel Detienne, tandis que Jack Goody plaide pour comparer l'Orient à l'Occident : *the East is in the West*).

Autrement dit, il s'agit d'appliquer les méthodes de l'anthropologie politique (celle que, parmi d'autres, Evans Pritchard en Angleterre, Balandier en France ou Geertz aux États-Unis ont pratiquée sur des microsociétés) à des sociétés disparues, mais suffisamment documentées grâce à des textes autographes et aux résultats de fouilles archéologiques. Puis, y puiser des enseignements

afin de mieux comprendre la marche de nos propres sociétés contemporaines. On cherche alors à repérer les formes que prennent la consultation, le consentement, la légitimité, les processus de décision et les principes auxquels ils obéissent (justice, efficacité, égalité, mérite) dans des cas très éloignés de nous dans le temps et parfois dans l'espace (l'Égypte pharaonique, la Chine ancienne, le Mexique aztèque). L'intérêt de tels rapprochements est qu'en raison du principe sur lequel ils reposent (des comparaisons par paires : les sociétés modernes avec les sociétés primitives, celles-ci avec les sociétés antiques et ainsi de suite), ils mettent en évidence des préoccupations communes de l'espèce humaine, associées aux réponses différentes qui sont apportées à des questions identiques. Par exemple, ne pas dépenser trop de pouvoir quand c'est inutile ou encore légitimer les processus de décision les plus autoritaires en consultant ceux qui en sont les victimes potentielles.

Anthropologie politique et archéopolitique ne visent pas à classer les sociétés (en plus avancées et plus retardées). Elles n'ont pas pour objet de distribuer des bons et des mauvais points. Au contraire, elles font apparaître la commune humanité de peuples et de formes d'organisations politiques que l'on place parfois un peu vite dans des catégories très séparées, voire opposées. Ainsi, parler pour ne pas avoir à agir, tenter de persuader des adversaires potentiels de ses bonnes intentions et de rallier les autres à son point de vue s'apparente moins à des palabres associées aux sociétés orales qu'à des techniques de communication politique élaborées, comme la propagande dans des sociétés industrielles ou comme la persuasion dans des sociétés postindustrielles.

Il nous faut donc examiner maintenant un phénomène qui semble, à l'inverse, accentuer les différences entre ces types de société, la constitution progressive d'une nouvelle sous-discipline, autrefois connue sous le nom de recherches sur une « aire culturelle », aujourd'hui nommée selon son angle d'attaque : les études régionales.

B | LES ÉTUDES RÉGIONALES

Qu'est-ce qui rapproche les habitants d'un ensemble territorial et les distingue de leurs voisins ? D'abord, la géographie, autrement dit la contiguïté ou la proximité. Mais celle-ci n'aurait pas suffi à stimuler l'émergence de spécialisations régionales aussi vivantes que ne le sont aujourd'hui les études arabes, latino-américaines, indianistes, africanistes, asiatiques, etc. Ce qui compte le plus, en effet, ce sont des facteurs historiques et culturels. Avoir longtemps été en conflit peut être paradoxalement à la racine d'un rapprochement inévitable, comme dans le cas de l'Allemagne et de la France, de

l'Europe et de la Turquie, de la Corée et du Japon. Parler une même langue, se situer dans l'aire de diffusion d'une religion, avoir pris part à un combat politique international pour s'opposer à d'autres parties du monde, tout cela joue un rôle majeur dans la définition d'un espace de référence, dans lequel nombre de ses habitants peuvent se reconnaître en dépit des artifices qui l'ont fait naître. En effet, une région est d'abord le produit des auteurs qui l'ont étudiée, ensuite celui des acteurs qui ont voulu la porter. L'Amérique latine, le Moyen-Orient ou l'Extrême-Orient relèvent de la première catégorie ; le grand Moyen-Orient (*Greater Middle East*) ou le monde arabe (*umma arabiyya*) de la seconde.

Langue, religion, voisinage et histoire commune (auxquels s'ajoutent les efforts politiques pour faire de l'ethnie un vecteur de régionalisation, par exemple en Afrique au sud du Sahara) contribuent donc à donner à une région son identité internationale et à la distinguer de ses homologues, donc à rendre pensable dans un futur lointain l'idée d'unification politique et de justifier son analyse quand elle est encore à l'état embryonnaire. Mettre tous ces facteurs d'unité en cohérence, gommer les différences et les contradictions, créer des institutions adéquates à un projet d'intégration est un travail de longue haleine, qui met à contribution des penseurs, des idéologues, des bureaucrates et des leaders politiques. C'est aussi un mécanisme qui échappe à tous une fois mis en marche, car les innovations venues d'un pays ou d'une autre région se diffusent, elles ont des effets de contagion et obligent ceux qui les accueillent à s'adapter (comme l'a montré Olivier Dabène pour *la Région Amérique latine*). L'ambivalence de l'objet régional est tout entière contenue dans cette opposition. Entre la volonté politique et la transmission mécanique, il est souvent difficile de savoir ce qui l'emportera, donc ce qu'il convient d'étudier en priorité. Donnons-en des exemples.

Commençons par le fondement culturel fragile de toutes les entités régionales potentielles ou existantes. Croire à la force déterminante de la culture, nous l'avons déjà dit, serait tomber dans l'illusion culturaliste qui réussit à rendre naturelles (autrement dit originelles et permanentes) des distinctions imaginées, artificielles, construites ou reconstruites, sans parler de l'erreur qui nous ferait redouter un choc des civilisations. Car il n'y a jamais une seule variable causale à l'origine de ces regroupements concrets. Le monde arabe est-il uniquement défini par la capacité d'en parler la langue (et même d'en prononcer des sons, voire une seule consonne, le *dad*, que ceux qui ne connaissent pas l'arabe ne parviennent pas à articuler), comme l'ont cru des penseurs tels Aflak, Arsouzi ou Husri qui furent à l'origine du nationalisme arabe, selon Albert Hourani ? La communauté asiatique est-elle d'abord composée de pays où règne l'association de la religion bouddhiste et d'une philosophie politique confucianiste, un cliché mis à mal par Masao Maruyama ou Hiroshi

Watanabe dans leurs travaux sur la formation du Japon moderne et nuancé par Takashi Inoguchi et Jean Blondel qui lui reconnaissent (dans leur *Political Cultures in Asia and Europe*) une part de vérité, puisque la solidarité familiale semble l'emporter en Asie sur la liberté individuelle qui règne en Europe ? Dans les pays sud-américains, est-ce un passé colonial hispanique, la façon dont il a été retravaillé au cours d'une longue période postcoloniale métisse (bien décrite par Serge Gruzinski) ou la manière dont il est aujourd'hui recomposé par un puissant mouvement indianiste dont d'éminentes personnalités vénézuéliennes, boliviennes, parfois guatémaltèques, péruviennes ou équatoriennes (Julie Massal a consacré un livre à ces mouvements andins), mais aussi le fameux sous-commandant Marcos au Mexique sont de bons représentants ?

L'exemple le plus délicat est sans doute celui de l'Europe. Est-ce le christianisme, l'humanisme ou le libéralisme économique qui sont à sa source ? Selon la réponse, ce sont trois objets différents qui s'esquissent (et aussi trois projets politiques opposés, peut-être même trois communautés scientifiques différentes). Faut-il remonter à une combinaison du latin et du grec, du droit romain et du droit canon, ou, plus loin encore dans le temps, vers le monothéisme et l'hellénisme d'un monde dit judéo-chrétien pour en trouver les contours ? Dans cette hypothèse, on comprend que les *European Studies* et le processus d'intégration européenne lui-même restent indifférents aux travaux sur l'évolution de la Turquie, d'Israël et des pays arabes. Toutefois, l'héritage hellénistique en grande partie venu d'Asie mineure (celle de Millet, mais aussi de Byzance) nous a été transmis par l'intermédiaire des auteurs arabes, tandis que les interprétations de la Bible restent indissociables de celles de la Torah (selon Raphaël Draï). De plus, des auteurs doutent que l'on puisse trouver à l'Europe d'aujourd'hui des origines grecques, les découvrent tour à tour en Afrique noire (la *Black Athena* de Martin Bernal) et en Phénicie (Europe, on le sait, est une Phénicienne que le dieu Zeus déguisé en taureau aurait enlevée quand elle nageait en Méditerranée). Sans aller aussi loin dans les conjectures et dans le passé, Anthony Pagden a longuement discuté des origines de l'Europe et tend à les situer dans une période beaucoup plus récente, celle des Lumières et des révolutions républicaines de la fin du XVIII^e siècle et de la première moitié du XIX^e siècle qui en sont le fruit.

Au-delà des difficultés empiriques dont je viens de donner quelques illustrations, les principaux problèmes théoriques que les politistes se posent quand ils se spécialisent dans l'étude d'une région du monde sont révélateurs des difficultés propres à la constitution d'une véritable sous-discipline. Tout d'abord, en matière de *méthode*, qu'apportent-ils d'original par rapport aux spécialistes formés dans d'autres sciences (économie, droit, histoire, géographie) – un problème qui vaut aussi pour les internationalistes ? Ensuite, où se situe l'originalité de leur objet ? On pourrait la trouver dans

son découpage (mais où l'Europe s'arrête-t-elle ?), dans sa culture (faut-il croire que la diffusion du bouddhisme en Asie est le signe que tous les pays de la région finiront par créer une communauté asiatique, justifiant en retour qu'on la considère comme en germe dès à présent ?), dans les particularités de sa religion (l'islam a-t-il des effets politiques si spécifiques et si contraignants qu'ils s'imposent à tous les croyants, au-delà de leurs différences d'origine ?). La vérité, c'est qu'une spécialisation régionale se consolide au fur et à mesure que les débats entre spécialistes d'un aspect nécessaire à sa constitution comme objet parviennent à un consensus. Celui-ci est acquis depuis longtemps pour le monde arabo-islamique d'ailleurs réuni au sein de la Ligue arabe installée au Caire, disposant d'une Académie de la langue arabe à Damas et d'une Organisation islamique de coopération dont le siège est à Riyad, etc. Il l'est aussi pour l'Union européenne, la plus avancée des formations régionales existantes, qui justifie à ce titre le développement rapide des études européennes et fait des émules dans les autres parties du monde. Enfin, que faut-il étudier en priorité ? Se focaliser sur les particularismes culturels et rechercher des précédents dans l'histoire (comme le Saint Empire romain germanique ou l'Europe universitaire de Bologne à Oxford en passant par Coimbra et la Sorbonne) est peu susceptible de permettre une analyse précise de ce qui se déroule sous nos yeux. Observer froidement des phénomènes de régionalisation rampante, c'est accepter que des projets aussi ambitieux que ceux des pères fondateurs de l'Europe ne se résument pas à un engrenage automatique et plutôt technique, dans une perspective fonctionnaliste dont j'ai déjà signalé les lacunes au chapitre VI. Se cantonner aux transformations institutionnelles, c'est prendre les phénomènes juridiques pour des causes alors qu'ils ne sont que des reflets, donc croire à la supériorité de formes supranationales et fédératives sur les modalités intergouvernementales de décision. On voit dans les travaux de Jean-Louis Quermonne que cette tentation-là est inopportune : pour rendre vraiment compte du système européen et de sa constitution – au double sens du terme – il faut associer le droit constitutionnel, la philosophie politique et la sociologie des attitudes. Plonger dans les effets réellement produits sur les systèmes politiques de chaque pays de la région par la mise en commun de pouvoirs de décision dans certains domaines, c'est déplacer la question de recherche du niveau englobant au niveau englobé (comme le font, à la différence des études européennes, les travaux sur l'eupéanisation dont ceux de Claude Radaelli sont emblématiques) au risque de minorer les réalisations régionales si leurs effets d'entraînement nationaux s'avéraient faibles (ou, ironiquement, si la thèse de Alan Milward d'États nationaux sauvés par l'intégration au lieu de disparaître par fusion était corroborée). Peut-être faut-il faire tout cela à la fois, en combinant là aussi, comme dans l'étude des relations internationales, toutes les théories et

toutes les approches existantes (dont Sabine Saurugger a justement dressé un tableau complet dans ses *Théories de l'intégration européenne*). La complexité et l'hétérogénéité des objets régionaux ne seraient maîtrisées qu'au prix d'un syncrétisme délicat et d'une érudition peu commune.

On ne peut évidemment pas conclure prématurément un point fait de façon aussi rapide sur un domaine de recherche si vaste. Il traite en effet d'un même phénomène en apparence : des mondes en expansion partout, bien qu'à des rythmes et avec des itinéraires variés (le Mercosur n'est ni l'Union européenne ni l'Asean, et encore moins le Conseil de coopération du Golfe). Les objets de ce nouveau savoir sont forts divers : qu'y a-t-il de commun entre les problèmes des pays situés sur la rive sud de la Méditerranée, les pays riverains de la mer des Caraïbes ou de la mer de Chine et les pays d'Europe continentale ? Les enjeux politiques sont en partie identiques (compter parmi les puissances planétaires, se développer ou croître économiquement, pacifier une zone où les contentieux sont nombreux et durables), mais ils sont également très distincts. Pour les uns, disposer de mécanismes militaires dissuasifs et défensifs suffit ; pour d'autres, établir une zone de libre circulation et de libre-échange, avec ou sans union monétaire, est un but en soi ; pour d'autres encore, les processus d'intégration politique et administrative doivent être irréversibles ; pour les derniers, il s'agit d'inverser le sens de la domination et de restaurer un monde mythique aujourd'hui disparu (l'Andalousie, par exemple, suffisamment floue pour servir de modèle à l'Union pour la Méditerranée telle qu'elle fut conçue ou à un bloc arabo-musulman qui effacerait des siècles de colonisation). Comment pourrait-on étudier ces phénomènes aussi hétéroclites avec une théorie unique ?

Trois évidences s'imposent, néanmoins. La première, c'est que les études régionales ont rompu avec la tradition classique des aires culturelles, chacune spécifique, dont la connaissance était autrefois réservée aux seuls initiés qui en maîtrisaient toutes les particularités culturelles (la langue, la religion, l'histoire). La deuxième, c'est que ces mêmes études sont pionnières. Elles ouvrent en effet la voie à une analyse combinée de processus opérant à quatre niveaux : au sein d'un pays, entre plusieurs pays culturellement proches, au niveau des processus non maîtrisés qui les affectent tous, à celui d'une entité institutionnelle ou en voie d'institutionnalisation volontaire à laquelle ils appartiennent ou se portent candidats. La troisième évidence est méthodologique : pour se lancer dans des études régionales, il faut être à la fois comparatiste (au niveau des pays composant la région), spécialiste de la dynamique sociologique et juridique de l'ensemble régional que l'on observe et internationaliste (tant les processus régionaux sont simultanément déterminés par ce qui se passe à l'échelle mondiale et similaires à des phénomènes bien expliqués par les théories des relations internationales).

Avec les travaux portant sur la parenté ou le régionalisme nous sommes déjà passés au-delà de la simple description de spécialités établies ou émergentes en science politique : nous avons en tête quelques-uns de leurs résultats, qui ont fait avancer la discipline tout entière, mais aussi leurs limites provisoires, qui devraient stimuler la recherche et forger des vocations chez les lecteurs. Il est grand temps, maintenant, de dresser un tableau plus systématique de quelques avancées dans tous les registres que nous avons présentés, au fil de ce chapitre et du précédent. Ce sera l'objet des deux derniers chapitres de ce livre.

Une meilleure connaissance de l'action politique

En dépit des critiques et des difficultés, nous en savons aujourd'hui davantage qu'autrefois. La science politique avance malgré de nombreuses controverses, mais elles ne sont guère plus gênantes chez nous qu'en sciences de la nature. Les recherches sur la science en train de se faire montrent assez les oppositions qui règnent dans les sciences dures – en témoignent les travaux sur les *policy sciences* de Bruno Latour et de Michel Callon. Toutefois, les nôtres sont souvent moins compréhensibles : les divisions de la physique entre approches de l'infiniment grand et de l'infiniment petit paraissent bien simples à côté des dissensions successives entre marxistes et behavioristes, positivistes et constructivistes, comparatistes et sociohistoriens, pour ne citer que celles-là. Mais ces divergences ont été fructueuses, elles ont aussi permis de repérer des impasses, de consolider un socle de connaissances sur lequel un accord minimal existe. Ce n'est pas rien.

Même limité, cet ensemble de théorèmes est encore trop grand pour que le seul énoncé de ses acquis rende justice à tous les découvreurs. Il arrive souvent qu'une idée admise après de multiples débats et autant d'échanges de preuves ou d'arguments ne puisse être attribuée à personne en particulier. Il se peut aussi que l'auteur de ce manuel ignore où, quand et par qui, cette idée fut pour la première fois mentionnée dans la littérature. Toutefois, la crainte de ne pas être équitable dans la reconnaissance en paternité ne doit pas empêcher de faire une liste provisoire et incomplète de quelques grands énoncés consensuels.

Donnons-en deux exemples. En science politique, on est désormais certain que le pouvoir obéit à des lois universelles. Première loi : même s'il y a des sociétés sans autorité et des sociétés sans État, il n'y a pas de société sans pouvoir, car dès qu'il y a une forme d'organisation sociale, il y a de la hiérarchie. Pour s'organiser, il faut bien que quelqu'un commande, prenne la responsabilité des décisions communes et accepte qu'on les lui reproche. Deuxième loi : toutes les sociétés connues ont imposé des règles afin d'empêcher ou de limiter l'accumulation durable de pouvoir entre les mêmes mains. La seconde semble contradictoire avec la première, mais en réalité elles sont compatibles. Pour qu'il y ait un ordre politique, il faut qu'il y ait suffisamment de pouvoir accumulé préalablement, sinon chacun sera tenté de faire défection, mais trop de pouvoir conduit inévitablement au désordre, car l'excès d'exigences impossibles à satisfaire aboutit à la révolte, à l'émigration ou à l'exil. Au-delà de ces deux grandes lois, les désaccords persistent. Passer en revue les autres avancées de notre science n'a de sens qu'à deux conditions : d'abord, traquer celles qui ne vont pas dans la direction attendue spontanément par le lecteur ou la lectrice – ce que la littérature nomme des énoncés « contre-intuitifs » – ; ensuite, examiner quelques objets principaux sans essayer de broser un tableau général de toutes les découvertes scientifiques de la discipline – leur liste complète figure dans les traités et autres dictionnaires. C'est donc ce que je vais faire maintenant, dans l'ordre suivant : je commencerai par l'action politique (ce chapitre-ci), puis je continuerai par l'action publique suivie de l'étude de la formation des ordres politiques et de leurs relations (dans le dixième et dernier chapitre).

Pour savoir combien nous avons amélioré nos connaissances sur l'action politique, on partira de ses sources, telles que nous les montrent l'ethnologie, la psychologie, l'étude des choix rationnels, l'économie, la sociologie. On poursuivra par l'opposition entre amateurs (les citoyens) et professionnels (les politiciens et les autres experts de la politique), suivie de l'étude des mouvements sociaux et des organisations politiques. Une dernière partie sera consacrée aux fondements les plus politiques d'une société bien ordonnée : les valeurs, les croyances, les idéologies et les régimes, qu'on les trouve dans leur espace d'origine (l'Europe occidentale et ses excroissances) ou dans d'autres régions du monde.

Section 1

L'ACTION POLITIQUE

Peu de gens croient à l'efficacité de l'action politique, que ce soit celle d'individus mobilisés ou celle de partis organisés. Or, la recherche montre exactement le contraire : sans citoyens impliqués et sans structures permettant de faire de la politique un métier, pas de croissance et pas de répartition de ses bénéfices, pas de justice et pas de liberté – ou pas assez. Pourquoi ? La réponse se trouve dans la continuité entre la vie sociale et la vie politique. Dire que les élus et les gouvernants sont en quelque sorte extraits de la société afin de la piloter de l'extérieur, c'est leur prêter des qualités entièrement distinctes de celles dont est doté n'importe quel citoyen. Mais ce n'est pas ainsi que la politique marche ! La politique, on le sait, est encastée dans la société (*embedded*, selon l'heureuse expression de Karl Polanyi) ; elle n'en est pas séparée (comme l'a démontré Bernard Lacroix dès 1985). La seule différence entre sociétal et politique tient au fait que cette dernière se situe au niveau central, englobant et public de l'activité collective (selon Jean Leca et Bruno Jobert, dans leur article de 1980). Elle est donc aussi sociale que ne le sont l'économie ou la culture. Elle l'est même plus : tout en dépendant de ce qu'est la société tout entière, elle la façonne en retour davantage que les échanges marchands, l'art, le sport ou la religion.

D'ailleurs, les frontières sont mouvantes entre ce qui devient politique sous l'effet d'une politisation des problèmes publics et ce qui, à l'inverse, reste purement social, sans changer de statut. Comme les lignes de démarcation entre ces deux mondes changent tout le temps sous l'emprise des pressions et contre-pressions exercées des deux côtés de leur frontière par des groupes en compétition pour que leurs exigences relèvent enfin du débat public, il est bien difficile de savoir avec précision où ces lignes passent (Jean Leca l'avait montré dans un article célèbre de 1973 ; Jacques Lagroye a repris le problème en 2003). Une activité n'est jamais politique par définition, par nature, par essence, donc depuis toujours et pour l'éternité : ce sont les membres d'une société qui la politisent et la dépolitisent.

Politiser (quelque chose), c'est faire en sorte qu'un objet qui n'était pas un problème politique le devienne et obliger les gouvernants à s'en saisir. La politisation ainsi entendue est un processus collectif, qui affecte différemment chaque individu, mais qui les contraint tous à se positionner par rapport aux enjeux du débat. Il consiste pour l'essentiel à déplacer la frontière entre le privé et le public (exemple : l'avortement, passé de la clandestinité des mères célibataires à un grand débat public sur la loi autorisant les interruptions volontaires de grossesse). Il est donc historique : une

question qui est considérée comme politique aujourd'hui ne l'a pas toujours été et ne le sera pas toujours, il faut donc retracer la genèse de sa politisation. Les auteurs trouvent pour la plupart le point de départ de celle-ci dans l'histoire moderne et contemporaine et non pas dans l'histoire longue, antique et médiévale. En effet, la notion de politique semble récente, elle daterait de la construction de l'État tel que nous le connaissons, voire de l'apparition de régimes constitutionnels séparant le public et le privé. Il n'y aurait donc pas de politique ailleurs et avant l'Europe occidentale.

Il existe un autre sens du mot politisation : dans cette seconde version, (se) politiser, c'est s'intéresser davantage à la politique, s'en rapprocher, voire se mettre activement à en faire. Chacun peut être proche ou éloigné de la politique, donc en être informé, y prendre part comme citoyen, comme électeur, comme candidat, comme élu, comme dirigeant. En tout cas, sans aller jusque-là, chacun a sa propre conception de la politique, même en l'ignorant (« je ne fais pas de politique, moi »).

Quelle que soit la signification qu'on lui prête, la politisation est liée à la modernité : qu'un problème ou une personne se rapproche de la politique suppose que la politique existe comme activité spécialisée et « publicisée ». Pourtant, quand on se penche sur de petites sociétés dont les institutions sont minimalistes et la vie politique inexistante ou encore sur des sociétés antiques aujourd'hui disparues, on constate qu'elles ont beaucoup à nous apprendre sur nous-mêmes, habitants de grands pays complexes dotés de nombreuses agences publiques. Dépouillées de leur appareil, les relations d'influence, de pouvoir et d'autorité laissent en effet deviner leur logique profonde, les émotions qui les sous-tendent et les intérêts ou les valeurs qu'elles recouvrent, les dispositifs qui les formatent – cinq sources de l'action politique qui permettent de mieux l'expliquer.

A | LES FONDEMENTS ANTHROPOLOGIQUES DE L'ACTION

C'est donc aux fondements anthropologiques de la politique qu'il faut s'attaquer avant tout autre objectif. Bien que cela n'apparaisse plus aussi clairement dans les pays industrialisés où les relations familiales jouent aujourd'hui un rôle mineur, les systèmes de parenté et l'organisation familiale comptent. C'est vrai dans des pays où le « familialisme » règne : cette tendance à hériter des postes politiques permettant à une maison de gouverner un territoire ou de participer à la direction d'un pays pendant plusieurs générations. Le phénomène existe en Corse (Jean-Louis Briquet a écrit un beau livre sur ce sujet), en Chine, au Liban et dans le Golfe, en Afrique francophone, mais aussi... aux États-Unis (avec les

Kennedy, les Bush et les Clinton). C'est également vrai dans un pays comme la France. Au niveau de l'État, le familialisme se traduit par le fait qu'un nom célèbre est toujours porté par quelqu'un, de génération en génération, mais cela ne fait pas exception à la règle selon laquelle les corporations (les guildes médiévales) n'ont pas tout à fait disparu : dans le *show-biz* comme dans les médias, les successions sont tout aussi fréquentes et même plus qu'en politique, mais on les remarque moins – ou on les trouve plus normales. On observe aussi dans le monde que les veuves succèdent souvent à leur conjoint disparu, les épouses à leur mari privé de droits civiques. Cependant, comme ce phénomène affecte un peu tous les pays, aussi différents soient-ils, on ne peut pas lui attribuer une cause identifiable. Je le mentionne ici uniquement pour montrer que la parenté joue toujours un rôle, même quand elle passe inaperçue. Des femmes correspondant à ces critères se sont ainsi distinguées avec éclat en Inde, au Pakistan, au Bangladesh, en Argentine, aux Philippines, mais aussi de façon plus discrète en Europe.

Là n'est pas l'essentiel. La forme que prend majoritairement la famille dans un pays a de nombreux effets sur la politique telle qu'on la pratique. Par forme, j'entends divers aspects morphologiques : les préférences matrimoniales, les règles d'héritage, la répartition du pouvoir au sein de la phratrie, les relations entre frères et sœurs, oncles et neveux, etc. Quand seuls les aînés héritent du patrimoine familial, les cadets émigrent vers la capitale ou l'étranger. Le nom et la position se transmettent ainsi en ligne directe, sans contestation possible (Bourdieu l'a étudié avec maîtrise pour le Béarn français). Il en va de même quand la religion prescrit une inégalité non seulement entre aînés et cadets, mais aussi entre frères et sœurs : comment pourrait-on parvenir à l'égalité de genre en politique lorsque l'inégalité règne à la maison ? Lorsque, au contraire, les héritages sont indivis (autrement dit, tous les enfants héritent de tout, sauf si l'un d'entre eux rachète la part de tous les autres), les ressources tendent à se morceler de génération en génération, et les postes publics ne font pas exception : on observe donc un renouvellement fréquent du personnel politique. Nous le verrons également plus loin dans ce chapitre, cette différence peut conduire à un morcellement des régimes politiques (par exemple, sous forme de plusieurs petites cités considérées comme des États) ou au contraire à leur regroupement (sous forme de monarchie, de république ou d'empire, j'en ai parlé moi-même longuement dans un livre de 1999).

Des types reconnus de famille peuvent aussi être les socles de systèmes politiques et idéologiques pluralistes ou, à l'inverse, autoritaires, comme l'opposition entre les familles où ne cohabitent que deux générations, celle des parents et celles des enfants, le plus souvent égalitaires, et les familles formées de plusieurs générations, parfois jusqu'aux arrière-grands-parents, presque toujours autoritaires

(Emmanuel Todd a comparé ces modèles en détail). Dans certains cas (répandus dans le monde, sinon en Europe), les oncles maternels et paternels jouent un rôle éminent au détriment des pères biologiques. Ils détiennent notamment l'autorité sur leurs neveux ou, au contraire, sont leurs complices qui les recueillent en cas de différends avec leurs parents (reprenant une expression de Marcel Mauss, les ethnologues nomment joliment cette relation « parenté à plaisanterie »). Ces sociétés-là, de l'Iran médiéval à la France contemporaine, facilitent la constitution de parrainages politiques, grâce auxquels les anciens mettent avec discrétion les plus jeunes, repérés pour leurs talents politiques, en orbite du pouvoir où ils les remplaceront un jour.

Enfin, un problème quasiment biologique peut avoir de sérieuses conséquences politiques : il est facile de connaître la mère d'un nouveau-né ; il est impossible de savoir avec certitude qui en est le père. Sans s'attarder sur le fait que plusieurs sociétés isolées d'Australie et du Pacifique ont longtemps ignoré les mécanismes de la reproduction, le besoin de garantir que l'héritier d'un patrimoine économique et politique n'a pas été conçu par un autre que son père légal pousse les maris à surveiller étroitement leurs épouses. L'exigence de chasteté et de fidélité n'est donc pas motivée par la seule jalousie, elle n'est pas commandée non plus par la religion : elle a des racines profondes dans le droit. Parce que les pères ont besoin d'être sûrs que leur sang coule bien dans les veines de leurs fils, les sociétés patriarcales sont ainsi fondées sur un contrôle permanent de la sexualité des femmes (y compris par des méthodes aussi invasives que la clitoridectomie et l'infibulation africaines, mais aussi les ceintures de chasteté médiévales). Cette exigence relâchée, la surveillance l'est aussi, et les femmes accèdent alors à la même liberté sexuelle et amoureuse que celle dont jouissent les hommes. Dans une société patriarcale, l'égalité de genre est presque impossible ; dans une société non patriarcale, elle devient vite la règle. Mais d'autres différences comptent aussi, comme la recherche d'alliances matrimoniales avantageuses : en régime matriarcal, les fils épousent des étrangères pour réunir les patrimoines des deux familles et pour s'allier au lieu de se combattre ; en régime patriarcal, les fils épousent leur cousine germaine du côté de leur père pour consolider le clan face à d'autres clans, et les exceptions ne sont justifiées que par le besoin de faire la paix avec des ennemis héréditaires.

Avec la certitude de la paternité, le régime patriarcal apporte aussi un sens exacerbé de l'honneur, décliné en deux composantes distinctes : il y a l'honneur des femmes (leur pudeur ou leur vertu, en arabe : *ird*) et celui des hommes (leurs mérites, notamment leurs faits d'armes, en arabe : *charaf*). Or, un sens incontrôlé de l'honneur débouche sur d'incessants conflits, des vendettas sanglantes et même des guerres frontales. Il oblige les hommes à s'y préparer

constamment, à affronter ensemble d'autres bandes, comme dans certains quartiers. Les exemples abondent : il y a le ghetto italo-américain de Boston, décrit dès 1932 par William Whyte, ou le ghetto latino-américain de New York étudié par Oscar Lewis (son livre sur la culture de la pauvreté fut à la source du film célèbre *West Side Story*), ou encore les quartiers défavorisés des banlieues françaises. Les clans ainsi constitués sont vite militarisés avec les moyens que la société autorise ou ceux que les conditions de vie rendent possibles. Comme dans toute « société totale » (au sens d'Erving Goffman dans *Asiles*), l'allégeance des membres du groupe est entièrement acquise à son chef, ils sont tous et tout le temps solidaires des actes de tous les autres et donc ne peuvent échapper facilement à cette logique de réciprocité inconditionnelle dont la contrepartie est une insertion difficile dans la vie économique et politique du pays. Cette difficulté pousse carrément les bandes de garçons à quitter leur village en Afrique pour aller en fonder un autre ailleurs. Dans les pays où les communautés musulmanes sont nombreuses, seules les filles – dispensées de cette solidarité de clan – ont assez de liberté pour quitter le quartier et s'intégrer individuellement dans la société globale en respectant ses valeurs dominantes. Même en dehors des ghettos, c'est souvent de l'émancipation des filles que les conflits de clans se nourrissent, comme dans *Roméo et Juliette*. Notons d'ailleurs que certaines traces de ce régime subsistent là où, pourtant, il a disparu depuis longtemps. On le voit en France, où les rituels d'initiation grâce auxquels les gangs admettent de nouveaux membres en les forçant à accomplir contre leur gré des actes irréparables (trahir ou agresser gratuitement quelqu'un, violer la loi et les usages) persistent en politique sous la forme de ralliements comptabilisés par les anciens compagnons du rallié comme autant de trahisons.

Bref, les coutumes matrimoniales influencent la politique et les institutions de bien des manières. Parmi celles que je n'ai pas encore signalées, et pour montrer que le sujet est inépuisable, retenons les questions suivantes : où les jeunes ménages s'installent-ils, dans la famille du jeune homme ou dans celle de la jeune femme ? À qui revient la charge de les aider à démarrer dans la vie, aux parents de la fiancée qui dotent le jeune couple ou aux parents du fiancé qui offrent un douaire à sa future épouse dont elle n'usera qu'en cas de séparation ? On ne comprend rien à la politique en Inde, par exemple, si l'on ignore que les brus vont s'installer chez leur belle-mère, que les dots sont des fardeaux redoutés par les familles pauvres, que les mariages entre personnes de castes différentes sont rares et que, par conséquent, mieux vaut être un garçon bien né dans ce pays pour prétendre y exercer des activités électives. On saisit mal ce qui se passe en Chine si on méconnaît le poids des relations sociales dans la vie économique et en politique, bien souvent calquées sur le modèle confucéen de la famille étendue respectable qui a des relations, comme l'a montré Stéphanie Balme.

Au-delà des habitudes et des usages admis localement, voire dans un pays, la liberté d'avoir des convictions de toute sorte est également contenue dans des limites fixées par les traditions. La culture d'origine a donc une influence sur les comportements politiques, mais celle-ci n'est pas déterminante. La fierté identitaire, entre autres, pousse à se solidariser avec ceux qui habitent la même région ou viennent de la même classe sociale, qui partagent la même idée de la nation, du peuple ou de la communauté de croyants. Elle a certainement compté dans les grandes révolutions que le monde a connues. Elle a sûrement empêché les défections et cantonné au for intérieur tout doute sur les fins poursuivies par les militants les plus radicaux (par exemple, ceux qui ont recours au terrorisme aveugle). Mais elle n'a jamais été le facteur déclenchant d'une révolution, d'une guerre d'indépendance ou d'une crise sociale profonde.

La foi religieuse est, de tous les facteurs culturels, celui qui fut le plus discuté. Chacun connaît la thèse de Karl Marx sur la religion, opium du peuple, ou celle de Max Weber sur le protestantisme et le capitalisme, mais moins celles de Ernst Troeltsch sur le même sujet, qui insiste plus sur l'encadrement des fidèles par des groupes, notamment les corporations, que sur la rationalité des individus. En revanche, les positions de Timur Kuran sur la relation entre islam et croissance ou de Eiko Ikegami sur la formation des Samourais sont beaucoup moins célèbres, ce qui n'est pas étonnant, car elles sont plus récentes. Les travaux de Guy Michelat et de Michel Simon sur le lien entre catholicisme et vote conservateur, protestantisme (ou judaïsme) et vote progressiste, revus et complétés par Pierre Bréchon, ont eu leur heure de gloire. La littérature asiatique contemporaine ne manque pas de référence aux effets du bouddhisme sur la politique (comme on peut le lire sous la plume de Takashi Inoguchi, qui y voit un facteur de consensus et de compromis à l'opposé des antagonismes monothéistes). Le point commun à tous ces travaux est le lien supposé entre un système de croyances et de pratiques religieuses, d'une part, et des comportements économiques et politiques conservateurs ou libéraux, d'autre part. Ceux-ci peuvent être déférents et respectueux, ce qui incline au conservatisme et fait le lit de l'autocratie ; ou, au contraire, transgresseurs de règles établies et radicaux, ce qui favorise le changement et nourrit la démocratie.

L'anthropologie des religions montre qu'une relation existe au sein de chacune d'elles entre tous les éléments que nous venons d'étudier : les modes d'organisation familiale, les réseaux sociaux légitimes et les systèmes de croyances (dont les opinions politiques). L'effet de la croyance religieuse dépend de plusieurs facteurs : sa nature (monothéiste, polythéiste, animiste) ; les conceptions de la vie sociale propres à la communauté à laquelle un fidèle se rattache (protestante luthérienne ou évangéliste, catholique charismatique ou ordinaire, sunnite ou chiite, etc.) ; l'intensité de sa pratique (occasionnellement, lors des fêtes marquantes, ou régulièrement, voire

avec zèle) ; et bien d'autres choses encore, comme l'influence de la prière, du jeûne, du pèlerinage ou du sacrifice, ou encore celle des clercs (prêtres, sorciers, moines, lettrés) sur la bonne santé de la communauté de croyants. Le résultat de la combinaison de tous ces facteurs sera souvent fort et significatif, mais il ne sera pas univoque. Par exemple, péché et pardon, dans la foi catholique, peuvent conduire une croyante à prendre ses responsabilités (donc, à attendre le même comportement d'autrui, quitte à blâmer les « irresponsables » et les « cigales » de la fable) ; à l'inverse, la charité chrétienne et la compassion pour les pécheurs permettent une grande solidarité sociale entre les croyants les plus et les moins vertueux. Les chrétiens pourront s'inspirer de la formule célèbre, « rendre à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui lui appartient », au fondement de la séparation du religieux et du profane, de la croyance et de la politique, de la société et de l'État. Les musulmans pourront croire à l'opposé que la religion est partout, y compris dans les affaires publiques, ou bien plaider comme Mohammed Saïd El-Ashmawy pour distinguer la foi de l'idéologie, de crainte que l'échec politique toujours possible d'un parti religieux comme celui des Frères musulmans en Égypte dévalorise la religion elle-même et en détourne ses fidèles déçus. Les protestants de toute obédience insistent sur la lecture personnelle de la Bible et sur la relation directe à Dieu, sans intermédiaires consacrés, et l'on considère souvent cette invention luthérienne comme la source de l'individualisme occidental. Pourtant, les baptistes, les quakers et d'autres églises protestantes sont plus grégaires que les catholiques, notamment en Amérique où la réputation politique dépend beaucoup du respect mérité au sein d'une communauté religieuse locale dans laquelle il faut être bien implanté pour réussir une carrière électorale. Bref, la religion n'est jamais aussi déterminante que les textes sociologiques et ethnologiques ne le disent. Pour qu'elle soit à l'origine de l'action politique, il faut que les croyants affichent des dispositions psychologiques particulières.

B | LES FONDEMENTS PSYCHOLOGIQUES DE L'ACTION

Jusqu'ici nous avons fait comme si la vie des individus était entièrement réglée par les traditions. Mais l'action politique est aussi produite par des facteurs relevant de la personnalité. Les pulsions (de vie ou de mort, le besoin d'exercer une domination sur les autres ou d'être connu) expliquent parfois bien des choses. Les individus ont en tout cas des besoins affectifs réels : il leur est par exemple indispensable de conserver ce que l'on appelle l'estime de soi, la capacité de « pouvoir continuer à se regarder dans une glace » sans honte, comme l'exprime le langage populaire. Cela passe par des actes valorisant l'image que

chacun se fait de soi-même, confirmant son identité aux yeux des autres (« c'est un battant », « une gagnante », « une personne courageuse » et « méritante », « quelqu'un que tout le monde aime », etc.). Il est psychologiquement nécessaire que l'image que l'on a et celle que l'on vous renvoie soit plus ou moins superposables. Perdre la face est terrible, pas seulement dans les sociétés où les gens y sont réputés sensibles : en Asie, le coût en est si élevé que les personnes concernées font tout pour l'éviter. En Europe et en Amérique, on peut expliquer de la même façon pourquoi les bandes ou les gangs, d'une part, et les corporations, d'autre part, sont si solides : transgresser la règle collective expose à une mise à l'écart du groupe, surtout pour les novices qui voient leurs aspirations déçues. On peut aussi expliquer de la sorte pourquoi la loyauté et la fidélité à un mouvement politique ou associatif sont si répandues. Enfin, il est possible de dire pourquoi ceux qui fondent leur carrière politique sur une vertu proclamée – comme l'honnêteté, la sincérité, l'efficacité, la rigueur, la fermeté, etc. – disparaissent brutalement de la scène publique quand ils dérogent à leur image. Ainsi, le politicien qui lave toujours plus blanc est accusé de corruption ou de prise illégale d'intérêt, celui qui dit toujours la vérité est pris en flagrant délit de mensonge, l'élu déterminé à agir avec vitesse et efficacité se montre indécis. En revanche, le libéral qui devient social ou le socialiste converti au capitalisme restent au pouvoir, car ils savent « tourner leur veste » au bon moment.

Plus que tout autre besoin affectif (comme celui d'être aimé et respecté), les individus ressentent en effet un besoin de cohérence. En psychologie, on la nomme consonance. Cela veut dire que toute information ou action dissonante, qui ne résonne pas faute d'être en phase avec ce que l'on pense ou ce que l'on croit, pose problème : résoudre de tels écarts est un passe-temps pas toujours conscient et pourtant bien réel de nombre de gens. C'est une activité nécessaire, car la dissonance inquiète, elle interrompt la routine confortable dans laquelle on se sent bien, elle oblige à réagir en trouvant une réponse appropriée afin de retrouver la sérénité initiale.

Acquérir des connaissances, du savoir-faire est également conditionné à l'intérêt que l'on prend au domaine dans lequel cet apprentissage se fait – et pas seulement à l'intérêt en quelque sorte matériel que l'on défend grâce à ce savoir. Dans l'amoncellement de messages qui lui parviennent de façon continue, notre cerveau désigne ce qui devrait nous préoccuper au premier chef. Il choisit ce qui nous stimulera, ce qui sera une source de récompense ou entraînera le risque d'une sanction. Il s'ensuit que la recherche d'informations afin de prendre des décisions de façon plus correcte dépend de l'attachement affectif que l'on éprouve envers les objets de cette quête : plus ils nous passionnent, plus on se renseigne sur eux. La plus grande partie de nos activités relève en effet de l'affectif. La peur, par exemple, explique pourquoi les régimes autoritaires parviennent à gouverner sans légitimité, en laissant planer la menace

d'arrestation, de privation de droits et de libertés ou de perte de travail. Elle explique aussi comment on sort de ces périodes sombres : quand les citoyens composant la « majorité silencieuse » ne craignent plus leur police politique ou des milices paramilitaires et que, saisis d'un enthousiasme communicatif, ils descendent dans la rue, leur force soudain impressionnante fait tomber le régime (en Iran en 1979, en Afrique du Sud et en Allemagne de l'Est en 1989, en Tunisie et en Égypte en 2011).

Ce constat n'interdit pas d'étudier les moments où nous sommes moins émus que calculateurs, car la logique reprend tous ses droits quand les intérêts d'un individu ou d'un groupe social sont menacés. Pas chez tous, pas tout le temps, pas partout. Mais suffisamment souvent pour que l'on revienne sur ce que l'on appelle aujourd'hui l'approche par les choix rationnels (ou *rational choice*), déjà présentée au chapitre VI.

C | LES FONDEMENTS LOGIQUES DE L'ACTION

Les économistes se sont les premiers intéressés au calcul utilitaire : les consommateurs sont censés rechercher le meilleur produit ou le meilleur service au prix le plus avantageux et, s'ils ne le trouvent pas, ils s'en passent. Par analogie, les électeurs sont supposés agir de même avec les « entreprises politiques » opérant sur un « marché politique » et cherchant à imposer leur « marque » : depuis les Américains Anthony Downs et William Riker, en passant par les Français Daniel Gaxie et Michel Offerlé, la fertilité de la comparaison a souvent été mise en évidence. Quittant la microéconomie, les économistes désireux d'expliquer la politique ont ensuite tenté de lui appliquer les lois de la macroéconomie : les décideurs publics eux aussi se livreraient à ce genre de calculs quand ils prendraient des mesures générales. C'est ce que l'on appelle la théorie des choix publics (*public choice*) : fonctionnaires et élus pèseraient soigneusement le pour et le contre (mesurés en termes marchands) avant de prendre une décision. Il leur faudrait aussi s'affranchir des contraintes particulières pesant sur la production de biens publics (comme des équipements routiers ou sportifs, un air non pollué, de l'eau potable, etc.), sinon ces ressources indispensables à la vie commune ne seraient pas disponibles.

Appliquer à la politique une démarche née en économie ne va pas de soi. S'il n'est pas déraisonnable d'imaginer qu'un consommateur se procure le bien dont il a besoin, qui lui plaît, qu'il ou elle a les moyens de s'offrir en procédant à une comparaison des avantages qu'on lui promet et du prix à acquitter, bien d'autres facteurs influencent son choix. Réaliser un vieux rêve, faire envie à

ses collègues et voisins, mettre un terme à une pression familiale croissante, se montrer discipliné (comme ces employés d'une grande entreprise japonaise sommés d'acheter les produits de leur firme en temps de crise ou ceux qui, chez nous, achètent français), vouloir faire plaisir aux vendeurs convaincants, être fidèle à une marque : les raisons de préférer un produit à un autre ne se résument pas à une équation – ou alors on ne sait pas quelle valeur donner à chacun de ses termes.

C'est évidemment pis en politique. L'astuce des chercheurs a été de partir du modèle de raisonnement simple, celui du choix utilitaire, et de lui ajouter ensuite tous les facteurs pouvant affecter la décision. En comparant le comportement réellement observé aux prédictions des modèles théoriques, on a une chance de connaître avec plus d'exactitude les fondements de l'action. On sait désormais que les électeurs, pour s'en tenir à cet exemple, combinent un attachement affectif durable à une idéologie ou à un parti avec une brève quête d'informations sur ses rivaux et sur les enjeux d'un scrutin (juste pour s'assurer qu'ils ont raison) avant de décider s'ils vont se déplacer pour aller voter, et pour qui. On sait également qu'ils comparent moins les promesses (baisses d'impôts, hausses des revenus minimums) et les avertissements des candidats (« moi ou le chaos », « si vous ne votez pas pour notre parti, les collectivistes/les islamistes arriveront au pouvoir ») qu'ils n'examinent leur bilan : c'est l'opposition entre ce que l'on nomme « vote prospectif » et « vote rétrospectif ». Cet avantage donné au passé sur le futur ne corrobore pas les théories du choix rationnel (en principe, les votants devraient choisir les candidats dont la politique sera la plus bénéfique ou la moins désavantageuse pour eux à l'avenir). On n'a donc pu le mettre en évidence qu'en passant par l'intermédiaire d'un postulat : les électeurs sont certes logiques, mais ils se montrent moins investisseurs que juges. Cela explique en revanche très bien pourquoi il leur arrive de voter contre leurs intérêts matériels (par exemple en France, en 2005, en rejetant le Traité constitutionnel européen par souci de sanctionner des élites qui ne les avaient jamais consultés auparavant sur l'élargissement de l'Union plutôt que par désir de limiter la liberté d'action des institutions européennes dans les années à venir).

Imaginer une séquence de décisions individuelles fondée sur des calculs utilitaristes, puis agréger les centaines de milliers, voire millions, de décisions semblables pour en connaître l'effet global au niveau d'une unité politique tout entière, ce raisonnement a des vertus. D'une part, on s'aperçoit que les biais irrationnels – voter contre ses intérêts ou quand sa voix est perdue – sont imputables à des motivations aussi peu mesurables que le civisme ou la fidélité à son camp. D'autre part, on montre que l'on peut agir politiquement par désir d'être socialement intégré à un groupe protecteur qui rassure, où la convivialité est réconfortante même quand on est temporairement en désaccord avec son programme.

Quelques motifs très rationnels survivent à l'épreuve de la psychologie. Réduire le chômage, éviter l'inflation, avoir peur de l'insécurité, c'est suffisamment stimulant pour que ces trois variables expliquent à elles seules les changements de majorité dus aux évolutions du corps électoral (un théorème démontré il y a déjà longtemps par Jean-Dominique Lafay). Les autres motivations comptent en général beaucoup moins que celles-ci, qui ont de surcroît l'avantage d'être chiffrables, car on dispose de taux de chômage, d'inflation, d'agression contre les biens et contre les personnes, d'élucidation des crimes et des délits. On s'aperçoit parfois avec stupeur que des chercheurs refusant d'examiner toutes les causes imaginables d'un vote pour mieux se concentrer sur celles qui ont le meilleur rendement explicatif en donnent à l'avance les résultats avec une grande précision (Lewis-Beck, par exemple). Garder un œil sur le tableau de bord de l'économie est donc plus efficace que viser l'exhaustivité. Certes, chacun sait que le besoin de sociabilité est à la racine du militantisme, que le degré de civisme pèse sur l'abstention, mais le résultat du scrutin lui-même dépend d'abord, le plus souvent, des grands indicateurs économiques.

Quand l'enjeu n'est plus seulement interne, mais implique le bien-être, la sécurité, voire la survie, de la nation tout entière, une approche par les choix rationnels montre que les calculs les plus logiques fonctionnent bien. Il semble aujourd'hui avéré, comme le disent les réalistes dans l'étude des relations internationales, que la surpuissance économique et politique conduit à l'intervention militaire : un État intervient d'abord parce qu'il a les moyens de le faire ; il intervient aussi parce qu'il y a des ressources en jeu et que ses dirigeants veulent les contrôler. Au fond, la stratégie n'est qu'une forme internationale de choix rationnels : s'en tenir aux termes d'une alliance et se solidariser avec un autre signataire ou lui faire au contraire défaut quand il en a le plus besoin (se sentir alternativement lié par un traité de paix ou le violer) dépend de nombreux paramètres qui sont tous connus (Virginia Page Fortna a écrit là-dessus des pages éclairantes). La défection n'est pratiquée que quand elle est à la fois utile et peu coûteuse.

D | LES FONDEMENTS SOCIAUX DE L'ACTION

Imaginer comment les citoyens font leur choix entre plusieurs options, en se mettant à leur place d'une façon psychologique ou logique au cours d'une expérience de pensée, ne suffit pas à expliquer les causes de leurs décisions. Les individus ne sont pas seuls, mais entourés de membres de leur famille, de voisins, d'amis, de collègues, de coreligionnaires ou de camarades d'association. Leurs choix sont

faits en prenant au sérieux les conséquences de leurs actes sur ceux au milieu desquels ils vivent. De plus, quand l'occasion de se prononcer sur des enjeux du débat public leur est offerte, ils s'en saisissent, certes individuellement, mais leur itinéraire biographique est semblable aux trajectoires de myriades d'autres individus comme eux, et ces similitudes pèsent sur leurs préférences. Certains de leurs actes, mais pas tous, ne s'expliquent donc qu'en raison de leur insertion sociale, et celle-ci limite souvent leur marge de manœuvre. Qu'ils le veuillent ou non, ils sont liés par une solidarité de quartier (par exemple, Hackney dans le nord-est de Londres), de ville (Syrte en Libye ou Hama en Syrie), de territoire (Gaza), d'usine ou de bureau. Adopter la conduite qui convient le mieux à chacun n'est donc possible que si elle ne nuit pas (ou pas trop) à tous ceux qui en dépendent et cherchent au même instant à ajuster la leur.

Prenons les votants. Au-delà des trois ou quatre grandes théories qui cherchent à expliquer leur suffrage partout et toujours, comment les électeurs se décident-ils ? Selon leur place dans la société ; selon les clivages historiquement formés qui structurent encore la politique là où ils votent ; selon leurs convictions idéologiques ; selon la position prise par ceux auxquels ils font confiance dans des partis auxquels ils s'identifient, car ils incarnent une catégorie de la population ; selon les enjeux du moment, qui les concernent plus ou moins directement ; en fonction de la campagne électorale, ciblée de façon à toucher des publics précis. Les trois premiers facteurs explicatifs sont plutôt stables, les trois derniers, en revanche, varient. Toutefois, la force de l'attachement subjectif à la place que l'on occupe dans la société change elle aussi : lentement, certes, mais elle évolue. Ainsi, ce que l'on a longtemps appelé un « vote de classe » (celui des ouvriers pour un parti communiste) a beaucoup perdu de sa cohérence, les ouvriers votant de moins en moins pour leur parti ou soutenant des partis populistes (comme l'a montré Nonna Mayer). De plus, les transformations qui affectent l'économie changent également l'attribution objective d'un électeur à une catégorie sociale. Le monde ouvrier aujourd'hui ne ressemble ni à celui de la révolution industrielle ni à celui des Trente Glorieuses : là où des ateliers sombres, sales et bruyants, le travail à la chaîne, les « trois huit », le syndicalisme fort et un style de vie suburbain distinguaient les ouvriers des paysans et des employés, ceux d'aujourd'hui opèrent dans des milieux fort divers, dont certains sont silencieux et quasiment cliniques. De nos jours, les « ouvriers » ne sont plus seulement actifs dans l'industrie et l'agriculture ; on les trouve dans l'hôtellerie et le tourisme, les sociétés de service technologiques (comme l'informatique, la téléphonie, les alarmes), la grande distribution, les établissements publics, etc. En conséquence, ils ne sont plus en contact exclusif avec leurs semblables. Les consignes et les modèles ne circulent plus aussi aisément et rapidement dans leur milieu social, ce qui pèse sur la discipline de vote et,

plus largement, sur la stabilité des choix électoraux. Il en va de même avec les groupes identitaires qui se sont jadis fortement affirmés dans le paysage électoral – les Noirs américains, les régionalistes européens, les immigrés –, car les mariages mixtes, la succession des générations et les transformations du contexte idéologique ont profondément fragmenté ce qui semblait homogène et dispersé ce qui paraissait rassemblé.

Dans l'univers politique, personne ne construit seul dans son coin les grands débats du moment. Il ne suffit donc pas d'observer leur agrégation mécanique en décomptant les résultats électoraux comme s'ils exprimaient naturellement les véritables positions de tous. Ce sont les partis et les mouvements politiques (auxquels revient la lourde tâche de mobiliser les électeurs potentiels) qui s'efforcent de construire une opinion majoritaire. À cette fin, ils retravaillent en profondeur les oppositions traditionnelles, les grandes lignes de fracture héritées du passé, qui se superposent ou se contredisent. Ils tentent de rendre cohérents ces facteurs de vote en les adaptant à un contexte nouveau. Il leur faut conserver leurs électorats de base et en attirer d'autres. Séduire une cible sans en faire fuir n'est pas simple, surtout quand les anciens groupes « ouvriers » et « employés » se subdivisent chacun en plusieurs composantes (par exemple, les classes moyennes, qui peuvent être plus ou moins haut placées dans l'échelle des niveaux de vie ; les vagues successives d'immigrés, qui ne se ressemblent pas ; les perdants de la mondialisation, qui viennent de toutes les couches sociales). Comme l'avaient prédit Anthony Downs et William Riker, la lutte pour capter les votes des électeurs médians (ou ceux du centre) aboutit à lisser les différences entre partis. À l'inverse, comme l'ont récemment montré Hanspeter Kriesi et Edward Grande, l'émergence de clivages culturels (comme l'opposition à l'islam) aux côtés des clivages économiques peut les encourager à se distinguer en tablant sur la force d'un préjugé xénophobe, au-delà des différences de statut social et économique.

Les individus sommés de faire des choix sont ainsi insérés (*embedded*) dans des contextes sociaux qui conditionnent en partie leurs décisions. Ils sont également plongés dans des conjonctures qui pèsent sur leurs intentions (comme les grandes crises économiques, les conflits armés, les catastrophes naturelles). Ils relèvent de ce que le sociologue allemand Norbert Elias a appelé une « configuration », un terme synthétique qui inclut les deux premiers ensembles de contraintes et d'opportunités (le contexte et la conjoncture). En effet, tout changement historique est le fruit d'une conjonction d'actes solitaires et solidaires, volontaires et contraints. Les actions individuelles portent la trace des collectivités au sein desquelles elles se manifestent, et celles-ci sont elles-mêmes façonnées par des mouvements politiques. Avant de présenter ces derniers, toutefois, une dernière série de contraintes pesant sur les choix individuels et collectifs mérite débat : les effets de dispositifs, ces formats de la

décision qui organisent et limitent la marge de liberté des citoyens et les modes d'expression des groupes sociaux.

E | LES FONDEMENTS INSTITUTIONNELS DE L'ACTION

Qu'est-ce qu'un dispositif ? Un arrangement en vertu duquel les débats se déroulent, les décisions sont arrêtées. C'est un dessein (et un dessin, design) visant soit à créer des conditions optimales de choix, soit à privilégier certains principes organisationnels. Dans ce cas, la hiérarchie varie d'un espace-temps à un autre : sont par exemple privilégiées la souveraineté populaire ou, à l'opposé, la compétence experte ; la solidarité des États protecteurs (*welfare states*) ou l'irréductible liberté d'expression des individus. Les dispositifs dont il est ici question sont dits institutionnels parce qu'ils formatent le débat public, ils l'encadrent.

Comme nous l'avons vu au chapitre III, ces cadres institutionnels sont hétérogènes : ils peuvent favoriser l'individualisme ou le brider ; ils sont religieux ou séculiers ; ils prennent des formes démocratiques ou autocratiques. Certains se manifestent sous des modalités banales (les marchés, les contrats, les accords passés, les banquets publics), d'autres sous un aspect plus solennel (les formes de dévolution du pouvoir, les modes de scrutin, les régimes politiques). Nous allons examiner maintenant les opportunités qu'ils offrent aux citoyens, mais aussi les contraintes qu'ils exercent sur eux, en prenant deux exemples, l'un tiré de sociétés non occidentales, l'autre de sociétés occidentales.

Dans un ouvrage récent s'inscrivant dans la mouvance de l'économie institutionnelle et conventionnaliste (celle des Nobel Douglass North, Oliver Williamson et Elinor Ostrom), Timur Kuran montre que les sociétés musulmanes ont longtemps joui d'une avance économique considérable sur les sociétés chrétiennes, avant que le rapport entre elles ne s'inverse. Dans un livre de 2011, *The Long Divergence*, il attribue leur prospérité et leur déclin à la différence des principes organisateurs respectifs des économies musulmanes et chrétiennes. Alors que les sociétés préislamiques étaient fortement inégalitaires, les institutions islamiques furent initialement porteuses de solidarités nouvelles (tout en favorisant l'enrichissement individuel et collectif). La focalisation sur la loyauté des échanges, la fiabilité des partenaires, l'équité des héritages et la conservation intacte du patrimoine transmis se traduisit dès les débuts de l'islam par des dispositifs adaptés à des économies familiales de taille réduite. Toutefois, ces institutions se révélèrent peu propices à la croissance rapide qui suivit la Renaissance européenne, l'apparition des républiques italiennes, les grandes

découvertes espagnoles et portugaises. Dans ce nouveau monde, il fallait désormais séparer les investisseurs et les dirigeants, donc créer des sociétés anonymes et une bourse. Cela exigeait une comptabilité en partie double, des prêts à intérêt *via* un vrai système bancaire, des primes d'assurance à long terme contre les risques pris. Il devenait également nécessaire d'avantager les héritiers par testament au lieu d'éparpiller le patrimoine génération après génération entre un nombre croissant d'ayants droit. Il convenait de surcroît de laisser les légataires moduler selon leurs propres besoins l'affectation du capital légué, alors que les fondations pieuses (*waqf* en arabe, *vakif* en turc) reposaient sur des objectifs et des moyens fixés une fois pour toutes et considérés comme intouchables. Il fallait enfin des corporations indépendantes de l'État et aussi des sociétés civiles autonomes, comme les guildes médiévales et les villes libres de la Renaissance en Europe. Faute d'institutions économiques fondées sur l'esprit d'initiative, l'anticipation du risque, donc l'inégale répartition des pertes et des profits entre associés, les sociétés islamiques n'ont pu développer en leur sein des gouvernements urbains et bourgeois, puis des syndicats puissants et des partis politiques élus.

En d'autres termes, des institutions économiques à la fois impersonnelles et intemporelles sont des conditions nécessaires à la représentation électorale et au régime démocratique. Le plus étonnant est que cette régression non voulue des sociétés islamiques, due à leurs desseins institutionnels égalitaires et novateurs, n'est imputable ni à la religion (contrairement à la thèse de Max Weber sur le capitalisme protestant) ni à la culture (à l'opposé des thèses de Bernard Lewis). Selon Timur Kuran, les commerçants musulmans ne sont pas responsables de la longue stagnation de leurs pays qui ne prit fin qu'au XIX^e siècle. En réalité, ils ont fait de leur mieux avec des institutions plutôt familiales et vouées au court terme, autrefois en avance sur leur temps, quand elles sont devenues inadaptées à une expansion économique mondiale de plus en plus rapide. Dès qu'ils en ont eu l'opportunité, ils ont résolu avec beaucoup de logique le problème posé par ce décalage malencontreux, déléguant aux non-musulmans le soin de faire tourner l'économie en se plaçant sous la tutelle du droit européen. L'auteur souligne l'efficacité de ce partage à une époque où ces derniers constituaient 45 % des habitants de l'Empire ottoman. Comme ils avaient la possibilité d'opter pour les institutions juridiques les plus efficaces du moment, les chrétiens et les juifs de l'Empire se détournèrent des institutions islamiques et adoptèrent le droit commercial français. Ses normes favorables à la création de sociétés anonymes et à la transmission inégalitaire du patrimoine furent facilement incorporées dans les traités de commerce bilatéraux (dont les fameuses « capitulations » qui ne signifient pas du tout que les musulmans ont « capitulé » devant les chrétiens, mais que les tribunaux compétents pour juger un différend entre un musulman et un non-musulman devaient être mixtes, les

jugements se faisant en quelque sorte *ad capitem*). Cette tolérance envers un droit étranger montre que les musulmans n'étaient pas hostiles par principe au risque, au profit et à la couverture contre les incertitudes du futur, lesquels ont fini par être incorporés au droit des pays musulmans aujourd'hui.

Dans un ouvrage de 2011 (*Personal Representation*), un autre auteur, Joseph Colomer, a synthétisé pour le monde occidental les effets des modes de scrutin non seulement sur la formation et la persistance des partis politiques, mais aussi sur la longévité et le pluralisme des gouvernements. On pourrait d'ailleurs ajouter à ces deux variables le rapport entre partis de gouvernement et mouvements contestataires, puisque certaines formes de suffrage favorisent des majorités franches, d'autres produisant au contraire des coalitions fragiles. Dans un tableau éclairant, l'auteur croise ainsi les modalités de représentation des partis et celles des élus. Sur un axe vertical, la représentation personnelle peut être fermée, semi-ouverte ou ouverte (ce qui signifie tout simplement que les électeurs ont le choix de barrer un nom sur une liste ou de voter pour qui ils veulent au lieu de déposer un bulletin déjà imprimé comprenant un ou plusieurs noms de candidats désignés par leur parti). Sur un axe horizontal, la représentation partisane est soit majoritaire, soit proportionnelle, soit le fruit d'une combinaison des deux systèmes (une partie des élus l'étant à la proportionnelle, l'autre au scrutin uninominal). Le croisement de ces deux axes donne neuf cas de figure. Les plus connus sont les systèmes de listes closes décrétées par les partis ou les scrutins uninominaux à un ou deux tours ; les plus étranges sont les systèmes où les candidats sont rangés en fonction du nombre de voix obtenues, les N premiers obtenant les N sièges à pourvoir, sans intervention directe des partis (*first-past-the-post*). Entre les deux, certains pays pratiquent le double vote (les électeurs votent une fois pour une personne et une fois pour une liste). Plus que l'idéologie ou les préférences des électeurs, ce sont bien les procédures qui façonnent la représentation parlementaire. Avec d'autres modes de scrutin, les résultats seraient différents, quels que soient le pays, sa culture et son histoire, et quelles que soient la psychologie ou la rationalité des individus.

Ces analyses rejoignent les travaux qui identifient des règles électorales, voire des lois comme celle du cube ou du swing, en vertu desquelles il semble possible de connaître l'effet d'un dispositif institutionnel sur un mode de gouvernement (et non plus simplement sur la composition du parlement). Elles établissent en effet une relation prédictive entre un dessein initial et le régime qui en résulte. Pour s'en tenir à deux exemples, l'élection à un tour d'un candidat accentue le fait majoritaire dans les systèmes de type britannique où le gagnant prend tout (*the winner takes all*), ne laissant que des miettes à l'opposition (quoique pour une période limitée à l'intervalle entre deux scrutins). À l'inverse, dans les systèmes proportionnels où

l'obsession est de refléter le plus fidèlement possible et quasiment en temps réel la diversité de la population, les coalitions sont non seulement incontournables entre partis dont les objectifs sont pourtant incompatibles, elles sont de surcroît volatiles, et les gouvernements peuvent chuter à chaque instant (comme dans le système heureusement unique de la représentation proportionnelle intégrale avec une seule circonscription, le pays tout entier, qui est le lot de l'État hébreu). Les gouvernements durent donc plus longtemps dans le premier cas de figure que dans le second, et les Premiers ministres y ont davantage d'autorité (même quand ils manquent de charisme, comme jadis John Major en Grande-Bretagne, à l'inverse de héros célébrés, comme Dwight Eisenhower). Soulagés de la pression électorale à laquelle ils restent néanmoins soumis un jour ou l'autre, les premiers sont plus efficaces que les seconds, ils prennent davantage de mesures nouvelles et ils tiennent leurs promesses électorales mieux que les autres. Dans ce dernier exemple, c'est moins d'institutions qu'il s'agit que de politique.

F | LES FONDEMENTS POLITIQUES DE L'ACTION

Agir, choisir, décider : on comprend que ces opérations soient à la fois dirigées par des ressorts anthropologiques (qui nous disent ce qu'il faut faire et surtout éviter de faire au risque d'être mis au ban de la société), par des considérations logiques (nous essayons de raisonner avant de nous lancer dans une activité politique, même réduite au vote), par une position sociale, et par des contraintes institutionnelles (nous jouons le jeu selon les règles qui autorisent certains résultats et en interdisent d'autres). Il n'est donc pas étonnant que les principales avancées dans ces domaines soient dues à l'ethnologie et à l'économie. Mais la science politique toute seule a aussi progressé, la connaissance que nous avons aujourd'hui de la formation des préférences et de leur traduction en actes s'est renouvelée. On le mesure surtout en regardant rétrospectivement les travaux sur les partis politiques, mais ce n'est pas le seul secteur où nous avons matière à être satisfaits.

Les êtres humains sont différents par bien des aspects. Sous l'effet de la politisation des problèmes, certaines de ces différences se cristallisent : elles deviennent centrales dans une société, elles la clivent en groupes opposés, qu'ils soient économiques, identitaires ou idéologiques. En science politique, ces divisions portent le nom de clivages sociaux, qui ont une traduction politique : ils deviennent alors des lignes de fracture difficiles à franchir qui compliquent la mise au point d'une formule politique acceptable par le plus grand nombre. Une autre division compte, qui semble peser davantage que la

précédente, celle qui sépare et souvent oppose les gens ordinaires et ceux qui se consacrent à la politique (au sein desquels Max Weber a encore distingué ceux qui sont passionnés par la politique, y consacrent beaucoup de temps, vivent pour elle, de ceux qui en font un métier à plein temps, vivent de la politique). On nomme habituellement les premiers amateurs ou profanes et les seconds professionnels. Les uns seraient mus par l'intérêt (au double sens d'utilité et de curiosité), les autres par une vocation (au double sens d'un besoin et d'une motivation à travailler contre rémunération et reconnaissance). Il n'est pas toujours facile de les distinguer, car, dans de nombreuses sociétés, les services rendus sont compensés par des dons ou par d'autres services à venir. D'ailleurs, certains talents (de négociation, de médiation, mais aussi la capacité supposée de soigner, de faire pleuvoir, de prédire, etc.) sont au croisement de l'intérêt et de la vocation (on est sorcier ou guérisseur de père en fils, mais on en vit grâce aux cadeaux de personnes reconnaissantes). On doit surtout se demander si cette coupure n'exagère pas les différences, si elle ne conduit pas à tenir pour évidente la séparation entre deux composantes de la société qui n'entreraient qu'exceptionnellement en contact – une séparation similaire à celle des prêtres et des laïcs, dont elle s'inspire historiquement. Une coupure de ce genre sacralise la politique et ceux qui sont formés et payés pour en faire et sont seuls capables d'en faire. Bref, elle les place au-dessus de tous les autres, un peu comme les religieux ou les savants (une position défendue successivement par Durkheim, Bourdieu et Bon, qui paraît aujourd'hui inexacte).

D'où vient cette différence et le fait qu'on la tienne pour naturelle, pour inévitable, voire pour bonne ? Je l'ai dit plus haut, la politique est dangereuse : ce n'est pas seulement que l'on y prend des coups, que tous les coups y sont permis, même les coups bas, comme on le dit en langage populaire. Les risques y sont également plus élevés qu'ailleurs. Le parfait exemple est celui des pharaons, seuls capables de s'approcher d'une source de rayonnement dont proviennent la vie et l'ordre, sorte de réacteur nucléaire irradiant des mortels qui ne sont ni préparés pour le manipuler ni immunisés contre ses conséquences létales. Il est en effet dangereux pour le souverain égyptien de s'en approcher, de faire une erreur de manipulation, mais c'est mortel pour les êtres vivants, menacés de destruction quand notre soleil explosera un jour lointain. À une échelle moins cosmique, les erreurs se payent encore plus cher en politique qu'ailleurs : traversée du désert – un oubli dont certains ne reviennent jamais – ou exil, emprisonnement, torture, attentats suivis de mort ou de graves handicaps, démission contrainte par une rumeur, fondée ou pas, et le plus souvent infondée, ce qui est encore plus difficile à vivre. Les professionnels de la politique sont donc des personnalités réputées endurcies, expérimentées, capables de se tirer de tous les mauvais pas, ou presque, et suffisamment motivées pour prendre tous ces risques.

On peut voir les choses autrement. Sans aller jusqu'à invoquer avec le libéral Benjamin Constant une division du travail entre élites – celles qui s'occupent si bien des affaires publiques que les autres peuvent tranquillement se consacrer à leurs passions, par exemple faire de l'argent ou devenir célèbres –, il est évident que les qualités requises pour survivre dans ce monde difficile ne sont pas le monopole d'une catégorie particulière d'individus. Il est encore plus clair qu'ils ne sont pas nés avec ces talents. La science politique récente nous montre que ces ressources existent chez tous, mais que seuls certains s'en servent systématiquement en politique. S'il y a controverse, elle porte sur un seul point : l'origine de cette coupure dans le temps et dans l'espace. Certains politistes (comme moi) considèrent que, dès les premières sociétés organisées (probablement entre le sixième et le cinquième millénaire avant notre ère), la division existe partout. D'autres collègues (comme Jacques Lagroye) pensent que c'est au moment où les sociétés occidentales se sont développées et complexifiées que s'est fait vraiment sentir le besoin d'experts maîtrisant la rédaction des textes officiels, leur archivage et leur diffusion publique. Les cas exemplaires sont l'installation de cours royales jusque-là itinérantes dans la capitale économique du pays, Londres ou Paris. Sans vouloir ni pouvoir trancher définitivement, tenir pour acquis que les talents et les ressources nécessaires en politique sont répartis dans toute la société et pas seulement concentrés dans les élites, même s'il est vrai que ces talents et ressources sont inégalement distribués, conduit à postuler le caractère universel de la politique au lieu de la croire issue des transformations matérielles et techniques de l'Occident médiéval.

Il n'en reste pas moins vrai que le signe le plus évident de professionnalisation est l'apparition de mouvements politiques durables, qui survivent à leurs fondateurs, ne poursuivent pas qu'un objectif limité et précis, mais se préoccupent de tous les problèmes d'intérêt général et s'organisent en conséquence en ouvrant des branches sur tout le territoire afin de mobiliser leurs soutiens lors des périodes de dévolution du pouvoir et exercer le plus longtemps possible le pouvoir, pas seulement le conquérir brièvement. En bref, il s'agit des partis politiques (dans cette vieille définition tirée de La Palombara et Weiner), dont on peut dire qu'ils n'existent sous cette forme qu'à partir de la Renaissance, et même qu'ils sont issus des grandes révolutions du XVIII^e siècle en Angleterre, en Amérique et en France. La définition s'applique partiellement à d'autres mouvements politiques, et notamment tous ceux qui sont associatifs.

Section 2

LES ORGANISATIONS POLITIQUES
ET LES MOUVEMENTS SOCIAUX

Que sait-on de ce vaste domaine privilégié de la discipline qui est celui des organisations politiques et des mouvements sociaux, dont le tableau n° 14 tente de visualiser les différences ? Avec le temps, et une focalisation sur ces objets si importants pour comprendre ce qui va suivre (les régimes politiques, l'action publique), là, nous en savons beaucoup.

Tableau 14. *Types d'organisations politiques et sociales*

Types d'acteurs	Opérant surtout dans la société civile	Opérant surtout en politique
À vocation particulière/privée	Clientèles, parentèles	Groupes d'intérêt
À vocation générale/publique	Mouvements sociaux, ONG	Partis politiques

On sait, tout d'abord, d'où viennent les professionnels de la politique : du mouvement associatif. C'est en son sein que les professionnels de la politique apparaissent, se forment, sont encouragés à prolonger leur investissement ailleurs, dans des lieux encore plus politiques. C'est de là que viendront ensuite les critiques de leur manière d'exercer le pouvoir : des groupes d'intérêt, des clubs de réflexion et autres cercles de pensée (comme les salons littéraires avant la Révolution française ou leurs équivalents en Chine, lors du passage au socialisme de marché, décrits par Jean-Philippe Béja), des syndicats, des associations, des ONG internationales (ONGI), des églises et même des sectes. Parfois, aussi, le *cursus honorum* (autrement dit, une carrière politique normale, celle que toute personnalité politique peut légitimement espérer) commence dans de simples comités de quartier où l'on débat surtout de problèmes triviaux.

Tout finit inévitablement par concerner un type de mouvement politique particulier : les partis, ou ce qui en tient lieu dans les sociétés qui en sont dépourvues mais où d'autres canaux similaires donnent forme aux revendications, élaborent des projets de société et des programmes de gouvernement.

A | LES PARTIS POLITIQUES

Longtemps, la science politique n'a eu que les partis et les élections comme objets. Dans la mesure où elle est née avec la démocratie

élective et parce qu'elle ne pouvait se cantonner à l'étude formelle et juridique des institutions et de l'État, il n'est pas surprenant que la discipline se soit d'abord intéressée à ceux qui « concourent à l'expression du suffrage », comme le dit sobrement la Constitution française. Cette antériorité a un avantage, c'est dans ce domaine que la science politique a produit le plus de lois au sens de la physique (les lois de Duverger, la loi du swing, celle du cube, de la plus petite coalition gagnante : tout ce qui vient dans la première partie du livre dirigé par Larsen sur les « premières étapes d'une synthèse » dont je reparlerai en conclusion). Elle a aussi un inconvénient : les politistes saturés par les travaux sur les partis politiques et conscients de leur relatif déclin au profit des médias, des nouveaux mouvements sociaux et des ONGI, s'en sont trop longtemps détournés. Comme on travaille à nouveau sur les partis, ce secteur de la discipline est à nouveau en expansion et il fourmille de résultats.

Quelles avancées porter à l'actif de l'étude scientifique des partis ? Sur ce sujet, une majorité de ceux qui n'ont jamais fait de science politique pensent qu'ils ne servent à rien, s'ils ont jamais servi un jour à faire mieux que de faciliter la carrière de personnages ambitieux (voire avides de pouvoir, de notoriété et d'argent). On croit également, de façon très intuitive, que ces mouvements ne sont actifs que pendant les campagnes électorales, que les décisions y sont verrouillées par de petits groupes, et même par un chef tout puissant doté d'une capacité hors pair de convaincre, d'entraîner les autres. Rien de tout cela n'est complètement faux, mais rien n'est tout à fait juste non plus : ce que l'on sait aujourd'hui des partis correspond un peu à l'intuition qu'on en a, mais nombre d'énoncés scientifiques à leur sujet surprennent.

Commençons par une observation triviale et montrons comment la retourner pour en faire une proposition scientifique : les partis sont nés pour gagner des élections. Là où ces dernières n'existent pas ou pas encore, les partis sont inexistants, ou bien ils sont très faibles, ou encore, ils se confondent avec le gouvernement, comme en Chine communiste. Par conséquent, loin d'être les exemples concrets d'une forme universelle de mobilisation des citoyens, ils n'existent vraiment que dans les régimes démocratiques occidentaux. Partout ailleurs, ils ont certains points communs avec les partis tels que nous les connaissons en France, en Grèce, en Suisse, en Belgique, au Québec, etc. Mais ils s'en distinguent beaucoup par la basse intensité de la compétition entre eux (au profit d'un parti hégémonique, sinon unique) et leur difficulté à servir indistinctement tous ceux qui les soutiennent (ils tendent à défendre seulement les intérêts d'un groupe social particulier). L'absence d'élections régulières disputées, aux résultats incertains, à périodicité plus ou moins rapprochée est un obstacle sérieux à la création et au développement de partis politiques de plein exercice. Réciproquement, et c'est cela qui compte pour la science politique, un régime sans partis concurrentiels

capables de gagner mais risquant aussi de perdre des élections n'est pas un vrai régime démocratique.

Cela ne signifie pas que la démocratie règne au sein de chaque parti : elle est certes variable de l'un à l'autre, mais il est également vrai qu'une « loi d'airain » découverte par l'Italien Robert Michels transforme tous les partis en oligarchies : la puissance et la richesse ne profitent qu'à certains de leurs membres. En effet, même au sein des partis de gauche (Michels avait en tête le parti social-démocrate allemand), des militants finissent par faire de leur travail pour le parti un métier à temps plein. Seuls bien informés sur les tenants et les aboutissants des décisions à prendre, ils confisquent inévitablement le pouvoir aux adhérents de base qui n'ont guère de titres à faire valoir pour les contrôler, puisqu'ils sont moins actifs qu'eux au sein du mouvement. Nous l'avons vu dans un chapitre précédent, Mancur Olson a donné à cette loi une explication logique (on ne peut pas militer uniquement par conviction idéologique, il faut aussi qu'on tire de son engagement des bénéfices personnels).

Sans partis, la confusion régnerait : personne ne serait capable de simplifier les choix des électeurs autour de quelques grandes idées, et l'univers des choix possible serait tellement grand que les citoyens pourraient être finalement contraints de rester chez eux les jours de scrutin ou risqueraient de se tromper en ne votant pas pour le candidat ou la candidate (ou la liste de candidats) qui incarnerait le mieux leurs convictions. Sans partis, il serait même probable que les conflits politiques ne se trancheraient pas dans les urnes, mais dans la rue. Les partis offrent en effet à chacun la possibilité de se reconnaître dans un champion qui transforme la violence potentielle des rapports sociaux en un simple combat électoral.

La première mission des partis est donc de permettre aux citoyens dotés d'un droit de suffrage de s'en servir correctement en trouvant dans l'un des programmes en concurrence avec tous les autres de quoi satisfaire leurs revendications. On leur a autrefois attribué une fonction, que des comparatistes comme Almond et Verba ont nommé « agrégation des préférences » et qui viendrait compléter la fonction dite d'« articulation des intérêts » plutôt remplie, elle, par les associations et les syndicats. Cette distinction montre surtout que dans le cadre d'une division du travail efficace les groupements politiques opèrent au niveau global de la société tout entière, tandis que les groupes d'intérêt visent des objectifs sectoriels ou bien locaux. Ce n'est pas toujours vrai : les partis communistes occidentaux ont autrefois mieux rempli la seconde fonction que la première, se confondant parfois avec les syndicats ouvriers de même obédience (comme la Confédération générale du travail [CGT] en France ou la Confédération générale italienne du travail [CGIL]). Plus encore, ils en ont rempli une autre, qui n'avait pas sa place dans la liste habituellement dressée de leurs fonctions, en devenant des « partis tribunitiens » : des partis dont les dirigeants

préfèrent dénoncer vivement les élites au pouvoir plutôt que de s'allier avec certaines d'entre elles pour énoncer de nouveaux programmes capables de séduire les citoyens appartenant à plusieurs catégories sociales et d'accéder ainsi au gouvernement. On pouvait donc légitimement autrefois s'interroger sur l'utilité réelle de ce type d'organisation (comme l'a fait Georges Lavau qui pensait au Parti communiste français).

Bien que l'idée de fonction à remplir ait perdu de son attrait avec le déclin du fonctionnalisme, savoir à quoi servent les partis reste d'actualité. La réponse est simple et très documentée aujourd'hui : ils permettent de familiariser les citoyens avec la vie politique en leur donnant l'occasion et les moyens de la comprendre et les instruments nécessaires pour se repérer par rapport aux enjeux du moment et aux divisions idéologiques complexes. C'est la fonction de socialisation des électeurs. Les partis assurent également une mission de recrutement du personnel politique : ils sélectionnent les élites politiques, partisans d'abord, électives ensuite, gouvernementales enfin. En dernier lieu, ils contribuent à ce que l'on appelle dans l'analyse des politiques publiques la « mise à l'agenda » : ce sont eux qui font émerger des problèmes nouveaux, ou reformulent des questions anciennes, ou encore endossent en les reprenant à leur compte les préconisations faites par les responsables de groupe d'intérêts ou de mouvements sociaux.

Leur rôle est donc clair : il leur suffit de faire apparaître les clivages, de rendre leurs deux versants opposés bien visibles et de donner aux électeurs la possibilité de se positionner sur chacun d'eux. Les clivages, comme l'ont bien montré le Norvégien Stein Rokkan, mais aussi le Suisse Hanspeter Kriesi, ce sont les grandes lignes de fracture entre les différentes composantes de la population d'un pays : par exemple, entre propriétaires terriens et paysans sans terre, entre patrons et ouvriers, entre aristocrates et roturiers, entre religieux et irréligieux ou clercs et laïcs, entre régions ou ethnies d'un même pays, entre centre et périphérie, entre gagnants et perdants de la mondialisation, entre citoyens favorables à l'intégration (par exemple, européenne ou nord américaine) et citoyens soucieux de démarcation par rapport à leurs voisins (l'Allemagne, les États-Unis).

Bien que le terme de parti soit générique, les groupes qui l'incarnent dans la vie réelle peuvent prendre des aspects très différents. L'intérêt d'en faire la typologie, c'est non seulement d'en faire ressortir la variété, mais aussi d'en révéler le noyau dur : c'est également et peut-être surtout de faire apparaître des configurations différentes d'un pays à un autre, d'une époque à une autre. Il ressort des travaux existants qu'il n'y a pas de parti isolé, seulement des systèmes de partis. Savoir à quoi ressemble le sien (celui dont on fait l'expérience à un moment donné) dépasse la simple curiosité, car c'est ce qui donne à un régime sa forme politique – plus ou moins démocratique, plus ou moins juste, plus ou moins efficace,

plus ou moins pluraliste. On sait ainsi que ces systèmes peuvent être monopartisans (soit le parti est unique, les autres étant interdits, comme en Chine ; soit il y a un parti dominant, les autres se partageant les miettes du pouvoir, comme dans l'Égypte de Moubarak, et le pluralisme est alors dit imparfait). Ils peuvent être aussi bipartisans (deux prétendants au pouvoir se succèdent par alternance au gouvernement ; quand un tiers parti plus petit est l'allié indispensable du gagnant on parle d'un système « à deux partis et demi ») ou pluripartisans, avec plusieurs configurations possibles : des partis dont les résultats électoraux sont assez égaux à long terme, ou bien la coexistence de partis prépondérants et de partis plus petits, ou encore la confrontation entre partis de gouvernement – ceux qui ont vocation à gouverner et agissent en fonction de cet objectif, par exemple en étant plus consensuels ou modérés dans leurs propositions – et partis antisystème – qui contestent le régime lui-même et ne sont donc pas candidats au pouvoir.

La classification des partis ne s'arrête pas au dispositif issu de leur nombre et de leurs rapports de force, et son but n'est pas d'imaginer toutes les situations possibles pour le plaisir d'en faire un tableau idéal. La science politique dépassant la simple description, évoquer des systèmes de partis lui sert d'abord à mesurer la démocratie (comme l'a fait l'Allemand Hans-Dieter Klingemann dans *Demokratie Messung*) : plus les tendances des électeurs sont représentées par des partis solides, capables d'arriver au pouvoir, seuls ou de préférence en coalition, et plus les chances de s'exprimer sont grandes, quelle que soit l'opinion de chacun ; plus il sera probable, par conséquent, que le système soit stable, bien huilé, sans heurt (donc sans coup d'État, sans émeute, sans crise aiguë).

D'ailleurs, les premières typologies élaborées pour rendre compte de différences observées entre partis durent vite être complétées. Elles opposaient à l'origine, comme chez Maurice Duverger dans les années 1950, les partis de cadres (surtout actifs dans les campagnes électorales, bien financés par des groupes d'intérêt et animés par leurs futurs élus) et les partis de masse (dont la principale ressource était... la masse de militants susceptibles de démarcher les électeurs). Il apparut vite qu'un autre type était en passe de les remplacer tous, le parti de rassemblement, pêchant des voix au-delà de son électorat naturel, au point d'en oublier ses fondamentaux idéologiques et d'être taxé de « parti attrape-tout » (ou *catch all party*), sans être trop regardant sur les convictions des électeurs. À l'opposé, les partis entièrement tournés vers un seul secteur de la population dont ils accapareraient chacun les voix ont été décrits comme des « partis de niche », disposant d'un quasi-monopole sur un enjeu (l'immigration, la sécurité, l'écologie, la religion, etc.). Ici, c'est la stabilité ou l'instabilité du système politique qui est à l'horizon de telles analyses : serait ainsi très instable tout régime démocratique dans lequel les nouveaux enjeux seraient

chaque fois appropriés (*issue ownership*) par des partis n'ayant pas vocation à gouverner le pays en s'occupant de problèmes autres que ceux qui obsèdent leurs dirigeants et le noyau dur de leurs électeurs des premiers jours, tandis que les partis de rassemblement ne parviendraient plus à convaincre une majorité de votants. Les partis doivent donc changer, s'adapter, incorporer en leur sein de nouvelles tendances, s'allier à de nouveaux venus ou s'emparer de leur discours, pour que le régime ne sombre pas dans le désordre électoral, puis politique et enfin social.

Nommer un type de parti, c'est indiquer comment le pays dans lequel il opère fonctionne : ainsi, en Italie, Stefano Guzzini a distingué les « partis cartels » qui fédèrent et les « partis de clientèle » qui divisent, mais il y aurait aussi des « partis personnels » (*il partito personale*, étudié par Mauro Calise). En France, les « partis clientélistes » (comme les ont appelés Jean-Louis Briquet et Frédéric Sawicki) se distinguent des « partis de militants ». De telles organisations sont moins démocratiques et moins stables à long terme que d'autres, parce qu'elles sont moins ouvertes au changement et qu'elles reposent sur des leaders historiques, familiaux, patronaux ou maffieux dont les électeurs sont captifs. Il y a plus fermé encore, le système russe caractérisé par un parti présidentiel (mélange de cabinet du chef de l'État et de mouvement de soutien à sa perpétuelle candidature) face auquel les *challengers* sont trop faibles pour le remplacer, même en s'alliant les uns aux autres. Le pluralisme imparfait, qu'il soit italien ou russe, conduit inévitablement à une démocratie elle aussi imparfaite, j'y reviendrai en parlant des régimes politiques.

Évoquer un système de partis, c'est aussi parler de coalitions, donc de discipline partisane. Celle-ci s'observe à l'Assemblée : tous les élus d'un même parti sont supposés voter en bloc selon les consignes de leurs leaders, bien que certains enjeux divisent profondément les députés d'un même groupe. Elle se manifeste aussi dans les pays où des scrutins à deux tours rendent nécessaires, entre le premier et le second, les appels aux reports de voix d'un candidat battu vers le candidat resté en lice jugé le plus proche des idées du candidat malheureux. Toutefois, aucun parti et aucun candidat n'est propriétaire de ses voix, aucun n'est jamais en position de donner les suffrages qu'il a reçus à un autre. Aucune direction partisane n'est absolument certaine de la façon dont ses élus voteront dans une assemblée, par conséquent aucune ne parviendra à empêcher à tout coup les défections en faveur de l'adversaire ou le « vote avec les pieds » (les élus étant absents au moment du vote). Les dirigeants des partis le savent, mais ils n'ont d'autre choix que de passer des accords les plus précis possibles avant le dépôt des candidatures ou après un ballottage (parvenant quelquefois à une fusion de listes en cas de scrutins proportionnels ou à des désistements dans les scrutins uninominaux) et d'encadrer du mieux possible leurs élus, notamment par leurs chefs

de groupe au Parlement (présidents de groupe en France, *whips* – ou « fouets » – en Angleterre, *speakers* aux États-Unis).

Toutes ces observations sont loin d'épuiser la connaissance que l'on a des partis politiques et de répondre de façon satisfaisante à la question lancinante de leur utilité. Contrairement à une idée fréquemment émise, les partis politiques ne sont pas des obstacles à la démocratie, bien au contraire. Certes, ils donnent souvent l'impression de restreindre le débat public en l'encadrant, ou de constituer un écran entre les citoyens et leur gouvernement, ou encore d'empêcher l'émergence de nouveaux courants de pensée, enfin, de profiter davantage à leurs dirigeants qu'à leurs adhérents. Leurs *meetings* ou leurs conférences nationales, grandes messes où les rivaux s'efforcent de paraître réconciliés, semblent au mieux dépourvus d'enjeux, au pis hypocrites et coûteux. Pourtant, ce sont des moments de remobilisation des énergies, de consolidation des convictions et de légitimation des choix des dirigeants par les militants de base. Sans ces rassemblements rituels, la motivation des adhérents faiblirait ; le charisme des leaders dont on tente de s'approcher, de serrer la main, auxquels on voudrait pouvoir dire un mot, s'évaporerait faute de proximité suffisante entre leurs troupes et eux ; les choix faits en petit comité au sommet du mouvement et bien avant que les militants n'en discutent ne seraient pas endossés par la base du parti (comme l'a montré Florence Faucher à propos des partis britanniques, qui tiennent leur congrès annuel dans des villes touristiques du bord de mer).

En dépit des apparences, les partis politiques sont des organisations beaucoup plus utiles à la démocratie et au pluralisme que leurs rivaux habituels. Parmi ceux-ci, les cliques, les clientèles (déjà évoquées), les machines électorales (mentionnées lors de la discussion de l'intégration des immigrés aux États-Unis), les groupes d'intérêt et les nouveaux mouvements sociaux (dont je vais parler maintenant) sont moins inclusifs qu'exclusifs (selon l'opposition classique établie par Robert Dahl), autrement dit, ces organisations sont moins ouvertes à tous ceux qui veulent en faire partie – certaines étant carrément fermées, confidentielles, voire clandestines.

B | LES GROUPES D'INTÉRÊT

Parmi les acteurs de la vie politique, ceux qui exercent une influence discrète et agissent dans l'ombre, à l'instar de leurs homologues américains, ont été longtemps impopulaires. Ils ne cadrent en effet ni avec l'idée de transparence des débats publics ni avec le vœu de fonder une science politique débarrassée de ses buts normatifs si présents aux États-Unis (comme nous l'avons vu dès le

chapitre I). Leur légitimité est mise en doute depuis la Révolution française, qui a supprimé les corps intermédiaires, les guildes, les corporations, instaurant un lien direct entre le citoyen et ses élus. Ce qui ne les rend pas sympathiques, c'est que ces groupements sont faits pour exercer une pression sur les dirigeants politiques, et même se substituer au gouvernement dans l'hypothèse où celui-ci ne serait qu'un convertisseur tout à fait neutre des revendications venues de la société en mesures publiques générales. Cette pression peut bien s'exercer au grand jour, quand elle vient des syndicats, ou tenter d'être invisible, comme celle qu'exercent cercles patronaux et francs-maçons, cela ne fait guère de différence. Ils sont tous censés ne pas s'embarrasser du scrupule consistant à travestir leurs revendications en leur donnant l'apparence de demandes d'intérêt général, puisque qu'ils servent des intérêts particuliers.

Pourtant, cette représentation des groupes de pression ne correspond pas à la réalité de la plupart d'entre eux, surtout aujourd'hui et ailleurs que dans les pays de vieille industrie. On en sait désormais davantage sur eux, parce qu'on les a mieux étudiés au lieu de les considérer soit comme des objets illégitimes, soit comme des problèmes propres aux systèmes politiques exotiques, soit comme les courroies de transmission des partis politiques en Occident. On les a renommés groupes d'intérêt, on les a classés, on s'est intéressé à leurs structures, à leurs fonctions, à leur diversité. On les a étudiés à tous les niveaux (celui d'une localité, celui d'un pays, celui d'une organisation internationale comme l'Union européenne ou l'Organisation mondiale du commerce).

Que ressort-il de ces travaux ? D'abord, que ces acteurs jouent un rôle considérable dans la mise à l'agenda d'un problème public, mais aussi dans la mise en œuvre de sa solution. Politiser un enjeu relevant jusque-là du privé, puis, une fois les mesures publiques adéquates obtenues, veiller à leur bonne exécution, voire participer à leur application sur le terrain, et demander ensuite des comptes à leurs auteurs, n'est-ce pas une mission utile à tous et pas seulement à quelques-uns ? Les élus n'ont jamais les moyens de s'informer à fond et de façon adéquate sur toutes les questions dont ils débattent. Puiser ces informations à la source, c'est s'assurer que leurs argumentaires ne seront pas déformés par des synthèses d'experts parlementaires ou ministériels. Certes, ces rapports ne seront pas objectifs, mais ils permettront aux élus de se faire personnellement une idée de ce qui est en jeu pour tous ceux qu'une décision concerne et aussi de se spécialiser dans un domaine précis sur lequel des connaissances seront accumulées au fil des législatures. Ainsi les personnes chargées de faire la loi éviteront-elles de rester généralistes et de n'avoir que de vagues informations voire de pures opinions dans les domaines où elles légifèrent. Inclure ces groupes dans le processus délibératif comme n'importe quel autre groupe de citoyens est d'ailleurs un objectif majeur des régimes démocratiques.

On sait maintenant que la qualité des motivations de leurs animateurs n'est pas ce qui les différencie le plus : au lieu de les répartir entre mauvais *lobbies* (par exemple, celui des médicaments ou des médecins, sans parler des pétroliers ou des sidérurgistes) et bonnes associations (par exemple, les membres des ONG qui militent pour la vaccination et le traitement gratuit des pauvres), mieux vaut les distinguer selon leurs modalités d'action. Chacune a, en effet, un répertoire d'intervention qui la caractérise, une voie d'accès aux décideurs qui lui est originale. L'intervention peut être ponctuelle (des avantages conférés au groupe sont captés par une habile manœuvre) ou institutionnalisée (le groupe est reconnu interlocuteur légitime, il est systématiquement consulté par les pouvoirs publics avant toute décision le concernant). L'accès peut être interne à l'administration visée (les experts des laboratoires pharmaceutiques sont membres de groupes de consultants auprès du ministre de la Santé), ou extérieur à elle (on passe alors par les médias, on organise des fuites d'information vers des journalistes, on achète des espaces publicitaires, on se lance dans une campagne de presse, etc.). Dans le premier cas, le dialogue sera facile et courttois, dans le second, les décideurs seront la cible de mouvements d'indignation, ce qui les conduira parfois à boycotter certains acteurs jugés peu crédibles ou peu fiables (des « activistes », dans le langage des fonctionnaires qui se disent « responsables », eux).

Ensuite, comme les mouvements sociaux plus spontanément étudiés par les politistes, les groupes d'intérêt sont souvent à l'origine de la constitution de partis politiques. Étudier les uns permet de retracer la généalogie des autres. On peut alors relier leur position actuelle à la position défendue par ceux qui prirent autrefois l'initiative de présenter de façon égoïste et confidentielle une demande, puis de montrer explicitement dans quelle direction il faudrait aller pour satisfaire leur intérêt. Le lien entre partis de droite et cercles de notables, de patrons, de propriétaires fonciers est alors rétabli : il en va de même pour les relations entre partis de gauche et syndicats ouvriers ou d'enseignants, mais aussi associations caritatives ou défendant les droits de l'homme et les droits civiques. Savoir comment cette conversion réussit ou au contraire échoue devrait être une priorité de la discipline. Connaître les combinaisons les plus fréquentes de systèmes de partis et de type de représentation des intérêts est presque à portée de main : plusieurs travaux récents ont testé diverses hypothèses sur les relations entre mode d'association des intérêts à la décision (étatiste, pluraliste, corporatiste), type d'État (centralisé ou pluraliste, autoritaire ou libéral, fort ou faible, légitime ou illégitime), et structure des opportunités politiques (un terme utilisé notamment par Kitschelt pour englober les voies d'accès aux décisions, le niveau des libertés publiques, une conjoncture rendant un problème particulièrement urgent – ou saillant, dans le jargon de la discipline –, une histoire favorisant la

prise en compte de ce genre d'intérêt plutôt que d'autres, un système de partis qui se prête à l'expression des intérêts, etc.).

Enfin, les groupes d'intérêt réussissent d'autant mieux à influencer une administration ou une organisation internationale qu'ils parviennent à dépolitiser les enjeux, ce qui leur permet de se distinguer à la fois des partis politiques et des mouvements sociaux. Ils valorisent ainsi leur expertise technique au détriment d'un débat contradictoire portant sur des problèmes de fond. Ils sont alors pris dans un réseau corporatiste ou néocorporatiste dans lequel se côtoient les anciens élèves d'une institution d'enseignement ou les anciens cadres d'une société commerciale, financière ou industrielle, formés sur les mêmes bancs, solidaires les uns des autres même quand ils opèrent pour le compte d'acteurs dont les intérêts sont opposés (les paysans, les ingénieurs agronomes et les politiques ; les pilotes, contrôleurs aériens, une compagnie aérienne nationale et le ministère des Transports). Les échanges entre ces différentes parties tendent vers l'équilibre à long terme, chacun escomptant de ses partenaires un renvoi d'ascenseur le moment venu. Il devient alors difficile, voire impossible, de distinguer clairement les acteurs privés des acteurs publics, les promoteurs d'intérêts particuliers et les défenseurs de l'intérêt général, surtout quand ces acteurs sont en rivalité les uns avec les autres au cœur du système de décision (au sein du gouvernement national, au sommet d'une organisation intergouvernementale). La seule distinction incontournable qui subsiste est celle qui oppose les groupes détenteurs d'un pouvoir de veto (le noyau ou *core* des *veto players*), qui peuvent bloquer toute décision défavorable à leurs intérêts, et les autres : un critère qui suffit à distinguer les groupes agissant à l'intérieur des États et ceux qui opèrent à l'extérieur, quelles que soient leurs similitudes par ailleurs.

Les recherches sur les groupes d'intérêt montrent aujourd'hui tout le profit qu'il y a à les étudier dans une perspective scientifique, en faisant des hypothèses sur les facteurs explicatifs de leur éminence ou de leur effacement, de leur succès ou de leur échec et de leur avenir possible dans l'espace mondial. C'est ce que font avec beaucoup d'exhaustivité Emiliano Grossman et Sabine Saurugger dans leur ouvrage de 2006. Les groupes d'intérêt s'y montrent très hétérogènes, leur variété stupéfiante reléguant la vision de *lobbies* dans un lointain passé de la discipline. Aujourd'hui, l'éventail va de ces démarcheurs de couloir, précurseurs du genre, aux *Bingos* (pour *Business and Industry Non Governmental Organizations*), voire aux *Quangos* (pour *Quasi Non Governmental Organizations*), des sortes d'autorités indépendantes qui ont la particularité de peser sur le gouvernement de l'intérieur – elles sont le plus souvent administratives et nommées par lui – et d'être infiltrées par des experts venus de l'extérieur – les seuls capables de traiter efficacement des problèmes de leur ressort. Et, bien sûr, sont incluses dans cet inventaire toutes les ONGI opérant dans le monde, qu'elles soient

composées essentiellement d'activistes ou qu'elles soient animées par des experts. Se multipliant sans cesse, ces groupes d'intérêt remodelent les contours du débat public national et irriguent une société civile mondiale que l'on imagine parfois en voie de constitution (j'y reviendrai au chapitre X).

C | LES MOUVEMENTS SOCIAUX

Tandis que les partis sont directement politiques, les groupes d'intérêt sont davantage sociaux. Mais les partis ne sont pas les seuls mouvements à vocation politique connus ni même les premiers à s'être organisés. On ne peut pas dire de l'activité partisane qu'elle est traditionnelle parce qu'elle est ancienne, voire classique, tandis que celle des autres mouvements politiques serait non conventionnelle, car son répertoire d'action serait moins respectueux des usages. Certes, les autres mouvements politiques, et notamment les tout derniers nés, recourent à des actions beaucoup plus imaginatives et souvent bien moins légales, comme les blocages de bâtiments publics : c'est évidemment vrai des groupes anarchistes, des activistes, radicaux, fondamentalistes ou irrédentistes de tout bord ; c'est bien sûr le cas indiscutable de la mouvance révolutionnaire d'un côté, du terrorisme de l'autre. Pourtant, loin de ces extrêmes, des coordinations nationales d'une part et des ONGI de l'autre agissent au grand jour en toute légalité avec des répertoires d'action collective tout à fait classiques (bien étudiés dans l'histoire par Charles Tilly).

La gamme des moyens utilisés et celle des objectifs affichés ou cachés, plus que leurs structures ou leurs fonctions, distinguent de tels groupements des partis politiques. Parfois les différences entre ces deux catégories d'acteurs sont si fines qu'elles se réduisent à des nuances. Souvent, les distinguer est affaire de contexte ou de conjoncture : ce qui semblera plus social que partisan et paraîtra moins conventionnel à un endroit et à un moment donnés sera considéré comme usuel en politique dans d'autres lieux ou d'autres temps. Il peut même arriver que des syndicats, par exemple, soient tellement proches des partis (au double sens de leur proximité idéologique et de leur similitude organisationnelle) qu'ils se substituent à eux dans des cas où la vie politique n'est pas totalement ouverte, comme les fameuses commissions ouvrières dans l'Espagne franquiste, qui servaient de couverture tolérée au Parti communiste espagnol officiellement interdit, et plus tard Solidarnosc en Pologne.

Que font ces mouvements qui ne s'affichent pas toujours clairement politiques, qui, parfois, se fondent dans la clandestinité ou qui prétendent même ne pas faire de politique au sens habituel du terme,

comme nombre d'associations – au rang desquels, rappelons-le, on compte tous les clubs sportifs ? Quelle est leur place dans le système d'expression des opinions et de filtrage des questions à débattre en public et à trancher en priorité ? En bref, là aussi : à quoi servent-ils ? Comme les partis, ils canalisent des demandes, tentent de donner corps à des attentes. Dans tous les régimes, y compris autoritaires, de tels lieux existent : ce sont des espaces, certes réduits, dans lesquels les personnes souhaitant agir collectivement au service de la société en général ou d'une cause en particulier peuvent rencontrer leurs semblables et concevoir ensemble des actions : animer des sites web et des blogs vivants, faire circuler des pétitions, envoyer des cartes postales ou des courriels en nombre (Amnesty International s'en est fait une spécialité), se retrouver tous pour défiler à l'occasion d'une grande réunion publique (les mouvements altermondialistes ont souvent excellé dans ce registre), occuper des appartements vides ou installer des tentes sur la voie publique, etc.

Quelquefois, ces moyens sont très imaginatifs : par exemple, en Italie, les défilés de *tutte bianche* (blouses blanches) ou les farandoles bon enfant (*girotondi*) ; en France, la « ronde des obstinés » autour des universités ; au Japon, la distribution gratuite de produits sponsorisés par un mouvement social (que l'on retrouve chez nous avec les dons de fruits frais ou de verres de vin de pays) ; en Ukraine, en Biélorussie, en Iran, le port massif d'écharpes, de brassards ou et de drapeaux aux couleurs nationales ou partisans ; en Allemagne de l'Est, celui de bougies ; ailleurs encore, des masques blancs ; au Chili, les concerts de casseroles ; dans le monde arabe, l'occupation jour et nuit de places immenses ; un peu partout, des barrages improvisés avec des pneus (en flammes ou non), des véhicules immobilisés, des personnes allongées au sol, etc. En réalité, il y a une forte compétition pour attirer l'attention des citoyens, pour les rallier à une cause nouvelle alors qu'elle est souvent peu susceptible d'entraîner spontanément leur adhésion (comme la défense des prisonniers politiques ou des sans-papiers). Afin de se distinguer les uns des autres et aussi de se faire remarquer des gouvernants (les leaders de ces mouvements souhaitent devenir le plus vite possible leurs interlocuteurs incontournables), ces mouvements montrent leur étendard et promettent des récompenses diverses à ceux qui les porteront fièrement (grâce divine, droit durement gagné de participer à l'élaboration d'une décision souveraine, chute d'un régime ou d'un gouvernement, évacuation d'une portion occupée du territoire national). Mobiliser efficacement leurs soutiens potentiels et ne pas les perdre au fil du temps exige une attention de tous les instants, des ressources souvent importantes (donc, provenant de particuliers, de pays ou de donateurs étrangers) et de l'inventivité. Il en faut, pour ne pas lasser les soutiens potentiels en usant de méthodes répétitives, ou pour graduer la montée en puissance de la

protestation, en terminant par la très classique, mais si dangereuse, grève de la faim, un élément du répertoire qui n'existe pas aux yeux des dirigeants de partis, ou alors à l'état isolé, mais que des associations gèrent très bien en conseillant utilement ceux qui y recourent (comme l'a montré Joanna Siméant).

Ce qu'enseigne la littérature sur ces mouvements associatifs, c'est que, contrairement à l'intuition qu'on en a (celle d'une division du travail avec les partis politiques), la plupart agissent seuls, jaloux de leur indépendance, sans grande proximité avec les leaders et les programmes des partis établis (c'est la logique opposée de la multiplication de l'offre politique afin de mobiliser les opinions les moins représentées parmi les citoyens). On constate aussi que ces mouvements non directement politiques sont souvent l'anti-chambre de la politique au sens habituel du terme. On y teste des idées nouvelles et des modes d'intervention non encore expérimentés dans le pays. Quand c'est un succès, les partis traditionnels qui n'ont pas su opérer le virage à temps sont délégitimés.

Aujourd'hui, on observe un début de substitution de l'engagement associatif, surtout envers des causes mondiales, à l'engagement partisan, quand il reste confiné aux frontières nationales. Contrairement aux apparences, les citoyens ne se désengagent pas massivement, seule la nature de leur engagement change. L'implication politique est vraiment en mutation, avec l'émergence de mobilisations au service de causes qui évoluent, au lieu d'être au service d'organisations politiques classiques. Le mouvement associatif, surtout dans le format des ONG, est très mobilisateur, alors que la force d'attraction des partis et des syndicats diminue. On a ainsi l'impression que les nouveaux mouvements sociaux sont plus efficaces que les anciens, mais c'est une illusion d'optique. En effet, s'il est vrai que plus une cause est globale et plus elle mobilise, il est en revanche inexact de parler de nouveaux mouvements sociaux. Dans l'histoire, tous les partis ont d'abord été des associations (notamment aux États-Unis, où Tocqueville les a si justement admirées, mais où, selon Sidney Tarrow, elles furent plus violentes et moins démocratiques que le voyageur français découvrant l'Amérique ne l'avait cru). Et tous ont recouru au répertoire politique non conventionnel, même en le renouvelant : envoyer des cartes postales portant l'en-tête d'Amnesty International à des responsables de prison, est-ce bien différent de signer une pétition, une activité très anciennement pratiquée ? Faire une farandole dans la rue en scandant des slogans, comme en Italie, cela ne ressemble-t-il pas aux rondes bruyantes des grévistes américains et celles, silencieuses, des grévistes japonais devant leur usine, leur bureau ou leur commerce, dont l'usage fut établi dès le XIX^e siècle ?

Ce qui est vrai, c'est que l'on peut passer plus facilement aujourd'hui d'une association à un parti, et de celui-ci à une ONG, et réciproquement, mais aussi de l'implication au désengagement, fût-il

provisoire. Olivier Fillieule a ainsi identifié des « carrières militantes », autrement dit des itinéraires plus ou moins probables d'une forme d'engagement à une autre ou de l'engagement à la reconversion civile. Les militants auraient tendance à privilégier certains itinéraires, dont les étapes et l'ordre chronologique seuls changeraient selon les générations ou selon les pays.

D | LES GÉNÉRATIONS

Les générations, justement reparlons-en : quand une époque est marquée par une série d'événements exceptionnels (une révolution, une guerre, des événements comme ceux de mai 1968 ou un coup d'État, comme en Turquie, bien étudié par Nicolas Monceau), les esprits sont frappés par les mêmes faits au même moment. C'est particulièrement fort pour les personnes arrivant toutes ensemble à l'âge adulte juste à cet instant. Cet effet persiste dans le temps, une génération au moins, soit un quart de siècle ou davantage, selon l'espérance de vie à la naissance du pays concerné (parfois plusieurs pays, comme en 1968, une année particulièrement agitée en France, en Allemagne, en Italie, au Japon, au Mexique, en Turquie, etc.). Il est à la source de transformations plus durables, qui seront encore ressenties bien plus tard. On connaît ainsi par le cinéma et la littérature, sans parler des livres d'histoire, les hippies, les post-soixante-huitards, les gardes rouges, mais aussi la génération de la Libération, celle de l'Indépendance, etc., et les générations qui les ont immédiatement suivies, lesquelles se sont souvent dressées contre celle de leurs parents, adoptant dans la vie et en politique le contre-pied des enseignements de leurs géniteurs.

Ce que l'on ignore en général, c'est ce qui cimente cette cohorte, comme le disent avec plus de précision les démographes pour la distinguer d'une classe d'âge ou d'une tranche d'âge comme on le dit parfois. Une cohorte est composée de tous les individus nés la même année et qui traversent le temps en grandissant puis en vieillissant tous ensemble ; une classe d'âge est composée de tous ceux qui, à un moment précis, ont entre 18 et 25 ans ou entre 36 et 45 ans, etc. La littérature scientifique s'est efforcée d'identifier ce facteur de cohésion ou tout au moins de similitude des opinions et des conduites, avec un certain succès. Comme les individus sont face à une actualité qui les force tous à tenir compte de ce qui arrive, comme ils sont sommés de prendre parti, de s'engager dans le mouvement ou de tenter de le contrer, sans pouvoir aisément échapper à cette pression sociale forte ; comme ils adhèrent à de nouvelles conceptions de la politique et adoptent de nouvelles attitudes, comme ils sont en amont le produit d'une formation intellectuelle

identique (l'école des instituteurs ou celle d'internet, par exemple) et comme les valeurs pour lesquelles ils se sont impliqués deviennent largement partagées (ainsi la liberté de mœurs après une révolution), ces individus, donc, réagissent presque tous de façon prévisible.

Une importante conséquence en découle : les électeurs eux aussi appartiennent à des générations, qui émergent, dominent la politique quelque temps, puis disparaissent. Pierre Favre a montré que « la mort de l'électeur » avait des effets sur les résultats des scrutins en France. Aux États-Unis, les auteurs du *New American Voter* sont parvenus à distinguer plusieurs générations et à mesurer l'impact de chacune sur le vote : la génération du New Deal, marquée par la crise puis l'intervention massive de l'État fédéral, celle qui a donné à Clinton les voix supplémentaires nécessaires pour être élu, disparaît complètement en 2000 ; celle des droits civiques, composée d'individus ayant eu 20 ans dans les années 1960, l'a remplacée, mais elle vieillit. Dans un pays comme le Liban (bien étudié par la thèse d'Agnès Favier), quand la génération de la guerre civile (qui s'est déroulée entre 1975 et 1992) vieillit, elle se reconvertit : les uns changent de parti (passant du parti communiste ou socialiste aux partis chiïtes, Amal ou le Hezbollah) ; les autres abandonnent leurs idéaux progressistes et font de l'argent ; d'autres encore ont immigré et ne rentrent pas. Cette évolution interne à une même génération a des effets externes profonds sur la politique dans ce pays.

L'effet génération est donc avéré, mais la règle connaît des exceptions, et il est possible que d'autres facteurs expliquent mieux encore le changement politique que le fait de relever d'une même cohorte marquée par les mêmes événements. Le besoin de reconnaissance sociale, l'aptitude à saisir de nouvelles opportunités (des explications en termes de choix rationnels) ; la lassitude, la désillusion et l'apprentissage des limites de l'engagement au service d'une cause (des facteurs psychologiques) ; le retour en force des fondamentaux de la politique nationale ou internationale, une fois la parenthèse exceptionnelle refermée ; les besoins liés à la fondation d'une famille et au vieillissement des parents (des facteurs économiques et sociaux) : tout cela joue autant et peut-être plus que l'appartenance à une même génération politique.

Il reste un effet propre de cette expérience partagée : faire surgir de nouvelles élites et de nouveaux leaders. Ceux-ci auront en effet à cœur de prouver leur capacité à rassembler les autres au nom d'une génération marquée par un même événement fondateur. Voilà sans doute la cause profonde de la vocation politique, une cause à la fois égoïste et altruiste : être le meilleur de sa génération et obtenir les trophées publics les plus enviés par les membres de la même cohorte, mais aussi mettre ce que l'on a appris ou acquis ailleurs au service d'autrui.

E | LES ÉLITES ET LE *LEADERSHIP*

Tandis que les citoyens ordinaires s'impliquent à des degrés divers et selon des canaux distincts, comme les partis ou les associations, les élites ont elles aussi un rapport variable à la politique. Certaines sont vouées à en faire, car elles sortent des écoles qui y conduisent : les Law Schools aux États-Unis, Oxbridge en Grande-Bretagne, l'ENA et Polytechnique en France, etc. D'autres se spécialisent dans l'économie et la finance, le show-biz, la littérature et la philosophie, notamment quand elles sont engagées au service d'une cause, etc. C'est un fait désormais bien établi qu'il y a des filières professionnelles débouchant sur une carrière politique même quand elles en semblent éloignées (les services de sécurité en Russie, les sociétés de bienfaisance en Arabie Saoudite). Il est également établi que ceux qui réussissent en dehors de la politique et qui tirent de leur carrière leur renommée ou leur richesse peuvent adopter deux attitudes inverses envers le pouvoir : certains s'accommodent bien d'une division du travail qui les laisse s'enrichir et se cultiver, tandis que le personnel politique prend des risques et des coups ; d'autres, au contraire, s'empressent de se faire élire. Ces deux attitudes ne sont pas distribuées au hasard, elles varient avec les époques et les lieux. Mais, en général, une vocation politique même tardive semble s'imposer dans une vie réussie, si l'on en juge au nombre d'acteurs ou d'entrepreneurs devenus gouverneurs ou présidents.

Pourquoi en est-il ainsi ? Le bon sens dicte quelques explications intuitives : avoir du pouvoir sur les autres, passer à la postérité ou encore faire preuve de civisme, surtout lorsque l'on a vécu de façon égoïste, seraient autant de consolations à une mort inévitable dans ce monde-ci. En réalité, les carrières publiques attirent parce qu'elles donnent à chacun la possibilité de représenter les autres, mieux, d'incarner le peuple tout entier (pour ne pas dire, quelquefois, l'Humanité). Il y a une autre explication : certains sont spécialisés dans des fonctions collectives par leurs pairs (camarades de jeu, camarades de classe, collègues de travail, entourage familial ou amical). Le pouvoir de les représenter et d'agir en leur nom leur est délégué, parfois dès la maternelle, si bien qu'ils en acquièrent vite les rudiments, ce qui renforce leur éligibilité à ces tâches de médiation lors d'une nouvelle phase de leur vie. Quand les messages reçus de l'entourage ne concordent pas sur ce point, la fréquentation de certaines écoles comme Sciences po, Normale sup ou les facultés de droit prépare sans le dire aux métiers exigeant une capacité rhétorique, une grande vitesse d'analyse, une réelle capacité de synthèse : des qualités qui ne varient guère d'un pays à un autre si l'on en croit les propos tenus sur leurs établissements respectifs par les universitaires européens.

Bien que les études du *leadership* soient négligées en science politique, on en fait parfois sans le savoir, notamment quand, en France, on traite du charisme. On constate tout simplement que certains individus en sont dotés (ils sont séduisants, cajoleurs, convaincants), d'autres moins ou pas du tout (ils sont ternes, ennuyeux, banals). Mais on ne s'interroge pas sur les causes de cet écart, sinon pour les imputer aux différences de classes (la confiance en soi et l'audace nécessaires pour entreprendre une carrière politique étant propres aux classes aisées, tandis que l'humilité ou la résignation seraient le lot des catégories défavorisées). On ne travaille pas non plus sur les effets du *leadership* autres que la mobilisation de masse de type nazi, fasciste ou communiste. Pourtant, comme le montrent des travaux américains (ceux d'Oran Young notamment), il y a des styles de *leadership* ou de gouvernement. Ceux-ci ont une influence directe sur le résultat d'une délibération ou d'une négociation. Les leaders structurels dont la position éminente est simplement due aux ressources dont ils disposent peuvent forcer une décision (par exemple, le président des États-Unis, même quand il s'agit d'une personnalité effacée). Mais ils parviennent difficilement à la faciliter : ce rôle revient plutôt à des leaders entrepreneurs ou intellectuels, qui font miroiter aux parties des sorties de crise possibles, les premiers en trouvant des incitations et des compensations indispensables aux concessions, les seconds en imaginant des solutions acceptables pour tous.

Un leader, c'est littéralement un meneur d'hommes. Le devenir n'est possible que si le système institutionnel le permet (par exemple, quand le scrutin est uninominal, au lieu d'être un scrutin de liste, et quand une élection personnelle domine l'agenda électoral, ce qui est le cas de l'élection présidentielle en France ; ou bien quand le peuple est marqué par une culture politique de « remise de soi » à un leader populiste, comme en Russie). Mais les chances de réussite dépendent aussi de la capacité de chacun à user d'arguments convaincants, à trouver les mots qui vont droit au cœur de ceux qui, ensuite, deviendront de fidèles soutiens. La probabilité de voir des leaders émerger dépend donc à la fois de la nature du régime et du type d'idéologie qui en est à la source.

Section 3

IDÉOLOGIES ET RÉGIMES

Autrefois, tout était simple : l'opposition majeure était celle des conservateurs et des réformateurs. Elle prenait diverses formes,

comme celle des royalistes et des républicains, ou celle des régimes dictatoriaux et des régimes pluralistes, ou encore celle des gouvernements aristocratiques et celles des régimes libéraux. Bien que ces distinctions soient toujours utiles (par exemple, en Iran, pour ne citer que ce pays), elles sont dépassées. La recherche a montré que les étiquettes comptaient moins que les formes d'organisation administrative et politique réelles et que l'exercice du pouvoir pouvait se faire sans référence aux grands principes idéologiques. Elle a aussi répertorié des formes mixtes inattendues, voire improbables, comme les « démocraties illibérales » ou le « capitalisme compassionnel ».

Certes, les deux notions d'idéologie et de régime restent étroitement liées : l'ordre politique existant est toujours déterminé par des croyances fondamentales dans ce qui est juste, ce qui s'impose à tous ou le type de société que l'on cherche à atteindre. Une monarchie héréditaire repose sur la conviction d'un lien entre ici-bas et l'au-delà, exigeant du souverain qu'il soit l'interface entre les deux et qu'il mette son peuple au service du divin en échange d'une prospérité minimale répartie hiérarchiquement des élites vers la masse. Ce fut vrai de l'Égypte pharaonique et de la France des Bourbons ; ça l'est encore au Maroc et en Arabie Saoudite aujourd'hui. Une république méritocratique, à l'inverse, repose sur les idées de laïcité, d'égalité et de solidarité, elle crée de la mobilité géographique et sociale, elle assure le remplacement perpétuel d'une élite par une autre, elle se sépare de la religion comme en France, en Turquie, aux États-Unis, et elle met en place une imposition progressive destinée à écrémer les revenus les plus élevés. Il reste qu'en pratique, il est parfois délicat de distinguer les deux : d'une part, on observe des variations de régimes pourtant fondés sur un unique principe originel (comme la Révolution française qui donne naissance à la Terreur, à l'Empire napoléonien, puis à la Troisième République, ou la révolution Meiji au Japon, dont sont issus des gouvernements réformistes, un régime militaire impérialiste et une démocratie pluraliste) ; d'autre part, des monarchies constitutionnelles sont beaucoup plus démocratiques que des régimes prétendument libéraux sur le papier, mais en réalité organisés de façon autocratique (l'Égypte du roi Farouk avant 1952 se comparerait avantageusement sur ce point à celle du président Moubarak entre 1979 et 2011).

En dépit de leurs liens étroits, il paraît donc sage de traiter successivement de ces deux objets (idéologies et régimes) avant de se pencher, dans le dernier chapitre, sur les organes qui traduisent ces différences dans la vie politique, l'administration, la justice et le gouvernement.

A | LES IDÉOLOGIES

Qu'est-ce qu'une idéologie et qu'avons-nous appris récemment de nouveau sur ce très vieux sujet ? D'abord, à la différence d'un savoir scientifique dont les propositions tentent de rendre le monde intelligible en trouvant des causes aux phénomènes observés (comme tout savoir positif et objectif), l'idéologie est un système d'idées sur ce que devrait être le monde pour être vivable (ce sont des croyances normatives et subjectives). C'est donc un savoir systématique, organisé, cohérent, fait de principes philosophiques et éthiques que l'on voudrait voir appliquer le plus vite et du mieux possible, chez soi et même ailleurs. C'est aussi un ensemble d'idées systématiques, qui se renforcent mutuellement et ne se dissocient pas facilement les unes des autres (Frédéric Bon l'a même qualifié d'« idéosystème »). L'idéologie ayant vocation à être diffusée, l'idéologue est toujours prosélyte. Il cherche à convaincre les autres, à les rallier à son discours en utilisant la force morale des valeurs auxquelles il croit. Mais l'idéologie, c'est aussi un ensemble de perceptions hétéroclites sur les épisodes édifiants du passé dont on est fier, dont les héros sont des modèles à imiter et que l'on célèbre à toute occasion (par exemple : en France, Jean Jaurès et Jean Moulin à gauche, Jeanne d'Arc et de Gaulle à droite ; aux États-Unis, Lincoln et Roosevelt ; au Japon, Oda Nobunaga, Toyotomi Hideyoshi et Tokugawa Ieyasu).

Enfin, l'idéologie est un langage qui donne un sens à la vie et à la politique. Comme toutes les langues, elle est comprise sans effort par ceux qui l'ont apprise. En bref, c'est le ciment d'une communauté militante, une « passion » qui, comme toutes les passions, comprend toujours les mêmes éléments de base : un livre sacré, avec son vocabulaire et sa syntaxe, un sentiment de persécution, en tout cas d'incompréhension, des héros et des initiateurs auxquels on se fie et dont on s'inspire, des sacrifices coûteux pour assouvir sa passion, au-delà du raisonnable, la fréquentation des mêmes lieux publics et la participation aux grands rassemblements de tous ceux qui partagent la même foi. Comme les fanatiques du bricolage, du jardinage, des animaux domestiques ou des automobiles, comme les collectionneurs de timbres et de toutes sortes d'autres objets, ceux qui adhèrent à une idéologie ont des rituels qui les éloignent, voire les coupent, de leurs proches, à moins que les membres de leur entourage soient aussi convaincus qu'eux. Ils sont dévoués à une cause, parfois triviale (l'informatique), parfois grandiose (la religion), qui occasionne chez eux des comportements identiques en dépit de leurs différences individuelles (on doit à l'ethnologue français Christian Bromberger de belles pages là-dessus).

Un autre trait propre à l'idéologie est sa démultiplication à partir d'une même matrice, compte tenu de la concurrence que se

font ses chantres pour imposer leur vision (une concurrence qui favorise les scissions et les factions), mais aussi par besoin de s'adapter aux changements de contexte (qui rendent caduques certaines composantes d'une idéologie). Le libéralisme fondé sur le droit de propriété et la liberté individuelle a ainsi rendu possible une version radicale (et plus à gauche) de la société libertaire, celle que défend l'anarchisme (le fait de refuser les règles et ceux qui les édictent). Le libéralisme a aussi suscité son contraire, un socialisme combinant, dans sa version sociale-démocrate, libertés politiques et solidarité économique. Durcis sous la forme du communisme (d'où la propriété individuelle disparaît, remplacée par la propriété collective sous forme de nationalisations et d'expropriations), le socialisme et ses variantes favorisent l'émergence de régimes autoritaires (léninistes et staliniens à gauche, corporatistes, fascistes, nazis ou tout simplement militaires à droite). Leur « routinisation » permet à des *apparatchiks* (nom russe pour désigner les fonctionnaires mis au service de l'idéologie) d'accaparer le pouvoir, vivant à leur tour comme une nouvelle classe de privilégiés : cette évolution contraire à l'idéologie marxiste suscite à son tour des formules plus révolutionnaires, comme le trotskisme ou le maoïsme. Dans un autre ordre d'idées, le royalisme interprété comme un pouvoir absolu et d'origine divine débouche sur un constitutionnalisme monarchique favorable à la limitation du pouvoir royal, mais il doit parfois aller plus loin encore vers un véritable républicanisme fondé sur une idée fondamentale, la souveraineté populaire.

De l'idéologie, il faut enfin mentionner sa dispersion inégale au sein d'une population. Il y a ainsi autant d'idéologies qu'il y a de partis, de tendances, ou de mouvements politiques – et, peut-être, de catégories sociales. Surtout, il y a deux grands blocs idéologiques opposés : une idéologie résistante/protestataire/progressiste et une idéologie opposée, hégémonique/conservatrice (comme l'ont dit nombre de philosophes parmi lesquels Gramsci, Althusser, et Lukács). L'idéologie est donc plutôt extrémiste ou radicale. Sauf dans les périodes révolutionnaires, les extrêmes rassemblent en effet des citoyens dont les convictions sont plus intensément vécues qu'au centre de l'échiquier politique. L'excès est facilement associé à l'idéologie, ce qui la met en opposition avec le pragmatisme dont feraient preuve des mouvements politiques jugés modérés, mais, à haute dose, ce dernier peut aussi devenir une idéologie ! Toutefois, au fil du temps, ce qui paraissait ou se voulait radical devient beaucoup plus présentable : à l'origine une utopie qui ne se réalisera jamais, ce système d'idées devient une idéologie (une utopie partagée par une minorité active, qui la croit désormais applicable au prix de quelques concessions) quand il y a assez de militants pour croire collectivement à son avenir. Enfin, elle se transforme en un programme de portée plus limitée, mais aussi plus acceptable par ceux qui s'opposent à ses racines philosophiques sans être forcément hostiles à

certaines promesses plus concrètes. Il suffit de trois générations pour passer de la première version à la troisième, pour remplacer le fondamentalisme mystique par des compromis, au mieux par un consensus mou (l'auteur de référence sur ce thème reste Karl Mannheim). Et cela pour deux raisons : d'abord, nous l'avons vu, les mouvements politiques ne restent pas longtemps unis par une commune appartenance à la même génération, celle-ci se scinde en groupes opposés, des reconversions s'opèrent, parfois dans le privé, parfois à l'opposé de la porte par laquelle on est entré en politique ; ensuite, si spectaculaires soient-ils (comme mai 1968 en France et dans le monde ou, plus frappant encore, le début de la longue guerre civile du Liban, en 1975), les mouvements générationnels parviennent très rarement à changer les institutions politiques de leur pays (en revanche, ils bouleversent profondément les mœurs et les usages, par exemple la sexualité et la parenté, le mode de vie et de consommation).

Il faut cependant garder à l'esprit que toutes les utopies ne se convertissent pas en idéologie et que toutes les idéologies ne débouchent pas sur des programmes de gouvernement consensuels. Certaines s'incorporent au socle sur lequel se construit un régime politique, comme la République en France et en Turquie, l'État de droit en Angleterre, le fédéralisme aux États-Unis ou en Allemagne, le socialisme à Cuba. Elles se transforment alors en croyances fondamentales, intouchables, qui qualifient le régime politique tout entier.

B | LES RÉGIMES POLITIQUES

On appelle régime un ensemble de convictions politiques liées les unes aux autres de façon systématique, qui ont pour but de fixer un avenir idéal à la société, traduit dans des institutions adéquates. Dans la notion de régime, il y a celle de règle ou de régulation : un régime est une forme d'ordre politique provisoirement stable, autour d'un partage des ressources et des charges entre les diverses composantes de la société, qui soit acceptable par l'ensemble de la population et qui produise une société apaisée. La science politique a montré que de telles formes d'ordre n'étaient pas seulement fondées, comme le disent les juristes, sur un texte fondamental auquel il est possible de se référer et sur lequel on s'appuie pour contester la légalité ou la légitimité d'une décision (la légalité porte sur le respect de la lettre du texte et la légitimité sur l'esprit dans lequel il a été rédigé, l'intention qui a présidé à sa formulation). D'une part, un régime peut naître d'un accord verbal, parfois même implicite, comme dans les sociétés où les sagesses du passé tiennent lieu d'écrits opposables à tous. Dans de telles sociétés, l'art de convaincre les autres de la justesse d'un point de vue consiste à se référer à de pareils récits et à

leur donner une interprétation plausible, puis à la recommander aux grands qui ont ou auront un jour la charge de mettre en œuvre ces principes : c'est l'objet des « miroirs des princes », rédigés par des philosophes à l'attention d'un futur monarque. D'autre part, au-delà des textes constitutifs d'un régime (d'où vient le mot constitution), il y a des conventions implicites. Le pacte politique, tout d'abord : passé entre ceux qui gouvernent et ceux qui cherchent à prendre leur place, il empêche les détenteurs du pouvoir aujourd'hui de faire à leur opposition ce qu'ils ne voudraient pas que celle-ci leur fît quand elle arrivera au gouvernement. Le contrat social, ensuite : passé entre gouvernants et gouvernés, il dit ce qui est juste et ce qui ne l'est pas.

Tout régime doit s'appliquer à deux niveaux : à celui des gouvernants, il dit comment sont organisés les rapports entre pouvoirs publics (législatif, exécutif, judiciaire ; État, autorités administratives indépendantes, collectivités territoriales) ; au niveau des gouvernés, il accorde des droits et des devoirs aux citoyens (libertés publiques et droit de suffrage). Un régime est souvent défini par deux textes et non un seul : d'abord, une loi fondamentale ou Constitution, plutôt axée sur l'État et son administration. Ensuite, une Charte des libertés, le *Bill of Rights* anglais, l'ancêtre de tous les documents de ce type, qui s'applique surtout aux citoyens, à commencer par le droit à l'intégrité corporelle que définit la notion britannique d'*habeas corpus* (« tu as un corps, je ne peux pas, moi ton souverain, te torturer, te mutiler, te faire souffrir ou te faire disparaître »). Cette charte inclut quelquefois le droit à consentir au pouvoir de ceux qui gouvernent et aux mesures qu'ils prennent (celui que les niveleurs anglais, au XVIII^e siècle, plaçaient au-dessus de tout autre, selon D. Wootton).

Dans ces textes sont décrites les limites du territoire sur lequel le peuple ou son roi sont souverains, mais aussi les limites du pouvoir des gouvernants et les droits imprescriptibles des gouvernés. On y dit qui a le pouvoir de changer ces règles du jeu et d'où vient le pouvoir légitime (du peuple ? de Dieu ? du passé ?), comment il est dévolu (comment on acquiert des positions d'autorité et comment on les perd : par nomination, par élection, par cooptation ?). Enfin, la frontière entre le public et le privé y est tracée avec plus ou moins de précision. D'autres textes comptent – la loi électorale, ou la loi sur la citoyenneté, par exemple –, mais ils découlent des principes énoncés dans les lois fondamentales. En bref, le régime définit des équilibres, et la solennité des textes qui l'installent est un gage qu'ils seront respectés – à tout le moins, que les contourner aura un prix et que ce coût sera dissuasif.

Bien que les possibilités ne soient pas très nombreuses, il y a davantage d'équilibres concevables entre les parties prenantes d'un régime qu'on pourrait le penser. Avec les progrès de la recherche, on en définit sans arrêt de nouveaux : le dernier né est le « régime consociatif » (selon l'expression de Aaron Lijphardt), une forme

d'ordre politique reposant sur un consensus des élites représentant chacune un pilier social – les paysans, les ouvriers, les protestants, les catholiques, etc. – et chacune dotée d'un droit de veto sur les décisions qui la dérangent. Les exemples d'un tel régime ne manquent pas, des Pays-Bas à la Belgique, en passant par le Liban, mais la référence à ces trois États (l'un paisible et stable, le deuxième, pacifique et instable, le troisième sans paix et sans stabilité) montre à elle seule que la catégorie est sans doute trop large. Le mot exprime en effet plusieurs idées à la fois : les idées de consensus, de consentement, de coalition et aussi celle d'une association étroite au pouvoir de toutes les parties prenantes – les différentes communautés, dans un pays où il en existe plusieurs et où elles ont chacune une existence politique. Dans le monde réel, certains de ces traits seront accentués et d'autres estompés.

La science politique ne s'est donc pas contentée de reprendre à son compte les distinctions institutionnelles faites par les juristes : elle les a affinées, complétées, voire rectifiées. Au-delà des oppositions classiques (entre monarchies et républiques, régimes autocratiques et régimes démocratiques), elle s'est appliquée à tirer de ce concept de régime tout ce qu'il pouvait donner. Et le résultat est plutôt surprenant. En effet, là où les spécialistes des institutions les pensent comme établies, durables et stables (n'est-ce pas ce que nous invite à penser le mot même d'État ?), donc comme l'achèvement d'un processus historique long, les politistes s'intéressent à la dynamique de ces institutions. Ils les voient en flux, en crise, en transformation permanente. Au lieu d'être un aboutissement, elles sont à l'origine de changements en germe ou déjà en cours. Il en va de même pour la diffusion de ces régimes à travers le monde : on ne peut pas dire que les uns sont exportés et les autres importés, car s'il y a parfois transfert, il y a toujours adaptation ; plus encore, les effets boomerang existent aussi, car les innovations institutionnelles que l'on attribue à un pays sont souvent puisées chez les autres, y compris quand ceux-ci n'ont pas le même régime.

La science politique a donc mis à l'épreuve les catégories des juristes et elle l'a fait non seulement parce que les politistes ont progressé dans leurs réflexions et leurs comparaisons, mais aussi parce que le monde a changé, bousculant les divisions reconnues depuis Montesquieu. L'irruption de régimes non occidentaux avec la décolonisation, suivie d'une « déssoviétisation », puis la naissance d'un régime européen ont en effet bouleversé les classifications établies. Avec les mêmes éléments (la représentation, la délégation de pouvoir et la souveraineté nationale ; la participation, la volonté générale et la souveraineté populaire), on parvient désormais à trouver de nouvelles dynamiques (comme celles qui sont liées à la délibération et à la recherche des conditions requises pour un débat informé, sincère et équitable sur les affaires publiques, qu'étudient des auteurs comme John Dryzek et Loïc Blondiaux). On parvient

mieux qu'avant à comprendre ce qui fait l'originalité des régimes politiques occidentaux, mais aussi à prendre au sérieux les caractéristiques répandues dans des régimes différents.

Contrairement à ce que nous pensons spontanément quand nous vivons dans un pays démocratique, la démocratie n'est pas la forme de régime la plus répandue dans l'histoire de l'humanité. Ce n'est pas non plus la forme idéale la plus souhaitée et la plus satisfaisante. Il y en a plusieurs modalités possibles, qui combinent dans des proportions variables les propriétés énoncées ci-dessous. Ce qui caractérise les régimes occidentaux, tous issus du mouvement de libéralisation lancé en Angleterre au XIII^e siècle et théorisé ensuite par Montesquieu en France, c'est : 1° le droit de consentir à l'impôt et, plus largement, à l'autorité ; 2° la séparation des pouvoirs ; 3° des mécanismes de contrôle ; 4° l'État de droit, fondé sur une hiérarchie des normes, où s'impose le respect méticuleux d'une procédure garantissant les droits de chacun (le *due process of law*) ; 5° la distinction de la sphère privée et de la sphère publique. Reprenons en détail tous ces points.

Tout commence aux XIII^e et XIV^e siècles avec le financement de la guerre, qui demande beaucoup d'argent lorsqu'elle éclate. Comme il s'en déclenche de plus en plus et qu'elles sont de plus en plus rapprochées, la convocation des bailleurs de fonds ne peut rester occasionnelle : en Angleterre, pour la première fois, un Parlement est réuni, il siège de façon presque continue, et la contribution des aristocrates et grands propriétaires fonciers est progressivement annualisée. De là vient l'adage « pas d'imposition sans représentation » (*no taxation without representation*), que l'on considère comme le fondement du régime représentatif, avec son corollaire : pas de contrainte qui n'ait fait l'objet d'une loi votée par les représentants de ceux auxquels elle s'applique. Il faut pouvoir consentir librement à ce qui deviendra ensuite, mais ensuite seulement, une obligation civique.

Plus tard, comme l'avait pressenti Montesquieu, la notion de limitation des pouvoirs, et donc de pouvoirs exceptionnels pendant une durée restreinte, s'est imposée. Le baron aimait écrire : « Le pouvoir arrête le pouvoir », autrement dit l'expansion du pouvoir du gouvernement (que l'on appelle improprement l'exécutif, car en termes juridiques il exécute la volonté du peuple et de ses représentants) est stoppée par le législatif (celui des députés qui font les lois) et il peut même être condamné par le judiciaire (les juges et les tribunaux dont certains reposent sur le principe des jurys populaires de citoyens tirés au sort). Ces trois pouvoirs sont réputés indépendants les uns des autres, jusqu'à un certain point, car les députés élisent le chef de gouvernement ou le censurent, celui-ci (ou le chef de l'État) peut mettre son veto aux textes qu'il refuse d'appliquer (comme aux États-Unis) et, dans de nombreux pays, le gouvernement peut dissoudre l'assemblée et nommer certains

juges. Normalement, le gouvernement n'intervient pas directement dans les affaires judiciaires, et le Parlement ne met pas lui-même en œuvre ses propres décisions. Dans la mesure où la presse a fini par constituer un quatrième pouvoir, elle est également considérée comme un contrepoids utile dont l'indépendance est jalousement défendue par les journalistes eux-mêmes. Mais c'est une loi établie de la science politique que, si l'on n'y prend garde, le pouvoir tend malgré tout à se concentrer au sommet de l'État, quand il ne s'agit pas tout simplement d'une personnalisation de l'autorité et, au-delà, d'un culte de la personnalité.

Un régime démocratique ne s'arrête pas là. L'indépendance a pour contrepartie le contrôle. Des corps d'inspection existent dans de nombreux pays. Surtout, des cours sont dédiées à cette mission (comme la Cour suprême, le Conseil d'État, le Conseil constitutionnel, que l'on retrouve avec des noms légèrement différents dans la plupart des pays démocratiques). Enfin, des autorités administratives indépendantes, certes nommées par l'exécutif, le surveillent de façon autonome, comme l'Office of Information and Regulatory Affairs aux États-Unis, l'Office of Rail Regulation en Grande-Bretagne, l'Atomic Energy Regulatory Board en Inde, la Commission nationale de l'informatique et des libertés en France. En région ou dans les États fédérés selon le cas, les représentants de l'État et ceux des communautés locales se contrôlent mutuellement, au fil de ce que Jean-Claude Thoenig a appelé une « régulation croisée » les uns par les autres des acteurs concernés (préfets et élus locaux), qui rend leur collaboration indispensable. L'administration est, de son côté, contrôlée par des inspections générales et par des inspections des finances, auxquelles s'ajoutent des corps d'inspection propres à chaque administration (par exemple la police). Quant aux organisations intergouvernementales, elles subissent des audits, tout à la fois évaluations et inspections que l'on confie à des cabinets extérieurs privés et non pas à des branches spécialisées de l'État.

Tout cela fonctionne bien à condition que deux principes constitutifs des régimes occidentaux soient respectés. D'abord, les droits des justiciables doivent être garantis, les procédures d'instruction puis de jugement, de condamnation et de sanctions doivent être impeccables, il doit toujours y avoir une possibilité de faire appel d'une décision que l'on conteste. Ensuite, comme l'avait montré il y a longtemps déjà le Tchèque Hans Kelsen, toutes les normes ne se valent pas : celles qu'énoncent des Traités internationaux signés par un gouvernement et ratifiés par le Parlement (les directives européennes font partie de ce lot) l'emportent sur les lois votées nationalement, celles-ci ont la priorité sur les règlements édictés par l'administration pour appliquer les lois dans des contextes particuliers (règlements parmi lesquels on distingue les décrets, qui l'emportent sur les arrêtés, eux-mêmes supérieurs aux simples circulaires d'application). Ce système apparemment complexe est

en réalité assez simple : il donne une feuille de route à tous ceux qui sont chargés de mettre en forme puis en œuvre une décision ; il permet à ceux auxquels elle fait grief (ceux qui se sentent lésés par la forme ou le fond de la décision) d'utiliser une large gamme de recours (en commençant par le recours gracieux et en finissant par les divers niveaux du recours contentieux).

Dernière particularité des régimes occidentaux, qui tranche moins aujourd'hui qu'à l'origine avec les régimes non occidentaux : la séparation du public et du privé. Elle prend deux formes. D'abord, les citoyens ont droit à leur intimité (et à la liberté de faire en privé ce qui ne gêne publiquement personne) : c'est pourquoi, depuis le XVIII^e siècle, on n'arrête pas les gens avant le lever du jour en Angleterre. Ensuite, la caisse du souverain est séparée de la caisse publique, il dispose de ressources personnelles, mais il ne peut pas puiser dans le budget de l'État (c'est la formule de la séparation des ordonnateurs et des comptables : les premiers décident de l'opportunité d'une dépense, les seconds de sa régularité). C'est sur ce dernier point que nombre d'États non occidentaux ayant adopté un régime démocratique se distinguent toujours aujourd'hui, tandis que les États autoritaires ont souvent ignoré cette division (Jean Leca et moi l'avons montré dans un article sur le « patrimonialisme »).

De même que les idées ont une généalogie qui les fait naître les unes des autres, les régimes occidentaux, pourtant issus d'une même souche, se multiplient et s'affinent sans fin. Là où les citoyens n'imaginent guère d'autre possibilité qu'un choix unique entre régime parlementaire (à l'anglaise, le système dit de Westminster) et régime présidentiel (à l'américaine), la liste des régimes existants ne cesse de s'allonger. Il y a, bien sûr, des régimes mixtes : le parlementarisme rationalisé à la française, où les pouvoirs de l'exécutif l'emportent sur ceux du législatif ; les formules fondées sur la coopération ou l'alternance, comme les formules magiques dites de convergence, par exemple en Suisse, où le gouvernement est pluraliste et la présidence tournante.

Au-delà des typologies, la science politique cherche à établir des cheminements logiques, à estimer la probabilité de filiations. Elle se penche donc sur des processus, plutôt que sur leurs résultats, avec une attention particulière aux dynamiques de démocratisation (sur lesquelles l'ouvrage de référence est paru en 2009). En effet, il est plus profitable intellectuellement de situer les régimes sur un axe allant de la monopolisation du pouvoir à son partage – donc, de l'autoritarisme et de la raison d'État, d'un côté, au pluralisme et aux droits imprescriptibles de la personne humaine, de l'autre. Le but est d'évaluer les chances de faire basculer tout un régime jusque-là autoritaire vers un régime de plus en plus démocratique, grâce à une série de mesures gouvernementales, ou encore, d'approfondir la dimension démocratique d'un régime déjà pluraliste. Ces mesures varient selon la position dans laquelle on se trouve sur le

curseur : quand on est plus proche du pôle de l'autoritarisme que du pôle du pluralisme, il s'agit de décisions restituant aux gouvernés leurs droits fondamentaux et leurs libertés publiques et reconnaissant à chacun le droit d'être en désaccord ouvert avec leurs gouvernants, ce qui inclut le droit suprême de les remplacer, que l'on nomme alternance, souvent par des élections libres au suffrage universel direct. Quand il s'agit de régimes ayant depuis longtemps l'expérience de la démocratie, des mesures de démocratisation restent possibles, comme la reconnaissance sans réserve de la place qui revient aux femmes, le droit de voir compensés les handicaps actuels ou les souffrances passées, une garantie de respect réel des droits de tous ceux qui ne contrôlent pas complètement leurs propres vies (mineurs, personnes sous tutelle, animaux).

Il y a d'autres régimes que les régimes démocratiques occidentaux : la remarque est banale, mais elle implique qu'on les observe sans les condamner au nom de leur écart à la norme européenne. Quand on quitte la philosophie et le droit pour la science politique, tous les régimes ne sont pas unanimement considérés par leurs citoyens comme appelés à changer (autrement dit à se déplacer vers le pôle démocratique du curseur). L'essentiel est que ces régimes conservateurs aient une Constitution qui préserve les équilibres entre les parties prenantes, garantisse des droits au plus grand nombre, ouvre sur de possibles changements pacifiques. C'est ce que Rawls appelle de « grands systèmes hiérarchiques » : ils ne sont pas démocratiques, mais ils sont organisés pour assurer justice et efficacité sans arbitraire, quoique d'une manière différente des régimes égalitaires. Derrière une façade immobile, de tels régimes sont néanmoins agités en permanence de mouvements de contestation qui relativisent leurs équilibres constitutifs. Créés autrefois par des avant-gardes, ils sont maintenant critiqués par des dissidents. Gouvernés par des autorités populistes, les voilà minés par la pression interne et externe de réformistes. Nés de mouvements indépendantistes qui avaient soulevé l'enthousiasme du peuple, ils se réfugient dans l'oppression et dérivent vers la corruption, ce qui entraîne un rejet massif attesté par des manifestations populaires gigantesques.

Dans l'intervalle (qui peut se compter en décennies), les régimes autoritaires n'en existent pas moins, avec une image de solidité, sinon d'indestructibilité. Cette image, ils la doivent à des règles certes incompatibles avec un régime démocratique, mais qui ont leur propre cohérence : parti unique ou dominant (dans lequel toutes les composantes du peuple sont supposées associées), consensus des élites (toute critique affaiblit un pouvoir menacé de l'extérieur, elle ne peut donc pas être publiquement exprimée), priorité au présent sur le passé (donc à la parole et aux désirs du chef sur les normes constitutionnelles), absence de respect pour les engagements internationaux pris par un prédécesseur, enchevêtrement des civils et des militaires qui donne à ceux-ci un contrôle sur la

politique (alors qu'en démocratie, ce sont les civils qui détiennent l'autorité sur les militaires), multiplication échevelée des appareils de sécurité souvent en concurrence les uns avec les autres, qui expose les citoyens à des arrestations arbitraires, aux mauvais traitements, voire aux disparitions forcées.

Dans de tels régimes, ce n'est pas la vie privée qui est protégée contre les incursions des autorités publiques, mais au contraire l'espace public qui est envahi par des considérations relevant de l'ordre domestique, d'une idéologie dominante ou de la religion. Les exemples abondent dans toutes les régions du monde. Citons, en vrac : la police des mœurs dans les pays islamiques, où il est par ailleurs impossible, même aux laïcs (et aux athées), de débattre publiquement d'un projet de loi sans utiliser un vocabulaire tiré du Coran (comme l'ont montré Baudouin Dupré et Jean-Noël Ferrié) ; les interventions des membres du parti communiste dans les affaires des entrepreneurs chinois et dans la vie familiale (avec la politique de l'enfant unique) ; les votes, en principe personnels et secrets, décidés à l'avance par des communautés lors de débats en leur sein, comme au Koweït ; la sélection des candidatures aux élections législatives et présidentielles que juge recevables un conseil de clercs chiites en Iran ; le poids de la sorcellerie et des cérémonies vaudoues sur les décisions publiques en Afrique, etc. C'est même cette inversion des rapports entre public et privé qui signale le passage d'un régime autoritaire (où les interdictions et les contraintes sont limitées à l'espace public) à un régime totalitaire (où il n'y a plus de vie privée, comme dans le roman de George Orwell, on est surveillé partout).

Il est vrai que ces dispositifs si peu occidentaux ont pour effet de maintenir ensemble des communautés qui, autrement, se sépareraient. C'est évident des États dont les frontières ont été tracées par un colonisateur ou par un général victorieux (lors de la Reconquista sur les musulmans d'Espagne au Moyen Âge, au moment de la constitution de l'État turc en 1923, dans l'Irak et la Palestine conçus par les Britanniques à l'issue de la première guerre mondiale). La chute d'un régime autoritaire entraîne parfois plus de violence que celles dont ses dirigeants étaient jusque-là coutumiers. Pour l'éviter, ceux-ci se font modernisateurs : non parce qu'ils seraient dévoués à la démocratisation, mais parce que le progrès apporte une consolidation de leur pouvoir et la reconnaissance de leur indépendance par leurs pairs (les autres chefs d'État et de gouvernement). Instiller un peu de démocratie dans un régime autoritaire les sert, cela les légitime. Ils peuvent ainsi prévenir les critiques. Mais la conséquence est aussi que les ouvertures libérales sont difficilement réversibles, motif qui en explique le refus par des dictateurs aussi différents que Fidel Castro, Saddam Hussein ou Kim Jong-il.

De concession en concession, les régimes autoritaires entrent souvent en transition vers la démocratie. Ces transitions sont désor-

mais bien étudiées, de Guillermo O'Donnell à Adam Przeworski. Elles supposent que plusieurs conditions soient réunies : d'abord, une rupture consommée du contrat social avec le peuple, les choix faits étant désormais considérés comme discutables, voire illégitimes ; ensuite, un pacte politique entre le pouvoir et son opposition (signé dans le plus grand secret, il ouvre la voie du gouvernement à ceux qui le critiquent en contrepartie d'une immunité pour leurs actions arbitraires du passé). Ainsi le changement devient possible, même s'il est parfois très lent, comme aujourd'hui en Chine, en Syrie, au Vietnam ou à Cuba, alors qu'il fut autrefois plus rapide en Union soviétique et dans certains des pays qu'elle dominait. Tout dépend des possibilités réelles de défection (plus ou moins tolérées selon les cas) et de reconversion des élites autoritaires (auxquelles la perspective d'un maintien, voire d'une amélioration, de leur niveau de vie est offerte ailleurs qu'au gouvernement, par exemple dans de grandes entreprises multinationales). Il faut aussi que le régime autoritaire n'ait pas rendu sa disparition quasiment impossible en faisant une chasse aux sorcières qui aurait eu pour résultat la disparition sociale (ou physique) de bureaucrates, de juges, de policiers et de militaires peu ou prou compromis avec lui.

La notion de transition depuis un gouvernement autoritaire vers un régime démocratique a donné lieu à de nombreux travaux dont les postulats ont été critiqués par Michel Dobry. Identifier des trajectoires privilégiées, réputées conduire à la démocratie par phases successives et dans un ordre immuable, sélectionner rétrospectivement dans le passé les facteurs qui ont déclenché la transition et lui ont donné sa forme finale, réduire l'explication aux calculs stratégiques d'acteurs exceptionnels plongés en situation de crise au lieu de s'intéresser aux phénomènes marginaux et aux glissements progressifs de faible amplitude débouchant sur un nouveau régime, tous ces énoncés sont fragiles, aucun n'est indispensable à l'explication. Il est donc peu surprenant que la « transitologie » initiale, née de l'expérience latino-américaine, ait été infléchie après la chute des régimes socialistes d'Europe centrale et orientale. Qu'une telle approche n'ait pas éclairé l'absence de transition vers la démocratie dans le monde arabe est plus étrange : c'est à des auteurs non identifiés à ce courant qu'il est revenu de poursuivre les réflexions sur ce terrain (notamment Ghassan Salamé et Jean Leca).

Les changements de régime dépendant de variations dans la perception de l'efficacité et de la justice des mesures publiques, leur étude nous conduit donc très logiquement à nous pencher dans le dernier chapitre de ce livre sur l'administration publique et l'ordre politique d'un pays, puis sur la formation des ordres politiques nationaux et internationaux.

Un savoir consolidé sur l'action publique et les ordres politiques

L'action politique concourt à légitimer ou à contester un état de la vie publique qui, temporairement, permet ce que les juristes appellent le fonctionnement régulier des institutions marquées par la continuité du service public ou encore, dans notre discipline, un ordre politique. Cet ordre n'apparaît pas instantanément, il s'est construit dans la longue durée, ce temps long nécessaire à la formation des États et des sociétés civiles, ainsi qu'à l'élaboration de liens reconnus comme légitimes entre eux, nous le verrons dans la seconde partie de ce chapitre. Ce qui nous intéressera dans la première, c'est que cet ordre est l'affaire de bureaucrates, de juges, de policiers, de militaires – et pas seulement de dirigeants politiques. Les premiers accèdent à leurs fonctions par concours ou par cooptation (ils sont alors désignés par leurs pairs) et ils sont réputés impartiaux ; les derniers sont en principe élus ou choisis parmi des élus, afin de prendre les mesures qu'ils ont promises. Le gouvernement dirige, l'administration exécute, les magistrats contrôlent et sanctionnent, policiers et soldats préviennent les désordres et y mettent un terme : sur le papier, la machine paraît à la fois simple et bien huilée. Les travaux portant sur ces différentes catégories de pouvoirs constitués montrent que la réalité est plus complexe, car de nombreux paramètres jouent.

Dans la première partie, nous tenterons de restituer du mieux possible toute la subtilité et la complexité de l'action publique et des décisions collectives, à différents niveaux et dans tous les secteurs de la prise de décision. La seconde portera sur la naissance et sur

l'évolution des États, depuis leur apparition jusqu'à celle de grands organismes interétatiques sous l'effet de la mondialisation. On passera ainsi de l'ordre politique interne à l'ordre international, puis à un possible ordre mondial.

Section 1

L'ACTION PUBLIQUE ET SA FABRIQUE SOCIALE

Un État, un gouvernement, un parlement, un système judiciaire sont des institutions, encadrées par des règles de droit et fondées sur des normes sociales acceptées, comme les voient à juste titre les juristes et les sociologues, mais ce sont aussi des organisations, donc des systèmes de décision complexes, en perpétuelle évolution, toujours discutés et critiqués, et pourtant relativement stables, comme les conçoivent les politistes. Agir au service du public, prendre des mesures publiques, publiquement et avec publicité : si l'administration et le gouvernement avaient une mission, ce serait sans doute celle-là. Cependant, elle serait difficile à remplir. Loin d'être abstraites et parfaites, ces entités sont en effet des lieux de confrontation entre agents, entre élus, mais aussi entre le monde des agents et celui des élus, qui donnent lieu à d'incessants arbitrages. Confrontation d'idées, différences de comportement, écarts de conduite : ce ne sont pas toujours des conflits et des différends aussi vifs qu'à l'extérieur de cette boîte à décisions communes. Il n'en demeure pas moins que ni l'administration ni le gouvernement ne sont unifiés, hiérarchisés ou centralisés, comme ils devraient l'être dans le modèle d'une bureaucratie wébérienne (supposée légaliste, méritocratique, impersonnelle, obéissante) et d'un État hobbesien (prétendument souverain, uni derrière son chef, égoïste, obéi). Car l'administration et le gouvernement, ce sont d'abord des êtres humains, des acteurs sociaux, des ambitions politiques. Afin d'en prendre la mesure à l'aide des travaux accumulés sur ce sujet, nous commencerons par un tour d'horizon des décideurs publics, puis nous nous tournerons vers la gouvernance, la légitimation des mesures prises et le rôle que nouent les médias dans cette opération, avant de conclure par une réflexion synthétique sur les enjeux de l'analyse des politiques publiques.

A | LES ACTEURS DES POLITIQUES PUBLIQUES

Comme le disait Durkheim dans ses *Leçons de sociologie*, l'État c'est la conscience que chacun de ses agents en a, ce n'est pas une entité abstraite, mais un ensemble d'êtres humains pensants. D'abord, les filières de formation suivies afin de se lancer dans une carrière comptent : celle-ci ne sera accessible, ou vraiment réussie, que si elle correspond à un *cursus honorum* variable d'un pays à un autre. Derrière la collaboration des représentants des trois pouvoirs il y a des corporations professionnelles distinctes (par exemple, en France, les anciens élèves de l'ENA contre ceux de Normale sup et de Polytechnique, et tous ceux-là contre les anciens élèves de l'École nationale de la magistrature ; en Arabie Saoudite ou en Russie, ceux qui ont obtenu leur doctorat à l'étranger et ceux qui sont restés dans le pays). Ensuite, il y a des zones de recoupement entre les élus, les grands corps de l'administration, et les agents responsables de programmes civils et militaires. En France, cet espace se nomme l'interministériel, c'est là que sont régulièrement confrontés les logiques propres aux différents ministères, donc aux différents corps qui les incarnent (les Eaux et Forêts à l'Agriculture ; les Ponts et Chaussées et les Mines à l'Industrie ; les agrégés à l'Éducation nationale, etc.), mais les cabinets ministériels jouent un rôle similaire. Aux États-Unis, c'est le Conseil national de sécurité qui remplit cette fonction, avec ses politiques, ses universitaires, ses chefs d'état-major. Et l'on trouve bien d'autres formules dans le monde. Une décision peut difficilement être prise sans passer par un tel canal : dans le cas contraire, on n'aurait pas eu la possibilité de la tester auprès de ceux qui en seront jugés responsables, ceux qui devront la financer, ceux qui devront la mettre en œuvre, ceux à qui il reviendra de la contrôler.

1/ *L'administration et la justice*

La science administrative connut son heure de gloire en France et aux États-Unis avant de pâtir de sa proximité avec le « vieil institutionnalisme » : elle semblait juridique et descriptive au lieu d'être sociologique et organisationnelle. Elle a plus récemment souffert des attaques lancinantes du « nouveau management public », qui s'en est pris à la bureaucratie, à ses lourdeurs et à ses gaspillages. Aux yeux des décideurs collectifs comme dans l'esprit des citoyens, il ne paraît plus utile ni légitime d'étudier l'administration comme s'il s'agissait d'une entité autonome, régie par des normes et des procédures inaltérables, dont les membres seraient chargés de veiller avec une neutralité bienveillante et un louable dévouement à la bonne marche des services d'intérêt général. Bref, l'administration semblerait au

mieux poussiéreuse, au pire inefficace. Si c'était vraiment le cas, il serait normal que la science dédiée à cet objet en déclin fût elle-même contestée.

Une fois passée la vogue des réformes intensives de la bureaucratie (afin de l'éloigner du modèle idéal d'un instrument rationnel au service de l'État auquel Max Weber a attaché son nom), la science administrative est revenue en grâce. Les travaux actuels ont en effet opéré plusieurs virages par rapport à la littérature classique. Tout d'abord, ils opposent aux réformes réputées inévitables et décidées par le haut ou par l'étranger des processus d'adaptation et de révision à la fois plus dynamiques et plus endogènes. En effet, ces transformations viennent de l'intérieur même de l'administration et des organisations intergouvernementales au lieu de leur être imposées par des gouvernements soucieux de revenir aux fondements historiques de leur bureaucratie. Ensuite, les recherches en cours soulignent les limites des évolutions managériales nourries d'idéologie néolibérale. Elles plaident pour une recentralisation des modes de décision, un retour à une ligne de commandement hiérarchique et à une clarification des rapports entre public et privé, système bureaucratique et régime démocratique, démarche technocratique et action politique. Enfin, elles décrivent une administration composite, sans cesse en mouvement (que des réformes soient ou non décrétées par le gouvernement), innovante (qui montre la voie au secteur privé), sachant réviser ses modes de fonctionnement en s'orientant vers le futur au lieu de se tourner vers le passé, adaptant les bonnes pratiques de gestion à ses besoins propres (tableau 15).

Tableau 15. *Le changement des administrations publiques et des institutions internationales*

Passé → Futur				
Type de changement visé	Réforme	Réajustement	Adaptation	Innovation
Injonction	Re-former	Réviser	Apprendre	Inventer
Caractéristiques de l'action	Former à nouveau, retourner au bon vieux temps où tout marchait	Toiletter les textes, modifier les procédures à la marge pour tenir compte de changements de contexte	Changer de buts et pas seulement de méthodes, une transformation de plus grande ampleur	Concevoir des normes, des produits et des services ou des dispositifs décisionnels inédits

Le politiste norvégien Johan Olsen a beaucoup fait pour réhabiliter la bureaucratie wébérienne, notamment dans son ouvrage de 2010 sur le gouvernement par les institutions. Il y érige l'autonomie de décision en principe d'action – autonomie face aux acteurs politiques, aux groupes d'intérêt, aux électeurs – et prédit plusieurs équilibres possibles aux jeux d'acteurs opérant au sein d'institutions non majoritaires (peuplées de fonctionnaires) ou en relation avec les institutions majoritaires (animées par des élus). Les auteurs suisses et belges (comme Frédéric Varone) se sont intéressés à la motivation des fonctionnaires (*public service motivation*), à leur dévouement, au travail acharné pour des valeurs nonobstant des rémunérations et des gratifications modestes. Leurs collègues français (comme Jean-Michel Eymeri-Douzans ou Luc Rouban) ont insisté sur les changements profonds des méthodes de direction sous l'apparente immobilité d'un édifice néo-aristocratique préservé des fluctuations de l'opinion et toujours puissant, que l'on retrouve presque intact dans d'autres pays comme la Turquie et le Japon. L'Américain Barry Bozeman et ses proches ont mesuré des niveaux variables de publicite (*publicness*) observable au sein des firmes, des associations non lucratives et des administrations publiques. Ils postulent eux aussi une différence de degré entre formes d'organisation plutôt qu'une différence de nature entre entités entièrement publiques et d'autres restées purement privées. Walter Kickert a comparé les modèles inspirant l'action de l'administration en Europe et aux États-Unis. Il a montré que l'opposition entre ancien et nouveau management public cachait des différences plus déterminantes, car il n'y a guère que dans les pays anglo-saxons que le clivage entre *old* et *new public management* est pertinent pour comprendre le fonctionnement réel des institutions publiques. En effet, des pays comme la France et l'Italie ont édifié leur administration sur le modèle napoléonien (défini par l'existence d'une administration de corps, centralisée et contrôlée par des inspections). Celui-ci s'oppose au modèle prussien du *Rechtsstaat* (toujours pratiqué par l'administration centrale japonaise), dans lequel une élite aristocratique (celle des Junkers et des samouraïs autrefois, celle des banquiers centraux et des juges constitutionnels aujourd'hui) contrebalance le pouvoir des élus. À l'inverse, dans les pays marqués par ce que cet auteur appelle « le modèle méditerranéen », comme la Grèce, l'Espagne et le Portugal, l'administration arbitre constamment entre conceptions religieuses et séculières, tandis que le modèle consociatif à l'œuvre en Suisse, aux Pays-Bas et en Scandinavie vise selon lui la recherche du consensus, l'équilibre des coalitions gouvernementales qui pèsent sur l'administration publique, la fragmentation de celle-ci par un néocorporatisme associant aux corps techniques de ministères leurs interlocuteurs privilégiés dans la société (les syndicalistes) et au gouvernement (les ministres, les représentants élus).

Tout le débat est parti des difficultés d'application du nouveau management public. En effet, ses promesses se sont souvent révélées vaines, on s'en aperçoit quand on prend soin de se livrer à des investigations empiriques sérieuses au lieu de se contenter de bonnes paroles d'agents ou des promesses doctrinales d'auteurs. On en connaît les préceptes. Premièrement, transformer les citoyens en « usagers », voire « clients », évaluateurs du service rendu et de celui ou celle qui le rend. Ces derniers sont donc exigeants, et non plus passifs, volontiers procéduriers au lieu d'accepter l'arbitraire : ils obligent donc à adopter une « démarche qualité » pour les satisfaire. Deuxièmement, rendre les guichets plus accessibles (en recourant à des bureaux paysagers – *open space* –, à des comptoirs sans protection vitrée) et, surtout, rendre la bureaucratie plus transparente (en promouvant la redditionnalité – *accountability* – assortie de vérifications comptables méticuleuses, en ouvrant des sites web bien faits, en participant aux réseaux sociaux). Troisièmement, s'inspirer des recettes expérimentées avec succès par d'autres organisations – *benchmarking* –, en imitant les « meilleures pratiques » (*best practice*), et supprimer les dépenses inutiles. Les organisations y parviennent en réduisant leurs coûts de fonctionnement, en supprimant des postes permanents, en recourant à la sous-traitance – *subcontracting* –, y compris dans des opérations régaliennes comme celles de l'armée américaine en Irak, un exemple bien étudié par Alexander Cooley, mais aussi en délivrant des services et des produits « juste à temps » grâce au *lean management* popularisé par Toyota. À tout cela s'ajoutent des opérations encore plus inspirées des entreprises privées, comme la nécessité d'établir un projet détaillé avec un calendrier précis de retour sur investissement (*business plan*), le recours préalable aux études de marché (*marketing*), la fermeture de branches ou d'agences insuffisamment rentables même dans les lieux où elles représentent l'État ou une institution internationale (*streamlining*), la rémunération à la performance grâce à des primes stimulantes (*incentives*) et à des avantages en nature (*perks* : voiture et logement de fonction).

Pour être inédits dans l'administration sous ces formes et avec ces appellations, ces outils de gestion n'y sont pas inconnus. À l'expérience, dans le temps long, une fois le tri fait entre bonnes et moins bonnes réformes, quelques idées fortes reviennent au premier plan. Par exemple, les notions de carrière, d'indépendance et même de culture issue d'une histoire commune. On sait maintenant avec certitude qu'une administration, comme toute organisation, doit trouver le juste équilibre entre activités d'exploration (la planification stratégique d'un positionnement futur qui préservera sa longévité) et opérations d'exploitation de ses ressources ou de conservation d'un avantage comparatif qui lui permet d'être performante dans l'immédiat (ce que James March a très bien analysé, et à sa suite Claude Michaud et Jean-Claude Thoenig). On sait aussi que la décentralisation

des décisions ne suffit pas à rapprocher les décideurs des usagers auxquels leurs mesures s'appliquent. De plus, la concentration des décisions, toute rationnelle qu'elle soit quand elle se manifeste par une impeccable division du travail et une spécialisation sans faille, ne résiste pas à l'épreuve de la réalité : on en a de nombreux exemples internes et externes, comme la déroute de l'admirable machine de guerre américaine au Vietnam. Pour réussir, il faut décroiser les sous-unités d'une organisation, quelle qu'elle soit. Il faut aussi permettre la circulation des personnes et des idées à la fois d'une branche à une autre et d'un niveau à un autre, et pas simplement verticalement ou horizontalement : il est indispensable de combiner les deux niveaux dans toutes les directions (de haut en bas, de bas en haut, et latéralement). Surtout, il faut créer les conditions d'un apprentissage permanent (*learning process*) de tous les acteurs, et pas uniquement des hauts dirigeants.

Quand les agents publics sont constamment à l'écoute les uns des autres et de leurs publics, qu'ils partagent leurs expériences sans frontières, qu'ils se montrent moins pressés ou moins gourmands dans le présent pour préserver leur avenir, l'administration est efficace et peu coûteuse, elle est vraiment au service de tous. Avec ces préceptes à l'esprit, on peut dire que l'administration du *xxi*^e siècle est hybride (c'est à la fois une organisation publique, une firme privée, une association caritative et une institution durable), dynamique (en changement permanent, inventant sans cesse des activités nouvelles qui s'ajoutent à son cœur de métier) et ambidextre (qui se sert indifféremment de sa main droite – la planification à long terme – et de sa main gauche – la maximisation de sa performance immédiate).

En dépit de la faible pertinence des jugements abrupts formulés par le courant du nouveau management public, quelques critiques étayées du fonctionnement de l'administration et des conduites bureaucratiques survivent à ce bilan contradictoire et sans cesse revisité. En témoignent les recherches sur la corruption. Celle-ci est étudiée sous trois angles : comme perversion du discours (quand il est composé d'arguments élaborés pour convaincre, même s'ils sont de mauvaise foi, et non pour dire ce qui est vrai et faisable : *to tell the truth to power*), comme relâchement moral (manifesté par l'acceptation de conflits d'intérêt, de pots-de-vin, de commissions illégales), comme dépérissement du modèle idéal (qui serait subverti par les pratiques). Pierre Lascoumes, parmi d'autres, s'est beaucoup interrogé sur ces divers aspects.

Les critiques académiques ne se contentent pas de soulever des problèmes politiques à résoudre, elles posent aussi des questions scientifiques importantes. Mentionnons-en quelques-unes : la relation entre un régime (démocratique) et l'instrument (bureaucratique) qu'il se donne pour agir sur la société ; entre stabilité (permettant les anticipations des acteurs) et flexibilité (faisant place au changement) ;

entre une autonomie institutionnelle protégée par des frontières bien délimitées et la collaboration active à des réseaux d'institutions agissant collectivement ; entre organisations en déclin, organisations dormantes et organisations en plein renouveau. Ces problèmes n'ont pas de solutions faciles. Ainsi, assurer la participation de tous à la décision (en démocratie) est en principe incompatible avec le besoin d'expertise (bureaucratique) ; pourtant, ce sont les régimes démocratiques qui ont le plus fait pour développer des administrations publiques efficaces et légitimes. Autre exemple : une organisation qui semble un jour vieillotte reviendra demain au premier plan, telle la douane dont la compétence s'est déplacée du contrôle des gens et des biens à la surveillance de l'hygiène alimentaire, à la sécurité sanitaire, au respect de la propriété intellectuelle et à la préservation des espèces menacées.

Derrière ces thèmes pointent aussi des interrogations croissantes sur les rôles respectifs de quelques variables : le rôle du *leadership*, le poids des structures sociales, la polarisation du système politique national ou mondial, la conjoncture, l'agrégation des calculs individuels, les contraintes propres aux règles du jeu et aux dispositifs institutionnels retenus (ou les instruments de gouvernement disponibles). À rebours des interprétations traditionnelles obligeant à opter pour un facteur explicatif unique, il semble de plus en plus évident que ces oppositions tranchées sont devenues obsolètes. Aujourd'hui, la recherche de pointe sur l'administration publique brouille allègrement les frontières entre types (public/privé, interne/externe), niveaux (local, national, régional, mondial) et regards (sociologisants, rationalistes, institutionnalistes, constructivistes). Et personne n'y trouve à redire ! On sait que l'on passe insensiblement de l'administration publique la plus souveraine et la plus étanche possible à une organisation fonctionnelle bien encadrée dans la société, traversée par les mouvements d'idées du moment, exposée aux influences extérieures, mais alimentant aussi le changement. C'est plus difficile à étudier que les deux modèles classique et révisé de l'administration, mais également plus stimulant.

Prenons le *leadership* et le contexte social. Dans la plupart des pays du monde, l'État central a un représentant dans les territoires, qui porte des noms variés (préfet, commissaire, gouverneur) tout en assurant des missions identiques (on le voit pour un pays apparemment aussi distant de l'Europe que le Japon, décrit par Michio Muramatsu et ses collègues en 2001). Il est, en effet, toujours à la charnière entre plusieurs groupes d'acteurs qu'il lui appartient de coordonner et de satisfaire. Or, le succès de la coopération entre le niveau national et le niveau local dépend de la capacité d'incarnation du rôle par une personne et de son savoir-faire dans la gestion des crises pour lesquelles son intervention est attendue (catastrophes, grèves, manifestations qui tournent à l'émeute, reconstruction, grands travaux, etc.). Le dispositif à l'intérieur duquel cette

personne agit est à peu près le même partout. Il est donc tentant d'attribuer les différences de traitement de ces dossiers délicats soit à la personnalité et au caractère des individus ; soit à la place stratégique qu'ils occupent dans un réseau de relations, avec les échanges de bonnes manières qu'ils supposent ; soit, quelquefois, à une conjoncture plus ou moins favorable aux actions entreprises, dont il faut s'accommoder ou qu'il convient de transformer en opportunités. En contrepartie, les ressemblances semblent imputables soit aux programmes de formation de ces représentants territoriaux de l'État (modes de sélection, filières d'enseignement, types de cours suivis, j'y reviendrai dans le paragraphe suivant) ; soit à la position relative qu'ils occupent dans l'appareil administratif, à la jonction avec le personnel politique local et les autres élites territoriales ; soit encore aux particularismes locaux qui se sont formés et consolidés dans la longue durée – trois facteurs explicatifs qui ne reposent pas sur des qualités personnelles. Ainsi doit-on combiner toutes les explications générales possibles pour rendre compte de cas individuels, situés dans le temps et dans l'espace, et surtout savoir pourquoi les réformes incessantes parviennent rarement à briser le triangle entre gouvernement national, administration publique et élites économiques (très bien étudié en France, et depuis longtemps, par Pierre Grémion, Jean-Claude Thoenig et bien d'autres, le plus récent étant Jean-Michel Eymeri-Douzans ; au Kenya, par Daniel Bourmaud ; au Japon, par Sakakibara).

L'administration ne se résume ni à ses structures, ni à ses processus de fonctionnement, ni à ses aptitudes au changement. Elle est incarnée par des agents auxquels revient, justement, la mission d'agir publiquement au service du public. Au premier rang de ces agents, les fonctionnaires et les juges sont les instruments du pouvoir législatif et réglementaire, mais aussi les gardiens des lois. Ils sont soutenus par la police et les forces de sécurité intérieure et extérieure, donc par des agents civils et militaires. Examinons-les dans cet ordre.

2/ Les agents publics et les juges

Ni l'administration ni la justice ne sont monolithiques, notre discipline nous l'a appris contre les visions enchantées du droit. Ainsi, plusieurs administrations coexistent, avec des modes de recrutement et des vocations différentes (civile et militaire, centrale et régionale, générale ou spécialisée, d'État ou décentralisée, routinière ou de mission, autrement dit dédiée à un problème circonscrit comme l'aménagement du territoire, etc.). De plus, contrairement aux principes d'une bureaucratie rationnelle et d'une division du travail stricte, des administrations exerçant le même mandat ont tendance à coexister, les dernières nées ne faisant pas disparaître les précédentes. Quant aux juges, certains sont amovibles et d'autre pas, certains sont issus de la société, d'autres sont des experts recrutés par concours,

d'autres encore sont des élus (dans une organisation internationale comme l'OMC ou l'OMPI, ces juges sont désignés par le secrétaire général). Les bureaucrates, enfin, relèvent de différents niveaux d'administration (en France, par exemple, on distingue la fonction publique nationale, territoriale et hospitalière) : de plus en plus, ils exercent à divers échelons, passant de l'un à l'autre au cours d'une carrière. Bref, il faut remiser l'idée d'un corps de fonctionnaires ou de juges homogènes, dont les rapports seraient harmonieux, qui se contenteraient de remplir leur mission sans faire de politique. Ici, la science politique emprunte beaucoup à la sociologie des professions. Elle décèle une tendance à la compétition, qui l'emporte souvent sur l'objectif affiché de coopération. Elle en découvre les ressorts profonds, attribuant par exemple l'audace des juges envers les élus en France ou en Italie soit à des rivalités de formation (les juges sont formés à l'École nationale de la magistrature [ENM], une école moins prestigieuse que l'ENA et qui ne débouche pas directement, comme cette dernière, sur une carrière politique), soit à des ajustements mutuels entre procureurs aux ordres et juges d'instruction indépendants qui poussent leur avantage tant qu'on ne les empêche pas d'aller plus loin (Violaine Roussel l'a établi pour la France).

Le caractère composite des élites publiques dans de nombreux pays a pour conséquence de bloquer durablement les tentatives de réforme que les dysfonctionnements de l'administration et de la justice ne manquent pas d'occasionner : la plupart du temps, on débat donc du changement sans pouvoir le réaliser. Autre effet inattendu de l'hétérogénéité des agents publics, les changements qui se produisent à l'extérieur du système national ont de l'influence sur eux. Par l'intermédiaire de dirigeants venus du privé ou simplement passés par des écoles de commerce, les principes du management à l'américaine s'imposent peu à peu. Citons, notamment, ceux-ci : la rationalisation des choix budgétaires (devenue révision générale des politiques publiques, une sorte de réorganisation des missions et des structures de l'administration), la programmation (jadis planification), la démarche qualité et l'évaluation des politiques publiques, l'utilisation de cadres logiques de l'action (sortes de vade-mecum pour ne rien oublier et exécuter les actions qui s'imposent dans un calendrier, en vogue dans les ONG sous le nom de *Logical Framework Approach* [LFA]), etc. D'autres principes viennent du secteur public lui-même, par exemple l'autonomie, la déconcentration, la subsidiarité, le principe de précaution (très présents dans l'administration allemande).

Loin d'être des « boîtes noires », comme le croyait Easton, à la fois mystérieuses, routinières et inertes, les lieux où se prennent les décisions dans l'État sont dynamiques, contradictoires, très dépendants des configurations particulières d'agents publics. Leurs effets sur les mesures arrêtées sont imprévisibles. Contrairement à ce que pensait Max Weber, l'administration et la justice ne sont ni

indépendantes, ni rationnelles, ni unies, ni dédiées au seul bien commun. Elles bricolent (Charles Lindblom a évoqué ce bricolage en le nommant *muddling through*) ; elles se trompent et rectifient sans cesse leurs erreurs ; elles se disputent à l'infini ; elles prennent des décisions qui, sous couvert de défense de l'intérêt général, sont souvent le fruit de l'intérêt particulier des individus ou des groupes qui en sont à l'origine. On peut donc penser avec James March que les logiques de l'administration, de la justice et du gouvernement sont des logiques floues, que des ensembles de solutions anciennes, élaborés au fil du temps, sont portés par des agents qui cherchent à les appliquer à des problèmes nouveaux (puisque les solutions et les problèmes se rencontrent de façon aléatoire, March a judicieusement comparé ce processus au remplissage d'une corbeille à papier, nommé en conséquence *garbage can theory*). Comme il faut bien que ces logiques « illogiques » soient mises en cohérence, c'est au gouvernement de le faire.

Il ne faudrait pas en conclure pour autant que l'administration n'a aucun pouvoir. Comme elle détient l'information nécessaire à une décision, qu'elle est la mémoire de l'État ou de toute autre institution locale ou mondiale et qu'elle conserve dans ses tiroirs des projets alternatifs qui peuvent en être ressortis le moment venu, elle pèse d'un poids considérable dans le processus de décision. Afin que ce pouvoir ne soit pas un obstacle à la mise en œuvre d'un programme politique, les membres du gouvernement et son chef (ou la personne qui se trouve à la tête de l'État) flanquent chaque directeur de leur administration d'un membre de leur cabinet, choisi par eux, souvent plus influent que son homologue fonctionnaire et issu d'autres milieux professionnels ou filières de formation. Le directeur et ses chefs de bureaux tendront à assortir les considérants de leurs choix de principes tirés du programme gouvernemental, donc à ne rien proposer qui puisse heurter de front leur correspondant au cabinet (et au-delà le ministre concerné). Ils disposeront néanmoins d'une capacité d'initiative non négligeable et d'une vraie capacité d'empêchement : en témoignent les mémoires de Kissinger, dans lesquelles il conte ses démêlés avec les diplomates de carrière américains du Département d'État et donne de nombreux exemples de son influence auprès du président. Il n'y a guère que les activités régaliennes pour autoriser le pouvoir gouvernemental à être complètement appliqué. C'est notamment le cas dans le domaine de la sécurité intérieure.

3/ La police et les forces de sécurité

Un des secteurs où la discipline s'est le plus vite développée est celui de la sécurité. Il est vrai qu'elle partait de loin, comme nous l'avons vu au chapitre II, quand le reproche inverse pouvait lui être adressé : ne pas s'intéresser assez aux phénomènes brutaux. Aujourd'hui, un pan au moins de ce continent de la violence est bien exploré, celui qui relève de l'action de l'État pour lutter contre la

délinquance, l'insécurité et le terrorisme. Son volet invisible – le contre-espionnage, classique, et le domaine nouveau de l'intelligence économique – reste à découvrir par des politistes, avec des objectifs et des méthodes scientifiques, mais les publications sérieuses spécialisées se multiplient (par exemple, le récent *Journal of Homeland Security*), signe que l'intérêt pour ce domaine d'études croît.

Les sources de ce savoir se trouvent à la fois dans les travaux déjà anciens de sociologues ou psychologues du XIX^e siècle et dans la montée récente du sentiment d'insécurité puis des actes terroristes. Il est composé de plusieurs branches, que nous aborderons de façon inégale, mais qu'il faut toutes mentionner. On peut ainsi distinguer : le problème des incivilités et de l'ordre en public ; celui du maintien de l'ordre, avec ses corps spécialisés, publics, mais aussi privés (les compagnies de sécurité, les milices), civils, mais aussi militaires (la gendarmerie en France, la police montée au Canada) ; la lutte contre la délinquance, qui implique l'existence de procédures de réclusion (centres fermés, maisons d'arrêt, prisons, pénitenciers) et des mécanismes d'application des peines ; la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, les actes de malveillance graves, les infiltrations ou le transit d'activistes, etc.

Avec ce dernier secteur, on bascule plus clairement dans l'international : la sécurité englobe en effet des problèmes classiques, traités nationalement et mondialement (*via* Interpol), et des enjeux plus récents, qui poussent les gouvernements à des coopérations transfrontalières. Sous l'effet de la mondialisation, des questions qui auraient autrefois relevé de la seule souveraineté d'un État sont désormais traitées en collaboration avec des services spécialisés d'autres pays ou bien encore les bureaux compétents des organisations régionales et multilatérales. Donnons une illustration de ce processus : le Groupe d'action financière sur le blanchiment des capitaux (GAFI) existe depuis 1989 en tant qu'émanation du G7, un statut peu formalisé que manifeste mieux encore son acronyme anglais FATF pour Financial Action Task Force. Comprenant plus de trente pays, il traque le *money laundering*, le financement occulte du terrorisme et le secret bancaire dans les paradis fiscaux qui rendent ces conduites frauduleuses possibles (voir sur le dernier point le livre de Christian Chavagneux et Ronen Palan). L'Office de lutte antifraude (OLAF) fait de même au niveau de l'Union européenne. Par ailleurs, la célèbre Drug Enforcement Administration (DEA) américaine combat pour sa part les trafiquants de narcotiques. Or, ces deux préoccupations se retrouvent imbriquées à l'United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC), le bureau des Nations unies justement spécialisé dans la lutte contre la drogue et le crime, dont font évidemment partie les pays membres du GAFI ; on les repère aussi à l'Organisation internationale pour les migrations. On ne saurait mieux montrer comment l'insécurité devient mondiale, ce qui entraîne une mondialisation des recherches.

Les expériences étrangères sont d'ailleurs étudiées, évaluées et appliquées partiellement ou en bloc chaque fois qu'elles semblent adaptées aux problèmes de sécurité d'un pays. La circulation des solutions fait donc l'objet de travaux récents (notamment l'article de Jacques de Maillard et Tanguy Le Goff, paru en 2009 dans la *Revue française de science politique*, sur le transfert de l'idée de tolérance zéro), montrant que des experts de la sécurité (autrement dit des « acteurs qui sont dans une position où, au nom de la détention d'un savoir, ils effectuent des recommandations en direction des autorités publiques ») et les syndicats de policiers convergent dans leurs analyses des mesures prises avec un succès apparent par le maire de New York. Il s'agit alors de savoir s'il faut copier l'expérience américaine, s'en inspirer ou rivaliser avec elle. Le résultat ne semble pas s'inscrire dans la ligne d'un transfert de technologie : il s'agit plutôt de légitimation d'un programme sécuritaire de conception différente par une référence à la norme new-yorkaise. On peut aussi y voir une approche française de tolérance zéro dont la signification différencierait de celle de son modèle. Travailler à l'intérieur du cadre national reste donc pour l'instant une priorité de la recherche.

Pourtant, les travaux sur le terrorisme, domestique ou mondial, ne peuvent faire l'économie d'une analyse des relations internationales. Ils se sont d'ailleurs étoffés pour coller à l'actualité, les actes terroristes se multipliant depuis la fin des années 1960. Plusieurs politistes s'en sont même fait une spécialité (entre autres, Isabelle Sommier et Jacques Sémelin en France, Rémi Baudouï en Suisse). La particularité de ce thème est que les chercheurs se heurtent au problème du passage à l'acte et de la relation entre la rationalité glacée des terroristes et l'ampleur des crimes contre l'humanité qui leur sont imputables. Il n'est d'ailleurs pas facile de rester indifférent au but proclamé et même théorisé par les activistes : répandre la terreur dans une population en lui faisant savoir qu'elle est la cible innocente d'un massacre annoncé, si possible plus grave encore que le précédent, et que les coupables sont ses gouvernants ainsi soumis à un insupportable chantage. La qualification même de l'objet que se donnent les auteurs (le terrorisme) est contestée par les acteurs (les terroristes), car ceux-ci se posent en résistants, en nationalistes indépendantistes, en combattants de la liberté, et même, quand ils sont soumis à des dictatures sanglantes, en militants des droits de l'homme (on voit incidemment combien la façon de nommer une action et de s'attribuer une identité compte, ce qui donne raison aux constructivistes et aux pragmatistes). Ensuite, le décalage entre les philosophies du droit et de la justice n'est pas sans conséquence sur le terrorisme et la lutte antiterroriste. Alors que le vocabulaire anticolonialiste est compréhensible par tous, même les responsables de la police dans des pays qui ont tout à y perdre (la France en Algérie, Israël dans les territoires occupés), croire à la primauté de la religion (par exemple l'islam) ou de l'idéologie (par

exemple le communisme) sur le droit oppose nettement des systèmes de pensée inconciliables. Ce qui sera du terrorisme dans l'un sera de l'héroïsme ou de l'avant-gardisme dans l'autre. En cas d'intervention militaire et d'occupation d'un territoire, un cas de plus en plus fréquent, ces logiques antagonistes coexisteront au point que les mesures sécuritaires seront à la fois difficiles à prendre et compliquées à analyser. Enfin, l'obsession sécuritaire des pouvoirs publics et les difficultés auxquels les responsables de la lutte antiterroriste sont confrontés conduisent à des mesures hors normes, pour ne pas dire hors la loi, estompant les différences entre provocation et répression. On en trouverait de nombreux exemples (voir le numéro de *Cultures et Conflits* consacré à « suspicion et exception ») : du côté du gouvernement, les lois d'exception, du côté de l'administration de la sécurité (police, justice, armée), les pratiques contraires aux règles et aux usages d'un État de droit (le rejet de la présomption d'innocence, la recherche de l'aveu en l'absence d'avocat, la substitution d'une responsabilité collective à une responsabilité individuelle).

L'autre face d'une internationalisation du sujet est la multiplication des enquêtes comparatives sur les forces de police, les prisons, l'univers carcéral et l'application des peines, la torture, etc. Il en ressort que ces grandes institutions apparemment universelles sont en réalité fort diverses dans leurs conceptions, leurs doctrines et leurs pratiques. La prison en Afrique tranche ainsi avec l'idée que l'on s'en fait en Occident, notamment sur la coupure très relative entre cellule et monde extérieur, enfermement et permissions de sortie ou autorisation de visite (Didier Bigo). La police bulgare présente des singularités que son appartenance à l'Union et la formation de ses cadres, grâce à la coopération internationale, ne laisseraient pas deviner (Thierry Delpeuch). Pour ce qui concerne la comparaison dans le temps, d'une époque à l'autre plutôt que d'un pays à un autre, les exécutions de condamnés à mort ont beaucoup évolué (Emmanuel Taieb), les doctrines policières et pénitentiaires aussi (Martine Kaluszynski).

Une dernière leçon tirée de ces recherches est la complémentarité entre la vision qu'en donnent des politistes et celle, plus connue, que l'on doit aux sociologues et aux juristes. Ceux-ci, en effet, portent leur regard sur les modalités de jugement et les conditions d'incarcération, en développant une sociologie des professions pénitentiaires et des délinquants en milieu carcéral ou en mesurant l'écart entre le droit et les pratiques. En science politique, la question centrale est celle du lien entre l'État, l'appareil bureaucratique et judiciaire et les institutions d'enfermement – ce qui soulève aussi un problème plus théorique encore, celui de l'exercice de la souveraineté. Les processus de réforme des politiques de sécurité, ainsi que la recherche d'un équilibre entre justice et performance, sont au cœur des analyses émanant de notre discipline.

Il n'est donc pas étonnant que les avancées de la science politique dans le domaine de la sécurité soient principalement imputables aux travaux sur la police (nationale) et les problèmes qu'elle traite. C'est en 1997 qu'un article désigne dans la *Revue française de science politique* « la police comme objet de science politique ». Ce compte rendu d'un ouvrage de politistes institutionnalistes marqués par le droit est signé Pierre Favre et Fabien Jobard. Ils esquissent ce que pourrait être un programme de recherches sur la police d'un strict point de vue de politistes et non de juristes. Ils proposent « de voir dans la police une institution de contrôle social dotée d'une relative latitude de définition des situations qui appellent son intervention et qui peut alors mettre en œuvre les moyens de coercition dont elle est dotée », en concurrence avec d'autres institutions de même nature, ce que les auteurs appellent des « fragments de puissance publique » (qu'on nomme, au Liban, centres de pouvoir, *marâkiz al-qiwa*). Ainsi le regard politiste fait-il douter de l'unité et de la spécificité de la police telles qu'elles sont postulées par le droit.

Concurrence, émulation et rivalités professionnelles se combinent et conduisent les parties prenantes du traitement de l'insécurité à énoncer un diagnostic, des pronostics et des principes de politique publique contradictoires. On se demandera comment mesurer la délinquance pour savoir si elle a augmenté ou diminué ? L'insécurité croissante, est-ce une impression diffuse, une réalité vécue, une certitude statistique ? Ici, l'intuition peut jouer encore plus de tours qu'ailleurs : on aurait par exemple tendance à minimiser l'impact d'une incivilité mineure (saccager une cage d'escalier), alors que la théorie de la « vitre cassée » montre au contraire qu'elle est le premier événement d'une chaîne d'atteintes à l'ordre en public (saccage des cages d'escalier, « vandalisation » des espaces communs, incendies de véhicules, « caillassage » de pompiers et de taxis), sinon à l'ordre public (révolte) sur lesquelles elle peut néanmoins se conclure (comme les émeutes de banlieue de 2005 en France et peu après en Espagne). Croire que l'insécurité est liée à l'inculture et à la pauvreté absolue serait tout aussi intuitif et tout aussi faux : c'est au contraire la privation relative qui déclenche les comportements de transgression comme des vols à l'arraché de téléphones portables, le trafic de matériel électronique, les cambriolages, etc., et ceux-ci augmentent en période de prospérité, quand les objets de consommation se multiplient sur les marchés sans que le pouvoir d'achat des utilisateurs potentiels n'augmente, un problème accru par une meilleure éducation et un enseignement logique plus poussé, par exemple avec l'inscription des mathématiques modernes au programme des collèges, qui rend les adolescents plus aptes à calculer les risques et les enjeux, les bénéfices et les coûts. Quand les écarts de styles de vie et de revenus deviennent plus perceptibles, ils sont aussi plus insupportables ; quand certains s'enrichissent vite, les autres perdent patience. La courbe de l'insécurité est donc parallèle à

celles de la croissance et des écarts de revenus (sur tous ces points, voir les travaux de Sebastian Roché).

Aujourd'hui, la protection des données et la lutte contre le piratage et le sabotage informatiques, l'esclavage moderne et le trafic d'êtres humains, l'immigration clandestine ou encore la lutte contre le bioterrorisme s'imposent au-delà de toute anticipation comme de nouveaux terrains d'étude de la sécurisation. Ce n'est plus la mission des seuls policiers, mais le royaume des militaires, des agences de sécurité sanitaire, alimentaire ou nucléaire, et des agents de renseignement.

4/ L'armée, les agences de contrôle et de renseignement

La science politique a longtemps ignoré ces acteurs de la sécurité, le domaine étant abandonné aux internationalistes (dont c'était à l'origine le cœur de métier) ou aux spécialistes du renseignement (jugés peu fréquentables). Sa complexité et sa diversité expliquent en partie ce désintérêt : on voit mal comment couvrir à la fois des questions intérieures (la lutte contre le terrorisme, le *hacking* ou l'intelligence économique) et des enjeux extérieurs (comme les interventions militaires et humanitaires, la pacification et la reconstruction, le contre-espionnage). De plus, cet objet se dérobe au regard des chercheurs : il est secret par nature. Pourtant, il est l'un des plus régalien : il devrait donc être l'un des plus politiques. S'il est peu étudié scientifiquement, c'est qu'il ne donne guère lieu à des négociations et à des délibérations dont le déroulement et les résultats seraient accessibles à des tiers – alors que, nous l'avons vu au chapitre II, c'est là le cœur de la politique comme objet d'étude. Il est ainsi malaisé de connaître les opinions contraires et leurs justifications. Faute de pouvoir être « embarqués » (*embedded*) dans une mission discrète sous le contrôle des militaires, comme les journalistes le sont parfois, les chercheurs sont démunis d'informations suffisamment fiables. On mesure ici la gravité de l'existence de « boîtes noires », au sens de la science politique (et de David Easton). Ce sens-là est l'inverse de la signification que leur donne l'aviation civile : quand il s'agit de politique, la boîte est opaque, on ne sait jamais ce qui s'y passe. Des pans entiers de l'action publique restent donc inexplorés, ce qui limite la portée des résultats obtenus dans ces domaines.

Néanmoins, les théories ne manquent pas d'en parler, parfois de façon éclairante. Elles définissent tout d'abord la mission des armées. Que faut-il entendre par sécurité – autrement dit : Où commence-t-elle, à partir de quel moment convient-il de s'en préoccuper ? Où se termine-t-elle, quand passe-t-on de questions de sécurité à des problèmes d'un autre genre dont les solutions ne relèvent pas des mêmes critères de succès (l'aide d'urgence, par exemple) ? Des enjeux comme la prévention des conflits, d'une part, et la responsabilité de protéger, d'autre part, sont-ils situés en dedans ou en dehors de ce périmètre ? Les réponses ne sont pas toujours simples. Du point de

vue de la science politique, ce qui importe, c'est la continuité de la chaîne d'actions conçues pour éviter ou clore des incidents graves et des conflits de haute intensité, de même que les modes de coopération entre services rivaux confrontés à une même difficulté. Continuité et coopération ne vont pas de soi, elles supposent un travail permanent d'ajustement mutuel entre tous les acteurs concernés, travail qui se fait largement à l'aveugle, puisqu'il s'agit d'un monde confidentiel où les informations privées pullulent au détriment de l'information publique.

L'évitement des conflits ouverts est peut-être l'objectif que les agences de sécurité ont le plus en commun. La conception et la mise en œuvre de politiques de sécurité intérieure et extérieure visent par-dessus tout à limiter la violence qu'elles ne tolèrent qu'à dose infinitésimale, au nom de la raison d'État. En démocratie, l'intérêt supérieur de la nation autorise les gouvernants et leurs agents à déroger aux règles de droit. Ce n'est acceptable que dans certaines conditions : il faut être confronté à une crise, à une catastrophe, à une guerre ou à une menace de guerre ; il faut aussi que la dérogation soit prévue par les textes juridiques, qu'elle soit limitée dans le temps et autorisée seulement dans des cas particuliers. Dans les régimes autoritaires les limites apportées à la violence dépendent du seuil de tolérance citoyenne envers les abus de pouvoir, plus ou moins élevé, comme l'a montré Béatrice Hibou pour la Tunisie de Ben Ali. Selon North, Wallis et Weingast, la violence reste le plus souvent contenue à l'intérieur du cadre fixé lors du partage du pouvoir et des ressources entre élites militarisées, en vertu du pacte qui les unit. L'important, dans ces analyses, c'est que la violence est contrôlée aussi dans les autocraties, pas seulement dans les démocraties.

Le revers de la médaille, c'est que les secondes ont inventé des formes de violence sous contrôle, mais certainement pas « douces », comme les opérations militaires limitées dans le temps (sans considération pour l'ampleur des dégâts et des victimes causées) et les tortures qui ne laissent pas de traces physiques visibles, et que les premières les ont ensuite imitées. Darius Rejali affirme ainsi en 2007, avec de solides arguments, que les tortures « propres » (*clean*) et « indécélables » (*stealth*) « dont il est fait couramment usage dans les salles d'interrogatoire partout dans le monde aujourd'hui, ont leurs origines dans les principaux États démocratiques » (les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France). Il ajoute que les régimes autoritaires font autant attention que les régimes libéraux à ne pas se faire prendre en flagrant délit de torture, ce qui, à première vue, est très étonnant. L'explication de cette énigme est simple : la vigilance de l'opinion (*public monitoring*) a contraint à la prudence les forces de sécurité américaines, britanniques ou françaises confrontées à des insurrections coloniales (en Indochine, en Algérie, en Inde ou en Irlande) ; le même processus s'est ensuite répété à l'échelle internationale avec les autocraties, quand le respect des droits humains est devenu la norme

– en particulier, dans les régimes autoritaires alliés à de grandes démocraties, parce qu'ils sont plus exposés que leurs homologues à la surveillance médiatique : un comble ! L'objectif des armées fut, dans les deux situations, d'éviter que leurs méfaits ne fussent détectables afin que la dénonciation de faits de torture fût moins crédible, but atteint d'autant plus aisément et sans besoin de consignes venues des sommets de l'État que les bourreaux ordinaires ne veulent prendre aucun risque de sanction. Ces tortionnaires de base tentent de « faire leur métier » de façon professionnelle, avec des moyens limités, ce qui les pousse à utiliser l'électricité, les simulacres de noyade ou d'exécution et la privation de sommeil.

Parce que le rôle des armées et des autres auxiliaires de la sécurité s'est étendu dans toutes les directions et dans tous les pays, leur mission n'est plus aussi simple à fixer qu'autrefois. La loi de l'évitement de la violence ne s'applique en effet que si tous les acteurs la respectent : en cas de terrorisme, de narcotrafic, d'États transgresseurs du *statu quo* ou d'États en faillite, une dose minimale de violence est incompressible. Les armées se lancent alors dans des interventions extérieures, et leurs opérations ponctuelles se terminent en occupation du terrain. Il leur faut pacifier des zones rebelles, gérer des problèmes humanitaires, reconstruire des pays et des institutions, contribuer au développement des économies. En dehors des effets de normes et de doctrines (du « devoir d'ingérence » à la « responsabilité de protéger ») que nous avons évoqués brièvement au chapitre IX, les militaires sont à leur tour impliqués dans des activités de sécurisation élargies reposant sur du renseignement permanent, obtenu par toutes les voies concevables.

Alors que les questions posées ne peuvent plus être réparties entre problèmes intérieurs et problèmes extérieurs, la sécurité intérieure et la sécurité extérieure sont rarement étudiées par les mêmes auteurs. Les uns se spécialisent dans la délinquance et la criminologie, les autres inscrivent leurs travaux dans le cadre des études portant sur la défense. Toutefois, les attentats terroristes spectaculaires qui ont frappé de nombreux pays ont contraint leurs gouvernements à concevoir la sécurité comme un tout, donc à ne pas la confier aux seuls militaires. Ils les ont conduits à élargir la définition de la sécurité bien au-delà du traditionnel passage de la répression à la prévention (et de la défense du territoire à la guerre préventive). Elle inclut maintenant la « sécurité sociétale » – à ne pas confondre avec la sécurité sociale, celle que procure l'État providence : il ne s'agit pas d'assurances contre le chômage, la maladie et la vieillesse, mais d'une capacité à protéger les citoyens et les infrastructures publiques de toutes les menaces. Cette conception élargie inclut donc des flux (d'immigrants, de malades, de clandestins, de virus informatiques) et des risques (les catastrophes naturelles, les accidents industriels, les incidents armés) qui dépassent les problèmes habituels de délinquance et de conflit militaire. Elle s'appuie sur

l'étude de démarches en « D », comme la détection, la dissuasion, le déni, la défense et la diplomatie, qui mêlent étroitement l'intérieur et l'extérieur, le civil et le militaire, le politique et le social. Aux forces de sécurité proprement dites s'ajoutent alors des agences de contrôle dont la mission est de prévenir les risques ou de limiter les conséquences des crises et des catastrophes.

Pour s'en tenir au seul exemple nucléaire, sécuriser le domaine implique de remplir plusieurs missions. Il faut protéger sa technologie ; éviter le vol de savoir-faire et la prolifération ; empêcher les usages subversifs de matières fissiles (Graham Allison a récemment prédit, dans un livre peu lu, que nous en serions inévitablement les victimes si des mesures préventives n'étaient pas prises rapidement) ; mettre à jour et inspecter les armements ; contrôler la conformité des installations avec les chartes de sécurité – y compris en cas de bombardement ou de sinistre – et dire quels sont les niveaux de radiation tolérables. Tous les registres de la sécurité sont balayés, ce qui conduit à parler d'un processus continu de sécurisation au lieu de se contenter, à un moment précis, des acquis en la matière.

C'est bien ainsi que la sécurité a été conçue par l'école de Copenhague (dont les représentants les plus connus sont Barry Buzan et Ole Waever). Comme l'a montré Emma Rotschild, le concept lui-même s'est étendu depuis les années 1990 : on est passé de la sécurité des États à celle des personnes et des groupes, de la sécurité du territoire à la sécurité humaine. Mais on a aussi allongé la liste des organismes qui s'en occupent en incluant de nouvelles agences (comme les agences de sécurité nucléaire) et des compagnies de sécurité privées. Selon Keith Krause, étudier la sécurité dans une région comme le Moyen-Orient implique d'ajouter à ces acteurs nouveaux tout ce qui participe à ce qu'il appelle un « développement militaire » (autrement dit, la croissance de l'armée et de ses appendices, le rôle moteur des militaires dans le développement économique et étatique, leur influence sur la société civile). À l'inverse, Ole Waever ne croit pas que cet élargissement soit réel, il le voit avec un regard critique (et constructiviste) comme purement verbal. Il conçoit en effet la sécurité comme un acte de langage, un moyen concis de réserver à l'État le droit de la préserver, juste en l'énonçant. On assiste moins à une extension du contenu de la notion qu'à un déplacement du domaine auquel elle s'applique : tandis que la sécurité étatique se limite à préserver la souveraineté nationale, la sécurité sociétale conduit à protéger l'identité d'un pays. À la sécurité (un enjeu classique appelant des réponses connues, déléguées à des professionnels identifiés) se mêle donc aujourd'hui l'insécurité (un problème sans solution toute faite, dont on ignore quels agents pourraient bien être capables de le résoudre et comment). Quant à David Baldwin, il remarque à juste titre que, la guerre froide une fois finie, la survie n'est plus le seul objectif d'une politique de sécurité. Sécuriser, c'est donc faire des calculs en

termes de coûts d'opportunité : est-il plus judicieux d'investir ses ressources dans l'armée et la police, ou bien dans les corps d'inspection de tous ceux qui sont chargés de protéger l'environnement ? À court terme, un État agressé militairement est menacé, sinon de disparition, du moins de soumission ; mais à long terme, on est certain qu'un pays sans eau potable ni air pur sera rayé de la carte. Une vision élargie de la sécurité implique donc de recourir à d'autres savoir-faire que les compétences militaires (toutes ces analyses se trouvent dans un ouvrage de Barry Buzan en date de 2007, *Widening Security*).

L'interconnexion de ces divers registres a une conséquence importante : la coordination générale des services qui sont chacun chargés d'en sécuriser un en particulier. Le défi est considérable, qu'il naisse de besoins fonctionnels ou de conceptions philosophiques, de traditions démocratiques ou de réflexes autoritaires. En effet, les appareils sécuritaires doivent être contrôlés, donc séparés les uns des autres. Appliquer la théorie démocratique des poids et contrepoids conduit à répartir les compétences entre plusieurs corps (de policiers, de soldats, d'espions, de sauveteurs). Les autres régimes organisent la surveillance d'un organe de sécurité par un autre. Tous distinguent soigneusement le pouvoir civil du pouvoir militaire. Le résultat est la multiplication des agences de sécurité : sans aller jusqu'aux dizaines constatées dans certains pays, d'autres, plus transparents pour la presse, en comptent néanmoins beaucoup. En France par exemple, ils sont près d'une douzaine, et aux États-Unis, cas le mieux étudié, au moins huit. Coordonner leur action est une tâche difficile, chaque service ayant sa propre culture organisationnelle, ses sources de fierté, ses recettes de succès dans un domaine compartimenté (le maintien de l'ordre, l'infiltration, le renseignement, le combat, le sabotage et le piratage, l'investigation, etc.). Chaque pays a ses avantages comparatifs (la technologie pour les Américains ; les ressources humaines pour les Européens).

Les travaux sur le sujet montrent qu'à froid, quand la situation ne semble pas encore critique, les agences répugnent à perdre leur autonomie, à échanger leurs recettes, à placer leurs services sous un commandement unique. À chaud, il est souvent trop tard pour le faire, comme l'a montré Graham Allison dans son ouvrage célèbre *Essence of Decision*. De plus, la coordination en matière de sécurité est doublement difficile : c'est le domaine par excellence où un gouvernement a besoin à la fois d'aide extérieure et de secret intérieur, où les États les plus faibles sont demandeurs de collaboration avec les États les plus forts. Or, ceux-ci n'ont pas autant besoin d'appui que ceux-là, mais ils ne peuvent pas non plus s'en dispenser totalement. Une certaine interdépendance existe donc, même quand la confiance des services les plus forts dans la fiabilité de services moins réputés reste limitée (par exemple, celle des membres des MI5 et MI6 britanniques envers leurs collègues de l'Inter-Services Intelligence pakistanais). La

coopération multilatérale est déjà réduite et provisoire entre États souverains quand il s'agit d'assurer leur défense nationale (comme le montrent la théorie des choix rationnels et la théorie des jeux rencontrés au chapitre VI). Elle est encore plus improbable dans le renseignement et la lutte antiterroriste, où sont privilégiés les accords bilatéraux. Que se multiplient des instances de collaboration variées et parfois inattendues (comme « l'accord d'Ukusa », le « groupe du kilowatt », le « club de Berne », répertoriés avec d'autres formes encore par Stéphane Lefebvre) est moins la preuve qu'elles réussissent malgré tout à travailler ensemble que l'indice d'une instabilité essentielle des structures de coopération sécuritaire. Un « changement de paradigme » (l'expression est de William Lahneman) est donc possible. Selon cet auteur, les théories de la sécurité élaborées pour faire face à un gouvernement secret, armé et hostile, ne peuvent résoudre les problèmes posés par des groupes non gouvernementaux recherchant la publicité maximale de leurs actions contre des civils n'ayant pas de relation directe avec l'objet de leurs griefs. Les méthodes de travail elles-mêmes doivent changer. L'accumulation patiente d'informations traitées et longuement évaluées en dehors de toute crise et des renseignements obtenus en puisant à toutes les sources (ce que les Américains appellent de l'*open source intelligence*) ne suffit plus à résoudre des « énigmes » (dans le sens de Thomas Kuhn, vu au chapitre IV). William Lahneman montre comment la science normale du renseignement fondée sur des faits collectés, traités et analysés dans les agences spécialisées afin de percer des secrets (sur l'efficacité des armées et de leurs équipements), voire d'élucider des mystères (comme le changement politique en Corée du Nord et ses conséquences nucléaires), cède la place à une « interprétation adaptative » des données publiques dans lesquelles on peut avoir confiance. Les producteurs de telles données ne sont pas des agences spécialisées, mais des entreprises, des médias, des organisations internationales. Toutes les informations livrées par le contrôle aérien et aéroportuaire, la téléphonie mobile et les fournisseurs de cartes de crédit entrent bien évidemment dans cette définition.

Une rapide revue de la littérature sur le renseignement montre que ces problèmes affectent tous les pays et traversent les époques. Faute d'accès aux sources sur les agences de renseignement elles-mêmes, les auteurs les analysent souvent à travers la vie de leurs agents. Ils se demandent comment ils sont recrutés, s'ils sont correctement formés, s'ils apprennent de leurs erreurs, s'ils parviennent à établir des réseaux d'information solides et fiables avec des intellectuels, et notamment des universitaires (surtout dans des pays difficiles d'accès), s'ils se méfient assez de leur entourage (notamment affectif), et s'interrogent aussi sur leur recyclage éventuel (ce qu'ils deviennent après l'effondrement d'un régime sécuritaire comme en République démocratique allemande ou en Tunisie). En somme, on est là dans un travail classique de sociologie

des professions, habituellement fait sur les militaires. Son apport est réel, mais il a l'inconvénient de casser l'unité de tous les appareils chargés de la gestion des menaces et des risques. Pour la reconstituer, il faut monter en généralité et replacer les agences de sécurisation dans le processus de décision publique légitime. Cela ne peut se faire qu'à l'échelle du gouvernement tout entier. Il faut donc maintenant se pencher sur la mission qu'il assume pour l'ensemble d'une société.

B | LA GOUVERNANCE ET LA LÉGITIMATION DU PROCESSUS DE DÉCISION

Le gouvernement d'un pays est semblable à une gigantesque organisation. Il faut attribuer des objectifs et des moyens à ses différentes branches, qui sont nombreuses, puis tester la viabilité de ces projets auprès de ceux qu'ils concernent lors de moments de concertation, d'abord entre majorité politique et opposition, puis avec des « interlocuteurs valables », ensuite, coordonner les moyens mis à l'appui de ces buts, enfin, évaluer la façon dont les agents s'acquittent de leur mission. Gouverner, ce n'est donc pas seulement élaborer des stratégies, choisir, décider : c'est aussi superviser les relations entre départements ministériels et échelons d'administration. Ce que l'on appelle le travail gouvernemental est pour une large part fait de coordination de l'action publique et cela est aussi vrai à l'international (par exemple dans une agence de l'ONU) que dans un pays. De la réussite de ce processus d'ajustement dépend la « gouvernabilité » des sociétés. Certaines semblent ingouvernables, mais en réalité elles souffrent d'un manque d'adéquation entre leur organisation sociale et leur formule politique : celle-ci paraît alors illégitime. Afin d'éviter de tels décalages, gouverner c'est tenter en permanence de légitimer l'action publique en cachant ses incohérences.

Quand un problème est devenu public, il appelle une solution collective, et celle-ci a besoin d'être considérée comme acceptable pour être viable : tel est l'enjeu du processus de légitimation de l'action publique. Comme nous l'avons vu, et contrairement à une vision simpliste qu'entretiennent malgré eux les juristes, ce n'est pas le gouvernement qui décide seul de ce qui deviendra un problème public : ceux-ci naissent d'une « coproduction » par les dirigeants de la majorité certes, mais aussi par ceux de l'opposition et plus généralement par l'opinion. On pense horizontalement l'action publique au lieu de la voir se déployer sur un axe vertical, que ce soit de haut en bas (*top/down* : le gouvernement choisit les problèmes auxquels il s'attaque, les résout et impose ses mesures à tous) ou de bas en haut (*bottom/up* : de la société civile proviennent des demandes de traitement des difficultés et des suggestions de

solutions entre lesquelles le gouvernement choisit). Dans cet esprit, le gouvernement est presque sur la même ligne que les autres acteurs de la société, les partis, les associations, les syndicats, les intellectuels et les médias, les corps professionnels, les mouvements sociaux et tous les réseaux et coalitions dans lesquels chacun d'entre eux est pris. Il les a tous pour interlocuteurs, et la légitimité de ses décisions finales dépend beaucoup de l'ouverture dont il fait preuve en élargissant l'accès aux lieux où les mesures publiques sont débattues avant d'être arrêtées.

Dans un processus de décision vertical, Jacques Lagroye l'a souvent écrit, la légitimation se traduit souvent par des efforts de communication dans les termes et avec les symboles les plus immédiatement compréhensibles pour les citoyens : en Europe, on mobilisera des notions comme celle de services d'intérêt général ou d'État-providence pour rallier les gens aux décisions publiques, alors qu'en Asie, on affirmera que l'on n'est qu'un serviteur de l'intérêt familial et local et, dans le monde musulman, celui du Dieu unique. Au Moyen Âge, l'onction divine était la preuve que la politique conduite était bonne, puisqu'elle réalisait les plans de la providence. Plus loin encore dans le temps, en Égypte ancienne, le culte pharaonique donnait de la force aux décisions du souverain, puisqu'en servant son peuple, il servait son Dieu et assurait ainsi la reproduction de l'univers tout entier. De même, les expéditions athéniennes parfois hasardeuses étaient placées, par ceux qui en étaient les auteurs, sous les auspices de l'oracle de Delphes.

Dans un processus de décision horizontal, la légitimation vient tout simplement de l'association des parties prenantes aux choix faits. Elle est moins symbolique ou religieuse que technique et politique, chacun essayant d'avoir un meilleur accès (meilleur qu'auparavant ou meilleur que celui dont ses rivaux bénéficient) aux mécanismes de prise de décision. Il s'agit aussi de saisir l'occasion offerte par l'ouverture d'une fenêtre d'opportunités – comme l'a montré le politiste américain Sidney Tarrow dans son étude sur le pouvoir en mouvement. Le processus peut se passer de la solennité qui accompagne les actes souverains. Il gagne même à se dispenser de la publicité donnée à leurs gestes par les monarques européens et orientaux autrefois ou, pour prendre un exemple plus récent, les clercs chiites iraniens aujourd'hui. Une large publicité sacralise les mesures générales, ce qui évite toute contestation ultérieure. Les tractations entre égaux (ou supposés égaux) se font en revanche dans la plus grande discrétion, aucun des participants aux négociations sur un enjeu public n'ayant intérêt à faire savoir qu'il y est engagé : le gouvernement, par souci de ne pas avouer sa faiblesse et sa dépendance envers son opposition ; les syndicats, les partis et les associations, pour ne pas se compromettre avec la majorité politique du moment.

Toutefois, verticale ou horizontale, l'action publique dépend toujours des technologies de la communication. Le pouvoir fait l'objet d'une véritable mise en scène. Par exemple, en Afrique, le nouveau chef est maltraité afin qu'il évite de faire aux autres tout au long de son règne ce qu'ils lui ont fait subir pendant quelques jours seulement. On retrouve le principe sous nos cieux avec les émissions de télévision et les retransmissions de cérémonies nationales, mais aussi les humoristes et les imitateurs qui se moquent de nos grands dans des conditions précises et à des moments particuliers. De nos jours, l'éventail des moyens contribuant à légitimer un gouvernement s'est évidemment élargi. En quête de popularité, les dirigeants utilisent de plus en plus les sondages et recourent sans réserve au marketing politique, comme l'a montré Bernard Manin qui parle d'une nouvelle phase de la démocratie, la « démocratie du public ». Ils tentent de monopoliser l'attention des médias, de captiver l'opinion au prix d'une « peopolisation » croissante et d'occuper le plus possible l'espace public au lieu de l'abandonner aux intellectuels engagés, généralement critiques de l'action gouvernementale.

Le vote est évidemment un moyen de légitimation classique, mais toujours utilisé, même par les régimes autoritaires où des élections sans choix se déroulent régulièrement, sans parler des plébiscites (des scrutins censés exprimer les préférences populaires sur un projet ou une personnalité, dont les taux d'approbation sont si massifs qu'ils ne signifient plus rien). Quelle que soit la manière dont il est obtenu, un blanc-seing redonne toujours de la légitimité à un leader autoritaire. Dans les régimes pluralistes, il reste une trace de ce contrat renouvelé entre un peuple et son chef charismatique : comme nous l'avons vu, les scrutins nationaux y procurent en effet l'assurance d'un accès ritualisé et occasionnel à la décision publique. Évidemment, le bénéfice en termes de légitimité est plus grand quand le suffrage est universel au lieu d'être restreint, quand les élections gagnées sont vraiment disputées et que l'on n'en connaît pas à l'avance le résultat, ou encore quand s'ajoutent aux scrutins prévus dans le calendrier démocratique des référendums d'initiative populaire (comme en Californie ou en Suisse). Plus la palette de technologies de légitimation est large, plus grande est la probabilité que la légitimité espérée soit satisfaisante.

La légitimation ne se confond donc pas avec la légitimité acquise à un moment donné. C'est un processus continu et difficile. Il ne réussit pas toujours, loin de là, car il rencontre de nombreux obstacles : quand les efforts du gouvernement se heurtent à l'indifférence, quand ils n'obtiennent qu'une obéissance routinière et non réfléchie ou quand ils attirent en permanence la dérision sous toutes ses formes (dont les émissions humoristiques, les histoires drôles, les caricatures dans les journaux), la légitimation est difficile. En adoptant massivement de tels comportements, les citoyens contribuent à priver le gouvernement de toute légitimité, avant

même d'avoir examiné, chacun en conscience, les résultats des mesures gouvernementales décidées.

C | L'INFLUENCE DES MÉDIAS

Certains organes de presse sont parfois le canal d'expression privilégié de partis et de groupes défendant des intérêts sectoriels (pensons aux journaux d'opinion, aux bulletins professionnels, aux télévangélistes, etc.). Contrairement à eux, pourtant, les médias bénéficient plutôt d'une bonne image. Ils sont en effet réputés œuvrer pour la collectivité tout entière, afin de rendre plus transparent le travail gouvernemental, d'en améliorer les fruits, d'éclairer le contexte d'une décision et d'éviter les abus de pouvoir. Pourtant, et c'est contradictoire, ceux qui les animent, les journalistes, ont une réputation déclinante. Des sondages répétés dans divers pays les disent trop pressés d'avoir une exclusivité (un *scoop*) et trop rapides dans leurs analyses, mais aussi prompts à mélanger les genres (le scientifique et le pratique ; le sérieux et le spectaculaire) et peu objectifs, car trop proches du pouvoir par ambition, par conviction ou par nécessité : en effet, les carrières de journalistes se font dans un contexte politique, selon des textes législatifs et des dispositifs d'encadrement de la profession qui rendent plus difficile l'exercice du libre arbitre et la recherche d'une constante indépendance d'esprit. À ces reproches du grand public s'ajoutent des interrogations de chercheurs : les concepts sur la base desquels sont inventées des émissions d'information et de débat rendent-ils les médias plus démocratiques et plus égalitaires ?

L'étude des médias a donc plusieurs objectifs : d'abord, évaluer le poids des journalistes dans la vie politique d'un pays, et la nature de leur influence sur l'opinion d'un côté, sur les décideurs de l'autre ; ensuite, savoir jusqu'à quel point la presse est un quatrième pouvoir susceptible d'équilibrer l'exécutif, le législatif et le judiciaire ; enfin, évaluer l'influence respective de chaque vecteur d'information (presse écrite, radio, télévision, internet) sur les campagnes nationales, ce que résume de façon frappante une question lancinante du genre : « la télévision fait-elle l'élection ? »

Sur le premier point, l'objectif est de mieux connaître le métier et la formation journalistiques, mais aussi d'avoir une vision concrète des carrières des journalistes et de leur diversité. Que peuvent bien avoir en commun le grand reportage, le journalisme d'investigation et le journalisme d'opinion ? Les agences de presse mondialement connues et les locaux ? Les animateurs d'émissions de divertissement, les modérateurs de débats d'actualité, les présentateurs de journaux télévisés ? Savoir comment on devient journaliste, ce qu'on

apprend dans les écoles qui y conduisent, et connaître toutes les perspectives qui s'offrent aux jeunes diplômés est précieux pour des politistes. Mieux analyser les effets sur l'opinion des auditeurs et téléspectateurs des programmes diffusés ou ceux de la ligne éditoriale des quotidiens, des revues et des *newsmagazines*, tout cela compte, de même que les audiences respectives des bulletins d'informations et des séries, l'origine des films projetés et le message qu'ils véhiculent (des films diffusés dans la première décennie des années 2000, comme ceux d'Al Gore, de Yann Arthus-Bertrand ou de James Cameron, portent tous sur l'écologie, mais les leçons qu'on en tire sont très différentes). Un autre problème issu de la lente prise de conscience de ce que devraient être un métier et une carrière de journaliste est le rapport entre le fond et la forme : comment faire passer une information ou une analyse ? Quel équilibre trouver entre ce qui est informatif et ce qui est formateur, entre fait et spectacle, et même entre vie privée et vie publique ? Les réponses varient selon les lieux, les époques et les canaux utilisés ; elles évoluent selon les possibilités de la technologie, satellites et câbles, digitalisation et effets spéciaux ayant ouvert de nouvelles perspectives aux gens des médias ; mais elles fluctuent aussi selon l'explication qu'on en donne en fonction des méthodologies empiriques et des cadres théoriques choisis.

Sur le deuxième point, la presse est trop hétérogène, trop dépendante de ses sources (les nouvelles distribuées par les agences de presse) et des conditions de production économiques et techniques (autrement dit, de ses annonceurs, de ses ouvriers typographes, de ses propriétaires ou actionnaires), elle est aussi trop divisée idéologiquement pour accéder au rang de pouvoir d'équilibre. Toutefois, les dénonciations qu'elle rend possible ont parfois des effets directs sur des décisions politiques et sûrement des effets indirects, donc peu visibles – rechercher ou éviter d'alerter l'opinion à une heure de grande écoute (*prime time*) équivaut à formater son message en fonction du canal qu'il empruntera et aussi à s'autocensurer en imaginant le scandale qui serait immanquablement dénoncé au journal télévisé du soir si une décision était rendue publique juste avant. La lutte des juges milanais contre la corruption (*tangentopoli*) a beaucoup bénéficié du retentissement que la presse lui a donné. Les médias sont donc utilisés pour gagner sur le terrain de l'opinion quand on a perdu sur celui de ses rivaux habituels ou sur le terrain du droit. Par ailleurs, le déclin de la diffusion, sinon de la lecture, des quotidiens est un fait avéré presque partout dans le monde (sauf dans les pays scandinaves, un point relevé par Henry Milner) ; or, c'est par la presse écrite que le rééquilibrage des pouvoirs se fait, car elle seule est capable d'analyser dans la durée la signification d'épisodes parfois très peu liés les uns aux autres, souvent obscurs ou mal couverts par la télévision. Lire régulièrement un quotidien et y puiser ses connaissances sur la politique dans son pays et à l'étranger est un indicateur de politisation plus convaincant que

d'apprendre les informations par la radio, lui-même plus révélateur que le fait de regarder régulièrement le journal télévisé, sans même parler de programmes de divertissement dont l'offre est plus étoffée sur les chaînes commerciales que sur les chaînes publiques.

Sur le troisième point, la fabrication de l'opinion par les médias à la fois espérée par les personnalités politiques et reprochée aux journalistes, les politistes ne sont pas au clair. Certes, la proportion de citoyens susceptibles de changer leur vote ou leur position sur un enjeu de débat national après avoir lu, vu ou entendu des journalistes leur donner des arguments convaincants est en général assez faible, de l'ordre de 5 %. Néanmoins, ce petit nombre d'hésitants peut faire basculer le résultat d'une élection ou l'opinion publique dans les cas où l'écart de soutiens accordés aux camps en présence est très serré. De plus, des émissions, des articles ou encore des films peuvent avoir des effets disproportionnés par rapport aux intentions et au statut de leurs auteurs (que l'on pense au fameux « J'accuse ! » d'Émile Zola lors de l'affaire Dreyfus ou à *Midnight Express* et l'image qu'il a donnée de la Turquie). Des *anchor men*, autrement dit des éditorialistes respectés, sortes d'oracles dont les déclarations sont attendues avec impatience, peuvent influencer un chef d'État ou de gouvernement ou encore la personne qui se trouve à la tête d'un parti. Tous ces cas révèlent alors un pouvoir insoupçonné de la presse. Surtout, la couverture donnée à une campagne façonne l'ordre de priorité tel que les journalistes l'imaginent, pas forcément comme une majorité de citoyens le ressentent. Une campagne menée autour du sentiment d'insécurité, illustrée par des incidents qui le renforcent (des agressions de personnes âgées ou d'élèves rapportées avec insistance par les médias) peut en cacher le véritable enjeu, celui qui compte beaucoup plus pour la majorité de gens : la peur de perdre son emploi (le Panel électoral français [PEF] a montré en 2002 que cette erreur d'appréciation des journalistes expliquait en partie l'échec du candidat socialiste Lionel Jospin). Évidemment, on connaît aussi des cas d'« arroseur arrosé », ce que les Américains traduisent par *backfire* : il arrive qu'un effort maintenu pour influencer les citoyens finisse par les braquer, notamment quand il est question d'identité (par exemple, quand la presse s'en prend à une minorité ou au contraire la met trop en avant, voire se trompe sur la signification réelle d'un événement prétendu emblématique d'un problème comme le racisme ou l'anti-sémitisme, ou, à l'inverse, celui du laxisme supposé face aux entrées illégales sur le territoire, le travail clandestin, la mendicité, etc.). De surcroît, le cycle des nouvelles est tel qu'une information chasse l'autre, un fait qu'il faut également prendre en considération pour évaluer correctement le poids des médias sur la politique et la réalité de leur rôle de contrepoids.

La presse formate donc en partie une campagne, elle n'en détermine pas complètement le cours. Et puis, il arrive qu'un article ou

une campagne de presse n'ait aucun écho (songeons à « la France s'ennuie », de Pierre Viansson-Ponté, publié dans *le Monde* juste avant mai 1968). S'il y a un effet de la presse sur ce dont on parle, la façon dont en parle et ce que l'on devrait en penser, cet effet-là reste mal connu et pour tout dire imprévisible.

Devant tant d'indéterminismes, les méthodes utilisées pour étudier les médias comptent encore plus que dans d'autres domaines. Parmi celles qui sont choisies pour leur aptitude à ordonner une multitude d'observations disparates, quelques-unes peuvent être distinguées pour leur fréquence ou leur pertinence. Compter les mots, les phrases, les « rafales » de termes qui semblent solidement accrochés les uns aux autres au point de venir ensemble dans le discours permet d'opposer des styles de pensée, des tactiques de débat, des capacités de conviction qui varient d'un présentateur à un autre ou d'un candidat à un autre (Mathieu Brugidou, Jacques Gerstlé et Dominique Labbé s'en sont fait une spécialité, qu'elle soit purement lexicographique – du comptage – ou sémantique – de l'analyse de contenu). On peut ainsi dire pourquoi un débat télévisé a été gagné ou perdu, quand une campagne bien commencée s'est effondrée, à quelle occasion l'opinion du public visé s'est retournée, quel argument utilisé par des journalistes semble avoir le plus porté dans le déroulement d'un sujet d'actualité, etc. Une statistique des fréquences d'évocation d'événements ou d'enjeux, en veillant à les comparer d'un média à un autre et d'un canal à son concurrent, est également utile (Arnaud Mercier l'a fait pour le Journal télévisé en France). Un logiciel scannant automatiquement tous les blogs américains afin de mesurer la fréquence des associations positives et négatives entre le président et la politique qu'il mène (par exemple, envers le Moyen-Orient) aurait ainsi été mis au point par Garry King à Harvard. De telles aspirations de sites pour effectuer ensuite sur les données de chacun un minutieux travail de mesure sont rendues possibles par la puissance accrue des calculateurs. On peut également appareiller de boîtiers les téléviseurs ou même équiper de capteurs des spectateurs volontaires, pour tester l'impact d'une annonce sur ceux qui la visualisent, mais aussi la popularité respective de journalistes ou encore l'intérêt comparé de chaque domaine, voire de chaque thème traité (les affaires judiciaires, les scandales, le sport, l'art, le show-biz, la fiction ou la politique ; une nouvelle de préférence à une autre ; une chaîne plutôt que sa concurrente, etc.). Enfin, dans les pays où les campagnes publicitaires, politiques ou commerciales ont le droit d'être critiquées (elles attaquent le produit concurrent au lieu de vanter les mérites du leur), il est possible d'évaluer la force de conviction des campagnes négatives sur des spectateurs bénévoles. Une étude faite au Japon à l'aide de résonance magnétique nucléaire (IRM) a ainsi montré que les campagnes négatives détournaient moins des personnes peu engagées d'un parti ou d'un candidat qu'elles ne renforçaient la

détermination des militants, atteignant ainsi le résultat inverse de celui qui était visé (Kato).

Notons qu'un travail empirique de même portée et de même difficulté peut être fait sur les scénarios des films (et aussi le rapport entre les images et la musique ou le texte), sur les programmes des écoles de journalisme, sur les attributs sociaux des journalistes (leurs origines sociales, leur niveau de vie), sur les rapports qu'ils entretiennent avec leur source dans le monde politique (convivence, antagonisme ou intérêt mutuel bien compris), sur le style plus ou moins incisif des interviews ou au contraire la complicité apparente avec leurs invités (et lesquels?) sur un plateau. On peut également se livrer à la comptabilité macabre, quoique indispensable, des journalistes blessés, enlevés, tués, emprisonnés, poursuivis devant des tribunaux dans le monde chaque année, sorte d'indice officieux de la liberté de la presse dans chaque pays. On doit enfin s'interroger sur les moyens financiers dont disposent les médias, savoir qui est leur propriétaire (une coopérative ? une société de journalistes ? un magnat de la presse ? un groupe économique ?), évaluer la liberté résiduelle des organes indépendants de survivre face au rachat systématique de leurs concurrents par la même entreprise. On peut compter les espaces publicitaires vendus et trouver qui les achète, savoir ce qu'ils rapportent, mesurer leur éventuel déplacement d'un média à un autre, etc. D'une façon ou d'une autre, et quelles que puissent être les illusions éventuelles des jeunes journalistes, quand on parle du rôle de critique ou de légitimation du gouvernement et de l'opposition par la presse, on finit toujours par tomber sur des questions d'argent et de pouvoir, deux paires de tenailles (celles du marché et celles de l'État) entre lesquelles les médias sont pris. Des deux, les tenailles étatiques ne sont pas les moins puissantes, même si elles ne sont pas toujours les mieux connues. Nombre de décisions prises restent, en effet, ignorées du public – et certaines, qui touchent aux questions de sécurité et de défense, sont même invisibles. Des décisions nécessaires ne sont pas prises, car le pouvoir redoute à l'avance les possibles réactions qu'elles susciteraient et la façon dont les journalistes en rendraient compte. Mais la plupart des mesures arrêtées par le gouvernement, l'administration et bien sûr la justice sont largement débattues avant de devenir définitives ou lorsque leur mise en œuvre n'atteint pas les objectifs visés. La couverture médiatique tend alors à reconstruire l'itinéraire d'une mesure, sans que les citoyens sachent si cette interprétation est bien conforme au parcours réel d'une idée avant qu'elle ne devienne loi. Une telle publicité satisfait aux conditions d'un régime démocratique, car elle assure la transparence des choix publics, mais elle donne l'illusion d'une linéarité, d'une cohérence et d'une rationalité absentes du monde réel.

D | LES MESURES PUBLIQUES

Les termes eux-mêmes ne sont pas neutres, car les politistes sont en désaccord sur la façon de nommer le processus aboutissant à des décisions gouvernementales : faut-il l'appeler action publique ? politiques publiques ? choix publics ? État en action ? ou même management public ? Toutes ces expressions existent, chacune attirant l'attention sur une représentation différente de ce qui se passe dans l'État. Il est encore trop tôt pour dire avec certitude si elles sont concurrentes ou complémentaires. Mais les termes du débat sont connus : ce qui est en jeu, tout d'abord, c'est l'opposition entre les aspects techniques (donc en principe impartiaux et plutôt contraignants quelles que soient les idées des dirigeants) et les aspects idéologiques (donc plutôt partiaux, reflétant une volonté politique clairement exprimée). Si l'on croit que les mesures gouvernementales sont rationnelles, on penchera vers les choix publics (l'école du *public choice* étudie l'économie des décisions publiques). Quand on pense qu'il n'y a pas de différences fortes entre le public et le privé, juste des spécificités à respecter, on opte pour le management public. Lorsque l'on est au contraire persuadé que la rationalité des décisions est limitée par la nécessité de satisfaire des électeurs et des parties prenantes, mais que les mesures prises dans divers domaines à des moments différents ont une certaine cohérence, on préfère politiques publiques. Quand, enfin, on estime que l'État est une fiction qui ne se révèle qu'au miroir brisé de myriades d'acteurs, on tombe sur État en action (ou État sans qualité).

Ensuite, un deuxième débat entre politistes fait rage : jusqu'à quel point les processus de décision sont déterminés par les intérêts, façonnés par les institutions ou motivés par des idées ? Au-delà de la portée purement utilitariste des décisions publiques, quel rôle y jouent les aspects symboliques et cognitifs ? Là encore, une vision neutre ou, au contraire, critique de la gouvernance conduit à tout ramener aux contraintes matérielles (on ne peut pas faire n'importe quoi) ou aux intérêts sociaux de ceux qui décident et de leurs mandants (leur *constituency*, comme disent les Américains, qui pèsent sur les choix : si l'on en perd le soutien, on risque de ne pas rester au pouvoir bien longtemps).

Un troisième débat agite le monde académique. Toutes les questions publiques ont à la fois des composantes techniques et de fortes connotations morales. S'y intéresser, ce n'est pas seulement s'inscrire dans le cadre d'une explication positiviste des politiques publiques. C'est aussi faire appel à la théorie politique normative et prôner des réponses urgentes. Pierre Favre a d'ailleurs joint ces deux branches de la discipline dans son livre si bien nommé *Comprendre le monde pour le changer* : une fois le réel connu grâce au travail d'explication des politistes, ceux-ci peuvent énoncer les conditions de la décision

à prendre et mettre en avant les valeurs qui devraient être respectées pour que cette décision fût à la fois juste et efficace. Il revient alors aux politiques ainsi éclairés, qui ne peuvent désormais arguer de leur ignorance des faits ou de leur indifférence aux valeurs, de prendre des mesures concrètes.

Au-delà de ces trois débats, il y a un point sur lequel la science politique est parvenue au consensus de ses chercheurs : l'ordre politique est un équilibre instable, il faut toujours l'entretenir pour qu'il donne une apparence de pérennité. Derrière la façade d'un univers de bureaux et de fonctionnaires disciplinés vit une multitude d'experts en réseaux, certains employés en permanence par l'État, d'autres extérieurs à lui et consultés selon les besoins, ce qui rend malaisé la définition du périmètre exact de l'ordre politique. Cela est vrai à tous les niveaux d'administration et de gouvernement, qu'il s'agisse du niveau local, du niveau national, du niveau régional (européen par exemple) ou du niveau mondial.

Section 2

ORDRES POLITIQUES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX

Les ordres politiques se forment, se réforment et se déforment dans la longue durée. Ils n'apparaissent pas soudainement, ils ne se maintiennent pas à l'identique, ils ne durent pas toujours. Ils sont élaborés par essais et erreurs, repensés par des sages, transformés par des inventions technologiques et des découvertes géographiques, bouleversés par des contacts entre eux dont certains s'achèvent en guerres.

A | FORMATION ET TRANSFORMATIONS DES ÉTATS

S'appuyant sur l'histoire, la science politique montre que l'édification et l'évolution des ordres politiques obéissent à des lois, avec une alternance de cycles d'expansion et de cycles de contraction. Une fois constitué à partir de nombreuses communautés locales et tribales, l'État se centralise afin de mieux redistribuer les ressources à ses citoyens et d'affronter en meilleure posture ses voisins. Il monopolise la violence à laquelle il faut bien consentir pour se protéger des malfaiteurs et des ennemis et surtout, nous l'avons

déjà vu au chapitre III, il l'euphémise – en remplaçant la crainte de la force qu'il faut sans cesse déployer par le respect de l'autorité qui n'a pas à être exercée pour s'imposer. Il s'étend en absorbant des unités territoriales souvent voisines, parfois lointaines. Puis, l'excès de centralisation, de répression et d'agression conduit à un État plus modeste, avec beaucoup de droit (et de droits), mais peu de moyens : une entité régionalisée, légaliste et pacifique.

Comment passe-t-on de l'état de nature à l'État tout court ? À l'origine de l'humanité, l'espace n'est pas clos, les êtres humains ne sont pas sédentaires. Avec la domestication des animaux et l'invention de l'agriculture, puis celle de l'écriture, borner un territoire, le fortifier, le réserver à ceux qui ont un droit à y résider ou à le traverser deviennent possibles. Cela s'est fait en trois temps. D'abord, frontières et clôtures sont symboliques : les villages sont des cercles de huttes, tentes ou bâtiments (souvent ronds), les grands espaces sur lesquels une population se déplace sont pensés comme des cercles concentriques autour d'un point de ralliement. Ensuite, la concentration des activités conduit à l'urbanisation, avec ses rues droites, ses maisons plutôt rectangulaires ou carrées, ses quartiers différenciés et ses systèmes défensifs (fossés, levées de terre, murailles). Enfin, ce dispositif est reconnu comme autonome : des accords sont signés entre voisins, qui expriment leur degré d'interdépendance ou de subordination. Les premières Constitutions et les premiers traités sont rédigés. Une unité politique s'édifie, autour d'un lieu de culte (que l'on finira par nommer temple, même quand il est rudimentaire) et d'une maison commune (qui deviendra un palais), flanqués d'une « banque centrale » (un grenier à céréales comme à Sumer, en Mésopotamie ; un lieu de stockage des cadeaux reçus de l'étranger, comme à Nara, au Japon). Le tout donne sur un marché, une agora, un forum. La population habite juste en dessous d'un tertre au sommet duquel ces bâtiments publics accueillent hôtes et débats. À la périphérie, on trouve d'un côté les terres cultivées, les sources, les enclos pour le bétail, de l'autre les décharges et les cimetières.

Par la suite, la coexistence de ces entités devient problématique. Au fur et à mesure que la croissance de la population et la quête de ressources les amènent à défricher de nouveaux sols, à découvrir de nouveaux espaces (forêts, montagnes, mers), les vides entre elles se remplissent. Elles se spécialisent pour être complémentaires plutôt que concurrentes et aussi pour financer le commerce à longue distance. Les localités où se fabriquent les outils et les armes ou les objets de luxe ont alors un avantage comparatif sur les autres : elles les dominent, prennent l'initiative de regroupements. On passe ainsi de simples hameaux ruraux ou de vastes camps de nomades à de véritables cités, avec leurs administrateurs. Dès qu'il y a une administration et un territoire borné par une stèle, il y a un embryon d'État et un début de relations extérieures. L'État qui en acquiert immédiatement le monopole (y compris le monopole commercial)

se présente d'abord sous deux aspects : la forme des cités-États et celle des Empires. D'ailleurs, les seconds ne sont bien souvent que les agrégats des premières, comme l'ont montré Buzan et Little ou encore Ferguson et Mansbach. Parmi les cités-États les mieux documentées, mentionnons les cités phéniciennes, grecques, coréennes. Quant aux Empires, les Empires pharaoniques, hittite, assyrien et babylonien ; les Empires perse, macédonien (celui d'Alexandre) et romain ; mais aussi les Empires chinois sont les cas les plus exemplaires.

Ces premiers États sont aussi les premiers acteurs des relations internationales, même à une époque où l'idée de nation est encore floue – bien que les Égyptiens anciens aient adopté une vision très identitaire de leur pays. L'État ainsi conçu traite avec d'autres ; il contrôle les échanges commerciaux à longue distance ; il dispose d'une lourde administration pyramidale chargée de mettre le pays en valeur, à l'intérieur de laquelle les fonctionnaires ont une carrière au mérite ; il déploie une armée de métier, distingue les citoyens des non-citoyens, instaure une cascade de tribunaux avec des systèmes de recours ; enfin, il crée des archives officielles où sont conservés les documents préalablement rendus publics sous diverses formes.

Les éléments clés d'un État moderne sont déjà là : celui-ci dessaisit les chefs de tribus ou de clans, les chefs de village et les peuples frontaliers de tout usage de la force ; il incite les gens à régler leurs conflits pacifiquement ; bref, il « civilise les mœurs », comme l'a judicieusement dit Norbert Elias : un processus évidemment très long, car, au XVIII^e siècle en Angleterre et surtout à la fin du XIX^e siècle en France et aux États-Unis, les campagnes électorales resteront entachées d'incidents et d'agressions. Par imitation, dès l'Antiquité, tous les centres urbains s'alignent sur ce modèle, on fait de l'esprit et de la poésie à la cour, quitte, parfois, à laisser les gens d'armes tenir le haut du pavé à l'extérieur du palais, comme au Japon où le modèle du samouraï coexiste avec celui du lettré, comme l'a montré Eiko Ikegami.

Globalement, les États, une fois constitués, se ressemblent tous, sauf les Empires chinois qui unifient par le sang les peuples de langue chinoise bien au-delà d'un noyau parlant le mandarin selon Victoria Tin-bor Hui. La distinction entre des centres et leurs périphéries s'impose partout, en contrepartie d'une protection accordée par les premiers aux secondes. D'abord purement sécuritaire, cette protection devient très vite économique et sociale : l'État est fondé sur la solidarité entre citoyens, au besoin par l'impôt progressif.

Comme ces mécanismes de formation et de transformation sont rapides, ils finissent par se synchroniser d'un continent à un autre. Bien sûr, l'Anglais Hedley Bull fut l'un des premiers à le dire, ils diffèrent selon les grandes régions du monde. Ainsi, l'Europe occidentale aurait été la seule dont le principe moteur était l'égalité entre États, alors que le monde slave, la Chine et ses voisins, le sous-continent

indien et les pays musulmans étaient fondés sur la hiérarchie des participants au même système régional. Mais les technologies étatiques s'exportent rapidement, et les économies s'ouvrent au commerce international : on assiste donc dès les origines de l'État à des phases de mondialisation. La nôtre n'est pas la première dans l'histoire : il suffit de penser à celle qui a conduit Alexandre jusqu'en Inde, étendant pour longtemps le monde hellénistique.

Des transformations radicales se produisent néanmoins dans la dernière phase de mondialisation à laquelle nous assistons et que l'on nomme parfois globalisation pour insister sur les contraintes qu'elle fait peser sur les acteurs des relations internationales. Sous son influence, on est ainsi passé de l'État protecteur à l'État régulateur, de l'État central à l'État décentralisé, de l'État national à l'État confédéral ou fédéral. Tel semble être le mouvement de l'histoire, quand on l'observe non pas du point de vue des historiens légitimement attachés à la succession des événements et à la précision de leurs données ni de celui de juristes et des économistes, prompts à voir dans l'État moderne une forme de gouvernement totalement nouvelle reposant sur des Constitutions libérales ainsi que sur des élections et un marché concurrentiels – ces trois conditions n'étant remplies qu'à l'époque moderne –, mais du point de vue des sociologues et des politistes qui puisent dans les comparaisons la matière de leurs analyses.

B | FÉDÉRALISATION : DÉVOLUTION ET DÉCENTRALISATION

L'une de ces tendances à la réorganisation du monde est sa fédéralisation croissante. D'abord, les régimes fédéraux se multiplient sur les ruines de régimes déchus, comme la République fédérale allemande après Hitler ou l'État espagnol des autonomies après Franco : les derniers d'entre eux furent les empires soviétique et yougoslave, le prochain sera peut-être la Chine. Ensuite, ils constituent des modèles attractifs pour tous ceux qui veulent approfondir la démocratie en donnant plus de pouvoir au peuple. Enfin, ils sont au cœur des débats sur l'avenir des organisations régionales que nous avons étudiées au chapitre précédent, comme l'Union européenne.

Les formes de fédéralisation se différencient selon plusieurs critères, et en premier lieu selon leur origine (un point souligné par Linda Cardinal). La dévolution par le pouvoir central de certaines de ses compétences aux composantes territoriales de la fédération signale un fédéralisme qui part du haut (l'État fédéral se prive délibérément du droit d'interférence, c'est la formule canadienne). La décentralisation obtenue par la pression des composantes indique un fédéralisme qui vient du bas (les États fédérés s'autodéterminent librement, c'est la formule américaine). Il arrive aussi que la

déconcentration soit moins octroyée qu'arrachée, comme en Bosnie puis au Kosovo avant leur indépendance, tandis que la décentralisation serait à l'inverse moins exigée qu'accordée à des fins de plus grande efficacité, comme dans les provinces espagnoles autres que la Catalogne et le Pays basque.

Parce que les arrangements institutionnels entre États prennent parfois la forme de régimes fédéraux, les juristes se sont plus souvent intéressés que les politistes aux principes et aux fonctions du fédéralisme. Pourtant, le sujet ne se limite pas à l'étude des dispositifs constitutionnels répartissant les compétences légales entre un niveau inférieur (l'État fédéré) et un niveau supérieur (l'État fédéral). Le fédéralisme n'est pas davantage statique (le régime fédéral étant étudié à un moment *T*, supposé figé car les sécessions à l'amiable sont quasiment impossibles). Les études qui le prennent pour objet ne sont pas non plus prospectives (le monde sera-t-il un jour régi par un régime fédéral, sujet évoqué à la fin du chapitre X ?). En réalité, il s'agit d'un enchaînement de décisions particulièrement intéressant à analyser dans notre discipline. Le cœur de celle-ci est, en effet, le changement d'unités politiques considérées comme établies alors qu'elles continuent de se transformer en résolvant à chaque fois le problème majeur de la politique – l'unité dans la diversité.

Ce que les travaux récents sur l'ordre fédératif nous apprennent (notamment ceux de la revue *Publius*), c'est qu'il est à la fois plus instable et plus diversifié qu'il n'apparaît quand on limite son évolution possible au simple passage d'un système de souverainetés étatiques multiples à un régime de souveraineté partagée – lui-même divisé entre régime confédéral (à la suisse), qui préserve le plus l'autonomie de décision des instances fédérées, et fédéral, qui se rapproche le plus de l'idée d'État unifié (à l'allemande).

Tout d'abord, sous des apparences figées (les régimes allemands, belge, suisse, indien, brésilien ou celui des États-Unis donnent l'impression de changer très peu), un régime fédéral est toujours en évolution. En effet, il est impossible que le contrat passé à l'origine de l'État fédéral soit « complet », autrement dit qu'il prévienne tous les cas de figure possibles, notamment ceux qui ne sont encore jamais advenus (comme l'ont montré Cooley et Spruyt en 2009). C'est même une des raisons pour lesquelles les amendements à la Constitution des États-Unis d'Amérique comptent autant pour les juristes et les citoyens de ce pays. Dire de quel degré de suprématie ou d'autonomie chaque niveau de compétences jouit est affaire d'interprétation. Celle-ci est faite par les dirigeants de chaque niveau au fil de leur action, par les cours saisies sur un problème de répartition des compétences, par les théoriciens cherchant à rendre ce partage intelligible. L'incertitude est suffisante pour que des avènements différents puissent être imaginés sous forme de scénarios alternatifs, prédisant le déclin d'un niveau de compétences au bénéfice d'un autre, et par conséquent le déclin d'une puissance au profit d'une autre. On pourrait ainsi prédire que

les États-Unis s'affaibliraient face à la Chine centralisée si le pouvoir des États fédérés américains s'accroissait aux dépens de l'administration présidentielle ; qu'ils s'abaisseraient au niveau de l'Union européenne si celle-ci consolidait ses composantes fédérales au moment même où les États américains renforceraient leur autonomie en matière sociale, sanitaire, pénale, éducative.

Avec le temps, on est donc passé d'une étude juridique et positive des textes instituant un régime fédéral unifié considéré comme établi une fois pour toutes à une analyse des processus d'ajustement mutuel et d'autonomisation réciproque des niveaux fédérés et fédératif. Le problème s'est donc déplacé de son aspect normatif (quelle est la meilleure combinaison de pouvoirs fédérés et fédératifs ?) pour devenir plus empirique (que se passe-t-il quand des États se fédéralisent ?). La réponse à la seconde question éclaire notre connaissance des luttes pour le pouvoir ultime, de la capacité à préserver les autonomies linguistiques, religieuses, culturelles ou ethniques, soit en les mettant au service d'une puissance à vocation globale (les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Russie) face à des États centralisés (la Chine, l'Iran), soit en les protégeant de la banalisation sinon de la disparition (la Belgique, la Suisse, l'Espagne). L'étude du fédéralisme donne vie aux réflexions du chapitre II sur le politique comme moyen de concilier le besoin de souveraineté et celui d'autonomie, chaque politicien fluctuant entre le pôle de l'unification et celui de la sécession.

En second lieu, la variété des régimes fédéraux est beaucoup plus grande que celle qui vient spontanément à l'esprit de ceux qui ne s'intéressent pas à cet objet d'études. Il suffit, par exemple, de distinguer la Belgique de la Suisse et du Canada – trois pays dans lesquels la question linguistique est centrale, alors qu'elle ne l'est pas aux États-Unis, en Australie ou en Allemagne – pour constater que les dispositifs retenus dans chaque pays correspondent à des problèmes spécifiques à chacun. La formule belge permet (difficilement) d'associer deux peuples et une capitale européenne sous la houlette d'un roi. La formule suisse assure à trois communautés linguistiques le moyen de vivre ensemble en tournant le dos à leurs voisins où l'on parle la même langue (le français, pour les Romands ; l'allemand, pour les Alémaniques ; l'italien, pour les Tessinois), ce qui leur assure une autonomie supérieure à celle que leur donnerait leur taille réduite si chacune tentait d'agir seule. La formule canadienne a pour but de trouver un statut acceptable aux francophones, notamment ceux du Québec où ils sont très largement majoritaires, alors qu'ils sont minoritaires dans les autres provinces du pays.

En dépit de difficultés théoriques rencontrées quand on recherche une base commune pas seulement juridique aux régimes fédéraux existants, le fédéralisme intéresse les auteurs parce qu'il est populaire parmi les acteurs. Le monde compte en effet de plus en plus d'États fédératifs, et les débats publics dans les pays où l'on discute sur la nécessité d'approfondir la démocratie tournent de façon

croissante autour de solutions fédérales censées combiner avec élégance, équité et efficacité la souveraineté populaire et une défense renforcée, les libertés individuelles et les économies d'échelle. On le voit aussi à l'attractivité que le sujet exerce sur des auteurs établis qui y viennent les uns après les autres, là où le thème était autrefois tristé par quelques spécialistes respectés, mais pas toujours étudiés avec attention (comme Carl Friedrich ou Julius Margolis). Aujourd'hui, on se penche avec attention sur le fédéralisme parce qu'il semble être une réponse aux divisions indépassables entre groupes sociaux dont l'histoire commune est agitée. C'est aussi un moyen de réparer les erreurs de tracés frontaliers lors de la décolonisation, notamment en Afrique et au Moyen-Orient (Irak, Afghanistan). C'est enfin la possibilité de faciliter les transitions vers des régimes moins autoritaires – spécialité d'où est venu l'attrait croissant des politistes pour ce thème, puisque la plupart des auteurs qui se sont illustrés dans l'étude des transitions se sont ensuite intéressés à celle du fédéralisme (comme Juan Linz ou Alfred Stepan). Quand une société est trop divisée pour se maintenir sans un pouvoir politique fort, garantir des droits à chacune de ses composantes permet à leurs meneurs respectifs d'entrer dans un processus de démocratisation. Bref, le fédéralisme n'est pas seulement un objet de recherche, c'est un instrument au service d'une vision pacificatrice. Cette double nature le rend plus difficile à analyser que d'autres objets d'investigation.

Un moyen de ne pas se laisser enfermer dans les contraintes juridiques et de pas être bridé par ces visées politiques consiste à ne voir le fédéralisme que comme un processus et non comme un résultat – un déplacement de point de vue qui devrait être maintenant familier aux lecteurs. On s'intéresse alors à la fédéralisation plutôt qu'au fédéralisme. Là encore, la variété fait douter de l'unité de l'objet. Entre les accords canadiens visant à préserver l'autonomie du Québec sans lui donner l'indépendance et les traités successifs instaurant l'Union européenne, les ressemblances sont rares. Dans le premier cas, il s'agit de négocier un déplacement vers une sortie possible du régime fédéral, que l'on veut éviter ; dans le second, d'une entrée progressive dans un régime confédéral, sinon fédéral, que l'on souhaite avec plus ou moins de conviction. Ce que ces deux processus opposés ont en commun, c'est la durée dans laquelle ils s'inscrivent – des décennies –, les débats passionnés qu'ils soulèvent et la rapide caducité des accords laborieusement passés entre négociateurs (un accord ou un traité chasse l'autre à un rythme inhabituel). On fait ainsi face à trois obstacles supplémentaires à une étude froide, lucide, non dictée par la conjoncture : le temps long, l'émotion vive, la réversibilité fréquente.

Il est donc tentant pour les politistes d'étudier les usages du fédéralisme plutôt que le processus en soi. Puisqu'il s'agit d'un instrument avec lequel il est possible de se livrer à un « dessein institutionnel » (*institutional design*), quels intérêts sert-il ou

pourrait-il servir s'il a été initialement conçu comme un moyen d'éviter les crises ? À première vue, ceux des minoritaires auxquels les régimes fédéraux donnent un droit de veto. Mais l'écart entre minoritaires et majoritaires est contenu dans des limites connues d'avance, notamment dans le cadre de ce que l'on appelle le fédéralisme fiscal ou le fédéralisme asymétrique – autrement dit, des répartitions de droits et de devoirs inégales entre les États fédérés. Ces inégalités peuvent être justifiées par des arguments éthiques (redistribuer des plus riches vers les plus pauvres et assurer la continuité des services publics), juridiques (le rattachement de chaque unité fédérée à la fédération, ou de certaines d'entre elles, a une forme spécifique : par exemple, le Québec a conservé le code Napoléon, alors que les autres États sont placés sous le régime de la *Common Law*), administratifs (des politiques publiques différentes sont reconnues légitimes, par exemple en matière d'immigration), culturels (une juste place dans le système politique est donnée à chaque communauté ethnique ou linguistique, quelle que soit sa taille) ou démocratiques (les prérogatives des unités fédérées sont garanties par la surreprésentation de la chambre haute, celle des territoires, alors que la chambre basse représente les populations), voire économiques (seules des mesures fédérales peuvent soutenir la croissance des revenus). Il est également concevable, quoique difficile à mettre en pratique, d'imaginer un fédéralisme personnel : les citoyens d'une composante fédérée sans territoire défini relèveraient alors de sa compétence juridictionnelle, quel que soit leur lieu de résidence. Enfin, le fédéralisme peut résoudre le problème de la multiplicité de ses peuples fondateurs en étant multinational, multirégional ou simplement multiculturel – et non pas unifié autour d'un projet qui ferait disparaître les particularismes ethniques, linguistiques ou raciaux. Ces deux thèmes ont été étudiés par Jean Laponce, qui en donne pour exemple l'Estonie de l'entre-deux-guerres : des institutions non territoriales permettaient aux Suédois, aux Allemands et aux Russes inscrits nominativement sur des registres spéciaux de s'autogouverner en matière de langue et de culture.

L'objectif du dessein institutionnel fédéral est donc moins d'assurer l'égalité absolue entre citoyens que de consolider la démocratie en donnant aux minorités une meilleure part relative. Pour ne pas tomber dans un « ethno-fédéralisme » dangereux, il faut trouver un juste équilibre entre les promesses d'autonomie et les risques d'inertie de la fédéralisation. Une comparaison attentive des États unitaires et des États fédérés montre en effet que les seconds ne sont ni plus démocratiques ni plus proches du peuple que les premiers – et ils sont souvent plus inégalitaires. Ne pas fonder un État sur une seule nation (comme dans l'idée très française d'État-nation, mais aussi dans le choix de nommer « Union indienne » un régime fédéral imposé aux centaines d'unités politiques existantes dans le sous-continent avant la partition) pour mieux regrouper plusieurs nations

en un seul État (des nations États), cela pourrait bien conduire à plus de liberté des États. Ils seraient moins dépendants du centre qui, à l'inverse, réussirait surtout à leur transférer un régime de séparation des pouvoirs favorable à davantage de liberté intérieure (selon Maxwell Cameron et Tulia Falletti). Mais ce serait au prix de moins d'égalité entre les citoyens (Stepan et Linz l'ont élégamment démontré en 2000). Dans cette optique, toute fédéralisation est affaire de réglage et de dosage : il lui faut concilier le nationalisme (fédéré) et la démocratie (fédérale), équilibrer la représentation des territoires et celle des populations, contenir le peuple par le droit ou le libérer par la démocratie. Pareille combinaison pourrait être calculée abstraitement au moment où serait fondée une fédération avant qu'elle n'entre en vigueur – elle serait alors ajustée par les constituants sur le modèle des formes de contrat social de John Rawls ou de pacte constitutionnel de James Buchanan.

Toutefois, mobiliser l'ingénierie du fédéralisme à l'appui d'un dessein non pas seulement institutionnel mais politique, ce serait prendre le risque de transformer le fédéralisme en tant qu'objet d'études en fédéralisme comme idéologie, une tendance observée dans l'Union européenne et au Canada, qui nous ferait sortir du cadre scientifique délimité par le processus de fédéralisation.

Au-delà de ces réarrangements tendanciels, les rapports entre les unités politiques changent, eux aussi, comme on le voit en passant de l'ordre national ou fédéral à l'ordre international.

C | GUERRE ET PACIFICATION : À LA RECHERCHE D'UN ORDRE INTERNATIONAL

Les processus que je viens de décrire ne concernent pas seulement l'ordre politique interne. Toutefois, il y a une différence majeure entre ordre politique national et ordre politique international : alors qu'à l'intérieur, tout se passe comme si les membres d'une même société avaient délégué à l'État le pouvoir de se protéger contre des agressions, les États refusent de transférer, à leur tour, cette même capacité à un État mondial : ils ne le font pas, ou peu. Selon que l'on considère les transferts de compétences existants comme réversibles ou irréversibles, on perçoit le monde différemment. Dans le premier cas, ce qui a été accordé, disons à l'ONU, par un gouvernement, peut toujours être repris par son successeur. Dans le second, il ne s'agit plus d'une différence de degré (on délègue plus ou moins de pouvoirs), mais d'une différence de nature : les États fondateurs de ces grandes institutions internationales s'effacent durablement derrière elles, ils sont alors contraints d'appliquer leurs résolutions, même quand elles ne leur conviennent

pas. Les deux premiers philosophes à s'être penchés sur la question lui ont apporté des réponses que l'on tient habituellement pour opposées, mais que je trouve plutôt complémentaires. Selon l'Anglais Hobbes, « l'homme est un loup pour l'homme », l'insécurité permanente et le coût insupportable pour chacun de sa propre protection conduisent donc les individus à abandonner leurs capacités d'auto-protection à un Léviathan (qui peut être un roi ou Parlement), mais celui-ci les garde pour lui, il ne peut consentir à les abandonner à une puissance supérieure à la sienne. L'Allemand Kant part du même postulat : la nature est belliqueuse et menaçante. Mais il parvient à d'autres conclusions que Hobbes : le danger qu'elle représente en suscitant des guerres de plus en plus sanglantes incite les dirigeants éclairés à s'allier au sein d'une fédération de Républiques (autrement dit, des régimes constitutionnels) afin de parvenir à une « paix perpétuelle ». Cette fédération est l'esquisse d'un possible gouvernement mondial, quand le modèle républicain l'aura emporté partout ; en attendant, elle est animée par une puissance dominante : un Hégémon qui ressemble beaucoup au Léviathan de Hobbes.

De l'irréductible souveraineté des États, les premiers théoriciens des relations internationales ont tiré l'idée d'anarchie, c'est-à-dire l'état dans lequel se trouve le monde quand il n'y a aucune hiérarchie entre les puissances qui le composent, aucune norme à respecter qui soit supérieure aux leurs. Contrairement à une idée reçue, toutefois, l'anarchie n'est pas le désordre : les États s'allient, ils se dissuadent, ils commercent entre eux selon des lois internationales reconnues, mais ils restent en dernière instance libres de leurs actes, personne ne peut les leur imposer. On voit bien que l'ordre international actuel – et pas seulement la manière dont on l'explique – est encore très imprégné de cette conception dite réaliste : le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États reste à la base de la charte des Nations unies et d'autres organisations internationales.

Pourtant, le monde s'organise, et l'on voit pointer un nouvel ordre mondial dans lequel les affaires communes sont débattues dans des institutions multilatérales, où, certes, chaque État dispose d'une voix (donc, souvent, d'un droit de veto), mais où (en dehors du Conseil de sécurité de l'ONU) le consensus est la règle. La coopération se met en place, même dans le secteur le plus concurrentiel qui est celui du commerce (avec l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce [GATT] en 1948, puis l'OMC en 1995). Dans les conflits, les médiations s'installent, elles deviennent incontournables. Non seulement les États coopèrent entre eux, mais les institutions qu'ils ont fondées le font également entre elles et avec les ONG qui, cessant progressivement de les critiquer en bloc, finissent par les aider à se réformer et à mettre en œuvre leurs propres décisions. C'est une loi nouvelle qui se fait jour, la loi d'airain de l'institutionnalisation du monde. Il faut entendre par là une multiplication des

acteurs opérant dans le monde, et notamment des organisations gouvernementales, quasi gouvernementales et non gouvernementales, mais aussi la multiplication de leurs liens mutuels, toutes ces coopérations densifiant leur réseau d'interactions.

Le passage d'un monde d'anarchie à un ordre supérieur (c'est-à-dire plus stable, plus complexe et plus durable) peut se faire *a minima*, quand les alliances militaires se transforment en traités installant dans le temps long des mécanismes d'intégration régionale au-delà de la simple assistance mutuelle – l'Europe en est un très bon exemple. Il peut aussi avoir une plus grande portée, lorsque le droit de rendre la justice est transféré à des tribunaux mondiaux comme le Tribunal pénal international (TPI) ou l'organe d'appel de l'OMC.

1/ Un monde globalisé en voie d'institutionnalisation ?

Assistons-nous à l'émergence de ce que Hedley Bull appelait une « société internationale » solidaire à la place de la « société des États » égoïstes certes, mais liés par les institutions communes qu'ils ont créées, celle-ci étant elle-même en progrès sur l'anarchie originelle ? L'ordre du monde doit-il être protégé unilatéralement par un Léviathan/Hégémon qui voudrait faire le bien de l'humanité malgré elle ou bien est-il affaire de multilatéralisme ? Les nations sont-elles unies (comme dans le nom de l'ONU, formée juste après la seconde guerre mondiale par ses vainqueurs) parce qu'elles ont triomphé du mal (les *desperados* nazis autrefois, les États voyous aujourd'hui : le vocabulaire américain change, mais il désigne toujours la même menace) ? Préfigurent-elles ce que pourrait être un véritable gouvernement mondial, avec ses départements ministériels (aujourd'hui des agences spécialisées) dont les institutions supranationales régionales (notamment en Europe) semblent être le modèle ? Va-t-on vers une diffusion du modèle européen ou vers une mondialisation sur le mode américain ? Préserve-t-on les intérêts des générations futures ou ne s'intéresse-t-on qu'à ceux des générations présentes ? Ce florilège de questions sans réponses montre qu'on s'avance ici sur un terrain que la science politique a récemment défriché.

On pourrait répondre oui et non à chacune : les États sont encore séparés par des conceptions divergentes du bien commun, mais ils doivent coopérer à la production de biens publics planétaires. De plus, on assiste à une ascension sans précédent des acteurs transnationaux étatiques – ce qui est déjà un changement notable – et non étatiques – ce qui est plus nouveau. Leur nombre se multiplie, leur statut se différencie, comme l'atteste leur liste : on trouve aujourd'hui en action des organisations intergouvernementales comme l'ONU et les agences spécialisées, des organisations monétaires et financières comme la Banque mondiale et le FMI, des organisations commerciales comme l'OMC, des organisations non gouvernementales et des défenseurs de causes (*advocacy coalitions*), parfois confessionnelles, des communautés épistémiques d'experts et

de savants, les *think tanks* d'analystes et de prévisionnistes, des multinationales et tous les groupes d'intérêt actifs dans les grandes villes mondiales comme Bruxelles, Genève, Vienne, La Haye et New York, des fondations scientifiques ou humanitaires, des Églises, enfin. Même s'il est vrai qu'elles ont été créées par paquets, notamment « après une victoire » (comme l'a écrit John Ikenberry, et cela marche notamment pour le Concert européen en 1815, la Société des Nations [SDN] en 1919, l'ONU en 1945, l'OMC et l'OSCE après 1989, le TPI après les victoires sur la Serbie), il n'en reste pas moins que toutes ces organisations contribuent par leur foisonnement et leurs interactions à créer un nouvel état du monde. Celui-ci est simplifié, renforcé et universalisé, comme le représente de façon stylisée la figure n° 5.

2/ La montée en puissance des organisations internationales

C'est un fait que, depuis 1945, le nombre d'organisations internationales a été considérablement accru. Comme le notent tous les auteurs (notamment Karst et Mingst, Abbott et Snidal ou encore Reinalda et Verbeek), il ne cesse de s'en créer et elles sont de plus en plus autonomes, même quand leurs membres sont des États dont les dirigeants sont toujours soucieux de déléguer le moins possible de compétences à une institution multilatérale et de ne pas trop contribuer à son budget.

La charte ou les statuts fondateurs de ces organisations énoncent leurs missions, définissent leur structure, prévoient leur financement. Sauf l'ONU (qui fut cependant établie pour veiller à la sécurité du monde, une mission prioritaire mais particulière), chacune est en principe spécialisée dans une activité délimitée, contrôlée par ses fondateurs, évaluée par les institutions représentatives des pays membres (notamment le Congrès américain). En dépit de telles précautions et d'un manque flagrant de moyens, elles échappent vite à leurs créateurs auxquels elles arrivent parfois à imposer des décisions qui ne leur sont pas favorables. Pourquoi ? Parce que la réalité du terrain contraint les États à leur laisser une grande liberté de manœuvre dans le choix des mesures à prendre (Où naît une pandémie ? Jusqu'à quel point est-elle menaçante ? Quel type de vaccin doit être privilégié dans ce cas ? Seule l'OMS le sait). Ce n'est pas toujours de l'autonomie complète (quant aux fins poursuivies), mais c'est au minimum de la discrétion (quant aux moyens choisis) : Hawkins, Lane, Nielson et Tierney l'ont bien montré dans un ouvrage sur l'application de la théorie *principal/agent* aux OIG. Une seconde cause de l'autonomisation croissante des organisations intergouvernementales est la nature imbriquée des problèmes traités, qui les oblige à coopérer bon gré mal gré tant leurs domaines d'activité se juxtaposent, voire se recourent.

Ces contraintes communes n'ont pas les mêmes effets sur les ONG et les OIG. Tandis que les premières se spécialisent pour

survivre et trouver chacune sa place dans un réseau, les secondes étendent leur mandat, avec les mêmes objectifs (ne pas disparaître, ne pas être marginalisées, ne pas être fusionnées avec d'autres). Cette expansion continue, en dépit de revers, de lenteurs ou de lourdeurs flagrantes, diversifie ces institutions et en fait de véritables entreprises, gérées avec le souci de mettre leurs activités en cohérence, de fidéliser leurs clientèles, de s'assurer de la fiabilité de leurs sous-traitants. Vues avec les yeux des spécialistes des organisations (ceux qui se reconnaissent dans les *Organization Studies*) et du management, les OIG sont des bureaucraties en expansion sous l'effet d'une division du travail croissante, d'une inventivité technologique accrue, de l'offre de nouveaux produits et services. Vues avec le regard des internationalistes, elles créent de nouvelles normes (comme le *gender mainstreaming* ou le principe de précaution).

Loin de considérer ces organisations comme de simples forums (consensuels) ou des arènes (agonistiques) dans lesquels ne comptent que les États qui en sont membres, comme on a eu longtemps tendance à le faire sous l'influence du droit international, on sait aujourd'hui que ce sont des systèmes complexes en équilibre instable qui tendent à l'expansion pour des causes liées à leur propre fonctionnement et dont les frontières sont perméables – il y a, par exemple, nombre d'experts agréés et d'ONG accréditées auxquels les portes de ces organisations sont entrouvertes. On ne les conçoit pas non plus comme des vecteurs de conflit entre causes opposées, comme le postulaient les travaux sociologiques sur les mouvements sociaux, car leurs agents ne sont pas des marionnettes du groupe social ou national dont ils proviennent. Ils ont beaucoup de liberté même envers les gouvernements dont ils tirent leurs instructions ou auxquels ils doivent leur nomination, car ils trouvent des alliés dans d'autres organisations, gouvernementales ou non, et parfois dans les structures de gouvernance d'un secteur au sein d'un État. Ils partagent aussi, pour l'essentiel, une culture organisationnelle très particulière à leur institution. Celle-ci est fondée sur les convictions propres à leur filière de formation, à leur métier ou à l'histoire d'un enjeu (le nucléaire, l'environnement, le climat, l'humainitaire). Les ingénieurs, les médecins, les économistes, les juristes, les météorologues, etc. n'ont donc pas la même vision du monde ni les mêmes réflexes professionnels. De plus, leur appartenance à un réseau cosmopolite les socialise vite à une culture multilatéraliste qui les éloigne encore de leurs États d'origine.

Par ailleurs, les États se déchargent sur ces organisations de nombre de leurs fardeaux, en tout cas de tous les problèmes qu'ils ne peuvent résoudre seuls (lutter contre le terrorisme international ou contre le changement climatique, dépolluer la Méditerranée, contrôler la pêche au thon, éviter une appropriation de l'Arctique et de l'Antarctique, etc.). Les ONG, souvent créées pour critiquer les OIG, se font de plus en plus leurs auxiliaires pour ne pas rester hors-jeu ou

pour bénéficier de mécanismes de financement gouvernementaux ou interétatiques. Nées militantes, les voici professionnalisées, auditées, en concurrence lors d'appels d'offres multilatéraux, au point qu'elles ne peuvent plus vivre qu'en interdépendance avec les OIG (Cooley et Ron ont écrit un article édifiant sur ce processus).

Évidemment, comme on peut s'y attendre, les États – surtout les plus puissants – tendent à préférer l'unilatéralisme au bilatéralisme, et celui-ci au multilatéralisme : les dirigeants des États-Unis entrent en guerre en se passant des conditions imposées par l'ONU pour légaliser leur entreprise si ce soutien est trop lent à venir ou trop coûteux à obtenir ; ils préfèrent créer l'organisme de contrôle de l'internet sur leur territoire et le lier à leur département du Commerce plutôt que de le confier à l'Union internationale des télécommunications ; ils multiplient les accords commerciaux d'État à État même après avoir milité pour la création de l'OMC. Des travaux de plus en plus nombreux et convaincants (surtout publiés dans *International Organization* et la revue électronique *The Review of International Organizations*) montrent néanmoins que les probabilités de passer des accords bilatéraux sont accrues et non pas diminuées par l'appartenance à une organisation multilatérale.

Le succès de la mobilisation altermondialiste lui-même ne signifie pas que ces grandes organisations multilatérales économiques, financières et commerciales sont vouées à disparaître sous de tels coups de boutoir. Il atteste que la scène de la contestation s'est déplacée des lieux habituels de manifestation et de pression nationaux vers les grandes conférences mondiales. Si la nécessité de s'y rendre pour protester s'est aussi facilement imposée, c'est que les choses se passent là. La réplique des réunions de ce type dans d'autres lieux et leur organisation périodique dans d'autres circuits (comme le Forum social mondial de Porto Alegre) confortent ce jugement : le modèle est bien celui des forums multilatéraux, comme le Forum économique mondial de Davos ou les négociations commerciales menées dans le cadre du cycle de Doha à l'OMC.

Enfin, les institutions régionales ne sont pas en reste. L'Union européenne fait des émules (après le Mercosur, une Union des nations sud-américaines, Unasur, a été créée en mai 2008). Il devient donc difficile de les compter avec certitude, d'autant que, à l'inverse de cet argument, une partie d'entre elles est inactive – comme les unions et les marchés communs arabes – et que les projets nouveaux se font jour – par exemple, une véritable communauté asiatique là où l'on n'observe pour l'instant que des alliances (comme l'Asean) et des forums de réflexion.

Certes, ce mouvement des organisations est tangible et incontestable. Mais rien ne dit qu'il se terminera en État mondial ! En attendant que le potentiel de transformation de l'ordre international se réalise partiellement ou pleinement, c'est encore à l'intérieur des États que se préparent les décisions qui affecteront non seulement les

citoyens nationaux, mais aussi les citoyens des autres pays. Une grande partie de ces décisions sont prises au cours de négociations multilatérales dans lesquelles les gouvernements sont représentés par des mandataires qui défendent, sur instruction, les intérêts de leur nation. Ces échanges sont l'occasion d'éviter un conflit ou d'en retarder l'éclatement, car la force effacerait alors la diplomatie. On est là juste en-deçà de la guerre, dans une phase qui n'a fait que récemment l'objet de travaux académiques.

3/ Les négociations multilatérales

Afin de maîtriser la violence, marchandages, négociations, arbitrages et médiations sont indispensables. Leur étude relevait autrefois des conseils pratiques de diplomates expérimentés. Elle soulève aujourd'hui des questions théoriques auxquelles les rares auteurs qui se sont intéressés à ce domaine d'études ont tenté d'apporter des réponses argumentées. Ces interrogations sont les suivantes : Quels atouts les négociateurs et négociatrices doivent-ils avoir pour être efficaces ? À quelles conditions une négociation est-elle réussie ? Les négociations contribuent-elles vraiment à la constitution d'un ordre international plus acceptable dans lequel un espace public mondial de négociations permanentes s'instaurerait, ou bien ne font-elles que retarder l'irruption inévitable de désordres ?

La première question peut se formuler autrement : Naît-on diplomate ou le devient-on ? C'est un jugement répandu et trompeur que des hommes et des femmes semblent plus doués que d'autres pour résoudre des conflits. Le revers de cette idée reçue est d'imputer à des personnalités célèbres (Metternich, Talleyrand, Kissinger) ou moins connues (les envoyés spéciaux des Nations unies et d'autres organisations régionales ou internationales, comme Lakhdar Brahimi) un talent supposé « inné » pour dénouer des crises. Des faits qui paraissent évidents entretiennent ce jugement hâtif, comme l'hérédité des fonctions diplomatiques en dépit de changements politiques radicaux (en témoignerait la proportion de personnes issues de familles de l'ancien régime dans les ministères des Affaires étrangères après une révolution). Pourtant, l'hérédité est moins déterminante que la formation : si des individus sont réputés bon diplomates, c'est que leur carrière et les situations dans lesquelles ils se sont trouvés leur ont appris des leçons essentielles pour réussir au cours d'une négociation. Il n'est pas impossible que des attributs psychologiques (l'extraversion, la confiance en soi, un goût du jeu assorti d'une réelle prudence) ou sociologiques (l'éducation reçue, l'exposition précoce à des conflits sérieux, la diversité des milieux fréquentés, un style de vie cosmopolite) produisent de l'aisance. Mais sans expérience de négociation officielle, avec un mandat précis, ces propriétés resteraient sans effet sur la capacité à forger un accord entre parties adverses.

En revanche, une qualité joue un rôle majeur dans la sélection, par leurs pairs et leurs supérieurs hiérarchiques, de personnes vouées à se spécialiser dans la négociation : l'empathie. Rappelons qu'il s'agit de se mettre à la place d'autrui ou de s'imaginer dans une situation virtuelle qui relève encore de la fiction au moment où les discussions commencent. Avec de l'empathie, on peut donc anticiper les positions que partenaires et adversaires adopteront lors des phases ultérieures de la négociation. Comprendre les objectifs d'un adversaire et faire le tri entre ceux qui méritent qu'on les satisfasse immédiatement et ceux qui doivent attendre est un savoir-faire nécessaire. Il n'est pas pour autant suffisant : les règles de décision adoptées au début d'un processus de négociation sont également centrales. Par règles de décision il faut entendre les procédures d'adoption de motions et les modes de résolution des conflits (point par point, en reportant à plus tard les décisions les plus difficiles à prendre, ou en bloc, en dénouant d'abord les points de plus grand désaccord). Certaines favorisent plus que d'autres les compromis, comme l'engagement pris de trouver un consensus. Toutes ont pour effet de limiter le facteur personnel dans l'explication des succès obtenus ou des échecs essuyés.

Ce qui compte, c'est de savoir comment travaillent concrètement les membres de chaque délégation et quels effets ces particularismes ont, une fois agrégés, plutôt que d'imaginer l'impact d'éventuelles différences de personnalité ou d'origine sur leur capacité à s'entendre (comme je l'ai fait au chapitre III, en traitant des relations interculturelles). Les observations pertinentes ne seront pas les mêmes : au lieu de rechercher des sources d'incompréhension produites par des différences de culture nationale, on tentera, d'une part, de descendre au niveau plus fin des cultures professionnelles ; d'autre part, de reconstituer les relations existant entre membres d'une délégation et de découvrir comment s'effectue la répartition des rôles entre eux ; enfin, d'identifier les phases par lesquelles passent les négociateurs au cours des différentes étapes de la discussion, qui devront également être documentées avec précision. Les oppositions opportunes seront : la décentralisation ou la centralisation des responsabilités, le terrain et le siège – on parle encore de *front stage/back stage* ou *back office* quand il s'agit d'une seconde équipe d'appui sur le lieu des négociations. De ces petites différences d'organisation, on peut déduire la marge de manœuvre dont dispose une délégation, le type de concessions qu'elle est autorisée à faire, la crédibilité des récompenses et des sanctions qu'elle agit.

Cela nous amène à notre deuxième question, sur les recettes du succès. Forger un accord suppose remplies plusieurs conditions préalables. Tout d'abord, le statut et le rôle des négociateurs comptent – mais ces attributs sont très différents du charisme et du *leadership* prêtés spontanément par les profanes aux bons négociateurs. Les statuts doivent être à la hauteur des enjeux et permettre une division du travail fructueuse entre « juniors » et « seniors ». Plusieurs rôles

doivent être tenus – et même correctement interprétés – pour que la partition collective soit exécutée conformément aux attentes. Bien que les auteurs ne parviennent ni à la même liste ni aux mêmes appellations, quelques rôles centraux se dégagent de leurs travaux (par exemple, ceux de William Zartman, Oran Young ou Raymond Saner). On trouve ainsi des leaders autoritaires qui veillent au respect du calendrier et de l'agenda et poussent les négociateurs à conclure ; puis des leaders intellectuels qui agitent des idées, synthétisent les points de convergence ou de divergence. Il y a aussi des agitateurs, qu'ils soient facilitateurs (*kick-starters*) ou provocateurs (*spoilers*), tandem qui reproduit le couple bien connu du bon et du mauvais flic (*good cop/bad cop*) ; des entrepreneurs qui construisent de façon pragmatique des coalitions ; et des médiateurs (*brokers*). Ces derniers ont la responsabilité de trouver une zone d'accord possible (en anglais, ZOPA, pour *Zone Of Possible Agreement*) afin de montrer qu'il n'y a pas de meilleure opportunité que celle dont ils délimitent le périmètre (en anglais, BATNA, pour *Best Alternative to a Negotiated Agreement*, ou meilleure solution espérée en l'absence d'accord). Ou bien l'on se situe à l'intérieur des marges de cet espace et l'on signe un traité ou une convention ; ou bien l'on en sort, parce qu'il limite excessivement la probabilité d'un consensus. L'objectif est de ne jamais payer le prix de concessions jugées excessives quand l'opportunité de régler autrement ses propres problèmes se fait jour et qu'on a la possibilité de comparer plusieurs solutions hypothétiques. Encore faut-il que les offres faites par les adversaires soient plus avantageuses que la BATNA. Sinon, le pouvoir de négociation de l'acteur qui dispose d'une solution de rechange acceptable est supérieur à celui des autres parties qui n'ont pas cette facilité.

L'aboutissement d'une négociation dépend aussi de son déroulement. Celui-ci obéit à une double logique, à la fois séquentielle et synoptique : séquentielle, parce qu'elle se situe entre un passé et un futur, elle est « itérative » ; synoptique, car une scène de discussion n'est jamais indépendante d'autres lieux où se déroulent simultanément d'autres négociations entre les mêmes partenaires et adversaires (on négociera des mesures protégeant la propriété intellectuelle à l'OMC, à l'OMPI et à l'Unesco). Il s'ensuit que des concessions faites à un moment ou à un endroit constitueront des précédents redoutés : elles seront donc refusées pour des motifs extérieurs aux enjeux particuliers de la négociation en cours. À l'inverse, elles peuvent déclencher des cycles vertueux en créant de la confiance entre interlocuteurs mutuellement accrédités (ce que l'on appelle en anglais *confidence building*), tout en bâtissant une réputation de cohérence (*consistency*) et de fiabilité (*reliability*). Au cours de ces différentes phases, une fois établis en commun les objectifs visés, donc le cahier des charges (*terms of reference*) ou la feuille de route (*road map*), plusieurs documents d'étape signalent l'existence de points d'accord, même provisoires, ou de désaccord, même persistants. Dans

un premier temps, des offres de solutions (*proposals*) doivent être testées informellement (elles ne sont pas encore mises sur la table, on les dit donc *untabled*), puis formellement (elles sont déposées sous forme de *tabled papers*). D'éventuels agréments successifs seront ensuite figés dans des procès-verbaux (*minutes of the meeting*). Plus tard encore, un relevé de conclusions (*memorandum of understanding*) les récapitulera. Il sera lui-même suivi, dans le meilleur des cas, par une déclaration commune (*joint statement*), avec ou sans opinion dissidente et réserves d'une des parties (*dissenting opinion*, *minority report*), laquelle donnera lieu à la parution d'un communiqué de presse dans lequel la position officielle de chacun sera soulignée (*press release*). Les résultats de la négociation seront modestes (comme dans le cas des négociations par petits pas, ou *peacemeal*, au cours desquelles les problèmes sont abordés un à un en commençant par les plus simples à résoudre) ou ambitieux (quand tous les obstacles à une entente sont simultanément levés – *package deal* – ou que chaque partie prenante reçoit un petit cadeau – *Christmas tree*). Une procédure aussi complexe est jonchée de moments bénins ou dramatiques, de fenêtres d'opportunité, de points de veto (autorisant un État à bloquer la négociation en cours). Sans être déterminant, le format a un effet incontestable sur le fond, et une erreur dans les choix formels se payera au prix fort plus tard, quels que soient le talent et la bonne volonté des négociateurs.

Comme dans tous les autres registres de la discipline, des typologies sont faites ici aussi pour mieux comprendre ce qui conditionne le succès ou l'échec d'une négociation. Quelles différences établir entre simple marchandage (*bargaining*) et vrai accord (*agreement*), entre discussions directes et médiation par un tiers ? La réponse est déjà ancienne, elle se trouve dans un ouvrage de Charles Lindblom sur la démocratie : il y distingue des négociations « paramétriques », au cours desquelles les négociateurs ne se soucient ni de l'incidence de leurs exigences ni de celle de leur conduite sur autrui ; du marchandage, dont le succès dépend d'un cocktail de promesses (*teasing*, *positive rewards*) et de menaces (*powerplay*, *negative rewards*) concocté par chaque équipe de négociateurs ; de la négociation véritable, qui prend en compte l'effet de ses demandes sur les adversaires et recadre les perspectives de solution en termes de risques et de profits collectifs (stratégies dites gagnant-gagnant, ou *win-win*, déjà rencontrées au chapitre VI). Raymond Saner conforte cette analyse en croisant quatre séries de comportements. Sur un premier axe, les attitudes des négociateurs peuvent aller d'un refus de coopérer à une volonté de s'entendre ; un deuxième distingue une capacité à affirmer un point de vue de l'inaptitude à dire ce que l'on pense vraiment ; sur le troisième, les attitudes s'étagent entre évitement du contact et désir de se rapprocher d'autrui ; enfin, un quatrième axe sépare les comportements antagonistes des conduites plus accommodantes. La superposition de ces quatre axes produit seize tactiques possibles. La probabilité de

succès dépend de la rencontre heureuse entre négociateurs à la fois coopératifs, assertifs, ouverts et compréhensifs.

S'il y a une échelle de savoir-faire qui distingue certains négociateurs d'autres, moins heureux, elle ne tient donc pas à leur personne, mais à leur maîtrise de ces règles complexes. Les échecs patents qui ont débouché sur des guerres tragiques ne sont pas dus à leur singularité historique, et pas davantage à la faiblesse de caractère ou à l'indécision des négociateurs. Ils se sont produits parce que les conditions de la négociation et les usages que les adversaires en ont fait n'ont pas permis d'aboutir à un accord.

À la troisième question (en se lançant dans une négociation, voire en faisant appel à des négociateurs externes, s'agit-il de gagner du temps ou de résoudre durablement un conflit apparemment insoluble – *intractable conflict*), les réponses sont contradictoires. Les travaux empiriques sur les lieux où se déroulent en permanence de grandes négociations multilatérales, comme les conférences mondiales sur le commerce ou le climat, disent que de tels forums sont autant d'occasions d'atténuer les divergences et d'entretenir un espoir d'aboutissement, fut-il lointain. La diversité des négociateurs, le nombre de délégations, la fréquence des épisodes au cours desquels ils confrontent leurs points de vue : tout cela les fait sortir d'un face-à-face insupportable à la longue. La négociation ne rend raisonnable et patient qu'à la condition d'être menée à plusieurs et dans différentes instances à la fois.

Ce constat reste valable même quand il faut attendre le moment où les négociateurs seront mûrs pour le compromis. L'instant de maturité (*ripeness*) se situe entre les tentatives prématurées de résoudre le conflit par la discussion et la fermeture de la fenêtre d'opportunité au cours de laquelle un accord est possible. Quand les antagonismes ou les différends sont si anciens qu'ils en apparaissent insurmontables, le besoin de temps est évidemment maximal. L'impression donnée d'un piétinement dû à la mauvaise volonté, voire à la malice, de diplomates retors est fausse. Des travaux aussi sérieux que ceux de William Zartman montrent que les négociations ont leur propre temporalité, leur durée dépend de facteurs endogènes à leur déroulement. D'autres auteurs, comme Raymond Hudon et Christian Poirier, ou Christian Thuderoz, estiment que le seul fait de se parler et d'exposer ses divergences a un effet apaisant. Bien que des négociations se concluent par des percées soudaines et inattendues, la plupart n'ont d'autre mérite que d'ouvrir puis de maintenir ouvert le dialogue entre parties. Une fois agrégées, les myriades de négociations simultanément menées canaliserait les ardeurs belliqueuses et les convertiraient en discours. En verbalisant ses griefs, chaque négociateur ferait baisser la tension entre adversaires. Le succès d'une négociation se mesurerait alors à l'engagement pris de continuer à négocier, en s'entendant sur une nouvelle approche, un nouveau calendrier, un nouvel ordre du jour.

Sachant que les militaires les mieux préparés à utiliser la force préfèrent encore plus souvent l'éviter que les civils, on peut être certain que la lenteur et la longueur des cycles de négociations bilatérales et multilatérales répondent à un vrai besoin. Elles ne sont pas seulement dues au désir de gagner du temps afin de mieux se préparer à intervenir en force. Pourtant, étendue sur des décennies, une négociation qui n'aboutit jamais est une source de frustration qui alimente les conflits à venir, au risque de les rendre plus féroces.

4/ La violence maintenue ?

La perception des menaces diffère de leur réalité, et la politique étrangère est en partie sous l'influence de l'opinion publique nationale. L'image de soi que chaque société s'est faite dans l'histoire et celle qu'on lui renvoie parfois brutalement sont en concurrence avec les interprétations venant des doctrines stratégiques et avec les explications provenant des théories des relations internationales. La meilleure preuve que la guerre n'a pas disparu – et qu'elle n'est pas en voie de disparaître –, c'est la vogue des dispositifs de prévention des crises et de résolution des conflits, d'autant que, le plus souvent, la prévention consiste en une dissuasion par une menace terrible (armes de destruction massive, terrorisme) ou qu'elle s'incarne dans une guerre préventive réputée juste. Nombre d'organisations internationales sont d'ailleurs des « communautés de sécurité » comme les avait nommées Karl Deutsch (de l'OTAN à Interpol, en passant par le Conseil de coopération du Golfe, l'Association d'Asie du Sud pour la coopération régionale [SAARC], etc.). Malheureusement, face à ces dispositifs régulateurs, on trouve des États en faillite qui risquent l'éclatement, car leurs dirigeants ne parviennent plus à en contrôler le territoire, à contenir le potentiel d'agressivité de protestataires ne se satisfaisant pas de l'ordre établi et à représenter vraiment leur peuple.

Du coup, on ne compte plus les tentatives de médiation entre adversaires, qu'il s'agisse de bandes armées (en Somalie, au Soudan ou en Afghanistan), de branches rivales d'un même mouvement (par exemple, le Hamas et l'Organisation de libération de la Palestine [OLP]) ou de pays en conflit (dont certains sont interminables, notamment au Moyen-Orient ou dans le sous-continent indien). Une tierce partie au moins s'interpose, en raison de son absence d'intérêt apparent dans le conflit en cours. Elle ne cherche pas à imposer un règlement, car elle ne dispose pas d'un pouvoir légal (à la différence des arbitres choisis par des parties en conflit dans certains systèmes juridiques nationaux). Elle fait la navette entre les belligérants (*shuttle*), reformule les propositions de compromis des uns pour les rendre acceptables par les autres et réciproquement, garantit la mise en œuvre des accords et en finance le coût, envoie des hommes et des moyens sur le terrain. Quand la

médiation s'étoffe (car le conflit s'éternise), d'autres médiateurs viennent renforcer, parfois concurrencer, le premier qui s'est offert. On voit alors se mettre en place un dispositif de médiation plus ou moins institutionnalisé, avec une grande puissance particulièrement concernée par le conflit, des États spécialisés dans ce genre d'action (des pays neutres, comme la Suisse, et aussi les pays nordiques, de la Scandinavie au Canada, qui se sont forgé au fil des ans une réputation de « courtiers honnêtes » ou *honest broker*), des alliances militaires (comme l'OTAN), des organisations intergouvernementales et non gouvernementales qui se partagent le travail (ou dont, au contraire, les membres se marchent sur les pieds) et même des personnalités reconnues (par exemple, des prix Nobel de la paix ou bien encore l'écrivain et universitaire palestinien Edward Saïd et le chef d'orchestre israélien Daniel Barenboïm). On parle de *track one* pour les dispositifs de médiation dominés par des acteurs gouvernementaux et de *track two* pour les autres. Quand certains médiateurs relèvent de la première catégorie et d'autres de la seconde, on va jusqu'à évoquer poétiquement des *track 1,5*. Plus l'on est proche de la « seconde piste » de médiation (*track 1,75 ?*), plus l'on trouve de femmes, d'intellectuels, d'esprits inventifs – et plus les compromis sont faciles à atteindre.

Quand ces efforts n'aboutissent pas, l'échec de la médiation ne doit pas cacher, comme nous l'avons vu dans le paragraphe consacré aux négociations multilatérales, que l'ouverture d'un canal de communication entre dirigeants qui ne s'adressent pas directement les uns aux autres et la poursuite des négociations entre ennemis pressés d'en découdre sont déjà des succès. La régulation de l'ordre mondial dépend aussi de la vigueur de ces multiples tentatives apparemment infructueuses, mais profondément nécessaires pour limiter la violence et instituer le débat diplomatique comme norme, avec son cortège de procédures éprouvées, de règles universellement suivies et de valeurs qui s'imposent à tous : le principe de précaution, la priorité de la négociation et le désarmement, mais aussi la généralisation et l'extension des droits, le rééquilibrage entre les genres et entre les catégories sociales, la démocratisation, etc.

Le travail de médiation consiste justement à imposer de telles normes aux belligérants. Il est ingrat, requiert beaucoup de modestie, de patience et de doigté, mais aussi de tolérance envers les propos outranciers et les tactiques dilatoires qui transgressent allègrement les normes admises. Il n'a pas vraiment de fin, tant il est difficile de prévoir l'évolution des discussions entre adversaires. La seule façon pour un médiateur ou une médiatrice de fixer un terme à une négociation qui dure à l'excès, c'est de menacer de démissionner de sa fonction, sinon le processus peut se prolonger des années durant – à la différence de l'arbitrage devant des tribunaux internes, contenu dans des limites chronologiques acceptées par les parties, mais aussi de la force qui règle à sa manière le conflit à l'avantage de l'une

d'entre elles. Pour être utiles, les médiateurs font périodiquement le point sur les façons qu'ont les acteurs de définir la situation dans laquelle ils sont plongés. Ils les aident à mieux percevoir les intentions de leurs adversaires, parfois à leur propre surprise quand les écarts entre les offres et les demandes de concessions sont plus petits qu'ils ne le pensaient. Le médiateur ou la médiatrice se font d'abord une opinion sur les obstacles à surmonter. À partir de là, ils élaborent un ordre du jour, suggérant des débats sur des points successifs, renvoyant parfois une solution douloureuse à une phase ultime du processus. Ils donnent de la publicité aux points de convergence au fur et à mesure qu'ils les obtiennent et tentent (sans s'immiscer entre les parties) de créer un effet de cliquet (il est difficile de revenir sur un engagement pris) ou un effet de seuil (on entre dans une phase nouvelle, avec d'autres moyens et d'autres buts). Vient un moment où les divergences sont résiduelles, donc si mineures que les adversaires ne peuvent raisonnablement plus se payer le luxe de dénoncer la solution élaborée en leur nom sans risquer de passer pour des saboteurs. Bref, tout est fait pour éviter le recours à la force, et cette disposition d'esprit se maintient quand un conflit éclate en dépit de tels efforts.

En effet, les militaires engagés sur le terrain s'inscrivent eux aussi dans de tels dispositifs pacificateurs. Mais ils passent une part notable et croissante de leur temps à élaborer des doctrines stratégiques, car celles-ci évoluent – la probabilité d'affrontements armés n'ayant pas disparu. Partis d'une dissuasion nucléaire fondée sur la destruction mutuelle par des forces anticités (au début de la guerre froide), nous sommes ainsi passés, depuis la chute du mur de Berlin, à l'idée de non-emploi de l'arme atomique (et pas simplement en « première frappe », comme l'ont montré Pascal Vennesson ou Bastien Irondelle dans *Normer le monde* : le tabou est total même en seconde frappe, donc en état de légitime défense, car personne n'y songe plus). Les états-majors sont également occupés à préparer des guerres improbables mais possibles à l'aide de scénarios défensifs et offensifs. C'est une tâche délicate, car la recherche d'une formule qui accroisse la sécurité de tous est presque vaine. Charles Glaser montre ainsi que, dans un équilibre des puissances, toute tentative de rassurer un adversaire potentiel peut aboutir au résultat inverse du but visé. Faire des efforts pour diminuer le sentiment d'insécurité d'autrui peut abaisser sa sécurité propre. L'État qui a pris l'initiative de se montrer pacifique se rend en effet plus vulnérable à l'attaque éventuelle d'un rival auquel trop de gages de bonne volonté auraient été donnés. La solution de ce « dilemme de sécurité » consiste à diminuer ses propres capacités offensives tout en augmentant plus fortement encore ses capacités défensives. Seul un tel geste peut dissuader l'adversaire de déclencher un conflit. Si les États en présence agissent symétriquement, leur sécurité collective en est accrue. Les gouvernements assurent donc leur défense au mieux quand ils diffusent de l'information sur leurs orientations stratégiques, afin de montrer qu'ils veulent passer

de la catégorie des États avides (*greedy*) ou révisionnistes à celle des États prudents (*security-seekers*) ou conservateurs du *statu quo*. La perception mutuelle que les adversaires ont de leurs motivations respectives est donc une variable explicative importante de l'arbitrage fait entre diplomatie, recours aux capacités offensives ou confiance placée dans les capacités défensives. Ce n'est évidemment pas la seule : en matière de gestion de la violence, l'information ne suffit pas, il faut encore disposer des matériels adéquats, lesquels doivent être valorisés par la capacité de s'en servir (ce qui dépend de l'entraînement et de la maintenance). Selon Barry Buzan et Lene Hansen, il y a bien un « impératif technologique » qui conditionne les choix de politique extérieure : quand la technologie le permet, la projection est un choix envisageable ; quand une « révolution des affaires militaires » se produit, l'intervention est encore plus facile mais elle perd de sa nécessité, drones, robots et mouchards informatiques opérant de façon invasive sur le terrain adverse sans présence humaine sur le territoire. Des forces sont donc périodiquement projetées à l'extérieur (au point que les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France déploient en permanence une partie très importante de leurs troupes loin de leurs casernes).

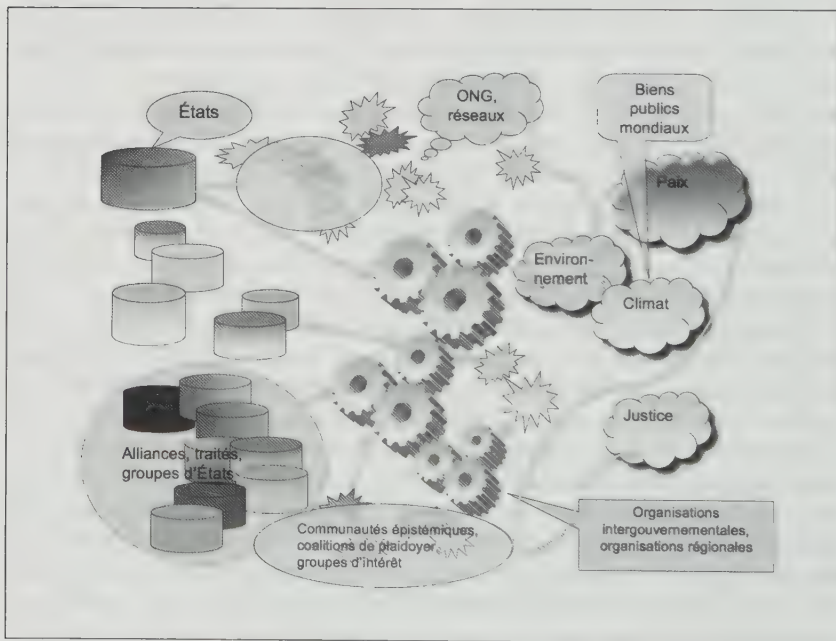
Pourtant, la quête de paix est toujours sous-jacente aux actions entreprises. C'est d'ailleurs l'objet d'un domaine d'intérêt croissant (*peace research*) qui concurrence fortement la résolution des conflits (*conflict resolution*), comme en témoignent les intitulés et la diffusion des revues consacrées à chacun de ces thèmes. Dans le registre de la prévention, des forces sont détruites, la limitation des armements en quantité et en qualité s'opère sous nos yeux : prohibition de l'usage de mines antipersonnel et de bombes à fragmentation, interdiction des essais nucléaires et chimiques, retraitement des armes obsolètes et suivi des matériaux toxiques, limitation de l'exportation des armes de poing. Les échecs des tentatives de contrôle des armements et surtout l'absence de véritable désarmement montrent eux aussi que la guerre est toujours l'incontournable horizon des relations internationales : la quête de l'arme nucléaire par la Corée du Nord, l'Iran et d'autres États – ou, à une autre échelle, les métastases du terrorisme international – sont là pour nous en convaincre.

De nouveaux défis s'annoncent, qui renforceront dans un premier temps les tendances sécuritaires, mais obligeront sans doute dans un second temps les États à coopérer davantage encore et avec plus de volonté et de moyens, pour instaurer un ordre pacifique et soutenable. L'explosion des migrations, la multiplication des pandémies, les atteintes à l'environnement et les menaces sur le climat (d'une telle ampleur que la notion de « réfugiés climatiques » a été récemment inscrite dans les textes), la réduction de la biodiversité pour laquelle il est désormais possible de trouver des responsables, toutes ces menaces, et bien d'autres, devraient logiquement conduire les États à transférer de plus en plus de compétences à une sorte de

gouvernement mondial, forme évoluée des organisations transnationales les plus performantes aujourd'hui, tels l'ONU, l'Union européenne ou l'OTAN – comme, dans la logique de Hobbes, les individus auraient jadis délégué une grande part de leurs compétences et de leur puissance à un Léviathan bienveillant. Sans aller jusque-là, l'institutionnalisation est à l'œuvre, le processus consistant à substituer aux alliances militaires entre États souverains des réseaux d'organisations internationales (non gouvernementales et intergouvernementales). Ces dernières s'associent pour produire des régimes internationaux (rencontrés au chapitre IX) qui constituent des ordres sectoriels (en matière de climat, de protection d'espèces menacées, de non-prolifération nucléaire, etc.). Les régimes permettent à leur tour à leurs parties prenantes (*stakeholders*) de sélectionner les biens planétaires mondiaux à distribuer aux populations du monde entier et s'efforcent de leur en assurer durablement la disponibilité (figure 5). On observe ainsi une densification des relations entre organisations, en partie voulue par les gouvernements, en partie née de la routine institutionnelle.

Acceptons-en l'augure pour conclure sur une note optimiste et personnelle un chapitre et un livre qui se sont jusqu'ici cantonnés à l'objectivité de la science et à ses tragiques dévoilements.

Figure 5. D'un monde d'États égoïstes à la production conjointe de biens publics planétaires



Conclusion

Dans un ouvrage récent publié sous la responsabilité de Stein Larsen, des auteurs invités à donner leur point de vue sur ce que pourrait être une synthèse de la science politique ont rédigé chacun un chapitre sur les avancées suivantes. D'abord, des « lois », en commençant par celle du gel des clivages dans les régimes démocratiques, énoncée par Lipset et Rokkan, suivie de la loi du cube, celles de Duverger, de Riker (la plus petite coalition gagnante) et le principe de la position originelle de Rawls. Viennent alors le dilemme des prisonniers, la théorie de l'équilibre des puissances, la loi du *bandwagonning* (le ralliement de la dernière heure au probable gagnant d'une élection), celle de l'électeur médian de Downs. S'y ajoutent la courbe en J de Davies (elle-même tirée du théorème de Tocqueville), la loi d'airain de l'oligarchie de Michels, la thèse du parti attrape-tout de Kirchheimer, la thèse de la convergence des régimes. Des candidats sérieux au statut d'explications générales certes, mais plus centrés, à l'intérieur, sur les partis et les élections, davantage dépendants, à l'extérieur, du réalisme en relations internationales et surtout pas assez enveloppants (ou couvrants, en anglais *covering*) pour mériter le nom de loi, car chacun ne concerne qu'un petit nombre de relations dans un secteur spécifique de la vie en société. Mieux vaudrait en toute hypothèse parler de théorèmes que de lois, comme nous l'avons vu au chapitre IV.

Ce recensement provisoire est partiel et partial : d'une part, plusieurs énoncés ne sont pas consensuels, nous l'avons vu (par exemple, l'idée de *balance of power*) ; d'autre part, ils semblent choisis

uniquement en fonction des compétences de chaque contributeur. En témoigne le fait que l'ouvrage inclut des chapitres portant sur des propositions bien moins connues, qui n'ont pas encore passé le test du consensus intersubjectif entre savants et dont il n'a pas été question dans ce manuel en raison de leur marginalité. C'est le cas de la supposée loi de Tingsten concernant la gravitation des attitudes autour du centre politique, la loi de May sur la distribution des opinions dans les partis, la loi d'Elvin sur les liens entre emploi et développement économique, la loi de Wagner sur la part du secteur public dans les économies en croissance ou celle du tunnel de causalité dans les rapports entre histoire et attitudes politiques. Enfin, les généralisations restantes ne sont que des généralités, invérifiables et plutôt militantes : les lois de l'histoire de Marx, les relations de covariation entre cycle économique et cycle électoral, la thèse de la dépendance des pays en voie de développement et celle de l'économie-monde d'Immanuel Wallerstein. Sans oublier des énoncés plus folkloriques comme le principe de Peter, la loi de Parkinson (sic !), la théorie des dominos (une doctrine diplomatico-militaire) ou celle de la fin de la société de masse qui n'ont aucun fondement scientifique. À l'inverse, de nombreux prétendants au statut de théorème ou même de loi générale manquent à l'appel. Citons-en quelques-uns : pour les théorèmes, celui de la dissuasion mutuelle, le *soft power* et l'interdépendance complexe, ou encore la stabilité hégémonique (à l'international), la *path dependency*, chère aux analystes de politiques publiques, et tous ceux qui sont issus de la théorie des choix rationnels (ils ne manquent pas, mais on peut retenir au moins celui des points de veto). Pour les véritables lois, fondées ou pas, la théorie de la paix démocratique, à l'extérieur, ou celle de l'homologie structurale des champs, à l'intérieur, et peut-être même celle de la transition du matérialisme vers le postmatérialisme de Ron Inglehart (en politique comparée).

Il n'est donc pas facile de faire le tri entre postulats, lois, théorèmes et leurs pseudonymes. Lorsqu'ils se sont livrés, entre 1996 et 2004, à leur état de l'art (*state of the art*) pour le compte du réseau européen en science politique, Hans-Dieter Klingemann et ses collègues de plusieurs nationalités ont montré qu'auparavant, un tel bilan n'existait tout simplement pas. On n'avait donc pas une idée précise de l'itinéraire qu'avait suivi chaque communauté nationale, des problèmes qu'elle avait rencontrés pour se développer. Il était encore moins envisageable d'établir des plans de cours standardisés et d'identifier des méthodes d'enseignement communes, ce qui n'avait jusque-là soulevé aucune difficulté en biologie, par exemple, ni même en administration publique où un tel programme européen a pu être élaboré à peu près au même moment (en dépit de divergences nationales sur la manière de l'enseigner, elles-mêmes fondées sur des différences de conceptions de l'administration dans différents pays d'Europe et en Amérique, dont un ouvrage publié

sous la responsabilité de Walter Kickert brosse de façon précise le tableau). Comme l'avait craint Gabriel Almond depuis les États-Unis, à l'inverse, la science politique est restée fragmentée. Dans certains domaines ou dans certains pays, elle est hyperthéorique, dans d'autres, ultra-empirique. Si elle n'est pas aussi divisée qu'elle en a parfois l'air (et sans doute pas davantage que d'autres disciplines voisines), elle est en tout cas riche en débats contradictoires.

Nous l'avons vu dans cet ouvrage, la science politique est une science dynamique, en perpétuelle recomposition, traversée par des controverses sur ses objets et ses méthodes, ses sources et son inspiration. Tandis que les politistes dans le monde partagent de nombreux points communs qui les distinguent de leurs collègues d'autres disciplines tout en leur permettant de dialoguer avec elles, nous n'avons pas encore atteint, dans les pays francophones, un tel sentiment d'identité. Mais aucun(e) politiste, où qu'il(elle) soit, n'échappe aux contradictions de méthode qui guettent quand on s'attaque aux domaines de connaissance privilégiés de notre science. Les causes de cette situation tiennent aux particularités des sciences sociales en général par rapport aux sciences de la matière et de la vie. Les chercheurs sont issus d'un contexte social et national qui les a formés ou dans lequel ils vivent, ils sont témoins de souffrances et d'injustices, ce qui ne manque pas d'influencer leurs conceptions du monde et d'orienter leurs résultats. De plus, en science politique, leur capacité à mener à bien leurs recherches dépend du régime (démocratique ou non), de l'organisation de l'État (légaliste, donc fondée sur le droit, ou managériale, visant à une meilleure gestion) et des caractéristiques de l'espace public (plus ou moins libre, ouvert et tolérant). Enfin, l'absence de certitude sur ce qu'il convient d'étudier en priorité et sur le périmètre exact de la discipline laisse le champ libre à toutes les initiatives.

Tant d'instabilité peut troubler ceux et celles qui la découvrent. Les plus attentifs de mes lecteurs et lectrices auront ainsi noté que la liste des objets à étudier fluctue : bien que j'ai refusé d'en établir une *a priori*, une lecture rétrospective de l'ouvrage en permet le recensement *a posteriori*, et elle assez large pour inquiéter les débutants. Voyons à quoi elle ressemble.

J'ai d'abord écrit (p. 42) : « La science politique étudie la transformation d'opinions divergentes sur ce qu'il conviendrait de faire en mesures s'appliquant à tous ceux qui font partie d'une même communauté politique et qui sont débattues à un moment ou à un autre en public par la plupart des citoyens concernés ». Ensuite, p. 63, j'ai élargi ce domaine en y incluant « tout ce qui peut être considéré comme politique », impliquant ainsi que les débats mentionnés dans le passage précédent faisaient bouger les frontières entre ce qui est plus politique et ce qui l'est moins, tout en donnant des exemples de problèmes politiques en quelque sorte permanents dans l'encadré n° 2 (élections, coups d'État, révolutions,

guerres, négociations). À cet égard, p. 88, j'ai précisé que « ce qui est politique, partout et toujours, et ce qui est uniquement politique et rien d'autre, c'est l'activité consistant à définir cette frontière [entre public et privé, central et spécialisé, problématique et non problématique], à en discuter le tracé et à le rectifier constamment ». Dans la même veine, j'ai aussi affirmé (p. 65) qu'était politique « le système de médiation entre les antagonismes qui s'expriment dans le débat public » et « ce qui est au centre d'un ensemble de rapports entre des termes symétriquement opposés (comme ordre et conflit, public et privé, national et international, etc.) ». Et encore, p. 73, « ce qui se rapporte à la coopération intentionnelle de groupes et d'individus, en désaccord sur les grands principes (philosophiques, moraux ou religieux), mais soucieux de tenir compte de ces différences, d'en tirer parti pour prendre des mesures publiques communes et de les imposer par la coercition dans un contexte spatial et temporel qui donnera à ces activités des formes variables ». Puis, j'ai ajouté ceci, p. 80 : « La science politique a pour objet toute décision qui est contrainte d'être à la fois juste et efficace pour être acceptable [...] donc la manière de créer ce sentiment collectif ou d'échouer à le former ». On lit également, p. 116 : « Est vraiment politique le fait d'entreprendre une démarche visant à déclencher, à empêcher ou à changer une décision publique par divers moyens ».

Ce n'est pas tout : ça et là, des préférences sont émises sur ce qu'il faudrait étudier. Ainsi, p. 281, le maintien de l'ordre, au double sens d'ordre public et d'ordre politique. Ailleurs dans l'ouvrage : des faits ordinaires ou au contraire extraordinaires, banals ou à l'inverse monstrueux ; des sujets pensant et agissant, ou bien des objets matériels comme des processus, des trajectoires et des flux ; des phénomènes présents et éphémères ou des tendances lourdes de l'histoire longue. On le voit à ce bref résumé, la conception que l'on peut se faire des objets de la discipline souligne les tensions et les contradictions de la délibération et de l'action et y insiste plus encore que les autres sciences sociales, ce qui accroît la difficulté d'en faire.

Certes, ce parti pris intellectuel repose sur une réalité sociale turbulente, dont la vitesse de transformation est sidérante comparée à celle des molécules et des particules. De plus, l'absence de linéarité des changements en complique l'intelligibilité, puisque toute avancée peut se traduire n'importe quand et n'importe où par un retour en arrière. Dans ces conditions, expliquer et comprendre est déjà très difficile ; prédire et prévoir, presque impossible. Prenons le cas de ce qu'on appelle communément, mais à tort, « le printemps arabe », une série d'événements initiée fin 2010-début 2011. Cette vague de protestations n'a pas seulement ébranlé ou emporté des régimes politiques, elle a fissuré nos certitudes en mettant à rude épreuve notre capacité d'anticipation. Nous ne devrions pas en être excessivement chagrinés, car nous savons depuis longtemps (notamment grâce aux travaux anciens de Ted Gurr) qu'il est impossible de connaître le

facteur déclenchant d'une crise. Ne pas l'avoir prédite n'a donc rien d'étonnant. Toutefois, les révoltes dans le monde arabe démontrent surtout que les grandes lois explicatives de la science politique peuvent résister à des tests difficiles. En s'en tenant à celles que nous avons rencontrées dans cet ouvrage, divers modèles d'explication des crises sous l'effet d'une frustration relative (James Davies) s'inspirent de la loi de Tocqueville que je rappelle brièvement : l'ouverture politique faite dans une conjoncture de croissance économique entraîne une montée des attentes ; quand les opportunités politiques se réduisent, l'écart entre des espérances qui ne cessent de croître et une réalité décevante conduit les peuples à se soulever (Herbert Kischelt, Sidney Tarrow). C'est exactement ce qui s'est produit en Égypte : après une phase de libéralisation économique et politique, les élections sont soudainement devenues moins concurrentielles, tandis que la concentration accrue des revenus est devenue manifeste. L'effet « Tocqueville » a été démultiplié par des successions familiales inappropriées (dans ce pays, mais aussi au Yémen et en Libye). En l'absence de communauté politique, la méfiance mutuelle entre communautés sociales oblige à recourir à des politiciens indifférents aux conflits ancestraux, mais d'autant plus autoritaires et brutaux qu'ils ne disposent pas de relais indigènes dans la société. En effet, persuadés que le pouvoir salit, les peuples peuvent le confier temporairement à des spécialistes étrangers réputés neutres (des « mamelouks », autrefois mutés d'une province à une autre). Mais ils ne se résignent jamais à une transmission héréditaire du pouvoir au sein de cette caste de gouvernants despotiques. Le jour où un père autrefois installé par un coup d'État militaire ou un accord entre généraux tente de transmettre sa position à son fils, un civil, des communautés sociales habituellement séparées agissent subitement de concert pour refuser cet accroc à la règle non écrite de la rotation du commandement. C'est arrivé en Égypte, au Yémen, en Tunisie et en Libye.

D'autre part, la mobilité cognitive due à la modernisation des programmes scolaires, à l'élévation du niveau d'instruction, à la scolarisation rapide et à la mondialisation (Ron Inglehart, James Rosenau) conduit les jeunes gens et les jeunes filles à raisonner par eux-mêmes et à exiger des droits égaux à ceux dont leurs pairs les mieux traités jouissent ailleurs dans le monde – la liste en est vite faite sur le web. La communication accélérée diffuse rapidement leurs griefs et leurs revendications au sein des réseaux sociaux et des réseaux diasporiques, notamment chez les Arabes vivant dans divers pays éloignés de leur terre d'origine. Elle sert aussi les buts pratiques des manifestants qui se fixent des rendez-vous de masse. Enfin, la prédominance d'une économie de circulation de la rente tirée de ressources naturelles sur une économie de production orientée vers le développement technologique incite les acteurs à se placer dans le circuit de redistribution *via* des commissions plutôt que d'attendre

patiemment un retour sur leur investissement en travaillant dans l'industrie (j'ai décrit ce dilemme économique et ses retombées politiques avec Michel Chatelus). Quand la rente diminue (comme en Égypte) ou qu'elle est outrageusement accaparée (comme en Tunisie), la mobilité sociale ascendante devient presque impossible, sinon par l'émigration. Le mécontentement éclate alors, et ce système à la fois pyramidal et patrimonial s'écroule.

Le printemps arabe n'est pas seulement un cas d'école, il donne aussi aux politistes l'occasion de constater que des explications populaires dans d'autres régions du monde marchent moins bien ici, ce qui conduit à s'interroger sur l'universalité des théories. Tout d'abord, l'idée de transitions graduelles et douces de régimes autoritaires vers la démocratie est contestable : au Maghreb et au Machrek, aussi bien le pacte politique que la dévolution négociée du pouvoir entre le gouvernement et l'opposition sont absents (comme au Bahreïn) ou laborieusement mis en œuvre (comme au Yémen). L'explication culturaliste par le conflit de civilisations ne fonctionne pas davantage. Tout d'abord, des démocraties sans démocrates peuvent émerger (comme l'ont montré Ghassan Salamé et Jean Leca), avec pour conséquence un risque non négligeable que le nouveau régime soit fragile et instable. Ensuite, l'islam politique n'est pas incommensurable aux autres phénomènes idéologiques connus, bien qu'il leur emprunte beaucoup de traits (sa capacité mobilisatrice ressemble à celle du nationalisme arabe avant lui dans la même région, mais aussi à celle du communisme et des partis démocrates chrétiens ou évangélistes dans d'autres parties du monde). Enfin, la confrontation avec les valeurs occidentales n'est pas du tout inévitable (les islamistes s'accommodent très bien du marché et des urnes). Par ailleurs, les limites des explications données aux relations internationales apparaissent ici clairement. Les États n'en sont pas les acteurs uniques, car les mouvements sociaux ont des effets sur la politique étrangère de leur pays (contrairement aux postulats des théories réalistes et néoréalistes, les révoltés du Caire ou de Tunis ont ainsi rompu avec une politique de confinement des islamistes soutenus par d'autres pays arabes). La démocratisation ne signifie pas non plus une baisse mécanique des tensions internes et des probabilités de conflit externe (contrairement aux présupposés de la théorie de la paix démocratique critiqués à juste titre par Sebastian Rosato).

On réalise aussi grâce à de tels événements l'impossibilité de trouver un facteur unique et déterminant et de se satisfaire d'une explication unique pour des besoins de cohérence et de parcimonie. Ainsi, les révoltes arabes ont eu des précédents qui auraient tous dû, conformément aux théories mobilisées ici, produire les mêmes effets. Or, ce ne fut pas toujours le cas : une révolte populaire quasiment identique a échoué en Iran en 2009 ; elle n'a pas eu de suite au Liban en 2005 en dépit de centaines de milliers de personnes déferlant dans les rues de Beyrouth ; la transmission héréditaire s'est faite sans

remous en Syrie en 2000 ; les manifestants des places Tahrir ou Taghyir n'ont pas débattu des relations de l'Égypte, de Bahrein et du Yémen avec les puissances étrangères, au contraire, elles se sont le plus souvent gardées de se référer respectivement à Israël, à l'Iran et à l'Arabie. Remplacer « révolte » par « réveil » (le réveil arabe désignait la lutte pour l'indépendance face aux Ottomans) ne nous affranchit pas de ces difficultés. L'idée de réveil implique une somnolence antérieure. L'adopter, c'est avaliser les hypothèses usuelles de nombre de spécialistes de la région (jusqu'aux événements de 2011) sur sa spécificité, son conservatisme, son inertie – alors qu'elles ont justement fait la preuve de leur rusticité en ignorant tous ces signes avant-coureurs de tels bouleversements.

Deuxième énigme récente, la vulnérabilité inattendue et apparemment croissante des États face aux crises internationales. Nombre d'entre eux se sont montrés démunis face aux marchés financiers, ce qui semble inexplicable tant est large la panoplie de leurs armes juridiques et grand l'éventail des institutions multilatérales dans lesquelles ils jouent un rôle majeur. Certains ont fait défaut ou à moitié défaut (plusieurs pays asiatiques en 1997, l'Argentine en 2002, la Grèce en 2011), tandis que leurs plus grandes banques et institutions d'épargne faisaient faillite ou presque (Dexia, Royal Bank of Scotland, Lehman Brothers, The Federal National Mortgage Association dite familièrement Fanny Mae). D'autres ont carrément sombré dans l'anarchie (notamment la Somalie, mais aussi la Libye) ou semblent au bord du gouffre (comme l'Afghanistan et le Soudan, voire le Pakistan). À l'inverse, grâce à la forte mobilisation de groupes ethniques et linguistiques, des États nouveaux sont nés sur les ruines de très anciens arrangements (la Bosnie, le Kosovo, le Sud-Soudan). Bref, le rapport de forces entre gouvernements et acteurs non étatiques semble inversé. Comment l'expliquer ?

La théorie de l'institutionnalisation du monde n'affirme pas que les États contrôlent le changement international, elle estime que cette mission revient de façon croissante aux institutions multilatérales. Dans les crises systémiques (la bulle, la dette, le printemps arabe) ou localisées (la Tchétchénie, la Géorgie, la Côte d'Ivoire), celles-ci ont repris la main. Le FMI, la Commission et la Banque centrale européennes, le G 20, l'OTAN, la Cour pénale internationale (mais aussi le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés [HCR], l'Organisation internationale des migrations [OIM], le Comité international de la Croix-Rouge [CICR] et Interpol) se sont très investis dans la gestion des crises et le retour à la normale. Que ces acteurs ne trouvent pas toujours ou pas assez vite des solutions efficaces ne signifie pas qu'ils sont impuissants – les théories néo-institutionnalistes et libérales tiennent compte de ces difficultés. En revanche, certains acteurs multilatéraux peinent à se pérenniser sous une forme durable (comme le G 20), à se réformer (le Conseil de sécurité de l'ONU), à conclure des cycles de négociations complexes

(l'OMC, la Convention des Nations unies sur le changement climatique [CNUCC]). Dans ces derniers cas, les théories réalistes et néoréalistes (et aussi celles des choix publics ou du choix rationnel) retrouvent leur utilité. Elles montrent que les accords sont plus durs à ficeler dans deux domaines : en matière de sécurité (c'est un bien privé étatique désiré de façon égoïste, car on peut garantir la sienne sans être tenu de veiller à celle des autres) et en matière climatique (l'atténuation des changements climatiques ou l'adaptation des modes de vie aux hausses de température moyenne sont des biens publics planétaires soumis à la stratégie du passager clandestin, car leurs effets ne sont pas divisibles). De tels accords sont moins difficiles à atteindre quand c'est la sécurité d'autrui qui est en jeu ou encore dans les domaines où biens privés et biens publics se superposent (la finance, la monnaie), ce qui favorise le retour au premier plan des gouvernements quand ces secteurs-là sont en question. Ainsi le gouvernement français s'est-il activé lors de la crise des subprimes de 2008, comme en Géorgie, en Libye et en Côte d'Ivoire.

Au-delà des ressemblances entre crises, distinguons maintenant celles qui relèvent de problèmes économiques et financiers de celles qui naissent de conflits de souveraineté ou de problèmes d'efficacité et de permanence des structures étatiques. Que tant d'États dans le monde émergent, s'effondrent ou disparaissent en même temps est-il compatible avec les théories existantes de l'ordre politique ? Notons que jamais aucune d'entre elles n'a affirmé que les constructions nationales ou fédérales fussent irréversibles, bien au contraire. De plus, la centralité de l'État, du gouvernement, de l'assemblée parlementaire et de l'espace public n'est effective que dans le cas d'une communauté de destin dans laquelle se reconnaissent tous les citoyens, ou presque. Quand l'adversaire irréductible ne se situe ni au-delà des frontières de la nation ni à la portée des organisations internationales spécialisées dans le maintien de la paix, les mécanismes centrifuges et la fragmentation l'emportent. L'implosion des derniers empires (français et britanniques avant-hier, soviétique hier, demain peut-être communiste chinois) ou des États multinationaux (la Yougoslavie, demain peut-être le Canada lui-même ?) tout comme les révisions déchirantes des frontières qui en sont héritées (notamment en Afrique) ne contredisent pas les explications de la politique comme moyen pacifique de régler des problèmes de vie en commun. Pour que la recette soit réussie, il faut que l'on reste entre soi – une leçon du constructivisme, dont les partisans semblent obsédés par la logique de l'adéquation des conduites aux identités bâties afin de se démarquer d'autrui.

On pourrait ajouter d'autres grandes énigmes à ces quelques cas problématiques. Je vais laisser les lecteurs et les lectrices s'y essayer avec les instruments qui leur sont, je l'espère, désormais familiers. Prenons l'indignation : à l'heure où chacun ou chacune a de solides raisons de critiquer sévèrement le régime politique, l'organisation

sociale et le modèle économique du monde dans lequel il ou elle vit, il convient de se rappeler que l'indignation est une tendance qui s'inscrit dans la longue durée et ne se limite pas à une région du monde. Le soulèvement des peuples arabes s'est accompagné, il ne faut pas l'oublier, du soulèvement de peuples occidentaux (en Espagne, en Grèce, dans les pays slaves, autrefois au Chili) ou de groupes sociaux aux motivations hétérogènes (en 2005 à Paris, en 2011 à Londres). C'est également vrai de peuples asiatiques (au Tibet, au Myanmar, au Pakistan) souvent à plusieurs reprises (en Syrie, la répression de Hama en 1982 a précédé celle de Homs en 2011). De plus, la lente montée de l'indignation collective n'annule pas d'un seul trait les fabrications séculaires d'États nationaux et d'institutions internationales autour de notions de base comme le consentement à l'obéissance pour éviter l'arbitraire, la division des pouvoirs afin d'en éviter la concentration, le respect des droits imprescriptibles de la personne humaine pour reconnaître à chacun sa dignité.

Tout ce que l'on peut dire, c'est que les peuples vivant en démocratie depuis longtemps ne s'en contentent plus (c'est le cas dans les pays européens, au Japon, dans les extensions anglophones de la Grande-Bretagne) ; ceux qui l'ont découverte il y a peu en sont déçus (c'est vrai de la majorité des pays successeurs de l'URSS) ; ceux qui croient enfin la construire la voient détournée (comme dans les pays arabes et andins). À très long terme, pourtant, les travaux faits d'un point de vue plus cosmopolite qu'occidental ne se laissent pas dicter leur philosophie du changement par des éruptions de violence. Ils fondent plutôt leurs analyses sur l'idée que la démocratie est du même ordre en science politique que la constante de Planck ou celle d'Einstein en physique – à condition qu'elle inclue la paix démocratique avec ses voisins et une interdépendance acceptable entre États négociant dans des institutions mondiales des « biens » dont jouissent surtout les pays occidentaux. On ne doit pas en conclure à un manque d'intérêt pour de tels biens démocratiques de la part de penseurs non occidentaux (Dipesh Chakrabarty et Barry Buzan, 2010), la préférence pour la démocratie étant universelle : ce qui ne l'est pas, c'est la signification qu'on lui donne. Forts de ce constat, des auteurs comme Jan Aart Scholte et ses collègues (dans un livre collectif de 2011, parmi tant d'autres) prédisent l'entrée dans une démocratie mondiale sous la poussée des sociétés civiles, via l'expansion et la diffusion des instruments de gouvernance globale. Ce sera, selon eux, une démocratie « redditionnelle » (*accountable*), où les décideurs rendront en permanence des comptes à ceux à la place desquels ils gouvernent. Face aux fêlures de nos savoirs sous l'effet de transformations du monde trop rapides et trop hétéroclites pour que nous les comprenions aussi bien que nous comprenons les évolutions du monde naturel, nous n'avons guère que cette conviction forte pour mettre de l'ordre dans le désordre.

Ces facteurs en quelque sorte extérieurs à notre science et qui portent sur ses objets n'expliquent pas tout. Toutes choses égales, il reste des divergences de vue sur quelques points de méthode. Des politistes d'un même pays passés par les mêmes écoles et témoins des mêmes événements, parfois au sein d'une même génération, fondent leurs travaux sur des postulats différents. Rappelons-nous que les postulats se situent à un niveau de généralité plus élevé que les hypothèses et que, si la multiplication et la variation de celles-ci sont inscrites dans le déroulement normal d'une recherche, les postulats, eux, ne devraient pas connaître d'aussi grands écarts dans une science parvenue à maturité. Trois divergences parmi d'autres méritent que l'on s'y attarde en guise de conclusion de ce livre – une conclusion forcément ouverte en attendant de nouveaux progrès de la connaissance sur les objets politiques. La première porte sur l'universalité ou l'historicité des concepts et des activités politiques. La deuxième concerne la place qui leur est faite dans la société, aux côtés des autres activités sociales (religieuses, sportives, artistiques, culturelles et surtout économiques) ou au-dessus d'elles. La troisième tient à l'usage que l'on fait des autres sciences : s'inspire-t-on plutôt des sciences expérimentales ou de l'histoire ? Et, dans cette dernière éventualité, puise-t-on davantage dans la sociologie (historique ou non) ou bien dans d'autres savoirs comme la philosophie ou le droit, l'économie, l'anthropologie ou la psychologie ?

Disons d'emblée, avant de revenir plus en détail sur les réponses que nous avons entrevues au fil des chapitres précédents, que, sur un point au moins, les politistes de par le monde sont à peu près d'accord : le temps des théories uniques applicables à tous les phénomènes explicables ou interprétables est passé. Après avoir soigneusement distingué les paradigmes rivaux dont les auteurs précédents se sont réclamés pour traiter un problème, les chercheurs d'aujourd'hui les combinent en général pour en rendre compte, se justifiant à peine pour leur syncrétisme autrefois considéré comme un obstacle à la connaissance scientifique, voire une preuve d'incohérence logique (ou idéologique !). Ainsi est-il de moins en moins rare de recourir à la fois à la sociologie des mobilisations et à la logique de l'action collective pour expliquer l'implication politique, au management public et au cognitivisme dans l'étude de l'administration, au néoréalisme et au néo-institutionnalisme dans celle des relations internationales. Et il en va de même pour les méthodes, car il est devenu courant, par exemple, d'associer un outil statistique sophistiqué à une perspective constructiviste ou de manier également et avec le même souci de rigueur le qualitatif et le quantitatif. L'interprétation totale, qui a répondu à tout, partout et tout le temps en usant des mêmes instruments a vécu. L'ère de la grande théorie explicative intégrant les avancées d'approches de portée plus limitée et ouverte à d'incessantes révisions critiques n'est pas encore arrivée.

Commençons par l'histoire. Nous en avons débattu dans divers chapitres (notamment les IV, V et VI), mais une courte synthèse n'est pas superflue. L'enjeu est double : peut-on affirmer que la science politique est une science historique et le restera ? Les objets de la science politique actuelle sont-ils nés à l'époque moderne, voire contemporaine, et diffèrent-ils, en tout cas, selon le moment et le lieu ? La première de ces questions renvoie au dialogue commencé dans les chapitres IV et V avec Jean-Claude Passeron, la seconde, à un autre dialogue avec Jacques Lagroye entamé aux chapitres I et VIII. Récapitulons brièvement les arguments en présence : d'un côté, la science politique a des objets à la fois historiques (ils se transforment sans cesse) et historiquement situés (ils appartiennent à un espace-temps unique). Pour les uns, la multiplication des études de cas sur les épisodes du passé tient lieu d'une expérimentation impossible. Pour les autres, c'est une comparaison au sens géographique qui remplit cet office, le déplacement de l'interrogation d'un pays à un autre revenant à monter des expériences en faisant varier les conditions de celles-ci afin de voir apparaître une cause de changement plus déterminante que les autres, si elle existe. Les premiers voient des régularités dans les singularités, mais ils n'ont pas la preuve que chacune d'elles exprime les mêmes relations causales que toutes les autres. Les seconds font presque l'inverse (ils constatent des singularités dans les grandes régularités qui les intéressent davantage). Cependant, aucun ne va jusqu'à croire que la politique est dans chaque contexte différente : s'il est clair que ses formes, ses modalités et ses apparences les plus visibles ne sont pas identiques, elles sont en revanche très similaires sur le fond. La représentativité est un souci tout aussi universel que la mise en délibéré d'une décision à prendre. Que les représentants soient élus, qu'ils soient choisis ou qu'ils émanent de communautés naturelles – des familles ou des clans, par exemple – n'enlève rien à leur qualité de personnes présentes tenant lieu d'autres personnes absentes et s'exprimant en leur nom.

L'intérêt pour les élections, les partis politiques et les idéologies, mais aussi pour la citoyenneté, la nationalité et la souveraineté, explique pourquoi les politistes tendent en majorité à distinguer la politique moderne de toutes les autres formes d'activités politiques. Il est évident que le respect des choix individuels et celui de frontières intangibles sont récents. Toutefois, mettre l'accent sur la justice, l'équité, la solidarité et la réciprocité peut aboutir à des conclusions antithétiques, tant ces préoccupations sont anciennes et répandues. De plus, des États dotés d'un système de droits et d'un territoire clairement identifié comme national ont existé dès l'Antiquité, ne serait-ce qu'en Égypte (*Kemit*) et au Japon (*Nihon*), deux pays où des Constitutions ont organisé le fonctionnement des pouvoirs public pour les siècles à venir. Ils ont été gouvernés par des personnes d'origines très variées, choisies pour leur compétence et non en raison de leur langue, de leur lieu de naissance, de leur

ethnie ou de leur religion. Des traités en bonne et due forme ont engagé les générations futures dans le cycle vertueux de la paix et de la prospérité. Les lois ont distingué le public du privé, fixé des droits et des devoirs à des individus qui se pensaient comme tels (donc dotés d'une autonomie de conscience, d'une capacité de douter, y compris de la religion, et d'un sentiment de responsabilité personnelle pour leurs actes). Fonctionnaires, magistrats et militaires ont été recrutés par concours, formés dans des écoles du pouvoir et affectés à des postes en vertu d'un système de carrière assez transparent (sur tous ces points, Samuel Finer et Moses Finley ont rédigé des pages très convaincantes, mais on peut aussi aller voir les travaux des historiens spécialisés).

Bref, la seule différence incompressible est celle d'élections concurrentielles disputées, qui n'ont jamais eu lieu avant l'élection d'un Parlement anglais au XVIII^e siècle (quoique les simulations d'affrontements ostentatoires de brigades de pompiers ou d'escadrons militaires japonais en lutte pour une reconnaissance publique, source de privilèges et de capacité de décision, aient un peu joué ce rôle). Partir de ce constat, donc d'une date initiale qui n'est déjà pas identique d'un pays européen à un autre, c'est rester dans le monde européen et ses extensions où la plupart des politistes qui se sont illustrés depuis cinq siècles ont vécu et vivent encore. Mais il y a plus : il est possible que la période de politisation se soit achevée ou soit en train de se clore dans certains pays, si bien qu'ils se distingueront aussi rétrospectivement par leur date de péremption. La politisation entendue comme démocratisation par les urnes n'est pas vouée à l'universalité jusqu'à la fin de l'histoire. Quand les élections deviennent moins concurrentielles, et là où la démocratie est inachevée, incomplète, imparfaite, minée par des acteurs autoritaires ou par des résultats économiques médiocres, est-il encore possible de postuler que la politisation est synchronique, que ces régimes appartiennent tous au même espace-temps, celui du suffrage universel ? Le paradoxe est donc qu'à trop vouloir défendre l'historicité de la politique moderne, on en devient l'esclave et on lui prête plus de réalité qu'elle n'en a sans doute jamais eue, ce qui sort le reste du monde de notre histoire.

Poursuivons maintenant par la spécificité éventuelle de la sphère politique et administrative par rapport aux autres sphères d'activité sociales, le deuxième grand enjeu de controverse que nous avons distingué. Ici, le consensus est plus large sur le déplacement horizontal perpétuel des frontières entre politique et non politique, public et privé, auquel se livrent les mouvements sociaux, le politique étant toujours encastré dans le social. Il reste cependant un point d'achoppement : verticalement, ce qui est politique est-il différent de ce qui ne l'est pas, et en quoi ? Et une nuance : au fil de l'observation des phénomènes politiques, chemine-t-on de bas en haut (*bottom/up*) ou de haut en bas (*top/down*) ? Nous l'avons dit, ce

qui est politique, c'est ce qui tient aux règles du jeu elles-mêmes, plus encore qu'au déroulement du jeu et à ses résultats. De ce point de vue, le politique est toujours en surplomb de toutes les autres activités sociales. Pour qu'il y ait un marché, il faut des règlements. Afin d'exercer la médecine, l'architecture, le droit ou l'enseignement dans des établissements publics, il est indispensable d'obtenir une licence (on ne réfléchit pas assez au sens de ce mot : être licencié, c'est avoir le droit de pratiquer une activité professionnelle, comme il y a des licences d'exportation ou de vente d'alcool). Tous les domaines de la vie sociale sont encadrés, conditionnés, contraints par les autorités publiques nationales ou mondiales. Une grande partie de tout ce que nous faisons (ou ne faisons pas) chaque jour est ainsi déterminée par une institution : l'heure à laquelle nous nous levons et celle à laquelle nous nous couchons, ce que nous mangeons ou pas, ce que nous disons ou taisons et la façon dont nous pouvons bénéficier des bienfaits de tous les instruments mis à notre disposition par les industries de la communication. Un tel pouvoir peut-il être situé au même niveau que celui d'adultes sur des enfants, de producteurs sur des consommateurs, d'entraîneurs sportifs sur des athlètes, de médecins sur leurs malades, de chefs de bande sur leurs complices ? Ce n'est pas inimaginable, mais c'est peu crédible.

Terminons par la lancinante question de l'origine de la science politique et de ses sources d'inspiration chez nos voisins. Est-elle avant tout sociologique (sous l'influence de Durkheim et Weber) et historique (à la suite de Marx ou d'Elias) ? Ou bien est-elle marquée par une discipline chaque fois différente selon les objets particuliers qu'elle se donne (l'économie pour le choix rationnel, l'anthropologie pour la politique comparée, la psychologie pour les questions cognitives, la philosophie pour les problèmes normatifs) ? La question se pose partout où la politique était surtout étudiée par des juristes (donc plutôt sur le continent européen), jusqu'au moment où le recours à la sociologie (et à l'ethnologie ou à l'histoire) a permis à la science politique d'adopter son propre point de vue sur ses objets.

Là encore, la tendance est double. D'une part, les communautés nationales de politistes se sont progressivement organisées autour d'une discipline : les Américains autour de l'économie, les Anglais et les Australiens autour de la philosophie, les Allemands autour de l'histoire, les Italiens autour de la psychologie et les Français autour de la sociologie ; nombre d'autres, comme les Espagnols et les Japonais, autour du droit. Mais cette simple énumération montre qu'il est fréquent d'associer l'histoire à la sociologie et parfois même à l'économie. On trouve des sociohistoriens américains ou italiens, des rationalistes anglais ou français, etc. D'autre part, expliquer un phénomène comme l'émergence d'individus et de citoyens, au lieu de personnes et de collectifs, nécessite la mobilisation de tous les savoirs disponibles : que seraient l'analyse de l'individualisation progressive de l'Occident et, au-delà, celle du reste du monde, sans

une lecture psychologique et ethnologique ? L'heure est donc à la coopération entre communautés formées autour de préférences méthodologiques ou thématiques, fruit d'une histoire contingente (des lectures, des filières, des rencontres) qui ne saurait les cristalliser en sources de paradigmes concurrents visant à s'imposer aux autres pour devenir une « science normale » au sens de Thomas Kuhn. Emprunter à chacun ce qu'il a de plus prometteur (ou, dans les termes de Frédéric Bon qui en savait long sur la discipline et sur ses conditions de scientificité, savoir reconnaître « le meilleur en son genre »), tel pourrait être le premier pas vers la science politique de demain.

La présenter à des lecteurs et des lectrices qui la découvrent, ou la redécouvrent, n'obligerait plus, alors, à défendre sa scientificité comme si on en doutait tellement que les destinataires d'un ouvrage introductif risqueraient finalement de trouver tant d'insistance suspecte. Aujourd'hui, c'est encore nécessaire. Les questions de méthode, en effet, ne sont pas la préoccupation première des utilisateurs de la discipline : beaucoup sont venus à la science politique pour parler de politique nationale ou internationale, et par manque de goût pour la technique, voire les mathématiques. Être capable de dire à quel point une recherche est scientifique avec de solides arguments épistémologiques, est-ce utile quand on s'initie à cette forme de savoir ? Je le crois. Comme dans toute activité physique ou intellectuelle, acquérir dès le début les bons réflexes et connaître les bases techniques de ce que l'on fait sont indispensables. Ce n'est ni le plus facile ni le plus agréable dans un apprentissage, mais on ne songerait pas à s'en dispenser avant de manipuler un bateau, un avion, une voiture, une raquette de tennis, des planches de ski, un saxophone ou un piano. On peut chanter juste sans lire une partition, mais il est impossible de composer sans connaître la musique. Pourrait-on faire de la science politique sans en maîtriser la technique et le langage ? Ce serait bien la seule à jouir de ce privilège ! J'ai donc choisi de consacrer trois chapitres à des problèmes méthodologiques, en espérant qu'ils feront l'objet d'une étude attentive des lecteurs et lectrices, même si ce n'est pas en première lecture.

À côté de la place qu'il conviendrait d'accorder à la méthode par rapport à l'objet, un autre débat fait encore rage au sein de la communauté des politistes, mais il pourrait bien être clos dans quelques décennies, voire plus tôt. Il s'agit de son périmètre de plus en plus étiré entre l'« infrapolitique » et l'« ultrapolitique », entre les bases naturelles de l'activité politique et les jugements normatifs sur les conduites qu'il convient d'adopter et pour quelles raisons, dans des sociétés différentes les unes des autres, mais travaillées par les mêmes aspirations. Parce qu'elle ne peut se désintéresser de ce qui a compté dans son passé (la philosophie grecque !) et de ce qui importera dans son avenir (les neurosciences ?), la science politique actuelle fait le grand écart : un facteur supplémentaire de difficulté

pour tous ceux et celles qui s'y intéressent ou commencent à s'y initier ; un défi pour les auteurs de manuels, qui doivent traiter équitablement du domaine usuel de leur discipline et des deux champs qui le bordent en amont et en aval, sachant que les problèmes soulevés par leur exploration sont formidables.

Dans l'infra-politique, le lissage des spécificités individuelles et collectives auquel conduisent le postulat d'un même fonctionnement de l'esprit et l'évolutionnisme sous-jacent des nouvelles psychologies ne va pas de soi. Vers l'ultra-politique, l'irruption dans le débat scientifique de normes et de valeurs éminemment discrétionnaires pousse à prendre parti sur ce qu'il conviendrait de faire dans la vraie vie. De plus, ces deux extrêmes se combinent pour affaiblir les convictions scientifiques acquises lors de la construction de la discipline dans ce qu'elle a de plus central : en postulant l'universalité des conduites et de leurs motivations, ils suscitent la critique des travaux respectueux de l'historicité et de la spécificité des sociétés et des actions individuelles, pourvu que celles-ci soient appréciées de manière comparative et non pas postulées avant toute recherche (encore un souci de méthode !). Comme me l'a écrit Jean-Louis Marie dans une correspondance personnelle, « les modalités même de fonctionnement de l'esprit, les universaux observables dans le fonctionnement des groupes (hiérarchie, mécanismes du *leadership*, définition en groupe/hors groupe, émotions collectives, compétition sexuelle, bases éthico-évolutionnistes de la coopération, rapports hommes femmes, etc.) et l'héritabilité de la personnalité, pour ne citer que quelques dimensions de la nature humaine, nous amènent nécessairement, sur la base de travaux abondamment documentés, bien au-delà du modèle standard historico-culturaliste des sciences sociales ». « Au-delà » ne signifie pas « à la place de », mais « en plus de », cela va de soi.

La science politique moderne est également l'héritière de savoirs philosophiques sur le bien commun et la démocratie libérale, puisque ce sont les régimes démocratiques qui lui ont permis de naître et de se développer, et des régimes autocratiques qui l'en empêchent. Cela a souvent été dit, en particulier par Robert Goodin (à la page 6 de son introduction au *Oxford Handbook of Political Science* : « The State of the Discipline, the Discipline of the State », où il lui fixe une mission, celle de contraindre le pouvoir). Selon cet auteur, les préoccupations philosophiques ne sont pas périphériques mais centrales, ce qui ne préjuge pas du degré de scientificité de la discipline. Les valeurs comptent autant que les faits, car ceux-ci ne sauraient être expliqués sans référence à celles-là, puisqu'elles servent de boussoles aux acteurs quand ils font des choix, prennent des décisions, se prononcent sur des programmes et des mesures publiques. Étudier les valeurs aussi bien que les faits a néanmoins un inconvénient : on ne peut pas les expliquer, leur trouver des causes profondes dont elles seraient la manifestation. À l'inverse, placer les faits avant les valeurs c'est partir avec candeur à la recherche de la

grande théorie capable de tout expliquer avec parcimonie, ce que Robert Goodin appelle une grande chose (*a big thing*), que l'on peut décrire en quelques mots (par exemple : « la forme fait la fonction » ; « les institutions comptent ») et vouée à disparaître comme elle est venue. Non que la recherche d'explications universelles soit inutile ou bien qu'on les juge caricaturales, car elles forcent le trait et durcissent les causes des phénomènes constatés. Mais surtout parce que de telles lois servent de marqueurs artificiels aux groupes rivaux qui s'organisent à l'intérieur des communautés académiques, dont les membres prêtent allégeance à une grande théorie dans le préambule de leurs travaux avant de se livrer à leurs recherches, comme si cette grande chose (ou grande cause ?) n'avait pas existé (Goodin l'écrit à peu près en ces termes page 30).

Nombre de tentatives d'élargir les bases de la discipline tout en lui trouvant un moteur explicatif ont échoué dans le passé, comme la polémologie, la sociobiologie, la futurologie. On ne compte plus les grandes théories qui ont rejoint ou sont en train de rejoindre, peut-être provisoirement, le débarras des idées reçues, comme le marxisme, le freudisme, le dépendantisme. Sans vraiment perdre de leur pertinence, le bourdivisme, le choix rationnel et les études de genre connaîtront inévitablement un jour un déclin d'intérêt, tandis que des raisonnements considérés comme caducs referont surface (je pense à l'analyse de système qui revient en force, grâce à sa capacité d'associer le naturel et le culturel, le local et le global). Comme l'exprime très justement Robert Goodin : « Beaucoup pensent qu'au cours du demi-siècle précédent, la discipline a pris de mauvais tournants et s'est trouvée dans des impasses, que trop d'œufs ont été mis dans bien trop peu de paniers méthodologiques. Beaucoup pensent que le contrôle exercé sur la profession par certaines sectes a été de loin trop serré. » Trop large ? Trop restreinte ? Ou bien encore trop éclectique ou trop doctrinaire ? Il est bien difficile de le dire, car tout est affaire de dosage. J'espère que le dosage de ce livre est le bon, mais la seule chose qui puisse le prouver est qu'il soit lu.

Le présent essai d'inclusion de courants nouveaux et de lois générales inédites n'est pas à l'abri d'un tel risque, mais il repose sur le pari consciemment pris que la science politique peut s'étendre et s'approfondir sans renier ses origines, nier l'apport de toutes les autres sciences, ni perdre ce qui fait son originalité : une traque incessante de la complexité des objets et de la simplicité des explications.

Bibliographie

Les références ci-dessous sont destinées à compléter celles dont les titres figurent dans le corps du texte. Il n'est pas nécessaire de les lire toutes intégralement, mais chacune peut être consultée en cas de besoin et selon les objectifs du moment. Quand il s'agit d'ouvrages anciens, la date de parution du livre dans sa première édition est mentionnée. Dans les cas de traduction, les références sont parfois données en deux langues, quand cela peut être utile à des lecteurs et lectrices non francophones ou, à l'inverse, à celles et ceux qui se sentent moins à l'aise en anglais qu'en français. Les titres figurant dans cette liste sont recommandés même quand ils paraissent déjà dater. La commutativité d'une science suppose que des travaux en partie dépassés puissent au moins en partie contribuer à l'élaboration du savoir actuel.

PREMIÈRE PARTIE : SOURCES DE BASE

Effectuer une recherche sans se perdre ni perdre trop de temps, c'est savoir où chercher en priorité. Le recours aux portails électroniques peut en gagner beaucoup, qu'il s'agisse de portails spécialisés sur lesquels on peut télécharger des articles imprimés ou des communications non publiées ou bien des grandes bibliothèques de sciences sociales dont le fonds est suffisamment riche pour que s'y promener permette de découvrir ce que l'on espère y trouver.

Bases de données bibliographiques et portails de revues scientifiques

- Cairn : <http://www.cairn.info/disc-sciences-politiques.htm> (42 revues de science politique accessibles en ligne)
Google Scholar : <http://scholar.google.fr> (mentionne le texte original et les textes qui le citent pour autant qu'elles sont reconnues par le moteur de recherche de Google)
Ebsco : <http://search.ebscohost.com> (service de recherches dans des bases de données)
Inist : <http://services.inist.fr/public/fre/consult.htm> (le portail des publications des équipes du CNRS en France, consulter notamment l'entrée ARTICLE@INIST.fr)
Jstor : <http://www.jstor.org> (plus de mille revues archivées)
Persee : <http://www.persee.fr/web/revues/home> (25 revues utiles à la discipline)

Bibliothèques de référence

- Bibliothèque nationale de France :
http://www.bnf.fr/fr/collections_et_services/catalogues.html (dépôt légal de tous les ouvrages et monographies publiés en France)
The British Library :
<http://www.bl.uk/reshelp/findhelprestype/catblhold/all/allcat.html> (tous les catalogues de la bibliothèque nationale britannique sont en ligne)
Library of Congress (Washington D.C., États-Unis) :
<http://www.loc.gov/rr> (recherches sur le plus grand catalogue du monde)
Bibliothèque de Sciences Po Paris :
<http://catalogue.sciences-po.fr/zonesL>
Bibliothèques du Québec :
www.banq.qc.ca/ressources_en_ligne/bibliographie_quebec/index.html
RERO, catalogue collectif des bibliothèques universitaires de la Suisse romande : <http://www.rero.ch>
Université du Québec à Chicoutimi :
<http://classiques.uqac.ca/classiques> (ouvrages téléchargeables sur les classiques des sciences sociales)

Blogs de politistes

Contiennent des notes de lecture et d'actualité, des analyses de la vie publique et internationale, mais aussi de la vie académique. Tout ce qui ne peut pas être publié dans des revues scientifiques ou des manuels de référence y figure, avec des commentaires d'internautes. On y trouve aussi des récits de voyage, des récits biographiques ou des notes d'humeur.

Blog de Christophe Bouillaud, professeur à Sciences Po Grenoble :

<http://bouillaud.wordpress.com/>

Blog hebdomadaire de Joseph Colomer, professeur au Conseil supérieur pour la recherche scientifique à Barcelone :

<http://jcolomer.blogspot.com/>

« I am a Professor in Political Science [...] I use this blog to interact with colleagues, former students and other people interested in the science of politics and political economy. All are welcome to use this resource. »

Blog de Laurent Bouvet, professeur de science politique à l'Université de Versailles-Saint-Quentin (UVSQ) :

<http://laurentbouvet.wordpress.com/>

Porte sur la vie politique française et sur la philosophie politique.

Blog de Yannick Rumpala, maître de conférences à l'Université de Nice :

<http://yannickrumpala.wordpress.com/>

À signaler : une rubrique originale, « science fiction et théorie politique ».

Blog de Yves Surel, professeur de science politique à Paris-2 :

<http://yvessurel.blogspot.com/>

Contient beaucoup de vidéos.

Blog de Dominique Reynié, professeur de science politique à Sciences Po Paris :

http://reynie.typepad.fr/opinion_europenneeuropean/

Surtout consacré aux questions européennes comme le titre l'indique, mais aussi à la vie politique des pays européens, même les plus petits comme les pays baltes.

Blog de cinq professeurs de science politique américains, John Sides (George Washington University, D.C.), Erik Voeten (Georgetown University, D.C.), Andrew Gelman (Columbia University, N.Y.), Joshua Tucker (New York University, N.Y.), Henry Farrell (George Washington University, D.C.)

<http://www.themonkeycage.org/>

Ne porte pas seulement sur la politique américaine, mais aussi sur la discipline et ses sous-divisions. Invite des contributeurs occasionnels. Fait régulièrement le point sur des questions d'actualité et des controverses sur l'interprétation d'événements nationaux et internationaux.

Blog sur les techniques quantitatives appliquées aux sciences sociales :

<http://quanti.hypotheses.org/>

Accompagne un enseignement, en discutant des concepts et des techniques de recherche.

Blog méthodologique : <http://www.methodspace.com/>

Le portail de Sage publication pour l'échange de conseils sur les questions méthodologiques.

Dictionnaires, lexiques, traités, encyclopédies

- BADIE (Bertrand), INOBUCHI (Takashi), BERG-SCHLOSSER (Dirk) et MORLINO (Leonardo) (eds), *IPSA Encyclopedia of Political Science*, Thousand Oaks, Sage, 2011.
- BOIX (Carles) et STOKES (Susan C.) (eds), *The Oxford Handbook of Comparative Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2007.
- BOUSSAGUET (Laurie), JACQUOT (Sophie) et RAVINET (Pauline) (dir.), *Dictionnaire des politiques publiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.
- CALISE (Mauro) et LOWI (Theodore), *Hyperpolitics. An Interdisciplinary Dictionary of Political Science*, Chicago (Ill.) et Londres, University of Chicago Press, 2010, www.hyperpolitics.net
- CARLSNAES (Walter), RISSE (Thomas) et SIMMONS (Beth), *Handbook of International Relations*, Londres, Sage, 2002.
- CLEGG (Steward R.), HARDY (Cynthia), LAWRENCE (Thomas B.) et NORD (Walter R.), *The Sage Handbook of Organization Studies*, Londres, Sage, 2006.
- COHEN (Antonin), LACROIX (Bernard), et RIUTORT (Philippe) (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères Manuels », 2009.
- DENEMARK (Robert A.) (ed.), *The International Studies Encyclopedia*, Chichester, Wiley-Blackwell, 2010.
- DUHAMEL (Olivier) et MÉNY (Yves) (dir.), *Dictionnaire constitutionnel*, Paris, PUF, 1992.
- GOODIN (Robert) (ed.), *The Oxford Handbook of Political Science*, Oxford, Oxford University Press, 2009.
- GOODIN (Robert) et KLINGEMANN (Hans-Dieter) (eds), *A New Handbook of Political Science*, Oxford, Oxford University Press, 1998.
- GRAWITZ (Madeleine), *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1999.
- GRAWITZ (Madeleine) et LECA (Jean) (dir.), *Traité de science politique*, Paris, PUF, 1985, 4 vol.
- HERMET (Guy), BADIE (Bertrand), BIRNBAUM (Pierre) et BRAUD (Philippe), *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin, 2010.
- LANDMAN (Todd) et ROBINSON (Neil) (eds), *The Sage Handbook of Comparative Politics*, Londres, Sage, 2009.
- LEWIS-BECK (Michael S.), BRYMAN (Alan) et LIAO (Tim Futing) (eds), *Encyclopedia of Research Methods for the Social Sciences*, Londres, Sage, 2003.
- NASH (Kate) et SCOTT (Alan), *The Blackwell Companion to Political Sociology*, New York (N.Y.), Wiley-Blackwell, 2000.
- NAY (Olivier) (dir.), *Lexique de science politique. Vie et institutions politiques*, Paris, Dalloz, 2008.
- NAY (Olivier), JOHANN (Michel) et ROGER (Antoine) (dir.), *Dictionnaire de la pensée politique. Idées, doctrines et philosophes*, Paris, Dalloz-Sirex, 2005.
- QUERMONNE (Jean-Louis) (dir.), GROSSMAN (Emiliano), IRONDELLE (Bastien) et SAURUGGER (Sabine), *Les Mots de l'Europe. Lexique de l'intégration européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.
- RAYNAUD (Philippe) et RIALS (Stéphane) (dir.), *Dictionnaire de philosophie politique*, Paris, PUF, coll. « Quadrige Dicos poche », Paris, 2003.
- SEARS (David O.), HUDDY (Leonie) et JERVIS (Robert) (eds), *Oxford Handbook of Political Psychology*, Oxford, Oxford University Press, 2003.

- SMELSER (Neil) (ed.), *International Encyclopaedia of the Social and Behavioral Sciences*, Amsterdam, Elsevier, 2001.
- SMOUTS (Marie-Claude), BATTISTELLA (Dario) et VENNESSON (Pascal), *Dictionnaire des relations internationales*, Paris, Dalloz, 2002.
- TURNER (Bryan S.) (ed.), *The Routledge International Handbook of Globalization Studies*, New York (N.Y.), Routledge, 2010.

Textes pédagogiques portant sur la discipline dans son ensemble

- BAUDOIN (Jean), *Introduction à la science politique*, Paris, Dalloz, coll. « Mémentos Dalloz », 2009.
- BRAUD (Philippe), *La Science politique*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2007.
- CHAGNOLLAUD (Dominique), *Science politique*, Paris, Dalloz, 2006.
- COLOMER (Joseph M.), *Ciencia de la politica. Una introducción*, Barcelone, Ariel, 2009.
- COTTA (Maurizio), MORLINO (Leonardo) et CALISE (Mauro), *Scienza politica*, Bologna, Il Mulino, 2008.
- DENQUIN (Jean-Marie), *Introduction à la science politique*, Paris, Hachette, 2007.
- HASTINGS (Michel), *Aborder la science politique*, Paris, Seuil, coll. « Mémo », 1996.
- HUDON (Raymond) et POIRIER (Christian), *La Politique, jeux et enjeux. Action en société, action publique et pratiques démocratiques*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2011.
- LAUTH (Hans-Joachim) et WAGNER (Christian) (eds), *Politikwissenschaft, eine Einführung*, Berlin, UTB, 2003.
- LAWSON (Kay), *The Human Polity. A Comparative Introduction to Political Science*, Boston (Mass.), Houghton Mifflin, 2003.
- SCHEMEIL (Yves), *La Science politique*, Paris, Armand Colin, coll. « Cours », 1994.
- TRONQUOY (Philippe) (dir.), « La science politique », *Cahiers français*, 350, Paris, La Documentation française, 2009.

TEXTES PÉDAGOGIQUES PORTANT SUR DES OBJETS PARTICULIERS DE LA DISCIPLINE OU DES SOUS-DISCIPLINES

Sociologie politique

- BAUDOIN (Jean), *Introduction à la sociologie politique*, Paris, Seuil, coll. « Essais », 1998.
- BRAUD (Philippe), *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 2011 [10^e éd.].
- BRÉCHON (Pierre), *Comportements et attitudes politiques*, Grenoble, PUG, 2008.
- COLAS (Dominique), *Sociologie politique*, Paris, PUF, coll. « Quadriga Manuels », 2006.
- DÉLOYE (Yves), *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2007 [3^e éd.]

- DORMAGEN (Jean-Yves) et MOUCHARD (Daniel), *Introduction à la sociologie politique*, Bruxelles, De Boeck, 2007.
- GROSSMAN (Emiliano) et SAURUGGER (Sabine), *Les Groupes d'intérêt. Action collective et stratégies de représentation*, Paris, Armand Colin, 2006.
- LAGROYE (Jacques), FRANÇOIS (Bastien) et SAWICKI (Frédéric), *Sociologie politique*, Paris, Presses de Sciences Po - Dalloz, 2006 [5^e éd.].
- MAYER (Nonna) et PERRINEAU (Pascal), *Les Comportements politiques*, Paris, Armand Colin, 1992.
- NEVEU (Érik), *Sociologie des mouvements sociaux*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2005.
- OFFERLÉ (Michel), *Les Partis politiques*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2008.
- OFFERLÉ (Michel), *Les Groupes d'intérêt*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2008.
- SAWICKI (Frédéric) (dir.), *Le Pouvoir. 1. Science politique, sociologie, histoire*, Paris, Belin, 1994.

Théorie politique

- BRAUD (Philippe), *La Démocratie politique*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2003.
- BRAUD (Philippe), *Penser l'État*, Paris, Seuil, coll. « Points », 2004.
- CORCUFF (Philippe), *Philosophie politique*, Paris, Nathan, 2000.
- REVAULT D'ALLONES (Myriam) (dir.), *Le Pouvoir. 2. Philosophie*, Paris, Belin, 1994.
- SADOUN (Marc) et DONEGANI (Jean-Marie), *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2008.
- TENZER (Nicolas), *Pour une nouvelle philosophie politique*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2007.

Politiques publiques

- KNOEPFEL (Peter), LARRUE (Corinne) et VARONE (Frédéric), *Analyse et pilotage des politiques publiques*, Bâle, Helbing et Lichtenhahn, 2001.
- KÜBLER (Daniel) et MAILLARD (Jacques de), *Analyser les politiques publiques*, Grenoble, PUG, 2009.
- MÉNY (Yves) et THOENIG (Jean-Claude), *Politiques publiques*, Paris, PUF, 1989.
- MULLER (Pierre), *Les Politiques publiques*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2009.
- MULLER (Pierre) et SUREL (Yves), *L'Analyse des politiques publiques*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs », 1998.
- THOENIG (Jean-Claude), « L'analyse des politiques publiques », dans Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, vol. 4, Paris, PUF, 1985, p. 1-60.

Relations internationales

- ART (Robert J.) et JERVIS (Robert), *International Politics. Enduring Concepts and Contemporary Issues*, New York (N.Y.), Harper Collins, 1996.
- BADIE (Bertrand) et SMOUTS (Marie-Claude), *Le Retournement du monde*, Paris, Dalloz, 1995.
- BATTISTELLA (Dario), *Théories des relations internationales*, Paris, Presses de Science Po, 2009.
- BAYLIS (John), OWENS (Patricia) et SMITH (Steve), *The Globalization of World Politics. An Introduction to International Relations*, Oxford, Oxford University Press, 2008.

- BONANATE (Luigi), *Studi internazionali*, Torino, Fondazione Agnelli, 1990.
- BRAILLARD (Philippe) et DJALILI (Mohammad-Reza), *Les Relations internationales*, Paris, PUF, 2006 [8^e éd.].
- BROWN (Chris) et AINLEY (Kirsten), *Understanding International Relations*, Londres, Palgrave 2005.
- BUENO DE MESQUITA (Bruce), *Principles of International Politics; Peoples'power, Preferences and Perceptions*, Washington (D.C.), CQ Press, 2003.
- BUZAN (Barry) et HANSEN (Lene), *The Evolution of International Security Studies*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.
- CHAGNOLLAUD (Jean-Paul), *Relations internationales contemporaines*, Paris, L'Harmattan, 1999 [2^e éd.].
- CHARILLON (Frédéric) (dir.), *Relations internationales*, Paris, La Documentation française, 2006.
- DEVIN (Guillaume), *Sociologie des relations internationales*, Paris, La Découverte, 2002.
- DEVIN (Guillaume) et SMOUTS (Marie-Claude), *Les Organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 2011.
- DOLLFUS (Olivier), *La Mondialisation*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001 [2^e éd.].
- GRAZ (Jean-Christophe), *La Gouvernance de la mondialisation*, Paris, La Découverte, 2010 [3^e éd.].
- GROOM (John), *International Relations then and now*, Londres, Routledge, 1991 [2^e éd. à paraître 2012].
- GUILHAUDIS (Jean-François), *Relations internationales contemporaines*, Paris, Litec, 2005.
- LAROCHE (Joseph), *Politique internationale*, Paris, LGDJ, coll. « Manuels », 1998.
- MACLEOD (Alex), DUFAULT (Évelyne) et DUFOUR (Guillaume), *Relations internationales. Théories et concepts*, Québec, Athéna Éditions, 2002.
- REINALDA (Bob), *Routledge History of International Organizations. From 1815 to the Present Day*, Londres, Routledge, 2009.
- ROCHE (Jean-Jacques), *Le Système international contemporain*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs », 1994.
- ROCHE (Jean-Jacques), *Relations internationales*, Paris, LGDJ, 2009.
- SENARCLENS (Pierre de) et ARIFFIN (Yohan), *La Politique internationale. Théories et enjeux contemporains*, Paris, Armand Colin, 2006 [5^e éd.].
- SMOUTS (Marie-Claude), *Les Organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 1995.

Politique comparée

- BADIE (Bertrand) et HERMET (Guy), *La Politique comparée*, Paris, Armand Colin, 2001.
- DOGAN (Mattei) et PELASSY (Dominique), *La Comparaison internationale en sociologie politique : une sélection de textes sur la démarche comparative*, Paris, Librairie technique, 1980.
- DOGAN (Mattei) et PELASSY (Dominique), *Sociologie politique comparative. Problèmes et perspectives*, Paris, Economica, 1982.
- GAZIBO (Mamoudou) et JENSON (Jane), *La Politique comparée, fondements, enjeux et approches théoriques*, Montréal, Presses universitaires de Montréal, 2004.
- MÉNY (Yves) et SUREL (Yves), *Politique comparée*, Paris, Montchrestien, 2009 [8^e éd.].

Anthropologie politique

- ABÈLÈS (Marc) et JEUDY (Henri-Pierre), *Anthropologie du politique*, Paris, Armand Colin, 1997.
- BALANDIER (Georges), *Anthropologie politique*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1995.
- KURTZ (Donald), *Political Anthropology. Power and Paradigms*, Boulder (Colo.), Westview Press, 2001.
- MAIER (Christian), *Introduction à l'anthropologie politique de l'Antiquité classique*, Paris, Collège de France, 1984.
- RIVIÈRE (Claude), *Anthropologie politique*, Paris, Armand Colin, 2000.
- SWARTZ (Marc), TURNER (Victor) et TUDEN (Arthur), *Political Anthropology*, New Brunswick et Londres, Transaction Publishers, 2006.

Communication politique

- GERSTLÉ (Jacques), *La Communication politique*, Paris, Armand Colin, coll. « Cursus », 2008.
- GERSTLÉ (Jacques), *La Communication politique*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1992.
- GINGRAS (Anne-Marie), *La Communication politique. États des savoirs, enjeux et perspectives*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2003.
- MERCIER (Arnaud) (dir.), *La Communication politique*, Paris, CNRS Éditions, coll. « Les essentiels », 2008.
- NEVEU (Érik), *Une société de communication ?*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs », 2006.

Études de genre

- ACHIN (Catherine) et LÉVÊQUE (Sandrine), *Femmes en politique*, Paris, La Découverte, 2008.
- BERENI (Laure), CHAUVIN (Sébastien), JAUNAIT (Alexandre) et REVILLARD (Anne), *Introduction aux Gender Studies. Manuel sur les études de genre*, Bruxelles, De Boeck, 2008.
- MARQUES-PEREIRA (Bérengère), *Genre, citoyenneté et représentation*, Québec, Presses de l'Université de Laval, 2007.
- PARINI (Lorena), *Le Système de genre. Introduction aux concepts et aux théories*, Zürich, Seismon, 2006.
- PATEMAN (Carole), *The Disorder of Women. Democracy, Feminism and Political Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 1989.
- SPECTOR (Judith) (ed.), *Gender Studies. New Directions in Feminist Criticism*, Bowling Green (Ky.), Bowling Green State University Popular Press, 1986.

Ethnicité

- CAHEN (Michel), *Ethnicité politique*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- RUDOLPH (Joseph R.), *Politics and Ethnicity. A Comparative Study*, New York (N.Y.), Palgrave MacMillan, 2006.

Études régionales et européennes

- GUILHAUDIS (Jean-François), *L'Europe en transition*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs », 1998.
- PICARD (Élisabeth) (dir.), *La Politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, 2006.

- QUERMONNE (Jean-Louis), *Le Système politique de l'Union européenne. Des communautés économiques à l'union politique*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs », 2005.
- RUMFORD (Chris) (ed.), *The Sage Handbook of European Studies*, Londres, Sage, 2010.
- SAURUGGER (Sabine), *Théories de l'intégration européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.

Psychologie et biologie politiques

- BRAUD (Philippe), *L'Émotion en politique. Problèmes d'analyse*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.
- DORNA (Alexandre) et SABUCEDO (José Manuel), *Études et chantiers de psychologie politique*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- HOUGHTON (David), *Political Psychology. Situations, Individuals, and Cases*, Londres, Routledge, 2009.
- JOST (John) et SIDANIUS (Jim), *Political Psychology*, New York (N.Y.), Psychology Press, Taylor & Francis, 2004.
- MARCUS (George), *The Sentimental Citizen. Emotion in Democratic Politics*, University Park (Penn.), Pennsylvania State University Press, 2002 / *Le Citoyen sentimental. Émotions et politique en démocratie*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- MCDERMOTT (Rose), *Political Psychology in International Relations*, Ann Arbor (Mich.), The University of Michigan, 2004.
- PETERSON (Steven) et SOMIT (Albert) (eds), *Biology and Politics. Where it Has Been and Where it is Going*, Opladen, Barbara Budrich, 2010.

TEXTES MÉTHODOLOGIQUES OU ÉVALUANT LA DISCIPLINE

- ALMOND (Gabriel), *A Discipline Divided*, Newbury Park (Calif.), Sage, 1990.
- ALMOND (Gabriel), *Ventures in Political Science. Narratives and Reflections*, Boulder (Colo.), Lynne Rienner, 2002.
- BACHIR (Myriam) et DUCHESNE (Sophie), *Les Méthodes au concret. Démarches, formes de l'expérience et terrains d'investigation en science politique*, Paris, PUF, 2000.
- DENNI (Bernard), « Outils et techniques de recherche », dans Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, vol I, Paris, PUF, 1985.
- DOBRY (Michel), *Sociologie des crises politiques*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009 [3^e éd.].
- FAVRE (Pierre), *Comprendre le monde pour le changer. Épistémologie de la science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.
- GOODIN (Robert), « The State of the Discipline, the Discipline of the State », dans Robert Goodin, *The Oxford Handbook of Political Science*, Oxford, Oxford University Press, 2009.
- GRAWITZ (Madeleine), *Méthode des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1996, [10^e éd.].
- GROSSER (Alfred), *L'Explication politique*, Paris, Armand Colin, 1972.
- HAYWARD (Jack) et NORTON (Philip) (eds), *The Political Science of British Politics*, Brighton, Wheatsheaf, 1986.

- HAYWARD (Jack), BARRY (Brian) et BROWN (Archie), *The British Study of Politics in the Twentieth Century*, Oxford, Oxford University Press, 1999.
- KATZNELSON (Ira) et MILNER (Helen V.), *Political Science. The State of the Discipline*, New York (N.Y.), Norton, 2002.
- LAITIN (David), « The Political Science Discipline », dans E. Mansfield et R. Sisson (eds), *Theory and Inquiry in American Politics*, Columbus (Ohio), Ohio State University Press, 2003.
- McFALLS (Laurent) (dir.), *Construire le politique. Contingence, causalité et connaissance dans la science politique contemporaine*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 2006.
- NORRIS (Pipa), « Towards a More Cosmopolitan Political Science », *European Journal of Political Research*, 31 (1-2) 1997, p. 17-34.
- OLIVIER (Lawrence) et BÉDARD (Guy) (dir.), *Épistémologie de la science politique*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1998.
- PASSERON (Jean-Claude), *Le Raisonnement sociologique. Un espace non poppérien de l'argumentation*, Paris, Albin Michel, 2006 [1^{re} éd. 1991].
- SARTORI (Giovanni), « Concept Misformation in Comparative Politics », *American Political Science Review*, 64 (4), 1970 / « Bien comparer, mal comparer », *Revue internationale de politique comparée*, 1 (1), 1994.
- SARTORI (Giovanni), « Where is Political Science Going? », *Political Science and Politics*, 37 (4), 2004.
- SCHEMEL (Yves), « Leçons d'épistémologie à l'attention des politologues », dans Frédéric Bon, *Les Discours de la politique*, Paris, Economica, 1991.

QUELQUES GRANDS TEXTES CLASSIQUES UTILES POUR MIEUX COMPRENDRE LA SCIENCE POLITIQUE ACTUELLE

XIX^e siècle

- DURKHEIM (Émile), *Leçons de sociologie*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1990 (téléchargeable sur <http://classiques.uqac.ca/classiques>).
- DURKHEIM (Émile), *Les Formes élémentaires de la vie religieuse*, Paris, PUF, 2001 [éd. originale 1912].
- DURKHEIM (Émile), *Le Suicide*, Paris, PUF, 2007 [éd. originale 1897].

Sur Émile Durkheim

- FAVRE (Pierre), « L'absence de la sociologie politique dans les classifications durkheimiennes des sciences sociales », *Revue française de science politique*, 32 (1), 1982, p. 5-31.
- LACROIX (Bernard), *Durkheim et le politique*, Paris, Presses de sciences Po, 1981.
- TOCQUEVILLE (Alexis de), *L'Ancien Régime et la Révolution*, Paris, Gallimard, coll. « Idées NRF », 1952 (texte téléchargeable sur <http://classiques.uqac.ca/classiques>).
- TOCQUEVILLE (Alexis de), *De la démocratie en Amérique I et II*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1992 (texte téléchargeable sur <http://classiques.uqac.ca/classiques>).

Sur Alexis de Tocqueville

- BOUDON (Raymond), « L'exigence de Tocqueville : la science politique nouvelle », *conférence sur Tocqueville à l'occasion du bicentenaire de sa naissance*, <http://www.cerimes.education.fr>
- ELSTER (Jon), *Alexis de Tocqueville. The First Social Scientist*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.
- GUELLEC (Laurence), « Tocqueville et l'esprit de la démocratie », *The Tocqueville Review/La Revue Tocqueville*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.
- JAUME (Lucien), *Tocqueville. Les sources aristocratiques de la liberté*, Paris, Fayard, 2008.
- SIMMEL (Georg), *Sociologie et épistémologie*, Paris, PUF, 1981.
- SIMMEL (Georg), *Les Problèmes de la philosophie de l'histoire*, Paris, PUF, 1984.
- SIMMEL (Georg), *Le Conflit*, Strasbourg, Circé, 2003.
- SIMMEL (Georg), *La Forme de l'histoire et autres essais*, Paris, Gallimard, 2004.
- SIMMEL (Georg), *Philosophie de l'argent*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2009.
- WEBER (Max), *Le Savant et le Politique*, Paris, Plon, 1959.
- WEBER (Max), *L'Éthique protestante et l'Esprit du capitalisme*, Paris, Plon, 1964.
- WEBER (Max), *Le Judaïsme antique*, Paris, Plon, 1970.
- WEBER (Max), *Économie et Société*, Paris, Plon, 1971.

Sur Max Weber

- COLLIOT-THÉLÈNE (Catherine), *Max Weber*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2006.
- KALBERG (Stephen), *La Sociologie historique comparative de Max Weber*, Paris, La Découverte, 2010.
- MARTIN (Michel-Louis), *De la liberté intellectuelle et de la dignité de la vocation universitaire. Écrits de Max Weber*, Toulouse, Presses de l'Institut d'études politiques de Toulouse, 1983.
- TURNER (Bryan S.), *For Weber. Essays in the Sociology of Fate*, Londres, Sage, 1994 [2e éd.].
- TURNER (Bryan S.), *Weber and Islam*, Londres, Routledge, 1978.
- WHIMSTER (Sam), *Understanding Weber*, Londres, Routledge, 2007.

Un travail comparatif indépassable des pères fondateurs des sciences sociales a été rédigé par Raymond Aron, sous le titre *Les Étapes de la pensée sociologique*, Paris Gallimard, coll. « Bibliothèque des sciences sociales », 1967.

XX^e siècle

- ALMOND (Gabriel) et VERBA (Sidney), *The Civic Culture. Political Attitudes and Democracy in Five Nations*, Princeton (N.J.), Princeton University press, 1963.
- ALMOND (Gabriel) et VERBA (Sidney), *The Civic Culture Revisited*, Boston (Mass.), Little Brown, 1980.
- DAHL (Robert), *Who Governs? Democracy and Power in an American City*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 1961 / *Qui gouverne ?*, Paris, Armand Colin, 1971.
- DAHL (Robert), *A Preface to Democratic Theory*, Chicago (Ill.), Chicago University Press, 2006.

Sur Robert Dahl

- Encyclopedia Universalis*, article « polyarchie » (consultable en ligne : <http://www.universalis.fr>)
- DEWEY (John), *The Public and its Problems*, Denver (Colo.), Alan Swallow, 1927.
- DOWNS (Anthony), *An Economic Theory of Democracy*, New York (N.Y.), Harper, 1957.
- DOWNS (Anthony), *Inside Bureaucracy*, Boston (Mass.), Little Brown, 1967.
- DUVERGER (Maurice), *Les Partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1951.
- DUVERGER (Maurice), *Introduction à la politique*, Paris, Gallimard, coll. « Idées », 1964.
- EASTON (David), « The New Revolution in Political Science », *American Political Science Review*, 63 (4), 1969, p. 1051-1062.
- EASTON (David), « Continuities in Political Analysis. Behavioralism and Post-Behavioralism », dans David Easton, *The Political System*, New York (N.Y.), Knopf, 1971, p. 349-368.
- EASTON (David), *A System Analysis of Political Life*, New York (N.Y.), Wiley, 1965 / *Analyse du système politique*, Paris, Armand Colin, 1974.
- HIRSCHMAN (Albert), *Exit, Voice, and Loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations and States*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1970.
- HIRSCHMAN (Albert), *Les Passions et les Intérêts. Justifications politiques du capitalisme avant son apogée*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1997.
- LASSWELL (Harold D.), *Who Gets What, When, How. With Postscript*, New York (N.Y.), Meridian-World, 1958.
- LASSWELL (Harold D.), *The Future of Political Science*, Londres, Tavistock Publications, 1964.

Sur Harold D. Lasswell

- EULAU (Heinz) et ZLOMKE (Susan), « Harold D. Lasswell's Legacy To Mainstream Political Science: A Neglected Agenda », *Annual Review of Political Science*, 2, juin 1999, p. 75-89.
- LINDBLOM (Charles E.), *The Intelligence of Democracy. Decision-making through Mutual Adjustment*, New York (N.Y.), Free Press, 1965.
- LINDBLOM (Charles E.), *Politics and Markets. The World's Political Economic Systems*, New York (N.Y.), Basic Books, 1977.
- LIPSET (Seymour M.) et ROKKAN (Stein), *Cleavage Structures, Party Systems, and Voter Alignments. An Introduction*, New York (N.Y.), Free Press, 1967 / *Structures de clivages, systèmes de partis et alignements des électeurs. Une introduction*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 2008.
- MERTON (Robert K.), *Éléments de théorie et de méthode sociologique*, Paris, Plon, 1968.
- MICHEL (Robert), *Les Partis politiques. Essai sur les tendances oligarchiques des démocraties*, Paris, Flammarion, 1971.
- OLSON (Mancur), *The Logic of Collective Action. Public Goods and the Theory of Groups*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1965 / *Logique de l'action collective*, Paris, PUF, 1987.

Sur Robert Park

- BOURMEAU (Sylvain), « Robert Park, journaliste et sociologue », *Politix*, 1 (3-4), 1988, p. 50-61.
- SCHEMEIL (Yves), « D'une sociologie naturaliste à une sociologie politique : Robert Park et l'école de Chicago », *Revue française de sociologie*, 1983.

- ROKKAN (Stein), *Citizens, Elections, Parties. Approaches to the Comparative Study of the Processes of Development*, Oslo, Universitetsforlaget, 1970.
- ROKKAN (Stein), *State Formation, Nation-Building, and Mass Politics in Europe*, Oxford, Oxford University Press, 1999.
- SELZNICK (Philip), *Leadership in Administration. A Sociological Interpretation*, Evanston (Ill.), Row Peterson, 1957.
- SIMON (Herbert), *Administrative Behavior. A Study of Decision-Making Process in Administrative Organizations*, New York (N.Y.), Macmillan, 1957 / *Administration et Processus de décision*, Paris, Economica, 1983.
- WHYTE (William Foote), *Street-Corner Society. The Social Structure of an Italian Slum*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press, 1993 [éd. originale 1943] / *Street-Corner Society. La structure sociale d'un quartier italo-américain*, Paris, La Découverte, 2002.

ABORDER ET TERMINER UNE RECHERCHE

- BEAUD (Michel), GRAVIER (Magali) et TOLEDO (Alain de), *L'Art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, La Découverte, coll. « Grands Repères Guides », 2006.
- BECKER (Howard S.), *Writing for Social Scientists. How to Start and Finish your Thesis, Book, or Article*, Chicago (Ill.), The University of Chicago Press, 1986 / *Écrire les sciences sociales*, Paris, Economica, coll. « Méthodes des sciences sociales », 2004 [préface de Jean-Claude Passeron].
- DÉPELTEAU (François), *La Démarche d'une recherche en sciences humaines. De la question de départ à la communication des résultats*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2003 [2^e éd.].
- QUIVY (Raymond) et VAN CAMPENHOUT (Luc), *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1988.

DEUXIÈME PARTIE. POUR ALLER PLUS LOIN

Dans cette seconde partie de la bibliographie figurent à la fois des titres cités dans le texte ou utilisés pour le rédiger et des lectures permettant d'approfondir ses connaissances dans un domaine particulier de la science politique. La littérature étant immense et rapidement évolutive, il est impossible d'être exhaustif. Les indications bibliographiques données ici devront donc être complétées « en cascade », autrement dit en se référant aux répertoires de titres qui figurent au sein des ouvrages et articles conseillés. Les rubriques et le classement utilisés ici diffèrent de ce qui a été adopté dans le corps du livre et dans la première partie de la bibliographie. Les regroupements effectués ci-dessous sont destinés à faciliter les recherches

selon les intérêts des lecteurs et les problèmes qu'ils ou elles se posent. Ils donnent une autre vision possible de la science politique et de son domaine. Leur limite tient à la fois aux connaissances de l'auteur et à la difficulté de classer un titre dans une seule rubrique quand son contenu en aborde plusieurs. Dans ce dernier cas, le texte est mis dans la rubrique pour laquelle il a été cité dans le corps du livre. Une conséquence de ces choix est la possible apparition d'un même auteur dans plusieurs rubriques selon le contenu des textes qu'il ou elle a publiés. Inversement, un titre n'étant cité qu'une seule fois, en vertu de l'utilité qu'il a eue pour la rédaction de ce manuel, il pourrait ne pas être là où on l'attend d'ordinaire.

1. SOCIOLOGIE POLITIQUE

Attitudes, opinions, représentations

- ALLPORT (Gordon), « Attitudes », *A Handbook of Social Psychology*, Worcester (Mass.), Clark University Press, 1935, p. 798-844.
- BALME (Richard), MARIE (Jean-Louis) et ROZENBERG (Olivier), « Les motifs de la confiance (et de la défiance) politique : intérêt, connaissance et conviction dans les formes du raisonnement politique », *Revue internationale de politique comparée*, 10 (3), 2003, p. 433-461.
- BOUDON (Raymond), « Opinion publique et valeurs collectives », dans Bertrand Badie et Pascal Perrineau (dir.), *Le Citoyen*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, p. 143-164.
- BOURDIEU (Pierre), « L'opinion publique n'existe pas », *Les Temps modernes*, 318, 1973, p. 1292-1309 (repris dans Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Minuit, 1984, p. 222-235).
- BRÉCHON (Pierre), LAURENT (Annie) et PERRINEAU (Pascal) (dir.), *Les Cultures politiques des Français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
- BRÉCHON (Pierre), « Valeurs de gauche, valeurs de droite et identités religieuses en Europe », *Revue française de sociologie*, 47 (4), 2006, p. 725-753.
- BRUGIDOU (Mathieu), *L'Opinion et ses publics. Une approche pragmatiste de l'opinion publique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- CAILLOT (Philippe) et DENNI (Bernard), « Les attitudes politiques existent-elles ? », dans Bruno Cautrès et Nonna Mayer, *Le Nouveau Désordre électoral*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.
- DELWIT (Pascal) et POIRIER (Philippe) (dir.), *Extrême Droite et pouvoir en Europe*, Bruxelles, Presses de l'Université libre de Bruxelles, 2007.
- DENNI (Bernard), « Le conservatisme des seniors : une affaire d'âge ? », dans Anne Muxel (dir.), *Âge et Politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2011.
- DUCHESNE (Sophie) et HAEGEL (Florence), « La politisation des discussions, au croisement des logiques de spécialisation et de conflictualisation », *Revue française de science politique*, 54 (6), 2004, p. 877-909.
- DUCHESNE (Sophie) et HAEGEL (Florence), « Avoiding or Accepting Conflict in Public Talk », *British Journal of Political Science*, 37 (1), 2007, p. 1-22.

- ELIASOPH (Nina), *Avoiding Politics. How Americans Produce Apathy in Everyday Life*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.
- FUTURIBLES, « Les valeurs des Européens », 277, 2002.
- GELLNER (Ernest), « L'homme un animal à éviter les gaffes », dans Pierre Birnbaum et Jean Leca (dir.), *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1991.
- HALMAN (Loek), INGLEHART (Ronald), DIEZ-MEDRANO (Jaime) et al., *Changing Values and Beliefs in 85 Countries. Trends from the Values Surveys from 1981 to 2004*, Boston (Mass.), Brill, 2008.
- INGLEHART (Ronald), *Culture Shift in Advanced Industrial Societies*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1990 / *La Transition culturelle*, Paris, Economica, 1993.
- INGLEHART (Ronald), *Modernization and Postmodernization. Cultural, Economic, and Political Change in 43 Societies*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1997.
- KAASE (Max) et NEWTON (Kenneth), *Beliefs in Government*, Oxford, Oxford University Press, 1995.
- MUXEL (Anne), *Toi, moi et la politique. Amour et convictions*, Paris, Seuil, 2008.
- NORRIS (Pipa), *Critical Citizens. Global Supports for Democratic Government*, Oxford, Oxford University Press, 1998.
- SARIS (William E.) et SNIDERMAN (Paul M.), *Studies in Public Opinion. Attitudes, Non Attitudes, Measurement Error, and Change*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2005.
- SNIDERMAN (Paul) et JACKMAN (Simon), « Intolérance et culture politique : la spécificité française », dans Gérard Grunberg, Nonna Mayer et Paul Sniderman (dir.), *La Démocratie à l'épreuve*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 170-202.

Jugement, raisonnement, connaissances

- DELLI CARPINI (Michael X.) et KEETER (Scott), « Measuring Political Knowledge. Putting First Things First », *American Journal of Political Science*, 37 (4), 1993, p. 1179-1206.
- DELLI CARPINI (Michael X.) et KEETER (Scott), *What Americans Know about Politics and Why it Matters*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 1996.
- EVELAND (William P.), « The Effect of Political Discussion in Producing Informed Citizens: The Roles of Information, Motivation, and Elaboration », *Political Communication*, 21, 2004, p. 177-193.
- FAVRE (Pierre) et OFFERLÉ (Michel), « Connaissances politiques, compétence politique ? Enquête sur les performances cognitives des étudiants français », *Revue française de science politique*, 52 (2-3), 2000, p. 201-232.
- GALSTON (William A.), « Political Knowledge, Political Engagement, and Civic Education », *Annual Review of Political Science*, 4 (1), 2001, p. 217-234.
- GAMSON (William), *Talking Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.
- HAMILL (Ruth), LODGE (Milton) et BLAKE (Frederick), « The Breadth, Depth, and Utility of Class, Partisan, and Ideological Schemata », *American Journal of Political Science*, 29, 1985, p. 850-870.
- HEATH (Anthony F.), ANDERSEN (Robert) et SINNOTT (Richard), *Do Less Informed Voters Make Mistakes? Political Knowledge and Electoral Choice*, Oxford, Center for Research Into Elections and Social Trends, 2002.

- JOIGNANT (Alfredo), « Compétence et citoyenneté : les pratiques sociales de civisme ordinaire au Chili ou les logiques de la compétence de citoyen », *Revue française de science politique*, 52 (2-3), 2002, p. 233-249.
- KUKLINSKI (James H.) et QUIRK (Paul J.), « Conceptual Foundations of Citizen Competence », *Political Behavior*, 23 (3), 2001, p. 285-311.
- LODGE (Milton) et TABER (Charles), « Three Steps toward a Theory of Motivated Political Reasoning », dans Arthur Lupia, Matthew McCubbins et Samuel Popkin (eds), *Elements of Reason*, Londres, Cambridge University Press, 2000.
- LODGE (Milton), GLATHAR (Jill) et TABER (Charles S.), « The Motivated Construction of Political Judgments », dans David Redlawsk (ed.), *Feeling Politics*, New York (N.Y.), Palgrave Macmillan, 2006, p. 198-226.
- LODGE (Milton), MCGRAW (Kathleen M.) et STROTH (Patrick), « An Impression-Driven Model of Candidate Evaluation », *American Political Science Review*, 83 (2), 1989, p. 399-420.
- LODGE (Milton), TABER (Charles) et WEBER (Chris), « The Measure and Mismeasure of Emotion », dans David Redlawsk (ed.), *Feeling Politics*, New York (N.Y.), Palgrave Macmillan, 2006.
- LUPIA (Arthur), « Can Political Institutions Increase Citizens' Competence? Findings from a Formal Model and Two Experiments », dans Irwin Morris, Joe A. Oppenheimer et Karol Soltan (eds), *Politics from Anarchy to Democracy. Rational Choice in Political Science*, Stanford (Calif.), Stanford University Press, 2004, p. 132-156.
- LUPIA (Arthur) et MCCUBBINS (Matthew D.), *The Democratic Dilemma. Can Citizens Learn What They Need to Know?* Cambridge, Cambridge University Press, 1998.
- LUPIA (Arthur), MCCUBBINS (Matthew D.) et POPKIN (Samuel L.) (eds), *Elements of Reason. Cognition, Choice, and the Bounds of Rationality*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
- LUSKIN (Robert C.), « Measuring Political Sophistication », *American Journal of Political Science*, 31 (4), 1987, p. 856-899.
- LUSKIN (Robert C.), « Explaining Political Sophistication », *Political Behavior*, 12, 1990, p. 331-361.
- MILNER (Henry), « Civic Literacy in Comparative Context », *Policy Matters*, 2 (2), 2001, p. 2-40.
- MILNER (Henry), *Civic Literacy. How Informed Citizens Make Democracy Work*, Hanovre, Tufts University, 2002 / *La Compétence civique. Comment les citoyens informés contribuent au bon fonctionnement de la démocratie*, Laval, Presses de l'Université Laval, 2004.
- MUHLBERGER (Peter), « Moral Reasoning Effects on Political Participation », *Political Psychology*, 21 (4), 2000, p. 667-695.
- PRIOR (Markus), « News Vs. Entertainment: How Increasing Media Choice Widens Gaps in Political Knowledge and Turnout », *American Journal of Political Science*, 49 (3), 2005, p. 577-592.
- SCHREIBER (Darren), « Political Cognition as Social Cognition: Are We All Political Sophisticates? », dans Russell Neuman, George E. Marcus, Ann N. Crigler et Michael MacKuen, *The Affect Effect*, Chicago (Ill.), The University of Chicago Press, 2007, p. 48-70.
- SNIDERMAN (Paul M.), JACKMAN (Simon) et TIBERJ (Vincent), « Argumentation et raisonnement politique », dans Gérard Grunberg, Nonna Mayer et Paul M. Sniderman (dir.), *La Démocratie à l'épreuve*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002, p. 239-272.
- TIBERJ (Vincent), « Compétence et repérage politique en France et aux États-Unis : l'« électeur raisonnant » », *Revue française de science politique*, 54 (2), 2004, p. 261-287.

Mobilisations, politisation, implication

- ANDOLFATTO (Dominique) et LABBÉ (Dominique), *Toujours moins ! Déclin du syndicalisme à la française*, Paris, Gallimard, 2009.
- BON (Frédéric), *Les Discours de la politique*, Paris, Economica, 1991.
- BRÉCHON (Pierre) et CAUTRÈS (Bruno), « L'inscription sur les listes électorales : indicateur de socialisation ou de politisation ? », *Revue française de science politique*, 37 (4), 1987, p. 502-525.
- BROMBERGER (Christian) (dir.), *Passions ordinaires. Du match de football au concours de dictée*, Paris, Bayard, 1998.
- CAUTRÈS (Bruno), « Recherches récentes sur la mobilité sociale », *Revue française de science politique*, 42 (3), 1992, p. 441-479.
- CAUTRÈS (Bruno), « Mobilité sociale et comportement électoral : modèles sociologiques et modélisations statistiques », *Revue française de sociologie*, 36 (1), 1995, p. 185-224.
- DAVIS (Gerald F.), MCADAM (Doug) et SCOTT (W. Richard) (eds), *Social Movements and Organization Theory*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.
- DUCHESNE (Sophie), « Engagement ou politique, le paradoxe de la citoyenneté », dans Pascal Perrineau, *L'Engagement politique*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994, p. 185-214.
- DUCLOS (Nathalie), *Les Violences paysannes sous la V^e République*, Paris, Economica, 1998.
- GAXIE (Daniel), *Le Cens caché*, Paris, Seuil, 1975.
- GROUX (Guy) et PERNOT (Jean-Marie), *La Grève*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- GURR (Ted R.), *Why Men Rebel*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1970.
- FAVRE (Pierre) (dir.), *La Manifestation*, Paris, Presses de Sciences Po, 1990.
- FILLIEULE (Olivier), « Propositions pour une analyse processuelle de l'engagement individuel », dans Olivier Fillieule et Nonna Mayer (dir.), « Devenir militants », *Revue française de science politique*, 51 (1), 2001, p. 199-215.
- FILLIEULE (Olivier) et PÉCHU (Cécile), *Lutter ensemble. Les théories de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- IMIG (Doug) et TARROW (Sidney) (eds), *Contentious Europeans. Protest and Politics in an Integrating Europe*, Boulder (Colo.), Rowman and Littlefield Press, 2001.
- JACQUEMAIN (Marc) et DELWIT (Pascal), *Engagements actuels. Actualité des engagements*, Genève, Bruylant, coll. « Science politique », 2010.
- LACROIX (Bernard), « Ordre politique et ordre social », dans Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, Tome I, Paris, PUF, 1985.
- LAGROYE (Jacques) (dir.), *La Politisation*, Paris, Armand Colin, 2005.
- LAUVAU (Georges), GRUNBERG (Gérard) et MAYER (Nonna) (dir.), *L'Univers politique des classes moyennes*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1983.
- LECA (Jean), « Le repérage du politique », *Projet*, 1972.
- MASSAL (Julie), *Les Mouvements indiens en Équateur. Mobilisations protestataires et démocratie*, Paris, Karthala, 2005.
- MATHIEU (Lilian), *Comment lutter ? Sociologie et mouvements sociaux*, Paris, Textuel, 2004.
- MONCEAU (Nicolas), « Les intellectuels mobilisés : le cas de la Fondation d'Histoire de Turquie », dans Gilles Dorronsoro (dir.), *La Turquie conteste. Mobilisations sociales et régime sécuritaire*, Paris, CNRS Éditions, 2005, p. 109-126.

- MORALES (Laura), *Joining Political Organizations. Institutions, Mobilisations and Participation in Western Democracies*, Colchester, ECPR Press, 2009.
- OLLITRAULT (Sylvie), *Militer pour la planète. Sociologie des écologistes*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2008.
- PERRINEAU (Pascal) (dir.), *L'Engagement politique. Déclin ou mutation ?*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994.
- PUTNAM (Robert), *Bowling Alone. The Collapse and Revival of American Community*, New York (N.Y.), Simon and Schuster, 2000.
- ROCHÉ (Sébastien), *La Société incivile. Qu'est-ce que l'insécurité ?*, Paris, Seuil, coll. « L'Épreuve des faits », 1996.
- ROCHÉ (Sébastien), *Sociologie politique de l'insécurité : violences urbaines, inégalités et globalisation*, Paris, PUF, coll. « Sociologies d'aujourd'hui », 1998.
- ROCHÉ (Sébastien), « La théorie de la vitre cassée en France : incivilités et désordres en public », *Revue française de science politique*, 50, 2000, p. 387-412.
- ROCHÉ (Sébastien), *Tolérance zéro ? Incivilités et insécurité*, Paris, Odile Jacob, 2002.
- SCHEMEIL (Yves), « Dans la forêt magique des Eurobaromètres », dans Pierre Bréchon et Bruno Cautrès, *Les Enquêtes Eurobaromètres*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- SIMÉAND (Johanna), *La Cause des sans-papiers*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.
- SOMMIER (Isabelle), *Les Nouveaux Mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, coll. « Dominos », 2001.
- TARROW (Sidney), *Power in Movement. Social Movements and Contentious Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- TARROW (Sidney), « La contestation transnationale », *Cultures et Conflits*, 38, 2000, p. 187-223.
- TOPF (Richard), « Beyond Electoral Participation », dans Hans-Dieter Klingemann et Dieter Fuchs, *Citizens and the State*, Oxford, Oxford University Press, 1995, p. 52-91.
- TRAÏNI (Christophe) (dir.), *Émotions, mobilisation !*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- TRAÏNI (Christophe), « Des sentiments aux émotions : comment devient-on militant de la cause animale ? », *Revue française de science politique*, 60 (2), 2010, p. 335-358.
- VEILLET (Guillaume), « Le sabotage de chasse : l'animal comme prétexte ? », dans Paul Bacot (dir.), *L'Animal en politique*, Paris, L'Harmattan, 2003.

Socialisation, générations

- BAUDELLOT (Christian) et ESTABLET (Roger), *Avoir 30 ans en 1968 et en 1998*, Paris, Seuil, 2000.
- BENNANI-CHRAÏBI (Mounia), *Soumis et rebelles. Les jeunes au Maroc*, Paris, CNRS Éditions, 1994.
- FAVIER (Agnès), « L'impossible réforme de l'Université libanaise », *Maghreb-Machrek*, 169, 2000.
- GALLAND (Olivier), *Sociologie de la jeunesse*, Paris, Armand Colin, coll. « U. Sociologie », 2007 [4^e éd.]
- MANNHEIM (Karl), *Ideologie und Utopie*, Francfort-sur-le-Main, Schulte-Bulmke, 1969 / *Idéologie et Utopie*, (préface de Wolf Lepenies), Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2006.
- MEIRICK (Patrick C.) et WACKMAN (Daniel B.), « Kids Voting and Political Knowledge: Narrowing Gaps, Informing Votes », *Social Science Quarterly*, 85 (5), 2004, p. 1161-1177.

- MILLER (Warren E.) et SHANKS (J. Merrill), *The New American Voter*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1996.
- MONCEAU (Nicolas), *Génération militantes*, Paris, Dalloz, 2008.
- MONCEAU (Nicolas), « Le rôle des coups d'État militaires dans la formation et les trajectoires des générations politiques : l'exemple de la génération 68 en Turquie », *Revue internationale de politique comparée*, 16 (2), 2009, p. 221-239.
- MUXEL (Anne), « Le moratoire politique des années de jeunesse », dans René Rémond et Annick Percheron (dir.), *Âge et Politique*, Paris, Economica, 1991.
- MUXEL (Anne), *Les Jeunes et la politique*, Paris, Hachette, 1996.
- MUXEL (Anne), *L'Expérience politique des jeunes*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.
- PERCHERON (Annick), « Peut-on encore parler d'héritage politique en 1989 », dans Yves Mény (dir.), *Idéologie, partis politiques et groupes sociaux*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1989, p. 76-79.
- PERCHERON (Annick), *La Socialisation politique*, Paris, Armand Colin, coll. « U Sociologie », 1993.
- ROCHE (Sébastien), *La Délinquance des jeunes. Les 13-19 ans racontent leurs délits*, Paris, Armand Colin, coll. « L'Épreuve des faits », 2001.
- THOMAS (Hélène), *Vieillesse dépendante et Désinsertion politique*, Paris, L'Harmattan, 1996.
- TRAINI (Christophe), *Les Braconniers de la République*, Paris, PUF, 2003.
- TRAINI (Christophe), *La Musique en colère*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.

Partis politiques

- ALDRICH (John H.), *Why Parties? The Origin and Transformation of Political Parties in America*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press, 1995.
- ANDOLFATTO (Dominique), GREFFET (Fabienne) et OLIVIER (Laurent) (dir.), *Les Partis politiques. Quelles perspectives ?*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2001.
- APTER (David), « Party System Change in Scandinavia Since 1970: "Restrictive Change" or "General Change" ? », *West European Politics*, 22 (3), 1999, p. 139-158.
- BADUEL (Pierre-Robert) (dir.), « Les partis politiques dans le monde arabe. 2. Le Maghreb », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 111-112, 2006, p. 9-217.
- BADUEL (Pierre-Robert) et CATUSSE (Myriam) (dir.), « Les partis politiques dans le monde arabe. 1. Le Machrek », *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 81-82, p. 9-348.
- BARDI (Luciano) (dir.), *Partiti e sistemi di partito : il "cartel parti" e oltre*, Bologna, Il Mulino, 2006.
- BARTOLINI (Stefano), « La formation des clivages », *Revue internationale de politique comparée*, 12 (1), 2005, p. 9-34.
- BELOT (Céline) et CAUTRÈS (Bruno) (dir.), « Vers une européanisation des partis politiques ? », *Politique européenne*, 16, 2005.
- BETZ (Hans-Georg), *La Droite populiste en Europe. Extrême et démocrate ?*, Paris, Autrement, 2004.
- BOGAARDT (Matthijs), « The Italian First Republic: Degenerated Consociationalism in a Polarized Party System », *West European Politics*, 28 (3), 2005, p. 503-520.

- BRÉCHON (Pierre), *Les Partis politiques*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs », 1999.
- BRIQUET (Jean-Louis) et SAWICKI (Frédéric), *Le Clientélisme politique dans les sociétés contemporaines*, Paris, PUF, coll. « Politique d'aujourd'hui », 1998.
- CALISE (Mauro), *Il partito personale*, Roma, Laterza, Saggi tascabili Laterza, 2000.
- CHARLOT (Jean), *Les Partis politiques*, Paris, Armand Colin, 1971.
- COLOMER (Joseph), « The More Parties, the Greater Policy Stability », *European Political Science*, 2011, http://works.bepress.com/josep_colomer/38.
- DAALDER (Hans), « A Crisis of Party ? », *Scandinavian Political Studies*, 15 (4), décembre 1992, p. 269-288.
- DECHEZELLES (Stéphanie), « Commémoration ou invention de la tradition : les ressorts mémoriels de l'identification partisane dans l'extrême droite italienne », dans Muriel Surdez, Michael Voegtlé et Bernard Voutat (dir.), *Identifier - S'identifier. À propos des identités politiques*, Lausanne, Antipodes, 2010, p. 91-108.
- DELLA PORTA (Donatella), *I partiti politici*, Bologna, Il Mulino, 2001.
- DELWIT (Pascal) (dir.), *Libéralisme et partis libéraux en Europe*, Bruxelles, Presses de l'Université libre de Bruxelles, 2002.
- FAUCHER (Florence), *Changing Parties. An Anthropology of British Political Party Conference*, New York (N.Y.), Palgrave Macmillan, 2005.
- GUZZINI (Stefano), « La longue nuit de la première république : l'implosion clientéliste en Italie », *Revue française de science politique*, 44 (6), 1994, p. 979-1013.
- LANCELOT (Alain), *L'Abstentionnisme électoral en France*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1968.
- LA PALOMBARA (Joseph) et WEINER (Myron), *Political Parties and Political Development*, Princeton (N. J.), Princeton University Press, 1966.
- LAVAU (Georges), *À quoi sert le Parti communiste français ?* Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1981.
- LAYER (Michael), *Policy and Party Competition*, New York (N.Y.), Routledge, 1992.
- LAWSON (Kay), « L'évolution des partis politiques américains », *Revue française de science politique*, 42 (5), 1992, p. 819-834.
- MAIR (Peter), *Party System Change. Approaches and Interpretations*, Oxford, Clarendon Press, 2004 [1^{re} éd. 1997].
- MARCHESIN (Philippe), « Origine et évolution des partis politiques », *Politique africaine*, 55, 1994, p. 20-30.
- MARTIN (Pierre), « Comment analyser les changements dans les systèmes partisans d'Europe occidentale depuis 1945 ? », *Revue internationale de politique comparée*, 14 (2), 2007, p. 264-280.
- MÉNY (Yves) (dir.), *Idéologies, partis politiques et groupes sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 1989.
- OWEN (B.), *Le Système électoral et son effet sur la représentation parlementaire des partis*, Paris, LGDJ, 2002.
- PANEBIANCO (Angelo), *Modelli di partito*, Bologna, Il Mulino, 1982 / *Political Parties. Organization and Power*, New York (N.Y.), Cambridge University Press, 1988.
- PLATONE (François), *Les Partis politiques*, Toulouse, Milan, coll. « Essentiels », 2003.
- Politique africaine*, « Partis politiques d'Afrique : retour sur un objet délaissé », 12 (104), 2006, p. 5-102.
- POMBENI (Paolo), *Introduzione alla storia dei partiti politici*, Bologna, Il Mulino, 1985 / *Introduction à l'étude des partis politiques*, Paris, PUF, 1992.

- SADOUN (Marc), *De la démocratie française. Essai sur le socialisme*, Paris, Gallimard, coll. « NRF essais », 1993.
- SEILER (Daniel-Louis), *De la comparaison des partis politiques*, Paris, Economica, 1986.
- SEILER (Daniel-Louis), *Les Partis politiques en Occident. Sociologie historique du phénomène partisan*, Paris, Ellipses, 2003.
- TURAN (Ilter), « Old Soldiers Never Die: The Republican People's Party of Turkey », *South European Society and Politics*, 11 (3-4), 2006, p. 559-578.
- ÛSTEL (Füsün), « Les partis politiques turcs, l'islamisme et la laïcité », *Cemoti*, 19, 1995, p. 255-264.
- VON BEYME (Klaus), *Political Parties in Western Democracies*, Aldeshot, Gower, 1985.
- Vote, élections, suffrage, campagnes électorales*
- ANDERSEN (Robert), TILLEY (James) et HEATH (Anthony F.), « Political Knowledge and Enlightened Preferences: Party Choice through the Electoral Cycle », *British Journal of Political Science*, 35 (2), 2005, p. 285-302.
- BARKER (David C.) et HANSEN (Susan B.), « All Things Considered: Systematic Cognitive Processing and Electoral Decision-Making », *The Journal of Politics*, 67 (2), 2005, p. 319-344.
- BARTELS (Larty), « Uninformed Votes: Information Effects in Presidential Elections », *American Journal of Political Science*, 40, 1996, p. 194-230.
- BOIS (Paul), *Paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Paris, Flammarion 1972 [1^{re} éd. 1960].
- BON (Frédéric), « Le vote, fragment d'un discours électoral », dans Frédéric Bon, *Les Discours de la politique*, Paris, Economica, 1991.
- BOY (Daniel) et MAYER (Nonna) (dir.), *L'Électeur a ses raisons*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.
- BRACONNIER (Céline) et DORMAGEN (Jean-Yves), *La Démocratie de l'abstention. Aux origines de la démobilisation électorale en milieu populaire*, Paris, Gallimard, 2007.
- BRACONNIER (Céline) et DORMAGEN (Jean-Yves), « Le vote des cités est-il structuré par un clivage ethnique ? », *Revue française de science politique*, 60 (4), 2010, p. 663-689.
- BRADER (Ted), « Striking a Responsive Chord: How Political Ads Motivate and Persuade Voters by Appealing to Emotions », *American Journal of Political Science*, 49 (2), 2005, p. 388-405.
- BRÉCHON (Pierre) (dir.), *Les Élections présidentielles en France. Quarante ans d'histoire politique*, Paris, la Documentation française, 2007.
- CAMPBELL (Angus), CONVERSE (Philip E.), MILLER (Warren E.) et STOKES (Donald E.), *The American Voter*, New York (N.Y.), John Wiley and Sons, 1980 [1^{re} éd. 1960].
- CAUTRÈS (Bruno) et HEATH (Anthony), « Déclin du "vote de classe" ? Une analyse comparative en France et en Grande-Bretagne », *Revue internationale de politique comparée*, 3 (3), 1996, p. 541-568.
- CAUTRÈS (Bruno) et MUXEL (Anne) (dir.), *Comment les électeurs font-ils leur choix ? Le panel électoral français 2007*, Paris, Presses de Sciences Po, 2009.
- COLOMER (Joseph) (ed.), *Personal Representation. The Neglected Dimension of Electoral Systems*, Colchester, ECPR Press, 2011.
- DÉLOYE (Yves), « Se présenter pour représenter : enquête sur les professions de foi électorales de 1848 », dans Michel Offerlé (dir.), *La Profession politique : XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999, p. 231-254.

- DÉLOYE (Yves) et IHL (Olivier), « Des voix pas comme les autres : votes blancs et votes nuls aux élections législatives de 1881 », *Revue française de science politique*, 41 (2), 1991, p. 141-170.
- DÉLOYE (Yves) et IHL (Olivier), *L'Acte de vote*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « Références », 2008.
- FAVRE (Pierre), « La mort de l'électeur », *Revue française de science politique*, 26 (5), 1976, p. 865-898.
- FIORINA (Morris P.), « An Outline for a Model of Party Choice », *American Journal of Political Science*, 21, 1977, p. 601-625.
- GARRIGOU (Alain), *Le Vote et la Vertu. Comment les Français sont devenus électeurs*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1992.
- GAXIE (Daniel) (dir.), *Explication du vote*, Paris, Presses de Sciences Po, 1989.
- GUIONNET (Christine), *L'Apprentissage de la politique moderne. Les élections municipales sous la monarchie de Juillet*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- HERMET (Guy), ROUQUIÉ (Alain) et LINZ (Juan J.), *Des élections pas comme les autres*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1978.
- HUG (Simon), « Referendum Campaigns: Changing What People Think or Changing What they Think About ? », dans Claes H. de Vreese (dir.), *The Dynamics of Referendum Campaigns. An International Perspective*, New York (N.Y.), Palgrave Macmillan, 2007.
- IHL (Olivier), *Le Vote*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs Politique », 1996.
- IHL (Olivier), « L'urne et le fusil », *Revue française de science politique*, 60 (1), 2010.
- JAFFRÉ (Jérôme) et MUXEL (Anne), « S'abstenir : hors du jeu ou dans le jeu politique ? », dans Pierre Bréchon, Annie Laurent et Pascal Perrineau, *Les Cultures politiques des Français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000, p. 19-52.
- JAFFRELOT (Christophe), « Voter en Inde : symboles électoraux, système de partis et vote non individuel », *Revue française de science politique*, 43 (2), 1993, p. 301-316.
- LAU (Richard R.) et REDLAWSK (David P.), *How Voters Decide. Information Processing during Election Campaigns*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.
- LAZARSFELD (Paul F.), BERELSON (Bernard) et GAUDET (Hazel), *The People's Choice. How the Voter Makes up his Mind in a Presidential Campaign*, New York (N.Y.), Columbia University Press, 1944.
- LE HAY (Viviane) et SINEAU (Marianne), « "Effet patrimoine" : 30 ans après, le retour ? », *Revue française de science politique*, 60 (5), 2010, p. 869-900.
- LEWIS-BECK (Michael S.), NORPOTH (Helmut), JACOBY (William), WEISBERG (Herbert), *The American Voter Revisited*, Ann Arbor (Mich.), University of Michigan Press, 2008.
- LEWIS-BECK (Michael S.), « Forecasting the 2007 French Presidential Election: Ségolène Royal and the Iowa Model », avec Eric Bélanger et Christine Fauvelle-Aymar, *French Politics*, 6 (2), 2008.
- MARTIN (Pierre), *Comprendre les évolutions électorales. La théorie des réalignements revisitée*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
- MICHELAT (Guy) et SIMON (Michel), « Classe sociale objective, classe sociale subjective et comportement électoral », *Revue française de sociologie*, 12, 1971, p. 483-527.
- MOULIN (Léo), « La science politique et le gouvernement des communautés religieuses », *Revue internationale des sciences administratives*, 1, 1951 (réédité sous le même titre à Bruxelles, Librairie encyclopédique, 1951).

- NIE (Norman H.), VERBA (Sidney) et PETROCIK (John R.), *The Changing American Voter*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1979.
- PERRINEAU (Pascal), « Électeurs dissonants et électeurs fidèles », *Revue française de science politique*, 57 (3-4), 2007, p. 343-352.
- PIZZORNO (Alessandro), « Sur la rationalité des choix démocratiques », dans Pierre Birnbaum et Jean Leca (dir.), *Sur l'individualisme*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986.
- REDLAWSK (David P.), « What Voters Do: Information Search During Election Campaign », *Political Psychology*, 25, 2004, p. 595-610.
- REDLAWSK (David P.) et LAU (Richard R.), « Advantages and Disadvantages of Cognitive Heuristics in Political Decision Making », *American Political Science Review*, 45 (4), 2001, p. 951-971.
- SCIARINI (Pascal), BORNSTEIN (Nicholas) et LANZ (Bruno), « The Determinants of Voting on Environment Issues: A Two-level Analysis », dans Claes H. de Vreese (ed.), *The Dynamics of Referendum Campaigns*, Londres, Palgrave, 2007.
- SIEGFRIED (André), *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la Troisième République*, Bruxelles, Édition de l'Université de Bruxelles, coll. « UBlire », 2010.
- SOUYRI (Pierre-François), « Des communautés monastiques dans le Japon médiéval », dans Marcel Detienne (dir.), *Qui veut prendre la parole ?*, Paris, Seuil, 2003, p. 85-94.
- WAND (Jonathan N.), SHOTTS (Kenneth W.), SEKHON (Jasjeet S.), MEBANE (Walter R.), HERRON (Jr. Michael C.) et BRADY (Henry E.), « The Butterfly Did It: The Aberrant Vote for Buchanan in Palm Beach County, Florida », *American Political Science Review*, 95 (4), 2001, p. 793-810.

Pouvoir, influence, autorité, leadership, élites

- BALME (Stéphanie), *Entre soi. L'élite du pouvoir dans la Chine contemporaine*, Paris, Fayard, 2004.
- BELL (David V. J.), *Power, Influence, and Authority. An Essay in Political Linguistics*, Oxford, Oxford University Press, 1975.
- BLONDEL (Jean) et THIEBAULT (Jean-Louis) (eds), *Political Leadership, Parties and Citizens. The Personalization of Leadership*, New York (N.Y.), Routledge, 2010.
- BOTTOMORE (Tom), *Elites and Society*, Londres, Routledge, 1993 [2^e éd].
- BOULDING (Kenneth E.), *Three Faces of Power*, Newbury Park (Calif.), Sage, 1989.
- BOURRICAUD (François), *Esquisse d'une théorie de l'autorité*, Paris, Plon, 1961.
- COX (Robert W.), « The Executive Head: An Essay on Leadership in International Relations », dans Robert W. Cox et Timothy J. Sinclair (eds), *Approaches to World Order*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996, p. 317-348.
- FREUND (Julien), *L'Essence du politique*, Paris, Sirey, 1965.
- HEERMANN (Margaret) et HAGAN (Joe), « International Decision Making: Leadership Matters », *Foreign Policy*, 110, 1988, p. 124-137.
- JOBERT (Bruno) et LECA (Jean), « Le dépérissement de l'État : à propos de l'Acteur et le Système de Michel Crozier et Erhard Friedberg », *Revue française de science politique*, 30 (6), 1980, p. 1125-1170.
- KAVANAGH (Dennis), « Changes in the Political Class and its Culture », *Parliamentary Affairs*, 45 (1), janvier 1992, p. 18-32.
- LAGROYE (Jacques), « La légitimation », dans Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, Tome I, Paris, PUF, 1985, p. 395-467.

- LANDAU (Jacob M.), ÖZBUDUN (Ergun) et TACHAU (Frank) (eds), *Electoral Politics in the Middle East: Issues, Voters, and Elites*, Londres, Croom Helm, 1980.
- LINDBLOM (Charles), *The Intelligence of Democracy*, New York (N.Y.), The Free Press, 1965.
- LUKES (Stephen), *Power: A Radical View*, New York (N.Y.), Palgrave Macmillan, 2005.
- LUKES (Stephen), « Power and the Battle for Hearts and Minds », *Millennium*, 33, 2005, p. 477-493.
- MERRIAM (Charles E.), *Political Power*, Londres, Collier-Macmillan, 1964 [1^{re} éd. 1934].
- MEYNAUD (Jean), *Les Groupes de pression*, Paris, PUF, 1965.
- MILIBAND (Ralph), *The State in Capitalist Society*, Londres, Quartet Books, 1973 / *L'État dans la société capitaliste. Analyse du système de pouvoir occidental*, Paris, Maspero, 1982.
- MORAVCSIK (Andrew), « A New Statecraft ? Supranational Entrepreneurs and International Cooperation », *International Organization*, 53 (2), p. 267-306.
- NYE (Joseph S. Jr.), *Soft Power. The Means to Success in World Politics*, New York (N.Y.), Public Affairs, 2004.
- PAGE (Edward C.) et WRIGHT (Vincent) (eds), *Bureaucratic Elites in Western European States. A Comparative Analysis of Top Officials*, Oxford, Oxford University Press, 1999.
- PORTELLI (Hugues), *Gramsci et le bloc historique*, Paris, PUF, 1972.
- QUANDT (William B.), *The Comparative Study of Political Elites*, Beverly Hills (Calif.), Sage, 1970.
- TACHAU (Frank) (ed.), *Political Elites and Political Development in the Middle East*, Cambridge (Mass.), Schenkman Pub. Co., distributed by Halsted Press, 1975.
- WEBER (Max), *Économie et Société*, Paris, Plon, 1971.
- WRIGHT MILLS (Charles), *The Power Elite*, New York (N.Y.), Oxford University Press, 2000 [1^{re} éd. 1956] / *L'Élite du pouvoir*, Paris, Maspero, 1969.
- YOUNG (Oran R.), « Political Leadership and Regime Formation: On the Development of Institutions in International Society », *International Organization*, 45 (3), 1991, p. 281-308.
- YOUNG (Oran R.), « Comment on Andrew Moravcsik, "A New Statecraft? Supranational Entrepreneurs and International Cooperation" », *International Organization*, 53 (4), 1999, p. 805-810.

2. THÉORIE ET PHILOSOPHIE POLITIQUES, ÉTUDES NORMATIVES

Philosophie politique et histoire des idées

- ABENSOUR (Miguel), KUPIEC (Anne) et TASSIN (Étienne), *Critique de la politique*, Paris, Sens et Tonka, 2006.
- ARENDT (Hannah), *L'Impérialisme*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1982.
- BAUDOIN (Jean), *La Philosophie politique de Karl Popper*, Paris, PUF, 1994.
- BÉNÉTON (Philippe), *Les Régimes politiques*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1996.
- BERGÈS (Michel), *Machiavel, un penseur masqué ?*, Bruxelles, Complexe, 2000.

- BERLIN (Isaiah), *Two Concepts of Liberty*, Oxford, Clarendon Press, 1958 / *Éloge de la liberté*, Paris, Calmann-Lévy, 1969.
- BOUILLAUD (Christophe), *Dans aucun pays du monde, « in nessun paese al mondo »*. *Univers politique italien et processus de légitimation et d'organisation d'une entreprise politique (le cas de la Ligue lombarde-Ligue du Nord, 1982-1992)*, Lille, Atelier de reproduction des thèses, 1996.
- BOUILLAUD (Christophe), « Les antécédents idéologiques de la Ligue du Nord », *Revue française de science politique*, 48 (3-4), 1998, p. 458-479.
- BRONDINO (Laura), DOTTI (Jorge) et VERMEUREN (Patrice), *Philosophie politique et état de la démocratie*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- CONSTANT (Benjamin), « De la liberté des anciens comparée à celle des modernes », dans Benjamin Constant, *Écrits politiques* (textes choisis, présentés et annotés par Marcel Gauchet), Paris, Gallimard, 1997.
- CORCUFF (Philippe), « Merleau-Ponty ou l'analyse politique au défi de l'inquiétude machiavélienne », *Études philosophiques*, 2, 2001, p. 203-217.
- DRAÏ (Raphaël), *La Sortie d'Égypte. L'invention de la liberté*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1986.
- DRAÏ (Raphaël), *La Communication prophétique. La conscience des prophètes*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1993.
- DUFOUR (Frédéric-Guillaume), *Patriotisme constitutionnel et Nationalisme. Sur Jürgen Habermas*, Montréal, Liber, 2001.
- FREEDEN (Michael), *Ideologies and Political Theory. A Conceptual Approach*, Oxford, Clarendon Press, 1998.
- HABERMAS (Jürgen), *Le Discours philosophique de la modernité. Douze conférences*, Paris, Gallimard, 1988.
- HOURLANI (Albert), *Arabic Thought in the Liberal Age. 1798-1939*, Londres et New York (N.Y.), Oxford University Press, 1962.
- LECA (Jean), *Pour (quoi) la philosophie politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.
- POPPER (Karl), *The Open Society and its Enemies*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1971 [1^{re} éd. 1945] / *La Société ouverte et ses ennemis*, Paris, Seuil, 1979.
- RAYNAUD (Philippe), *Trois Révolutions de la liberté. Angleterre, États-Unis, France*, Paris, PUF, coll. « Léviathan », 2009.
- SAXONHOUSE (Arlene), *Fear of Diversity. The Birth of Political Science in Ancient Greek Thought*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press, 1992.
- SFEZ (Gérald), *Machiavel, La politique du moindre mal*, Paris, PUF et Collège international de philosophie, 1999.
- VINCENT (Andrew), *Political Theory. Tradition and Diversity*, Cambridge (Mass.), Cambridge University Press, 1998.

Citoyenneté, nationalité, République, multiculturalisme, communautarisme

- BECK (Ulrich), *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, Paris, Aubier, 2006.
- BELL (Daniel), *Communitarianism and its Critics*, Oxford, Clarendon Press, 1993.
- COLAS (Dominique), *Le Glaive et le Fléau. Généalogie du fanatisme et de la société civile*, Grasset, 1992.
- COLAS (Dominique), *Citoyenneté et Nationalité*, Paris, Gallimard, coll. « Folio », 2004.
- DAGGER (Richard), *Civic Virtues. Rights, Citizenship and Republican Liberalism*, Oxford, Oxford University Press, 1997.

- DELANNOI (Gilles) et TAGUIEFF (Pierre-André) (dir.), *Théories du nationalisme*, Paris, Kimé, 1991.
- DIECKHOFF (Alain), *La Nation dans tous ses États. Les identités nationales en mouvement*, Paris, Flammarion, 2000.
- FRAZER (Elizabeth), *The Problems of Communitarian Politics. Unity and Conflict*, Oxford, Oxford University Press, 1999.
- GELLNER (Ernest), *Nations and Nationalism*, Malden (Mass.), Blackwell, 2006.
- KYMILCKA (Will), *Multicultural Citizenship. A Liberal Theory of Minority Rights*, Oxford, Clarendon Press, 1995.
- MACINTYRE (Alasdair), *After Virtue. A Study in Moral Theory*, Notre Dame (Ill.), University of Notre Dame Press, 2007, [1^{re} éd. 1981] / *Après la vertu. Étude de théorie morale*, Paris, PUF, 1997.
- MANIN (Bernard), *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Seuil, 1996 / *The Principles of Representative Government*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- MILLER (David), *On Nationality*, Oxford, Oxford University Press, 1997.
- MILLER (David), *Citizenship and National Identity*, Cambridge, Polity Press, 2000.
- MOUFFE (Chantal), « Penser la démocratie moderne : avec et contre Carl Schmitt », *Revue française de science politique*, 42 (1), 1992, p. 83-96.
- MOUFFE (Chantal), *On the Political*, Londres, Routledge, 2005.
- PETTIT (Philip), *Republicanism. A Theory of Freedom and Government*, Oxford, Clarendon Press, 1997.
- PITKIN (Hannah), *The Concept of Representation*, Berkeley (Calif.), University of California Press, 1967.
- POLIN (Raymond), *La République. Entre démocratie sociale et démocratie aristocratique*, Paris, PUF, 1997.
- RACHIK (Hassan), *Symboliser la nation. Essai sur l'usage des identités au Maroc*, Casablanca, Le Fennec, 2003.
- ROGER (Antoine), *Les Grandes Théories du nationalisme*, Paris, Dalloz, 2001.
- SCHMITT (Carl), *Theorie des Partisanen. Zwischenbemerkung zum Begriff des Politischen*, Berlin, Duncker und Humblot, 1963 [1^{re} éd. 1927] / *La Notion de politique. Théorie du partisan*, Paris, Flammarion, 2009.
- SCHNEUWLY PURDIE (Mallory), GIANNI (Matteo) et JENNY (Magali) (dir.), *Musulmans d'aujourd'hui. Identités plurielles en Suisse*, Genève, Labor et Fides, 2009.
- SENARCLENS (Pierre de), *Le Nationalisme. Le passé d'une illusion*, Paris, Armand Colin, 2010.
- SMITH (Anthony) et GELLNER (Ernest), « Nations: Real or Imagined », *Nations and Nationalism*, 11 (2) 1996, p. 357-388.
- STRAUSS (Leo), *Liberalism Ancient and Modern*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press, 1995 [1^{re} éd. 1968] / *Le Libéralisme antique et moderne*, Paris, PUF, 1990.
- TAVAGLIONE (Nicolas), *Gare au gorille. Plaidoyer pour l'État de droit*, Genève, Labor et Fides, 2010.
- TAYLOR (Charles), *Multiculturalism and the Politics of Recognition*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1994 / *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Flammarion, 1997.
- WALZER (Michael), *On Toleration*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 1997 / *Traité sur la tolérance*, Paris, Gallimard, coll. « Essais », 1998.
- WALZER (Michael) et MILLER (David), *Thinking Politically. Essays in Political Theory*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 2007.
- WEIL (Éric), *Philosophie politique*, Paris, Vrin, 1996.

Théories de la justice, libéralisme, libertarianisme

- ALLAN (Pierre) et KELLER (Alexis) (eds), *What is a Just Peace?*, Oxford, Oxford University Press, 2006.
- BARRY (Brian), *Justice as Impartiality*, Oxford, Clarendon Press, 1995.
- DWORKIN (Ronald), *Sovereign Virtue. Theory and Practice of Equality*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2000.
- GELLNER (Ernest), *Conditions of Liberty. Civil Society and its Rivals*, Londres, Penguin Books, 1994
- GUILLARME (Bertrand), Rawls. *La justification contractualiste de la théorie libérale*, 1994.
- GUILLARME (Bertrand), « Rawls et le libéralisme politique », *Revue française de science politique*, 6 (2), 1996.
- GUILLARME (Bertrand), *Le Droit des gens*, Paris, Esprit, 1998.
- GUILLARME (Bertrand), *Rawls et l'égalité démocratique*, Paris, PUF, 1999.
- HAYEK (Friedrich), *The Constitution of Liberty*, Chicago (Ill.), The University of Chicago Press, 1960 / *La Constitution de la liberté*, Paris, Litec, 1994.
- HAYEK (Friedrich), *Law, Legislation and Liberty* », Chicago (Ill.), The University of Chicago Press, 1973, 1976 et 1979 (3 volumes) / *Droit, législation et liberté. Une nouvelle formulation des principes libéraux de justice et d'économie politique*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2007.
- LAROUTI (Abdellah), *Islamisme, modernisme, libéralisme*, Casablanca, Centre culturel arabe, 1997.
- LECA (Jean), « Le pluralisme à l'épreuve de la démocratie », *Revue française de science politique*, 6 (2), 1996.
- MILLER (David) et WALZER (Michael), *Pluralism, Justice and Equity*, Oxford, Oxford University Press, 1995.
- OBER (Josiah), *Political Dissent in Democratic Athens. Intellectual Critics of Popular Rule*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1998.
- RAWLS (John), *The Theory of Justice*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1971 / *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1987.
- RAWLS (John), *Political Liberalism*, New York (N.Y.), Columbia University Press, 1993 / *Le Libéralisme politique*, Paris, PUF, 1995.
- SANDEL (Michael), *Liberalism and the Limits of Justice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998
- SEN (Amartya), *The Idea of Justice*, Londres, Penguin Books, 2009 / *L'Idée de justice*, Paris, Flammarion, 2009.
- SKINNER (Quentin), *Liberty Before Liberalism*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998 / *La liberté avant le libéralisme*, Paris, Seuil, 2000.
- TAYLOR (Charles), *La Liberté des modernes*, Paris, PUF, 1997.
- VAN PARIJS (Philippe), *Qu'est-ce qu'une société juste ?*, Paris, Seuil, 1991.
- VAN PARIJS (Philippe), *Real Freedom for All. What (if Anything) Can justify Capitalism?*, Oxford, Oxford University Press, 1995.
- WALZER (Michael), *Spheres of Justice*, New York (N.Y.), Basic Books, 1983 / *Sphères de justice. Une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris, Seuil, coll. « La Couleur des idées », 1997.

Démocraties et démocratisation : perspectives comparées

- ARCY (François d') (dir.), *La Représentation*, Paris, Economica, coll. « Politique comparée », 1985.
- BAAKLINI (Abdo), DENOËUX (Guilain) et SPRINGBORG (Robert), *Legislative Politics in the Arab World. The Resurgence of Democratic Institutions*, Boulder (Colo.), Lynne Rienner, 1999.

- BADIE (Bertrand) et PERRINEAU (Pascal) (dir.), *Le Citoyen*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
- BAESCHLER (Jean), *Démocraties*, Paris, Calmann-Lévy, 1985.
- BEVORT (Antoine), *Pour une démocratie participative*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.
- BEYME (Klaus VON), *Parliamentary Democracy. Democratization, Destabilization, Reconsolidation, 1789-1999*, New York (N.Y.), Palgrave Macmillan, 2000.
- BOBBIO (Norberto), *Il futuro della democrazia*, Torino, Einaudi, 1995.
- BRYNEN (Rex), KORANY (Bahgat), NOBLE (Paul) (eds), *Political Liberalization and Democratization in the Arab World. Theoretical Perspectives*, Boulder (Colo.), Lynne Rienner, 1995.
- CAMAU (Michel) et MASSARDIER (Gilles) (dir.), *Démocraties et Autoritarismes. Fragmentation et hybridation des régimes*, Paris, Karthala, 2009.
- DABENE (Olivier), GEISSER (Vincent), MASSARDIER (Gilles) et CAMAU (Michel) (dir.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires. Convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2008.
- DAHL (Robert A.), *Polyarchy. Participation and Opposition*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 1971.
- DAHL (Robert A.), « A Democratic Dilemma: System effectiveness versus Citizen Participation », *Political Science Quarterly*, 109, 1994, p. 23-34.
- DOBRY (Michel), « Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcation et processus de *path dependence* », *Revue française de science politique*, 50 (4-5), 2000, p. 585-614.
- DONEGANI (Jean-Marie) et SADOUN (Marc), *La Démocratie imparfaite*, Paris, Folio, 1994.
- DROZ-VINCENT (Philippe), *Moyen-Orient. Pouvoirs autoritaires, sociétés bloquées*, Paris, PUF, 2004.
- DUNN (John), (ed.), *Democracy. The Unfinished Journey*, Londres, Sage, 1994.
- FERRIÉ (Jean-Noël), *L'Égypte de Moubarak*, Paris, Autrement, 2008.
- GAXIE (Daniel), *La Démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs », 1993.
- GRET (Marion) et SINTOMER (Yves), *Porto Alegre. L'espoir d'une autre démocratie*, Paris, La Découverte, 2005.
- HARPFER (Christian), BERNHAGEN (Patrick), INGLEHART (Ronald F.) et WELZEL (Christian), *Democratization*, Oxford, Oxford University Press, 2009.
- HERMET (Guy), *Culture et Démocratie*, Paris, Albin Michel, 1993.
- HIRST (Paul), *Representative Democracy and its Limits*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- INGLEHART (Ronald) et al., « Getting to Arab Democracy », *Journal of Democracy*, 17 (1), 2006, p. 22-74.
- KEPEL (Gilles) (dir.), *Exils et Royaumes. Les appartenances au monde arabo-musulman aujourd'hui*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994.
- KIENLE (Eberhard), *Democracy Building and Democracy Erosion. Political Change North and South of the Mediterranean*, Londres, Saqi Books, 2010.
- LASCOUMES (Pierre), *Une démocratie corrompible. Arrangements, favoritisme et conflits d'intérêts*, Paris, Seuil, 2011.
- LAUTH (Hans-Joachim), PIUCKEL (Gert) et WELZEL (Christian) (dir.), *Demokratiemessung. Konzepte und Befunde im internationalen Vergleich*, Westdeutscher Verlag, 2000.
- LAZAR (Marc), *L'Italie sur le fil du rasoir. Changements et continuités de l'Italie contemporaine*, Paris, Librairie académique Perrin, 2009.

- LECA (Jean), « La démocratisation dans le monde arabe : incertitude, vulnérabilité et légitimité », dans Ghassan Salamé (dir.), *Démocraties sans démocrates*, Paris, Fayard, 1993.
- MARAVALL (José María) et PRZEWORSKI (Adam) (eds), *Democracy and the Rule of Law*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- O'DONNELL (Guillermo) et SCHMITTER (Philippe C.), *Transitions from Authoritarian Rule. 4. Tentative Conclusions about Uncertain Democracies*, Baltimore (Md), J. Hopkins University Press, 1986.
- OTAYEK (René), « Démocraties, cultures, sociétés plurielles : une approche comparative à partir de situations africaines », *Revue française de science politique*, 47 (6), 1997, p. 798-822.
- PRZEWORSKI (Adam), *Democracy and the Market. Political and Economic Reforms in Eastern Europe and Latin America*, Cambridge (Mass.), Cambridge University Press, 1989.
- PRZEWORSKI (Adam), *Sustainable Democracy*, Cambridge (Mass.), Cambridge University Press, 1995.
- PUTNAM (Robert), LEONARDI (R.) et NANETTI (R.Y.), *Making Democracy Work. Civic Traditions in Modern Italy*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1993 (compte-rendu d'Antoine Bévort dans la *Revue française de science politique*, 47 (2), 1997, p. 234-247).
- REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE, « Les transitions démocratiques : regards sur l'état de la "transitologie" », 50 (4-5), 2000, p. 579-764.
- SADOL \ (Marc) (dir.), *La Démocratie en France. 1. Idéologies ; 2. Limites*, Paris, Gallimard, coll. « Essais », 2000.
- SALAME (Ghassan), « Sur la causalité d'un manque : pourquoi le monde arabe n'est-il donc pas démocratique », *Revue française de science politique*, 41 (3), 1991.
- SALAME (Ghassan) (dir.), *Démocraties sans démocrates. Politiques d'ouverture dans le monde arabe et islamique*, Paris, Fayard, 1993.
- SARTORI (Giovanni), *The Theory of Democracy Revisited*, Chatham (N.J.), Chatham House, 1987.
- TOZY (Mohamed), *Monarchie et Islam politique au Maroc*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.

Délibération et décision

- BÄCHTIGER (André), STEENBERGEN (M.R.) et NIEMEYER (Simon), « Deliberative Democracy: An Introduction », *Swiss Political Science Review*, 13 (4), 2007, p. 485-496.
- BLONDIAUX (Loïc), *Le Nouvel Esprit de la démocratie. Actualité de la démocratie participative*, Paris, Seuil, 2008.
- BLONDIAUX (Loïc) et FOURNIAU (Jean-Michel), *Démocratie et Participation. Un état des savoirs*, Bruxelles, De Boeck, Participations n°1, 2011.
- CHATEAURAYNAUD (Francis), *Argumenter dans un champ de forces. Essai de balistique sociologique*, Paris, Petra, 2011.
- DRYZEK (John S.), *Deliberative Democracy and Beyond. Liberals, Critics, Contestations*, Oxford, Oxford University Press, 2000.
- DRYZEK (John S.), *Deliberative Global Politics. Discourse and Democracy in a Divided World*, Cambridge, Polity Press, 2006.
- ELSTER (Jon), « Argumenter et négocier dans deux assemblées constituantes », *Revue française de science politique*, 44 (2), 1994.
- ELSTER (Jon) (ed.), *Deliberative Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.
- ERIKSEN (Erik O.) et FOSSUM (John Erik) (eds), *Democracy in the European Union. Integration through Deliberation?*, Londres, Routledge, 2000.

- FISHKIN (James S.) et LASLETT (Peter) (eds), *Debating Deliberative Democracy*, Oxford, Blackwell Publishing, 2003.
- FISHKIN (James S.) et LASLETT (Peter), « Debating deliberative democracy », *Journal of Political Philosophy*, 10 (2), 2006, p. 125-229.
- GUTMANN (Amy) et THOMPSON (Dennis), *Why Deliberative Democracy?*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2004.
- HABERMAS (Jürgen), *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1987.
- JAMES (Michael R.), *Deliberative Democracy and the Plural Polity*, Lawrence (Kans.), University Press of Kansas, 2004.
- MAGNETTE (Paul), « La convention européenne : argumenter et négocier dans une assemblée constitutionnelle transnationale », *Revue française de science politique*, 54 (1), 2004, p. 5-43.
- MAJONE (Giandomenico), « Décisions publiques et délibération », *Revue française de science politique*, 44 (4), août 1994, p. 579-598.
- MAJONE (Giandomenico), *Regulating Europe. Problems and Prospects*, Londres, Routledge, 1996.
- MAJONE (Giandomenico), « From the Positive to the Regulatory State: Causes and Consequences of Changes in the Mode of Governance », *Journal of Public Policy*, 17 (2), 1997, p. 139-167.
- MUTZ (Diana C.), *Hearing the Other Side. Deliberative versus Participatory Democracy*, Cambridge et New York (N.Y.), Cambridge University Press, 2006.
- NAURIN (Daniel), *Deliberation Behind Closed Doors*, Colchester, ECPR Press, 2008.
- PATSIAS (Caroline) et PATSIAS (Sylvie), « Nouvelles instances participatives et contre-pouvoirs : Fung et Wright "revisités" à partir des expériences marseillaises et québécoises », *Canadian Journal of Political Science*, 42, 2009, p. 387-415.
- RESCHER (Nicolas), *Pluralism. Against the Demand for Consensus*, Oxford, Clarendon Press, 1993.
- RISSE (Thomas), « Let's Argue ! Communicative Action in World Politics », *International Organization*, 54 (1), p. 1-40.
- SAWARD (Michael) (ed.), *Democratic Innovation. Deliberation, Representation and Association*, Londres, Routledge, 2000.
- SINTOMER (Yves), *Le Pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, La Découverte, 2007.
- TALPIN (Julien), « Ces moments qui façonnent les hommes : éléments pour une approche pragmatiste de la compétence civique », *Revue française de science politique*, 60 (1), 2010, p. 91-115.
- TALPIN (Julien), *Schools of Democracy. How Ordinary Citizens (Sometimes) Become Competent in Participatory Budgeting Institutions*, Colchester, ECPR Press, 2011.
- URFALINO (Philippe), « La délibération n'est pas une conversation : délibération, décision collective et négociation », *Négociations*, 2005, p. 1-19.
- URFALINO (Philippe), « Sanior pars et maior pars dans les aréopages contemporains : le cas des comités d'évaluation des médicaments en France et aux États-Unis », *Raison publique*, 12, 2010, p. 213-259.

3. ACTION PUBLIQUE, MANAGEMENT PUBLIC

Management public, études sur les organisations

- AXELROD (Robert M.), *The Structure of Decision. Cognitive Maps of Political Elites*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1976.
- BALDUCCI (Massimo), « L'influence de "Administrative Behavior" de H. Simon sur l'étude des organisations et sur la théorie du *Public Choice* », *Revue française d'administration publique*, 131, 2009, p. 541-554.
- BAUER (Michael W.), « Diffuse Anxieties, Deprived Entrepreneurs: Commission Reforms and Middle Management », *Journal of European Public Policy*, 15 (5), 2008, p. 691-707.
- BAUER (Michael W.), « Organizational Change, Management Reform and EU Policy-making », *Journal of European Public Policy*, 15 (5), 2008, p. 627-647.
- BAUMARD (Philippe), *Tacit Knowledge in Organizations*, Londres, Sage, 1994.
- BEZÈS (Philippe), « Construire des bureaucraties wébériennes à l'ère du *New Public Management* ? », *Critique internationale*, 35, 2007, p. 9-29.
- BORRAS (Susana) et JACOBSSON (Kerstin), « The Open Method of Coordination and the New Governance Patterns in the EU », *Journal of European Public Policy*, 11 (2), 2004, p. 185-208.
- BRUNO (Isabelle), JACQUOT (Sophie) et MANDIN (Lou), « L'eupéanisation saisie par son instrumentation : *benchmarking*, *gender mainstreaming*, et MOC... boîte à outils ou boîte de Pandore ? », dans Bruno Palier, Yves Surel et al., *L'Europe en action. L'eupéanisation dans une perspective comparée*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- COHEN (Michael D.), MARCH (James G.) et OLSEN (Johan P.), « A Garbage Can Model of Organizational Choice », *Administrative Science Quarterly*, 17 (1), 1972, p. 1-25.
- DEHOUSSE (Renaud), « La méthode ouverte de coordination : quand l'instrument tient lieu de politique », dans Pierre Lascoumes et Patrick Le Galès (dir.), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004, p. 331-356.
- DI MAGGIO (Paul J.) et POWELL (Walter W.), *The New Institutionalism in Organizational Analysis*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press, 1991.
- FRIEDBERG (Erhard), *Le Pouvoir et la Règle*, Paris, Seuil, 1993.
- HICKSON (D.), BUTLER (R.J.), CRAY (D.), MALLORY (G.) et WILSON (D.C.), « Sifting the Garbage: Conceptualizing and Explaining Processes of Decision Making », dans M. Warglien et M. Masuch, *The Logic of Organizational Disorder*, Berlin, Walter de Gruyter, 1996, p. 35-54.
- IRIBARNE (Philippe d'), *La Logique de l'honneur. Gestion des entreprises et traditions nationales*, Paris, Seuil, 1989.
- KICKERT (Walter) (ed.), *The Study of Public Management in Europe and the US. A Comparative Analysis of National Distinctiveness*, Londres, Routledge, 2008.
- LEROY (Marc), « L'organisation du contrôle fiscal : une forme "originale" de bureaucratie », *Revue française de science politique*, 44 (5), 1994, p. 811-835.
- LINDBLOM (Charles), « The Science of "Muddling Through" », *Public Administration Review*, 19, 1959, p. 79-88.
- MARCH (James G.), « The Business Firm as a Political Coalition », *Journal of Politics*, 24, 1962, p. 662-678.
- MARCH (James G.), *Decisions and Organizations*, New York (N.Y.), Blackwell, 1988 / *Décisions et organisations. Problèmes psychosociologiques*, Paris, Éditions d'organisation, 1991.

- MARCH (James G.), « Exploration and Exploitation in Organizational Learning », *Organization Science*, 2, 1991, p. 71-87.
- MARCH (James G.), « Ambiguity, Endogeneity and Intelligence », dans M. Warglien, M. Masuch, *The Logic of Organizational Disorder*, Berlin, Walter de Gruyter, 1996, p. 199-205.
- MARCH (James G.) et OLSEN (Johan P.), *Ambiguity and Choice in Organizations*, Bergen, Universitetsforlaget, 1976.
- MARCH (James G.) et OLSEN (Johan P.), *Rediscovering Institutions. The Organizational Basis of Politics*, New York (N.Y.), The Free Press, 1989.
- MARCH (James G.) et OLSEN (Johan P.), *Democratic Governance*, New York (N.Y.), The Free Press, 1995.
- MARCH (James G.) et OLSEN (Johan P.), « Institutional Perspectives on Democratic Institutions », *Governance*, 9 (3), 1996-1997, p. 247-264.
- MARCH (James G.) et SIMON (Herbert A.), *Organizations*, New York (N.Y.), Wiley, 1958 / *Les Organisations*, Paris, Dunod, 1991.
- MICHAUD (Claude) et THOENIG (Jean-Claude), *L'Organisation et ses langages. Interpréter pour agir*, Laval, Presses universitaires de Laval, 2009.
- PFEFFER (Jeffrey) et SALANCIK (Gerald R.), *The External Control of Organizations. A Resource Dependence Perspective*, New York (N.Y.), Harper and Row, 1978.
- PFEFFER (Jeffrey) et SALANCIK (Gerald R.), « Management as Symbolic Action: The Creation and Maintenance of Organizational Paradigms », *Research in Organizational Behavior*, 3, 1981, p. 1-52.
- SELZNICK (Philip), *Leadership in Administration. A Sociological Interpretation*, Berkeley (Calif.), University of California Press, 1984.
- SIMON (Herbert), *Administrative Behavior. A Study of Decision-Making Processes in Administrative Organizations*, New York (N.Y.), The Free Press, 1968 [5^e éd.].
- SIMON (Herbert), « Human Nature in Politics: The Dialogue of Psychology with political Science », *American Political Science Review*, 79 (2), 1985, p. 293-304.
- STEINBRUNER (J.D.), *The Cybernetic Theory of Decision*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1974.
- THOENIG (Jean-Claude), « How far is a Sociology of Organizations Still Needed ? », *Organization Studies*, 19 (2), 1998, p. 307-320.
- THOENIG (Jean-Claude), « The Cognitive Firm », *EGOS Congress*, Barcelona, 2009.

Politiques publiques

- BORRAZ (Olivier), *Les Politiques du risque*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- CHARVOLIN (Florian), *L'Invention de l'environnement en France. Chroniques anthropologiques d'une institutionnalisation*, Paris, La Découverte, 2003.
- GILBERT (Claude), *Le Pouvoir en situation extrême. Catastrophes et politique*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- GILBERT (Claude) (dir.), *Risques collectifs et situations de crise. Apports de la recherche en sciences humaines et sociales*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- GILBERT (Claude) et SAEZ (Guy), *L'État sans qualités*, Paris, PUF, 1982.
- GILBERT (Claude) et HENRY (Emmanuel) (dir.), *Comment se construisent les problèmes de santé publique*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 2009.
- HALL (Peter), *Governing the Economy. The Politics of State Intervention in Britain and France*, New York (N.Y.), Oxford University Press, 1986.

- HALL (Peter), « The Role of Interests, Institutions, and Ideas in Comparative Political Economy of the Industrialized Nations », dans M. Lichbach et A. Zuckerman (eds), *Comparative Politics. Rationality, Culture, and Structure*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 174-207.
- HALL (Peter) et TAYLOR (Paul), « Political Science and the Three New Institutionnalisms », *Political Studies*, 44 (5), 1996, p. 936-957 / « La science politique et les trois néo-institutionnalisms », *Revue française de science politique*, 47 (3-4), 1997, p. 469-496.
- HAVEMAN (Robert H.) et MARGOLIS (Julius), *Public Expenditures and Policy Analysis*, Chicago (Ill.), Markham, 1970.
- HAYWARD (Jack) et BERKI (R.N.) (eds), *State and Society in Contemporary Europe*, New York (N.Y.), St Martin's Press, 1979.
- JOBERT (Bruno) (ed.), *Le Tournant néo-libéral en Europe. Idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, Paris, L'Harmattan, 1994.
- JOBERT (Bruno) et MULLER (Pierre), *L'État en action*, Paris, PUF, coll. « Recherches politiques », 1987.
- KOPPELL (Jonathan), « Administration without Borders », *Public Administration Review*, 70, 2010, p. 46-55.
- LASCOUMES (Pierre) et LE GALÈS (Patrick), *Gouverner par les instruments*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.
- LASCOUMES (Pierre) et SIMARD (Louis), « L'action publique au prisme de ses instruments : introduction », *Revue française de science politique*, 61 (1), 2011, p. 5-22.
- LE GALÈS (Patrick), « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue française de science politique*, 45 (1), 1995, p. 57-95.
- MULLER (Pierre), *Airbus, l'ambition européenne. Logique d'État, logique de marché*, Paris, L'Harmattan, 1989.
- MULLER (Pierre), « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie de l'action publique », *Revue française de science politique*, 50 (2), 2000, p. 189-207.
- MULLER (Pierre), « Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique : structures, acteurs et cadres cognitifs », *Revue française de science politique*, 55 (1), 2005, p. 155-187.
- OLSEN (Johan P.), *Governing Through Institution Building. Institutional Theory and Recent European Experiments in Democratic institutions*, Oxford, Oxford University Press, 2010.
- OSBORNE (David) et GAEBLER (Ted), *Reinventing Government. How the Entrepreneurial Spirit is Transforming the Public Sector*, New York (N.Y.), Penguin Group, 1993.
- PADIOLEAU (Jean-Gustave), « L'action publique post-moderne : le gouvernement politique des risques », *Politiques et Management public*, 17 (4), 1999, p. 85-127.
- PALIER (Bruno) et SUREL (Yves), « Les trois I », *Revue française de science politique*, 55 (1), février 2005, p. 7-32.
- PETITEVILLE (Franck), « Analyser les politiques publiques internationales », *Revue française de science politique*, 56 (3), 2006.
- PIERSON (Paul), « The Path to European Integration: A Historical Institutional Analysis », *Comparative Political Studies*, 29 (2), 1996, p. 123-163.
- RADAELLI (Claudio M.), « The Domestic Impact of European Public Policy: Notes on Concepts, Methods and the Challenge of Empirical Research », *Politique européenne*, 5, 2001, p. 107-142.
- RAINEY (Hal G.) et BOZEMAN (Barry), « Comparing Public and Private Organizations: Empirical Research and the Power of the a priori », *Journal of Public Administration Research and Theory*, avril 2000.

- SABATIER (Paul A.) et JENKINS-SMITH (Hank C.) (eds), *Policy Change and Learning. An Advocacy Coalition Approach*, Boulder (Colo.), Westview Press, 1993.
- SABATIER (Paul A.) (ed.), *Theories of the Policy Process*, Boulder (Colo.), Westview Press, 2007 [2^e éd].
- SABATIER (Paul A.) et SCHLEGER (Edella), « Les approches cognitives des politiques publiques : les approches américaines », *Revue française de science politique*, 50 (2), 2000, p. 209-234.
- SAURUGGER (Sabine) et SUREL (Yves), « L'eupéanisation comme processus de transfert de politique publique », *Revue internationale de politique comparée*, 13 (2), 2006, p. 179-211.
- SUREL (Yves), « Idées, intérêts, institutions dans l'analyse des politiques publiques », *Pouvoirs*, 87, 1998, p. 161-178.
- THOENIG (Jean-Claude), « Politiques publiques et cycles de vie : le bébé et l'eau du bain », dans « 25 ans de politiques et management public », *Politiques et Management public*, 26 (3), 2008, p. 57-76.
- TOURNAY (Virginie), « Quand le vivant devient politique : les avatars de la démocratie technique », *Sociologie et Sociétés*, 42 (2), 2010, p. 5-343.
- VARONE (Frédéric), « De la performance publique : concilier évaluation des politiques et budget par programme », dans « 25 ans de Politiques et Management Public », *Politiques et Management public*, 26 (3), 2008, p. 77-92.
- VARONE (Frédéric), ANDERFUHREN-BIGET (Simon), GIAUQUE (David) et RITZ (Adrian), « Motivating Employees of the Public Sector: Does Public Service Motivation Matter? », *International Public Management Journal*, 13 (3), 2010, p. 213-246.
- WARIN (Philippe), *Les Usagers dans l'évaluation des politiques publiques. Études des relations de service*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 1993.

Administration publique, justice, police, armée

- BIGO (Didier), « Ngaragba, "l'impossible prison" », *Revue française de science politique*, 39 (6), 1989, p. 867-886.
- BODIGUEL (Jean-Luc), *La Haute Fonction publique sous la Cinquième République*, Paris, PUF, 1992.
- BORRAZ (Olivier) et GUIRAUDON (Virginie) (dir.), *La France dans la gouvernance européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- BOZEMAN (Barty), *Public Values and Public Interest*, Washington (D.C.), Georgetown University Press, 2007.
- BRIQUET (Jean-Louis), *Mafia, justice et politique en Italie. L'affaire Andreotti dans la crise de la République (1992-2004)*, Paris, Karthala, coll. « Recherches internationales », 2007.
- BRUNETEAUX (Patrick), *Maintenir l'ordre. Les transformations de la violence d'État en régime démocratique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.
- CHEVALLIER (Jacques) et ROUBAN (Luc) (dir.), « La réforme de l'État et la nouvelle gestion publique : mythes et réalités », *Revue française d'administration publique*, 105-106, 2003.
- COTTERET (Jean-Marie) et EMERI (Claude), *Le Budget de l'État*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1990 [6^e éd].
- COTTERET (Jean-Marie) et EMERI (Claude), *Les Systèmes électoraux*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1994 [6^e éd].
- DELPEUCH (Thierry), « Quelle portée des réformes judiciaires en Bulgarie ? Comment les acteurs domestiques s'arrangent des prescriptions internationales », dans Jacques Commaille et Martine Kaluszynski (dir.), *La Fonction politique de la justice*, Paris, La Découverte, 2007.

- EYMERI-DOUZANS (Jean-Michel), *La Fabrique des énarques*, Paris, Economica, 2001.
- EYMERI-DOUZANS (Jean-Michel), « La gouverne au miroir du néo-management public : libres propos sur les gouvernants élus, les fonctionnaires gouvernants et l'activité gouvernante aujourd'hui », *Politique et Management public*, 23 (3), 2005, p. 1-18.
- EYMERI-DOUZANS (Jean-Michel) et JON (Pierre) (eds), *Administrative Reforms and Democratic Governance*, Londres, Routledge, 2011.
- FAURE (Alain) et DOUILLET (Anne-Cécile) (dir.), *L'Action publique et la question territoriale*, Grenoble, PUG, 2005.
- FAURE (Alain), LERESCHE (Jean-Philippe) et MULLER (Pierre) (dir.), *Action publique et changements d'échelles. Les nouvelles focales du politique*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- FAVRE (Pierre) et JOBARD (Fabien), « La police comme objet de science politique », *Revue française de science politique*, 47 (2), 1997.
- FAVRE (Pierre), HAYWARD (Jacques) et SCHEMEIL (Yves) (dir.), *Être gouverné*, Paris, Presses de Sciences Po, 2003.
- FINER (Samuel), *The Man on Horseback. The Role of the Military in Politics*, Londres, Transaction Publishers, 2002.
- FRIEDBERG (Erhardt), *Le Pouvoir et la Règle. Dynamiques de l'action organisée*, Paris, Seuil, coll. « Sociologie », 1993.
- GARRAUD (Philippe), *Profession, homme politique. La carrière politique des maires urbains*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 1989.
- GRAVIER (Magali), « Entrer dans l'administration de la nouvelle Allemagne : un rituel d'intégration », *Revue française de science politique*, 53 (3), 2003, p. 323-350.
- GRAVIER (Magali), « D'une loyauté à l'autre : éléments d'analyse de la fonction publique européenne (1951-2003) », *Politique européenne*, 11, 2003, p. 79-98.
- GREMION (Pierre), *Le Pouvoir périphérique. Bureaucrates et notables dans le système politique français*, Paris, Seuil, 1976.
- HOFFMANN-MARTINOT (Vincent), *Le Gouvernement des villes. Une comparaison internationale*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- HOFFMANN-MARTINOT (Vincent) et SELLERS (Jeffrey) (eds), *Metropolitanization and Political Change*, Wiesbaden, VS-Verlag, 2005.
- HUNTINGTON (Samuel P.), *The Soldier and the State. The Theory and Politics of Civil-Military Relations*, Cambridge (Mass.), Belknap Press of Harvard University Press, 1957.
- KESSLER (Marie-Christine), *Les Grands Corps de l'État*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1994.
- LAHNEMAN (William J.), « The Need for a New Intelligence Paradigm », *International Journal of Intelligence and CounterIntelligence*, 23 (2), 2010, p. 201-225.
- LEFEBVRE (Stéphane), « The Difficulties and Dilemmas of International Intelligence Cooperation », *International Journal of Intelligence and CounterIntelligence*, 16 (4), 2003, p. 527-542.
- MAILLARD (Jacques de), *Réformer l'action publique. La politique de la ville et les banlieues*, Paris, LGDJ, coll. « Droit et société », 2004.
- MAILLARD (Jacques de) et LE GOFF (Tanguy), « La tolérance zéro en France : succès d'un slogan, illusion d'un transfert », *Revue française de science politique*, 59 (4), 2009.
- MASSARDIER (Gilles), *Expertise et aménagement du territoire. L'État savant*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 1996.
- MÉNY (Yves), *La Corruption dans la vie publique*, Paris, La Documentation française, coll. « Problèmes politiques et sociaux », 1997.

- MURAMATSU (Michio), FARRUKH (Iqbal) et KOME (Ikuro) (eds), *Local Government Development in Post-War Japan*, Oxford, Oxford University Press, 2001.
- NÉGRIER (Emmanuel), *La Question métropolitaine. Les politiques à l'épreuve du changement d'échelle territoriale*, Grenoble, PUG, 2005.
- QUERMONE (Jean-Louis), *L'Appareil administratif de l'État*, Paris, Seuil, 1991.
- REJALI (Darius), *Torture and Democracy*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2007.
- REED (Steven R.), *Japanese Prefectures and Policymaking*, Pittsburgh (Penn.), The University of Pittsburgh Press, 1986.
- ROBERT (Philippe) et POTTIER (Marie-Lys), « "On ne se sent plus en sécurité" : délinquance et insécurité, une enquête sur deux décennies », *Revue française de science politique*, 47 (6), 1997, p. 707-740.
- ROCHÉ (Sébastien), *Insécurités et Libertés*, Paris, Seuil, coll. « L'Épreuve des faits », 1994.
- ROCHÉ (Sébastien), *Police de proximité. Nos politiques de sécurité*, Paris, Seuil, 2005.
- ROCHÉ (Sébastien), *Le Frisson de l'émeute. Violences urbaines et banlieues*, Paris, Seuil, 2006.
- ROUBAND (Luc), *Le Pouvoir anonyme. Les mutations de l'État à la française*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1994.
- ROUSSEL (Violaine), *Affaires de juges. Les magistrats dans les affaires politiques en France*, Paris, La Découverte, 2002.
- ROUSSEL (Violaine), « Scandales et redéfinition de la responsabilité politique : la dynamique des affaires de santé et de sécurité publique », *Revue française de science politique*, 56 (6), 2008, p. 953-983.
- SADRAN (Pierre), *Le Système administratif français*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs », 1992.
- SAKAKIBARA (Eisuke), *Structural Reform in Japan. Breaking the Iron Triangle*, Washington (D.C.), Brookings Institution Press, 2003.
- SULEIMAN (Ezra), *Les Hauts Fonctionnaires et la politique*, Paris, Seuil, 1976.
- SULEIMAN (Ezra) et MENDRAS (Henri) (dir.), *Le Recrutement des élites politiques en Europe*, Paris, La Découverte, coll. « Recherches », 1995.
- THOENIG (Jean-Claude), « La régulation des organisations complexes : le cas du système de décision politico-administratif local en France », *Revue française de sociologie*, 16, 1975.
- WARIN (Philippe), *Quelle modernisation de services publics ? Les usagers au cœur des réformes*, Paris, La Découverte, 1997.
- Politique comparée, gouvernement et opposition, institutions, régimes*
- APTER (David), *Pour l'État, contre l'État*, Paris, Economica, coll. « Politique comparée », 1988.
- ASHMAWY (Muhammad Saïd al-), *L'Islamisme contre l'islam*, Le Caire et Paris, Al-Fikr et La Découverte, 1989.
- BADIE (Bertrand), *Culture et politique*, Paris, Economica, coll. « Politique comparée », 1983.
- BADIE (Bertrand), *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1992.
- BANFIELD (Edward), *The Moral Basis of a Backward Society*, New York (N.Y.), Free Press, 1958.
- BAYART (Jean-François), *L'État en Afrique*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1989.
- BEAUD (Olivier), *Théorie de la fédération*, Paris, PUF, 2007.

- BEJA (Jean-Philippe), « Regards sur les "salons" chinois. Embryons de société civile et sphère publique en Chine (1978-1989) », *Revue française de science politique*, 42 (1), 1992, p. 56-82.
- BIRNBAUM (Pierre), *La Logique de l'État*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1982.
- BIRNBAUM (Pierre), *Les Fous de la République. Histoire politique des juifs d'État de Gambetta à Vichy*, Paris, Fayard, 1992.
- BOGDANOR, (Vernon), « Devolution: Decentralization or Disintegration? », *Political Quarterly*, 70, 1999, p. 185-194.
- BOUISSOU (Jean-Marie) et LAZAR (Marc), « Comparer deux "démocraties hors normes" », *Revue française de science politique*, 51 (4), 2001, p. 531-543.
- BOURMAUD (Daniel), *Histoire politique du Kenya. État et pouvoir local*, Paris, Karthala, 1988.
- BOURMAUD (Daniel), *La Politique en Afrique*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs », 2010 [1^{re} éd. 1997].
- CAMAU (Michel) et GEISSER (Vincent), *Le Syndrome autoritaire. La politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*, Paris, Presses de Sciences Po, 2004.
- CAMERON (Maxwell A.) et FALLETI (Tulia G.), « Federalism and the Subnational Separation of Powers », *Publius*, printemps 2005.
- CARDINAL (Linda), « Introduction », dans Linda Cardinal (dir.), *Le Fédéralisme asymétrique et les minorités nationales*, Sudbury, Prise de parole, 2007.
- CHABAL (Pierre), « Advice-giving, Time Constraints and Ministerial Efficacy », dans B. Guy Peters et Anthony Barker, *Advising West European Governments. Inquiries, Expertise and Public Policy*, Pittsburgh (Penn.), University of Pittsburgh Press, 1993.
- COUFFIGNAL (Georges), *Le Régime politique espagnol*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs », 1993.
- DAALDER (Hans), « The Consociational Democracy Theme », *World Politics*, 26, 1971, p. 604-621.
- DABÈNE (Olivier), GEISSER (Vincent) et MASSARDIER (Gilles) (dir.), *Autoritarismes démocratiques et démocraties autoritaires au xx^e siècle. Convergences Nord-Sud*, Paris, La Découverte, 2008.
- DESCHOUWER (Kris), « And the Peace Goes on? Consociational Democracy and Belgian Politics in the Twenty-First Century », *West European Politics*, 29 (5), 2006, p. 895-911.
- EISENSTADT (Shmuel), *The Political Systems of Empires*, New Brunswick (N.J.), Transaction Publishers, 1993.
- ELIAS (Norbert), *La société des individus* (traduit de l'allemand par Jeanne Etoré, avant-propos de Roger Chartier), Paris, Fayard, 1991, puis Pocket, 2004.
- FAUCHER (Florence), *Les Habits verts de la politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.
- FRANÇOIS (Bastien), « Le président, pontife constitutionnel : charisme d'institution et construction juridique du politique », dans Jacques Lagroye et Bernard Lacroix (dir.), *Le Président de la République. Usages et genèses d'une institution*, Paris, Presses de Sciences Po, 1992.
- FRIEDRICH (Carl J.), *Tendances du fédéralisme en théorie et en pratique*, Bruxelles, Institut belge de science politique, 1971.
- GREIF (Avner), *Institutions and the Path to the Modern Economy. Lessons from Medieval Trade*, New York (N.Y.), Cambridge University Press, 2006.
- GROSSMAN (Emiliano) et SAUGER (Nicolas), *Introduction aux systèmes politiques nationaux de l'Union européenne*, Bruxelles, De Boeck, 2007.
- GUZZINI (Stefano), « La longue nuit de la Première République. L'implosion clientéliste en Italie », *Revue française de science politique*, 44 (6), 1994, p. 979-1013.

- HERMET (Guy), *Sociologie de la construction démocratique*, Paris, Economica, coll. « Politique comparée », 1986.
- HERMET (Guy), *Culture et Développement*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
- HERMET (Guy), *Les Populismes dans le monde*, Paris, Fayard, 2000.
- IKEGAMI (Eiko), *The Taming of the Samurai. Honorific Individualism and the Making of Modern Japan*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1995.
- JAFFRELOT (Christophe), *Les Nationalistes hindous*, Paris, Presses de Sciences Po, 1993.
- KEATING (Michael), « What's Wrong with Asymmetrical Government? », *Regional and Federal Studies*, 8, 1998, p. 195-218.
- KITSCHOLT (Herbert P.), « Post-Industrial Democracies: Political Economy and Democratic Partisan Competition », dans Todd Landman et Neil Robinson, *The Sage Handbook of Comparative Politics*, Londres, Sage, 2009, p. 195-225.
- KITSCHOLT (Herbert P.) et REHM (Philipp), « Political Participation », dans Daniele Caramani (ed.), *Comparative Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2008, p. 445-472.
- KRIESI (Hanspeter), *Les Démocraties occidentales. Une approche comparée*, Paris, Economica, 1994.
- KRIESI (Hanspeter), GRANDE (Edgar), LACHAT (Romain), DOLEZAL (Martin), BORNSCHIER (Simon) et FREY (Timotheos), *West European Politics in the Age of Globalization*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.
- KURAN (Timur), « Sous-développement économique au Moyen-Orient : le rôle historique de la culture, des institutions et de la religion », *Afrique contemporaine*, 226, 2008, p. 31-54.
- KURAN (Timur), *The Long Divergence. How Islamic Law Held Back the Middle East*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2011.
- LAPONCE (Jean), « Canada One Hundred Years from Now: A Federation of Nations? », dans Chad Gaffield et Karen L. Gould, *The Canadian Distinctiveness into the XXIst Century*, Ottawa, University of Ottawa Press, 2003, p. 291-311.
- LECA (Jean), « La "gouvernance" de la France sous la V^e République : une perspective de sociologie comparative », dans François d'Arcy et Luc Rouban, *De la V^e République à l'Europe. Hommage à Jean-Louis Quermonne*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996, p. 329-365.
- LEVEAU (Rémy), *Le Fellah marocain, défenseur du trône*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985 [1^{re} éd. 1976].
- LEWIS (Bernard), *Faith and Power. Religion and Politics in the Middle East*, Oxford et New York (N.Y.), Oxford University Press, 2010 / *Le Pouvoir et la Foi. Questions d'islam en Europe et au Moyen-Orient*, Paris, Odile Jacob, 2011.
- LIJPHART (Aaron), *Thinking About Democracy. Power Sharing and Majority Rule in Theory and Practice*, Londres, Routledge, 2007.
- LUCIANI (Giacomo) (dir.), *The Arab State*, Londres, Routledge, 1990.
- MASTROPAOLO (Alfio), « Italie : quand la politique invente la société civile », *Revue française de science politique*, 51 (4), 2001, p. 621-636.
- MENON (Anand) et WRIGHT (Vincent) (eds), *From the Nation State to Europe ? Essays in Honour of Jack Hayward*, Oxford, Oxford University Press, 2001.
- MÉNY (Yves) et SUREL (Yves), *Par le peuple, pour le peuple. Le populisme et les démocraties*, Paris, Fayard, 1997.
- OTAKE (Hideo) (ed.), *Power Shuffles and Policy Processes. Coalition Government in Japan in the 1990s*, Tokyo, Japan Center for International Exchange, 2000.

- PALARD (Jacques) (dir.), *Le Gouvernement de l'Église catholique. Synodes et exercice du pouvoir*, Paris, Cerf, 1997.
- PANEBIANCO (Angelo), *L'automa e lo spirito. Chi decide in politica*, Bologna, Il Mulino, 2009.
- PICARD (Elizabeth) (dir.), *La Politique dans le monde arabe*, Paris, Armand Colin, 2006.
- PORTELLI (Hugues), *Les Régimes politiques européens. Étude comparative*, Paris, Le Livre de poche, 1994.
- RODDEN (Johnathan), « Comparative Federalism: On Meaning and Measurement », *Comparative Politics*, juillet 2004, p. 481-500.
- RODINSON (Maxime), *Islam et Capitalisme*, Paris, Seuil, 1966.
- ROY (Olivier), *L'Échec de l'islam politique*, Paris, Seuil, coll. « Esprit », 1992.
- SCHEMEIL (Yves) et CHATELUS (Michel), « Towards a New Political Economy of State Industrialization in the Middle East », dans Timothy Niblock (ed.), *The Political Economy of the Middle East*, Londres, Edward Elgar, 1999.
- SCIARINI (Pascal) et HUG (Simon), « The Odd Fellow: Parties and Consociationalism in Switzerland », dans Kurt R. Luther et Chris Deschouwer (eds), *Party Elites in Divided Societies. Political Parties in Consociational Democracy*, Londres, Routledge, 1999, p. 134-162.
- SOMMIER (Isabelle), *La Violence politique et son deuil. L'après 68 en France et en Italie*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, Res Publica, 1998.
- STEPAN (Alfred C.), « Federalism and Democracy: Beyond the U.S. Model », *Journal of Democracy*, 10 (4), 1999, p. 19-34.
- STEPAN (Alfred C.), LINZ (Juan J.) et YADAV (Yogendra), *Crafting State-Nations. India and Other Multinational Democracies*, Baltimore (Md.), Johns Hopkins Press, 2011.
- TOURNAY (Virginie), *Sociologie des institutions*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2011.
- TOZY (Mohamed), *Monarchie et Islam politique au Maroc*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.
- TROELTSCH ERNST, *Protestantisme et Modernité*, Paris, Gallimard, 1991.
- WOLL (Cornelia), *Firm Interests. How Governments Shape Business Lobbying in Global Trade*, Ithaca (N.Y.), Cornell University Press, 2008.

4. RELATIONS INTERNATIONALES, ÉTUDES GLOBALES RÉSOLUTION DES CONFLITS, ORDRE MONDIAL

Philosophie et éthique des relations internationales

- ARENDT (Hannah), *Lectures on Kant's Political Philosophy*, Chicago (Ill.), The University of Chicago Press, 1982.
- BOUCHER (David), *Political Theories of International Relations. From Thucydides to the Present*, Oxford, Oxford University Press, 1998.
- GROTIUS (Hugo), *Le Droit de la guerre et de la paix*, Paris, PUF, 1999.
- HABERMAS (Jürgen), *La Paix républicaine. Le bicentenaire d'une idée kantienne*, Paris, Cerf, 1996.
- HABERMAS (Jürgen), *L'Intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Paris, Fayard, 1998.
- HABERMAS (Jürgen), « Towards a Cosmopolitan Europe », *Journal of Democracy*, 14 (4), 2003, p. 86-100.

- HOBBS (Thomas), *Le Citoyen* (présenté par Simone Goyard-Fabre), Paris, Flammarion, coll. « GF », 1982.
- HOFFMANN (Stanley), *Une morale pour les monstres froids. Pour une éthique des relations internationales*, Paris, Seuil, 1982.
- JOHNSON (Laurie), *Thucydides, Hobbes and the Interpretation of Realism*, De Kalb (Ill.), De Kalb University Press, 1993.
- KANT (Immanuel), *Vers la paix perpétuelle. Idée d'une histoire naturelle au point de vue cosmopolitique*, Paris, Bordas, 1988.
- PAGDEN (Anthony), « La genèse de la "gouvernance" et l'ordre mondial cosmopolitique selon les Lumières », *Revue internationale des sciences sociales*, 155, 1998, p. 9-17.
- REUS-SMIT (Chris), *The Moral Purpose of the State. Culture, Social Identity, and Institutional Rationality in International Relations*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1999.
- WALZER (Michael), *Obligations. Essays on Disobedience, War and Citizenship*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1970.
- WALZER (Michael), *Just and Unjust Wars*, New York (N.Y.), Basic Books, 1974 / *Guerres justes et injustes. Argumentation morale avec exemples historiques*, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais », 2006.

Histoire des relations internationales

- BUZAN (Barry) et LITTLE (Richard), *International Systems in World History. Remaking the Study of International Relations*, Oxford, Oxford University Press, 2000.
- FERGUSON (Yale) et MANSBACH (Richard), *Remapping Global Politics. History's Revenge and Future Shock*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.
- FRIEDRICHS (Jörg), « The Meaning of New Medievalism », *European Journal of International Relations*, 7 (4), 2001, p. 475-501.
- FUBINI (Ricardo), « Aux origines de la balance des pouvoirs. Le système politique en Italie au xv^e siècle », dans L. Bély (dir.), *L'Europe des Traités de Westphalie*, Paris, PUF, 2000.
- SCHROEDER (Paul W.), « The Nineteenth Century System: The Balance of Power or Political Equilibrium », *Review of International Studies*, 15, 1989.
- SCHROEDER (Paul W.), *The Transformation of European Politics, 1763-1848*, Oxford, Clarendon Press, 1994.
- SCHROEDER (Paul W.), *Systems, Stability, and Statecraft. Essays on the International History of Modern Europe*, New York (N.Y.), Palgrave et Macmillan, 2004.
- TIN-BOR HUI (Victoria), *War and State Formation in Ancient China and Early Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

Les acteurs publics et non étatiques des relations internationales

- BADIE (Bertrand), « L'opinion à la conquête de l'international », *Raisons politiques*, 19, 2005, p. 9-24.
- BADIE (Bertrand), *Le Diplomate et l'Intrus. L'entrée des sociétés dans l'arène internationale*, Paris, Fayard, coll. « L'Espace du politique », 2008.
- BURGAT (François), *L'Islamisme en face*, Paris, La Découverte, 2002.
- COHEN (Samy) (dir.), *Les Diplomates. Négocié dans un monde chaotique*, Paris, Autrement, 2002.
- COLONOMOS (Ariel) (dir.), *Sociologie des réseaux transnationaux*, Paris, L'Harmattan, 1995.

- COLONOMOS (Ariel), *Églises en réseaux*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
- COOLEY (Alexander), « Outsourcing Authority. How Project Contracts Transform Global Governance Networks », dans Deborah D. Avant, Martha Finnemore et Susan K. Sell (eds), *Who Governs the Globe?*, New York (N.Y.), Cambridge University Press, 2010, p. 238-265.
- COOLEY (Alexander) et RON (James), « The NGO Scramble », *International Security*, 27 (1), 2002, p. 5-39.
- COOLEY (Alexander) et SPRUYT (Hendrick), *Contracting States. Sovereign Transfers in International Relations*, Princeton (N.J.) et Oxford, Princeton University Press, 2009.
- ÉTIENNE (Bruno), *L'Islamisme radical*, Paris, Hachette, 1987.
- GIRARD (Michel) (dir.), *L'Individu dans les relations internationales*, Paris, Economica, 1994.
- GROSSMAN (Emiliano), « Les groupes d'intérêts économiques face à l'intégration européenne : le cas du secteur bancaire », *Revue française de science politique*, 53 (5), 2003, p. 737-60.
- HAAS (Peter M.), « Introduction: Epistemic Communities and International Policy Coordination », *International Organization*, 46 (1), 1992, p. 1-35.
- HALL (Rodney B.) et BIERSTECKER (Thomas) (eds), *The Emergence of Private Authority in Global Governance*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
- HELD (David) et KOENIG ARCHIBUGI (Mathias), « Global Governance and Public Accountability », *Government and Opposition*, 39 (2), p. 125-391.
- JOANNA (Jean) et SMITH (Andy), *Les Commissaires européens. Technocrates, diplomates ou politiques ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.
- JOSSELIN (Daphné) et WALLACE (William) (eds), *Non-State Actors in World Politics*, Londres, Palgrave, 2001.
- KECK (Margaret E.) et SIKKINK (Kathryn), *Activists Beyond Borders. Advocacy Networks in International Politics*, Ithaca (N.Y.), Cornell University Press, 1998.
- KHAGRAM (Sanjeev), RIKER (James V.) et SIKKINK (Kathryn) (eds), *Restructuring World Politics. Transnational Social Movements, Networks, and Norms*, Minneapolis (Minn.), University of Minnesota Press, 2002.
- LAROCHE (Joseph), « Le Nobel comme enjeu symbolique dans les relations internationales », *Revue française de science politique*, 44 (4), 1994, p. 599-628.
- MANDAVILLE (Peter G.), *Global Political Islam*, Londres, Routledge, 2007.
- MANSOUR (Camille), *Beyond Alliance*, New York (N.Y.), Columbia University Press, 1994 / *Israël et les États-Unis*, Paris, Armand Colin, 1995.
- NIEDERMAYER (Oscar) et SINNOTT (Richard) (eds), *Public Opinion and Internationalized Governance*, Oxford, Oxford University Press, 1995.
- NOORTMAN (Math), ARTS (Bas) et REINALDA (Bob) (eds), *Non-State Actors in International Relations*, Aldershot, Ashgate, 2001.
- O'ROURKE (Kevin) et WILLIAMSON (Jeffrey F.), *Globalization and History. The Evolution of the Nineteenth Century Atlantic Economy*, Cambridge (Mass.), MIT Press, 2000.
- REINALDA (Bob) (ed.), *The Ashgate Research Companion to Non-State Actors*, Aldershot, Ashgate, 2010.
- ROUSSEL (Violaine) et LECHAUX (Bleuwenn), *Voicing Dissent. American Artists and the War on Iraq*, Londres, Routledge, 2010.
- SMOUTS (Marie-Claude), « La construction équivoque d'une "opinion mondiale" », *Tiers-Monde*, 38 (151), 1997, p. 677-693.
- SOMMIER (Isabelle), *Les Mafias*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs », 1998.

Théories des relations internationales

- ADLER (Emanuel), « Seizing the Middle Ground: Constructivism in World Politics », *European Journal of International Relations*, 3, 1997, p. 319-363.
- ALBERT (Mathias), CEDERMAN (Lars-Erik) et WENDT (Alexander) (eds), *New Systems Theories of World Politics*, New York (N.Y.), Palgrave Macmillan, 2010.
- ALLAN (Pierre) et DUPONT (Cédric), « International Relations Theory and Game Theory », *International Political Science Review*, 20 (1), 1999, p. 23-47.
- ARON (Raymond), *Paix et Guerre entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962.
- BADIE (Bertrand), « Realism under Praise or a Requiem? The Paradigmatic Debate in International Relations », *International Political Science Review*, 22 (3), 2001.
- BALDWIN (David A.) (ed.), *Neorealism and Neoliberalism. The Contemporary Debate*, New York (N.Y.), Columbia University Press, 1993.
- BARNETT (Michael N.) et DUVALL (Raymond), « Power in International Politics », *International Organization*, 58 (1), 2005, p. 39-75.
- BURCHILL (Scott), LINKLATER (Andrew) et DEVETAK (Richard) (eds), *Theories of International Relations*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2005 [3^e éd.].
- BUZAN (Barry), JONES (Charles) et LITTLE (Richard), *The Logic of Anarchy. Neorealism to Structural Realism*, New York (N.Y.), Columbia University Press, 1993.
- BUZAN (Barry) et LITTLE (Richard), « Why International Relations has Failed as an Intellectual Project », *Millennium*, 30 (1), 2001, p. 19-39.
- GADDIS (John Lewis), « International Relations Theory and the End of the Cold War », *International Security*, 17 (3), 1992, p. 5-58.
- GRUBER (Lloyd), *Ruling the World. Power Politics and the Rise of International Institutions*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2000.
- HASENCLEVER (Andreas), MAYER (Peter) et RITTBERGER (Volker), *Theories of International Regimes*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, 248 p.
- KEOHANE (Robert O.), *Neorealism and its Critics*, New York (N.Y.), Columbia University Press, 1986.
- KEOHANE (Robert O.), « Reciprocity in International Relations », *International Organization*, 40, 1986, p. 1-27.
- KEOHANE (Robert O.), *After Hegemony. Cooperation and Discord in the World Political Economy*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2006 [1^{re} éd. 1984].
- KEOHANE (Robert O.) et MILNER (Helen V.) (dir.), *Internationalization and Domestic Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- KEOHANE (Robert O.) et NYE (Joseph S.), *Transnational Relations and World Politics*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1972.
- KEOHANE (Robert O.) et NYE (Joseph S.), *Power and Interdependence*, New York (N.Y.), Longman, 2001 [1^{re} éd. 1977].
- KRASNER (Stephen D.) (ed.), *International Regimes*, Ithaca, Cornell University Press, 1995.
- MORGENTHAU (Hans J.), *Politics Among Nations. The Struggle for Power and Peace* (revu par Kenneth W. Thompson et W. David Clinton), Boston (Mass.), McGraw-Hill, 2006 [7^e éd.].
- PUTNAM (Robert), « Diplomacy and Domestic Politics: The Logic of Two-level Games », *International Organization*, 42 (3), 1988.
- RITTBERGER (Volker) (ed.), *Regime Theory and International Relations*, Oxford, Clarendon Press, 1993.

- ROSENAU (James), *Linkage Politics*, Glencoe, The Free Press, 1969.
- ROSENAU (James), *Turbulence in World Politics. A Theory of Change and Continuity*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1990.
- SENARCLENS (Pierre de), « La théorie des régimes et l'étude des organisations internationales », *Revue internationale des sciences sociales*, 138, 1993, p. 527-537.
- SMOUTS (Marie-Claude) (dir.), *Les Nouvelles Relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.
- STERLING-FOLKER (Jennifer) (ed.), *Making Sense of International Relations Theory*, Boulder (Colo.), Lynne Rienner, 2006.
- SYLVESTER (Christine), « The Contributions of Feminist Theories to International Relations », dans Steve Smith, Ken Booth et Marysia Zalewski, *International Theory. Positivism and Beyond*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- WALTZ (Kenneth), *Theory of International Politics*, Boston (Mass.), McGraw-Hill, 1979.
- WEBER (Cynthia), *International Relations Theory. A Critical Introduction*, Londres, Routledge, 2005.
- WENDT (Alexander), « Anarchy is What States Make of it: The Social Construction of Power Politics », *International Organization*, 46, 1992, p. 391-425.
- WENDT (Alexander), *Social Theory of International Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- WILLIAMS (Michael C.), « What is the National Interest ? The Neoconservative Challenge in IR Theory », *European Journal of International Relations*, 11 (3), 2005, p. 307-337.
- WOLFERS (Arnold), *Discord and Collaboration*, Baltimore (Md), John Hopkins Press, 1962.

Globalisation, mondialisation

- BADIE (Bertrand), *La Fin des territoires*, Paris, Fayard, 1995.
- BADIE (Bertrand), *La Diplomatie des droits de l'homme. Entre éthique et volonté de puissance*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 2002.
- BADIE (Bertrand), *La Diplomatie de connivence. Les dérives oligarchiques du système international*, Paris, La Découverte, 2011.
- BECK (Ulrich), *Pouvoir et contrepuissance à l'ère de la mondialisation*, Paris, Alto Aubier, 2003.
- BECK (Ulrich), *Cosmopolitan Vision*, Cambridge, Polity Press, 2005.
- FALK (Richard), *Predatory Globalization. A Critique*, Cambridge, Polity Press, 1999.
- HELD (David) et KOENIG-ARCHIBUGI (Mathias) (eds), *Taming Globalization. Frontiers of Governance*, Cambridge, Polity Press, 2003, p. 160-186.
- HELD (David) et MCGREW (Anthony) (eds), *Governing Globalization. Power, Authority and Global Governance*, Cambridge, Polity Press, 2002.
- HELD (David) et MCGREW (Anthony), *Globalization/Anti-globalization*, Cambridge, Polity Press, 2003.
- KENNEDY (Paul T.), *Local Lives and Global Transformations. Towards World Society*, New York (N.Y.), Palgrave Macmillan, 2010.
- KEOHANE (Robert O.) et MILNER (Helen) (eds), *Internationalization and Domestic Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- KEOHANE (Robert) et NYE (Joseph S.), « Globalization: What's New and what's not (and so what) », *Foreign Affairs*, 118, 2000, p. 104-110.
- LAIDI (Zaki), *Le Temps mondial*, Paris, Fayard, 1999.

- LAROCHE (Joseph) (dir.), *Mondialisation et Gouvernance mondiale*, Paris, PUF, 2003.
- LOWI (Theodore), « Think Globally, Lose Locally », dans Guy Lachapelle et John Trent, *Globalization*, Montréal, Presses de l'Université du Québec à Montréal, 2000.
- MITTELMAN (James), *Globalization. Critical Reflections*, Boulder (Colo.), Lynne Rienner, 1996.
- ROSENAU (James), « Governance in the Twenty-First Century », *Global Governance*, 1, 1995, p. 13-43.
- SCHOLTE (Jan Aart), *Globalization. A Critical Introduction*, Basingstoke, Macmillan, 2005.
- SENARCLENS (Pierre de), « Gouvernance et crise des mécanismes de régulation internationale », *Revue internationale des sciences sociales*, 155, 1998, p. 95-108.
- SENARCLENS (Pierre de), *La Mondialisation. Théories, enjeux et débats*, Paris, Armand Colin, 2005.
- SLAUGHTER (Ann-Marie), *A New World Order*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2004.
- SMOUTS (Marie-Claude), « Du bon usage de la gouvernance en relations internationales », *Revue internationale des sciences sociales*, 155, 1998, p. 85-94.
- SMOUTS (Marie-Claude), « La coopération internationale : de la coexistence à la gouvernance mondiale », dans Marie-Claude Smouts, *Les Nouvelles Relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 1998.

Droits, souveraineté, morale, normes et bien commun

- BADIE (Bertrand), *Un monde sans souveraineté*, Paris, Fayard, 1999.
- BONANATE (Luigi), *Etica e politica internazionale. Principe di analisi et di teoria*, Turin, Einaudi, 1992 / *Ethics and International Politics*, Cambridge, Polity Press, 1995.
- BONANATE (Luigi), *Democrazia tra le nazioni*, Turin, Bruno Mondadori, 2001.
- CHECKEL (Jeffrey), « Norms, Institutions and National Identity in Contemporary Europe », *International Studies Quarterly*, 43, 1999, p. 83-114.
- CHECKEL (Jeffrey), « Why Comply? », *International Organization*, 2001, p. 553-588.
- COLONOMOS (Ariel), *La Morale dans les relations internationales*, Paris, Odile Jacob, 2005.
- CONSTANTIN (François) (dir.), *Les Biens publics mondiaux. Un mythe légitimateur pour l'action collective ?*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2002.
- FERGUSON (Yale) et BARRY (Jones) (eds), *Political Space. Frontiers of Change and Governance in a Globalizing World*, Albany (N.Y.), State University of New York Press, 2002.
- FINNEMORE (Martha) et SIKKINK (Kathryn), « International Norm Dynamics and Political Change », *International Organization*, 52 (4), 1998, p. 887-917.
- HENSEL (Paul R.), GOERTZ (Gary) et DIEHL (Paul F.), « The Democratic Peace and Rivalries », *Journal of Politics*, 62 (4), 2000, p. 1173-1188.
- KAUL (I.), GRUNBERG (A.) et STERN (M) (eds), *Global Public Goods*, New York (N.Y.), Oxford University Press, 1999.
- KINSELLA (David), « No Rest for the Democratic Peace », *American Political Science Review*, 99 (3), 2005, p. 453-457.
- KRASNER (Stephen D.), *Sovereignty. Organized Hypocrisy*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1999.

- LAROCHE (Josepha) (dir.), *La Loyauté dans les relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2001.
- LEFRANC (Sandrine), « La production de nouvelles techniques de pacification : la normalisation internationale de causes locales », dans Yves Schemeil et Wolf-Dieter Eberwein (dir.), *Normer le monde*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- OLSON (William C.) et GROOM (A.J.R.), *International Relations, Then and Now*, Londres, Harper Collins, 1991.
- RISSE-KAPPEN (Thomas) (ed.), *Bringing Transnational Relations Back In*, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.
- ROSATO (Sebastian), « The Flawed Logic of Democratic Peace Theory », *American Political Science Review*, 97 (4), 2003, p. 585-602.
- ROSATO (Sebastian), « Explaining the Democratic Peace », *American Political Science Review*, 99 (3), 2005, p. 467-472.
- ROSENAU (James), *Distant Proximities. Dynamics beyond Globalisation*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2003.
- SALAMÉ (Ghassan), *Appels d'empire*, Paris, Fayard, 1996.
- SCHEMEIL (Yves) et EBERWEIN (Wolf-Dieter) (dir.), *Normer le monde*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- WIJMAN (Per Magnus), « Managing the Global Commons », *International Organization*, 36 (3), 1982.

Politique étrangère et politique internationale

- ART (Robert C.) et JERVIS (Robert), *International Politics. Enduring Concepts and Contemporary Issues*, New York (N.Y.), Harper, 1996 [4^e éd.].
- BUZAN (Barry), *The United States and the Great Powers. World Politics in the Twenty-First Century*, Cambridge, Polity Press, 2004.
- CARLSNAES (Walter) et SMITH (Steve) (eds), *European Foreign Policy. The EC and Changing Perspectives in Europe*, Londres, Sage, 1994.
- CHARILLON (Frédéric), *La Politique étrangère à l'épreuve du transnational*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- CHARILLON (Frédéric) (dir.), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.
- COHEN (Samy), « Décision, pouvoir et rationalité dans l'analyse de la politique étrangère », dans Marie-Claude Smouts, *Les Nouvelles Relations internationales*, Presses de Sciences Po, 1998.
- FINNEMORE (Martha), *National Interests in International Society*, Ithaca (N.Y.), Cornell University Press, 1996.
- GARRISON (Jean), « Foreign Policymaking and Group Dynamics: Where We've Been and Where We're Going », *International Studies Review*, 5 (2), 2003, p. 177-183.
- GAUSE (F. Gregory), « Iraq Decisions to Go to War, 1980 and 1990 », *Middle East Journal*, 56 (1), 2002, p. 47-70.
- GOLDSTEIN (Judith) et KEOHANE (Robert), *Ideas and Foreign Policy*, Ithaca (N.Y.), Cornell University Press, 1993.
- HILL (Christopher), *The Changing Politics of Foreign Relations*, Londres, Palgrave, 2003.
- HINNEBUSCH (Raymond), *The International Politics of the Middle East*, New York (N.Y.), Palgrave, 2003.
- MODELSKI (Georges), *A Theory of Foreign Policy*, New York (N.Y.), Praeger, 1962.
- PARMAR (Inderjeet) et COX (Michael) (eds), *Soft Power and US Foreign Policy. Theoretical, Historical and Contemporary Perspectives*, Londres, Routledge, 2010.

- PETITEVILLE (Franck) et HELLY (Damien), *L'Union européenne, acteur international*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- PFETSCH (Franz), *La Politique internationale*, Bruxelles, Bruylant, 2000.

Sécurité, conflits, guerre, interventions armées, stratégies et doctrines militaires, terrorisme

- ADLER (Emanuel) et BARNETT (Michael) (eds), *Security Communities*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.
- ALLAN (Pierre) et GOLDMANN (Kjell), *The End of the Cold War*, La Haye, Kluwer Law, 1995.
- ALLISON (Graham) et ZELIKOW (Philip), *Essence of Decision. Explaining the Cuban Missile Crisis*, New York (N.Y.), Longman, 1999 [2^e éd.].
- ALLISON (Graham), « Nuclear Disorder: Surveying Atomic Threats », *Foreign Affairs*, 89 (1), 2010, p. 74-85.
- ALLISON (Graham), *Nuclear Terrorism. The Ultimate Preventable Catastrophe*, New York (N.Y.), Times Books, 2004.
- ARON (Raymond), *Penser la guerre, Clausewitz*, Paris, Gallimard, 1976.
- BALDWIN (David), « Security Studies and the End of the Cold War », dans Barry Buzan et Lene Hansen, *International Security*, vol. III: *Widening Security*, Los Angeles (Calif.) et Londres, Sage, 2007.
- BATTISTELLA (Dario), *Retour de l'état de guerre*, Paris, Armand Colin, 2006.
- BAUDOUÏ (Rémi), *Géopolitique du terrorisme. Les territoires de l'insécurité de la mondialisation*, Paris, Armand Colin, 2009.
- BENDOR (Jonathan) et HAMMOND (Thomas), « Rethinking Allison's Models », *American Political Science Review*, 2, 1986.
- BIGO (Didier), « Les conflits post-bipolaires: dynamiques et caractéristiques », *Cultures et Conflits*, 8, 1992, p. 3-14.
- BUZAN (Barry), WAEVER (Ole) et WILDE (Jaap de), *Security. A New Framework for Analysis*, Boulder (Colo.), Lynne Rienner, 1998.
- BUZAN (Barry) et HANSEN (Lene), *The Evolution of International Security Studies*, New York (N.Y.), Columbia University Press, 2009.
- CULTURES ET CONFLITS, « Suspicion et exception », 58, 2005.
- DAVID (Charles-Philippe), *La Guerre et la Paix*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
- DERIENNIC (Jean-Pierre), *Les Guerres civiles*, Paris, Presses de Sciences Po, 2001.
- DEUTSCH (Karl) et al., *Political Community and the North Atlantic Area*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1957.
- EVANS (Peter), JACOBSON (Harold) et PUTNAM (Robert), *Double Edged Diplomacy. An Interactive Approach to International Politics*, Berkeley (Calif.), University of California Press, 1993.
- FEARON (James D.), « Domestic Political Audiences and the Escalation of International Disputes », *American Political Science Review*, 888 (3), 1994, p. 577-592.
- FEARON (James D.), « Rationalist Explanations for War », *International Organization*, 49 (3), 1995, p. 379-414.
- FEARON (James D.), « Bargaining, Enforcement, and International Cooperation », *International Organization*, 52, 1998.
- GILPIN (Robert), *War and Change in International Politics*, Ithaca (N.Y.), Cornell University Press, 1981.
- GLASER (Charles L.), *Rational Theory of International Politics. The Logic of Competition and Cooperation*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2010.

- HAFTENDORN (Helga), KEOHANE (Robert O.) et WALLANDER (Celeste A.) (eds), *Imperfect Unions. Security Institutions over Time and Space*, Oxford, Oxford University Press, 1999.
- HAINE (Jean-Yves), « Rationalités et relations internationales : débats sur la crise des missiles de Cuba », *Cultures et Conflits*, 36, 1999-2000, p. 5-167.
- HOLSTI (Karl. J.), *The State, War, and the State of War*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- HOSLTI (Ole R.), « The Value of International Tension Measurement », *The Journal of Conflict Resolution*, 7 (3) 1962, p. 608-617.
- IRONDELLE (Bastien), « Stratégie nucléaire et normes internationales : la France face au tabou nucléaire », dans Yves Schemeil et Wolf-Dieter Eberwein (dir.), *Normer le monde*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- KEPEL (Gilles), *La Revanche de Dieu*, Paris, Seuil, 1991.
- KEPEL (Gilles), *Fitna. Guerre au cœur de l'islam*, Paris, Gallimard, 2004.
- KEPEL (Gilles), *Du Jihad à la Fitna*, Paris, Bayard, 2005.
- KRAUSE (Keith), « Insecurity and State Formation in the Global Military Order: The Middle East Case », dans Barry Buzan et Lene Hansen, *International Security*, vol III: *Widening Security*, Los Angeles (Calif.) et Londres, Sage, 2007, p. 202-232.
- LA BRANCHE (Stéphane), *Mondialisation et terrorisme identitaire*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- LINDEMANN (Thomas), « Identités démocratiques et choix stratégiques », *Revue française de science politique*, 54 (5), octobre 2004, p. 829-848.
- MAY (Ernest) et ZELIKOW (Philip), *The Kennedy Tapes. Inside the White House During the Cuban Missile Crisis*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1997.
- NATHAN (James) (ed.), *The Cuban Missile Crisis Revisited*, New York (N.Y.), St Martin's Press, 1992.
- NYE (Joseph S. Jr.), *Understanding International Conflicts. An Introduction to Theory and History*, New York (N.Y.), Longman, 2000.
- O'NEAL (John) et RUSSETT (Bruce), « The Kantian Peace: the Pacific Benefits of Democracy, Interdependence, and International Organizations, 1885-1992 », *World Politics*, 52 (1), 1999, p. 1-37.
- ROTSCHILD (Emma), « What is Security? », dans Barry Buzan et Lene Hansen, *International Security*, vol III: *Widening Security*, Los Angeles (Calif.) et Londres, Sage, 2007, p. 1-34.
- SCHELLING (Thomas C.), *The Strategy of Conflict*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1960 / *Stratégie du conflit*, Paris, PUF, 1986.
- SCOTT (Len) et SMITH (Steve), « Lessons of October: Political Scientists, Policy-Makers and the Cuban Missile Crisis », *International Affairs*, 70 (4), 1994.
- SÉMELIN (Jacques), *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Seuil, coll. « La couleur des idées », Paris, 2005.
- SINGER (Peter W.), « Corporate Warriors: the Rise of the Privatized Military and its Ramifications for International Security », *International Security*, 26 (3), 2001-2002, p. 186-220.
- SNYDER (Jack), « Anarchy and Culture: Insights from the Anthropology of War », *International Organization*, 56 (1), 2002, p. 7-46.
- SOMMIER (Isabelle), *La Violence révolutionnaire*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- THOMPSON (Alexander), *Channels of Power. The UN Security Council and US Statecraft in Iraq*, Ithaca (N.Y.), Cornell University Press, 2009.
- VENNESSON (Pascal), *Politiques de défense. Institutions, innovation, européanisation*, Paris, L'Harmattan, 2000.

- VENNESSON (Pascal) (dir.), « Idées, politique de défense et stratégie », *Revue française de science politique*, 54 (5), 2004.
- VENNESSON (Pascal), « S'adapter aux normes internationales : les militaires face à la norme "interventionniste" », dans Yves Schemeil et Wolf-Dieter Eberwein (dir.), *Normer le monde*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- WAEVER (Ole), « Securitization and Desecuritization », dans Barry Buzan et Lene Hansen, *International Security*, vol III: *Widening Security*, Los Angeles (Calif.) et Londres, Sage, 2007, p. 66-98.

Négociations internationales, médiation, pacification, traités et conventions

- AGGARWAL (Vinod K.) et DUPONT (Cédric), « Goods, Games and Institutions », *International Political Science Review*, 20 (4), 1999, p. 393-409.
- ALLAN (Pierre) et DUPONT (Cédric), « International Relations Theory and Game Theory », *International Political Science Review*, 20 (1), 1999, p. 23-47.
- BAYNE (Nicholas) et WOOLCOCK (Stephen) (eds), *The New Economic Diplomacy. Decision-Making and Negotiation in International Economic Relations*, Aldershot, Ashgate, 2003.
- BERTON (Peter), KIMURA (Hiroshi) et ZARTMAN (William I.), *International Negotiation. Actors, Structure, Process, Values*, Basingstoke, Macmillan, 1999.
- BROWN (Leon-Carl), *International Relations and the Middle East*, Londres, Tauris, 1994.
- BURNIAUX (Jean-Marc), « Efficacité et légitimité dans le contrôle à long terme de l'effet de serre », *Économie internationale*, 82, 2000.
- CICOUREL (Aaron), « Text and Context: Cognitive, Linguistic and Organizational Dimensions in International Negotiations », *Negotiation Journal*, 4 (3), 1988, p. 257-266.
- COHEN (Raymond), « All in the Family: Ancient Near Eastern Diplomacy », *International Negotiation*, 1 (1), 1996.
- DEITELHOFF (Nicole) et MÜLLER (Harald), « Theoretical Paradise - Empirically Lost? Arguing with Habermas », *Review of International Studies*, 31, 2005, p. 167-179.
- DER DERIAN (James), *On Diplomacy*, Oxford, Blackwell 1987.
- DEVIN (Guillaume), *Faire la paix. La part des institutions internationales*, Paris, Pepper, 2005.
- EBERWEIN (Wolf-Dieter) et BADIE (Bertrand) (eds), *Sovereignty, Prevention and Intervention. Norms and Practice in International Relations*, Londres, Palgrave, 2005.
- EVANS (Peter), JACOBSON (Harold) et PUTNAM (Robert), *Double Edged Diplomacy. An Interactive Approach to International Politics*, Berkeley (Calif.), University of California Press, 1993.
- FORTNA (Virginia Page), « Scraps of Paper? Agreements and the Durability of Peace », *International Organization*, 57 (2), 2003, p. 337-372.
- HAMPSON (Fen Osler) et REID (Holly), « Coalition Diversity and Normative Legitimacy in Human Security Negotiations », *International Negotiation*, 8 (1), 2003, p. 7-42.
- MÜLLER (Harald), « Arguing, Bargaining and All that: Communicative Action, Rationalist Theory and the Logic of Appropriateness in International Relations », *European Journal of International Relations*, 10 (3), 2004, p. 395-435.
- ODELL (John S.), *Negotiating the World Economy*, Ithaca (N.Y.), Cornell University Press, 2000.

- PEPINSKY (Thomas B.), « From Agents to Outcomes: Simulation in International Relations », *European Journal of International Relations*, 11(3), p. 367-394.
- PLANTEY (Alain), *La Négociation internationale au XXI^e siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2002.
- RAIFFA (Howard), *The Art and Science of Negotiation. How to Resolve Conflicts and Get the Best out of Bargaining*, Cambridge (Mass.) et Londres, Harvard University Press, 1994.
- SANER (Raymond), *The Expert Negotiator / L'Art de la négociation. Stratégie, tactique, motivation, compréhension, leadership*, La Haye, Kluwer Law, 2000.
- SMOUTS (Marie-Claude), *L'ONU et la guerre. La diplomatie en kaki*, Bruxelles, Complexe, 1994.
- SPECTOR (Bertram I.), « Metaphors of International Negotiation », *International Negotiation*, 1 (1), 1996.
- VOLKEMA (Roger), FLECK (J. Denise) et HOFMEISTER-TOTH (Agnes), « Ethicality in Negotiation: An Analysis of Attitudes, Intentions, and Outcomes », *International Negotiation*, 9 (2), 2004, p. 315-339.
- WALKER (Ronald A.), *Multilateral Conferences. Purposeful International Negotiation*, Basingstoke et New York (N.Y.), Palgrave Macmillan, 2004.
- ZARTMAN (William I.), « Conflict and Order: Justice in Negotiations », *International Political Science Review*, 18 (2), 1997, p. 121-138.
- ZARTMAN (William I.), « What I Want to Know about Negotiations », *International Negotiation*, 8 (1), 2003.
- ZARTMAN (William I.), « Comparative Case Studies », *International Negotiation*, 10 (1), 2005, p. 3-16.
- ZARTMAN (William I.) et FAURE (Guy-Olivier) (eds), *International Multilateral Negotiation. Approaches to the Management of Complexity*, San Francisco (Calif.), Jossey-Bass, 1994.
- ZARTMAN (William I.) et RUBIN (Jeffrey Z.), *Power and Negotiation*, Ann Arbor (Mich.), The University of Michigan Press, 2000.

Organisations internationales, multilatéralisme

- ABBOTT (Kenneth W.) et SNIDAL (Duncan), « Why States Act Through Formal International Organizations », dans P. Diehl (ed.), *The Politics of Global Governance. International Organizations in an Interdependent World*, Londres, Lynne Rienner, 2001, p. 9-43.
- ARCHER (Clive), *International Organizations*, Londres, Routledge, 2001.
- BADIE (Bertrand) et DEVIN (Guillaume) (dir.), *Le Multilatéralisme. Nouvelles formes de l'action internationale*, Paris, La Découverte, 2007.
- BARKIN (Samuel), *International Organization. Theories and Institutions*, New York (N.Y.), Palgrave, 2006.
- BARNETT (Michael) et FINNEMORE (Martha), « The Politics, Power, and Pathologies of International Organizations », *International Organization*, 4 (53), 1999, p. 699-732.
- BARNETT (Michael) et FINNEMORE (Martha), *Rules for the World. International Organizations in Global Politics*, Ithaca (N.Y.), Cornell University Press, 2004, 226 p.
- CHANNAC (Frédérique), « Vers une politique publique internationale des migrations ? Réseaux politiques et processus de transferts de modèles », *Revue française de science politique*, 56 (3), 2006, p. 393-408.
- CLAUDE (Inis L.), *Swords into Plowshares*, Londres, University of London Press, 1964.

- COX (Robert) et JACOBSON (Harold) (eds), *The Anatomy of Influence. Decision Making in International Organization*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 1973.
- DIEHL (Paul F.) (ed.), *The Politics of Global Governance. International Organizations in an Interdependent World*, Londres, Lynne Rienner, 2001.
- DIJKZEUL (Dennis) et BEIGBEDER (Yves) (eds), *Rethinking International Organizations. Pathologies and Promise*, New York (N.Y.), Berhahn Books, 2003.
- DRAKE (William J.) et NIKOLAÏDIS (Kalypso), « Ideas, Interests and Institutionalization: "Trade in Services" and the Uruguay Round », *International Organization*, 46 (1), 1992, p. 37-100.
- FEARON (James), « Bargaining, Enforcement, and International Cooperation », *International Organization*, 52, 1998.
- GEHRING (Thomas) et OBERTHÜR (Sebastian), « The Causal Mechanisms of Interaction between International Institutions », *European Journal of International Relations*, 15 (1), 2009, p. 125-156.
- GEORGAKAKIS (Didier) et DELASSALLE (Marine), « Les directeurs généraux de la Commission européenne: premiers éléments d'une enquête prosopographique », *Regards sociologiques*, 27-28, 2004, p. 6-69.
- GIESEN (Klaus-Gerd) et VAN DER PIJL (Kees) (eds), *Global Norms in the Twenty-first Century*, Newcastle, Cambridge Scholar Press, 2006.
- GOLDSTEIN (Judith L.), RIVERS (Douglas) et TOMZ (Douglas), « Institutions in International Relations: Understanding the Effects of the GATT and the WTO on World Trade », *International Organization*, 61 (1), 2007, p. 37-67.
- GRAZ (Jean-Christophe), *Precursor of the WTO. The Stillborn Havana Charter 1941-1950 / Aux sources de l'OMC. La Charte de La Havane 1941-1950*, Genève, Droz, 1999.
- HAAS (Ernst B.), *When Knowledge is Power. Three Models of Change In International Organizations*, Berkeley (Calif.), University of California Press, 1990.
- HALL (Rodney Bruce) et BIERSTECKER (Thomas) (eds), *The Emergence of Private Authority in Global Governance*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
- HAWKINS (D.G.), HALL (D.A.), NIELSON (D.L.) et TIERNEY (M.J.) (eds), *Delegation and Agency in International Organizations*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.
- IKENBERRY (John), *After Victory. Institutions, Strategic Restraint and the Rebuilding of Order after Major Wars*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2001.
- JACOBSON (Harold), *Networks of Interdependence. International Organizations and the Global Political System*, New York (N.Y.), Knopf, 1979.
- JOACHIM (Jutta), REINALDA (Bob) et VERBEEK (Bertjan) (eds), *International Organisations and Implementation. Enforcers, Managers, Authorities?*, Londres, Routledge, 2008.
- KARNS (Margaret P.) et MINGST (Karen A.), *International Organizations. The Politics and Processes of Global Governance*, Boulder (Colo.) et Londres, Lynne Rienner, 2004.
- KATZENSTEIN (Peter), KEOHANE (Robert O.) et KRASNER (Stephen D.), « International Organization and the Study of World Politics », *International Organization*, 52, 1998.
- KEOHANE (Robert O.), « International Institutions: Two Approaches », *International Studies Quarterly*, 32, 1988, p. 379-396.
- KEOHANE (Robert), « International Institutions: Can Interdependence Work? », *Foreign Affairs*, 1998, p. 82-96.

- KEOHANE (Robert O.), MACEDO (Stephen) et MORAVCSIK (Andrew), « Democracy-Enhancing Multilateralism », *International Organization*, 63, 2009, p. 1-31.
- KRATOCHWIL (Friedrich) et RUGGIE (John G.) « International Organization: A State of the Art on an Art of the State », *International Organization*, 40, 1986, p. 753-775.
- MEARSHEIMER (John J.), « The False Promise of International Institutions », *International Security*, 19 (3), 1994-1995, p. 5-49.
- NESS (Gayl D.) et BRECHIN (Steven R.), « Bridging the Gap: International Organizations as Organizations », *International Organization*, 42 (2), 1988, p. 245-274.
- NIELSON (Daniel L.) et TIERNEY (Michael J.), « Delegation to International Organizations: Agency Theory and World Bank Environmental Reform », *International Organization*, 57 (2), 2003.
- PETERSON (John), « Decision-Making in the European Union: Towards a Framework for Analysis », *Journal of European Public Policy*, 2 (1), 1995, p. 69-93.
- PETITEVILLE (Franck), « L'hégémonie est-elle soluble dans le multilatéralisme : le cas de l'OMC », *Critique internationale*, 22, 2004.
- PETITEVILLE (Franck), *Le Multilatéralisme*, Paris, Montchrestien, 2009.
- POULIGNY (Béatrice), « Une société civile internationale ? », *Critique internationale*, 13 (4), 2001, p. 120-176.
- PUTNAM (Robert), « Diplomacy and Domestic Politics: The Logic of Two-level Games », *International Organization*, 42(3), 1988.
- REINALDA (Bob) et VERBEEK (Bertjan) (eds), *Autonomous Policy Making by International Organizations*, Londres, Routledge, 1998.
- REINALDA (Bob) et VERBEEK (Bertjan) (eds), *Decision Making within International Organizations*, Londres, Routledge, 2004.
- RITTBERGER (Volker) et ZANGL (Bernard), *Internationale Organisationen. Politik und Geschichte*, Opladen, Vs Verlag, 2003 / *International Organization. Polity, Politics and Policies*, Basingstoke et New York (N.Y.), Palgrave Macmillan, 2006.
- RUGGIE (John G.) (ed.), *Multilateralism Matters. The Theory and Praxis of an Institutional Reform*, New York (N.Y.), Columbia University Press, 1993.
- RUSSETT (Bruce) et O'NEAL (John R.), *Triangulating Peace. Democracy, Interdependence, and International Organizations*, New York (N.Y.), Norton, 2001.
- SAURUGGER (Sabine), *Européaniser les intérêts ? Les groupes d'intérêt économiques et l'élargissement de l'Union européenne*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- SCHEMEIL (Yves), « Dynamism and Resilience of Intergovernmental Organizations in a World of Persisting State Power and Rising Non-State Actors », dans Bob Reinalda (ed.), *The Ashgate Companion to Non-State Actors*, Londres, Ashgate, 2011.
- SCHEMEIL (Yves), « Global Governance of the Information System Revisited: Innovation or Evolution in International Politics? », dans E. Brousseau, M. Marzouki et C. Meadel (eds), *Governance, Regulations and Powers on the Internet*, Cambridge, Cambridge University Press, 2012.
- SMOUTS (Marie-Claude), « Organisations internationales et théorie de la régulation », *Revue internationale des sciences sociales*, 138, 1993.
- SMOUTS (Marie-Claude), *Les Organisations internationales*, Paris Armand Colin, 1995.
- STEINBERG (R. H.), « In the Shadow of Law or Power? Consensus-Based Bargaining and Outcomes in the GATT/WTO », *International Organization*, 56 (2), 2002, p. 339-374.

- TAYLOR (Paul), *International Organization in the Modern World. The Regional and the Global Process*, Londres, Pinter, et New York (N.Y.), St Martin' Press, 1993.
- TAYLOR (Paul), *International Organizations in the Age of Globalization*, New York (N.Y.), Continuum, 2003.
- YOUNG (Oran), « The Politics of International Regime Formation: Managing Natural Resources and the Environment », *International Organization*, 43 (3), 1989, p. 349-370.
- YOUNG (Oran), « The Effectiveness of International Institutions: Hard Cases and Critical Variables », dans Rosenau (James) (ed.), *Governance without Government. Order and Change in World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press 1992, p. 160-194.

L'ordre mondial, ses prémisses et ses critiques

- ALDERSON (Kai) et HURRELL (Andrew), *Hedley Bull on International Society*, New York (N.Y.), Palgrave Macmillan, 2000.
- ATTINÀ (Fulvio), *The Global Political System* (traduit de l'italien par Antoinette Groom, conseiller pour la traduction John Groom), Basingstoke, New York (N.Y.), Palgrave Macmillan, 2011.
- AVANT (Deborah D.), FINNEMORE (Martha) et SELL (Susan K.) (eds), *Who Governs the Globe?*, New York (N.Y.), Cambridge University Press, 2010.
- BAYART (Jean-François), *Le Gouvernement du monde. Une critique politique de la globalisation*, Paris, Fayard, 2004.
- BECK (Ulrich), *Pouvoir et contrepuissance à l'ère de la mondialisation*, Paris, Aubier, 2003.
- BRETHERTON (Charlotte) et VOGLER (John), *The European Union as a Global Actor*, Londres, Routledge 1999.
- BROWN (Chris), « International Political Theory and the Idea of a World Community », dans Ken Booth et Steve Smith, *International Relations Theory Today*, Cambridge, Polity Press, 1995.
- BULL (Hedley), *The Anarchical Society. A Study of Order in World Politics*, Londres, Macmillan 1977.
- BULL (Hedley), « The Emergence of a Universal International Society », dans Hedley Bull et Adam Watson, *The Expansion of International Society*, Oxford, Clarendon Press, 1984.
- BULL (Hedley) et WATSON (Adam), *The Expansion of International Society*, Oxford, Clarendon Press, 1984.
- BUZAN (Barry), *From International to World Society. English School Theory and the Social Structure of Globalisation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.
- BUZAN (Barry), « From International to World Society? », *Millennium*, 34 (1), 2005, p. 156-199.
- ERIKSEN (Erik O.) et FOSSOM (John E.), *Democracy in the European Union. Integrating through Deliberation*, Londres, Routledge, 2000.
- GAMBLE (Andrew) et PAYNE (Anthony) (eds), *Regionalism and World Order*, Londres, Macmillan, 1996.
- GINSBERG (Roy H.), *The European Union in International Politics*, Lanham (Md), Rowman and Littlefield, 2001.
- HAAS (Ernst B.), *The Obsolescence of Regional Integration Theory*, Berkeley (Calif.), University of California Press, 1975.
- HURRELL (Andrew), « Regionalism in Theoretical Perspective », dans Louise Fawcett et Andrew Hurrell, *Regionalism in World Politics. Regional Organization and International Order*, Oxford, Oxford University Press, 1995.

- HURRELL (Andrew), *On Global Order. Power, Values and the Constitution of International Society*, New York (N.Y.), Oxford University Press, 2007.
- NYE (Joseph S. Jr.), « Comparative Regional Integration: Concept and Measurement », *International Organization*, 22 (4), 1968, p. 855-880.
- NYE (Joseph S. Jr.), *The Paradox of American Power: Why the World's Only Superpower Can't Go it Alone*, Oxford, Oxford University Press, 2002.
- O'SULLIVAN (Mary), *Contests for Corporate Control. Corporate Governance and Economic Performance in the United States and Germany*, Oxford, Oxford University Press, 2000.
- O'SULLIVAN (Mary), « Globalization and Corporate Governance », *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, July, 2000.
- POLLACK (Mark A.) et SHAFFER (Gregory) (eds), *Transatlantic Governance in the Global Economy*, Lanham (Md), Rowman et Littlefield, 2001.
- RUGGIE (John G.), *Constructing the World Polity. Essays on International Institutionalization*, Londres, Routledge, 1998.
- SCHOLTE (Jan Aart) (ed.), *Building Global Democracy? Civil society and Accountable Global Governance*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.
- SENARCLENS (Pierre de) (dir.), *Les Frontières dans tous leurs états. Les relations internationales au défi de la mondialisation*, Bruxelles, Bruylant, 2009.
- SLAUGHTER (Ann-Marie), *A New World Order*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2004.
- WENDT (Alexander), « Why a World Government is Inevitable », *European Journal of International Relations*, 9 (4), 2003, p. 491-542.
- WILLIAM (John), « Pluralism, Solidarism and the Emergence of World Society in English School Theory », *International Relations*, 19 (1), 2005, p. 19-38.

Économie politique internationale

- BERTHAUD (Pierre) et KEBABDJIAN (Gérard) (dir.), *La Question politique en économie internationale*, Paris, La Découverte, 2006.
- CHAVAGNEUX (Christian) et PALAN (Ronan), *Les Paradis fiscaux*, Paris, La Découverte, 2007.
- COX (Robert), *Production, Power and World Order*, Columbia (N.Y.) Columbia University Press, 1987.
- GILPIN (Robert), *Global Political Economy. Understanding the International Economic Order*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2001.
- KEBABDJIAN (Gérard), *Les Théories de l'économie politique internationale*, Paris, Seuil, 1999.
- LAWTON (Thomas), ROSENAU (James) et VERDUN (Amy) (eds), *Strange Power*, Aldershot, Ashgate, 2000.
- LUTERBACHER (Urs) et NORLOFF (Carla), « The New Political Economy of Trading and Its Institutional Consequences », *International Political Science Review*, 20 (4) 1999, p. 341-358.
- RODRIK (Dani), *Nations et mondialisation. Les stratégies nationales de développement dans un monde globalisé*, Paris, La Découverte 2008.
- SCHMIDT (Vivien A.), *The Futures of European Capitalism*, London, Oxford University Press, 2002.
- STRANGE (Susan), *States and Markets. An Introduction to International Political Economy*, Londres, Pinter, 1988.
- STRANGE (Susan), *The Retreat of the State. The Diffusion of Power in the World Economy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996.
- STREECK (Wolfgang) et THELEN (Kathleen) (eds), *Beyond Continuity. Institutional Change in Advanced Political Economies*, Oxford, Oxford University Press, 2005.

- VERDIER (Daniel), *Democracy and International Trade. Britain, France and the United States, 1860-1990*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1994.
- VERDIER (Daniel), « Capital Mobility and the Origins of Stock Markets », *International Organization*, 55 (2), 2001, p. 327-356.
- WALLERSTEIN (Immanuel), *After Liberalism*, New York (N.Y.), New Press, 1995 / *L'Après-libéralisme. Essai sur un système-monde à réinventer*, La Tour d'Aigues, Aube Poche 2003 [1^{re} éd. 1999].

5. NOUVELLES APPROCHES EN SCIENCE POLITIQUE ET LEURS SOURCES DANS D'AUTRES DISCIPLINES

Anthropologie politique, archéopolitique

- ABÈLÈS (Marc), *Jours tranquilles en 89. Ethnologie politique d'un département français*, Paris, Odile Jacob, 1989.
- ANDERSON (Perry), *Passages from Antiquity to Feudalism*, Londres, Verso, 1996 [1^{re} éd. 1974] / *Les Passages de l'Antiquité au féodalisme*, Paris, La Découverte, 1977.
- BALANDIER (Georges), *Anthropo-logiques*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1974.
- BALANDIER (Georges), *Le Détour. Pouvoir et modernité*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1985.
- BALANDIER (Georges), « Voir ailleurs, pouvoir ici », *Raisons politiques*, 22, 2006, p. 15-22.
- BERNAL (Martin), *Black Athena. The Afroasiatic Roots of Classical Civilization*, Piscataway (N.J.), Rutgers University Press, 1987 / *Black Athena. Les racines afro-asiatiques de la civilisation classique*, Paris, PUF, 1999.
- BONTE (Pierre) et IZARD (Michel) (dir.), *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, Paris, PUF, 1992.
- BONTE (Pierre), CONTE (Édouard) et DRESCH (Paul) (dir.), *Émirats et Présidents. Figures de la parenté et du politique dans le monde arabe*, Paris, CNRS Éditions, 2001.
- BOURDIEU (Pierre), « Célibat et condition paysanne », *Études rurales*, 5-6, 1962, p. 32-135.
- BOURDIEU (Pierre), *Le Sens pratique*, Paris, Minuit, 1980.
- BRIQUET (Jean-Louis), *La Tradition en mouvement. Clientélisme et politique en Corse*, Paris, Belin 1997.
- DE HEUSCH (Luc), « Anthropologie et science(s) politique(s) », *Raisons politiques*, 22, 2006, p. 23-48.
- DESCOLA (Philippe), *Les Lances du crépuscule. Relations jivaro, Haute-Amazone*, Paris, Plon, 1993.
- DETIENNE (Marcel), « Qui veut prendre la parole ? », *Le Genre humain*, 40-41, 2003.
- DUVERGER (Christian), *La Fleur létale. Économie du sacrifice aztèque*, Paris, Seuil, 1979.
- EISENSTADT (Shmuel) (ed.), *The Origins and Diversity of Axial Age Civilizations*, New York (N.Y.), State University of New York Press, 1986.

- EUBEN (J. Peter) (ed.), *Greek Tragedy and Political Theory*, Berkeley (Calif.), The University of California Press, 1986.
- EVANS-PRITCHARD (E.E.), *The Nuer. A description of the Modes of Livelihood and Political Institutions of a Nilotic People*, Oxford, Clarendon Press, 1940 / *Les Nuer*, Paris, Gallimard, 1994.
- FINER (Samuel), *The History of Government from the Earliest Time*, Oxford, Oxford University Press, 1999.
- FINLEY (Moses), *Politics in the Ancient World*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983 / *L'Invention de la politique*, Paris, Flammarion, 1985.
- GELLNER (Ernst), *Anthropology and Politics. Revolutions in the Sacred Grove*, Oxford, Blackwell, 1995.
- GODELIER (Maurice), *La Production des grands hommes*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1982.
- HALL (Edward T.), *Beyond Culture*, New York (N.Y.), Doubleday, 1976 / *Au-delà de la culture*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1979.
- HANSEN (Mogens), *The Athenian Assembly in the Age of Demosthenes*, Oxford, Blackwell, 1987 / *La Démocratie athénienne à l'époque de Démosthène*, Paris, Belles Lettres, 1993.
- IZARD (Michel), *L'Odyssée du pouvoir. Un royaume africain : État, société, destin individuel*, Paris, EHESS, 1992.
- LAPIERRE (Jean-William), *Vivre sans État ? Essai sur le pouvoir politique et l'innovation sociale*, Paris, Seuil, 1977.
- LEACH (Edmund), *L'Unité de l'homme et autres essais*, Paris, Gallimard, 1980.
- LE BRAS (Hervé) et TODD (Emmanuel), *L'Invention de la France*, Paris, Hachette, coll. « Pluriel », 1981.
- LECA (Jean) et SCHEMEIL (Yves), « Clientélisme et patrimonialisme », *International Political Science Review*, 4, 1983, p. 455-494.
- LEVI-STRAUSS (Claude), *Tristes tropiques*, Paris, Pocket, 2001 [1^{re} éd. 1955].
- LEWIS (Oscar), *La Vida. A Puerto Rican Family in the Culture of Poverty, San Juan And New York*, New York (N.Y.), Wiley, 1966 / *La Vida, une famille portoricaine dans une culture de pauvreté. San Juan et New York*, Paris, Gallimard, 1969.
- LIZOT (Jacques), *Le Cercle des feux. Faits et dits des Indiens Yanomami*, Paris, Seuil, 1976.
- MATTELARD (Armand) et NEVEU (Érik), *Introduction aux Cultural Studies*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2008.
- MEIER (Christian), *De la tragédie grecque comme art politique*, Paris, Belles Lettres, 1991.
- OBER (Josiah) (ed.), *Athenian Legacies. Essays on the Politics of Going on Together*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2005.
- PANTEL-SCHMITT (Pauline), *La Cité au banquet. Histoire des repas publics dans les cités grecques*, Rome, École française de Rome, 1992.
- PUDAL (Romain), « La politique à la caserne : approches ethnographiques des rapports à la politique en milieu pompier », *Revue française de science politique*, 61 (5), 2011, p. 917-944.
- RADCLIFFE-BROWN (A.R.), *Structure and Function in Primitive Society*, Glencoe (Ill.), Free Press, 1952 / *Structure et fonction dans la société primitive*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1968.
- REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE, « Cuisine et politique », 48 (3-4), 1998.
- REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE, « L'anthropologie politique aujourd'hui », 38 (5), 1988.
- RIVIÈRE (Claude), *Les Liturgies politiques*, Paris, PUF, 1988.
- RIVIÈRE (Claude), *Les Rites profanes*, Paris, PUF, 1995.

- SAXONHOUSE (Arlene), « Myths and the Origins of Cities: Reflections on the Autochthony Theme in Euripides "Ion" », dans J. Peter Euben (ed.), *Greek Tragedy and Political Theory*, Berkeley (Calif.), University of California Press, 1986.
- SCHEMEIL (Yves), « Les cultures politiques », dans Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, vol. 3, Paris, PUF, 1985, p. 237-307.
- SCHEMEIL (Yves), « Déjeuner en paix : banquets et citoyenneté en Méditerranée orientale », *Revue française de science politique*, 48 (3-4), 1998, p. 349-375.
- SCHEMEIL (Yves), *La Politique dans l'Ancien Orient*, Paris, Presses de Sciences Po, 1999.
- SCHEMEIL (Yves), « Les banquets publics », dans Alain Montandon (dir.), *Le Livre de l'hospitalité. Accueil de l'étranger dans l'histoire et les cultures*, Paris, Bayard, 2004, p. 1684-1710.
- SCHEMEIL (Yves), « Une anthropologie politiste en France », *Raisons politiques*, 22, 2006, p. 49-72.
- SENNETT (Richard), *The Fall of Public Man*, Cambridge, Cambridge University Press, 1974 / *Les Tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil, 1979.
- SENNETT (Richard), *Authority*, New York (N.Y.), Random House, 1980 / *Autorité*, Paris, Fayard, coll. « L'Espace du politique », 1982.
- SENNETT (Richard), *The Culture of New Capitalism*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 2004 / *La Culture du nouveau capitalisme*, Paris, Albin Michel, 2006.
- SKINNER (Quentin), « The Italian City-Republics », dans John Dunn (dir.), *Democracy, The Unfinished Journey*, Londres, Sage, 1994.
- SPRINGBORG (Patricia), *Royal Persons. Patriarchal Monarchy and the Feminine Principle*, Londres, Unwin Hyman, 1990.
- TILLION (Germaine), *Le Harem et les Cousins*, Paris, Seuil, 1966.
- TIN-BOR HUI (Victoria), « Toward a Dynamic Theory of International Politics: Insights from Comparing Ancient China and Early Modern Europe », *International Organization*, 58 (1), 2004, p. 175-205.
- TODD (Emmanuel), *La Troisième Planète. Structures familiales et système idéologique*, Paris, Seuil, 1983.
- TURNER (Victor W.), *Le Phénomène rituel. Structure et contre-structure*, Paris, PUF, 1990.
- WACHTEL (Nathan), *La Vision des vaincus. Les Indiens du Pérou devant la conquête espagnole, 1530-1570*, Paris, Gallimard, 1971.
- WARNIER (Jean-Pierre), « Métallurgie ancienne, identifications et domestication de la violence au Cameroun », dans Jean-François Bayart et Jean-Pierre Warnier (dir.), *Matière à politique. Le pouvoir, les corps et les choses*, Paris, Karthala, 2004.
- WYLIE (Lawrence), *Village in the Vaucluse*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1957 / *Un village du Vaucluse*, Paris, Gallimard, 1968.

Psychologie politique, émotions, neurosciences

- ADORNO (Theodor W.) et al., *The Authoritarian Personality*, New York (N.Y.), Norton, 1993 [1^{re} éd. 1950] / *Études sur la personnalité autoritaire*, Paris, Allia, 2007.
- ANSART (Pierre) et HAROCHE (Claudine), *Les Sentiments et le Politique*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- BATESON (Gregory), *Vers une écologie de l'esprit*, Paris, Seuil, coll. « Points », 1995.
- BOURRICAUD (François), *Esquisse d'une théorie de l'autorité*, Paris, Plon, 1961.

- CHANNOUF (Ahmed), *Les Influences inconscientes ? De l'effet des émotions et des croyances sur le jugement*, Paris, Armand Colin, 2004.
- CHEN (Serena) et CHAIKEN (Shelly), « The Heuristic-Systematic Model in its Broader Context », dans Shelly Chaiken et Yaacov Trope, *Dual-Processing Theories in Social Psychology*, New York (N.Y.), The Guilford Press, 1999, p. 73-96.
- CRIGLER (Ann), MACKUEN (Michael), MARCUS (George E.) et NEUMAN (W. Russell), *The Affect Effect. Dynamics of Emotions in Political Thinking and Behavior*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press, 2007.
- DAMASIO (Antonio R.), *L'Erreur de Descartes. La raison des émotions*, Paris, Odile Jacob, 1995.
- DOLAN (Kathleen A.) et HOLBROOK (Thomas M.), « Knowing Versus Caring: The Role of Affect and Cognition in Political Perceptions », *Political Psychology*, 22 (1), 2001, p. 27-44.
- DOLOWITZ (David) et MARSH (David), « Learning from Abroad: The Role of Policy Transfer in Contemporary Policy-Making », *Governance*, 13 (1), 2000.
- ELLIS (Lee), « Biosocial theorizing and criminal justice policy », dans Steven Peterson et Albert Somit (eds), *Human Nature and Public Policy. An Evolutionary Approach*, New York (N.Y.), Palgrave MacMillan, 2003, p. 97-120.
- ELSTER (Jon), *Psychologie politique*, Paris, Minuit, 1990.
- ELSTER (Jon), *Alchemisties of the Mind. Rationality and the Emotions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- FELDMAN (Stanley), HUDDY (Leonie) et CASSESE (Erin), « On the Distinct Political Effects of Anxiety and Anger », dans Ann Crigler, Michael MacKuen, George E. Marcus et W. Russell Neuman, *The Affect Effect*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press, 2007.
- FISKE (Susan T.) et TAYLOR (Susan E.), *Social Cognition*, New York (N.Y.), McGraw-Hill, 1991.
- FOWLER (James) et SCHREIBER (Darren), « Biology, Politics, and the Emerging Science of Human Nature », *Science*, 7, 2008, p. 912-914.
- GARRISON (Jean), « Foreign Policymaking and Group Dynamics: Where We've Been and Where We're Going », *International Studies Review*, 5 (2), 2003, p. 177-183.
- GEVA (Nehemia) et SKORICK (J. Mark), « The Emotional Calculus of Foreign Policy Decisions: Getting Emotions out of the Closet », dans David Redlawsk (dir.), *Feeling Politics*, New York (N.Y.), Palgrave Macmillan, 2006, p. 209-228.
- JEANNEROD (Marc), *Le Cerveau-Machine. Physiologie de la volonté*, Paris, Fayard, 1983.
- JEANNEROD (Marc), *The Cognitive Neuroscience of Action*, Oxford, Blackwell, 1997.
- JANIS (Irving), *Groupthink. Psychological Studies of Policy Decisions and Fiasco's*, New York (N.Y.), Houghton Mifflin, 1982.
- JERVIS (Robert), *Perception and Misperception in International Politics*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1976.
- JERVIS (Robert), *The Logic of Images in International Relations*, New York (N.Y.), Columbia University Press, 1989.
- KANNER (Michael D.), « Framing and the Role of the Second Actor: An Application of Prospect Theory to Bargaining », *Political Psychology*, 25 (2), 2004, p. 213-239.
- KATO (Junko), IDE (Hiroko), KABASHIMA (Ikuro), KADOTA (Hiroshi), TAKANO (Kouji) et KANSAKU (Kenji), « Neural Correlates of Attitude Change Following Positive and Negative Advertisements », *Frontiers in Behavioral Neuroscience*, 19 mai 2009.

- KUKLINSKI (James H.) (ed.), *Citizens and Politics. Perspectives from Political Psychology*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001.
- KUKLINSKI (James H.) et QUIRK (Paul J.), « Conceptual Foundations of Citizen Competence », *Political Behavior*, 23 (3), 2001, p. 285-311.
- LAHIRE (Bernard) et ROSENAL (Claude) (dir.), *La Cognition au prisme des sciences sociales*, Paris, Archives contemporaines, 2008.
- MARCUS (George E.) et MACKUEN (Michael B.), « Anxiety, Enthusiasm, and the Vote: The Emotional Underpinnings of Learning and Involvement During Presidential Campaigns », *American Political Science Review*, 87 (3), 1993, p. 672-685.
- MARCUS (George E.), NEUMAN (W. Russell) et MACKUEN (Michael), *Affective Intelligence and Political Judgment*, Chicago (Ill.), University of Chicago Press, 2000.
- MARCUS (George E.), MACKUEN (Michael), WOLAK (Jennifer) et KEELE (Luke), « The Measure and Mismeasure of Emotions », dans David Redlawsk (ed.), *Feeling Politics*, New York (N.Y.), Palgrave, 2006, p. 31-46.
- MARIE (Jean-Louis), « Les études de cognition sociale et la phénoménologie de Schütz: une double perspective pour éclairer la production des jugements politiques ordinaires », dans Jean-Louis Marie, Philippe Dujardin et Richard Balme, *L'Ordinaire. Modes d'accès et pertinence pour les sciences sociales et humaines*, Paris, L'Harmattan, 2002, p. 307-338.
- MCDERMOTT (Rose), *Political Psychology in International Relations*, Ann Arbor (Mich.), University of Michigan Press, 2004.
- MERCER (Jonathan), « Rationality and Psychology in International Politics », *International Organization*, 59, 2005, p. 77-106.
- REDLAWSK (David P.) (ed.), *Feeling Politics. Emotion in Political Information Processing*, Londres, Palgrave, et New York (N.Y.), Macmillan, 2006.
- ROSATI (Jerel A.), « The Power of Human Cognition in the Study of World Politics », *International Studies Review*, 2 (3), 2000, p. 45-75.
- SCHWARTZ (Shalom H.), « Are there Universal Aspects in the Content and Structure of Values? », *Journal of Social Issues*, 50, 1994, p. 19-45.
- SOMIT (Albert), « From Human Nature to Public Policy: Evolutionary Theory Challenges the "Standard Model" », dans Steven Peterson et Albert Somit (eds), *Human Nature and Public Policy. An Evolutionary Approach*, New York (N.Y.), Palgrave MacMillan, 2003.
- SOMIT (Albert), *Biology and Politics. The Cutting Edge*, Bingley, Emerald Group Publishing, 2011.
- SOMIT (Albert) et PETERSON (Steven) (eds), *Darwinism, Dominance and Democracy. The Biological Bases of Authoritarianism*, New York (N.Y.), Praeger, 1997.
- SOMIT (Albert) et PETERSON (Steven) (eds), *Human Nature and Public Policy. An Evolutionary Approach*, New York (N.Y.), Palgrave MacMillan, 2003.
- SUJATHA (Raman) et TUTTON (Richard), « Life, Science, and Biopower », *Science, Technology, and Human Values*, 35 (5), 2010, p. 711-734.
- VERTZBERGER (Yaacov Y.), *The World in their Minds. Information Processing, Cognition and Perception in Foreign Policy Decision Making*, Stanford (Calif.), Stanford University Press, 1990.

Communication politique, journalisme, médias

- DERVILLE (Grégory), *Le Pouvoir des médias. Mythes et réalités*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2005.
- EDELMAN (Murray), *The Symbolic Uses of Politics*, Chicago (Ill.), The University of Chicago Press, 1985 [1^{re} éd. 1964].

- EVELAND (William P.), « The Cognitive Mediation Model of Learning from the News: Evidence from Nonelection, Off-Year Election, and Presidential Election Contexts », *Communication Research*, 28 (5), 2001, p. 571-601.
- EVELAND (William P.) et DIETRAM (A. Scheufele), « Connecting News Media Use with Gaps in Knowledge and Participation », *Political Communication*, 17, 2000, p. 215-237.
- GERTSLÉ (Jacques), « L'information et la sensibilité des électeurs à la conjoncture », *Revue européenne des sciences sociales*, 114, 1999, p. 139-157.
- GERTSLÉ (Jacques) (dir.), *Les Effets d'information en politique*, Paris, L'Harmattan, 2005 [1^{re} éd. 2001].
- IYENGAR (Shanto) et OTTATI (Victor), « Cognitive Perspective in Political Psychology », dans Robert S. Jr. Wyer et Thomas K. Srull (eds), *Handbook of Social Cognition*. 2. *Applications*, Hillsdale (N.J.), Lawrence Erlbaum Associates, 1994, p. 143-187.
- IYENGAR (Shanto) et REEVES (Richard) (eds), *Do the Media Govern? Politicians, Voters, and Reporters in America*, Londres, Sage, 1997.
- JENNINGS (M. Kent) et ZEITNER (Vicki), « Internet Use and Civic Engagement: A Longitudinal Analysis », *Public Opinion Quarterly*, 67 (3), 2003, p. 311-334.
- KAID (Lynda Lee), GERTSLÉ (Jacques) et SANDERS (Keith R.) (eds), *Mediated Politics in Two Cultures. Presidential Campaigning in the United States and France*, New York (N.Y.), Praeger, 1991.
- KUHN (Raymond) et NEVEU (Érik), *Political Journalism. New Challenges, New Practices*, Londres, Routledge, 2002, 249 p.
- LABBE (Dominique), *Le Vocabulaire de François Mitterrand*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1990.
- LABBÉ (Dominique) et MONIÈRE (Denis), *Les Mots qui nous gouvernent. Le discours des premiers ministres québécois : 1960-2005*, Montréal, Monière-Wollank, 2008.
- LE BOHEC (Jacques), *Les Mythes professionnels des journalistes*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- LE BOHEC (Jacques), *Élections et Télévision*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2007.
- LE GRIGNOU (Brigitte), *Du côté du public. Usages et réception de la télévision*, Paris, Economica, 2003.
- LEMIEUX (Cyril), *Mauvaise presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Paris, Métailié, 2000.
- MERCIER (Arnaud), *Le Journal télévisé. Politique de l'information et information politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1996.
- MOY (Patricia), TORRES (Marcos), TANAKA (Keiko) et MCCLUSKEY (Michael R.), « Knowledge or Trust? Investigating Linkages between Media Reliance and Participation », *Communication Research*, 32 (1), 2005, p. 59-86.
- NEVEU (Érik), *Une société de communication ?*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs », 2006.
- NEVEU (Érik), *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2009.
- NORRIS (Pipa), CURTICE (John), SANDERS (David), SCAMMEL (Margaret) et SEMETKO (Holli), *On Message. Communicating the Campaign*, Londres, Sage, 1999.
- PRIOR (Markus), « Any Good News in Soft News? The Impact of Soft News Preference on Political Knowledge », *Political Communication*, 20 (2), 2003, p. 149-171.
- ZALLER (John R.), *The Nature and Origin of Mass Opinion*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1992.

Ethnicité, relations entre les communautés ethniques, multiculturalisme

- ABOU (Sélim), *L'Identité culturelle. Relations interethniques et problèmes d'acculturation*, Paris, Anthropos, 1981.
- CESARI (Jocelyne), *Être musulman en France. Associations, militants et mosquées*, Paris, Karthala-Iremam, 1994.
- CHAPOULIE (Jean-Michel), « Robert E. Park, la tradition de Chicago et l'étude des relations entre les races », *Sociétés contemporaines*, 33-34, 1999, p. 139-157.
- CHRETIEN (Jean-Pierre), *Le Défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi (1990-1996)*, Paris, Karthala, 1997.
- COURTOIS (Stéphane) et KEPEL (Gilles), « Musulmans et prolétaires », *Revue française de science politique*, 37 (6), 1987, p. 782-793.
- DARBON (Dominique) (dir.), *Ethnicité et nation en Afrique du Sud. Imageries identitaires et enjeux sociaux*, Paris, Karthala, 1995.
- ESTABLET (Roger), *Comment peut-on être français? 90 ouvriers turcs racontent*, Paris, Fayard, 1997.
- ÉTIENNE (Bruno), *La France et l'Islam*, Paris, Hachette, 1989.
- GAYET (Laurent), « Un turban pour les mounties : multiculturalisme canadien et politiques du corps sikhes », *Raisons politiques*, 4, 2000, p. 67-90.
- GIANNI (Matteo), « Multiculturalisme et démocratie : quelques implications pour la théorie de la citoyenneté », *Revue suisse de science politique*, 1 (4), 1995, p. 3-39.
- GLAZER (Nathan) et MOYNIHAN (Daniel Patrick), *Beyond the Melting-pot. The Negroes, Puerto Ricans, Jews, Italians, and Irish of New York City*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1963, 360 p.
- GRUZINSKI (Serge), *La Colonisation de l'imaginaire. Sociétés indigènes et occidentalisation dans le Mexique espagnol, xv^e-xviii^e siècles*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1988.
- HANSEN (Randall) et WEILL (Patrick), *Nationalité et citoyenneté en Europe*, Paris, La Découverte, 1999.
- HONNETH (Axel), *La Société du mépris*, Paris, La Découverte, 2006.
- KEPEL (Gilles), *Les Banlieues de l'islam*, Paris, Seuil, coll. « L'Épreuve des faits », 1987.
- KYMLICKA (Will), *La Voie canadienne. Repenser le multiculturalisme*, Montréal, Boréal, 2003.
- LACORNE (Denis), *La Crise de l'identité américaine. Du melting-pot au multiculturalisme*, Paris, Gallimard, 2003.
- LEVEAU (Rémy) et KEPEL (Gilles) (dir.), *Les Musulmans dans la société française*, Paris Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1988.
- MATSUOKA (Jitsuiishi) et VALLEN (Preston) (eds), *Race Relations, Problems and Theories. Essays in Honor of Robert E. Park*, Chapel Hill (C.N.), University of North Carolina Press, 1961, 290 p.
- OTAYEK (René), *Identité et démocratie dans un monde global*, Paris. Presses de Sciences Po, 2000.
- REVUE FRANÇAISE DE SCIENCE POLITIQUE, « Les musulmans dans la société française », 37 (6), 1982.
- RODINSON (Maxime), *Islam et Capitalisme*, Paris, Seuil, 1966.
- SARTORI (Giovanni), *Pluralismo, multiculturalismo e stranieri. Saggio sulla società multiethnica*, Milan, Rizzoli, 2000 / *Pluralisme, multiculturalisme et étrangers. Essais sur la société multiethnique*, Paris, Syrtès, 2003.
- SELZNICK (Gertrude) et STEINBERG (Stephen P.), *The Tenacity of Prejudice. Anti-Semitism in Contemporary America*, New York (N.Y.), Harper and Row, 1969.

- SHKLAR (Judith N.), *American Citizenship. The Quest for Inclusion*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1991.
- TAGUIEFF (Pierre-André), *La Force du préjugé. Essai sur le racisme et ses doubles*, Paris, La Découverte, 1988.
- TIBERJ (Vincent) et BROUARD (Sylvain), *Français comme les autres ? Enquête sur les citoyens d'origine maghrébine, africaine et turque*, Paris, Presses de Sciences Po, 2005.
- WEILL (Patrick), *La France et ses étrangers. L'aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 2005.

Études de genre et représentation des femmes en politique et dans les organisations

- ACHIN (Catherine) et LÉVÊQUE (Sandrine), « Femmes, énarques et professionnelles de la politique : des carrières exceptionnelles sous contraintes », *Genèses*, 67 (2), 2007.
- BLOM (Ida), HAGEMANN (Karen) et HALL (Catherine), *Gendered Nations. Nationalism and Gender Order in the Long Nineteenth Century*, Oxford, Oxford University Press, 2000.
- BORZEIX (Anni), « La négociation ordinaire », *Connexions*, 50, 1987, p. 97-107.
- BORZEIX (Anni) et MARUANI (Margaret), *Le Temps des chemises. La grève qu'elles gardent au cœur*, Paris, Syros, 1982.
- BOURDIEU (Pierre), *La Domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.
- CHILDS (Sarah), « The Complicated Relationship between Sex, Gender and the Substantive Representation of Women », *European Journal of Women's Studies*, 13 (1), 2006, p. 9-13.
- CHILDS (Sarah) et KROOK (Mona Lena), « Gender and Politics: The State of the Art », *Politics*, 26 (1), 2006, p. 18-28.
- COWELL-MEYERS (Kimberly) et LANGBEIN (Laura), « Linking Women's Descriptive and Substantive Representation in the United States », *Politics and Gender*, 5, 2009.
- CRITIQUE INTERNATIONALE, « Le féminisme islamique aujourd'hui », 46, 2010.
- ENGELI (Isabelle), « La problématisation de la procréation médicalement assistée en France et en Suisse : les aléas de la mobilisation féministe », *Revue française de science politique*, 59 (2), 2009, p. 203-219.
- ENGELI (Isabelle), BALLMER-CAO (Thanh Huyên) et MULLER (Pierre) (dir.), *Les Politiques du genre*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- FUKUYAMA (Francis), « What if Women Ran the World? », *Foreign Affairs*, septembre-octobre 1998.
- GOERTZ (Gary) et MAZUR (Amy) (eds), *Politics, Gender and Concepts. Theory and Methodology*, Cambridge, Cambridge University Press, 2008.
- JACQUOT (Sophie), « La fin d'une politique d'exception : l'émergence du *gender mainstreaming* et la normalisation de la politique communautaire d'égalité entre les femmes et les hommes », *Revue française de science politique*, 59 (2), 2009, p. 247-278.
- JENSON (Jane) et LÉPINARD (Eléonore), « Penser le genre en science politique : vers une typologie des usages du concept », *Revue française de science politique*, 59 (2), 2009, p. 183-202.
- KROOK (Mona Lena) et CHILDS (Sarah) (eds), *Women, Gender and Politics*, Oxford, Oxford University Press, 2009.
- LATTE ABDALLAH (Stéphanie), *Femmes réfugiées palestiniennes*, Paris, PUF, 2006.
- LOVENDUSKI (Joni), *Feminizing Politics*, Cambridge, Polity Press, 2005.
- LOVENDUSKI (Joni), BAUDINO (Claudie), GUADAGNINI (Marila), MEIER (Petra) et SAINSBURY (Diane) (eds), *State Feminism and Political Representation*, Cambridge, Cambridge University Press, 2005.

- MARUANI (Margaret) (dir.), *Femmes, genre et sociétés. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 2005.
- MATEO-DIAZ (Mercedes), *Representing Women. Female Legislators in West European Parliaments*, Essex, ECPR Press, 2005.
- MAZUR (Amy), *Theorizing Feminist Policy*, Oxford, Oxford University Press, 2002.
- MAZUR (Amy), « Les mouvements féministes et l'élaboration des politiques dans une perspective comparative : vers une approche genrée de la démocratie », *Revue française de science politique*, 59 (2), 2009.
- MOSSUZ-LAVAU (Jeanine), *Les Lois de l'amour. Les politiques de la sexualité en France, 1950-2002*, Paris, Payot, 2002.
- MOSSUZ-LAVAU (Jeanine) et KERVASDOUÉ (Anne de), *Les Femmes ne sont pas des hommes comme les autres*, Paris, Odile Jacob, 1997.
- NORRIS (Pippa) (ed.), *Gender and Party Politics*, Londres, Sage, 1993.
- PHILLIPS (Ann), *The Politics of Presence*, New York (N.Y.), Oxford University Press, 1995.
- POLITICS AND GENDER, « Are Women Transforming International Relations? », 41 (1), 2008.
- RAI (Shirin), *Mainstreaming Gender. Democratizing the State?* Rutgers (N.J.), Transaction Publishers, 2003.
- ROMAGNAN (Barbara), *Du sexe en politique*, Paris, Jean-Claude Gawsewitch Éditeur, 2005.
- SAWER (Marian), TREMBLAY (Manon) et TRIMBLE (Linda), *Representing Women in Parliament. A Comparative Study*, Londres et New York (N.Y.), Routledge, 2006.
- WAYLEN (Georgina), *Engendering Transition. Women's Mobilization, Institutions and Gender Outcome*, Oxford, Oxford University Press, 2008.

Études postcoloniales, identités, dialogues

- ACHARYA (Amitav) et BUZAN (Barry) (eds), *Non-Western International Relations Theory. Perspectives on and beyond Asia*, Londres et New York (N.Y.), Routledge, 2010.
- APPADURAI (Arjun), *Modernity at Large. Cultural Dimensions of Globalization*, Minneapolis (Minn.), University of Minnesota Press, 1996 / *Après le colonialisme. Les conséquences culturelles de la globalisation* (préface de Marc Abélès), Paris, Payot, 2001.
- APPADURAI (Arjun), *Fear of Small Numbers. An Essay on the Geography of Anger*, Durham (N.C.), Duke University Press Books, 2006 / *Géographie de la colère. La violence à l'âge de la globalisation*, Paris, Payot, 2007.
- BAYART (Jean-François), *L'Illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996.
- BAYART (Jean-François), *Les Études postcoloniales. Un carnaval académique*, Paris, Karthala, 2010.
- BLANEY (David L.) et INAYATULLAH (Naeem), « Neo-modernization? IR and the Inner Life of Modernization Theory », *European Journal of International Relations*, 8 (1), 2002, p. 103-137.
- BLANEY (David L.) et INAYATULLAH (Naeem), *International Relations and the Problem of Difference*, Londres, Routledge, 2004.
- CHAKRABARTY (Dipesh), *Provincializing Europe. Postcolonial Thought and Historical Difference*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2000 / *Provincialiser l'Europe. La pensée postcoloniale et la différence historique*, Paris, Amsterdam éditions, 2009.
- FÉRON (Élise), « Le legs colonial et la question des excuses dans la diplomatie britannique », *Raison publique*, 10, 2009.

- GUILLAUME (Xavier), « Foreign Policy and the Politics of Alterity: A Dialogical Understanding of International Relations », *Millennium*, 31 (1), 2002, p. 1-26.
- HUNTINGTON (Samuel P.), *Le Choc des civilisations*, Paris, Odile Jacob, 2000.
- LECA (Jean), « Lecture critique de Dipesh Chakrabarty. Provincialiser l'Europe. La pensée post-coloniale et la différence historique », *Revue française de science politique*, 61 (2), 2011.
- LEFRANC (Sandrine), *Politiques du pardon*, Paris, PUF, 2002.
- MORRIS (Rosalind C.) (ed.), *Can the Subaltern Speak? Reflections on the History of an Idea*, New York (N.Y.), Columbia University Press, 2010.
- SPIVAK (Gayatri Chakravorty), *Nationalism and the Imagination*, Calcutta, Seagull, 2010 / *Nationalisme et Imagination*, Paris, Payot, 2011.

Approches régionales, aires culturelles

- ACHARYA (Amitav), « Regionalism and the Emerging World Order: Sovereignty, Autonomy, Identity », dans Ben Rosamond, Shaun Breslin, Christopher W. Hughes et Nicolas Philips (eds), *New Regionalism in the Global Political Economy. Theories and Cases*, Londres, Routledge, 2002.
- ACHARYA (Amitav), « How Ideas Spread: Whose Norms Matter? Norm Localization and Institutional Change in Asian Regionalism », *International Organization*, 58, 2004, p. 239-275.
- BACH (Daniel) (dir.), *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 1998.
- BALCI (Bayram), *Missionnaires de l'islam en Asie centrale. Les écoles turques de Fethullah Gulen*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2003.
- BALME (Richard), CHABANET (Didier) et WRIGHT (Vincent) (dir.), *L'Action collective en Europe / Collective Action in Europe*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.
- BARNETT (Michael), « Sovereignty, Nationalism and Regional Order in the Arab States System », *International Organization*, 49 (3), 1995, p. 479-510.
- BARTOLINI (Stefano), *Restructuring Europe. Center Formation, System Building and Political Structuring. Between the Nation State and the European Union*, Oxford, Oxford University Press, 2005.
- BECK (Ulrich) et GRANDE (Edgar), *Cosmopolitan Europe*, Cambridge, Polity Press, 2007.
- DABÈNE (Olivier), *La Région Amérique latine. Interdépendance et changement politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 1997.
- DABÈNE (Olivier), *L'Amérique latine. La démocratie dégradée*, Bruxelles, Complexe, 2010 [1^{re} éd. 1997].
- DAZI-HENI (Fatima), *Monarchies et sociétés d'Arabie. Le temps des confrontations*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.
- DROZ-VINCENT (Philippe), *Le Moyen-Orient*, Paris, Cavalier bleu, 2009.
- HAAS (Ernst B.), *The Obsolescence of Regional Integration Theory*, Berkeley (Calif.), University of California Press, 1975.
- HARDERS (Cilja) et LEGRENZI (Matteo) (eds), *Beyond Regionalism. Regional Cooperation, Regionalism and Regionalization in the Middle East*, Aldershot, Ashgate, 2008.
- HIBOU (Béatrice), *La Force de l'obéissance. Économie politique de la répression en Tunisie*, Paris, La Découverte, 2006.
- HINNEBUSCH (Raymond), *The International Politics of the Middle East*, New York (N.Y.), Palgrave, 2003.
- HIX (Simon), *What's Wrong with the European Union and How to Fix It*, Cambridge, Polity Press, 2008.

- HUDSON (Michael C.), *Arab Politics. The Search for Legitimacy*, New Haven (Conn.), Yale University Press, 1977.
- HUG (Simon) et KÖNIG (Thomas) (eds), *Policy-making Processes and the European Constitution*, Londres, Routledge, 2006.
- LECA (Jean), « "The Empire Strikes Back!" An Uncanny View of the European Union. Part I: Do We Need a Theory of the European Union? », *Government and Opposition*, 44 (3), 2009, p. 285-340.
- MAGNETTE (Paul), *Le Régime politique de l'Union européenne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2006.
- MEDEROS (Marcelo de A.), *La Genèse du Mercosur*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- MILWARD (Alan S.), *The European Rescue of the Nation-State*, Londres et New York (N.Y.), Routledge, 2000 [2^e éd.].
- PAGDEN (Anthony), *The Idea of Europe, from Antiquity to the European Union*, Cambridge, Cambridge University Press, 2002.
- PALIER (Bruno) et SUREL (Yves) (dir.), *L'Europe en action. L'Européanisation dans une perspective comparée*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- RICHARDS (Alan) et WATERBURY (John), *A Political Economy of the Middle East. State Class, and Economic Development*, Boulder (Colo.), Westview Press, 1990.
- RUMFORD (Chris) (ed.), *The Sage Handbook of European Studies*, Londres, Sage, 2009.
- SCHIMMELFENNIG (Frank), *The EU, NATO and the Integration of Europe. Rules and Rhetoric*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

6. ÉPISTÉMOLOGIE, MÉTHODOLOGIE, APPROCHES : LA SCIENCE POLITIQUE ET LES AUTRES DISCIPLINES

Épistémologie et histoire des sciences

- BACHELARD (Gaston), *Le Nouvel Esprit scientifique*, Paris, PUF, 1975 [1^{re} éd. 1934].
- BACHELARD (Gaston), *La Formation de l'esprit scientifique*, Paris, Vrin, 1977.
- CHALMERS (Alan), *La Fabrication de la science*, Paris, La Découverte, 1991.
- CHALMERS (Alan), *Qu'est-ce que la science ? Récents développements en philosophie des sciences : Popper, Kuhn, Lakatos, Feyerabend*, Paris, Librairie générale française, 1993.
- DOGAN (Mattei), *L'Innovation dans les sciences sociales. La marginalité créative*, Paris, PUF, coll. « sociologies », 1991.
- DUPRET (Baudouin) et FERRIÉ (Jean-Noël), « L'idée d'une science sociale et sa relation à la science politique », *Revue française de science politique*, 60 (6), 2010, p. 1159-1172.
- DURKHEIM (Émile), *Les Règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF, 1997 [1^{re} éd. 1895].
- FEUER (Lewis S.), *Einstein and the Generations of Science*, New York (N.Y.), Basic Books, 1974 / *Einstein et le conflit de générations*, Bruxelles, Complexe, 2005.
- FEYERABEND (Paul), *Contre la méthode. Esquisse d'une théorie anarchiste de la connaissance*, Paris, Seuil, 1979.
- FEYERABEND (Paul), *Adieu la raison*, Paris, Seuil, 1989.

- FREEMAN (Derek), *Margaret Mead and Samoa*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1983.
- HEINSEBERG (Werner), *La Nature dans la physique contemporaine*, Paris, Gallimard, coll. « Folio Essais », 2000.
- JACOB (Pierre) (dir.), *De Vienne à Cambridge*, Paris, Gallimard, 1980.
- JACOB (Pierre), *Épistémologie*, Paris, Odile Jacob, 1989.
- JOHNSTON (William M.), *L'Esprit viennois. Une histoire intellectuelle et sociale, 1848-1938*, Paris, PUF, 1985.
- KUHN (Thomas), *La Révolution copernicienne*, Paris, Fayard, 1973.
- KUHN (Thomas), *La Structure des révolutions scientifiques*, Paris, Flammarion, 1993.
- LAKATOS (Imre), « Falsification and the Methodology of Scientific Research Programmes », dans Imre Lakatos et Alan Musgrave, *Criticism and the Growth of Knowledge*, Cambridge, Cambridge University Press, 1970, p. 103-116.
- LATOUR (Bruno) et CALLON (Michel), *La Science telle qu'elle se fait. Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*, Paris, La Découverte, 1991.
- LATOUR (Bruno) et WOOLGAR (Steve), *La Vie de laboratoire. La production de faits scientifiques*, Paris, La Découverte, 1993.
- MAGEE (Brian), *Popper*, Glasgow, Fontana-Collins, 1981.
- MALINOWSKI (Bronislaw), *Journal d'ethnologue*, Paris, Seuil, 1985 [1^{re} éd. 1967].
- MAUSS (Marcel), *Sociologie et Anthropologie*, Paris, PUF, 1968.
- NEEDHAM (Joseph), *La Science chinoise et l'Occident*, Paris, Seuil, 2001 [1^{re} éd. 1969].
- PIAGET (Jean), *Épistémologie des sciences sociales*, Paris, Gallimard, coll. « Idées », 1970.
- PIAGET (Jean), *Essai de logique opératoire*, Paris, Dunod, 1972.
- POLLOCK (John L.) et CRUZ (Joseph), *Contemporary Theories of Knowledge*, Lanham (Md), Rowman and Littlefield, 1987.
- POPPER (Karl), *La Logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot, 1973 [1^{re} éd. 1935].
- POPPER (Karl), *Conjectures et réfutations. La quête inachevée*, Paris, Calmann-Lévy, 1981.
- POPPER (Karl), *L'Univers irrésolu. Plaidoyer pour l'indéterminisme*, Paris, Hermann, 1984.
- POPPER (Karl), « Le mythe du cadre de référence », dans Collectif, *Karl Popper et la science d'aujourd'hui*, Paris, Aubier, 1989.
- POPPER (Karl), *La Connaissance objective*, Paris, Aubier, 1991 [1^{re} éd. 1972] : « La connaissance conjecturale: ma solution du problème de l'induction », p. 39-78 ; « Le but de la science », p. 297-315.
- QUINE (Willard V.), *Logique élémentaire*, Paris, Armand Colin, coll. « U2 », 1972.
- QUINE (Willard V.), *La Poursuite de la vérité*, Paris, Seuil, 1993.
- SCHEMEIL (Yves), « Les origines anglo-saxonnes de la science politique française », dans Marc Guillaume (dir.), *L'État des sciences sociales en France*, Paris, La Découverte, 1986, p. 272-275.
- VINCK (Dominique), *Sociologie des sciences*, Paris, Armand Colin, coll. « U », 1995.
- WEBER (Max), *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1965.

La science politique ailleurs

- AL-DURI (Aziz), *The Historical Formation of the Arab Nation*, Washington (D.C.), Center for Contemporary Arab Studies, University of Georgetown, mai 1983.
- CHAKRABARTY (Bidyut), *Modern Indian Political Thought. Text and Context*, Thousand Oaks (Calif.), Sage, 2009.
- CONFUCIUS (Kong zi), *Les Entretiens*, Paris, Gallimard, 2006.
- CONFUCIUS et MENCIOUS, *Les Quatre Livres de philosophie morale et politique de la Chine*, Paris, Charpentier, 1846.
- DAVIS (Bret W.), « The Global Displacement of Western Modernity », dans David Jones, Michael Schwartz et Jason M. Wirth (eds), *The Gift of Logos*, Newcastle upon Tyne, Cambridge Scholars Press, 2010, p. 115-132.
- GOTO-JONES (Christopher S.), *Political Philosophy in Japan. Nishida, The Kyoto School, and Co-Prosperity*, Londres, Routledge, 2005.
- IBN KHALDUN, *Prologomènes* [éd. originale *al-Muqaddima*], Alger, Imprimerie officielle, 1951.
- IKEGAMI (Eiko), *Bonds of Civility. Aesthetic Networks and the Political Origins of Japanese Culture*, Cambridge, New York (N.Y.), Melbourne, Cambridge University Press, 2005.
- INOUCHI (Takashi) et BLONDEL (Jean), *Political Cultures in Asia and Europe. Citizens, States and Societal Values*, Londres, Routledge, 2006.
- JAFFRELOT (Christophe), *Dr Ambedkar. Leader intouchable et père de la Constitution indienne*, Paris, Presses de Sciences Po, 2000.
- KARATANI (Kojin), *Transcritique. On Kant and Marx*, Boston (Mass.), MIT Press, 2003.
- LABDAOUI (Abdellah), *Les Nouveaux Intellectuels arabes*, Paris, L'Harmattan, 1993.
- LAROUÏ (Abdellah), *L'Idéologie arabe contemporaine*, Paris, La Découverte, 1982 [1^{re} éd. 1967].
- MARUYAMA (Masao), *Essais sur l'histoire de la pensée politique au Japon*, Paris, PUF, 1996.
- MONNET (Livia) (dir.), *Approches critiques de la pensée japonaise du XX^e siècle*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 2001.
- SHARIATI (Ali), *Histoire et Destinée*, Paris, Sindbad, 1982.
- SCHEMEIL (Yves), « Pour une comparaison élargie des raisons d'agir : Amartya Sen, débatteur impartial », *Revue française de science politique*, 61 (2), 2011.
- WATANABE (Hiroshi), *Early-Modern Japanese Society and Sung Learning*, Tokyo, Tokyo daigaku shuppankai, 1985 (en japonais).
- WATANABE (Hiroshi), « The Meiji Revolution (1867-1890): How Was it Brought About? », *IPSA World Congress*, Fukuoka, juillet 2006.
- YILMAZ (Ensar), « Ziya Gökalp's Political Sociology », *International Journal of Sociology and Anthropology*, 2 (3), 2010, p. 29-33 (<http://www.academicjournals.org/ijasa>).
- ZIYAEDDIN (Fahri A.), *Ziya Gökalp. Sa vie et sa sociologie : essai sur l'influence de la sociologie française en Turquie*, Nancy [s.n.], 1935.

Évaluation de la discipline et des sous disciplines

- APPELT (Erna), POLLAK (Johannes) et KLINGEMANN (Hans-Dieter) (eds), *The State of Political Science in Western Europe*, Opladen, Barbara Budrich, 2007.

- BERG-SCHLOSSER (Dirk), « Vergleichende Politikwissenschaft in Deutschland: Themen, Konjunkturen, Tendenzen, internationale Einordnung », *Politische Vierteljahresschrift*, 2010.
- BON (Frédéric) et SCHEMEIL (Yves), « La rationalisation de l'inconduite : comprendre le statut du politique chez Pierre Bourdieu », *Revue française de science politique*, 30 (6), 1980, p. 1198-1228.
- DARRAS (Éric) et PHILIPPE (Olivier) (dir.), *La Science politique une et multiple*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2004.
- DÉLOYE (Yves) et VOUTAT (Bernard) (dir.), *Faire de la science politique. Pour une analyse socio-historique du politique*, Paris, Belin, 2002.
- DIEU (François), *Introduction à la méthode de la science politique*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- FAVRE (Pierre), « Nécessaire mais non suffisante : la sociologie des "effets pervers" de Raymond Boudon », *Revue française de science politique*, 30 (6), 1980, p. 1229-1271.
- FAVRE (Pierre), *Naissances de la science politique*, Paris, Gallimard, 2006.
- FAVRE (Pierre), FILLIEULE (Olivier) et JOBARD (Fabien) (dir.), *L'Atelier du politiste*, Paris, La Découverte, 2007.
- GOLDSMITH (Mike), KAASE (Max), LAVER (Michael), LECA (Jean) et MACLAY (Michael), *Political Science Today. Contributions to the TN Second Plenary Conference, Leiden, 1999*, Paris, European Thematic Network in Political Science, 2000.
- GUNNELL (John G.), « In Search of the State: Political Science as an Emerging Discipline in the U.S. », dans P. Wagner, B. Wittrock et R. Whitley, *Sociology of the Sciences. A Yearbook / Discourses on Society. The Shaping of the Social Sciences*, Dordrecht, Kluwer, 1991.
- HAYWARD (Jacques), « Cultural and Contextual Constraints upon the Development of Political Science in Great Britain », dans David Easton, John G. Gunnell et Luigi Graziano, *The Development of Political Science. A Comparative Survey*, Londres et New York (N.Y.), Routledge, 1991.
- KLINGEMANN (Hans-Dieter), KULEZA (Ewa) et LEGUTKE (Annette) (eds), *The State of Political Science in Central and Eastern Europe*, Berlin, Sigma, 2002.
- LARSEN (Stein Ugelvik) (ed.), *Theory and Methods in Political Science. The First Steps to Synthesize a Discipline*, Boulder (Colo.), Social Science Monographs, Columbia University Press, 2005.
- LECA (Jean), « La science politique dans le champ intellectuel français », *Revue française de science politique*, 32 (4-5), 1982, p. 653-678.
- LECA (Jean), « La théorie politique », dans Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.), *Traité de science politique*, vol. 1, Paris, PUF, 1985.
- LECA (Jean), « À quoi servent les théories ? De la trahison de l'intégration à celle de la critique », dans Jean Leca, *Sciences sociales, sciences morales ?*, Tunis, IRMC/Alif, 1995.
- QUERMONNE (Jean-Louis) (ed.), *Political Science in Europe. Education, Co-operation, Prospects. Report on the State of the Discipline in Europe*, Paris, Thematic Network Political Science, 1996.
- ROSENBERG (Justin), « Why is There No International Historical Sociology? », *European Journal of International Relations*, 12, 2006, p. 307-340.
- SCHRAM (Sanford) et CATERINO (Brian) (eds), *Making Political Science Matter*, New York (N.Y.), 2006.
- THORLAKSON (Lori) (ed.), *Professional Practice in European Political Science*, Paris, epsNet, 2003.

Méthodes, instruments, techniques, terrains

- BLANC (Alain) et PESSIN (Alain), *L'Art du terrain. Mélanges offerts à Howard Becker*, Paris, L'Harmattan, 2004.
- BLONDIAUX (Loïc), *La Fabrique de l'opinion. Une histoire sociale des sondages*, Paris, Seuil, 1998.
- BRADY (Henry E.) et COLLIER (David), *Rethinking Social Inquiry. Diverse Tools, Shared Standards*, Oxford, Rowman and Littlefield, 2004.
- BRÉCHON (Pierre) et CAUTRÈS (Bruno) (dir.), *Les Enquêtes Eurobaromètres*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 1998.
- CAUTRÈS (Bruno), « Modèles log-linéaires et analyse comparative des données d'enquête », *Revue internationale de politique comparée*, 4 (1), 1997, p. 71-112.
- CAUTRÈS (Bruno), « Analyse des correspondances et analyse comparative des données d'enquêtes », *Revue internationale de politique comparée*, 6 (2), 1999, p. 429-462.
- COHEN (Samy), *L'Art d'interviewer les dirigeants*, Paris, PUF, 1999.
- CROZIER (Michel) et FRIEDBERG (Erhard), *L'Acteur et le Système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1977.
- DUPOIRIER (Elisabeth) et PARODI (Jean-Luc) (dir.), *Les Indicateurs sociopolitiques aujourd'hui*, Paris, L'Harmattan, 1997.
- FAVRE (Pierre), « Vers un nouveau basculement des paradigmes dans la science politique française », *Revue française de science politique*, 60 (5), 2010, p. 997-1021.
- FELDMAN (Jacqueline), LAGNEAU (Gérard) et MATALON (Benjamin), *Moyenne, milieu, centre. Histoire et usages*, Paris, EHESS, 1991.
- FREYSSINET-DOMJON (Jacqueline), *Méthodes de recherche en sciences sociales*, Paris, Montchrestien, 1997.
- KAUFFMANN (Mayeul) (ed.), *Building and Using Datasets on Armed Conflicts*, Amsterdam, IOS Press, 2008.
- LEFÉBURE (Pierre), « Les apports des entretiens collectifs à l'analyse des raisonnements politiques : composition des groupes et dynamiques discursives », *Revue française de science politique*, 61 (3), 2011, p. 399-420.
- LEGAVRE (Jean-Baptiste), « Frédéric Bon : portrait d'un politologue, portrait d'une "nouvelle" discipline », *Politix*, 5 (18), 1992, p. 146-172.
- LÉVY (Jacques), *L'Invention du monde. Une géographie de la mondialisation*, Paris, Presses de Sciences Po, 2008.
- MOSES (Jonathan W.) et KNUTSEN (Torbjorn L.), *Ways of Knowing. Competing Methodologies in Social and Political Research*, Basingstoke, Palgrave Macmillan, 2007.
- MUCHIELLI (Alex), *Les Méthodes qualitatives*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1994.
- MUCHIELLI (Alex) (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin, 2009 [3^e éd.].
- PENNINGS (Paul), KEMAN (Hans) et KLEININJENHUIS (Yan), *Doing Research in Political Science*, Londres, Thousand Oaks, 2006.
- RUSSELL (Bernard H.), *Social Research Methods. Qualitative and Quantitative Approaches*, Londres, Sage, 2000.
- SINGER (J. David), *Models, Methods and Progress in World Politics. A Peace Research Odyssey*, Boulder (Colo.), Westview Press, 1990.
- SPRINZ (Detlef F.) et WOLINSKY-NAHMIA (Yael) (eds), *Models, Numbers and Cases. Methods for Studying International Relations*, Ann Arbor (Mich.), The University of Michigan Press, 2007.

- STIMSON (James), TIBERJ (Vincent) et THIÉBAUT (Cyrille), « Le mood, un nouvel instrument au service de l'analyse des opinions : application aux évolutions de la xénophobie en France », *Revue française de science politique*, 60 (5), 2010, p. 901-926.
- THOMAS (William Isaac) et ZNANIZCKI, *The Polish Peasant in Europe and America*, Boston (Mass.), Gorham Press, 1918 / *Le Paysan polonais en Europe et en Amérique. Récit de vie d'un migrant*, Paris, Nathan, 1998 (lire l'introduction).
- WACH (Monique) et HAMMER (Béatrice), *La Structure des valeurs est-elle universelle ? Genèse et validation du modèle compréhensif de Schwartz*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales », 2003.
- YATES (Simeon), *Doing Social Research*, Londres, Sage, 2004.
- Approches historiques*
- ADAMS (Julia), CLEMENS (Elisabeth S.) et ORLOFF (Ann Shola) (eds), *Remaking Modernity. Politics, History and Sociology*, Durham (C.N.), Duke University Press, 2005.
- ANDERSON (Benedict), *L'Imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Paris, La Découverte, 1996.
- BADIE (Bertrand), *Les Deux États*, Paris, Fayard, 1987.
- BARRINGTON MOORE JR., *Social Origins of Dictatorship and Democracy. Lord and Peasant in the Making of the Modern World*, Harmondsworth, Penguin books, 1967 / *Les Origines sociales de la dictature et de la démocratie*, Paris, Maspero, 1983.
- BEAUVOIS (Yves) et BLONDEL (Cécile) (dir.), *Qu'est-ce qu'on ne sait pas en histoire ?* Lille, Presses universitaires du Septentrion, 1998.
- CARPENTER (Christine), *The Wars of the Roses. Politics and the Constitution in England, c. 1437-1509*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997.
- CORBIN (Alain), *Le Village des « cannibales »*, Paris, Flammarion, 2004.
- DÉLOYE (Yves), HAROCHE (Claudie) et IHL (Olivier) (dir.), *Le Protocole ou la Mise en forme de l'ordre politique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 1996.
- DUBY (Georges), *Les Trois Ordres ou l'Imaginaire du féodalisme*, Paris, Gallimard, 1978.
- ELIAS (Norbert), *La Société des individus*, Paris, Fayard, 1991.
- ELIAS (Norbert), *Über den Prozess der Zivilisation*, Amsterdam, Suhrkamp, 1997 [1^{re} éd. 1939] / *La Civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1991.
- ELIAS (Norbert), *La Dynamique de l'Occident*, Paris, Presses pocket, 2003.
- ELIAS (Norbert) et DUNNING (Éric), *Sport et Civilisation. La violence maîtrisée*, Paris, Pocket Agora, 1999.
- IHL (Olivier) *La Fête révolutionnaire*, Paris, Gallimard, 1994.
- IHL (Olivier), *Le Mérite et la République*, Paris, Seuil, 2008.
- KANTOROWICZ (Ernst), *Les Deux Corps du roi*, Paris, Gallimard, 1989.
- KOSELLECK (Reihnhardt), *L'Expérience de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1997.
- MAHONEY (James) et RUSCHEMEYER (Dietrich) (eds), *Comparative Historical Analysis in the Social Sciences*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.
- MARIOT (Nicolas), « Les formes élémentaires de l'effervescence collective ou l'état d'esprit prêté aux foules », *Revue française de science politique*, 51 (5), 2001, p. 707-738.
- MARIOT (Nicolas), *Bains de foule. Les voyages présidentiels en province, 1888-2002*, Paris, Belin, coll. « Socio-histoires », 2006.

- NOIRIEL (Gérard), *Immigration, antisémitisme et racisme en France, XIX^e-XX^e siècles. Discours publics, humiliations privées*, Paris, Fayard, 2007.
- NORA (Pierre) (dir.), *Les Lieux de mémoire*, Paris, Gallimard : Tome I : *La République*, 1984 ; Tome II : *La Nation*, 1986 ; Tome III : *Les France*, 1993.
- OFFERLÉ (Michel) (dir.), *La Profession politique. XIX^e-XX^e siècles*, Paris, Belin, 1999.
- POLANYI (Karl), *The Great Transformation. The Political and Economic Origins of Our Time*, Boston (Mass.), Beacon Press, 1944 / *La Grande Transformation*, Paris, Gallimard, 1988.
- POLLET (Gilles) et RENARD (Didier), « Genèses et usages de l'idée paritaire dans le système de protection sociale française (fin XIX^e-milieu XX^e siècle) », *Revue française de science politique*, 45 (4), 1995, p. 545-569.
- SKOCPOL (Theda), *States and Social Revolutions*, Cambridge, Cambridge University Press, 1979 / *États et révolutions sociales. La révolution en France, en Russie et en Chine*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1985.
- TILLY (Charles), *La France conteste. De 1600 à nos jours*, Paris, Fayard, coll. « L'espace du politique », 1986.
- WOOTTON (David) (ed.), *Republicanism, Liberty, and Commercial Society, 1649-1776*, Stanford (Calif.), Stanford University Press, 1994.
- Approches pragmatiques, praxéologiques, phénoménologiques, linguistiques et ethnométhodologiques*
- BERGER (Peter) et LUCKMANN (Thomas), *La Construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 1996.
- BOURDIEU (Pierre), *Esquisse d'une théorie de la pratique*, Paris, Seuil, 2002 [1^{re} éd. 1972].
- CHATEAURAYNAUD (F.) et TORNÉ (D.), *Les Sombres Précurseurs. Une sociologie pragmatique de l'alerte et du risque*, Paris, EHESS, 1999.
- CICOUREL (Aaron), *Cognitive Sociology*, Londres, Penguin Books, 1973 / *La Sociologie cognitive*, Paris, PUF, 1979.
- DECOMBS (Vincent), *Les Institutions du sens*, Paris, Minuit, coll. « Critique », 1996.
- DEWEY (John), *Human Nature and Conduct. An Introduction to Social Psychology*, New York (N.Y.), Carlton House, 1922.
- DEWEY (John), *Logique. La théorie de l'enquête*, Paris, PUF, 1993.
- DUPRET (Beaudoin) et FERRIÉ (Jean-Noël), « Participer au pouvoir, c'est édicter la norme : sur l'affaire Abu Zayd (Égypte, 1992-1996) », *Revue française de science politique*, 47 (6), 1997.
- FERRIÉ (Jean-Noël), « Comprendre la délibération parlementaire : une approche praxéologique de la politique en action », *Revue française de science politique*, 58 (5), 2008, p. 795-815.
- FOUCAULT (Michel), *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1993 [1^{re} éd. 1975].
- FOUCAULT (Michel), *De la guerre des races au biopouvoir*, Paris, PUF, 2000.
- GARFINKEL (H.), *Studies in Ethnomethodology*, Englewood Cliffs (N.J.), Prentice Hall, 1967.
- GEERTZ (Clifford), *Thick Description. Toward an Interpretive Theory of Cultures*, New York (N.Y.), Harper Collins, 1973.
- GEERTZ (Clifford), *The Interpretation of Culture. Selected Essays*, New York (N.Y.), Basic Books, 1973.
- GEERTZ (Clifford), *Savoir local, savoir global. Les lieux du savoir / Local Knowledge*, Paris, PUF, 1986.

- GOFFMAN (Erving), *Asylums. Essays on the Social Situation of Mental Patients and Other Inmates*, New York (N.Y.), Anchor, 1961 / *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Minuit, 1968.
- GOFFMAN (Erving), *Strategic Interaction*, Philadelphia (Penn.), University of Pennsylvania Press, 1969 / *Les Rites d'interaction*, Paris, Minuit, 1974.
- GOFFMAN (Erving), *Frame Analysis. An Essay on the Organization of Experience*, Boston (Mass.), Northeastern University Press, 1986 / *Les Cadres de l'expérience*, Paris, Minuit, 2007.
- GOFFMAN (Erving), *Façons de parler*, Paris, Minuit, coll. « Le Sens commun », 1987.
- GOFFMAN (Erving), *The Presentation of Self in Every Day Life*, Garden City (N.Y.), Double Day Anchor Books, 1959 / *La Mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Minuit, coll. « Le Sens commun », 1996.
- HAGÈGE (Claude), *L'Homme de paroles. Contribution linguistique aux sciences humaines*, Paris, Fayard, 1996.
- LABOV (William), *Le Parler ordinaire*, Paris, Minuit, 1979.
- LATOUR (Bruno), *La Fabrique du droit. Une ethnographie du Conseil d'État*, Paris, La Découverte, 2002.
- LINHARDT (Dominique), « Guerrilla diffusa : clandestinité, soupçon et provocation dans le conflit entre organisations révolutionnaires subversives et l'État ouest-allemand (années 1970) », *Politix*, 19 (74), 2006, p. 75-102.
- LINHARDT (Dominique) et MOREAU DE BELLAING (Cédric), « Légitime violence ? Enquêtes sur la réalité de l'État démocratique », *Revue française de science politique*, 55 (2), 2005, p. 269-298.
- MEMMI (Dominique) et TAIEB (Emmanuel), « Les recompositions du "faire mourir" : vers une biopolitique d'institution », *Sociétés contemporaines*, 3 (75), 2009, p. 5-16.
- PEIRCE (Charles S.), *Écrits sur le signe* (rassemblés, traduits et commentés par Gérard Deledalle), Paris, Seuil, 1978.
- PEIRCE (Charles S.), *Textes fondamentaux de sémiotique*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987.
- RABINOW (Paul), *Un ethnologue au Maroc*, Paris, Hachette, 1977.
- SAUSSURE (Ferdinand), *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1972 [1^{re} éd. 1913].
- SEARLE (John R.), *Les Actes de langage. Essai de philosophie du langage*, Paris, Hermann, 1972.
- SEARLE (John R.), *The Construction of Social Reality*, New York (N.Y.), The Free Press, 1995.
- SEARLE (John R.) et LARA (Philippe de), « Langage, conscience, rationalité : une philosophie naturelle », *Le Débat*, 109, 2000, p. 177-187.
- SOUBEYRAN (Olivier) et LOLIVE (Jacques) (dir.), *L'Émergence des cosmopolitiques*, Paris, La Découverte, 2007.
- SCHÜTZ (Alfred), *Collected Papers*, La Hague, Martinus Nijhoff : Tome I : *The Problem of Social Reality*, 1962 ; Tome II : *Studies in Social Theory*, 1964 ; Tome III : *Studies in Phenomenological Philosophy*, 1970.
- SCHÜTZ (Alfred), *Le Chercheur et le Quotidien*, Paris, Méridiens Klincksieck, 1987.
- TOURNAY (Virginie), *Vie et Mort des agencements sociaux. De l'origine des institutions*, Paris, PUF, coll. « La politique éclatée », 2009.
- TROM (Dany), « De la réfutation de l'effet NIMBY considérée comme une pratique militante : note pour une approche pragmatique de l'activité revendicative », *Revue française de science politique*, 49 (1), 1999, p. 31-50.
- WINCH (Peter), *The Idea of a Social Science and its Relation to Philosophy*, Londres, Routledge, 1990 / *L'Idée d'une science sociale et sa relation à la philosophie*, Paris, Gallimard, 2009.

Approches juridiques et constitutionnelles

- BIDÉGARAY (Christian) et EMERI (Claude), *La Responsabilité politique*, Paris, Dalloz, 1998.
- CAILLOSSE (Jacques), *Introduire au droit*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs », 1995.
- CARRÉ DE MALBERG (Raymond), *Contribution à la théorie générale de l'État. Spécialement d'après les données fournies par le droit constitutionnel français*, Paris, Dalloz, 2003 [1^{re} éd. 1920-1922].
- DUGUIT (Léon), *Études de droit public*, Grenoble, SICD2, 2008.
- DWORKIN (Ronald), *Prendre les droits au sérieux*, Paris, PUF, 1995.
- HAURIUO (Maurice), *Aux sources du droit. Le pouvoir, l'ordre et la liberté*, Caen, Centre de philosophie politique et juridique, 1986 [1^{re} éd. 1933].
- HAURIUO (Maurice), *Écrits sociologiques*, Paris, Dalloz, 2008 [1^{re} éd. 1893-1899].
- KELSEN (Hans), *La Démocratie. Sa nature, sa valeur* (préface de Philippe Raynaud), Paris, Dalloz 2004 [1^{re} éd. 1932].
- MÉNY (Yves), *Le Système politique français*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs Politique », 2008 [6^e éd.].
- OBERDORFF (Henri), *Les Institutions administratives*, Paris, Armand Colin, 2002 [3^e éd.].
- RIALS (Stéphane), *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Oppressions et résistances*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 2008.
- RIALS (Stéphane) (dir.), *Dictionnaire des droits de l'homme*, Paris, PUF, 2008.
- ROUSSEAU (Dominique), *La Justice constitutionnelle en Europe*, Paris, Montchrestien, coll. « Clefs Politique », 1998 [3^e éd.].
- TROPER (Michel), *La Philosophie du droit*, Paris, PUF, 2003.

Approches sociologiques

- BACHRACH (Peter) et BARATZ (Morton S.), *Power and Poverty. Theory and Practice*, Oxford, Oxford University Press, 1970.
- BERGER (Peter), *Invitation to Sociology*, New York (N.Y.), Doubleday, 1963 / *Invitation à la sociologie*, Paris, La Découverte, 2006.
- BLAU (Peter), *Approaches to the Study of Social Structure*, New York (N.Y.), The Free Press, 1975.
- BOUDON (Raymond), *L'Art de se persuader des idées fausses, fragiles ou douteuses*, Paris, Seuil, 1992.
- BOURDIEU (Pierre), « Genèse et structure du champ religieux », *Revue française de sociologie*, 12 (3), 1971, p. 295-334.
- BOURDIEU (Pierre), « Avenir de classe et causalité du probable », *Revue française de sociologie*, 15 (1), 1974.
- BOURDIEU (Pierre), « Le champ scientifique et les conditions sociales du progrès de la raison », *Sociologie et Sociétés*, 7 (1), 1975, p. 91-117.
- BOURDIEU (Pierre), *Les Règles de l'art. Genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992.
- BOURRICAUD (François), *L'Individualisme institutionnel. Essai sur la sociologie de Talcott Parsons*, Paris, PUF, 1977.
- BRÉCHON (Pierre), *Les Grands Courants de la sociologie*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2000.
- COLEMAN (James S.), *Foundations of Social Theory*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1990.
- COSER (Lewis), *The Functions of Social Conflict*, New York (N.Y.), Free Press, 1956.

- DAHRENDORF (Ralf), *Soziale Klassen und Klassen-Konflikt*, Stuttgart, Enke, 1957 / *Classes et conflits de classes dans la société industrielle* (introduction par Raymond Aron), La Haye, Mouton, 1972.
- DURKHEIM (Émile), « Débat sur l'explication en histoire et en sociologie », *Bulletin de la société française de philosophie*, 8, 1908, p. 229-245 et 347 (reproduit dans Émile Durkheim, *Textes. 1. Éléments d'une théorie sociale*, Paris, Minuit, 1975, p. 199-217).
- ELIAS (Norbert), *Qu'est-ce que la sociologie ?*, Paris, Pocket, 1993.
- GIDDENS (Anthony), *The Constitution of Society. Outline of the Theory of Structuration*, Berkeley (Calif.), University of California Press, 1984 / *La Constitution de la société*, Paris, PUF, 1987.
- GOLDTHORPE (John), *On Sociology. Numbers, Narratives, and the Integration of Research and Theory*, Oxford, Oxford University Press, 2000.
- LAHIRE (Bernard), *L'Homme pluriel. Les ressorts de l'action*, Paris, Nathan, 1998.
- LUHMANN (Niklas), *Politique et Complexité*, Paris, Cerf, 1990.
- LUHMANN (Danilo) et SINGLY (François de), *Les Sociologies de l'individu. Sociologies contemporaines*, Paris, Armand Colin, 2009.
- PARSONS (Talcott), *Structure and Process in Modern Societies*, New York (N.Y.), Free Press, 1967.
- RAMEL (Frédéric), *Les Fondateurs oubliés. Durkheim, Weber, Simmel, Mauss et les relations internationales*, Paris, PUF, 2006.
- TOURAINE (Alain), *Sociologie de l'action*, Paris, LGF, 2000.
- WIEVIORKA (Michel), *La Différence*, Paris, Balland, 2000.
- WIRTH (Louis), *The Ghetto*, Chicago (Ill.), The University of Chicago Press, 1928 / *Le Ghetto*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2006.

Approches rationalistes, choix rationnels, conventionnalisme, économie et individualisme méthodologique

- AGGARWAL (Vinod) et ALLAN (Pierre), « Cold War Endgames », dans Pierre Allan et Kjell Goldmann, *The End of the Cold War*, La Haye, Kluwer Law, 1995.
- ARROW (Kenneth J.), *Choix collectifs et préférences individuelles*, Paris, Calmann-Lévy, 1974 [1^{re} éd. 1951].
- ATTALI (Jacques), *Les Modèles politiques*, Paris, PUF, 1972.
- AXELROD (Robert), *Donnant-donnant*, Paris, Odile Jacob, 1992.
- AXELROD (Robert), *The Complexity of Cooperation. Agent-based Models of Competition and Cooperation*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1998.
- BALME (Richard) et CAUTRÈS (Bruno), « La rationalité et les fondements sociologiques de la démocratie », *L'Année sociologique*, 47 (2), 1997, p. 17-38.
- BOUDON (Raymond), *Effets pervers et ordre social*, Paris, PUF, 1979.
- BUCHANAN (James M.) et TULLOCK (Gordon), *The Calculus of Consent. Logical Foundations of Constitutional Democracy*, Indianapolis, Liberty Fund, 2004 [1^{re} éd. 1962].
- CHISHOLM (Donald), *Competition without Hierarchy*, Berkeley (Calif.), The University of California Press, 1989.
- COMMONS (J.R.), *Institutional Economics*, New Brunswick (N.J.), Transaction Publishers, 2005 [1^{re} éd. 1934].
- CRITICAL REVIEW, « Rational Choice Theory and Politics », 9 (1-2), 1995, p. 1-300.
- DELORI (Mathias), DESCHAUX-BALME (Delphine) et SAURUGGER (Sabine) (dir.), *Le Choix rationnel en science politique. Débats critiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.

- FIORINA (Morris), « Rational Choice, Empirical Contributions, and the Scientific Enterprise », *Critical Review*, 9, 1995, p. 85-94.
- FRIEDMANN (Jeffrey), « Economic Approaches to Politics », *Critical Review*, 9 (1-2), 1995, p. 1-24.
- GAXIE (Daniel), « Les rétributions du militantisme », *Revue française de science politique*, 52 (2-3), 2002, p. 145-178.
- GREEN (Donald) et SHAPIRO (Ian), « Choix rationnels et politique : pourquoi en savons-nous toujours aussi peu ? », *Revue française de science politique*, 45 (1), 1995.
- HIRSCHMAN (Albert), *Exit, Voice, Loyalty. Responses to Decline in Firms, Organizations, and States*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1970 / *Face au déclin des entreprises et des institutions*, Paris, Éditions ouvrières, 1972.
- HIRSCHMAN (Albert), *The Passion and the Interests. Political Arguments for Capitalism Before Its Triumph*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 1977 / *Les Passions et les Intérêts. Justifications politiques du capitalisme avant son apogée*, Paris, PUF, 1997.
- HIRSCHMAN (Albert), *Shifting Involvements. Private Interest and Public Action*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2002 / *Bonheur privé, action publique*, Paris, Hachette, 2006 [1^{re} éd. 1995].
- HODGSON (G.), *The Evolution of Institutional Economic. Agency, Structure and Darwinism in American Institutionalism*, Londres, Routledge, 2004.
- LAFAY (Jean-Dominique), « Chômage et comportements politiques : bilan des analyses économétriques », *Revue française de science politique*, 32 (4), 1982, p. 692-702.
- MANN (Patrick), *L'Action collective. Mobilisation et organisation des minorités actives*, Paris, Armand Colin, 1991.
- NORTH (Douglass), *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- NORTH (Douglass), WALLIS (John J.) et WEINGAST (Barry R.), *The Natural State. The Political Economy of Non-Development*, www.international.ucla.edu, 2005.
- NORTH (Douglass), WALLIS (John J.) et WEINGAST (Barry R.), *Violence and Social Orders. A Conceptual Framework for Interpreting Recorded Human History*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.
- OSTROM (Elinor), *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.
- POWELL (Walter W.) et DiMAGGIO (Paul J.), « Le néo-institutionnalisme dans l'analyse des organisations », *Politix*, 40, 1997, p. 113-154.
- ROSENDORFF (Peter) et MILNER (Helen V.), « The Optimal Design of International Trade Institutions: Uncertainty and Escape », *International Organization*, 55 (4), 2001, p. 829-857.
- SCHEMEIL (Yves), « La mégère apprivoisée : vers un usage raisonné de l'approche par les choix rationnels en France », dans Mathias Delori, Delphine Deschaux-Balme et Sabine Saurugger (dir.), *Le Choix rationnel en science politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009.
- SCHUMPETER (Joseph), *Capitalism, Socialism and Democracy*, New York (N.Y.), Harper, 1942 / *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot, 1983.
- SCHUMPETER (Joseph), *Imperialism and Social Classes*, New York (N.Y.), Kelley, 1951 / *Impérialisme et classes sociales* (présentation de Jean-Claude Passeron), Paris, Flammarion, 1984.
- THÉRET (Bruno), « Nouvelle économie institutionnelle, économie des conventions et théorie de la régulation : vers une synthèse institutionnaliste ? », *La Lettre de la régulation*, 35, 2000, p. 1-4.

- TSEBELIS (George), *Veto Players. How Political Institutions Work*, Princeton (N.J.), Princeton University Press, 2002.
- TULLOCK (Gordon), *Le Marché politique : analyse économique des processus politiques*, Paris, Economica, 1978.
- TULLOCK (Gordon), *On Voting. A Public Choice Approach*, Cheltenham, E. Elgar, 1998.
- UDEHN (Lars), *The Limits of Public Choice. A Sociological Critique of the Economic Theory of Politics*, Londres, Routledge, 1996.
- WILLIAMSON (Oliver), *The Economic Institutions of Capitalism. Firms, Markets, Relational Contracting*, New York (N.Y.), The Free Press, 1985/
Les Institutions de l'économie, Paris, InterÉd, 1994.

Approches comparatives, problèmes épistémologiques et méthodologiques de la comparaison

- ALMOND (Gabriel A.) et POWELL (G. Bingham Jr.) (eds), *Comparative Politics Today. A World View*, New York (N.Y.), Harper Collins, 1996 [6^e éd.].
- BAYART (Jean-François), « Comparer en France. Petit essai d'autobiographie disciplinaire », *Politix*, 21 (83), 2008.
- BILL (James A.) et HARDGRAVE (Robert L.), *Comparative Politics. The Quest for Theory*, Boston (Mass.), University Press of America, 1981.
- DETENNE (Marcel), *Comparer l'incomparable*, Paris, Seuil, 2000.
- DOGAN (Mattéi) et PELASSY (Dominique), *La Comparaison internationale en sciences sociales*, Paris, Librairie technique, 1980.
- GOODY (Jack), *The East is in the West*, Cambridge, Cambridge University Press, 1996 / *L'Orient en Occident*, Paris, Seuil, 1999.
- HASSENTEUFEL (Patrick), « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale », *Revue française de science politique*, 55 (1), 2005, p. 113-132.
- INGLEHART (Ronald), « Modification des valeurs, développement économique et évolution politique », *Revue internationale des sciences sociales*, 145, 1995, p. 433-460.
- INGLEHART (Ronald), « Measuring Values Change », *American Political Science Review*, 93 (3), 1999, p. 637-677.
- PRZEWORSKI (Adam) et TEUNE (Henry), « Equivalence in Cross-National Research », *Public Opinion Quarterly* 30 (4), 1966, p. 551-568.
- RAGIN (Charles), *The Comparative Method. Moving Beyond Qualitative and Quantitative Strategies*, Los Angeles (Calif.), University of California Press, 1987.
- RAGIN (Charles), « Comparative Method », dans Michael Lewis-Beck, Alan Bryman et Tim Futing Liao (eds), *Encyclopedia of Research Methods for the Social Sciences*, Londres, Sage, 2003.
- RAGIN (Charles), *Redesigning Social Inquiry. Fuzzy Sets and Beyond*, Chicago (Ill.), The University of Chicago Press, 2008.
- RIHOUX (Benoit) et RAGIN (Charles) (eds), *Configurational Comparative Methods. Qualitative Comparative Analysis (QCA) and Related Techniques*, Thousand Oaks (Calif.), Sage, 2008.
- SEILER (Daniel-Louis), *La Méthode comparative en science politique*, Paris, Armand Colin, 2004.

Expérimentation

- ARCENEUX (Kevin), GERBER (Alan S.) et GREEN (Donald P.), « Comparing Experimental and Matching Methods Using a Large-Scale Voter Mobilization Experiment », *Political Analysis*, 14, 2006, p. 1-36.

- DRUCKMAN (James N.), GREEN (Donald P.), KUKLINSKI (James H.) et LUPIA (Arthur), « The Growth and Development of Experimental Research Political Science », *American Political Science Review*, 100 (4), 2006, p. 627-636.
- FISHKIN (James) et LUSKIN (Robert), « The Quest for Deliberative Democracy », *The Good Society*, 9 (1), 1999.
- FISHKIN (James), LUSKIN (Robert) et JOWELL (Roger), « Considered Opinions: Deliberative Polling in Britain », *British Journal of Political Science*, 32 (3), 2002, p. 455-487.
- GREEN (Donald P.), « Field Experimentation », dans Michael Lewis-Beck, Alan Bryman et Tim Futing Liao (eds), *The SAGE Encyclopedia of Social Science Research Methods*, vol. 1, Thousand Oaks (Calif.), Sage, 2004, p. 383-4.
- GREEN (Donald P.) et GERBER (Alan S.), « Introduction », dans Donald P. Green et Alan S. Gerber (eds), « Experimental Methods in the Political Sciences », *American Behavioral Scientist*, 47 (5), 2004, p. 485-487.
- GREEN (Donald P.) et GERBER (Alan S.), « Field Experiments and Natural Experiments », dans Janet M. Box-Steffensmeier, Henry E. Brady et David Collier (eds), *Oxford Handbook of Political Methodology*, New York (N.Y.), Oxford University Press, 2008, p. 357-381. Également dans Robert E. Goodin (ed.), *Oxford Handbook of Political Science*, New York (N.Y.), Oxford University Press, 2009, p. 1108-1132.
- GREEN (Donald P.), GERBER (Alan S.) et LARIMER (Christopher W.), « Social Pressure and Voter Turnout: Evidence from a Large-Scale Field Experiment », *American Political Science Review*, 102 (1), 2008, p. 33-48.
- GRUNBERG (Gérard), MAYER (Nonna) et SNIDERMAN (Paul), *La Démocratie à l'épreuve. Une nouvelle approche de l'opinion des Français*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.
- HERRMANN (Richard K.), VOSS (James F.), SCHOOLER (Tonya Y.) et CIARROCHI (Joseph), « Images in International Relations: An Experimental Test of Cognitive Schemata », *International Studies Quarterly*, 41 (3), 1997, p. 403-433.
- HUDDY (Leonie) et GUNNTHORSDDOTTIR (Anna H.), « The Persuasive Effects of Emotive Visual Imagery: Superficial Manipulation or the Product of Passionate Reason? », *Political Psychology*, 21 (4), 2000, p. 745-778.
- HUDDY (Leonie), FELDMAN (Stanley) et CASSESE (Erin), « On the Distinct Political Effects of Anger and Anxiety », dans Russell Neuman, George E. Marcus, Ann N. Crigler et Michael MacKuen, *The Affect Effect*, Chicago (Ill.), The University of Chicago Press, 2007, p. 202-230.
- HUDDY (Leonie), FELDMAN (Stanley), TABER (Charles) et LAHAV (Gallya), « Threat, Anxiety, and Support for Antiterrorism Policies », *American Journal of Political Science*, 49 (3), 2005, p. 593-608.
- ISBELL (Linda M.), OTTATI (Victor C.) et BURNS (Kathleen), « Affect and Politics: Effects on Judgment, Processing, and Information Seeking », dans David P. Redlawsk (ed.), *Feeling Politics*, Londres, Palgrave, et New York (N.Y.), Macmillan, 2006, p. 56-86.
- LAU (Richard) et REDLAWSK (David), « Voting Correctly », *American Political Science Review*, 91 (3), 1997, p. 585-598.
- LAU (Richard R.) et REDLAWSK (David P.), « An Experimental Study of Information Search, Memory, and Decision Making During a Political Campaign », dans James Kuklinski (ed.), *Citizens and Politics: Perspectives from Political Psychology*, New York (N.Y.), Cambridge University Press, 2001.

- MARCUS (George E.) et MACKUEN (Michael B.), « Anxiety, Enthusiasm, and the Vote: The Emotional Underpinnings of Learning and Involvement During Presidential Campaigns », *American Political Science Review*, 87 (3), 1993, p. 672-685.
- MARQUIS (Lionel) et GILLAND-LUTZ (Karin), « Changing Attitudes Toward EU Membership in Switzerland: An Experimental Study », *The ECPR General Conference*, Budapest, 8-12 septembre 2005.
- MAYER (Nonna), « La consistance des opinions », dans Gérard Grunberg, Nonna Mayer et Paul M. Sniderman (dir.), *La Démocratie à l'épreuve*, Paris, Presses de Sciences Po, 2002.
- MILGRAM (Stanley), *Obedience to Authority: An Experimental View*, New York (N.Y.), Harper, 1974.
- MOSCOVICI (Serge), *Psychologie des minorités actives*, Paris, PUF, coll. « Quadrige », 1996.
- PRIOR (Markus) et LUPIA (Arthur), « Money, Time, and Political Knowledge: Distinguishing Quick Recall from Political Learning Skills », *American Journal of Political Science*, 52, 2008, p. 168-182.
- REDLAWSK (David P.), « What Voters Do: Information Search During Election Campaign », *Political Psychology*, 25, 2004, p. 595-610.
- SNIDERMAN (Paul M.), BRODY (Richard A.) et TETLOCK (Philip E.), *Reasoning and Choice. Explorations in Political Psychology*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.
- SONDHEIMER (Rachel Milstein) et GREEN (Donald P.), « Using Experiments to Estimate the Effects of Education on Voter Turnout », *American Journal of Political Science*, 54 (1), 2010, p. 174-189.

Liste des encadrés, tableaux et figures

<i>Encadré 1. Les critiques faites à la science politique</i>	34
<i>Encadré 2. Les processus politiques</i>	64
<i>Encadré 3. Attitudes (ou représentations), opinions, comportements (ou conduites)</i>	117
<i>Encadré 4. L'épistémologie</i>	155
<i>Encadré 5. Des raisonnements imparfaits</i>	161
<i>Encadré 6. Les instruments de la science</i>	173
<i>Encadré 7. Les difficultés de la neutralité axiologique</i>	193
<i>Encadré 8. Langage naturel et métalangage</i>	194
<i>Encadré 9. De la difficulté de la subjectivation</i>	196
<i>Encadré 10. Le paysage de la science</i>	198
<i>Encadré 11. Science de ce qui est politique plutôt qu'art de gouvernement</i>	208
<i>Encadré 12. Expliquer le politique par le politique ; comment procéder ?</i>	217
<i>Encadré 13. L'expérience de manipulation du taux de participation sous l'effet d'une pression morale ou sociale</i>	236
<i>Encadré 14. Une expérience destinée à aider les électeurs à émettre le vote le plus en phase avec leurs convictions</i>	237
<i>Encadré 15. Délibérer en assemblée : un problème universel, des dispositifs variables</i>	257
<i>Encadré 16. L'approche par les choix rationnels, une approche exclusivement économique ?</i>	267
<i>Encadré 17. Les vertus d'une analogie : théorie et sociologie ou les deux équipes d'une partie de water-polo</i>	309
<i>Encadré 18. Le pluralisme, entre théorie sociologique et philosophie politique</i>	315
<i>Encadré 19. La mondialisation</i>	339
<i>Encadré 20. La gouvernance mondiale</i>	340

<i>Tableau 1. Différences et affinités de vues sur les objets politiques selon les disciplines</i>	78
<i>Tableau 2. L'écart entre le rêve et la réalité, données collectées en France en novembre 2009</i>	141
<i>Tableau 3. Comment parvient-on à des lois scientifiques ?</i>	164
<i>Tableau 4. Connaissance mondaine et connaissance scientifique</i>	175
<i>Tableau 5. Les avancées du criticisme</i>	179
<i>Tableau 6. Deux conceptions néopositivistes de la science : la version criticiste (Popper) et la version critique (Kuhn)</i>	184
<i>Tableau 7. La synthèse bachelardienne</i>	186
<i>Tableau 8. La place de la science politique ou de ce qui en tient lieu dans les premières classifications des sciences au XIX^e siècle</i>	203
<i>Tableau 9. Pourquoi la science politique est-elle plus ardue que d'autres sciences ?</i>	214
<i>Tableau 10. Le recours au niveau « méso » dans les disciplines voisines</i>	256
<i>Tableau 11. Types de jeux et leurs principales caractéristiques</i>	265
<i>Tableau 12. Les familles d'approches utilisées en science politique</i>	295
<i>Tableau 13. Quelques notions théoriques centrales pour caractériser l'état du monde</i>	344
<i>Tableau 14. Types d'organisations politiques et sociales</i>	418
<i>Tableau 15. Le changement des administrations publiques et des institutions internationales</i>	450
 <i>Figure 1. Une courte généalogie de la science politique mondiale ..</i>	61
<i>Figure 2. Le triangle politique</i>	91
<i>Figure 3. L'octogone de la politique</i>	93
<i>Figure 4. Sciences expérimentales et sciences sociales</i>	187
<i>Figure 5. D'un monde d'États égoïstes à la production conjointe de biens publics planétaires</i>	500

Index

- Abstention, abstentionnisme : 118, 216, 218, 220, 236, 366, 381, 409.
- Accountability* : 144, 452.
- redditionnalité : 452, 509.
- Acculturation, assimilation : 123, 124, 363.
- Acteurs non étatiques : 340, 341.
- Administration : 15, 40, 53, 68, 74, 78, 91, 104, 127, 131, 132, 134, 251, 270, 288, 289, 293, 300, 301, 304, 305, 307, 317-319, 323, 325, 330-336, 389, 390, 426, 427, 435, 439, 442, 446-458, 460, 468, 475, 477-479, 482, 502, 510.
- Advocacy coalitions* (coalitions de cause) : 333, 487.
- Âge (classe, tranche) : 319, 431.
- Agrégation (des préférences, des choix) : 78, 266, 269, 276, 295, 420.
- Ajustement mutuel : 77.
- Alignement (partisan), réalignement : 105, 118, 230, 344.
- Alliances : 62, 278, 302, 345, 347, 389, 402, 487, 490.
- Alternance : 62, 121, 136, 265, 422, 443, 444, 477.
- Anachronisme : 354.
- Anarchie : 66, 70, 82, 92, 93, 103, 111, 185, 204, 220, 289, 342, 486, 487.
- Angoisse, anxiété : 112, 226, 269, 380, 381.
- Anthropologie : 27, 53, 119, 120, 205, 276, 299, 300, 305, 306, 321, 342, 351, 353-355, 361, 388-391, 510, 513.
- Anticipations : 60, 74, 230, 264, 265, 341.
- Apprentissage : 24, 90, 123, 276, 316, 406, 432, 514.
- Arbitrage : 72, 108, 313, 331.
- Archéopolitique : 354, 388, 389, 391.
- Arène, forum : 44, 85, 478, 490.
- Argumenter : 29, 52, 55, 76, 77, 79, 83, 85, 88, 108, 138, 161, 175, 186, 204, 205, 209, 234, 266, 273, 317, 350, 385, 397, 434, 473, 474, 490, 511, 514.
- Armée : 68, 85, 101, 117, 130, 207, 363, 460, 479.
- armements : 465, 499.
- Art (politique, de gouverner) : 29, 30, 40, 44, 51, 204.
- Associations : 55, 57, 78, 90-93, 121, 143, 144, 308, 311, 323, 332, 335, 360, 418, 420, 426, 429, 430, 433, 469, 474.
- Asymétrie : 97, 264, 356.
- Attention (*awareness*) : 60, 63, 72, 81, 82, 115, 213, 235, 293, 295, 336, 360, 385, 388, 429, 439, 443, 470, 476.
- Autocratie : 62, 102, 103.
- autoritaires : 21, 139, 143, 162-164, 234, 312, 325, 349, 381, 391, 401, 406, 429, 437, 443-446, 470, 512.
- autoritarisme : 233, 253, 281, 443, 444.

Autolimitation (*self-restraint*) : 284, 303.
Axiologique : 191, 193, 195, 214.

Balance of power (équilibre des puissances) : 281, 303, 347, 501.

Barbarie : 70, 72, 73, 153, 214.

Biens publics : 76, 261, 325, 329, 341, 344, 407, 487, 500.

– biens publics mondiaux : 341, 344.

– bien commun : 79, 88, 267, 308, 457, 487, 515.

Bottom/up/Top down (approche) : 253, 468, 512.

Bureaucratie, bureaucrates : 305, 307, 319, 392, 446-448, 455, 456.

Capital social : 58, 229.

Capitalisme : 57-59, 162, 275, 291, 406, 435.

Causalité : 171, 172, 186, 187, 209, 502.

Cerveau : 51, 155, 159, 169, 215, 269, 270, 273, 295, 337, 379, 406.

Charisme : 43, 100, 110, 348, 380, 424, 434, 470.

Chef : 87, 88, 100, 208, 223, 251, 257, 348, 349, 403, 406, 419, 423, 441, 444, 448, 457, 470, 473.

Choix,

– choix électoraux : 206, 387.

– choix publics : 25, 45, 79, 295, 305, 407, 475, 476.

– choix rationnels : 60, 79, 118, 205, 260, 261, 266, 267, 295, 322, 325, 338, 380, 398, 407, 409, 432, 502.

Citoyenneté : 112, 314, 354, 365-367, 439, 511.

Citoyens : 34-36, 41, 42, 44, 55, 57, 60, 67, 68, 79, 86, 102, 103, 107, 109, 112-114, 119, 122, 123, 131, 136, 139, 140-144, 213, 214, 227, 234, 237, 255, 256, 280, 285, 324, 332, 333, 334, 346, 350, 363, 364, 366, 381, 382, 384-386, 398, 399, 407, 419-421, 424, 425, 429, 430, 433, 437, 439, 441, 443-445, 469-479, 491, 503, 513.

Civilisation (processus de) : 52, 53, 73, 79, 107, 108, 110, 153, 284, 314, 317, 339.

Civisme : 53, 60, 118, 121, 283, 312, 314, 315, 408, 409, 433.

– civique : 20, 44, 57, 58, 79, 119-121, 163, 220, 267, 284, 311, 312, 315, 381, 441.

Clans : 75, 92, 93, 402, 403, 479, 511.

Classes sociales, catégories socioprofessionnelles : 47, 218, 227, 379, 389, 421, 437.

Clivages : 136, 415, 421, 501.

Clubs, cercles (de réflexion), salons littéraires : 418, 429.

Coalitions : 91, 144, 231, 293, 323, 333, 423, 469, 487.

Coercition : 73, 461, 504.

Cognitivisme, cognitif : 159, 260, 269, 270, 295, 344, 510.

Colonisation, décolonisation : 56, 62, 124, 163, 354, 364, 395, 440.

Commémoration : 111, 224, 380.

Commerce mondial : 324.

Communautarisme, communautarisme : 104, 311, 312, 365.

Communauté,

– communauté confessionnelle : 134.

– communauté d'origine : 363.

– communauté de destin : 363.

– communauté de souffrance : 363, 364.

– communauté linguistique : 203.

– communauté politique : 39, 41, 42, 64, 92, 96, 112, 120, 122, 128-130, 280, 311, 314, 350, 503.

– communautés épistémiques : 293, 488.

Communication politique : 300, 353, 355, 384, 385, 391.

Communisme : 35, 48, 437, 460.

Comparaison : 56, 57, 60, 79, 128, 135, 153, 172, 206, 207, 209, 214, 219, 232, 233, 253, 256, 283, 287, 301, 311, 338, 348, 349, 407, 460, 511.

– comparaison dans l'espace : 153, 209, 287.

– comparaison dans le temps : 153, 207, 209, 287, 460.

– comparaison en extension : 232.

– comparaison en profondeur : 232.

– comparatif : 155, 478.

Compétence politique : 57, 216, 217.

Comportement(s) politique(s) : 57, 60, 116, 118, 124, 215, 274, 304.

– comportements électoraux : 118, 359.

– comportements non conventionnels : 117.

Concepts : 21, 35, 60, 89, 95, 180, 194, 204, 252, 283, 288, 295-297, 344, 471, 510.

– notion(s) : 21, 25, 60, 67, 77, 89, 95, 109, 121, 128, 129, 167, 176, 177, 194, 219, 220, 227, 228, 245, 252, 254, 255, 261, 267, 272, 284, 287, 288, 330, 340, 341, 344-347, 350, 385, 400, 435, 438, 439, 441, 446, 452, 465, 469, 499, 509.

Concernement : 221.

Condition sociale : 109, 114, 142, 155, 215, 268, 302.

- Confiance : 43, 74, 103, 115, 158, 192, 206, 208, 217, 223, 224, 233, 267, 280, 319, 338, 341, 342, 344, 434.
- Configuration : 168.
- Conformisme : 78, 97, 108, 112, 114, 135, 302.
- Confucianisme : 52.
- Consensus : 101, 133, 172, 189, 360, 394, 438, 440, 444, 486, 502, 512.
- Consentement : 136, 389, 391, 440.
- Conservateur : 227, 350.
- Consociatif : 439.
- Constitution : 48, 52, 55, 78, 130-135, 140, 267, 284, 302, 309, 311, 323, 340, 349, 389, 391-394, 402, 419, 426, 428, 439, 444, 445.
- constitutionnel : 70, 78, 103, 130, 131, 258, 334, 349, 394, 408, 442.
- Constructivisme : 155, 274, 288, 289, 292, 297, 344.
- construction : 28, 52, 89, 96, 206, 255, 287, 321, 366, 400, 515.
- déconstruction : 318.
- Consultation : 52, 75, 89, 391.
- conseil : 91, 133, 142, 144, 163, 216, 257, 334, 346, 395, 442, 445, 449, 486.
- Contrat social : 439, 446.
- Contre-intuitif : 174.
- Contrôle de la violence : 96, 106, 110.
- Contrôle de soi : 109, 284.
- Controverse : 87, 170, 251, 313, 417, 512.
- Convention : 159, 169, 170, 189.
- Convergence : 104, 265, 324, 350, 443, 501.
- Convictions : 35, 60, 64, 82, 86, 104, 109, 114, 115, 119, 135, 191, 212, 219, 226, 235, 237, 250, 268, 280, 295, 301, 308-310, 321, 357, 379, 382, 385, 420, 422, 424, 437, 438, 489, 515.
- Coopération : 22, 40, 51, 57, 73, 74, 99, 129, 130, 163, 265, 305, 312, 346, 394, 395, 443, 456, 460, 486, 504, 514, 515.
- Cooptation : 98, 123, 439, 447.
- Corporatisme : 143, 311.
- Corps,
- corps intermédiaires : 141, 143, 311, 425.
- corps physiques : 378.
- corps politique : 51.
- Corruption : 68, 213, 268, 336, 340, 406, 444, 472.
- Cosmopolite : 489.
- Coups d'État : 64, 87, 163, 503.
- Coûts de transaction (*transaction costs*) : 297, 336.
- Crise : 35, 49, 58, 59, 71, 89, 105, 112, 163, 175, 211, 274, 279, 292, 383, 384, 385, 408, 422, 432, 434, 440, 446.
- crise des missiles de Cuba : 35, 49, 59.
- Croyances : 35, 45, 52, 57, 69, 73, 81, 82, 84, 90, 96, 114, 115, 119, 132, 135, 152, 159, 161, 167, 203, 217, 219, 220, 251, 266, 275, 295, 301, 302, 308, 310, 320, 337, 365, 367, 398, 435, 438.
- Culture,
- culturalisme : 128.
- culture civique : 119, 121, 220.
- culture organisationnelle : 489.
- culture politique : 120-123, 129, 233, 350, 386, 434.
- Cumulatif (savoir) : 166.
- Découverte : 21, 160, 162, 168, 181, 183, 197, 205, 317, 420.
- Déduction : 158, 164, 165, 178, 186.
- hypothético-déductif : 165.
- Délégation : 84, 90, 91, 143, 341, 440.
- Délibération : 64, 121, 256, 257, 292, 339, 356, 425, 434, 440, 504.
- Démocratie,
- associative : 143, 144.
- délibérative : 140-143, 257.
- mondiale : 144, 509.
- participative : 140, 141, 212, 340, 341.
- représentative : 56, 311, 341, 342, 363.
- Désarmement : 497, 499.
- Désordre : 66, 78, 81, 89, 103, 112, 114, 204, 229, 277, 281, 289, 340, 357, 398, 423, 486.
- Despotisme : 103.
- Déterminisme : 171, 186, 206.
- Développement : 29, 55-59, 79, 145, 159, 163, 170, 284, 297, 317, 324, 333, 335, 344, 349, 360, 379, 385, 394, 419, 502.
- Développementaliste(s) : 283.
- Dévolution : 74, 98, 121, 417.
- Diasporas : 136.
- Diplomatie, diplomates : 53, 67, 70, 106, 109, 338, 342, 345, 457.
- Dirigeants : 42, 44, 53, 75, 123, 132, 133, 135, 137, 214, 278, 325, 358, 367, 382-384, 409, 423-425, 430, 445, 447, 456, 468, 470, 476, 486, 488, 490.
- Discipline partisane : 423.
- Discours politique : 75, 356, 385.
- Discrimination positive (*affirmative action*) : 312, 315, 363.
- Dissuasion : 100, 105, 345, 502.
- Doctrines,
- doctrines scientifiques, doxa : 155, 161, 175.
- doctrines stratégiques : 344, 491.
- Domination, dominant, dominé(s) : 24, 40, 46, 47, 60, 64, 78, 90, 96, 97, 100, 105, 110-112, 118, 121, 132, 134, 184,

- 216, 272, 289, 291, 295, 314, 320, 355, 361-363, 395, 405, 422, 444.
- Droit,
- droit de suffrage : 315, 420, 439.
 - droits fondamentaux : 444.
 - droit public : 21, 53, 131, 364.
 - droits de l'homme : 142, 145, 339, 345, 426, 459.
 - droits imprescriptibles : 67, 78, 121, 439, 443.
- Éclectisme : 313.
- Économie : 24, 27, 34, 36, 38, 50, 60, 73, 76, 77, 79, 80, 101, 117, 118, 145, 162, 181, 188, 205, 210, 229, 230, 261, 267, 275, 284, 299, 300, 304, 307, 308, 317, 321, 322-325, 330, 333, 338, 339, 343, 361, 363, 364, 380, 382, 393, 398, 399, 407, 409, 415, 433, 459, 476, 502, 510, 513.
- économie politique : 101, 299, 300, 304, 307, 322-325, 338, 361, 380.
 - science économique : 34, 88, 267, 322.
- Effets de composition : 266.
- Efficacité : 25, 48, 75, 79, 92, 93, 105, 118, 127, 139, 208, 217, 248, 254, 306, 330, 331, 336, 344, 372, 391, 399, 406, 413, 444, 446, 468, 481, 483, 508.
- Égalité : 22, 55, 78, 86, 103, 113, 114, 134, 136, 137, 139, 142, 205, 257, 310, 314, 331, 346, 364, 384, 391, 401, 402, 435, 479.
- Élections : 19, 23, 29, 34, 58, 64, 74, 78, 81, 85, 87, 96, 103, 106, 118, 119, 137, 163, 164, 192, 261, 278, 280, 284, 285, 318-320, 339, 418, 419, 420, 444, 445, 470, 480, 501, 503, 511, 512.
- campagne électorale : 98, 113, 117, 223, 230, 266, 285, 385.
 - plébiscites : 470.
 - scrutin : 64, 113, 216, 223, 230, 236, 250, 256, 267, 278, 285, 349, 386, 408, 409, 420, 434.
 - suffrage universel : 107, 283, 285, 349, 444, 512.
 - référendum : 234.
- Élites : 29, 34, 55, 62, 103, 123, 132, 136, 141, 162, 231, 276, 288, 338, 386, 408, 417, 421, 432, 433, 435, 440, 444, 446, 456.
- Empathie : 189, 191, 251, 295, 376, 492.
- Empire(s) : 132, 134-136, 162, 286, 366, 389, 394, 401, 435, 479.
- Empirique : 54, 62, 128, 156, 178, 185, 213, 267, 311, 475, 503.
- Engrenage (*Spillover*) : 394.
- Enquête(s) : 54, 57, 78, 117, 128, 143, 151, 152, 154, 156, 168, 172, 192, 211-213, 216, 221-223, 232, 233, 356, 460.
- sondages : 78, 85, 158, 168, 224, 384, 470, 471.
- Entretiens (directifs, non directifs, etc.) : 78, 212.
- Épistémologie : 151, 153, 155-157, 161, 167, 171, 172, 187, 201, 204, 205, 388.
- Équité : 75, 78, 136, 138, 142, 267, 310, 314, 331, 344, 511.
- Espace public : 34, 39, 41, 74, 77, 80, 84, 85, 90, 92, 255, 256, 312, 357, 358, 360, 445, 470, 503.
- Esprit scientifique : 63, 170, 174-176, 187.
- Estime de soi : 193, 267, 320, 380, 405.
- État : 25, 50, 53, 60, 62, 64, 67, 69, 73, 76, 77, 79, 87, 90-92, 96, 101, 112, 113, 123, 130, 131, 133-135, 143, 159, 162, 163, 170, 173, 185, 190, 208, 212, 215, 216, 219, 220, 222, 257, 263, 269, 279, 283, 284, 286, 287, 289, 294, 297, 302, 311, 312, 314, 315, 318, 319, 323-325, 329, 332-334, 340, 342-344, 346, 349, 363-366, 392, 400, 409, 423, 430, 432, 438, 439, 441, 442, 445-449, 455-458, 460, 469, 473, 476-480, 485-488, 490, 502.
- État de droit : 67, 283, 312, 314, 438, 441, 460.
- Éthique : 30, 50, 78, 135, 158, 208, 306, 359.
- Ethnologie : 37, 170, 203, 214, 256, 365, 388, 389, 398, 415, 513.
- Ethnométhodologie, ethnométhodes : 161, 273.
- Études de cas (*Case Studies*) : 78, 205, 253, 254, 256, 511.
- Études globales (*Global Studies*) : 306, 307.
- Européanisation : 394.
- Évolutionnisme : 170, 283, 515.
- Expérience : 27, 43, 48, 54, 78, 122, 139, 142, 156, 161, 166, 167, 175, 178, 186, 194, 202, 207, 208, 226, 232-237, 268, 282, 302, 311, 350, 361, 421, 432, 444, 446, 459.
- conditions d'expérience : 234, 236.
 - expérimentation : 81, 159, 172, 176, 206, 214, 232, 233, 235, 511.
- Experts, expertise : 22, 37, 70, 80, 87, 140, 142, 144, 171, 237, 305, 331, 333, 334, 342, 398, 417, 425-428, 455, 459, 488, 489.
- Explication : 33, 36, 58, 70, 77, 78, 95, 128, 138, 153, 160, 161, 166, 173-175, 178, 180, 182, 183, 188-190, 197, 202, 206, 207, 209, 211, 213, 219-222, 232, 248, 251-253, 260, 274, 281, 286, 291,

- 294, 295, 300, 302, 304, 308, 312, 313, 316, 386, 390, 420, 433, 446, 472.
- Familles, familialisme : 72, 75, 141, 234, 295, 311, 323, 360, 389, 400-403, 511.
- Femme(s) : 40, 51, 68, 81, 87, 88, 123, 138-140, 212, 219, 231, 279, 314, 324, 329, 333, 353, 354-361, 365, 366, 401-403, 444, 515.
- Féodalisme : 104.
- Fonctionnaire(s), fonction publique : 23, 42, 47, 68, 74, 112, 215, 227, 313, 319, 356, 407, 426, 437, 456, 457, 479, 512.
- Fonctionnalisme, fonctionnaliste : 270, 276, 296, 343, 421.
- Force (usage de la force) : 70, 73, 108, 130, 343, 479.
- Free rider* : 262.
- Frontière(s) : 41, 46, 59, 60, 87, 88, 107, 129, 135, 202, 218, 305, 306, 312, 338, 340, 366, 399, 430, 439, 445, 478, 489, 503, 504, 511, 512.
- Gang, bande : 68, 223, 252, 513.
- Garbage Can* : 457.
- Générations : 62, 84, 163, 208, 227, 280, 346, 364, 365, 400, 401, 431, 432, 438, 487, 512.
- Genèse : 23, 79, 114, 155, 180, 192, 202, 259, 267, 283, 28, 297, 351, 358, 389, 400.
- Génétique : 63, 122, 204, 207, 210, 297.
- Genre : 38, 42, 47, 66, 120, 142, 188, 189, 213, 215, 217, 219, 234, 264, 268, 291, 292, 300, 319, 353, 355, 358-362, 366, 401, 402, 407, 416, 427, 471, 514, 516.
– *Gender mainstreaming* : 358, 489.
- Géographie : 15, 50, 123, 170, 246, 299, 300, 303, 304, 325-328, 369, 391, 393.
– géopolitique : 299, 305, 326-328, 338.
- Gouvernance : 78, 173, 292, 307, 332, 339-343, 345, 448, 468, 476, 489.
- Gouvernement : 25, 33, 35, 36, 40, 44, 45, 47, 52, 53, 55, 58, 78, 91-93, 96, 109, 113, 115, 116, 121, 131, 132, 136, 140, 141, 144, 207, 208, 257, 270, 273, 277, 280, 284, 286, 293, 300, 307, 318, 319, 322, 323, 332-335, 339, 340, 342, 343, 418, 419, 421, 422-425, 427, 429, 434, 435, 438, 439, 441-443, 445-448, 457, 460, 468-470, 473, 475, 480, 485-487.
- Gouvernementalité : 284, 297.
- Grève(s) : 116, 117, 128, 205, 262, 286, 359, 430.
- Groupes d'intérêt : 19, 28, 56, 58, 143, 144, 257, 323, 332, 335, 340, 418, 420, 422, 424-428, 488.
– groupes de pression : 96, 425.
- Groupthink* (pensée de groupe) : 383.
- Guerre(s) : 35, 37, 40, 42, 43, 46, 50, 52, 53, 55, 58, 59, 62, 64, 66-68, 70-73, 81, 89, 96, 98, 105, 107, 110, 145, 162-164, 170, 202, 204, 205, 207, 212, 225, 231, 251, 276, 279, 285, 286, 288-290, 303, 306, 308, 314, 318, 338, 342, 343, 345-347, 365, 379, 383, 389, 390, 402, 431, 432, 438, 441, 445, 477, 485-487, 490, 504.
– guerre civile : 66, 96, 145, 170, 365, 432, 438.
– guerre juste : 345, 346.
– guerre mondiale : 35, 58, 105, 145, 231, 279, 286, 290, 303, 347, 379, 445, 487.
- Habitus, hexis : 60, 109, 272, 295.
- Hasard : 74, 166, 183, 197, 201, 221, 229, 233, 251, 379, 433.
- Hégémonie, *hégémon* : 46, 303, 343, 367, 486, 487.
- Herméneutique : 192, 198, 204.
- Heuristique : 225.
- Hiérarchie : 40, 48, 66, 78, 81, 98, 101, 107, 112-114, 202, 204, 223, 316, 319, 331, 340, 341, 347, 359, 387, 398, 441, 480, 486, 515.
- Histoire : 19, 21, 22, 24, 27-30, 33-35, 37, 44, 47-51, 55, 59, 60, 64, 71, 73, 79, 96, 98, 99, 102, 106-109, 113, 114, 118, 123, 131, 134, 136, 143, 152, 153, 155, 156, 158, 162, 167, 168, 170, 171, 180, 188, 190, 193, 196, 201-206, 209, 211, 212, 214, 215, 226, 230, 232, 250, 256, 275, 277, 280, 282, 283, 287, 296, 297, 299, 301-310, 313, 314, 317-319, 321, 331, 338, 341, 342, 346-348, 353, 357, 358, 362, 383, 389, 392-395, 400, 426, 428, 430, 431, 441, 477, 480, 489, 491, 502, 504, 510-514.
– sciences historiques : 36, 37, 188, 217.
– histoire des idées : 28, 51, 180, 301, 302, 304-310, 338.
– histoire des sciences : 49, 155, 167, 170, 180, 196, 201.
- Holisme : 270, 275, 279, 281.
- Honneur : 98, 113, 320, 321, 336, 344, 402.
- Hybride, hybridation : 57, 139, 170, 299, 300-307, 309, 311, 313, 315, 317, 319, 321, 323, 325, 327, 329, 331, 333, 335, 337, 339, 341, 343, 345, 347, 353.
- Hypothèses : 164-168, 172, 176-178, 184, 201, 221, 225, 229, 231, 283, 290, 343, 354, 382, 426, 427, 510.
- Idéaltype : 225, 226.
- Idées (rôle des idées) : 302.
- Identification partisane : 230, 237, 270, 382.

- Identité(s) : 21, 28, 41, 76, 78, 112, 114, 120, 124, 129, 193, 217, 250, 259, 287-292, 297, 316, 318, 320, 321, 337, 366-368, 392, 406, 459, 473, 503.
- Idéographiques : 188.
- Ideologie(s) : 19, 45, 62, 90, 91, 96, 129, 189, 217, 257, 261, 266, 267, 284, 324, 337, 382, 390, 398, 408, 434-438, 445, 459, 511.
- Image : 34, 69, 115, 160, 167, 170, 185, 193, 205, 223, 237, 288, 293, 297, 321, 332, 337, 348, 386, 406, 444, 471, 473, 491.
- Immigration : 107, 123, 216, 330, 367, 422.
- Impérialisme : 202, 275, 296, 339.
- Implication, engagement : 57, 105, 119, 162, 213, 217, 224, 230, 256, 267, 319, 330, 381, 420, 430, 431, 432, 510.
- Imprévisibilité, incertitudes : 89, 209.
- Incarnation : 100, 110, 278.
- Incivilités : 458.
- Inconscient : 110, 190, 215, 273, 291, 302.
- Incorporation : 100, 110, 291.
- Indépendance : 20, 52, 98, 100, 105, 110, 134, 138, 212, 232, 268, 285, 303, 314, 349, 360, 367, 430, 431, 442, 445, 471.
- Individualisme : 231, 260, 270, 295, 305, 363.
- Individuation : 297, 317.
- Induction, inductionnisme : 158, 160, 164, 165, 176, 180, 186, 254.
- Inégalités : 57, 80, 99, 114, 138, 310, 333, 346, 356, 362.
- Initiation : 24, 107, 111, 123, 403.
- Insécurité : 81, 266, 386, 409, 458, 461, 473, 486.
- Inspection, contrôle, audit : 66, 72, 90, 95, 100-104, 123, 220-222, 238, 256, 260, 281, 301, 316, 319, 366, 397-401, 413, 425, 431, 433, 442, 445, 516.
- Institutions : 20, 24, 29, 35, 48, 51-55, 58, 70, 74, 76, 78, 79, 87, 90-93, 96, 112, 115, 120, 121, 129-132, 135, 136, 138-140, 142, 143, 145, 146, 173, 192, 209, 216, 220, 233, 249, 250, 255, 256, 259, 270, 274, 276, 282-284, 292, 293, 296, 299, 307, 314, 318, 320-323, 329, 330, 332, 337, 343, 349-351, 358, 388, 390, 392, 400, 403, 408, 419, 438, 440, 447, 448, 460, 461, 476, 485-490, 516.
- institutionnalisme : 274, 292, 297, 343, 510.
 - néo-institutionnalisme : 292, 343, 510.
- Intégration : 29, 78, 112, 188, 339, 355, 363-365, 367, 392-395, 421, 424, 487.
- Intellectuels : 103, 198, 215, 220, 273, 288, 292, 321, 343, 434, 469, 470.
- Intelligibilité : 187, 214, 273.
- Interaction(s), interactionnisme : 66, 74, 78, 79, 95, 97, 159, 250, 254-256, 259, 264, 270-272, 274, 289, 295, 297, 305, 320, 321, 487, 488.
- Interdépendance : 281, 296, 320, 339, 478, 490, 502.
- Interdisciplinaire : 300.
- Intérêt : 19, 28, 35, 56, 58, 60, 67, 70, 72, 73, 82, 83, 96, 108, 113, 121, 131, 134, 143, 144, 165, 195, 212, 213, 216, 217, 226, 230, 257, 258, 266, 267, 270, 287, 300, 303, 310, 311, 317, 323, 324, 329, 332, 335, 336, 340, 344, 345, 353, 368, 380, 391, 406, 416-418, 420-422, 424-428, 457, 458, 469, 474, 475, 488, 511, 516.
- intérêt général : 77, 90, 103, 107, 115, 122, 302, 314, 319, 374, 381, 384, 409, 415.
 - intérêt national : 345.
 - intérêt pour la politique : 216, 217, 230.
 - intérêts sociaux : 25, 83, 322, 476.
- Interlocuteurs valables : 468.
- Interprétation : 78, 128, 133, 179, 187, 189, 190, 273, 282, 284, 296, 313, 349, 439, 475, 510.
- Intimité, for intérieur, pudeur : 82, 84, 108, 110, 196, 284, 297, 402, 443.
- Intuition : 48, 160-163, 179, 337, 419, 430, 461.
- Islam, islamique : 46, 61, 75, 126, 132, 135, 162, 232, 284, 315, 321, 354, 365, 368, 394, 404, 411, 412, 459, 506.
- islamisme : 367, 368.
 - islamistes : 134, 135, 215, 261, 302, 408, 506.
- Jeux (théorie des jeux) : 79, 260, 263, 264.
- Journalisme : 354, 471, 475.
- Journaliste(s) : 23, 25, 34, 151, 212, 317, 386, 387, 426, 442, 471-475.
- Justice : 26, 53, 59, 62, 75, 79, 87, 107, 137-139, 216, 302, 303, 331, 333, 345, 363, 397, 399, 435, 444, 446, 455-457, 459, 460, 475, 487.
- justice sociale : 53, 59, 138, 302, 303.
 - juges : 49, 69, 78, 81, 86, 96, 99, 131, 349, 408, 441, 442, 446, 447, 455, 456, 472.
 - magistrats : 86, 139, 143, 317, 447.
 - tribunaux : 56, 68, 77, 78, 107, 139, 330, 367, 441, 475, 479, 487.
- Langage : 21, 25, 38, 57, 75, 95, 120, 129, 131, 142, 153, 164, 170, 177, 191, 194,

- 197, 204, 208, 212, 218, 219, 252, 254, 271-274, 277, 278, 279, 291, 295-297, 306, 330, 332, 353, 354, 383, 384, 386, 406, 416, 426, 436, 514.
- Langue(s) : 20, 21, 26, 38, 47, 86, 115, 191, 206, 209, 212, 214, 218, 252, 277, 278, 304, 307, 350, 359, 365, 387, 392, 394, 395, 479, 512.
- Leader : 60, 100, 110, 262, 286, 382, 385, 434, 470.
- Leadership : 43, 104, 223, 293, 318, 433, 434, 515.
- Légalité : 105, 314, 428, 438.
- Législatif : 131, 439, 441, 443, 455, 471.
- Légitimation : 78, 91, 111, 114, 424, 448, 459, 468-470, 475.
- Légitimité : 24, 60, 64, 90, 111, 173, 233, 306, 314, 331, 345, 346, 354, 358, 361, 391, 407, 425, 438, 469, 470.
- Libéralisme : 34, 48, 227, 284, 311, 343, 360, 393, 437.
 – libéralisation : 324, 441.
 – libéralisme économique : 284, 393.
 – libéralisme politique : 284.
- Liberté(s) : 21, 55, 59, 60, 77, 78, 134, 136, 137, 138, 139, 160, 212, 231, 232, 235, 272, 284, 287, 296, 302, 310, 312, 314, 331, 341, 344, 393, 399, 402, 403, 407, 408, 426, 432, 437, 439, 442-444, 459, 475, 488, 489.
- Lieux publics : 41, 85, 96, 436.
- Lignages : 75, 78, 323.
- Linguistique, linguiste(s) : 50, 102, 124, 214, 218, 277, 278, 292, 295, 296, 384, 385.
- Loi : 22, 34, 68, 69, 70, 78, 86, 92, 121, 130, 133, 136, 158, 162, 171, 177, 207, 220, 277, 311, 314, 323, 334, 363, 364-367, 398, 399, 403, 419, 420, 425, 439, 441, 442, 445, 460, 475, 486, 501, 502.
- Logic of appropriateness* (adéquation) : 175, 193, 218, 293, 297, 306, 468.
- Logic of consequentialism* (conséquentialité) : 293.
- Loyauté : 52, 263, 348, 380, 389, 406.
- Maintien de l'ordre : 281, 458, 504.
- Majorité, majoritaire : 22, 55, 58, 64, 66, 103, 107, 115, 121, 131, 134, 136, 153, 191, 204, 215, 257, 259, 261, 266, 284, 319, 359, 383, 386, 407, 409, 419, 423, 468, 469, 473, 511.
- Management : 36, 305, 307, 330, 456, 476, 489, 510.
- Management public : 36, 307, 330, 449, 451-453, 476, 510.
 – gestion publique : 305, 307, 331.
 – *new public management* : 451.
- Mandat, mission : 20, 30, 66, 85, 96, 115, 131, 141, 145, 255, 336, 420, 421, 425, 442, 448, 455, 456, 468, 488, 489.
- Manifestation(s) : 41, 81, 85, 105, 106, 115, 207, 222, 224, 235, 261, 289, 320, 331, 444, 490, 516.
- Marchandage : 76, 105, 265.
- Marché : 21, 22, 60, 74, 76, 77, 79, 85, 267, 275, 280, 284, 290, 311, 315, 331, 339, 343, 407, 418, 475, 478, 480, 513.
- Mariage, matrimonial : 69, 71, 72, 114, 134, 325, 358.
- Matérialisme : 270, 275, 296, 354, 502.
- Maximisation, minimax : 267, 295, 380.
- Médias, médiatique : 34, 44, 85, 108, 122, 131, 133, 214, 280, 354, 363, 382, 385, 386, 387, 401, 419, 426, 448, 469-475.
- Médiation(s), médiateurs : 43, 65, 66, 73, 92, 159, 307, 416, 433, 486, 504.
- Mémoire : 79, 113, 158, 237, 269, 282, 383, 457.
- Menaces : 99, 264, 265, 275, 346, 491.
- Métallange : 191, 194, 206, 208, 219, 274, 283, 296, 297.
- Méthodologie : 104, 128, 150, 156, 260.
- Métier (politique), profession : 20, 34, 38, 43, 71, 74, 86, 96, 98, 109, 123, 152, 156, 168, 207, 282, 319, 322, 331, 399, 416, 420, 471, 472, 479, 489.
- Middle range theory* (théorie de rang moyen) : 254.
- Milices : 68, 324, 345, 407, 458.
- Militaires : 71, 86, 102, 105, 163, 207, 258, 288, 333, 345, 346, 395, 437, 445-447, 449, 458, 487, 512.
- Minorités : 92, 93, 333.
- Mobilité : 123, 228, 435.
 – mobilité géographique : 435.
 – mobilité sociale : 123, 228.
- Modèle(s) : 27, 36, 54, 57, 72, 77, 102, 131-133, 136, 143, 153, 156, 162, 164, 167, 170, 180, 181, 184, 185, 194, 195, 197, 205, 208, 209, 226, 228-232, 261, 267, 268, 313, 314, 338, 395, 402, 403, 408, 436, 448, 459, 479, 486, 487, 490, 515.
 – modélisation : 228, 229, 232, 264.
- Monarchie, royalisme : 102, 130, 131, 134, 349, 401, 435, 437.
- Monde commun : 250, 254, 273, 296.
- Mondialisation : 34, 59, 60, 124, 216, 278, 307, 339, 343, 345, 387, 421, 448, 458, 480, 487.
- Monographies : 253, 254.
- Mouvements sociaux : 19, 279, 293, 297, 320, 398, 418, 419, 421, 424, 426-428, 430, 469, 489, 512.
- Multiculturalisme : 104, 365, 367

- Multilatéralisme, multilatéral(es) : 341, 343, 458, 467, 486-488, 490, 495-497, 507.
- Multiniveaux (analyse) : 104.
- Mythe(s) : 59, 85, 109, 111, 112, 128, 131, 186, 189, 197, 277, 278, 356, 358, 363, 390.
- Nation, nationalisme : 48, 55, 76, 131, 134, 194, 257, 283, 302, 355, 366, 367, 392, 409, 479.
- Naturalisation, naturalisé(s) : 68, 112, 140, 195, 283, 297.
- Naturalisme : 198, 296.
- Négociations : 45, 64, 91, 106, 127, 132, 228, 267, 316, 340, 348, 469, 491-497, 504.
- Négociier : 39, 49, 64, 101, 208, 211, 347.
- Néocorporatisme : 297.
- Néomédiévalisme : 104.
- Néoréalisme : 281, 343, 510.
- Neutralité : 115, 139, 187, 191, 193, 195, 197, 213, 290, 308.
– neutralité axiologique : 191, 193, 195.
- Nomination, désignation : 33, 35, 68, 98, 133, 137, 278, 348, 439, 489.
- Nomothétique, nomologique : 151, 172, 187, 188, 205.
- Normatif, normes : 67, 69, 78, 101-104, 128, 136, 138, 145, 160, 161, 164, 203, 214, 218, 223, 272, 292, 294, 297, 315-318, 321, 333, 340, 342, 343, 441-448, 460, 489, 515.
- Notables : 140, 426.
- Novices : 29, 122, 237, 288, 406.
- Obéissance : 68, 99, 105, 470.
- Objectivité, objectivisme, objectivation : 28, 34, 151, 187, 189, 190, 191, 192, 195, 212, 282, 290, 309.
- Objets de la science politique : 89, 92, 299, 316, 511.
- Observation : 54, 78, 154, 159, 165-167, 172, 176, 179, 182, 190, 193, 195, 207, 222, 224, 227, 228, 232, 252, 253, 261, 268, 301, 309, 321, 362, 419, 512.
- Occident, occidental : 29, 57, 70, 72-74, 85, 87, 107, 131, 137, 162, 165, 202, 208, 220, 266, 267, 287, 290, 297, 355, 390, 417, 425, 460, 514.
- Oligarchie : 34, 102, 501.
- Ontologique : 219.
- Opinions, opinion publique : 39, 42, 53, 56, 82, 115, 117, 119, 128, 160, 161, 189, 194, 214-216, 234, 249, 251, 276, 285, 295, 302, 310, 329, 347, 349, 383, 425, 429, 430, 431, 473, 491, 502, 503.
- Ordre : 19, 25, 50, 60, 65, 66, 68, 78, 79, 81, 82, 88, 89, 92, 93, 96, 97, 105, 110-115, 131, 132, 136, 138, 149, 150, 172, 175, 186, 201-204, 228, 229, 234, 235, 250, 271, 272, 277-279, 281, 284, 289, 294, 302, 303, 305, 306, 309-312, 315, 320, 338-340, 342, 345-347, 353-355, 358, 390, 398, 416, 431, 435, 437, 438, 440, 445-448, 458, 461, 473, 485-487, 490, 504.
– ordre mondial : 339, 340, 448, 486.
– ordre politique : 25, 65, 66, 81, 88, 96, 112-114, 131, 132, 136, 138, 149, 203, 271, 279, 281, 305, 309, 310, 312, 320, 354, 398, 435, 438, 440, 446-448, 485, 504.
– ordre public : 68, 82, 461, 504.
– ordre social : 250, 302.
- Organisations : 38, 51, 69, 70, 76, 79, 87, 98, 101, 105, 129, 130, 144, 145, 292, 293, 294, 297, 305, 307, 318, 330, 337, 339, 341, 342, 345, 361, 391, 398, 418, 423, 424, 430, 442, 448, 458, 486-490.
– organisations intergouvernementales : 76, 79, 145, 305, 339, 341, 442, 487, 488.
– organisations non gouvernementales : 487.
– étude des organisations : 111.
– *organization studies* : 292, 489.
- Orientaliste : 162, 282, 371.
- Pacte politique : 439, 446.
- Paix : 42, 59, 62, 72, 73, 89, 96, 108, 109, 144, 162, 163, 211, 289, 304, 306, 314, 338, 342, 343, 345-347, 380, 402, 409, 440, 486, 502, 512.
– paix démocratique : 72, 162, 502.
– paix juste : 345, 346.
– paix perpétuelle : 289, 486.
- Paradigme(s) : 179, 180, 182-184, 206, 248, 258, 259, 283, 287, 290, 291, 510, 514.
- Paramètre(s) : 155, 172, 173, 229, 409, 447.
- Parenté : 128, 276, 277, 296, 362, 389, 396, 400-402, 438.
- Parité : 360.
- Partis : 19, 40, 58, 78, 90, 92, 93, 96, 97, 118, 131, 134, 135, 140, 141, 143, 223, 224, 227, 249, 257, 261, 276, 279, 280, 317, 318, 323, 335, 383, 399, 415, 417-430, 432, 433, 437, 469, 471, 501, 502, 511.
– systèmes de partis : 421, 422, 426.
– type de parti : 423.
- Passions : 35, 83, 88, 107, 204, 215, 380, 417, 436.
- Path dependency* : 297, 335, 502.
- Perception : 99, 121, 158, 159, 162, 181, 283, 301, 358, 360, 382, 383, 446, 491.

- Personnalité (caractère) : 98, 110, 123, 268, 278, 379, 381, 405, 418, 434, 442, 470, 515.
- Peuple : 29, 37, 43, 46, 51, 53, 62, 102, 103, 118, 121, 131, 136, 141, 161, 320, 324, 349, 357, 384, 433-435, 439, 441, 444, 446, 469, 470.
- Phénoménologie, phénoménologique : 255, 273, 289.
- Philosophie politique : 53, 59, 133, 202, 256, 299, 306-309, 315, 351, 393, 394.
- Physicalisme : 295, 354.
- Pluralisme : 75, 93, 103, 144, 163, 310, 315, 367, 422-424, 443, 444.
- Police : 68, 99, 101, 130, 289, 330, 333, 407, 442, 445, 457-461.
- Politique comparée : 220, 300, 304, 307, 348, 350, 351, 502, 513.
- Politique ordinaire, extraordinaire : 39, 42-45, 86, 214, 274.
- Politiques publiques : 29, 39, 41, 59, 280, 293, 294, 305, 306, 307, 329, 330, 331, 333, 335, 337, 338, 340, 351, 421, 448, 449, 456, 476, 502.
- mesures publiques : 62, 73, 75, 79, 84, 123, 144, 234, 274, 311, 313, 314, 348, 351, 360, 425, 446, 448, 469, 504, 515.
 - décisions publiques : 29, 44, 49, 55, 58, 64, 70, 75, 139, 152, 255, 304, 305, 315, 320, 445, 469, 476.
 - politiques sociales : 325.
 - politique étrangère : 62, 96, 320, 338, 340, 349, 361, 491.
 - politique symbolique : 372.
- Politisation : 78, 80, 217, 230, 399, 400, 415, 472, 512.
- Politologie : 24, 34, 35, 37, 38, 205.
- Polyarchie : 102.
- Populisme : 16, 121, 148.
- Positivismisme : 153, 166, 167, 168, 169, 176, 177, 186, 199, 273, 290.
- Postcolonial : 15, 291, 368-371, 393.
- colonial : 59, 70, 355, 366, 369-371, 393, 463.
 - colonisation : 56, 62, 163, 354, 364, 368, 369, 395, 440, 483.
 - colonialisme : 47, 126, 291, 366, 371, 459.
- Postmoderne : 104, 195, 291, 292.
- Pouvoir : 24-26, 33, 40, 41, 43, 44, 48, 50, 51, 55, 56, 62, 64, 74, 81, 84, 86-88, 90, 91, 96-106, 108, 112, 113, 118, 121, 129, 130, 136, 138-140, 150, 162, 169, 180, 189, 206, 207, 212, 220, 225, 231, 234, 249, 255, 260, 264, 271, 272, 277, 278, 281, 291, 292, 301, 303, 306, 317-320, 323, 325, 332, 334, 338, 340, 341, 344, 346-349, 353, 359, 360, 365, 366, 380, 384, 389-391, 398, 400-402, 405, 406, 408, 417-422, 424, 427, 431-437, 439-443.
- influence : 24, 56, 57, 60, 62, 75, 84, 87, 90, 91, 96, 97, 99, 105, 128, 132, 144, 163, 215, 234, 256, 271, 278, 301, 302, 321, 332, 338, 345, 381, 387, 389, 400, 424, 434, 456, 457, 471, 480, 489, 491, 513.
 - autorité : 21, 25, 43, 59, 68, 70, 76, 77, 79, 81, 84, 87, 90, 96, 97, 99, 100, 105, 110, 111, 112, 121, 133, 136, 137, 167, 175, 186, 206, 213, 223, 232, 268, 271, 319, 331, 340, 381, 383, 389, 398, 400, 402, 439, 441, 442, 445, 478.
 - pouvoir symbolique : 100-102.
 - pouvoirs publics : 19, 23, 33, 39, 48, 131, 133, 316, 426, 439, 460.
- Pragmatique (approche) : 29, 199.
- Préjugé(s) : 190, 191, 194, 213, 354, 357, 365.
- Prévision (prédiction) : 38, 168, 216, 228, 254, 336, 337, 416, 482, 504.
- Principal/agent*, approche : 105, 488.
- Profane : 45, 111, 135, 172.
- Professionnels : 21, 41, 44, 68, 83, 123, 139, 202, 204, 212, 213, 223, 311, 317, 385, 398, 416, 418, 457, 469, 471, 489.
- professions : 143, 317, 318, 325, 456, 460, 516.
 - personnel politique : 401, 421, 433.
- Protestation : 111, 150, 430.
- Protocole : 81, 187.
- Psychanalyse : 122, 197, 379.
- Psychologie : 27, 50, 118, 122, 155, 183, 184, 188, 202, 210, 214, 229, 261, 263, 299, 305, 306, 353, 355, 373, 379, 380, 382, 383, 398, 406, 409, 510, 513.
- psychologie cognitive : 155, 229.
 - psychologie politique : 299, 305, 306, 353, 355, 373, 379, 380, 382, 383.
- Puissance : 24, 90, 91, 96, 97, 100, 105-108, 144, 173, 231, 281, 284, 289, 303, 323, 339, 342, 344, 346, 347, 349, 366, 380, 420, 429, 461, 474, 486, 488.
- grandes puissances : 100, 286, 346.
- Raison : 20, 37, 52, 53, 62, 64, 72, 85, 114, 139, 141, 152, 154, 156, 159, 161, 166, 167, 175, 177, 184, 186, 192, 197, 204, 207, 212, 213, 220, 225, 268, 269, 289, 290, 292, 295, 334, 342, 347, 357, 365, 381, 382, 391, 408, 443, 459, 502, 512.
- raison d'État : 52, 53, 213, 443.
- Rationalité : 60, 191, 193, 261, 266, 267, 268, 295, 459, 475, 476.
- Réalisme (approche) : 62, 97, 118, 135, 155, 158, 192, 248, 255, 256, 258-260, 266-

- 268, 277, 279, 281, 293, 294, 311, 317, 337, 343, 358, 407, 409, 446, 459, 501.
 – offensif/défensif : 343.
- Récit, *narrative* : 53, 54, 106, 111, 190, 207, 263, 291, 390.
- Réconciliation : 75, 82, 114, 297, 364.
- Reconnaissance (*recognition*) : 30, 133, 220, 297, 306, 362-367, 397, 416, 432, 444, 445, 512.
- Recours : 36, 52, 66, 69, 108, 109, 117, 131, 137, 191, 202, 256, 286, 388, 443, 479, 513.
- Réformateur(s) : 350, 434.
- Réforme(s) : 211-213, 129, 231, 297, 323, 334, 456, 460.
- Régime international/théorie des régimes : 292, 294, 343.
- Régionalisation : 392, 394.
- Règlement(s) : 23, 41, 68, 78, 131, 132, 222, 312, 343, 383, 442, 513.
 – décrets, arrêtés, circulaires : 86, 140, 182, 257, 263, 334, 383, 442, 443.
- Règles du jeu : 84, 101, 121, 129, 249, 293, 297, 318, 321, 347, 356, 439, 513.
- Régulation : 78, 281, 324, 325, 339, 343, 438, 442.
- Relations internationales : 20, 22, 53, 59, 101, 108, 155, 173, 202, 219, 229, 292, 294, 300, 301, 303-305, 320, 337, 338, 340, 342-345, 351, 361, 395, 396, 409, 459, 479, 480, 486, 491, 501, 510.
- Relativisme : 121, 175, 186, 292, 296, 297, 315.
 – relativisme culturel : 297.
- Religieux, confessionnel : 62, 73, 86, 110, 112, 133, 134, 136, 158, 222, 274, 313, 323, 359, 416, 421, 504.
- Religion : 28, 82, 85, 124, 132, 134, 135, 153, 162, 167, 218, 232, 233, 272, 307, 317, 321, 354, 392, 394, 395, 399, 401, 402, 422, 435, 436, 445, 459, 512.
- Renseignement : 15, 462, 464, 466, 467.
- Représentation : 28, 46, 142, 143, 154, 159, 187, 194, 310, 342, 363, 425, 426, 440, 441, 476.
 régime représentatif : 340, 441.
- Républicain(s) : 114, 237, 283, 311, 321, 435, 486.
- République : 30, 53, 103, 130, 134, 135, 162, 309, 311, 401, 435, 438.
- Réseaux : 73, 122, 136, 196, 224, 293, 331, 333, 469.
- Ressources, talents (*endowments*) : 42, 66, 72, 87, 90, 92, 99, 101, 113, 129, 137, 138, 143, 152, 186, 197, 217, 231, 276, 305, 310, 314, 318, 319, 320, 324, 325, 330, 335, 336, 346, 348, 384, 401, 402, 407, 409, 416, 417, 429, 434, 438, 443, 477, 478.
- Revendications : 57, 66, 91, 276, 280, 316, 323, 332, 362, 366, 418, 420, 425.
- Révolution(s) : 37, 43, 54, 55, 58, 59, 64, 98, 164, 168, 180-184, 202, 205, 207, 220, 230, 231, 275, 279, 285, 286, 297, 303, 308, 311, 318, 322, 393, 417, 418, 425, 431, 432, 435, 503.
- Rôle politique : 86.
- Rumeur(s) : 71, 380, 387, 416.
- Sacré : 111, 112, 172, 436.
- Science,
 – science politique américaine : 34, 54, 55, 152.
 – sciences de gouvernement : 35, 45.
 – sciences de la culture : 36, 187, 188, 197.
 – sciences de la nature : 36, 156, 164, 165, 187, 188, 197, 209, 248, 397.
 – sciences humaines : 156, 187, 210.
 – sciences sociales : 31, 36, 50, 63, 106, 151, 152, 153, 156, 157, 162, 168, 169, 172, 185, 187-190, 192, 193, 197, 201, 203-206, 209, 216, 221, 232, 233, 253, 254, 259, 268, 270, 273, 290, 299, 300, 301, 303, 304, 329, 356, 357, 503, 504, 515.
- Scientificité : 151, 165, 168, 204, 267, 379, 514, 515.
- Sécurité : 33, 64, 68, 77, 81, 99, 130, 216, 276, 279, 280, 338, 344, 346, 409, 422, 433, 445, 449, 457, 458, 459, 460-468, 475, 486, 488.
 – dilemme de sécurité : 498.
- Sens politique : 48, 122, 186, 319.
- Sentiments, sentimental : 88, 109, 233, 380, 382.
- Séparation des pouvoirs : 441.
- Service public : 69, 131, 215, 312, 447.
- Situation d'interaction : 250, 321.
- Slack : 105.
- Socialisation : 19, 57, 90, 91, 122, 123, 230, 276, 421.
- Socioanalyse : 197.
- Sociohistoire : 274, 283, 285, 286, 292, 297.
- Sociologie,
 – sociologie de l'administration : 307.
 – sociologie de la connaissance : 155, 308.
 – sociologie des organisations : 129.
 – sociologie des professions : 317, 456, 460.
 – sociologie générale : 301, 302, 316.
 – sociologie historique : 28, 285, 286, 307.
 – sociologie politique : 22, 24, 53, 219, 294, 299, 300, 302, 304-307, 309, 316, 318-321, 351, 361.

- Solidarité : 40, 41, 78, 115, 118, 143, 276, 280, 310, 312, 313, 314, 315, 331, 344, 393, 403, 435, 437, 479, 511.
 Sous-discipline(s) : 53, 294, 305, 306, 308, 330, 331, 348, 361, 391, 393.
 Souveraineté,
 – nationale : 440.
 – populaire : 437, 440.
 Sphères sociales, secteurs, sectoriel : 77, 104, 294, 307, 329, 330, 447, 457.
 Sport : 98, 107, 399, 474.
 Stakeholders : 331, 345, 500.
 Structuralisme : 270, 276, 277, 278, 279, 289, 296, 343.
 Structure : 55, 111, 139, 177, 228, 249, 250, 254, 255, 261, 270, 274, 275, 277, 279, 289, 295, 296, 301, 310, 313, 324, 426, 488.
 Styles de vie : 46, 56, 274, 290, 365, 367, 461.
 Subjectivité, subjectivation : 152, 157, 187, 189, 190, 192, 195, 196, 204, 309.
 Surveillance : 91, 108, 402.
 Syncrétisme : 175, 176, 395, 510.
 Syndicats : 19, 40, 91, 228, 257, 293, 318, 323, 332, 418, 420, 425, 426, 428, 430, 459, 469.
 Systèmes : 21, 54, 57, 58, 68, 69, 85, 132, 138, 139, 230, 231, 232, 252, 255, 257, 281, 299, 307, 308, 325, 348, 350, 389, 394, 400, 401, 421, 422, 425, 426, 444, 448, 460, 478, 479, 489.
 – systèmes politiques : 54, 57, 85, 139, 232, 252, 257, 348, 350, 394, 401, 425.
 – systémisme : 155, 270, 279, 281, 296, 343.
 Télévision : 37, 121, 383, 386, 470-472.
 Territoire : 104, 109, 220, 321, 324, 341, 400, 417, 429, 439, 455, 460, 473, 478, 490, 511.
 Terrorisme : 70, 96, 117, 212, 256, 288, 428, 458, 459, 460, 489.
 – terroriste(s) : 149, 339, 458, 459, 464.
 – antiterroriste : 459, 460, 467.
 Théorème : 34, 170, 409, 501, 502.
 Théories,
 – théorie critique : 194, 290.
 – théorie politique : 28, 300, 302, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 314, 315, 331, 361.
 – grande théorie : 296, 510, 516.
 Think tank : 488.
 Tirage au sort : 86, 98, 141.
 Tolérance, intolérance : 40, 82, 115, 136, 315, 339, 360, 362, 380, 459.
 Traité : 20, 42, 46, 114, 145, 168, 181, 211, 219, 408, 409, 474.
 Transdisciplinarité : 287.
 Transnational : 59, 125, 305, 342, 500.
 Tribus : 71, 75, 92, 93, 98, 141, 479.
 Typologie, type idéal, classification, taxinomies : 166, 188, 202, 203, 225, 228, 316, 421, 422.
 Unanimité : 284.
 Unipolaire, bipolaire, multipolaire : 231, 281, 305, 347.
 Universalité, universalisme : 34, 56, 85, 136, 140, 267, 284, 290, 297, 371, 510, 512, 515.
 Utilité : 29, 60, 118, 163, 174, 175, 195, 230, 266, 271, 313, 346, 416, 421.
 – utilité sociale : 60, 174, 175, 195, 266.
 – utilitarisme : 266, 267, 295.
 Utopie, utopique, utopisme : 74, 289, 354, 437.
 Valeurs : 56, 69, 77, 90, 96, 102, 115, 119, 128, 133, 137, 154, 203, 209, 232, 272, 297, 309, 312, 331, 337, 339, 340, 341, 357, 359, 382, 398, 400, 403, 432, 436, 515.
 Vérisimilitude : 167, 179, 192.
 Vérité : 75, 80, 108, 152, 167, 171, 176, 177, 179, 180, 182, 187, 192, 197, 206, 214, 221, 308, 393, 394, 406.
 Vertu (morale) : 52, 62, 68, 81, 107, 225, 231, 237, 272, 319, 402, 406, 512.
 Veto, points de veto : 295, 349, 427, 440, 441, 486, 502.
 Volonté politique : 365, 392, 476.
 Vote prospectif/rétrospectif : 408.

711620 - 711701 - (I) - (2,3 + 0,2) - CSB-GPr 80 g - SPo (JOe)

Achevé d'imprimer sur les presses de
Snel

Z.I. des Hauts-Sarts - Zone 3
Rue Fond des Fourches 21 - B-4041 Vottem (Herstal)
Tél +32(0)4 344 65 60 - Fax +32(0)4 286 99 61
Janvier 2012 - 56638

Dépôt légal : février 2012

Imprimé en Belgique



Ce livre réunit en un seul volume toutes les composantes de la science politique. Il la place au cœur des sciences sociales et, au-delà, de toutes les sciences. Il discute les fondements établis et les trouvailles récentes d'une discipline cumulative (elle ne commence pas au début du XIX^e siècle) et universelle (elle ne se limite pas à l'Occident).

Conçu pour un public francophone, il aborde dans une langue claire la sociologie, l'anthropologie, la psychologie, l'économie, la communication et la philosophie politiques ; les politiques comparées et publiques, les organisations, l'administration et le gouvernement ; les études internationales et globales, la négociation et la diplomatie ; le genre, l'ethnicité et les études postcoloniales ; et les méthodes des sciences sociales.

Son but est de rendre la discipline accessible aux « grands débutants » et aux « faux débutants », ou à tous ceux qui l'interrogent pour donner du sens à leur expérience.

Yves Schemeil enseigne à Sciences Po Grenoble et dans plusieurs universités étrangères (Tokyo, Genève, Beyrouth). Il a aussi séjourné à Chicago, UCLA et Berkeley. Ses travaux sont publiés en français, en anglais, en espagnol, en japonais et en arabe.

« Ce texte devra être lu et médité : en première d'introduction, en seconde lecture une réflexion. » Jean Leca, Sciences Po Paris.

« Un texte exigeant servi par une grande hauteur de vue. » Jean-Louis Marie, Sciences Po Bordeaux.

« Un travail impressionnant marqué par le sceau de l'originalité. » Olivier Nay, Université de Lille.

« Rigueur et capacité rare à relier différents champs d'étude, profonde réflexion épistémologique. » Antoine Roger, Sciences Po Bordeaux.

« Un regard exhaustif, totalement neuf. » Daniel Bourmaud, Faculté de droit de Bordeaux.

« Un manuel absolument remarquable. » Charles-Philippe David, Université du Québec à Montréal.



637-BAB-842

« vraie démarche scientifique qui vient à loisir. »

« et une réelle

ISBN 978-2-247-11620-1

6783021

www.editions-DA|OZ.fr

www.pressesdesciencespo.fr

37 €



9 782247 116201